

SÉNAT

TABLE NOMINATIVE

SESSIONS DE 1990

A

ABADIE (François), sénateur des Hautes-Pyrénées (RDE).

NOMINATIONS

– Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur les évolutions à l'Est et leurs conséquences [n° 360 (89-90)] (6 juin 1990) - Europe de l'Est.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée à Berlin du 28 juin au 2 juillet 1990 [n° 33 (90-91)] (10 octobre 1990) - Berlin.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur les conséquences et les perspectives de la réunification allemande [n° 157 (90-91)] (12 décembre 1990) - Allemagne.

ADNOT (Philippe), sénateur de l'Aube (NI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des finances.

– Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]

considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Equipe-ment, logement, transport et mer - II - Transports intérieurs - Voies navigables** - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 16] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 932) - Ministère : Education - **Enseignement technique privé - Enseignement technique et professionnel.**

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés** [n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - **Art. 1^{er}** (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) - **Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (appellations des produits agricoles et alimentaires)** (p. 708) : soutient l'amendement n° 32 de M. Jacques Machet (contraintes imposées aux producteurs pour bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée, AOC ; protection accordée aux produits d'AOC) - **Art. 7-5 (définition des appellations par décret)** (p. 711) : soutient l'amendement n° 33 de M. Jacques Machet (avis préalable des syndicats de défense des producteurs ; précision de l'aire géographique de production des matières premières et d'élaboration du produit final) - **Art. 7-7 (extension du rôle de l'Institut national des appellations d'origine, INAO)** (p. 714) : soutient l'amendement n° 34 de M. Jacques Machet (consultation de l'INAO sur toute question relevant de sa compétence ; mission de défense des appellations d'origine confiée à l'INAO) - **Art. 7-8 (composition et fonctionnement de l'INAO)** (p. 716) : soutient l'amendement n° 35 de M. Jacques Machet (nouvelle rédaction de cet article).

– **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux** [n° 342 (89-90)] - (19 juin 1990) - **Art. 52 bis (par priorité) (abrogation de l'article 79 de la loi de finances pour 1990 et création d'un nouveau régime de taxation départementale des revenus)** (p. 1775) : se déclare favorable à l'amendement n° 76 de la commission (suppression des alinéas II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu) - **Après l'art. 45 (par priorité)** (p. 1792) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 de la commission (création d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée et destinée à se substituer progressivement à l'impôt foncier non bâti) - **Art. 14 (répartition des propriétés non bâties en groupes, sous-groupes et classes)** (p. 1795) : son amendement n° 88 : suppression de la taxation des installations affectées à l'élevage hors sol ; devenu sans objet - **Art. 23 (modalités d'imposition des élevages hors-sol)** (p. 1802) : son amendement de suppression pour coordination n° 89 ; adopté.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1865) : pollution de l'air ; effet de serre ; développement nécessaire d'énergies de substitution.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle** [n° 298 (89-90)] - (10 octobre 1990) - Art. 1^{er} (modifications du code de la construction et de l'habitation) - Art. L. 231-12 du code de la construction et de l'habitation (contrat de sous-traitance) (p. 2647) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Louis Moinard (modalités de règlement du prix).

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers) (p. 3750) : son amendement n° 1-126, soutenu par M. Emmanuel Hamel : déductibilité totale de la TVA sur le fioul domestique utilisé comme carburant dans le transport fluvial ; adopté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 29 (réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières) (p. 3838) : son amendement n° 1-129, soutenu par M. Hubert Durand-Chastel : suppression de la taxation pour une même entreprise des produits intermédiaires qui entrent dans la fabrication de produits taxables ; adopté - (p. 3839) : son amendement n° 1-128, soutenu par M. Hubert Durand-Chastel : suppression de la taxe sur les produits forestiers versée au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles ; retiré.

Deuxième partie :

Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Rapporteur spécial (voies navigables) (p. 4438, 4439) : baisse des dotations budgétaires consacrées aux voies navigables ; ressources nouvelles créées au profit de l'Office national de la navigation ; établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC - Nécessaire schéma directeur européen des voies navigables - Achèvement prioritaire de la liaison Rhin-Rhône - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits proposés - Art. 89 (création d'un établissement public, industriel et commercial, EPIC, chargé des missions nationales de gestion et d'exploitation des voies navigables ; ressources de l'EPIC) (p. 4465, 4466) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° II-98 et n° II-99 de M. Marcel Lucotte relatifs au maintien des missions et des ressources de la Compagnie nationale du Rhône, CNR - Accepte l'amendement n° II-105 de la commission saisie pour avis (taxe sur les ouvrages de prise ou de rejet d'eau : extension du bénéfice aux régions pour la gestion et l'entretien des voies navigables qui leur ont été transférées) - (p. 4467) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-100 de M. Marcel Lucotte (taux de base de la taxe sur les ouvrages de prise ou de rejet d'eau) - S'oppose à l'amendement n° II-107 de M. Philippe de Bourgoing (recouvrement de la taxe par les agences financières de bassin) - (p. 4468) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-103 de M. Jacques Oudin (régime fiscal particulier pour les ouvrages de prise d'eau ou de rejet d'eau implantés à l'intérieur des limites d'un parc naturel régional ou national) - Accepte l'amendement de coordination n° II-106 de la commission saisie pour avis.

AILLIERES (Michel d'), sénateur de la Sarthe (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une visite effectuée en Ile région maritime, à Brest [n° 277 (89-90)] (3 mai 1990) - Défense.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur les évolutions à l'Est et leurs conséquences [n° 360 (89-90)] (6 juin 1990) - Europe de l'Est.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur les conséquences et les perspectives de la réunification allemande [n° 157 (90-91)] (12 décembre 1990) - Allemagne.

ALDUY (Paul), sénateur des Pyrénées-Orientales (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Affaires étrangères, relations culturelles extérieures - [n° 88 (90-91) tome 2] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1950) - Ministère : Intérieur - Attestations d'accueil et immigration clandestine - Etrangers.

Questions orales sans débat :

n°191 (JO Débats du 18 avril 1990) (p. 343) - Ministère : Intérieur - Conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers - (Réponse : JO Débats du 19 mai 1990) (p. 989) - Etrangers.

n°250 (JO Débats du 12 octobre 1990) (p. 2709) - Ministère : Economie - Conséquences pour l'immobilier d'une aggravation de l'impôt sur les plus-values immobilières - Plus-values (imposition des).

n° 251 (JO Débats du 12 octobre 1990) (p. 2709) - Ministère : Culture - Mesures envisagées pour assurer la protection des archives des communautés juives et rapatriées - Archives.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (relations culturelles extérieures) (p. 4019, 4020) : augmentation du budget de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSST - Ouverture vers les pays de l'Est : centres culturels ; action audiovisuelle - Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Réduction du personnel de l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie, OUCFA - Faiblesse des investissements immobiliers - Diminution des autorisations de programme - Rencontres des pays francophones ; Université francophone d'Alexandrie - Orientation vers une collaboration des centres culturels et des Alliances françaises - Amérique latine - Rôle de RFI en faveur des otages français en

Irak - Planification nécessaire de la gestion de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Diffusion des livres et de la littérature française - La commission des affaires étrangères s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) - Après l'art. 85 (p. 4771) : ses amendements, soutenus par M. Louis de Catuelan, n° II-127, n° II-128 et n° II-129 : modification de l'échéancier de remboursement des certificats d'indemnisation des rapatriés ; irrecevables (art. 40 de la Constitution) - (p. 4773) : son amendement n° II-130, soutenu par M. Louis de Catuelan : majoration des certificats d'indemnisation par des intérêts capitalisés ; irrecevable (art. 40 de la Constitution) - Son amendement n° II-131, soutenu par M. Louis de Catuelan : exonération des droits de succession sur les certificats d'indemnisation ; adopté.

ALLONCLE (Michel), sénateur de la Charente (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.
- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 288 (89-90)] autorisant l'approbation de la convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 357 (89-90)] (6 juin 1990) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Défense - Section Gendarmerie - [n° 88 (90-91) tome 5] (21 novembre 1990).**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 288 (89-90)] - (15 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention présentée par M. Paul d'Ornano (p. 1695, 1696).**

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (section gendarmerie) (p. 4658) : grogne des gendarmes ; augmentation des crédits - Deuxième tranche du plan quadriennal de renforcement des effectifs - (p. 4659) : revalorisation de la situation des personnels - Amélioration des conditions de vie et de travail - Insuffisance de ce budget ; poursuite nécessaire de l'effort entrepris - Utilité d'une véritable politique de la gendarmerie : rapport avec la police ; place dans la coopération internationale et auprès des concitoyens ; rénovation des formations - La commission des affaires étrangères s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits de la gendarmerie.

ALLOUCHE (Guy), sénateur du Nord (S) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Membre suppléant de la Commission d'accès aux documents administratifs.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec MM. Gérard Larcher et Henri de Raincourt, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du Règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 195 (89-90)] (20 mars 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - **Parlement.**

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des lois, à la suite de missions

effectuées dans différents pays d'Europe (Belgique, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Portugal, République Fédérale d'Allemagne) au mois de mars 1990 [n° 205 (90-91)] (20 décembre 1990) - Communautés européennes.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1943) - Ministère : Education - Développement de l'éducation civique - Enseignement.

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3463) - Ministère : Intérieur - Manifestation du 12 novembre - Sécurité publique.

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5043) - Ministère : Communication - Situation à FR3 - Radiodiffusion et télévision.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 225 (89-90)]** - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 263, 264) : autorité du Conseil constitutionnel - Consécration du principe d'égalité de tous les candidats - Réaction des médias et de l'opinion publique après le vote de la loi d'amnistie - Estime les propos de M. Charles Lederman incompatibles avec le devoir de réserve imposé aux juges titulaires de la Haute Cour de justice - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - Avant le Titre I^{er} (p. 265, 266) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Charles Lederman (suppression de l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 relatif à l'amnistie).

- **Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)]** - (25 avril 1990) - Discussion générale (p. 541) : commission des recours des réfugiés, garantie pour l'exercice du droit d'asile : approuve la proposition d'étendre le recrutement des présidents de sections à des magistrats de l'ordre administratif non membres du Conseil d'Etat afin d'étendre les capacités de traitement des dossiers - Reconductions à la frontière : circulaires Fabius de 1985 et Pandraud de 1987 - Accroissement accéléré du nombre des demandeurs, phénomène européen ; détournement unilatéral vers une notion d'asile économique - Mise en danger de la réussite de la politique d'intégration - Se félicite du développement des moyens budgétaires de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - (p. 542) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - Avant l'art. unique (p. 544) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel) - Après l'art. unique (p. 547) : son amendement n° 5 : élection de domicile, non modifiable par le demandeur pour toute la durée de la procédure ; devenu sans objet - (p. 549, 550) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile) - Circulaire Pandraud - (p. 551) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 6 de la commission (arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile) - (p. 552) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 3 de la commission (rapport au Parlement sur l'application de la loi du 25 juillet 1952) - Explication de vote sur l'ensemble : vote du groupe socialiste contre ce projet de loi dénaturé par le Sénat.

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)]** - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1057) : malgré les intentions louables de ceux qui ont décidé la modification horaire en 1976, constate que le bilan des économies d'énergie réalisées est nul et que l'heure d'été ne remplit pas la mission qui lui avait été initialement fixée -

(p. 1058) : inconvénients de ce changement horaire sur certains secteurs économiques et effets nocifs sur la santé - Environnement européen - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1061) : vote favorable des sénateurs socialistes sur les conclusions du rapporteur afin que l'Assemblée nationale puisse s'exprimer sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Art. 1^{er} (statut de la Régie Renault) (p. 1126) : aurait préféré que Mme Marie-Claude Beaudou s'abstienne de remettre en cause M. Robert Pontillon au sujet des élections de Sarcelles - « Retour de l'assassin sur les lieux de son crime » - Echec de Mme Luc à Sarcelles en raison de l'abstention de nombreux électeurs communistes.

- **Procès-verbal** - (31 mai 1990) (p. 1195) : signale qu'il n'avait pas l'intention par ses propos de choquer Mme Marie-Claude Beaudou et lui présente ses excuses.

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 278 (89-90)]** - (11 juin 1990) - Discussion générale (p. 1452) : résurgence du racisme et de l'antisémitisme en temps de crise - (p. 1453) : résultats électoraux du Front national - Défilé du 1^{er} mai 1990 à Paris - Banalisation par les médias - Réticences des magistrats du siège à appliquer la loi de 1972 contre la discrimination raciale - (p. 1454) : création d'un délit de contestation des crimes de guerre commis par l'Allemagne nazie : référence aux décisions du tribunal international de Nuremberg - Loi de 1881 sur la liberté de la presse - Déploie le dépôt d'une motion tendant à opposer la question préalable par la commission des lois - Valeurs républicaines et Résistance contre le nazisme.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Avant l'art. 1^{er} (caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) (p. 1588) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 10 de M. Jacques Larché, rapporteur (institution du vote obligatoirement conforme des deux assemblées sur toutes les lois organiques et non plus uniquement sur celles relatives au Sénat).

Suite de la discussion - (14 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1612) : estime que ce projet de loi constitue un nouveau progrès vers l'Etat de droit - Rappelle le rejet par le Sénat de l'amendement de M. Jean-Marie Girault, tendant à permettre au Conseil constitutionnel d'être saisi de toutes les questions soumises à référendum - (p. 1613) : souhaite accorder aux justiciables français un droit nouveau - Au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur ce projet.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 344 (89-90)]** - (20 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1912, 1913) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi enrichi par l'Assemblée nationale et modifié par le Sénat.

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1914, 1915) : se déclare opposé à la discussion immédiate de ce texte, en séance de nuit, dans des conditions de régularité douteuse, sans examen préalable par la commission - Manoeuvre dictée par des considérations politiques internes au RPR - Rejet par le Sénat, le 12 décembre 1989, de la proposition de loi du groupe du RPR sur le référendum d'initiative populaire - Code de la nationalité - Affirmation constante dans la tradition républicaine du droit du sol, remis en cause par le seul gouvernement de Vichy - Prise de position de l'Eglise de France - Nouvel obstacle à l'intégration des jeunes maghrébins - Racisme et xénophobie.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 399 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Discussion générale

(p. 2089, 2090) : vote par le groupe socialiste des conclusions de la CMP.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture** [n° 416 (89-90)] - (28 juin 1990) - Art. 1 B quinquies et Art. 1 (p. 2223, 2224) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission, de suppression n° 6, et n° 7 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A** [n° 433 (89-90)] - (3 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2448) : dix-neuvième modification du règlement du Sénat - Souligne l'inadaptation des conditions de fonctionnement du Parlement et la nécessité d'une réforme du travail législatif - Constate que les médias et la communication audiovisuelle ont pris le pas sur le Parlement - Signale que c'est à l'initiative du président du Sénat, M. Alain Poher, qu'il a été chargé avec MM. Henri de Raincourt et Gérard Larcher de déposer un rapport sur la proposition de résolution relative à la modification du règlement du Sénat - Respect de la Constitution - Lutte contre l'absentéisme - Limitation du cumul des mandats - Allongement de la durée de la session parlementaire - Souligne le rôle législatif du Parlement - Renforcement du contrôle de l'action gouvernementale - Favorable au vote personnel sur chacun des textes - (p. 2449) : constate que le groupe communiste semble parfois demander un peu trop de scrutins publics - Dénonce l'inflation législative - Constate que la décentralisation accroît les pouvoirs et les compétences des élus locaux - Modification de quelques articles de la Constitution qui organisent la vie du Parlement - Rappelle que le Gouvernement est maître de l'ordre du jour - Absence d'atteinte aux prérogatives du Gouvernement - Décisions de la conférence des présidents - Problème de la discussion en séance publique des amendements non retenus par la commission - Rappelle le rôle de protection et d'enrichissement de la démocratie et des libertés républicaines du Sénat - Souhaite que le Parlement soit l'expression du peuple français par la voix de ses représentants.

Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Avant l'art. 1^{er} (p. 2461) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (application de la règle de la représentation proportionnelle, de manière à garantir à chaque groupe une représentation minimum lorsqu'il y a lieu de procéder aux nominations prévues aux articles 3, alinéa 9, 8, 9, 10 et 105 du règlement du Sénat) - Après l'art. 1^{er} (p. 2464) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat).

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière** [n° 2 (90-91)] - (23 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2963) : importance du nombre de tués dans les accidents automobiles - Développement et amélioration des infrastructures routières et autoroutières - Facteurs d'insécurité : vitesse, alcoolémie au volant - Comportement des conducteurs - Education : utilisation des médias - (p. 2964) : « communication éducative » - Sanctions - Généralisation de la méthode d'éthylométrie - Contrôle préventif de l'alcoolémie des conducteurs de véhicule sur l'initiative des officiers de police judiciaire - Attachement au respect des libertés individuelles - Définition nécessaire des conditions de soumission au contrôle préventif - Utilisateurs de véhicules à deux roues motorisés : port du casque obligatoire ; immobilisation ; insuffisance du délai de 48 heures avant mise en fourrière - Définition nécessaire des « équipements obligatoires » - Facilitation du recouvrement des amendes impayées - Protection de l'acheteur d'un véhicule d'occasion ; certificat de non opposition au transfert de carte grise préalablement à la vente - Complexité du dispositif ; charges supplémentaires pour les services préfectoraux

raux - Intérêt de la création d'un document unique pour le certificat de non-gage et le certificat de non-opposition - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2969) : information souhaitable du rapporteur d'un projet de loi sur les décrets d'application - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** [n° 10 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2995, 2996) : abstention - Accord de l'association des présidents de conseils généraux sur le renouvellement intégral tous les six ans - Conséquences de la décentralisation - Regroupement des élections cantonales et régionales - Dispositions transitoires : débat sur la constitutionnalité de la modification de la durée des mandats des conseillers généraux - Décisions du Conseil constitutionnel - (p. 2997) : abstention - Rôle des présidents des conseils généraux - Caractère politique des élections cantonales et régionales - (p. 2998) : modes de scrutin - Rôle différent des conseillers généraux en milieu urbain et en milieu rural - (p. 2999) : réaffirme son opposition à la procédure de la question préalable.

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules** [n° 5 (90-91)] - (30 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3080) : nécessaire informatisation du fichier national du permis de conduire - Permis à points - Amendements adoptés par la commission des lois - Création d'un fichier national des immatriculations - Libertés publiques - Sécurité routière - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi modifiant les annexes I et II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public** [n° 34 (90-91)] - (6 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3151) : restructuration nécessaire à Air France - Sécurité des vols - (p. 3152) : concurrence communautaire - Avis favorable de la commission des Communautés européennes - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3185) : réforme de 1971 - Perspective de la concurrence européenne - Réforme de l'aide légale - (p. 3186) : difficultés financières que rencontre le justiciable - Accroissement des textes législatifs et de la complexité du droit - Possibilité pour les entreprises françaises de se développer tant en France qu'à l'étranger - Qualité des travaux de la commission - Réunion de la commission en présence du public - Compatibilité entre le salariat et l'indépendance de l'avocat - (p. 3187) : nécessité de structures fortes, compétentes, diversifiées, sur le plan judiciaire et juridique - Ouverture de la nouvelle profession d'avocat aux jeunes juristes - Préférence accordée aux conseils des prud'hommes en cas de litige relatif au contrat de travail de l'avocat - Importance de la réglementation du droit - Place accordée au monde associatif et syndical ainsi qu'au bénévolat - Grande compétence en droit des responsables syndicaux - Rôle des syndicats - Limite des formules juridiques d'exercice en groupe offertes actuellement - Danger de l'ouverture des sociétés à des capitaux extérieurs - Cas des professions médicales - Risques que représenteraient des capitaux croisés entre médecins, pharmaciens, cliniques ou laboratoires - (p. 3188) : interprofessionnalité - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** [n° 460 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3185, 3188).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession) (p. 3225) : se déclare opposé à l'amendement n° 143 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'avocat

d'exercer sa profession, soit à titre individuel, soit au sein d'une association ou d'une société civile professionnelle, en qualité de collaborateur non salarié - (p. 3240 et 3243) : intervient à propos de l'amendement n° 27 de la commission (instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail).

- **Conférence des Présidents** - (8 novembre 1990) (p. 3230 à 3231) : organisation des travaux du Sénat lors de l'examen du projet de loi de finances - Se déclare opposé au déroulement dans l'hémicycle d'une émission télévisée prévue le 24 novembre 1990.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** - *Nouvelle lecture* [n° 72 (90-91)] - (16 novembre 1990) - **Question préalable** (p. 3503) : intervient contre la motion n° 1 de M. Jacques Sourdil, tendant à opposer la question préalable - **Gravité des jugements portés sur le travail de l'Assemblée nationale** - (p. 3504) : défense de la décentralisation par la majorité sénatoriale - **Nécessaire réflexion sur la portée et le rôle du département face à la concurrence européenne et internationale** - Interrogation sur le nombre des régions - **Initiative souhaitable du Sénat en matière de réflexion sur l'avenir des départements** ; commission d'enquête sur la décentralisation - **Refus de la procédure de la question préalable** ; importance du débat parlementaire - **Réponse adaptée à l'abstentionnisme** - (p. 3505) : problème du mode de scrutin régional - **Prorogation du mandat des conseillers généraux pour des considérations d'intérêt général** - **Expérience réussie de regroupement des élections législatives et régionales en 1986** - **Proposition de suppression du renouvellement triennal des conseils généraux** ; demande de l'association des présidents de conseils généraux - **Citation de l'analyse de la question préalable de M. Jean Cluzel** - Le groupe socialiste votera contre la motion tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - **Suite de la discussion** - (16 novembre 1990) - **Après l'art. 35** (p. 3542) : intervient à propos de l'amendement n° 127 de M. Michel Rufin (exercice de la profession de notaire en qualité de salarié).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** [n° 460 (89-90)] - **Suite de la discussion** - (19 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3579) : intervient à propos de l'amendement n° 6 de la commission (réduction du nombre minimum des associés requis pour constituer des sociétés d'exercice libéral à forme anonyme) - **Art. 4 (détenion du capital par les professionnels)** (p. 3583) : intervient à propos des amendements de la commission, n° 7 (possibilité pour des personnes physiques ou morales de participer au capital-social d'une société d'exercice libéral) et n° 8 (participation de membres de professions apparentées sous certaines conditions) et n° 43 de M. Michel Darras (exclusion des capitaux croisés pour la constitution de sociétés d'exercice libéral) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3599) : réserve à l'égard des capitaux croisés - **Avis favorable du groupe socialiste sur ce texte.**

AMELIN (Jean), sénateur de la Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.
- Membre suppléant de la commission nationale d'urbanisme commercial.

ANDIGNE (Hubert d'), sénateur de l'Orne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

ANDRE (Michèle), *secrétaire d'Etat aux droits de la femme* (nommée le 25 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

ARPAILLANGE (Pierre), *garde des sceaux, ministre de la justice* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles le 2 octobre 1990 (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)] (21 mars 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Justice.

Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)] (9 mai 1990) - DOM-TOM.

Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 287 (89-90)] (9 mai 1990) - Drogue.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Pierre Vallon : *Justice (Le peuple français et la justice)* (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 414).

de M. Yves Guéna : *Amnistie (Amnistie et déclarations de M. Christian Nucci)* (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 415).

de M. Jean Grandon : *Prisons (Programme de places de détention supplémentaires)* (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1940).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 127 de M. Roger Lise : *Mer et littoral (Application de la loi sur le littoral dans les DOM)* (JO Débats du 28 avril 1990) (p. 613).

n° 181 de M. Paul Lorient : *Banques et établissements financiers (Renforcement des sanctions pénales relatives à la création et au trafic de fausses cartes bancaires)* (JO Débats du 28 avril 1990) (p. 611).

n° 191 de M. Paul Aduy : *Etrangers (Conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers)* (JO Débats du 19 mai 1990) (p. 989).

n° 200 de M. Jean-Jacques Robert : *Justice (Rétablissement de la peine de mort pour les crimes contre les mineurs)* (JO Débats du 19 mai 1990) (p. 988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal** - *Deuxième lecture* [n° 15 (89-90)] - (10 avril

1990) - **Discussion générale** (p. 164) : élaboration du code pénal de l'an 2000 - Souci des parlementaires de maintenir un équilibre entre la sauvegarde de l'ordre public et la répression de la délinquance - Souhaite un rapprochement des positions des deux assemblées en ce qui concerne la responsabilité pénale des personnes morales de droit public - (p. 165) : immunité pénale de l'Etat en raison de la nécessaire continuité des institutions républicaines - Problème des délinquants atteints de troubles mentaux - Légitime défense des biens - Plafonnement des peines correctionnelles - (p. 166) : peines correctionnelles encourues en matière de trafic de stupéfiants - Maintien du caractère facultatif de la période de sûreté ; durée de cette période - Motivation des décisions judiciaires pour des peines d'emprisonnement ferme inférieures à quatre mois - Sanctions alternatives préférables aux courtes peines d'emprisonnement - Peines « accessoires » - (p. 167) : gravité de ce débat - Elaboration d'un droit pénal moderne - Nécessaire atténuation des principales divergences entre les deux assemblées - Ouverture du Gouvernement aux améliorations techniques, juridiques et rédactionnelles de ce texte - **Exception d'irrecevabilité** (p. 175) : s'oppose à la motion n° 56 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Renvoi en commission** (p. 181) : s'oppose à la motion n° 57 de Mme Hélène Luc, tendant au renvoi en commission - S'oppose aux propos tenus par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis relatifs à la détérioration de l'image de la justice dans l'opinion publique - Effort particulier du Gouvernement sur le plan de la modernisation de la justice et de la formation des personnels - Impossibilité pour le Gouvernement de soumettre au Parlement l'ensemble du futur code pénal - (p. 182) : problème de la répression du trafic de stupéfiants - Réforme en cours d'élaboration de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante - **Art. unique (Livre I^{er} ; Dispositions générales) - Art. 111-2 du code pénal (répartition des compétences entre la loi et le règlement en ce qui concerne la définition des infractions et des peines applicables aux contrevenants)** (p. 183) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (compétence du législateur pour déterminer les infractions et fixer les peines applicables à leurs auteurs) - **Art. 111-3 (légalité de la loi pénale)** (p. 184) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 2 de la commission - **Art. 112-2 (application immédiate des lois dites de procédure)** (p. 185) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Charles Lederman (exception au principe d'application immédiate des lois fixant les modalités des poursuites et les formes de la procédure) ainsi qu'aux amendements identiques n° 3 de la commission et n° 62 de M. Charles Lederman (exception au principe d'application immédiate des lois relatives au régime d'exécution et d'application des peines) - (p. 186) : s'oppose aux amendements identiques, n° 4 de la commission et n° 63 de M. Charles Lederman (conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines) - **Art. 113-1-1 (définition, pour l'application de la loi pénale dans l'espace, de la notion de territoire de la République)** : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (définition de la notion de territoire de la République) - **Art. 113-2 (infractions commises sur le territoire de la République)** (p. 187) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - **Art. 113-7-1 (compétence universelle des juridictions françaises)** (p. 188) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (application de la loi pénale française aux actes de torture, tels que définis par la convention de New-York de 1984, lorsque l'auteur de ces actes est trouvé en France) - **Art. 113-7-2** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 8 de la commission - **Après l'art. 113-7-2** : s'oppose aux amendements de coordination n° 9 et n° 10 de la commission - (p. 189) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 11 de la commission - **Art. 113-9 (autorité chargée de la poursuite des infractions commises hors du territoire de la République)** : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - **Art. 113-10 (exceptions aux règles applicables aux infractions commises hors du territoire de la République)** : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - **Art. 121-2** (p. 192) : s'oppose aux amendements n° 64 de M. Charles Lederman (suppression de la responsabilité pénale des partis et groupements politiques, syndicats professionnels, associations à

but non lucratif et institutions représentatives du personnel) et n° 14 de la commission (partis et groupements politiques, syndicats professionnels et institutions représentatives du personnel exclus de la responsabilité pénale) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 105 de M. Charles Lederman (associations à but non lucratif exclues de la responsabilité pénale) - **Art. 121-4 (définition de la notion d'auteur de l'infraction)** (p. 194) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 15 de la commission (suppression de l'adjonction, introduite par l'Assemblée nationale, tendant à créer un nouveau type d'infraction, entre l'infraction du fait d'autrui et l'infraction d'imprudance) et n° 66 de M. Charles Lederman (auteur de l'infraction en matière d'accident du travail ; règles et modalités des délégations de pouvoir opérées par un chef d'entreprise) - **Art. 122-1 (irresponsabilité pénale de la personne atteinte d'un trouble psychique ou neuropsychique)** (p. 195) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (commission tripartite compétente pour statuer sur la sortie d'un établissement psychiatrique de l'aliéné déclaré pénalement responsable) - **Art. 122-4 (définition de la légitime défense)** : son amendement n° 58 : légitime défense des biens ; rejeté - (p. 196) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (possibilité de faire valoir la légitime défense d'un bien) - **Art. 122-5 (légitime défense d'une personne ou d'un bien menacés)** (p. 197) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 67 de suppression et n° 68 (suppression de toute référence à la notion de légitime défense d'une personne ou d'un bien) - (p. 198) : sur l'amendement n° 18 de la commission, qu'il accepte (rétablissement de la légitime défense d'une personne ou d'un bien), son sous-amendement n° 59 ; adopté - **Art. 122-6 (responsabilité pénale des mineurs)** : accepte l'amendement n° 19 de la commission (dispositions spécifiques prises à l'égard des mineurs) - **Art. 131-1 (échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques)** (p. 199) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 69 (suppression de la réclusion ou de la détention criminelle de trente ans) et n° 70 (abaissement à cinq ans du plafond des peines criminelles de la quatrième catégorie) - (p. 200) : s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Charles Lederman (durée de la peine de la réclusion ou de la détention criminelle à temps comprise entre cinq et vingt ans) - **Art. 131-3 (énumération des peines correctionnelles)** : accepte l'amendement n° 20 de la commission (peine du jour-amende applicable comme peine principale correctionnelle) - **Art. 131-4 (échelle des peines d'emprisonnement)** (p. 201) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (relèvement à dix ans du plafond de la peine correctionnelle) - (p. 202) : s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Charles Lederman (abaissement à cinq ans du plafond de la peine correctionnelle) - **Après l'art. 131-4** : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension aux inculpés qui comparaissent devant les tribunaux correctionnels des garanties dont bénéficient ceux qui sont jugés pour un crime par une cour d'assises).

Suite de la discussion - (11 avril 1990) - **Art. unique (suite) - Art. 131-4-1 du code pénal (définition de la peine correctionnelle de jours-amende)** (p. 215) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 22 de M. Marcel Rudloff, rapporteur - **Art. 131-5 (peines privatives ou restrictives de droits pouvant remplacer l'emprisonnement)** (p. 216) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Charles Lederman (réduction à deux ans de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques) - **Art. 131-8 (fonction de substitut à la peine d'emprisonnement de la peine de jours-amende)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 23 de la commission - **Art. 131-9 (non-cumul de peines en matière correctionnelle)** (p. 217) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (possibilité de cumul de la peine de jours-amende avec une peine d'emprisonnement) - **Art. 131-11 (faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues)** : sur les amendements de M. Charles Lederman, s'oppose au n° 74 (possibilité pour une juridiction de prononcer des peines complémentaires en cas de crime ou de délit) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 75 (peine complémentaire pouvant être prononcée à titre de peine principale) - **Art. 131-13 (montant des amendes contraventionnelles)** (p. 218) : s'oppose à l'amendement de

coordination n° 25 de la commission - **Art. 131-14** (*peines privatives ou restrictives de droits pour toutes les contraventions de la cinquième classe*): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 101 de la commission - **Art. 131-15** (*règles relatives au cumul des peines en matière contraventionnelle*) (p. 219): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de la commission (possibilité pour le juge de prononcer cumulativement plusieurs peines privatives ou restrictives de droits) - **Art. 131-16** (*peines complémentaires en matière contraventionnelle*): s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (rétablissement parmi les peines complémentaires de l'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans ou plus lorsque la contravention est relative à la conduite d'un véhicule à moteur) - (p. 220): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 97 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (rétablissement parmi les peines complémentaires de l'affichage de la décision prononcée, pendant un mois au plus) - **Art. 131-17** (*peine complémentaire applicable pour les contraventions de la cinquième classe*) (p. 221): s'oppose à l'amendement de coordination n° 28 de la commission - **Art. 131-19-1** (*interdiction d'utiliser des cartes de paiement*): s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (durée de l'interdiction ramenée de cinq à deux ans) - **Art. 131-20** (*peine de la confiscation*): s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (suppression de la notion de contrainte par corps) - **Après l'art. 131-20** (p. 222): s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Charles Lederman (restriction du champ d'application de la contrainte par corps) - **Art. 131-26** (*interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale*): s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Charles Lederman (interdiction ne pouvant excéder cinq ans lorsqu'elle est encourue à titre de peine complémentaire pour un crime ou un délit) - **Art. 131-29** (*interdiction de séjour*) (p. 224): s'oppose aux amendements de suppression n° 80 de M. Charles Lederman et n° 98 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Section 2** (*Des peines applicables aux personnes morales*): s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Charles Lederman (« Des peines applicables aux personnes morales à objet commercial, industriel ou financier ») - **Art. 131-36** (*taux maximum de l'amende criminelle ou contraventionnelle*) (p. 225): s'oppose à l'amendement n° 29 de la commission (réduction du plafond de cette amende) - **Art. 131-37** (*peines particulières susceptibles d'être prononcées à l'encontre des personnes morales*) (p. 227): s'oppose aux amendements de la commission, n° 30 (dissolution des personnes morales limitée au seul cas où celles-ci ont été créées pour commettre les faits incriminés), n° 31 (peines d'interdiction provisoire ou définitive d'activité ou de placement sous surveillance judiciaire limitées à certains cas de récidive), n° 32 de coordination, n° 33 (peines d'interdiction d'activité ou de placement sous surveillance judiciaire non applicables aux personnes morales de droit public dont la responsabilité pénale est susceptible d'être engagée), ainsi qu'à l'amendement n° 83 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction provisoire ou définitive d'exercer une ou plusieurs activités sociales) - **Art. 131-38** (*peines contraventionnelles*) (p. 228): s'oppose à l'amendement de coordination n° 38 de la commission - **Art. 131-39** (*taux maximum de l'amende contraventionnelle*): s'oppose à l'amendement de coordination n° 35 de la commission - **Art. 131-41** (*définition de la peine correctionnelle de jours-amende*) (p. 229): s'oppose aux amendements de coordination n° 36 et n° 37 de la commission - **Art. 131-46** (*modalités d'application des peines encourues par les personnes morales*): s'oppose à l'amendement n° 38 de la commission (détermination par le code de procédure pénale des conditions dans lesquelles les représentants du personnel seront appelés à l'instance) - **Art. 132-5** (*problèmes particuliers des peines privatives de liberté, du travail d'intérêt général et du jour-amende; récidive et incidence du sursis*) (p. 230): accepte l'amendement de coordination n° 39 de la commission - **Art. 132-8** (*récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans d'emprisonnement pour crime*) (p. 231): s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission (relèvement du plafond de la peine d'emprisonnement) - **Art. 132-9** (*récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de dix ans*

d'emprisonnement à délit puni de dix ans ou d'un emprisonnement compris entre un et dix ans): accepte les amendements de coordination n° 41 et n° 42 de la commission - **Art. 132-11** (*récidive contraventionnelle*): s'oppose à l'amendement de coordination n° 43 de la commission - **Art. 132-12** (*récidive de peine criminelle ou correctionnelle à crime*) (p. 232): s'oppose à l'amendement n° 44 de la commission (réduction du taux maximum de l'amende) - **Art. 132-13** (*récidive de peine criminelle ou correctionnelle à délit*): s'oppose aux amendements de coordination n° 45 et n° 46 de la commission - **Art. 132-14** (*récidive correctionnelle des personnes morales*): s'oppose à l'amendement de coordination n° 47 de la commission - **Art. 132-15** (*récidive contraventionnelle des personnes morales*): s'oppose aux amendements de coordination n° 102 et n° 48 de la commission - **Art. 132-18** (*motivation spéciale des peines d'emprisonnement*) (p. 233): s'oppose à l'amendement n° 49 de la commission (suppression de l'obligation pour la juridiction correctionnelle de motiver les courtes peines d'emprisonnement) - Son amendement n° 60: obligation pour la juridiction correctionnelle de motiver les peines d'emprisonnement égales ou inférieures à quatre mois; devenu sans objet - **Art. 132-20** (*relèvement des interdictions, déchéances et incapacités*) (p. 235): s'oppose à l'amendement n° 50 de la commission (suppression des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale prévoyant que les peines complémentaires ne sont applicables que si elles sont prononcées expressément par la juridiction compétente) - **Art. 132-21-1** (*période de sûreté*) (p. 237): s'oppose à l'amendement n° 51 de la commission (période de sûreté obligatoire; durée de cette période) - **Art. 132-22** (*personnalisation des peines*) (p. 238): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Charles Lederman, n° 84 (énumération des divers éléments susceptibles d'être pris en compte) et n° 85 (prise en compte par la juridiction de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu) - **Art. 132-28** (*conditions d'octroi du sursis simple en matières criminelle et correctionnelle*) (p. 239): s'oppose aux amendements n° 86 et n° 87 de M. Charles Lederman tendant à maintenir les conditions actuelles d'octroi du sursis simple - **Art. 132-29** (*peines susceptibles d'être assorties du sursis simple en matière correctionnelle en ce qui concerne les personnes physiques*) (p. 240): s'oppose à l'amendement n° 52 de la commission (peine de jours-amende incluse dans lesdites peines) - **Art. 132-32** (*peines contraventionnelles susceptibles d'être assorties du sursis simple*): s'oppose à l'amendement n° 103 de la commission (peine d'annulation du permis de conduire incluse dans lesdites peines) - **Art. 132-37** (*effets du sursis partiel*): s'oppose à l'amendement de coordination n° 104 de la commission - **Art. 132-39** (*peines susceptibles d'être assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 241): s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Charles Lederman (suppression de la condition de durée de la peine d'emprisonnement) - **Art. 132-41** (*contrôles et obligations imposés au condamné au cours du délai d'épreuve*) (p. 242): s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 89 (compétences de la juridiction de condamnation et du juge de l'application des peines), n° 90 (modalités d'intervention du juge de l'application des peines; possibilité de recours du condamné devant la juridiction de condamnation) et n° 91 (possibilité pour le juge de l'application des peines d'aménager ou de supprimer les obligations particulières auxquelles a été soumis le condamné) - **Art. 132-60** (*principe de l'ajournement avec mise à l'épreuve*) (p. 244): s'oppose à l'amendement n° 53 de la commission (durée de la mise à l'épreuve) - **Art. 132-62** (*décision de la juridiction à l'audience de renvoi*) (p. 245): s'oppose à l'amendement n° 54 de la commission (délai à l'issue duquel la décision sur la peine devra intervenir après la première décision d'ajournement) - **Art. 132-65** (*régime de l'ajournement avec injonction*): s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction faite au juge de prononcer plus d'un ajournement) - **Art. 132-69** (*définition de la bande organisée*) (p. 246): s'oppose à l'amendement de suppression n° 94 de M. Charles Lederman - **Art. 133-9** (*effets de l'amnistie*) (p. 247): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 95 de M. Charles Lederman (incapacités et déchéances subséquentes effacées par l'amnistie) - **Après l'art. 133-9**: s'oppose à l'amendement n° 96 de

M. Charles Lederman (réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits et délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail, des activités syndicales ou revendicatives) - Dispositions ne pouvant figurer dans les principes généraux du droit pénal - Possibilité pour le législateur d'apprécier s'il convient d'intégrer des dispositions de cette nature dans les lois d'amnistie particulières - Art. 133-13 (*conditions de la réhabilitation des personnes physiques*) (p. 248) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 55 de la commission.

- **Rappel au règlement** - (3 mai 1990) (p. 643) : partage l'émotion de M. Louis Perrein - Trouve scandaleux de parler comme on le fait du Parlement et de la justice - Estime que Gouvernement et Parlement doivent réagir et retrouver l'inspiration des prédécesseurs qui ont fait de notre démocratie ce qu'elle est.

- **Projet de loi modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel [n° 247 (89-90)]** - (3 mai 1990) - Discussion générale (p. 644) : projet de portée limitée qui vise à poursuivre la réforme des juridictions et du contentieux administratif - Rappelle la création des tribunaux administratifs en 1953 et celle des cours administratives d'appel en 1987 - Persistance de l'engorgement de la juridiction administrative en ce qui concerne les tribunaux administratifs - Rationalisation et amélioration continue des procédures contentieuses dont il dénonce la lenteur - Possibilité pour les tribunaux administratifs de saisir pour avis le Conseil d'Etat sur toute question de droit nouvelle - Dispositions proposées adoptées à l'unanimité par l'Assemblée nationale : possibilité pour les présidents de cour et de tribunal de statuer seuls pour les non-lieux à statuer ainsi que pour les rejets de requêtes ; institution d'une procédure de désignation rapide du commissaire du Gouvernement en cas d'empêchement du titulaire de cette fonction - (p. 645) : diminution dès 1991 du stock des affaires en instance et des délais de jugement - Volonté du Gouvernement de poursuivre l'effort engagé en faveur d'une justice mieux adaptée aux besoins des citoyens - Art. 3 (*ordonnances des présidents de juridiction*) (p. 647) : s'oppose aux amendements de M. Daniel Hoeffel, rapporteur, n° 2 (exclusion des présidents de tribunal administratif, du vice-président du tribunal administratif de Paris et des présidents de formation de jugement des tribunaux administratifs de la possibilité de rejeter par ordonnance les conclusions à fin de sursis) et n° 3 (faculté pour les présidents de cour administrative d'appel et des présidents de formation de jugement des cours administratives d'appel de rejeter par ordonnance les conclusions à fin de sursis).

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)]** - (3 mai 1990) - Discussion générale (p. 648) : volonté du Gouvernement de poursuivre la politique de solidarité en faveur des victimes d'infractions pénales - Rappelle qu'avant 1977 l'indemnisation de ces dernières résultait uniquement de l'octroi par les tribunaux de dommages et intérêts à la charge des condamnés - (p. 649) : lois de 1977 et 1981 et indemnisation des victimes de dommages corporels graves sur fonds d'Etat - Edification d'un véritable droit des victimes d'infractions grâce aux lois de 1983, 1985, 1986 et 1990 - Amélioration de l'accueil et de l'information des victimes - Augmentation des crédits en faveur du service d'aide aux victimes - Harmonisation des régimes d'indemnisation des victimes d'infractions graves de droit commun et d'actes terroristes - Principe de la réparation intégrale du préjudice - Suppression de la condition de subsidiarité pour toutes les victimes d'infractions ayant subi une incapacité supérieure à un mois - Bénéfice du droit à réparation intégrale pour les personnes de nationalité étrangère victimes d'infractions graves de droit commun commises sur le territoire français - (p. 650) : réduction possible des droits de la victime s'il y a eu faute de sa part - Principe de la compétence judiciaire pour l'ensemble des victimes d'infractions - Compétence exclusive de la commission d'indemnisation des victimes de Paris pour les victimes d'actes de terrorisme - Fixation à trois ans du délai

dans lequel les victimes peuvent demander l'indemnisation de leurs préjudices - Création d'un nouveau fonds de garantie dont les ressources proviendront d'un prélèvement forfaitaire sur les contrats d'assurance de biens - Rappelle qu'en 1988, 1 750 demandes d'indemnisation avaient été présentées et 900 retenues - Estime que 2 300 dossiers environ relèvent de la nouvelle procédure - Possibilité pour le tribunal d'obliger le prévenu à indemniser la victime - Trois mesures importantes tendent à améliorer les droits des parties civiles - (p. 651) : possibilité pour les associations d'aide aux victimes de se constituer partie civile dans les affaires de terrorisme - Renforcement des droits des victimes dans le procès pénal - Prélèvement automatique sur le compte nominatif du détenu - Constate qu'aucune indemnisation ne peut réellement réparer les pertes ou les souffrances des victimes - Projet tendant à réduire au minimum les désagréments supplémentaires provoqués par de longues procédures - Souhaite qu'un effort de solidarité nationale permette à chaque victime d'être indemnisé intégralement et rapidement - (p. 656) : confirme que les textes d'application permettront de délimiter les domaines d'intervention de la sécurité sociale, des assurances et des commissions d'indemnisation - Absence de remise en cause des droits acquis des victimes du terrorisme - Signale que le budget de la justice sera abondé pour faire face aux nouveaux besoins issus du présent projet - Rappelle que toutes les victimes seront dédommées dans un délai d'un mois par le versement d'une provision avant tout jugement au fonds - Elaboration de ce projet à partir du dispositif de la loi du 9 septembre 1986 - Instauration de dispositions procédurales favorables en faveur des victimes du terrorisme - Rappelle que la loi de janvier 1990 leur accorde les avantages dont bénéficiaient les victimes de guerre - (p. 657) : favorable à une harmonisation des procédures pour faciliter aux victimes l'accès à l'indemnisation - Opposé à l'institution de deux fonds distincts qui conduiraient à une dispersion des moyens préjudiciaires aux victimes - Avant l'art. 1 : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Philippe de Bourgoing, rapporteur - Art. 2 (*remise des copies pénales à la victime dans le cadre de la procédure préparatoire en session d'assises*) : accepte l'amendement de suppression n° 2 de la commission - Avant l'art. 3 : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - Art. 3 (*principe d'indemnisation*) (p. 658) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (possibilité pour toute personne ayant subi un préjudice résultant de faits volontaires ou non, qui présentent le caractère matériel d'une infraction, d'obtenir la réparation intégrale des dommages qui résultent des atteintes à la personne si ces atteintes n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 706-16 du code de procédure pénale) - (p. 660) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (bénéfice de l'indemnisation si les faits ont entraîné la mort ou une incapacité totale de travail personnel égale ou supérieure à un mois) - (p. 661) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Robert Pagès (bénéfice de l'indemnisation si les faits ont entraîné la mort ou une incapacité totale de travail personnel égale ou supérieure à huit jours) - Son amendement n° 29 : mise en harmonisation du droit interne avec les engagements internationaux, notamment la convention européenne relative à l'indemnisation des victimes d'infractions violentes, faite à Strasbourg le 24 novembre 1983 ; rejeté - (p. 662) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (redéfinition des conditions d'éligibilité au mécanisme de réparation applicable aux ressortissants étrangers) - (p. 663) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (refus de la réparation ou réduction de son montant à raison de la faute de la victime) - Art. 4 (*délai de la demande d'indemnité*) : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (extension à l'ensemble des victimes d'infractions du bénéfice d'une disposition réservée aux seules victimes d'attentats terroristes : la saisine obligatoire de la commission d'indemnisation par le procureur de la République) - Art. 5 (*provisions*) (p. 664) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (extension à l'ensemble des infractions du régime de versement des provisions actuellement défini pour les infractions terroristes) - Art. 7 (*principe de subsidiarité de l'indemnisation versée par la commission - fonds de garantie des victimes d'infractions*) (p. 665) : s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Robert Pagès (règlement par le fonds de garantie aux

victimes d'infractions de l'intégralité du préjudice et récupération des sommes qui peuvent être dues par d'autres débiteurs au titre du même préjudice) et accepte l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission - **Art. 8 (remboursement du trop perçu éventuel par la victime)** (p. 666) : accepte l'amendement rédactionnel n° 10 de la commission - **Art. 10 (secours exceptionnels au bénéfice des victimes les plus démunies)** : son amendement n° 30 : possibilité pour les victimes qui subissent une incapacité de travail égale à un mois de prétendre à une réparation intégrale de leur préjudice ; adopté - **Après l'art. 10** : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Robert Pagès (augmentation des seuils de ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire totale ou partielle) - **Avant l'art. 11** (p. 667) : accepte l'amendement rédactionnel n° 11 de la commission - **Art. 11 (pécule des détenus)** (p. 668) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (fixation par la juridiction de jugement de l'importance de chacune des parts du compte nominatif des condamnés et modification, le cas échéant, au cours de la détention, par le juge de l'application des peines) - **Avant l'art. 12** : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - **Art. 12 (dispositions de conséquence)** (p. 669) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de la commission - **Art. 13 (fonds de garantie des victimes d'infractions)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 25 de la commission - **Art. 14 (dispositions de conséquence)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 26 de la commission - **Après l'art. 14** : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Robert Pagès (alimentation du fonds de garantie par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance) - **Avant l'art. 15** (p. 670) : accepte l'amendement n° 14 de la commission - **Art. 15 (abrogations)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 27 de la commission - **Art. 16 (entrée en vigueur et dispositions transitoires et diverses)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de la commission (possibilité pour les associations d'aide aux victimes du terrorisme régulièrement déclarées avant le 9 septembre 1986 d'exercer les droits de la partie civile pour les affaires en cours sans condition de délai) - **Après l'art. 16 (application outre-mer)** : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (extension aux territoires d'outre-mer et à Mayotte du régime d'indemnisation des victimes du terrorisme) - (p. 671) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Robert Pagès (dépôt d'un rapport tous les ans au Parlement retraçant l'utilisation des sommes détenues par le fonds de garantie aux victimes d'infractions).

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)]** - (15 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 813) : projet de loi visant à moderniser le droit des voies d'exécution, aujourd'hui régi par des textes datant de l'époque napoléonienne - Objectifs de ce texte : conciliation des exigences des créanciers et de la protection des débiteurs, prise en compte de l'évolution économique et sociale, respect de la liberté individuelle et de la vie privée - Travaux préparatoires de la commission Perrot - (p. 814, 815) : absence d'application de ce texte à l'exécution contre les personnes publiques - Problème du manque actuel de moyens, notamment en personnel, des greffes des juridictions - Renforcement de l'efficacité des procédures d'exécution : institution de la saisie- attribution, accroissement des pouvoirs du juge en matière d'astreinte, enquêtes du Parquet sur la situation des débiteurs - Unification du contentieux de l'exécution forcée entre les mains d'un juge unique : le juge de l'exécution - Principe du libre choix par le créancier des mesures d'exécution ; dispositions en faveur de la saisie des comptes bancaires ou des véhicules - Concours de la force publique et des tiers à l'exécution des titres exécutoires - Humanisation des poursuites : minimum de rémunération insaisissable, vente volontaire des biens saisis, pouvoir d'appréciation du juge - **Art. 1^{er} (principes généraux)** (p. 819) : sur l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (suppression de l'interdiction, pour le titulaire d'un titre exécutoire, de pratiquer une mesure conservatoire), qu'il accepte, son sous-amendement n° 139 ; adopté - **Art. 3 (inventaire des titres exécutoires)** (p. 820) : son amendement n° 140 : nouvelle rédaction de cet article ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (nouvelle rédaction de

cet article ; mise à exécution des titres exécutoires dans les conditions prévues par la loi) - **Art. 4 (condition de liquidité de la créance)** (p. 821) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Charles Lederman (nécessité d'une évaluation de la créance en argent) - **Art. 7 (institution d'un juge de l'exécution)** (p. 822) : sur l'amendement n° 3 de la commission, qu'il accepte (conditions de délégation des fonctions de juge de l'exécution par le président du tribunal de grande instance), son sous-amendement n° 141 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 98 de M. Charles Lederman (établissement d'un tour de rôle annuel pour la désignation du juge de l'exécution dans chaque tribunal de grande instance) - **Art. 8 (compétence du juge de l'exécution)** (p. 823) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Charles Lederman (suppression de la compétence du juge de l'exécution sur les contestations portant sur le fond du droit) - Sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 4 (compétence du juge de l'exécution sur le fond de toutes les difficultés relatives aux titres exécutoires) et accepte les n° 5 (suppression du caractère d'ordre public de la compétence du juge de l'exécution) et n° 6 (suppression des dispositions relatives à l'appel des décisions du juge de l'exécution) - **Art. 11 (rôle du procureur de la République)** (p. 824) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Paul Graziani (obligation de procéder à un commandement de payer préalablement à toute exécution forcée ; délai de huit jours entre le commandement et la saisie) - **Art. 13 (principe de saisissabilité des biens du débiteur)** : s'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (réserve de l'action en distraction des biens saisis) - **Art. 14 (condition de liquidité de la créance)** (p. 825) : accepte les amendements n° 82 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisissabilité des provisions, sommes et pensions à caractère alimentaire pour le paiement des aliments déjà fournis par le saisissant à la partie saisie) et n° 100 de M. Charles Lederman (insaisissabilité des éléments corporels d'un fonds de commerce) - **Art. 16 (concours de l'Etat à l'exécution des titres exécutoires)** : accepte l'amendement n° 8 de la commission (droit à réparation en cas de refus de l'Etat de prêter son concours) - **Art. 17 (concours de la force publique)** (p. 827) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour l'huissier de justice chargé de l'exécution de requérir le concours de la force publique) - **Art. 18 (mission des personnes chargées de l'exécution)** (p. 828) : sur l'amendement n° 11 de la commission (absence de caractère obligatoire du concours de l'huissier de justice en cas de disproportion entre les frais répétables et l'intérêt de la voie d'exécution), son sous-amendement rédactionnel n° 142 ; retiré au profit du sous-amendement analogue n° 134 de M. Etienne Dailly - S'oppose à l'amendement n° 51 de M. Paul Graziani (absence de caractère obligatoire du concours de l'huissier de justice en cas de disproportion entre le montant des frais répétables et la valeur de vente des biens saisis aux enchères publiques ; communication par l'huissier au juge de l'exécution d'un procès-verbal motivé en cas de refus de concours) - **Art. 19 (conditions d'exercice de ses prérogatives par la personne chargée de l'exécution)** (p. 828, 829) : accepte les amendements de coordination de la commission n° 12 et n° 13, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 52 de M. Paul Graziani (cas de difficultés d'exécution provenant d'un tiers) - **Art. 20 (pénétration dans le domicile du débiteur)** (p. 831, 832) : s'oppose à l'amendement n° 101 de M. Charles Lederman (contrôle du juge de l'exécution sur la pénétration dans un lieu privé en l'absence de son occupant ou contre son gré) et accepte les amendements identiques n° 77 de M. Louis Virapoullet et n° 135 de M. Etienne Dailly (possibilité, pour l'huissier de justice, de pénétrer dans un lieu servant à l'habitation à l'expiration d'un délai de huit jours à compter d'un commandement de payer resté sans effet) - **Art. 20 bis (pénétration dans le domicile du débiteur)** (p. 833) : accepte l'amendement de coordination n° 15 de la commission - (p. 834) : accepte les amendements n° 84 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (nécessité pour la personne chargée de l'exécution d'être munie d'un titre exécutoire ou de mettre en oeuvre une mesure conservatoire déjà autorisée en justice) et n° 16, de coordination, de la commission - **Art. 21 (libre choix par le créancier des mesures d'exécution)** : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Paul Graziani (condamnation des créanciers de mauvaise foi) - **Art. 22 (résistance abusive du débiteur)** (p. 835) : s'oppose à

l'amendement de suppression n° 102 de M. Charles Lederman - **Art. 23** (*obligation pour les tiers d'apporter leur concours aux procédures d'exécution*): s'oppose à l'amendement de suppression n° 103 de M. Charles Lederman - **Art. 29** (*vente volontaire des biens saisis*) (p. 836): accepte l'amendement de rétablissement n° 17 de la commission - **Art. 30** (*exécution d'un titre exécutoire à titre provisoire*) (p. 837): accepte l'amendement n° 104 de M. Charles Lederman (suppression de la non-indemnisation du débiteur pour privation de jouissance en cas de modification ultérieure du titre exécutoire) - **Art. 31** (*prise en charge des frais de l'exécution*) (p. 839): s'oppose aux amendements n° 18 de la commission (en l'absence de convention contraire, possibilité pour le créancier de demander au juge de l'exécution de laisser à la charge du débiteur tout ou partie des frais exposés en vue d'un recouvrement amiable), n° 85 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (en cas de procédure de recouvrement sans titre exécutoire, mise à la charge du débiteur des frais exposés par le créancier, à l'exception de ceux de la première réclamation) et de M. Charles Lederman, n° 105 (mise à la charge du débiteur des frais de recouvrement exposés en matière prud'homale), n° 106 (mise à la charge du débiteur des seuls frais de recouvrement taxables et légaux) et n° 107 de coordination - (p. 840): s'en remet à la sagesse du Sénat pour la demande de priorité de M. Michel Darras pour l'amendement n° 85 précité - Après l'art. 31 (p. 841): sur l'amendement n° 19 de la commission, accepte la première partie (sanction de l'abus des relances effectuées au moyen de traitements automatisés de données pour les recouvrements de masse) et s'oppose à la deuxième partie (fixation par décret du montant des frais réels pouvant être imputés au débiteur) - (p. 842): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 20 de la commission (subordination des coupures de gaz, d'eau et d'électricité consécutives à un défaut de paiement à l'obtention par le créancier d'un titre exécutoire demeuré sans effet) et sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 55 de M. Paul Graziani (extension aux coupures de téléphone) - **Art. 33** (*caractères de l'astreinte*) (p. 844): s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour le juge de prononcer une astreinte définitive sans la faire précéder d'une astreinte provisoire) - **Art. 35** (*conditions de liquidation des astreintes*): accepte l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour le juge de modérer l'astreinte en cas d'inexécution en provenance d'une cause étrangère) - **Art. 36** (*versement d'une part des astreintes au fonds national d'action sociale*) (p. 845): s'oppose aux amendements identiques n° 88 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 108 de M. Charles Lederman (imputation de l'astreinte sur le montant définitif des dommages et intérêts) - (p. 846): s'oppose aux amendements identiques n° 21 de la commission et n° 109 de M. Charles Lederman (suppression de la possibilité de versement d'une part de l'astreinte au fonds national d'action sociale) ainsi qu'à l'amendement n° 89 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (caractère d'amende civile de la part de l'astreinte non versée aux créanciers) - **Art. 38** (*mission du ministère public*) (p. 848): accepte l'amendement de coordination n° 22 de la commission et s'oppose à l'amendement de suppression n° 110 de M. Charles Lederman - **Art. 39** (*obligation de renseignement mise à la charge de certains établissements et entreprises*) (p. 849): s'oppose à l'amendement de suppression n° 111 de M. Charles Lederman - Sur l'amendement n° 24 de la commission (obligation de renseignement mise à la charge des banques), qu'il accepte, son sous-amendement n° 143; adopté - **Art. 40** (*confidentialité des renseignements obtenus*): accepte les amendements de la commission, n° 25 d'ordre rédactionnel et n° 26 de coordination - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Paul Graziani (mention du procès-verbal dressé lors de la réquisition prévue à l'article 38) - **Art. 42** (*effets de la saisie-attribution*) (p. 851, 853): s'oppose aux amendements n° 113 de M. Charles Lederman de suppression et n° 90 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (1^o publication des actes de saisie au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, BODACC; 2^o institution d'une procédure collective d'attribution en cas de pluralité des créanciers, à l'expiration d'un délai de huit jours francs à compter de l'acte de saisie) - **Art. 43** (*obligations du tiers saisi*) (p. 854): s'oppose à l'amendement n° 57

de M. Paul Graziani (sursis à la saisie en cas d'opposition de la part du tiers saisi) - **Art. 44** (*contestations relatives à la saisie*) (p. 855): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 28 de la commission et n° 114 de M. Charles Lederman (fixation d'un délai de deux mois pour élever une contestation) - **Art. 45** (*paiement immédiat ou différé du créancier saisissant*): accepte l'amendement rédactionnel n° 29 de la commission - **Art. 46** (*obligations spécifiques de l'établissement bancaire, tiers saisi*) (p. 856, 857): s'oppose à l'amendement n° 30 de la commission (établissement d'une liste limitative des opérations pouvant affecter le solde du compte saisi) - Son amendement n° 144: en cas de diminution des sommes rendues indisponibles, établissement d'un relevé de toutes les opérations ayant affecté les comptes depuis le jour de la saisie; adopté.

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - **Art. 47** (*saisie des rémunérations*) (p. 869): s'oppose à l'amendement n° 115 de M. Charles Lederman (révision annuelle des seuils de rémunération saisissables) et aux amendements identiques n° 31 de M. Jacques Thyraud, rapporteur, et n° 91 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (application du régime de la franchise postale aux actes relatifs à la procédure de saisie des rémunérations) - (p. 870): accepte l'amendement de coordination n° 59 de M. Paul Graziani - **Art. 48** (*conditions de la saisie-vente*): son amendement n° 145: possibilité pour tout créancier de se joindre aux opérations de saisie par voie d'opposition; adopté - S'oppose aux amendements n° 116 de M. Charles Lederman (délai de trois mois après l'autorisation du juge de l'exécution préalable à toute saisie-vente) et n° 137 de M. Etienne Dailly (signification d'un commandement préalable à toute opération de saisie-vente) - Après l'art. 48 (p. 872): son amendement n° 146: interdiction de procéder à une saisie-vente pour des créances de faible montant pouvant être recouvrées par voie de saisie d'un compte de dépôt ou de rémunération; adopté - **Art. 49** (*conditions de la vente des biens saisis aux enchères publiques*) (p. 873): accepte les amendements de coordination de la commission, n° 32, n° 33 et n° 34 - **Art. 50** (*modalités de la vente des biens saisis aux enchères publiques*) (p. 874): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 117 de M. Charles Lederman (mise à prix ne pouvant être inférieure à la valeur marchande du bien) - **Art. 51** (*créanciers admis à faire valoir leurs droits sur le prix de la vente*): son amendement de précision n° 147; adopté - **Art. 53** (*appréhension des meubles*) (p. 875): accepte les amendements n° 60 de M. Paul Graziani (possibilité pour le débiteur de transporter les meubles à ses frais), n° 35 de coordination de la commission et n° 92 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (audition préalable, par le juge, du tiers en possession du meuble) - S'oppose à l'amendement de coordination n° 61 de M. Paul Graziani - **Art. 54** (*conditions de la saisie des véhicules*) (p. 876): s'oppose à l'amendement de suppression n° 118 de M. Charles Lederman et accepte l'amendement de coordination n° 36 de la commission - **Art. 55** (*modalités de la saisie des véhicules*): accepte l'amendement de coordination n° 37 de la commission et s'oppose à l'amendement de suppression n° 119 de M. Charles Lederman - **Art. 56** (*saisie des droits incorporels*) (p. 877): s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Charles Lederman (délai de trois mois préalable à la vente des droits incorporels) - **Art. 57** (*créanciers admis à faire valoir leurs droits sur le prix de vente des droits incorporels*): accepte l'amendement de coordination n° 38 de la commission - Après l'art. 57: s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Charles Lederman (interdiction des clauses résolutoires pour non-paiement du loyer dans les contrats de location) - Avant l'art. 58 (p. 878): s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Charles Lederman (interdiction des saisies et des expulsions sans relogement des locataires de bonne foi) - **Art. 58** (*conditions exigées pour procéder à une expulsion*) (p. 879): s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Paul Graziani (règles de procédure relatives aux expulsions) - Sur les amendements de M. Charles Lederman, accepte le n° 123 (suppression de la notion de disposition spéciale) et s'oppose aux n° 124 (suppression de la possibilité de procéder à une expulsion en vertu d'un procès-verbal de conciliation exécutoire) et n° 125 (interdiction des expulsions sans proposition de relogement) - **Art. 59** (*délai d'un mois après*

le commandement pour procéder à l'expulsion) (p. 880) : accepte les amendements n° 126 de M. Charles Lederman (allongement de ce délai à deux mois) et n° 39 de coordination de la commission - S'oppose à l'amendement n° 76 de M. José Balarelo (substitution d'un droit fixe au droit proportionnel pour la taxation du commandement) - **Art. 61 (cas particulier des expulsions de personnes entrées par voie de fait ou dans des immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril)** (p. 881) : s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Charles Lederman (versement d'une indemnité d'éviction au locataire expulsé en raison d'un arrêté de péril) - **Art. 62 (sort des meubles situés dans le logement de la personne expulsée)** : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (nécessité d'un accord du créancier pour laisser les meubles sur place) et accepte l'amendement de coordination n° 149 de la commission - **Art. 64 (conditions de l'exercice de la mesure conservatoire)** (p. 882) : accepte l'amendement n° 40 de la commission (absence de commandement préalable à la mesure conservatoire) - **Art. 65 (exception à l'autorisation judiciaire préalable à la mesure conservatoire)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 41 de la commission - **Art. 66 (rôle du juge en matière de mesures conservatoires)** (p. 883) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Charles Lederman (suppression de la compétence du tribunal de commerce) et accepte l'amendement n° 65 de M. Paul Graziani (mainlevée des mesures conservatoires en cas de constitution d'une caution bancaire) - **Art. 67 (obligation pour le créancier ayant procédé à une mesure conservatoire d'engager ou de poursuivre une procédure au fond)** : sur l'amendement n° 42 de la commission (obligation pour le juge de constater la liquidité et l'exigibilité de la créance, qu'il accepte, son sous-amendement rédactionnel n° 148 ; adopté - **Art. 69 (mainlevée de la mesure conservatoire)** (p. 884) : accepte l'amendement de coordination n° 43 de la commission - **Art. 70 (paiement des frais résultant d'une mesure conservatoire)** : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Paul Graziani (prise en compte des frais abusifs et notion de mauvaise foi du créancier) et accepte l'amendement n° 129 de M. Charles Lederman (compétence du juge du fond pour déterminer la personne sur qui doit peser la charge des frais) - **Art. 72 (saisie conservatoire sur une créance portant sur une somme d'argent)** : accepte l'amendement de coordination n° 150 de la commission - **Art. 73 (conversion de la saisie conservatoire en voie d'exécution forcée)** (p. 885) : accepte l'amendement de coordination n° 44 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Charles Lederman (délai de trois mois entre la délivrance du titre exécutoire et la vente) - **Art. 76 (aliénabilité des biens grevés d'une sûreté judiciaire)** : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Charles Lederman (suppression des dispositions particulières applicables au cas des valeurs mobilières) - **Avant l'art. 77** (p. 886) : s'oppose à l'amendement n° 45 de la commission (institution auprès des huissiers de justice de clerks habilités à procéder aux constats à la requête des particuliers) - (p. 888) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (détermination par la loi des personnes habilitées à procéder à l'exécution forcée) - **Art. 78 (délais de grâce)** : accepte l'amendement n° 48 de la commission (prise en compte par le juge de l'exécution des circonstances et des situations particulières du débiteur et du créancier pour l'aménagement de la dette) - **Après l'art. 78** (p. 889) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 94 (possibilité de mise en demeure par une simple lettre missive dans le cadre de l'article 1139 du code civil) et n° 95 (possibilité de mise en demeure par une simple lettre missive dans le cadre de l'article 1146 du code civil) - **Art. 79 (avis à tiers détenteur)** (p. 890) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Paul Graziani (suppression de la notification de l'avis à tiers détenteur par la voie postale) - **Art. 80 (compétence du juge de l'exécution en matière de dette fiscale)** : accepte l'amendement de forme n° 153 de la commission - **Après l'art. 80** : s'oppose aux amendements de M. Paul Graziani, n° 69 (nouvelle rédaction de l'article 600 du code de procédure civile) et n° 70 (rétablissement de l'article 608 du code de procédure civile) - **Art. 81 (compétence du tribunal de grande instance en matière de saisie immobilière)** (p. 891) : s'oppose à l'amendement n° 132 de M. Charles Lederman (suppression de la référence au juge unique) - **Après**

l'art. 81 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 49 de M. Charles Cuttoli (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions d'adaptation de la loi aux Français établis hors de France) - **Art. 86 (dispositions d'abrogation)** (p. 893) : son amendement n° 152 tendant notamment au maintien de l'article 551 du code de procédure civile et du droit spécial d'Alsace et de Moselle ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 894) : remercie le Sénat et son rapporteur, M. Jacques Thyraud, pour la qualité de leurs travaux sur ce texte.

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 278 (89-90)]** - (11 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1445) : profanation de Carpentras - Politique d'intégration - Etat de la législation antiraciste ; loi du 1^{er} juillet 1972 ; circulaire du 6 juillet 1989 - (p. 1446) : dépôt par plusieurs sénateurs d'une proposition de loi tendant à aggraver les sanctions applicables en cas de violation de sépultures et de destruction et dommages commis au préjudice d'un culte - Peines complémentaires nouvelles : publication de la décision de condamnation ; privation de certains droits civiques ; cas des directeurs de publication et des journalistes - Incrimination de la négation publique des crimes contre l'humanité sanctionnés par le tribunal international de Nuremberg - (p. 1447) : droit de réponse des associations dont l'objet est de combattre le racisme - **Question préalable** (p. 1463, 1464) : s'oppose à la motion n° 1 de la commission.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - (12 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1501) : présentation de ce projet de révision constitutionnelle à l'initiative du Président de la République - Prolongement du contrôle de constitutionnalité institué en 1958 - Nécessité d'assurer la primauté effective de la Constitution sur la loi - Rappelle la décision du 16 juillet 1971 rendue à l'initiative du Président Poher, définissant le bloc de constitutionnalité et la réforme de 1974 relative à l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel - Rappelle que le contrôle actuel est un contrôle préventif auquel échappent les lois qui n'ont pas été déférées au Conseil ainsi que l'arsenal législatif antérieur à la Constitution de 1958 - Possible remise en cause de lois déjà en vigueur, objet de cette réforme - (p. 1502) : possibilité pour le Conseil constitutionnel d'ôter à une disposition législative la valeur de norme juridique exécutoire - Constate qu'avec cette réforme la France retrouvera le premier rang dans la protection juridique des droits de l'homme et du citoyen - Signale qu'aux Etats-Unis, toute juridiction peut statuer sur une exception d'irrecevabilité et qu'en Europe la procédure la plus utilisée est celle des questions préjudicielles, renvoyées à la juridiction constitutionnelle - Constate qu'en France la seule possibilité offerte au justiciable est de saisir une instance internationale - Cite en exemple l'arrêt du 24 avril dernier de la Cour européenne des droits de l'homme qui met en cause le régime juridique des écoutes téléphoniques - Bénéfice de la réforme pour tous les justiciables sans exception - Signale que les droits fondamentaux dont les justiciables peuvent se prévaloir recouvrent l'ensemble des droits et des libertés ayant valeur constitutionnelle - Incidence de la réforme constitutionnelle sur les engagements internationaux de la France - Absence de remise en cause des traités ou accords internationaux ratifiés ou approuvés - (p. 1503) : dispositif de filtrage des questions de constitutionnalité confié au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation - Souci du Gouvernement de veiller à la stabilité de l'ordre juridique - Incidences de la réforme proposée sur le statut du Conseil constitutionnel et sur l'équilibre institutionnel de la Ve République - Suppression de la disposition prévoyant que les anciens Présidents de la République soient membres de droit du Conseil constitutionnel - Suppression par l'Assemblée nationale du caractère prépondérant de la voix du Président - Ouvert à toute proposition d'amélioration de l'organisation du Conseil constitutionnel, souci d'éviter de politiser l'institution et problème du statut de ses membres et du régime des incompatibilités qui leur est applicable - Projet pouvant rassembler une très large majorité des suffrages.

- **Projet de loi modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel - Deuxième lecture [n° 343 (89-90)] - (13 juin 1990) - Discussion générale (p. 1546) :** rappelle à l'article 3 la divergence entre les deux assemblées relative au rejet des demandes de sursis à exécuter présentées en première instance - Signale que l'Assemblée nationale a retenu une solution de conciliation : le magistrat pourra statuer à juge unique sur une demande de sursis après une procédure contradictoire mais il aura la faculté de renvoyer l'affaire à une formation collégiale - Signale l'introduction en deuxième lecture par l'Assemblée nationale de deux articles de validation dont l'un tend à valider des mesures individuelles de promotion d'enquêteur de police et le second des nominations effectuées au tour extérieur dans certains corps d'inspection générale - (p. 1547, 1548) : problème de la situation des juridictions administratives - Espère que les modifications apportées permettront d'améliorer cette situation - Création d'emplois - Mise en oeuvre d'un plan de renforcement des tribunaux administratifs - Signale une augmentation de 20 % du nombre d'affaires jugées grâce au gain de productivité réalisé - Importance du nombre d'affaires restant à juger - Octroi de nouvelles compétences au juge administratif - Estime justifiées les revendications des magistrats - Considère que la grève n'est pas un moyen adapté eu égard à la nature même des fonctions de magistrat.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)] - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Motion de renvoi en commission (p. 1568) :** s'oppose à la motion n° 3 de Mme Hélène Luc tendant au renvoi à la commission de l'ensemble du projet de loi - Souhaite la discussion de la réforme constitutionnelle présentée par le Gouvernement - Rappelle que c'est sur proposition du Premier ministre que l'initiative de cette réforme a été prise par le Président de la République et que c'est à la demande des groupes de l'opposition de l'Assemblée nationale qu'il a été décidé de disjoindre la discussion de ce texte avec celle du projet de loi organique - Reconnaît que cette révision n'est peut-être pas la plus importante de celles qui ont été envisagées - Absence d'incidences majeures sur l'équilibre des institutions - (p. 1569) : affirme que l'extension des attributions du Conseil constitutionnel ne se fera pas au détriment de la souveraineté nationale dont le Parlement est le dépositaire - Estime que la réforme contribuera à rendre la loi plus irréprochable au regard de la Constitution et à donner au Parlement un rôle plus actif dans l'organisation des droits et libertés constitutionnelles - Rappelle que la notion de droits fondamentaux recouvre tous les droits et libertés protégés par les textes constitutionnels - Favorable à l'idée d'un avis motivé du Conseil constitutionnel sur le projet de loi référendaire avant qu'il ne soit soumis au peuple - Absence de remise en cause des engagements internationaux de la France notamment au sein de la Communauté économique européenne - Article 55 de la Constitution - Rappelle qu'un contrôle de la constitutionnalité des conventions internationales n'est possible qu'avant que ces conventions aient été effectivement introduites dans l'ordre juridique interne - (p. 1570) : intervention possible du contrôle de constitutionnalité des traités et accords internationaux prévue par les articles 54 et 61 de la Constitution - Absence d'intention du Gouvernement de remettre en cause les règles et la jurisprudence constitutionnelle et les principes du droit public international - Signale que les traités déjà ratifiés ne peuvent faire l'objet de l'exception d'inconstitutionnalité - Constate que les règlements communautaires ne peuvent qu'échapper, comme le Traité de Rome, à tout contrôle de constitutionnalité par voie d'exception - Rappelle que les mesures législatives prises par la France pour la mise en oeuvre des directives communautaires lorsqu'elles constituent des lois votées par le Parlement entrent dans le champ d'application de la réforme constitutionnelle et peuvent faire l'objet d'une exception d'inconstitutionnalité - Rappelle que des voies de recours sont d'ores et déjà ouvertes

dans le cadre du Traité de Rome - Problème de la conformité des actes communautaires avec les droits fondamentaux - Souligne la situation difficile de la justice en France et les difficultés rencontrées par les magistrats devant l'accroissement de leurs missions - Annonce la mise en place d'un processus de modernisation qui concerne le recrutement et la formation des magistrats, les effectifs et les conditions de travail des fonctionnaires, et les équipements judiciaires - (p. 1571) : examen en cours du statut des magistrats - Séparation du grade et de l'emploi, point essentiel de la réforme envisagée - Rappelle qu'il ne peut y avoir de démocratie vivante sans une institution judiciaire forte et respectée - Rappelle que les amendements tendant à insérer des articles additionnels ne sont recevables que s'ils sont proposés dans le cadre du projet - Indique au Sénat que le Gouvernement sera conduit à invoquer les dispositions de l'article 48, 3^e alinéa du règlement du Sénat à l'encontre de tout amendement qui s'écarterait des limites signalées - **Avant l'art. 1^{er} A (p. 1573) :** accepte l'amendement n° 19 de M. Jean-Marie Girault (modification de l'article 11 de la Constitution afin que toute disposition du projet de loi jugée non conforme à la Constitution ne puisse être soumise au référendum) - (p. 1575) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (modification de l'article 13 de la Constitution afin de prévoir la signature des ordonnances par le Président de la République dans les quinze jours qui suivent leur adoption en Conseil des ministres et d'instituer à son profit un mécanisme de contrôle de constitutionnalité a priori et par voie d'action sur le texte des ordonnances) - (p. 1579) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Lederman (institution d'une commission constitutionnelle afin d'assurer le contrôle de constitutionnalité, composée à la proportionnelle des effectifs des groupes des deux assemblées) - **Avant l'art. 1^{er} B :** s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (élection du Président du Conseil constitutionnel par les conseillers après chaque renouvellement ou en cas de vacance de la présidence et rétablissement de sa voix prépondérante en cas de partage des voix) - **Art. 1^{er} B (suppression de la voix prépondérante du Président du Conseil constitutionnel en cas de partage) (p. 1580) :** s'oppose à l'amendement de suppression pour coordination n° 7 de la commission - **Après l'art. 1^{er} B (incompatibilités des membres du Conseil constitutionnel) (p. 1581) :** sur l'amendement n° 8 de la commission (extension du régime des incompatibilités des membres du Conseil constitutionnel), son sous-amendement n° 31 ; rejeté - **Avant l'art. 1^{er} (caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) (p. 1582) :** s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (attribution du caractère organique aux lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) - (p. 1586) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman (exclusion du bénéfice d'une amnistie pour toutes les infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de parti et groupement politiques) - (p. 1588) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (institution du vote obligatoirement conforme des deux assemblées sur toutes les lois organiques et non plus uniquement sur celles relatives au Sénat) - **Art. 1^{er} (institution d'un contrôle de constitutionnalité de la loi par voie d'exception) (p. 1590) :** sur l'amendement n° 11 de la commission (définition de la notion de droits fondamentaux constitutionnels et exclusion du mécanisme de l'exception d'inconstitutionnalité des lois promulguées après la révision du mode de saisine du Conseil constitutionnel du 1^{er} novembre 1974), son sous-amendement n° 28 ; rejeté - (p. 1593) : s'oppose à l'amendement n° 11 précité.

Suite de la discussion - (14 juin 1990) - Art. 2 (effets d'une inconstitutionnalité de la loi déclarée) (p. 1605) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Jacques Larché, rapporteur (institution d'une procédure de renvoi automatique devant les assemblées, assortie de délais rigoureux, des dispositions déclarées inconstitutionnelles par voie d'exception), et sur cet amendement, son sous-amendement n° 29 ; rejeté - Sur ce même amendement, s'oppose au sous-amendement n° 22 de M. Jean-Marie Girault - **Après l'art. 2 (p. 1607) :** s'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (institu-

tion à l'article 45 de la Constitution de la procédure du vote conforme des deux assemblées sur les lois relatives aux dispositions renvoyées devant le Parlement à la suite d'une exception d'inconstitutionnalité - Après l'art. 3 (p. 1609) : accepte les amendements de la commission, n° 14 (ratification ou approbation de tout engagement international ayant une incidence sur les droits fondamentaux des personnes subordonnées à autorisation législative) et n° 15 (extension à 60 députés et à 60 sénateurs du droit de saisine du Conseil constitutionnel sur les engagements internationaux non encore ratifiés) - Son amendement n° 30 : soumission de l'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi constitutionnelle, qui institue un contrôle de la Constitution par voie d'exception, à la promulgation de la loi organique qu'elle prévoit ; adopté - (p. 1610) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 32 de la commission - Intitulé : accepte l'amendement n° 16 de la commission (« Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 13, 34, 45, 46, 53, 54, 56, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux ») - Sur l'ensemble (p. 1614) : rappelle que le Gouvernement est en désaccord avec certaines dispositions adoptées qui dépassent le cadre de la réforme proposée.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions - Deuxième lecture [n° 371 (89-90)]** - (22 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2030) : volonté commune de l'Assemblée nationale et du Sénat de maintenir le régime actuel d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme - Se déclare opposé aux propositions de la commission des lois : suppression de la référence aux dispositions du code des assurances ; conditions d'indemnisation des victimes de nationalité étrangère - Convention européenne de dédommagement des victimes d'infractions violentes - Associations d'aide aux victimes - (p. 2032) : conseil d'administration du fonds de garantie contre les actes de terrorisme - **Art. 3** (p. 2033, 2034) : s'oppose aux amendements de la commission n° 2 (victimes de nationalité étrangère : indemnisation des ressortissants d'un Etat signataire de la convention européenne relative aux dédommagements des victimes d'infractions violentes) et n° 3 (cas des victimes ressortissantes ni des pays membres de la CEE, ni d'Etats parties à ladite convention : limitation de l'indemnisation aux titulaires d'une carte de résident ou aux ressortissants d'un Etat ayant conclu avec la France un accord de réciprocité) - **Titre III (valeurs pécuniaires des détenus)** : s'oppose à l'amendement de forme n° 4 de la commission - **Art. 17 (application aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte des dispositions de l'article 9 de la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme)** (p. 2035, 2036) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 9 de la commission.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture [n° 416 (89-90)]** - (28 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2211) : souhaite que le Sénat renonce dès maintenant à certaines dispositions rejetées par l'Assemblée nationale - Adoption de certaines dispositions en termes très proches par les deux assemblées et adjonction de dispositions nouvelles par l'Assemblée nationale - Rejet à l'unanimité des dispositions visant à ériger en loi organique les règles relatives à la garantie des libertés fondamentales, ainsi que la limitation du contrôle de constitutionnalité par voie d'exception aux textes antérieurs à la réforme de 1974 - Adoption du dispositif préconisé par le Sénat relatif à la saisine directe du Parlement par le président du Conseil constitutionnel en cas de déclaration d'inconstitutionnalité - Soumission à autorisation du Parlement de la ratification des traités ayant une incidence sur les droits fondamentaux - Problème de l'abaissement de 60 à 15 du nombre de députés ou de sénateurs pouvant saisir le Conseil constitutionnel - Problème de l'incompatibilité entre l'appartenance au Conseil constitutionnel et l'exercice d'un mandat électif - Souhaite que le Sénat renonce à modifier le mode de désignation actuel du président du Conseil constitutionnel - (p. 2212) : rappelle que le Président de la République dès le 14 juillet 1989 a souhaité une telle

réforme - Estime que si le Sénat maintenait sa position de première lecture, ce serait la preuve qu'il veut faire échec à cette réforme souhaitée par la majorité des Français et qu'il est impossible de poursuivre la modernisation des institutions par la voie parlementaire - **Question préalable** (p. 2217) : s'oppose à la motion n° 14 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - **Art. 1 AA, Art. 1 BA, Art. 1 B bis, Art. 1 B ter et Art. 1 B quater** (p. 2221 à 2223) : s'oppose aux amendements de la commission n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Art. 1 B quinquies** : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission tendant à la suppression de cet article relatif à la réduction de 60 à 15 du nombre minimum de parlementaires de l'une ou l'autre des deux assemblées requis pour la saisine préventive du Conseil constitutionnel - **Art. 1, Art. 2, Art. 2 bis, Art. 4, Art. 5, Art. 6 et Intitulé** (p. 2224 à 2227) : s'oppose aux amendements de la commission n° 7, n° 8, n° 9, n° 11, n° 12 et n° 13 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Accepte l'amendement n° 10 de la commission tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Sur l'ensemble** (p. 2231) : déplore l'attitude de blocage de la majorité du Sénat - Signale qu'en 1974 personne n'a entendu la majorité sénatoriale s'offusquer d'un calendrier aussi accéléré - Dénonce l'hostilité personnelle de M. Jacques Larché à la réforme proposée - Estime que cette réforme renforce l'Etat de droit et la garantie des libertés - Rend hommage au courage solitaire de M. Jean-Marie Girault - Constate l'impossibilité de réformer la Constitution par la voie parlementaire - Considère que l'adoption de cette réforme est inéluctable.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 442 (89-90)]** - (29 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2308) : accord en CMP : régime d'indemnisation des étrangers victimes d'infractions commises en France - Extension aux territoires d'outre-mer et à Mayotte des dispositions relatives à l'indemnisation des actes de terrorisme.

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe - Deuxième lecture [n° 451 (89-90)]** - (29 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2308, 2309) : constate qu'aucune disposition de ce texte ne porte atteinte au principe de la liberté de la presse - Estime que le racisme est l'un des fléaux les plus détestables de la société française - Evoque la loi du 1^{er} juillet 1972 créatrice des infractions de discriminations en raison de la race ou de la religion - Evoque l'insuffisance du décret du 21 avril 1939 dit « loi Marchandeau » abrogé par le régime de Vichy puis rétabli à la Libération - Création de peines complémentaires pour les délits de racisme - Organisation d'un droit de réponse au profit des associations dont l'objet est de lutter contre le racisme - Institution pour les délits racistes les plus graves d'une peine complémentaire facultative de privation temporaire de certains droits civiques - Création d'un nouveau délit destiné à prévenir toute falsification de l'histoire - Rappelle que l'Assemblée nationale a adopté un amendement autorisant la diffusion des enregistrements audiovisuels réalisés à l'occasion de procès pour les crimes contre l'humanité avant l'expiration du délai de vingt ans prévu par la loi - Absence de modification de la loi sur la liberté de la presse de 1881 - **Question préalable** (p. 2313) : s'oppose à la motion n° 1 de la commission, tendant à opposer la question préalable.

- **Allocation** - (29 juin 1990) (p. 2317) : souligne le sérieux des travaux et la profondeur des analyses du Sénat - Considère que l'absence d'unanimité est le jeu normal de la démocratie - Prend acte des protestations renouvelées en ce qui concerne la participation ou la non participation de certains membres du Gouvernement aux séances de questions orales sans débat.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 287 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - **Discussion générale**

(p. 2390) : complément de la loi n° 90-584 du 2 juillet 1990 - Convention des Nations unies du 20 décembre 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes - Législation française de répression du trafic de stupéfiants - Code de la santé publique - Confiscation des biens d'un trafiquant situés sur le territoire français en application d'une décision étrangère - (p. 2391) : extension de certaines dispositions existantes du code de la santé publique aux territoires d'outre-mer et à Mayotte - Champ d'application de la loi - Coopération pénale internationale - Conditions juridiques de l'exécution d'une décision de confiscation et désignation du tribunal correctionnel - Respect par l'Etat requérant des droits de la défense et droit d'asile - Droit des tiers - Règles du code de procédure pénale - Propriété des biens confisqués - Mesures conservatoires : saisie des biens, gel d'un compte bancaire ou prise de sûreté sur des biens immobiliers - Loi du 31 décembre 1987 - Infraction de blanchiment - Présomption de culpabilité - Conditions d'application de la présente loi - Attente d'un renforcement de la lutte contre le trafic de drogue - Demande l'adoption de ce projet de loi - Art. 1^{er} (*champ d'application de la présente loi*) (p. 2394) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (suppression du dernier alinéa de l'article 1^{er} relatif aux conditions de non satisfaction d'une demande de recherche ou de confiscation de biens de trafiquants) - Après l'art. 1^{er} : accepte l'amendement n° 2 de la commission (transformation du dernier alinéa de l'article 1^{er} relatif aux conditions de non satisfaction d'une demande de recherche ou de confiscation de biens de trafiquants en un article additionnel) - Art. 2 (*autorisation d'exécution d'une demande de recherche et d'identification*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - Art. 3 (*autorité chargée de donner effet à une décision de confiscation d'une juridiction étrangère sur le territoire français en application de la convention*) (p. 2395) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - Accepte les amendements de la commission, n° 5 et n° 7 rédactionnels et n° 6 (caractère définitif et exécutoire selon la loi de l'Etat requérant de la décision étrangère) - Art. 4 (*obstacles à l'autorisation d'exécution résultant des caractères de la décision ou de l'application de la loi française*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission et s'oppose à son amendement rédactionnel n° 9 - (p. 2396) : s'oppose aux amendements rédactionnels n° 10 et n° 11 de la commission - Art. 6 (*procédure applicable devant le tribunal correctionnel*) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - (p. 2397) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 13 rédactionnel et n° 14 de coordination - Art. 7 (*transfert à l'Etat de la propriété du bien confisqué*) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (possibilité d'un transfert à l'Etat de la propriété du bien confisqué qu'après la décision définitive) - Art. 8 (*mesures conservatoires*) : demande le retrait de l'amendement n° 16 de la commission (nécessité pour la demande d'exécution de porter sur une mesure conservatoire prononcée par une autorité judiciaire) - Son amendement n° 28 : nécessité pour la requête aux fins de mesures conservatoires d'émaner d'une autorité judiciaire ; adopté - (p. 2398) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 17 de forme et n° 18 (renversement de la charge de la preuve) - (p. 2399) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (application aux mesures conservatoires sollicitées par une autorité étrangère des conditions exigées pour le prononcé d'une telle mesure par la loi française) - (p. 2400) : sur les amendements de la commission, s'oppose à l'amendement n° 20 (conditions dans lesquelles l'exécution ne peut être prononcée) et accepte les amendements, n° 21 et n° 23 de coordination et n° 22 et n° 24 rédactionnels - Art. 9 (*tribunal compétent*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - Art. 10 (*mesures conservatoires en droit interne des sommes résultant d'une opération de blanchiment*) - Art. L. 627-4 du code de la santé publique (*mesures conservatoires du droit interne*) (p. 2401) : amendement de suppression n° 29 du Gouvernement ; adopté - Avant l'art. 11 - Art. L. 629 (*confiscation des substances ou plantes saisies*) : son amendement n° 30 : confiscation des plantes et substances saisies de ceux qui cèdent ou offrent des stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle ; adopté - Art. 11 (*confiscation des biens ayant servi à la commission de l'infraction de*

trafic et des produits provenant d'une opération de blanchiment) - Art. L. 629-7 (*confiscation en droit interne*) : accepte l'amendement n° 26 de la commission (renversement de la charge de la preuve) - (p. 2402) : son amendement n° 31 : confiscation des biens de petits trafiquants ; adopté - Intitulé : accepte l'amendement n° 27 de la commission (« Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de l'article 5 de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes faite à Vienne le 20 décembre 1988 ») - Sur l'ensemble (p. 2403) : renversement de la charge de la preuve.

ARRECKX (Maurice), sénateur du Var (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Aménagement rural - [n° 87 (90-91) tome 2] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2894) - Ministère : Intérieur - Incendies de forêts - Bois et forêts.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)]** - (3 avril 1990) - Discussion générale (p. 30, 31) : intervient au nom de M. Jean Puech et de l'Association des présidents de conseils généraux - Approbation de ce projet de loi par les élus locaux, sous réserve du respect des principes de la décentralisation - Multiplication des actions des départements en faveur du logement social, en concertation avec les services de l'Etat - Existence d'une compétence directe de l'Etat en matière de politique du logement - Mise en place des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et des fonds départementaux de solidarité pour le logement ; nécessité du maintien d'une procédure contractuelle.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) - Rapporteur pour avis : son intervention présentée par M. Alain Pluchet (p. 4157, 4158).

ARTHUIS (Jean), sénateur de la Mayenne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommé rapporteur (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation [n° 207 (89-90)] (2 avril 1990) - Entreprises.

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec M. Bernard Laurent, tendant à allonger la seconde session ordinaire du Parlement [n° 341 (89-90)] (1^{er} juin 1990) - Parlement.

Proposition de loi relative à l'urbanisme commercial [n° 367 (89-90)] (8 juin 1990) - Urbanisme commercial.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au financement des établissements d'enseignement privé par les collectivités territoriales [n° 475 (89-90)] (4 septembre 1990; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - Enseignement privé; retirée le 23 octobre 1990.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Justice - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 28] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications* [n° 294 (89-90)] - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1274, 1275): élargissement des services financiers de La Poste - Présence postale en milieu rural - Récent avis du Conseil économique et social sur la gestion financière des PTT - Mission sénatoriale sur l'aménagement rural - (p. 1276): concurrence entre La Poste et les banques - Maintien des services publics en milieu rural - Ses observations sur le nouveau statut de France Télécom - Dans une perspective européenne, réclame un vrai débat sur le statut des entreprises.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 2 (*missions de La Poste*) (p. 1312, 1313): activités financières de La Poste - Aménagement du territoire - Maintien de La Poste en milieu rural - (p. 1315): sur l'amendement n° 42 de la commission (commercialisation des produits d'assurance limitée aux produits d'assurance-vie, de capitalisation et d'assistance-voyage), son sous-amendement n° 126; adopté.

- *Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception* [n° 267 (89-90)] - *Suite de la discussion* - (13 juin 1990) - Discussion générale (suite) (p. 1549): rappelle les métamorphoses du Conseil constitutionnel conçu comme une arme contre les déviations du régime parlementaire et qui s'est peu à peu

érigé en protecteur de la tradition républicaine et en défenseur des droits du Parlement et des individus - Rappelle les saisines du 16 juillet 1971 sur le texte modifiant la loi de 1901 relative aux contrats d'association et l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel en 1974 - Constate que le Président François Mitterrand, qui jadis n'avait pas de mots assez durs pour le Conseil constitutionnel, propose maintenant de lui conférer un pouvoir nouveau de contrôle *a posteriori* par le truchement de l'exception d'inconstitutionnalité - Possibilité pour tout justiciable de contester par voie d'exception - Double filtrage de la requête par la Cour de cassation et le Conseil d'Etat - Réforme libérale et extension de l'Etat de droit - Se déclare favorable à l'orientation générale du projet sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des lois - Souhaite que le contrôle par le juge constitutionnel s'étende à la conformité de la loi aux traités et à la Convention européenne des droits de l'homme - (p. 1550): dénonce une grave crise de la justice en France et l'insuffisance de ses moyens budgétaires - Crise du recrutement de l'Ecole nationale de la magistrature, ENM, et augmentation déraisonnable des délais d'instance devant les juridictions administratives - Estime que l'indépendance de la justice doit être un principe constitutionnel - Favorable au remplacement du Conseil supérieur de la magistrature par le Conseil supérieur de la justice - (p. 1551): évoque la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme à propos des écoutes téléphoniques et la menace de grève des magistrats - Art. 1^{er} (*institution d'un contrôle de constitutionnalité de la loi par voie d'exception*) (p. 1592): sur l'amendement n° 21 de M. Jean-Marie Girault (soumission possible au Conseil constitutionnel pour vérifier leur conformité à la Constitution, des dispositions d'une loi ou d'un texte à caractère législatif ainsi que des dispositions d'un règlement communautaire concernant les droits fondamentaux), son sous-amendement n° 25; retiré - (p. 1595): se déclare favorable à l'amendement n° 11 de la commission (définition de la notion de droits fondamentaux constitutionnels et exclusion du mécanisme de l'exception d'inconstitutionnalité des lois promulguées après la révision du mode de saisine du Conseil constitutionnel du 1^{er} novembre 1974).

Deuxième lecture [n° 416 (89-90)] - (28 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2230): éprouve des doutes sur l'intention du Gouvernement de faire aboutir cette réforme - Nécessaire réforme des méthodes de travail parlementaire - Déploie les conditions de travail imposées par le Gouvernement en cette fin de session - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- *Conclusions du rapport de M. Jacques Larché*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)] - (3 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2442): hommage à la Constitution de la Ve République - Crise du Parlement - Rénovation du travail parlementaire à l'initiative du Président Alain Poher - Incompatibilité de la démocratie parlementaire avec le monde moderne - Mise en tutelle de l'opinion par l'audiovisuel et les sondages - (p. 2443): commentaire des projets de loi avant leur examen par le conseil des ministres - Problème de la participation des parlementaires aux séances publiques - Constate que le travail législatif s'opère en commission - Souligne la qualité du rapport déposé par les trois plus jeunes secrétaires relatifs à la proposition de résolution tendant à modifier certains articles du règlement du Sénat - Respect du droit d'amendement et des principes démocratiques - Conformité aux exigences du Conseil constitutionnel - Nécessaire transparence des travaux des commissions et règle de la publicité - Vote personnel - Favorable à un allongement des sessions parlementaires - Regrette que le Président Fabius ait rendu publiques ses propositions sans concertation préalable avec le Sénat - Estime qu'il y a matière à révision de la Constitution sur quelques points particuliers - Interprétation de l'article 27 de la Constitution relatif au vote en séance publique - Nécessaire concer-

tation entre les groupes politiques des deux assemblées - Problème de l'introduction de la télévision dans les débats - Création d'un magazine du Parlement - (p. 2444) : importance des travaux du Parlement - Problème de l'avenir de la Communauté économique européenne, CEE - Nécessaire transparence du Parlement - Fonctionnement de la commission de vérification des comptes - Nécessaire prise en compte des moyens modernes de communication, d'information et de télétransmission - Crainte face à la publicité - Réexamen souhaitable des conditions d'organisation des travaux du Sénat afin de permettre aux parlementaires d'exercer leurs mandats locaux - Constate que l'hémicycle demeure le cadre privilégié des grands débats de nature politique - (p. 2446) : souligne l'urgence de combler le déficit démocratique dont semblent souffrir les institutions européennes et de doter l'Europe d'institutions politiques démocratiques.

Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Après l'art. 1^{er} (p. 2464) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat) - Art. 3 (accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions) - Art. 47 (quinquies du règlement du Sénat (p. 2491) : se déclare favorable, ainsi que la majorité du groupe de l'Union centriste, à l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle) - Art. 4 (publication des débats de la commission) (p. 2501) : son amendement n° 23 : possibilité pour le public d'assister aux travaux d'une commission lorsqu'elle est appelée à examiner un projet ou une proposition de loi faisant l'objet d'un vote sans débat ; retiré - Après l'art. 4 (p. 2506) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de Mme Hélène Luc (présence obligatoire dans l'hémicycle de la majorité absolue du nombre des membres composant le Sénat pour la validité des votes) - Art. 10 (vote sur l'ensemble d'un texte soumis à la procédure du vote sans débat) (p. 2508) : son amendement n° 24 : possibilité pour la conférence des présidents avec l'accord du Gouvernement de décider que le vote sur l'ensemble d'un ou plusieurs textes de loi aura lieu par scrutin public au cours d'une même séance ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2513) : texte élaboré par les trois jeunes sénateurs secrétaires du Bureau du Sénat à l'initiative du président Alain Poher - Contribution de la commission des lois à l'élaboration d'un projet de modification du règlement du Sénat - Favorable à la transparence et à l'information - Volonté de rénovation - (p. 2514) : souhaite que le Gouvernement tienne compte du souci du Sénat de mieux programmer ses travaux et qu'il soit plus respectueux du Parlement - Absence de résolution du problème européen - Lutte contre le déclin parlementaire - Au nom du groupe de l'Union centriste, à l'exception de M. Pierre Schiélé qui votera contre et de M. Louis de Catuelan qui s'abstiendra, se déclare favorable à l'adoption de ce texte.

- **Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence** [n° 338 (89-90)] - (4 octobre 1990) - Art. 1 (création d'une mission interministérielle d'enquête sur les marchés) (p. 2480) : son amendement n° 14 : exclusion des compétences de la mission interministérielle des établissements publics à caractère industriel et commercial ainsi que des entreprises publiques soumises au contrôle de la Cour des comptes ; adopté - Après l'art. 5 (p. 2485) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'amendement n° 15 de M. René-Georges Laurin (1°) : information du président du conseil de la concurrence lorsque les investigations de la mission interministérielle font apparaître des faits susceptibles de relever des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 86-1243 relative à la liberté des prix et de la concurrence ; 2°) : transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence) - Art. 6 (institution d'un nouveau délit) (p. 2487) : au nom du groupe de l'Union cen-

triste, se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (extension à toute personne, notamment celles investies d'un mandat électif de l'incrimination nouvelle créée par la loi).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2582, 2583) : viande bovine et ovine : laxisme des importations en provenance des pays de l'Est dans la CEE - Solidarité - Sécheresse ; inadaptation de la procédure d'indemnisation ; insuffisance du financement du Fonds national de garantie des calamités agricoles - Cessation d'activité des exploitants agricoles âgés : suggère un mécanisme calqué sur celui appliqué aux mineurs ou aux sidérurgistes.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Rappel au règlement (p. 3196) : retrait par la commission d'un amendement qui permettait de ne plus diriger vers les experts-comptables un certain nombre de conseils juridiques.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - Art. 3 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués) (p. 3709) : son amendement n° I-254, soutenu par M. Daniel Millaud : exclusion de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des plus-values nettes à long terme portées à la réserve spéciale, celles-ci étant imposées au taux de 42 % lors de leur redistribution ; adopté.

Deuxième partie :

Justice - (5 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4571) : « année de la justice » - Magistrats en grève - Responsabilité du Gouvernement engagée devant l'Assemblée nationale - Supériorité des manifestations de rues sur les débats parlementaires dans l'élaboration de la politique gouvernementale - (p. 4572) : insuffisances du budget - Attente de la réforme de l'aide légale - Interrogation sur le programme pluriannuel - Désaffectation pour la magistrature - Crise de la justice - Constitution souhaitable d'une mission d'information - Remise du rapport de la commission à M. le Garde des Sceaux, sans en donner lecture, en signe de protestation - Avis défavorable de la commission sur ce projet de budget.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales** [n° 141 (90-91)] - (15 décembre 1990) Art. 3 (entrée en vigueur immédiate des dispositions relatives aux ensembles commerciaux) (p. 5140) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly (exception apportée aux demandes de permis de construire sur lesquelles il n'a pas encore été statué à la date de publication de la présente loi ; cas des zones d'aménagement concerté, ZAC) - Avant l'art. 4 (p. 5142) : son amendement n° 36 : rôle des comités intercommunaux d'urbanisme commercial ; retiré - Art. 4 (répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces) (p. 5146) : Votera l'amendement n° 7 de la commission (doublement du rayon de la répartition pour les magasins d'une surface inférieure à 5 000 mètres carrés) - (p. 5151) : sur l'amendement n° 24 de la commission saisie pour avis (répartition de la deuxième part de la péréquation dans le cadre départemental), se déclare favorable au sous-amendement n° 48 du Gouvernement - (p. 5154, 5155) : regrette de ne pouvoir discuter de ce texte au travers de deux lectures ; s'abstiendra sur le présent projet - Son amendement n° 38 : répartition des sommes perçues par une commission départementale d'adaptation du commerce rural ; rejeté - **Seconde délibération** - Art. 4 (p. 5158) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (protection des communes en zone rurale).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** - *Deuxième lecture* [n° 158 (90-91)] - Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) - Art. 59 de la loi du 31 décembre 1971 (p. 5311) : sur l'amendement n° 39 de la commission (possibilité pour les professionnels réglemen-

tés, au-delà de leur activité principale, de rédiger et de consulter à la condition qu'il s'agisse de l'accessoire nécessaire de la prestation fournie), son sous-amendement n° 90 ; rejeté.

ARZEL (Alphonse), sénateur du Finistère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 104 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux atteintes à la sécurité de la navigation maritime et des plates-formes fixes situées sur le plateau continental [n° 126 (90-91)] (5 décembre 1990) - Mer et littoral.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2909) - Ministère : Consommation - Contrats d'assurance - Assurances.

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5056) - Ministère : Affaires étrangères - Convention sur l'Antarctique - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)]** - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 97) : complément du projet de loi de 1983 relatif à l'adaptation du droit national aux dispositions de la convention Marpol - Poursuite de l'harmonisation du droit de la législation française avec le droit international - Répression des infractions aux dispositions de l'annexe II qui concerne les pollutions marines dues au rejet de substances liquides nocives transportées en vrac - Rappelle la catastrophe du Torrey Canyon en 1967 et les dégâts causés aux côtes par les multiples accidents de pétroliers enregistrés depuis cette date - Absence d'indemnisation à ce jour des victimes de l'Amoco Cadiz - (p. 98) : insuffisance des moyens du Fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, FIPOL - Constate que la Bretagne n'a reçu aucun dédommagement au titre des dégâts écologiques - Nécessaire renforcement de l'arsenal répressif et augmentation des amendes - Estime que les transporteurs d'hydrocarbures doivent être en bon état et disposer d'équipages compétents - Renforcement de la prévention tant sur le plan national que sur le plan international - Développement du centre de documentation, de recherches et d'expérimentation, CEDRE.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 245 (89-90)]** - (16 mai 1990) - Discussion générale (p. 903) : projet de loi tendant à la répression pénale des discriminations liées à l'état de santé ou au handicap - Emploi

des handicapés : bilan insuffisant de l'application des lois de 1975 et de 1987, inefficacité de l'aide au travail en milieu ordinaire - Texte en discussion appelé à s'intégrer au sein de la future réforme du code pénal - Art. 2 (sanction du refus d'un bien ou d'un service, du refus d'embauche, ou du licenciement en raison de l'état de santé ou du handicap) (p. 906) : soutient l'amendement n° 23 de M. Xavier de Villepin (suppression des dispositions relatives au droit du travail) - Art. 5 (interdiction de sanctionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé) (p. 914) : retire l'amendement de suppression n° 24 de M. Xavier de Villepin.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2610, 2611) : saturation des marchés à l'origine de l'évolution de la politique agricole commune, PAC, née d'un objectif de développement de la production - Chute des prix - Ouverture des pays de l'Est à l'économie de marché - Politique volontariste nécessaire à la compétitivité et à la survie des exploitations agricoles françaises.

- **Projet de loi relatif aux atteintes à la sécurité de la navigation maritime et des plates-formes fixes situées sur le plateau continental [n° 104 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5033) : transposition des dispositions des engagements internationaux relatifs aux atteintes à la sécurité de la navigation maritime et des plates-formes fixes situées sur le plateau continental dans le droit interne - Principe de la « compétence universelle » des juridictions nationales ; précédents - (p. 5034) : affaire de l'« Achille Lauro » - Avis favorable de la commission des lois sur ce projet de loi.

AUTAIN (François), sénateur de la Loire-Atlantique (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5054) - Ministère : Intérieur - Situation des sapeurs-pompiers bénévoles - Sapeurs-pompiers.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la Réunion des musées nationaux [n° 239 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 688) : projet de loi visant à une réforme du statut de la Réunion des musées nationaux et de son personnel - Diversification des activités de cet établissement : expositions artistiques, édition d'art, boutiques - Vote de ce projet par le groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) (p. 4609) : importance de l'effort budgétaire supporté par l'Etat - Redevance audiovisuelle : modicité de l'augmentation ; insuffisance du remboursement des exonérations par le budget de l'Etat - (p. 4610) : difficultés financières d'Antenne 2 - Paysage audiovisuel français - Institut national de l'audiovisuel : nature et mode de financement de ses missions - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

AUTHIE (Germain), sénateur de l'Ariège (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.
- Est nommé membre de la délégation parlementaire du Sénat pour les Communautés européennes le 6 novembre 1990 (JO Lois et décrets du 7 novembre 1990).
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 22 (90-91)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 50 (90-91)] (18 octobre 1990) - Collectivités locales.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Justice - Services généraux - [n° 90 (90-91) tome 4] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 77 (90-91)] (14 novembre 1990) - Collectivités locales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - Discussion générale (p. 1003) : présentation dans les meilleurs délais d'un projet de loi permettant l'application effective de l'article 17 de la loi d'orientation qui a institué les instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Rappelle que les besoins de formation du point de vue quantitatif ne sont pas identiques selon les secteurs et les départements - Se félicite que les locaux des futurs IUFM puissent accueillir d'autres activités - (p. 1004) : organisation dans les locaux des IUFM des activités à caractère éducatif ou culturel visant à relever le défi européen - Problème du logement des instituteurs - Rappelle que le groupe socialiste a déposé un amendement visant à réintroduire une mesure supprimée par l'Assemblée nationale relative à la possibilité pour les collectivités territoriales d'exercer la maîtrise d'ouvrage en matière de construction de bâtiments universitaires - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.
- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) -

Après l'art. 15 (p. 1797) : son amendement n° 119 : conditions de constructibilité dans les unités touristiques des zones de montagne ; adopté.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1854) : hydraulique : conditions climatiques régionales, région Midi-Pyrénées - Prix de l'eau : blocage ; coût pour les communes ; prise en compte des prix de la distribution et du service de l'assainissement ; augmentation à prévoir - Développement nécessaire de la dépollution : vie piscicole, alimentation en eau potable, nitrates et phosphates - Conséquence de la sécheresse de 1989 : agriculteurs ; assèchement des rivières ; feux de forêts ; absence de pénurie d'eau de consommation - (p. 1855) : politique de l'eau souhaitable : amélioration des ressources des collectivités locales et des financements des grands travaux, adaptation de la loi de 1964, péréquation et solidarité entre les communes, crédits attribués par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE, aux régions distributrices d'eau - Assises régionales de l'eau, journée nationale de l'eau - Modernisation souhaitable du cadre institutionnel de la police de l'eau.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) (p. 2944) : bassin textile du pays d'Olmes en Midi-Pyrénées : lenteur de la mise en oeuvre du dispositif de reconversion - (p. 2945) : budget de fonctionnement de la société de reconversion industrielle - Absence de fonctionnement - Association de développement de l'Ariège et du pays d'Olmes : projets d'investissements, formation - Concertation souhaitable avec le ministère des affaires sociales pour l'utilisation des crédits d'Etat pour la formation selon des procédures d'intervention assouplies - Fonds de développement touristique dans le cadre du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR ; fonds pour l'aménagement urbain et l'immobilier industriel dans le cadre du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT : absence de définition du mode de fonctionnement, d'attribution et d'utilisation - Objectif 2 de la réforme des fonds structurels européens concernant les zones de reconversion : dossier de candidature.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3013) : état du statut de la fonction publique territoriale, élaboré par la loi du 26 janvier 1984 et modifié par la loi du 13 juillet 1987 - Texte en projet : renforcement de la situation statutaire des fonctionnaires territoriaux ; amélioration de la parité avec la fonction publique d'Etat ; accélération de la procédure d'élaboration des statuts particuliers ; amélioration des garanties - Prise en compte des besoins des collectivités locales : recrutement ; possibilité d'organisation de concours communs à la fonction publique d'Etat et à la fonction publique territoriale ; avancement ; institution d'une obligation de servir à la charge du fonctionnaire ayant suivi une formation initiale - Assouplissement des règles d'incompatibilité du mandat de maire ou de maire-adjoint avec l'exercice de certaines fonctions dans les administrations financières - (p. 3014) : élargissement de la possibilité pour les autorités territoriales de donner délégation de signature à des collaborateurs - Accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux - Pouvoirs de police du maire : répression des bruits de voisinage - Dispositions diverses d'amélioration de la décentralisation - Charges des collectivités territoriales : demande la possibilité de mise à disposition de personnels scientifiques d'Etat dans les bibliothèques centrales de prêts - Coût d'indemnisation des sapeurs-pompiers départementaux non professionnels - Dispositif de solidarité financière intercommunale au bénéfice de quelques communes exclues du droit commun - Spécificité des problèmes de personnel des collectivités territoriales, notamment en matière de recrutement - Allongement de certains délais de mise en oeuvre des lois intéressant la fonction publique territoriale et la décentralisation - Possibilité d'effet rétroactif des décisions d'avancement - Propose l'adoption de ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission.

Suite de la discussion - (25 octobre 1990) - Rapporteur - Rappel au règlement (p. 3043, 3044) : demande le report de la discussion.

Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Rapporteur - Art. 1^{er} (*bibliothécaires des bibliothèques municipales classées*) (p. 3087, 3088) : son amendement n° 1 : nouvelle rédaction ; adopté - Art. 2 (*personnels scientifiques des musées classés*) : son amendement de précision n° 2 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (extension des dispositions de l'article aux personnels non scientifiques ; gardiens de musées classés) - Art. 3 (*personnels scientifiques des bibliothèques centrales de prêt*) (p. 3089) : son amendement n° 3 : possibilité de mise à disposition des fonctionnaires de l'Etat ; adopté - Art. 4 (*statuts particuliers des cadres d'emploi*) (p. 3089) : son amendement de suppression n° 4 ; adopté - Après l'art. 4 (p. 3090) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (décentralisation des concours de recrutement des cadres A et B) - Art. 4 bis (*affiliation des caisses de crédit municipal aux centres de gestion*) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - Après l'art. 5 (p. 3091) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de M. Albert Vecten (assouplissement du dispositif de promotion interne) - Art. 6 (*recrutement de fonctionnaires en cas de création ou de vacances d'emploi*) (p. 3092) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 17 de M. Aubert Garcia (modification des délais, notamment dans le cas d'établissement d'une liste d'aptitude) - Art. 7 (*mention de la spécialité des candidats sur la liste d'aptitude*) (p. 3093) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 23 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 de M. Aubert Garcia (organisation de concours par spécialité en cas d'absence de candidats correspondant à l'option recherchée sur la liste d'aptitude) - Art. 8 (*stagiaires*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 27 de M. Albert Vecten (modification des dispositions relatives à la formation initiale) - Art. 10 (*rétroactivité des décisions d'avancement*) (p. 3094) : son amendement n° 6 : mention des dispositions législatives relatives au caractère exécutoire des décisions des autorités territoriales ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de M. Aubert Garcia (extension du bénéfice des dispositions proposées à la promotion interne) - Après l'art. 10 (p. 3095) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de coordination n° 28 et n° 29 de M. Albert Vecten ainsi que pour l'amendement n° 30 du même auteur (possibilité pour les collectivités territoriales d'accorder des rémunérations et primes calculées par référence aux dispositions appliquées par les administrations spécialisées de l'Etat) - Après l'art. 12 (p. 3097) : accepte l'amendement n° 34 du Gouvernement (intégration de la prime de feu dans le calcul de la pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels) (p. 3098) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de M. Albert Vecten (formation initiale des fonctionnaires territoriaux en début de carrière) - Art. 13 (*obligation de servir imposée aux bénéficiaires d'une formation initiale*) : son amendement n° 7 : nouvelle rédaction ; devenu sans objet - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 31 de M. Albert Vecten (formation initiale des fonctionnaires territoriaux en début de carrière) - Après l'art. 13 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 33 de M. Albert Vecten - Art. 14 bis (*prorogation du délai fixé pour la partition des services extérieurs de l'Etat*) (p. 3099) : son amendement n° 8 : correspondance de l'entrée en vigueur des partages financiers restant à réaliser avec la fin de l'exercice budgétaire de 1991 ; retiré - Après l'art. 14 bis (p. 3101) : s'oppose à l'amendement n° 35 du Gouvernement (organisation des conventions relatives aux activités du compte de commerce intitulé « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement, DDE ») (p. 3102) : expérience réalisée dans certains départements - Dotation générale de décentralisation, DGD - Dotation globale d'équipement, DGE - Art. 16 (*délégation de signature du maire*) (p. 3104) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. Robert Laucournet (amélioration de la rédaction) - Art. 17 bis (*répression des bruits de voisinage*) (p. 3105) : s'en remet à la sagesse du

Sénat pour l'amendement de suppression n° 24 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Communes rurales - Gardes champêtres - Gendarmerie - Après l'art. 21 (p. 3106) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de M. Hubert Haenel (prise en compte des exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés non bâties dans la base de calcul de l'effort fiscal des communes) - Après l'art. 22 (p. 3107, 3108) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Hubert Haenel (dotation particulière pour emplacements de stationnement public des communes à forte fréquentation touristique journalière) et accepte l'amendement n° 13 du même auteur (dispositif de prise en compte des baisses de population pour le calcul des dotations de l'Etat) - Avant l'art. 23 : accepte l'amendement n° 14 de M. Hubert Haenel (dotation globale de fonctionnement, DGF : prise en compte des baisses de population des départements) - Après l'art. 23 : accepte l'amendement n° 15 de M. Hubert Haenel (extension de la seconde part du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle aux petites stations de sports d'hiver exploitant directement des installations de remontées mécaniques) (p. 3109) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 16 de M. Hubert Haenel (extension aux établissements publics de coopération intercommunale comptant au moins 10 000 habitants de la possibilité de pourvoir à des postes de direction) - Art. 26 (*services départementaux d'archives*) (p. 3110) : son amendement n° 9 : conditions de mise à disposition des personnels scientifiques et de documentation de l'Etat ; adopté - Art. 27 (*élection des maires délégués des communes associées*) : son amendement n° 10 : amélioration de la rédaction ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 77 (90-91)] - (20 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3607, 3608) : propose l'adoption des conclusions résultant de l'accord en CMP.

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4182) : revenus agricoles - Balance commerciale - Indemnité spéciale de montagne, ISM - (p. 4183) : élevage - Aménagement rural - Eau - Electricité - Eau de consommation - Déchets - Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Investissements.

Justice - (5 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (services généraux) (p. 4572) : augmentation du budget et des mesures nouvelles ; nouveaux emplois nombreux - (p. 4573) : adaptation du service public de la justice - Emplois ; formation ; carrière - Rationalisation du traitement des dossiers ; nouveau schéma directeur informatique - Amélioration de la condition des personnels - Régime indemnitaire des greffes et magistrats - Action sociale - Modernisation de l'administration de la justice - Renforcement des effectifs - « Protocole Durafour » - Réforme attendue de l'aide légale - Critiques du projet de budget - (p. 4574) : auditions - Sentiment de frustration de la fonction judiciaire - Volonté de dialogue du Gouvernement avec les organisations professionnelles - Intérêt de ce budget - Avis défavorable de la commission sur ce projet de budget.

AVICE (Edwige), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jacques Habert : Politique extérieure (*Centenaire d'Ho Chi-Minh*) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 418).

de M. André Rouvière : Politique extérieure (*Politique à l'égard de la Chine*) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 421).

de M. Michel Chauty : Politique extérieure (*Attitude du Gouvernement face aux autorités roumaines*) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 429).

de M. Serge Vinçon : **Politique extérieure** (*Position du Gouvernement face aux événements de Roumanie*) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1938).

de M. Guy Penne : **Coopération** (*Accords de défense entre la France et huit pays africains*) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1949).

de M. Claude Huriet : **Réfugiés et apatrides** (*Politique de la France à l'égard des réfugiés vietnamiens*) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3460).

de M. Charles Lederman : **Relations internationales** (*Situation dans le Golfe*) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3462).

INTERVENTIONS

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Pierre Carous, sénateur du Nord (2 mai 1990) (p. 619).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel** [n° 217 (89-90)] - (2 mai 1990) - Discussion générale (p. 619, 620) : liquidation du précédent accord de 1979 - Efficacité du mécanisme de stabilisation : stock régulateur ; prix de référence - Coopération internationale dans le domaine des produits de base.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud** (ensemble une annexe), ainsi que d'un protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud et d'un protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes) [n° 234 (89-90)] - (2 mai 1990) - Discussion générale (p. 621, 622) : place de cette convention dans le programme pour les mers régionales, établi dans le cadre du programme des Nations Unies pour l'environnement - Protocole relatif à la coopération en cas d'accident appelant une intervention d'urgence - Protocole sur les conditions d'immersion des déchets - Déchets radioactifs : référence aux normes de l'Agence internationale pour l'énergie atomique - Reconnaissance de la place de la France dans la région du Pacifique Sud - (p. 625, 626) : amélioration des relations de la France avec les Etats du Pacifique Sud et engagement d'une politique de coopération - Caractère exemplaire des vérifications opérées par la France sur ses sites d'expérimentation nucléaire.

- **Projet de loi relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la commission des recours** - Nouvelle lecture [n° 348 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1681, 1682) : vote par l'Assemblée nationale et le Sénat de la disposition tendant à augmenter le nombre de sections de la commission des recours du fait de la nomination de présidents de section parmi des magistrats de l'ordre administratif non membres du Conseil d'Etat - Amendements complémentaires votés par le Sénat et rejetés par l'Assemblée nationale ; échec de la CMP - Circulaire Pandraud de 1987 autorisant le droit au séjour de certains demandeurs d'asile déboutés lorsque les conditions ne permettent pas de les renvoyer chez eux - Tenue des données statistiques relatives à l'immigration confiée au Haut conseil à l'intégration - Demande le rejet des amendements de la commission des lois - Art. 1^{er} A (*réduction du délai d'appel*) (p. 1685, 1686) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 1 de la commission - Art. 2 (*condition de l'indication obligatoire du domicile réel lors du dépôt du recours*) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement dans une nouvelle rédaction de cet article rejeté par l'Assemblée nationale : notion d'adresse) - Art. 3 (*arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile*) (p. 1687) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 3 de la commission - Art. 4 (*rapport au Parlement sur l'application de la loi du 25 juillet 1952*) (p. 1688) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 4 de la commission.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République**

française et le Gouvernement de l'Australie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu [n° 236 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1688, 1689) : Français résidant en Australie - Pensions - Cotisations sociales - OCDE ; clause de la nation la plus favorisée - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions** [n° 295 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1689, 1690) : investissements koweïtiens en France - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988** [n° 332 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1690, 1691) : négociation de l'accord sur l'indemnisation des ressortissants français dépossédés de biens et créances diverses détenus au Zaïre - Organisation de la répartition confiée à l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, ANIFOM - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1692) : délai de paiement par le Zaïre imputable à sa rupture avec le FMI - Contentieux relatif aux personnels français employés par Air Zaïre - Sociétés d'affichage.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale** (ensemble trois protocoles et trois déclarations) [n° 272 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (commune avec le projet n° 273) (p. 1693, 1694) : convention de Lugano, du 16 septembre 1988, entre les Etats de la CEE et les Etats de l'Association européenne de libre échange, AELE - Prochaine modernisation en conséquence des relations judiciaires entre la France et la Suisse - Espace judiciaire européen - Convention de San Sébastian du 26 mai 1989 : adhésion de l'Espagne et du Portugal à la convention de Bruxelles du 27 septembre 1968 - Demande l'adoption de ces projets de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique** [n° 273 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (commune avec le projet n° 272) : voir intervention sous le projet n° 272 (p. 1693, 1694).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes** [n° 288 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1695) : convention à caractère répressif - Procédures d'extradition des trafiquants - Levée du secret bancaire - Saisie et confiscation des produits du blanchiment - Saisie et confiscation internationale des biens des trafiquants - Participation financière accrue de la France au fonds des Nations unies pour la lutte contre l'abus des drogues, FNUAD - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et l'Etat de Koweït sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements** (ensemble un protocole interprétatif) [n° 296 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1696) : application des dispositions de l'accord aux investissements réalisés en France par l'organisme public d'investissement koweïtien à l'étranger - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération scientifique, technique et culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique populaire du Laos** [n° 311 (89-90)] -

(26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2106) : reprise des relations avec le Laos - Francophonie - Personnels enseignants - Concours de la France à la réalisation d'un institut national polytechnique - Demande l'approbation de cet accord.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles [n° 312 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2107, 2108) : propriété littéraire et artistique - Protection contre le piratage par l'établissement d'un registre international ; portée juridique - Financement - Demande l'approbation de ce traité.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques relatif à la coopération pour la formation des hommes dans le domaine économique [n° 313 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2109) : dispositions et financement de l'accord - Réalisation en cours de programmes de formation - Ouverture à Moscou d'un centre de formation de la société française de conseil en développement, CEGOS - Sociétés mixtes - Demande l'approbation de cet accord - (p. 2111) : Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD - Conseil européen de Dublin - Coopération culturelle - Stagnation actuelle de la demande d'enseignement du russe ; souhaitable échange de jeunes - Sur l'ensemble : coopération économique, droits de l'homme et démocratisation.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration) [n° 417 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2233) : annonce que la Cour de justice de Luxembourg a ordonné à la République fédérale d'Allemagne de surseoir à l'entrée en vigueur d'une taxe discriminatoire sur les poids lourds des autres Etats membres de la Communauté - Signature le 29 mai à l'Élysée par 42 pays du texte de ce projet qui concerne la création de la Banque européenne - Elaboration rapide de ce texte imposée par l'accélération des événements en Europe de l'Est - Rappelle que l'idée d'une grande banque, institution financière européenne, a été lancée par le Président de la République à Strasbourg le 25 octobre 1989 - (p. 2234) : signature de l'accord créant la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD, le 29 mai 1990 - Souhaite que la France soit le premier pays à ratifier l'accord et à montrer ainsi la voie à ses partenaires - Souligne que chaque article de cet accord a fait l'objet de négociations et d'un accord de tous les signataires - Préambule et attachement aux principes de la démocratie et aux droits de l'homme - Insiste sur trois aspects de la BERD : sa composition, ses conditions d'intervention, et ses modalités d'actions - Signale que les Douze détiendront 51 % du capital de la BERD qui a été créée pour consolider les démocraties naissantes de l'Europe centrale et orientale - (p. 2235) : adhésion de tous les Etats membres à la convention universelle des droits de l'homme à laquelle se réfère l'article 7 de l'Acte final d'Helsinki - Tâche exclusive de la BERD de favoriser la transition des pays d'Europe centrale et orientale vers l'économie de marché - Adaptation de l'organisation de la BERD aux spécificités de ses missions - Composition et rôle du conseil d'administration - (p. 2236) : rôle du président de la BERD - Projet accueilli avec enthousiasme par les pays de l'Est - Souhaite que l'on donne à la nouvelle Europe qui se cherche la grande institution financière dont elle a besoin - (p. 2240) : évoque les bouleversements profonds qui se sont produits dans toute l'Europe de l'Est - Rappelle que le texte présenté est fonction des demandes que les pays de l'Est ont formulé eux-mêmes, notamment les clauses relatives aux droits de l'homme ou à l'évolution de ces pays vers une société d'économie mixte - (p. 2241) : problème de la coordination de toutes les institutions qui fonctionnent déjà au niveau mondial ou au niveau européen - Souci du Gouvernement de ne pas négliger les immenses besoins des pays les plus pauvres - Absence d'intention de dicter leur politique économique aux pays concernés - Rappelle le fort endettement de la Pologne, de la Hongrie, de la Yougoslavie et de l'URSS - Estime que la Pologne est actuellement le plus

grand bénéficiaire de nos aides bilatérales - Rappelle que le montant de l'aide française aux pays de l'Est s'élève à dix milliards de francs, que celui des pays de la CEE s'élève à trente milliards de francs, que la France est partie prenante aux accords de Lomé et qu'elle essaie de répondre de manière équilibrée aux besoins de l'Est comme à ceux du Sud - (p. 2242) : problème des critères à retenir en matière de droits de l'homme et choix de l'Acte final d'Helsinki - Estime que ce texte comporte toutes les précautions nécessaires par le droit qu'il met en place - Absence d'atteinte à la souveraineté des pays d'Europe centrale et orientale - Coopération et non hégémonie - Rappelle que M. Jacques Attali s'est imposé comme le dirigeant de la nouvelle institution - Problème du suivi des questions européennes et volonté du Gouvernement d'informer le Parlement et de l'associer aux prises de décision - Art. unique (p. 2243) : constate que la réunification de l'Allemagne n'est pas encore intervenue mais qu'il suffira de modifier la liste des membres qui figurent à l'annexe A de l'accord conformément aux dispositions de l'article 56 qui traite des amendements aux statuts - Rappelle que les décisions sur les questions économiques et financières seront prises à la majorité des trois quarts des membres détenant au moins 85 % du nombre total des voix attribuées aux membres.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital (ensemble un protocole) [n° 15 (90-91)]** - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3045) : visite du Président du Nigeria le 27 février 1990 : signature de la convention et d'un protocole sur le statut des coopérants complétant l'accord de coopération culturelle, éducative et scientifique de 1984 ; conclusion d'un accord sur la protection des investissements - Nigeria : 120 millions d'habitants, Afrique anglophone, quatrième producteur de l'OPEP - Situation économique difficile : mise en oeuvre d'un programme d'ajustement structuré approuvé par le FMI en 1986, négociation du rééchelonnement de la dette, facilités nouvelles avec la hausse des prix du pétrole - Effort de règlement des impayés - Négociations difficiles ; problèmes fiscaux d'UTA en 1979 - Texte conforme au modèle de convention de l'OCDE ; reprise des clauses du modèle de l'ONU - Objet de l'accord : règles du partage du droit d'imposer entre les deux Etats, statut fiscal des entreprises françaises et des Français installés au Nigeria - Taux de retenue à la source sur les dividendes, les intérêts et les redevances, plus favorables que ceux de droit commun - France : troisième fournisseur et quatrième client.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar [n° 16 (90-91)]** - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3046) : signature de la convention le 25 janvier 1990 - Existence préalable d'accords de même nature : conventions conclues avec des pays d'Afrique francophone - Clause de réciprocité - Coopération entre les services douaniers dans la lutte contre la fraude douanière : échanges de renseignements, possibilité de les utiliser devant les tribunaux, relations directes entre agents habilités - Frein à la coopération : respect de la souveraineté étatique - Lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes - Renforcement de la législation interne en matière de lutte contre la drogue et les trafics - Convention de Vienne de 1988 - Accord négocié à la demande des autorités malgaches, et remplaçant la convention signée en 1961 - Existence préalable d'une coopération douanière entre les Etats francophones, réunions multilatérales périodiques d'experts.

- **Projet de loi autorisant l'approbation par la France du protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale [n° 467 (89-90)]** - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3047) : ouverture à la signature en 1978, signature par la France le 28 mars 1989 - Intégration dans la convention européenne du 20 avril 1959 - Refus possible de l'entraide : infractions politiques ; atteinte à la

souveraineté étatique - Nombreux sujets traités : infractions fiscales, entraide judiciaire relative à l'exécution des peines, communication des renseignements relatifs au casier judiciaire - Assimilation des infractions fiscales aux infractions ordinaires - Condition de double incrimination : infractions correspondant à une « infraction de même nature », selon la législation de la partie requise - Extension du système d'entraide à la notification des actes visant l'exécution d'une peine, au recouvrement d'une amende ou au paiement des frais de procédure ; aux mesures relatives à l'exécution de la peine, sursis ou libération conditionnelle - Renseignements relatifs au casier judiciaire : communications obligatoires, copies - (p. 3048) : accords additionnels à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale conclus entre la France et la République fédérale d'Allemagne en 1974, et entre la France et l'Autriche en 1983 - Fin du refus par la France de l'entraide judiciaire en matière fiscale : accroissement et internationalisation de la délinquance financière.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 17 (90-91)] - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3048) :** similarité avec la convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière conclue avec Madagascar - Lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes - Institution d'une commission mixte pour l'étude des problèmes nés de cette collaboration et l'adaptation de ses modalités - Liens traditionnels entre les services douaniers français et marocains.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 362 (89-90)] - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3049) :** signature, le 15 décembre 1989, de la

convention d'entraide judiciaire en matière pénale - Convention d'extradition avec le Canada - Premier accord de ce type conclu avec un Etat de *common law* - Définitions juridiques distinctes pour les deux pays ; systèmes de droit différents : infraction pénale, autorité compétente - Refus traditionnel de l'entraide : infractions politiques, fiscales, douanières et de change ; atteinte à la souveraineté - Addition d'une possibilité de refus concernant les mesures de perquisitions et de saisies - Procédures et modalités d'application de l'entraide - Absence de notion de commission rogatoire en droit canadien ; définition particulière à la convention - Immunité traditionnelle de poursuites et d'arrestation des témoins et des experts - Problème de l'immunité de la personne poursuivie pour des faits autres que ceux visés dans la citation.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique populaire du Laos sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres), signé à Paris, le 12 décembre 1989 [n° 396 (89-90)] - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3050) :** objectif de l'accord : facilitation de l'implantation des entreprises françaises au Laos et développement de ce pays - Accord classique : garantie des investissements des entreprises françaises au Laos par le Gouvernement français ; loi de finances rectificative pour 1971 - Signature en 1989 d'un accord général en matière culturelle, scientifique et technique, et de divers autres accords de coopération - Volonté de rapprochement des Laotiens - Très grande pauvreté - Insignifiance des flux d'investissements bilatéraux, absence d'implantation d'entreprise française - Amélioration de la situation économique ; soutien du programme de réformes par les organismes multilatéraux ; normalisation des relations avec les institutions financières internationales - Reprise d'activité des opérateurs économiques au Laos : Japonais, Australiens.

B

BAILET (Honoré), sénateur des Alpes-Maritimes (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

BALARELLO (José), sénateur des Alpes-Maritimes (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 160 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 206 (89-90)] (2 avril 1990) - Logement et habitat.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 268 (88-89)] modifiant certaines dispositions du Livre V du code de la santé publique relatives aux produits cosmétiques [n° 381 (89-90)] (13 juin 1990) - Produits cosmétiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 234 (JO Débats du 28 août 1990) (p. 2381) - Ministère : Solidarité - Position administrative de l'ancien directeur de l'hôpital local de Tende (Alpes-Maritimes) - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2742) - Hôpitaux (personnel des).

n° 247 (JO Débats du 10 octobre 1990) (p. 2616) - Ministère : Justice - Modification du régime des nullités d'inscription - Codes et codification.

n° 273 (JO Débats du 23 novembre 1990) (p. 3712) - Ministère : Equipement - Suppression par Air-France de sept liaisons internationales au départ de Nice - Transports aériens.

INTERVENTIONS

- Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 21, 22) : projet de loi visant à la mise en oeuvre d'un programme de logement en faveur des ménages démunis de ressources - Croissement de la demande de logement très social - Processus d'exclusion des ménages les plus défavorisés vis-à-vis de l'accès au logement locatif social : insuffisance des aides personnelles au logement, impératif d'équilibre financier des HLM - Mise en place de plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées - Conditions d'accueil des nomades - Avantages fiscaux en faveur de la location de logements à des ménages défavorisés - Procédure du bail à réhabilitation - Amélioration de l'efficacité sociale de la politique d'attribution de logements ; danger d'une extension des prérogatives du représentant de l'Etat - Création de fonds départementaux de solidarité pour le logement afin

d'améliorer la solvabilité des locataires en difficulté - Extension du champ d'application de l'allocation de logement - Limitation du droit de préemption urbain - Avis favorable de la commission des affaires sociales sur ce projet de loi.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement) (p. 45) : son amendement de suppression n° 18 ; rejeté - Art. 1^{er} (définition du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) (p. 51) : ses amendements n° 19, n° 20 et n° 21 ; retirés - Art. 1^{er} bis (conditions d'accueil des gens du voyage) (p. 53) : son amendement n° 22 : suppression des dispositions relatives à l'aménagement de terrains réservés ; devenu sans objet - Art. 3 (partenaires concernés par le plan départemental) (p. 56) : sur l'amendement n° 5 de la commission (définition des catégories de bénéficiaires du plan ; organisation du circuit des demandes de logement par le plan ; publication du plan par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département), son sous-amendement n° 98 : fixation des objectifs du plan par périmètre de schéma directeur ; adopté - Art. 2 (précédemment réservé p. 56) (procédure d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) (p. 62) : son amendement n° 23 : suppression du plan régional prévu pour l'Ile-de-France ; devenu sans objet - Après l'art. 4 (p. 68) : se déclare opposé à la coordination des plans départementaux par un plan régional en Ile-de-France - Art. 5 (fonds départemental de solidarité pour le logement) (p. 69) : ses amendements n° 24 et n° 25 ; retirés - Art. 6 (financement du fonds départemental de solidarité pour le logement) (p. 71, 72) : ses amendements, n° 26 : fixation de la participation de chaque département par le conseil général ; devenu sans objet ; et n° 27 : suppression de la participation des personnes morales autres que l'Etat et le département ; retiré - Art. 9 (exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties) (p. 76, 77) : son amendement n° 28 : exonération totale pour les bailleurs sociaux de logements destinés à accueillir des personnes défavorisées ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 10 (bail à réhabilitation) - Art. L. 252-4 du code de la construction et de l'habitation (p. 81, 82) : sur l'amendement n° 16 de M. Robert Laucournet, rapporteur (conditions et délais de sortie du bail à réhabilitation), son sous-amendement n° 101 : obligation pour le preneur de restituer au bailleur l'immeuble libre de location et d'occupation ; adopté - Après l'art. 10 (p. 84) : ses amendements, n° 30 : possibilité pour les organismes d'HLM d'agir comme mandataires d'un propriétaire privé ; et n° 31 : remplacement, pour les organismes d'HLM, du commandement au locataire défaillant par une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception ; retirés.

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM) (p. 115) : approbation par la commission des affaires sociales de la suppression de cet article par l'Assemblée nationale - (p. 117) : sur l'amendement n° 17 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétablissement, avec certaines modifications, de cet article supprimé par l'Assemblée nationale), son sous-amendement n° 105, déposé à titre personnel : limitation, à 5 % du nombre des logements, des désignations effectuées par le préfet ; retiré - (p. 118) : son amendement analogue n° 32 ; retiré - Art. 19 (modalités de paiement de l'allocation de logement) (p. 131, 132) : ses amendements n° 34, n° 35 et n° 36 : généralisation de la procédure du tiers payant pour les organismes d'HLM ; adoptés.

Nouvelle lecture [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - Art. 13 bis (exercice du droit de préemption) (p. 574) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 11 de M. Robert Laucournet, rapporteur - Art. 13 ter (modalités d'attribution de logements d'HLM) (p. 576) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 17 de M. Jean Simonin.

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Art. 59 (délai d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion) (p. 880) : son amendement n° 76, soutenu par M. Louis Boyer : substitution d'un droit

fixe au droit proportionnel pour la taxation du commandement ; adopté.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - **Rappel au règlement** (p. 3174) : concomitance de la réunion de la commission des affaires sociales et de la séance publique.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4577) : non-satisfaction des besoins de la justice par ce projet de budget - Asphyxie des juridictions civiles - Réclamation d'une Cour d'appel à Nice - (p. 4578) : dégradation de la situation des personnels de justice - Greffes ; nullités de procédures dues à la surcharge des dossiers ; trafiquants de drogue - Son amendement au projet de loi modifiant le code pénal - Perméabilité des prisons françaises - Aide légale - Problème de l'équipement judiciaire ; urgence d'un plan pluriannuel de modernisation - Cité judiciaire de Lyon - Offre du Conseil général des Alpes-maritimes de construire une cité judiciaire neuve à Nice - Manifestations de rues.

Équipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation aérienne - (8 décembre 1990) (p. 4790) : crise du Golfe persique : incidences sur la facture de carburant de la compagnie Air France - Association internationale pour le transport aérien, IATA - Rôle de la Communauté économique européenne, CEE - (p. 4791) : subventions d'investissement en faveur des équipements d'approche et d'atterrissage - Créations et transformations d'emplois - Commission européenne de l'aviation civile - Rapprochement entre Air France, l'Union des transports aériens, UTA, et Air Inter - Longue grève à l'aéroport de Nice - Importance de la destination touristique de la Côte d'Azur.

Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4810) : prêts d'accèsion à la propriété, PAP - Organismes d'habitations à loyer modéré, HLM - (p. 4811) : incitations fiscales nécessaires - Impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Alourdissement de la taxe d'habitation - Régime des plus-values immobilières - Prêts locatifs aidés, PLA - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Logement social - Taxe sur la valeur ajoutée, TVA - Politique de la ville.

BALLAYER (René), sénateur de la Mayenne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 11 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (*JO* Lois et décrets du 15 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat** [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 24] (21 novembre 1990).

Avis, présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 141 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 169 (90-91)] (13 décembre 1990) - **Commerce et artisanat**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1291) : aménagement du territoire - Mission de service public - Présence postale en milieu rural.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2609) : arbitraire des critères de répartition des indemnités versées au titre de la sécheresse de 1989 - Exemple du département de la Mayenne.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4238) : fragile expansion du secteur - Progression notable des crédits - Maintien des bonifications d'intérêt sur les prêts consentis par les établissements bancaires aux artisans - (p. 4239) : formation initiale et permanente - Stages « de création d'entreprises artisanales » - Succès de la réforme de l'assistance technique à l'artisanat ; programmes d'action économique - Institut supérieur des métiers - Diminution des dotations à l'assistance technique au commerce - Politique contractuelle en faveur du commerce et de l'artisanat dans les zones sensibles - Opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce, ORAC, dans les contrats de plan - Politique contractuelle en faveur d'une politique urbaine du commerce et de l'artisanat - Intérêt du projet de loi sur la répartition intercommunale de la taxe professionnelle perçue sur les hypermarchés - Avis favorable sur ce projet de budget et l'article n° 91 rattaché.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141 (90-91)]** - (15 décembre 1990) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 5128) : mécanisme de répartition du produit de la taxe professionnelle afférente aux magasins de grande surface soumis à la loi Royer - **Art. 4 (répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces)** (p. 5144) : son amendement n° 21, identique à l'amendement n° 6 de la commission : suppression des conditions relatives à la densité de la population ; adopté - (p. 5147) : ses amendements n° 22 : répartition de la péréquation entre les différents fonds départementaux ; et n° 23, de coordination ; adoptés - (p. 5150) : son amendement n° 24 : répartition de la deuxième part de la péréquation dans le cadre départemental ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 48 du Gouvernement - (p. 5152) : son amendement n° 25 : suppression de la mesure destinée à favoriser les communes membres d'un groupement à fiscalité propre ; retiré au profit de l'amendement n° 10 de la commission (référence aux seuils visés par l'article 29 de la loi Royer) - **Art. 4 bis (dispositif de péréquation de la taxe professionnelle spécifique aux communes visées par l'article 1648 A du code général des impôts)** (p. 5157) : son amendement de suppression n° 28 ; adopté.

BAMBUCK (Roger), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO* Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Philippe Adnot : **Enseignement technique et professionnel (Enseignement technique privé)** (*JO* Débats du 18 mai 1990) (p. 932).

de M. Christian Bonnet : **Enseignement (Nécessité de l'enseignement de l'histoire)** (*JO* Débats du 18 mai 1990) (p. 940).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 185 de M. Paul Loridant : Enseignement supérieur (*Implantation d'un établissement d'enseignement supérieur aux Ulis (Essonne)*) (JO Débats du 16 juin 1990) (p. 1697).

n° 218 de M. Paul Loridant : Logement social (*Politique du logement et de l'habitat de la ville de Paris*) (JO Débats du 16 juin 1990) (p. 1700).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage [n° 14 (90-91)]** - (16 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3507) : « Charte internationale olympique contre le dopage » - Adoption par le Conseil de l'Europe d'une convention contre le dopage : limitation par les Etats de la disponibilité et de l'usage des agents et des méthodes de dopage prohibées ; élaboration par les organisations sportives nationales de règlements anti-dopages, mise en place de systèmes d'analyse et de contrôle, de procédures de sanctions - Harmonisation souhaitable des politiques nationales et des règlements des institutions sportives sur le plan international : mise en place de commissions nationales et d'une structure de consultation et de coordination - Loi française du 28 juin 1989 contre l'usage des produits dopants ; commission nationale de lutte contre le dopage - Sur l'ensemble (p. 3509) : parution des décrets d'application de la loi de 1989 - Publication ultérieure du décret concernant l'habilitation des personnels devant effectuer les contrôles - Mise en place de la commission - Aspect préventif de la loi contre le dopage - Efficacité de la loi dès janvier 1991 - Attachement à l'éthique du sport.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) (p. 4372) : montant de son projet de budget - Aménagement du rythme de vie des enfants - Temps scolaire - Contrats d'aménagement du temps de l'enfant, CATE, contrats ville-enfant - Politique dynamique en faveur de l'emploi sportif - Participation de l'Etat - Priorités du budget - Déconcentration des crédits à l'échelon départemental - (p. 4373) : Comité national d'éthique sportive - Assises nationales du sport - Formation aux métiers du sport et de l'éducation populaire - Développement de l'éducation populaire - Associations - Collectivités territoriales - Vie associative dans les établissements scolaires - Dépenses de personnel - (p. 4383) : Fonds national du développement du sport, FNDS - Crédits extrabudgétaires - Ressources du FNDS - Subventions - Droits de télévision - Financement du sport - (p. 4384) : contrôle de l'utilisation des fonds - Comité d'organisation des Jeux olympiques - Grands événements sportifs - Centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire, CREPS - Aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Place du sport dans l'éducation - Professeurs d'éducation physique - (p. 4385) : communes rurales - Contrats d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Office franco-allemand pour la jeunesse - Office franco-québécois pour la jeunesse - Sport de haut niveau - Dotation du FNDS - Dopage - Sport en milieu rural - Financement du sport de haut niveau à l'étranger - Place de l'argent dans le sport - (p. 4386) : Jeux olympiques de 1996 - Développement de la vie associative et de l'éducation populaire - Sport professionnel - **Examen des crédits** - **Après l'art. 87 (par priorité)** (p. 4387) : s'oppose à l'amendement n° 11-54 de M. Daniel Hoeffel (institution d'un prélèvement sur les sommes mises au jeu et exploitées par la société France Loto).

BANGOU (Henri), sénateur de la Guadeloupe (apparenté au groupe C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (JO Lois et décrets du 15 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1946) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - *Desserte aérienne des départements d'outre-mer* - *Transports aériens*.

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5046) - Ministère : Justice - *Justice à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)* - *Justice*.

Questions orales avec débat :

n° 123 (JO Débats du 16 décembre 1990) (p. 5161) - Ministère : Education - *Fonctionnement du Centre hospitalier universitaire des Antilles et de Guyane* - *Hôpitaux*.

Questions orales sans débat :

n° 206 (JO Débats du 16 mai 1990) (p. 859) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - *Conséquences de l'acte unique européen pour les départements d'outre-mer* - (Réponse : JO Débats du 9 juin 1990) (p. 1434) - *Départements et territoires d'outre-mer*.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4121, 4122) : stagnation économique et taux de chômage en Guadeloupe - Productions agricoles : concurrence, sur le marché de la CEE, des pays américains et des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Octroi de mer - Installation par l'armée d'un champ de tir sur des terres à vocation touristique - Aléas de l'égalité sociale - Balance favorable à la métropole des transferts publics et privés de l'outre-mer, d'après les comptes de l'institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM - Conflit social au sein de la Compagnie des eaux - Problèmes institutionnels - Conditions de fonctionnement de la justice en Guadeloupe - Enseignement ; défaut de fonctionnement de l'unité de formation et de recherche de médecine, UFR.

BARBIER (Bernard), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.
- En démissionne et est nommé membre de la commission des finances (JO Lois et décrets du 28 juin 1990).
- Président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).
- Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial.
- Membre suppléant du Conseil national de l'habitat.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 198 (89-90)], relatif aux

appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 270 (89-90)] (2 mai 1990) - Agro-alimentaire.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - Europe de l'Est.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi [n° 366 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés [n° 376 (89-90)] (13 juin 1990) - Agro-alimentaire.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, sur les résultats de projections macroéconomiques [n° 83 (90-91)] (15 novembre 1990) - Plan.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 22] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 694) : projet de loi s'inscrivant dans un processus de modernisation du droit de l'alimentation et de renforcement de la qualité des produits - Harmonisation des bases juridiques de reconnaissance des appellations d'origine contrôlée, AOC - Extension du bénéfice des AOC à tous les produits agricoles et alimentaires - Définition de l'AOC : reconnaissance de la qualité d'un produit lié à un terroir - Diversité et succès des AOC : vins, fromages - Importance du système des AOC en matière d'aménagement rural dans les zones défavorisées et de protection du patrimoine national - Elaboration en cours d'un avant-projet de reconnaissance communautaire des appellations de produits agricoles par l'octroi d'une mention IGP - indication géographique protégée - (p. 695) : protection des appellations nationales par la future réglementation communautaire - Complexité du système juridique actuellement applicable aux AOC ; absence d'un organisme unique compétent ; confusion entre les appellations d'origine et les AOC - Prise en compte par le texte en projet des conclusions du rapport Jolivet : extension des AOC à l'ensemble des produits agricoles et alimentaires ; uniformisation des conditions de reconnaissance d'une AOC par la voie du décret - Création au sein de l'Institut national des appellations d'origine, INAO, de trois comités nationaux concernant les vins, les fromages et les autres produits, fédérés par un conseil permanent - Amendements de la commission des affaires économiques : assouplissement des conditions d'interdiction de l'utilisation du nom géographique constituant l'appellation, renforcement de l'alignement de la procédure de reconnaissance sur celle des AOC viticoles, remplacement du conseil permanent par une commission administrative et financière - Question de l'avenir des labels - Nécessité d'une protection des aires d'appellation d'origine - (p. 696) : avis favorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de loi tendant au renforcement de la notion de qualité - Avant l'art. 1^{er} (p. 706) : son amendement n° 48 : mise en place d'une protection particulière des aires de production des produits d'AOC ; retiré - In fine (p. 707) : accepte l'amendement n° 41 de M. Roland du Luart (présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement relatif aux travaux communautaires en faveur de la protection des appellations d'origine) - Art. 1^{er} (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) (p. 708) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (appellations des produits agricoles et ali-

mentaires) (p. 709, 710) : ses amendements, n° 2 d'ordre rédactionnel ; adopté ; et n° 3 : conditions d'interdiction de l'emploi du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires ; adopté après modification par le sous-amendement n° 49 du Gouvernement, sur lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat (respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur) - S'oppose aux amendements n° 32 de M. Jacques Machet (contraintes imposées aux producteurs pour bénéficier d'une AOC ; protection accordée aux produits d'AOC) et n° 27 de M. Yves Guéna, analogue à son amendement n° 3 précité - Art. 7-5 (définition des appellations par décret) (p. 711, 712) : ses amendements d'ordre rédactionnel, n° 4 ; adopté après modification par le sous-amendement n° 50 du Gouvernement, qu'il accepte ; n° 5 ; adopté et n° 6 ; retiré - S'oppose aux amendements n° 33 de M. Jacques Machet (avis préalable des syndicats de défense des producteurs ; précision de l'aire géographique de production des matières premières et d'élaboration du produit final) et n° 43 de M. Fernand Tardy (consultation des organisations syndicales et professionnelles concernées) - Sur son amendement n° 5, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 44 de M. Fernand Tardy (délimitation de l'aire géographique d'élaboration du produit final) - Art. 7-6 (sort des appellations d'origine actuellement reconnues) (p. 713) : son amendement rédactionnel n° 7 ; adopté - Art. 7-7 (extension du rôle de l'INAO) (p. 714) : ses amendements n° 8 : extension des compétences de l'INAO à l'ensemble des produits agricoles ou alimentaires ; n° 9 : consultation préalable des syndicats de défense des producteurs pour la reconnaissance d'une AOC ; n° 10 : contrôle de l'appellation et non seulement de l'origine ; n° 12 : mission de promotion des appellations confiée à l'INAO ; et n° 11 et n° 13, rédactionnels ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 34 de M. Jacques Machet (consultation de l'INAO sur toute question relevant de sa compétence ; mission de défense des appellations d'origine confiée à l'INAO) et n° 36 de M. Félix Leyzour (mission de contrôle de la formation des prix confiée à l'INAO) - Art. 7-8 (composition et fonctionnement de l'INAO) (p. 716 à 719) : ses amendements n° 14 et n° 16, d'ordre rédactionnel, n° 15 : composition du comité des produits laitiers ; n° 17 : réunion en séance plénière des membres des trois comités ; n° 18 : remplacement du conseil permanent par une commission permanente chargée d'examiner toute question administrative et financière ; n° 19, de coordination ; et n° 20 : nomination du président de la commission permanente ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 35 de M. Jacques Machet (nouvelle rédaction de cet article), n° 37 de M. Félix Leyzour (représentation des syndicats et des consommateurs au sein des comités) et n° 47 de M. Paul Loridan (représentation des consommateurs) - Sur son amendement n° 18, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 40 de M. Raymond Soucaret (représentation des organisations professionnelles) - Après l'art. 7-8 (p. 722) : accepte l'amendement n° 39 de M. Jean Pépin (protection des aires géographiques des produits bénéficiant d'une AOC) - Son amendement rédactionnel n° 21 ; adopté - Art. 2 (financement de l'INAO) : son amendement rédactionnel n° 22 ; adopté - Art. 3 (dispositions diverses) (p. 723) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 51 du Gouvernement (sanction de l'usage interdit du nom géographique attaché à une AOC) - Ses amendements n° 23, de coordination ; adopté ; et n° 24 : suppression du maintien provisoire dans sa composition actuelle du comité national compétent pour les vins et eaux de vie ; retiré - Après l'art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Félix Leyzour (octroi de prêts à taux bonifiés aux agriculteurs s'engageant dans la production d'AOC) - Intitulé (p. 724) : ses amendements n° 25 et n° 26 : « Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés » ; adoptés.

Deuxième lecture [n° 366 (89-90)] - (19 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1748) : constate que le nombre d'articles de ce projet est passé de 4 à 10 à la suite de nouvelles propositions faites par l'Assemblée nationale qui concernent : le problème d'utilisation du nom géographique qui constitue l'appellation ; l'organisation de l'Institut

national des appellations d'origine des vins et eaux de vie, INAO, et la protection des aires géographiques d'appellations d'origine contrôlées, AOC - Au nom de la commission, propose l'adoption de ce projet de loi tel qu'il a été amendé - **Art. 1 (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine)** (p. 1749, 1750) : ses amendements n° 1 : suppression des dispositions protégeant les aires géographiques d'appellation déclarées d'intérêt publiques contre toute atteinte à leur intégrité ; n° 2 : suppression des trois derniers alinéas du texte de l'article 7-4 de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine ajoutés par l'Assemblée nationale ; et n° 3 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 2 (financement de l'INAO)** : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - **Art. 6 (protection des aires géographiques et des produits d'appellation)** (p. 1751) : son amendement n° 5 : conditions de saisine de l'autorité compétente par un syndicat de défense d'une appellation d'origine contrôlée ; adopté - **Art. 10 (exonération fiscale)** (p. 1752) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - **Après l'art. 10** : accepte l'amendement n° 7 du Gouvernement (réduction de 30 % des taxes céréalières affectées au budget annexe des prestations sociales agricoles à compter de la campagne 1990-1991).

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2682) : nécessité de dissocier la lutte contre le tabagisme de la lutte contre l'alcoolisme - Inquiétude des viticulteurs - Nécessité d'adapter la publicité - (p. 2683) : risque d'échec des mesures envisagées - Diminution de la consommation d'alcool et de vin au cours des deux dernières décennies - Absence de mesures d'information et de prévention - Risque de conséquences graves pour l'économie et l'agriculture - Incitation à une consommation modérée de vin non nuisible - (p. 2684) : énumération des vignobles français - **Art. 1^{er}** (p. 2702) : soutient l'amendement n° 122 de M. Roland du Luart (possibilité d'une publicité directe dans la presse en faveur des cigarettes à faible taux de goudron).

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - **Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme)** - **Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition de la publicité indirecte)** (p. 2718) : se déclare favorable à l'amendement n° 70 de M. André Jourdain (préservation de l'activité des pipiers de Saint-Claude) - **Art. 4 (dispositions transitoires relatives à la publicité pour le tabac)** (p. 2726) : soutient l'amendement n° 123 de M. Roland du Luart (maintien sous quota de la publicité en faveur des cigarettes légères) - **Avant l'art. 7** (p. 2730) : nécessité d'éduquer plutôt que d'adopter des mesures sévères - Se déclare opposé à l'amendement n° 48 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes).

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - **Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme)** - **Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)** (p. 2767) : son amendement n° 58, identique aux amendements n° 84 de M. Pierre Lacour et n° 126 de M. Jacques Valade : suppression de l'interdiction de la propagande ; devenu sans objet - Soutient l'amendement n° 126 de M. Jacques Valade (suppression de l'interdiction de la propagande), identique à l'amendement n° 84 de M. Pierre Lacour et à son amendement n° 58 - **Art. L. 18 (contenu des messages publicitaires autorisés)** (p. 2780) : son amendement n° 64, identique aux amendements n° 87 de M. Pierre Lacour et n° 131 de M. Jacques Valade : dispositions relatives à la publicité figurant sur le conditionnement ; adopté - Soutient les amendements identiques n° 87 de M. Pierre Lacour et n° 131 de M. Jacques Valade - **Art. L. 19 (publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993)** (p. 2783) : son amendement n° 65 : information au moyen d'affichettes ; devenu sans objet - Son amendement n° 66, identique aux amendements n° 92 de M. Pierre Lacour et n° 134 de M. Gérard César : délivrance des autorisations ; devenu sans objet - (p. 2784) : son amendement n° 67, identique aux amendements n° 94 de M. Pierre Lacour et n° 135 de M. Jacques Valade : réglementation

préalable des activités de parrainage ; devenu sans objet - **Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service)** (p. 2826) : reprend l'amendement de suppression n° 98 de M. Guy Robert ; rejeté - **Art. L. 96 (droit d'ester en justice des associations de lutte contre l'alcoolisme)** (p. 2829) : se déclare favorable à l'amendement n° 111 de M. Roland Courteau (information objective du consommateur) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2838) : vote contre ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan - (2 décembre 1990) (p. 4391) : délégation du Sénat pour la planification - Crise du Golfe - Prix du pétrole - Partage de la valeur ajoutée entre les salaires et les profits - Perspectives à moyen terme des finances publiques - Financement de la sécurité sociale - (p. 4392) : financement des retraites - Population active - Allongement de la durée de la vie - Partage du revenu national.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) - Rapporteur spécial - (p. 4706) : prix du pétrole - Situation énergétique de la France - Réussite du programme nucléaire - Exportation d'électricité - Objectif du contrat Etat-EDF ; endettement - Juge nécessaire l'ouverture du capital d'EDF - (p. 4707) : Gaz de France ; endettement ; tarifs - Augmentation des crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Insuffisance des crédits en faveur des énergies renouvelables, en particulier d'origine agricole - Fiscalité des carburants ; taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Framatome - Poids des dépenses de soutien des secteurs en difficulté ; Charbonnages de France ; chantiers navals - Formation ; écoles des mines - Approuve la croissance des crédits de recherche et d'innovation - (p. 4708) : normalisation - Réduction des crédits consacrés aux restructurations industrielles - Chantiers navals - Nécessaire réorganisation du ministère de l'industrie - Examen des crédits - Etat B (p. 4730) : son amendement n° II-25 : réduction des crédits ; adopté - Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Framatome.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5062) : causes réelles de l'alcoolisme - (p. 5063) : publicité dans la presse écrite pour adultes - Conséquences pour le débat parlementaire des renvois à des décrets en Conseil d'Etat - Conséquences néfastes de l'adoption de ce texte sur la viticulture - Votera contre l'adoption de ce texte.

BARRAS (Jean), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

Décédé le 11 avril 1990 (JO Lois et décrets du 12 avril 1990) - Eloge funèbre le 30 mai 1990.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

BARRAUX (Bernard), sénateur de l'Allier (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

BATAILLE (Jean-Paul), sénateur du Nord (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5047) - Ministère : Equipement - Moyens de communication Nord-Pas-de-Calais - Aménagement du territoire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2999) : abstentionnisme ; perte de confiance des Français dans la classe politique - Confusion prévisible suite au regroupement des élections cantonales et régionales - (p. 3000) : juge inopportune la prorogation du mandat des conseillers généraux élus en 1985 - Redécoupage cantonal : attachement à l'identité des cantons ruraux - Modes de scrutin - Juge préférable le regroupement des élections municipales et cantonales - Vote de la question préalable par le groupe de l'UREI.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4534) : diplômes universitaires - Révolte des lycéens provoquée par l'insécurité - Nombre insuffisant de surveillants - Traitement des professeurs agrégés - Qualification des professeurs - (p. 4535) : baccalauréats.

BAUMET (Gilbert), sénateur du Gard (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

BAYLE (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 234 (89-90)], autorisant l'approbation d'une convention sur la protection des ressources naturelles et l'environnement de la région du Pacifique Sud (ensemble une annexe) ainsi que d'un protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud et d'un protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes) [n° 265 (89-90)] (26 avril 1990) - Environnement.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur les évolutions à l'Est et leurs conséquences [n° 360 (89-90)] (6 juin 1990) - Europe de l'Est.

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 105 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la quatrième convention A.C.P.-C.E.E. (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989 ; l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention A.C.P.-C.E.E. [n° 129 (90-91)] (5 décembre 1990) - Traités et conventions.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement sur les conséquences et les perspectives de la réunification allemande [n° 157 (90-91)] (12 décembre 1990) - Allemagne.

Proposition de loi, déposée avec MM. Guy Penne, Pierre Biarnès, et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 171 (90-91)] (13 décembre 1990) - Français de l'étranger.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa du Règlement, sur les modalités et les conséquences du retrait des F.F.A. (Forces Françaises en Allemagne) [n° 206 (90-91)] (20 décembre 1990) - Défense.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger** -

Deuxième lecture [n° 235 (89-90)] - (24 avril 1990) - Discussion générale (p. 485, 486) : hommage à la mémoire de M. Jean Barras, sénateur représentant les Français établis hors de France, récemment décédé - Se félicite de l'accord dégagé entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur ce texte - Possibilité de saisine du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE, non plus seulement par le ministre des affaires étrangères mais par le Gouvernement - Suppression de la possibilité de vote par procuration - Durée du mandat de délégué - Publicité des débats du Conseil - Nécessaire amélioration des conditions d'exercice du mandat des délégués au CSFE.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides** [n° 220 (89-90)] - (25 avril 1990) - Avant l'art. unique (p. 546) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (ensemble une annexe), ainsi que d'un protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud et d'un protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes)** [n° 234 (89-90)] - (2 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention, présentée par M. Claude Estier (p. 622 à 624).

- **Projet de loi relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la commission des recours** - *Nouvelle lecture* [n° 348 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1685) : juge que les amendements de la commission des lois, relatifs au droit d'asile, excèdent la portée du texte en projet.

- **Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988** [n° 332 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1692) : demande l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale avant la fin de la présente session.

- **Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger** [n° 306 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1712, 1713) : concertation sur le projet de réforme du système de rémunération des personnels exerçant dans les établissements français d'enseignement à l'étranger : Conseil pour l'enseignement français à l'étranger, CEFE ; Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE ; Association nationale des écoles françaises de l'étranger, ANEFE - Syndicats - Reconnaissance de l'appartenance à la fonction publique des recrutés locaux - (p. 1714) : Direction de l'enseignement français en Allemagne, DEFA - Réforme des rémunérations - Règlement du problème de la couverture sociale - Non titulaires - (p. 1715) : domaines d'intervention du ministère de l'éducation nationale ; aurait souhaité sa co-tutelle sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Conseil d'administration de l'Agence - Demande le maintien du CEFE - Qualité pédagogique des établissements français à l'étranger - (p. 1716) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - Art. 1^{er} (création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger) (p. 1721) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission pour avis (suppression du terme « agence ») - Art. 2 (missions de l'agence) (p. 1723) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (contrôle de l'évolution des frais de scolarité) - Art. 3 (champ d'application de la compétence de l'établissement public) (p. 1724) : son amendement n° 43 : suppression des alinéas n° 2 à n° 5 afin de les insérer après l'article 4 ; devenu sans objet - Art. 4 (conventions passées avec les établissements privés) (p. 1726) : son amendement de précision n° 44 ; devenu sans objet - Avant l'art. 3 : son amendement n° 42 précé-

demment réservé : compétences de l'Agence vis-à-vis des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger ; devenu sans objet - (p. 1731) : CSFE - Art. 6 (budget de l'Agence) (p. 1734) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour l'Agence d'émettre des emprunts au bénéfice des établissements en gestion directe) - ANEFE - (p. 1735) : intervient sur l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la disposition prévoyant que l'Agence bénéficie du produit des services rendus par elle en matière de production de matériel pédagogique) - Avant l'art. 7 (p. 1736) : son amendement n° 45 : rapport annuel de l'établissement public devant le CSFE ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1737, 1738) : ne votera pas ce texte en raison des amendements adoptés par le Sénat.

Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2095, 2096) : regrette l'absence d'accord en CMP, du fait de la position de la majorité sénatoriale sur la co-tutelle du ministère de l'éducation nationale, la composition du conseil d'administration et l'application de la réforme des rémunérations - Art. 1^{er} (p. 2099, 2100) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (co-tutelle du ministère de l'éducation nationale) - Art. 4 (p. 2101) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 2 de la commission (participation du représentant de l'organisme gestionnaire de l'établissement à la signature de la convention) - Art. 4 bis (compétences de l'agence au bénéfice des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger) (p. 2102) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (retour à la rédaction adoptée en première lecture par le Sénat) - Art. 5 (composition du conseil d'administration) (p. 2103) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (quotas de représentation des catégories d'utilisateurs) - Art. 6 (p. 2105) : Association nationale des écoles françaises de l'étranger, ANEFE - Explication de vote sur l'ensemble : engagements pris par le Gouvernement.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration)** [n° 417 (89-90)] - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2238) : signature de l'acte constitutif de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD, par quarante Etats et deux institutions communautaires - Trait d'union entre capitaux de l'Ouest et entreprises de l'Est, la BERD résulte d'une initiative de la France - Développement de l'économie de marché en Europe de l'Est - Constate que le capital de la BERD est libellé en ECU et détenu à concurrence de 51 % par les pays de la CEE - Signale que les droits de l'homme figurent explicitement dans le préambule des statuts de la BERD - Approuve l'initiative qui consiste à consacrer 60 % des ressources de la BERD au secteur privé - (p. 2239) : estime que la « conditionnalité politique » représente la valeur essentielle de ce texte et évitera que des milliards de dollars soient prêtés à des tyrans - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 4003) : proposition d'un partenariat entre les parlements européens et africains - Groupes d'amitié parlementaires - Association internationale des parlementaires de langue française.

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4027) : budget en forte progression - Action de la France en Europe de l'Est - Réforme de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - « Redressement de l'outil diplomatique » - Recrutement insuffisant - Hommage aux personnels diplomatiques - Problème de la sécurité des communautés françaises à l'étranger - Agence pour l'enseignement

français à l'étranger - Unification allemande - (p. 4028) : Europe de l'Est : bouleversement des équilibres - Accords de Paris sur le désarmement conventionnel - Refus d'une Europe à plusieurs vitesses - Réveil du nationalisme - Possibles flux de migrations - Avancée de l'Europe des douze vers la voie de l'union économique et monétaire, et de l'union politique - Mode de désignation de la chambre de subsidiarité - (p. 4029) : amélioration des principes démocratiques dans les institutions européennes - Crise du Golfe - Intérêt de la proposition française d'une conférence internationale sur le Proche et le Moyen-Orient - Liban - Afrique - Pays du Sud-Est asiatique - Relance du débat Nord-Sud - (p. 4030) : coordination nécessaire du dispositif d'aide au développement - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4050, 4051) : le groupe socialiste votera pour ce projet de budget.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4533, 4534) : personnel enseignant en poste à l'étranger - Etablissements scolaires à l'étranger - Problème des auxiliaires de service des écoles maternelles.

Défense - (6 décembre 1990) - Présente l'intervention de M. André Rouvière, sénateur du Gard - (p. 4679) : crédits consacrés à la gendarmerie : création de nouveaux emplois ; modernisation des outils de travail - Conseil de fonction militaire - Expérimentation concernant l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les départements de la Somme et de la Seine-et-Marne - Présence nécessaire de la gendarmerie dans les campagnes - (p. 4680) : maintien souhaitable des compagnies rurales - Coïncidence nécessaire entre l'effectif théorique, et l'effectif réel des brigades - En son nom personnel : crise du Golfe - Système de défense européen - Coopération franco-allemande et franco-britannique - Retrait des forces françaises basées en Allemagne ; mise en oeuvre souhaitable d'un plan social - Préservation de l'essentiel par ce projet de budget - Votera personnellement ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la quatrième convention ACP-CEE (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989, l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention ACP-CEE [n° 105 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5388) : convention de Lomé et système de coopération Nord-Sud exemplaire - Variété des interventions prévues dans le cadre de la coopération CEE et pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - (p. 5389) : concurrence pour les pays ACP des autres pays en développement et crainte d'une diminution de leurs ventes à la CEE après la mise en oeuvre de l'Acte unique - Aggravation de la crise économique des pays ACP en raison de la chute des produits de base, de la crise financière internationale et du maintien d'une démographie trop dynamique - Caractère perfectible et adaptable du système de coopération ACP-CEE - Allongement de la durée d'application de la convention et extension géographique du dispositif à la Namibie, à Tahiti et à la République dominicaine - Confirmation de l'engagement de la CEE à l'égard des pays ACP par la signature de l'accord du 15 décembre 1989 - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - (p. 5391) : volonté de la CEE de poursuivre dans le cadre de la concertation internationale des négociations avec les ACP sur la dette - Mise en place d'un dispositif d'assistance technique pour aider les pays à gérer le problème de la dette.**

BAYLET (Jean-Michel), secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur chargé des collectivités territoriales (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Puis ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme (nommé le 17 juillet 1990 dans le même gouvernement) (JO Lois et décrets du 18 juillet 1990).

En qualité de secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Ernest Cartigny : **Police (Retards dans la construction de locaux de police) (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 935).**

de M. Jacques Rocca Serra : **Collectivités territoriales (Statut de l'élu local) (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 936).**

de M. Henri de Raincourt : **Elections cantonales (Réforme de certains modes de scrutins) (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 943).**

de M. Paul Alduy : **Etrangers (Attestations d'accueil et immigration clandestine) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1950).**

de M. Jean-Pierre Tizon : **Sécurité publique (Accident d'hélicoptère de la sécurité civile) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1951).**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 225 (89-90)] - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 264, 265) : demande l'adoption de ce projet de loi - Avant le Titre I^{er} (p. 265, 266) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 2 (suppression de l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 relatif à l'amnistie) et n° 3 (suppression du paragraphe I de l'article 20 de la loi du 15 janvier 1990 dépenalisant les abus de biens sociaux) - Avant l'art. 1^{er} (p. 267) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Charles Lederman (date de référence pour l'application de l'article 10 de la loi du 15 janvier 1990) - Art. 1^{er} (réglementation des dépenses de campagne pour l'élection du Président de la République) (p. 268) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 6 (publication au journal officiel des déclarations de situations patrimoniales des candidats) et n° 7 (réduction du plafond de dépenses électorales) - Après l'art. 6 (p. 269) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 8 (meilleure information des citoyens des liens entretenus par les candidats aux élections politiques avec des entreprises ou sociétés) et n° 9 (abrogation de l'article L.O. 135-2 du code électoral limitant la possibilité de publier la déclaration de patrimoine).**

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 271, 272) : transfert aux départements de la responsabilité du fonctionnement et de l'investissement des collèges par la loi du 22 juillet 1983 - Dépôt d'un rapport au Parlement sur les conditions de participation, maintenues à titre transitoire, des communes aux dépenses des collèges et sur les modalités d'extinction progressive de cette participation - Texte en projet : souci de souplesse et de simplification ; procédure applicable en matière d'investissements - Proposition de report de la date limite fixée aux conseils généraux pour décider de la date à laquelle le département cessera de percevoir une participation communale - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 283) : circulaire du ministère de l'intérieur en date du 5 février 1990 : information des élus en raison du vide juridique créé par le retard à l'adoption du texte en projet - Accusation de désengagement de l'Etat en matière d'éducation - Transferts entre collectivités - (p. 284) : mécanismes en vigueur en ce qui concerne la réalisation d'équipements**

sportifs - Souplesse des dispositions proposées - Statut des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, et rôle des collectivités territoriales vis-à-vis des universités - Possibilité et conditions du transfert de propriété des collèges au département - Enseignement, compétence nationale - Rapport de l'Inspection générale de l'administration - (p. 285) : financement des dépenses d'investissement ; autonomie des communes en ce qui concerne le rythme et les modalités de la diminution étalée de leur participation - Services publics en milieu rural - Concertation nécessaire entre l'Etat et les collectivités pour la programmation des collèges - Moyens en personnel des collèges : concertation des conseils généraux avec les conseils départementaux de l'éducation nationale et les services académiques - (p. 286) : personnels administratif, technique, ouvrier et de services, ATOS - Départements d'outre-mer - Art. 1^{er} (extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement) (p. 287) : sur les amendements de forme de M. Lucien Lanier, rapporteur, accepte le n° 12 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 13 et n° 14 - Accepte les amendements identiques n° 15 de la commission et n° 3 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (prolongation du délai donné aux conseils généraux pour décider des modalités d'extinction de la participation des communes) - Accepte l'amendement n° 16 de la commission (légalisation des cessations de participation communale intervenues dès le 1^{er} janvier 1990) - (p. 288) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif) - (p. 289) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (liberté laissée au département de fixer le calendrier de décroissance de la participation jusqu'à la date de l'extinction) - Accepte l'amendement n° 5 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990) - (p. 290) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 1 de Mme Hélène Luc (augmentation de la dotation générale de décentralisation versée aux départements) - Art. 2 (modalités de versement de la participation des communes aux dépenses d'investissement) (p. 291) : accepte l'amendement n° 7 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (convention entre le département et la commune), et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 32 de la commission - Art. 3 (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement) (p. 292) : sur les amendements de forme de la commission, accepte le n° 20 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 21 - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale visant à ne faire bénéficier du dispositif d'extinction progressive de la participation communale que les dépenses nouvelles d'investissement) - (p. 294) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (prolongation du délai imparti au conseil général pour fixer l'échéancier de la cessation de participation des communes) - S'oppose à l'amendement n° 9 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif) - (p. 295) : accepte l'amendement n° 25 de coordination de la commission - S'oppose à l'amendement n° 10 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 2 de Mme Hélène Luc (augmentation de la dotation départementale d'équipement des collèges) - (p. 296) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (présentation d'un rapport annexé au projet de loi de finances appréciant pour chaque département l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements de l'enseignement secondaire du premier cycle et l'état du patrimoine transféré) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 33 de Mme Hélène Missoffe (établissements d'enseignement privé sous contrat) - Après l'art. 3 (p. 298) : s'oppose à l'amendement n° 29 bis de M. Paul Girod (transfert de propriété des bâtiments au département après l'extinction de toute participation des communes) - (p. 299) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Missoffe (possibilité d'aide du département aux établissements privés sous contrat).

Deuxième lecture [n° 310 (89-90)] - (7 juin 1990) - Discussion générale (p. 1405, 1406) : juge contraire aux principes de la décentralisation la demande par le Sénat d'un

rapport annexé à la loi de finances sur le transfert de compétences en matière de collèges - Etablissements d'enseignement privés - Mission d'évaluation dans le domaine des équipements sportifs en milieu scolaire confiée à M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports - Souhaite un accord sur ce projet de loi - Art. 1^{er} (p. 1409, 1410) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif d'extinction progressive de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement) - Art. 3 : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif d'extinction de la participation communale aux dépenses d'investissement) - (p. 1411) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Lucien Lanier, rapporteur (rétablissement de la seconde partie de l'article, adoptée en première lecture par le Sénat et supprimée par l'Assemblée nationale : rapport au Parlement ; établissements privés sous contrat) - Après l'art. 3 (p. 1412, 1413) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Paul Girod (transfert de propriété des bâtiments aux départements).

Nouvelle lecture [n° 418 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2083) : rythme d'extinction des participations communales aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges - Rapport demandé par le Sénat sur l'évolution des charges résultant pour les départements du transfert de compétences en matière de collèges - Echec de la CMP - Divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur l'exclusion du champ du projet de loi des mesures concernant le régime d'aide financière des collectivités locales aux établissements d'enseignement privé sous contrat - Art. 3 (p. 2085, 2086) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (reprise du texte adopté en deuxième lecture par le Sénat) - Loi Falloux ; arrêt du Conseil d'Etat en date du 6 avril 1990.

En qualité de secrétaire d'Etat chargé du tourisme

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1991* [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4058) : recettes internationales du tourisme - Parts de marché de la France - Excellents résultats financiers en 1990 - Bicentenaire de la Révolution française - Efforts de promotion par les collectivités territoriales - Tourisme d'hiver - (p. 4059) : objectifs pour 1991 : valorisation dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement - Promotion de la qualité : label - Actions prioritaires - Promotion à l'étranger et à l'intérieur - Mise en place d'un observatoire économique et statistique du tourisme - Projet de loi sur les agences de voyage - Valorisation de l'emploi par la négociation collective - Plan de modernisation de la petite hôtellerie indépendante - Encouragement à l'exportation de l'ingénierie touristique française - Tourisme culturel et rural ; aménagement rural - Crédits - (p. 4060) : progression des actions de promotion et de communication sur le marché franco-français ; « Maison de la France » - Politique sociale du tourisme : fédérations et associations du tourisme à vocation sociale ; actions pour la rénovation des villages vacances ; crédits figurant dans la dotation globale d'équipement, DGE - Fonds d'interventions touristiques - Contrats de plan - Moyens des services ; administration centrale ; amélioration de l'organisation des délégations régionales du tourisme ; délégation régionale Midi-Pyrénées - Aides de l'Etat à la formation aux métiers du tourisme - Demande l'adoption de ce projet de budget - (p. 4076) : décentralisation - Intervention de crédits extérieurs au ministère et notamment globalisés dans la DGE - « Maison de la France », outil de promotion ; développement de campagnes de promotion intérieure - Plan de modernisation de l'hôtellerie indépendante - Difficultés du secteur de la montagne, suite au défaut d'enneigement ; interventions de l'Etat ; demande au secteur bancaire une plus grande implication dans le développement local, aussi bien que dans la

mise en oeuvre de la solidarité nationale - Préparation d'un plan d'aménagement équilibré de la montagne - (p. 4077) : crédits de paiement sur les contrats de plan - Calendrier scolaire et étalement des vacances - Formation ; développement nécessaire des formations supérieures - Prévisions pessimistes pour 1991 - Musées régionaux - Hébergements du tourisme social - Mise en place d'un observatoire statistique - Danger d'une intégration verticale, de l'information à la réservation, des services rendus par les bureaux de tourisme à l'étranger - (p. 4078) : sports d'hiver ; impact promotionnel des Jeux olympiques d'hiver - Tourisme social ; Agence nationale du chèque vacances - Répartition des compétences entre comités régionaux et comités départementaux du tourisme - Tourisme en Guadeloupe : effets de l'acquisition par l'armée de terrains destinés à l'exercice - Mesures fiscales au bénéfice des loueurs de meublés - (p. 4079) : Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE - Conseil national du tourisme - Travailleurs saisonniers - Tourisme rural - Tourisme social dans le département du Tarn - Examen des crédits - Etat B : promotion touristique des départements et territoires d'outre-mer.

BEAUCE (Thierry de), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des relations culturelles internationales (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jacques Habert : **Politique extérieure (Situation des otages en Irak, Koweït, Liban)** (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2893).

de M. Bernard Seillier : **Politique extérieure (Initiatives de la France au Liban)** (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2906).

de M. Paul Loridant : **Droits de l'homme (Violence contre les Touaregs)** (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2909).

de M. Guy Cabanel : **Relations internationales (Difficultés diplomatiques consécutives à certaines campagnes médiatiques)** (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3449).

de M. Edouard Le Jeune : **Relations internationales (Avenir du Liban)** (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3465).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 237 de M. Hubert Durand-Chastel : **Politique extérieure (Situation culturelle au Vietnam)** (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2734).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)]** - (25 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 537) : statut de réfugié : critères énoncés par la convention de Genève de 1951 - Accroissement du nombre des demandes d'asile et détournement du droit - Augmentation des moyens de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA, et de la commission des recours - (p. 538) : texte en projet : objectif du raccourcissement des délais de jugement par la commission des recours des réfugiés - Catégories de magistrats de l'ordre administratif pouvant assurer la présidence des formations de jugement, jusqu'ici réservée aux conseillers d'Etat - Participation du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés aux procédures - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 543, 544) : existence du recours, garantie du droit d'asile - Ouverture d'une large concertation sur les problèmes d'immigration et d'intégration - **Avant l'art. unique** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel) - Référence au délai de

recours de droit commun en matière de décisions administratives - **Après l'art. unique** (p. 547) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (condition de l'indication obligatoire du domicile réel lors du dépôt du recours) ; accepte l'amendement n° 5 de M. Guy Allouche (élection de domicile, non modifiable par le demandeur pour toute la durée de la procédure) - (p. 549) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile) - (p. 551) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (rapport au Parlement sur l'application de la loi du 25 juillet 1952).

- **Rappel au règlement de M. Henri Revol** : article 36 ; événements de Roumanie (15 juin 1990) (p. 1701).

- **Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 306 (89-90)]** - (15 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1701, 1702) : forte augmentation des moyens budgétaires affectés à l'enseignement français à l'étranger - Réforme du régime des rémunérations - Limitation des charges des familles - Consultation du Conseil pour l'enseignement français à l'étranger, CEFE, du Conseil supérieur de l'éducation nationale, du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE - (p. 1703) : création d'un établissement public à caractère administratif chargé des missions de service public relatives à l'enseignement français à l'étranger - Etablissements à gestion directe ; établissements de droit local - Coordination de l'action des administrations concernées - Participation paritaire des différents partenaires - Capacité de ressources accrue ; capacité d'emprunter - (p. 1704) : demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1717, 1718) : revalorisation de la condition des enseignants français à l'étranger - Instituts et alliances français - Professeurs agrégés - Office universitaire et culturel français pour l'Algérie - Ecoles françaises dans les pays d'Europe de l'Est - (p. 1719) : CSFE - Volonté de stabiliser les frais de scolarité à la charge des familles - Equilibre financier de la réforme - Mission de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; carte scolaire ; autonomie des établissements - Bourses - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1720) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 11 de la commission pour avis (devoirs de l'Etat du fait de la mission de service public d'enseignement français à l'étranger) - **Art. 1^{er} (création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger)** (p. 1721) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission pour avis (suppression du terme « agence ») - (p. 1722) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 1 de la commission, n° 13 de la commission pour avis, n° 26 de M. François Lesein, n° 29 de M. Xavier de Villepin, n° 37 de Mme Paulette Brisepierre et n° 41 de M. Jean Garcia (cotutelle du ministère de l'éducation nationale) - **Art. 2 (missions de l'agence)** : s'oppose à l'amendement n° 14 de coordination de la commission pour avis - (p. 1723) : demande le retrait de l'amendement n° 15 de la commission pour avis (modification de la rédaction) au profit de son amendement n° 46 sur le même objet ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (contrôle de l'évolution des frais de scolarité) - **Art. 3 (champ d'application de la compétence de l'établissement public)** (p. 1725) : accepte, après modification, l'amendement n° 17 de la commission pour avis (nouvelle rédaction) - S'oppose aux amendements n° 27 de M. François Lesein (examen par l'Agence de la candidature des agents titulaires de la fonction publique détachés auprès d'elle), n° 36 de M. Hubert Durand-Chastel (respect des conventions signées et des lois des pays d'implantation des établissements) et n° 31 de M. Xavier de Villepin (prise en compte par le nouvel établissement public de la part patronale de la protection sociale des recrutés locaux) - **Art. 4 (conventions passées avec les établissements privés)** (p. 1726) : souhaite le retrait de l'amendement de précision n° 3 de la commission au profit de l'amendement analogue n° 44 de M. Jean-Pierre Bayle - S'oppose à l'amendement n° 32 de M. Xavier de Villepin (avis des délégués élus au Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE) - **Avant l'art. 3 et après l'art. 4** (p. 1728) : accepte les amendements précédemment réservés, n° 4 de la commission (compétence de l'Agence au bénéfice des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger), après modification, et n° 42 de M. Jean-Pierre

Bayle - Avenir des non titulaires des établissements d'enseignement à l'étranger - Art. 5 (composition du conseil d'administration) (p. 1730) : s'oppose aux amendements n° 5 de la commission (nouvelle rédaction, prévoyant en particulier une participation du Parlement) et n° 33 de M. Xavier de Villepin (nouvelle rédaction) - Art. 6 (budget de l'Agence) (p. 1731) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (nouvelle rédaction) - (p. 1732, 1733) : accepte l'amendement n° 28 de M. François Lesein (possibilité d'émettre des emprunts, sous réserve de l'accord du ministre du budget) - S'oppose à l'amendement n° 7 de la commission (suppression de la possibilité d'émettre des emprunts et suppression à compter du 31 décembre 1993 des concours financiers des établissements d'enseignement), ainsi qu'aux amendements n° 22 et n° 23 de la commission pour avis, relatifs à la possibilité pour l'Agence d'émettre des emprunts au bénéfice des établissements en gestion directe - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission et à l'amendement n° 34 de M. Xavier de Villepin - Association nationale des écoles françaises de l'étranger, ANEFE - (p. 1734) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (montant et nature des versements que les établissements sont conduits à opérer en application de la réforme du régime des rémunérations) - (p. 1735) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la disposition prévoyant que l'Agence bénéficie du produit des services rendus par elle en matière de production de matériel pédagogique) - Après l'art. 6 : demande le retrait de l'amendement n° 35 de M. Xavier de Villepin (rapport annuel de l'établissement public au Parlement) - Avant l'art. 7 (p. 1736) : accepte l'amendement n° 45 de M. Jean-Pierre Bayle (rapport annuel de l'établissement public devant le CSFE) - Demande le retrait de l'amendement n° 40 de Mme Paulette Brise-pierre (prise en charge par l'établissement public des frais découlant de la mise en oeuvre des mesures concernant la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement à l'étranger) - Prise en compte des évolutions des monnaies locales - Intitulé (p. 1737) : rejette l'amendement n° 25 de la commission pour avis (remplacement du mot : « Agence » par le mot : « établissement public »).

Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2094, 2095) : points d'accord en CMP - Application de la réforme des rémunérations - Divergences sur la co-tutelle exercée sur l'agence par le ministère de l'éducation nationale ; vote du Sénat - Conseil d'administration - Capacité pour l'agence d'émettre des emprunts - Etablissements privés ; Association nationale des écoles françaises de l'étranger, ANEFE - (p. 2098) : part de l'enseignement privé français à l'étranger - Unification des statuts de la fonction publique à l'étranger - Alliances françaises - (p. 2099) : réponses aux questions écrites posées par des sénateurs concernant la réforme en cours - Formation continue - Droits de scolarité ; Maroc - Art. 1^{er} : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (co-tutelle du ministère de l'éducation nationale) - Art. 4 (p. 2101) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (participation du représentant de l'organisme gestionnaire de l'établissement à la signature de la convention) - Art. 4 bis (compétences de l'agence au bénéfice des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger) (p. 2102) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (retour à la rédaction adoptée en première lecture par le Sénat) - Art. 5 (p. 2103) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (quotas de représentation des catégories d'usagers) - Représentation de l'ANEFE au conseil d'administration de l'agence - Art. 6 (p. 2104, 2105) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (reprise du texte adopté en première lecture par le Sénat) - Action de l'ANEFE.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4038, 4039) : effort de réduction des difficultés budgétaires de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, DGRCSSE - Stabilisation de l'aide publique au déve-

loppement : absence de préjudice pour le Sud - Amélioration nécessaire de la gestion des projets de coopération pluriannuels et des dons aux pays les moins avancés, PMA - Bilan des premières applications de la réforme de l'enseignement français à l'étranger - Office universitaire et culturel français pour l'Algérie, OUCFA - Harmonisation et non fusion des centres culturels et des Alliances françaises - Renforcement de la politique du livre - (p. 4040) : opérations Pouchkine et Salda ; pochothèques - Amélioration de l'audiovisuel en Amérique latine - Financement de l'Institut du monde arabe, IMA - Progrès de la coopération en Indochine - Viêt-nam - Cambodge.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels** [n° 106 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5029) : renouveau des relations avec les pays de l'Europe centrale et orientale - Echanges culturels - (p. 5030) : convention franco-bulgare : Institut culturel français à Sofia ; missions ; garanties de fonctionnement et situation des personnels ; clause de réciprocité - Importance de la culture française en Bulgarie.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plateformes fixes situées sur le plateau continental** [n° 103 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Discussion générale (commune avec le projet n° 102) (p. 5031) : convention pour la répression du terrorisme maritime ; Organisation maritime internationale - Paquebot « Achille Lauro » - Inadaptation de la notion de piraterie - Exemple des conventions sur la sécurité aérienne - Champ d'application de la convention ; définition des infractions punissables et des compétences pénales ; clauses facilitant l'extradition des coupables - Protocole pour la répression du terrorisme dirigé contre les plateformes maritimes ; renvoi à la convention sur la répression du terrorisme maritime.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime** [n° 102 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Discussion générale (commune avec le projet n° 103) : voir intervention sous le projet n° 103 (p. 5031, 5032).

BEAUDEAU (Marie-Claude), sénateur du Val-d'Oise (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommée de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 11 octobre 1990).

Membre titulaire du conseil d'administration de l'Etablissement national des convalescents de Saint-Maurice.

- Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommée titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux droits de l'enfant et aux devoirs de la société à son égard [n° 224 (89-90)] (5 avril 1990) - *Enfant*.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 107 (JO Débats du 21 juin 1990) (p. 1925) - Ministère : Solidarité - *Problèmes du veuvage* - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2755) - *Veuves*.

n° 117 (JO Débats du 17 octobre 1990) (p. 2839) - Ministère : Industrie - *Mesures envisagées pour développer la haute couture française* - (Réponse : JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2939) - *Industrie textile*.

Questions orales sans débat :

n° 157 (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3406) - Ministère : Solidarité - *Maintien des aides aux personnes en difficulté* - (Caduque octobre 1990) - *Politique sociale*.

n° 163 (JO Débats du 24 novembre 1989) (p. 3716) - Ministère : Solidarité - *Création d'unités spécifiques de traitement de la maladie alcoolique dans les centres hospitaliers* - (Réponse : JO Débats du 7 avril 1990) (p. 156) - *Alcoolisme*.

n° 171 (JO Débats du 1^{er} décembre 1989) (p. 4195) - Ministère : Equipement - *Tracé de l'autoroute A16 dans le Val-d'Oise* - (Réponse : JO Débats du 7 avril 1990) (p. 153) - *Autoroutes*.

n° 178 (JO Débats du 29 mars 1990) (p. 641) - Ministère : Education - *Situation du service public d'éducation dans le Val-d'Oise* - (Réponse : JO Débats du 7 avril 1990) (p. 149) - *Enseignement*.

n° 187 (JO Débats du 11 avril 1990) (p. 204) - Ministère : Solidarité - *Extension du revenu minimum d'insertion* - (Réponse : JO Débats du 12 mai 1990) (p. 791) - *Revenu minimum d'insertion (RMI)*.

n° 196 (JO Débats du 25 avril 1990) (p. 532) - Ministère : Environnement - *Classement de la vallée de Chauvry (Val-d'Oise) en zone d'environnement protégé* - (Réponse : JO Débats du 9 juin 1990) (p. 1436) - *Environnement*.

n° 197 (JO Débats du 28 avril 1990) (p. 614) - Ministère : Travail - *Situation d'une employée contractuelle de la gare Parié-Montparnasse* - (Réponse : JO Débats du 9 juin 1990) (p. 1433) - *Société nationale des chemins de fer français (SNCF)*.

n° 198 (JO Débats du 28 avril 1990) (p. 614) - Ministère : Défense - *Absence de signature par la France des traités*

d'interdiction partielle des essais nucléaires et de non-prolifération des armes nucléaires - (Réponse : JO Débats du 9 juin 1990) (p. 1431) - *Energie nucléaire*.

n° 224 (JO Débats du 14 juin 1990) (p. 1597) - Ministère : Logement - *Mesures envisagées pour favoriser la location des logements vides aux personnes à la recherche d'un logement* - *Logement*.

n° 254 (JO Débats du 17 octobre 1990) (p. 2841) - Ministère : Intérieur - *Mesures envisagées en faveur de la reconnaissance des droits et des responsabilités des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires* - (Réponse : JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3293) - *Sapeurs-pompiers*.

n° 261 (JO Débats du 31 octobre 1990) (p. 3112) - Ministère : Famille - *Application de la convention internationale des droits de l'enfant* - (Réponse : JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3512) - *Enfants*.

n° 281 (JO Débats du 6 décembre 1990) (p. 4627) - Ministère : Travail - *Application de la législation sur les salaires dans le secteur hôtelier* - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5110) - *Hôtels et restaurants*.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)]* - (3 avril 1990) - *Discussion générale* (p. 25) : urgence de ce projet de loi face aux difficultés d'accès au logement des familles défavorisées - Crise du logement en région parisienne - Voeux adoptés à l'unanimité par le Conseil de Paris : majoration de 50 % des ressources exigées pour bénéficier de l'attribution d'un logement en HLM, modification des conditions d'emprunt pour les opérations de réhabilitation afin de s'opposer aux hausses brutales de loyers - Propositions du parti communiste : diminution du coût des loyers, augmentation de l'allocation de logement et de l'aide personnalisée au logement, APL ; amélioration de la situation des offices d'HLM, participation des groupes du bâtiment et des travaux publics au financement du logement social, rétablissement du 1 % logement, revalorisation du SMIC - Danger du développement de ghettos - Diminution du nombre de logements financés par l'Etat - (p. 26) : nombre élevé de Français mal logés ou sans logement - Nécessité de reconnaître et de garantir le droit au logement pour tous par un programme de construction de logements sociaux, l'attribution de ces logements par les maires, l'interdiction des expulsions sans relogement - Cas particulier des départements et des territoires d'outre-mer, des gens du voyage et des détenus sortant de prison - Question des prérogatives des préfets en matière d'attribution de logements sociaux - (p. 27) : inquiétude des associations humanitaires devant le refus du Gouvernement d'examiner une loi d'orientation contre la grande pauvreté en France.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - *Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement)* (p. 47) : son amendement n° 72 : interdiction de toute expulsion sans relogement ; rejeté - (p. 49) : se déclare favorable à l'amendement n° 92 de Mme Hélène Missoffe (affirmation du droit au logement pour toute famille) - (p. 50) : se déclare opposée à l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet, rapporteur (condition de respect des devoirs inhérents à la vie en collectivité), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 56 de M. Claude Estier - *Art. 1^{er} bis (conditions d'accueil des gens du voyage)* (p. 53) : son amendement n° 74 : suppression des dispositions relatives à l'aménagement de terrains réservés ; devenu sans objet - (p. 54) : se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 3 de la commission - *Art. 2 (procédure d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées)* (p. 56) : son amendement n° 75 : élaboration conjointe par le représentant de l'Etat dans le département et le conseil général ; réservé puis devenu sans objet (p. 64) - *Art. 3 (partenaires concernés par le plan départemental)* (p. 57) : sur l'amendement n° 5 de la commission (définition des catégories de bénéficiaires du plan ; organisation du circuit des demandes de logement par le plan ; publication du plan par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département), son sous-amendement n° 73 : bénéfi-

ciaires prioritaires du plan; adopté - Ses amendements, soutenus par M. Jean-Luc Bécart, n° 77: participation des associations de locataires et des organisations syndicales à l'élaboration du plan; devenu sans objet; et n° 78 et n° 79; retirés - Art. 2 (suite) (p. 61): son amendement n° 76: suppression de la fixation du plan par les autorités nationales en cas d'échec de la procédure contractuelle; devenu sans objet (précédemment réservé p. 56) - (p. 63): se déclare opposée à l'amendement n° 4 de la commission (élaboration conjointe par l'Etat et le département) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 100 du Gouvernement - Après l'art. 3 (p. 64): se déclare opposée à l'amendement n° 61 de M. Claude Estier (en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat) - Art. 4 (conventions de mise en oeuvre du plan départemental) (p. 66, 67): son amendement n° 80: accord préalable du conseil municipal pour l'application du plan dans une commune; rejeté - Se déclare opposée à l'amendement n° 6 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Après l'art. 4 (p. 68): se déclare opposée aux amendements n° 7 de la commission (coordination des plans départementaux de l'Ile-de-France par un plan régional) et n° 62 de M. Claude Estier (fixation par décret des conditions de coordination des plans départementaux de l'Ile-de-France) - Art. 5 (fonds départemental de solidarité pour le logement) (p. 70): se déclare opposée à l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 44 de M. Maurice Lombard - Art. 6 (financement du fonds départemental de solidarité pour le logement) (p. 71): son amendement n° 81: création d'une taxe assise sur le chiffre d'affaires des groupes du bâtiment et des travaux publics, des promoteurs immobiliers et des assurances; rejeté - (p. 73, 74): se déclare opposée aux amendements n° 9 de la commission (financement paritaire du fonds par l'Etat et le département) et n° 63 de M. Claude Estier (suppression du lien entre la participation du département au fonds de solidarité et le financement du revenu minimum d'insertion, RMI) - Après l'art. 8 (p. 76): son amendement n° 82, soutenu par M. Jean-Luc Bécart: extension des pouvoirs de réquisition de logements vacants des maires; rejeté - Art. 10 (bail à réhabilitation) - Art. L. 252-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 79, 80): se déclare opposée à l'amendement n° 38 de M. Jean Chérioux (absence de droit au maintien dans les lieux à l'expiration du bail à réhabilitation; exclusion de tout usage professionnel ou commercial des locaux) - Ses amendements, soutenus par M. Jean-Luc Bécart, n° 83: compensation des travaux exécutés par le preneur sur le plan du prix du loyer; et n° 84: fixation de la durée minimale du bail à dix-huit ans; rejetés - Art. L. 252-2 (p. 81): se déclare opposée à l'amendement n° 39 de M. Jean Chérioux (caractère cessible du droit dont bénéficie le preneur) - Art. L. 252-4: son amendement n° 85: absence de réévaluation du loyer à l'expiration du bail à réhabilitation; rejeté.

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM) (p. 118, 119): son amendement n° 86: réservation de 10% des logements sociaux en faveur des plus démunis; attribution de ces logements par le maire; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 12 (règles applicables aux logements appartenant à des sociétés d'économie mixte) (p. 122): son amendement de suppression n° 87; rejeté - Après l'art. 12 (p. 123, 124): ses amendements n° 88: suppression des surloyers dans les HLM; et n° 89: suppression de la libre fixation par les organismes d'HLM des loyers des logements faisant l'objet d'une nouvelle location; rejetés - Art. 13 (garantie financière pour la sous-location de logements d'HLM): son amendement n° 94; droit de regard des communes sur les logements loués à des associations pour sous-location à des personnes défavorisées; rejeté - Art. 14 (droit de préemption urbain) (p. 126): son amendement n° 90: limitation du droit de préemption urbain dans les communes comptant moins de 20% de logements sociaux; rejeté - (p. 128): se déclare favorable à l'amendement n° 69 de M. Claude Estier (limitation du droit de préemption urbain dans les communes comptant moins de 15% de logements sociaux), à l'exception de la disposition prévoyant le maintien du droit de préemption en cas de proposition d'un échange de

terrains - Art. 16 (conventionnement des logements détenus par des sociétés d'économie mixte) (p. 129): se déclare opposée à l'amendement n° 97 du Gouvernement (autorisation de la location de logements conventionnés à des associations ou à des organismes aux fins de sous-location à des personnes en difficulté, des jeunes ou des étudiants) - Art. 19 (modalités de paiement de l'allocation de logement) (p. 131): son amendement n° 91: versement en tiers payant subordonné à une demande expresse de l'allocataire; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 133): vote du groupe communiste contre ce texte ne permettant pas d'assurer le droit au logement pour tous - Insuffisance des constructions de logements sociaux.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 225 (89-90)]** - (12 avril 1990) - **Rappel au règlement** (p. 265): compatibilité entre les propos tenus par M. Charles Lederman et le devoir de réserve imposé à un juge titulaire de la Haute Cour de justice - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 270): rejet de ce texte par les sénateurs communistes, opposés à l'asservissement de la vie politique aux puissances d'argent et à l'amnistie des crimes et délits politico-financiers.

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement - Nouvelle lecture [n° 253 (89-90)]** - (26 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 562): estime que ce projet conserve ses insuffisances profondes - Persistance de problèmes graves concernant la décentralisation, les droits des communes et des conseils généraux - Absence de prise en charge du financement du logement social par l'Etat dans son intégralité - Redoute la reconstitution de ghettos de la misère - Droit au logement - Diminution du nombre de logements construits - Augmentation des loyers - Propose la construction de 500 000 logements par an - (p. 563): défavorable à la pratique de l'expulsion dont elle dénonce le coût - Souhaite la création d'une commission chargée de faire la différence entre le locataire de bonne foi et les autres - Constate que ce texte dessaisit les collectivités territoriales de la maîtrise réelle des problèmes du logement - (p. 564): problème du logement adapté - Redoute la renaissance des cités ghettos - Rejette le logement de seconde zone - Importance du problème du logement social - Nécessité d'investir pour donner un toit à chaque citoyen - Art. 2 (procédure d'élaboration des plans départementaux) (p. 567): ses amendements n° 2, n° 3 et n° 4, relatifs aux conditions d'élaboration des plans départementaux; et n° 5: conditions d'élaboration des plans départementaux de l'Ile-de-France; devenus sans objet - Art. 6 (financement du fonds de solidarité) (p. 569): son amendement n° 6: participation financière du fonds de solidarité pour le logement assurée par les groupes du bâtiment et des travaux publics, ainsi que par les promoteurs immobiliers et les compagnies d'assurance; rejeté - Après l'art. 10 (p. 571): son amendement n° 7: réservation d'un pourcentage de logements sociaux pour les plus démunis dans tout programme nouveau de construction de logements sociaux; rejeté - Art. 13 bis (exercice du droit de préemption) (p. 573): se déclare opposée aux amendements identiques de suppression n° 11 de la commission et n° 16 de M. Jean Simonin - Art. 19 (extension de la procédure de tiers payant) (p. 577): au nom du groupe communiste, se déclare opposée aux amendements de la commission n° 12 et n° 18 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives à l'autorisation pour les organismes d'HLM d'appliquer librement le système de tiers payant pour l'allocation logement et à l'extension de cette faculté aux sociétés d'économie mixte) - Après l'art. 22 (p. 578): son amendement n° 8: obligation pour une société propriétaire dès qu'elle prend connaissance d'impayé de loyer de saisir une commission locale ou cantonale; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 581): remise en cause des dispositions essentielles de ce projet - Droit au logement pour tous - Ne peut admettre la généralisation de la pratique de l'expulsion quand le pouvoir d'achat des familles baisse - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de ce projet tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [n° 208**

(89-90)] - (10 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 738) : absence de protection sociale des mannequins - Projet leur accordant une reconnaissance légale et définissant leurs conditions de travail et leur salaire - Définition du métier de mannequin et adaptation du code du travail à ses spécificités - Travail des enfants mannequins - (p. 739) : souhaite que les dérogations ne revêtent qu'un caractère exceptionnel et que soit garanti le droit au repos et aux vacances - Garanties strictes de nature d'activités et de morale devant être exigées des agences de mannequins - Extraits du rapport du professeur Lorient sur les conditions de travail des enfants mannequins - (p. 740) : demande que ces enfants soient préservés de la règle du seul profit et qu'ils bénéficient de plus d'humanité et de respect - **Art. 1^{er}** (référence aux enfants mannequins dans le code du travail) (p. 741) : son amendement n° 49 : « Emploi des mineurs comme mannequins dans la publicité ou la mode » ; rejeté - **Art. 2** (exigence d'une autorisation ou d'un agrément pour l'emploi d'enfants comme mannequins) (p. 742) : ses amendements, n° 53 : suppression des dispositions accordant une dispense de l'autorisation individuelle aux agences de mannequins titulaires d'une licence et d'un agrément leur permettant d'engager des enfants ; et n° 50 de coordination ; rejetés - (p. 743) : son amendement n° 51 : condition de délivrance de l'autorisation individuelle ; rejeté - (p. 744) : son amendement n° 52 : attribution de l'autorisation individuelle subordonnée au respect des plus strictes conditions de moralité et aux capacités physiques du mineur engagé ; rejeté - **Art. 3** (octroi et retrait de l'autorisation ou de l'agrément) (p. 746) : son amendement n° 54 : composition de la commission départementale saisie par le préfet pour accorder les autorisations ; rejeté - (p. 747) : ses amendements, n° 56 : possibilité permanente de retrait de l'autorisation ou de l'agrément ; adopté ; et n° 55 : retrait des autorisations et agréments à la requête de toute personne concernée ou qualifiée ; retiré - (p. 748) : son amendement n° 57 : prise en compte des violations graves ou répétées aux dispositions légales auxquelles sont soumises les agences de mannequins ; rejeté - **Après l'art. 3** : son amendement n° 60 : interdiction d'employer un mineur exerçant l'activité de mannequin lorsque les conditions climatiques, de salubrité, d'hygiène ou de sécurité peuvent compromettre son état de santé ; rejeté - (p. 750) : ses amendements, n° 58 : exercice de l'activité de mannequin par un mineur interdit de 20 heures à 8 heures du matin ; et n° 62 : lutte contre l'utilisation de l'image d'un mineur mannequin à des fins dégradantes et perverses ; rejetés - (p. 751) : son amendement n° 59 : activité de mannequin interdite avant l'âge de deux ans ; horaires de travail quotidien des enfants mannequins ; rejeté - **Art. 4** (répartition de la rémunération des enfants mannequins) : son amendement de suppression n° 63 ; rejeté - **Art. 5** (textes d'application) : son amendement de coordination n° 64 ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 754) : se déclare opposée à l'amendement n° 9 de M. Claude Huriet, rapporteur (durée et horaires de travail quotidien des enfants mannequins) - (p. 756) : sur l'amendement n° 11 de la commission (renforcement des sanctions pénales), son sous-amendement n° 65 ; rejeté - **Art. 7** (nature du contrat liant un mannequin à son employeur ; définition de l'activité de mannequin) (p. 757) : son amendement n° 66 : contrat existant entre l'agence et le mannequin qualifié de contrat de travail ; rejeté - **Après l'art. 7** (p. 759) : son amendement n° 67 : contenu du contrat de travail ; rejeté - **Art. 8** (relations juridiques entre les mannequins, les agences et les utilisateurs) - **Art. L. 763-3 du code du travail** (définition de l'exploitant d'une agence de mannequins, exigence d'une licence d'exploitation, incompatibilités) (p. 760) : se déclare opposée à l'amendement n° 15 de la commission (suppression des incompatibilités entre l'exercice de la profession d'agence de mannequins et certaines autres activités) - **Art. L. 763-4 (contrat de travail passé entre l'agence et les mannequins)** (p. 761) : ses amendements, n° 71 : contenu du contrat de travail ; rejeté ; et n° 72 : délivrance aux mannequins d'un exemplaire du contrat de mise à disposition, avant toute acceptation de la mission proposée ; adopté - **Après l'art. L. 763-4** (p. 762) : sur l'amendement n° 17 de la commission (salaire minimum des mannequins), son sous-amendement n° 68 ; rejeté - **Art. L. 763-5 (congés payés des mannequins)** (p. 764) : opposition des sénateurs communistes à cet article

alignant le régime applicable aux mannequins sur le régime relatif au travail temporaire - **Art. L. 763-7 (garanties financières des agences de mannequins)** (p. 765) : sur l'amendement n° 20 de la commission (extension de la nature des garanties financières auxquelles doivent répondre les agences), son sous-amendement n° 69 ; adopté - Son amendement n° 70 : extension de la nature des garanties financières auxquelles doivent répondre les agences ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 767) : reconnaissance aux mannequins des droits inscrits dans le code du travail, tout en admettant la spécificité de cette profession et la place grandissante de la mode, de la publicité et du rôle de l'audiovisuel - Moralisation de la situation des mannequins mineurs - Regrette la suppression de l'affiliation des mannequins à la caisse des congés payés du spectacle - (p. 768) : vote favorable des sénateurs communistes sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 219 (89-90)]** - (17 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 952) : modes d'accueil des jeunes enfants - Demande le versement d'une allocation dès le premier enfant, un treizième mois d'allocations familiales pour certaines familles modestes et le doublement de l'allocation de rentrée scolaire - Dénonce la remise en cause des aides aux familles, comme les bons vacances, par certaines caisses d'allocations familiales - Interroge le Gouvernement sur une éventuelle modification des conditions d'attribution des allocations familiales et la réduction de la cotisation patronale alimentant le budget de la CNAF - (p. 953, 954) : insuffisance notoire du nombre de crèches - Création de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée - Réclame un véritable statut de l'assistante maternelle - Cas particulier des assistantes maternelles employées par les services de l'aide sociale à l'enfance, les collectivités territoriales et celles du secteur libéral - Accueil du jeune enfant par une nourrice non agréée - Demande l'abrogation de l'allocation de garde d'enfant à domicile - Accueil de l'enfant à l'école maternelle dès l'âge de deux ans - Situation préoccupante des caisses d'allocations familiales : nouvelles attributions, personnels, moyens financiers - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 955) : ses amendements, n° 10 : relèvement du taux de la cotisation des allocations familiales à la charge des employeurs ; et n° 11 : versement d'allocations familiales dès le premier enfant ; rejetés - **Art. 1^{er}** (élargissement des conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire) : son amendement n° 12 : détermination du montant minimum de cette allocation ; revalorisation annuelle par décret ; rejeté - **Titre II (Aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants)** (p. 958) : son amendement n° 13 : « Allocation d'aide au versement des cotisations sociales des assistantes maternelles agréées, employées par des particuliers » ; rejeté - **Art. 3 (aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée)** (p. 959) : ses amendements de coordination n° 14 et n° 15 ; rejetés - **Avant l'art. 4** (p. 961) : son amendement n° 16 : abrogation de l'allocation de garde d'enfant à domicile ; rejeté - **Art. 4 (allocation de garde d'enfant à domicile)** : son amendement de suppression n° 17 ; rejeté - **Art. 5 (dispositions communes)** (p. 962) : son amendement de coordination n° 18 ; rejeté - **Art. 6 (coordination)** : son amendement de coordination n° 19 ; rejeté - **Après l'art. 8** (p. 963) : son amendement n° 23 : participation des entreprises au financement des différents modes de garde des enfants des salariés qu'elles emploient ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 965) : regrette vivement qu'aucun amendement communiste n'ait été retenu - Malgré l'insuffisance des mesures proposées, et dans l'attente d'une politique réelle, efficace et d'avenir de l'accueil du jeune enfant, vote favorable des sénateurs communistes sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Rappel au règlement** (p. 1115) : article 32 du règlement permettant au Sénat de se réunir en comité secret - Précise que M. Roger Chenaud, rapporteur général, a demandé hier en vain à M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, de communiquer aux sénateurs la lettre d'intention portée à la connaissance du conseil

d'administration de la Régie Renault - (p. 1116) : souhaite que le Sénat se réunisse en comité secret en raison de la confidentialité de ce document, invoquée notamment vis-à-vis des japonais - Art. 1^{er} (*statut de la Régie Renault*) (p. 1125, 1126) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Robert Pagès (suppression des deux premiers alinéas de cet article tendant à engager une privatisation rampante de la Régie Renault) - Vocation de Renault à produire, dès 1947, des véhicules populaires de qualité - Art. 3 (*par priorité*) (*ouverture du capital*) (p. 1148) : limite de participation des personnes françaises du secteur privé ou des personnes étrangères fixée à 25 % du capital de Renault - Modalités de cette prise de participation - Evaluation de l'entreprise - Demande, qu'en application de l'article 34 de la Constitution, le Gouvernement fournisse au Parlement toutes informations sur l'accord Renault-Volvo afin de légiférer dans la clarté sur ce transfert de propriété d'entreprise du secteur public au secteur privé - Après l'art. 1^{er} (p. 1157, 1158) : soutient l'amendement n° 80 de M. Robert Pagès (vocation de la Régie Renault à produire des véhicules populaires) - (p. 1161) : soutient l'amendement n° 84 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (investissements prioritaires de la Régie Renault dans le domaine des technologies nouvelles) - Art. 4 (*possibilité donnée à la société anonyme d'émettre sans délai des obligations et des billets de trésorerie*) (p. 1164) : formation professionnelle.

- **Fait personnel** - (30 mai 1990) (p. 1172) : demande à M. Guy Allouche de retirer les propos d'une extrême gravité prononcés à son égard - Souhaite une réunion du Bureau du Sénat pour exiger de M. Allouche des excuses publiques.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires** [n° 344 (89-90)] - (20 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1876, 1877) : accord national interprofessionnel du 24 mars 1990 : non-signature par la CGT et par FO - Travail féminin : part importante d'emplois précaires - Non-titulaires de la fonction publique - Assimile le travail à temps partiel, accompagné de nombreux inconvénients sociaux, au travail précaire - Travail à domicile - Bilan de la loi d'égalité professionnelle - Harmonisation européenne et régression sociale - (p. 1878) : conséquences néfastes, sur le plan social et familial, du travail précaire féminin - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne** [n° 406 (89-90)] - (27 juin 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2152) : vote de ce texte par le groupe communiste - Demande l'intégration des primes au salaire - Accès à l'aéroport Charles de Gaulle : tracé de l'autoroute A16.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant** [n° 358 (89-90)] - (27 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2159, 2160) : oeuvre du médecin polonais Janusz Korczak, assassiné à Treblinka, pour la promotion des droits de l'enfant - Déclarations des droits de l'enfant adoptées le 28 février 1924 à Genève puis le 20 novembre 1959 par l'ONU - Situation des enfants dans le monde, et en France même - Droits des enfants et expulsion de logements - Lacunes de la législation française en matière de représentation et de défense des enfants dans les procédures judiciaires et administratives - Tiers monde : souhaite l'annulation des créances de la France - Regrette la réserve du Gouvernement français sur l'article 30 relatif aux minorités - Déclaration interprétative affirmant le droit à l'interruption volontaire de grossesse, IVG - Déclaration interprétative sur les juridictions de premier et dernier ressort - Vote de ce texte par le groupe communiste.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 429 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2289) : réglementation de la profession de mannequin, enfants et adultes - Amélioration du projet de loi en commission mixte paritaire, CMP - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 426 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2291) : dispositions en faveur des familles et des assistantes maternelles indépendantes employées par des particuliers - Rôle de l'école maternelle et problème de l'accueil en maternelle des enfants de deux ans - (p. 2292) : plan de développement des crèches - Insuffisance des contrats « enfance » - Interrogation sur le nouveau statut des assistantes maternelles en cours d'étude - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes du veuvage** - (12 octobre 1990) (p. 2752, 2753) : données chiffrées relatives au veuvage - Surmortalité masculine - Conséquences du veuvage sur les catégories sociales - Inégalité accentuée dans le cas de souscription d'une assurance vie - Disparités de ressources des veuves - Nécessité d'améliorer l'assurance veuvage et de relever le montant de l'allocation - Conditions d'attribution des pensions de réversion dans les différents pays européens - Nécessité de l'amélioration de l'assurance des mères de famille - Mesures indispensables dans le domaine du logement - Alignement des droits des personnes vivant en concubinage sur ceux des personnes mariées - (p. 2758) : revendications des veuves et des associations non satisfaites par les orientations du Gouvernement.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) (p. 2939) : haute couture : un art, l'expression d'une époque - *Le Roman de la Robe* de Michel Boué - Hommage rendu à la fête de l'Humanité - 23 maisons de haute couture - Premières mains : diminution de leur nombre, vieillissement - Disparition des apprenties - Transmission du savoir-faire - (p. 2940) : formation - Label « haute couture » - Adjonction souhaitable d'un critère d'obligation d'embauche d'apprenties - Demande d'ouverture de discussions avec les organisations syndicales - Diminution du nombre global des salariés : augmentation de la productivité, baisse de la qualité, exploitation - Urgence d'une revalorisation des salaires - Importance du chiffre d'affaires - Lutte nécessaire contre la contrefaçon étrangère - Multiplication des activités liées aux produits de luxe - Multinationales - Nécessité d'un contrôle de l'utilisation de la griffe - Nina Ricci : flexibilité sauvage des horaires - Satisfaction souhaitable et possible des revendications des personnels ; sauvegarde de la haute couture - Travail des modèles et mannequins - (p. 2941) : crainte d'une mainmise du capitalisme sur la haute couture - Relance de la demande par l'augmentation du pouvoir d'achat - Propose la constitution d'un groupe de réflexion et de proposition avec les représentants des professions et les organisations syndicales pour la définition d'un plan de sauvegarde et de développement de la haute couture et de l'industrie textile.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Avant l'art. 11 A** (p. 3774) : soutient l'amendement n° I-15 de M. Robert Vizet (élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession) - **Avant l'art. 11** (p. 3778) : soutient l'amendement n° I-16 de M. Robert Vizet (prise en compte des biens professionnels pour l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale est supérieure à cinq millions de francs) - **Art. 17 bis** (*modification du régime des allègements de taxe d'habitation*) (p. 3797) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° I-148 de la commission (exonération de la taxe d'habitation pour les seuls titulaires d'un contrat d'insertion qui la demandent) - **Après l'art. 17** (p. 3798) : soutient l'amendement n° I-24 de M. Robert Vizet (dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour les contribuables qui occupent leur habitation principale dans les conditions prévues à l'article 1390 du code général des impôts et qui ont été exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente) - (p. 3799) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-25, n° I-26, n° I-27 et n° I-29 relatifs à l'amélioration du

calcul de la taxe d'habitation et aux mesures de dégrèvement en faveur de certains redevables afin d'assurer plus de justice fiscale.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux et économie sociale - (28 novembre 1990) - Examen des crédits - Etat B (p. 4090, 4091) : caractère dérisoire du budget du secrétariat d'Etat aux droits de la femme - Situation défavorable des femmes au regard de l'emploi - Conséquences sociales néfastes du travail des femmes le dimanche et la nuit - Contraception - Disparition prévisible de services de maternité en raison de la fermeture programmée d'hôpitaux de proximité - Demande la mise en place de services départementaux des droits de la femme - Vote du groupe communiste contre ce projet de budget.

Budget annexé des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) - Examen des crédits - Art. 49 (services votés) (p. 4146) : conditions de vie des agricultrices, protection sociale précaire, retraite mal assurée - Diminution du montant des prestations familiales - Montant dérisoire de la retraite forfaitaire de l'agricultrice - Conditions pour bénéficier du droit à la retraite proportionnelle et du droit à la pension d'invalidité.

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4279) : réduction des crédits destinés à l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Situation des centres de rééducation professionnelle et d'insertion sociale des handicapés - Chômage des handicapés - Travail de nuit des femmes.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4312) : injustice de la contribution sociale généralisée, CSG - Fiscalisation de la sécurité sociale - (p. 4313) : éclatement du système de financement des allocations familiales - Modification du système de protection sociale - Modèle européen de protection sociale - Presse et opinion défavorables à la mise en place de la CSG.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4337) : allocation aux adultes handicapés - Centres d'aide par le travail - Accueil des jeunes enfants - Assistantes maternelles - (p. 4338) : revalorisation des allocations familiales - Lutte contre la pauvreté - RMI - Titre IV (p. 4339) : RMI - Réinsertion sociale - Etat C - Titre V (p. 4340) : suppression de lits dans les hôpitaux - Après l'art. 91 (p. 4341) : ses amendements n° II-90, n° II-82, n° II-83, n° II-92, n° II-84, n° II-85, n° II-86, n° II-87, n° II-93, n° II-88, n° II-89, n° II-94, n° II-95 et n° II-96 : modification de l'intitulé de la division après l'article 91 et insertion d'articles additionnels ; réservés jusqu'à l'examen de l'article 99 bis - Art. 92 (*institution d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement*) Motion tendant au renvoi en commission : sa motion n° II-56, tendant au renvoi à la commission de l'article 92 ; rejetée - Portée des dispositions financières de l'article 92 - Remise en cause des fondements de la protection sociale - Poids du financement pour les salariés - (p. 4342) : remise en cause de la gestion démocratique de la sécurité sociale - Fiscalisation de la sécurité sociale - Art. 92 (*institution d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement*) (p. 4344) : son amendement de suppression n° II-73 ; adopté - Dépenses sociales - (p. 4345) : désengagement financier du patronat - Diminution de la contribution des entreprises - Injustice du taux de prélèvement - Art. 93 (*assiette*) (p. 4350) : son amendement de suppression n° II-74, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - Art. 94 (*assiette sur les revenus provenant des bénéficiaires industriels et commerciaux et des bénéficiaires non commerciaux*) (p. 4351) : son amendement de suppression n° II-75, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - Art. 95 (*assujettissement des revenus non salariaux agricoles*) (p. 4353) : son amendement de suppression n° II-76, soutenu par

M. Robert Vizet ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - Art. 96 (*recouvrement et contentieux*) (p. 4356) : son amendement de suppression n° II-77, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - Art. 97 (*contribution sociale sur les revenus du patrimoine*) (p. 4358) : dépenses de santé - (p. 4359) : son amendement de suppression n° II-78, soutenu par M. Jean Garcia ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - Art. 98 (*contribution sociale sur les produits de placement*) (p. 4360) : poids de la CSG sur les salariés - (p. 4361) : son amendement de suppression n° II-79, soutenu par Mme Paulette Fost ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - Art. 99 (*taux des contributions et affectation des recettes*) (p. 4363) : son amendement de suppression n° II-80, soutenu par M. Robert Vizet ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - Art. 99 bis (*rapport au Parlement*) (p. 4365) : son amendement de suppression n° II-81, soutenu par Mme Paulette Fost ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - (p. 4368) : injustice de la CSG - Désengagement des entreprises - Propositions pour le développement économique et social - (p. 4369) : avec le groupe communiste, vote défavorable à l'adoption des articles 93 à 99 bis - Après l'art. 91 (suite) (p. 4371) : ses amendements n° II-82, n° II-83, n° II-85 et n° II-92, précédemment réservés ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - Ses amendements n° II-84, n° II-88, précédemment réservés ; irrecevables (article 18 de l'ordonnance du 2 janvier 1959) - Ses amendements n° II-89, n° II-93, n° II-94, n° II-95, et n° II-96, précédemment réservés ; irrecevables (article 42 de l'ordonnance précitée) - Son amendement n° II-86, précédemment réservé ; devenu sans objet - Son amendement n° II-87, précédemment réservé ; rejeté - Son amendement n° II-90, précédemment réservé ; adopté.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) - Examen des crédits - Etat B (p. 4432, 4433) : exploitation du gypse dans la forêt de Montmorency dans le Val-d'Oise ; protection de la vallée de Chauvry - Extension des décharges de gravats de la région parisienne - Traitement des ordures ménagères ; laxisme des réglementations françaises - Vieillessement des usines d'incinération ; dossier de l'usine de Sarcelles.

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Examen des crédits - Etat B (p. 4460, 4461) : dégradation des transports en commun en Ile-de-France ; insécurité ; coût élevé - Conséquences de la priorité accordée à la route - Propositions du groupe communiste : développement des transports en commun ; réaménagement des projets autoroutiers en Ile-de-France - (p. 4462) : liaisons autoroutières dans le département du Val-d'Oise ; péages.

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4818) : situation du département du Val-d'Oise - Nombreuses demandes de logements - (p. 4819) : prix des terrains - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Taxe sur la valeur ajoutée, TVA.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)] - (12 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4995) :** mesures financières en faveur du patronat contre les intérêts des salariés et contre une politique de l'emploi - Création d'une entreprise - Aide aux bénéficiaires de revenu minimum d'insertion, RMI, créateurs d'entreprises - Assouplissement du congé parental - Embauche et handicapés - (p. 4996) : insertion professionnelle - Durée du congé parental - Droit au congé parental - Opposition totale au travail de nuit des femmes - Opposition au travail de nuit compensé - Propose la suppression du travail de nuit - (p. 4997) : handicapés - Centres d'aide par le travail, CAT - Politique de

l'emploi inégalitaire et injuste - Art. 10 (assouplissement du congé parental d'éducation) - Art. L. 122-28-1 - L. 122-28-2 - L. 122-28-3 - L. 122-28-4 - L. 122-28-5 et L. 122-28-7 (p. 5008) : soutient l'amendement n° 31 de M. Hector Viron (possibilité pour l'employé de redéfinir librement la durée du travail qu'il a initialement choisie) - Après l'art. 15 (p. 5018) : soutient l'amendement n° 36 de M. Hector Viron (insérer un article additionnel tendant à interdire le travail de nuit des femmes en supprimant les trois derniers alinéas de l'article L. 213-1 du code du travail).

BECART (Jean-Luc), sénateur du Pas-de-Calais (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 3 (partenaires concernés par le plan départemental) (p. 58, 59) :** soutient les amendements n° 77 (participation des associations de locataires et des organisations syndicales à l'élaboration du plan), n° 78 et n° 79 de Mme Marie-Claude Beaudeau - **Après l'art. 8 (p. 76) :** soutient l'amendement n° 82 de Mme Marie-Claude Beaudeau (extension des pouvoirs de réquisition de logements vacants des maires) - **Art. 10 (bail à réhabilitation) - Art. L. 252-1 du code de la construction et de l'habitation :** soutient les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 83 (compensation des travaux exécutés par le preneur sur le plan du prix du loyer) et n° 84 (fixation de la durée minimale du bail à dix-huit ans).

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)] - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Art. 2 (par priorité) (statut et organes dirigeants de la société anonyme) (p. 1146) :** en raison de l'opposition des sénateurs communistes à cet article, vote favorable sur l'amendement n° 4 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (suppression des dispositions dérogatoires aux lois sur les sociétés) - **Art. 3 (par priorité) (ouverture du capital) (p. 1150) :** se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 24 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, sans souscrire à l'objectif recherché par M. Roger Chinaud, rapporteur général, dans son amendement identique n° 5 - **Après l'art. 1^{er} (p. 1156, 1157) :** soutient l'amendement n° 79 de Mme Hélène Luc (missions de la Régie Renault en matière de maintien et de développement de la production et de la distribution de machines-outils et de biens d'équipement) - (p. 1160) : soutient l'amendement n° 83 de Mme Hélène Luc (contribution de la Régie Renault à l'effort de recherche-développement en matière de nouvelles technologies ; priorité donnée aux coopérations franco-françaises) - **Art. 4 (possibilité donnée à la société anonyme d'émettre sans délai des obligations et des billets de trésorerie) (p. 1165) :** soutient l'amendement de suppression n° 58 de M. Charles Lederman.

- **Fait personnel - (30 mai 1990) (p. 1173) :** propos inadmissibles tenus par M. Robert Laucournet à l'égard de M. Charles Lederman.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 39 (par priorité) (modification du code des postes et télécommunications) (p. 1376) :** soutient l'amendement de suppression n° 36 de M. Félix Leyzour - **Art. 28 (statut du personnel de La Poste et de France Télécom) (p. 1381) :** soutient les amendements de M. Félix Leyzour, n° 26 (suppression des conditions dérogatoires de recrutement, de déroulement de carrière et d'avancement des agents) et n° 28 (interdiction de placer les agents en position de détachement) - **Art. 29 (régime social des agents) (p. 1383) :** soutient l'amendement n° 29 de M. Félix Leyzour (maintien de la protection sociale actuelle des agents) - **Art. 32 (création de groupements d'intérêt public**

pour la gestion des services communs) (p. 1387) : soutient les amendements de M. Félix Leyzour, n° 31 (unité de gestion des oeuvres sociales des personnels de La Poste et de France Télécom) et n° 32 (composition du conseil de gestion de chaque groupement d'intérêt public) - (p. 1388) : soutient l'amendement n° 33 de M. Félix Leyzour (conditions dans lesquelles les organisations syndicales participent à la gestion des activités sociales de La Poste et de France Télécom prévues par le règlement intérieur des groupements d'intérêt public) - **Art. 35 (création d'une commission supérieure du personnel et des affaires sociales) (p. 1396) :** soutient l'amendement n° 35 de M. Félix Leyzour (composition de cette commission) - **Art. 40 (modification du code des caisses d'épargne) (p. 1400) :** soutient l'amendement de suppression n° 37 de M. Félix Leyzour.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Deuxième lecture [n° 310 (89-90)] - (7 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1413) :** détournement de la décentralisation ; nouveau transfert de charges imposé aux départements - Département du Pas-de-Calais - Participation des conseils généraux au financement des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la commission des recours - Nouvelle lecture [n° 348 (89-90)] - (15 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1688) :** vote du groupe communiste contre le texte adopté en nouvelle lecture par le Sénat.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin - Deuxième lecture [n° 361 (89-90)] - (21 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1967) :** estime que ce texte comble une lacune du code du travail relative à la protection des enfants assurant une activité de mannequin - Nécessité d'améliorer la condition sociale des enfants mannequins, et d'assurer leur scolarité - Moralisation de l'activité des agences de mannequins - Défavorable à une utilisation professionnelle des bébés - Renforcement des sanctions envers les personnes et les agences qui ne respectent pas les droits et la dignité des mineurs - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées - Deuxième lecture [n° 374 (89-90)] - (21 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1971) :** absence de prise en compte des amendements du groupe communiste - Estime que le Gouvernement élude le problème du développement, de la rénovation et de la réhabilitation des structures publiques d'hébergement collectif, accessibles à toutes les familles - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Conclusions du rapport de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 54, 1989-1990) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 330 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale :** présente l'intervention de M. Paul Souffrin, sénateur de Moselle - (p. 1973) : introduction dans le code des assurances des dispositions particulières du droit local alsacien et mosellan - Rappelle que l'esprit du droit local repose sur une conception familière des choses - Constate que le texte proposé ne reprend pas les principaux avantages du droit local en matière d'assurance - Renforcement des prérogatives des compagnies d'assurance au détriment des assurés - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de cette proposition.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 298 (89-90)] - (10 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2632) :** baisse sensible du nombre des nouveaux accédants à la propriété et nombre important de sinistrés de l'accession - Protection de l'accédant à la propriété - Défense des sous-traitants - Garantie de livraison - Revalorisation de l'aide personnalisée au logement, APL -

Art. 1^{er} (modifications du code de la construction et de l'habitation) - Art. L. 231-2 du code de la construction et de l'habitation (clauses non écrites) (p. 2637) : son amendement n° 31 : assistance du maître d'ouvrage, lors de la réception, soit par un tiers, soit par un professionnel agréé ; devenu sans objet - **Art. L. 231-5 (régime de la garantie de livraison) (p. 2641) :** son amendement n° 32 : suppression de la franchise en cas de dépassement du prix convenu ; rejeté.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2856) :** concertation sur le territoire de Nouvelle-Calédonie et autonomie du peuple canaque - Colonialisme - Loi du 3 janvier 1969 relative à la création et à l'organisation de communes sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie - Absence d'autonomie des 30 municipalités par rapport à Nouméa - Aggravation de la logique coloniale dès 1972 - Loi du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal - Décentralisation et avenir du peuple canaque - Richesses de la province du Sud - Transfert de compétences - Mission dévolue à l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier, ADRAF - Nécessité de placer l'exercice et le contrôle du droit de préemption sous l'autorité des élus du territoire - Limitation de ce droit - Avis favorable du groupe communiste sous réserve de l'adoption de ses propositions.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4117, 4118) : constate la progression des crédits, malheureusement insuffisante - Difficultés sociales et économiques des DOM-TOM - Cadre institutionnel : se déclare favorable à une assemblée unique par département - Dénonce les conséquences de l'intégration européenne : disparition à terme des activités économiques traditionnelles et maintien dans l'état de sous-développement - Nouvelle-Calédonie : demande une application rigoureuse des accords de Matignon ; maintien du système inégalitaire - Eventuelle organisation des futurs championnats de France d'athlétisme dans un département d'outre-mer ; suggère la Guadeloupe - Abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4665) : crise du Golfe - Ultimatum des Nations unies à l'Irak - (p. 4666) : timidité de l'activité diplomatique française - Nécessité d'un règlement pacifique du conflit - Poursuite de l'effort militaire français dans un contexte de détente et de désarmement ; suréquipement nucléaire - Intérêts du complexe militaro-industriel - (p. 4667) : recherche de solutions politiques sous l'égide de la communauté internationale - Remise en cause du commerce des armes - Souhait d'une dissuasion nucléaire strictement défensive - Refus d'une défense européenne centrée sur la brigade franco-allemande - Proposition de réduction des dépenses destinées au surarmement - Amélioration timide de la condition militaire - Plan « Armées 2000 » - Défense du statut actuel des arsenaux - Signature souhaitable par la France du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires - Utilité du renforcement du contrôle parlementaire sur le commerce des armes et l'exportation des armements de la France - Le groupe communiste votera contre ce projet de budget.

Équipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation aérienne - (8 décembre 1990) (p. 4789) : abandon d'une cinquantaine de dessertes européennes au départ de la province - Groupement d'intérêt économique d'Airbus - Recherche industrielle - Industrie aérospatiale - Concorde.

Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4809) : cherté des loyers et difficultés croissantes pour beaucoup d'accédants à la propriété et de locataires d'habitations à loyer modéré, HLM - Taxe sur la valeur ajoutée, TVA - Prêts locatifs aidés, PLA - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALU-LOS - Aide personnalisée au logement, APL.

Équipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) (p. 4828) : Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Navires sous pavillon français - Constructions navales - Navires pétroliers.

BELCOUR (Henri), sénateur de la Corrèze (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

Est nommé membre suppléant de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (JO Lois et décrets du 26 octobre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 104 (JO Débats du 15 juin 1990) (p. 1668) - Ministère : Solidarité - *Problèmes du veuvage* - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2755) - *Veuves*.

n° 114 (JO Débats du 27 septembre 1990) (p. 2069) - Ministère : Agriculture - *Mesures engagées en faveur des agriculteurs et des éleveurs* - *Exploitants agricoles*.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - Discussion générale (p. 361) ; révision de la loi du 30 juin 1838 relative aux aliénés - Inadaptation de ce texte aux progrès de la médecine psychiatrique - Promotion et garantie des droits des personnes hospitalisées pour troubles mentaux - Risques de lourdeurs administratives incompatibles avec la nécessité d'une hospitalisation urgente du malade mental - (p. 362) : s'interroge sur l'opportunité des deux certificats médicaux exigés en cas de placement à la demande d'un tiers - Pouvoir exorbitant accordé au maire en ce qui concerne le contrôle des établissements de sa commune accueillant des malades atteints de troubles mentaux - Motivation du placement sur demande d'un tiers - Information du maire relative aux placements d'office et à leur mainlevée - Aurait souhaité l'extension de ce projet de loi à l'ensemble du problème de la contrainte aux soins - Sectorisation psychiatrique - Sous certaines réserves, votera ce projet de loi - Art. 1^{er} (*Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux*) - Art. L. 326-3 du code de la santé publique (*droits des malades hospitalisés sans leur consentement*) (p. 380) : son amendement n° 160 : distinction entre les droits imprescriptibles du malade mental et ceux dont il pourra disposer après amélioration de son état de santé médicalement constatée ; devenu sans objet - Art. 2 (*dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales*) - Art. L. 332 (*transfert vers un établissement habilité*) (p. 388) : son amendement n° 161 : définition des troubles mentaux justifiant le transfert ; devenu sans objet - (p. 389) : son amendement n° 162 : suppression du caractère impératif du transfert ; devenu sans objet.**

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - Art. 2 (suite) - Art. L. 332-2 du code de la santé publique (*visite des établissements*) (p. 402) : son amendement n° 163 : suppression des visites de contrôle du maire ou de son représentant ; rejeté.

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Art. 2 (suite) - Section I (*Placement à la demande d'un tiers*) (p. 489) : son amendement n° 164, soutenu par M. Charles Descours :

« Placement pour soins sur demande d'un tiers » ; adopté - Art. L. 333 du code de la santé publique (définition du placement à la demande d'un tiers) (p. 490) : son amendement n° 165, soutenu par M. Charles Descours : exigence d'un seul certificat médical devant accompagner la demande d'admission ; retiré - Art. L. 334 (délivrance du certificat médical postérieur à l'admission) (p. 500) : son amendement n° 170, soutenu par Mme Nelly Rodi : établissement dudit certificat par un psychiatre titulaire ; retiré - (p. 502) : ses amendements, soutenus par Mme Nelly Rodi, n° 172 : délai de transmission au préfet dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée ; et n° 173 : suppression de la transmission du bulletin d'entrée au maire de la commune où réside la personne placée ; devenus sans objet - Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement) (p. 511) : son amendement de coordination n° 175, soutenu par Mme Nelly Rodi ; adopté - Art. L. 345 (mainlevée du placement d'office) (p. 520) : ses amendements, soutenus par Mme Nelly Rodi, n° 177 : suppression de l'obligation pour le préfet d'avoir recours à un psychiatre de l'établissement d'accueil pour donner un avis motivé relatif au maintien du placement ; adopté ; et n° 178 : assouplissement de la procédure administrative de renouvellement du placement d'office ; rejeté - Art. L. 347 (mesures de placement d'office à l'égard des personnes placées sur demande) (p. 522) : son amendement n° 179, soutenu par Mme Nelly Rodi : transformation du placement d'office en placement sur demande d'un tiers ; adopté - Art. L. 353 (sanctions pénales relatives aux vices de procédure) (p. 527) : son amendement n° 182 : suppression de la sanction du directeur d'un établissement en cas de défaut d'information du maire de la commune de résidence sur la levée d'un placement sur demande d'un tiers ; adopté.

- Questions orales avec débat jointes : problèmes du veuvage - (12 octobre 1990) : sa question orale, présentée par M. Jean Simonin (p. 2749, 2750).

BELIN (Gilbert), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

BELLANGER (Jacques), sénateur des Yvelines (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Urbanisme - [n° 87 (90-91) tome 15] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - (5 juin 1990) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1264) : intervient contre la motion n° 40 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Discussion générale** (p. 1269) : avance technique de la France dans le domaine des télécommunications - Respect des usagers - Activités financières de La Poste - Compétences et qualité des personnels - Concurrence nationale et internationale - Déréglementation en vigueur dans la quasi-totalité des grands pays industrialisés - Nombreux contrôles a priori - Fixation des tarifs - Budget annexe - (p. 1270) : faible rémunération des fonds déposés au Trésor - Consultation des agents des PTT sur la réforme - Création de deux établissements publics distincts : La Poste et France Télécom - Maintien du statut de fonctionnaire des personnels - Création de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications - Implantation de La Poste en milieu rural.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - **Art. 2 (missions de La Poste)** (p. 1309, 1310) : diversification des activités des bureaux de poste - Concurrence bancaire - (p. 1313) : sur l'amendement n° 43 de la commission (élargissement des activités financières de La Poste), soutient le sous-amendement n° 77 de M. Claude Estier - (p. 1314) : sur l'amendement n° 4 de la commission des finances saisi pour avis (rapport d'évaluation des conditions et implications d'une extension des activités financières de La Poste déposé devant le Parlement avant le 1^{er} janvier 1991), soutient le sous-amendement n° 128 de M. Claude Estier - **Art. 5 bis (par priorité) (participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire)** (p. 1321) : sur l'amendement n° 5 de la commission des finances saisi pour avis (polyvalence administrative des deux exploitants), abstention des sénateurs socialistes sur le sous-amendement n° 130 de la commission (suspension jusqu'au 30 juin 1992 de la fermeture des bureaux de poste et d'agences postales en milieu rural) - **Art. 6 (création de filiales et prises de participation)** (p. 1328) : se déclare opposé à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la référence au cahier des charges) - **Art. 15 (réglementation spécifique applicable à La Poste)** (p. 1337) : sur l'amendement n° 127 du Gouvernement (rémunération des fonds déposés par La Poste au Trésor), son sous-amendement n° 131 ; adopté.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - **Art. 25 (dérogation contractuelle au régime de responsabilité des exploitants)** (p. 1375) : problème de l'engagement de la responsabilité de la Poste face à la concurrence internationale - **Art. 29 (régime social des agents)** (p. 1384) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de M. Félix Leyzour (maintien de la protection sociale actuelle des agents) - **Art. 30 (possibilité d'employer des agents contractuels)** (p. 1385) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements, n° 30 de suppression de M. Félix Leyzour, et n° 55 de la commission (suppression du caractère exceptionnel du recrutement de personnels contractuels) - **Art. 34 (création, composition et prérogatives de la commission supérieure**

du service public des postes et télécommunications) (p. 1392) : soutient l'amendement n° 87 de M. Claude Estier (désignation des deux tiers des membres par les assemblées parlementaires) - (p. 1393) : soutient l'amendement n° 88 de M. Claude Estier (compétences de ladite commission) - (p. 1395) : se déclare opposé à l'amendement n° 58 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 36 (création d'un Conseil national des postes et télécommunications) (p. 1397) : soutient l'amendement n° 89 de M. Claude Estier (représentation des associations nationales d'usagers) - Après l'art. 43 (p. 1402) : se déclare opposé à l'amendement n° 76 de la commission (rapport d'étape sur l'adaptation du statut d'exploitant public aux impératifs de la concurrence nationale et internationale) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1404) : avis favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés, aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 297 (89-90)]** - (25 juin 1990) - Discussion générale (p. 2055) : se réjouit de la possibilité donnée au Parlement de discuter de l'intéressement et de la participation - Rappel que le salaire est la forme normale de la rémunération des personnels dans l'entreprise - Evoque la circulaire du 29 janvier 1988 qui réaffirme le principe de la non-substitution des primes au salaire - (p. 2056) : dépôt d'un amendement du groupe socialiste tendant à rendre les accords salariaux plus attractifs - Favorable au maintien des exonérations de charges sociales et d'impôts prévues pour inciter les entreprises à développer la participation - Evoque le rapport de M. Jean Bornard du Conseil économique et social - Favorable à ce texte qui améliore la participation par l'abaissement du seuil de la participation obligatoire de 100 à 50 salariés - Estime que l'intéressement à la participation est un moyen de mobilisation de l'épargne, de motivation du personnel et d'amélioration du climat social dans l'entreprise - Droit de participation à la définition des grandes orientations de l'entreprise - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - Avant l'art. 1 (introduction d'un préambule dans les accords d'intéressement) (p. 2060) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (obligation pour les partenaires sociaux d'inclure dans chaque accord d'intéressement un préambule précisant les motifs de celui-ci ainsi que les raisons du choix des modalités de calcul de l'intéressement et des critères de répartition de ses produits) - Art. 1 (encadrement des accords d'intéressement) (p. 2062) : son amendement n° 11 : limitation de l'intéressement dans les entreprises dépourvues d'accords de salaires et élévation du montant global des primes distribuées aux salariés des entreprises dans lesquelles la négociation a été conclue ; devenu sans objet - (p. 2063) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (suppression du plafonnement à 15 % du salaire brut du montant des primes distribuées à un même salarié) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2066) : rappelle le principe selon lequel l'intéressement ne saurait se substituer au salaire - Au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur ce texte tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Nouvelle lecture [n° 395 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2114, 2115) : échec de la CMP - Elargissement des activités financières de La Poste ; prêts - Aménagement du territoire - Modalités d'assujettissement à la fiscalité locale - Commission supérieure du service public des postes et télécommunications - Art. 5 bis (p. 2118) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement du moratoire à la fermeture des bureaux de poste en milieu rural, supprimé par l'Assemblée nationale) - Art. 44 (rapport sur l'adaptation du statut d'exploitant public aux impératifs de la concurrence nationale et internationale) (p. 2124) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 11 de la commission (étude de faisabilité relative à la création d'un fonds européen pour les télécommunications).

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)]** - (29 juin 1990) - Discussion générale (p. 2322) : partage l'analyse de la commission sur les conditions de discussion de ce projet de loi - Accentuation de la pratique des sports motorisés au détriment des espaces ruraux et naturels - Consultation des partenaires concernés lors des journées d'information interrégionales - Signale que des mesures d'ordre réglementaire ont été prises visant à renforcer la protection des zones protégées et à préserver des dégradations des zones de montagne, de littoral et de forêts - Nécessité de donner aux élus les moyens de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter l'ordre public - Important développement du parc français des véhicules tout terrain - Dénonce les atteintes irréparables portées à la faune et à la flore par le développement anarchique de ce secteur en pleine expansion - Insuffisante réglementation française - Absence de remise en cause de la liberté de circulation de tout véhicule à moteur mais renforcement de la protection des espaces naturels et ruraux - Principe de l'interdiction de circuler en véhicule à moteur en dehors des voies publiques et des chemins privés ouverts à la circulation générale - Réglementation de la circulation sur certaines voies par les maires et les préfets - Renforcement des sanctions pénales - Constate que ce projet donne satisfaction aux écologistes mais inquiète les constructeurs et les fédérations sportives de 4 X 4 - (p. 2323) : signale que seuls 5 % des adeptes du 4 X 4 sont affiliés à des clubs ou à des fédérations - Estime que les abus doivent être sanctionnés de manière efficace - Se déclare favorable aux amendements de la commission des affaires économiques qui visent à améliorer diverses dispositions du projet de loi - Défavorable à l'amendement n° 8 de la commission qui supprime la possibilité d'intervention du représentant de l'Etat - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - Après l'art. 2 (interdiction des scooters des neiges) (p. 2325) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 6 de la commission (interdiction d'utiliser à des fins de loisirs les engins motorisés adaptés à la progression sur neige) - Art. 3 (pouvoirs de police du maire) (p. 2326) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Louis de Catuelan (possibilité pour le maire d'interdire par arrêté l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies) - Art. 4 (pouvoirs de police du représentant de l'Etat dans le département) (p. 2328) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2333) : favorable aux amendements présentés par la commission sauf un - Se félicite de la quasi-unanimité qui s'est dégagée au Sénat - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

Deuxième lecture [n° 1 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2913) : approbation par l'Assemblée nationale des objectifs et des principales dispositions du projet de loi et maintien des quatre nouveautés introduites par le Sénat en première lecture - Protection des espaces naturels des excès de certains pratiquants - (p. 2914) : adoption par l'Assemblée nationale d'un article additionnel permettant à plusieurs communes d'avoir un ou plusieurs gardes champêtres en commun - S'interroge sur la possible application de cette disposition - Approbation du groupe socialiste sur ce texte - Art. 5 bis (p. 2919) : sur l'amendement n° 12 de M. Henri Goetschy (possibilité pour un groupement de collectivités d'avoir en commun un ou plusieurs gardes champêtres compétents sur l'ensemble du territoire des communes constituant ce groupement), son sous-amendement n° 17 ; adopté.

- **Proposition de loi portant dispositions relatives à l'exploitation de la chasse dans les bois, forêts et terrains appartenant à l'Etat [n° 13 (90-91)]** - (18 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2923) : signale qu'en 1989, lors de la préparation des adjudications de chasse, l'Office national des forêts, ONF, et les chasseurs avaient convenu d'accorder une priorité aux adjudicataires bons gestionnaires - Nécessité pour cette mesure, qui introduit une certaine inégalité, d'emprunter la voie législative - Au nom du groupe socia-

liste, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi de bon sens.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** [n° 36 (90-91)] - (13 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3360) : rappelle l'adoption par le Parlement lors de la dernière session de la réforme des postes et télécommunications créant deux personnes morales de droit public, La Poste et France Télécom - Nécessaire adaptation de la réglementation aux réalités économiques et aux exigences sociales - Séparation de la réglementation et de l'exploitation - Loi du 30 septembre 1986 et institution de la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL - Extension de la compétence du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, aux services de radiodiffusion et de télévision par voie hertzienne ou par satellite et à l'exploitation des réseaux câblés - Evoque la perspective du lancement des satellites de deuxième génération - Nécessité de doter les télécommunications d'un droit plus adapté aux réalités actuelles - Définition du champ ouvert à la concurrence - (p. 3361) : estime qu'un service public doit pouvoir exercer ses activités dans le secteur concurrentiel - Défavorable à la création d'un Haut conseil des télécommunications - Evoque les difficultés de la CNCL, et les débuts difficiles du CSA - Estime dangereuse la prolifération de commissions indépendantes du pouvoir parlementaire - Problème du Centre national d'études des télécommunications, CNET, de France Télécom - Favorable à la réalisation dans les centres de recherche de l'exploitant public des essais en vue des agréments des équipements terminaux de l'ensemble des opérateurs - Rappelle qu'en France le CNET est le seul outil de recherche - Problème de la recherche des infractions à la réglementation des télécommunications - Réproche la prolifération des polices parallèles - Déploie l'insuffisance des effectifs des officiers et agents de police judiciaire - (p. 3362) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce texte sous sa forme actuelle, sous réserve de l'adoption de quelques amendements dans la seconde partie - **Art. 2 (définitions et principes de réglementation des télécommunications)** - **Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications** (p. 3374) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (droit au respect de la vie privée garanti par l'exploitant public et les fournisseurs de services de télécommunications) - **Art. L. 32-1 bis** (p. 3379) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 10 de la commission (institution d'un Haut Conseil pour les télécommunications : rôle et composition) - **Art. L. 32-3** (p. 3381) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 13 de la commission (suppression de la possibilité pour le ministre chargé des télécommunications de faire effectuer des enquêtes par des fonctionnaires de son ministère) - **Art. 4 (régime juridique des réseaux des télécommunications)** - **Art. L. 33-1** (p. 3383) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (extension de la dérogation au monopole de l'exploitant public à l'ensemble des réseaux de télécommunications ouverts au public, au delà des seuls réseaux radioélectriques) - **Art. L. 33-3** (p. 3385) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 62 de M. Bernard Seillier (libre établissement de tous les réseaux indépendants sans condition de distance ni de seuil) - **Art. 5 (régime juridique des services de télécommunications)** - **Art. L. 34-1** (p. 3387) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 20 de la commission (limitation du monopole de l'exploitant public aux installations permettant au public d'accéder sur les voies publiques et à titre onéreux au service du téléphone et du télex) - **Art. L. 34-7** (p. 3391) : au nom du groupe socialiste, sur l'amendement n° 24 de la commission (accroissement des droits de la défense lors des procédures d'autorisation, prévoyant notamment la motivation et la publicité des décisions, la gradation des sanctions au non-respect de la décision et les modalités de recours ou de sursis à exécution), se déclare opposé au sous-amendement n° 69 du Gouvernement.

Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - **Art. 6 (équipements terminaux)** (p. 3401) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Pierre Laffitte

(obligation de l'usage de la langue française pour l'information des consommateurs en matière de compatibilité des matériels au réseau public) - **Après l'art. 7 (responsabilité de l'exploitant public)** (p. 3403) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au sous-amendement n° 86 du Gouvernement, sur l'amendement n° 27 de la commission (soumission dans le secteur concurrentiel de l'exploitant public et de ses concurrents privés au même régime de responsabilité) - **Art. 8 (dispositions pénales)** (p. 3405) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 28 de la commission (attribution du pouvoir d'enquête aux seuls officiers et agents de police judiciaire) - **Art. 10 (compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel)** (p. 3406) : son amendement n° 52 : possibilité pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel d'autoriser l'établissement et l'utilisation de liaisons radioélectriques entre les réseaux câblés ; devenu sans objet - **Art. 15 (services de radiodiffusion sonore ou de télévision transmis par satellites de télécommunication)** (p. 3413) : s'abstiendra, au nom du groupe socialiste, sur l'amendement n° 40 de la commission saisie pour avis (généralisation de l'exigence de l'agrément, fixation des modalités et du contenu des conventions d'agrément qui devront notamment garantir l'égalité de traitement des services et extension aux services agréés des dispositions anticoncentration) - Sur cet amendement, se déclare favorable au sous-amendements n° 79, n° 80 et n° 81 du Gouvernement - **Art. 16 (dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles)** - **Art. 34 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** (p. 3415) : son amendement rédactionnel n° 53 ; adopté - (p. 3417) : son amendement n° 54, soutenu par M. Gérard Delfau : suppression du seuil de 10 000 habitants pour délivrer l'autorisation d'exploitation ; devenu sans objet - (p. 3419) : son amendement n° 55, soutenu par M. Paul Loridant : possibilité pour le CSA d'imposer à l'exploitant la distribution de programmes édités par une personne morale indépendante du distributeur de service ; retiré au profit de l'amendement n° 44 de la commission saisie pour avis (possibilité pour le CSA d'imposer à l'exploitant du câble ou à son mandataire la distribution d'un nombre minimal de programmes édités par des personnes morales qui lui sont indépendantes) - (p. 3421) : son amendement n° 56, soutenu par M. Paul Loridant : obligation de distribuer des programmes d'action culturelle, éducative et de défense des consommateurs afin d'obtenir l'autorisation d'exploitation ; retiré - **Art. 34-2** (p. 3423) : son amendement n° 57 : proposition sur les communes ou groupements de communes, des nouveaux services autres que de radiodiffusion sonore ou de télévision fournis par les réseaux câblés et soumis à autorisation ministérielle ; adopté - **Après l'art. 14 (suite)** (précédemment réservé p. 3410) (p. 3426) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 30 de la commission (dépôt devant le Parlement avant le 1^{er} octobre 1991 d'un rapport gouvernemental présentant un bilan de la répartition des fréquences radio électriques entre les différents utilisateurs) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3430) : réaffirmation du principe de l'indépendance de la fonction de réglementation par rapport aux exploitants privés ou publics - Renforcement des garanties des procédures - Recours possible aux micro-ondes pour permettre le développement des réseaux câblés dans les zones rurales - Défavorable à l'institution du Haut conseil des télécommunications - Abstention du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) - **Rapporteur pour avis (urbanisme)** (p. 4805) : enseignement de l'architecture - Protection des sites - Zones de protection du patrimoine architectural et urbain, ZPPAU - (p. 4814) : prévention de la délinquance - Politique de rénovation urbaine - Politique de la ville.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes** - **Conclusions du rapport de la commission**

mixte paritaire [n° 120 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4952) : vote du groupe socialiste contre les conclusions de la CMP en raison de l'amendement du Gouvernement supprimant l'article n° 5 bis permettant aux communes d'avoir en commun plusieurs gardes champêtres.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications - Nouvelle lecture** [n° 113 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Art. 2 (p. 4960, 4961) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission n° 1 (tutelle conjointe du ministère chargé de la recherche et de la technologie et du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace sur le Centre national d'études des télécommunications, CNET) et n° 2 (organisation de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications) - Art. 6 (p. 4964) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 8 de la commission (obligation d'assortir les équipements terminaux d'une notice rédigée en français informant le consommateur sur leur compatibilité au réseau public) - Art. 8 - Art. L. 40 du code des postes et télécommunications (habilitation des fonctionnaires de l'administration des télécommunications pour rechercher et constater les infractions) (p. 4966) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (limitation de l'habilitation aux officiers et agents de police judiciaire) - Art. 10 (p. 4967) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 10 de la commission (compétence du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA : autorisation des liaisons radio-électriques entre les réseaux câblés dans les zones d'habitat dispersé) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4972) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt** [n° 118 (90-91)] - (17 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5170) : secteur agroalimentaire en mutation - Grand marché de 1993 - Développement de l'économie sociale - Meilleure occupation du territoire - Décentralisation - Solidarité - Coopératives - Nécessaire ouverture aux capitaux extérieurs - Appel à l'épargne publique - Société d'intérêt collectif agricole, SICA - Office national des forêts, ONF.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Nouvelle lecture** [n° 176 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Art. 5 bis (supprimé par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture) (p. 5336) : votera l'amendement de rétablissement n° 4 de la commission.

BELOT (Claude), sénateur de la Charente-Maritime (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Economie, finances et budget - I - Charges communes - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 8] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution [n° 135 (90-91)] de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de

toute nature comme des compagnies aériennes, qu'elle contrôle, puis d'en informer le Sénat [n° 168 (90-91)] (13 décembre 1990) - Transports aériens.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 180 (JO Débats du 3 avril 1990) (p. 12) - Ministère : Affaires étrangères - Préparation des élections en Roumanie - Politique extérieure.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Art. 8 (relèvement du plafond des comptes bloqués d'associés) (p. 3759) : son amendement n° I-163, soutenu par M. Louis Virapoullé : bénéfice du prélèvement libératoire au taux de 25 % pour l'imposition des intérêts des sommes portées sur un compte bloqué individuel à condition qu'elles soient bloquées au profit de la société pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur versement à la société ; retiré.

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4536) : avenir de la jeunesse - Baccalauréats technologiques - Instituts universitaires de technologie, IUT - Enseignement supérieur - Pédagogie - Région Poitou-Charentes - (p. 4537) : université de Bordeaux - Rôle des universités - Accueil des étudiants étrangers.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)]

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) (p. 4754) : dépenses en atténuation de recettes - Financement des hausses de rémunération dans la fonction publique - Crédits affectés au revenu minimum d'insertion, RMI - Incidence budgétaire des décisions d'annulation des dettes des pays en voie de développement - Aide internationale - Progression de la charge de la dette - (p. 4755) : effet néfaste de cet accroissement - Entreprises publiques : financement des investissements ; montages financiers destinés à suppléer l'absence de fonds propres apportés par l'Etat actionnaire - (p. 4756) : souhaite une reprise partielle des privatisations - Propose l'adoption de ces crédits sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des finances - Examen des crédits - Etat B (p. 4768) : son amendement de réduction des crédits n° II-16 ; adopté ; accepte l'amendement de cohérence n° II-186 du Gouvernement - Etat C : son amendement de réduction des crédits n° II-17 ; adopté.

- **Conclusions du rapport de M. Claude Belot**, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution (n° 135, 90-91) de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature, comme des compagnies aériennes, qu'elle contrôle, puis d'en informer le Sénat [n° 168 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention présentée par M. Ernest Cartigny (p. 5079, 5080).

BERARD (Jacques), sénateur de Vaucluse (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

BERCHET (Georges), sénateur de la Haute-Marne (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du Conseil national des transports ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Conseil (JO Lois et décrets du 5 octobre 1990).

Membre suppléant du Conseil national de l'information statistique.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 73 (89-90)], portant diverses dispositions relatives aux transports terrestres [n° 209 (89-90)] (2 avril 1990) - **Transports**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Transports terrestres** - [n° 87 (90-91) tome 18] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives aux transports terrestres [n° 73 (89-90)]** - (5 avril 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 105) : article premier relatif à la suppression du régime spécifique applicable dans la région d'Ile-de-France aux entreprises de transport public de personnes pour ce qui concerne les conditions d'accès à la profession et article 2 relatif à l'abrogation d'une loi de 1940 relative aux wagons de grande capacité ; rappelle que la commission a proposé l'adoption conforme de cet article - Importance de l'amendement déposé par le Gouvernement sur l'article premier - Définition des critères « d'honorabilité » - (p. 106) : souhaite que le législateur soit informé de la pratique suivie par les autres Etats de la Communauté avant toute transposition française d'une directive communautaire - Au nom de la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi sous réserve de l'adoption de son sous-amendement relatif à la perte de l'honorabilité professionnelle en cas de condamnation pour infractions graves et répétées - Souligne la nécessité de procéder à une harmonisation des dispositions fiscales, financières et techniques en matière de transport terrestre avec celles des autres pays de la Communauté, afin de ne pas pénaliser les entreprises françaises - **Art. 1^{er} (uniformisation des conditions d'accès à la profession de transporteur routier de personnes)** : sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (subordination de l'exercice des professions de transporteur public à des conditions d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle fixées en Conseil d'Etat et conformes à la réglementation européenne), ses sous-amendements n° 3 et n° 2 rédactionnel ; adoptés.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française**

[n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2602, 2603) : crise de l'agriculture - Situation dramatique d'exploitants dans le département de la Haute-Marne - Concessions envisagées par la Commission des Communautés européennes aux prochaines négociations du GATT - Demande un plan gouvernemental social, de restructuration et de reconversion.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4171) : fiscalité - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Transmission des exploitations agricoles - Revenus agricoles - Prêts bonifiés - Prêts aux jeunes agriculteurs - Zones rurales - (p. 4172) : compétitivité économique - Zones rurales.

Equipped, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (transports terrestres) (p. 4437, 4438) : contrat de plan Etat-SNCF ; prise en charge de la dette - Préparation du schéma directeur national des trains à grande vitesse, TGV - méfiance vis-à-vis d'une participation financière accrue des collectivités territoriales - Progression du trafic TGV - Régression du réseau classique et de banlieue ainsi que de la branche fret - Politique de modernisation de la RATP - Fiscalité des transporteurs routiers - Problème posé par la part croissante du trafic routier de marchandises - Conséquences en matière d'aménagement du territoire, du TGV et de la réorganisation du trafic marchandises par la SNCF, assortie de fermetures de lignes - Transfert fiscal d'une partie du coût des transports parisiens sur les contribuables de province.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Avant l'art. 75** (p. 4895) : soutient l'amendement n° II-4 de M. Pierre Jeambrun (institution en faveur des communes d'une imposition forfaitaire annuelle sur les gazoducs).

BEREGOVY (Pierre), ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 338 (89-90)] (31 mai 1990) - **Marchés publics**.

Déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] (14 juin 1990) - **Politique économique et sociale**.

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière, suivie d'un débat [n° 387 (89-90)]** - (14 juin 1990) (p. 1617) : signale que le débat qui va s'ouvrir sur les orientations budgétaires de l'Etat en 1991 constitue une innovation - Meilleure appréciation de la situation économique de la France - Possibilité pour le Sénat de porter un jugement sur la politique menée par le Gouvernement - Fait un bref rappel de la situation économique au plan mondial : ralentissement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne et croissance soutenue au Japon et en Allemagne - Globalement la croissance est de 3 % comme prévue - Constate un léger ralentissement de l'économie française fin 1989, début 1990, dû à un ajustement passager - Progression de la consommation des ménages et de l'investissement industriel - Bonne orientation des exportations - Estime que la France est en train de passer d'une phase de croissance très vive à un régime de croisière - Maîtrise de l'inflation - Réduction du déficit des

échanges commerciaux - Augmentation des créations d'emploi en 1989 - Constate que le chômage diminue plus rapidement que le nombre des demandeurs d'emploi et que la France est désormais au 3^e rang pour ce qui est de l'indicateur de bonne santé économique - Maintien du noyau dur des chômeurs de longue durée qui s'élève à 800 000 - Réduction du chômage, principale priorité de l'action gouvernementale - Nécessité de créer des emplois et d'engager un effort de formation professionnelle de grande envergure - (p. 1618) : nécessaire stabilité du franc - Augmentation du pouvoir d'achat des salaires de 1,5 % en 1989 - Problème du resserrement de la hiérarchie des salaires - Lutte contre l'inflation - Ralentissement de la hausse des prix - Poursuite de la réduction du déficit budgétaire - Nécessité de parvenir à une baisse des prélèvements obligatoires - Problème de l'évolution des dépenses sociales, notamment des dépenses de santé - Dénonce des insuffisances dans le système de santé ainsi que des gaspillages - Favorable à la recherche d'un meilleur financement de la sécurité sociale par une réforme de l'assiette des cotisations et non par leur augmentation - Contribution sociale de solidarité - Emet trois remarques à propos du rapport du Centre d'études des revenus et des coûts, CERC - (p. 1619) : création du revenu minimum d'insertion, RMI, en faveur des personnes sans ressources - Constate que les inégalités se concentrent aux deux extrêmes de l'échelle des revenus - Estime qu'il faudra attendre un prochain rapport du CERC pour mesurer les effets de la création de l'ISF et du RMI - Nécessité d'une politique de réforme en profondeur pour corriger des inégalités que secrète l'économie de marché - Problème de la spéculation foncière et des responsabilités des collectivités locales dans la maîtrise de l'évolution foncière - Volonté du Gouvernement de lutter contre la spéculation foncière - Nécessaire développement de l'effort d'épargne et diverses mesures fiscales proposées : création du plan d'épargne populaire, PEP - Existence de disparités en Europe dans la taxation des revenus et des plus-values - Nécessaire prise en compte de la libération des capitaux dans la recherche du meilleur dispositif fiscal - Rappelle que la dépense publique constitue à côté de la fiscalité un puissant instrument de réduction des inégalités - (p. 1620) : réforme de la grille des fonctionnaires couplée avec le plan de revalorisation de la condition des enseignants - Signale que contrairement aux années précédentes, il n'y aura pas de surcroît de recettes fiscales, d'où l'obligation de réaliser des économies pour financer les nouvelles dépenses - Effort indispensable en faveur de la justice - Problème de la réduction du budget de la défense - (p. 1628) : constate que l'insuffisante croissance des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne résulte de la politique économique de ces deux pays - Souligne l'importance des conséquences du déficit public aux Etats-Unis sur la situation économique mondiale - (p. 1631) : confirme ses propos sur la nécessité de maintenir la capacité de défense de la France au plus haut niveau et l'évocation de la possibilité pour chaque pays de toucher « les dividendes de la paix » - (p. 1634) : reconnaît une diminution du nombre des logements dépendant des prêts aidés à l'accession à la propriété, PAP - (p. 1639) : signale que la préparation du budget actuel se fonde sur une croissance de 2,9 % et une augmentation des prix de 2,5 % - Absence de plus-value fiscale prévue par rapport aux exercices 1988 et 1989 - (p. 1641) : signale que si les taux d'intérêt pratiqués en France sont supérieurs à ceux de la RFA, ils sont inférieurs à ceux qui sont pratiqués en Italie, en Espagne et en Grande-Bretagne - (p. 1643) : dément l'information selon laquelle la RFA demanderait à la CEE de financer une partie du coût de l'unification économique et monétaire interallemande - (p. 1644) : confirme l'absence d'esprit partisan de ce budget - Enumère les taux d'intérêt au jour le jour des sept grands pays industrialisés et constate que la France se situe derrière le Japon et la RFA - Ne mésestime pas les conséquences des événements qui se sont produits à l'Est de l'Europe - Souligne la nécessité de se préparer à l'utilisation de ce gisement de croissance sans précédent en Europe depuis un demi-siècle - Existence à l'échelle mondiale d'un important déficit d'épargne - Importance du déficit des Etats-Unis d'Amérique qui refusent d'augmenter les impôts - Création à l'initiative de la France de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD - Rappelle que l'union économique et monétaire interalle-

mande est une affaire qui se règlera entre les Allemands eux-mêmes - Souligne qu'il ne faut pas confondre unité économique et monétaire et unité politique - (p. 1645) : confirme que l'unité allemande ne coûtera rien à la France mais signale que la CEE a prévu des crédits pour venir en aide aux autres pays d'Europe de l'Est - Unification économique et monétaire de l'Allemagne effective à partir du 1^{er} juillet - Problème du sort des productions issues de l'Allemagne de l'Est et de la contribution de celle-ci au financement de la Communauté - Rappelle que l'Allemagne fédérale a les moyens de financer l'unification - Nécessité pour la France, face à une unification interallemande et à l'union économique et monétaire européenne, d'une bonne santé économique et d'un franc solide - (p. 1659, 1660) : rappelle que sur les marchés financiers, ce qui compte sur le court terme c'est la rémunération immédiate et que sur les mouvements des changes c'est le taux au jour le jour tel qu'il est pratiqué qui compte - Rappelle que la livre sterling n'appartient pas au système monétaire européen, SME, dans lequel le franc occupe le huitième et dernier rang - (p. 1665, 1666) : confirme qu'il ne peut y avoir de progrès social si l'économie va mal - Constate que le Gouvernement a été interpellé sur l'ensemble du budget à l'occasion de ce débat de politique générale - Confirme que dans l'ensemble l'économie va mieux et que le Gouvernement y est peut être un peu pour quelque chose - Dénonce l'illogisme de réclamer à la fois une réduction des impôts et des charges des entreprises et un accroissement de certaines dépenses - Signale que la réponse aux demandes de crédits dépend de la capacité de la France et des Français à créer de la richesse - Espère une augmentation des prix de 2,5 % en 1990 - Signale qu'en matière d'investissements industriels la France n'a aucun retard sur les autres pays européens et que le coût du travail est plus élevé en RFA qu'en France - Rappelle la situation des entreprises nationalisées en 1982 - (p. 1667) : évoque le dossier Framatome et la privatisation de la Compagnie générale d'électricité, CGE - Signale que depuis le mois de mai 1988 le capital des entreprises nationalisées a augmenté de 183 milliards de francs dont 85 milliards de bénéfices investis - Rappelle que les plus-values des entreprises sont taxées au taux de 19 % en France et de 28 % aux Etats-Unis - Se déclare favorable à l'économie de marché - Rappelle que la Bourse est l'endroit où se collecte l'épargne et où se font les placements - Souligne la nécessité d'avoir une économie compétitive - Problème des bas et des moyens salaires - Confirme la nécessité pour un pays moderne avancé aussi bien qu'un pays en voie de développement de donner la priorité à la communication sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de l'image ou du langage informatique - (p. 1668) : rappelle que le Gouvernement a pris des dispositions pour encourager nos entreprises à s'installer et à investir dans les pays de l'Europe de l'Est - Signale qu'il n'y a pas de raison d'augmenter les taux d'intérêt français s'ils augmentent en Allemagne pour des raisons propres à la situation intérieure allemande - Rappelle qu'en trois ans l'écart des taux d'intérêt à trois mois entre la France et l'Allemagne s'est réduit de trois points - Confirme sa volonté de donner à la France les moyens de son autorité dans le monde grâce à une économie saine, à un franc solide et à une cohésion sociale assurée.

- **Conclusions du rapport de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 54, 1989-1990) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 330 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale (p. 1972) :** favorable au texte issu de la commission d'harmonisation du droit local qui fait disparaître certaines particularités locales dans un contexte de recherche d'harmonisation au niveau européen - S'interroge sur certaines dispositions relatives aux assurances fluviales - (p. 1973) : souhaite que ces dispositions soient applicables à l'ensemble du territoire métropolitain - Prend l'engagement de déposer un projet de loi régissant les assurances fluviales en France métropolitaine dès que possible - Souhaite que les dispositions relatives aux assurances fluviales soient disjointes du reste du texte - **Art. 1 (abrogation de la loi locale de 1908) et Art. 2 (insertion dans le code des assurances des dispositions particulières applicables aux départements du**

Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle) (p. 1974 à 1978) : ses amendements n° 1 à n° 20 tendant à disjoindre du texte les dispositions relatives aux assurances fluviales et à maintenir en vigueur le droit local régissant cette matière ; adoptés - Après l'art. 2 : son amendement de coordination n° 21 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants** [n° 369 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale (p. 1979) : texte adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Nécessité d'arrêter des mesures restrictives dans une société démocratique de libre concurrence - Rappelle la constitution lors du sommet de l'Arche en 1989 du groupe d'action financière, GAFI - Participation de quinze pays aux travaux de la GAFI qui a proposé 40 recommandations approuvées par tous les gouvernements - Rappelle la procédure de déclaration des soupçons à une cellule spécialisée du ministère des finances appelée Tracfin - Signale que les informations communiquées ne peuvent être utilisées que dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et ne peuvent pas servir à des fins fiscales - Problème de la levée spontanée du secret bancaire - Suppression de l'anonymat bancaire - Possibilité pour le Tracfin de bloquer à titre exceptionnel et pendant douze heures des fonds litigieux - Evoque l'action menée par le gouvernement colombien contre les trafiquants de drogue - (p. 1980) : estime qu'il est du devoir de la France de participer à la lutte internationale contre le crime organisé et contre le trafic de drogue - (p. 1987) : estime qu'en l'absence d'indications formelles il ne faut pas mettre en cause les deux établissements financiers français : Indosuez et Paribas - Nécessité d'obtenir la coopération des professions financières - Constate que les circuits de l'argent clandestin fonctionnent malgré l'existence d'un arsenal juridique pour lutter contre le blanchiment des capitaux - Nécessité d'une coopération étroite entre l'Etat et les professions financières - Mise en place de Tracfin qui signifie traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins - Obligation pour la banque ou l'établissement financier qui soupçonne un trafic d'informer Tracfin - (p. 1988) : estime que ce projet est un moyen nouveau qui vient renforcer un dispositif général, qu'il ne faut pas suspecter la profession financière, et que la levée du secret bancaire est une nécessité absolue pour lutter contre le trafic de l'argent de la drogue - Souhaite l'adoption par tous les pays du monde des 40 recommandations du GAFI - Déclare qu'il ne s'opposera pas à l'amendement de M. Jean-Marie Girault tendant au rétablissement de l'article premier de la loi du 31 décembre 1987 qui tend à la création d'un Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies - Art. 1 bis (*obligation pour certaines professions de déclarer au procureur de la République les opérations qui portent sur des sommes provenant du trafic de stupéfiants*) (p. 1989) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission et sur cet amendement, son sous-amendement n° 44 ; adopté - Art. 2 (*obligation de déclarer les sommes paraissant provenir du trafic de stupéfiants et les opérations portant sur ces sommes*) (p. 1990) : accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission et s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 29 (obligation pour les organismes financiers de déclarer à la Banque de France les opérations à caractère suspect), n° 30 (déclaration par les organismes financiers à la Banque de France des sommes inscrites dans leurs livres pour un montant supérieur à un seuil fixé par décret) et n° 31 (déclaration par les organismes financiers à la Banque de France des opérations qui d'une manière générale leur semblent inhabituelles qu'il s'agisse de réception de fonds ou d'opérations de crédits) - Après l'art. 2 (*obligation de déclaration de tout élément propre à détruire le soupçon déclaré*) (p. 1991) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (obligation pour l'organisme financier déclarant d'informer immédiatement l'organisme chargé de recueillir les déclarations de tout élément propre à détruire le soupçon déclaré mais finalement infondé) - Art. 3 (*institution d'un service chargé de recevoir les déclarations-informations du procureur de la République*) (p. 1992) : s'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 32 (organisation des organismes financiers pour effectuer les déclarations

prévues à l'article 2 et communication des informations au juge d'instruction ou au Procureur de la République), n° 33 (saisine des services fiscaux au même titre que l'administration des douanes en vue de procéder à des investigations pour la recherche et la constatation d'infractions), n° 34 (élargissement de la portée du texte à la recherche de toutes les infractions) et de coordination n° 35 - Accepte l'amendement n° 4 de la commission (nouvelle rédaction de cet article relatif à la création, à la composition et au rôle d'un service placé sous l'autorité du ministre des finances, chargé de recueillir et de rassembler tout renseignement propre à établir l'origine des sommes ou la nature des opérations faisant l'objet de la déclaration) - Art. 4 (*droit d'opposition à l'exécution d'une opération - Séquestre provisoire des fonds, comptes et titres concernés*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - (p. 1993) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (obligation pour le service institué à l'article 3 d'accuser réception des déclarations qui portent sur des opérations déjà exécutées lorsqu'il a été impossible de surseoir à leur exécution) - Sur l'amendement n° 7 de la commission (conditions d'exécution de l'ordonnance de prorogation du délai d'opposition ou de mise sous séquestre rendue par le Président du tribunal de grande instance de Paris), son sous-amendement n° 47 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. Robert Pagès (désignation d'un juge d'instruction dès le moment où existent des présomptions sérieuses d'opérations de blanchiment de capitaux provenant du trafic de stupéfiants) - Art. 5 (*sanc-tion de l'obligation de déclarer*) (p. 1994) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (rôle de l'autorité disciplinaire de poursuivre ou de sanctionner l'organisme financier qui a manqué aux obligations de déclaration que lui imposent les règlements professionnels) - Art. 6 (*levée du secret professionnel et absence de responsabilité pénale civile ou disciplinaire des organismes financiers en cas de déclarations faites de bonne foi*) (p. 1995) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (protection des dirigeants et des préposés de l'organisme financier qui ont de bonne foi effectué la déclaration grâce à l'immunité pénale reconnue aux déclarants) et s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (couverture de l'organisme financier ou de ses mandataires par l'Etat en cas d'erreur et attribution de compétence au tribunal de grande instance) - Art. 7 (*immunité pénale sous conditions pour les opérations exécutées après déclaration*) (p. 1996) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (remplacer les mots « ou ses employés » par les mots « ou ses préposés ») - Art. 8 (*sanc-tion pénale en cas de violation du secret de la déclaration par l'organisme financier*) : accepte l'amendement de coordination n° 12 de la commission et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 de la commission (suppression du régime de responsabilité pénale de l'organisme financier, personne morale, en cas de violation du secret de la déclaration) - Après l'art. 8 (p. 1997) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Robert Pagès (mesures d'application prévues dans les articles précédents prises par le Conseil national du crédit après avis du comité de la réglementation bancaire et du comité des établissements de crédit, et dépôt chaque année d'un rapport sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat) - Art. 8 bis (*interdic-tions d'exercice de la profession bancaire*) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (insertion de l'interdiction d'exercer la profession bancaire en cas de condamnation pour blanchiment des sommes provenant du trafic de stupéfiants dans l'article 13 de la loi n° 84-46 du 24 janvier, 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit) - Art. 9 (*obligation de vérifier l'identité du client*) : demande le retrait de l'amendement n° 28 de M. Xavier de Villepin (obligation pour les organismes financiers avant d'ouvrir un compte de se renseigner sur l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles un compte est ouvert lorsqu'il leur apparaît que les personnes autres que celles visées au 1°, 2°, 4° et 5° de l'article premier de la présente loi qui demandent l'ouverture du compte pourraient ne pas agir pour leur propre compte) - Après l'art. 9 (p. 1998) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Robert Pagès (interdiction des transactions financières commerciales en espèces au-delà d'un montant fixé en concertation avec les organismes professionnels et suppression de la l'anonymat lors des achats d'or et de bons du Trésor) - Art. 10 (*amé-*

nagement des dispositions relatives aux bons et titres soumis à un régime d'anonymat fiscal): s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Robert Pagès (application des dispositions de l'article 9 aux bons et titres de toute nature) - Son amendement n° 48: limitation de la portée de la restriction du droit de communication de l'administration fiscale aux transactions dont l'anonymat est maintenu; adopté - **Art. 11 (obligation de vigilance particulière en cas d'opération inhabituellement complexe sans justification économique ou objets licites apparents)** (p. 1999): s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (cas dans lesquels l'organisme financier est tenu à procéder à un examen particulier d'une opération complexe et information du client dont l'opération fait l'objet d'un examen particulier) - (p. 2001): sur l'amendement n° 16 de la commission, se déclare favorable au sous-amendement n° 53 de M. Michel Darras - Accepte l'amendement de coordination n° 17 de la commission - **Art. 12 (conservation des documents relatifs aux clients et aux opérations - Droit de communication de ces documents)** (p. 2002): son amendement n° 49: 1° obligation pour les organismes financiers de conserver les documents relatifs aux opérations faites par leurs clients habituels ou occasionnels pendant cinq ans à compter de leur exécution; 2° possibilité pour le service institué à l'article 3 et l'autorité de contrôle, de demander la communication des pièces dans le but de reconstituer l'ensemble des transactions faites par une personne physique ou morale et liées à une opération ayant fait l'objet d'une déclaration visée à l'article 2 ou de l'examen particulier prévu à l'article 11; adoptés - **Art. 13 (utilisation des informations recueillies aux seules fins prévues par la loi)** (p. 2003): son amendement n° 50: exception au principe de confidentialité des informations lorsqu'une information judiciaire est ouverte, afin de permettre la poursuite des délits connexes à l'infraction principale; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 40 de M. Robert Pagès - **Art. 15 A (identification des clients des casinos)** (p. 2004): sur l'amendement n° 23 de la commission (conditions dans lesquelles les casinos doivent enregistrer les noms et adresses des joueurs ainsi que les modalités d'accès au registre institué à cet effet), qu'il accepte, son sous-amendement n° 51; adopté - **Art. 15 B (suppression de l'Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanes)**: accepte l'amendement de suppression n° 24 de la commission - **Art. 17 (coopération administrative internationale sur les opérations paraissant avoir pour objet le blanchiment de capitaux)** (p. 2005): accepte l'amendement de coordination n° 25 de la commission - **Art. 19 (modalités d'application) et Après l'art. 19** (p. 2006): accepte les amendements de M. Michel Darras, relatifs à la réglementation et au contrôle de la profession de changeur manuel n° 42 et n° 43 - Accepte l'amendement n° 27 de M. Roger Chinaud (résultat des investigations de l'inspection générale des finances, porté à la connaissance, selon les cas, de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations ou de la Commission supérieure de la poste en cas de contrôle de ces deux organismes financiers) - **Art. 20 (infraction douanière spécifique pour les collectivités territoriales d'outre-mer)** (p. 2008): accepte l'amendement n° 26 de la commission (suppression de la mention de la collectivité territoriale de Mayotte à laquelle le texte de droit commun est d'ores et déjà applicable).

- **Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 338 (89-90)]** - (4 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2473): moralisation de la vie économique et financière, notamment des marchés boursiers avec la loi du 2 août 1989 et des circuits financiers avec la loi du 2 juillet 1990 - Nécessité de sauvegarder la bonne utilisation des finances des collectivités publiques et de garantir l'égalité des droits des candidats au marché - Absence de défiance à l'égard des acheteurs publics - Constate que les lois de décentralisation ont permis de responsabiliser les acteurs territoriaux - Renforcement des pouvoirs de la brigade interministérielle d'enquêtes créée en 1976, destinée à rechercher les manquements aux règles de passation des marchés publics - Respect des engagements communautaires - Création d'une mission interministérielle d'enquête

sur les marchés - Constate que le montant des marchés publics des collectivités territoriales a progressé de 87 % en quelques années, tandis que celui des marchés de l'Etat ne progressait que de 40 % - Soumission, conformément à la directive européenne, des organismes gestionnaires de grand service public - Renforcement du contrôle communautaire en matière d'achat public - Rappelle que l'Etat français est responsable de l'application effective du droit communautaire - Insuffisance des systèmes de contrôle existant pour garantir la concurrence dans les procédures de passation des marchés - Modification en 1982 des conditions de contrôle a priori sur les marchés locaux - (p. 2474): renforcement du statut de la mission interministérielle d'enquête et conditions de saisine de cette mission - Création d'un nouveau délit en matière de marché public destiné à sanctionner les manquements graves aux règles de passation des marchés publics - Transposition de la directive européenne « travaux » ou soumission des procédures de passation de certains contrats à des obligations de publicité et de mise en concurrence - Progression de l'Europe des marchés publics - (p. 2475): problème du champ d'application de la directive communautaire sur les travaux - Contrôle de financement, contrôle des organes de direction et contrôle de la Cour des comptes - Souligne l'intérêt du Gouvernement pour l'importance de la commande publique non seulement en France mais aussi dans la Communauté économique européenne, CEE - Signale qu'en France le total des commandes publiques est de l'ordre de 700 milliards de francs, soit 14 % du PIB - Estime que l'ouverture européenne des marchés publics en exerçant à terme un effet dynamique sur la croissance économique dans la Communauté, constitue un aspect essentiel dans l'achèvement du grand marché intérieur - (p. 2479): signale que s'agissant des exceptions à la règle de publicité elle ne s'applique pas à la passation de concessions de travaux, puisque la directive n'a pas prévu de dérogation à la règle de publicité préalable à la passation des concessions - Estime que l'avis préalable est le seul moyen de contrôle de la régularité de la passation - Signale que les affaires Péchiney et Société Générale ont été confiées à la justice - Considère que ce texte qui renforce la responsabilité des personnes chargées de l'attribution des marchés constitue une garantie pour les petites et moyennes entreprises, PME, et pour les collectivités locales - Se réjouit de la mise en place de la cellule du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, Tracfin, qui visent à traquer les trafiquants qui blanchissent l'argent de la drogue - Confirme la confiance que le Gouvernement fait aux douaniers - **Art. 1 (création d'une mission interministérielle d'enquête sur les marchés)** (p. 2480): accepte l'amendement n° 1 de la commission (contrôle par la mission interministérielle d'enquête des conditions dans lesquelles les marchés sont préparés) - S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jean Arthuis (exclusion des compétences de la mission interministérielle des établissements publics à caractère industriel et commercial ainsi que des entreprises publiques soumises au contrôle de la Cour des comptes) - (p. 2481): accepte les amendements de la commission n° 2 (désignation du chef de la mission et des membres de celle-ci) et n° 3 (membres de la mission tenus au secret professionnel dans le cadre de leurs fonctions) - **Art. 2 (ouverture et conclusion des enquêtes)** (p. 2482): s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (suppression du pouvoir d'autosaisine du chef de la mission interministérielle) et accepte ses amendements n° 5 (transmission des rapports et compte-rendus d'audience aux autorités qui ont demandé l'enquête) et rédactionnel n° 6 - (p. 2483): accepte l'amendement n° 7 de la commission (obligation de porter les conclusions des rapports établis par la mission interministérielle, pour ce qui les concerne, à la connaissance des personnes mises en cause) - **Art. 3 (pouvoirs d'enquête administrative)**: accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - **Art. 4 (pouvoirs d'enquête préliminaire)**: accepte l'amendement de coordination n° 9 de la commission - **Après l'art. 5** (p. 2485): accepte la première partie de l'amendement n° 15 de M. René-Georges Laurin (10): information du président du conseil de la concurrence lorsque les investigations de la mission interministérielle font apparaître des faits susceptibles de relever des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 86-1243 relative à la liberté des prix et de la

concurrence) et s'oppose à la deuxième partie de cet amendement (2°) : transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence) - Art. 6 (*institution d'un nouveau délit*) (p. 2487) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (extension à toute personne, notamment celles investies d'un mandat électif de l'incrimination nouvelle créée par la loi) - Art. 8 (*marchés de travaux conclus par les groupements de collectivité publique et les organismes de droit privé chargés d'une mission d'intérêt général*) (p. 2488) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (champ d'application des dispositions communautaires de publicité et mise en concurrence des organismes privés créés dans un but d'intérêt général et dont la gestion est soumise à un contrôle public) - Art. 10 (*contrats de concession et marchés passés par les concessionnaires*) (p. 2489) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (définition par décret en Conseil d'Etat des règles de publicité auxquelles seront soumis les contrats de concession et les marchés passés par les concessionnaires).

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, n° 207, (89-90), déposée par M. Jean Arthuis, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation, et n° 299 (89-90), déposée par M. Etienne Dailly, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social [n° 9 (90-91)] - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3032) :** évolution de la conception gouvernementale de l'organisation et du rôle du secteur public depuis 1981 : autonomie de gestion, soumission aux règles du marché et de la rentabilité - Importance d'un bon fonctionnement du marché et de la concurrence - Supériorité des entreprises publiques soumises à la concurrence sur les monopoles privatisés - Secteur bancaire - Débat sur la règle « ni nationalisations, ni privatisations » posée par le Président de la République : mesure de pacification politique, échéance européenne - Perméabilité entre secteur public et secteur privé - Déficit de l'épargne et nécessité de recourir à l'épargne extérieure - Difficultés des chefs d'entreprises du secteur privé à mobiliser l'épargne longue sur le marché des actions - Privatisations : désendettement de l'Etat - (p. 3033) : contrôle de l'endettement public par la maîtrise des dépenses budgétaires - Cohérence du secteur public actuel avec les contraintes macroéconomiques et la construction européenne - Redressement spectaculaire des résultats des entreprises nationalisées - Existence nécessaire d'opérateurs puissants ayant une vision à long terme des intérêts industriels : rôle de l'Etat actionnaire en France, restructuration de la chimie et de la sidérurgie - Partisans de la nationalisation : effet d'entraînement économique et de progrès social des entreprises publiques ; nucléaire, aéronautique, matériel ferroviaire, télécommunications - Accroissement du montant des investissements à l'étranger des entreprises publiques et privées - Problème identique des fonds propres - Absence d'obstacle aux projets d'investissements stratégiques rentables des entreprises publiques - Supériorité du rythme de désendettement des entreprises publiques - (p. 3034) : similitude de fonctionnement des entreprises publiques et privées : recours aux titres subordonnés à durée indéterminée, TSDI ; rapprochements en capital - S'oppose à la proposition de loi - Supériorité du suffrage universel, exprimé en 1988, à propos du programme du Président de la République : « ni privatisations, ni nationalisations » - Caducité de l'article 4 de la loi du 2 juillet 1986 - Respect de ses autres dispositions : « modalités de respiration du secteur public », soumission au législateur de la privatisation des entreprises de premier rang ou de la transformation de leurs statuts - (p. 3037) : critique de l'article du Monde du 25 octobre 1990 : « l'Etat capitaliste sans capital » - Démonstration de la pleine propriété directe ou indirecte, par l'Etat, des entreprises publiques de premier rang - (p. 3038) : absence de majorité pour le vote d'une motion de censure du Gouvernement - Doute quant à l'existence même d'une opposition majoritaire - Sur l'ensemble (p. 3040) : attente par le Gouvernement d'une

nouvelle échéance électorale pour définir sa politique de nationalisation et de privatisation - Conjonctures financière et européenne difficiles - Argumentation juridique et constitutionnelle : caractère exceptionnel de la notion d'abrogation implicite ; application possible de la notion de caducité, précédents - Subordination de l'abrogation de l'article 4 de la loi de 1986 à la poursuite de la réflexion juridique - Nécessité d'une nouvelle loi pour des privatisations ultérieures en cas d'abrogation - (p. 3042) : échec en Grande-Bretagne de l'allègement de la dette publique par la vente de biens publics : caractère élevé des taux d'intérêt et du taux d'inflation - Absence de lien entre les privatisations et l'augmentation de l'épargne - Effort gouvernemental de réduction du déficit budgétaire - Se réserve de réétudier le dossier - (p. 3043) : réouverture du débat en 1993 : possibilité de certaines nationalisations et privatisations - Agriculture : constat d'une demande d'un plus grand interventionnisme de l'Etat, statut du Crédit agricole.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3628) : budget déficitaire et charges de la dette publique - Hausse des taux d'intérêt réels - Insuffisance de l'épargne dans le monde - Cas des Etats-Unis d'Amérique, USA - (p. 3629) : diminution du taux de croissance du produit intérieur brut, PIB - Dévaluations puis redressement du franc - Politique économique et concurrence internationale - Tensions de l'économie internationale - Crise du Golfe persique et hausse du prix du pétrole - Cours du dollar - Ralentissement de la croissance économique dans les pays industrialisés à l'exception de la République fédérale d'Allemagne, RFA - Déficit du commerce extérieur - Mesures fiscales prises en faveur de l'investissement : baisse de l'impôt sur les sociétés ; plafonnement de la taxe professionnelle ; crédit d'impôt-recherche - (p. 3631) : réglementation des prix et inflation canalisée - (p. 3632) : augmentation du nombre de chômeurs et du déficit de la sécurité sociale - Priorité donnée à l'emploi - Politique du logement social : prêts locatifs aidés, PLA, et primes à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale, PALULOS - Amélioration de la fiscalité sur l'épargne - Imposition des plus-values spéculatives - Succès du plan d'épargne populaire, PEP - (p. 3633) : justification des dépenses de fonctionnement - Exemple de l'investissement éducatif - Principe de la privatisation des entreprises publiques ou de la nationalisation de certaines entreprises privées - Réduction du déficit budgétaire - (p. 3634) : historique des nationalisations et des privatisations - Crise des modèles économiques et crise d'identité culturelle - Caractères du capitalisme - Nécessité pour les pays de l'Ouest de restaurer leur service public - Instauration nécessaire d'une économie mixte de marché en France et dans le monde - Marché des changes, marché du pétrole et marchés financiers - Cas de l'agriculture - (p. 3635) : réalisation nécessaire de la synthèse du rôle du marché et de celui de l'Etat dans l'économie libérale et sociale - (p. 3651) : souligne l'appel à l'épargne pour financer les investissements privés ou publics par emprunt - Effort du Gouvernement en faveur du TGV, de l'équipement téléphonique et de la construction de lycées - (p. 3652) : nécessité d'encourager l'accroissement de l'épargne - Succès du PEP - Réduction impérative du déficit budgétaire et encouragement de l'investissement productif - (p. 3656, 3657) : baisse de l'inflation - Baisse du cours du dollar et du prix du pétrole - Rôle dynamique de l'Etat dans l'économie française - Grands succès industriels français : TGV, Airbus, télécommunications, Régie Renault - (p. 3658) : secteur public français performant - En matière de décentralisation, nécessité d'établir des règles afin de veiller à la bonne utilisation des fonds publics - Formation urgente de trois cent mille professeurs d'ici l'an 2000.

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3682) : rôle de la politique agricole française pour parer aux aléas de l'agriculture - Prêts à taux réduits - Situation du monde agricole comparable à celle de certains pays en voie de développement, PVD - Caractère sélectif de la politique agricole commune, PAC - Balance commerciale agricole excédentaire - (p. 3686, 3687) : observe que nombre de sénateurs partagent les préoccupations gouvernementales - Avenir de

l'agriculture et de l'industrie - Prise en compte de la politique budgétaire et de la politique des revenus dans la politique économique - Prévisions en matière d'inflation - Incidences du prix du pétrole - Hausse du prix du fioul domestique - (p. 3688) : existence de risques de récession - Nécessité de prendre des mesures en faveur des retraites - Non déductibilité de la contribution sociale généralisée, CSG - Inégalité des revenus - Fiscalisation de certaines dépenses de solidarité dont le revenu minimum d'insertion, RMI - Imposition de l'épargne et du capital - (p. 3689) : baisse de certains taux de TVA - Subventions à l'agriculture - Fiscalité des entreprises - Hausses d'impôts sur les plus-values spéculatives - Nécessité de privilégier l'investissement immatériel - (p. 3690) : amélioration du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique - Taux d'inflation en France inférieur à celui de la Communauté économique européenne, CEE - Amélioration du déficit budgétaire de la France, en pourcentage du produit intérieur brut, PIB - Dette publique de la France inférieure à la moyenne européenne - (p. 3691) : pourcentage du chômage légèrement inférieur à celui de la CEE - Création récente de 800 000 emplois - Démographie française - Stabilité du franc - Diminution des taux d'intérêt - (p. 3692) : crise du Golfe persique.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation) - (7 décembre 1990) (p. 4694) : modernisation du ministère des finances - Evolution des crédits - (p. 4695) : redéploiement des effectifs - Transformation d'emplois - Crédits de fonctionnement destinés à améliorer le cadre de travail - Informatique et bureautique - Crédits de l'action sociale ; programme d'aide au logement - (p. 4701) : protection des consommateurs ; publicité comparative ; abus de faiblesse - Douanes - Compromis des pays de la CEE sur la TVA - (p. 4702) : mission de la douane ; avenir des personnels - Juridictions financières - Traitements et indemnités ; frais de déplacement - Examen des crédits - Etat B (p. 4703) : information fiscale des Français de l'étranger - Bâtiments de Bercy.

BERGE-LAVIGNE (Maryse), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).
- Est nommée membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommée vice-président (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - IV - Plan - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 35] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan - (2 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4389) : planification française - Projet de budget du Plan - Fonds national de développement de l'évaluation - Commissariat général du Plan -

(p. 4390) : observatoire français des conjonctures économiques, OFCE.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5185) : incidence de la crise du Golfe persique sur la croissance économique - Déficit de la balance commerciale - Risque inflationniste - Taux d'intérêt élevés - (p. 5186) : déficit budgétaire - Effort en faveur de la justice - Contrats de qualification et de retour à l'emploi - Rénovation des lycées - Rôle du Parlement.

BERNARD (Roland), sénateur du Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

En démissionne et est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 31 octobre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4674) : nouvelle donne géopolitique européenne - Analyse de la menace soviétique - (p. 4675) : conséquences sur le niveau actuel de l'armement stratégique et préstratégique - Missions de la France - Budget de transition ; réflexion sur la politique de défense avec la loi de programmation militaire - « Dividendes de la paix » - Problème de l'arsenal stratégique et préstratégique dans les conflits du Sud - Revalorisation de la condition militaire ; plan « Armées 2000 » - Service national - Poursuite de la modernisation de l'institution militaire ; conseils de la fonction militaire - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

- **Projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française - Deuxième lecture [n° 162 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5341) : compétence de l'Etat en matière de procédure pénale - Pouvoirs de l'Assemblée territoriale - Délibérations homologuées lors de la première lecture - Modifications apportées par l'Assemblée nationale - Condamnation de la France par la Cour européenne de justice - Introduction par l'intermédiaire d'un « cavalier » législatif de dispositions relatives à la procédure d'expropriation - Art. 15 (*dispositions en matière d'expropriation*) (p. 5343) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté.

BERNARDET (Daniel), sénateur de l'Indre (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

BESSE (Roger), sénateur du Cantal (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4073, 4074) : tourisme rural : rôle dans

la lutte contre la désertification et l'aménagement du territoire dans les zones défavorisées - Exemple du département du Cantal - Rôle des collectivités territoriales, notamment des régions - Diminution des crédits des contrats de plan Etat-région ainsi que des crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT - Importantes ressources touristiques du Cantal et faiblesse des moyens financiers de promotion du département - Demande une aide de l'Etat pour la modernisation des hébergements en milieu rural - Formation des professionnels - Tourisme à la campagne : demande l'amélioration des conditions d'exercice de la pluriactivité des agriculteurs - Tourisme en montagne : conséquences du défaut d'enneigement sur les zones de moyenne montagne.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (28 novembre 1990) (p. 4096) : se réjouit du prochain lancement des travaux d'extension du Palais d'Iéna - Insuffisance des crédits de fonctionnement - Création de deux emplois - Souhaite le développement d'actions de promotion - Votera ce projet de budget.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4192) : zones de montagne - Elevage - Lait et produits laitiers - Viandes - Importations en provenance de l'Europe de l'Est - (p. 4193) : politique économique et sociale - Montagne - Prélèvements obligatoires - Diversité de l'agriculture.

BESSON (Jean), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale)** (p. 1369) : soutient l'amendement n° 85 de M. Claude Estier (création, composition et mode de financement d'un fonds de modernisation du réseau postal).

BESSON (Louis), ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, chargé du logement (nommé le 29 mars 1989 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 30 mars 1989).

Puis ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (nommé le 21 décembre 1990 dans le même Gouvernement) (JO Lois et décrets du 22 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Discussion générale** (p. 17) : projet de loi s'inscrivant dans le cadre de l'action gouvernementale en faveur des plus défavorisés et de la mise en oeuvre du droit au logement pour tous - Amélioration globale de la qualité de l'habitat depuis les années 50 - Importance du logement pour l'intégration sociale - Augmentation des aides à la personne et à la pierre dans le budget du logement pour 1990 - Rôle des associations humanitaires - Débats à l'Assemblée nationale - (p. 18) : développement d'une politique contractuelle en matière de logement social ; rôles respectifs de l'Etat, des départements, des communes, des bailleurs sociaux et des associations humanitaires - Mise en place des plans départemen-

taux d'action pour le logement des personnes défavorisées et des fonds départementaux de solidarité pour le logement - Politique de développement de l'offre de logements - Lutte contre la création de ghettos - Respect de normes d'habitabilité satisfaisantes - Recentrage social du budget du logement pour 1990 et augmentation du nombre de prêts locatifs aidés, PLA - Situation du secteur du bâtiment - Effort de réduction du nombre de logements vacants ; création du bail à réhabilitation - (p. 19) : avantages fiscaux en faveur de la location de logements à des personnes en difficulté - Lutte contre la création de ghettos - Prerogatives données aux représentants de l'Etat en matière d'attribution de logements ; protocoles d'occupation du patrimoine social - Limitation du droit de préemption des collectivités territoriales - Extension au logement de la lutte engagée contre les inégalités sociales - (p. 36, 37) : persistance d'un nombre important de sans-logis - Décret du 9 mars 1990 relatif à la trésorerie des organismes d'HLM - Problème du non-versement des aides personnelles aux familles n'ayant pas trouvé de logement conforme aux normes - Limitation des expulsions - Politique de mobilisation du parc de logements privés vacants - Généralisation des aides au logement sur la seule base des conditions de ressources - Projet de fonds de garantie destiné à faire face aux impayés de loyers - Programmation des PLA - (p. 38) : nécessité d'une coopération entre l'Etat et les départements en matière de politique du logement social : effort financier, suivi social - Extension de l'aide au logement aux personnes âgées résidant en établissement de long séjour - Limitation du droit de préemption des communes - Maintien de compétences croisées entre Etat et collectivités territoriales dans le domaine du logement - Politique de résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre - (p. 39) : affectation du 1 % logement - Situation des cadres de l'armée - Moyens accordés aux représentants de l'Etat pour la mise en oeuvre du droit au logement - Augmentation du budget du logement pour 1990 - Amélioration des aides fiscales à l'investissement locatif privé - Préparation de textes réglementaires complémentaires en cours - Souhaite un consensus autour de ce texte à finalité sociale.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement) (p. 46) : s'oppose aux amendements n° 18 de M. José Balarello, rapporteur pour avis, de suppression, n° 40 de M. Maurice Lombard (suppression de l'affirmation du principe général du droit au logement), et n° 99 de M. Robert Laucournet, rapporteur (suppression des conditions restrictives de l'aide au logement) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 41 de M. Maurice Lombard (suppression de la référence à l'origine géographique) et n° 92 de Mme Hélène Missoffe (affirmation du droit au logement pour toute famille) - (p. 47) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Claude Huriet (cas des habitants de caravanes) et accepte l'amendement n° 1 de la commission (condition de respect des devoirs inhérents à la vie en collectivité), sous réserve de l'adoption du sous-amendement n° 56 de M. Claude Estier - (p. 48) : s'oppose à l'amendement n° 72 de Mme Marie-Claude Beaudeau (interdiction de toute expulsion sans relogement) - (p. 49) : demande le retrait de l'amendement n° 42 de M. Maurice Lombard (définition par décret en Conseil d'Etat de la notion de personne défavorisée) - Art. 1^{er} bis (conditions d'accueil des gens du voyage) (p. 54) : accepte les amendements identiques, n° 22 de M. José Balarello, rapporteur pour avis, n° 57 de M. Claude Estier et n° 74 de Mme Marie-Claude Beaudeau (suppression des dispositions relatives à l'aménagement de terrains réservés), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 3 de la commission, de suppression, et n° 55 de M. Pierre Louvot (scolarisation des enfants) - Art. 2 (procédure d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) (p. 55, 56) : accepte l'amendement n° 58 de M. Claude Estier (élaboration conjointe par l'Etat, le département et les autres personnes morales concernées) et s'oppose aux amendements n° 4 de la commission (élaboration conjointe par l'Etat et le département) et n° 75 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élaboration conjointe par le représentant de l'Etat dans le département et le conseil général) - Art. 3 (partenaires concernés par le plan départemental) (p. 58, 59) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (définition des catégories de bénéficiaires du

plan ; organisation du circuit des demandes de logement par le plan ; publication du plan par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département) - Sur cet amendement, accepte les sous-amendements identiques n° 53 de M. Pierre Louvot et n° 73 de Mme Marie-Claude Beaudou (bénéficiaires prioritaires du plan), et s'oppose aux sous-amendements n° 54 de M. Pierre Louvot (établissement d'un recueil départemental des demandes de logement) et n° 98 de M. José Balarello, rapporteur pour avis (fixation des objectifs du plan par périmètre de schéma directeur) - S'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Marie-Claude Beaudou (participation des associations de locataires et des organisations syndicales à l'élaboration du plan) - **Art. 2 (suite)** (p. 61 à 63) : s'oppose aux amendements identiques n° 59 de M. Claude Estier et n° 76 de Mme Marie-Claude Beaudou (suppression de la fixation du plan par les autorités nationales en cas d'échec de la procédure contractuelle) - Sur l'amendement n° 4 de la commission (élaboration conjointe par l'Etat et le département), son sous-amendement n° 100 : maintien de la procédure de fixation du plan par les autorités nationales en cas d'échec de la procédure contractuelle ; rejeté - (p. 62) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 23 de M. José Balarello, rapporteur pour avis, et n° 60 de M. Claude Estier (suppression du plan régional prévu pour l'Île-de-France) - **Après l'art. 3** (p. 64, 65) : accepte l'amendement n° 61 de M. Claude Estier (précédemment réservé p. 61) (en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat) - **Art. 1^{er}** (précédemment réservé p. 52) (*définition du plan départemental*) (p. 66) : accepte l'amendement de coordination n° 2 de la commission - **Art. 4 (conventions de mise en oeuvre du plan départemental)** : accepte l'amendement n° 6 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) et s'oppose à l'amendement n° 80 de Mme Marie-Claude Beaudou (accord préalable du conseil municipal pour l'application du plan dans une commune) - **Après l'art. 4** (p. 67) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 7 de la commission (coordination des plans départementaux de l'Île-de-France par un plan régional) et n° 62 de M. Claude Estier (fixation par décret des conditions de coordination des plans départementaux en Île-de-France) - **Art. 5 (fonds départemental de solidarité pour le logement)** (p. 70) : accepte l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. Maurice Lombard, n° 43 et n° 44 - **Art. 6 (financement du fonds départemental de solidarité pour le logement)** (p. 72, 73) : s'oppose aux amendements n° 81 de Mme Marie-Claude Beaudou (création d'une taxe assise sur le chiffre d'affaires des groupes du bâtiment et des travaux publics, des promoteurs immobiliers et des assurances), n° 9 et n° 10 de la commission (financement paritaire du fonds par l'Etat et le département), de M. José Balarello, rapporteur pour avis, n° 26 (fixation de la participation de chaque département par le conseil général) et n° 27 (suppression de la participation des personnes morales autres que l'Etat et le département) - Accepte les amendements, n° 11 de la commission, de coordination, et n° 63 de M. Claude Estier (suppression du lien entre la participation du département au fonds de solidarité et le financement du revenu minimum d'insertion, RMI) - **Art. 7 (décret d'application)** (p. 74) : accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - **Art. 8 (exonérations conditionnelles de l'impôt sur le revenu)** (p. 75) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Claude Estier (extension du champ d'application de cet article à toutes les personnes disposant de faibles ressources) - (p. 76) : demande le retrait de l'amendement n° 46 de M. Maurice Lombard (suppression de l'exonération fiscale en cas de sous-location) - **Après l'art. 8** : s'oppose à l'amendement n° 82 de Mme Marie-Claude Beaudou (extension des pouvoirs de réquisition de logements vacants des maires) - **Art. 9 (exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties)** (p. 77) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 28 de M. José Balarello, rapporteur pour avis (exonération totale pour les bailleurs sociaux de logements destinés à accueillir des personnes défavorisées) - (p. 78) : sur l'amendement n° 14 de la commission (extension de l'exonération aux logements faisant l'objet d'un bail à réhabilitation), qu'il accepte, son sous-amendement n° 95 ; adopté -

Art. 10 (bail à réhabilitation) - Art. L. 252-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 79) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Jean Chérioux (absence de droit au maintien dans les lieux à l'expiration du bail à réhabilitation ; exclusion de tout usage professionnel ou commercial des locaux) et demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° 15 de la commission - Son amendement n° 96 : faculté des collectivités territoriales de conclure un bail à réhabilitation ; devenu sans objet - (p. 80) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 83 (compensation des travaux exécutés par le preneur sur le plan du prix du loyer) et n° 84 (fixation de la durée minimale du bail à dix-huit ans) - **Art. L. 252-2** (p. 81) : accepte l'amendement n° 39 de M. Jean Chérioux (caractère cessible du droit dont bénéficie le preneur) - **Art. L. 252-4** (p. 83) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (conditions et délais de sortie du bail à réhabilitation) - S'oppose aux amendements n° 85 de Mme Marie-Claude Beaudou (absence de réévaluation du loyer à l'expiration du bail à réhabilitation), n° 48 de M. Maurice Lombard (retour du logement au régime du droit commun à l'expiration du bail à réhabilitation) et, sur l'amendement n° 16, au sous-amendement n° 101 de M. José Balarello, rapporteur pour avis (obligation pour le preneur de restituer au bailleur l'immeuble libre de location et d'occupation) - **Art. L. 252-1 (suite)** : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Ernest Cartigny (précédemment réservé p. 80) (absence de droit au maintien dans les lieux des locataires à l'expiration du bail à réhabilitation) - **Après l'art. 10** (p. 84, 85) : s'oppose aux amendements de M. José Balarello, rapporteur pour avis, n° 30 (possibilité pour les organismes d'HLM d'agir comme mandataires d'un propriétaire privé) et n° 31 (remplacement, pour les organismes d'HLM, du commandement au locataire défaillant par une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception).

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM) (p. 116, 117) : absence d'atteinte aux principes de la décentralisation par les propositions du Gouvernement - Nécessité de combattre la formation de ghettos - (p. 118) : sur l'amendement n° 17 de M. Robert Laucournet, rapporteur, qu'il accepte (rétablissement, avec certaines modifications, de cet article supprimé par l'Assemblée nationale), son sous-amendement n° 102 : exercice du droit de désignation de personnes prioritaires par le préfet dans le cadre des réservations dont il bénéficie ; rejeté - (p. 119, 120) : sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 105 de M. José Balarello (limitation à 5 % du nombre des logements des désignations effectuées par le préfet) et, de M. Claude Estier, n° 67 (désignation par le préfet des personnes prioritaires dans la limite de 30 % des logements) et n° 68 (action des communes en faveur du logement des personnes défavorisées en l'absence de protocole d'occupation du patrimoine social) - (p. 122) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 86 de Mme Marie-Claude Beaudou (réservation de 10 % des logements sociaux en faveur des plus démunis ; attribution de ces logements par le maire) - **Art. 12 (règles applicables aux logements appartenant à des sociétés d'économie mixte)** (p. 123) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 87 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Après l'art. 12** (p. 124) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 88 (suppression des surloyers dans les HLM) et n° 89 (suppression de la libre fixation par les organismes d'HLM des loyers des logements faisant l'objet d'une nouvelle location) - **Art. 14 (droit de préemption urbain)** (p. 127) : son amendement n° 103 : limitation du droit de préemption urbain dans les communes comptant moins de 15 % de logements sociaux ; retiré - Accepte les amendements n° 69 de M. Claude Estier, analogue au n° 103, et n° 90 de Mme Marie-Claude Beaudou (limitation du droit de préemption urbain dans les communes comptant moins de 20 % de logements sociaux) - Souhaite le rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale, pour une meilleure répartition géographique des logements sociaux - Absence d'atteinte aux principes de la décentralisation - **Art. 16 (conventionnement des logements détenus par des sociétés d'économie mixte)** (p. 129) : son amendement n° 97 : autorisation de la location de logements conventionnés à des associations ou à des organismes aux fins de sous-

location à des personnes en difficulté, des jeunes ou des étudiants ; adopté - Art. 17 (élargissement du champ d'application de l'allocation de logement à caractère social) (p. 130) : accepte l'amendement de coordination n° 104 de la commission - Après l'art. 19 : demande le retrait de l'amendement n° 70 de M. Claude Estier (extension de la tutelle à l'allocation de logement à caractère social) - Art. 19 (modalités de paiement de l'allocation de logement) (p. 131) : s'oppose à l'amendement n° 91 de Mme Marie-Claude Beaudou (versement en tiers payant subordonné à une demande expressée de l'allocataire) - (p. 132) : s'oppose aux amendements de M. José Balarello, rapporteur pour avis, n° 34, n° 35 et n° 36 (généralisation de la procédure du tiers payant pour les organismes d'HLM) - Après l'art. 19 accepte l'amendement n° 71 de M. Claude Estier (délai de préavis du congé ramené à un mois pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI) - Sur l'ensemble (p. 135, 136) : plan pour le logement des plus démunis - Priorité donnée aux procédures contractuelles - Possibilité d'une évolution de la position du Parlement sur l'article 14 ; décision du Conseil constitutionnel du 29 décembre 1989 relative au droit d'amendement - Trésorerie des organismes d'HLM - Inconvénients d'une interdiction éventuelle des expulsions - Généralisation des aides au logement sur simple condition de ressources - Accroissement des aides au logement social - Rôle des associations humanitaires.

Nouvelle lecture [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - Discussion générale (p. 560) : effort collectif nécessaire pour donner aux plus humbles d'entre nous un toit et des conditions de vie décentes - Elaboration de plans départementaux et mobilisation de l'ensemble des partenaires - Création du fonds de solidarité logement - Aides au logement - Existence de divergences, notamment sur le volet « antighettos » de cette loi - Nécessité de donner un logement aux quatre cent mille sans abris et d'améliorer les conditions d'habitat des deux millions de mal logés - Droit au logement pour tous et à une ville plus sûre - Rôle de l'Etat d'accompagner les élus, les acteurs économiques et sociaux dans leur volonté de construire localement une ville plus équilibrée - (p. 561) : accords-cadre signés avec le mouvement HLM et l'Union nationale interprofessionnelle du logement, UNIL - Plans départementaux d'action pour le logement - Prise en compte des réalités sociales locales tant en ce qui concerne l'attribution de logements qu'en ce qui concerne la limitation du droit de préemption - Favorable au recours à l'arbitrage ministériel pour régler les conflits locaux - Estime que le texte qui revient de l'Assemblée nationale respecte les compétences de chacun et permettra de s'attaquer à une des plus grandes injustices sociales - (p. 565) : problème du droit de préemption urbain - Absence de remise en cause des prérogatives reconnues aux communes dans le cadre de la décentralisation - (p. 566) : augmentation de l'offre de logements indispensable à la disparition du problème du logement des plus démunis - Dénonce l'existence en France d'un million huit cent mille logements vacants - Nécessité de parvenir à une diminution des loyers - Aide à l'acquisition de logements anciens - Insuffisante incitation à l'endroit des communes qui consentent des efforts en faveur des logements sociaux - Réduction du nombre d'expulsions - Nécessité d'améliorer la solvabilité des locataires et de sécuriser les bailleurs, notamment sociaux - Estime que les logements adaptés ne sont pas des logements au rabais - (p. 567) : réservation des logements adaptés aux personnes prioritaires - Mobilisation de tous indispensables pour résoudre le problème du logement des plus démunis - Art. 2 (procédure d'élaboration des plans départementaux) (p. 568) : s'oppose aux amendements n° 9 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture), n° 2, 3 et n° 4 de Mme Marie-Claude Beaudou (conditions d'élaboration des plans départementaux) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 du même auteur (conditions d'élaboration des plans départementaux de l'Ile-de-France) - Art. 6 (financement du fonds de solidarité) (p. 570) : s'oppose aux amendements n° 6 de Mme Marie-Claude Beaudou (participation financière du fonds de solidarité pour le logement assurée par les groupes du bâtiment et des travaux publics, ainsi que par les promoteurs immobiliers et les compagnies d'assurance) et n° 10 de la commission

(rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Après l'art. 10 (p. 571) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Marie-Claude Beaudou (réservation d'un pourcentage de logements sociaux pour les plus démunis dans tout programme nouveau de construction de logements sociaux) - Art. 13 bis (exercice du droit de préemption) (p. 572) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 11 de la commission et n° 16 de M. Jean Simonin - Art. 13 ter (modalités d'attribution de logements d'HLM) (p. 576) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de M. Jean Simonin - Art. 19 (extension de la procédure du tiers payant) (p. 577) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 12 et n° 18 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives à l'autorisation pour les organismes d'HLM d'appliquer librement le système du tiers payant pour l'allocation logement et à l'extension de cette faculté aux sociétés d'économie mixte) - Après l'art. 22 (p. 578) : s'oppose à l'amendement n° 8 de Mme Marie-Claude Beaudou (obligation pour une société propriétaire dès qu'elle prend connaissance d'impayé de loyer de saisir une commission locale ou cantonale) - Art. 23 (prise en compte des demandes de relogement des personnes expulsées) (p. 579) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 13 de la commission - Art. 24 (information du locataire sur la faculté de saisir le fonds de solidarité) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de la commission - Art. 25 (accueil des gens du voyage) (p. 580) : accepte l'amendement de suppression n° 15 de la commission - Après l'art. 25 : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Jacques Habert (rétablissement du maintien dans les lieux en faveur des locataires ou occupants de bonne foi handicapés et titulaires d'une pension d'invalidité).

- *Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle* [n° 298 (89-90)] - (10 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2622) : accroissement du parc des maisons individuelles - Désir des Français d'accéder à l'habitat individuel - Action concertée des pouvoirs publics, professionnels et organisations de consommateurs - Convergences de vue - Exigence de protection renforcée des maîtres d'ouvrage acquéreurs, de professionnalisme des acteurs de la construction, et de protection des sous-traitants - Repli récent de la maison individuelle - (p. 2623) : action de l'Etat par l'intermédiaire des prêts aidés pour l'accession à la propriété, PAP, et des prêts conventionnés ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement, APL - Valeur de revente parfois très inférieure au prix d'achat - Evolution des besoins - Cependant la maison individuelle reste privilégiée - Modification de la nature de la demande - Désir de l'acquéreur d'accéder à la propriété individuelle avec sécurité - Enquêtes effectuées dans plusieurs départements faisant ressortir chaque année un nombre de faillites de constructeurs d'environ 10 % - Nécessité de protéger les acquéreurs - Rôle de la commission des clauses abusives - (p. 2624) : nécessité d'assurer les vrais professionnels contre les risques de concurrence déloyale et contre les risques susceptibles d'être entraînés par l'ouverture du grand marché intérieur - Caractéristiques du professionnalisme - Efficacité sociale et économique - Rôle du garant, assureur ou banquier, en cas de défaillance du constructeur - Dualité des types de contrats : contrat de maison individuelle avec fourniture de plans et contrat sans fourniture de plans - Garantie de livraison - Rôle du prêteur - (p. 2625) : implication du garant dans le processus de construction - Instauration par la présente loi de mécanismes de contrôle et de sanction renforcés - Ouverture du droit au logement à toutes les catégories sociales - (p. 2632, 2633) : réflexion sur l'ensemble des problèmes de la sous-traitance - Politique d'information qui sera effectuée principalement par les associations départementales d'information sur le logement, ADIL - Renforcement de la garantie accordée - Evolution des PAP depuis dix ans - Réforme des PAP - Création de zones d'aménagement différé, ZAD, pour la région d'Ile-de-France - Révision de l'assiette des impôts fonciers - Reprise de l'emploi - Revalorisation de l'APL - Collecte du 1 % patronal - Maintien du pouvoir d'achat des aides - Art. 1^{er} (modifications du code de la construction et de l'habitation) - Art. L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation (champ

d'application du contrat de construction avec fourniture de plan (p. 2636) : accepte les amendements de la commission, rédactionnels, n° 1 et n° 2, et les amendements n° 3 (impossibilité pour les constructeurs d'échapper à l'obligation de souscrire un contrat de construction de maison individuelle) et n° 4 (sens de la dénomination « constructeur ») - *Art. L. 231-2 (clauses non écrites)* (p. 2637) : sur l'amendement n° 7 de la commission (assistance d'un professionnel agréé à la réception de l'ouvrage), son sous-amendement n° 42 ; adopté - Accepte les amendements de la commission, n° 5 (mention claire et précise des caractéristiques techniques relatives au raccordement aux réseaux), n° 6 (charge pour le constructeur de décrire et de chiffrer les travaux dont le maître d'ouvrage se réserve l'exécution) et n° 7 (assistance d'un professionnel agréé à la réception de l'ouvrage), ainsi que l'amendement n° 31 de M. Jean-Luc Bécart (assistance du maître d'ouvrage, lors de la réception, soit par un tiers, soit par un professionnel agréé) - (p. 2638) : sur l'amendement n° 8 de la commission (obligation de faire figurer au contrat l'indication de l'obtention du permis de construire dont une copie y est annexée), son sous-amendement n° 43 ; adopté - *Après l'art. L. 231-2* (p. 2639) : sur l'amendement n° 9 de la commission (clauses réputées non écrites), son sous-amendement n° 44 ; adopté - *Art. L. 231-3 (conclusion du contrat de construction avec fourniture de plan)* (p. 2640) : sur l'amendement n° 10 de la commission (conditions suspensives), ses sous-amendements n° 45, n° 46 et n° 47 ; adoptés - Accepte les amendements de la commission n° 11, rédactionnel et n° 12 (faculté de rétractation du maître d'ouvrage) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 34 de M. Henri Collette (cas des paiements au constructeur avant la date d'ouverture du chantier) - *Art. L. 231-5 (régime de la garantie de livraison)* (p. 2641) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la franchise en cas de dépassement du prix convenu) - (p. 2642) : son amendement n° 48 : responsabilisation du garant ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 13 de la commission (situation du garant) - Accepte l'amendement n° 14 de la commission (cessation de la garantie) - *Art. L. 231-6 (régime du contrat de construction avec fourniture de plan)* : accepte les amendements de la commission, n° 15, de coordination, et s'oppose au n° 16 (information du garant) - Son amendement n° 49 : possibilité pour le garant d'exiger d'être informé par le constructeur des versements effectués ; devenu sans objet - *Art. L. 231-7 (dispositions diverses)* : accepte l'amendement de coordination n° 17 de la commission - *Après l'art. 1^{er}* : accepte l'amendement n° 27 de la commission (octroi du caractère d'ordre public à la garantie de parfait achèvement pour tous les contrats de construction de maison individuelle) - *Art. 1^{er} (suite)* - *Art. L. 231-7 (dispositions diverses)* : accepte les amendements de la commission, n° 18, de coordination, et n° 19 (impossibilité pour le maître d'ouvrage de dénoncer les vices apparents dans le mois qui suit la réception s'il s'y est fait assisté par un professionnel agréé) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 50 ; adopté - (p. 2644) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Jean Simonin (suppression du dernier alinéa du texte proposé pour cet article relatif à la possibilité pour le maître d'ouvrage de dénoncer les vices apparents non signalés lors de la réception dans le délai d'un mois) - *Art. L. 231-9 (obligations du prêteur)* (p. 2646) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (émission de l'offre de prêt et responsabilité du prêteur) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 36 de M. Henri Collette - *Art. 231-12 -A231-12* : accepte les amendements de la commission, n° 21 (obligation pour le constructeur de conclure par écrit les contrats de sous-traitance avant tout commencement d'exécution des travaux à la charge du sous-traitant) et n° 22 (délai de paiement du sous-traitant) - *Art. L. 231-12 (contrat de sous-traitance)* : accepte l'amendement n° 21 de la commission (obligation pour le constructeur de conclure par écrit les contrats de sous-traitance avant tout commencement d'exécution des travaux à la charge du sous-traitant) - (p. 2647) : accepte les amendements n° 22 de la commission (délai de paiement du sous-traitant) et n° 39 de M. Louis Moinard (modalités de règlement du prix) - S'oppose à l'amendement n° 37 de M. Henri Collette (mention, dans le contrat de sous-traitance conclu par écrit des modalités et des délais de règle-

ment contractuellement acceptés par les parties) - (p. 2648) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Louis Moinard (garanties en faveur du sous-traitant) - (p. 2649) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Henri Collette (jonction au contrat de la justification par le sous-traitant de l'assurance, de sa responsabilité professionnelle et de son inscription au registre du commerce) - *Art. L. 232-1 (contrat de construction sans fourniture de plan)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission (restriction du contrat de louage d'ouvrages réglementés aux travaux de « gros oeuvre, de clos et de couvert »), s'en remet à la sagesse du Sénat - (p. 2650) : sur l'amendement n° 22 de la commission (délai de paiement du sous-traitant), son sous-amendement n° 51 ; adopté - Accepte l'amendement n° 25 de la commission (mention sur le contrat de l'engagement pris par l'entrepreneur de fournir l'attestation de garantie au plus tard à la date d'ouverture du chantier) - *Art. L. 232-2 (régime du contrat de construction sans fourniture de plan)* : accepte l'amendement de coordination n° 26 de la commission - *Art. 2 (modifications de références)* : accepte l'amendement de coordination n° 28 de la commission - *Art. 4 (sanctions pénales)* - *Art. L. 241-8 du code de la construction et de l'habitation* : accepte l'amendement de coordination n° 29 de la commission - *Art. L. 241-9* : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Louis Moinard (peines et amendes prévues par quiconque aura satisfait à toutes les énonciations exigées par l'article L. 231-12 nouveau dudit code) - *Sur l'ensemble* (p. 2652, 2653) : signale que la France est parmi les premiers pays européens dans le domaine de la construction - Nécessité de l'accession sociale - Intérêt de la réforme des PAP - Se félicite de l'attitude objective, constructive et efficace du Sénat, de sa commission des affaires économiques et de son rapporteur.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4800) : effort important en faveur du logement social - Habitations à loyer modéré, HLM - Prêts locatifs aidés, PLA - Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat - Prestations familiales - Allocation logement - Droit au logement - (p. 4801) : prêts d'accession à la propriété, PAP.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle - Deuxième lecture [n° 92 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - *Discussion générale* (p. 4973) : protection de l'acquéreur : garantie de livraison à prix et délai convenus - Professionnalisation du secteur de la construction ; concertation sur la définition des critères d'octroi de la caution solidaire - Garantie de la sous-traitance - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 4975) : se réjouit de l'accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat.

BETTENCOURT (André), sénateur de la Seine-Maritime (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Chine, du 19 mars au 2 avril 1990 [n° 268 (89-90)] (26 avril 1990) - Chine.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]** - (27 juin 1990) (p. 2176) : approuve les orientations de la diplomatie française - Roumanie : témoignage d'un communiste roumain - (p. 2177) : élections ; instauration difficile de la démocratie - Tchécoslovaquie ;

Hongrie ; Pologne - Incompréhension de la notion de marché à l'Est - Expérience de Ludwig Erhard dans l'Allemagne de l'après-guerre - Réunification de l'Allemagne : capacité de financement par la RFA - Mise à niveau du marché de la RDA - Réforme de structures économiques et crises sociales prévisibles - Place de l'URSS en Europe ; maintien de l'Alliance atlantique ; nécessaire action commune des européens dans le domaine de la défense ; Union de l'Europe occidentale, UEO - Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE.

BIALSKI (Jacques), sénateur du Nord (S) - Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Équipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) (p. 4829) : Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Marine marchande - Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvegarde, CROSS - Sauvetage en mer - Réduction de la flotte de pêche artisanale - (p. 4830) : grève du port autonome de Dunkerque - Enseignement maritime.

BIARNES (Pierre), sénateur des Français établis hors de France (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Pierre Bayle, Guy Penne et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 171 (90-91)] (13 décembre 1990) - Français de l'étranger.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Deuxième lecture** [n° 235 (89-90)] - (24 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 486) : demande que le Conseil supérieur des Français de l'étranger soit présidé par un président élu et non plus désigné - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 488) : demande la simplification des modalités du vote par correspondance - Votera cette proposition de loi.
- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 4002) : dégradation de l'environnement institutionnel

des pays du « champ » - Désengagement des entreprises et baisse des recettes fiscales - Amélioration souhaitable de l'affectation des aides - Faillite du Sénégal - Zone CFA - Sécurité physique des Français en Afrique - (p. 4003) ; Côte-d'Ivoire - Comités de sécurité - Effondrement du système d'enseignement - Diffusion audiovisuelle de la langue et de la culture françaises : concurrence entre les sociétés publiques et privées - Votera personnellement ce projet de budget.

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4037) : interrogation sur la persistance de la préoccupation africaine de François Mitterrand - (p. 4038) : risque de marginalisation de la France dans une Europe déportée à l'Est - Avenir de l'Europe de Sud avec les pays du Maghreb - Démographie, accroissement nécessaire des investissements ; risque de migrations - Crise du Golfe - Création nécessaire de commissions consulaires de sécurité - Maintien souhaitable des centres communs de recherche de la CEE.

BIASINI (Emile), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé des grands travaux (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication et des grands travaux, chargé des grands travaux (*JO Lois et décrets* du 3 octobre 1990).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 186 de M. Guy Robert : **Elevage** (*Situation des éleveurs d'ovins*) (*JO Débats* du 12 mai 1990) (p. 788).

n° 190 de Mme Hélène Luc : **Vétérinaires** (*Transfert de l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (Val-de-Marne)*) (*JO Débats* du 12 mai 1990) (p. 789).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) (p. 3981) : Bibliothèque de France - Exemple de la bibliothèque du Québec - Rapport Cahart-Melot - Coût de la Bibliothèque de France - Bibliothèque nationale - British Library - Modèle anglais - (p. 3985) : s'oppose aux amendements, n° II-8 de M. Raymond Bourguin et n° II-10 de M. Michel Miroudot tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement.

BIDARD-REYDET (Danielle), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.
- Est nommée membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990) ; puis nommée secrétaire (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).
- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 939) - Ministère : Equipement - *Tracé de l'autoroute A16 à La Courneuve (Seine-Saint-Denis) - Autoroutes.*

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2900) - Ministère : Education - *Besoins de sécurité et de formation de la jeunesse - Jeunes .*

Questions orales avec débat :

n° 94 (JO Débats du 11 mai 1990) (p. 768) - Ministère : Equipement - *Tracé de l'autoroute A16 - Autoroutes .*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)]** - (5 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 98) : estime les dispositions de ce projet insuffisantes notamment en matière de prévention - Evoque l'accident de l'Exxon Valdez en Alaska et les nombreux accidents qui ont eu lieu sur les côtes françaises depuis 1967 avec le Torrey Canyon - Absence d'indemnisation des victimes du sinistre de l'Amoco Cadiz en 1978 - Importance des conséquences sur la flore et sur la faune - Absence de prise en compte des propositions de la commission d'enquête sénatoriale relative à la catastrophe de l'Amoco Cadiz : construction d'un grand phare à Ouessant - (p. 99) : augmentation des risques par l'apparition de nouveaux types d'hydrocarbures - Rappelle les explosions ces dernières années de navires pétroliers sur la Seine - Création nécessaire de centres de dégazage - Estime que la Méditerranée doit être protégée des pollutions par hydrocarbures - Souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la mise en place d'un système de surveillance par satellite - Problème de l'utilisation des pavillons de complaisance par les compagnies pétrolières - Constate que les textes issus de la convention Marpol sont entrés en vigueur onze ans après leur signature - Souhaite une diminution de temps entre la promulgation des textes et leur application - Insuffisance des textes en vigueur - Estime que la France doit jouer un rôle pour renforcer les moyens de répression de la communauté internationale des Etats - Problème de la recherche des responsabilités - Favorable à l'adoption de ce projet et à un renforcement des mesures de protection des eaux.

- **Rappel au règlement** - (26 avril 1990) (p. 583) : rappelle qu'aux termes des articles 18 et 22, premier alinéa du règlement du Sénat, les commissions permanentes assurent l'information du Sénat pour lui permettre d'exercer conformément à la Constitution son contrôle sur la politique du Gouvernement - Estime que le Sénat doit être informé sur la profonde crise de confiance qui existe entre toutes les organisations syndicales et le Gouvernement - Constate que toutes les organisations syndicales pour la première fois par défiance à l'égard du Gouvernement ont refusé de répondre à l'invitation du ministre de la fonction publique pour discuter des salaires de 1990 - Demande que le ministre de la fonction publique vienne s'exprimer devant une commission permanente.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1007) : formation des enseignants et revalorisation de leur statut, enjeux décisifs à un moment où on doit conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat - Elévation générale du niveau d'instruction du pays indissociable d'un très haut niveau de formation des maîtres - Formation initiale et continue des formateurs précisée par la loi de 1984 - Nécessité de recruter 400 000 enseignants d'ici à l'an 2000 - Insuffisance des recrutements prévus par le Gouvernement pour lutter contre l'échec scolaire - Nécessaire effort de réparation et de construction de bâtiments scolaires pour accueillir les deux millions d'étudiants attendus d'ici à l'an 2000 - Pro-

pose de transférer 40 milliards de francs par an du budget de « surarmement » à celui de l'éducation nationale - (p. 1008) : rappelle que les Etats-Unis et l'Union soviétique viennent de passer d'importants accords de désarmement - Souhaite que la France s'engage dans la même voie - Rappelle le vote favorable du groupe communiste en 1989 sur la loi d'orientation relative à la création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Estime que la grande question qui se pose est la qualité de la réforme de la formation des enseignants - Souhaite des précisions sur le contenu de ces futures formations, sur le statut des enseignants et des élèves stagiaires, sur la liaison nécessaire avec l'enseignement supérieur ainsi que sur la place de la recherche et de la formation continue - Redoute une baisse du niveau de qualification des enseignants du second degré - Favorable à la dévolution des biens des écoles normales à l'Etat - Fait observer que les départements ont consenti des sacrifices importants pour entretenir ce patrimoine - Ne peut admettre que les départements aient à supporter une amputation de leur dotation générale de décentralisation à hauteur des investissements précédemment consentis - Réintroduction de l'article 18 accordant la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires, aux collectivités territoriales - Estime que l'Etat se démet de ses responsabilités et craint que ce régime conduise à la surenchère des initiatives locales au mépris de la cohérence nationale - Souhaite que la carte universitaire en cours d'élaboration soit établie en fonction de l'intérêt national, d'une répartition harmonieuse des établissements et des disciplines sur l'ensemble du territoire - (p. 1009) : redoute l'aggravation d'inégalités entre les communes, les départements et les régions - Importance du problème de la revalorisation de toute la fonction enseignante - Nécessaire qualité de la formation des formateurs pour l'élévation massive du niveau des connaissances de tous les Français - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1014) : son amendement n° 27, soutenu par M. Félix Leyzour : compétences de l'Etat en matière d'enseignement supérieur ; rejeté - **Après l'art. 1^{er}** (p. 1018) : son amendement n° 28 : instituts universitaires de formation des maîtres dotés d'un conseil scientifique et pédagogique ; retiré - (p. 1019) : son amendement n° 29 : instituts universitaires de formation des maîtres structurés en départements internes gérés par un conseil élu ; rejeté - **Art. 2 (convention entre l'Etat et le département)** : son amendement n° 30 : inclusion des logements de fonction des actuelles écoles normales primaires dans la dévolution des biens meubles et immeubles, aux instituts universitaires de formation des maîtres ; rejeté - **Art. 8 (évaluation des dépenses)** (p. 1022) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 16 de M. Paul Séramy, rapporteur (suppression du mécanisme de pondération des dépenses donnant lieu à compensation) - **Après l'art. 25** (p. 1031) : ses amendements n° 32 : création d'un plan exceptionnel d'intégration des chargés d'enseignement en éducation physique et sportive dans le corps des professeurs certifiés ; n° 33 : extension du bénéfice des dispositions relatives aux commissions administratives paritaires aux maîtres d'internat et aux surveillants d'externat ; et n° 34 : reclassement des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement intégrés dans le corps des professeurs certifiés dans les mêmes conditions que ceux qui sont intégrés dans ce corps par la voie du tour extérieur ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - (p. 1032) : ses amendements n° 35 et n° 36 relatifs à la revalorisation de certaines catégories d'enseignants ; irrecevables (article 40 de la Constitution) - **Après l'art. 27** (p. 1034) : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 8 du Gouvernement (maintien en activité jusqu'à la fin de l'année scolaire des enseignants appartenant au corps des instituteurs et des professeurs des écoles atteignant l'âge d'ouverture du droit à pension en cours d'année sauf s'ils sont atteints par la limite d'âge) - (p. 1036) : se déclare opposée à l'amendement n° 11 du Gouvernement (création par dérogation à l'article 14 de la loi n° 84-16 du 11 juin 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, d'une commission administrative paritaire unique compétente à l'égard des personnels enseignants appartenant au corps des instituteurs et des professeurs des écoles) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1038) : confirme l'intérêt vigilant du groupe communiste lors de la mise en place des IUFM - En

raison du rétablissement de l'article 18, qui ouvre très grande la porte aux transferts de charges vers les collectivités territoriales, se déclare opposée, au nom du groupe communiste, à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)] - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Art. 1^{er} (statut de la Régie Renault) (p. 1138, 1139) :** au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de cet article - **Art. 2 (par priorité) (statut et organes dirigeants de la société anonyme) (p. 1142, 1143) :** se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 13 de M. Charles Lederman - (p. 1145) : composition du premier conseil d'administration de la société anonyme - **Affaire des Dix de Renault-Billancourt - Art. 3 (par priorité) (ouverture du capital) (p. 1150) :** se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 24 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - **Art. 5 (par priorité) (actions et certificats d'investissement) (p. 1153) :** se déclare opposée à l'amendement de suppression n° 6 de M. Roger Chinaud, rapporteur général - **Après l'art. 1^{er} (p. 1154, 1155) :** soutient l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (missions de la Régie Renault en matière de production et de distribution de véhicules utilitaires) - (p. 1159) : soutient les amendements, n° 81 de M. Robert Pagès (vocation de la Régie Renault à produire des véhicules populaires), et n° 82 de Mme Paulette Fost (maintien et développement de la production et de la commercialisation des tracteurs agricoles assurés par la Régie Renault) - **Après l'art. 2 (p. 1163) :** soutient l'amendement n° 85 de Mme Hélène Luc (prérogatives des comités d'établissement et du comité central d'entreprise) - **Art. 6 (abrogations) (p. 1167) :** opposition de sénateurs communistes à cet article fixant les modalités d'entrée en vigueur du nouveau statut de la Régie Renault.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions - Deuxième lecture [n° 371 (89-90)] - (22 juin 1990) - Discussion générale (p. 2032) :** lien entre le développement de la délinquance et la politique d'accroissement des inégalités sociales - Régime d'indemnisation des victimes d'infractions : répercussions sur le prix des contrats d'assurance - Refuse toute discrimination liée à la nationalité - Aide judiciaire - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2036) :** abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap - Deuxième lecture [n° 407 (89-90)] - (22 juin 1990) - Art. 7 (possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles) (p. 2043) :** vote du groupe communiste contre l'amendement de rétablissement n° 6 de la commission - **Art. 8 (dispositions relatives aux scooters des mers) (p. 2044) :** déplore la procédure consistant à adjoindre au texte en discussion des dispositions sans rapport avec son objet - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2045) :** vote du groupe communiste contre ce texte dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 352 (89-90)] - (26 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2130) :** investissements en locaux pour l'enseignement supérieur : institutionnalisation du transfert des charges de l'Etat vers les collectivités territoriales - Vote du groupe communiste contre les conclusions de la CMP.

- **Conclusions du rapport de M. Jean Clouet, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, déposées avec plusieurs de leurs collègues, de M. Georges Gruillot (n° 447, 88-89) tendant à instaurer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants, et de M. Paul Loridant (n° 280, 89-90) relative au droit des étudiants à accéder à l'emprunt [n° 411 (89-90)] - (26 juin 1990) - Motion de renvoi à la commission (p. 2133) :** soutient la motion n° 23 de Mme Hélène Luc, tendant au renvoi à la commission - **Discussion générale (p. 2134, 2135) :** objectif de mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat : nécessité d'un effort prioritaire

vers les catégories socio-professionnelles défavorisées - Texte en projet : désengagement de l'Etat rejetant sur les étudiants le financement des études au moyen de l'emprunt - Préconise le développement des bourses et le doublement du budget de l'enseignement supérieur, financé par la lutte contre la fraude fiscale - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Conférence des présidents - (2 octobre 1990) (p. 2390) :** situation des centres de sécurité sociale - Grève des personnels des caisses de sécurité sociale.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Avant l'art. 1^{er} (p. 2695) :** soutient l'amendement n° 138 de M. Paul Souffrin (formation du personnel enseignant dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et les toxicomanies) - Soutient l'amendement n° 139 de M. Paul Souffrin (participation du système éducatif à l'éducation sanitaire et sociale et à la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie).

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Deuxième lecture [n° 1 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Art. 2 (p. 2916) :** son amendement n° 14, soutenu par M. Jean Garcia : interdiction de pratiquer des sports motorisés dans les zones bénéficiant de protection légale ; rejeté - **Art. 4 bis (p. 2918) :** son amendement n° 15, soutenu par M. Jean Garcia : possibilité pour le département d'établir un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées dont la création et l'entretien demeurent à sa charge ; rejeté - (p. 2919) : son amendement n° 16, soutenu par M. Jean Garcia : renforcement de l'obligation pour les randonneurs motorisés d'emprunter les itinéraires inscrits dans le plan départemental ; rejeté.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)] - (15 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3475, 3476) :** fusion en un organisme unique de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA - Personnel de ces agences - Moyens financiers - Effets pervers du principe « pollueur-payeur » - Taxe éventuelle sur les émissions de gaz carbonique - Déplore l'adjonction de kilomètres supplémentaires au plan autoroutier - Circulation des poids lourds - Compétences de la nouvelle agence : regrette l'exclusion de la protection de l'eau - Statut du personnel - Demande une commission de surveillance de l'établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi - **Après l'art. 1^{er} (p. 3482) :** son amendement n° 26 : délégations régionales de l'Agence ; devenu sans objet - **Après l'art. 2 (par priorité) (p. 3483) :** sur l'amendement n° 4 de la commission (commission de surveillance de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), son sous-amendement n° 27 : représentation parlementaire de la commission de surveillance : principe de pluralisme ; rejeté - **Art. 2 (composition du conseil d'administration de l'Agence) (p. 3487) :** se déclare opposée à l'amendement n° 3 de la commission (modification de la composition), et sur cet amendement favorable au sous-amendement n° 13 de M. Roland Grimaldi - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 3490) :** abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux - Nouvelle lecture [n° 72 (90-91)] - (16 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3502) :** rejet de l'argument de la lutte contre l'abstentionnisme - Question essentielle du mode de scrutin - Découpage des cantons - Nécessaire moralisation de la vie politique - Abaissement du rôle des assemblées élues - Refus du regroupement des élections départementales et régionales : réalités différentes ; fonctions distinctes - Intérêt de la représentation proportionnelle - Le groupe communiste ne participera pas au vote sur la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 31 (mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales) (p. 3846) : soutient l'amendement n° I-36 de M. Robert Vizet (élévation de la limite du chiffre d'affaires conditionnant l'application de l'article 1649 quater D du code général des impôts à 300 000 francs toutes taxes comprises pour les entreprises prestataires de services et à un million de francs toutes taxes comprises pour les entreprises de vente par correspondance) - (p. 3847) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° I-37 (accroissement de la réduction d'impôt accordée aux adhérents à un centre agréé ou à une association agréée afin d'en multiplier le nombre) et n° I-38 (élévation de 17 000 francs à 19 000 francs de la limite fixée au paragraphe I de l'article 154 du code général des impôts relative à la prise en compte pour déduction du salaire du conjoint de l'exploitant individuel) - **Après l'art. 31 :** soutient l'amendement n° I-39 de M. Robert Vizet (extension de l'abattement de 20 % sur l'imposition des revenus de l'année 1990, aux professionnels soumis au régime forfaitaire) - **Art. 35 (majoration des tarifs des droits de timbre relatifs au permis de chasser) (p. 3852) :** soutient l'amendement de suppression n° I-40 de M. Louis Minetti.

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Art. 93 (assiette) (p. 4350) : soutient l'amendement de suppression n° II-74 de Mme Marie-Claude Beaudeau - **Modification du système fiscal - Art. 94 (assiette sur les revenus provenant des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices non commerciaux) (p. 4351) :** soutient l'amendement de suppression n° II-75 de Mme Marie-Claude Beaudeau - **Charges des travailleurs indépendants - (p. 4352) :** effort social de la nation - **Art. 96 (recouvrement et contentieux) (p. 4357) :** soutient l'amendement de suppression n° II-77 de Mme Marie-Claude Beaudeau - **Art. 99 (taux des contributions et affectation des recettes) (p. 4362) :** financement de la branche famille - (p. 4363) : fiscalité.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4420) : ministère de l'environnement - **Evolution des crédits - Plan national pour l'environnement - Etat des projets de barrages et de digues sur la Loire - Autoroute A 16 : menaces sur le parc paysager départemental de La Courneuve - Bruit - (p. 4421) :** transports : souhaite une pause dans l'équipement autoroutier ; réduction nécessaire des transports au bénéfice des transports fluviaux et ferroviaires - **Création d'emplois - Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV - Institut national de l'environnement industriel et des risques, INEIRIS - Gestion des déchets - Ilet Cosson, à la Guadeloupe - Vote du groupe communiste contre les crédits proposés - (p. 4429) :** tracé de l'autoroute A 16 ; parc paysager de La Courneuve.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4527) : universités - (p. 4528) : rentrée universitaire de 1990 - **Instituts universitaires de technologie, IUT - Constructions universitaires - Créations d'emplois d'enseignants-chercheurs - Recherche universitaire - Personnels ATOS - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM.**

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) (p. 4638) : insuffisance de la part du PIB consacrée à la recherche - **Abandon du travail de recherche au profit de l'enseignement - Vieillesse des chercheurs - (p. 4639) :** recrutement des jeunes chercheurs - **Crédit d'impôt recherche : contrôle de l'utilisation des fonds par les entreprises - Recherche militaire - Décentralisation de la recherche - Projet de réforme du CNRS - Ecole mathématique française - Le groupe communiste votera contre ce projet de budget.**

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales [n° 143 (90-91)] - (14 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5102) :** critique de la méthode utilisée par le Gouvernement - **Modification de l'organisation des études médicales - Rôle du médecin généraliste - Concours d'internat - Remplacement des médecins hospitaliers par des étudiants - (p. 5103) :** inadéquation du cadre législatif régissant les études médicales.

BIMBENET (Jacques), sénateur du Loir-et-Cher (RDE).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

Membre suppléant au comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

Est nommé membre suppléant de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (*JO Lois et décrets* du 26 octobre 1990).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3458) - Ministère : Equipement - Sécurité routière et alcoolémie - Sécurité routière .

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)]** - Suite de la discussion - (19 avril 1990) - Art. 2 (*dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales*) - Art. L. 332-2 du code de la santé publique (*visite des établissements*) (p. 402) : son amendement n° 36 : visites de contrôle semestrielles, sans publicité préalable ; adopté.

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Art. 2 (suite) - Art. L. 333 du code de la santé publique (*définition du placement à la demande d'un tiers*) (p. 490) : son amendement n° 37 : placement sur demande lorsque le comportement de la personne compromet sa sécurité ou celle d'autrui ; adopté - Art. L. 336 (*placement dans un établissement privé*) (p. 504) : sur l'amendement n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (en cas de placement dans un établissement privé n'assurant pas le service public hospitalier, désignation par le préfet d'un ou plusieurs psychiatres, choisis sur la liste établie par le procureur de la République, chargés de visiter la personne hospitalisée), son sous-amendement n° 38 : choix de deux psychiatres ; adopté - Art. L. 337 (*contrôle médical périodique du placement sur demande*) (p. 506) : son amendement n° 39 : examen du malade par un psychiatre extérieur à l'établissement ; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1287) : évolution technologique - Situation stratégique de France Télécom dans le secteur des communications - Desserte postale sur l'ensemble du territoire - Transformation du statut de La Poste et de France Télécom - (p. 1288) : desserte postale en milieu rural - Aménagement du territoire - Problèmes posés par le développement des activités financières de La Poste - Concurrence déloyale vis-à-vis des établissements bancaires - Maintien du statut de la fonction publique pour les personnels - Diversification des prestations offertes par les bureaux de poste - Courrier individuel à distribution exceptionnelle, CIDEX - Commercialisation des produits d'assurance.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1403) : avis favorable des sénateurs du RDE sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2680) : responsabilité du législateur - Importance de la prévention et de la répression dans le domaine de l'alcoolisme - Echec des interdits - Proposition d'une publicité adéquate associant promotion et prévention - Proposition de dissocier les mesures de lutte contre le tabagisme de celles de lutte contre l'alcoolisme.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4421) : Programme des Nations unies pour l'environnement, PNUE - Transfert de crédits vers le ministère de l'environnement - Plan national pour l'environnement - Regroupement de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA, et de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Directeurs régionaux de l'environnement - (p. 4422) : traitement des déchets ; décharges sauvages ; opposition des populations locales aux créations de décharges contrôlées ; exemple du Loir-et-Cher - Principe pollueur-payeur - Gestion de l'eau ;

cours d'eau, étangs et rivières - Pollution atmosphérique - Directive de la commission de la CEE, dite « Seveso » - Protection de la nature ; parcs nationaux - Conservatoire du littoral - Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV.

BLAIZOT (François), sénateur de la Charente-Maritime (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés - Deuxième lecture [n° 366 (89-90)]** - (19 juin 1990) - Art. 1 (*modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine*) (p. 1749) : rappelle que les appellations d'origine contrôlées existent depuis 1935 pour les produits viticoles - Souhaite que le nouveau texte ne remette pas en cause leur régime d'attribution.

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)]** - (16 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2795) : importance de ce projet de loi pour le littoral - Nécessité de l'autorisation de mise en exploitation réalisée en harmonie avec les pays de la Communauté européenne - Sous-équipement des zones de production - Extension aux cultures marines des associations syndicales s'appliquant à l'agriculture - (p. 2796) : réglementation de l'exercice à titre professionnel de la pêche à pied - Dégâts occasionnés par la pêche à pied pratiquée par des non-professionnels - Après l'art. 2 (p. 2798) : son amendement n° 8 : création d'associations syndicales maritimes ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)]** - (16 octobre 1990) - Art. 8 (*missions des organismes de la conchyliculture*) (p. 2814) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 du Gouvernement (élargissement du champ des missions des organismes interprofessionnels de la conchyliculture).

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2992, 2993) : confusion et politisation prévisible du fait d'un regroupement éventuel des élections cantonales et régionales - Problème de constitutionnalité - Abstentionnisme - Perte de confiance des citoyens à l'égard de la classe politique - Avis défavorable du Conseil d'Etat - Attachement au renouvellement triennal par moitié des conseils généraux - Vote de la question préalable par la majorité du groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4180) : démographie - Aménagement rural - Prêts bonifiés - Dotation aux jeunes agriculteurs - (p. 4181) : investissements - Irrigation - Dotation globale d'équipement, DGE - Industrie agro-alimentaire - Aménagement rural - Calamités et catastrophes - sécheresse - Décentralisation.

BLANC (Jean-Pierre), sénateur de la Savoie (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

BLIN (Maurice), sénateur des Ardennes (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Haut Conseil (JO Lois et décrets du 10 octobre 1990).

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommé président (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Travail, emploi et formation professionnelle et services communs - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 38] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1656) : examen pour la première fois de l'exécution du budget du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - Rappelle qu'il s'agit du deuxième budget civil de l'Etat avec 75 milliards de francs - Constate que les reports de crédits ne cessent de progresser depuis 1985 - Signale que la gestion de l'exercice 1989 aura dégagé un excédent de 15 milliards de francs de crédits reportables qui s'explique par des facteurs étrangers à la volonté ministérielle - Estime le moment venu de solder la gestion de ce budget afin de repartir sur des bases saines - Constate que le deuxième budget civil de l'Etat est livré à une sorte d'abandon administratif - Souhaite un renforcement des moyens d'encadrement du ministère du travail et un effort de qualification des emplois - Estime que le Parlement doit pouvoir disposer des moyens de contrôle nécessaires - Mise en place d'un conseil scientifique de l'évaluation - (p. 1657) : nécessaire renforcement des moyens de gestion du ministère du travail - Signale qu'une récente publication du ministère du travail a essayé d'évaluer les effets économiques à moyen terme des mesures pour l'emploi prises de 1974 à 1988 - Estime que la reprise récente de la croissance pourrait permettre une réorientation de la politique de l'emploi dans le sens d'une réduction prioritaire du coût du travail - Constate que la France est l'une des nations industrielles où l'écart entre l'offre et la demande d'emplois qualifiés est le plus grand - Souhaiterait savoir pourquoi la France qui dépense tant obtient si peu aujourd'hui en matière de formation.

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4265) : aggravation du chômage - Montant des crédits du ministère du travail - Conséquences sur le projet de budget du ministère du travail du financement des exonérations des charges sociales pour l'emploi des jeunes, de la participation de l'Etat à l'association pour la gestion de la structure financière, ASF, et de la création d'une direction d'administration générale au ministère - Exercice du contrôle parlementaire sur les crédits - (p. 4266) : moyens de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Intéressement des salariés - Indemnisation des licenciements - Situation de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Rôle du crédit formation - (p. 4267) : actualisation de la loi relative à la formation professionnelle - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4281) : son amendement n° II-29 : augmentation de la réduction du budget de l'AFPA ; adopté.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4526) : nombre d'élèves - Créations d'emplois pour l'enseignement scolaire - Enseignement supérieur privé - Système éducatif - Ingénieurs - (p. 4527) : pédagogie et enseignants - Création de quatre universités nouvelles dans la petite couronne parisienne - Région d'Ile-de-France - Département de Paris - Constructions scolaires et universitaires.

BOEUF (Marc), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

Membre suppléant au conseil d'administration de l'Etablissement public d'hospitalisation de Fresnes.

Est nommé membre titulaire de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (JO Lois et décrets du 26 octobre 1990).

Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles ; est nommé de nouveau membre de ce conseil ainsi que de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (JO Lois et décrets du 14 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'admi-

nistration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 219 (89-90)]** - (17 mai 1990) - Discussion générale (p. 950) : mesures positives prises en faveur des familles, sans redéploiement budgétaire - Allongement de la durée de versement de l'allocation de rentrée scolaire - Création de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée - Relèvement de l'âge maximal de l'enfant bénéficiaire - Amélioration du statut des assistantes maternelles - Suppression du supplément de revenu familial, désormais intégré au revenu minimum d'insertion, RMI, et de la prestation « jeune fille au foyer » - Information et formation des assistantes maternelles ; contrôle de la DDASS - Demande au Gouvernement d'évaluer le coût d'une harmonisation des plafonds de ressources ouvrant droit aux prestations familiales - (p. 951) : nécessaire maintien du pouvoir d'achat des prestations familiales - Souhaite que les futures dispositions relatives à la politique familiale répondent aux objectifs suivants : simplification des démarches administratives ; fiscalisation du financement des prestations familiales et attribution à chaque enfant d'un revenu social garanti.

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 248 (89-90)]** - (18 mai 1990) - Discussion générale (p. 977) : loi du 10 juillet 1989 - Développement prévisible des établissements spécialisés dans l'hébergement des personnes âgées - Approuve les dispositions proposées visant à protéger les résidents des établissements ni conventionnés ni habilités contre des augmentations excessives de tarifs - Contrat écrit - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - Art. 3 (*modalités de fixation des prix*) (p. 983) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 6 de M. Bernard Seillier, rapporteur (substitution d'un mécanisme de surveillance par le préfet à l'encadrement des tarifs par arrêté ministériel) - Art. 4 (*exception au principe de fixation du pourcentage d'augmentation des prix*) (p. 985) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 7 de la commission - Explication de vote sur l'ensemble (p. 987) : vote du groupe socialiste contre ce projet, de loi dénaturé par le Sénat.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié [n° 303 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2411) : hommage rendu aux secrétaires du Bureau du Sénat pour leur étude sur la réforme de l'organisation des travaux par-

lementaires - Procédure de l'entretien préalable - Représentation des salariés dans les PME - (p. 2412) : loi du 2 août 1989 et décret du 27 novembre 1989 - Délais accordés aux salariés - Protection du conseiller du salarié - Préférence accordée au terme de conseiller - Refus par l'employeur du conseiller choisi par le salarié - Secret professionnel - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au texte adopté par l'Assemblée nationale - Art. 2 (*dispositions relatives à l'entretien préalable*) - Art. L. 122-14 du code du travail (*modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement*) (p. 2416) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller) - (p. 2418) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (mention sur la liste de l'entreprise, éventuellement de l'organisation syndicale, dont est issu le salarié et impossibilité pour les conseillers prud'hommes et les défenseurs prud'hommes d'exercer les fonctions d'assistant) - (p. 2420) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de la commission (possibilité pour l'employeur de récuser l'assistant choisi par le salarié) - Art. 3 (*sanctions applicables à l'employeur*) - Art. L. 122-14-5 (*cas des salariés de moins de deux ans d'ancienneté et de ceux des entreprises de moins de onze salariés*) (p. 2421) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Art. 5 (*autorisation d'absence*) (p. 2422) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (application de l'imputation du report de l'entretien préalable sur le délai de notification du licenciement en cas de licenciement d'un cadre) - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 13 de la commission (suppression du second alinéa de l'article 7 relatif à l'accord préalable de l'inspection du travail en cas de licenciement du conseiller du salarié) - Art. 8 (*formation du conseiller*) (p. 2425) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de la commission (réintroduction dans cet article de l'article L. 451-3 du code du travail qui définit les possibilités pour l'employeur de refuser le congé de formation de l'assistant).

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (*modifications du code des débits de boissons*) - Mesures de protection contre l'alcoolisme - Art. L. 17 du code des débits de boissons (*principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques*) (p. 2773) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) - Prévention indissociable de l'éducation du goût - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2837) : importance de la prévention de la santé - Mesures proposées destinées à diminuer la consommation d'alcool et de tabac - Inquiet des conséquences économiques de la limitation de la publicité sur l'alcool - Difficultés d'application du texte amendé - Vote des sénateurs socialistes contre ce texte.

- **Projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires [n° 19 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2953) : débat de fond sur l'avenir de la protection sociale avec l'examen du projet de loi concernant la contribution sociale généralisée - Aspects politiques - Avis favorable du groupe socialiste - Assentiment de la majorité des centrales syndicales - Report des élections aux caisses de sécurité sociale ; risque d'une remise en cause du principe électif ; non-représentativité des conseils d'administration - Accord sur l'amendement présenté par la commission concernant la durée des mesures transitoires - Absence de lien entre les caisses de base du régime général et les URSSAF - Fonctionnement hétérogène des URSSAF - (p. 2954) : renforcement de la tutelle de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, ACOSS, sur les URSSAF - Supériorité des prérogatives accordées à l'ACOSS par rapport à celles de la Caisse nationale des allocations familiales, CNAF - Crainte d'une extension de ces prérogatives aux autres caisses nationales et d'un retour à la centralisation - Art. 2 (*extension des pouvoirs de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale sur les unions de recouvrement*) (p. 2956) : son

amendement n° 4 : limitation de l'extension des pouvoirs de substitution de l'ACOSS sur les unions de recouvrement aux mesures destinées à rétablir la situation financière de celles-ci ; adopté.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Deuxième lecture [n° 20 (90-91)]** - (31 octobre 1990) - Art. 2 - Art. L. 122-14 du code du travail (p. 3129) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller) - Art. 5 (p. 3132) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (limitation du bénéfice du crédit d'heures à des entreprises d'au moins 50 salariés) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3135) : impossibilité pour l'employé d'une petite ou moyenne entreprise, PME, de choisir son conseiller - Absence de formation pour ce dernier - Inégalité entre une grande entreprise et une PME - Au nom du groupe socialiste, votera contre le texte qui résulte des travaux du Sénat.

- **Proposition de loi visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence [n° 210 (89-90)]** - (19 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3571) : caractère impératif et urgent de la création de l'allocation de dépendance - Allongement de la durée de la vie humaine - Nécessité de développer l'aide ménagère et médicale à domicile, de rénover les maisons de retraite - (p. 3572) : détournement de la loi du 30 juin 1975 instituant une allocation compensatrice en faveur des handicapés ; augmentation de leur nombre ; accroissement des dépenses d'action sociale des départements - Volonté gouvernementale de régler le problème de la dépendance des personnes âgées : commission chargée de proposer des réformes - Efforts gouvernementaux pour augmenter le nombre de places médicalisées et améliorer la qualité de l'accueil - Augmentation des moyens pour les services de soins infirmiers à domicile et les aides ménagères - Refus d'un effort supplémentaire des collectivités territoriales - Nécessité d'un traitement global du problème de la dépendance - Abstention du groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3683) : critiques des manifestations, suscitées par la création de la contribution sociale généralisée, CSG - Augmentations incessantes des dépenses de santé - Coût de la médecine - (p. 3684) : développement de la prévention - Poids supporté par la sécurité sociale des chômeurs prestataires sans être cotisants - Rappelle la philosophie de la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 - Rôle des organisations syndicales dans l'élaboration de la CSG - CSG et solidarité nationale - (p. 3685) : droit de regard du Parlement sur les fonds collectés par l'URSSAF.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4071, 4072) : actions de promotion de la Maison de la France - Organisation territoriale du tourisme : coordination entre les offices de tourisme, les comités départementaux et les comités régionaux du tourisme - Mise en place des délégations régionales du tourisme - Vieillesse des équipements, notamment dans le secteur du tourisme social - Personnel saisonnier - Effort d'harmonisation des labels de qualité des gîtes, de la petite hôtellerie et des meublés - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4217) : réforme du rapport constant ; commission tripartite - Revalorisation des pensions des veuves de guerre - Veuves d'anciens combattants - Réforme du mécanisme des suffixes - (p. 4218) : carte de combattant volontaire de la Résistance, CVR - Statut de prisonnier du Viêt-Minh et des victimes d'actes de terrorisme - Revendication des anciens combattants d'Algérie - Retraite mutualiste - Action sociale de l'Office national des anciens combattants, ONAC - Avis favorable du groupe socialiste.

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) (p. 4275) : augmentation du

nombre des accidents du travail - Evolution du chômage - Exonération des cotisations sociales pour l'embauche des salariés - (p. 4276) : importance de la formation professionnelle.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4315) : solidarité nationale - Réduction des dépenses de santé - Déficit de la sécurité sociale - Cotisations sociales - Contribution sociale généralisée, CSG - (p. 4316) : CSG : critiques des retraités et des chômeurs - Indexation des retraites - Dépendance des personnes âgées - Affectation de la CSG aux prestations familiales - Politique familiale - Droits de l'enfant - (p. 4317) : handicapés.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales [n° 143 (90-91)]** - (14 décembre 1990) - **Question préalable** (p. 5105) : intervient contre la motion n° 3 de la commission, tendant à opposer la question préalable - Introduction de dispositions ayant une portée capitale - Etablissements d'hospitalisation privés - Maîtrise des dépenses de santé - Assurance vieillesse - Contribution sociale généralisée, CSG - Revalorisation des retraites - Régimes complémentaires.

BOHL (André), sénateur de la Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (*JO* Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Après l'art. 3 (p. 1326) : son amendement n° 38 : réalisation des réseaux câblés ; retiré - (p. 1327) : son amendement n° 39 : exploitation des réseaux câblés ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Art. 6 (*recrutement de fonctionnaires en cas de création ou de vacances d'emploi*) (p. 3092) : ne votera pas cet article - Art. 11 (*procédure disciplinaire*) (p. 3096) : caractère actuellement peu satisfaisant du dispositif des commissions administratives paritaires.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 16 (*dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles*) - Art. 34 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communi-

cation (p. 3417) : son amendement n° 51 : suppression du seuil de 10 000 habitants nécessaire pour obtenir l'autorisation d'exploiter un réseau câblé par une régie communale ou intercommunale ayant la personnalité morale et l'autonomie financière ; adopté.

BOILEAU (Roger), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

Membre suppléant du comité de l'éthique du loto sportif.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

BONNET (Christian), sénateur du Morbihan (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre titulaire du comité des finances locales.

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 225 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 231 (89-90)] (11 avril 1990) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec M. Marcel Lucotte et les membres du groupe de l'UREI et rattachés administrativement, relative à l'instauration d'une indemnité de retraite minimale pour les maires ayant effectué au moins deux mandats [n° 52 (90-91)] (18 octobre 1990) - Elu local.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 430) - Ministère : Agriculture - *Problèmes de la sécheresse - Catastrophes naturelles*.

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 939) - Ministère : Education - *Nécessité de l'enseignement de l'histoire - Enseignement*.

Questions orales sans débat :

n° 265 (JO Débats du 8 novembre 1990) (p. 3206) - Ministère : Agriculture - *Réactualisation de la subvention de fonctionnement à l'enseignement agricole privé* - (Réponse : JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3515) - Enseignement agricole.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 225 (89-90)]* - (12 avril 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 257, 258) : décision du Conseil constitutionnel, en date du 11 janvier 1990, déclarant non conforme à la Constitution la loi organique votée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 6 décembre 1989 - Améliorations de forme apportées au nouveau projet de loi dont il propose l'adoption - *Question préalable* (p. 261) :

s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - *Avant le Titre I^{er}* (p. 265, 266) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 2 (suppression de l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 relatif à l'amnistie) et n° 3 (suppression du paragraphe I de l'article 20 de la loi du 15 janvier 1990 dépenalisant les abus de biens sociaux) - *Avant l'art. 1^{er}* (p. 267) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Charles Lederman (date de référence pour l'application de l'article 10 de la loi du 15 janvier 1990) - *Art. 1^{er} (réglementation des dépenses de campagne pour l'élection du Président de la République)* (p. 268) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 6 (publication au journal officiel des déclarations de situations patrimoniales des candidats) et n° 7 (réduction du plafond de dépenses électorales) - *Après l'art. 6* (p. 269) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 8 (meilleure information des citoyens des liens entretenus par les candidats aux élections politiques avec des entreprises ou sociétés) et n° 9 (abrogation de l'article L.O. 135-2 du code électoral limitant la possibilité de publier la déclaration de patrimoine).

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]* - (9 octobre 1990) (p. 2578, 2579) : crise de l'agriculture : endettement ; retard au paiement des cotisations sociales ; viande bovine et ovine ; production laitière - Dérive de la politique agricole commune, PAC - Conséquences de la réunification de l'Allemagne et de l'évolution des pays de l'Est - Appelle à la fermeté dans les négociations du GATT.

- *Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]* - Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - *Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme)* - *Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)* (p. 2769) : se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi).

- *Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)]* - (16 octobre 1990) - *Après l'art. 14* (p. 2805) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de la commission (possibilité pour les collectivités locales de faire construire des équipements publics) - Difficultés pour les maires du littoral de participer à la création ou au développement d'activités sur le littoral.

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]*.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4072, 4073) : priorité accordée aux actions de promotion de la France à l'étranger ; Maison de la France - Environnement et tourisme - Dimension interministérielle des crédits et des actions concernant le tourisme - Desserte des régions touristiques - Rôle du calendrier scolaire - Demande l'augmentation de la redevance pour le Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Nécessaires incitations fiscales au profit des loueurs de meublés non professionnels - Formation des professionnels - Langues étrangères.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4586) : « foire aux crédits budgétaires » ; pouvoir de la rue - Conditions matérielles de travail des magistrats - « Frénésie législative » ; multiplication des contentieux - Juridiction d'Auxerre - Désaffectation pour la magistrature - Longueur des délais de justice en France - (p. 4587) : accroissement nécessaire des moyens en personnel et matériel - Amélioration souhaitable du volume des crédits et de leur utilisation - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4599) : avis défavorable du groupe de l'UREI sur ce projet de budget - Condamnation d'une politique gouvernementale dictée par la rue.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - *Après l'art. 75 ter* (p. 4908) : son amendement n° II-193 : détermination de l'assiette des

dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA ; retiré.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990** [n° 131 (90-91)] - (17 décembre 1990) - Art. 35 (*modalités d'application de la règle du taux effectif*) (p. 5218) : cas des fonctionnaires en poste dans une organisation internationale - Art. 42 (*exonération de taxe sur la valeur ajoutée, TVA, des locations de logements meublés*) (p. 5224) : soutient l'amendement n° 27 de M. Jean Faure (cas des locations saisonnières).

BONY (Marcel), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2585, 2586) : évolution inégale du revenu agricole - Crise de l'élevage - Conséquence pour les éleveurs ovins français des importations de viande à bas prix de Grande-Bretagne et d'Irlande - Règlements communautaires sur le mouton - Politique de la CEE en faveur des zones défavorisées - Répartition des aides publiques - Zones de montagne - Extensification de l'agriculture ; impôt sur le foncier non bâti - Aménagement rural - Pluriactivité.

BOUQUEREL (Amédée), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean Natali et Michel Souplet, tendant à modifier les règles d'indexation de la dotation globale de fonctionnement [n° 468 (89-90)] (19 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Communes .

BOURDIN (Joel), sénateur de l'Eure (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990) ; puis nommé rapporteur (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi [n° 54 (90-91)], présentée par MM. Daniel Hoeffel, Charles Pasqua, Ernest Cartigny, Marcel Lucotte, et les membres des groupes de l'Union centriste, du RPR et de l'UREI, relative au financement des établissements d'enseignement privé par les collectivités territoriales [n° 128 (90-91)] (5 décembre 1990) - Enseignement privé .

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 246 (*JO Débats* du 4 octobre 1990) (p. 2453) - Ministère : Equipement - *Tracé de la future autoroute A28* - (Retirée : octobre 1990) - Autoroutes .

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges** [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 280, 281) : bilan de l'application de la loi du 22 juillet 1983 transférant le financement des collèges au département - Approuve la suppression de la contribution des communes - Augmentation des charges des départements - Obligations propres de l'Etat : regrette la réduction des dotations en personnel enseignant - Personnel administratif, technicien, ouvrier et de services, ATOS - Souligne les contributions financières demandées au département dans le domaine des matériels pédagogiques - Vote de ce projet de loi par la majorité du groupe de l'UREI.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1290) : environnement européen - Réforme des PTT - Autonomie juridique et financière de La Poste et de France Télécom - Extension des activités financières de La Poste - (p. 1291) : modalités d'assujettissement de La Poste et de France Télécom à la fiscalité directe locale.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau** [n° 409 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1848) : eau potable ; progression des pollutions - Désinvestissement des collectivités locales ; obsolescence des réseaux ; insuffisance de l'épuration - (p. 1849) : programmes d'adduction d'eau d'après-guerre - Conséquences néfastes de l'encadrement du prix de l'eau - Diminution des concours de l'Etat suite à la loi de mars 1982 - Relèvement souhaitable de la redevance du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Inadaptation des aides aux systèmes autonomes d'assainissement des petites communes - Insuffisance du droit de l'eau : régime juridique des rivières, des nappes souterraines, des droits attachés au sol - Elargissement nécessaire des compétences des conseils généraux : schéma directeur de l'eau.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires** [n° 344 (89-90)] - (20 juin 1990) - Discussion générale (p. 1879, 1880) : accroissement du recours au travail temporaire ; ajustement des entreprises à la reprise économique - Abus et détournements - Accidents du travail - Intérêt des contrats à durée déterminée pour une certaine catégorie de salariés - Amendements adoptés par l'Assemblée nationale : détournement du texte en projet, prenant en compte l'accord national interprofessionnel signé le 24 mars 1990 - Raccourcissement du délai pour signifier le contrat de travail - Possibilité pour les organisations syndicales d'ester en justice sans mandat du salarié - Présomption de faute inexcusable de l'employeur en cas d'accident du travail - Votera ce texte, assorti des amendements de la commission supprimant ces dispositions.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Art. 75 (*mesures relatives aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole*) (p. 4897) : soutient l'amendement n° II-97 de M. Marcel Lucotte (calcul de l'impôt des sociétés à statut coopératif) - Après l'art. 83 (p. 4905) : son amendement n° II-11 : écrêtement de la taxe professionnelle ; retiré.

BOURGES (Yvon), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Chine, du 19 mars au 2 avril 1990 [n° 268 (89-90)] (26 avril 1990) - Chine.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa du Règlement, sur les évolutions à l'Est et leurs conséquences [n° 360 (89-90)] (6 juin 1990) - Europe de l'Est.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa du Règlement, sur les conséquences et les perspectives de la réunification allemande [n° 157 (90-91)] (12 décembre 1990) - Allemagne.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe** [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2189) : événements de l'Europe de l'Est - Sécurité de l'Europe - (p. 2190) : démobilisation de l'opinion française et de certains dirigeants politiques - Incertitudes sur l'avenir de l'URSS, puissance militaire, et des pays de l'Est ; sur la politique de sécurité en Europe - Maintien nécessaire de l'effort militaire français, relativement limité, et de l'Alliance atlantique - Mise à la disposition de la sécurité européenne des moyens de défense français, protection nucléaire, forces armées ; renforcement des coopérations militaires - Développement nécessaire de l'aviation et de la marine françaises.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 73 (régime fiscal des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie et des opérations de crédit-bail immobilier)** (p. 4890) : son amendement n° II-1, soutenu par M. Jacques de Menou : régime d'amortissement des SICOMI ; retiré.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture** [n° 158 (90-91)] - (18 décembre 1990) - **Art. 8 (centres régionaux de formation professionnelle)** (p. 5281) : son amendement n° 84, soutenu par M. Michel Rufin : institution des centres régionaux de formation des avocats au siège des cours d'appel ; retiré.

BOURGINE (Raymond), sénateur de Paris (apparenté au groupe RPR).

Décédé le 29 novembre 1990 (JO Lois et décrets du 1^{er} décembre 1990).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Culture et communication - Culture - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 5] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) - Rapporteur spécial : son intervention et ses amendements présentés par M. Jacques Valade (p. 3963, 3985).

BOURGOING (Philippe de), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 197 (89-90)], modifiant le code de procédure

pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 243 (89-90)] (18 avril 1990) - Justice.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 371 (89-90)], modifié par l'Assemblée nationale, modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 405 (89-90)] (20 juin 1990) - Justice.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 406 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne [n° 414 (89-90)] (22 juin 1990) - Transports.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 442 (89-90)] (28 juin 1990) - Justice.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 34 (90-91)], modifiant les annexes I et II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public [n° 67 (90-91)] (6 novembre 1990) - Transports aériens.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 137 (90-91)] de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 151 (90-91)] (12 décembre 1990) - Enseignement secondaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)]** - (3 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 651) : réaffirmation du principe de la solidarité de la Nation avec les victimes d'infractions pour la réparation des préjudices corporels subis par elles - Droit à indemnisation reconnu pour la première fois par la loi du 3 janvier 1977 - Renforcement du dispositif établi en 1977 par les lois du 2 février 1981 et du 8 juillet 1983 - Loi du 9 septembre 1986 et principe de la réparation intégrale par le jeu d'un fonds de garantie des dommages corporels subis par les victimes du terrorisme - Principe de la réparation intégrale des dommages corporels à la charge de la collectivité - Constate qu'il se commet chaque année plus de trois millions de crimes et délits sur le territoire, dont 210 000 environ entraînent des dommages corporels - Rappelle que les commissions d'indemnisation ont été saisies de 1 750 requêtes en 1988 - (p. 652) : approbation du principe de la réparation intégrale des dommages corporels - Souhaite une délimitation claire du domaine d'intervention des organismes compétents : sécurité sociale, assurances, mission d'indemnisation - Souhaite que l'on ne modifie pas le régime applicable aux victimes du terrorisme - Application de l'arrêt Cowan de la Cour de justice des Communautés européennes du 2 février 1989 - Condition de régularité du séjour pour les ressortissants de la CEE - Absence de remise en cause des principes applicables en matière terroriste qui prévoient l'indemnisation des étrangers victimes d'un acte terroriste en France sans condition de résidence ni de régularité du séjour - Problème des valeurs pécuniaires du détenu et contribution pour partie du pécule à l'indemnisation des victimes - Détermination par le juge de l'affectation des parts du pécule - Avant l'art. 1 (p. 657) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - Art. 2 (remise des copies pénales à la victime dans le cadre de la procédure préparatoire en session d'assises) : son amendement de suppression n° 2 ; adopté - Avant l'art. 3 : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - Art. 3 (principe d'indemnisation) (p. 658) : son amendement n° 23 ; possibilité pour toute personne ayant subi un préjudice résultant de faits volontaires ou non, qui présentent le caractère matériel

d'une infraction, d'obtenir la réparation intégrale des dommages qui résultent des atteintes à la personne si ces atteintes n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 706-16 du code de procédure pénale ; adopté - (p. 660) : son amendement n° 4 : bénéfice de l'indemnisation si les faits ont entraîné la mort ou une incapacité totale de travail personnel égale ou supérieure à un mois ; adopté - (p. 661) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Robert Pagès (bénéfice de l'indemnisation si les faits ont entraîné la mort ou une incapacité totale de travail personnel égale ou supérieure à huit jours) - Son amendement n° 5 : redéfinition des conditions d'éligibilité au mécanisme de réparation applicable aux ressortissants étrangers ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 29 du Gouvernement (mise en harmonisation du droit interne avec les engagements internationaux, notamment la convention européenne relative à l'indemnisation des victimes d'infractions violentes, faite à Strasbourg le 24 novembre 1983) - (p. 662) : s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Robert Pagès (extension du droit aux réparations à tous les étrangers) - Son amendement n° 6 : refus de la réparation ou réduction de son montant à raison de la faute de la victime ; adopté - Art. 4 (délai de la demande d'indemnité) (p. 663) : son amendement n° 7 : extension à l'ensemble des victimes d'infractions du bénéfice d'une disposition réservée aux seules victimes d'attentats terroristes : la saisine obligatoire de la commission d'indemnisation par le procureur de la République ; adopté - Art. 5 (provisions) : son amendement n° 8 : extension à l'ensemble des infractions du régime de versement des provisions actuellement défini pour les infractions terroristes ; adopté - Art. 7 (principe de subsidiarité de l'indemnisation versée par la commission - fonds de garantie des victimes d'infractions) (p. 665) : son amendement rédactionnel n° 9 ; adopté - Art. 8 (remboursement du trop perçu éventuel par la victime) : son amendement rédactionnel n° 10 ; adopté - Art. 10 (secours exceptionnels au bénéfice des victimes les plus démunies) (p. 666) : accepte l'amendement n° 30 du Gouvernement (possibilité pour les victimes qui subissent une incapacité de travail égale à un mois de prétendre à une réparation intégrale de leur préjudice) - Après l'art. 10 : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Robert Pagès (augmentation des seuils de ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire totale ou partielle) - Avant l'art. 11 (p. 667) : son amendement rédactionnel n° 11 ; adopté - Art. 11 (pécule des détenus) : son amendement n° 12 : fixation par la juridiction de jugement de l'importance de chacune des parts du compte nominatif des condamnés et modification, le cas échéant, au cours de la détention, par le juge de l'application des peines ; adopté - Avant l'art. 12 (p. 668) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - Art. 12 (dispositions de conséquence) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté - Art. 13 (fonds de garantie des victimes d'infractions) (p. 669) : son amendement de suppression n° 25 ; adopté - Art. 14 (dispositions de conséquence) : son amendement de suppression n° 26 ; adopté - Après l'art. 14 : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Robert Pagès (alimentation du fonds de garantie par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance) - Avant l'art. 15 : son amendement n° 14 : reprise à cet endroit du texte des dispositions de l'article 2 ; adopté - Art. 15 (abrogations) (p. 670) : son amendement de coordination n° 27 ; adopté - Art. 16 (entrée en vigueur et dispositions transitoires et diverses) : son amendement n° 28 : possibilité pour les associations d'aide aux victimes du terrorisme régulièrement déclarées avant le 9 septembre 1986 d'exercer les droits de la partie civile pour les affaires en cours sans condition de délai ; adopté - Après l'art. 16 (application outre-mer) : son amendement n° 15 : extension aux territoires d'outre-mer et à Mayotte du régime d'indemnisation des victimes du terrorisme ; adopté - (p. 671) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Robert Pagès (dépôt d'un rapport tous les ans au Parlement retraçant l'utilisation des sommes détenues par le fonds de garantie aux victimes d'infractions).

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1171) : nouveau statut de la Régie Renault devant permettre de poursuivre son redressement et d'affronter la

concurrence internationale - Vote favorable des sénateurs de l'UREI sur le projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions - Deuxième lecture** [n° 371 (89-90)] - (22 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2031) : accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur le principe de réparation intégrale des dommages subis par les victimes d'infractions en général et sur le maintien du régime spécifique actuel en matière d'infractions terroristes - Propose d'accepter la fusion des deux fonds de garantie d'indemnisation, votée par l'Assemblée nationale - Se déclare opposé à l'insertion des modifications proposées dans le code des assurances - Ouverture de l'action civile aux associations d'aide aux victimes du terrorisme - Conditions d'application aux étrangers du régime d'indemnisation ; arrêt Cowan de la Cour de justice des Communautés européennes ; convention européenne de dédommagement des victimes d'infractions violentes ; maintien de certaines divergences avec l'Assemblée nationale - Valeurs pécuniaires des détenus - Propose le rétablissement de l'amendement voté en première lecture et reprenant la proposition de loi adoptée par le Sénat le 12 juin 1989 étendant le régime d'indemnisation des victimes du terrorisme aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte - Art. 3 (p. 2033, 2034) : composition du conseil d'administration du fonds de garantie contre les actes de terrorisme - Ses amendements n° 2 : victimes de nationalité étrangère : indemnisation des ressortissants d'un Etat signataire de la convention européenne relative aux dédommagements des victimes d'infractions violentes ; et n° 3 : cas des victimes ressortissantes ni des pays membres de la CEE, ni d'Etats parties à ladite convention : limitation de l'indemnisation aux titulaires d'une carte de résident ou aux ressortissants d'un Etat ayant conclu avec la France un accord de réciprocité ; adoptés - Titre III (valeurs pécuniaires des détenus) : son amendement de forme n° 4 ; adopté - Art. 17 (application aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte des dispositions de l'article 9 de la loi du 9 septembre 1986 relative à la lutte contre le terrorisme) (p. 2035) : son amendement de rétablissement n° 9 ; adopté.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne** [n° 406 (89-90)] - (27 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2150) : création d'un corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne - Statut - Vote en décembre 1989 de la loi relative aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne : non- parution du décret d'application - Protocole conclu le 4 octobre 1988 avec les organisations syndicales représentatives des personnels de la navigation aérienne : engagements pris en matière de recrutement et de formation - Grèves de 1987 - (p. 2151) : propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 442 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention présentée par M. Jacques Thyraud (29 juin 1990) (p. 2307, 2308).

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution** (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un articles 56 bis A [n° 433 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Art. 3 (accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions) - Art. 47 (quinquies du règlement du Sénat) (p. 2495) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2608, 2609) : bilan de

l'agriculture française : excédent commercial ; surproduction ; dégradation du revenu ; endettement - Quotas laitiers - Négociations du GATT - Concurrence des importations des pays de l'Est - Sécheresse.

- **Projet de loi modifiant les annexes I et II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public** [n° 34 (90-91)] - (6 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3149) : possibilité pour l'Union des transports aériens, UTA, et pour Aéro-maritime International de figurer à l'annexe II de la loi du 26 juillet 1983, relative à la démocratisation du secteur public, afin que les différentes catégories de personnel soient représentées au sein de leur conseil d'administration - Prise de contrôle d'UTA, d'Air Inter et d'Aéro-maritime International par Air France - Rapport d'information, consacré au contrôle des entreprises publiques, établi par M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances - Différence entre une nationalisation et une prise de participation - A ce propos, jurisprudence du Conseil constitutionnel - Droits de trafic aérien détenus par les pouvoirs publics - Capacité de financement d'Air France pour le développement du groupe - Possibilité d'une ouverture du capital de ces sociétés à des actionnaires privés - Insuffisance de la dotation en capital d'un milliard de francs prévue par l'Etat - (p. 3150) : concurrence communautaire - Réserves de la direction générale de la concurrence de la commission des Communautés européennes - Accord, soumis à certaines conditions, de la commission des Communautés européennes le 30 octobre 1990 - Représentation des différentes catégories de salariés au conseil d'administration ou de surveillance - Article premier de ce projet : suppression d'Air Inter dans l'énumération de l'annexe I de la loi du 26 juillet 1983 - Composition du conseil d'administration d'Air Inter fixée par le décret du 11 mai 1984 - Article 2 du projet de loi : inscription d'UTA et d'Aéro-maritime International en annexe II de la loi du 26 juillet 1983 - Composition des conseils d'administration d'UTA et d'Aéro-maritime International - Statut particulier de société anonyme à participation ouvrière d'UTA - (p. 3151) : article 3 du projet : dispositif transitoire permettant aux conseils d'administration de délibérer valablement, dans leur composition actuelle, jusqu'à la constitution des conseils - Aurait souhaité que les modalités de la composition du conseil d'administration d'UTA soient définitivement arrêtées et que le Gouvernement ait pu préciser le mode de financement des futurs investissements du groupe - Souhaite que le Sénat adopte ce projet de loi sans pour autant approuver ces récentes opérations de prise de contrôle.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) (p. 3523) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 167, soutenu par M. Charles Jolibois ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Equiperment, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Art. 89 (création d'un établissement public, industriel et commercial, EPIC, chargé des missions nationales de gestion et d'exploitation des voies navigables ; ressources de l'EPIC) (p. 4465, 4466) : soutient les amendements de M. Marcel Lucotte, n° II-98 et n° II-99 relatifs au maintien des missions et des ressources de la Compagnie nationale du Rhône, CNR - Soutient l'amendement n° II-100 du même auteur (taux de base de la taxe sur les ouvrages de prise ou de rejet d'eau) - Son amendement n° II-107 : recouvrement de la taxe par les agences financières de bassin ; rejeté.

- **Conclusions du rapport de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 1, 90-91) tendant à créer une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs quelle qu'en soit la nature, qui**

ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 156 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention présentée par M. Lucien Lanier (p. 5078).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture** [n° 158 (90-91)] - Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5320) : au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

BOUSCH (Jean-Eric), sénateur de la Moselle (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4721) : gravité de la situation de l'emploi en Lorraine - Troubles sociaux dans le bassin houiller - Société financière pour valoriser l'industrialisation des régions minières, Sofirem - Travailleurs frontaliers - Réduction des crédits du fonds d'industrialisation de la Lorraine - Accroissement de la dette de Charbonnages de France - Manifestation du 6 décembre 1990 à Forbach - Demande la création d'une zone d'entreprises en Lorraine.

BOUVIER (Raymond), sénateur de la Haute-Savoie (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre suppléant du Comité des finances locales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 20** (p. 3814) : son amendement n° I-107, soutenu par M. Xavier de Villepin : exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes de sécurité sociale gérant un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité qui affectent la totalité du produit des placements financiers à la couverture des risques maladie et maternité ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 3961) : son amendement n° II-6 soutenu par M. Bernard Pellarin : situation préoccupante des communes de montagne abritant des stations de sport d'hiver ; retiré.

BOYER (André), sénateur du Lot (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 228 (*JO Débats* du 29 juin 1990) (p. 2269) - Ministère : Education - *Situation des personnels soignants de l'éducation nationale* - (Réponse : *JO Débats* du 12 octobre 1990) (p. 2735) - Enseignants n° 229 (*JO Débats* du 29 juin 1990) (p. 2269) - Ministère : Solidarité - *Situation des pharmaciens gérants dans les établissements hospitaliers de moins de 300 lits* - (Retirée : octobre 1990) - Pharmaciens .

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2600) : département du Lot - Effondrement des cours de l'élevage ovin - Risque de désertification en conséquence - Chute des cours de la production bovine - Volailles - Importations des pays de l'Est.

BOYER (Jean), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Plan* - [n° 87 (90-91) tome II] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié [n° 303 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2408) : élaboration de la loi du 2 août 1989 relative à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion - Modalités d'assistance du salarié prévues à l'article L. 122-14 du code du travail - Nouvelles procédures prévues par la proposition de loi - Incidence de ce nouveau statut et de la prise en charge par l'Etat de la rémunération des conseillers du salarié pendant ses absences sur le fonctionnement des entreprises - (p. 2409) : contradiction entre l'article 8 de cette proposition de loi qui prévoit un congé de formation pour le conseiller du salarié et le décret du 27 novembre 1989 qui dispose que le conseiller du salarié doit être choisi en fonction de sa compétence en droit social - Coût des différents types de formation - Compétence et situation des conseillers du salarié - Nécessité d'une concertation avec les partenaires sociaux - Problème des PME - Au nom du groupe de l'UREI, votera cette proposition sous réserve de l'adoption des amendements proposés par la commission des affaires sociales - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2428) : au nom du groupe de l'UREI, votera le texte ainsi amendé.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2592) : crise de l'agriculture - Préconise une conférence agricole - Non-élection du département de l'Isère au dispositif d'indemnisation des agriculteurs victimes de la sécheresse - Quotas laitiers : zones défavorisées de l'Isère - Fiscalité - Politique de prix agricoles - Aménagement rural.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Deuxième lecture [n° 1 (90-91)]** - (18 octobre 1990) - Art. 4 bis (p. 2918) : son amendement n° 13, soutenu par M. Henri de Raincourt : établissement par le département d'un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées dont la création et l'entretien demeurent à sa charge, après consultation d'associations départementales de protection et de défense de la nature, ainsi que des associations départementales représentatives des pratiquants de sports motorisés ; retiré.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3476, 3477) : fusion en une agence unique de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA - Compétences de l'Agence : regrette l'exclusion du traitement de l'eau - Agences de bassin - Concertation avec les collectivités territoriales - Ressources de l'Agence : taxes parafiscales - Antennes régionales - Approuve la création d'une commission de surveillance avec participation de parlementaires - Vote de ce texte par le groupe de l'UREI.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4178) : crise de l'agriculture - Formation professionnelle - Calamités et catastrophes : sécheresse - Viandes - Elevage - Aide aux agriculteurs en difficulté - Endettement des agriculteurs - Concurrence internationale - (p. 4179) : taxe foncière sur les propriétés non bâties - Viandes - Prix agricoles - Politique agricole commune, PAC.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) (p. 4245) : secteur essentiel de l'économie et du paysage social - Maintien du commerce indépendant en zone rurale et dans le centre des villes - Réglementation concernant les grandes surfaces - Action en faveur de l'artisanat ; apprentissage - Formation et assistance technique - Affichage des prix par codes-barres dans les grandes surfaces - (p. 4246) : action en faveur des métiers d'art.

Services du Premier ministre - IV - Plan - (2 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4390) : crise du Golfe persique -

Modernisation de la planification - Europe de l'Est - Marché unique européen - Planification régionale - (p. 4391) : élection présidentielle en Pologne - Comité interministériel de l'évaluation.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4523) : enseignement privé - Système éducatif scolaire - Bâtiments scolaires - (p. 4524) : crise du Golfe persique - Département de l'Isère - Décentralisation - Enseignement privé - Lycéens.

BOYER (Louis), sénateur du Loiret (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public d'hospitalisation de Fresnes.

Membre titulaire de la commission des comptes de la sécurité sociale.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990) ; puis nommé président (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Santé et action sociale** - [n° 89 (90-91) tome 2] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 203 (*JO Débats* du 11 mai 1990) (p. 772) - Ministère : Intérieur - *Occupation d'une propriété agricole à Nevois (Loiret)* - (Réponse : *JO Débats* du 2 juin 1990) (p. 1243) - **Communes**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)]** - Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Art. 59 (*délai d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion*) (p. 880) : soutient l'amendement n° 76 de M. José Balarelló (substitution d'un droit fixe au droit proportionnel pour la taxation du commandement).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4280) : importance de l'apprentissage industriel.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) - Rapporteur pour avis (santé et action sociale) (p. 4296) : lutte contre le Sida - Lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la pharmacodépendance - Lutte contre la toxicomanie - Equipements hospitaliers - Personnels hospitaliers - Formation des médecins - Médecine de ville - Action sociale : RMI - Politique familiale - Politique en faveur des handicapés et des personnes âgées.

BRACONNIER (Jacques), sénateur de l'Aisne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (loi n° 82-653 du 29 juillet 1982).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Routes et voies navigables - [n° 87 (90-91) tome 12] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (routes et voies navigables) (p. 4443) : versements de la société Autoroutes de France - Coût pour les régions des contrats de plan Etat-région - Nouveau schéma directeur routier national - (p. 4444) : autoroutes ; mises en chantier ; A 29 en Picardie - Faiblesse du programme d'entretien des routes - Sécurité routière - Résorption des « points noirs » ; contrôles techniques ; contrôles routiers ; formation des conducteurs ; conduite accompagnée - Voies navigables - Transformation de l'Office national de la navigation en établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC - (p. 4445) : ressources de l'Office national de la navigation ; souhaitable représentation du Parlement au sein du conseil d'administration - Avenir des projets de grand gabarit : Seine-Est, Seine-Nord, liaison Rhin-Rhône - Mauvais état des voies navigables - Batellerie - Avis défavorable au budget des routes et des voies navigables - **Art. 89 (création d'un établissement public, industriel et commercial, EPIC, chargé des missions nationales de gestion et d'exploitation des voies navigables ; ressources de l'EPIC)** (p. 4466) : son amendement n° II-105 : taxe sur les ouvrages de prise ou de rejet d'eau : extension du bénéfice aux régions pour la gestion et l'entretien des voies navigables qui leur ont été transférées ; adopté - (p. 4468) : son amendement de coordination n° II-106 ; adopté.

BRAUN (Théo), ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles le 2 octobre 1990 (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

BRISEPIERRE (Paulette), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Charles de Cuttoli, complétant la loi n° 87-565 du 22 juillet

1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs [n° 368 (89-90)] (8 juin 1990) - Sécurité civile.

Proposition de loi organique, déposée avec MM. Paul d'Ornano et Charles de Cuttoli, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 391 (89-90)] (15 juin 1990) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Paul d'Ornano, tendant à rendre applicable l'article L. 52-3 du code électoral aux élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 464 (89-90)] (11 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Paul d'Ornano, tendant à modifier les articles 1411 et 1641 du code général des impôts [n° 465 (89-90)] (11 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Impôts et taxes.

Proposition de loi organique, déposée avec MM. Charles de Cuttoli et Paul d'Ornano, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 18 (90-91)] (9 octobre 1990) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 306 (89-90)]** - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1711, 1712) : fonctionnement exemplaire du réseau d'enseignement français à l'étranger - Financement de la réforme - Coût des mesures de rémunération du personnel - Fonctionnement de l'Agence - Frais de scolarité - **Art. 1^{er} (création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger)** (p. 1721) : son amendement n° 37 : co-tutelle du ministère de l'éducation nationale ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 1729) : son amendement n° 39 : maintien à disposition de l'établissement conventionné des fonds nécessaires à la rémunération des personnels non titulaires ; retiré - **Avant l'art. 7** (p. 1736) : son amendement n° 40 : prise en charge par l'établissement public des frais découlant de la mise en oeuvre des mesures concernant la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement à l'étranger ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2098) : frais de scolarité - Lycée Descartes de Rabat.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) - Son intervention présentée par M. Emmanuel Hamel (p. 4606, 4607).

BRIVES (Louis), sénateur du Tarn (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1948) - Ministère : Environnement - *Utilisation des décharges contrôlées - Déchets.*

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3466) - Ministère : Equipement - *R.N. 126 Castres-Toulouse - Routes.*

Questions orales avec débat :

n° 97 (JO Débats du 7 juin 1990) (p. 1340) - Ministère : Industrie - *Situation de l'industrie textile de la région Midi-Pyrénées - (Réponse : JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2937) - Industrie textile.*

n° 98 (JO Débats du 7 juin 1990) (p. 1340) - Ministère : Agriculture - *Politique de la maîtrise des eaux - Eau et assainissement.*

Questions orales sans débat :

n° 208 (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 969) - Ministère : Agriculture - *Politique de la maîtrise de l'eau - Eau et assainissement.*

n° 219 (JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1250) - Ministère : Industrie - *Crise de la branche textile de la région Midi-Pyrénées - Industrie textile.*

n° 263 (JO Débats du 7 novembre 1990) (p. 3155) - Ministère : Agriculture - *Devenir de l'espace rural - (Réponse : JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3513) - Aménagement du territoire.*

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1845) : satisfaction quant au règlement des dossiers pour excès de pluviosité de 1988 - Problème du barrage de l'Alzeau - (p. 1846) : commentaire en son nom personnel et au nom de M. Delga - Gestion concertée Hers-Lauragais et Montagne noire - Maîtrise d'ouvrage unique : Institution interdépartementale pour l'aménagement hydraulique de la Montagne noire - Surélévation du barrage de l'Estrade sur la Ganguise - (p. 1847) : montage financier du barrage de l'Alzeau, crédits de différents ministères - Souhait de création d'un fonds spécial, géré comme le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT, et d'une politique communautaire.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2576, 2577) : conséquences de la politique agricole commune, PAC, et avenir des agriculteurs en zones défavorisées ; désertification - Charges d'exploitation - Négociations du GATT.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) (p. 2937) : industrie textile : second employeur en France - Paris ; pôles industriels régionaux - Difficultés de la région Midi-Pyrénées, Tarn, Ariège - Rupture d'approvisionnement de laine australienne pour les entreprises de délainage de la région de Mazamet - Recours au chômage partiel - Complémentarité des activités textile et agricole - Nécessité de clauses de sauvegarde en cas de dépassement des «quotas» visés par l'accord multifibres, et de mesures contre le piratage et la contrefaçon - Importance des prélèvements obligatoires et du coût du crédit - Inefficacité de la CEE vis-à-vis des importations abusives du Sud-Est asiatique ou du Moyen Orient - (p. 2938) : contrôle très strict sur les aides nationales aux PME - Absence d'atteinte aux règles de la concurrence - Inefficacité partielle du plan

« textile-habillement » de 1982-1983 - Importance, pour les PME, d'une modification des amortissements fiscaux - Nécessité d'obtenir de la CEE les autorisations de renforcer le potentiel offensif des entreprises : dotation à la reconversion de l'industrie tarnaise - Aggravation du déficit du commerce extérieur - Mutations technologiques - Priorité à la formation - Lenteur de l'attribution des crédits du Fonds social européen - Aggravation de la concurrence des pays tiers : attribution de certains marchés nationaux - Faiblesse de la part de marché des entreprises françaises - Crise du Golfe - Importations turques - Crédit d'impôt-recherche - Non-déductibilité des frais de collections - (p. 2939) : importance du développement des PME - Marché unique européen - Application souhaitable à l'industrie du textile des mesures fiscales du projet de budget pour 1991 - Contrat culturel entre l'Etat et le département du Tarn.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4074, 4075) : intérêt de l'activité touristique dans les zones rurales défavorisées - Objectif 5 B des fonds structurels européens - Hébergement touristique à caractère social et familial dans le département du Tarn - Conventions de contrats de plan relatives à l'aide spécifique à la revitalisation des zones rurales les plus fragiles : insuffisance des dotations financières allouées - Confusion introduite par la mise en oeuvre successive de plusieurs programmes de la CEE - Coordination des échelons territoriaux : délégation régionale au tourisme ; comités régionaux du tourisme ; comités départementaux du tourisme - Votera les crédits proposés.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4191) : calamités et catastrophes : sécheresse - Irrigation - Barrages - Politique de l'eau.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) (p. 4242) : monde rural - Chiffres sur l'artisanat et le commerce - Problème du « dernier commerce » - Repli de la petite entreprise dans les zones rurales - Difficultés rencontrées dans le département du Tarn - (p. 4243) : commerce de proximité - Actions de modernisation dans le cadre du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Transmission et reprise d'entreprises - Projet de loi sur l'administration territoriale - Prêts bonifiés - Projet de loi sur la répartition intercommunale de la taxe professionnelle versée par les grandes surfaces - Chambres de commerce et organisations professionnelles - Artisans : couverture sociale ; retraite ; travail effectif du conjoint salarié - Formation - Complémentarité entre le commerce, l'artisanat et l'agriculture.

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) (p. 4378) : érosion des recettes extérieures - Effort en faveur des jeunes défavorisés - Vacances sportives - Contrats ville-enfant - Equipements sportifs des petites communes - Fonds national du développement du sport, FNDS.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4719, 4720) : place de l'industrie textile et de l'habillement dans la région Midi-Pyrénées - Demande la fermeté du Gouvernement français et de la CEE dans les négociations du GATT sur l'accord multifibres.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4740, 4741) : déchets ; incinération et décharges - Département du Tarn - Reconversion du bassin minier Albi-Carmaux - Crise du bassin industriel de Castres-Mazamet : textile, laine et cuir - Desserte routière et aérienne du département du Tarn - Fonds structurels européens - Zones rurales.

C

CABANEL (Guy), sénateur de l'Isère (UREI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979).

Est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 312 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles [n° 324 (89-90)] (23 mai 1990) - *Traités et conventions*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 296 (89-90)] autorisant la ratification d'un accord entre la République française et l'Etat de Koweït sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole interprétatif [n° 356 (89-90)] (6 juin 1990) - *Traités et conventions*.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur l'accès à la fonction publique dans la Communauté [n° 61 (90-91)] (25 novembre 1990) - *Communautés européennes*.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du règlement, sur les modalités et les conséquences du retrait des F.F.A. (Forces Françaises en Allemagne) [n° 206 (90-91)] (20 décembre 1990) - *Défense*.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 426) - Ministère : Equipement - *Programme autoroutier - Autoroutes*.

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3448) - Ministère : Affaires étrangères - *Difficultés diplomatiques consécutives à certaines campagnes médiatiques - Relations internationales*.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et l'Etat de Koweït sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (ensemble un protocole interprétatif) [n° 296 (89-90)]* - (15 juin 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* : son intervention, présentée par M. Xavier de Villepin (p. 1696, 1697).

- *Projet de loi autorisant l'approbation du traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles [n° 312 (89-90)]* - (26 juin 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* : son intervention, présentée par M. Xavier de Villepin (p. 2108, 2109).

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]* - (27 juin 1990) (p. 2184, 2185) : importance du Conseil européen de Dublin : conditions d'octroi d'une aide à l'URSS ; reconnaissance du rôle prééminent de la Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe, CSCE ; confirmation du calendrier de réalisation de l'union économique monétaire ; mandat donné à la conférence intergouvernementale concernant la réalisation de l'union

politique - Conséquences de l'évolution des pays d'Europe de l'Est - Sécurité du continent européen : CSCE ; historique ; Confédération évoquée par le Président de la République - CEE : élections en RFA ; Conseils européens ; difficulté d'élaboration d'un programme précis ; réserves de la Grande-Bretagne - Création de l'espace économique européen avec les pays de l'Association européenne de libre échange, l'AELE ; canalisation des demandes d'adhésion et étape intermédiaire à l'entrée des pays de l'Europe de l'Est dans la Communauté ; Acte unique - (p. 2186) : intégration par les pays de l'AELE de l'acquis communautaire ; prise de décision et mode de règlement des conflits - Lacunes de l'information parlementaire sur l'Europe : délégations parlementaires aux Communautés ; absence d'une véritable commission permanente traitant des affaires européennes - Adhésion de la nation française à la construction européenne : inquiétude des milieux du commerce, de la petite entreprise et de l'agriculture ; engagement par vote parlementaire ou référendum.

- *Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]* - (24 octobre 1990) - *Discussion générale* (p. 3000, 3001) : se déclare favorable au principe de la réorganisation de la démocratie locale par le regroupement éventuel d'élections - Juge inopportun le moment choisi et les modalités retenues en raison de la proximité des échéances électorales - *Votera la question préalable*.

CALDAGUES (Michel), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990), puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)]* - Suite de la discussion - (5 avril 1990) - *Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM)* (p. 115, 116) : approuve la suppression de cet article par l'Assemblée nationale - Atteinte aux principes de la décentralisation par un éventuel accroissement des pouvoirs du préfet - (p. 121) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétablissement, avec certaines modifications, de cet article supprimé par l'Assemblée nationale) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 102 du Gouvernement (exercice du droit de désignation de personnes prioritaires par le préfet dans le cadre des réservations dont il bénéficie).

- *Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)]* - (25 avril 1990) - *Avant l'art. unique* (p. 545) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel) - Exemple d'activités de prostitution et de proxénétisme pratiquées sous couvert d'un récépissé provisoire d'inscription à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - *Après l'art. unique* (p. 548) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (condition de l'indication obligatoire du domicile réel lors du dépôt du recours) - (p. 551) : vote de l'amendement n° 6 de la commission par le groupe du RPR (arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile) - (p. 552) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (rapport au Parlement sur l'application de la loi du 25 juillet 1952) .

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement - Nouvelle lecture** [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - **Art. 2 (procédure d'élaboration des plans départementaux)** (p. 568) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 6 (financement du fonds de solidarité)** (p. 570) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de Mme Marie-Claude Beaudeau (participation financière du fonds de solidarité pour le logement assurée par les groupes du bâtiment et des travaux publics, ainsi que par les promoteurs immobiliers et les compagnies d'assurance) - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - **Art. 13 bis (exercice du droit de préemption)** (p. 573) : se déclare favorable aux amendements identiques de suppression n° 11 de la commission et n° 16 de M. Jean Simonin.

- **Conclusions du rapport de M. Lucien Lanier fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi** (n° 39, 89-90) de M. Raymond Bourguin, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipal à Paris [n° 258 (89-90)] - (11 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 782) : rappelle qu'avant 1975 les fonctions de président du conseil municipal de Paris étaient surtout honorifiques - Volonté du président Giscard d'Estaing d'ériger Paris en commune de plein exercice - Rappelle l'éclatement du département de la Seine en 1965 - Loi de 1975 et possibilité pour Paris de s'administrer à l'exemple des autres communes de France grâce à un maire et à une véritable municipalité - Estime légitime de demander aujourd'hui pour Paris, dans le domaine de la police municipale, la parité sauf pour les services d'incendie avec les autres grandes villes de France, la sécurité publique restant la prérogative de l'Etat - (p. 783) : estime que la politique de la circulation ne devrait relever que d'une seule et même responsabilité comme c'est le cas dans toutes les autres villes de France - Rappelle que cette proposition de loi a été déposée il y a six mois et que M. Pierre Joxe s'était déclaré favorable à toute proposition de loi donnant au Maire de Paris tous les pouvoirs de police en matière de circulation - (p. 784) : au sujet du problème des débits de boissons, lieux de trafics de drogue, déplore l'insuffisance des interventions contre certains établissements, en réponse aux demandes formulées en tant que maire - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption du texte proposé par la commission des lois - (p. 785) : signale qu'entre 1982 et 1990 la population du premier arrondissement de Paris dont il est maire a diminué d'un peu plus de 1 %.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - **Art. 1^{er} (sanction du refus du bénéfice d'un droit opposé par tout titulaire de l'autorité publique à raison de l'état de santé ou du handicap)** (p. 904) : se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Jacques Sourdille, rapporteur (suppression de la référence aux moeurs) - **Art. 5 (interdiction de sanctionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé)** (p. 915, 916) : sur l'amendement n° 6 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (extension du bénéfice de cet article aux personnes handicapées), se déclare opposé au sous-amendement n° 31 de M. Franck Sérusclat (interdiction de sanctionner un salarié en raison de ses moeurs) - **Après l'art. 5** (p. 918) : se déclare favorable à l'amendement n° 14 de la commission (possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles).

CALMEJANE (Robert), sénateur de Seine-Saint-Denis (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

CAMOIN (Jean-Pierre), sénateur des Bouches-du-Rhône (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Enseignement supérieur** - [n° 86 (90-91) tome 6] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 156 (JO Débats du 16 novembre 1989) (p. 3351) - Ministère : Intérieur - **Changement de nom de la rue Bachaga Boualem à Longjumeau (Essonne)** - (Réponse : JO Débats du 7 mai 1990) (p. 152) - **Maires**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale** [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1001, 1002) : importance du problème du recrutement des enseignants du primaire - Transfert des biens des écoles normales des départements à l'Etat - Estime que le problème de fond : la formation des maîtres, n'est pas abordée par ce projet de loi - Création de trois instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, expérimentaux cette année - Regrette qu'un véritable débat ne se soit pas instauré sur ce sujet à l'échelon national - Espère que les décisions ultimes ne seront prises qu'en étroite concertation avec le Parlement - Souhaite savoir si la formation des maîtres relève de la responsabilité de l'Etat et d'elle seule - Problème de l'acceptation de la délégation de maîtrise d'ouvrage de constructions scolaires, aux collectivités territoriales - Problème de l'aide que les collectivités territoriales peuvent être amenées à apporter aux établissements d'enseignement privé.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) (p. 3974, 3975) : danger du saupoudrage généralisé des crédits - Danger de la dilution des efforts - Sauvegarde du patrimoine - Monuments historiques - Portail de l'église Saint-Trophime - Financement spécifique pour les grands monuments antiques.

Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Examen des crédits - **Etat B**

(p. 4461) : se félicite de la transformation de l'Office national de la navigation en établissement public industriel et commercial - Port d'Arles - Taxation des trafics fluvio-maritimes traversant le port autonome de Marseille - Art. 89 (création d'un établissement public, industriel et commercial, EPIC, chargé des missions nationales de gestion et d'exploitation des voies navigables ; ressources de l'EPIC) (p. 4468) : soutient l'amendement n° II-103 de M. Jacques Oudin (régime fiscal particulier pour les ouvrages de prise d'eau ou de rejet d'eau implantés à l'intérieur des limites d'un parc naturel régional ou national).

Education nationale - (4 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (enseignement supérieur) (p. 4509) : recherche universitaire - Population estudiantine - Constructions scolaires et universitaires - Bourses d'études - Collectivités territoriales - (p. 4510) : instituts universitaires de technologie, IUT - Bacheliers technologiques - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Lycéens.

CANTEGRIT (Jean-Pierre), sénateur des Français établis hors de France (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

Membre titulaire du Conseil pour la protection sociale des Français de l'étranger ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce conseil (JO Lois et décrets du 19 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2904) - Ministère : Affaires étrangères - Français au Liberia - Français de l'étranger.

INTERVENTIONS

- *Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Deuxième lecture* [n° 235 (89-90)] - (24 avril 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 488) : juge insuffisant le nombre de Français expatriés - Se félicite du consensus de l'Assemblée nationale et du Sénat sur cette proposition de loi qu'il votera.

- *Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger* [n° 306 (89-90)] - (15 juin 1990) - Art. 2 (missions de l'agence) (p. 1723) : soutient l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (contrôle de l'évolution des frais de scolarité) - Art. 3 (champ d'application de la compétence de l'établissement public) (p. 1725) : soutient l'amendement n° 31 de M. Xavier de Villepin (prise en compte par le nouvel établissement public de la part patronale de la protection sociale des recrutés locaux).

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient* [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2373, 2374) : situation des Français retenus en Irak et au Koweït - Efficacité de la direction des Français à l'étranger et de la cellule de crise du quai d'Orsay - Responsabilité des

journalistes en matière d'information - Souhaite la mise en place de mesures en faveur de la protection des expatriés : couverture contre les risques de chômage, mesures scolaires, sécurité sociale, rapatriement des Français en difficulté, mise en place d'un « plan Orsec » en temps de crise, amélioration des assurances sur les biens - Insuffisance de l'expatriation française et nécessité d'encourager son développement.

- *Projet de loi de finances pour 1991* [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4034) : mise en oeuvre souhaitable d'une réglementation spécifique aux expatriés - Départs forcés et précipités : bénéfice des Asse-dic ; indemnisation - Irak, Koweït, Libéria, Rwanda - Stagnation des crédits d'assistance aux Français de l'étranger - Augmentation de l'aide aux immigrants en France - Constitution nécessaire d'un groupe d'études sur la couverture maladie et hospitalisation des allocataires du fonds d'assistance du ministère des affaires étrangères.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4310) : couverture sociale des Français de l'étranger - Caisse des Français de l'étranger - Assurance maladie des Français de l'étranger - Rachat de cotisations vieillesse - (p. 4311) : rentes accidents du travail versées aux expatriés - Enseignants français à l'étranger - Retraite des Français de l'étranger - Allocations familiales des expatriés - (p. 4312) : modification de la politique familiale consécutive à la mise en place de la contribution sociale généralisée, CSG - Couverture sociale des expatriés démunis - Crédits d'action sociale des affaires étrangères - Accords bilatéraux de sécurité sociale.

CARAT (Jacques), sénateur du Val-de-Marne (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire du conseil d'administration de la société nationale Radio France.

Membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence ; est nommé de nouveau membre titulaire de cette commission (JO Lois et décrets du 29 juin 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Cinéma - Théâtre dramatique - [n° 86 (90-91) tome 2] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1991* [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - *Après l'art. 30* (p. 3843) : amendement n° I-125 de la commission des affaires culturelles : élévation de 140 à 200 du nombre de représentations théâtrales bénéficiant du taux réduit de TVA ; adopté.

Deuxième partie :

Culture et communication - **Culture** - (26 novembre 1990) - Rapporteur pour avis de la commission des affaires cultu-

relles (p. 3968) : cinéma - Aide de l'Etat au cinéma - Crédits pour le théâtre - Gestion laxiste des théâtres - Politique artistique méprisant les problèmes budgétaires - (p. 3969) : création dramatique française en déclin - Théâtre de l'Europe - Comédie française.

CARON (Paul), sénateur de la Seine-Maritime (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public jusqu'au 12 décembre 1990 (*JO* Lois et décrets du 14 décembre 1990).

Membre titulaire de la commission centrale de classement des débits de tabac jusqu'au 9 décembre 1990.

Membre ès qualités de la commission nationale du sport de haut niveau.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Education nationale, jeunesse et sports - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 13] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 7 (*institution d'un cahier des charges*) (p. 1329) : transport et distribution de la presse ; rémunération de l'exploitant - Art. 14 (*régime comptable*) (p. 1335) : soutient l'amendement n° 91 de M. Xavier de Villepin (établissement de comptes distincts pour chacune des activités des deux exploitants, à compter de 1994).

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - Art. 2 (*barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement*) (p. 3700) : son amendement n° I-62 : revalorisation du plancher des déductions forfaitaires pour frais professionnels ; adopté - Après l'art. 2 (p. 3701) : son amendement n° I-63 : déductibilité des cotisations de retraite non obligatoires du revenu imposable ; retiré.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 3 (p. 3737) : son amendement n° I-64, soutenu par M. Xavier de Villepin : possibilité pour les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, soumises à un régime réel d'imposition de déduire 10 % du montant des investissements réalisés en matériels amortissables pour le calcul du montant de l'impôt sur le revenu ; retiré - Art. 13 (*imposition des plus-values de cession de titres non cotés*) (p. 3785) : son amendement n° I-97, soutenu par M. Daniel Millaud : possibilité pour les plus-values réalisées dans le cadre de l'article 160 d'être compensées avec les moins-values résultant de la cession de droits sociaux ne relevant pas de cet article, réalisées au cours de la même année ou reportables au titre des années antérieures ; devenu sans objet - Art. 16 (*réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers*) (p. 3792) : son amendement de suppression n° I-103 ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° I-146 de la commission - Après l'art. 17 (p. 3802) : son amendement n° I-104, soutenu par M. Louis Virapoullé : élévation à 16,8 % du taux de prélèvement sur le produit net prévisionnel de la TVA en 1991 pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 20 (*imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les*

sociétés) (p. 3814) : son amendement n° I-108, soutenu par M. Xavier de Villepin : exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des fondations reconnues d'utilité publique ; devenu sans objet - Art. 36 (*relèvement du droit de consommation sur les tabacs*) (p. 3853) : son amendement n° I-117, soutenu par M. Xavier de Villepin : relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991 ; adopté - Après l'art. 38 (p. 3861) : son amendement n° I-118, soutenu par M. Xavier de Villepin : réduction de 8,9 % à 7,8 % du taux de la retenue pour pensions des fonctionnaires civils et militaires ; retiré.

Deuxième partie :

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4374) : évolution des crédits de la jeunesse et des sports - Vandalisme - Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Loto sportif - Financement des jeux olympiques d'Albertville - (p. 4375) : participation des collectivités locales - Budget du comité d'organisation des jeux olympiques, COJO - Insertion sociale - Désengagement de l'Etat des équipements sportifs - Aménagement des rythmes de vie des enfants - Crédits d'intervention de la jeunesse et des sports - Examen des crédits - Après l'art. 87 (par priorité) (p. 4387) : accepte l'amendement n° II-54 de M. Daniel Hoefel (institution d'un prélèvement sur les sommes mises au jeu et exploitées par la société France Loto) - Etat B - Titre III (p. 4388) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur ces crédits.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4518) ; pédagogie - Jeunesse - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Lycéens - (p. 4519) : lycéens majeurs - Pénurie de professeurs - Disparité de l'enseignement dispensé dans les lycées - Investissement éducatif.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Art. 70 (*aménagement des dispositions destinées à économiser l'énergie*) (p. 4878) : son amendement n° II-126 : dispositions fiscales relatives aux investissements réalisés par les collectivités locales pour économiser l'énergie ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur l'article 70, modifié par le seul amendement n° II-153 de la commission (extension du bénéfice de la réduction d'impôts pour économie d'énergie aux dépenses engagées par le propriétaire ou le locataire pour sa résidence secondaire) - Art. 73 (*régime fiscal des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie et des opérations de crédit-bail immobilier*) (p. 4888) : son amendement n° II-137, soutenu par M. Xavier de Villepin : exclusion des bureaux du régime spécifique des SICOMI ; retiré.

CAROUS (Pierre), sénateur du Nord (RPR).

- Décédé le 14 janvier 1990 (*JO* Lois et décrets du 16 janvier 1990) - Eloge funèbre le 2 mai 1990.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

CARTIGNY (Ernest), sénateur de Seine-Saint-Denis (Président du groupe RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (*JO* Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (*JO* Lois et décrets du 15 juin 1990) - Membre titulaire de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation de jeux.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et tech-

nique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990); puis nommé président (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles Pasqua, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, tendant à aggraver les sanctions applicables en cas de violation de sépultures ou de destructions, dégradations ou dommages commis au préjudice d'un culte [n° 326 (89-90)] (29 mai 1990) - Culte.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles Pasqua, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, tendant à réformer le droit de la nationalité [n° 364 (89-90)] (7 juin 1990) - Nationalité française.

Proposition de loi, déposée avec MM. Daniel Hoefel, Charles Pasqua, Marcel Lucotte, et les membres des groupes de l'Union centriste, du RPR et de l'UREI, relative au financement des établissements d'enseignement privé par les collectivités territoriales [n° 54 (90-91)] (23 octobre 1990) - Enseignement privé.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transport et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 14] (21 novembre 1990).

Proposition de résolution, déposée avec MM. Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à créer une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'Intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, puis d'en informer le Sénat [n° 134 (90-91)] (6 décembre 1990) - Ministères.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat [n° 135 (90-91)] (6 décembre 1990) - Transports aériens.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possible sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 136 (90-91)] (6 décembre 1990) - Justice.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la constitu-

tion d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possible sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 137 (90-91)] (6 décembre 1990) - Enseignement secondaire.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 420) - Ministère : Equipement - Dégradation des services de l'aviation - Transports aériens.

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 934) - Ministère : Intérieur - Retards dans la construction de locaux de police - Police.

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2895) - Ministère : Education - Violences dans les établissements scolaires - Etablissements scolaires.

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3449) - Ministère : Education - Crise lycéenne - Etudiants.

Questions orales sans débat :

n° 204 (JO Débats du 12 mai 1990) (p. 805) - Ministère : Intérieur - Construction d'un nouvel hôtel de police de Villepinte (Seine-Saint-Denis) - (Retirée : mai 1990) - Police.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement** [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Discussion générale (p. 34, 35) : importance du logement pour l'insertion sociale des plus démunis - Renforcement de la coordination des actions en faveur du logement social : compétences respectives de l'Etat, des départements et des communes - Mise en place des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées - Création des fonds départementaux de solidarité pour le logement - Politique d'accroissement de l'offre de logement social : incitations fiscales en faveur des bailleurs privés - Extension du champ d'application de l'aide personnalisée au logement, APL, et de l'allocation de logement à caractère social.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 10 (bail à réhabilitation) - Art. L. 252-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 81, 82) : son amendement n° 37 : absence de droit au maintien dans les lieux des locataires à l'expiration du bail à réhabilitation; retiré (précédemment réservé p. 80).

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault** [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - Discussion générale (p. 1096, 1097) : évolution du statut de Renault depuis 1945 - Situation inégalitaire des deux grands groupes automobiles français, Renault, entreprise nationale et PSA, entreprise privée - Décision de la Commission de la CEE en date du 22 mai 1990 - Transformation de la Régie Renault en société anonyme, proposée par le présent projet de loi afin de rendre possible un accord Renault-Volvo - Insuffisante information du Sénat : éventuelle négociation unilatérale entre Volvo et Mitsubishi; garanties; sous-traitance; Renault Véhicules industriels; possible diminution d'effectifs - (p. 1098) : vote de ce projet de loi, assorti des amendements de la commission des finances, par le groupe du RDE.

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1171) : vote favorable des sénateurs du RDE sur le projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail** [n° 281 (89-90)] - (31 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1233) : au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 278 (89-90)] - (11 juin 1990) - Discussion générale (p. 1456, 1457) : événements de Carpentras - Importance du dispositif législatif existant visant à réprimer les actes racistes - Opposition à la création d'un délit de révisionnisme - Dangers de la sanction d'inéligibilité de l'auteur d'une infraction à caractère raciste - Lourdeur du dispositif visant à donner aux associations un droit de réponse - Votera la question préalable proposée par la commission des lois.

- Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 369 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale (p. 1982) : urgence de la lutte contre la toxicomanie - Confiscation des bénéfices que procurent les trafics de stupéfiants - Projet conforme aux dispositions mises en place aux États-Unis et au Royaume-Uni - Mise en place d'un service spécialisé auprès du ministre des finances chargé de recueillir les déclarations que devront formuler les organismes financiers - Obligation de déclaration - Levée du secret professionnel - Identification des clients - Nécessaire renforcement de la protection des clients des services financiers - Au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires - Nouvelle lecture [n° 443 (89-90)] - (29 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2287) : votera ce texte.

- Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)] - (29 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2333) : au nom du groupe du RDE, se déclare favorable au texte de ce projet amendé par le Sénat - S'interroge sur la multiplication des interdits alors qu'on sait très bien que l'on n'aura pas les moyens de les faire respecter.

- Conférence des présidents - (2 octobre 1990) (p. 2390) : organisation des travaux du Sénat.

- Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 298 (89-90)] - (10 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2628) : renforcement de la sécurité juridique des candidats à l'accession à la propriété d'une maison individuelle - Insuffisance de la législation en vigueur pour empêcher les comportements abusifs de certains constructeurs - Objectifs du présent texte : renforcement de la protection des acquéreurs ; élargissement du champ d'application du régime juridique applicable aux contrats passés entre le maître d'ouvrage et le constructeur ; obligation de souscrire une garantie de livraison ; protection des sous-traitants - (p. 2629) : moralisation des professions de la construction - Nécessité d'une politique d'information des candidats accédant à la propriété et des sous-traitants pour les risques qu'ils encourent - Contrairement à ce qui se passe en France, construction de maisons individuelles dans les pays développés sur des sites aménagés et équipés - Rôle des pouvoirs publics - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2652) : au nom du groupe du RDE, votera ce projet de loi.

- Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2673) : confrontation d'intérêts opposés impliqués par ce texte - Contradiction entre les impératifs sociaux et les impératifs économiques - (p. 2674) : défavorable au texte présenté.

- Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)] - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 6 (équipements terminaux) (p. 3401) : soutient l'amendement n° 1 de M. Pierre Laffitte (obligation de l'usage de la langue française pour l'information des consommateurs en matière de compatibilité des matériels au réseau public).

- Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)] - (15 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3490) : vote de ce projet de loi par le groupe du RDE.

- Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)] - Suite de la discussion - (19 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3600) : au nom du groupe du RDE, ne prendra pas part au vote.

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3660) : conjoncture économique mondiale incertaine - (p. 3661) : ralentissement de la croissance économique - Difficulté de rendre cohérentes les politiques économiques des pays industrialisés - Crise du Golfe persique - Insuffisance de l'investissement productif et de l'épargne - Accroissement de la dette publique - Taux de chômage élevé - nécessité de réduire les dépenses publiques - Souligne la faiblesse des allègements fiscaux à l'égard des ménages et des entreprises - Cas des petites et moyennes entreprises, PME, et des petites et moyennes industries, PMI - Déploie l'étude insuffisante de la contribution sociale généralisée, CSG.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 3 (p. 3737) : son amendement n° I-2 : possibilité pour les entreprises soumises aux bénéfices industriels et commerciaux selon un régime réel d'imposition de déduire chaque année de leurs bénéfices, soit une somme de 10 000 francs, soit 10 % de ce bénéfice dans la limite de 30 000 francs ; retiré - Après l'art. 4 (suite) (p. 3773) : au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'amendement n° I-135 de la commission (exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 42 (équilibre général du budget) (p. 3879) : nécessaires relations financières claires entre la France et les structures communautaires - Rôle de la délégation sénatoriale pour les communautés européennes - Problème du contrôle du budget européen - Tendances à l'amointrissement des compétences budgétaires des parlements nationaux - Solidarité des Douze dans l'exécution des politiques communes - Considère l'information fiable et régulière du Parlement sur la procédure budgétaire de la Communauté comme une absolue nécessité - Favorable au renforcement du contrôle démocratique des politiques européennes des dépenses et des recettes de la Communauté - Explication de vote sur l'ensemble de la première partie (p. 3889) : nécessité de donner à la France les moyens financiers les plus aptes à assurer son développement et à respecter les engagements internationaux - (p. 3890) : insuffisance de l'effort consenti pour résorber le déficit budgétaire et de la politique d'allègement fiscal - Au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption du projet de première partie de la loi de finances tel qu'il a été modifié par les travaux du Sénat.

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 3996) : difficultés de l'Afrique : instabilité politique et sociale ; crise économique - Améliorations tangibles - Constance de la politique de coopération - Action structurante sur les systèmes politiques et économiques - Renforcement de l'Etat de droit - (p. 3997) : problème de l'endettement ; sommets de Toronto et de Dakar - Mise à l'écart regrettable du Parlement - Contrôle nécessaire de l'utilisation des aides - Renforcement de la coopération des organisations non gouvernementales, ONG, et des collectivités locales françaises - Développement souhaitable du partenariat industriel - Assistance technique - Santé publique ; lutte contre le Sida - Tchad - Rwanda - Problème du potentiel d'intervention militaire en Afrique - Rationalisation nécessaire des actions de coopération - Développement souhaitable de la capacité des pays en voie de développement à régler leurs problèmes.

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) (p. 4274) : incidences de la

crise du Golfe persique sur la conjoncture économique - Dispositifs des plans emploi - Rôle de l'ANPE - Effort relatif à la formation professionnelle - (p. 4275) : problème du chômage de longue durée.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits (p. 4369) : vote contre le projet de contribution sociale généralisée, CSG.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4521) : lycéens - Système éducatif - Organisations syndicales - Pédagogie - Union des Républiques socialistes soviétiques, URSS - (p. 4522) : lycéens - Système éducatif.

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4668) : crise du Golfe - Danger de la désagrégation du bloc de l'Est européen ; puissance de l'armée soviétique - Diminution de la tension Est-Ouest - Non-respect de la loi de programmation militaire - Plan de revalorisation de la condition militaire - Baisse en volume des crédits d'équipement - Insuffisances de la flotte de transport aérien et de ravitaillement en vol ; limitation des programmes concernant les Mirages - Baisse des effectifs - Remise à plat nécessaire de la politique nucléaire - Modernisation indispensable de la marine - Renforcement de la force d'action rapide - Budget limité à la gestion du présent - (p. 4669) : interrogation sur l'adéquation de l'outil de défense aux missions assignées aux armées - Clarification souhaitable de la position française à l'égard de ses alliés - Importance de la revalorisation de la condition militaire et de la professionnalisation de l'armée - Vieillesse de l'outil militaire - Problème du statut de l'industrie de l'armement - Votera personnellement contre ce projet de budget.

Équipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation aérienne - (8 décembre 1990) (p. 4790) : aérodromes secondaires de la région d'Île-de-France - Transports aériens.

Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4801) : allocation logement - Prêts d'accès à la propriété, PAP - Logement social - Livrets A HLM - (p. 4802) : épargne logement - Accession à la propriété - (p. 4803) : prêts locatifs aidés, PLA - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Primes à l'amélioration de l'habitat, PAH - Logement locatif social - Secteur de l'amélioration et de la rénovation de l'habitat - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4819) : son amendement, n° II-18 : réduction incitative des crédits ; rejeté - Etat B - Titre IV : son amendement n° II-19 : réduction incitative des crédits ; adopté - Etat C - Titres V et VI : ses amendements n° II-20 et II-21 : réductions incitatives des crédits ; adoptés.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4931) : procédure utilisée par le Gouvernement pour l'adoption du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale - Importance du travail de la commission des finances - (p. 4932) : position du Sénat sur les différents projets de budget - Rôle du Sénat - Vote favorable des sénateurs du RDE sur ce projet de budget ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes** - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 120 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4952) : vote du groupe RDE contre les conclusions de la CMP en raison de l'amendement du Gouvernement supprimant l'article n° 5 bis permettant aux communes d'avoir en commun plusieurs gardes champêtres.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie** - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 121 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4954) : vote de ce projet de loi par le groupe du RDE.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et**

professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)] - (12 décembre 1990) - Art. 15 (compensation du travail de nuit) (p. 5016) : interroge le ministre pour savoir si l'article 15 du présent projet de loi s'applique aux salariés de l'hôtellerie et de la restauration - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5021) : remercie le rapporteur, Mme Hélène Missoffe - Votera pour le projet de loi.

- **Conclusions du rapport de M. Claude Belot, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, (n° 168, 90-91), tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature, comme des compagnies aériennes, qu'elle contrôle, puis d'en informer le Sénat [n° 135 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - en remplacement de M. Claude Belot, rapporteur - Discussion générale (p. 5079, 5080) : prise de contrôle par Air France de la Compagnie UTA - Difficultés financières d'Air France - Concurrence internationale - Difficultés engendrées par ce regroupement : incidences sur la structure du transport aérien national et sur la gestion du groupe - Financement du groupe - Ampleur des cessions d'actifs - Rôle de l'Etat - Mission de la commission de contrôle.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141 (90-91)]** - (15 décembre 1990) (p. 5129) : cotisations sociales - Lotissements commerciaux - Péréquation de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5159) : regrette que n'aient pas été évoqués les souhaits de la population - Inadaptation de l'organisation territoriale.

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)]** - (18 décembre 1990) (p. 5251) : confirme la demande de suspension de séance formulée par M. Etienne Dailly.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 174 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5386) : se réjouit, au nom du groupe du RDE, de la ratification de ce traité - Au nom de l'immense majorité de ceux qui n'ont plus la possibilité de témoigner, approuve le pas définitif fait dans le sens de la paix et de la construction de l'Europe.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la quatrième convention ACP-CEE (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989, l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention ACP-CEE [n° 105 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5391) : poursuite du processus engagé en 1975 qui a mis en oeuvre des modes de coopération diversifiés entre la Communauté économique européenne, CEE, et soixante-neuf Etats en développement - (p. 5392) : signature de sept conventions pour une période de dix ans - Maintien des instruments de coopération traditionnels et apparition de nouvelles orientations - Accroissement de l'effort quantitatif consenti par les Etats membres de la Communauté - Au nom du RDE unanime, se déclare favorable à l'adoption de ce texte.

CASTAING (Robert), sénateur du Gers (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4522) : créations d'emplois d'instituteurs - Zones rurales - Langues étrangères - Zones d'éducation prioritaires, ZEP - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - (p. 4523) : formation dispensée aux stagiaires dans les IUFM.

CATUELAN (Louis de), sénateur des Yvelines (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

Membre titulaire du Conseil national des transports; est nommé membre suppléant de ce Conseil (JO Lois et décrets du 5 octobre 1990).

Membre titulaire de la commission supérieure du crédit maritime mutuel.

Est nommé membre suppléant de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (JO Lois et décrets du 26 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Edouard Le Jeune, relative au rétablissement de la peine de mort pour les crimes les plus odieux [n° 394 (89-90)] (19 juin 1990) - **Droit pénal.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant création d'un conservatoire national du patrimoine maritime [n° 441 (89-90)] (27 juin 1990) - **Mer et littoral.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Marine marchande** - [n° 87 (90-91) tome 20] (2 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 90 (JO Débats du 3 avril 1990) (p. 6) - Ministère : Intérieur - *Situation des petites communes rurales* - Finances locales .

Questions orales sans débat :

n° 211 (JO Débats du 19 mai 1990) (p. 990) - Ministère : Environnement - *Indemnisation des dégâts du gibier* - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2026) - Environnement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)]** - (5 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 101) : attribution par le Gouvernement d'une somme de 6 millions de francs afin de favoriser la sécurité de la mer - Absence de justification du dégazage au large - Problème de la lutte contre les pavillons de complaisance - Estime que la responsabilité du chargement incombe aux chargeurs - Estime irréaliste d'accuser un capitaine d'être responsable d'un chargement de plusieurs milliers de conteneurs à bord.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)]** - (3 mai 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 671) : se déclare favorable à toute mesure qui contribue à améliorer la situation des victimes d'infractions pénales - Se réjouit de la simplification des démarches qui leur sont imposées - Harmonisation du système d'indemnisation des victimes d'infractions pénales - Unification du système d'indemnisation des victimes d'infractions de droit commun et du système d'indemnisation des victimes d'actes terroristes - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet dans la rédaction proposée par la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)]** - (29 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2321) : constate que ce n'est pas d'aujourd'hui que les véhicules automobiles perturbent ou endommagent les campagnes - Dénonce l'usage abusif des véhicules 4 X 4 et les dégradations qu'ils provoquent - Obligation pour les maires de procéder à de très lourds travaux de remise en état - Nécessité de sanctionner l'abus - Constate que les dégradations s'exercent principalement sur les voiries communales et rurales - Signale que le projet de loi n'étend pas l'interdiction de circulation des 4 X 4 à la voirie rurale qui pâtit des dégâts en raison de sa fragilité - (p. 2322) : souhaite qu'une disposition du code rural permette d'interdire l'accès des chemins ruraux aux engins à moteurs n'appartenant pas aux ayants droit si telle est la volonté des responsables locaux - **Art. 1 (interdiction de circulation en dehors des voies et chemins)** (p. 2324) : son amendement n° 14 : circulation des véhicules à moteur autorisée dans les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique après autorisation accordée par arrêté du maire; rejeté - **Art. 3 (pouvoirs de police du maire)** (p. 2326) : ses amendements n° 16 : possibilité pour le maire d'interdire par arrêté l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies; n° 17 : possibilité pour le maire d'interdire par arrêté l'accès de toutes ou de certaines portions de voies; et n° 18 : possibilité pour le maire d'interdire l'accès de certaines voies à certaines catégories de véhicules dont la circulation est de nature à compromettre la conservation desdits chemins; rejetés - (p. 2327) : son amendement n° 19 : dégâts occasionnés par les véhicules utilisés pour assurer les missions de service public et par les véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, à leur charge; devenu sans objet - **Art. 2 (précédemment réservé p. 2325) (exceptions au principe d'interdiction)** (p. 2329) : son amendement n° 15 : absence d'application de l'interdiction de circulation, prévue à l'article 1^{er}, aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, d'entretien ou de

recherche motivée; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2333): rejet des amendements du groupe de l'Union centriste par le Sénat - Regrette de ne pas avoir voté le renvoi en commission - S'abstiendra à titre personnel.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) (p. 4253): année du patrimoine maritime; secteur de l'artisanat maritime.

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4280): interrogations relatives à l'aide aux chômeurs et à la formation professionnelle.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4748): défense de l'espace rural en Ile-de-France; proteste contre le projet de création d'une nouvelle zone urbaine au sud de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) Après l'art. 85 (p. 4772): soutient les amendements de M. Paul Alduy, n° II-127, n° II-128 et n° II-129, modifiant l'échéancier du remboursement des certificats d'indemnisation des rapatriés - (p. 4773): soutient l'amendement n° II-130 de M. Paul Alduy (majoration des certificats d'indemnisation par des intérêts capitalisés) - (p. 4774): soutient l'amendement n° II-131 de M. Paul Alduy (exonération des droits de succession sur les certificats d'indemnisation).

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4808): logement social - Prêts locatifs aidés, PLA - Droit au logement.

Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (marine marchande) (p. 4824): redressement de la flotte de commerce - Transports maritimes - Age des navires - Diminution du coût des équipages - Crise du Golfe persique - Marine marchande - (p. 4825): flotte de vedettes - Conditions de sécurité des ports - Mer territoriale - Aquaculture - Conchyliculture - Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits pour la pêche maritime et de la conchyliculture, FIOM - Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Pénurie de navigants qualifiés - Sécurité en mer - (p. 4826): surveillance maritime - Communes littorales: développement touristique souhaité.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 120 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4952): vote du groupe de l'Union centriste contre les conclusions de la CMP en raison de l'amendement du Gouvernement supprimant l'article n° 5 bis permettant aux communes d'avoir en commun plusieurs gardes champêtres.

CAUPERT (Joseph), sénateur de la Lozère (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à modifier l'article 193 du code de la famille et de l'aide sociale [n° 62 (90-91)] (26 octobre 1990) - **Action sociale et solidarité nationale.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4193): France - Agriculteurs en difficulté - Zones rurales - Aménagement rural - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - Quotas laitiers - Département de la Lozère - Revenu agricole moyen - (p. 4194): exode rural - Jeunes agriculteurs - Environnement - Incendies de forêts - Politique des prix.

CAZALET (Auguste), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances - Est nommé membre titulaire de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (*JO* Lois et décrets du 26 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission centrale de classement des débits de tabac (*JO* Lois et décrets du 14 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Anciens combattants** - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 3] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO* Débats du 18 mai 1990) (p. 942) - Ministère: Anciens combattants - *Emission de télévision irrespectueuse pour les anciens combattants - Radiodiffusion et télévision.*

Questions orales sans débat :

n° 195 (*JO* Débats du 25 avril 1990) (p. 532) - Ministère: Agriculture: *Classement partiel en zone montagne de dix communes des Pyrénées-Atlantiques* - (Réponse: *JO* Débats du 5 mai 1990) (p. 680) - Montagne.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (30 novembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4212): crise de l'administration: diminution du nombre des ayants droit; dualité des structures; centralisation - Plan de rénovation administrative - Nécropoles nationales, Fréjus - (p. 4213): manifestations nationales; année du patrimoine des guerres - « Appareillage des mutilés » - Institution nationale des invalides - Office national des anciens combattants, ONAC; secours; anciens combattants chômeurs en fin de droits - Harkis - Réforme du rapport constant; prochaine réunion de la commission tripartite - Mise en oeuvre du plan de revalorisation des pensions de veuves de guerre - (p. 4214): mesures d'économie du paragraphe II de l'article 85 - Non-revalorisation des hautes pensions; suppression du mécanisme des suffixes; caractère révisable des pensions; écrêtement des pensions de reversion des veuves de guerre - Commission des finances: proposition de suppression du paragraphe II de l'article 85 et de rejet du budget - **Art. 85 (revalorisation des pensions**

de veuves de guerre; mesures d'économie) (p. 4233): son amendement n° II-38 rectifié: suppression des mesures d'économie; adopté - (p. 4234): s'oppose à l'amendement n° II-91 du Gouvernement (précisions sur la mise en oeuvre des mesures d'économie) - S'oppose à l'amendement n° II-55 de M. Claude Prouvoeur (suppression du nouveau régime des suffixes).

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) - Après l'art. 85 (p. 4771): ses amendements, soutenus par M. Jean Simonin, n° II-144, n° II-145, n° II-146, n° II-147 et n° II-174, relatifs à la modification de l'échéancier de remboursement des certificats d'indemnisation des rapatriés; irrecevables (art. 40 de la Constitution) - Son amendement n° II-148, soutenu par M. Jean Simonin: majoration des certificats d'indemnisation par des intérêts capitalisés; irrecevable (art. 40 de la Constitution) - (p. 4774): son amendement n° II-149, soutenu par M. Jean Simonin: exonération des droits de succession sur les certificats d'indemnisation; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)] - (17 décembre 1990) - Art. 44 (simplification des règles d'assiette et de perception de la redevance sanitaire de découpage) (p. 5226): son amendement n° 4, soutenu par M. Jean Chérioux: fixation par décret des conditions dans lesquelles la redevance de découpage doit être répercutée par l'abatteur auprès des découpeurs; retiré.**

CESAR (Gérard), sénateur de la Gironde (NI puis apparenté au groupe RPR).

Remplace le 15 juin 1990, en qualité de sénateur, M. Jean-François Pintat, décédé (JO Lois et décrets du 16 juin 1990).

NOMINATIONS

Est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 19 du code des débits de boissons (publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993) (p. 2783): ses amendements, soutenus par M. Bernard Barbier, n° 133: information au moyen d'affichettes; et n° 134, identique aux amendements n° 66 de M. Bernard Barbier et n° 92 de M. Pierre Lacour: délivrance des autorisations; devenus sans objet.**

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie:

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4179): environnement - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - Eau - Friches - Aménagement du territoire - Prix agricoles - Calamités et catastrophes: sécheresse - Prêts bonifiés aux jeunes agriculteurs - (p. 4180): recherche - Qualité de la vie - Régime de garantie des calamités agricoles.

CHAMANT (Jean), sénateur de l'Yonne (RPR) - Vice-président du sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz; en démissionne (JO Lois et décrets du 18 novembre 1990).

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Rappel au règlement, de M. Emmanuel Hamel - (23 mai 1990) (p. 1045): s'associe à la protestation de M. Emmanuel Hamel relative aux termes employés par la Commission de Bruxelles pour annoncer, dans un récent communiqué, l'accord intervenu au sujet du nouveau statut de Renault - Ignorance de l'existence du Sénat et de son rôle dans l'élaboration des lois.**

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 399 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2090): invite le Sénat à approuver les conclusions de la CMP en raison du caractère positif de l'accord obtenu.**

- **Souhaits de bienvenue à l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique (10 octobre 1990) (p. 2625).**

- **Souhaits de bienvenue à M. José Genoud, sénateur de la république Argentine (23 octobre 1990) (p. 2960).**

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)] - Suite de la discussion - (25 octobre 1990) - Rappels au règlement de MM. Germain Authié, rapporteur, Albert Vecten et Aubert Garcia (p. 3044): demande de report de la discussion du texte en projet..**

- **Conférence des présidents (8 novembre 1990) (p. 3230 à 3231): organisation des travaux du Sénat lors de l'examen du projet de loi de finances - Emission télévisée prévue le 24 novembre 1990**

- **Souhaits de bienvenue à un sénateur chilien (4 décembre 1990) (p. 4501).**

- **Hommage rendu par le Sénat à la mémoire de M. Gilles Boulouque, juge d'instruction (13 décembre 1990) (p. 5034).**

CHAMBRIARD (Jean-Paul), sénateur de la Haute-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement:

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 418) - Ministère: Agriculture - **Quotas et prix agricoles - Agriculture.**

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5052) - Ministère: Industrie - **Renault et l'Europe de l'Est - Automobiles.**

Questions orales sans débat:

n° 245 (JO Débats du 12 octobre 1990) (p. 2709) - Ministère: Intérieur (m. délégué) - **Mécontentement des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires - (Réponse: JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3291) - Sapeurs-pompiers.**

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2604): mépris dans lequel le Gouvernement tient les agriculteurs - Rôle de ces derniers dans la survie des départements de montagne -**

Engage le Gouvernement à la fermeté auprès de la Commission de la CEE et dans les négociations du GATT.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4188) : installation des jeunes agriculteurs - Balance commerciale - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Taxe sur la valeur ajoutée sur le fuel - Harmonisation européenne de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA - Cotisations sociales - Lait et produits laitiers - Zones de montagne - Enseignement agricole - (p. 4189) : Fédération nationale du cheval - Dotation à l'installation des jeunes agriculteurs - Prêts bonifiés - Irrigation - Calamités et catastrophes : sécheresse - Viandes.

CHANDERNAGOR (André), Premier président de la Cour des comptes.

INTERVENTIONS

- **Dépose sur le bureau du Sénat le rapport annuel de la Cour des comptes (28 juin 1990) (p. 2232).**

CHAPUIS (Robert), secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Hubert Durand-Chastel : **Etudiants (Manifestations des lycéens) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3447).**

de M. Ernest Cartigny : **Etudiants (Crise lycéenne) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3450).**

de M. Franck Sérusclat : **Etudiants (Plan d'urgence pour l'éducation) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3451).**

de M. Pierre Vallon : **Etudiants (Evénements du 12 novembre) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3452).**

de Mme Hélène Luc : **Etudiants (Mesures annoncées en faveur des lycéens) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3455).**

de M. Adrien Gouteyron : **Lycées (Situation dans les lycées) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3461).**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4501) : enseignement technique et professionnel - Etudiants - Lycéens - Diplômes - (p. 4502) : vie quotidienne au lycée - Créations d'emplois - Responsabilité des régions - Lycées polyvalents - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Enseignants - Carrière des professeurs - (p. 4503) : inspecteurs principaux de l'enseignement technique - Equipements pédagogiques - Régions - Enseignement technique et professionnel : rôle ; vie dans les établissements - Bacheliers professionnels - (p. 4504) : Conservatoire national des arts et métiers, CNAM - Formation des jeunes - Créations d'emplois - (p. 4551) : IUFM - (p. 4552) : bassins d'emplois - Certificat d'aptitude professionnelle, CAP - Brevet d'études professionnelles, BEP - Baccalauréats professionnels - Bacheliers technologiques dans les instituts universitaires de technologie, IUT - (p. 4553) : plans pluriannuels de localisation des IUT - Diplôme d'études universitaires générales (DEUG).

CHARASSE (Michel), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Robert Vizet : **Dotation globale de fonctionnement (DGF) (Collectif budgétaire pour rétablir les crédits de la dotation globale de fonctionnement) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 424).**

de M. Paul Girod : **Finances locales (Assujettissement du service public de la poste aux impôts locaux) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 427).**

de M. Michel Souplet : **Dotation globale de fonctionnement (DGF) (Mécontentement des élus sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 428).**

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 113 de M. Louis Virapoullé : **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (Mesures destinées à assurer un remboursement immédiat de la TVA aux collectivités territoriales) (JO Débats du 21 avril 1990) (p. 467).**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 18 (situation fiscale des deux exploitants publics au cours de la période transitoire) (p. 1359) : sur les amendements de la commission des finances saisie pour avis, accepte le n° 6 d'ordre rédactionnel et demande le retrait du n° 7 (remplacement du prélèvement au profit du budget général par un versement) - Application, dès l'exercice 1991, du régime commun de récupération de la TVA - Modalités du prélèvement opéré sur le budget de France Télécom au profit du budget de l'Etat ; rebudgétisation intégrale en 1994 - Problème de la fixation des modalités du prélèvement opéré sur le budget de France Télécom au profit du budget général - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale) (p. 1360) : application à La Poste d'un abattement sur la taxe professionnelle et les taxes foncières pour tenir compte de ses contraintes spécifiques de service public - (p. 1361) : affectation des impôts locaux - Dévolution du produit des impôts locaux acquittés par La Poste et France Télécom ; mécanisme retenu par l'Assemblée nationale - (p. 1362) : taxe d'enlèvement des ordures ménagères - (p. 1365) : répartition de la somme prélevée en 1990 par l'Etat sur le budget annexe des PTT ; dévolution à l'Etat d'une somme équivalente sur le produit des impôts locaux acquittés par La Poste et France Télécom - (p. 1366) : taxe professionnelle sur les pilônes - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - (p. 1370, 1371) : s'oppose aux amendements de M. Claude Estier, n° 82 (conditions d'assujettissement des deux exploitants à la fiscalité de droit commun), n° 83 (produit des impôts acquittés par les deux exploitants ajouté à la dotation globale de fonctionnement, DGF, de l'exercice suivant), n° 84 (à compter de 1994, reversement de la totalité de la fiscalité aux collectivités locales) et n° 85 (création, composition et mode de financement d'un fonds de modernisation du réseau postal) ainsi qu'à l'amendement n° 107 de M. Paul Loridant (taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue directement par les communes) - Sur les amendements de la commission saisie pour avis, accepte les rédactionnels n° 10 et n° 12, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 9 de coordination et s'oppose aux n° 8 (suppression de l'assujettissement aux taxes concernant le balayage et l'enlèvement des ordures ménagères), n° 11 (taux d'abattement dont bénéficie la Poste en ce qui concerne la taxe professionnelle), n° 14 (produit des impôts acquittés par les deux exploitants ajouté à la dotation globale de fonctionnement, DGF, de l'exercice suivant), n° 13 et n° 15 de coordination.**

- **Déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière, suivie d'un débat [n° 387 (89-90)]** - (14 juin 1990) (p. 1620) : rappelle la transmission au Parlement, en application de l'article 38 de la loi organique relative aux lois de finances, du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et des finances publiques - Débat sur ce rapport souhaité par le Sénat - Estime que le bilan de l'exécution du budget de 1989 est la confirmation du succès de la politique budgétaire et fiscale menée depuis deux ans - Souligne la maîtrise des finances publiques mise au service d'une réhabilitation du rôle économique et social de l'Etat - Importante croissance économique - (p. 1621) : importance des investissements - Nombreuses créations d'emplois - Maîtrise de la hausse des prix - Réduction du déficit budgétaire - Diminution de la pression fiscale de l'Etat - Maîtrise des dépenses sans sacrifier les services publics - Volonté du Gouvernement de réduire les inégalités et de moderniser le système éducatif - Confirme que l'éducation nationale est la première priorité et l'augmentation de ses moyens financiers - (p. 1622) : souci du Gouvernement de faire reculer les exclusions - Création du revenu minimum d'insertion, RMI - Amélioration nécessaire de la réinsertion - Volonté du Gouvernement de créer de vrais emplois nouveaux - Allègement des charges qui pèsent sur l'embauche - Priorité à l'embauche des jeunes et des chômeurs de longue durée - Création du crédit-formation - Progression des crédits en faveur du logement - Renforcement des actions de solidarité envers les pays en voie de développement - Nécessaire solidarité devant l'impôt et mesures fiscales destinées à réduire les inégalités - (p. 1623) : nécessaire réduction du taux de la TVA avant l'échéance du 1^{er} janvier 1993 - Réduction du déficit et stabilisation des prélèvements obligatoires afin de préserver la compétitivité des entreprises - Souligne la croissance rapide des dépenses des régimes de sécurité sociale - Prise en compte des inflexions que subissent la conjoncture et le rendement des impôts - Confirmation d'un taux de croissance pour 1989 de 3 % environ - Signale l'absence de plus-values fiscales en 1990 - Souligne la forte augmentation ces dernières années du nombre d'entreprises payant l'impôt sur les sociétés - Concentration de l'effort budgétaire sur quelques priorités : processus d'harmonisation fiscale dans le cadre européen et réforme en profondeur de la grille de la fonction publique - (p. 1624) : rappelle que le Premier ministre a strictement cadré la liste des orientations qui seraient privilégiées : réduction des inégalités notamment dans le domaine du logement et de la formation, le RMI, et l'aide publique au développement - Nécessité de privilégier l'investissement pour l'avenir avec la poursuite du développement de la recherche et de l'effort engagé au profit de l'éducation nationale - Nécessaire rénovation de la justice et de l'environnement - Révision des bases de la fiscalité locale et réforme de la taxe d'habitation - Rappelle la proposition de l'Assemblée nationale tendant à la création d'une taxe départementale sur le revenu - Problème de la fiscalité du patrimoine et de l'amélioration du contrôle de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF - Dénonce la poursuite de la lutte contre les anomalies de l'impôt sur le revenu - Signale l'étude en cours sur la création d'une contribution sociale généralisée - Favorable à un système d'imposition sur le revenu simple et compréhensible par tous - Rappelle que la fiscalité n'est pas le seul moyen de réduire les inégalités - Nécessité de préparer l'avenir avec l'ouverture du grand marché européen - (p. 1625) : abaissement du taux de la TVA à taux majoré - Problème de la réouverture du dossier des plus-values à long terme des entreprises - Constate que la politique économique du Gouvernement a remis la France sur le chemin d'une croissance créatrice d'emplois - Poursuite des grandes priorités définies par le Gouvernement - Rappelle que les marges de manoeuvre sont limitées par le poids du déficit et par l'effet de la conjoncture économique sur les recettes - (p. 1636) : rappelle que ce débat se déroule dans une période qui se situe entre la lettre de cadrage du Premier ministre et l'ouverture des discussions avec les ministres dépen- siers - (p. 1637) : rappelle que le budget de la justice sera l'un des budgets privilégiés dans les dotations budgétaires pour 1991 - Problème des vieilles prisons et des bâtiments judiciaires qui ne font pas partie du domaine pénitentiaire - (p. 1646) : établissement des comptes prévisionnels au début du prin-

temps pour l'année suivante, alors que les rentrées fiscales sont encore inexactement connues - Réunion de révision des recettes au ministère des finances fin juillet et possibilité de savoir s'il y aura ou non plus-values dans l'année en cours - (p. 1647) : confirme que la logique de la loi organique veut que l'on vote d'abord les recettes, le plafond des charges et l'équilibre avant de passer aux dépenses et que dans la préparation de la loi de finances le Gouvernement fait l'inverse pour des raisons de disponibilité des statistiques - Rappelle que cette procédure est celle qui est utilisée pour établir les budgets des collectivités locales d'une certaine importance.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1753) : dépôt de ce projet sur la révision des évaluations foncières, étape importante de la rénovation de la fiscalité locale - Dénonce l'effet anesthésiant sur la responsabilité des élus locaux et sur l'autonomie des collectivités locales de l'intervention de l'Etat - Rappelle l'attachement des élus locaux au maintien du régime budgétaire des collectivités locales - Estime que la réforme répond à l'attente des élus et du Parlement - (p. 1754) : nécessité de corriger un certain nombre d'injustices ou d'anomalies qui ne font que s'aggraver au fil du temps - Dénonce le décalage croissant entre l'assiette des « quatre vieilles » et la réalité en raison du vieillissement des évaluations cadastrales - Rappelle que l'impôt local reste un impôt de répartition et qu'il en résulte des transferts « occultes » entre contribuables et entre collectivités locales - Renforcement de la participation des représentants des collectivités locales dans la composition des différentes commissions qui participeront aux travaux de révision - Signale que le Parlement aura de nouveau à se prononcer à la fin de 1992 au vu des résultats de la simulation - Rappelle que l'Assemblée nationale a souhaité, que l'évaluation du marché HLM soit la plus exacte possible, et exercer la plénitude de ses attributions en matière fiscale en modifiant l'article 52 bis pour renforcer les abattements - Exonération de 555 000 contribuables - (p. 1755) : signale que la réforme n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 1992 - (p. 1757) : rappelle qu'une grande partie du texte proposé est issue des suggestions de M. Jacques Descours Desacres, ancien sénateur - (p. 1764) : estime qu'il n'y a pas de contradiction entre la taxation de l'agriculture et de la propriété - Refonte du système de taxation des vignes et des vergers et du hors sol - Rappelle que le coefficient de situation intervient en dernier ressort après la détermination de l'évaluation cadastrale et que les secteurs d'évaluation des propriétés bâties ne sont pas forcément continus - Prise en compte de l'état du bâtiment pour le classement en catégorie - Problème des prochaines révisions et de la participation des professions libérales dans les différentes commissions - Estime que la révision générale tournante qui a été proposée pourrait être source de contentieux, en matière d'égalité de traitement des contribuables, ou des collectivités locales au regard du calcul de leur potentiel fiscal - Souligne le caractère provisoire du lien entre la taxe sur le foncier non bâti et les autres - (p. 1765) : disparition de la notion de valeur locative axiale - Absence de remise en cause de l'exonération des bâtiments d'exploitation - Souci d'éviter une double taxation bâti-non bâti - Constate que M. Robert Vizet qui craint que l'administration soit surchargée propose d'imposer des déclarations généralisées - Signale que des simulations grandeur nature sont prévues en ce qui concerne l'impôt départemental sur le revenu et que des simulations sont en cours en ce qui concerne la taxe professionnelle - Signale la transmission au Premier ministre des résultats des travaux relatifs à la cotisation de péréquation nationale assise sur la valeur ajoutée - Problème de la composition des commissions départementales ou communales et de la représentation des chambres de commerce, d'agriculture et de métiers - (p. 1766) : volonté du Gouvernement d'engager une vraie politique foncière - Possibilité pour les communes d'exclure certaines catégories de terrain de la surtaxation - Lutte contre la spéculation immobilière - Intérêt de la taxation des élevages hors sol - Fixation du tarif par référence aux meilleures terres - Création éventuelle d'une taxe professionnelle agricole - Adoption d'une disposition d'évaluation et entrée en

vigueur de la taxation au moment de la révision - Signale que le Gouvernement risque de devoir agir en catastrophe si l'évaluation n'est pas décidée - **Art. 1 (principes de la révision générale des évaluations cadastrales)** (p. 1767) : s'oppose aux amendements n° 2 de M. Paul Girod, rapporteur (fixation des conditions des révisions générales des évaluations cadastrales des immeubles bâtis et non bâtis), n° 91 (fixation des conditions des révisions des évaluations cadastrales des immeubles bâtis et non bâtis) et n° 92 (maintien de la notion de valeur locative) de M. Robert Vizet - **Intitulé du Titre I** (p. 1769) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (« Modalités d'évaluation des propriétés bâties ») - **Art. 2 (principes régissant l'évaluation des propriétés bâties)** : accepte les amendements de la commission n° 4 (évaluation cadastrale de chaque propriété bâtie en fonction de l'état du marché locatif) et rédactionnel n° 5 - **Art. 52 bis (par priorité) (abrogation de l'article 79 de la loi de finances pour 1990 et création d'un nouveau régime de taxation départementale des revenus)** (p. 1772) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 103 de M. Robert Vizet (exonération d'office de la taxe d'habitation des contribuables non imposables au titre de l'impôt sur le revenu et plafonnement de la taxe d'habitation à 2 % du revenu pour les autres contribuables) - **Après l'art. 2** (p. 1778) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Robert Vizet (établissement d'une seule taxe d'habitation par local d'habitation) - **Art. 3 (classification des propriétés bâties)** (p. 1779) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (substitution de la référence à l'encadrement des loyers par voie réglementaire aux critères d'attribution sous condition de ressources pour la définition du groupe des HLM) - (p. 1781) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (classement des propriétés bâties en sous-groupes selon la nature et la destination des propriétés) et s'oppose aux amendements, n° 127 de M. Lucien Lanier (prise en compte dans la détermination des sous-groupes et catégories, de la spécificité des grands types d'activité et de forme commerciale), n° 95 (classement des locaux d'habitation financés par un prêt d'accès à la propriété dans des sous-groupes distincts de ceux qui sont retenus pour les autres propriétés) et n° 94 (suppression du paragraphe III de cet article relatif à la détermination des sous-groupes et des catégories par décret en Conseil d'Etat) de M. Robert Vizet - **Art. 4 (modes d'établissement des évaluations cadastrales)** (p. 1782) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (majoration ou minoration de l'évaluation par application de coefficients s'étalant de 0,8 à 1,2 pour tenir compte de la situation particulière de la propriété dans le secteur d'évaluation et de son état d'entretien) - **Art. 5 (principes de détermination des tarifs)** (p. 1783) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (établissement d'un tarif distinct pour chaque sous-groupe au sein de chaque secteur d'évaluation) et s'oppose à l'amendement n° 109 de M. Robert Vizet (établissement des tarifs par commune, par sous-groupe ou catégorie de propriété) - **Art. 6 (modalités de délimitation des secteurs d'évaluation)** : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (impossibilité pour les locaux professionnels de pouvoir faire comme les HLM l'objet d'un seul secteur d'évaluation par département) - **Art. 7 (modalités de fixation des tarifs)** (p. 1784) : accepte les amendements rédactionnels de la commission n° 11 et n° 12 - S'oppose aux amendements n° 129 de M. Lucien Lanier (possibilité de réduire la superficie des propriétés à retenir pour l'application des tarifs, au moyen de coefficients conformes aux usages professionnels et judiciaires) et n° 96 de M. Robert Vizet (majoration de la taxe d'habitation pour les logements dont la superficie est importante) - **Art. 8 (procédure de classement des propriétés)** (p. 1785) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 123 de M. Ambroise Dupont (soumission par l'administration des impôts, du classement des propriétés bâties dans les groupes, sous-groupes ou catégories définis en application de l'article 3 et du coefficient qui leur est attribué, à la commission communale des impôts directs pour mise au point) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - S'oppose à l'amendement n° 79 de M. Charles de Cuttoli (notification individuelle aux contribuables établis hors de France, des décisions de classement et d'attribution du coefficient prévu à cet article) - **Après l'art. 8** (p. 1786) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amende-

ment n° 14 de la commission (abrogation d'une loi du 23 frimaire an III prévoyant des modalités spécifiques pour la commission communale des impôts directs locaux à Paris) - **Art. 10 (délimitation des secteurs d'évaluation)** : accepte l'amendement n° 15 de la commission (amélioration de la procédure de communication des données des directeurs des services fiscaux au comité de délimitation) - **Art. 11 (procédure de fixation des tarifs)** (p. 1787) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (amélioration du dialogue entre les responsables des services fiscaux et les commissions communales des impôts directs) - **Art. 12 (obligations déclaratives des contribuables)** (p. 1788) : s'oppose aux amendements, de la commission de suppression, n° 17 de suppression, de M. Robert Vizet, n° 97 (obligation pour tout propriétaire de souscrire des déclarations précisant l'affectation, la nature, la situation et l'état de leurs immeubles quel qu'en soit le groupe) et n° 98 (suppression du second alinéa de cet article qui tend à pallier les carences du système déclaratif) et n° 80 de M. Charles de Cuttoli (possibilité pour l'administration des impôts qui ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la fixation de l'évaluation cadastrale de demander aux redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties de fournir ces renseignements dans un délai qui ne peut être inférieur à deux mois pour les contribuables français ayant leur résidence habituelle hors de France) - **Intitulé du Titre II** : accepte l'amendement n° 18 de la commission (« Modalités d'évaluation des propriétés non bâties ») - **Après l'art. 45 (par priorité)** (p. 1790) : s'oppose à l'amendement n° 73 de la commission (création d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée et destinée à se substituer progressivement à l'impôt foncier non bâti) - **Art. 14 (répartition des propriétés non bâties en groupes, sous-groupes et classes)** (p. 1794) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Robert Vizet (constitution de groupes différents pour les terres de culture et pour les terres d'élevage) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 20 de la commission - S'oppose aux amendements relatifs à la suppression de la taxation des installations affectées à l'élevage hors sol, n° 21 de la commission, n° 88 de M. Philippe Adnot, n° 106 de M. Jacques de Menou et n° 112 de M. Marcel Daunay - (p. 1796) : accepte les amendements de la commission de coordination n° 19 et rédactionnel n° 22 - **Art. 15 (sous-groupe des terrains constructibles)** : accepte l'amendement de coordination n° 143 de la commission ainsi que ses amendements n° 23 et n° 24 relatifs à l'avis conforme du conseil municipal préalablement aux décisions de classement des terrains constructibles par la commission communale des impôts directs - (p. 1797) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de la commission (possibilité pour la commission communale des impôts directs de demander tout renseignement nécessaire aux services fiscaux et aux services de l'équipement) - **Après l'art. 15** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 110 de M. Hubert Haenel et n° 119 de M. Germain Authié (conditions de constructibilité dans les unités touristiques des zones de montagne) - **Art. 16 (secteurs d'évaluation des propriétés non bâties)** (p. 1798) : accepte l'amendement rédactionnel n° 26 de la commission - **Art. 17 (établissement des tarifs, au sein de chaque secteur d'évaluation, par sous-groupe et par classe)** (p. 1799) : accepte l'amendement rédactionnel n° 27 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Ambroise Dupont (fixation des tarifs des classes directement sans avoir à les faire découler d'un tarif du sous-groupe) - **Art. 18 (méthodes de fixation des valeurs à l'hectare)** (p. 1800) : accepte l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 125 de M. Ambroise Dupont - **Art. 19 (évaluation des sous-groupes du huitième groupe)** (p. 1801) : signale que la réglementation telle qu'elle est prévue par le code général des impôts n'est pas modifiée par le projet de loi dit de « non-chasse » - Accepte l'amendement de coordination n° 29 de la commission et s'en remet à la sagesse du Sénat pour son amendement n° 141 (assouplissement des modalités d'évaluation du sous-groupe des jardins et terrains d'agrément) - **Art. 23 (modalités d'imposition des élevages hors-sol)** (p. 1802) : s'oppose aux amendements de suppression pour coordination n° 30 de M. Paul Girod, n° 89 de M. Philippe Adnot, n° 107 de M. Jacques de

Menou et n° 113 de M. Marcel Daunay - **Art. 24 (détermination de la liste des sous-groupes dans le département)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 31 de la commission - **Art. 25 (délimitation des secteurs d'évaluation)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 32 de la commission relatif à l'amélioration de la procédure de communication des données par le directeur des services fiscaux - **Art. 26 (procédure de fixation des tarifs et du nombre de classes sectorielles)** (p. 1803) : accepte l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission relatif à la transmission par le directeur des services fiscaux des observations des commissions communales des impôts directs à la commission départementale des évaluations cadastrales - **Art. 27 (procédure d'incorporation des classes communales existantes dans les classes sectorielles)** : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (possibilité pour le conseil général d'introduire un recours devant la commission départementale des impôts directs en cas de contestation de la décision du directeur des services fiscaux prise en accord avec la commission communale des impôts directs) - **Art. 28 (procédure de notification des décisions prises et modalités d'affichage de celles-ci)** (p. 1804) : s'oppose à l'amendement n° 81 de la commission (conditions dans lesquelles les tarifs retenus sont notifiés aux contribuables français établis hors de France pour leur information, par décret en Conseil d'Etat) - **Art. 29 (obligations déclaratives des propriétaires d'installations affectées à l'élevage hors sol)** (p. 1805) : s'oppose aux amendements de suppression pour coordination n° 35 de la commission, n° 108 de M. Jacques de Menou et n° 114 de M. Marcel Daunay - **Art. 30** : s'oppose à l'amendement n° 36 de la commission (obligations déclaratives des propriétaires et possibilité pour l'administration d'obtenir des déclarations pour les biens sur lesquels elle est dans l'impossibilité de se faire une opinion correcte et complète) - **Art. 30 (régime permanent d'obligations déclaratives des contribuables)** : s'oppose aux amendements n° 37 et n° 38 de la commission relatifs à l'allongement des délais imposés aux différentes instances représentatives consultées au cours de la procédure pour se prononcer soit sur la délimitation des secteurs d'évaluation, soit sur les différentes décisions tarifaires - **Art. 31 (affichage et notification des décisions prises par le comité de délimitation des secteurs d'évaluation par le directeur des services fiscaux)** (p. 1806) : accepte l'amendement n° 39 de la commission (modalités de publicité des décisions prises par les commissions communales des impôts directs locaux) - **Après l'art. 31 (possibilité pour le conseil général, de contester les décisions relatives à l'incorporation des classes communales)** : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission (délai de dix jours accordé au conseil général à compter de la notification de la décision d'incorporation des classes communales pour saisir la commission départementale des impôts directs locaux en cas de contestation) - **Art. 32 (saisine de la commission départementale des impôts directs locaux)** (p. 1807) : accepte les amendements de la commission de coordination n° 42 et rédactionnel n° 43 - **Art. 33 (intervention de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaire)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 44 de la commission (suppression du délai accordé à la commission départementale des impôts directs pour statuer sur les désaccords qui lui sont soumis en application des articles 8 et 32) et s'oppose à son amendement n° 45 (conditions de publication de la saisine de la commission départementale des impôts directs locaux) - **Art. 34 (voie de recours contre les décisions prises en matière d'évaluation cadastrale)** (p. 1808) : accepte l'amendement de coordination n° 46 de la commission et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de la commission - **Art. 35 (intangibilité des catégories de locaux et des tarifs entre deux révisions)** : s'oppose à l'amendement n° 48 de la commission (possibilité de modifier le classement des locaux entre deux révisions) - **Art. 37 (possibilité de compléter la liste des sous-groupes entre deux révisions)** (p. 1809) : s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Robert Vizet (possibilité pour la liste des sous-groupes de culture ou de propriété dans le département d'être complétée entre deux révisions sans condition de superficie) - **Art. 38 (possibilité de compléter le nombre de classes entre deux révisions)** : s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Ambroise

Dupont (suppression de toute dérogation au principe de l'intangibilité des tarifs applicables dans le secteur d'évaluation aux autres classes du sous-groupe en cas de création de classes) - **Art. 39 (modification des tarifs des différentes classes dans une commune entre deux révisions)** : accepte l'amendement n° 49 de la commission (fixation du délai limite au quinze février, uniquement pour conditionner l'entrée en vigueur des conséquences de la décision de la commission communale des impôts locaux au titre de l'exercice suivant) - **Après l'art. 39 (possibilité de reclasser les propriétés non bâties)** (p. 1810) : accepte l'amendement n° 50 de la commission (reclassement possible des propriétés non bâties entre deux révisions) - **Art. 40 (évaluations réalisées entre deux révisions)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 139 de M. Ambroise Dupont (avis de la commission communale des impôts directs réputé avoir été donné si elle ne s'est pas prononcée dans les trente jours suivant sa saisine) - **Art. 41 (modification des limites des secteurs d'évaluation)** (p. 1811) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 51 de la commission - **Accepte l'amendement de coordination n° 52 de la commission - Après l'art. 41 (création d'une procédure de révision régionale)** (p. 1812) : s'oppose aux amendements de la commission n° 54 et n° 55 relatifs à l'institution d'une possibilité de révision régionale dans l'intervalle de deux révisions générales - **Avant l'art. 42** (p. 1813) : accepte l'amendement n° 56 de la commission (« Chapitre I - Composition du comité de délimitation des secteurs d'évaluation, de la commission départementale des évaluations cadastrales et de la commission départementale des impôts directs locaux ») - **Art. 42 (composition du comité de délimitation)** (p. 1814) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 57 de la commission (élection des quatre maires faisant partie du comité départemental de délimitation des secteurs d'évaluation par le collège des maires du département) et pour les amendements de M. René Régnault n° 120 et n° 121 relatifs à l'élection des deux conseillers régionaux et des quatre conseillers généraux faisant partie du comité départemental de délimitation des secteurs d'évaluation, à la représentation proportionnelle au plus fort reste - **Accepte l'amendement n° 58 de la commission (participation d'une personne exerçant la profession de notaire au comité départemental de délimitation des secteurs d'évaluation)**, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 59 (modification de la composition du comité départemental de Paris de délimitation des secteurs d'évaluation) et s'oppose à l'amendement n° 60 de la commission (possibilité pour les suppléants d'assister à toutes les séances du comité de délimitation) - **Art. 43 (composition des commissions départementales des évaluations cadastrales)** (p. 1816, 1817) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, n° 61 (accroissement du nombre des représentants des collectivités locales qui siègent à la commission départementale des évaluations cadastrales) et n° 65 (modification de la composition de la commission départementale de Paris des évaluations cadastrales) et accepte les amendements, rédactionnel n° 62, n° 63 (participation à la commission départementale des évaluations cadastrales d'une personne représentant des organismes d'habitation à loyer modéré désignée par le préfet) et n° 64 de coordination - **S'oppose à l'amendement n° 101 de M. Robert Vizet (participation d'un représentant de l'Office national des forêts à la commission départementale des évaluations cadastrales)** - **Art. 44 (composition de la commission départementale des impôts directs locaux)** (p. 1819) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 67 de la commission (institution dans chaque département d'une commission départementale des impôts directs locaux et composition de cette commission) - **Avant l'art. 45** : accepte les amendements de la commission, n° 68 (« Chapitre II - Dispositions applicables à l'année d'entrée en vigueur des résultats de la prochaine révision et dispositions diverses ») et de coordination n° 69 - **Art. 45 (fixation par une loi ultérieure des modalités d'incorporation dans les rôles des résultats de la révision)** (p. 1820) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 70 de la commission (prescription d'une prochaine révision générale des évaluations cadastrales) et accepte l'amendement de coordination n° 71 - **Après l'art. 45 (création d'une taxe sur les activités agricoles)** : accepte l'amendement n° 72 de la

commission (modification possible du régime du lien qui unit les taux des quatre taxes directes locales par une loi ultérieure) - **Art. 48 (assiette de la taxe foncière applicable aux locaux loués sous le régime de la loi du 1^{er} septembre 1948)** (p. 1821) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 74 de la commission - **Art. 51 (incidences de la révision sur le calcul de la taxe d'habitation et sur les délais d'établissement des budgets locaux)** (p. 1822) : accepte l'amendement rédactionnel n° 75 de la commission - **Après l'art. 52 bis** (p. 1823) : s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Robert Vizet (abrogation des articles 87, 89 et 90 de la loi de finances pour 1990, relatifs à la taxe professionnelle) - **Art. 53 (réclamations fiscales en matière d'évaluation cadastrale)** : accepte l'amendement de coordination n° 77 de la commission - **Art. 54 (limitation des recours par voie d'exception)** : son amendement n° 142 : impossibilité pour une décision prise en application des articles 10, 11, 15, 22, 24, 25, 26, 27 et 33 d'être remise en cause à l'occasion d'un litige relatif à l'évaluation cadastrale d'une propriété ; adopté - **Art. 55 (majoration de 0,4 % du prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement)** (p. 1824) : s'oppose aux amendements de suppression n° 78 de la commission et n° 105 de M. Robert Vizet et aux amendements de M. Marcel Daunay, n° 117 (exemption de majoration pour le montant de la taxe professionnelle calculée sur les éléments de la base d'imposition outre que l'évaluation cadastrale de biens passibles d'une taxe foncière) et n° 118 (exemption de majoration pour les impositions établies au titre des établissements dont l'évaluation cadastrale est effectuée dans les conditions prévues aux articles 1499 et 1501 du code général des impôts).

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1988 [n° 386 (89-90)]** - (28 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2245, 2246) : dépôt de ce projet dans les délais légaux comme le prescrit la loi organique - Rappelle que la loi de finances initiale pour 1988 a été adoptée par l'actuelle opposition parlementaire et que le nouveau gouvernement l'a profondément modifiée en mettant fin aux privatisations - Rappelle le rôle des magistrats de la Cour des comptes dans la préparation du projet de loi de règlement - Signale que la parution d'un décret d'avance le 10 juin 1988 était la conséquence de la dissolution de l'Assemblée nationale - Constate que la parution tardive des arrêtés de report est un phénomène ancien qui n'est pas propre à l'exercice 1988 et que les fonds de concours sont de plus en plus importants en raison de l'effet des contrats de plan - Suggère que les rapporteurs spéciaux, qui suivent l'action de ministères donnant lieu à la procédure de fonds de concours, effectuent un contrôle sur place et sur pièces, avec l'assistance des services ministériels - Signale que 5 milliards de francs de plus-values de recettes ont servi à atténuer la charge de la dette en 1989 et en 1990 au titre des obligations renouvelables du Trésor, ORT, via le fonds de soutien des rentes - (p. 2247) : signale que les méthodes de la comptabilité ont été profondément renouvelées et que le déficit budgétaire global a été réduit de 2,3 % à 2 % du PIB - Prise en compte des conséquences de l'arrêt du programme de privatisations amorcé en 1986 et annulation de 36,83 milliards de francs de crédits au titre des comptes spéciaux - Signale que les allègements d'impôt atteignent un montant d'environ 25 milliards de francs et qu'au total les prélèvements obligatoires de l'Etat diminuent d'un demi-point - Cite certains apurements traditionnels comptables : apurement de la dette congolaise et apurement d'excédents constatés après liquidation d'établissements publics de l'Etat.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des impôts directs locaux - Nouvelle lecture [n° 444 (89-90)]** - (28 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2255) : texte d'équité et de progrès - Correction des injustices résultant d'une répartition de l'impôt local à partir d'évaluations vieillies - Souci d'éviter la surimposition des logements HLM - Echec de la commission mixte paritaire, CMP, malgré un accord sur la quasi totalité des dispositions restant en discussion - Se réjouit que l'une des divergences majeures sur la taxation des élevages hors sol ait pu être estompée - (p. 2256) : craint que l'allongement des délais prévus pour les travaux des différentes commissions ne conduise à intégrer les résultats

dans les rôles de 1994 plutôt qu'en 1993 - Persistance d'un sujet de désaccord relatif au financement des travaux de révision - Souhaite que le coût de cette opération soit supporté par le contribuable local - Constate que le Sénat rejette de nouveau l'article 52 bis relatif à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu responsable de l'échec de la CMP - (p. 2258) : constate que la CMP a abouti à un accord sur tous les articles excepté un seul - Rappelle que le Sénat n'a pas respecté l'ordre des articles et que sur un texte résultant des travaux d'une CMP aucun amendement n'est recevable sans l'accord du Gouvernement - Souhaite la réussite des CMP dans l'intérêt du pays et des institutions - **Art. 15** (p. 2259) : signale qu'il existe deux sortes de zones constructibles : les zones constructibles dans les POS et celles sur lesquelles on peut construire quelle que soit la nature de la construction - **Art. 19** (p. 2260) : prend bonne note de l'observation formulée par M. le rapporteur relative au cas des parcs et jardins entourant les monuments historiques - **Art. 43 et 44** (p. 2261, 2262) : accepte les amendements de coordination n° 1 et n° 2 de la commission - **Art. 52 bis** (p. 2264) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (suppression des paragraphes II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu) - **Art. 55** (p. 2267) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de la commission, relatif à la majoration de 0,4 % du prélèvement pour frais d'assiette.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3635) : déficit budgétaire dû à l'ajout, sur l'initiative du Premier ministre, de la somme de 500 millions de francs destinée aux lycées - Elaboration du budget pour l'année 1991 au début de la crise du Golfe perse - Ralentissement de la croissance mondiale et française - Risque d'un repli de l'investissement et d'une reprise du chômage - Incidences de la hausse du prix du pétrole - Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et sur les bénéfices non distribués - Augmentation du plafond du crédit d'impôt-recherche - (p. 3636) : mesures incitatives en faveur des petites et moyennes entreprises, PME - Reconstitution du régime de déductibilité des dividendes - Augmentation de la fraction des comptes courants d'associés bloqués dont la rémunération fait l'objet du prélèvement libérateur de 15 % - Nouveau régime fiscal de capital-risque - Relance de la politique d'économies d'énergie - Amortissement des investissements destinés à économiser l'énergie dans les entreprises - Incitation fiscale à l'isolation thermique pour les particuliers - Maîtrise nécessaire de l'inflation - Réduction de trois points du taux majoré de la TVA - Augmentation de la taxation des plus-values financières des entreprises - Effort de justice sociale et de solidarité - (p. 3637) : s'étonne des critiques à l'encontre de la décision du Premier ministre prise au titre des lycées - Réduction du déficit budgétaire - Incidences de la croissance des prélèvements obligatoires sur la compétitivité des entreprises, sur l'emploi, et sur le pouvoir d'achat des ménages - Possibilité actuelle de réduire le déficit budgétaire et les impôts - (p. 3638) : cas des fonctionnaires - Priorités du budget pour l'année 1991 : augmentation du budget de l'éducation nationale face à l'afflux des élèves et des étudiants ; recherche ; revenu minimum d'insertion ; logement social ; aide publique au développement - (p. 3639) : se demande comment favoriser l'épargne sur les dépenses administratives, compte tenu du nombre d'amendements déposés par le Sénat afin d'augmenter les dépenses - (p. 3640) : divergences de vue entre le Gouvernement et le Sénat - (p. 3654, 3655) : lois de décentralisation et dotations de l'Etat - Dépenses d'investissement des collectivités territoriales.

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3678) : augmentation des dépenses agricoles en 1991 - Croissance du budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA, et de certains comptes spéciaux du Trésor - Crédits de la recherche et de la technologie pour l'Institut national de la recherche agronomique, INRA, le Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts, CEMAGREF - Majoration des crédits du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR,

et du Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Aides à l'agriculture - Subventions aux exploitations agricoles endettées - (p. 3679) : envisage de traiter moins de dossiers avec le même volume de subventions en accordant aux agriculteurs des aides plus importantes à ceux qui s'installeront - (p. 3692) : budget de la défense : transition - Augmentation des crédits de fonctionnement de la justice - Réformes profondes au sein de l'éducation nationale - Augmentation rapide du nombre des élèves et des étudiants - Crédits du Fonds national de développement du sport, FNDS - Loto sportif et loto national - Création d'emplois depuis 1988 - (p. 3693) : réforme de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Révision des bases d'imposition de la taxe professionnelle - Aides aux agriculteurs victimes de la sécheresse et aux éleveurs - Augmentation du revenu agricole global - Endettement des agriculteurs - Prochaine révision des bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - (p. 3694) : mesures en faveur des départements d'outre-mer, DOM - Aides européennes en faveur des pays de l'Europe de l'Est - Insuffisance des procédures européennes de maîtrise des dépenses communautaires - (p. 3695) : effort de justice sociale.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)** (p. 3700) : s'oppose aux amendements, n° I-132 de la commission (actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu), n° I-60 de M. Jacques Moutet (actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu en fonction du taux réel de l'inflation) et n° I-3 de M. Robert Vizet (révision du barème de l'impôt sur le revenu dans un sens de justice sociale) - Accepte l'amendement n° I-62 de M. Paul Caron (revalorisation du plancher des déductions forfaitaires pour frais professionnels) - **Après l'art. 2** (p. 3701) : s'oppose à l'amendement n° I-4 de M. Robert Vizet (calcul de l'impôt pour les contribuables dont les revenus se sont modifiés de manière imprévisible) - (p. 3702) : s'oppose aux amendements n° I-63 de M. Paul Caron (déductibilité des cotisations de retraite non obligatoires du revenu imposable), et n° I-5 de M. Robert Vizet (augmentation de l'abattement sur les pensions et retraites en faveur des personnes âgées) - (p. 3703) : s'oppose aux amendements n° I-58 de M. Hubert Durand-Chastel (exonération de l'impôt forfaitaire sur le revenu pour les Français qui possèdent une habitation en France et qui ont leur domicile fiscal dans un pays que ne lie à la France aucune convention fiscale) et n° I-67 de M. M. Daniel Millaud (exonération de l'impôt sur le revenu pour les Français résidant dans un territoire d'outre-mer s'ils n'ont aucun revenu de source française) - (p. 3705) : s'oppose à l'amendement n° I-6 de M. Robert Vizet (revalorisation de 50 % de la déduction forfaitaire dont bénéficient les médecins conventionnés pour le calcul de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 3** (p. 3706) : s'oppose aux amendements n° I-66 de M. Xavier de Villepin et n° I-124 de M. Pierre Laffitte (bénéfice pour les inventeurs d'une réaction d'assiette égale à 50 % du montant des rémunérations perçues sur les brevets d'invention qu'ils ont déposés) - **Art. 2 bis (revalorisation des limites du régime réel simplifié)** : accepte l'amendement de suppression n° I-133 de la commission - **Après l'art. 2 ter** (p. 3707) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-162 de M. Xavier de Villepin (déduction fiscale en faveur des souscriptions faites dans le cadre de la loi du 11 juillet 1985 sur le développement de l'économie sociale) - **Art. 3 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices non distribués)** (p. 3708) : s'oppose à l'amendement n° I-134 de la commission (abaissement d'un point du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices distribués) - Son amendement rédactionnel n° I-258 ; adopté - (p. 3709) : accepte l'amendement n° I-254 de M. Jean Arthuis (exclusion de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des plus-values nettes à long terme portées à la réserve spéciale, celles-ci étant imposées au taux de 42 % lors de leur redistribution) - **Après l'art. 3** (p. 3710) : s'oppose aux amendements analogues n° I-45 de M. Philippe François, n° I-237 de M. Marcel Lucotte et n° I-70 de M. Michel Souplet (alignement du régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée sur celui des autres sociétés civiles).

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 16** (p. 3721) : s'oppose à l'amendement n° I-21 de M. Louis Minetti (possibilité pour les agriculteurs en difficulté, certifiés et assujettis au régime du bénéfice réel, de retenir une provision de 25 % sur la totalité du bénéfice et ce, dans la limite de 50 000 francs) - **Après l'art. 3** : s'oppose aux amendements identiques n° I-44 de M. Philippe François et n° I-238 de M. Marcel Lucotte (élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 70 000 francs), aux amendements de M. Michel Souplet n° I-80 (possibilité, à compter du 1^{er} janvier 1989, pour les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, de déduire chaque année de leurs bénéfices, soit une somme de 20 000 francs, soit 20 % de ce bénéfice dans la limite de 100 000 francs) et n° I-81 (extension de la limite de la déduction pour investissement ouverte aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, aux opérations d'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles), à l'amendement n° I-164 de M. Louis Minetti (élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 50 000 francs) et à l'amendement n° I-170 de M. Roland du Luart (possibilité pour les exploitants agricoles, soumis à un régime réel d'imposition, de pratiquer une déduction égale à 20 % du bénéfice dans la limite de 40 000 francs et élévation de la déduction forfaitaire à 20 000 francs) - (p. 3723) : s'oppose aux amendements n° I-185 de M. Louis Virapoullé (extension des dispositions prévues à l'article 72 du code général des impôts aux titulaires de bénéfices non commerciaux non soumis à l'impôt sur les sociétés) et n° I-178 de M. Jacques Oudin (prise en compte pour le calcul du revenu global des déficits provenant d'une exploitation d'aquaculture marine) - **Après l'art. 3 (suite)** (p. 3735) : s'oppose à l'amendement n° I-256 de M. Etienne Dailly (calcul du crédit d'impôt dont bénéficient les sociétés constituées dans le cadre d'un rachat d'entreprise par les salariés (RES) en fonction de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices réalisés par la société rachetée au titre de l'exercice précédant le rachat) - (p. 3737) : s'oppose aux amendements n° I-2 de M. Ernest Cartigny (possibilité pour les entreprises soumises aux bénéfices industriels et commerciaux selon un régime réel d'imposition de déduire chaque année de leurs bénéfices, soit une somme de 10 000 francs, soit 10 % de ce bénéfice dans la limite de 30 000 francs) et n° I-64 de M. Paul Caron (possibilité pour les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, soumises à un régime réel d'imposition de déduire 10 % du montant des investissements réalisés en matériels amortissables pour le calcul du montant de l'impôt sur le revenu) - (p. 3738) : s'oppose à l'amendement n° I-123 de la commission des affaires culturelles (déduction possible du revenu des apports faits aux entreprises innovant en création, dans la limite de 200 000 francs par foyer fiscal) - **Art. 4 (plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise du montant de la cotisation de la taxe professionnelle)** (p. 3739) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-7 de M. Robert Vizet - **Après l'art. 4** (p. 3740) : s'oppose à l'amendement n° I-9 de M. Robert Vizet (suppression du bénéfice de l'abattement général de 16 % des bases de la taxe professionnelle pour les entreprises situées dans les communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieur au taux moyen national) - (p. 3741) : demande le retrait des amendements de M. René Régnauld n° I-198, n° I-199 et n° I-200 relatifs à l'allègement du poids de la taxe professionnelle pour les entreprises de travaux publics - (p. 3742) : demande le retrait des amendements de M. Franck Sérusclat n° I-195, n° I-196 et n° I-197 relatifs aux mesures fiscales prises en faveur des entreprises de stockage de gaz liquéfié en cas de transfert ou d'une modification notable du stockage de gaz liquéfié d'au moins 200 tonnes - (p. 3743) : s'oppose aux amendements n° I-8 de M. Robert Vizet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile, des hôpitaux et des maisons de retraite) et n° I-71 de M. Jacques Moutet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile) - **Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant**

sur certains produits pétroliers) (p. 3749) : s'oppose aux amendements n° I-136 de la commission (déductibilité totale de la TVA sur le fioul agricole dès le 1^{er} janvier 1991), n° I-72 de M. Xavier de Villepin (suppression de la double imposition sur le fioul domestique utilisé comme combustible, sur le coke de pétrole, sur les huiles lubrifiantes ainsi que sur les préparations lubrifiantes) et n° I-165 de M. Louis Minetti (suppression de la limitation à 50 % de la déduction du montant de la taxe pour 1991) - (p. 3750) : s'oppose aux amendements n° I-126 de M. Philippe Adnot (déductibilité totale de la TVA sur le fioul domestique utilisé comme carburant dans le transport fluvial) et n° I-10 de M. Robert Vizet (déductibilité totale de la TVA sur les achats de fioul effectués par les établissements publics assurant une mission de service public social) - (p. 3751) : s'oppose à l'amendement n° I-11 de M. Robert Vizet (déductibilité totale de la TVA sur les achats de fioul effectués par les organismes et les associations de tourisme social et familial pour les hébergements collectifs qu'ils gèrent) - **Après l'art. 5** : s'oppose à l'amendement n° I-75 de M. Xavier de Villepin (remboursement mensuel intégral pour les exportateurs qui ont obtenu au cours de l'année précédente au moins des remboursements de TVA) - **Art. 6 (allègement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers afférente au fioul lourd à basse teneur en soufre)** (p. 3752) : s'oppose à l'amendement n° I-202 de M. Paul Loridant (allègement de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) - **Après l'art. 6 (p. 3755)** : s'oppose aux amendements n° I-169 de M. Jacques Machet (diminution de moitié de la taxe intérieure de consommation applicable aux biocarburants), n° I-193 de M. Philippe François (exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, sur les esters méthyliques d'origine végétale utilisés comme carburants), n° I-12 de M. Robert Vizet (exonération totale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis salariés, dans la limite de 5 000 litres par an pour chaque véhicule) et n° I-241 de M. Marcel Lucotte (réduction des taux applicables aux droits de mutation des fonds de commerce) - **Après l'art. 7 (p. 3756)** : sur l'amendement n° I-203 de M. Paul Loridant (exonération de la taxe de 9 % sur les conventions d'assurance des contrats de garantie souscrits auprès des entreprises d'assurance au bénéfice des fonds communs de placement), son sous-amendement n° I-262 ; adopté - (p. 3757) : demande le retrait de l'amendement n° I-204 de M. Paul Loridant (exonération de la taxe d'assurance en faveur des assurances souscrites par une entreprise ou par un groupe d'entreprises au profit de leurs salariés et portant sur le paiement d'indemnités de fin de carrière) - (p. 3758) : demande le retrait de l'amendement n° I-205 de M. Paul Loridant (réduction de 30 à 18 % de la taxation des contrats d'assurance multirisques-habitation) et s'oppose à l'amendement n° I-206 du même auteur (réduction de 9 à 7 % du taux de la taxe sur les contrats d'assurance) - **Avant l'art. 8 (p. 3759)** : s'oppose aux amendements analogues n° I-48 de M. Philippe François et n° I-78 de M. Michel Souplet (intégration des bénéficiaires industriels et commerciaux ou bénéficiaires des professions non commerciales aux bénéficiaires agricoles des agriculteurs relevant du régime réel qui étendent leur activité à des opérations exercées dans le prolongement de l'activité agricole) - **Après l'art. 8 (p. 3760)** : s'oppose aux amendements analogues n° I-49 de M. Philippe François et n° I-83 de M. Michel Souplet (réduction progressive, au-delà du seuil d'exonération, de la plus-value taxable des entreprises en fonction du rapport existant entre la limite du forfait et le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise) - Demande le retrait de l'amendement n° I-207 de M. Paul Loridant (renforcement du système de crédit d'impôt et prise en compte des versements dans la limite annuelle de 50 000 francs par foyer fiscal) - (p. 3761) : s'oppose à l'amendement n° I-85 de M. Xavier de Villepin (dispense du paiement du précompte pour les distributions imputées sur des produits de participation dans une société étrangère, prélevés sur des dividendes d'une filiale française) - (p. 3762) : demande le retrait de l'amendement n° I-186 de M. Xavier de Villepin (imposition au taux de 10 % pour les seules plus-values à long terme dégagées en cours d'exploitation) - (p. 3763) : demande le retrait de l'amendement n° I-181 de M. Jacques Oudin (absence de prise en compte comme bénéficiaires non commerciaux de la cession des titres effectuée par les héri-

tiers lors de la clôture d'un compte épargne-transmission) - (p. 3764) : s'oppose à l'amendement n° I-88 de M. Xavier de Villepin (perception du droit proportionnel immédiatement sur la part des réserves de la société absorbée directement incorporée au capital de l'absorbante, soit la différence entre l'augmentation de capital de l'absorbante et le capital de l'absorbée) - (p. 3765) : s'oppose à l'amendement n° I-137 de la commission (diminution et unification à 1 pour 1 000 du taux de l'impôt de bourse) et demande le retrait de l'amendement n° I-211 de M. Paul Loridant (possibilité pour une personne physique qui reprend une entreprise individuelle ou qui acquiert 25 % des droits d'une société d'étaler sur trois ans le paiement de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année d'acquisition des biens dont il est question) - (p. 3766) : s'oppose à l'amendement n° I-13 de M. Robert Vizet (réduction à 18,60 % du taux majoré de TVA pour les véhicules automobiles fabriqués en France) - (p. 3767) : s'oppose à l'amendement n° I-14 de M. Robert Vizet (institution d'un taux 0 de TVA sur les dépenses de fonctionnement des communes) - Demande le retrait des amendements de M. Louis Virapoullé, n° I-89 (réduction de 14 % à 9,25 % du taux majoré de la TVA dans les départements d'outre-mer) et n° I-90 (réduction de 14 % à 9,25 % du taux de TVA appliqué aux véhicules automobiles dans les départements d'outre-mer) - **Après l'art. 4 (suite) (p. 3770)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-135 de la commission (exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne), et pour le sous-amendement n° I-263 de M. Jean-Pierre Maseret - **Avant l'art. 11 A (p. 3775)** : s'oppose aux amendements analogues n° I-15 de M. Robert Vizet et n° I-91 de M. Louis Jung (élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-242 de M. Marcel Lucotte (élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession) - **Art. 11 A (aménagement des droits de mutation à titre gratuit)** (p. 3776) : s'oppose à l'amendement n° I-138 de la commission (application à compter du 1^{er} janvier 1991 du nouveau régime des droits de mutation à titre gratuit) - **Art. 11 B (abaissement du taux de TVA pour les équipements spéciaux pour handicapés)** : son amendement n° I-259 : définition et précisions relatives à la nature des équipements spéciaux pour handicapés qui bénéficieront du taux réduit de TVA ; adopté - **Avant l'art. 11 (p. 3777)** : s'oppose aux amendements n° I-174 de M. Roland du Luart (suppression de la disposition qui ramène l'exonération des droits de mutation à titre gratuit, des trois quarts à 50 % lorsque la valeur des biens transmis loués à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles excède 500 000 francs) et n° I-93 de M. Michel Souplet (exonération des droits de mutation à titre gratuit des biens agricoles à concurrence de 100 000 francs sous réserve de leur conservation dans le patrimoine et du maintien de leur affectation durant au moins cinq ans) - (p. 3778) : s'oppose aux amendements analogues n° I-50 de M. Philippe François et n° I-94 de M. Michel Souplet (exonération totale des droits de mutation à titre gratuit des biens professionnels agricoles valant moins de 500 000 francs et de 50 % lorsque leur valeur excède cette somme) - (p. 3779) : s'oppose à l'amendement n° I-16 de M. Robert Vizet (prise en compte des biens professionnels pour l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale est supérieure à cinq millions de francs) - **Art. 11 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune)** (p. 3780) : demande un vote unique sur l'ensemble de l'article 11, à l'exclusion de tout amendement en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution - **Après l'art. 11 (p. 3781)** : s'oppose à l'amendement n° I-18 de M. Robert Vizet (prise en compte des biens professionnels dans le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune) - **Art. 12 (imposition des plus-values à long terme réalisées par les sociétés lors de la cession de titres du portefeuille)** (p. 3782) : s'oppose à l'amendement n° I-141 de la commission (application aux seules cessions réalisées après le 12 septembre 1990 de l'imposition des plus-values à long terme réalisées par les sociétés lors de la cession de

titres du portefeuille) - **Art. 13 (imposition des plus-values de cession de titres non cotés)** (p. 3785) : s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant, n° I-213 (application d'un taux réduit pour les cessions entre partenaires d'un rachat d'entreprise par les salariés) et n° I-214 (aménagement de la fiscalité concernant les plus-values dégagées à l'occasion de cessions de titres non cotés au bénéfice des détenteurs minoritaires), à l'amendement n° I-101 de M. Michel Souplet (application des dispositions de cet article pour l'imposition des plus-values réalisées à compter du 1^{er} janvier 1991), n° I-97 de M. Paul Caron (possibilité pour les plus-values réalisées dans le cadre de l'article 160 d'être compensées avec les moins-values résultant de la cession de droits sociaux ne relevant pas de cet article, réalisées au cours de la même année ou reportables au titre des années antérieures) et à l'amendement de suppression n° I-142 de la commission - **Après l'art. 13** (p. 3786) : s'oppose à l'amendement n° I-19 de M. Robert Vizet (application d'un tarif progressif pour la taxation des plus-values retirées des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières inscrites à la cote officielle d'une bourse de valeurs) - **Art. 14 (harmonisation des conditions d'imposition des professions non commerciales avec les professions commerciales)** : s'oppose aux amendements n° I-186 de M. Louis Virapoullé (imposition au taux de 10 % pour les seules plus-values à long terme dégagées en cours d'exploitation) et n° I-143 de la commission (imposition à compter du 1^{er} janvier 1991 au taux de 10 % pour les seules plus-values à long terme dégagées en cours d'exploitation) - (p. 3787) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-102 de M. Xavier de Villepin (extension des dispositions de l'article 16-III de la loi de finances rectificative pour 1990 et du II de cet article aux professionnels exerçant leur activité sous la forme d'entreprises individuelles) - **Après l'art. 14** (p. 3788) : s'oppose à l'amendement n° I-257 de M. Etienne Dailly (mesures fiscales tendant à favoriser la fusion des sociétés civiles professionnelles) - **Art. 15 (modification du critère de non imposition pour le bénéfice des dégrèvements d'impôts locaux)** (p. 3790) : s'oppose aux amendements de suppression n° I-144 de la commission et n° I-20 de M. Robert Vizet - **Art. 15 bis (modification du régime de calcul de la valeur locative des établissements industriels en cas de cessions d'établissement, de fusions, de scissions ou d'apports de sociétés)** (p. 3791) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° I-145 de la commission - **Art. 16 (réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers)** : problème de la distinction entre les propriétés urbaines et les propriétés rurales - (p. 3793) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-146 de la commission - **Art. 17 bis (modification du régime des allègements de taxe d'habitation)** (p. 3795) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-148 (exonération de la taxe d'habitation pour les seuls titulaires d'un contrat d'insertion qui la demandent) et n° I-149 (suppression de l'abattement à 3,7 % du taux de plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu) - **Après l'art. 17** (p. 3798) : s'oppose à l'amendement n° I-24 de M. Robert Vizet (dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour les contribuables qui occupent leur habitation principale dans les conditions prévues à l'article 1390 du code général des impôts et qui ont été exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente) - (p. 3799) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-25, n° I-26, n° I-27 et n° I-29 relatifs à l'amélioration du calcul de la taxe d'habitation et aux mesures de dégrèvement en faveur de certains redevables afin d'assurer plus de justice fiscale - (p. 3800) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-30 (revalorisation du plafond de la taxe d'habitation afin d'augmenter chaque année le nombre des bénéficiaires des mesures d'allègement) et n° I-22 (augmentation du taux d'imposition des plus-values réalisées par les entreprises à partir de leurs opérations immobilières) - (p. 3801) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-23 (exonération de toute plus-value réalisée lors de la cession d'une résidence principale lorsque le prix de cession est inférieur à 3 millions de francs), n° I-28 (dégrèvement d'office de la taxe d'habitation sur le foncier bâti pour les contribuables qui, au titre de l'année précédente, n'étaient pas imposables sur le revenu) et n° I-31 (exonération de la taxe sur le foncier bâti pour une durée totale de 25 ans à compter du 1^{er} jan-

vier 1991 pour les immeubles achevés par les organismes publics de logements locatifs sociaux après le 31 décembre 1972) - (p. 3803) : s'oppose à l'amendement n° I-166 de M. Robert Vizet (abrogation de l'article 47 de la loi de finances pour 1990 relatif à l'indexation de la dotation globale de fonctionnement) - **Après l'art. 18** (p. 3804) : s'oppose à l'amendement n° I-53 de M. Philippe François (soumission des exploitants agricoles en métayage, de plein droit au régime simplifié lorsque le montant moyen de la part des recettes leur revenant mentionné au deuxième alinéa dépasse la limite prévue pour les exploitants individuels).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés) (p. 3817) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° I-150 de la commission, n° I-106 de M. Xavier de Villepin et n° I-215 de M. Paul Loridant, aux amendements de M. Marcel Lucotte, n° I-249 (exonération de la charge fiscale prévue à cet article en faveur des organismes d'intérêt général visés à l'article 238 bis du code général des impôts) et n° I-248 (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes régis par le code de la sécurité sociale et le code rural et les groupements mutualistes régis par le code de la mutualité pour les produits de leur patrimoine affectés exclusivement à la couverture des risques maladie, maternité, vie et vieillesse), n° I-168 de M. Alain Pluchet (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes de sécurité sociale qui gèrent un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité), aux amendements identiques n° I-107 de M. Raymond Bouvier et n° I-188 de M. Josselin de Rohan (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes de sécurité sociale gérant un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité qui affectent la totalité du produit des placements financiers à la couverture des risques maladie et maternité), aux amendements n° I-183 de M. Jacques Oudin (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des caisses nationales des entrepreneurs de travaux publics et des entrepreneurs de bâtiment pour les régimes de congés payés, pour les produits des titres que ces organismes détiennent afin d'assurer la couverture des charges qui leur incombent en application de la réglementation en vigueur), n° I-108 de M. Paul Caron (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des fondations reconnues d'utilité publique), aux amendements identiques n° I-57 de M. Jean Chérioux et n° I-109 de M. Xavier de Villepin (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur de tous les organismes caritatifs, philanthropiques, éducatifs et scientifiques) - (p. 3818) : signale que compte tenu des seuils adoptés par l'Assemblée nationale, toutes les petites associations caritatives sont gagnantes lorsqu'elles se situent en-dessous du seuil - **Art. 23 (suppression et aménagement d'aides fiscales)** (p. 3821) : accepte l'amendement n° I-216 de M. Paul Loridant (absence d'application des dispositions du I de l'article 39 quinquies A du code général des impôts pour les immeubles acquis ou achevés à compter du 1^{er} janvier 1991, à l'exception des immeubles neufs dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} janvier 1991) - S'oppose aux amendements identiques n° I-151 de la commission, n° I-54 de M. Philippe François, n° I-110 de M. Michel Souplet et n° I-167 de M. Louis Minetti (rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole - (p. 3823) : s'oppose à l'amendement n° I-111 de M. Louis Jung (maintien de la réduction de 700 francs sur les droits de consommation dont bénéficient les petits producteurs d'eau de vie pour une quantité maximale de quinze hectolitres d'alcool par an) - **Avant l'art. 26** (p. 3824) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-184 de M. Jacques Oudin (possibilité offerte aux entreprises de constituer un crédit d'impôt au titre des dépenses exposées par la mise à disposition du personnel formateur de leur entreprise et au titre des prêts de personnel ou de matériels à des organismes de formation professionnelle) - (p. 3825) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-122 de M. Louis Virapoullé (exonération du paiement de la taxe d'habitation en faveur de tout étudiant originaire d'un département ou d'un territoire d'outre-mer qui effectue des études supérieures dans une

université située sur le territoire métropolitain) - **Art. 26** (assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des avocats, des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et avoués) (p. 3827) : s'oppose aux amendements de la commission n° I-152 (suppression du mécanisme d'assujettissement en cours d'année des avocats, des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et des avoués lorsque le montant de leur chiffre d'affaires de l'année en cours dépasse 300 000 francs) et de coordination n° I-153 - S'oppose aux amendements de M. Robert Vizet n° I-34 (assujettissement à la TVA au taux de 5,50 % des prestations des avocats, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et avoués lorsqu'elle relève de leur activité spécifique telle qu'elle est définie par la réglementation applicable à leur profession) et de suppression n° I-33 - S'oppose aux amendements n° I-112 de M. Xavier de Villepin (soumission au taux minoré de la TVA des prestations effectuées par les avocats, les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et les avoués d'appel lorsqu'elle relève de leur activité spécifique telle qu'elle est définie par la réglementation applicable à leur profession) et n° I-113 de M. Louis Jung (assujettissement des prestations des avocats à la TVA au taux minoré à compter du 1^{er} janvier 1992) - **Après l'art. 26** (p. 3828) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° I-114 de M. Pierre Vallon (bénéfice du taux réduit de TVA en faveur des entreprises de traitement des ordures ménagères) - (p. 3829) : demande le retrait des amendements n° I-217 de M. Paul Loridant (bénéfice du taux réduit de TVA en faveur des entreprises de traitement des ordures ménagères) et n° I-250 de M. Marcel Lucotte (fixation à 5,50 % de la TVA perçue sur les prestations relatives au traitement des ordures ménagères) - **Après l'art. 27** (p. 3831) : demande le retrait de l'amendement n° I-218 de M. Michel Moreigne (allègement fiscal en faveur des opérations d'achat de matériel agricole d'occasion réalisées par les redevables soumis au régime du forfait) - **Art. 28 bis** (relèvement du tarif de la redevance sur la consommation d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE) (p. 3832) : s'oppose à l'amendement n° I-154 de la commission (augmentation de deux centimes de la taxe perçue par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau par mètre cube d'eau) - (p. 3835) : s'oppose à l'amendement n° I-219 de M. Michel Moreigne (augmentation d'un centime de la taxe perçue par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau par mètre cube d'eau) - **Art. 29** (réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières) (p. 3837) : réforme des taxes foncières rendue nécessaire par la réglementation communautaire - Nécessité de se conformer à l'article 95 du traité de Rome - Rappelle les trois objectifs du dispositif proposé : mise en conformité avec le droit communautaire ; maintien du Fonds forestier national ; et neutralité économique - (p. 3840) : ses amendements de coordination, n° I-260 et n° I-261 ; adoptés - S'oppose aux amendements, de suppression n° I-115 de M. Xavier de Villepin et n° I-251 de M. Marcel Lucotte (exemption du paiement de la taxe forestière instituée par l'article 1613 du code général des impôts en faveur des papiers et cartons) - Demande le retrait de l'amendement n° I-131 de M. Geoffroy de Montalembert (obligation pour le Fonds forestier national de passer des conventions pluriannuelles avec le centre technique du bois et de l'ameublement, les centres régionaux de la propriété foncière, l'association nationale pour le développement agricole afin de déterminer les subventions allouées à ces organismes) - (p. 3841) : accepte les amendements identiques n° I-129 de M. Philippe Adnot et n° I-190 de M. Jacques Valade (suppression de la taxation pour une même entreprise des produits intermédiaires qui entrent dans la fabrication de produits taxables) - S'oppose aux amendements identiques n° I-128 de M. Philippe Adnot et n° I-191 de M. André-Georges Voisin (suppression de la taxe sur les produits forestiers versée au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles) et à l'amendement n° I-192 du même auteur (déductibilité à titre transitoire de la taxe du Fonds forestier national déjà acquittée sur les stocks de grumes et de sciages au 1^{er} janvier 1991, de la taxe foncière due en 1991 selon les nouvelles modalités) - **Art. 30** (aménagement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée) (p. 3842) : s'oppose à l'amendement n° I-156 de la commission (suppression de la disposition assujettissant à la TVA au

taux de 2,1 % la redevance pour la télévision) - (p. 3843) : s'oppose à l'amendement n° I-116 de M. Louis Jung (application du taux réduit de TVA aux droits d'entrée dans les expositions à but culturel) - **Après l'art. 30** : s'oppose à l'amendement n° I-35 de M. Robert Vizet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des organismes et des associations de tourisme social et familial à but non lucratif quel que soit leur régime d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée) - (p. 3845) : s'oppose aux amendements analogues n° I-55 de M. Philippe François et n° I-252 de M. Marcel Lucotte (revalorisation des taux de remboursement forfaitaire prévus au I bis de l'article 298 quater du code général des impôts) - **Art. 31** (mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales) (p. 3846) : s'oppose à l'amendement n° I-36 de M. Robert Vizet (élévation de la limite du chiffre d'affaires conditionnant l'application de l'article 1649 quater D du code général des impôts à 300 000 francs toutes taxes comprises pour les entreprises prestataires de services et à un million de francs toutes taxes comprises pour les entreprises de vente par correspondance) - (p. 3847) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-37 (accroissement de la réduction d'impôt accordée aux adhérents à un centre agréé ou à une association agréée afin d'en multiplier le nombre) et n° I-38 (élévation de 17 000 francs à 19 000 francs de la limite fixée au paragraphe I de l'article 154 du code général des impôts relative à la prise en compte pour déduction du salaire du conjoint de l'exploitant individuel) - (p. 3848) : s'oppose à l'amendement n° I-39 de M. Robert Vizet (extension de l'abattement de 20 %, sur l'imposition des revenus de l'année 1990, aux professionnels soumis au régime forfaitaire) - **Art. 32** (constitution d'une provision d'équilibrage en matière d'assurance crédit) (p. 3849) : accepte l'amendement rédactionnel n° I-157 de la commission et sur cet amendement le sous-amendement n° I-220 de M. Paul Loridant - **Art. 33** (dispositions relatives à l'exonération des plus-values réalisées lors de la cession de terrains situés dans les départements d'outre-mer) (p. 3850) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-221 de M. Georges Othily (intégration des investissements liés aux loisirs dans le champ d'application des activités du tourisme et de l'hôtellerie) - **Art. 34** (aménagement de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France) : s'oppose à l'amendement n° I-158 de la commission (suppression de la fixation rétroactive de la date d'entrée en vigueur de la taxe sur les bureaux en région d'Ile-de-France) - (p. 3851) : s'oppose à l'amendement n° I-159 de la commission (exonération du paiement de la taxe sur les bureaux en région d'Ile-de-France en faveur des dépendances du domaine public des collectivités territoriales et de leurs établissements publics) - (p. 3852) : s'oppose à l'amendement n° I-222 de M. Paul Loridant (exonération du paiement de la taxe sur les bureaux en région d'Ile-de-France en faveur des locaux municipaux affectés à l'usage du service public local) - **Art. 35** (majoration des tarifs des droits de timbre relatifs au permis de chasser) (p. 3853) : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-40 de M. Louis Minetti - **Art. 36** (relèvement du droit de consommation sur les tabacs) (p. 3855) : s'oppose aux amendements identiques n° I-1 de M. Jean Delaneau, n° I-117 de M. Paul Caron et n° I-227 de M. Charles Descours (relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991) - (p. 3857) : accepte l'amendement n° I-229 de M. Jacques de Menou (fixation à 29,95 % au lieu de 30,95 % du taux normal applicable aux cigares) - S'oppose à l'amendement n° I-230 du même auteur (fixation à 30,95 % du taux normal applicable aux cigares de plus de trois grammes et à 26,92 % du taux applicable aux cigares de moins de trois grammes) - **Art. 37** (réconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières) (p. 3858) : s'oppose à l'amendement n° I-41 de M. Robert Vizet (élévation du taux du prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières à 25 % du bénéfice net imposable) - **Après l'art. 37** (p. 3859) : demande le retrait de l'amendement n° I-223 de M. Robert-Paul Vigouroux (relèvement du taux de la taxe sur les allumettes et sur les briquets) - (p. 3860) : demande le retrait de l'amendement n° I-160 de la commission (institution d'un prélèvement de 4 % sur l'ensemble des sommes mises aux jeux dont l'exploitation est assurée par la société « France loto ») - Demande le retrait de l'amendement n° I-226 de la

commission des affaires culturelles (élévation à 0,254 % à compter du 1^{er} janvier 1991 du taux du prélèvement opéré sur le pari mutuel urbain) - Avant l'art. 42 (p. 3862) : son amendement n° I-264 : multiplication par 0,96 % à compter de 1991 du taux de la taxe professionnelle pour 1986 mentionné au 4^{ème} alinéa du IV de l'article VI de la loi n° 86-1317 du 30 décembre 1986 ; adopté - Art. 42 - Etat A (*équilibre général du budget*) (p. 3884) : s'oppose à l'amendement n° I-161 de la commission (traduction des propositions de la commission des finances en matière d'économies budgétaires et poursuite du programme de privatisation par la majoration des recettes de 30,6 milliards de francs, la minoration des dépenses ordinaires civiles de 11 milliards de francs et des dépenses en capital de 4,4 milliards de francs) - Son amendement de coordination n° I-265 ; adopté - Sur l'ensemble de la première partie (p. 3891) : constate que les conceptions du Sénat sont inconciliables avec celles du Gouvernement, notamment en ce qui concerne les privatisations ou les économies - (p. 3892) : nombreuses améliorations techniques apportées par le Sénat et adoption de l'amendement sur le foncier non bâti en faveur des agriculteurs en difficulté - Rend hommage à M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, et à M. Roger Chinaud, rapporteur général - Se réjouit du riche débat qui vient d'avoir lieu sur l'Europe - Estime que pour réussir l'Europe il faut l'aimer, et pour bien l'aimer il faut aimer la France.

Deuxième partie :

Budget annexe des Monnaies et médailles - (7 décembre 1990) (p. 4751) : programme de frappe - Bons résultats de la Monnaie sur le marché international des pièces courantes - Médailles - Activité numismatique : pièces olympiques ; série européenne.

Budget annexe de l'Imprimerie nationale - (7 décembre 1990) (p. 4753) : comptabilité de la partie édition de l'Imprimerie nationale - Etablissement de Bondoufle - Afin de favoriser les investissements, plafonnement du reversement au Trésor - Examen des crédits - Services votés (p. 4754) : collection de poinçons de l'Imprimerie nationale - Annuaire téléphonique.

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) (p. 4756) : Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Loto sportif - (p. 4758) : Fonds forestier national - (p. 4762) : dette publique : politique de réduction du déficit budgétaire - Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, COFACE - (p. 4763) : conséquences de l'embargo sur l'Irak et le Koweït - Entreprises publiques : importance des investissements et du désendettement - Privatisations - Dotations aux rapatriés - Commissions d'examen du passif des rapatriés, CODEPRA - (p. 4764) : financement du revenu minimum d'insertion, RMI - Comptes spéciaux du Trésor : charges des obligations renouvelables du Trésor, ORT - Progression de l'aide publique au développement ; coût d'annulation de dette des pays les plus pauvres - Dotations d'aides multilatérales - Compte de prêts du Trésor consentis aux pays en voie de développement pour financer des projets d'équipement faisant appel à des exportations françaises - Fonds forestier national - Compte expérimental « Opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement » - Contrôle des parlementaires sur les comptes spéciaux du Trésor - Retrait des troupes françaises d'Allemagne - Comptes de la région d'Ile-de-France - Comptes d'avances du Trésor aux collectivités locales - (p. 4766) : recouvrement des impôts locaux - Cour des comptes - Bilan de l'application de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances - Fonds de concours - Annulations de crédits - (p. 4767) : décrets d'avances - Importance accordée par le Gouvernement à l'évaluation des politiques publiques - Procédure d'élaboration de la loi de finances - Examen des crédits - Etat B (p. 4768) : son amendement de conséquence n° II-186 ; adopté - S'oppose à l'amendement de réduction des crédits n° II-16 de la commission - Etat C : s'oppose à l'amendement de réduction des crédits n° II-17 de la commission -

Art. 52 (crédits au titre des services votés des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale) (p. 4769) : s'oppose à l'amendement de coordination n° II-190 de la commission - **Art. 53 (crédits au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des dépenses en capital des comptes d'affectation spéciale)** : ses amendements de coordination n° II-187, n° II-188 et n° II-189 ; adoptés - **Art. 54 bis (compte « Opérations de liquidation de l'ancien secteur français de Berlin »)** (p. 4770) : demande le retrait de l'amendement de suppression n° II-32 de la commission - **Art. 58 (comptes de commerce « Opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement »)** : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° II-34 (suppression de la généralisation de ce compte) et accepte le n° II-35 de coordination - **Après l'art. 85** (p. 4773) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° II-127, n° II-128 et n° II-129 de M. Paul Alduy et n° II-144, n° II-145, n° II-146, n° II-147 et n° II-174 de M. Auguste Cazalet relatifs à la modification de l'échéancier de remboursement des certificats d'indemnisation des rapatriés - Oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° II-130 de M. Paul Alduy et n° II-148 de M. Auguste Cazalet majorant par des intérêts capitalisés les certificats d'indemnisation des rapatriés - (p. 4774) : s'oppose à l'amendement n° II-131 de M. Paul Alduy (exonération des droits de succession sur les certificats d'indemnisation).

Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) - **Discussion commune avec celle du budget des charges communes du ministère de l'économie, des finances et du budget** (p. 4754, 4774).

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 66 (augmentation de l'avantage fiscal résultant du crédit d'impôt recherche)** (p. 4871) : accepte l'amendement rédactionnel n° II-150 de la commission - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-3 de M. Maurice Schumann (élargissement du champ du crédit d'impôt recherche) - (p. 4872) : s'oppose à l'amendement n° II-173 de M. Xavier de Villepin (élargissement du champ du crédit d'impôt recherche) - **Après l'art. 66** (p. 4873) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° II-176 de M. Franck Sérusclat (incitation des entreprises de stockage de gaz liquéfié à transférer leurs installations) et demande le retrait de l'amendement n° II-177 du même auteur (même objet assorti d'un accord préalable sur la durée d'amortissement des installations) - **Art. 66 ter (élargissement du plan d'application du régime des rachats d'entreprises par leurs salariés)** : s'oppose à l'amendement n° II-151 de la commission (prorogation d'un an de la période d'application du RES) - **Art. 66 quinquies (réduction du taux du droit d'apport en société)** : accepte l'amendement rédactionnel n° II-152 de la commission - **Art. 67 (réouverture de l'option pour le crédit formation)** (p. 4874) : demande le retrait de l'amendement n° II-65 de M. Jacques Oudin (élargissement du champ d'application du crédit d'impôt formation) - (p. 4875) : demande le retrait de l'amendement n° II-124 de M. Michel Souplet (extension du crédit d'impôt aux actions de formation des chefs d'exploitations agricoles) - **Avant l'art. 70 et art. 70 (aménagement des dispositions destinées à économiser l'énergie)** (p. 4877) : s'oppose aux amendements n° II-125 de M. Xavier de Villepin (extension aux locataires de l'incitation fiscale aux travaux d'économie d'énergie) et n° II-153 de la commission (extension du bénéfice de la réduction d'impôts pour économie d'énergie aux dépenses engagées par le propriétaire ou le locataire pour sa résidence secondaire) - **Demande de vote unique sur l'article 70**, modifié par l'amendement n° II-153 de la commission (extension du bénéfice de la réduction d'impôts pour économie d'énergie aux dépenses engagées par le propriétaire ou le locataire pour sa résidence secondaire) (p. 4879) - **Art. 71 (aménagement du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers)** (p. 4880) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-154 de la commission - **Après l'art. 71** : son amendement n° II-202 : dispositions applicables aux plus-values résultant de la perception de l'indemnité d'expropriation des terrains agricoles ; adopté - (p. 4881) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement

n° II-134 de M. Michel Souplet (extension du paiement du différé fractionné relatif aux mutations à titre gratuit d'entreprises aux acquisitions à titre onéreux d'immeubles ruraux) - (p. 4882) : s'oppose à l'amendement n° II-135 de M. Michel Souplet (allègement de la charge de la transmission pesant sur les biens professionnels transmis) - Art. 72 (*régime fiscal du capital risque*) (p. 4883) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-183 de M. Xavier de Villepin (suppression des dispositions soumettant à certaines conditions l'exonération de retenue à la source pour les personnes morales étrangères) - (p. 4885) : s'oppose à l'amendement de cohérence n° II-155 de la commission, et sur cet amendement, au sous-amendement n° II-184 de M. Xavier de Villepin (exonération des produits des liquidités des organismes de capital-risque) et aux amendements n° II-136 (financement en fonds propres des entreprises) et n° II-135 (allègement de la charge de la transmission pesant sur les biens professionnels transmis) du même auteur - Art. 73 (*régime fiscal des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie et des opérations de crédit-bail immobilier*) (p. 4887) : réforme des SICOMI - S'oppose à l'amendement rédactionnel n° II-156 de la commission - Demande de vote unique sur l'article 73 modifié par les amendements n° II-115 et n° II-158, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution et de l'article 42 du règlement - (p. 4889) : s'oppose à l'amendement n° II-199 (maintien dans le champ d'action des SICOMI des immeubles à usage exclusif de bureaux) et à l'amendement rédactionnel n° II-201 de M. Etienne Dailly - (p. 4890) : demande le retrait de l'amendement n° II-137 de M. Paul Caron (exclusion des bureaux du régime spécifique des SICOMI) - S'oppose à l'amendement n° II-160 de la commission (maintien d'une partie du régime d'amortissement dérogatoire des SICOMI) - (p. 4891) : demande le retrait de l'amendement rédactionnel n° II-161 de la commission - (p. 4892) : sur les amendements de M. Jacques Oudin, s'oppose aux n° II-117 de précision, n° II-119 (maintien du régime d'amortissement spécifique des SICOMI) et n° II-120 (opérations de crédit-bail) et oppose l'article 40 de la Constitution au n° II-118 (prise en compte de la nature de l'activité exercée) - Après l'art. 73 (p. 4893) : son amendement n° II-203 : maintien du régime de faveur en cas de constitution de sociétés ; adopté - (p. 4894) : demande le retrait de l'amendement n° II-138 de M. Michel Souplet (incitation pour favoriser la transmission des exploitations) - Art. 74 (*suppression du report de la date limite de paiement des impôts directs pour les communes de moins de 3 000 habitants*) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° II-162 de la commission et n° II-139 de M. Xavier de Villepin - Après l'art. 74 : s'oppose à l'amendement n° II-112 de M. Jacques Oudin (TVA applicable aux opérations de location de citernes à usage domestique) et accepte l'amendement n° II-163 de la commission (actualisation des seuils du régime réel simplifié d'imposition) - Art. 75 A (*extension de l'habilitation de certains centres de gestion agréés*) (p. 4895) : accepte l'amendement rédactionnel n° II-164 de la commission - Avant l'art. 75 : demande le retrait de l'amendement n° II-4 de M. Pierre Jeambrun (institution en faveur des communes d'une imposition forfaitaire annuelle sur les gazoducs) - (p. 4896) : indemnisation en cas d'installation de canalisations - Art. 75 (*mesures relatives aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole*) (p. 4898) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-97 de M. Marcel Lucotte (calcul de l'impôt des sociétés à statut coopératif) - (p. 4899) : accepte l'amendement n° II-195 de M. Roland du Luart (report de l'entrée en vigueur du dispositif applicable aux coopératives agricoles en matière de taxe professionnelle) et rejette les amendements n° II-196 du même auteur et n° II-175 de M. Marcel Daunay (taxe professionnelle applicable aux SICA émettant des valeurs mobilières cotées en bourse) - Après l'art. 75 (p. 4900) : s'oppose à l'amendement n° II-141 de M. Michel Souplet (régime transitoire des exploitants agricoles) - (p. 4901) : s'oppose à l'amendement n° II-142 de M. Michel Souplet (exonération des cessions de parts représentatives d'apports en numéraire) - Oppose l'article 31 de l'ordonnance du 2 janvier 1959 à l'amendement n° II-68 de M. Roland du Luart (exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs qui s'ins-

talent) - (p. 4902) : s'oppose à l'amendement n° II-69 de M. Roland du Luart (exonération de l'impôt foncier non bâti pour certains exploitants agricoles) - Art. 75 ter (*maintien du régime actuel de répartition de la part principale du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle*) (p. 4904) : s'oppose à l'amendement n° II-165 de la commission (entrée en vigueur du recentrage de la part principale du FNPTP) - Après l'art. 75 ter (p. 4906) : demande le retrait de l'amendement n° II-192 de M. René Monory (écrêtement de la taxe professionnelle) - (p. 4908) : s'oppose à l'amendement n° II-166 de la commission (simulations afférentes à la substitution d'impôts aux parts régionale et départementale de l'impôt foncier non bâti) - Importance des simulations - Mode de participation des agriculteurs au financement des budgets locaux - (p. 4909) : s'oppose à l'amendement n° II-193 de M. Christian Bonnet (détermination de l'assiette des dépenses éligibles au fonds de compensation de la TVA) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-204 ; devenu sans objet - (p. 4910) : s'oppose à l'amendement n° II-194 de M. Henri Goetschy (partage du produit de la taxe professionnelle entre des communes implantées dans une même zone industrielle) - Art. 76 (*mesures en faveur des personnes physiques copropriétaires de navires donnés en location*) (p. 4911) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-102 de M. Josselin de Rohan (déduction du revenu net global des parts de copropriétés de navires) - (p. 4912) : s'oppose aux amendements n° II-167 de la commission (déduction du revenu net global dont bénéficient les propriétaires des parts de navires) et n° II-179 de M. René Régnauld (encouragement à l'égard des investisseurs dans des parts de copropriété de navires loués) - Après l'art. 76 : oppose l'article 31 de la loi organique du 2 janvier 1959 à l'amendement n° II-109 de M. Jacques Oudin (bénéfice d'exonération fiscale pour les marins-pêcheurs membres d'une copropriété de navires) - Art. 77 (*application de la taxe d'habitation aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé*) : s'oppose à l'amendement n° II-168 de la commission (maintien de l'exonération du paiement de la taxe de séjour pour les propriétaires de parts de société d'attribution d'immeubles en temps partagé) - Après l'art. 77 (p. 4913, 4914) : demande le retrait de l'amendement n° II-13 de M. Charles de Cuttoli (rétablissement de l'égalité fiscale en matière de taxe d'habitation entre les contribuables français résidant en France et les contribuables français résidant à l'étranger) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° II-205 : suppression des dispositions relatives à la compensation des pertes de recettes ; adopté - (p. 4915) : s'oppose à l'amendement n° II-143 de M. André Egu (institution d'un fonds interdépartemental de péréquation de la taxe professionnelle) - Art. 77 bis (*suppression de la possibilité d'exonérer de la taxe foncière non bâtie les marais desséchés*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° II-169 de la commission - Art. 79 (*amélioration du régime des sociétés agréées pour le financement d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles*) (p. 4916) : demande le retrait de l'amendement n° II-170 de la commission (capital des SOFICA) - Après l'art. 81 (p. 4917) : transfert au département des droits de mutation sur les immeubles - (p. 4918) : demande le retrait de l'amendement n° II-200 de M. Etienne Dailly (exonération des droits de mutation en faveur des caisses de retraite des anciens combattants pour l'acquisition d'immeubles destinés à leur patrimoine foncier) au bénéfice de son amendement n° II-206 : décision d'exonération des droits de mutation par les conseils généraux ; adopté - Après l'art. 83 (p. 4919) : s'oppose à l'amendement n° II-171 de la commission (déduction des taux en faveur des établissements d'enseignement technique) - Art. 84 A (*contenu des annexes explicatives au projet de loi de règlement*) : accepte l'amendement rédactionnel n° II-172 de la commission - Après l'art. 75 ter : s'oppose à l'amendement n° II-192 de M. René Monory (écrêtement de la taxe professionnelle).

Seconde délibération :

(10 décembre 1990) - Seconde délibération (p. 4920) : demande au Sénat de se prononcer par un vote unique sur les articles soumis à seconde délibération, ainsi que sur les

amendements proposés par le Gouvernement - (p. 4927) : conséquences des votes du Sénat.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4940) : conséquences de la crise du Golfe sur la politique budgétaire - Rôle de la commission mixte paritaire - Bicamérisme - Attribution de crédits supplémentaires à certains secteurs - Situation dans les lycées - Droits et rôle du Parlement - (p. 4942) : contrôle des dépenses publiques - Observations de la Cour des comptes - Dépenses communautaires - Remerciements aux parlementaires et aux fonctionnaires.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990** [n° 131 (90-91)] - (17 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5187) : dotation globale d'équipement, DGE - (p. 5188) : caractère forfaitaire de la première part de la DGE - Subventions de l'Etat au titre de la seconde part - (p. 5191) : dynamique de l'investissement - Création d'emplois salariés - Maîtrise de l'inflation - Déficit de la balance commerciale - Chômage - Ressources fiscales - (p. 5192) : dotation globale de fonctionnement, DGF - Directive communautaire concernant la Régie Renault - Charge de la dette publique - Augmentation des taux d'intérêt - Ouverture de la dotation en capital du Groupement des industries d'armement terrestre, GIAT - Fonds national de garantie des calamités agricoles - (p. 5193) : lycées - Justice - Revenu minimum d'insertion, RMI - **Art. 2 (versement au budget général des résultats de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, CAECL)** (p. 5194) : son amendement n° 32 : versement à effectuer pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 1988 ; adopté - **Art. 3 et état A (équilibre général)** (p. 5200) : son amendement n° 41 : majoration de recettes diverses et majoration des dépenses en capital ; adopté - **Art. 5 et état C (dépenses en capital des services civils - ouvertures)** : ses amendements portant sur l'état C, n° 33, n° 35 et n° 36 : mesures destinées à améliorer la vie dans les lycées et les lycées professionnels ; n° 34 : traduction d'une prévision de dotation en capital destinée à la Régie Renault ; et n° 39 : mesures destinées à assurer le financement d'une opération de restauration d'un établissement sportif détruit par un incendie ; adoptés - **Art. 5 bis (dépenses en capital des services civils - annulations)** (p. 5208) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (création d'un état D annexé à la loi de finances rectificative pour retracer l'annulation de crédits sur le budget de la recherche en vue de gager les ouvertures accordées au budget de la justice) - **Art. 7 (dépenses en capital des services militaires - ouvertures)** (p. 5209) : s'oppose aux amendements identiques n° 7 de la commission et n° 21 de M. Xavier de Villepin (suppression de la dotation en capital prévue pour le GIAT) - **Avant l'art. 51** (p. 5210) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (système de versement au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) - **Art. 13 (modification des modalités de versement de la dotation de l'Etat au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP, en 1990)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 14 (régime fiscal du crédit-bail)** (p. 5211) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (régime applicable aux opérations de crédit-bail portant sur les éléments incorporels isolés d'un fonds de commerce) - **Art. 17 (aménagement du dispositif de taxation des bénéfices de certaines filiales établies à l'étranger)** (p. 5212) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (suppression du caractère rétroactif des dispositions contenues dans cet article) - **Après l'art. 17** (p. 5213) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Xavier de Villepin (dépenses faites par les entreprises au titre de la normalisation) - **Art. 23 (aménagement du régime de report des amortissements réputés différés en période déficitaire)** : son amendement n° 29 : restructuration des entreprises ; adopté - **Art. 24 (régime fiscal des opérations sur titres ou en devises réalisées par les banques)** (p. 5214) : son amendement n° 30 : définition de la méthode actuarielle et harmonisation avec celle qui est retenue en matière comptable ; adopté - **Après l'art. 28** (p. 5215) : accepte l'amendement n° 22 de M. Paul Loridant (avantage fiscal accordé aux familles de personnes décédées victimes d'un acte de terrorisme) - **Art. 31 (dispositions relatives aux impositions perçues au profit des districts)** (p. 5216) : sur l'amendement de coordination n° 11 de la commission, son

sous-amendement n° 42 ; adopté - **Art. 33 (règles d'imposition des cessions de logiciels)** (p. 5217) : accepte l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - **Art. 35 (modalités d'application de la règle du taux effectif)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 39 (conséquences des erreurs affectant les procédures de contrôle fiscal)** (p. 5219) : s'oppose aux amendements de suppression n° 14 de la commission et n° 1 de M. Xavier de Villepin - **Art. 40 (aménagement du régime d'exonération de certaines pénalités fiscales)** (p. 5221) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (exclusion du bénéfice de l'application du principe de la tolérance légale du dixième des contribuables pour lesquels la mauvaise foi ou le recours à des manoeuvres frauduleuses peuvent être établis par l'administration fiscale) - **Art. 41 (règles applicables à la télétransmission de factures)** (p. 5222) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (opposabilité des procès-verbaux des interventions effectuées par les agents des impôts ou sous leur contrôle) - **Après l'art. 42** (p. 5223) : son amendement n° 38 : seuil d'exonération du droit au bail ; adopté par priorité - **Art. 42 (exonération de taxe sur la valeur ajoutée, TVA, des locations de logements meublés)** (p. 5224) : s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jean Faure (cas des locations saisonnières) - **Après l'art. 42** (p. 5225) : son amendement n° 31 : taxe sur les farines, semoules et gruaux de blé perçue au profit du BAPSA auprès des meuniers et des importateurs ; adopté - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 40 de la commission - **Art. 42 bis (modification de la procédure de remboursement aux éleveurs-producteurs de la taxe sur les céréales perçue au profit du BAPSA)** : accepte l'amendement n° 17 de la commission (extension de cette mesure à la cotisation de solidarité) - **Art. 44 (simplification des règles d'assiette et de perception de la redevance sanitaire de découpage)** (p. 5226, 5227) : s'oppose à l'amendement n° 4 de M. Auguste Cazalet (fixation par décret des conditions dans lesquelles la redevance de découpage doit être répercutée par l'abatteur auprès des découpeurs) - **Art. 48 (extension du champ d'application de la saisie conservatoire en matière douanière)** (p. 5228) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (respect du principe de proportionnalité de la sanction à la faute) - **Après l'art. 50** : son amendement n° 37 : modalités de liquidation du prélèvement progressif sur les gains du loto national ; adopté - **Après l'art. 51** (p. 5229) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (réintégration des subventions versées par l'Etat aux collectivités territoriales au titre des dépenses d'équipement portant sur les bâtiments scolaires) - **Seconde délibération - Art. 3 et état A** (p. 5234) : son amendement n° 1 : prise en compte des dispositions précédemment adoptées par le Sénat ; adopté lors du vote unique.

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture** [n° 181 (90-91)] - (18 décembre 1990) (p. 5250) : ne s'oppose pas à la demande de suspension de séance formulée par M. Etienne Dailly - (p. 5251) : réforme du système de compensation, au titre des pertes de recettes entraînées par les exonérations temporaires de la taxe foncière sur les propriétés bâties, afin d'alléger les charges de l'Etat - (p. 5252) : stricte application de la Constitution par le Gouvernement - Rôle du Parlement - Irresponsabilité des commissions diverses devant le Parlement - **Question préalable** (p. 5259) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales - Nouvelle lecture** [n° 203 (90-91)] - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5396) : présente les excuses de M. Bruno Durieux, ministre chargé de la santé qui ne peut être présent au Sénat pour ce débat - Amélioration de la protection de la santé publique - Modification des études médicales - Concours d'internat et conditions de remplacement en médecine générale - Dispositions relatives aux assurances sociales, à la maîtrise des dépenses de santé et aux retraites - Suppression de la caisse d'allocations familiales de la région parisienne et remplacement par sept caisses départementales - Participation de l'hospitalisation privée à but lucratif à la maîtrise des dépenses de santé - Poursuite de la politique d'harmonisation-entre les deux secteurs d'hospitalisation -

(p. 5397) : surconsommation pharmaceutique liée à la sur-promotion dont les médicaments font l'objet - Dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la contribution sociale généralisée, CSG - Déduction pour frais professionnels de 5 % pour le calcul de la CSG sur les revenus salariaux - Problème des retraites et des cumuls emploi-retraite - Revalorisation des pensions de 1,7 % au 1^{er} janvier 1991 - Ouverture prochaine d'un débat sur l'avenir des systèmes de retraite - Problème fondamental de l'équité entre les générations - Estime que ce projet concrétise une politique de justice sociale et de régulation contractuelle des dépenses de santé - **Question préalable** (p. 5399) : s'oppose à la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 190 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5401) : se félicite de l'aboutissement de la commission mixte paritaire, CMP - Dépôt par le Gouvernement de neuf amendements, dont trois de nature fiscale et six de nature budgétaire - (p. 5402) : financement du comité d'évaluation des politiques de la ville récemment créé - Normalisation du régime d'imposition des copies d'auteurs - Substitution de la règle du cinquième à la règle du dixième en matière de tolérance générale pour les impôts sur le revenu - - Art. 3 - Etat A (p. 5404) : son amendement n° 1 : prise en compte des conséquences des modifications apportées sur l'article d'équilibre ; adopté avec l'ensemble du texte (p. 5414) - Art. 5 - Etat C (p. 5409) : ses amendements, n° 2 : majoration des crédits d'un milliard de francs sur la ligne « économie, finances et budget -I. -Charges communes » ; et n° 3 : ouverture pour 1990 d'une dotation nouvelle de 3 milliards de francs au titre du V du budget de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ; adoptés avec l'ensemble du texte (p. 5414) - **Après l'art. 5 bis** : son amendement n° 4 : annulation de 3 millions de francs de crédits du titre VI du budget de l'équipement, du logement, des transports et de la mer ; adopté avec l'ensemble du texte (p. 5414) - Art. 7 : son amendement n° 5 : minoration de 988 millions de francs de l'ouverture prévue au titre V de la défense sur le chapitre 52-71 -section commune de la défense ; adopté avec l'ensemble du texte (p. 5414) - **Après l'art. 7** : son amendement n° 6 : annulation de 12 millions de francs de crédits prévus au titre V du budget de la défense -section commune ; adopté avec l'ensemble du texte (p. 5414) - **Art. 17 bis** (p. 5410) : son amendement n° 7 : prise en compte pour le calcul du crédit d'impôt recherche des dépenses exposées par le chef d'une entreprise individuelle pour sa participation aux réunions officielles de normalisation à concurrence de 3 000 francs par jour ; adopté avec l'ensemble du texte (p. 5414) - **Après l'art. 24** (p. 5411) : son amendement n° 8 : réparation d'une erreur matérielle dans l'article 72 du projet de loi de finances pour 1991 ; adopté avec l'ensemble du texte (p. 5414) - **Après l'art. 44** (p. 5412) : son amendement n° 9 : suppression de l'exonération de l'assujettissement à la TVA de la rémunération pour copie privée perçue au profit des auteurs et artistes interprètes d'oeuvres fixées sur phonogrammes ou vidéogrammes ; adopté avec l'ensemble du texte (p. 5414) - **Sur l'ensemble** (p. 5415) : à la suite de l'adoption des crédits nécessaires aux opérations engagées dans le Golfe, souhaite que l'année 1991 ne débute pas par le fracas des combats et leur cortège de malheurs - Respect du droit international et des décisions des instances internationales.

CHAUMONT (Jacques), sénateur de la Sarthe (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'exercice du sport de haut niveau et notamment sur l'application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités

physiques et sportives [n° 250 (89-90)] (20 avril 1990) - Sports.

- *Annexe au rapport général*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Relations financières avec les Communautés européennes** - [n° 85 (90-91) tome 2] (21 novembre 1990) - Lois de finances.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 31 (JO Débats du 2 mars 1989) (p. 346) - Ministère : Défense - *Signification à donner aux manoeuvres franco-américaines « Phinnia 89 »* - (Retirée : avril 1990) - Défense nationale.

n° 64 (JO Débats du 24 mai 1989) (p. 860) - Ministère : Défense - *Conséquences de diminutions des crédits d'équipement de l'armée de terre* - (Retirée : avril 1990) - Défense nationale.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant [n° 358 (89-90)]** - (27 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2157, 2158) : colloque organisé par le groupe Enfance tiers monde du Sénat avec l'UNICEF - Insuffisance de la protection des enfants, même dans les pays industrialisés : travail ; exploitation sexuelle ; détention dans les mêmes conditions que les adultes - Pays du tiers monde : malnutrition ; absence de protection des mères ; SIDA ; conflits armés - Prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement chargés de veiller à l'application de la convention des droits de l'enfant : primat de l'aide aux pays en voie de développement ; réduction des dépenses consacrées aux enfants du fait du poids de la dette ; nécessaire politique de l'environnement - (p. 2159) : approbation de cette convention par le groupe du RPR.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]** - (27 juin 1990) (p. 2190) : incertitude budgétaire de la CEE : reprise d'une forte progression des dépenses - Coût de l'intégration de la RDA dans la CEE : fonds structurels et politique agricole - France : augmentation de sa contribution et position débitrice vis-à-vis de la CEE ; croissance inférieure à celle de ses partenaires ; médiocrité du commerce avec les pays de l'Est - (p. 2191) : interrogation sur les dépenses communautaires et les politiques nouvelles - Caractère dérisoire des crédits français de coopération culturelle, économique et financière avec l'Europe de l'Est - Avenir de l'Europe : zone de libre échange ou fédération - Abandon des instruments de la souveraineté nationale ; contrôle démocratique.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2588) : politique agricole commune, PAC : contribution financière de la France, en hausse constante et supérieure au budget national de l'agriculture, en l'absence de tout contrôle parlementaire - Négociations du GATT ; proposition de la Commission de la CEE sur la réduction des soutiens dont bénéficie l'agriculture - (p. 2589) : dérive et abandon progressif de la PAC - Viande bovine - Coût pour la PAC de la réunification allemande - Engage le Gouvernement à la fermeté dans la négociation du GATT dans l'intérêt de l'agriculture française.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - **Après l'art. 4** (p. 3247) : son amendement n° 10, soutenu par M. Michel Rufin : honoraires des avocats ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Rapporteur spécial (relations financières avec les Communautés européennes) - **Art. 42 (équilibre général du budget)** (p. 3874) :

rappelle qu'en 1991 le prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des Communautés européennes s'élèvera à 70 milliards de francs et qu'en 1989 notre contribution nette s'est élevée à 20 milliards de francs - Dénonce la montée des prélèvements communautaires - Rappelle que la Communauté vit sous le régime des ressources propres depuis 1970 - Analyse des flux financiers entre la Communauté et la France - Constate que la part de la France dans le financement de la Communauté représente environ 20 % - Diminution des dépenses que la Communauté verse à la France - (p. 3875) ; incidences de l'unification allemande - Problème de l'application intégrale à la zone Est de l'Allemagne de l'organisation commune des marchés agricoles - Conséquences de la réunification sur la politique agricole commune, PAC - Baisse des prix agricoles et pénalisation des jeunes éleveurs - (p. 3876) ; signale que la commission se réserve une enveloppe qualifiée de « programmes d'initiative communautaire », PIC, sur lesquels elle a une totale liberté - Politique d'accompagnement du marché intérieur - Politique internationale avec l'aide aux pays en voie de développement - Substitution de la compétence communautaire à la compétence nationale - Importance de la fraude - Participation active des Communautés européennes à l'émergence d'un fait régional - Volonté de la commission de développer une politique internationale propre - (p. 3877) ; problème du bilatéralisme ou du multilatéralisme et du maintien des positions économiques de la France dans les pays de l'Est - Nécessité d'un contrôle parlementaire sur les dépenses communautaires - Problème-clé de l'Europe : le déficit démocratique - Dénonce le pouvoir considérable dont dispose la commission des Communautés entre le Conseil et le Parlement européen - Rappelle que dans les vieilles démocraties le principe est que le pouvoir revient aux autorités élues.

CHAUTY (Michel), sénateur de la Loire-Atlantique (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 237 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 et du protocole portant modification de la convention du 31 janvier 1963 complémentaire à la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 [n° 264 (89-90)] (26 avril 1990) - *Traités et conventions*.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée à Berlin du 28 juin au 2 juillet 1990 [n° 33 (90-91)] (10 octobre 1990) - Berlin.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 429) - Ministère : Affaires étrangères - *Attitude du Gouvernement face aux autorités roumaines* - Politique extérieure.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention du 29 juillet 1960 sur la respon-*

sabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 et du protocole portant modification de la convention du 31 janvier 1963 complémentaire à la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 [n° 237 (89-90)] - (2 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 626 à 628) : conventions de Paris et Bruxelles ; cadre de l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE - Mécanisme d'indemnisation ; relèvement du montant des plafonds des indemnisations allouées sur fonds publics ; introduction, comme unité de compte, des droits de tirage spéciaux, DTS, du Fonds monétaire international, FMI - Extension de la notion d'accident nucléaire - Indemnisation des dommages causés aux moyens de transport des substances nucléaires - Exclusion des installations nucléaires sur le site de l'accident - Mesures de simplification - Nécessaire modification de la législation française relative à la responsabilité nucléaire ; consultation des assemblées des territoires français du Pacifique.

CHEREQUE (Jacques), ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Claude Mont : *Services publics (Les services publics en zone de montagne)* (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 942).

de M. Georges Mouly : *Aménagement du territoire (Petites et moyennes industries en milieu rural et programme autoroutier)* (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1943).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].*

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4731) : création à Bruxelles du bureau européen de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - (p. 4732) : prime d'aménagement du territoire, PAT - Adoption par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire, CIAT, du schéma directeur des routes et autoroutes, villes et réseaux de villes - Politique de correction des déséquilibres ; effort de décentralisation des activités ; plan de délocalisation des effectifs de l'administration et des établissements publics hors de la région d'Ile-de-France - Fonds d'aide à la décentralisation - Lutte contre l'urbanisation anarchique des départements limitrophes de la région d'Ile-de-France - Bassins d'emploi en difficulté ; création d'une zone d'entreprise à fiscalité dérogatoire dans le Nord-Pas-de-Calais - Concertation avec les collectivités territoriales : Conseil national de l'aménagement du territoire - Stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle européenne - (p. 4733) : contrats de plan - Soutien au développement local ; Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Aménagement rural - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Schémas départementaux des services publics en zone rurale - Solidarité entre collectivités - (p. 4744) : crédits proposés - Dispositif de soutien à la création d'emplois par les PME en zones rurales, dit « PAT petits projets » - Fonds interministériel d'aménagement du territoire, FIAT - Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières, GIRZOM ; opération de réhabilitation du patrimoine immobilier des Houillères du Nord-Pas-de-Calais - Fonds d'aide à la décentralisation - (p. 4445) : création du Conseil national de l'aménagement du territoire - Bureau européen de la DATAR à Bruxelles - Réseau routier et autoroutier - Crédits de la CEE en matière d'aménagement du

territoire ; affectation des fonds structurels ; crédits consacrés au développement rural ; programme LEADER - (p. 4746) : Ile-de-France ; politique de décentralisation ; préservation de l'espace rural ; « barreau sud » du TGV dans le département de l'Essonne - Démographie de la région parisienne - Reconversion des bassins miniers - Création programmée d'une zone d'entreprise dans le Nord-Pas-de-Calais - (p. 4747) : développement rural : moyens de communication ; service public - Enseignement en milieu rural - Organisation du transfert du patrimoine des Houillères nationales - Examen des crédits - Etat B (p. 4748, 4749) : s'oppose aux amendements de réduction des crédits n° II-26 et n° II-27 de la commission - Etat C (p. 4750) : s'oppose à l'amendement de réduction des crédits n° II-28 de la commission.

CHERIOUX (Jean), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques (loi n° 79-1204 du 31 décembre 1979).

Membre titulaire du Conseil supérieur de la mutualité.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (JO Lois et décrets du 11 octobre 1990) ; puis nommé président de cette commission (JO Lois et décrets du 18 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relative à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 297 (89-90)] modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (urgence déclarée [n° 406 (89-90)] (20 juin 1990) - Participation.

Proposition de loi, présentée avec plusieurs de ses collègues, portant création des sociétés d'actionnariat salarié [n° 91 (90-91)] (21 novembre 1990) - Sociétés civiles et commerciales.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3453) - Ministère : Intérieur - *Manifestation du 12 novembre* - Sécurité publique.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement* [n° 160 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 10 (bail à réhabilitation) - Art. L. 252-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 78) : son amendement n° 38 : absence de droit au maintien dans les lieux à l'expiration du bail à réhabilitation ; exclusion de tout usage professionnel ou commercial des locaux ; adopté - Art. L. 252-2 (p. 80, 81) : son amendement n° 39 : caractère cessible du droit dont bénéficie le preneur ; adopté.

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM) (p. 113, 114) : opposition du groupe du RPR au rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale - Atteinte aux principes de la décentralisation par une éventuelle extension des pouvoirs des préfets.

- *Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions* [n° 197 (89-90)] - (3 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 672) : amélioration du texte de ce projet, grâce aux amendements de la commission des lois, retenus par le Sénat - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à son adoption.

- *Conclusions du rapport de M. Lucien Lanier fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 39, 89-90) de M. Raymond Bourguin, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipal à Paris* [n° 258 (89-90)] - (11 mai 1990) - Discussion générale (p. 785) : signale qu'entre 1982 et 1990 la population a varié de moins de 1,5 % dans le XV^e arrondissement - Conteste la réduction de 15 % de la population de Paris citée par le ministre.

- *Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants* [n° 219 (89-90)] - (17 mai 1990) - Discussion générale (p. 949) : rappelle que, pour des raisons démographiques et de société, la France a besoin d'une politique familiale ambitieuse et généreuse - Insuffisance des crédits consacrés à la famille - Baisse du pouvoir d'achat des prestations familiales - Création de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée - (p. 950) : s'oppose à la suppression du supplément de revenu familial tant que les allocations familiales ne seront pas exclues des ressources prises en compte pour le calcul du revenu minimum d'insertion, RMI - Malgré certaines réserves, votera ce projet de loi - Avant l'art. 4 (p. 961) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de Mme Marie-Claude Beaudeau (abrogation de

l'allocation de garde d'enfant à domicile) - Art. 10 (*modification des conditions d'attribution des prestations familiales et suppression du supplément de revenu familial*) (p. 965) : au nom du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Guy Robert, rapporteur (maintien du supplément de revenu familial) - Rappelle son opposition à la prise en compte des allocations familiales dans les ressources retenues pour le calcul du RMI.

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 248 (89-90)]** - (18 mai 1990) - Après l'art. 1^{er} (p. 986) : son amendement n° 10, soutenu par M. Alain Gérard : conditions de la prise en charge au titre de l'aide sociale ; retiré au profit de l'amendement n° 16, sur le même objet, de M. Bernard Seillier, rapporteur.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - Art. 12 (*l'habilitation et la programmation des programmes de formation*) - Art. L. 940-1-1 du code du travail (p. 1225) : son amendement n° 42, soutenu par M. Roger Husson : nouvelle rédaction de cet article tendant à mettre en place un mécanisme plus réaliste que celui qui est présenté par le projet de loi qui fixe, par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle sur proposition de la commission permanente du conseil nationale de la formation professionnelle, les conditions générales d'habilitation précisées chaque année ; retiré.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés, aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 297 (89-90)]** - (25 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2052) : estime que ce projet est la traduction d'une évolution considérable de la part des dirigeants actuels, ce dont il se félicite puisque favorable à la participation - (p. 2053) : au nom de la commission des affaires sociales, estime positives les mesures proposées en matière de participation des salariés aux résultats de l'entreprise - Amélioration du partage des fruits de la croissance - Souhaite des modalités plus adaptées à la taille des PME - Favorable à la fixation d'un salaire plancher pour le calcul des parts versées individuellement au titre de la participation obligatoire - Evoque certains abus constatés dans l'application de l'intéressement - Problème du contrôle de l'application du droit actuel par les services du ministère du travail et le cas échéant par les services fiscaux et les URSAF - Rappelle l'essor spectaculaire de l'intéressement depuis l'intervention de l'ordonnance de 1986 - Estime que ce projet impose un certain nombre de contraintes, notamment en matière de plafonnement, et que les garanties offertes aux salariés sont illusoire - Souligne l'attachement des salariés à l'intéressement et le danger de pénaliser les entreprises « pionnières » - (p. 2054) : favorable à l'extension du régime de la participation des salariés aux résultats - Signale que la commission propose de supprimer les nouveaux plafonnements pour revenir au régime actuel d'un plafonnement unique et global à 20 % - Nécessaire renforcement de la transparence des accords - Respect de l'obligation annuelle de négocier dans l'entreprise - Limitation aux entreprises de plus de 10 salariés de la possibilité de moduler la répartition des primes selon les catégories de salariés - Souhaite une répartition des primes selon des critères objectifs - Réexamen du problème de la codification - Nécessité de mettre un terme aux utilisations abusives de l'intéressement sans porter atteinte à son régime actuel - Estime que ce texte n'est qu'une solution de compromis qui va porter un coup très grave à l'intéressement et pénaliser ceux qui en ont été les pionniers - Estime que le partage des fruits de l'expansion est indispensable mais ne saurait se limiter à une simple redistribution des revenus et doit s'accompagner d'un partage des responsabilités - Se déclare favorable aux conclusions de la commission des affaires sociales - (p. 2059) : problème du glissement du salaire vers l'intéressement - Rappelle les débats qui ont eu lieu au Sénat en 1978 et en 1980 sur l'intéressement et sur la participation - **Avant l'art. 1 (introduction d'un préambule dans les accords**

d'intéressement) (p. 2060) : son amendement n° 3 : obligation pour les partenaires sociaux d'inclure dans chaque accord d'intéressement un préambule précisant les motifs de celui-ci ainsi que les raisons du choix des modalités de calcul de l'intéressement et des critères de répartition de ses produits ; adopté - Art. 1 (*encadrement des accords d'intéressement*) (p. 2061) : son amendement n° 4 : répartition de l'intéressement entre les salariés en fonction du salaire ou de la durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice ; adopté - (p. 2062) : son amendement n° 5 : suppression du plafonnement global prévu pour en revenir au plafonnement de 20 % de la masse salariale prévu actuellement et respect par l'entreprise de l'obligation d'engager annuellement une négociation salariale ; adopté - (p. 2063) : ses amendements n° 6 : suppression du plafonnement à 15 % du salaire brut du montant des primes distribuées à un même salarié ; et n° 7 : absence de pénalisation des entreprises qui n'ont pas encore conclu d'accord pour l'exercice 1990 ; adoptés - (p. 2064) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Xavier de Villepin (prolongation du délai de conclusion des accords d'intéressement de six mois à un an) - Art. 2 (*possibilité de moduler les critères et les modalités de répartition du produit de l'intéressement*) : son amendement n° 8 : réservation de la possibilité de moduler les critères et les modalités de répartition des primes d'intéressement aux entreprises de plus de dix salariés obligatoirement dotées d'au moins un délégué du personnel et non à celles faisant application d'un accord de salaire d'entreprise de moins de trois ans ; adopté - Art. 5 (*date d'entrée en vigueur*) (p. 2065) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Xavier de Villepin (les dispositions des articles 1, 2 et 4 de la présente loi ne sont applicables aux accords conclus ou renouvelés qu'à compter du premier exercice ouvert après la publication de la loi) - Art. 6 (*codification*) : son amendement n° 9 : codification de tous les textes législatifs relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et au plan d'épargne d'entreprise après avis de la commission supérieure de codification ; adopté - Art. 7 (*rapport annuel sur l'intéressement et la participation*) (p. 2066) : son amendement n° 10 : extension du contenu du rapport annuel ministériel sur l'intéressement et la participation au plan d'épargne d'entreprise et aux négociations salariales au sein des entreprises pratiquant l'intéressement ; adopté.

- **Conférence des présidents** - (11 octobre 1990) - (p. 266C) : organisation des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 2 (*modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme*) - Art. 12 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (*sanctions pénales*) (p. 2723) : se déclare favorable à l'amendement n° 141 de la commission (contraventions en cas de vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans).

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (*modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme*) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (*principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques*) (p. 2771) : se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi).

- **Projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires [n° 19 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2959) : remise en cause du principe des élections à la sécurité sociale - Abstention du groupe RPR sur ce texte.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 35 (90-91)]** - (31 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3121) : se déclare opposé au texte de la commission

mixte paritaire, CMP - Nécessité d'un intéressement objectif, collectif et aléatoire - Intérêt du texte adopté par le Sénat en première lecture - Insuffisance des dispositions du texte de la CMP relatives à l'intéressement - Nécessité de l'absence d'une obligation d'accord de salaires - Plafond du montant global des primes par rapport aux salaires - Régression par rapport à la liberté instituée par l'ordonnance de 1986 - Plans d'épargne d'entreprise - Problème des accords de salaires et des accords d'intéressement - Différence entre la participation et l'intéressement - Reconnaît l'effort réalisé dans le sens du développement de la participation - Abstention du groupe du RPR dans le vote de ce texte - Insuffisance, dans l'avenir, des résultats de l'intéressement.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Deuxième lecture** [n° 20 (90-91)] - (31 octobre 1990) - **Art. 2 (dispositions relatives à l'entretien préalable)** - **Art. L. 122-14 du code du travail (modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement)** (p. 3129) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller).

- **Projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 79 (90-91)] - (19 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3566) : texte de circonstances - Replâtrage - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3567, 3568) : abstention du groupe RPR sur ce projet de loi.

- **Proposition de loi visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence** [n° 210 (89-90)] - (19 novembre 1990) - **Art. unique (caractéristiques de l'allocation de dépendance)** (p. 3574) : réfutation des arguments gouvernementaux - Négation du caractère régressif du texte - Prolongation du régime des handicapés au delà de 60 ou 65 ans - Avis favorable du groupe RPR sur ce texte.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 4** (p. 3747) : se déclare favorable à l'amendement n° I-71 de M. Jacques Moutet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile) - **Rappel au règlement** (p. 3752) : conditions d'application de l'article 40 de la Constitution.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés)** (p. 3814) : son amendement n° I-57 : exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur de tous les organismes caritatifs, philanthropiques, éducatifs et scientifiques ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3947) : demande à M. Raymond Courrière si le partenariat auquel il fait allusion n'est pas simplement un retour au financement croisé et au fameux contingents d'avant la décentralisation - Insuffisance de crédits dans le projet de budget du ministère de l'Intérieur pour payer la rémunération des officiers et sous-officiers de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) (p. 4264, 4265) : formation professionnelle et éducation nationale - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4281) : vote du groupe RPR favorable à l'amendement n° II-29 de la commission (augmentation de la réduction du budget de l'AFPA).

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4301) : handicapés - Insuffisance de la politique familiale - Prise en charge des personnes dépendantes - (p. 4302) : hébergement des personnes âgées - Prise en charge de l'aide à domicile - Problème des retraites - Remise en cause du système d'assurance-vieillesse - Contribution sociale généralisée, CSG - Déplafonnement de certaines cotisations.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) (p. 4333) : personnes âgées - **Examen des crédits - Art. 92 (institution d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement)** (p. 4345) : hostilité du groupe RPR à la création de la CSG - Risque de déplafonnement des cotisations vieillesse - **Art. 99 (taux des contributions et affectation des recettes)** (p. 4363) : affectation de la CSG - Déplafonnement des cotisations d'assurance vieillesse - Opposé à l'adoption de l'article 99 - (p. 4367) : avec le groupe RPR, votera contre les articles 93 à 99 bis - Collectif budgétaire - Reconduction du prélèvement social de 1 %.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales [n° 143 (90-91)]** - (14 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5100) : déplafonnement en matière de cotisations vieillesse.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990** [n° 131 (90-91)] - (17 décembre 1990) - **Art. 44 (simplification des règles d'assiette et de perception de la redevance sanitaire de découpage)** (p. 5226) ; soutient l'amendement n° 4 de M. Auguste Cazalet (fixation par décret des conditions dans lesquelles la redevance de découpage doit être répercutée par l'abatteur auprès des découpeurs).

CHERVY (William), sénateur de la Creuse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - Europe de l'Est.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)]** - (3 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 22) : projet de loi visant à mettre en oeuvre le droit au logement - Importance du logement pour l'insertion sociale - Phénomène de la nouvelle pauvreté et persistance de problèmes graves d'accès au logement - (p. 23) : importance de la population des mal-logés et des sans-abri - **Rapport présenté par le Conseil national de l'habitat en 1985** - Débat à l'Assemblée nationale autour du respect des principes de la décentralisation - Article 11 du projet de loi, relatif aux modalités d'attribution des logements HLM ; prérogatives du représentant de l'Etat en cas d'échec de la procédure contractuelle - Article 14 relatif à la limitation de l'exercice du droit de préemption par une collectivité territoriale - Nécessité de lutter contre la formation de ghettos - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - **Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement)** (p. 47) : sur l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet, rapporteur (condition de respect des devoirs inhérents à la vie en collectivité), soutient le sous-amendement n° 56 de M. Claude Estier - (p. 49) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 18 de M. José Balarello, rapporteur pour avis - **Art. 2 (procédure d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées)** (p. 55) : soutient l'amendement n° 58 de M. Claude Estier (élaboration conjointe par l'Etat, le département et les autres personnes morales concernées) - **Après l'art. 3** (p. 60) : soutient l'amendement n° 61 de

M. Claude Estier (en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat) - Art. 2 (suite) (p. 61) : soutient l'amendement n° 59 de M. Claude Estier (suppression de la fixation du plan par les autorités nationales en cas d'échec de la procédure contractuelle) - (p. 62) : soutient l'amendement n° 60 de M. Claude Estier (suppression du plan régional prévu pour l'Île-de-France) - Art. 6 (*financement du fonds départemental de solidarité pour le logement*) (p. 72) : soutient l'amendement n° 63 de M. Claude Estier (suppression du lien entre la participation du département au fonds de solidarité et le financement du revenu minimum d'insertion, RMI) - (p. 73) : se déclare opposé à l'amendement n° 27 de M. José Balarelo, rapporteur pour avis (suppression de la participation des personnes morales autres que l'Etat et le département).

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Art. 11 (*modalités d'attribution de logements HLM*) (p. 121) : se déclare favorable au rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale - Art. 12 (*règles applicables aux logements appartenant à des sociétés d'économie mixte*) (p. 123) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 87 de Mme Marie-Claude Beaudeau.

Nouvelle lecture [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 581) : suppression par la majorité du Sénat des éléments clefs de ce projet - Absence de politique en faveur du logement des plus démunis - Estime que les articles 13 bis et 13 ter étaient indispensables pour une meilleure harmonisation dans l'implantation des logements sociaux par suite de la ségrégation dans l'attribution des logements - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés** - Deuxième lecture [n° 366 (89-90)] - (19 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1752) : rappelle la création du système d'appellation contrôlée dans le secteur viticole par la loi de 1919 et le décret de 1935 - Extension du système des appellations d'origine à d'autres productions, notamment au secteur des produits laitiers - Développement de la politique de qualité par la poursuite de la diversification vers d'autres secteurs - Mise en place d'un organisme unique de défense et de contrôle des AOC : l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux de vie, INAO - (p. 1753) : se réjouit de l'adoption, par l'Assemblée nationale, de l'amendement rejeté au Sénat, relatif à la présence des consommateurs dans les comités - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2591, 2592) : crise de l'élevage - Entraves fiscales à la compétitivité des agriculteurs français au sein de la CEE - Importation de viande en provenance des pays de l'Est - Rôle d'une politique de prix dans le maintien du revenu agricole.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle** [n° 298 (89-90)] - (10 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2629) : risques encourus par les candidats à l'accès à la propriété - Situation délicate des artisans du bâtiment qui acceptent un contrat de sous-traitance - Pourcentage élevé de victimes acquéreurs de maisons individuelles se retrouvant lésés par la faillite réelle ou simulée du constructeur - (p. 2630) : ralentissement des ventes - Absence de protection de l'acquéreur - Garantie « extrinsèque » et garantie « intrinsèque » d'achèvement des travaux - Véritable garantie de livraison instaurée par le présent projet de loi - Responsabilité accrue des sociétés d'assurance et des établissements financiers - Faculté de l'acquéreur maître d'ouvrage de se faire assister par un tiers au moment de la réception de l'immeuble - Meilleure information de l'acquéreur - (p. 2631) : rôle du rapporteur en matière d'établissement d'une meilleure égalité de traitement entre les sous-traitants - Soutien du groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation) - (7 décembre 1990) (p. 4700, 4701) : évolution favorable du budget de la consommation - Institut national de la consommation, INC - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF - Associations de consommateurs - Campagnes d'information et de prévention des accidents domestiques - Comités locaux d'information sur les prix, CLIP - Publicité - Loi sur le surendettement des particuliers et des familles - Promotion de la qualité des produits ; nécessaire collaboration avec le ministère de l'environnement - Avancées de la protection des consommateurs dans la CEE - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4809, 4810) : nécessité d'intégrer les banlieues à l'agglomération - Prêts locatifs aidés, PLA - Réhabilitation d'habitations à loyer modéré, HLM - Droit au logement - Épargne logement - Baisse des dépôts sur le livret A.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et en forêt** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 191 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Explication de vote (p. 5366) : soutient ce projet de loi - Esters d'huiles de colza et de tournesol, fioul domestique, taxe intérieure sur les produits pétroliers.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 197 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5367) : zones rurales - Protection sociale - Reconstitution pour un an de l'exonération des charges sociales patronales pour le premier emploi - Répartition intercommunale de la taxe professionnelle versée par les grandes surfaces - Région et département - Répartition départementale du fonds d'adaptation du commerce rural.

CHEVENEMENT (Jean-Pierre), ministre de la défense (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. René Monory : **Défense nationale (Envoi de troupes supplémentaires dans le Golfe)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5045).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4647) : modification du paysage international - Budget de transition : détente Est-Ouest ; risques nouveaux - (p. 4648) : maintien nécessaire d'une vigilance minimale - Europe de l'Est : liberté ; problème des frontières et des minorités - Réunion de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE : création d'un secrétariat permanent et d'un centre de prévention des conflits - Danger représenté par l'URSS : puissance militaire ; pays en crise - (p. 4649) : désengagement militaire en Europe de l'Ouest - Stabilité de l'Europe ; dissuasion nucléaire minimale et autonome ; refus de la proposition de l'OTAN - Politique française de dissuasion et de modernisation de l'appareil militaire - Crise du Golfe - Tchad - Crises du Sud : information, coopération, présence militaire préventive, diplomatie active - Poursuite de la politique de modernisation et de réformes - (p. 4650) : arbitrages entre les contraintes internationales - Réduction de certaines commandes et programmes - Accords de Paris - Équipements nucléaires : concept de suffisance - Force océanique stratégique - Deuxième composante nucléaire stratégique - Resserrement de l'armée de terre ; plan

« Armées 2000 » - Arbitrage financier entre les priorités budgétaires et la revalorisation de la condition militaire - (p. 4651) : prochaine modification des grands commandements de l'armée de l'air - Amélioration souhaitable des procédures de concertation ; création de conseils de la fonction militaire - Réforme du service national - Modernisation de l'appareil industriel de défense : GIAT Industries, regroupement de l'armement terrestre ; DCN International, commercialisation des constructions navales - Logique de qualité - Série de mesures destinées à l'ensemble des personnels civils et militaires, y compris gendarmes et appelés - (p. 4652) : politique industrielle de défense - Groupement européen indépendant de programmes, GEIP ; projet « Euclid » concernant la mise en commun des recherches en matière militaire - Modernisation des composantes nucléaires : composante océanique stratégique ; nouvelle composante stratégique et préstratégique - Edification d'une composante spatiale - Maintien des crédits de la Marine - Ajustement des crédits de l'armée de l'air - Réduction des crédits de l'armée de terre - Investissements en faveur de la gendarmerie - (p. 4653) : effort de défense raisonnable - Projet de loi de programmation militaire - (p. 4676) : se déclare pacifique mais non pacifiste - (p. 4680, 4681) : niveau de l'effort de défense française - Directives concernant la future loi de programmation - Répercussions sur l'importance des corps d'armées de la nouvelle donne géopolitique - Déclarations concernant la crise du Golfe en conseil secret - (p. 4682) : critique l'absence de discrétion du journaliste accompagnant la délégation sénatoriale en Arabie Saoudite - Complexité de la crise du Golfe ; responsabilité des hommes politiques - Rapidité de mise en mouvement des forces armées françaises ; le Clemenceau - Directives prises à la suite des conseils restreints - (p. 4683) : initiatives françaises en matière de défense européenne - Etat de la coopération franco-allemande et franco-britannique - Problème des personnels civils en Allemagne - Installation prochaine du deuxième corps d'armée à Strasbourg - Avenir de la dissuasion nucléaire stratégique ; rédaction d'un rapport - Question des armes d'ultime avertissement - Réduction de la composante préstratégique - (p. 4684) : rapport entre le format du corps de manoeuvre et la composante d'ultime avertissement - Réduction du format de l'armée de terre - Déflation portant sur les effectifs d'appelés et non le personnel d'active - Suppression de certains états majors dans le plan « Armées 2000 » - Marine : maintien des effectifs de militaires d'active - Armée de l'air : nombre d'avions de combat en ligne ; programme Rafale - (p. 4685) : aviation de transport - Coopération interarmées ; développement de programmes communs - Avenir du service national ; diversification de ses formes civiles ; intérêt de la formule des fractions des contingents rappelables - Politique industrielle : moyens électroniques, espace - Recherche-développement - Coopération européennes - Contrôle des ventes d'armes ; maintien d'un contrôle gouvernemental - Mise en oeuvre souhaitable d'accords de maîtrise des armements - (p. 4686) : développement nécessaire de l'esprit de dialogue - Conclusion souhaitable de la convention interdisant la fabrication, le stockage et l'usage des armes chimiques - Débat sur la politique de défense française à l'occasion de la loi de programmation militaire - Sauvegarde intégrale des programmes majeurs - Consensus sur la légitimité de l'effort de défense et la dissuasion - Réformes concernant la gendarmerie - Hommage rendu à la gendarmerie et à l'armée française - Réforme du GIAT - Modernisation permanente de la défense de la France - Art. 46 (mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires du service militaire) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-30 de la commission - Art. 47 (mesures nouvelles sur les dépenses en capital du service militaire) (p. 4687) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-31 de la commission.

CHINAUD (Roger), sénateur de Paris (UREI).

NOMINATIONS

- Rapporteur général de la commission des finances.

- Membre titulaire du Conseil national du crédit.

Membre titulaire de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations.

Membre ès qualités de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation.

Est nommé membre titulaire du Haut Conseil du secteur public (JO Lois et décrets du 14 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz (JO Lois et décrets du 18 novembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la fiscalité en Europe [n° 211 (89-90)] (4 avril 1990) - Finances publiques.

Rapport d'information sur le contrôle des entreprises publiques : évolution des structures et des modes de financement [n° 315 (89-90)] (22 mai 1990) - Entreprises publiques.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 276 (89-90)] relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence [n° 317 (89-90)] (23 mai 1990) - Sociétés.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 365 (89-90)] (7 juin 1990) - Sociétés.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 392 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 401 (89-90)] (20 juin 1990) - Sociétés.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 386 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, portant règlement définitif du budget de 1988 [n° 413 (89-90)] (21 juin 1990) - Lois de finances.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur :

- la proposition de loi [n° 207 (89-90)] de M. Jean Arthuis tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et

permettre de mener à son terme le processus de privatisation ;

- et sur la proposition de loi [n° 299 (89-90)] de M. Etienne Dailly tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, autorisant le gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social [n° 9 (90-91)] (4 octobre 1990) - Entreprises.

Rapport général, fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [n° 85 (90-91) tomes 1, 2, 3] (21 novembre 1990) - Lois de finances.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 [n° 146 (90-91)] (11 décembre 1990) - Lois de finances.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [n° 170 (90-91)] (13 décembre 1990) - Lois de finances rectificatives.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 190 (90-91)] (18 décembre 1990) - Lois de finances rectificatives.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 181 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [n° 182 (90-91)] (17 décembre 1990) - Lois de finances.

INTERVENTIONS

- **Profanation au cimetière juif de Carpentras** - (11 mai 1990) (p. 775) : au nom du groupe de l'UREI, s'associe à la décision de suspendre la séance - Souhaite que cette unanimité ait des suites dans la vie quotidienne - Estime qu'il y a des actes, des mots ou des idées qui risquent de mettre en péril l'éthique même de la patrie.

- **Conclusions du rapport de M. Lucien Lanier** fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 39, 89-90) de M. Raymond Bourguin, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir municipal à Paris [n° 258 (89-90)] - (11 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 786, 787) : prévision nécessaire de l'organisation pratique des opérations de recensement - Problème de la diminution de la population parisienne depuis une quinzaine d'années - Rappelle qu'à la fin des années 1970 les services du Plan et de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, avaient la volonté de faire en sorte qu'il y ait moins d'activité en région parisienne, à Paris notamment - Souhaite qu'un pas supplémentaire soit accompli à la suite de celui qui a été fait en 1975 dans la voie de la décentralisation - Constate que personne n'a envie de remettre en cause l'échelon de l'arrondissement - Estime dans la logique de la décentralisation qu'il est temps aujourd'hui de donner au Maire de Paris des pouvoirs de police.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault** [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 1071) : vraisemblable privatisation future de Renault - (p. 1072) : décision de la Commission de la CEE en date du 22 mai 1990 imposant à la Régie Renault le remboursement des aides reçues de l'Etat ; coût du retard apporté au changement de statut de Renault qui aurait permis de valider antérieurement la reprise des dettes - Transformation de la Régie Renault en société anonyme - Accord Renault-Volvo - (p. 1073) : déplore le caractère de circonstance des dispositions proposées, tendant à transformer le Parlement en chambre d'enregistrement des accords industriels passés par une entreprise publique - Législation permettant de donner à Renault les moyens de son développement : loi du

26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ; lois du 2 juillet et du 6 août 1986 - Dispositions dérogatoires : montant du transfert de capital autorisé ; relèvement du plafond du capital détenu par des intérêts étrangers - (p. 1074) : montage artificiel, caractéristique de l'évolution des modes de financement des entreprises publiques - Propositions de la commission : retour de Renault dans le droit commun des entreprises publiques conseil d'administration ; application des dispositions de la loi du 6 août 1986 à la prise de participation de Volvo au capital de Renault, avec la création d'un holding Renault - Impératif du maintien de l'actionnariat des salariés de la Régie - Propose l'adoption de ce projet de loi, modifié par les amendements de la commission - (p. 1101, 1102) : dispositions dites « de respiration du secteur public » prises par la loi du 2 juillet 1986 - Communication de la lettre d'intention entre Renault et Volvo aux responsables syndicaux ; restriction de la diffusion pour des impératifs de stratégie industrielle.

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Rapporteur général - Avant l'art. 1^{er} (p. 1117) : s'oppose à l'amendement n° 75 de Mme Hélène Luc (« La Régie nationale des usines Renault joue un rôle exemplaire dans la politique sociale mise en oeuvre dans le pays ») - (p. 1120) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (maintien en vigueur du statut actuel du personnel de la Régie nationale des usines Renault) - Art. 1^{er} (*statut de la Régie Renault*) (p. 1121) : article pivot de ce projet de loi faisant de la Régie Renault une société anonyme - Avis favorable de la commission des finances sur cet article - (p. 1123) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 7 de M. Robert Pagès - (p. 1125) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Robert Pagès (suppression des deux premiers alinéas de cet article tendant à engager une privatisation rampante de la Régie Renault) - (p. 1129) : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (maintien du statut de la Régie Renault prévu par l'ordonnance du 16 janvier 1945) - (p. 1131) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Paulette Fost (suppression de la transformation de la Régie Renault en société anonyme) et accepte l'amendement n° 2405 du Gouvernement (suppression de la dernière phrase de cet article précisant que les contrats en cours restent en vigueur) - (p. 1132) : son amendement n° 3 : modalités d'échange des actions de la Régie Renault contre des actions de la nouvelle société anonyme ; adopté - (p. 1135) : s'oppose à l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (développement des coopérations franco-françaises de la Régie Renault dans les différents domaines afin de contribuer au redressement du commerce extérieur de la France et à celui de l'industrie nationale) - (p. 1139, 1140) : demande au Sénat d'adopter cet article tel qu'amendé par la commission - Demande de priorité : demande que les articles 2, 3 et 5 du projet de loi soient examinés avant les amendements n° 77 à n° 84 portant articles additionnels après l'article 1^{er} - Art. 2 (*par priorité*) (*statut et organes dirigeants de la société anonyme*) : adoption des statuts initiaux de la société anonyme par une assemblée générale extraordinaire dont les membres sont désignés par le ministre de l'économie - (p. 1142) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 13 de M. Charles Lederman - (p. 1144) : s'oppose à l'amendement n° 14 de Mme Paulette Fost (suppression des dispositions relatives aux modalités d'adoption des statuts initiaux de la société anonyme) - Son amendement n° 4 : suppression des dispositions dérogatoires aux lois sur les sociétés ; adopté (*par priorité*) - Art. 3 (*par priorité*) (*ouverture du capital*) (p. 1147) : limite de participation des personnes françaises du secteur privé ou des personnes étrangères fixée à 25 % du capital de Renault - Droits de vote restant la propriété directe ou indirecte de l'Etat - Modalités de la prise de participation au capital de Renault - Evaluation de l'entreprise ne pouvant être inférieure à la valeur fixée par la commission d'évaluation des entreprises publiques - Procédure d'agrément applicable aux cessions d'actions - Fait part de ses inquiétudes quant au devenir des 25 % du capital de Renault que l'Etat s'autorise à céder, en cas de rupture de l'accord Renault-Volvo - (p. 1149) : son amendement de suppression n° 5 ; adopté - Art. 5 (*par priorité*) (*actions et certificats d'investissement*) (p. 1152) : conditions d'échange des actions de la Régie Renault détenues par l'Etat contre des actions de la nou-

velle société anonyme - Cas particulier des actions détenues par la Régie Renault, ses salariés ou leurs ayants-droit : échange contre des certificats d'investissement dont les droits de vote correspondants sont attribués à l'Etat - Suppression de l'actionnariat du personnel de la Régie Renault - (p. 1153) : son amendement de suppression n° 6 ; adopté - (p. 1156) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Robert Pagès (missions économiques et sociales de la Régie Renault) - (p. 1157) : s'oppose à l'amendement n° 79 de Mme Hélène Luc (missions de la Régie Renault en matière de maintien et de développement de la production et de la distribution de machines-outils et de biens d'équipement) - (p. 1159) : s'oppose aux amendements analogues n° 80 et n° 81 de M. Robert Pagès (vocation de la Régie Renault à produire des véhicules populaires) - (p. 1160) : s'oppose à l'amendement n° 82 de Mme Paulette Fost (maintien et développement de la production et de la commercialisation des tracteurs agricoles assurés par la Régie Renault) - (p. 1161) : s'oppose à l'amendement n° 84 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (investissements prioritaires de la Régie Renault dans le domaine des technologies nouvelles) - Après l'art. 2 (p. 1163) : s'oppose aux amendements n° 23 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (composition du conseil d'administration) et n° 85 de Mme Hélène Luc (prérogatives des comités d'établissement et du comité central d'entreprise) - Après l'art. 3 (p. 1164) : s'oppose à l'amendement n° 87 de M. Robert Pagès (prérogatives et moyens identiques attribués au comité de groupe et au comité central d'entreprise) - Art. 4 (*possibilité donnée à la société anonyme d'émettre sans délai des obligations et des billets de trésorerie*) (p. 1165) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 58 de M. Charles Lederman - Après l'art. 4 (p. 1166) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Robert Pagès (libertés syndicales garanties au sein de la Régie Renault ; annulation des licenciements, sanctions, poursuites et procédures engagées contre les militants syndicaux) - Après l'art. 5 (p. 1167) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Robert Pagès (formation professionnelle) - Art. 6 (*abrogations*) (p. 1168) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 91 de Mme Paulette Fost - Sur l'ensemble (p. 1172) : ambition des amendements de la commission des finances : permettre aux dirigeants de Renault de mieux affronter la concurrence internationale ; maintenir les droits des salariés - Souhaite un rapprochement des points de vue lors de la CMP, dans l'intérêt de cette grande entreprise, partie intégrante du patrimoine intellectuel, social et humain de la France.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) - Rapporteur général - (p. 1627) : estime que la situation économique de la France à la moitié de l'année 1990 est bonne - (p. 1628) : amélioration fragile, d'autant que l'environnement économique mondial se dégrade - Redoute une phase de récession - S'interroge sur les incidences sur l'économie française du rapprochement des deux Allemagnes - Redoute une remontée des taux d'intérêts et une reprise de l'inflation à l'intérieur de l'OCDE - Souligne les trois déficits majeurs de l'économie française : déficit commercial, de l'épargne et de l'emploi - (p. 1629) : création de 550 000 emplois nouveaux et absence de réduction réelle du nombre de chômeurs - Dénonce les différents objectifs du Gouvernement définis à l'Assemblée nationale lors du débat d'orientation budgétaire du 12 avril dernier - S'interroge sur la manière dont le Gouvernement pourra les atteindre - Souligne la prudence du programme fiscal - Réduction du taux majoré de TVA - Défavorable aux propositions du rapport de M. François Hollande en matière de fiscalité du patrimoine - Problème de la contribution sociale généralisée - (p. 1630) : problème de la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé - Lutte contre les inégalités mais existence d'inégalités justifiées - Rappelle les priorités budgétaires de la majorité sénatoriale : amélioration de l'emploi, renforcement de l'épargne, consolidation de la compétitivité de l'économie française et efficacité de la dépense budgétaire en dépensant mieux - Souligne le poids exorbitant que représente la charge de la dette pour le budget de l'Etat - Réduction de 10 milliards de francs du déficit prévu pour 1991 - Souhaite que la plus grande partie de cette réduction ne soit pas supportée par

les collectivités locales - Constate que le Gouvernement n'a pas profité de la conjoncture favorable de 1988-1989 pour accélérer la réduction du déficit budgétaire - Signale qu'une politique d'allègements fiscaux n'entraîne pas la paupérisation de l'Etat dès lors que cette politique favorise le dynamisme des agents économiques - (p. 1631) : estime que l'exécution du budget de 1990 est marqué à la fois par une accélération du rythme d'engagement des dépenses et par le ralentissement des rentrées de recettes - Signale que les demandes des ministres dépensiers seraient supérieures d'un peu plus de 50 milliards de francs à l'objectif de progression des dépenses fixé par la lettre de cadrage - Souhaite savoir dans quelle mesure le budget de la défense fera les frais du bouclage de la dépense publique - (p. 1632) : estime que l'expression « les dividendes de la paix » n'est pas compatible avec la notion même de dissuasion - Constate que le problème de financement des entreprises du secteur public n'est plus mentionné dans la lettre de cadrage pour 1991 - Signale une augmentation de plus de 15 000 fonctionnaires malgré l'annonce d'une stabilisation globale des effectifs de l'Etat - Souhaite savoir où se trouvent les gisements d'économies possibles signalés par le Gouvernement - (p. 1633) : souhaite que ce premier débat d'orientation budgétaire permette au Gouvernement d'exprimer clairement ses objectifs qui sont les nôtres et de lever les ambiguïtés, les silences et les inquiétudes.

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 369 (89-90)]** - (21 juin 1990) - Art. 11 (*obligation de vigilance particulière en cas d'opération inhabituellement complexes sans justification économique ou objets licites apparents*) (p. 2000) : obligation pour l'organisme financier d'informer le client d'un examen particulier de son opération - Art. 19 (*modalités d'application*) (p. 2006) : son amendement n° 27 : résultat des investigations de l'inspection générale des finances, porté à la connaissance, selon les cas, de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations ou de la Commission supérieure de la poste en cas de contrôle de ces deux organismes financiers ; adopté.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault - Nouvelle lecture [n° 392 (89-90)]** - (25 juin 1990) - Rapporteur général - Discussion générale (p. 2069) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Reprise par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture du texte qu'elle avait adopté en première lecture - Accord unanime sur la nécessité de transformer la Régie Renault en société anonyme - Inscription dans la loi du principe d'une détention par l'Etat de 75 % des droits de vote de Renault ; 25 % pouvant être cédés à des personnes du secteur privé - Propose l'adoption de quatre amendements tendant au rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture - Art. 1, Art. 2, Art. 3 et Art. 5 (p. 2071 à 2073) : ses amendements n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Sur l'ensemble : signale que des éléments d'information ont été communiqués par le Gouvernement et par les représentants des organisations syndicales sur la réalité du projet d'accord à intervenir entre la société des automobiles Volvo et la Régie Renault - Signale que si les documents n'ont pas été communiqués, c'est parce qu'il y figurait des dispositions de stratégie industrielle.

- **Dépôt du rapport annuel de la Cour des comptes** - (28 juin 1990) (p. 2232) : souligne le rôle éminent que joue la Cour des comptes dans le contrôle de l'utilisation des fonds publics - Hommage à M. André Chandernagor qui préside aux travaux de la Cour des comptes depuis 1983 - Renforcement des liens entre la Cour des comptes et la commission des finances du Sénat - Imperfections et erreurs de l'appareil administratif dénoncées dans le rapport annuel de la Cour des comptes - Rappelle les qualités exceptionnelles de l'administration française - Intérêt des observations sur les conséquences de la décentralisation - Problème de l'insuffisance des locaux universitaires - (p. 2233) : intérêt des observations relatives à la construction de l'Opéra Bastille et des analyses de la Cour des comptes relatives à la gestion et aux choix stratégiques des entreprises publiques.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1988** [n° 386 (89-90)] - (28 juin 1990) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 2243) : rappelle que 1988 a connu une croissance exceptionnellement forte et un changement de majorité politique - Signale que l'exécution du budget de 1988 s'est déroulée dans un environnement économique bien meilleur que prévu et que les prévisions choisies en 1987 avaient été prudentes et tablaient sur une croissance de 2,2% - (p. 2244) : évoque le krack boursier de 1987 - Reprise de l'expansion en 1988 tant en France qu'à l'étranger - Accroissement des investissements productifs des entreprises françaises - Importance du déficit extérieur - Stagnation du chômage malgré 250 000 créations d'emplois - Rappelle les grands objectifs de la loi de finances initiale : réduction de la pression fiscale pesant sur les ménages et les entreprises ; maîtrise de la progression des dépenses publiques ; diminution des déficits budgétaires ; poursuite de la politique de privatisation afin de réduire la dette de l'Etat - Signale que la loi de finances rectificative de 1988 a révélé 36,6 milliards de francs de plus-values sur recettes qui ont été intégralement consommées sous forme de dépenses supplémentaires et non affectées à la réduction du déficit budgétaire - Constate que ce projet de loi de règlement tend à effectuer les derniers ajustements comptables d'ampleur limitée - Signale que l'exécution du budget de 1988 se caractérise par une croissance faible des dépenses ; une évolution modérée des ressources nettes ; et un déficit ramené à 114,7 milliards de francs - Rappelle le projet relatif à diverses dispositions ayant un caractère traditionnel - Dénonce certaines libertés prises par le Gouvernement vis-à-vis des lois de finances : abus des assouplissements à l'autorisation budgétaire législative - (p. 2245) : constate que le Gouvernement a pris quelques libertés avec les règles qui régissent l'imputation des dépenses dans les lois de finances - Déploie la progression des fonds de concours à structure constante et l'augmentation des reports de crédits pour dépenses ordinaires - Signale que les opérations de l'année 1988 ont été particulièrement tardives - Absence d'information du Parlement sur des opérations très importantes : procédure des fonds de concours - Dénonce l'inopportunité de certaines ouvertures de crédits supplémentaires et le non respect de la condition d'urgence imposée par l'ordonnance du 2 janvier 1959 - Absence de respect de la règle du respect de l'équilibre financier dénoncée par la Cour des comptes - Estime que l'exécution du budget de 1988 est restée dans le cadre fixé par la loi de finances et que rien ne justifie que le quitus soit refusé à la gestion de 1988 - Rappelle que cette gestion traduit des orientations budgétaires désapprouvées par la majorité du Sénat à l'occasion de la discussion du collectif de 1988 - Au nom de la commission des finances, propose à la majorité du Sénat de laisser à sa minorité le soin d'approuver le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1988.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des impôts directs locaux - Nouvelle lecture** [n° 444 (89-90)] - (28 juin 1990) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 2256) : rappelle qu'en CMP le Sénat a proposé une réflexion sur le principe même de la simulation d'une taxe départementale sur le revenu et que l'entrée en vigueur de ce système n'ait pas lieu avant le 1^{er} janvier 1994 comme le reste du texte.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, n° 207, (89-90), déposée par M. Jean Arthuis, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation, et n° 299 (89-90), déposée par M. Etienne Dailly, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social** [n° 9 (90-91)] - (25 octobre 1990) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 3029) : attachement du Sénat à la politique de privatisation engagée en 1986 - Objectif des propositions de loi : prorogation du délai nécessaire à l'achèvement du programme de privatisations de la loi du 2 juillet 1986 - Phase actuelle : « ni privatisa-

tions, ni nationalisations » - (p. 3030) : tradition de réflexion de la commission des finances du Sénat sur les entreprises publiques - Rapport d'information sur l'évolution des structures et des modes de financement du secteur public concurrentiel - Succès souhaitable des entreprises publiques et privées - Nécessité d'une gestion selon des règles communes - Importance des dirigeants et de leur personnel dans la réussite des entreprises publiques - Rôle de la commission des finances dans le débat sur le projet de loi « Renault » - Constat de la perte d'intérêt du Gouvernement pour les nationalisations ; exceptions : Société Générale, Air France et UTA, CGE et Framatome - Evolution du débat actuel vers la manière de privatiser - Réalité de l'autonomie de gestion des présidents d'entreprises publiques - Economie mixte : définition ; problème du respect des règles de la concurrence par l'Etat, arbitre et propriétaire ; conception gouvernementale - Secteur public : rôle de protection des entreprises nationales - (p. 3031) : avantage de la concurrence sans contrepartie, singularisation de la France - Financement du secteur public - Danger du recours initial à des produits financiers « hybrides » recueillant des fonds propres sans remise en cause du contrôle de l'Etat sur le capital - Multiplication actuelle des apports et des échanges de participation, accroissement nominal des fonds propres - Nécessité de privatiser : développement des entreprises, allègement de la tâche de l'Etat, réduction de la dette publique - Maintien en vigueur souhaitable des dispositions de la loi du 2 juillet 1986 - Utilisation courante du dispositif permettant aux entreprises de céder leurs filiales au secteur privé - Refus par le Sénat d'une abrogation tacite - Date du report choisie par la commission : 1^{er} mars 1993 ; temps nécessaire à l'achèvement du programme de privatisations, échéance européenne, fin de la présente législature, contexte économique de 1986 - (p. 3032) : choix par la commission de l'intitulé de la proposition de loi de M. Etienne Dailly, concision - (p. 3034) : réclamation d'une loi abrogeant la loi du 2 juillet 1986 - Sur l'ensemble (p. 3040) : supériorité de la loi sur une déclaration électorale - (p. 3041) : choix d'une date de report coïncidant avec la fin de la législature ; confiance dans le corps électoral ; programme de privatisations - Atonie du marché : difficultés pour les entreprises publiques et privées ; caractère positif du blocage des opérations de gonflement nominal des fonds propres par échanges de participations publiques : « la gonflette » - Décote des actions de l'UAP - Opérations de type « monopoly » du secteur public : Roussel-Uclaf - Nécessaire rappel à l'ordre des banques - Framatome : « va-et-vient » entre secteur public et privé - Privatisations : réduction du déficit public sans ponction sur le marché de l'épargne - (p. 3042) : tension à la hausse des taux d'intérêt : contradiction avec l'objectif poursuivi.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion générale :

(21 novembre 1990) - Rapporteur général (p. 3618) : handicaps structurels de la situation de l'économie française - Ralentissement de la croissance économique des principaux pays industrialisés en 1990, à l'exception de l'Allemagne et du Japon - Dette des pays industriels - Détérioration de l'endettement des pays en voie de développement, PVD - Taux d'intérêts élevés - Epargne insuffisante - Conjonction d'événements de nature exceptionnelle : réforme des structures économiques en Europe de l'Est ; réunification allemande ; crise du Golfe persique - Evolution des prix sur le marché pétrolier - Répercussions dans les entreprises et sur le comportement des salariés - Instabilité de la situation économique américaine - (p. 3619) : dette extérieure importante des pays de l'Est - En France, maintien d'un chômage élevé, retard d'investissement et déficit du commerce extérieur - Inadaptation croissante de l'offre et la demande de travail - Effort d'investissement des entreprises françaises inférieur à celui de leurs concurrentes étrangères - Dégradation croissante des échanges industriels - Alourdissement de la facture pétrolière - Influence de l'instauration de la contribution sociale généralisée, CSG - Problème du paiement des retraites - (p. 3620) : niveau d'épargne actuel notoirement insuffisant - Détérioration de l'épargne des administrations publiques - Cas du Japon et de la République fédérale d'Allemagne, RFA : maintien d'un excédent

d'épargne ; investissement ; croissance économique la plus forte ; créations d'emplois ; échanges excédentaires - Insuffisance de l'épargne française - Augmentation du taux d'inflation - Evolution des taux d'intérêt - (p. 3621) : réduction insuffisante du déficit budgétaire - Quadruplement de la dette de l'Etat - Allègements fiscaux - Crédits supplémentaires pour les dépenses de fonctionnement - Baisse de la TVA : risque d'aggravation du déficit commercial dans le secteur des matériels audiovisuels - Harmonisation fiscale européenne - Baisse du taux de l'impôt sur les sociétés - (p. 3622) : report de l'entrée en vigueur de certains allègements fiscaux - Progression des moyens des services - Accroissement insuffisant des investissements et des subventions d'investissement - Créations d'emplois dans la fonction publique - Incidence budgétaire de la rénovation de la grille de la fonction publique et du plan de revalorisation de la fonction enseignante - Mise en place du comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques, du Fonds national de développement de l'évaluation et du conseil scientifique de l'évaluation - (p. 3623) : nécessité de procéder à un assainissement structurel des finances publiques - Renforcement nécessaire de l'épargne des ménages et de celle des entreprises - Diminution de la pression fiscale - Souhaits de la commission des finances : allègement et simplification du barème de l'impôt sur le revenu, mesure favorable aux entreprises individuelles ; diminution des droits de succession, réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices distribués et aménagement de l'impôt de bourse - Reprise souhaitée du programme de privatisation - (p. 3624) : regrette la clôture du compte d'affectation des produits de la privatisation - Diminution de la charge de la dette liée à la réduction du déficit budgétaire - Caractère politique du budget présenté - Souhaits renouvelés de la majorité du Sénat de voir réduit le déficit budgétaire et la dette publique, afin de dégager davantage d'épargne - Rappel du problème prioritaire de l'emploi - (p. 3625) : rôle du Sénat en matière de préparation de l'avenir.

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) - Rapporteur général - (p. 3690) : signale au Gouvernement que les chiffres de l'inflation sont donnés hors énergie - Balance commerciale excédentaire de la République fédérale d'Allemagne, RFA, et déficitaire de la France - (p. 3691) : problème de l'emploi - (p. 3695) : demande une économie de dix milliards de francs au titre du budget pour 1991, compte tenu du fait que le total des annulations de crédits pour 1990 s'élève sensiblement à cette même somme - (p. 3696) : déplore les critiques du Gouvernement à l'égard des gages du Sénat, en particulier lorsqu'il portent sur les droits de consommation sur le tabac.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - Rapporteur général - **Art. 2 (barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement)** - Rapporteur général - (p. 3698) : son amendement n° I-132 : actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu ; adopté - (p. 3701) : s'oppose aux amendements, n° I-60 de M. Jacques Moutet (actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu en fonction du taux réel de l'inflation) et n° I-3 de M. Robert Vizet (révision du barème de l'impôt sur le revenu dans un sens de justice sociale) - Accepte l'amendement n° I-62 de M. Paul Caron (revalorisation du plancher des déductions forfaitaires pour frais professionnels) - **Après l'art. 2** : s'oppose à l'amendement n° I-4 de M. Robert Vizet (calcul de l'impôt pour les contribuables dont les revenus se sont modifiés de manière imprévisible) - (p. 3702) : s'oppose aux amendements n° I-63 de M. Paul Caron (déductibilité des cotisations de retraite non obligatoires du revenu imposable), et n° I-5 de M. Robert Vizet (augmentation de l'abattement sur les pensions et retraites en faveur des personnes âgées) - (p. 3703) : s'oppose aux amendements n° I-58 de M. Hubert Durand-Chastel (exonération de l'impôt forfaitaire sur le revenu pour les Français qui possèdent une habitation en France et qui ont leur domicile fiscal dans un pays que ne lie à la France aucune convention fiscale) et n° I-67 de M. Daniel Millaud (exonération de l'impôt sur le revenu pour les Français résidant dans un territoire d'outre-mer s'ils n'ont aucun revenu de source française) - (p. 3705) : s'oppose à

l'amendement n° I-6 de M. Robert Vizet (revalorisation de 50 % de la déduction forfaitaire dont bénéficient les médecins conventionnés pour le calcul de l'impôt sur le revenu) - **Après l'art. 3** (p. 3706) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-66 de M. Xavier de Villepin et n° I-124 de M. Pierre Laffitte (bénéfice pour les inventeurs d'une réfaction d'assiette égale à 50 % du montant des rémunérations perçues sur les brevets d'invention qu'ils ont déposés) - **Art. 2 bis (revalorisation des limites du régime réel simplifié)** : son amendement de suppression n° I-133 ; adopté - **Art. 3 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices non distribués)** (p. 3707) : son amendement n° I-134 : abaissement d'un point du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices distribués ; adopté - (p. 3708) : accepte l'amendement rédactionnel du Gouvernement n° I-258 - (p. 3709) : demande le retrait des amendements analogues n° I-68 de M. Xavier de Villepin et n° I-239 de M. Marcel Lucotte (abaissement du taux de l'impôt sur les bénéfices réinvestis pour la tranche de bénéfice inférieure à un million de francs) - Accepte l'amendement n° I-254 de M. Jean Arthuis (exclusion de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des plus-values nettes à long terme portées à la réserve spéciale, celles-ci étant imposées au taux de 42 % lors de leur redistribution) - **Après l'art. 3** (p. 3710) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-45 de M. Philippe François, n° I-237 de M. Marcel Lucotte et n° I-70 de M. Michel Souplet (alignement du régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée sur celui des autres sociétés civiles) - Demande le retrait de l'amendement n° I-177 de M. Jacques Oudin (création d'une faculté d'étalement des plus-values à court terme réalisées sur les ventes de navires).

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Rapporteur général - **Après l'art. 16** (p. 3720) : s'oppose à l'amendement n° I-21 de M. Louis Minetti (possibilité pour les agriculteurs en difficulté, certifiés et assujettis au régime du bénéfice réel, de retenir une provision de 25 % sur la totalité du bénéfice et ce, dans la limite de 50 000 francs) - **Après l'art. 3** (p. 3721) : demande le retrait des amendements identiques n° I-44 de M. Philippe François et n° I-238 de M. Marcel Lucotte (élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 70 000 francs), et de l'amendement de M. Michel Souplet n° I-80 (possibilité, à compter du 1^{er} janvier 1989, pour les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, de déduire chaque année de leurs bénéfices, soit une somme de 20 000 francs, soit 20 % de ce bénéfice dans la limite de 100 000 francs) - S'oppose à l'amendement n° I-164 de M. Louis Minetti (élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 50 000 francs) et accepte l'amendement n° I-170 de M. Roland du Luart (possibilité pour les exploitants agricoles, soumis à un régime réel d'imposition, de pratiquer une déduction égale à 20 % du bénéfice dans la limite de 40 000 francs et élévation de la déduction forfaitaire à 20 000 francs) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-81 de M. Michel Souplet (extension de la limite de la déduction pour investissement ouverte aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, aux opérations d'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles) - (p. 3723) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-185 de M. Louis Virapoullé (extension des dispositions prévues à l'article 72 du code général des impôts aux titulaires de bénéfices non commerciaux non soumis à l'impôt sur les sociétés) et n° I-178 de M. Jacques Oudin (prise en compte pour le calcul du revenu global des déficits provenant d'une exploitation d'aquaculture marine) - **Après l'art. 4 (par priorité)** (p. 3725) : son amendement n° I-135 : exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne ; réservé puis adopté (p. 3773) - **Après l'art. 3 (suite)** (p. 3734) : accepte l'amendement n° I-256 de M. Etienne Dailly (calcul du crédit d'impôt dont bénéficient les sociétés constituées dans le

cadre d'un rachat d'entreprise par les salariés (RES) en fonction de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices réalisés par la société rachetée au titre de l'exercice précédant le rachat) - (p. 3737) : demande le retrait des amendements n° 1-2 de M. Ernest Cartigny (possibilité pour les entreprises soumises aux bénéfices industriels et commerciaux selon un régime réel d'imposition de déduire chaque année de leurs bénéfices, soit une somme de 10 000 francs, soit 10 % de ce bénéfice dans la limite de 30 000 francs) et n° 1-64 de M. Paul Caron (possibilité pour les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, soumises à un régime réel d'imposition de déduire 10 % du montant des investissements réalisés en matériels amortissables pour le calcul du montant de l'impôt sur le revenu) - (p. 3738) : accepte l'amendement n° 1-123 de la commission des affaires culturelles (déduction possible du revenu des apports faits aux entreprises innovant en création, dans la limite de 200 000 francs par foyer fiscal) - Art. 4 (*plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise du montant de la cotisation de la taxe professionnelle*) (p. 3739) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 1-7 de M. Robert Vizet - Après l'art. 4 (p. 3740) : s'oppose à l'amendement n° 1-9 de M. Robert Vizet (suppression du bénéfice de l'abattement général de 16 % des bases de la taxe professionnelle pour les entreprises situées dans les communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieur au taux moyen national) - (p. 3742) : s'oppose aux amendements de M. Franck Sérusclat n° 1-195, n° 1-196 et n° 1-197 relatifs aux mesures fiscales prises en faveur des entreprises de stockage de gaz liquéfié en cas de transfert ou d'une modification notable du stockage de gaz liquéfié d'au moins 200 tonnes - (p. 3743) : s'oppose à l'amendement n° 1-8 de M. Robert Vizet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile, des hôpitaux et des maisons de retraite) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1-71 de M. Jacques Moutet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile) - Art. 5 (*suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers*) (p. 3748) : son amendement n° 1-136 : déductibilité totale de la TVA sur le fioul agricole dès le 1^{er} janvier 1991 ; adopté - (p. 3749) : demande le retrait de l'amendement n° 1-73 de M. Jacques Moutet (déductibilité totale de la TVA acquittée sur le fioul domestique par les entreprises hôtelières) - S'oppose aux amendements n° 1-165 de M. Louis Minetti (suppression de la limitation à 50 % de la déduction du montant de la taxe pour 1991) et n° 1-72 de M. Xavier de Villepin (suppression de la double imposition sur le fioul domestique utilisé comme combustible, sur le coke de pétrole, sur les huiles lubrifiantes ainsi que sur les préparations lubrifiantes) - (p. 3750) : accepte l'amendement n° 1-126 de M. Philippe Adnot (déductibilité totale de la TVA sur le fioul domestique utilisé comme carburant dans le transport fluvial) et s'oppose à l'amendement n° 1-10 de M. Robert Vizet (déductibilité totale de la TVA sur les achats de fioul effectués par les établissements publics assurant une mission de service public social) - (p. 3751) : s'oppose à l'amendement n° 1-11 de M. Robert Vizet (déductibilité totale de la TVA sur les achats de fioul effectués par les organismes et les associations de tourisme social et familial pour les hébergements collectifs qu'ils gèrent) - Après l'art. 5 : s'oppose à l'amendement n° 1-75 de M. Xavier de Villepin (remboursement mensuel intégral pour les exportateurs qui ont obtenu au cours de l'année précédente au moins deux remboursements de TVA) - Art. 6 (*allègement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers afférente au fioul lourd à basse teneur en soufre*) (p. 3752) : s'oppose à l'amendement n° 1-202 de M. Paul Loridant (allègement de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel) - Après l'art. 6 (p. 3755) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 1-169 de M. Jacques Machet (diminution de moitié de la taxe intérieure de consommation applicable aux biocarburants) et n° 1-193 de M. Philippe François (exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, sur les esters méthyliques d'origine végétale utilisés comme carburants) - S'oppose à l'amendement n° 1-12 de M. Robert Vizet (exonération totale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis

salariés, dans la limite de 5 000 litres par an pour chaque véhicule) et accepte l'amendement n° 1-241 de M. Marcel Lucotte (réduction des taux applicables aux droits de mutation des fonds de commerce) - Art. 7 (*réduction du taux de la taxe sur les conventions d'assurance applicables aux contrats garantissant les risques afférents à certains véhicules utilitaires*) (p. 3756) : demande le retrait de l'amendement n° 1-77 de M. Jacques Moutet (diminution de la taxe sur les conventions d'assurance pesant sur les contrats) - Après l'art. 7 : accepte l'amendement n° 1-203 de M. Paul Loridant (exonération de la taxe de 9 % sur les conventions d'assurance des contrats de garantie souscrits auprès des entreprises d'assurance au bénéfice des fonds communs de placement) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 1-262 du Gouvernement - S'oppose à l'amendement n° 1-204 de M. Paul Loridant (exonération de la taxe d'assurance en faveur des assurances souscrites par une entreprise ou par un groupe d'entreprises au profit de leurs salariés et portant sur le paiement d'indemnités de fin de carrière) - Demande le retrait des amendements n° 1-61 de M. Xavier de Villepin (réduction de 30 à 18 % de la taxation des contrats d'assurance multirisques-habitation) et n° 1-205 de M. Paul Loridant (réduction de 30 à 18 % de la taxation des contrats d'assurance multirisques-habitation) - (p. 3758) : s'oppose à l'amendement n° 1-206 de M. Paul Loridant (réduction de 9 à 7 % du taux de la taxe sur les contrats d'assurance) - Avant l'art. 8 (p. 3759) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 1-48 de M. Philippe François et n° 1-78 de M. Michel Souplet (intégration des bénéfices industriels et commerciaux ou bénéfices des professions non commerciales aux bénéfices agricoles des agriculteurs relevant du régime réel qui étendent leur activité à des opérations exercées dans le prolongement de l'activité agricole) - Art. 8 (*relèvement du plafond des comptes bloqués d'associés*) : demande le retrait de l'amendement n° 1-163 de M. Claude Belot (bénéfice du prélèvement libératoire au taux de 25 % pour l'imposition des intérêts des sommes portées sur un compte bloqué individuel à condition qu'elles soient bloquées au profit de la société pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur versement à la société) et s'oppose à l'amendement n° 1-79 de M. Jacques Moutet (bénéfice du prélèvement libératoire au taux de 25 % pour l'imposition des intérêts des sommes portées sur un compte bloqué individuel à condition qu'elles soient bloquées au profit de la société pendant une durée minimale de deux ans, à compter de leur versement à la société, l'engagement pris par l'associé ou l'actionnaire devant être constaté par une assemblée générale extraordinaire) - Après l'art. 8 (p. 3760) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° 1-49 de M. Philippe François et n° 1-83 de M. Michel Souplet (réduction progressive, au-delà du seuil d'exonération, de la plus-value taxable des entreprises en fonction du rapport existant entre la limite du forfait et le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise) - Demande le retrait de l'amendement n° 1-207 de M. Paul Loridant (renforcement du système de crédit d'impôt et prise en compte des versements dans la limite annuelle de 50 000 francs par foyer fiscal) - (p. 3761) : s'oppose à l'amendement n° 1-85 de M. Xavier de Villepin (dispense du paiement du précompte pour les distributions imputées sur des produits de participation dans une société étrangère, prélevés sur des dividendes d'une filiale française) - (p. 3762) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1-86 de M. Xavier de Villepin (abaissement du taux des droits d'enregistrement sur les cessions de parts ou d'actions constatés par un acte) et demande le retrait de l'amendement n° 1-180 de M. Jacques Oudin (instauration d'un droit fixe d'enregistrement de 2 000 francs pour les cessions de parts sociales dans les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions et de 6 000 francs pour les cessions d'actions de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires) - (p. 3763) : s'oppose à l'amendement n° 1-181 de M. Jacques Oudin (absence de prise en compte comme bénéfices non commerciaux de la cession des titres effectuée par les héritiers lors de la clôture d'un compte épargne-transmission) - (p. 3764) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1-88 de M. Xavier de Villepin (perception du droit proportionnel immédiatement sur la part des réserves de la société absorbée directement incorporée au capital de l'absorbante, soit

la différence entre l'augmentation de capital de l'absorbante et le capital de l'absorbée) - (p. 3765); son amendement n° I-137: diminution et unification à 1 pour 1 000 du taux de l'impôt de bourse; adopté - (p. 3766): s'oppose à l'amendement n° I-13 de M. Robert Vizet (réduction à 18,60 % du taux majoré de TVA pour les véhicules automobiles fabriqués en France) - (p. 3767): s'oppose à l'amendement n° I-14 de M. Robert Vizet (institution d'un taux 0 de TVA sur les dépenses de fonctionnement des communes) - (p. 3768): s'oppose aux amendements de M. Louis Virapoullé, n° I-89 (réduction de 14 % à 9,25 % du taux majoré de la TVA dans les départements d'outre-mer) et n° I-90 (réduction de 14 % à 9,25 % du taux de TVA appliqué aux véhicules automobiles dans les départements d'outre-mer) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 3770): sur son amendement n° I-135, s'oppose au sous-amendement n° I-263 de M. Jean-Pierre Masseret - **Avant l'art. 11 A** (p. 3775): s'oppose à l'amendement n° I-15 de M. Robert Vizet (élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession) et demande le retrait de l'amendement analogue n° I-91 de M. Louis Jung - **Art. 11 A (aménagement des droits de mutation à titre gratuit)** (p. 3776): son amendement n° I-138: application à compter du 1^{er} janvier 1991 du nouveau régime des droits de mutation à titre gratuit; adopté - **Art. 11 B (abaissement du taux de TVA pour les équipements spéciaux pour handicapés)**: accepte l'amendement n° I-259 du Gouvernement (définition et précisions relatives à la nature des équipements spéciaux pour handicapés qui bénéficieront du taux réduit de TVA) - **Avant l'art. 11** (p. 3777): accepte l'amendement n° I-174 de M. Roland du Luart (suppression de la disposition qui ramène l'exonération des droits de mutation à titre gratuit, des trois quarts à 50 % lorsque la valeur des biens transmis loués à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles excède 500 000 francs) et demande le retrait des amendements de M. Michel Souplet n° I-92 (simplification des règles fiscales applicables aux mutations à titre gratuit des biens supportant un bail à long terme) et n° I-87 (élévation de 500 000 à 750 000 francs de la limite au-dessous de laquelle la première cession d'un bail rural donné à bail à long terme ou de parts de GFA bénéficie d'une exonération totale de droits de mutation) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-93 de M. Michel Souplet (exonération des droits de mutation à titre gratuit des biens agricoles à concurrence de 100 000 francs sous réserve de leur conservation dans le patrimoine et du maintien de leur affectation durant au moins cinq ans) - (p. 3778): s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues n° I-50 de M. Philippe François et n° I-94 de M. Michel Souplet (exonération totale des droits de mutation à titre gratuit des biens professionnels agricoles valant moins de 500 000 francs et de 50 % lorsque leur valeur excède cette somme) - (p. 3779): s'oppose à l'amendement n° I-16 de M. Robert Vizet (prise en compte des biens professionnels pour l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale est supérieure à cinq millions de francs) - **Art. 11 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune)**: son amendement n° I-139: prise en compte pour le plafonnement des cotisations de l'impôt de solidarité sur la fortune, des taxes foncières payées par les contribuables; vote unique sur l'ensemble de l'article 11 (art. 44, alinéa 3, de la Constitution) - (p. 3780): son amendement n° I-140: prise en compte pour le calcul de l'impôt sur la fortune de la résidence principale avec un mécanisme d'abattement forfaitaire de 30 % dans la limite d'une valeur de 750 000 francs; vote unique sur l'ensemble de l'article 11 (art. 44, alinéa 3, de la Constitution) - (p. 3781): s'oppose à la demande du Gouvernement de vote unique sur l'ensemble de l'article 11, à l'exclusion de tout amendement, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution - S'oppose à la demande du Gouvernement de vote unique sur l'ensemble de l'article 11, à l'exclusion de tout amendement, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution - **Après l'art. 11**: s'oppose à l'amendement n° I-18 de M. Robert Vizet (prise en compte des biens professionnels dans le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune) - **Art. 12 (imposition des plus-values à long terme réalisées par les sociétés lors de la cession de titres du portefeuille)** (p. 3782): son amendement n° I-141: application aux seules

cessions réalisées après le 12 septembre 1990 de l'imposition des plus-values à long terme réalisées par les sociétés lors de la cession de titres du portefeuille; adopté - **Art. 13 (imposition des plus-values de cession de titres non cotés)** (p. 3783): son amendement de suppression n° I-142; adopté - (p. 3785): s'oppose aux amendements de M. Paul Loridant, n° I-213 (application d'un taux réduit pour les cessions entre partenaires d'un rachat d'entreprise par les salariés) et n° I-214 (aménagement de la fiscalité concernant les plus-values dégagées à l'occasion de cessions de titres non cotés au bénéfice des détenteurs minoritaires), à l'amendement n° I-101 de M. Michel Souplet (application des dispositions de cet article pour l'imposition des plus-values réalisées à compter du 1^{er} janvier 1991) et n° I-97 de M. Paul Caron (possibilité pour les plus-values réalisées dans le cadre de l'article 160 d'être compensées avec les moins-values résultant de la cession de droits sociaux ne relevant pas de cet article, réalisées au cours de la même année ou reportables au titre des années antérieures) - **Après l'art. 13** (p. 3786): s'oppose à l'amendement n° I-19 de M. Robert Vizet (application d'un tarif progressif pour la taxation des plus-values retirées des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières inscrites à la cote officielle d'une bourse de valeurs) - **Art. 14 (harmonisation des conditions d'imposition des professions non commerciales avec les professions commerciales)**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-186 de M. Louis Virapoullé (imposition au taux de 10 % pour les seules plus-values à long terme dégagées en cours d'exploitation) - Son amendement n° I-143: imposition à compter du 1^{er} janvier 1991 au taux de 10 % pour les seules plus-values à long terme dégagées en cours d'exploitation; adopté - **Après l'art. 14** (p. 3788): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-257 de M. Etienne Dailly (mesures fiscales tendant à favoriser la fusion des sociétés civiles professionnelles) - **Art. 15 (modification du critère de non imposition pour le bénéfice des dégrèvements d'impôts locaux)** (p. 3789): son amendement de suppression n° I-144; adopté - **Art. 15 bis (modification du régime de calcul de la valeur locative d'établissements industriels en cas de cessions d'établissements, de fusions, de scissions ou d'apports de sociétés)** (p. 3790): son amendement de suppression n° I-145; adopté - **Art. 16 (réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers)** (p. 3792): son amendement de suppression n° I-146; adopté - **Art. 17 (reconduction pour 1991 des mesures d'allègement de taxe d'habitation et du prélèvement additionnel sur les habitations principales et les résidences secondaires)** (p. 3795): son amendement n° I-147: reconduction pour 1991 de diverses mesures de plafonnement de la taxe d'habitation par rapport aux revenus; retiré - **Art. 17 bis (modification du régime des allègements de taxe d'habitation)**: ses amendements n° I-148: exonération de la taxe d'habitation pour les seuls titulaires d'un contrat d'insertion qui la demandent; et n° I-149: suppression de l'abattement à 3,7 % du taux de plafonnement de la taxe d'habitation en fonction du revenu; adoptés - **Après l'art. 17** (p. 3798): s'oppose à l'amendement n° I-24 de M. Robert Vizet (dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour les contribuables qui occupent leur habitation principale dans les conditions prévues à l'article 1390 du code général des impôts et qui ont été exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente) - (p. 3799): s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-25, n° I-26, n° I-27 et n° I-29 relatifs à l'amélioration du calcul de la taxe d'habitation et aux mesures de dégrèvement en faveur de certains redevables afin d'assurer plus de justice fiscale - (p. 3801): s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-23 (exonération de toute plus-value réalisée lors de la cession d'une résidence principale lorsque le prix de cession est inférieur à 3 millions de francs), n° I-28 (dégrèvement d'office de la taxe d'habitation sur le foncier bâti pour les contribuables qui, au titre de l'année précédente, n'étaient pas imposables sur le revenu) et n° I-31 (exonération de la taxe sur le foncier bâti pour une durée totale de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 1991 pour les immeubles achevés par les organismes publics de logements locatifs sociaux après le 31 décembre 1972) - (p. 3802): demande le retrait de l'amendement n° I-104 de M. Paul Caron (élévation à 16,8 % du taux de prélèvement sur le produit net prévision-

nel de la TVA en 1991 pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement) et s'oppose à l'amendement n° I-166 de M. Robert Vizet (abrogation de l'article 47 de la loi de finances pour 1990 relatif à l'indexation de la dotation globale de fonctionnement) - **Après l'art. 18** (p. 3804) : demande le retrait de l'amendement n° I-53 de M. Philippe François (soumission des exploitants agricoles en métayage, de plein droit au régime simplifié lorsque le montant moyen de la part des recettes leur revenant mentionné au deuxième alinéa dépasse la limite prévue pour les exploitants individuels).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Rapporteur général - **Art. 20** (*imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés*) (p. 3813) : son amendement de suppression n° I-150 ; adopté - **Art. 23** (*suppression et aménagement d'aides fiscales*) (p. 3820) : accepte l'amendement n° I-216 de M. Paul Loridant (absence d'application des dispositions du I de l'article 39 quinquies A du code général des impôts pour les immeubles acquis ou achevés à compter du 1^{er} janvier 1991, à l'exception des immeubles neufs dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} janvier 1991) et demande le retrait de l'amendement n° I-187 de M. Louis Virapoullé (suppression de l'application des dispositions du I de l'article 39 quinquies A du code général des impôts pour les immeubles acquis ou achevés à compter du 1^{er} janvier 1992) - (p. 3821) : son amendement n° I-151 : rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole ; adopté - **Avant l'art. 26** (p. 3825) : s'oppose aux amendements de M. Louis Virapoullé n° I-121 (institution d'une vignette pour tout propriétaire d'un véhicule à deux roues à moteur d'une cylindrée de 1500 cm³ ou plus fabriqué hors de France ou hors d'un Etat membre de la Communauté économique européenne) et n° I-122 (exonération du paiement de la taxe d'habitation en faveur de tout étudiant originaire d'un département ou d'un territoire d'outre-mer qui effectue des études supérieures dans une université située sur le territoire métropolitain) - **Art. 26** (*assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des avocats, des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et avoués*) (p. 3826) : ses amendements, n° I-152 : suppression du mécanisme d'assujettissement en cours d'année des avocats, des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et des avoués lorsque le montant de leur chiffre d'affaires de l'année en cours dépasse 300 000 francs ; et de coordination n° I-153 ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, de suppression n° I-33 et n° I-34 (assujettissement à la TVA au taux de 5,50 % des prestations des avocats, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et avoués lorsqu'elle relève de leur activité spécifique telle qu'elle est définie par la réglementation applicable à leur profession), à l'amendement n° I-112 de M. Xavier de Villepin (soumission au taux minoré de la TVA des prestations effectuées par les avocats, les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et les avoués d'appel lorsqu'elle relève de leur activité spécifique telle qu'elle est définie par la réglementation applicable à leur profession) et à l'amendement n° I-113 de M. Louis Jung (assujettissement des prestations des avocats à la TVA au taux minoré à compter du 1^{er} janvier 1992) - **Après l'art. 26** (p. 3828) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° I-217 de M. Paul Loridant (bénéfice du taux réduit de TVA en faveur des entreprises de traitement des ordures ménagères) et n° I-250 de M. Marcel Lucotte (fixation à 5,50 % de la TVA perçue sur les prestations relatives au traitement des ordures ménagères) - **Art. 28 bis** (*relèvement du tarif de la redevance sur la consommation d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE*) (p. 3831) : son amendement n° I-154 : augmentation de deux centimes de la taxe perçue par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau par mètre cube d'eau ; adopté - (p. 3835) : s'oppose à l'amendement n° I-219 de M. Michel Moreigne (augmentation d'un centime de la taxe perçue par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau par mètre cube d'eau) - **Art. 29** (*réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières*) (p. 3838) : son amendement n° I-155 : réduction du taux de la taxe unique sur certains produits forestiers de 1,5 % à 1,3 % ; adopté - (p. 3840) : s'oppose à

l'amendement de suppression n° I-115 de M. Xavier de Villepin - Accepte les amendements identiques n° I-129 de M. Philippe Adnot et n° I-190 de M. Jacques Valade (suppression de la taxation pour une même entreprise des produits intermédiaires qui entrent dans la fabrication de produits taxables) - Accepte les amendements n° I-131 de M. Geoffroy de Montalembert (obligation pour le Fonds forestier national de passer des conventions pluriannuelles avec le centre technique du bois et de l'ameublement, les centres régionaux de la propriété foncière, l'association nationale pour le développement agricole afin de déterminer les subventions allouées à ces organismes), de coordination n° I-260 et n° I-261 du Gouvernement et l'amendement n° I-192 de M. André-Georges Voisin (déductibilité à titre transitoire de la taxe du Fonds forestier national déjà acquittée sur les stocks de grumes et de sciages au 1^{er} janvier 1991, de la taxe foncière due en 1991 selon les nouvelles modalités) - Demande le retrait des amendements n° I-251 de M. Marcel Lucotte (exemption du paiement de la taxe forestière instituée par l'article 1613 du code général des impôts en faveur des papiers et cartons), n° I-189 de M. Jacques Valade (fixation pour une valeur ajoutée comparable d'un même taux pour les différentes branches d'activités taxées à la seule exception des papiers cartons) et des amendements identiques n° I-128 de M. Philippe Adnot et n° I-191 de M. André-Georges Voisin (suppression de la taxe sur les produits forestiers versée au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles) - **Art. 30** (*aménagement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée*) (p. 3842) : son amendement n° I-156 : suppression de la disposition assujettissant à la TVA au taux de 2,1 % la redevance pour la télévision ; adopté - (p. 3843) : accepte l'amendement n° I-116 de M. Louis Jung (application du taux réduit de TVA aux droits d'entrée dans les expositions à but culturel) - **Après l'art. 30** : s'oppose à l'amendement n° I-35 de M. Robert Vizet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des organismes et des associations de tourisme social et familial à but non lucratif quel que soit leur régime d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée) - (p. 3845) : demande le retrait des amendements analogues n° I-55 de M. Philippe François et n° I-252 de M. Marcel Lucotte (revalorisation des taux de remboursement forfaitaire prévus au I bis de l'article 298 quater du code général des impôts) - **Art. 31** (*mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales*) (p. 3846) : s'oppose à l'amendement n° I-36 de M. Robert Vizet (élévation de la limite du chiffre d'affaires conditionnant l'application de l'article 1649 quater D du code général des impôts à 300 000 francs toutes taxes comprises pour les entreprises prestataires de services et à un million de francs toutes taxes comprises pour les entreprises de vente par correspondance) - (p. 3847) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-37 (accroissement de la réduction d'impôt accordée aux adhérents à un centre agréé ou à une association agréée afin d'en multiplier le nombre) et n° I-38 (élévation de 17 000 francs à 19 000 francs de la limite fixée au paragraphe I de l'article 154 du code général des impôts relative à la prise en compte pour déduction du salaire du conjoint de l'exploitant individuel) - **Après l'art. 31** : s'oppose à l'amendement n° I-39 de M. Robert Vizet (extension de l'abattement de 20 % sur l'imposition des revenus de l'année 1990, aux professionnels soumis au régime forfaitaire) - **Art. 32** (*constitution d'une provision d'équilibre en matière d'assurance crédit*) (p. 3848) : son amendement rédactionnel n° I-157 ; adopté - (p. 3849) : sur son amendement rédactionnel n° I-157, accepte le sous-amendement n° I-220 de M. Paul Loridant - **Art. 33** (*dispositions relatives à l'exonération des plus-values réalisées lors de la cession de terrains situés dans les départements d'outre-mer*) (p. 3850) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-221 de M. Georges Othily (intégration des investissements liés aux loisirs dans le champ d'application des activités du tourisme et de l'hôtellerie) - **Art. 34** (*aménagement de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France*) : son amendement n° I-158 : suppression de la fixation rétroactive de la date d'entrée en vigueur de la taxe sur les bureaux en région d'Ile-de-France ; adopté - (p. 3851) : son amendement n° I-159 : exonération du paiement de la taxe sur les bureaux en région d'Ile-de-France en faveur des dépendances du domaine public des collectivités territoriales et

de leurs établissements publics ; adopté - (p. 3852) : demande le retrait de l'amendement n° I-222 de M. Paul Loridan (exonération du paiement de la taxe sur les bureaux en région d'Ile-de-France en faveur des locaux municipaux affectés à l'usage du service public local) - **Art. 35 (majoration des tarifs des droits de timbre relatifs au permis de chasser)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° I-40 de M. Louis Minetti - **Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs)** (p. 3855) : accepte les amendements identiques n° I-1 de M. Jean Delaneau, n° I-117 de M. Paul Caron et n° I-227 de M. Charles Descours (relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991) - (p. 3857) : accepte l'amendement n° I-229 de M. Jacques de Menou (fixation à 29,95 % au lieu de 30,95 % du taux normal applicable aux cigares) - **Art. 37 (reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières)** (p. 3858) : s'oppose à l'amendement n° I-41 de M. Robert Vizet (élévation du taux du prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières à 25 % du bénéfice net imposable) - **Après l'art. 37** : demande le retrait de l'amendement n° I-56 de M. Philippe François (application aux seuls contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 1990 des récentes modifications intervenues en matière de régime fiscal applicable aux contrats de crédit-bail et à la cession de biens acquis dans le cadre de tels contrats) - (p. 3859) : son amendement n° I-160 : institution d'un prélèvement de 4 % sur l'ensemble des sommes mises aux jeux dont l'exploitation est assurée par la société « France loto » ; retiré - (p. 3860) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° I-226 de la commission des affaires culturelles (élévation à 0,254 % à compter du 1^{er} janvier 1991 du taux du prélèvement opéré sur le pari mutuel urbain) - **Avant l'art. 42** (p. 3862) : accepte l'amendement n° I-264 du Gouvernement (multiplication par 0,96 % à compter de 1991 du taux de la taxe professionnelle pour 1986 mentionné au 4^{ème} alinéa du IV de l'article VI de la loi n° 86-1317 du 30 décembre 1986) - **Art. 42 - Etat A (équilibre général du budget)** (p. 3882) : son amendement n° I-161 : traduction des propositions de la commission des finances en matière d'économies budgétaires et poursuite du programme de privatisation par la majoration des recettes de 30,6 milliards de francs, la minoration des dépenses ordinaires civiles de 11 milliards de francs et des dépenses en capital de 4,4 milliards de francs ; adopté - (p. 3885) : accepte l'amendement de coordination n° I-265 du Gouvernement.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) - Rapporteur général - Examen des crédits - Etat B (p. 4730) : intervient sur l'amendement n° II-25 de la commission (réduction des crédits) - Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Framatome.

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) - Rapporteur général (p. 4767) : procédure d'élaboration de la loi de finances.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Rapporteur général - **Art 66 (augmentation de l'avantage fiscal résultant du crédit d'impôt recherche)** (p. 4871) : son amendement rédactionnel n° II-150 ; adopté - (p. 4872) : accepte l'amendement n° II-173 de M. Xavier de Villepin (élargissement du champ du crédit d'impôt recherche) - **Après l'art. 66** (p. 4873) : accepte l'amendement n° II-176 de M. Franck Sérusclat (incitation des entreprises de stockage de gaz liquéfié à transférer leurs installations) - **Art. 66 ter (élargissement du plan d'application du régime des rachats d'entreprises par leurs salariés)** : son amendement n° II-151 : prorogation d'un an de la période d'application du RES ; adopté - **Art. 66 quinquies (réduction du taux du droit d'apport en société)** : son amendement rédactionnel n° II-152 ; adopté - **Art. 67 (réouverture de l'option pour le crédit formation)** (p. 4874) : demande le retrait de l'amendement n° II-65 de M. Jacques Oudin (élargissement du champ d'application du crédit d'impôt formation) - (p. 4875) : demande le retrait de l'amendement n° II-124 de M. Michel Souplet (extension du crédit d'impôt aux actions de formation des chefs

d'exploitations agricoles) - **Art. 69 (exonération d'impôt sur les sociétés pour les entreprises qui créent des activités nouvelles en Corse)** : demande que lui soit communiqué un rapport sur la fiscalité et le développement économique de la Corse - **Avant l'art. 70** (p. 4876) : demande le retrait de l'amendement n° II-125 de M. Xavier de Villepin (extension aux locataires de l'incitation fiscale aux travaux d'économie d'énergie) au profit de son amendement n° II-153 (extension du bénéfice de la réduction d'impôts pour économie d'énergie aux dépenses engagées par le propriétaire ou le locataire pour sa résidence secondaire) à l'article 70 - **Art. 70 (aménagement des dispositions destinées à économiser l'énergie)** (p. 4877) : son amendement n° II-153 : extension du bénéfice de la réduction d'impôts pour économie d'énergie aux dépenses engagées par le propriétaire ou le locataire pour sa résidence secondaire ; adopté (par priorité) - (p. 4878) : demande le retrait de l'amendement de précision n° II-181 de M. Xavier de Villepin - S'oppose aux amendements de M. Jacques Oudin, n° II-66 (éligibilité au fonds de compensation de la TVA des investissements réalisés par les collectivités territoriales) et n° II-114 (abaissement du taux de la TVA sur les loyers dus par les collectivités territoriales au titre des contrats de crédit-bail) ainsi qu'à l'amendement n° II-126 de M. Paul Caron (dispositions fiscales relatives aux investissements réalisés par les collectivités locales pour économiser l'énergie) - **Art. 71 (aménagement du régime d'imposition des plus-values immobilières des particuliers)** (p. 4879) : son amendement de suppression n° II-154 ; adopté - **Après l'art. 71** (p. 4881) : accepte l'amendement n° II-202 du Gouvernement (dispositions applicables aux plus-values résultant de la perception de l'indemnité d'expropriation des terrains agricoles) - (p. 4882) : demande le retrait de l'amendement n° II-135 de M. Michel Souplet (allègement de la charge de la transmission pesant sur les biens professionnels transmis) - **Art. 72 (régime fiscal du capital risque)** (p. 4884) : son amendement de cohérence n° II-155 ; adopté (par priorité) - Sur son amendement n° II-155, accepte le sous-amendement n° II-184 de M. Xavier de Villepin (exonération des produits des liquidités des organismes de capital-risque) - Demande le retrait des amendements n° II-136 (financement en fonds propres des entreprises) et n° II-185 de M. Xavier de Villepin (régime fiscal des sociétés de capital-risque et des fonds communs de placement à risques) - **Art. 73 (régime fiscal des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie et des opérations de crédit-bail immobilier)** (p. 4886) : son amendement rédactionnel n° II-156 ; retiré - (p. 4888) : ses amendements n° II-157 : régime de l'option pour le maintien de l'exonération ; et n° II-159 : maintien du régime de l'exonération pour les locaux affectés à un usage industriel ou commercial ; non retenus dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur l'article 73 - Son amendement rédactionnel n° II-158 ; réservé puis rejeté lors du vote unique de l'article 73 (p. 4893) - (p. 4889) : demande le retrait de l'amendement n° II-199 de M. Etienne Dailly (maintien dans le champ d'action des SICOMI des immeubles à usage exclusif de bureaux) - Demande le retrait de l'amendement n° II-137 de M. Paul Caron (exclusion des bureaux du régime spécifique des SICOMI) - (p. 4890) : ses amendements n° II-160 : maintien d'une partie du régime d'amortissement dérogatoire des SICOMI ; et n° II-161, rédactionnel ; non retenus dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur l'article 73 - (p. 4892) : demande le retrait des amendements n° II-117, de précision, et n° II-119 (maintien du régime d'amortissement spécifique des SICOMI) de M. Jacques Oudin, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-120 du même auteur (opérations de crédit-bail) - (p. 4893) : s'oppose à l'adoption de l'article 73 - **Après l'art. 73** (p. 4894) : accepte l'amendement n° II-203 du Gouvernement (maintien du régime de faveur en cas de constitution de sociétés) - **Art. 74 (suppression du report de la date limite de paiement des impôts directs pour les communes de moins de 3 000 habitants)** : son amendement de suppression n° II-162 ; adopté - **Après l'art. 74** : s'en remet à la sagesse favorable du Sénat sur l'amendement n° II-112 de M. Jacques Oudin (TVA applicable aux opérations de location de citernes à usage domestique) - Son amendement n° II-163 : actualisation des seuils du régime réel simplifié d'imposition ; adopté - **Art. 75 A (extension**

de l'habilitation de certains centres de gestion agréés) (p. 4895) : son amendement rédactionnel n° II-164 ; adopté - **Avant l'art. 75** : accepte l'amendement n° II-4 de M. Pierre Jeambrun (institution en faveur des communes d'une imposition forfaitaire annuelle sur les gazoducs) - **Art. 75** (mesures relatives aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole) (p. 4898) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° II-97 de M. Marcel Lucotte (calcul de l'impôt des sociétés à statut coopératif), n° II-178 de M. Paul Loridant (régime fiscal des sociétés coopératives de consommation et des sociétés coopératives ouvrières de production) et n° II-140 de M. Xavier de Villepin (régime fiscal des coopératives assujetties à l'impôt sur les sociétés) - (p. 4900) : accepte l'amendement n° II-195 de M. Roland du Luart (report de l'entrée en vigueur du dispositif applicable aux coopératives agricoles en matière de taxe professionnelle) et demande le retrait des amendements n° II-196 du même auteur et n° II-175 de M. Marcel Daunay (taxe professionnelle applicable aux SICA émettant des valeurs mobilières cotées en bourse) - **Après l'art. 75** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-141 de M. Michel Souplet (régime transitoire des exploitants agricoles) - (p. 4901) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° II-142 de M. Michel Souplet (exonération des cessions de parts représentatives d'apports en numéraire) et n° II-68 de M. Roland du Luart (exonération de la taxe sur le foncier non bâti pour les jeunes agriculteurs qui s'installent) - (p. 4903) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-69 de M. Roland du Luart (exonération de l'impôt foncier non bâti pour certains exploitants agricoles) - **Art. 75 ter** (maintien du régime actuel de répartition de la part principale du fonds national de péréquation de la taxe professionnelle) : son amendement n° II-165 ; entrée en vigueur du recentrage de la part principale du FNPTP ; adopté - **Après l'art. 83** (p. 4906) : demande le retrait de l'amendement n° II-11 de M. Joël Bourdin (écrêtement de la taxe professionnelle) - **Après l'art. 75 ter** : accepte l'amendement n° II-192 de M. René Monory (écrêtement de la taxe professionnelle) - (p. 4907) : son amendement n° II-166 : simulations afférentes à la substitution d'impôts aux parts régionale et départementale de l'impôt foncier non bâti ; adopté - (p. 4910) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° II-194 de M. Henri Goetschy (partage du produit de la taxe professionnelle entre des communes implantées dans une même zone industrielle) - **Art. 76** (mesures en faveur des personnes physiques copropriétaires de navires donnés en location) : son amendement n° II-167 : déduction du revenu net global dont bénéficient les propriétaires des parts de navires ; adopté (par priorité) - (p. 4912) : demande le retrait de l'amendement n° II-179 de M. René Régnauld (encouragement à l'égard des investisseurs dans des parts de copropriété de navires loués) - **Art. 77** (application de la taxe d'habitation aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé) : son amendement n° II-168 ; maintien de l'exonération du paiement de la taxe de séjour pour les propriétaires de parts de société d'attribution d'immeubles en temps partagé ; adopté - **Après l'art. 77** (p. 4913) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° II-13 de M. Charles de Cuttoli (rétablissement de l'égalité fiscale en matière de taxe d'habitation entre les contribuables français résidant en France et les contribuables français résidant à l'étranger) - (p. 4914) : sur l'amendement précité, accepte le sous-amendement n° II-205 du Gouvernement (suppression des dispositions relatives à la compensation des pertes de recettes) - Demande le retrait de l'amendement n° II-14 de M. Charles de Cuttoli (mesures fiscales en faveur des contribuables français ayant leur habitation principale hors de France) - (p. 4915) : s'oppose à l'amendement n° II-143 de M. André Egu (institution d'un fonds interdépartemental de péréquation de la taxe professionnelle) - **Art. 77 bis** (suppression de la possibilité d'exonérer de la taxe foncière non bâtie les marais desséchés) : son amendement de suppression n° II-169 ; adopté - **Art. 79** (amélioration du régime des sociétés agréées pour le financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles) (p. 4916) : son amendement n° II-170 : capital des SOFICA ; retiré - **Après l'art. 81** (p. 4917) : accepte l'amendement n° II-200 de M. Etienne Dailly (exonération des droits de mutation en faveur des

caisses de retraite des anciens combattants pour l'acquisition d'immeubles destinés à leur patrimoine foncier) - (p. 4918) : accepte l'amendement n° II-206 du Gouvernement (décision d'exonération des droits de mutation par les conseils généraux) - **Après l'art. 83** : son amendement n° II-171 : déduction des taux en faveur des établissements d'enseignement technique ; adopté - **Art. 84 A** (contenu des annexes explicatives au projet de loi de règlement) (p. 4919) : son amendement rédactionnel n° II-172 ; adopté - **Après l'art. 75 ter** (p. 4919) : accepte l'amendement n° II-192 de M. René Monory (écrêtement de la taxe professionnelle).

Seconde délibération :

(10 décembre 1990) - Rapporteur général - **Seconde délibération** (p. 4920) : se déclare favorable à la demande de seconde délibération formulée par le Gouvernement portant sur les articles 44 et état B, 45 et état C et 42 et état A - Accepte les amendements n° B-1 à n° B-31 du Gouvernement - (p. 4927) : objectif prioritaire du Sénat : réduction du déficit budgétaire - Economies possibles sur les dépenses de fonctionnement - (p. 4928) : propositions d'économies combattues par le Gouvernement - Remerciements au Président de la commission des finances, à ses collègues, ainsi qu'à l'ensemble des fonctionnaires - Importance de la procédure de la CMP.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990** [n° 131 (90-91)] - (17 décembre 1990) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 5182) ; fiscalité - (p. 5183) ; dépenses publiques - Déficit budgétaire - Directives communautaires - Dotation en capital pour la Régie Renault - Rôle du Parlement - (p. 5184) ; dotation du Groupement des industries d'armement terrestre, GIAT - Plan d'urgence pour les lycées - Aggravation du déficit budgétaire - Accroissement des dépenses publiques - **Art. 2** (versement au budget général des résultats de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales, CAECL) (p. 5194) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 du Gouvernement (versement à effectuer pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 1988) - **Art. 3** et état A (équilibre général) (p. 5202) : accepte l'amendement n° 41 du Gouvernement (majoration de recettes diverses et majoration des dépenses en capital) - **Art. 5** et état C (dépenses en capital des services civils - ouvertures) (p. 5206) : accepte les amendements n° 33, n° 35 et n° 36 (mesures destinées à améliorer la vie dans les lycées et les lycées professionnels), n° 34 (traduction d'une prévision de dotation en capital destinée à la Régie Renault) et n° 39 (mesures destinées à assurer le financement d'une opération de restauration d'un établissement sportif détruit par un incendie) du Gouvernement - **Art. 5 bis** (dépenses en capital des services civils - annulations) (p. 5207) : son amendement n° 6 : création d'un état D annexé à la loi de finances rectificative pour retracer l'annulation de crédits sur le budget de la recherche en vue de gager les ouvertures accordées au budget de la justice ; adopté - **Art. 7** (dépenses en capital des services militaires - ouvertures) (p. 5208) : son amendement n° 7 : suppression de la dotation en capital prévue pour le GIAT ; adopté - **Avant l'art. 51** (p. 5209) : son amendement n° 19 : système de versement au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle ; adopté par priorité - **Art. 13** (modification des modalités de versement de la dotation de l'Etat au Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, FNPTP, en 1990) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Art. 14** (régime fiscal du crédit-bail) (p. 5211) : son amendement n° 9 : régime applicable aux opérations de crédit-bail portant sur les éléments incorporels isolés d'un fonds de commerce ; adopté - **Art. 17** (aménagement du dispositif de taxation des bénéficiaires de certaines filiales établies à l'étranger) : son amendement n° 10 : suppression du caractère rétroactif des dispositions contenues dans cet article ; adopté - **Après l'art. 17** (p. 5213) : accepte l'amendement n° 5 de M. Xavier de Villepin (dépenses faites par les entreprises au titre de la normalisation) - **Art. 23** (aménagement du régime de report des amortissements réputés différés en période déficitaire) (p. 5214) : accepte l'amendement n° 29 du Gouvernement (restructuration des entreprises) - **Art. 24** (régime fiscal des opérations sur titres ou en devises réalisées par les banques) : accepte l'amendement n° 30 du

Gouvernement (définition de la méthode actuarielle et harmonisation avec celle qui est retenue en matière comptable) - Après l'art. 28 (p. 5215) : accepte l'amendement n° 22 de M. Paul Loridant (avantage fiscal accordé aux familles de personnes décédées victimes d'un acte de terrorisme) - Art. 31 (*dispositions relatives aux impositions perçues au profit des districts*) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 42 du Gouvernement - Art. 33 (*règles d'imposition des cessions de logiciels*) (p. 5217) : son amendement rédactionnel n° 12 ; retiré - Art. 35 (*modalités d'application de la règle du taux effectif*) : son amendement de suppression n° 13 ; adopté - (p. 5218) : incitation fiscale à aller servir à l'étranger - Art. 39 (*conséquences des erreurs affectant les procédures de contrôle fiscal*) (p. 5219) : son amendement de suppression n° 14 ; adopté - Art. 40 (*aménagement du régime d'exonération de certaines pénalités fiscales*) (p. 5221) : son amendement n° 15 : exclusion du bénéfice de l'application du principe de la tolérance légale du dixième des contribuables pour lesquels la mauvaise foi ou le recours à des manoeuvres frauduleuses peuvent être établis par l'administration fiscale ; adopté par priorité - Art. 41 (*règles applicables à la télétransmission de factures*) (p. 5222) : son amendement n° 16 : opposabilité des procès-verbaux des interventions effectuées par les agents des impôts ou sous leur contrôle ; adopté - Après l'art. 42 (p. 5223, 5224) : accepte l'amendement n° 38 du Gouvernement (seuil d'exonération du droit au bail) - Après l'art. 42 (p. 5225) : sur l'amendement n° 31 du Gouvernement (taxe sur les farines, semoules et gruaux de blé perçue au profit du BAPSA auprès des meuniers et des importateurs), son sous-amendement n° 40 ; adopté - Art. 42 bis (*modification de la procédure de remboursement aux éleveurs-producteurs de la taxe sur les céréales perçue au profit du BAPSA*) : son amendement n° 17 : extension de cette mesure à la cotisation de solidarité ; adopté - Art. 44 (*simplification des règles d'assiette et de perception de la redevance sanitaire de découpage*) (p. 5226) : accepte l'amendement n° 4 de M. Auguste Cazalet (fixation par décret des conditions dans lesquelles la redevance de découpage doit être répercutée par l'abatteur auprès des découpeurs) - Art. 48 (*extension du champ d'application de la saisie conservatoire en matière douanière*) (p. 5227) : son amendement n° 18 : respect du principe de proportionnalité de la sanction à la faute ; adopté - Après l'art. 50 (p. 5229) : accepte l'amendement n° 37 du Gouvernement (modalités de liquidation du prélèvement progressif sur les gains du loto national) - Après l'art. 51 : son amendement n° 20 : réintégration des subventions versées par l'Etat aux collectivités territoriales au titre des dépenses d'équipement portant sur les bâtiments scolaires ; retiré - Seconde délibération - Art. 3 et état A (p. 5236) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (prise en compte des dispositions précédemment adoptées par le Sénat).

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - Rapporteur général (p. 5247) : déficit budgétaire - Dépenses publiques - Procédure parlementaire - Subventions - (p. 5248) : dotation exceptionnelle au Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Recettes fiscales - **Question préalable (p. 5255)** : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Epargne - Investissement - Emploi - Accroissement de la charge de la dette publique - Insuffisance des aides accordées aux agriculteurs en difficulté - Déficit budgétaire - Subvention allouée aux lycées toutes taxes comprises.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 190 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - Rapporteur général - **Discussion générale** (p. 5400) : élaboration d'un texte commun par la commission mixte paritaire, CMP - Reprise dans le texte du Sénat des articles 2, 5, 17, 23, 24, 31, 35, 42 bis, 42 bis A, 48 et 50 bis et, dans celui de l'Assemblée nationale, des articles 7, 13 et 14 - Elaboration d'un texte commun sur 8 articles restant en discussion : article 17 bis qui tend à élargir les catégories de dépenses de normalisation pouvant être retenues pour le calcul du crédit d'impôt recherche ; article 28 bis qui exonère les successions des personnes décédées du fait d'actes de terrorisme ; article 39 relatif à

l'impossibilité pour le juge de l'impôt de retenir contre l'administration fiscale des erreurs de procédure commises par elle - (p. 5401) : article 40 et validation de la pratique administrative actuelle pour les droits d'enregistrement et la taxe foncière et maintien d'une tolérance générale pour les impôts sur le revenu ramenée au vingtième de la base imposable mais non plafonnée - Modification du texte élaboré par la CMP et adoption par le Sénat de plusieurs amendements gouvernementaux relatifs à l'ouverture d'une dotation nouvelle au titre V du budget de l'équipement, du logement, du transport et de la mer et au transfert des crédits du groupement industriel des armements terrestres, GIAT, du budget de la défense au budget des charges communes - Insertion d'un article additionnel après l'article 44 abrogeant l'exonération de TVA pour les revenus tirés des copies d'auteurs - Au nom de la commission des finances, se déclare favorable à l'adoption du texte de la CMP complété par les amendements du Gouvernement.

CHUPIN (Auguste), sénateur du Maine-et-Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de la commission nationale d'urbanisme commercial.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 1990) - Art. 20 (*réglementation de l'exercice du droit*) (p. 3523) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 172, soutenu par M. Louis Virapoullé ; adopté.

CLOUET (Jean), sénateur du Val-de-Marne (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances ; puis vice-président (*JO Lois et décrets* du 5 octobre 1990).
- Est nommé membre suppléant au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (*JO Lois et décrets* du 18 avril 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances :

1° sur la proposition de loi [n° 447 (88-89)] de M. Georges Gruillot et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants ;

2° sur la proposition de loi [n° 280 (89-90)] de M. Paul Loridant et plusieurs de ses collègues relative au droit des étudiants à accéder à l'emprunt ; [n° 411 (89-90)] (20 juin 1990) - **Emprunt**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux

termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Education nationale, enseignements scolaire et supérieur - II - Enseignement supérieur - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 12] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3456) - Ministère : Intérieur - Sécurité des personnes et des biens - Sécurité publique.

INTERVENTIONS

- Conclusions du rapport de M. Jean Clouet, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, déposées avec plusieurs de leurs collègues, de M. Georges Gruillot (n° 447, 88-89) tendant à instaurer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants, et de M. Paul Loridant (n° 280, 89-90) relative au droit des étudiants à accéder à l'emprunt [n° 411 (89-90)] - (26 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2131) : insuffisance du montant total des bourses - Principes du droit des étudiants à l'emprunt : libre accès de tous les étudiants ; octroi pour toutes les catégories de l'enseignement supérieur - Coût envisagé de la mesure - Mission de l'Etat - Mécanisme de garantie par une société de cautionnement - Taux - Durée - Mesures fiscales - Compte d'épargne formation - Motion de renvoi à la commission (p. 2133) : s'oppose à la motion n° 23 de Mme Hélène Luc, tendant au renvoi à la commission - Discussion générale (suite) (p. 2137, 2138) : regrette le recours à l'article 40 de la Constitution sur cette proposition de loi.

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire [n° 48 (90-91)] - (15 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3469, 3470) : crise de la magistrature - Indépendance du corps judiciaire : nécessaire réforme du Conseil supérieur de la magistrature, avec rééquilibrage de la part de l'exécutif - Crise du recrutement - Inégale répartition du travail entre les tribunaux.

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) - Rapporteur spécial (enseignement supérieur) (p. 4506) : enseignement supérieur - Enseignants - Baccalauréats - Personnel ATOS - Régions - (p. 4507) ; enseignants - Elèves des grandes écoles.

CLUZEL (Jean), sénateur de l'Allier (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre suppléant du Conseil national de la cinématographie.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes pour l'exercice 1989-1990.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, en application de l'article 22, alinéa premier du règlement, sur l'évolution de l'audiovisuel public [n° 340 (89-90)] 1^{er} juin 1990 - Audiovisuel.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la constitution - Culture et communication - Communication - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 6] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 102 (JO Débats du 14 juin 1990) (p. 1595) - Ministère : Solidarité - Problèmes du veuvage - (Réponse : JO Débats, du 13 octobre 1990) (p. 2755) - Veuves.

n° 111 (JO Débats du 20 septembre 1990) (p. 2021) - Ministère : Agriculture - Mesures engagées pour pallier les effets de la crise qui affecte le marché de la viande bovine - Politique agricole commune (PAC).

Questions orales sans débat :

n° 148 (JO Débats du 7 novembre 1989) (p. 3029) - Ministère : Intérieur - Participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires des communes d'accueil - Caduque : octobre 1990) - Finances locales.

n° 159 (JO Débats du 21 novembre 1989) (p. 3511) - Ministère : Industrie - Situation du secteur français de la machine-outil - (Caduque : octobre 1990) - Machines-outils.

n° 230 (JO Débats du 6 juillet 1990) (p. 1426) - Ministère : Agriculture - Mesures pour pallier les effets de la crise du marché de la viande bovine - (Retirée : septembre 1990) - Viande.

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 696, 697) : projet de loi tendant à renforcer la cohérence juridique du système des appellations d'origine contrôlée, AOC, et à l'élargir à l'ensemble des produits agroalimentaires - Succès des AOC viticoles - Souhaite l'attribution du statut d'AOC au vignoble de Saint-Pourçain - Vote par les sénateurs de l'Allier de ce projet de loi important pour la politique agroalimentaire.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1661, 1662) : se félicite de l'heureuse initiative de ce débat qui permet au Sénat de dialoguer avec le Gouvernement - Souligne les bons effets d'une politique budgétaire menée avec continuité depuis 1984 - Souhaite que l'amélioration de l'économie touche tous les secteurs et tous les départements - Poursuite de la mise en place du revenu minimum d'insertion, RMI - Dénonce les inégalités de régime social entre les veuves en ce qui concerne l'assurance veuvage - Situation de l'audiovisuel - Estime que nous importons un trop grand nombre de programmes et que nous en exportons trop peu - Dénonce le piètre résultat du câble en France, le fiasco des satellites, le déficit des chaînes publiques et de la SFP - Estime que le bilan de 1990 est caractérisé par un partage incohérent des responsabilités - Nécessité d'adapter les méthodes aux objectifs français en cessant de traiter les sociétés publiques de l'audiovisuel en entreprises assistées - Rappelle que l'Etat vient de mettre à la disposition de la SFP, 590 millions de francs et que le secteur public a une créance sur l'Etat constituée des exonérations de redevances dont la charge revient normalement à l'Etat - (p. 1663) : souhaite que l'on desserre certaines contraintes publicitaires là où elles ne sont pas justifiées par une mission de service public - Signale qu'on dirige une entreprise avec de bonnes méthodes de gestion en motivant et en galvanisant les responsables et les personnels de tout niveau - Souhaite que le Gouvernement prenne dès le prochain projet de budget, les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de la culture française.

- Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Nouvelle lecture [n° 395

(89-90)] - (26 juin 1990) - **Art. 2 (missions de La Poste)** (p. 2115) : son amendement n° 1, soutenu par M. Xavier de Villepin : mission de service public du transport et de la distribution des journaux et périodiques disposant d'un numéro de commission paritaire ; retiré au profit de l'amendement n° 12 du Gouvernement, sur le même objet.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes du veuvage** - (12 octobre 1990) (p. 2747, 2748) : sensibilisation du groupe d'étude des problèmes du veuvage à la situation matérielle et morale des veuves - Surmortalité masculine se traduisant par un veuvage féminin élevé - Rappel de l'instauration de l'assurance veuvage et du statut social de la mère de famille dans le cadre de la protection sociale - Déploie les conditions d'attribution rigoureuses et le petit nombre de bénéficiaires de l'allocation veuvage malgré l'excédent dégagé par le fonds national d'assurance veuvage - Inquiet de la possibilité de substitution du revenu minimum d'insertion à l'assurance veuvage - Nécessité d'une meilleure couverture sociale du veuvage - Importance de la réinsertion professionnelle des veuves - Amélioration de la situation sociale des veuves réalisable sans réforme de fond coûteuse - Importance du travail réalisé par les associations départementales de veuves civiles et leur fédération nationale - Présente la question orale de M. Pierre Louvoit, sénateur (p. 2750) : problème de la couverture maladie des veuves de moins de 55 ans - Mesures disparates créées à la suite de l'instauration du statut social de la mère de famille - Présente la question orale de M. Claude Huriet, sénateur (p. 2754, 2755) : développement des régimes de retraite complémentaire - Disparité des taux de calcul de la pension de réversion et hétérogénéité des conditions d'attribution - Nécessité d'accorder aux veuves un revenu décent et d'augmenter le taux de calcul des pensions de réversion - Incidence financière modérée des améliorations proposées - (p. 2757, 2758) : rôle de la société dans le domaine de la protection et de l'aide - Lacunes de la législation actuelle - Rôle des associations.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** [n° 10 (90-91)] - (24 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2993) : se déclare favorable au mandat de six ans des conseillers généraux : nouvelles responsabilités, issues de la décentralisation, de l'exécutif départemental - Abstentionnisme - Conformité à la Constitution de la disposition transitoire prorogeant d'une année le mandat des conseillers généraux élus en 1985 - (p. 2994) : décisions du Conseil constitutionnel - Loi du 10 août 1871 - Problème posé par les importantes différences de ressources entre départements - Se déclare favorable au texte en projet.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4602) : budget important - Progression des ressources publiques ; poids de la tutelle de l'Etat - Redevance - Secteur concurrentiel - Grèves - Audience - Impasses budgétaires - (p. 4603) : nomination d'un président commun à Antenne 2 et FR3 - Augmentation souhaitable de l'autonomie du secteur public - Grande-Bretagne - Italie - Antenne 2 - FR3 - Radio France - TV5 - Radio France internationale - RFO - Crédits d'aide à la presse - Non conformité au Traité de Rome des aides nationales à la presse - (p. 4604) : aide à la presse - Transport postal de la presse - Espace postal européen - Numéro de commission paritaire - Taux de TVA applicable à la presse - Crédits affectés au fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger ; réforme structurelle indispensable - Mise à disposition des sénateurs le jour même de sa parution de la presse quotidienne de province - Avis défavorable de la commission des finances sur les crédits de la communication audiovisuelle - Avis favorable sur les crédits relatifs à la presse - (p. 4615) : exercice de la tutelle - Entreprises publiques en milieu concurrentiel ; logique de gestion d'entreprises - Rapports du Conseil supérieur de l'audiovisuel avec le Gouvernement et les sociétés de l'audiovisuel - **Ligne 48 de l'Etat E (redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision)** (p. 4618) : amendement de suppression n° II-36 de la commission ; adopté - **Art. 65**

(répartition de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision) (p. 4620) : amendement de suppression n° II-37 de la commission ; adopté - **Après l'art. 85** (p. 4621) : note l'approbation sur le fond, par le Gouvernement, de l'amendement n° II-113 de M. Gérard Delfau (nature des ressources commerciales des radios associatives admises).

COLLARD (Henri), sénateur de l'Eure (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (loi n° 79-564 du 6 juillet 1979) jusqu'au 7 juin 1990.

DÉPÔTS

- **Proposition de loi**, déposée avec MM. Georges Mouly, Jean Puech, Josselin de Rohan et Pierre Vallon, relative à l'organisation départementale du tourisme [n° 380 (89-90)] (13 juin 1990) - **Tourisme et loisirs**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - II - SGDN - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 33] (21 novembre 1990).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Imprimerie nationale - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 39] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation** [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 358) : souscrit pleinement aux propos de M. Claude Evin, ministre de la santé, selon lesquels le degré de démocratie se mesure à la manière dont sont traités les malades mentaux - Inadaptation de la loi de 1838, relative aux aliénés, aux évolutions de la psychiatrie - Sectorisation psychiatrique légalisée en 1985 - (p. 359) : réalisation de petits centres de soins mieux adaptés à la réintégration sociale des malades - Mode de placement dans les établissements - Création d'une commission départementale chargée de garantir la liberté individuelle des malades mentaux - Sorties d'essai - Demande au Gouvernement quelques précisions relatives à la définition du terme « proches », à l'obligation du double certificat médical ainsi qu'à l'intervention d'un médecin extérieur - Difficultés matérielles des hôpitaux psychiatriques publics ; demande au Gouvernement d'améliorer les équipements et les conditions de travail des personnels.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** [n° 10 (90-91)] - (24 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2985) : fréquence des consultations électorales en France - Abstentionnisme - Durée du mandat des conseillers généraux : doute sur la constitutionnalité des dispositions transitoires de report d'élection d'une moitié et réduction de mandat de l'autre moitié - Regroupement des élections cantonales et régionales : différence du mode de scrutin ; conséquences du résultat des élections régionales sur le deuxième tour des cantonales - Scrutin proportionnel - Votera la question préalable proposée par la commission des lois.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (28 novembre 1990) - Rapporteur spécial

(p. 4092, 4093) : évolution des crédits : regrette la réduction intervenue au cours de l'année 1990 - Crédits du service central de la sécurité des systèmes d'information - Centre de transmission gouvernemental - Entrée en application de la programmation quinquennale des dépenses du programme civil de défense - Rappelle sa visite à l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 1 à Nogent-le-Rotrou - Mise en place du système intégré de protection des populations - Procédure d'alerte - Travaux de France Télécom - Création d'une unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile pour lutter contre les risques chimiques et nucléaires - Unité implantée à Rochefort-sur-mer pour lutter contre les incendies dans la forêt landaise : prise en charge par le ministère de la défense - Service national : expérimentation du service actif de défense - Regrette la stagnation des crédits de l'Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN - Souligne la diversité d'origine des concours financiers bénéficiant à la défense nationale non militaire - Propose l'adoption de ce projet de budget.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4314) : conséquences de la mise en place de la contribution sociale généralisée, CSG - Handicapés - Etablissements sociaux à double financement - Maintien à domicile des personnes âgées - RMI - Budget social de la Nation - Coût élevé du système de protection sociale - (p. 4315) : consommation médicale - Affectation de la recette fiscale créée par la CSG.

Budget annexe de l'Imprimerie nationale - (7 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4751, 4752) : clientèle nationale et internationale de l'Imprimerie nationale - Secteur d'édition - Dépenses : papier ; sous-traitance ; charges de personnel ; nouvel établissement de Bondoufle ; investissements - Propose l'adoption de ce projet de budget.

COLLETTE (Henri), sénateur du Pas-de-Calais (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer un droit de contracter auprès de tout établissement bancaire un prêt dont le remboursement est garanti par l'Etat et destiné à faciliter l'installation des jeunes époux mariés depuis moins de six mois [n° 68 (90-91)] (6 novembre 1990) - Famille.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2905) - Ministère : Economie - Construction du TGV - Transports ferroviaires.

Questions orales sans débat :

n° 216 (JO Débats du 31 mai 1990) (p. 1174) - Ministère : Premier ministre - Création de divers services administratifs à Calais (Pas-de-Calais) - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2017) - Collectivités locales.

n° 223 (JO Débats du 9 juin 1990) (p. 1439) - Ministère : Communication - Conditions de réception de la télévision dans le pays de Licques (Pas-de-Calais) - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2018) - Radiodiffusion et télévision.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle** [n° 298 (89-90)] - (10 octobre 1990) - Art. 1^{er}

(*modifications du code de la construction et de l'habitation*) - Art. L. 231-3 du code de la construction et de l'habitation (*conclusion du contrat de construction avec fourniture de plan*) (p. 2640) : son amendement n° 34 : cas des paiements au constructeur avant la date d'ouverture du chantier ; adopté - Art. L. 231-9 (*obligations du prêteur*) (p. 2645) : sur l'amendement n° 20 de la commission (émission de l'offre de prêt et responsabilité du prêteur), son sous-amendement n° 36 ; adopté - Art. L. 231-12 (*contrat de sous-traitance*) (p. 2646) : son amendement n° 37 : mention, dans le contrat de sous-traitance conclu par écrit, des modalités et des délais de règlement contractuellement acceptés par les parties ; rejeté - (p. 2648) : son amendement n° 38 : jonction au contrat de la justification par le sous-traitant de l'assurance de sa responsabilité professionnelle et de son inscription au registre du commerce ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2652) : diminution du nombre de demandes de permis de construire - Déploie les complications administratives liées à la construction de maisons individuelles - S'abstiendra sur l'ensemble de ce projet de loi.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** [n° 10 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2990) : défaut de consultation des parlementaires sur le redécoupage cantonal en cours.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** [n° 460 (89-90)] - Suite de la discussion - (19 novembre 1990) - Art. 2 (*dénomination des sociétés d'exercice libéral*) (p. 3576) : constitution de sociétés unipersonnelles et à responsabilité limitée.

COLLIN (Yvon), sénateur du Tarn-et-Garonne (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 233 (JO Débats du 28 août 1990) (p. 2381) - Ministère : Logement - Relogement des populations défavorisées - (Retirée : octobre 1990) - Logement.

COLLOMB (Francisque), sénateur du Rhône (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - Europe de l'Est.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-

91]) considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Industrie - [n° 87 (90-91) tome 4] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4708, 4709) : bilan statistique - Dégradation du solde des échanges industriels - Priorité nécessaire à l'investissement - Insuffisance des fonds propres des petites et moyennes entreprises et industries, PME, PMI - Evolution des crédits : poids des aides aux secteurs en difficulté - Priorités : recherche ; normalisation ; formation : écoles des mines - Financement des entreprises publiques - Automobile ; textile ; électronique - urgence d'une solidarité européenne face à la concurrence du Japon et de l'Asie du Sud-Est - Construction navale : chantiers de l'ex-République démocratique allemande, RDA - Avis défavorable à ce projet de budget.

CORNAC (Claude), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

COÛSE-BRISSAC (Charles-Henri de), sénateur de la Loire-Atlantique (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

COSTES (Marcel), sénateur du Lot (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

COURRIERE (Raymond), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3945) : petits départements à faibles ressources - Handicaps du département de

l'Aude - Pesanteur du budget social - Importantes compétences des départements en matière d'action sociale - Compétences imposées aux départements - Partenariat forcé et déséquilibré entre l'Etat et les départements dans le domaine de l'action sociale - (p. 3946) : participation des départements aux dépenses d'insertion dans le dispositif du RMI - Souhaite que les blocs de compétences soient mieux précisés - Souhaite que les départements puissent moduler leur participation en fonction de leurs possibilités financières.

COURTEAU (Roland), sénateur de l'Aude (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 20 avril 1990) (p. 412) - Ministère : Fonction publique - *Politique salariale en matière de fonction publique* - Fonction publique (traitements et indemnités).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] -** (3 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 29) : importance de la population des sans-abri ou mal-logés - Action du Gouvernement en faveur de la lutte contre les exclusions ; engagements du Président de la République dans la *Lettre à tous les Français* - Rôle essentiel du logement en matière d'insertion sociale ; danger de la constitution de ghettos - (p. 30) : mise en place des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées - Accroissement de l'offre de logements sociaux ; incitations fiscales en faveur des bailleurs publics ou privés - Ouverture des aides légales au logement à toutes les personnes démunies - Création des fonds départementaux de solidarité pour le logement - Article 11 du projet de loi, relatif à la procédure d'attribution de logements sociaux ; prérogatives du représentant de l'Etat - Article 14 relatif à la limitation du droit de préemption urbain des communes - Proposition du groupe socialiste : réduction du délai de préavis du congé des locataires pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI - Affirmation du droit au logement pour tous.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - **Art. 1^{er} bis (conditions d'accueil des gens du voyage)** (p. 53) : soutient l'amendement n° 57 de M. Claude Estier (suppression des dispositions relatives à l'aménagement de terrains réservés) - (p. 54) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 3 de M. Robert Laucournet, rapporteur - **Après l'art. 3** (p. 64) : se déclare favorable à l'amendement n° 61 de M. Claude Estier (en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat) - **Art. 4 (conventions de mise en oeuvre du plan départemental)** (p. 67) : se déclare opposé à l'amendement n° 80 de Mme Marie-Claude Beaudeau (accord préalable du conseil municipal pour l'application du plan dans une commune) - **Après l'art. 4** : soutient l'amendement n° 62 de M. Claude Estier (fixation par décret des conditions de coordination des plans départementaux en Ile-de-France) - **Art. 8 (exonérations conditionnelles de l'impôt sur le revenu)** (p. 74, 75) : soutient l'amendement n° 64 de M. Claude Estier (extension du champ d'application de cet article à toutes les personnes disposant de faibles ressources).

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - **Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM)** (p. 118) : sur l'amende-

ment n° 17 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétablissement, avec certaines modifications, de cet article supprimé par l'Assemblée nationale), soutient les sous-amendements de M. Claude Estier, n° 67 (désignation par le préfet des personnes prioritaires dans la limite de 30 % des logements) et n° 68 (action des communes en faveur du logement des personnes défavorisées en l'absence de protocole d'occupation du patrimoine social) - **Art. 14 (droit de préemption urbain)** (p. 126) : soutient l'amendement n° 69 de M. Claude Estier (limitation du droit de préemption urbain dans les communes comptant moins de 15 % de logements sociaux) - **Après l'art. 19** (p. 130) : soutient l'amendement n° 70 de M. Claude Estier (extension de la tutelle à l'allocation de logement à caractère social) - (p. 132) : soutient l'amendement n° 71 de M. Claude Estier (délai de préavis du congé ramené à un mois pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 133, 134) : vote du groupe socialiste contre ce texte en raison du rejet de la plupart de ses amendements par la majorité sénatoriale.

Nouvelle lecture [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 564) : aggravation depuis quelques années des inégalités en matière d'éducation et de logement - Redoute que l'habitat devienne le symbole de la ségrégation sociale - Signale que le logement est la condition première de l'insertion - Droit au logement, devoir impérieux de solidarité pour l'ensemble de la nation - Création en 1982 des fonds d'aide aux impayés de loyers dans le parc social et en 1984 dans le parc privé - (p. 565) : dénonce l'existence aujourd'hui de 400 000 personnes sans abri et 5 millions et demi de personnes mal logées - Rappelle que le Sénat a totalement dénaturé en première lecture les dispositions clefs de ce texte, que l'Assemblée nationale après l'échec de la CMP vient de rétablir - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte tel qu'il est proposé - **Art. 2 (procédure d'élaboration des plans départementaux)** (p. 569) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - **Art. 13 bis (exercice du droit de préemption)** (p. 573) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements identiques de suppression n° 11 de la commission et n° 16 de M. Jean Simonin - **Art. 13 ter (modalités d'attribution de logements d'HLM)** (p. 576) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 17 de M. Jean Simonin.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [n° 208 (89-90)]** - (10 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 736) : réalité décevante de la profession de mannequin - Relations entre l'agence et le mannequin - Nécessité de clarifier les relations de travail dans cette profession - Rend hommage à l'action opiniâtre de Mme Chérouat, présidente du nouveau syndicat des mannequins - Rémunération systématique du droit à l'image - Protection des enfants - Vote favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi - **Art. 1^{er} (référence aux enfants mannequins dans le code du travail)** (p. 741) : son amendement n° 27 : « Emploi des enfants dans la publicité, la mode et les présentations artistiques » ; rejeté - **Art. 3 (octroi et retrait de l'autorisation ou de l'agrément)** (p. 746) : son amendement n° 28, soutenu par M. Franck Sérusclat : compétence du juge des enfants substituée à celle du préfet ; retiré - **Après l'art. 4** (p. 752) : son amendement n° 31 : rémunération de la participation d'un enfant à des séances de présélection ou de sélection ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 754) : sur l'amendement n° 9 de M. Claude Huriet, rapporteur (durée et horaires de travail quotidien des enfants mannequins), son sous-amendement n° 32 : examen médical annuel obligatoire de l'enfant mannequin par le médecin du travail ; frais de cet examen à la charge de l'agence ; retiré - (p. 756) : sur l'amendement n° 11 de la commission (renforcement des sanctions pénales), son sous-amendement n° 33 ; rejeté - **Art. 7 (nature du contrat liant un mannequin à son employeur ; définition de l'activité de mannequin)** (p. 757) : son amendement n° 34 : qualité du contrat de travail ; retiré - **Après l'art. 7** (p. 759) : son amendement n° 35, soutenu par M. Franck Sérusclat : droit à l'image du mannequin ; rémunération ; retiré - **Art. 8**

(relations juridiques entre les mannequins, les agences et les utilisateurs) - **Après l'art. L. 763-4 du code du travail** (p. 763) : sur l'amendement n° 18 de la commission (gratuité des consultations et de la formation dispensée par une agence aux mannequins qu'elle sélectionne ou emploie ; frais de promotion avancés par l'agence ; énumération de ces frais dans le contrat de travail), son sous-amendement n° 37, soutenu par M. Franck Sérusclat ; retiré - **Art. L. 763-7 (garanties financières des agences de mannequins)** (p. 765) : son amendement n° 36, soutenu par M. Franck Sérusclat : extension de la nature des garanties financières auxquelles doivent répondre les agences ; retiré au profit de l'amendement identique n° 20 de la commission - **Art. 9 (sanctions pénales)** (p. 766) : son amendement de coordination n° 38, soutenu par M. Franck Sérusclat ; retiré - **Intitulé** (p. 767) : son amendement n° 39, soutenu par M. Franck Sérusclat : « **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequins** » ; adopté.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 344 (89-90)]** - (20 juin 1990) - **Art. 1^{er} A (finalité de la loi)** (p. 1882) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (suppression des deux derniers alinéas relevant de l'exposé des motifs et dépourvus de valeur normative) - **Art. 2 (durée et renouvellement du contrat de travail à durée déterminée)** (p. 1887) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission supprimant la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 298 (89-90)]** - (10 octobre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2651, 2652) : réforme nécessaire et attendue - Se félicite de la mesure nouvelle de garantie de livraison à un prix et délais convenus auprès d'un assureur ou d'un banquier - Rôle de la presse pour informer les bénéficiaires de ces nouvelles dispositions - Nécessité de mettre en place les associations départementales pour la formation sur le logement, ADIL - Au nom du groupe socialiste, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2681) : danger de l'abus d'alcool impliquant la distinction du vin des autres boissons alcoolisées - Rôle et nécessité d'une publicité adaptée et éducative distinguant le vin des autres boissons alcoolisées - Apport d'une consommation modérée de vin - (p. 2682) : rôle de la viticulture contre l'exode rural - Risques d'une reconversion des viticulteurs - Position de la France par rapport aux autres pays de la CEE - Dispositifs communautaires - Volonté des régions viticoles de lutter contre l'alcoolisme.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - **Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme)** - **Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)** (p. 2767) : son amendement n° 106 : exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi ; adopté après modification par le sous-amendement n° 156 de M. Ambroise Dupont (défense des productions de terroir) - Nécessité du maintien des échanges avec les autres membres de la CEE - Importance de la publicité informative - (p. 2774) : logique de son amendement n° 106, sans disposition discriminatoire susceptible d'être sanctionnée par la Cour de justice - **Art. L. 17-1 (définition de la publicité indirecte)** (p. 2777) : son amendement n° 108 : coordination avec son amendement n° 106 ; retiré - **Art. L. 19-1 (conditions de la publicité à l'occasion des opérations de mécénat)** (p. 2818) : son amendement n° 109, de conséquence avec son amendement n° 106 ; adopté - **Art. L. 96 (droit d'ester en justice des associations de lutte contre l'alcoolisme)** (p. 2829) : son amendement n° 111 : information objective du consommateur ; adopté - (p. 2830) : demande au Sénat de voter l'ensemble de l'article 7.

COUVE de MURVILLE (Maurice), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

- *Rapport spécial*, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - I - Services généraux - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 31] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe** [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2182) : débat de novembre 1989 sur la politique de la France à l'égard de l'évolution des pays de l'Europe de l'Est - Limitation de l'action de la France aux domaines économiques et monétaires, dissimulant son absence de politique internationale - (p. 2183) : reprise de la coopération franco-allemande dans le contexte de la réunification de l'Allemagne - Général de Gaulle - CEE : géant économique et nain politique en dépit de l'Acte unique - Union politique européenne : rôle du Conseil européen - Défaut d'implication des Etats membres - Grande-Bretagne - Importance de la poursuite de la coopération franco-allemande.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4031, 4032) : multiplication des interventions des différents membres du Gouvernement dans l'action internationale française - Crise du Golfe - Subordination du Gouvernement français à la politique américaine - Interrogation sur l'intérêt d'un engagement militaire français - (p. 4033) : situation au Liban - Avenir de l'Europe face à la réunification de l'Allemagne et la « révolution » des pays de l'Europe de l'Est - Rétablissement nécessaire du dialogue avec l'Allemagne - Union économique et monétaire ; utilité douteuse d'une banque européenne - Union politique ; rôle du Conseil européen.

Services du Premier ministre - I - Services généraux et économie sociale - (28 novembre 1990) - Rapporteur spécial (services généraux) (p. 4082, 4083) : évolution des crédits des services généraux du Premier ministre - Augmentation constante du nombre de comités et d'organismes - Politique de la fonction publique : retour à une politique d'accroissement des effectifs - Coûts induits par le gonflement des effectifs gouvernementaux - Politique salariale ; évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis 1988 ; effets de l'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations de la fonction publique baptisé « protocole Durafour » - (p. 4084) : coût de ces mesures - Début d'application de la circulaire du Premier ministre du 23 février 1989 sur le renouveau du service public - Signature d'un accord cadre sur la formation continue des fonctionnaires - Propose le rejet des crédits proposés.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne** [n° 174 (90-91)] - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5384) : estime que la signature de ce traité constitue un événement capital non seulement pour l'Allemagne toute entière mais pour l'Europe - Disparition du « mur de Berlin » - Réunification de l'Allemagne - (p. 5385) : coopération franco-allemande, facteur déterminant de la construction européenne - Rappel que la base de la réconciliation a été commencée par Robert Schumann et qu'elle a été poursuivie et menée à son terme par le Général de Gaulle et Konrad Adenauer - Nécessité de construire l'Europe - Souhaite que le Gouvernement tire les conséquences de ce traité et se manifeste enfin dans le sens de l'action.

CRESSON (Edith), *ministre des affaires européennes* (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles le 2 octobre 1990 (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe** [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2166) : progrès de la réalisation du grand marché intérieur ; cinquième rapport annuel de la Commission de la CEE - Investissements des entreprises dans cette perspective - Progrès de l'harmonisation technique - Ouverture des marchés publics ; principe de préférence communautaire - Lenteur des prises de décision requérant l'unanimité - Harmonisation des fiscalités ; progrès dans le domaine de la TVA ; « système Weber » ; taux - Fiscalité de l'épargne - (p. 2167) : commerce avec les pays tiers ; règle de réciprocité ; négociation avec le Japon en matière automobile - Directive sur le droit d'établissement des inactifs, des retraités et des étudiants - Libre circulation des personnes ; signature le 19 juin 1990 de la convention d'application de l'accord de Schengen signé entre cinq Etats le 14 juin 1987 ; suppression des contrôles aux frontières communes ; visas ; demandes d'asile ; réfugiés ; coopération policière et judiciaire ; prise en compte à terme des frontières orientales actuelles de la RDA - Convention sur l'asile signée le 15 juin 1990 - Europe sociale : adoption de la charte des droits sociaux-fondamentaux - (p. 2168) : programme de la Commission - (p. 2193) : charte des droits sociaux fondamentaux - Action de la Commission en matière sociale - Conseil des ministres des affaires sociales d'avril 1990 sur les disparités des prestations sociales - Exportation de retraites - Caractère inexorable du RMI - (p. 2194) : échanges d'étudiants dans la CEE ; conditions de ressources ; absence de préjudice pour les étudiants francophones ou des pays en voie de développement - Mise en oeuvre des fonds structurels liés à la décentralisation ; objectif n° 2 concernant les zones de reconversion industrielle - Libre circulation des oeuvres d'art ; article 36 de l'Acte unique ; notion de trésor national - Défaut de synchronisation des législations nationales et de la construction européenne ; taxe à l'essieu en RFA - Information sur la construction européenne ; opinion publique ; service minitel ; rôle des élus locaux - Accord de Schengen, conclu en 1985 ; conventions complémentaires devant être soumises à ratification - (p. 2195) : garanties quant à l'application aux frontières de l'actuelle RDA - Surveillance maritime - Modernisation de la coopération entre services de police et de douane : criminalité et terrorisme ; droit de suite d'un territoire à l'autre ; lutte contre l'immigration clandestine - Poursuites engagées contre les passeurs ; détournement du droit d'asile - Débat demandé par le Conseil européen de Strasbourg sur l'harmonisation des politiques de l'immigration - Coût de l'unification de l'Allemagne : bénéfice des fonds structurels ; vigilance vis-à-vis des dérogations aux règles de la concurrence - Participation nécessaire de la France aux appels d'offre de la RDA et à l'acquisition des parts des combinats d'Etat - Grands réseaux de transport ; rapport Cecchini ; normes - (p. 2196) : action bilatérale française d'aide aux pays de l'Est ; fondation pour la formation.

CROZE (Pierre), sénateur des Français établis hors de France (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances - Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre suppléant du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche jusqu'au 29 janvier 1990.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 25] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4060, 4061) : bilan de la saison touristique 1990 - Dégradation prévisible du solde de la balance des paiements touristiques - Place de l'industrie du tourisme dans le monde - Evolution des crédits - Rééquilibrage des dépenses de fonctionnement au bénéfice des crédits d'intervention - Part excessive des crédits de promotion - Maison de la France - Nécessaire modernisation de l'hôtellerie - Tourisme de masse et préservation des sites - Tourisme rural et de montagne - Prochain examen par le Parlement du projet de loi révisant la loi du 11 juillet 1975 relative aux agences de voyage - (p. 4062) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

CRUCIS (Michel), sénateur de la Vendée (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

- *Rapport*, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 272 (89-90)] autorisant la ratification de la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (ensemble trois protocoles et trois déclarations) [n° 321 (89-90)] (23 mai 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 273 (89-90)] autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique [n° 322 (89-90)] (23 mai 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 311 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord de coopération scientifique, technique et culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique populaire Lao [n° 323 (89-90)] (23 mai 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 467 (89-90)] autorisant l'approbation par la France du Protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale [n° 44 (90-91)] (17 octobre 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 16 (90-91)] autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar [n° 46 (90-91)] (17 octobre 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de la loi [n° 17 (90-91)] autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 47 (90-91)] (17 octobre 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 106 (90-91)] , adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels [n° 130 (90-91)] (5 décembre 1990) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (ensemble trois protocoles et trois déclarations) [n° 272 (89-90)]** - (15 juin 1990) Discussion générale (commune avec le projet n° 273) : son intervention, présentée par M. Xavier de Villepin (p. 1694).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique [n° 273 (89-90)]** - (15 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 272) : son intervention présentée par M. Xavier de Villepin (p. 1694).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération scientifique, technique et culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao [n° 311 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention, présentée par M. Xavier de Villepin (p. 2106, 2107).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar [n° 16 (90-91)]** - (25 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3047) : remplacement de la convention franco-malgache du 15 décembre 1961 - Intérêt pour la France des échanges franco-malgaches - Existence préalable d'accords de même nature ; accord franco-marocain du 16 janvier 1990 - Prévention, recherche et répression des infractions aux lois douanières et aux transferts illicites de stupéfiants - « Surveillance spéciale » des fraudeurs et des mouvements suspects de marchandises ; échanges de renseignements ; enquêtes - Limitation de la coopération par le respect nécessaire de la souveraineté étatique et par la clause de réciprocité - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet.

- **Projet de loi autorisant l'approbation par la France du protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judi-**

ciaire en matière pénale [n° 467 (89-90)] - (25 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3048) : convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957 - Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale du 20 avril 1959 - Protocole additionnel élaboré en 1975 et 1976 par le comité européen pour les problèmes criminels du Conseil de l'Europe - Ouverture à la signature le 17 mars 1978 ; entrée en vigueur, le 12 avril 1982 - Fin du refus par la France de l'entraide judiciaire pénale en matière fiscale : extension de la délinquance financière en France et sur le plan international - Extension du champ d'application de la convention aux infractions fiscales - Entraide en matière d'exécution des peines et mesures analogues - Communication de renseignements relatifs au casier judiciaire - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 17 (90-91)]** - (25 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3049) : similitude avec la convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière conclue avec Madagascar - Contacts traditionnellement étroits entre les administrations douanières française et marocaine : facilité d'élaboration des clauses techniques - Rénovation du réseau des accords de coopération douanière conclus par la France - Intérêt pour la France des relations commerciales avec le Maroc - Prévention ; recherche et répression des infractions aux législations douanières ; assistance mutuelle en matière de surveillance des fraudeurs et des mouvements de marchandises ; échanges de renseignements ; enquêtes - Demande l'autorisation d'approbation de la convention.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur le statut et les modalités de fonctionnement des centres culturels [n° 106 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5030) : Institut culturel français de Sofia ; garanties de fonctionnement et situation des personnels ; clause de réciprocité ; durée - Situation politique en Bulgarie - Importance de la culture française - Avis favorable de la commission sur ce projet de loi.

CURIEN (Hubert), ministre de la recherche et de la technologie (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) (p. 4631) : progression du budget civil de la recherche et du développement - Poursuite de l'effort en faveur de la recherche industrielle - Crédits de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, ANVAR, et du Fonds de la recherche et de la technologie, FRT - Grands programmes - Crédit d'impôt recherche - (p. 4632) : programmes de développement technologique ; espace - Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Politique dynamique de l'emploi et de la formation - Action en faveur de l'enseignement supérieur - Amélioration de la rémunération des chercheurs - Accueil des chercheurs étrangers - Formation permanente - Allocations de recherche - Politique de conventions industrielles pour la formation par la recherche - Recherche fondamentale - CNRS ; programmes interdisciplinaires - Institut national de la santé et de la recherche médicale, INSERM - Agence nationale de recherche sur le Sida - Institut national de la recherche agronomique, INRA - (p. 4633) : Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, ORSTOM - Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, INRETS - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, IFREMER - Insti-

tuts Pasteur - Programme cadre européen - Augmentation de la part du PIB consacrée à la recherche - (p. 4644) : études du Conseil national de l'évaluation de la recherche - Evaluation du volet « biotechnologies » du FRT - Questions spatiales ; Japon - (p. 4645) : organisation nécessaire du marché de lancement de satellites - Projet de réforme du CNRS - Suppression de la physique et de la chimie dans les deux premières années de l'enseignement secondaire - Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle : agence Jules Verne pour la production d'émissions télévisées scientifiques ; aide aux centres régionaux de démonstrations culturelle, scientifique et technique - Projet Eulima ; centre Lacassagne de Nice - Amélioration du dispositif d'incitation fiscale - Mobilité des chercheurs ; Europe - Décentralisation de la recherche et organisation du territoire : régions d'outre-mer ; projet de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt ; espace rural - Signature d'un plan avec les grands producteurs français de voitures pour l'utilisation de moyens électriques - Recherche industrielle - (p. 4646) : développement souhaitable de conventions avec les pépinières d'entreprises - Effort de formation de jeunes mathématiciens - Technologies en matière d'armement ; « activité duale » - Relations entre recherche et environnement ; CEA - Recherches sur la ville, l'immigration et la santé publique - Accueil des scientifiques de l'Europe centrale et orientale - Part du PIB consacrée à la recherche et au développement - Information des petites entreprises - Décentralisation de la recherche : rédaction d'un livre blanc pour chaque région ; CNRS ; contrat d'objectifs du CEA - (p. 4647) : poursuite des travaux sur Superphénix - Université de technologie de Compiègne - Mobilité des personnels - Recherche dans les départements et territoires d'outre-mer ; Guyane - Rapprochement nécessaire de l'industrie et de la recherche.

CUTTOLI (Charles de), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

Membre titulaire du conseil d'administration de la Société nationale de programme Radio France internationale.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

DÉPÔTS

- *Proposition de loi*, déposée avec M. Paul d'Ornano et Mme Paulette Brisepierre, complétant la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs [n° 368 (89-90)] (8 juin 1990) - Sécurité civile.

- *Proposition de loi organique*, déposée avec M. Paul d'Ornano, et Mme Paulette Brisepierre, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 391 (89-90)] (15 juin 1990) - Elections et référendums - Retirée : 9 octobre 1990.

- *Proposition de loi*, déposée avec Mme Paulette Brisepierre et M. Paul d'Ornano, tendant à rendre applicable l'article L. 52-3 du code électoral aux élections au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 464 (89-90)] (11 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec Mme Paulette Brisepierre et M. Paul d'Ornano, tendant à modifier les articles 1411 et 1641 du code général des impôts [n° 465 (89-90)] (11 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Impôts et taxes.

Proposition de loi organique, déposée avec M. Paul d'Ornano et Mme Paulette Brisepierre, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 18 (90-91)] (9 octobre 1990) - Elections et référendums *Proposition de loi*, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 179 (JO Débats du 3 avril 1990) (p. 12) - Ministère : Economie - *Difficultés rencontrées par les contribuables français au Canada pour l'obtention du bordereau de situation fiscale* - (Retirée : avril 1990) - Impôt sur le revenu.

n° 201 (JO Débats du 5 mai 1990) (p. 682) - Ministère : Affaires européennes - *Fixation de l'heure* - (Retirée : mai 1990) - Heure légale.

n° 274 (JO Débats du 4 décembre 1990) (p. 4470) - Ministère : Affaires étrangères - *Diminution des indemnités de résidence en Arabie Saoudite et dans les pays du Golfe* - (Retirée : décembre 1990) - Français de l'étranger.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution* [n° 227 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Après l'art. 81 (p. 891) : son amendement n° 49 : détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions d'adaptation de la loi aux Français établis hors de France ; adopté.

- *Conclusions du rapport de M. Philippe François, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays* [n° 256 (89-90)] - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1055) : modification de l'heure d'été - (p. 1056) : réduction des exigences d'économie d'énergie en raison du développement de l'énergie nucléaire - Inconvénients du système actuel pour l'environnement et certains secteurs économiques - Effets nocifs sur la santé reconnus par la Commission des Communautés européennes - Non-respect par l'Irlande et la Grande-Bretagne des directives prévoyant un alignement des heures européennes - Souhaite que le Sénat adopte la présente proposition de loi telle qu'amendée par la commission des affaires économiques - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1061, 1062) : économies d'énergie - Harmonisation européenne - Souhaite que le Sénat adopte les conclusions du rapporteur afin que l'Assemblée nationale puisse débattre cette proposition de loi.

- *Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail* [n° 281 (89-90)] - (31 mai 1990) - Art. 1^{er} (les principes généraux du crédit-formation) - Art. L. 900-3 du code du travail (p. 1213) : son amendement n° 2, soutenu par M. Roger Husson : ouverture du crédit-formation sans discrimination à leur retour en France pour certains Français détachés hors de France ou expatriés ; rejeté.

- *Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger* [n° 306 (89-90)] - (15 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1737) : insuffisance des bourses - Perte d'autonomie des établissements - Personnel non titulaire - Loi Le Pors - Votera ce projet de loi.

- *Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux* [n° 342 (89-90)] - (19 juin 1990) - Art. 8 (procédure de classement des propriétés) (p. 1785) : son amendement n° 79, soutenu par M. Louis Souvet : notification individuelle aux contribuables établis hors de France, des décisions de classement et d'attribution du coefficient prévu à cet article ; retiré - Art. 12 (obligations déclaratives des contribuables) (p. 1787) : son amendement n° 80, soutenu par M. Louis Souvet : possibilité pour l'administration des impôts qui ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la fixation de l'évaluation cadastrale de demander aux redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties de fournir ces renseignements dans un délai qui ne peut être inférieur à deux mois pour les contribuables français ayant leur résidence habituelle hors de France ; devenu sans objet.

- *Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité de la vie et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail - Deuxième lecture* [n° 379 (89-90)] - (25 juin 1990) - Art. 13 bis (p. 2068) : son amendement n° 1 : rapport présenté par le Gouvernement au Parlement devant préciser les mesures de formation professionnelle éventuellement prises pour favoriser la réinsertion des Français de l'étranger à leur retour en France ; retiré.

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient* [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2374, 2375) : solidarité de l'opinion française avec les Français retenus au Koweït et en Irak, symbolisant la présence de la France à l'étranger - Constitution d'une cellule de crise au quai d'Orsay - S'interroge sur l'existence de plans de regroupement, de sécurité et d'évacuation des Français expatriés en cas de crise - Faiblesse du taux d'expatriation française et nécessité d'améliorer la sécurité des Français de l'étranger : application de la législation anti-terroriste, système de garantie contre les risques politiques, développement de la solidarité européenne - Priorité à l'action en faveur de la libération des otages.

- *Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques* [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Art. 13 (responsabilités inhérentes à certaines activités des avocats) (p. 3305) : son amendement n° 1 : affiliation des membres de la nouvelle profession à la Caisse nationale des barreaux français ; retiré au profit de l'amendement identique n° 46 de la commission.

Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Après l'art. 27 (p. 3536) : son amendement n° 2 : modification de certaines dispositions du code de la sécurité sociale ; retiré - Art. 29 (conséquences de la non-affiliation des avocats salariés au régime de la Caisse nationale des barreaux français) (p. 3537) : son amendement de suppression n° 3 ; retiré - Art. 33 (modalités de la prise en charge des conseils juridiques par la Caisse nationale des barreaux français) : son amendement n° 4 : possibilité pour les conseils juridiques, qui avant l'entrée en vigueur de la réforme ne plaidaient pas, de bénéficier d'une réduction de la contribution équivalente aux droits de plaidoirie ; retiré - (p. 3538) : son amendement n° 5 : transfert à la Caisse nationale des barreaux français des réserves de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse actuellement affectées à la prise en charge des conseils juridiques « libéraux » ; adopté - Art. 34 (double cotisation temporaire des avocats salariés) (p. 3539) : son amendement de suppression n° 6, identique à l'amendement n° 93 de la commission ; adopté.

- *Projet de loi de finances pour 1991* [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) - Examen des crédits - Etat B - Titre IV (p. 4051) : rappelle sa proposition de loi n° 480 déposée en 1989 concernant les crédits du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Après l'art. 77 (p. 4913) : son amendement n° II-13, soutenu par M. Paul d'Ornano : rétablis-

ment de l'égalité fiscale en matière de taxe d'habitation entre les contribuables français résidant en France et les contribuables français résidant à l'étranger ; adopté après modification par le sous-amendement n° II-205 du Gouvernement - (p. 4914) ; son amendement n° II-14, soutenu par M. Paul d'Ornano ; mesures fiscales en faveur des contribuables français ayant leur habitation principale hors de France ; retiré.

D

DAILLY (Etienne), sénateur de la Seine-et-Marne (RDE) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre titulaire du Conseil national des assurances (*JO Lois et décrets* du 13 octobre 1990).
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990); puis nommé président (*JO Lois et décrets* du 15 juin 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à compléter l'article 21 de la loi n° 89-531 du 2 août 1989 relative à la transparence et à la sécurité du marché financier [n° 230 (89-90)] (10 avril 1990) - **Marchés financiers.**

Proposition de loi tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social [n° 299 (89-90)] (15 mai 1990) - **Politique économique et sociale.**

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Souhaits de bienvenue à une délégation du Conseil de l'Europe** (4 avril 1990) (p. 67).
- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture** [n° 15 (89-90)] - (10 avril 1990) - **Rappel au règlement**, de M. Robert Pagès (p. 183); rythme des débats sur ce projet - Possibilité pour le Président du Sénat de convoquer la conférence des présidents afin de modifier l'ordre du jour prévu.
- **Décès de M. Jean Barras**, sénateur représentant les Français établis hors de France (11 avril 1990) (p. 215).
- **Remplacement de M. Jean Barras, décédé, par M. Hubert Durand-Chastel**, en qualité de sénateur représentant les Français établis hors de France (12 avril 1990) (p. 299).
- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation** [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - **Rappel au règlement**, de M. Robert Pagès (p. 369): demande de priorité sur certains amendements de la commission des lois déposée par la commission des affaires sociales - En cas de rejet des amendements « stratégiques » n° 93 et n° 95, possibilité pour la commission des lois de retirer l'ensemble de ses amendements relatifs à la judiciarisation.
- **Rappel au règlement**, de M. Josselin de Rohan - (24 avril 1990) (p. 480): article 3 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.

- **Rappels au règlement**, de MM. Robert Vizet et Louis Minetti (29 mai 1990) (p. 1029).

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault** [n° 276 (89-90)] - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Demande de vote unique** (p. 1154): fait part de la décision du Gouvernement de faire procéder à un vote unique sur les articles 4 et 6 de ce projet - **Vote unique** (p. 1168, 1169): propos inacceptables tenus par M. Robert Vizet - Respect de la Constitution et du règlement du Sénat au cours de ce débat - **Sur l'ensemble** (p. 1169, 1170): précise à Mme Hélène Luc qu'il y a eu application rigoureuse du règlement du Sénat et qu'aucun « coup de force » du Bureau n'a empêché la discussion des 2 000 amendements communistes.

- **Faits personnels** - (30 mai 1990) (p. 1172): propos tenus par M. Guy Allouche à l'égard de Mme Marie-Claude Beau-deau - (p. 1173): intervention de M. Jean-Luc Bécart sur les propos tenus par M. Robert Laucournet à l'égard de M. Charles Lederman.

- **Décès de M. Jean-François Pintat**, sénateur de la Gironde (14 juin 1990) (p. 1648).

- **Souhaits de bienvenue à un sénateur de la République du Chili** (30 juin 1990) (p. 2341).

- **Clôture de la seconde session ordinaire de 1989-1990** (30 juin 1990) (p. 2344).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires australiens** (16 octobre 1990) (p. 2795).

- **Rappels au règlement**, de MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Emmanuel Hamel: délégation de droit de vote en réunion de commission - Réunions de commission pendant une séance publique du Sénat - Congrès des maires de France (24 octobre 1990) (p. 2977, 2978).

- **Démission de M. Marcel Daunay de ses fonctions de secrétaire du Sénat** (24 octobre 1990) (p. 2978).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 2 (*formule du serment des avocats*) (p. 3216): intervient à propos du rappel au règlement de M. Louis Virapoullé: application d'une interprétation stricte du règlement décidée par le Bureau le 13 mai 1981.

- **Rappel au règlement de M. Charles Lederman** - (13 novembre 1990) (p. 3352): confirme la venue de M. le Garde des Sceaux lors de la prochaine séance des questions au Gouvernement.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie** [n° 6 (90-91)] - (15 novembre 1990) - **Après l'art. 2 (par priorité)** (p. 3484): sur l'amendement n° 4 de la commission (commission de surveillance de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), intervient sur le sous-amendement n° 27 de Mme Danielle Bidard-Reydet (représentation parlementaire de la commission de surveillance: principe de pluralisme).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires zairois** (16 novembre 1990) (p. 3519)

En qualité de sénateur

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement** [n° 160 (89-90)] - Suite de la discussion - (5 avril 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 134, 135): votera le texte issu des travaux du Sénat - **Demande au Gouvernement de s'incliner devant la volonté conforme des deux assemblées de supprimer l'article 14** relatif au droit de préemption urbain - Annonce le dépôt d'un recours devant le Conseil constitutionnel en cas de rétablissement de cet article.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française** [n° 74 (89-90)] - (17 avril 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 342): rappelle que la Polynésie française constitue l'une

des trois seules antennes dont la France dispose dans l'océan Pacifique et que grâce à ce territoire la France est la troisième puissance maritime du monde - Importance des nodules polymétalliques - Souligne le caractère indispensable de la Polynésie française pour le concept français de défense souligné par le général Lacaze - Amélioration du fonctionnement du statut de 1989 - Renforcement de la présidentialisation du régime - Amélioration de l'autonomie interne - Au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet dont il suivra l'application avec vigilance.

- **Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat [n° 4 (89-90)]** - (26 avril 1990) - Art. 3 (*régime juridique des fondations d'entreprise*) - Art. 19-3 de la loi du 23 juillet 1987 (*capacité juridique et financière de la fondation d'entreprise*) (p. 596) : rappelle que le Sénat a entrepris une croisade contre l'autocontrôle et a voté sa suppression intégrale en 1985 par scrutin public et à l'unanimité - Rappelle que l'exercice des droits de vote des actions de l'autocontrôle est interdit à compter du 1^{er} juillet 1991 - Estime indispensable qu'une société ne puisse pas « loger » dans des fondations ses actions d'autocontrôle - Se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Pierre Laffitte, rapporteur (lorsque la fondation d'entreprise détient des actions des sociétés fondatrices ou de sociétés contrôlées par elle, la fondation ne peut exercer les droits de vote attachés à ces actions) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 602) : se déclare favorable à l'adoption de ce projet et félicite le rapporteur qui appartient au groupe du RDE.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)]** - (15 mai 1990) - Art. 18 (*mission des personnes chargées de l'exécution*) (p. 827) : sur l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (absence de caractère obligatoire du concours de l'huissier de justice en cas de disproportion entre les frais répétables et l'intérêt de la voie d'exécution), son sous-amendement rédactionnel n° 134 ; adopté - Art. 20 (*pénétration dans le domicile du débiteur*) (p. 829, 830) : son amendement n° 135 : possibilité, pour l'huissier de justice, de pénétrer dans un lieu servant à l'habitation à l'expiration d'un délai de huit jours à compter d'un commandement de payer resté sans effet ; adopté - Après l'art. 31 (p. 842) : sur l'amendement n° 20 de la commission (subordination des coupures de gaz, d'eau et d'électricité consécutives à un défaut de paiement à l'obtention par le créancier d'un titre exécutoire demeuré sans effet), se déclare opposé au sous-amendement n° 55 de M. Paul Graziani (extension aux coupures de téléphone), à l'exception du cas particulier des personnes âgées - Art. 46 (*obligations spécifiques de l'établissement bancaire, tiers saisi*) (p. 855) : sur l'amendement n° 30 de la commission (établissement d'une liste limitative des opérations pouvant affecter le solde du compte saisi), son sous-amendement rédactionnel n° 138 ; retiré après rectification du texte de l'amendement.

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Art. 48 (*conditions de la saisie-vente*) (p. 870) : son amendement n° 137 : signification d'un commandement préalable à toute opération de saisie-vente ; adopté - Après l'art. 48 (p. 872, 873) : se déclare opposé à l'amendement n° 146 du Gouvernement (interdiction de procéder à une saisie-vente pour des créances de faible montant pouvant être recouvrées par voie de saisie d'un compte de dépôt ou de rémunération) - Avant l'art. 77 (p. 887) : se déclare favorable à l'amendement n° 45 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (institution auprès des huissiers de justice de clerks habilités à procéder aux constats à la requête des particuliers).

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Rappel au règlement (p. 1119) : violation par les sénateurs communistes des dispositions du règlement relatives aux délégations de vote.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 2 (*missions de La Poste*) (p. 1308, 1309) : historique de la création du budget annexe des PTT - Maintien des agences postales en milieu rural -

Dénonce le lien établi entre l'extension des activités financières de La Poste et le maintien des agences postales rurales - Demande au Gouvernement de prendre en charge l'aide à l'acheminement de la presse - Frais de collecte et de gestion des comptes chèques postaux, CCP - Déficit de la Caisse nationale de prévoyance, CNP - (p. 1318) : volonté gouvernementale de ne pas désorganiser les réseaux de la banque et de l'assurance.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Discussion générale (suite) (p. 1560) : article 63 de la Constitution - S'étonne de l'interview donnée par le Président du Conseil constitutionnel au quotidien « Le Monde » le 1^{er} mars 1989 dans laquelle il soulignait que le Conseil constitutionnel était un instrument de contrôle du Parlement à son origine et qu'il joue désormais le rôle d'une véritable cour constitutionnelle - Intervention du contrôle de constitutionnalité avant la promulgation de la loi - Considère comme une lacune le fait qu'une loi qui n'a pas été soumise au Conseil constitutionnel ne peut plus être attaquée pour inconstitutionnalité - Rappelle que M. Robert Badinter estimait qu'il serait bon que tout citoyen puisse saisir le Conseil constitutionnel d'une loi qui lèserait ses droits fondamentaux - (p. 1561) : rappelle que le 14 juillet 1989 le Président de la République s'est déclaré partisan d'une révision constitutionnelle qui permettrait à tout Français de saisir le Conseil constitutionnel s'il estime ses droits fondamentaux méconnus - Evoque l'article 89 de la Constitution - Constate que la saisine directe du Conseil constitutionnel n'est pas un droit qui existe dans tous les pays européens - Souligne le devoir de réserve du Président du Conseil constitutionnel - Se demande si le projet de révision en cours d'examen ne résulte pas d'une proposition émanant du Président du Conseil constitutionnel - Estime que ce projet ne correspond pas à l'exposé des motifs - (p. 1562) : dénonce l'impossibilité de faire coexister les deux contrôles de constitutionnalité : le contrôle par voie d'action et le recours en aval par voie d'exception après la promulgation que le présent projet de loi entend mettre à la disposition des citoyens - Favorable en 1974 au cantonnement du nouveau contrôle - Possibilité pour tout justiciable de soulever l'exception d'inconstitutionnalité sur toutes les lois qui concernent les droits fondamentaux - (p. 1563) : souhaite que toutes les lois organiques soient adoptées en termes identiques par les deux assemblées - Evoque l'article 38 de la Constitution relatif aux ordonnances - Incidence de l'article 11 sur la protection des droits et des libertés des personnes - (p. 1564) : en ce qui concerne les actes hors contreséing du Président de la République relevant des articles 8, 11, 12 et 16, souhaite un simple avis de conformité à la Constitution émanant du Conseil constitutionnel et sa publication - Evoque les dispositions internes au Conseil constitutionnel notamment les incompatibilités avec toute fonction qu'elle soit élective ou professionnelle - Défavorable à la désignation du Président du Conseil constitutionnel par le Président de la République - Souhaite le rétablissement de sa voix prépondérante en cas de partage des voix - Nécessité de faire progresser l'Etat de droit qui s'impose à tous - Rappelle que seul le Parlement et le Président de la République bénéficient d'une véritable légitimité démocratique - Avant l'art. 1^{er} A (p. 1572) : son amendement n° 26 : obligation pour le Président de la République, avant de publier le décret de convocation des électeurs, de consulter le Conseil constitutionnel sur le texte qu'il va soumettre au référendum pour en obtenir un avis de conformité qui sera publié ; retiré - (p. 1574) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Jean-Marie Girault (modification de l'article 11 de la Constitution afin que toute disposition du projet de loi jugée non conforme à la Constitution ne puisse être soumise au référendum) - (p. 1577) : se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (modification de l'article 13 de la Constitution afin de prévoir la signature des ordonnances par le Président de la République dans les quinze jours qui suivent leur adoption en Conseil des ministres et d'instituer à son profit un mécanisme de contrôle de constitutionnalité a priori et par voie d'action sur le texte des

ordonnances) - Avant l'art. 1^{er} (*caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques*) (p. 1584) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (attribution du caractère organique aux lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) - (p. 1589) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (institution du vote obligatoirement conforme des deux assemblées sur toutes les lois organiques et non plus uniquement sur celles relatives au Sénat) - Art. 1^{er} (*institution d'un contrôle de constitutionnalité de la loi par voie d'exception*) (p. 1591) : sur l'amendement n° 11 de la commission (définition de la notion de droits fondamentaux constitutionnels et exclusion du mécanisme de l'exception d'inconstitutionnalité des lois promulguées après la révision du mode de saisine du Conseil constitutionnel du 1^{er} novembre 1974), son sous-amendement n° 27 ; rejeté.

Suite de la discussion - (14 juin 1990) - Après l'art. 2 (p. 1607) : se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Jacques Larché, rapporteur (institution à l'article 45 de la Constitution de la procédure du vote conforme des deux assemblées sur les lois relatives aux dispositions renvoyées devant le Parlement à la suite d'une exception d'inconstitutionnalité) - Après l'art. 3 (p. 1608) : son amendement n° 18 ; remplacement des mots : « aux réponses du Gouvernement » par les mots : « aux réponses des ministres compétents » ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1613) : regrette que le contrôle de constitutionnalité ne s'applique pas aux projets de loi soumis à référendum par le Président de la République - (p. 1614) : regrette que le justiciable ne puisse soulever l'exception d'irrecevabilité à l'encontre des règlements communautaires - Au nom de la majorité des membres du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption du texte qui résulte des travaux du Sénat.

- Rappels au règlement (20 juin 1990) (p. 1838, 1839).

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires** [n° 344 (89-90)] - (20 juin 1990) - Rappel au règlement (p. 1894) : demande la consultation du Sénat sur la poursuite de la séance de nuit.

- **Proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua**, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) - Explication de vote unique sur l'ensemble (p. 1924, 1925) : s'indigne des accusations de racisme et de xénophobie portées par certains sénateurs contre la majorité sénatoriale - Déploire les conditions de vote sur ce texte, sans discussion des articles en séance publique, ni examen en commission des lois - Composition de la commission sur la nationalité, présidée par M. Marceau Long - Souligne que le vote de ce texte par le groupe du RDE n'a d'autre signification que de souligner la carence du Gouvernement sur le problème de l'immigration.

- **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution de M. Claude Estier (n° 307, 89-90), déposé avec les membres du groupe socialiste, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord [n° 408 (89-90)] - (26 juin 1990) - Président de la commission spéciale - Discussion générale (p. 2139, 2140) : jurisprudence du Sénat en matière de levée d'immunité.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture** [n° 416 (89-90)] - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2219) : rappelle l'attachement du groupe du RDE aux garanties fondamentales qui sont reconnues aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques - Organisation des travaux du Sénat jusqu'au samedi 30 juin inclus - (p. 2220) : regrette que le Gouvernement amène le Sénat à délibérer sur un texte de première importance à deux jours de la fin de la session ordinaire - Souhaite un accord entre les deux assemblées en ce qui concerne la réduction de 60 à 15 du nombre des députés ou des sénateurs ayant droit de saisine, sur le problème des

incompatibilités et sur le problème de la désignation du président du Conseil constitutionnel - Souhaite la discussion du texte dans des conditions normales - Rappelle qu'au congrès il y a vote à la majorité des trois cinquièmes - (p. 2221) : évoque l'annonce de la réforme par le Président de la République le 14 juillet 1989 - Considère que le Gouvernement a décidé de monter « un coup » pour que la réforme s'arrête là et pour tenter d'en faire porter la responsabilité au Sénat - Art. 5 (p. 2226) : rappelle que les gouvernements de 1981 à 1986 n'ont rien fait dans le domaine de l'immigration - Evoque la constitution de la « commission Marceau Long » au début de 1987 et le dépôt du rapport de ladite commission le 21 janvier 1988 - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2229) : rappelle que la règle constitutionnelle est la navette jusqu'à l'adoption par les deux assemblées en termes identiques - Déploire les conditions d'examen de ce projet - (p. 2230) : souhaite non pas rejeter ce projet mais disposer du temps nécessaire pour l'amender - Demande un nouvel examen par l'Assemblée nationale - Déploire l'absence du Premier ministre lors du débat de ce projet et rappelle que M. Pierre Messmer a été présent pour défendre les réformes constitutionnelles de 1973 au Sénat comme à l'Assemblée nationale - Constate que tout se passe comme si en définitive le Gouvernement ne voulait pas de cette réforme.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des impôts directs locaux - Nouvelle lecture** [n° 444 (89-90)] - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2257) : évoque son souhait d'une modification des méthodes de travail des commissions mixtes paritaires, CMP - Constate que M. Alain Richard a évoqué en CMP le principe constitutionnel interdisant la conclusion d'accords partiels en CMP - (p. 2258) : souhaite que les CMP acceptent de lire tous les articles et se mettent d'accord sur tous les points qui ne soulèvent pas de problème majeur en attendant qu'une révision constitutionnelle leur permette de présenter des textes d'accords partiels.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 15, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Après l'art. 1^{er} (p. 2463) : sur l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat), son sous-amendement n° 25 ; retiré - Art. 3 (*accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions*) (p. 2469) : au nom du groupe du RDE, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 10 de Mme Hélène Luc - Art. 47 *quater* du règlement du Sénat (p. 2470) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (suspension du débat et saisine immédiate du Conseil constitutionnel par le président du Sénat lorsque le Gouvernement souleve une exception d'irrecevabilité fondée sur l'article 41 de la Constitution) - Art. 47 *quinquies* (p. 2492) : au nom du groupe du RDE, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle) - Rappel au règlement (p. 2496) : rappelle que le vote est personnel - Viol de la Constitution et de la loi organique - Souhaite une application stricte de la Constitution - Institution du vote électronique à l'Assemblée nationale - Lutte contre l'absentéisme - Art. 47 *nonies* (p. 2500) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de Mme Hélène Luc (énumération des projets ou propositions de loi qui ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une procédure abrégée) - Art. 4 (*publication des débats de la commission*) (p. 2503) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de Mme Hélène Luc (vote d'un texte faisant l'objet d'un vote sans débat ne pouvant intervenir avant le cinquième jour qui suit la publication au Journal officiel du compte rendu intégral des débats de la commission le concernant) - Après l'art. 4

(p. 2504) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de Mme Hélène Luc (présence obligatoire dans l'hémicycle de la majorité absolue du nombre des membres composant le Sénat pour la validité des votes) - Art. 10 (vote sur l'ensemble d'un texte soumis à la procédure du vote sans débat) (p. 2509) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 21 de Mme Hélène Luc - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2512) : proposition de résolution destinée à rénover le fonctionnement du Sénat à l'initiative du président Alain Poher - Favorable à la sanction de l'absentéisme parlementaire qui met en cause l'existence du régime bicaméral - Nécessaire réforme du travail parlementaire - Estime que l'adoption de l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt est une véritable atteinte au droit d'amendement - (p. 2513) : au nom du groupe du RDE, se déclare opposé à l'adoption de ce texte qui sera soit déclaré contraire à la Constitution, soit inutilisable.

- Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service [n° 373 (89-90)] - (5 octobre 1990) - Art. 38 (application outre-mer) (p. 2546) : signale que la présidence du Sénat n'a été saisie d'aucune modification d'avis émanant d'assemblées territoriales, lesquelles ont déjà été consultées - Rappelle la décision de principe, du Conseil constitutionnel, en date du 27 juillet 1982, sur la loi de communication audiovisuelle.

- Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Art. 1^{er} (interdiction de la publicité directe ou indirecte pour le tabac) (p. 2696) : inutilité du terme propagande - (p. 2699) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (autorisation d'affichettes d'information à l'intérieur des débits de tabac) - Précisions relatives à la taille des affichettes - (p. 2700) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (autorisation d'affichettes d'information à l'intérieur des débits de tabac) - (p. 2701) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (opération de mécénat effectuée dans les filières du tabac) - Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 1^{er} de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition des produits du tabac) (p. 2704) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (interdiction de vente de tabac à des mineurs de moins de 16 ans).

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 12 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (sanctions pénales) (p. 2722, 2723) : volonté du Sénat d'interdire la vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans - Qualification et modalités de punition de l'infraction : sanctions en cas de délit, dispositions réglementaires en cas de contravention - Précisions relatives à la récidive - Art. 16 (protection des non-fumeurs) (p. 2724) : souhaite une modification rédactionnelle du texte présenté pour l'article 16 de la loi du 9 juillet 1976 - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 13 du code des débits de boissons (interdiction de délivrer des boissons alcooliques par distributeurs automatiques) (p. 2733) : utilisation abusive par le Gouvernement des déclarations d'urgence - Absence de discussion approfondie en cas de CMP après la première lecture d'un texte - Souhait de l'engagement du Gouvernement à demander la réunion de la CMP après deux lectures dans chaque assemblée - Position du Gouvernement à l'encontre du régime parlementaire.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (suite) - Art. L. 49-1-2 (lieux où la vente et la distribution d'alcool sont interdites et dérogations) (p. 2821) : circulaire du 16 octobre 1987 autorisant le parrainage sportif en contradiction avec le vote du Parlement (p. 2823) : intervient sur l'amendement n° 119 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (suppression de l'alinéa prévoyant des dérogations) - (p. 2831) : abrogation de la circulaire du 16 octobre 1987 préférable à l'adoption d'une série de dispositions incohérentes constituant l'article 7 - Votera l'article 7, élément d'information pour la CMP - Après l'art. 7 (p. 2834) : se déclare favorable à l'amendement n° 57 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (création d'une

contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée à un fonds de financement des actions d'éducation sanitaire) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 159 de la commission (assiette de la contribution) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2839) : consensus en ce qui concerne les dispositions relatives au tabac - Désaccord regrettable en ce qui concerne l'alcoolisme - Opposé à la déclaration d'urgence pour ce texte - Importance du travail parlementaire et intérêt d'une deuxième lecture - Vote favorable à l'adoption de ce texte.

- Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Deuxième lecture [n° 1 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Art. 5 bis (p. 2921) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Henri Gaetschy (possibilité pour un groupement de collectivités d'avoir en commun un ou plusieurs gardes champêtres compétents sur l'ensemble du territoire des communes constituant ce groupement) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 17 de M. Jacques Bellanger.

- Proposition de loi portant dispositions relatives à l'exploitation de la chasse dans les bois, forêts et terrains appartenant à l'Etat [n° 13 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2923) : rappelle que le Sénat a proposé l'extension à la totalité du territoire national de la priorité aux locataires chasseurs déjà retenus en Alsace et en Moselle à l'occasion d'une proposition de loi déposée par les sénateurs alsaciens et discutée le 6 juin dernier - Estime que la rédaction de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale le 7 juin dernier est bien meilleure - (p. 2924) : déclare qu'il n'est pas raisonnable de maintenir l'amendement n° 1 de la commission, d'autant que se poserait alors un problème de délai - Signale que ce texte déplaît à certains responsables locaux - Estime que l'adjudicataire sortant devra avoir participé aux enchères de l'adjudication publique pour se voir reconnaître la priorité - Attend des assurances formelles du ministre à cet égard - Souhaite connaître les conditions dans lesquelles interviendront les adjudications - Estime souhaitable de voter le texte conforme - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2926) : se félicite que le groupe chasse-pêche du Sénat s'apprête à déposer, après de nombreuses études, une proposition de loi - Signale que ce texte ne confère aucun droit de préemption au locataire sortant, que c'est l'administration compétente en matière de chasse qui aura le droit de lui donner une priorité, au prix de l'enchère la plus élevée - Constate que la proposition de loi ouvre une faculté à l'administration mais ne confère pas un droit au locataire.

- Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, n° 207, (89-90), déposée par M. Jean Arthuis, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation, et n° 299 (89-90), déposée par M. Etienne Dailly, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social [n° 9 (90-91)] - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3036) : ministre des finances : partisan d'une société d'économie mixte, « néo-libéralisme » - Article du Monde du 25 octobre 1990 : « l'Etat capitaliste sans capital » - Recueil par les entreprises publiques de capitaux sur les marchés privés par le biais de produits financiers : titres participatifs, TP ; certificats d'investissements, CI ; obligations à bons de souscription d'actions, OBSA - (p. 3037) : titres subordonnés à durée indéterminée, TSDI ; titres subordonnés à durée indéterminée et remboursables en actions, TSDIRA - Cessions croisées de titres - Absence de contrôle total de l'Etat sur le capital des entreprises publiques : motivation de sa proposition de loi : désaccord sur la qualification et les considérations d'ordre économique et financier de la proposition de loi déposée par M. Jean Arthuis ; Lettre à tous les Français du candidat François Mitterrand : « ni nationalisations, ni privatisations » - Caractère impératif de la loi de privatisations de

1986 ; obligation de mise en oeuvre pour le Gouvernement ; violation de la loi et de la Constitution - France : pays de droit écrit - Problème du respect par le Président de la République de son programme électoral - (p. 3038) : choix d'une date de report fixée après la prochaine élection présidentielle - Abrogation d'une loi par une autre loi - Nécessité d'une prise de position de l'Assemblée nationale - Recherche d'une majorité électorale - Critique du recours à l'article 49-3 - (p. 3039) : absence de majorité favorable ou défavorable au Gouvernement - Obligation du Gouvernement de respecter l'état de droit : vote de la présente proposition de loi ou abrogation de l'article 4 de la loi de 1986 - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3042) : souhait d'une position claire du Gouvernement : abrogation de l'article 4 de la loi de 1986 - Respect de l'état de droit.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - Suite de la discussion - (25 octobre 1990) - Rappels au règlement de MM. Germain Authié, rapporteur, Albert Vecten et Aubert Garcia (p. 3044) : approuve la proposition de report de la discussion.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - Art. 1^{er} (définition de la nouvelle profession d'avocat) (p. 3194) : demande de réserve du vote de l'article 1^{er} jusqu'avant celui sur l'ensemble du texte - (p. 3195) : nécessité de connaître les conditions de la fusion avant de la ratifier ou de la récuser - Maintien de la demande de réserve et demande de scrutin public sur l'article 1^{er} - (p. 3200) : utilité de la demande de réserve du vote de l'article 1^{er} - (p. 3203) : sur l'amendement n° 16 de la commission (conditions d'obtention de l'honorariat), se déclare favorable au sous-amendement n° 177 de M. Michel Darras - Réitère sa demande de réserve du vote de l'article 1^{er}. - Conférence des présidents (8 novembre 1990) (p. 3229 à 3230) : organisation des travaux du Sénat lors de l'examen du projet de loi de finances et incidences du déroulement d'une émission télévisée prévue le 24 novembre 1990 au sein même de l'hémicycle sur cette organisation.

Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession) (p. 3233) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de la commission (possibilité pour l'avocat de bénéficier de l'indépendance que comporte son serment) - (p. 3235) : sur l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat), se déclare favorable au sous-amendement n° 184 de M. Michel Darras - (p. 3237) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat) et, sur celui-ci, son sous-amendement n° 229 ; adopté - (p. 3245) : reprend l'amendement n° 139 de M. Louis Virapoullé : impossibilité d'insérer des dispositions contraaires une fois cet article adopté ; rejeté - Rappel au règlement (p. 3246) : procédure parlementaire - Après l'art. 3 : intervient à propos de l'amendement n° 183 de M. Michel Darras (impossibilité d'introduire dans les cabinets d'avocats d'autres capitaux que ceux des professionnels de ce même cabinet).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Après l'art. 35 (p. 3541) : se déclare opposé à l'amendement n° 127 de M. Michel Rufin (exercice de la profession de notaire en qualité de salarié) - Art. 45 (entrée en vigueur de la loi) (p. 3552) : se déclare opposé à l'amendement n° 105 de la commission (entrée en vigueur de cette loi à la date d'entrée en vigueur de la loi portant réforme de l'aide légale) - (p. 3553) : se déclare favorable à l'amendement n° 120 du Gouvernement (entrée en vigueur des titres I^{er} et II de la présente loi le 1^{er} janvier 1992 et des titres III à V au jour de leur publication) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3554) : danger des dispositions prévues pour cette nouvelle profession d'avocat - Interprofessionnalité - Incitation à la constitution de socié-

tés de moyens - Contradictions contenues dans ce texte - Au nom du groupe du RDE, s'abstiendra sur ce texte..

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 3 (p. 3733) : son amendement n° I-256 : calcul du crédit d'impôt dont bénéficient les sociétés constituées dans le cadre d'un rachat d'entreprise par les salariés (RES) en fonction de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéficiaires réalisés par la société rachetée au titre de l'exercice précédant le rachat ; adopté - Après l'art. 14 (p. 3787) : son amendement n° I-257 : mesures fiscales tendant à favoriser la fusion des sociétés civiles professionnelles ; adopté.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers - (25 novembre 1990) (p. 3915) : déplore l'absence d'un budget propre au ministère du commerce extérieur - Approbation de la politique extérieure - Utilité des ambassades accomplies par les groupes d'amitié parlementaires - Groupe d'amitié parlementaire France-Etats-Unis.

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) - Examen des crédits -Etat C (p. 4051, 4052) : le groupe du RDE votera pour ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4729, 4730) : petites et moyennes entreprises, PME - Transmission des entreprises : poids de la fiscalité - Fiducie - Rachat d'une entreprise par ses salariés, RES - Nécessaire régularisation de la situation créée par l'article 4 de la loi de 1986 sur les privatisations.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Après l'art. 71 (p. 4880) : son amendement n° II-198 : dispositions applicables aux plus-values résultant de la perception de l'indemnité d'expropriation pour les terrains agricoles ; retiré au bénéfice de l'amendement n° II-202 du Gouvernement (dispositions applicables aux plus-values résultant de la perception de l'indemnité d'expropriation des terrains agricoles) - (p. 4888) : son amendement n° II-199 : maintien dans le champ d'action des SICOMI des immeubles à usage exclusif de bureaux ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur l'article 73 - Son amendement rédactionnel n° II-201 ; retiré - Avant l'art. 75 (p. 4895) : se déclare opposé à l'amendement n° II-4 de M. Pierre Jeambrun (institution en faveur des communes d'une imposition forfaitaire annuelle sur les gazoducs) - Après l'art. 81 (p. 4916) : son amendement n° II-200 : exonération des droits de mutation en faveur des caisses de retraite des anciens combattants pour l'acquisition d'immeubles destinés à leur patrimoine foncier ; retiré au bénéfice de l'amendement n° II-206 du Gouvernement (décision d'exonération des droits de mutation par les conseils généraux).

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5069) : votera avec le groupe RDE le texte de la commission mixte paritaire - Texte de compromis - Utilisation de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution - (p. 5070) : climat de collaboration constructive entre le Gouvernement et le Parlement.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141 (90-91)]** - (15 décembre 1990) - Art. 3 (entrée en vigueur immédiate des dispositions relatives aux ensembles commerciaux) (p. 5138, 5139) : son amendement n° 43 : exception apportée aux demandes de permis de construire sur lesquelles il n'a pas encore été statué à la date de publication de la présente loi ; cas des zones d'aménagement concerté, ZAC ; rejeté - (p. 5140) : prise en compte nécessaire des ZAC.

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)]** - (18 décembre 1990) (p. 5250) : demande une suspension de séance afin que soient réunis les

membres du groupe du rassemblement démocratique européen, RDE - **Rappel au règlement** (p. 5253) : rappelle qu'il n'est pas d'usage que soit refusée une suspension de séance demandée par un président de groupe - **Rappel au règlement** (p. 5254, 5255) : rôle du Parlement - Effets pervers de la motion de censure - **Rappel au règlement** (p. 5260) : signale qu'en matière de question préalable et en application stricte du règlement du Sénat, il n'est pas possible de voter par appel nominal à la tribune.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture** [n° 158 (90-91)] - (18 décembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 159) (p. 5267) : subordination de l'entrée en vigueur des textes examinés à celle de la réforme de l'aide légale - Inconstitutionnalité : injonction adressée au Gouvernement - Problème de l'ordre du jour prioritaire - Risque de paralysie de l'appareil législatif - Le Gouvernement ne soulèvera vraisemblablement pas l'exception d'irrecevabilité - (p. 5268) : partisan de la saisine obligatoire du Conseil constitutionnel - **Art. 13 (affiliation à la caisse nationale des barreaux français)** (p. 5286) : se déclare favorable à l'amendement n° 28 de la commission (suppression de la référence aux mandataires sociaux) - (p. 5287) : son amendement n° 87 : éventualité d'une compensation entre les caisses de retraites complémentaires après consultation préalable ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture** [n° 159 (90-91)] - (18 décembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 158) - Voir intervention sous le projet n° 158 (p. 5261 à 5268) - (19 décembre 1990) - **Art. 2 (dénomination des sociétés d'exercice libéral)** (p. 5322) : sur l'amendement n° 10 de M. Franck Sérusclat (restrictions réglementaires possibles par profession), son sous-amendement n° 28 ; rejeté - **Art. 4 (règles de détention du capital social des sociétés d'exercice libéral)** (p. 5326) : son amendement n° 25 : limitation réglementaire possible du nombre de participations détenues dans des sociétés différentes ; adopté - **Art. 5 (règles de détention du capital social des sociétés d'exercice libéral)** (p. 5328) : sur l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture), son sous-amendement n° 26 ; adopté - (p. 5329) : intervient sur l'amendement n° 12 de M. Franck Sérusclat (exclusion de la profession pharmaceutique) - Après l'art. 27 (p. 5331, 5332, 5333) : délais forclos ; transmet le texte de l'amendement n° 29, déposé par la commission (dispositions fiscales concernant les fusions des sociétés civiles professionnelles) - Adoption des dispositions de l'amendement n° 29 au cours de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1991 - Amendement gagé ; inapplication de l'article 40 de la Constitution.

- **Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service - Deuxième lecture** [n° 186 (90-91)] - (19 décembre 1990) - **Art. 4 (protection des droits antérieurs)** (p. 5350) : regrette l'interruption des navettes par les commissions mixtes paritaires.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 190 (90-91)] - (20 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5413) : rappelle qu'il estime que la commission mixte paritaire, CMP, et le contrôle de constitutionnalité constituent les deux innovations les meilleures de la Constitution de 1958 - S'élève contre le fait que les CMP se dévoient trop souvent en renonçant à un examen article par article - Mécanisme de la CMP - Constate une accélération exagérée du nombre de textes qui viennent après déclaration d'urgence.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 201 (90-91)] - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5417) : rappelle que la suppression du gage à l'article 27 bis du second projet de loi est due à une initiative de M. Sapin, président de la commission mixte paritaire, CMP - (p. 5418) : estime que l'article 45 inséré par le Sénat dans le projet de loi portant réforme de

certaines professions judiciaires et juridiques et l'article 29 dans le projet de loi relatif à l'exercice sous forme de société des professions libérales, soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé, sont inconstitutionnels et contraires à l'article 48-3 du règlement du Sénat - S'étonne que le ministre de la justice n'ait pas soulevé cette irrecevabilité - Au nom du groupe du RDE, qui reste réservé sur un certain nombre de dispositions, se déclare favorable à l'adoption des textes issus de la CMP.

DARRAS (Michel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés** [n° 225 (89-90)] - (12 avril 1990) - **Rappel au règlement** (p. 265) : commentaires sur la décision de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice concernant l'affaire Carrefour du développement et sur la loi d'amnistie : rappelle le principe de la séparation des pouvoirs - **Avant le Titre I^{er}** (p. 266) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Charles Lederman (suppression du paragraphe I de l'article 20 de la loi du 15 janvier 1990 dépénalisant les abus de biens sociaux) - **Art. 1^{er} (réglementation des dépenses de campagne pour l'élection du**

Président de la République (p. 268) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Charles Lederman (réduction du plafond de dépenses électorales) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 270) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 165 (89-90)]** - (12 avril 1990) - *Discussion générale* (p. 281) : transfert au département de la responsabilité du fonctionnement et de l'investissement des collèges par la loi du 22 juillet 1983 - Texte en projet : suppression de la participation financière transitoire des communes - Approuve le doublement du délai pour l'extinction de la participation obligatoire aux dépenses d'investissement - Souplesse du système proposé ; légalisation du taux zéro immédiat et des cessations de participations communales déjà intervenues - Circulaire du ministère de l'intérieur, en date du 5 février 1990, adressée aux préfets, en raison du retard apporté à l'adoption du présent projet - Vote par le groupe socialiste de ce projet de loi - **Art. 1^{er} (extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement)** (p. 287) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 13 de M. Lucien Lanier, rapporteur - Se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (légalisation des cessations de participation communale intervenues dès le 1^{er} janvier 1990) - (p. 288) : se déclare opposé à l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif) - (p. 289) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 17 de la commission (liberté laissée au département de fixer le calendrier de décroissance de la participation jusqu'à la date de l'extinction) - S'oppose à l'amendement n° 5 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990) - **Art. 2 (modalités de versement de la participation des communes aux dépenses d'investissement)** (p. 291) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 7 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (convention entre le département et la commune) et, sur cet amendement, du sous-amendement n° 32 de la commission - **Art. 3 (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement)** (p. 292) : vote de l'amendement de forme n° 21 de la commission par le groupe socialiste - (p. 293) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale visant à ne faire bénéficier du dispositif d'extinction progressive de la participation communale que les dépenses nouvelles d'investissement) - (p. 294) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif) - (p. 295) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 25 de coordination de la commission - Vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 10 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990) - (p. 296) : sur l'amendement n° 27 de la commission (présentation d'un rapport annexé au projet de loi de finances appréciant pour chaque département l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements de l'enseignement secondaire du premier cycle et l'état du patrimoine transféré), se déclare opposé au sous-amendement n° 33 de Mme Hélène Missoffe (établissements d'enseignement privé sous contrat) - (p. 297) : **Loi Falloux** - **Après l'art. 3** (p. 298) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 29 bis de M. Paul Girod (transfert de propriété des bâtiments au département après l'extinction de toute participation des communes) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 299) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi en raison de l'adoption par le Sénat du sous-amendement n° 33 de Mme Hélène Missoffe (établissements d'enseignement privé sous contrat).

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle [n° 83 (89-90)]** - (19 avril 1990) - *Discussion générale* (p. 438) : constate que dans la perspective du marché unique de 1993, les brevets seront l'un des derniers remparts laissés aux entreprises pour protéger leurs investissements créatifs - Insuffisance des dépôts de brevets en France - Désaffection des Français à l'égard des brevets - (p. 439) : réduction progressive des avantages d'exclusivité donnés à l'inventeur - Reprise pour

l'essentiel des mesures de nature législative préconisées par l'Institut national de la propriété industrielle, INPI : rééquilibrage des fonctions du brevet, adaptation des procédures juridiques, des mesures d'obtention et de défense des brevets - Constate que les mesures préconisées par le rapport de l'INPI ressortent pour une large part du domaine réglementaire - Signale le dépôt à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi tendant à refondre totalement la législation sur les marques - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption des amendements qui visent à la suppression du « certificat d'addition », à la mise en conformité avec les perspectives communautaires du régime de la « licence obligatoire » - **Après l'art. 2 (documents présentés à l'appui de la demande)** (p. 440) : son amendement n° 38 : suppression du « certificat d'addition » ; retiré - **Art. 4 (coordination)** (p. 442) : demande la réserve de cet article jusqu'après l'examen de l'amendement n° 11 et des sous-amendements n° 47 et n° 49 qui y sont rattachés - **Après l'art. 5** : son amendement n° 39 : modification de l'article 32 de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 445) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (élargissement des conditions de preuve en matière de contrefaçon et actualisation de la procédure de saisie contrefaçon), et sur cet amendement au sous-amendement n° 47 du Gouvernement - (p. 446) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission (élévation de trois à dix ans du délai de prescription de l'action en contrefaçon) - (p. 447) : son amendement n° 40 : modification de l'article 58 bis de la loi du 2 janvier 1968 par suppression de toute référence à la notion de territoire français ; adopté - Au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur l'amendement n° 42 de M. Pierre Laffitte (renforcement des peines applicables à l'usurpation de la qualité de propriétaire d'un brevet) - **Art. 8 (avis documentaire)** (p. 450) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 16 de la commission (extension de la possibilité offerte au juge par le nouveau code de procédure civile de s'adresser à un simple consultant) - **Après l'art. 9** (p. 453) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur l'amendement n° 18 de la commission (rémunérations supplémentaires des inventeurs salariés) - **Art. 11 (contrôle a posteriori du budget de l'Institut national de la propriété industrielle)** (p. 455) : demande la réserve de l'intitulé du Titre III de la section I avant l'article 12 jusqu'après l'examen de l'article 23 - **Art. 12 (liste des personnes qualifiées)** : problème du remplacement de la profession de conseil en brevet d'invention par une profession unifiée de conseil en propriété industrielle - **Art. 15 (monopole de représentation auprès de l'Institut national de la propriété industrielle)** (p. 458) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 27 de la commission - **Art. 17 (sociétés de conseil)** (p. 460) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 29 de la commission - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 462) : développement de la diffusion des brevets, assouplissement des procédures et réforme de l'Institut national de la propriété industrielle, INPI, ainsi que de la profession de conseil - Au nom du groupe socialiste et en raison de la suppression des articles 15 et 17, s'abstiendra sur l'ensemble du texte issu des travaux du Sénat.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)]** - (15 mai 1990) - **Art. 16 (concours de l'Etat à l'exécution des titres exécutoires)** (p. 826) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (droit à réparation en cas de refus de l'Etat de prêter son concours) - **Art. 19 (conditions d'exercice de ses prérogatives par la personne chargée de l'exécution)** (p. 829) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de M. Paul Graziani (cas de difficultés d'exécution provenant d'un tiers) - **Art. 23 (obligation pour les tiers d'apporter leur concours aux procédures d'exécution)** (p. 835, 836) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 103 de M. Charles Lederman - **Lois d'amnistie** - **Art. 31 (prise en charge des frais de l'exécution)** (p. 839) : demande la priorité pour l'amendement n° 85 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (en cas de procédure de recouvrement sans titre exécutoire, mise à la charge du débiteur des frais exposés

par le créancier, à l'exception de ceux de la première réclamation); priorité refusée.

- **Proposition de loi tendant à rendre identique, pour les médicaments et les autres produits, la durée effective de la protection assurée par les brevets [n° 249 (89-90)]** - (23 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1047): allongement de la durée de protection des brevets pharmaceutiques - Dispositions en vigueur aux Etats-Unis et au Japon - Nécessité de favoriser une politique industrielle de la pharmacie orientée vers l'innovation - (p. 1048): conformité de cette proposition de loi avec nos engagements européens - Problème des produits phytosanitaires - Avis favorable des sénateurs socialistes sur ce texte - **Avant l'art. unique** (p. 1049): se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (insertion du certificat complémentaire de protection dans la liste des titres de propriété industrielle) - **Après l'art. unique** (p. 1051): intervient sur l'amendement n° 7 de la commission (publication de la date de l'autorisation de mise sur le marché) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1053): vote favorable des sénateurs socialistes sur cette proposition de loi ainsi amendée.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Deuxième lecture [n° 310 (89-90)]** - (7 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1408): au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte voté par l'Assemblée nationale - **Art. 1^{er}** (p. 1410): se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif d'extinction progressive de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement) - **Art. 3** (p. 1412): se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Lucien Lanier, rapporteur (rétablissement de la seconde partie de l'article, adoptée en première lecture par le Sénat et supprimée par l'Assemblée nationale: rapport au Parlement; établissements privés sous contrat) - **Après l'art. 3** (p. 1413): se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Paul Girod (transfert de propriété des bâtiments aux départements) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1414): abstention du groupe socialiste en raison de l'adoption par le Sénat de l'amendement n° 1 de la commission.

- **Conclusions du rapport de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 54, 1989-1990) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 330 (89-90)]** - (21 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1973): coexistence en Alsace-Moselle de deux variétés de contrats et nécessaire harmonisation avec les nouvelles dispositions relatives à l'assurance en droit général - Texte issu des travaux de la commission d'harmonisation du droit local - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au texte de cette proposition de loi ainsi qu'aux amendements du Gouvernement - **Art. 1 (abrogation de la loi locale de 1908)** et **Art. 2 (insertion dans le code des assurances des dispositions particulières applicables aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle)** (p. 1974): rappelle que seule la loi de 1908 régit la matière des assurances fluviales mais qu'elle ne concerne que les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle - Souhaite que l'adaptation se fasse en sens inverse - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition assortie des amendements du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 369 (89-90)]** - (21 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1981): création en juillet 1989, lors du sommet de l'Arche, du groupe d'action financière, GAFI, sur le blanchiment des capitaux - Texte de ce projet inspiré du rapport du GAFI - Constate que le code pénal réprime le délit de blanchiment de capitaux depuis la loi du 31 décembre 1987 - Rappelle que les banques depuis 1975 doivent pouvoir identifier leurs clients et que la loi de finances pour 1990 exige de conserver trace de tout mouvement international de capitaux - Limitation du secret bancaire en amont d'une procédure judiciaire, objet de ce projet - Création au ministère des finances d'une cellule

spécialisée, appelée Tracfin, chargée de prendre en charge le traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins - Obligation pour les banques et intermédiaires financiers de déclarer les opérations suspectes - (p. 1982): signale que les informations recueillies ne pourront être utilisées pour un contrôle fiscal ou pour la constitution d'un fichier informatique - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 4 (droit d'opposition à l'exécution d'une opération - Séquestre provisoire des fonds, comptes et titres concernés)** (p. 1994): sur l'amendement n° 7 de la commission (conditions d'exécution de l'ordonnance de prorogation du délai d'opposition ou de mise sous séquestre rendue par le Président du tribunal de grande instance de Paris), se déclare favorable au sous-amendement n° 47 du Gouvernement - **Art. 6 (levée du secret professionnel et absence de responsabilité pénale civile ou disciplinaire des organismes financiers en cas de déclarations faites de bonne foi)** (p. 1995): au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (protection des dirigeants et des préposés de l'organisme financier qui ont de bonne foi effectué la déclaration grâce à l'immunité pénale reconnue aux déclarants) et opposé à l'amendement n° 10 de la commission (couverture de l'organisme financier ou de ses mandataires par l'Etat en cas d'erreur et attribution de compétence au tribunal de grande instance) - **Art. 11 (obligation de vigilance particulière en cas d'opérations inhabituellement complexes sans justification économique ou objets licites apparents)** (p. 2000): se déclare opposé à l'amendement n° 16 de la commission (cas dans lesquels l'organisme financier est tenu à procéder à un examen particulier d'une opération complexe et information du client dont l'opération fait l'objet d'un examen particulier) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 53; rejeté - **Art. 12 (conservation des documents relatifs aux clients et aux opérations - Droit de communication de ces documents)** (p. 2002): au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à la seconde partie de l'amendement n° 49 du Gouvernement (possibilité pour le service institué à l'article 3 et l'autorité de contrôle, de demander la communication des pièces dans le but de reconstituer l'ensemble des transactions faites par une personne physique ou morale et liées à une opération ayant fait l'objet d'une déclaration visée à l'article 2 ou de l'examen particulier prévu à l'article 11) - **Art. 15 B (suppression de l'Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanes)** (p. 2004): se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 24 de la commission - **Art. 19 (modalités d'application)** et **Après l'art. 19** (p. 2005): ses amendements n° 42 et n° 43 relatifs à la réglementation et au contrôle de la profession de changeur manuel; adoptés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2008): estime que les amendements du Sénat améliorent le texte - Souligne l'urgente nécessité de faciliter la détection et la saisie des gains accumulés par les trafiquants de drogue - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Nouvelle lecture [n° 418 (89-90)]** - (26 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2084): échec de la CMP en raison de l'attachement du Sénat au principe d'un rapport du Gouvernement sur l'évolution des charges résultant pour les départements du transfert des compétences en matière de collèges et sur les conditions d'harmonisation des régimes d'aide financière des collectivités locales aux établissements privés sous contrat et publics - Loi Falloux; arrêt du Conseil d'Etat en date du 6 avril 1990 - **Art. 3** (p. 2085, 2086): vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 1 de la commission (reprise du texte adopté en deuxième lecture par le Sénat) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2087): vote du groupe socialiste contre ce projet de loi en raison de l'adoption à l'article 3 de l'amendement n° 1 de la commission.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 399 (89-90)]** - (26 juin 1990) - **Discussion générale**

(p. 2089) : vote des conclusions de la CMP par le groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 424 (89-90)] - (29 juin 1990) - Discussion générale (p. 2301) : se félicite de l'accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP - Estime que ce texte est justifié par l'urgente nécessité de faciliter la détection et la saisie des profits accumulés par les trafiquants de drogue - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable au texte issu des travaux de la CMP - Souligne, en ce qui concerne le droit de communication que possèdent certaines administrations, que ce texte ne modifie pas la législation actuelle - Rappelle que l'article 40 du code de procédure pénale reste applicable aux agents de Tracfin et que les organismes financiers auront l'obligation d'appliquer ce texte d'une manière extraterritoriale aux filiales qu'ils possèdent à l'étranger.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française** - *Nouvelle lecture* [n° 438 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Question préalable** (p. 2305) : intervient contre la motion n° 1 de M. Daniel Millaud, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes** [n° 287 (89-90)] - (2 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2392) : transposition dans la législation française des dispositions de l'article 5 de la convention des Nations unies faite à Vienne le 20 décembre 1988 - Recherche et confiscation en France des biens des trafiquants condamnés à l'étranger - Procédure dite de « l'exequatur » définie sur la base de l'article 509 du nouveau code de procédure civile - (p. 2393) : droit pénal constituant un des attributs fondamentaux de la souveraineté des Etats - Exécution sur le territoire français d'une décision étrangère affectant les biens d'une personne condamnée pour trafic de stupéfiants - Mesures conservatoires sur les biens des personnes qui font l'objet de poursuites menées par les autorités d'un Etat étranger - Confiscation de tout produit provenant non seulement directement mais aussi indirectement d'une infraction liée au trafic de stupéfiants - Absence d'effet en France des jugements des juridictions répressives étrangères - Montant des sommes provenant chaque année des ventes de stupéfiants aux Etats-Unis et en Europe - Coopération internationale - Au nom du groupe socialiste, avis favorable sur ce projet de loi - **Art. 3 (autorité chargée de donner effet à une décision de confiscation d'une juridiction étrangère sur le territoire français en application de la convention)** (p. 2395) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - **Art. 4 (obstacles à l'autorisation d'exécution résultant des caractères de la décision ou de l'application de la loi française)** (p. 2396) : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 9 de la commission - **Art. 6 (procédure applicable devant le tribunal correctionnel)** : se déclare opposé à l'amendement rédactionnel n° 12 de la commission - **Art. 8 (mesures conservatoires)** (p. 2398) : intervient sur l'amendement n° 18 de la commission (renversement de la charge de la preuve) - (p. 2399) : demande la réserve de l'amendement n° 18 de la commission ; - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2402) : renversement de la charge de la preuve - Abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence** [n° 338 (89-90)] - (4 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2477) : moralisation de la vie publique et sauvegarde de la bonne utilisation des deniers publics - Amélioration de la transparence et de la régularité des procédures de marché - Mise en conformité de la législation française avec les directives européennes définissant les règles de passation des marchés publics - Accroissement des pouvoirs de la brigade interministérielle créée par décret du 18 août 1976 qui devient mission interministérielle d'enquête sur les marchés

- Création d'un délit de complaisance - Rappelle que certaines pratiques répréhensibles sont chaque année mises en évidence, soit par le conseil de la concurrence, soit par la Cour des comptes - Souligne l'importance des marchés de travaux passés par l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises publiques - Estime que ce projet tend à garantir une plus grande régularité des conditions dans lesquelles se concluent les marchés publics - Evoque le projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants et l'accroissement du rôle de la commission des opérations de bourse - (p. 2478) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet, qui s'insère dans une démarche globale de moralisation - **Art. 1 (création d'une mission interministérielle d'enquête sur les marchés)** (p. 2481) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Jean Arthuis (exclusion des compétences de la mission interministérielle des établissements publics à caractère industriel et commercial ainsi que des entreprises publiques soumises au contrôle de la Cour des comptes) - **Art. 2 (ouverture et conclusion des enquêtes)** (p. 2482) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission n° 4 (suppression du pouvoir d'autosaisine du chef de la mission interministérielle) et rédactionnel n° 6 - **Après l'art. 5** (p. 2486) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à la première partie de l'amendement n° 15 de M. René-Georges Laurin (1° : information du président du conseil de la concurrence lorsque les investigations de la mission interministérielle font apparaître des faits susceptibles de relever des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 86-1243 relative à la liberté des prix et de la concurrence) et opposé à la deuxième partie de cet amendement (2° : transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence) - **Art. 6 (institution d'un nouveau délit)** : constate que le mobile du délit est ignoré - Problème de la cohérence de ce texte avec le projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal et en particulier de l'article 111-3 - Estime que la rédaction de cet article revient à dessaisir le législatif au profit de l'exécutif - (p. 2487) : son amendement n° 16 : extension à tout titulaire d'un mandat électif ainsi qu'à tout agent de l'incrimination nouvelle créée par la loi ; retiré au profit de l'amendement n° 10 de la commission (extension à toute personne, notamment celles investies d'un mandat électif de l'incrimination nouvelle créée par la loi) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2489) : défavorable au nom du groupe socialiste à certains amendements adoptés par le Sénat - Se déclare favorable à l'adoption du texte issu des délibérations du Sénat avec l'espoir qu'un accord pourra être trouvé en commission mixte paritaire, CMP.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un articles 56 bis A** [n° 433 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - **Art. 3 (accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions)** - **Art. 47 nonies du règlement du Sénat** (p. 2501) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 17 de Mme Hélène Luc (énumération des projets ou propositions de loi qui ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une procédure abrégée) - **Art. 4 (publication des débats de la commission)** (p. 2503) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 20 de Mme Hélène Luc (vote d'un texte faisant l'objet d'un vote sans débat ne pouvant intervenir avant le cinquième jour qui suit la publication au Journal officiel du compte rendu intégral des débats de la commission le concernant) - **Après l'art. 4** (p. 2505) : problème du quorum - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2510) : rappelle les termes de l'article 51-1 du règlement du Sénat et la position du groupe socialiste lors de la discussion de la proposition de résolution du 20 mai 1986 - Favorable au texte proposé par la commission des lois - Estime que l'adoption de l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les

amendements non retenus par elle) à l'article 3 est une atteinte au droit d'amendement - Abstention du groupe socialiste sur l'ensemble de la proposition de résolution.

- **Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service [n° 373 (89-90)]** - (5 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2533); transposition dans notre législation de la directive européenne du 21 décembre 1988 et anticipation sur les prescriptions du règlement communautaire en ce qui concerne la procédure d'opposition et l'action en revendication - Proposition de loi inspirée par le droit communautaire, les décisions de jurisprudence, l'expérience pratique, le droit des brevets, dont le but est de conserver aux marques françaises leur utilité et de les rendre plus attractives, en France comme à l'étranger - Définition de la marque - Lente évolution du droit français - Rappel de la loi du 23 juin 1957 qui instaurait en France un régime et une protection des marques - Modernisation apportée par la loi du 31 décembre 1964 - Sécurité juridique des entreprises apportée par la loi de 1954 - Extension de la convention de Paris de 1883 - **Art. 5 (acquisition de la propriété de la marque)** (p. 2536): se déclare opposé à l'amendement n° 12 de la commission (effets de l'enregistrement pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable) - **Art. 17 (auteur de l'action en contrefaçon; prescription)** (p. 2541): sur l'amendement n° 22 de la commission (cas d'irrecevabilité des actions en contrefaçon), se déclare opposé au sous-amendement n° 38 de M. Lucien Lanier - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2547): au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle - Deuxième lecture [n° 372 (89-90)]** - (5 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2548): principaux objectifs du projet de loi: diffusion des brevets, assouplissement des procédures et réforme de l'Institut national de la propriété industrielle, INPI, et de la profession de conseil en propriété industrielle - **Art. 3** (p. 2550): se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (procédure selon laquelle est établi le rapport) - **Art. 5 bis A** (p. 2551): se déclare favorable à l'amendement rédactionnel n° 27 du Gouvernement - **Art. 6 ter** (p. 2553): se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale, relatif aux sanctions pénales) - **Art. 8** (p. 2555): se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (recours à des concours extérieurs en matière de contentieux) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2562): se félicite du rapprochement des positions des deux assemblées parlementaires et votera le projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - **Question préalable** (p. 3169): intervient contre la motion n° 9 de M. Charles Lederman tendant à opposer la question préalable - **Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3176): loi du 31 décembre 1971 relative à la fusion des avocats avec les avoués près les tribunaux de grande instance et les agréés près les tribunaux de commerce - Mise en place de la mission Saint-Pierre - Création d'une profession nouvelle - Salariat - Formation professionnelle - Création d'un conseil supérieur des barreaux - (p. 3177): réglementation de la consultation et de la rédaction d'actes sous seing privé - Incidence sociale de la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique - Règles de l'exercice de la nouvelle profession pour les étrangers communautaires et non communautaires - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à une nouvelle profession capable d'affronter la concurrence européenne - Possibilité pour les professions libérales réglementées d'exercer dans le cadre de sociétés sous certaines conditions - Sauvegarde de l'indépendance des professionnels libéraux - Nécessité d'une réglementation spécifique à chaque profession - Avis favorable du groupe socialiste sur cette réforme - **Projet futur concernant l'aide légale** - Amendements de ces deux projets susceptibles d'être exposés à une exception d'irrecevabilité - Urgence de cette réforme - **Rappel au règlement** (p. 3196): intervient sur la demande de réserve du vote de l'article 1^{er} formulée par M. Etienne Dailly - (p. 3197): à propos de l'amendement retiré par la commission, qui vise à supprimer l'intégration dans la profession

de comptable d'un certain nombre de conseils juridiques, enlèvement dans un débat de procédure - **Art. 1^{er} (définition de la nouvelle profession d'avocat)** (p. 3198): sur l'amendement n° 16 de la commission (conditions d'obtention de l'honorariat), son sous-amendement n° 177; adopté - (p. 3200): se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 141 de M. Charles Lederman.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 457): voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3176, 3177).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (8 novembre 1990) - **Après l'art. 2** (p. 3217): sur l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour les avocats de remplir les fonctions de membre du conseil de surveillance d'une société commerciale ou d'administrateur de société), ses sous-amendements, n° 179; rejeté; et n° 180; adopté - **Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession)** (p. 3222): au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 143 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'avocat d'exercer sa profession, soit à titre individuel, soit au sein d'une association ou d'une société civile professionnelle, en qualité de collaborateur non salarié) - (p. 3226): à propos des amendements de M. Charles Lederman, se déclare favorable au n° 145 (limitation des conditions de recours à des sociétés de capitaux) et opposé au n° 146 de coordination - (p. 3232): son amendement n° 181; indépendance de l'avocat impliqué par son serment dans l'exercice des missions qui lui sont confiées, et, lien entre l'avocat salarié et son employeur; retiré - Sur l'amendement n° 25 de la commission (possibilité pour l'avocat de bénéficier de l'indépendance que comporte son serment), son sous-amendement n° 228; rejeté - (p. 3233): sur l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat), son sous-amendement n° 184, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt; rejeté - (p. 3239): se déclare favorable à l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat) et sur ce dernier, au sous-amendement n° 229 de M. Etienne Dailly - Son amendement n° 182; possibilité pour l'avocat de demander à être déchargé d'une mission qu'il estime contraire à sa conscience ou susceptible de porter atteinte à son indépendance; rejeté - (p. 3245): se déclare favorable à l'amendement n° 139 de M. Louis Virapoullé, repris par M. Etienne Dailly (impossibilité d'insérer des dispositions contraires, une fois cet article adopté) - **Après l'art. 3**: son amendement n° 183, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt; impossibilité d'introduire dans les cabinets d'avocats d'autres capitaux que ceux des professionnels de ce même cabinet; retiré - **Rappel au règlement** (p. 3246): procédure parlementaire - **Art. 5 (conditions d'accès à la profession d'avocat)** (p. 3249): son amendement n° 186; cas des avocats ayant la qualité de réfugié ou d'apatride; devenu sans objet - **Après l'art. 6** (p. 3259): intervient à propos de l'amendement n° 151 de M. Charles Lederman (conditions d'accès à cette formation professionnelle) - **Après l'art. 7** (p. 3261): se déclare favorable à l'amendement n° 112 du Gouvernement (création d'un Centre national de la formation professionnelle) - **Art. 8 (centres régionaux de formation professionnelle)** (p. 3262): son amendement n° 192; nécessité d'une relation entre les universités et les organismes de formation professionnelle; rejeté - **Art. 10 (par priorité) (conseils régionaux des barreaux et conseil supérieur des barreaux)** (p. 3269): son amendement de suppression n° 195, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt; rejeté - (p. 3270): son amendement n° 196; organisation du Conseil supérieur des barreaux composé par l'ensemble des bâtonniers de France; devenu sans objet - **Après l'art. 8 (suite)** (p. 3277): se déclare opposé à l'amendement n° 40, de conséquence, de la commission.

Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - **Art. 14** (*convention collective applicable au personnel de la nouvelle profession*) (p. 3307) : son amendement n° 198 : choix de la convention collective ; retiré - (p. 3309) : intervient à propos de l'amendement n° 47 de la commission (choix de la convention collective applicable) - **Après l'art. 14** (p. 3311) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (conditions de la prévoyance sociale du personnel salarié de la nouvelle profession) - **Art. 16** (*accès des membres des anciennes professions d'avocats et de conseils juridiques aux autres professions judiciaires et juridiques*) (p. 3313) : son amendement n° 203 : dispense partielle ou totale des examens professionnels ou du stage ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 19 - **Art. 17** (*dispositions transitoires*) (p. 3315) : son amendement n° 204, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : possibilité pour les personnes ayant commencé un stage chez un conseil juridique depuis quatre mois à la date d'entrée en vigueur de la loi, de devenir avocat en étant dispensé, et du certificat d'aptitude de la profession d'avocat et du stage ; retiré - (p. 3316) : son amendement n° 205, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : suppression du paragraphe VII de l'article 17 relatif à l'inscription à un barreau ; rejeté - (p. 3320) : son amendement n° 207 : suppression du paragraphe VIII de l'article 17 relatif à l'accès à la nouvelle profession des ressortissants de l'un des Etats membres de la Communauté européenne autre que la France, membre d'une profession juridique réglementée ; rejeté.

- **Incidents survenus à Paris durant la manifestation des lycéens** - (12 novembre 1990) (p. 3324) : réserve sa décision à propos de la demande de levée de la séance - **Rappelle les événements survenus le 6 décembre 1986.**

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1990) - **Art. 17** (*suite*) (p. 3337) : se déclare favorable à l'amendement n° 65 de la commission (nécessité pour tout membre de la nouvelle profession d'avoir au moins cinq ans l'inscription au tableau de l'ordre des avocats ou sur les listes des conseils juridiques pour se voir délivrer un certificat de spécialisation) - (p. 3342) : se déclare opposé à l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - Son amendement n° 208, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : suppression du paragraphe XI de l'article 17 relatif aux anciens conseils juridiques qui exerçaient les activités de commissaire aux comptes ; rejeté - (p. 3347) : abstention du groupe socialiste sur cet article - **Art. 19** (*décrets d'application*) (p. 3349) : ses amendements, n° 210 de coordination ; retiré et n° 203 : dispenses de diplômes et de formation professionnelle prévues par le décret en Conseil d'Etat qui précisera les conditions d'accès aux professions du droit ; adopté - Son amendement n° 211 : composition, mode d'élection et fonctionnement des bureaux du Conseil supérieur des barreaux, des Conseils régionaux des barreaux et des conseils d'administration des centres régionaux de formation professionnelle ; retiré.

Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - **Art. 20** (*réglementation de l'exercice du droit*) (p. 3521, 3523, 3524) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements, n° 215, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt ; retiré ; n° 230 ; devenu sans objet ; n° 213 et n° 214, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt ; rejetés - (p. 3527) : son amendement n° 219, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : en matière de consultation et de rédaction d'actes juridiques, impossibilité de faire de la publicité et du démarchage ; retiré - (p. 3531) : se déclare favorable à l'amendement n° 78 de la commission - **Après l'art. 23** (p. 3533) : son amendement n° 221 : protection des titres d'avocat ou de conseil juridique ; adopté - **Art. 33** (*modalités de la prise en charge des conseils juridiques par la Caisse nationale des barreaux français*) (p. 3539) : son amendement n° 222 : règles de coordination entre le régime des avocats non salariés et le régime général de sécurité sociale applicable aux avocats qui ont été affiliés successivement ou alternativement à ces régimes ; retiré - **Après l'art. 35** (p. 3541) : s'abstiendra sur le vote de l'amendement n° 127 de M. Michel Rufin (exer-

cice de la profession de notaire en qualité de salarié) - **Art. 37** (*mandats confiés aux administrateurs judiciaires et exercice d'une activité de consultation*) (p. 3545) : se déclare opposé à l'amendement n° 96 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) et, sur ce dernier, favorable au sous-amendement n° 233 du Gouvernement - **Après l'art. 2** (*suite*) (p. 3546) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de la commission (possibilité pour les avocats de recevoir mandats et missions de justice confiés, par une juridiction, dans des conditions prévues par décret) et, sur ce dernier, au sous-amendement n° 236 du Gouvernement - **Art. 41** (*Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs*) (p. 3549) : se déclare opposé à l'amendement n° 100 de la commission (attribution au Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs d'une fonction de contrôle de ces professionnels) - **Après l'art. 44** (p. 3550) : son amendement n° 224 : possibilité pour les auditeurs de justice de plaider devant les juridictions lors de leur stage dans un cabinet d'avocat ; adopté - **Art. 45** (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 3552) : se déclare opposé à l'amendement n° 105 de la commission (entrée en vigueur de cette loi à la date d'entrée en vigueur de la loi portant réforme de l'aide légale) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3555) : nécessité d'adopter ce projet de loi - Importance de la présence de notre tradition juridique au sein de la Communauté économique européenne - Au nom du groupe socialiste, votera le texte issu des délibérations du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (19 novembre 1990) - **Art. 2** (*dénomination des sociétés d'exercice libéral*) (p. 3577) : sur l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission, son sous-amendement n° 42 ; adopté - (p. 3578) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (liberté de choix de la dénomination sociale) - **Art. 4** (*détention du capital par les professionnels*) (p. 3579) : son amendement n° 43 : exclusion des capitaux croisés pour la constitution de sociétés d'exercice libéral ; retiré - Sur l'amendement n° 8 de la commission (participation de membres de professions apparentées sous certaines conditions), son sous-amendement n° 51 ; adopté - (p. 3582) : se déclare opposé à l'amendement n° 33 de M. Charles Lederman (suppression du septième alinéa de cet article relatif aux capitaux croisés) - (p. 3584) : son amendement n° 36 : rachat des parts ou actions des ayants droit des associés ou anciens associés ; retiré - (p. 3587) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) et, sur ce dernier, favorable au sous-amendement n° 47 du Gouvernement - **Art. 9** (*cessions de parts sociales ou d'actions à ces tiers*) : se déclare favorable à l'amendement n° 46 du Gouvernement (agrément préalable nécessaire pour toute admission d'un nouvel associé dans une société d'exercice libéral à forme anonyme) - **Après l'art. 19** (p. 3596) : se déclare favorable à l'amendement n° 25 de M. Michel Rufin (conditions relatives aux sociétés en participation) - **Art. 23** (*mention des anciens associés dans la raison sociale des sociétés civiles professionnelles*) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Après l'art. 29** (p. 3597) : son amendement n° 45 : subordination de l'entrée en vigueur de la présente loi à celle de la loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques ; retiré - (p. 3598) : se déclare opposé à l'amendement n° 20 de la commission (nouvelle rédaction de cet article).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 159) (p. 5265, 5266) : question posée au nom de M. Michel Dreyfus-Schmidt sur les consultations juridiques des experts agricoles et fonciers - Inconstitutionnalité des amendements subordonnant l'entrée en vigueur des textes examinés au dépôt d'un projet de loi portant réforme de l'aide légale - **Règlement du Sénat sur l'exception d'irrecevabilité** : interprétation ; modification éventuelle - **Art. 10** (p. 5283) : son amendement n° 54 : institution et composition du conseil supérieur des barreaux ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)] - (18 décembre 1990) - Discussion générale (commune avec le projet n° 158) - Voir intervention sous le projet n° 158 (p. 5261 à 5268).**

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)] - Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) - Art. 62 de la loi du 31 décembre 1971 (p. 5312) : son amendement n° 55 : possibilité pour les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes dont le statut est prévu au titre IV de la loi du 3 juillet 1985 de donner des conseils juridiques et de rédiger des actes sous seing privé ; rejeté - Art. 63 (p. 5313) : son amendement n° 56 : possibilité pour les fédérations et unions de mutuelles régies par le code de la mutualité de donner des consultations juridiques et de rédiger des actes sous seing privé au profit de leurs membres ; rejeté - Art. 45 (p. 5319) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 53 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5320) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.**

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Rappel au règlement (p. 5321) : rectifie l'amendement n° 10, afin d'y ajouter son nom comme signataire - Art. 2 (p. 5322) : soutient l'amendement n° 10 de M. Franck Sérusclat (restrictions réglementaires possibles par profession) - Art. 4 (p. 5325) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de M. Charles Lederman n° 13 (réduction du temps de détention d'une partie du capital social par les ayants droit) et n° 14 (suppression de la possibilité pour des personnes physiques ou morales extérieures au cabinet de détenir le complément des capitaux de la société) - Art. 5 (règles de détention du capital social des sociétés d'exercice libéral) (p. 5328) : soutient l'amendement n° 12 de M. Franck Sérusclat (exclusion de la profession pharmaceutique) - (p. 5329) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) ; sur cet amendement, favorable au sous-amendement n° 26 de M. Etienne Dailly - Art. 18 bis (régime d'assurance vieillesse des associés et des dirigeants des sociétés d'exercice libéral) (p. 5330) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 19 : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 29 (p. 5332) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (date d'entrée en vigueur concomitante avec celle de la réforme de l'aide légale) - Après l'art. 27 (p. 5333) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 29 de la commission (dispositions fiscales concernant les fusions des sociétés civiles professionnelles) - Explication de vote sur l'ensemble : au nom du groupe socialiste, votera ce projet de loi en dépit de l'inconstitutionnalité de l'amendement n° 9 et des imperfections du texte.**

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire - Deuxième lecture [n° 163 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5346) : avec le groupe socialiste, votera ce projet de loi.**

- **Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service - Deuxième lecture [n° 186 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5348) : progrès accompli en matière de propriété industrielle - Souhait d'un accord.**

- **Projet de loi relatif à la transparence et à la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains**

contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence - Nouvelle lecture [n° 160 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5362) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Persistance de deux points de désaccord - Défavorable au transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence - (p. 5363) : défavorable à l'exclusion des établissements publics à caractère industriel et commercial de l'Etat du champ de la compétence de la mission interministérielle - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux deux amendements de la commission et, si l'un des deux seulement est adopté, à l'ensemble du texte issu des délibérations du Sénat - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5364) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de l'ensemble de ce texte.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 190 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5414) : souhaite que le règlement des commissions du Sénat s'applique quand les commissions mixtes paritaires, CMP, siègent au Sénat - Critique le recours automatique à la CMP après une première lecture dans chaque assemblée, ainsi que dans les cas où il ne reste en discussion que quelques dispositions mineures.**

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 201 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5417) : au nom du groupe socialiste, se félicite des deux accords intervenus en commission mixte paritaire, CMP, sur le projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, et sur celui relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales ou soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé - Confirme le rôle de chambre de réflexion du Sénat - Rappelle que le texte issu des délibérations en première lecture du Sénat ne donnait pas entièrement satisfaction au groupe socialiste - (p. 5418) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption des deux textes issus des travaux de la CMP.**

- **Conclusions du rapport de M. Georges Othily, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 95, 90-91) portant création, à Cayenne, d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France [n° 145 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Art. unique (p. 5429) : se félicite de la mise en oeuvre au Sénat du premier alinéa de l'article 39 de la Constitution - (p. 5430) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi.**

DAUGNAC (André), sénateur des Pyrénées-Orientales (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2685) : disparition de nombreux viticulteurs entraînée par l'adoption de ce texte - Echec des interdicts.**

DAUNAY (Marcel), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (rattaché administrativement au groupe UC).

Secrétaire du Sénat jusqu'au 30 octobre 1990 (JO Lois et décrets du 31 octobre 1990).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Commerce extérieur - [n° 87 (90-91) tome 9] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 118 (90-91)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt [n° 154 (90-91)] (12 décembre 1990) - Agriculture.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt [n° 191 (90-91)] (18 décembre 1990) - Agriculture.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 421) - Ministère : Agriculture - Directive sur l'interdiction des anabolisants - Elevage.

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5055) - Ministère : Affaires européennes - Sommet de Rome - Relations internationales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 696) : projet de loi visant à favoriser le développement et la protection des appellations d'origine contrôlée, AOC - Souhaite le respect de la spécificité des différentes branches de production - Problème de l'interdiction de l'utilisation du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires : conséquences graves sur les produits laitiers, exemple du camembert ; compatibilité avec la « loi montagne » - Rôle des organisations professionnelles agricoles - Coordination avec la politique agricole commune, PAC - Art. 1^{er} (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) - Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (appellations des produits agricoles et alimentaires) (p. 710) : sur l'amendement n° 3 de M. Bernard Barbier, rapporteur (conditions d'interdiction de l'emploi du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires), se déclare favorable au sous-amendement n° 49 du Gouvernement (respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur) - Art. 7-6 (sort des appellations d'origine actuellement reconnues) (p. 713) : son amendement n° 28 : décret attribuant une appellation d'origine contrôlée aux produits portant cette appellation par voie judiciaire ou déclarative ; retiré - Art. 7-8 (composition et fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine, INAO) (p. 716) : son amendement n° 29 : remplacer les membres choisis parmi les professions intéressées par les représentants des organisations professionnelles ; retiré - (p. 717) : son amendement n° 30 : représentation des organisations professionnelles au sein du conseil permanent ; retiré au profit du sous-amendement n° 40 de M. Raymond Soucaret, sur le même objet.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) - Après l'art. 45 (par priorité) (p. 1790) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 de la commission (création d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée et des-

tinée à se substituer progressivement à l'impôt foncier non bâti) - Art. 14 (répartition des propriétés non bâties en groupes, sous-groupes et classes) (p. 1794) : importance des activités hors sol dans de nombreuses régions françaises et dans l'équilibre de la balance commerciale - Favorable à l'équité fiscale mais souhaite des simulations serrées et un examen approfondi des dispositifs envisagés - (p. 1795) : son amendement n° 112 : suppression de la taxation des installations affectées à l'élevage hors sol ; devenu sans objet - Art. 23 (modalités d'imposition des élevages hors-sol) (p. 1802) : son amendement de suppression pour coordination n° 113 ; adopté - Art. 29 (obligations déclaratives des propriétaires d'installations affectées à l'élevage hors sol) (p. 1805) : son amendement de suppression pour coordination n° 114 ; adopté - Art. 55 (majoration de 0,4 % du prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement) (p. 1824) : ses amendements n° 117 : exemption de majoration pour le montant de la taxe professionnelle calculée sur les éléments de la base d'imposition outre que l'évaluation cadastrale de biens passibles d'une taxe foncière ; et n° 118 : exemption de majoration pour les impositions établies au titre des établissements dont l'évaluation cadastrale est effectuée dans les conditions prévues aux articles 1499 et 1501 du code général des impôts ; devenus sans objet.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2590, 2591) : crise de l'agriculture - Viande et production laitière - Démantèlement progressif des organisations de marché communautaires - Ouverture incontrôlée des pays de l'Est à l'économie de marché - Sécheresse - Appel à la solidarité nationale - Allègement nécessaire de l'impôt foncier non bâti - Cessation d'activité des exploitants âgés : précédent de l'aide apportée à d'autres secteurs de l'économie - Négociations du GATT : proposition de la Commission de la CEE sur la réduction des soutiens à l'agriculture ; engage le Gouvernement français à la fermeté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers - (25 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 3904) : diminution du taux de croissance du commerce international - Dégradation de la balance commerciale : énergie ; industrie - Excédents agroalimentaires - Retournement de la conjoncture céréalière - Inquiétude concernant les négociations agricoles au sein du GATT - Risque d'aggravation de la facture énergétique - Dégradation lente des échanges industriels civils - Amélioration de l'excédent des échanges de matériel militaire - Sensibilité de l'économie à l'évolution de la conjoncture mondiale - Absence de réorientation du commerce extérieur ; progression de ses crédits ; dotations réservées aux aides et garanties ; défaillance généralisée des pays emprunteurs - Soutien au commerce courant : procédures d'assurance-prospection et d'assurance-foire ; diminution des dotations budgétaires - Augmentation souhaitable des crédits de la procédure Codex - Promotion nécessaire du fonds « ingénierie » auprès des PME - Développement indispensable de la présence des entreprises françaises en Europe centrale et orientale - (p. 3905) : plan export ; objectifs - Mise en oeuvre de la charte nationale de l'exportation et de la formation au commerce international ; bilan positif - Négociations au sein de l'Europe et du GATT : volonté d'une ouverture réciproque des marchés - Difficulté du secteur de l'automobile et du textile-habillement - Avis défavorable de la commission des affaires économiques sur ce projet de budget - Voter personnellement ces crédits - (p. 3916) : actions d'exportation de produits agroalimentaires - Encouragement nécessaire de l'action des exportateurs français dans les pays de l'Est, et d'Afrique - Ne soutient pas la politique générale du Gouvernement - Soutient l'action précise d'exportation et de coopération.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4162) : budget de l'agriculture - Lait et produits laitiers - Quotas laitiers - Prix agricoles en baisse - Viandes - Elevage - Europe de l'Est - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs dou-

niers et le commerce) - Politique agricole commune, PAC - (p. 4163) : commerce international - Agriculture.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Après l'art. 71 (p. 4881)** : soutient l'amendement n° II-134 de M. Michel Souplet (extension du paiement du différé fractionné relatif aux mutations à titre gratuit d'entreprises aux acquisitions à titre onéreux d'immeubles ruraux) - (p. 4882) : soutient l'amendement n° II-135 de M. Michel Souplet (allègement de la charge de la transmission pesant sur les biens professionnels transmis) - **Après l'art. 73 (p. 4893)** : soutient l'amendement n° II-138 de M. Michel Souplet (incitation pour favoriser la transmission des exploitations) - **Art. 75 (mesures relatives aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole)** (p. 4899) : son amendement n° II-175 : taxe professionnelle applicable aux SICA émettant des valeurs mobilières cotées en bourse ; retiré - **Après l'art. 75 (p. 4900, 4901)** : soutient les amendements de M. Michel Souplet n° II-141 (régime transitoire des exploitants agricoles) et n° II-142 (exonération des cessions de parts représentatives d'apports en numéraire).

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt [n° 118 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5169) : sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA - **Article 75** du projet de loi de finances pour 1991 - Impôt sur les sociétés - Taxe professionnelle - Emission d'obligations de titres participatifs ou de certificats coopératifs d'investissement, CCI - Droit d'émettre des obligations - Intéressement et participation des salariés aux résultats - Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole, CNMCCA - Forêts - Office national des forêts, ONF - Etendre les compétences de l'ONF en matière d'études et de prestations d'ingénierie - Développer les activités d'exploitation en régie de l'ONF - Développer la vente de bois façonnés - Conditions d'accueil du public en forêt - Actualisation et simplification du code forestier - (p. 5170) : baux ruraux - Centre national pour l'aménagement des structures et des exploitations agricoles, CNASEA - Institut national des appellations d'origine, INAO - **Art. 8 (agrément des SICA)** (p. 5172) : son amendement n° 1 : prévoir que les SICA constituées à la date de promulgation de la présente loi seront considérées comme agréées ; retiré - **Après l'art. 10 (p. 5173)** : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Félix Leyzour (l'exploitant qui utilise le matériel fourni par la coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA, dont il est membre ne doit pas être assimilé à un salarié) - **Art. 18 bis (gestion des bois des particuliers par l'Office national des forêts)** (p. 5176) : son amendement n° 2 : contrat avec l'ONF d'une durée inférieure à dix ans mais ne pouvant être inférieur à cinq ans ; adopté - **Après l'art. 18 bis (p. 5178)** : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 5 de M. Louis Minetti (reconquête économique et humaine des espaces forestiers et utilisation des eaux usées) - **Après l'art. 31 (p. 5180)** : accepte les amendements de M. Pierre Lacour, n° 8 (retour aux critères anciens pour déterminer les eaux libres et les eaux closes ; article L. 231-3 du code rural) et n° 9 (permettre la capture à la ligne de poissons dans les piscicultures nouvellement créées) - Accepte l'amendement n° 3 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (reporter de deux ans l'application de certaines des dispositions de la loi de 1984).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 191 (90-91)] - (19 décembre 1990) - **Après l'art. 34 (p. 5365)** : soutient l'amendement n° 1 du Gouvernement (soustraire à la taxe intérieure sur les produits pétroliers les esters d'huiles de colza et de tournesol).

DEBARGE (Marcel), sénateur de la Seine-Saint-Denis (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article L. 441-3 du code de la construction et de l'habitation et les modalités de détermination des surloyers [n° 139 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Logement et habitat**.

DEBAVELAERE (Désiré), sénateur du Pas-de-Calais (appartenu au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 18 mai 1990) (p. 930) - Ministère : Agriculture - *Politique agricole française - Agriculture*.

Questions orales sans débat :

n° 215 (*JO Débats* du 24 mai 1990) (p. 1064) - Ministère : Environnement - *Problème des enclaves en matière cynégétique - Retirée* : juin 1990) - Chasse.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2572 à 2574) : insuffisances de l'information diffusée sur le monde agricole - Négociations du GATT : inquiétude suscitée par la proposition de réduction des soutiens à l'agriculture concédée par la Commission de la CEE - Sacrifice de la politique agricole commune, PAC - Concurrence des pays extérieurs à la CEE, notamment de l'Est - Crédit agricole - Limites de la solidarité professionnelle.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)] - Suite de la discussion** - (14 novembre 1990) - **Art. 16 (dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles) - Art. 34-2 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** (p. 3423) : son amendement n° 60, soutenu par M. Serge Vinçon : proposition par les communes ou groupements de communes, des nouveaux services autres que de radiodiffusion sonore ou de télévision fournis par les réseaux câblés et soumis à autorisation ministérielle ; adopté.

DECAUX (Alain), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé de la francophonie (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Louis Jung : *Politique extérieure (Situation en Lituanie)* (*JO Débats* du 18 mai 1990) (p. 929).

de M. Henri Revol : Politique extérieure (*Situation en Roumanie*) (*JO Débats* du 18 mai 1990) (p. 934).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du Rhin (ensemble une déclaration)** [n° 175 (89-90)] - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 108) : protocole additionnel à la convention révisée pour la navigation du Rhin, adopté le 25 avril 1989 - Assainissement du marché de la navigation rhénane - Rappelle que la commission centrale pour la navigation du Rhin instituée par la convention de Mannheim de 1868 est la plus ancienne organisation internationale européenne - Estime que le principe de la liberté de navigation est inadapté à la situation de surcapacité des navires-citernes qui perturbent l'état du marché - Deux types de mesures exceptionnelles autorisées par le protocole par dérogation au régime libéral institué par la convention de Mannheim - Action de destruction volontaire de bateaux, de « déchargement » - Mise en oeuvre d'un « fonds de déchargement » dans chaque Etat membre alimenté par des cotisations professionnelles - Rétablissement de l'équilibre du marché du transport fluvial et modernisation de la flotte.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République équatorienne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu (ensemble un protocole)** [n° 147 (89-90)] - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 109) : première convention fiscale signée avec un Etat andin - Rappelle la visite du président de la République à Quito les 11 et 12 octobre derniers - Souligne le caractère modeste de nos échanges commerciaux avec l'Equateur - Texte conforme au modèle de l'OCDE - Souligne la fiscalité modérée de l'Equateur - Convention fiscale favorable au développement des relations économiques et financières entre la France et l'Equateur.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le conseil exécutif de la République du Zaïre en vue d'éviter la double imposition en matière de transports aériens en trafic international** [n° 148 (89-90)] - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 110) : signature le 29 avril 1989 à Kinshasa d'un accord en vue d'éviter la double imposition en matière de transport aérien en trafic international - Rappelle que le Zaïre est actuellement le plus vaste pays francophone du monde - Règlement des problèmes que pourraient connaître les compagnies aériennes nationales qui desservent les deux pays : UTA et Air Zaïre - Rattachement fiscal fondé sur le lieu du siège de la direction effective de l'entreprise.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions** [n° 171 (89-90)] - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 111) : signature le 19 juillet 1989 à Abou Dhabi d'une convention en vue d'éviter les doubles impositions - Souligne que cet accord s'inspire largement de la convention conclue avec le Koweït en 1982 et est très proche de celui qui a été signé avec le Sultanat d'Oman le 1^{er} juin 1989 - Renforcement de la sécurité juridique des entreprises françaises et suppression du risque de double imposition - Rappelle que les Emirats arabes unis sont le deuxième partenaire commercial de la France au sein du conseil de coopération du Golfe - Convention fiscale devant être complétée par un accord de protection réciproque des investissements.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions (ensemble un échange de lettres)** [n° 170 (89-90)] - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 112) : signature le 1^{er} juin 1989 à Paris lors de la visite du Sultan Qabous d'une convention en vue d'éviter les doubles impositions très proche de celle qui a été conclue avec les Emirats arabes unis - Première convention fiscale générale signée avec le Sultanat - Renforcement de la sécurité juridique des entre-

prises françaises en matière fiscale et de la présence de la France dans ce pays - Rappelle que les pays du Golfe souhaitent le développement des échanges culturels avec la France.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres)** [n° 176 (89-90)] - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 112) : signature le 5 octobre 1989 lors du sommet de Venise d'une nouvelle convention fiscale qui se substitue à celle du 29 octobre 1958 - Problème de la définition du champ d'application territorial et de la question de l'avoir fiscal - Conformité au modèle de convention fiscale élaboré par l'OCDE - (p. 113) : constate que le Trésor italien consentira un sacrifice plus important que le Trésor français en raison de l'extension du transfert de l'avoir fiscal - Disposition favorable aux investissements français en Italie - Signale que les rémunérations versées par les établissements culturels et établissements d'enseignement bénéficieront du régime des rémunérations publiques et seront imposées dans l'Etat d'origine - Suppression du risque de double imposition des redevances versées par les filiales italiennes à leurs sociétés mères françaises.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4043, 4044) : accord de coopération avec la société nationale des Académiciens - Eparpillement des crédits ; Comité national du suivi - « Communauté des peuples ayant en commun l'usage du français » - Situation de la langue française en Algérie - Importance du réseau des établissements français à l'étranger et de l'action audiovisuelle pour la francophonie - TV 5, chaîne multiple diffusant en continu : Europe, Amérique du Nord - Canal France international : banque d'images sur satellite - Afrique - (p. 4045) : Proche-Orient - Pays de l'Est-URSS - Amérique du Nord - Prochain lancement de satellites pour l'Australie, l'Asie, l'Amérique latine - Diffusion des livres : initiative privée, Liban ; organisation non gouvernementale, ONG - Français : seconde langue la plus choisie ; langue de la liberté, *La Marseillaise* - Application facultative de la réforme de la langue française - Rôle des pays francophones dans la défense du français dans les organisations internationales, ONU, et dans les colloques scientifiques - Agence de coopération culturelle et technique.

DEJOIE (Luc), sénateur de la Loire-Atlantique (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 11 octobre 1990).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

DEPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 457 (89-90)], rejeté par l'Assemblée nationale, portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 64 (90-91)] (31 octobre 1990) - **Professions judiciaires et juridiques.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 460 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 65 (90-91)] (31 octobre 1990) - **Professions libérales et travailleurs indépendants.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 158 (90-91)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 166 (90-91)] (13 décembre 1990) - **Professions judiciaires et juridiques.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 159 (90-91)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 167 (90-91)] (13 décembre 1990) - **Professions libérales et travailleurs indépendants.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 201 (90-91)] (20 décembre 1990) - **Professions judiciaires et juridiques.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 202 (90-91)] (20 décembre 1990) - **Professions libérales et travailleurs indépendants.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)]** - (15 mai 1990) - **Art. 42 (effets de la saisie-attribution)** (p. 853) : sur l'amendement n° 90 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, se déclare opposé à la première partie (publication des actes de saisie au Bulletin offi-

ciel des annonces civiles et commerciales, BODACC) et favorable à la deuxième partie (institution d'une procédure collective d'attribution en cas de pluralité des créanciers, à l'expiration d'un délai de huit jours francs à compter de l'acte de saisie).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - **Rapporteur - Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3162) : auditions réalisées par la commission - Grand nombre de professions judiciaires et juridiques en France - Nécessité de ne pas aboutir à une profession unique - Situation des avocats - Récent essor de la profession de conseil juridique - Conditions d'exercice des conseils juridiques - Nombre de juristes dans le monde et en France - Petit nombre, en France, de structures professionnelles importantes - Existence à l'étranger de cabinets de conseils juridiques de grande taille - (p. 3163) : nécessité de favoriser la création de structures plus importantes - Faible implantation à l'étranger de cabinets français - Absence de réglementation de l'exercice du droit - Accroissement du nombre de contentieux - Répartition inégale des affaires sur le territoire français - Complexité croissante du droit - Nouvelles exigences des usagers - Concurrence de juristes étrangers sur le territoire français - Loi du 31 décembre 1971 - Travaux effectués depuis lors - Acte unique européen et création de la commission Saint-Pierre - Insuffisance de la communication entre les pouvoirs publics et les professions visées par ces projets de loi - Création de la nouvelle profession d'avocat - (p. 3164) : fusion des professions d'avocat et de conseil juridique - Salarier - Représentation nationale de la nouvelle profession - Respect par cette dernière des prérogatives des barreaux et des conseils de l'ordre - Représentation auprès des pouvoirs publics et des instances européennes ou internationales - Installation de juristes étrangers sur le territoire français - Régime social et de retraite - Réglementation de l'exercice du droit - Dispositions concernant les administrateurs judiciaires, les mandataires liquidateurs et les greffiers de commerce - Objet du second projet de loi - Personnes visées par ce texte : les juristes, les professionnels médicaux et techniques - Types de sociétés proposés pour l'exercice libéral - (p. 3165) : réglementation de l'ouverture de ces sociétés à des capitaux extérieurs - Rejet du premier projet de loi par l'Assemblée nationale - Priorité accordée aux usagers du droit - Intérêt économique de ces mesures - Possibilité de mieux faire connaître la qualité du service rendu par les juristes français - Intérêt culturel de la réforme : qualité du système de droit écrit dont fait partie le droit français - Insuffisance de ces projets qui semblent ignorer le justiciable - (p. 3166) : souhaits de la commission : préférence accordée à une formation qui prévoit une année d'enseignement théorique et deux années de stage, maintien des prérogatives des barreaux avec une mise en place d'un échelon régional qui assurerait une meilleure liaison entre professionnels, affiliation de l'ensemble des avocats à la Caisse nationale du barreau français, et, pour l'exercice du droit, nécessité de compétences déterminées par un diplôme - Accepte globalement les dispositions du second projet de loi - **Art. 1^{er} (définition de la nouvelle profession d'avocat)** (p. 3195) : refus de la réserve du vote de l'article 1^{er}, pourtant acceptée en commission - (p. 3196) : bonne information des parlementaires sur les travaux de la commission - (p. 3197) : ses amendements n° 14 : modification de la liste des conseils juridiques concernés dressée par le procureur de la République ; et n° 15, rédactionnel ; adoptés - (p. 3198) : son amendement n° 16 : conditions d'obtention de l'honorariat ; adopté - Ses amendements n° 17 : conditions d'obtention de l'honorariat pour ceux qui entrent dans la nouvelle profession ; et n° 18 : suppression d'une disposition de la loi du 31 décembre 1971 relative à la renonciation par les avocats et avoués, visés par la fusion de 1971, à l'exercice de certaines activités ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 141 de suppression et n° 142 (suppression après le titre d'avocat de la mention d'un titre dont le port est réglementé dans un autre pays de la Communauté économique européenne) ainsi qu'au n° 109 du Gouvernement (possibilité pour les ressortissants étrangers, quel que soit leur pays d'origine, de mentionner le titre d'une profession réglementée à l'étranger) - (p. 3203) : sur

son amendement n° 16, s'oppose au sous-amendement n° 177 de M. Michel Darras.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3162, 3166).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Rapporteur - Art. 2 (*formule du serment des avocats*) (p. 3215) : son amendement n° 19 : ajout des mots « comme avocat » et suppression du terme de « probité » ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 226 de M. Charles Lederman (réintroduction du terme de « probité ») - Après l'art. 2 (p. 3216) : son amendement n° 20 : possibilité pour l'avocat de se déplacer librement pour exercer ses fonctions ; adopté - (p. 3217) : son amendement n° 21 : possibilité pour les avocats de remplir les fonctions de membre du conseil de surveillance d'une société commerciale ou d'administrateur de société ; adopté - (p. 3218) : sur son amendement n° 21, à propos des sous-amendements de M. Michel Darras, s'oppose au n° 179 et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 180 - (p. 3219) : son amendement n° 22 : possibilité pour les avocats de recevoir mandats et missions de justice confiés par une juridiction, dans des conditions prévues par décret ; réservé (p. 3220) ; puis adopté (le 16 novembre 1990) (p. 3546) - Art. 3 (*modes d'exercice de la nouvelle profession*) (p. 3221) : son amendement n° 24 : remplacement des termes de « société de capitaux » par l'expression « société d'exercice libéral » ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 143 (possibilité pour l'avocat d'exercer sa profession, soit à titre individuel, soit au sein d'une association ou d'une société civile professionnelle, en qualité de collaborateur non salarié), n° 145 (limitation des conditions de recours à des sociétés de capitaux) et n° 146 de coordination - (p. 3231) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Charles Lederman (suppression de la référence au contrat de travail) - (p. 3232) : son amendement n° 25 : possibilité pour l'avocat de bénéficier de l'indépendance que comporte son serment ; adopté - S'oppose aux amendements n° 148 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'avocat salarié d'avoir une clientèle personnelle), n° 181 de M. Michel Darras (indépendance de l'avocat impliqué par son serment dans l'exercice des missions qui lui sont confiées, et, lien entre l'avocat salarié et son employeur) et sur son amendement n° 25, au sous-amendement n° 228 de M. Michel Darras - (p. 3234) : son amendement n° 26 : absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat ; adopté - (p. 3237) : sur son amendement n° 26, s'oppose au sous-amendement n° 184 de M. Michel Darras et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 229 de M. Etienne Dailly - (p. 3240) : s'oppose à l'amendement n° 182 de M. Michel Darras (possibilité pour l'avocat de demander à être déchargé d'une mission qu'il estime contraire à sa conscience ou susceptible de porter atteinte à son indépendance) - Son amendement n° 27 : instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail ; adopté - (p. 3244) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Louis Virapoullé, repris par M. Etienne Dailly (impossibilité d'insérer des dispositions contraires, une fois cet article adopté) - Après l'art. 3 (p. 3247) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Michel Darras (impossibilité d'introduire dans les cabinets d'avocats d'autres capitaux que ceux des professionnels de ce même cabinet) - Après l'art. 4 (p. 3248) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jacques Chaumont (honoraires des avocats) - Son amendement n° 28 : possibilité pour les nouveaux avocats de procéder à la rédaction d'actes juridiques sous signature privée ; adopté - Art. 5 (*conditions d'accès à la profession d'avocat*) (p. 3249) : son amendement n° 29 : conditions de nationalité ; adopté - (p. 3250) : sur son amendement n° 29, accepte le sous-amendement n° 8 de M. Daniel Millaud, et s'oppose à l'amendement n° 186 de M. Michel Darras (cas des avocats ayant la qualité

de réfugié ou d'apatride) - Son amendement n° 30 : conditions d'accès à la nouvelle profession d'un avocat n'appartenant pas à la Communauté et non titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat ; adopté - (p. 3253) : sur son amendement n° 30, accepte le sous-amendement n° 122 de M. Michel Rufin et s'oppose au sous-amendement n° 150 de M. Charles Lederman - Art. 6 (*formation professionnelle*) (p. 3254) : ses amendements, n° 31 de coordination, n° 32 : prise en charge de la formation professionnelle par les centres régionaux ; et n° 33 : passage de deux années de formation théorique à une seule ; adoptés - (p. 3255) : accepte l'amendement n° 111 du Gouvernement (possibilité pour les élèves avocats d'assister aux délibérés des juridictions) - Après l'art. 6 (p. 3257) : s'oppose à l'amendement n° 151 de M. Charles Lederman (conditions d'accès à cette formation professionnelle) - Art. 7 (*acquisition des spécialisations*) (p. 3259) : ses amendements, n° 34 : possibilité, pour l'acquisition d'une spécialisation, de dispense de l'exigence de pratique professionnelle pour des personnes qui ont un diplôme ou qui exercent certaines professions ; et n° 35 : fixation par décret en Conseil d'Etat de la durée d'années d'études pour l'acquisition d'une spécialisation ; adoptés - Après l'art. 7 (p. 3260) : s'oppose à l'amendement n° 112 du Gouvernement (création d'un Centre national de la formation professionnelle) - Art. 8 (*centres régionaux de formation professionnelle*) (p. 3262) : son amendement de coordination n° 36 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 192 de M. Michel Darras (nécessité d'une relation entre les universités et les organismes de formation professionnelle) - (p. 3263) : ses amendements, n° 37 : nécessité pour l'enseignement dispensé par les centres régionaux de se conformer à des programmes nationaux élaborés par le Conseil supérieur des barreaux ; n° 38 de coordination ; réservés jusqu'après l'examen de l'article 10 - Son amendement n° 39 : possibilité de déférer les décisions du centre régional de formation professionnelle à la cour d'appel ; adopté - Après l'art. 8 (p. 3265) : son amendement de conséquence n° 40 ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 10 - Art. 9 (*attributions du conseil de l'ordre relatives aux collaborations de travail*) : son amendement n° 41 : soumission pour approbation au conseil de l'ordre, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, des contrats de collaboration de travail ; adopté ; et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 152 de M. Charles Lederman - Après l'art. 9 (p. 3266) : son amendement n° 42 : organisation du conseil régional des barreaux ; adopté (p. 3277) - Art. 10 (*par priorité*) (*conseils régionaux des barreaux et conseil supérieur des barreaux*) (p. 3269) : son amendement n° 43 : organisation du conseil supérieur des barreaux ; adopté - (p. 3271) : s'oppose aux amendements, de suppression n° 153 de M. Charles Lederman et n° 195 de M. Michel Darras, n° 114 du Gouvernement (organisation du Conseil national du barreau) et n° 196 de M. Michel Darras (organisation du Conseil supérieur des barreaux composé par l'ensemble des bâtonniers de France), ainsi que sur son amendement n° 43 au sous-amendement n° 154 de M. Charles Lederman - Art. 8 (*suite*) (p. 3277) : ses amendements, n° 37 ; adopté (précédemment réservé p. 3263) ; et n° 38 de coordination ; adopté (précédemment réservé p. 3264) - Après l'art. 8 (*suite*) : son amendement n° 40 ; adopté (précédemment réservé p. 3265).

Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Rapporteur - Art. 11 (*formation restreinte du conseil de l'ordre siègeant comme conseil de discipline*) (p. 3304) : son amendement n° 44 : présence des avocats honoraires au sein des éventuelles formations des conseils de discipline ; adopté - Après l'art. 12 : son amendement de coordination n° 45 ; adopté - Art. 13 (*responsabilités inhérentes à certaines activités des avocats*) (p. 3305) : son amendement n° 46 : affiliation des membres de la nouvelle profession à la Caisse nationale des barreaux français ; adopté - Art. 14 (*convention collective applicable au personnel de la nouvelle profession*) (p. 3307) : son amendement n° 47 : choix de la convention collective applicable ; adopté - (p. 3310) : sur son amendement n° 47, s'oppose au sous-amendement n° 231 de M. Charles Lederman - Après l'art. 14 : son amendement n° 48 : conditions de la prévoyance sociale du personnel salarié de la nouvelle profession ; adopté - Art. 15 (*peines disciplinaires prononcées et procédures discipli-*

naires engagées avant l'entrée en vigueur de la loi) (p. 3311) : son amendement n° 49 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - Art. 16 (accès des membres des anciennes professions d'avocats et de conseils juridiques aux autres professions judiciaires et juridiques) (p. 3312) : son amendement n° 50 : délai accordé pour l'accès aux autres professions juridiques et judiciaires ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 168 de M. Michel Rufin (conditions d'accès aux autres professions judiciaires et juridiques dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi) - Art. 17 (dispositions transitoires) (p. 3315) : ses amendements de coordination n° 51 et n° 52 ; adoptés - Accepte l'amendement n° 204 de M. Michel Darras (possibilité pour les personnes ayant commencé un stage chez un conseil juridique depuis quatre mois à la date d'entrée en vigueur de la loi, de devenir avocat en étant dispensé, et du certificat d'aptitude de la profession d'avocat et du stage) - (p. 3316) : ses amendements, n° 53 rédactionnel, n° 54 et n° 56 de coordination, n° 55 : possibilité de bénéficier de plein droit de son inscription à un barreau lorsque les conditions prévues par le texte sont réunies ; n° 57 : bénéfice du dispositif transitoire d'accès à la nouvelle profession pour les personnes qui ont exercé dans le cadre du partenariat ; et n° 58 : prise en compte, pour le bénéficiaire du dispositif transitoire d'accès à la nouvelle profession de l'exercice d'activité, de consultation et de rédaction hors de France, non seulement pour les ressortissants d'autres états de la Communauté mais également pour les Français ; adoptés - (p. 3320) : ses amendements n° 59, n° 60 de coordination, et n° 61, n° 62 et n° 63 de conséquence ; adoptés - (p. 3322) : son amendement n° 64 : harmonisation des délais ; adopté - (p. 3323) : son amendement n° 65 : nécessité pour tout membre de la nouvelle profession d'avoir au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des avocats ou sur les listes des conseils juridiques pour se voir délivrer un certificat de spécialisation ; adopté le 13 novembre 1990 (p. 3337).

- Incidents survenus à Paris durant la manifestation des lycéens - (12 novembre 1990) (p. 3324) : rôle de la police - Message lancé par les lycéens lors des manifestations - Pillage survenu en fin de journée - Rôle des forces de l'ordre - Sanctions qui devront être prises.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (13 novembre 1990) - Rapporteur - Art. 17 (suite) (p. 3342) :** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - Son amendement de coordination n° 67 ; adopté - (p. 3345) : son amendement n° 68 : possibilité pour les anciens conseils juridiques qui renonceraient à entrer dans la nouvelle profession d'avocat, pour accéder à celle de notaire, d'obtenir une dispense totale ou partielle de diplôme et de stage sous certaines conditions ; adopté - (p. 3347) : ses amendements, n° 69 de coordination et n° 70 : suppression du paragraphe XIII de l'article 17 relatif à la composition du premier conseil d'administration du Conseil national du barreau ; adopté - Art. 18 (conditions requises pour l'inscription à un barreau français d'un avocat non communautaire) (p. 3348) : son amendement de coordination n° 71 ; adopté - Art. 19 (décrets d'application) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 158 de suppression et n° 160 de coordination ainsi qu'à l'amendement de coordination n° 210 de M. Michel Darras - Ses amendements, n° 72 rédactionnel, n° 73 de coordination et n° 74 : dispenses de diplômes et de formation professionnelle prévues par le décret en Conseil d'Etat qui précisera les conditions d'accès aux professions du droit ; adopté - (p. 3350) : ses amendements, n° 75 : modalités de dispense du diplôme et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat prévues en Conseil d'Etat ; et n° 76 : composition, mode d'élection et fonctionnement des bureaux du Conseil supérieur des barreaux, des Conseils régionaux des barreaux et des conseils d'administration des centres régionaux de formation professionnelle ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 159 (suppression des dérogations pour la délivrance d'un certificat de spécialisation) et n° 160 de coordination - (p. 3351) : son amendement rédactionnel n° 77 ; adopté.

Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Rapporteur - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) (p. 3520) : son amendement n° 78 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - (p. 3522 à 3527) : sur son amendement n° 78, accepte les sous-amendements, n° 170, n° 171 et n° 125 de M. Michel Rufin, n° 172 de M. Auguste Chupin, n° 167 de M. Philippe de Bourgoing, n° 230 de M. Michel Darras ; s'oppose aux sous-amendements n° 215, n° 213, n° 214 et n° 219 de M. Michel Darras, n° 225 du Gouvernement, n° 140 de M. Louis Virapoullé ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 173 de M. Daniel Hoefel et demande le retrait du sous-amendement n° 174 de M. Jacques Machet - Art. 21 (dénomination des cabinets d'avocats et affiliation à un réseau) (p. 3531) : son amendement de coordination n° 79 ; adopté - (p. 3532) : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Charles Lederman (suppression de la fin de l'article relative aux associations ou sociétés ou groupements de conseils juridiques qui avant cette date étaient affiliés à un réseau national ou international non exclusivement juridique) - Art. 22 (dispense de prestation de serment) : son amendement de coordination n° 80 ; adopté - Après l'art. 23 (p. 3533) : son amendement n° 81 : protection des titres d'avocat ou de conseil juridique ; retiré - Accepte l'amendement analogue n° 221 de M. Michel Darras - Art. 24 (adaptation des textes législatifs en vigueur) : son amendement de coordination n° 82 ; adopté - Art. 25 (application de la loi dans les territoires d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 3534) : ses amendements de coordination, n° 83, n° 84, n° 85, n° 86, n° 87 et n° 88 ; adoptés - Après l'art. 25 (p. 3535) : accepte l'amendement n° 106 de M. Louis Virapoullé, identique à l'amendement n° 116 du Gouvernement (émoluments des avocats exerçant dans les départements d'outre-mer) - Art. 26 (abrogations) : son amendement de conséquence n° 89 - Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 107 de M. Louis Virapoullé - Avant l'art. 27 (p. 3536) : son amendement n° 90 : affiliation des avocats salariés au régime général de la sécurité sociale ; adopté - Sur celui-ci, s'oppose au sous-amendement n° 164 de M. Charles Lederman - Après l'art. 27 : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli (modification de certaines dispositions du code de la sécurité sociale) - Art. 29 (conséquences de la non-affiliation des avocats salariés au régime de la Caisse nationale des barreaux français) (p. 3537) : son amendement n° 91 : non-application aux avocats salariés qui sont d'anciens conseillers juridiques salariés du régime vieillesse des avocats défini par le code de la sécurité sociale ; adopté - Art. 33 (modalités de la prise en charge des conseils juridiques par la Caisse nationale des barreaux français) (p. 3538) : à propos des amendements de M. Charles de Cuttoli, s'oppose au n° 4 (possibilité pour les conseils juridiques, qui avant l'entrée en vigueur de la réforme ne plaident pas, de bénéficier d'une réduction de la contribution équivalente aux droits de plaidoirie), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 5 (transfert à la Caisse nationale des barreaux français des réserves de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse actuellement affectées à la prise en charge des conseils juridiques « libéraux ») - Son amendement de précision n° 92 ; adopté - (p. 3539) : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Michel Darras (règles de coordination entre le régime des avocats non salariés et le régime général de sécurité sociale applicable aux avocats qui ont été affiliés successivement ou alternativement à ces régimes) - Art. 34 (double cotisation temporaire des avocats salariés) : son amendement de suppression n° 93 ; adopté - Après l'art. 35 (p. 3540) : accepte l'amendement n° 223 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (cas des avocats nommés en Conseil d'Etat) - (p. 3541) : accepte l'amendement n° 127 de M. Michel Rufin (exercice de la profession de notaire en qualité de salarié) - (p. 3542) : accepte l'amendement n° 126 de M. Michel Rufin (création d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre II bis : Disposition relative au notariat ») - Avant l'art. 36 (p. 3543) : s'oppose aux amendements de M. Lucien Lanier, n° 128 (serment des auxiliaires de justice que doivent prêter les administrateurs judiciaires) et n° 129 (composition des commissions prévues par la loi du 25 janvier 1985) - Après l'art. 36 : accepte l'amendement n° 130 de M. Michel Rufin (possibilité pour les administrateurs judiciaires de constituer des sociétés en participation)

- (p. 3544) : ses amendements, n° 94 : possibilité pour les administrateurs judiciaires d'exercer leurs fonctions au sein de sociétés d'exercice libéral ; et n° 95 : suppression de la limite d'âge instituée en 1985 pour l'exercice de la profession d'administrateur judiciaire ; adoptés - **Art. 37 (mandats confiés aux administrateurs judiciaires et exercice d'une activité de consultation)** : son amendement n° 96 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - (p. 3545) : sur son amendement n° 96, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 233 du Gouvernement - **Après l'art. 2 (suite)** (p. 3546) : son amendement n° 22 (précédemment réservé le 8 novembre 1990 p. 3220) - Sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 236 du Gouvernement - **Après l'art. 38** (p. 3547) : ses amendements, n° 97 : possibilité pour les mandataires liquidateurs d'exercer au sein de sociétés d'exercice libéral ; et n° 98 : suppression de la limite d'âge pour les mandataires liquidateurs ; adoptés - **Art. 40 (mandats confiés aux mandataires liquidateurs et exercice d'une activité de consultation)** (p. 3548) : son amendement n° 99 : compatibilité de la profession d'avocat avec celle de mandataire liquidateur ; adopté - Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 234 du Gouvernement - **Art. 41 (Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs)** : son amendement n° 100 : attribution au Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs d'une fonction de contrôle de ces professionnels ; adopté - Accepte l'amendement n° 135 de M. Lucien Lanier (organisation de la formation professionnelle) - **Après l'art. 41** (p. 3549) : son amendement n° 101 : abrogation de l'article 40 de la loi du 25 janvier 1985 relatif aux dérogations en matière de limite d'âge ; adopté - **Art. 42 (application du titre III à Mayotte et dans les territoires d'outre-mer)** : son amendement n° 102 : non-application de l'article 38 relatif aux mandataires liquidateurs dans ces collectivités territoriales d'outre-mer ; adopté - **Art. 43 (exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce sous forme de sociétés d'exercice libéral)** (p. 3550) : son amendement de coordination n° 103 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 165 de M. Charles Lederman (impossibilité de création de sociétés de capitaux avec apport direct ou indirect de capitaux extérieurs) - **Après l'art. 44** : accepte les amendements identiques n° 118 du Gouvernement et n° 224 de M. Michel Darras (possibilité pour les auditeurs de justice de plaider devant les juridictions lors de leur stage dans un cabinet d'avocat) - (p. 3551) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 119 du Gouvernement (possibilité de prendre par décret en Conseil d'Etat des dispositions relatives à la formation professionnelle des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation) - **Art. 45 (entrée en vigueur de la loi)** : son amendement n° 105 : entrée en vigueur de cette loi à la même date que celle portant réforme de l'aide légale ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 120 du Gouvernement (entrée en vigueur des titres I^{er} et II de la présente loi le 1^{er} janvier 1992 et des titres III à V au jour de leur publication).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)] - Suite de la discussion** - (19 novembre 1990) - Rapporteur - Intitulé du titre I^{er} (p. 3575) : son amendement n° 1 substitution des termes « d'exercice libéral » à ceux « de capitaux » dans l'intitulé du titre I^{er} ; adopté - **Art. 1^{er} (sociétés d'exercice libéral)** (p. 3576) : interdiction de capitaux extérieurs dans la profession juridique - Rencontre avec M. le délégué interministériel aux professions libérales ainsi qu'avec les organisations représentatives de ces professions - Précautions nécessaires à l'indépendance des professions libérales - **Art. 2 (dénomination des sociétés d'exercice libéral)** (p. 3577) : ses amendements, n° 2 rédactionnel, n° 3 : liberté de choix de la dénomination sociale ; et n° 4 : mention possible de l'affiliation à une association, à un groupement ou à un réseau professionnel, qu'il soit national ou international ; adoptés - Sur son amendement rédactionnel n° 2, accepte le sous-amendement n° 42 de M. Michel Darras - S'oppose à l'amendement n° 40 de M. Charles Lederman (suppression des sigles utilisés dans l'article 2) - **Art. 3 (agrément ou inscription de la société)** (p. 3578) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 3579) :

son amendement n° 6 : réduction du nombre minimum des associés requis pour constituer des sociétés d'exercice libéral à forme anonyme ; adopté - **Art. 4 (détention du capital par les professionnels)** : ses amendements, n° 7 : possibilité pour des personnes physiques ou morales de participer au capital social d'une société d'exercice libéral ; et n° 8 : participation de membres de professions apparentées sous certaines conditions ; adoptés - (p. 3580) : s'oppose aux amendements, n° 43 de M. Michel Darras (exclusion des capitaux croisés pour la constitution de sociétés d'exercice libéral) et n° 33 de M. Charles Lederman (suppression du septième alinéa de cet article relatif aux capitaux croisés) - (p. 3581) : sur son amendement n° 8, accepte le sous-amendement n° 51 de M. Michel Darras - (p. 3583) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Lederman (durée pendant laquelle les ayants droit des personnes physiques qui ont exercé la ou les professions constituant l'objet social de la société disposeraient des parts ou action qu'ils détiennent) - (p. 3584) : s'oppose aux amendements n° 41 de M. Michel Rufin (élargissement des possibilités de détention des capitaux d'une société d'exercice libéral), n° 34 de M. Charles Lederman (limitation du délai dont la société disposerait pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi), et n° 36 de M. Michel Darras (rachat des parts ou actions des ayants droit des associés ou anciens associés) - **Art. 5 (possibilité de dérogation à ces règles relatives à la détention du complément du capital social)** (p. 3585) : son amendement n° 9 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - (p. 3586) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° 37 de M. Charles Lederman et n° 44 de M. Michel Darras - (p. 3587) : sur son amendement n° 9, s'oppose au sous-amendement n° 47 du Gouvernement - **Art. 6 (interventions de décrets en Conseil d'Etat pour interdire à certaines catégories de personnes de détenir des parts ou actions dans des sociétés d'exercice libéral)** (p. 3588) : son amendement n° 10 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - **Art. 9 (cessions de parts sociales ou d'actions à des tiers)** : accepte l'amendement n° 46 du Gouvernement (agrément préalable nécessaire pour toute admission d'un nouvel associé dans une société d'exercice libéral à forme anonyme) - **Art. 12 (sociétés d'exercice libéral en commandite par actions)** (p. 3590) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Art. 13 (comptes d'associés)** : son amendement n° 12 : rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale ; adopté - (p. 3591) : sur son amendement n° 12, s'oppose au sous-amendement n° 38 de M. Charles Lederman - **Art. 15 (responsabilité des associés et de la société)** : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - **Après l'art. 16** : son amendement n° 14, analogue à l'amendement n° 52 du Gouvernement : délai accordé aux sociétés commerciales qui sont constituées par des conseils juridiques pour être transformées en sociétés d'exercice libéral ; retiré - Accepte l'amendement n° 52 du Gouvernement - **Art. 18 (exonération du droit d'apport)** (p. 3592) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - **Après l'art. 18** : son amendement n° 16 : affiliation des associés et des dirigeants des sociétés d'exercice libéral au régime d'assurance vieillesse des professions libérales ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 21 de M. Arthur Moulin (non-affiliation des membres des professions libérales au régime général de la sécurité sociale) - **Art. 19 (décrets d'application)** (p. 3593) : son amendement n° 17 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 39 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 19** (p. 3594) : accepte l'amendement n° 48 du Gouvernement (conditions de constitution d'une société en participation) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 49 de M. Michel Rufin - (p. 3595) : accepte l'amendement n° 25 de M. Michel Rufin (conditions relatives aux sociétés en participation) - **Art. 23 (mention des anciens associés dans la raison sociale des sociétés civiles professionnelles)** (p. 3596) : son amendement de suppression n° 18 ; adopté - **Après l'art. 27** (p. 3597) : son amendement n° 19 : insertion d'une division additionnelle ainsi intitulée : « Titre III : dispositions diverses » ; adopté - **Art. 29 (dates d'entrée en vigueur)** : son amendement n° 20 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - (p. 3598) : sur son amendement n° 20, accepte le sous-amendement n° 31 de M. Michel Rufin - Accepte l'amendement n° 53 du Gouvernement (entrée en vigueur des titres I^{er} et Ibis de la présente loi le 1^{er} janvier

1992 et du titre II le jour de sa publication) - Après l'art. 29 : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Michel Darras (subordination de l'entrée en vigueur de la présente loi à celle de la loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques) - Sur l'ensemble (p. 3600) : améliorations qu'apportera la navette législative - Poids des traditions - Avenir des professions libérales et tout spécialement des professions juridiques et judiciaires - Demande l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)] - (18 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 159) (p. 5262, 5263) :** fusion des professions d'avocat et de conseil juridique ; salariat ; réglementation de l'exercice du droit - Problème de la représentation nationale de la nouvelle profession d'avocat - Exercice sous forme de sociétés en participation des professions libérales réglementées - Question de la composition du capital social et de la qualité des personnes membres : garantie d'indépendance - (p. 5266) : négation de l'inconstitutionnalité de l'article déterminant la date d'entrée en vigueur des projets de loi examinés - Absence d'injonction adressée au Gouvernement - Analyse de la jurisprudence du Conseil constitutionnel - (p. 5267) : attachement de la commission à l'intervention rapide de la réforme de l'aide légale - **Art. 1^{er}** (p. 5269) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 59 de suppression, et n° 60 (titres acquis à l'étranger pouvant être accolés à celui d'avocat) - **Art. 2 ter (fonctions de membre du conseil de surveillance ou d'administration d'une société commerciale)** (p. 5270) : ses amendements, n° 1 et n° 2 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 2 quater (missions confiées par justice aux avocats) :** son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - **Art. 3** (p. 5271 à 5273) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 61 (exercice de la profession d'avocat au sein d'une société en participation), n° 62 (détention du capital de la société d'exercice libéral de la profession d'avocat), n° 63 (exclusion du salariat de l'avocat), et n° 64 (suppression du statut de l'avocat salarié) - Son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - **Art. 4** (p. 5274) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 66 de M. Charles Lederman - Son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - **Art. 4 bis (fixation des honoraires) :** son amendement n° 6 : suppression du complément d'honoraires calculé en fonction du résultat ; adopté - **Art. 5** (p. 5275) : son amendement n° 7 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 67 de M. Charles Lederman (conditions d'inscription des avocats étrangers à un barreau français) - Son amendement n° 8 : suppression de la mention de la nature des épreuves de l'examen de contrôle des connaissances des avocats étrangers ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 5276) : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Charles Lederman (gratuité de la formation des stagiaires, stagiaires salariés, bourses) - **Art. 7** (p. 5277) : son amendement n° 9 : modification du nom des centres de formation professionnelle ; adopté - Son amendement n° 10 : suppression du droit d'accès direct au certificat d'aptitude à la profession d'avocat des docteurs en droit ; adopté - **Art. 7 bis (institution d'un centre national de la formation professionnelle)** : son amendement de suppression n° 11 ; adopté - **Art. 8** (p. 5279, 5280) : ses amendements de coordination n° 12, n° 13, n° 14, n° 15, n° 18, n° 19, n° 20, n° 21 et n° 22 ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 84 de M. Yvon Bourges (institution des centres régionaux de formation des avocats au siège des cours d'appel) - Son amendement n° 16 : caractère d'établissement d'utilité publique reconnu aux centres de formation professionnelle des avocats de la cour d'appel ; adopté - Son amendement n° 17 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 8 bis (exécution par le Conseil de l'ordre des décisions du conseil des barreaux de la Cour d'appel et du Conseil supérieur des barreaux)** (p. 5281) : son amendement n° 23 tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 9** (p. 5282) : son amendement rédactionnel n° 24 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman (suppression de la référence aux contrats de travail des avocats) -

Art. 9 bis A (délégations de pouvoirs par le bâtonnier) : son amendement rédactionnel n° 25 ; adopté - **Art. 9 bis (conseils des barreaux des cours d'appel) :** son amendement n° 26 : rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat en tenant compte de la nouvelle appellation de l'organisme régional ; adopté - **Art. 10** (p. 5283) : son amendement n° 27 : rétablissement de l'organisation professionnelle du conseil supérieur des barreaux ; son intervention en matière de formation professionnelle ; adopté - (p. 5285) : s'oppose aux amendements n° 71 de suppression de M. Charles Lederman et n° 54 de la commission (institution et composition du conseil supérieur des barreaux) - Sur son amendement n° 27, s'oppose au sous-amendement n° 72 de M. Charles Lederman - **Art. 13** (p. 5286) : son amendement n° 28 : suppression de la référence aux mandataires sociaux ; adopté - (p. 5287) : accepte l'amendement n° 87 de M. Etienne Dailly (éventualité d'une compensation entre les caisses de retraites complémentaires après consultation préalable) - **Art. 14** (p. 5288) : son amendement n° 29 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 17** (p. 5289) : ses amendements n° 30 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; et n° 31 : suppression de la dispense de stage et d'examen pour les maîtres en droit partant au service militaire ; adoptés - (p. 5290) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 74 (possibilité pour les personnes exerçant une activité juridique à un haut niveau de qualification de s'inscrire à un barreau et d'exercer le métier d'avocat) et n° 75 (suppression des possibilités d'ouverture de la profession d'avocat) - Ses amendements n° 32 : inscription au tableau de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés des anciens conseils fiscaux ; et n° 33 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - (p. 5291) : son amendement n° 34 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - **Art. 19** : ses amendements de coordination n° 35, n° 36 et n° 37 ; adoptés - S'oppose aux amendements, de M. Charles Lederman, n° 76 de suppression, n° 77 (suppression des dérogations apportées dans le cadre des certificats de spécialisation) et n° 78 (suppression des équivalences de titres et de diplômes).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)] - (18 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 158) - Voir intervention sous le projet n° 158 (p. 5261 à 5268).**

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)] - Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - Rapporteur - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) - Art. 56 de la loi du 31 décembre 1971 (p. 5310) :** son amendement n° 38 : adjonction des commissaires priseurs à la liste des professionnels susceptibles de rédiger et de consulter ; adopté - **Art. 59** (p. 5311) : son amendement n° 39 : possibilité pour les professionnels réglementés, au-delà de leur activité principale, de rédiger et de consulter à la condition qu'il s'agisse de l'accessoire nécessaire de la prestation fournie ; rejeté - Sur son amendement n° 39, s'oppose au sous-amendement n° 90 de M. Jean Arthuis - **Art. 60-2** : son amendement de suppression n° 40 ; adopté - **Art. 62** (p. 5312) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de M. Michel Darras (possibilité pour les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes dont le statut est prévu au titre IV de la loi du 3 juillet 1985 de donner des conseils juridiques et de rédiger des actes sous seing privé) - **Art. 63** : son amendement n° 41 : exclusion du champ d'application de cet article des fédérations ou confédérations d'associations ; adopté - (p. 5313) : s'oppose à l'amendement n° 56 de M. Michel Darras (possibilité pour les fédérations et unions de mutuelles régies par le code de la mutualité de donner des consultations juridiques et de rédiger des actes sous seing privé au profit de leurs membres) - **Art. 63-1** : son amendement de suppression n° 42 ; adopté - **Après l'art. 66-2 (par priorité) :** son amendement n° 44 : couverture par le secret professionnel des

consultations adressées par un avocat à son client et des correspondances échangées entre le client et son avocat ; adopté - Art. 65 (p. 5314) : son amendement de coordination n° 43 ; adopté - Art. 21 : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Charles Lederman (suppression de la possibilité pour les sociétés ou les groupements de conseils existant à la date d'entrée en vigueur du titre premier de la présente loi de conserver leur dénomination sociale même si celle-ci n'est pas constituée du nom des associés ou anciens associés et de l'utiliser en cas de fusion ou scission) - Art. 27 A : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Charles Lederman (exclusion du champ d'application de cet article des avocats salariés) - - Après l'art. 35 quater (p. 5315) : ses amendements, n° 88 : « Titre II *ter* - Dispositions relatives aux officiers publics et ministériels autres que notaires » ; et n° 89 : possibilité pour les officiers publics et ministériels autres que les notaires d'exercer leur profession sous la forme du salariat ; adoptés - Art. 37 (p. 5316) : ses amendements n° 47 et n° 48 relatifs à l'incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire inscrit sur la liste avec l'exercice de toute autre profession, à l'exception de celle d'avocat ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 85 du Gouvernement (incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire inscrit sur la liste avec l'exercice de toute autre profession) - Art. 40 (p. 5317) : son amendement n° 49 : compatibilité des professions d'avocat et de mandataire-liquidateur ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 86 du Gouvernement (incompatibilité de la qualité de mandataire-liquidateur inscrit sur la liste avec l'exercice de toute autre profession) - Art. 41 : son amendement de coordination n° 50 ; adopté - Son amendement n° 51 : rôle du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires-liquidateurs d'organiser la formation professionnelle et de contrôler les études ; adopté - Art. 43 (p. 5318) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Charles Lederman (exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce à titre individuel sous forme de sociétés civiles professionnelles) - Art. 44 quinquies : son amendement n° 52 : possibilité pour les parties de se faire assister ou représenter par un avocat ou par un conseil de leur choix ; adopté - Art. 45 : son amendement n° 53 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Rapporteur - Art. 2 (p. 5322) :** s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Franck Sérusclat (restrictions réglementaires possibles par profession) ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 28 de M. Etienne Dailly - Art. 4 (p. 5324) : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Charles Lederman (réduction du temps de détention d'une partie du capital social par les ayants droit) - (p. 5325) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Charles Lederman (suppression de la possibilité pour des personnes physiques ou morales extérieures au cabinet de détenir le complément des capitaux de la société) - Son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - (p. 5326) : accepte l'amendement n° 25 de M. Etienne Dailly (limitation réglementaire possible du nombre de participations détenues dans des sociétés différentes) - Art. 5 (p. 5328) : son amendement n° 3 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de M. Charles Lederman et sur son amendement n° 3, accepte le sous-amendement n° 26 de M. Etienne Dailly - Art. 6 (p. 5329) : son amendement n° 4 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 13 : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Charles Lederman (recherche de la provenance des sommes entrant dans les comptes d'associés) - Art. 18 bis (*régime d'assurance vieillesse des associés et des dirigeants des sociétés d'exercice libéral*) (p. 5330) : son amendement n° 5 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - Art. 19 (*décrets d'application*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 20 de M. Charles Lederman - Son amendement n° 6 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en

première lecture ; adopté - Art. 19 bis (*sociétés en participation*) (p. 5331) : son amendement n° 7 : extension du champ d'application aux personnes physiques titulaires d'un office public ou ministériel ; retiré - Art. 23 (p. 5332) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - Art. 29 : son amendement n° 9 : date d'entrée en vigueur concomitante avec celle de la réforme de l'aide légale ; adopté - Après l'art. 27 : son amendement n° 29 : dispositions fiscales concernant les fusions des sociétés civiles professionnelles ; adopté.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 201 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5415) :** accord de la commission mixte paritaire, CMP, sur le projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, et sur le projet relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé - Refus de la CMP d'admettre que les honoraires des avocats puissent être fixés en fonction du résultat du procès - Accès possible à la profession d'avocat pour les réfugiés et apatrides - Possibilité pour les docteurs en droit d'être admis à se présenter directement aux épreuves du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, CAPA - Organisation de la profession d'avocat et création d'un « Conseil national des barreaux » - (p. 5416) : compatibilité de la profession d'administrateur judiciaire avec celle d'avocat - Souhaite l'adoption par le Sénat du texte de la CMP - Introduction d'une disposition tendant à favoriser sur le plan fiscal la fusion des sociétés civiles professionnelles - Souhaite l'adoption par le Sénat du texte de la CMP s'agissant du second projet de loi et que le délai retenu pour l'entrée en vigueur, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 1992, se trouve en fait postérieur à l'entrée en vigueur de la réforme de l'aide légale.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 202 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5425) :** déclare s'être déjà exprimé sur ce texte lors de sa précédente intervention sur le projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (p. 5415, 5416).

DELANEAU (Jean), sénateur de l'Indre-et-Loire (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du Conseil national de la cinématographie.

Membre titulaire du comité de l'éthique du loto sportif.

Membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence jusqu'au 25 mai 1990.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et à la lutte contre l'alcoolisme (18 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et

obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 437 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 8 (90-91)] (4 octobre 1990) - Santé publique.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Relations culturelles, scientifiques et techniques - [n° 86 (90-91) tome 11] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement* [n° 160 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Après l'art. 3 (p. 64) : se déclare opposé à l'amendement n° 61 de M. Claude Estier (en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat).

- *Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides* [n° 220 (89-90)] - (25 avril 1990) - Avant l'art. unique (p. 545) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel) - Après l'art. unique (p. 551) : vote de l'amendement n° 6 de la commission par le groupe de l'UREI (arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile).

- *Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale* [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) - Après l'art. 27 (p. 1037) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 du Gouvernement (validation de certains arrêtés pris en application du décret du 15 juin 1972 portant création d'un brevet à trois degrés d'éducateur sportif) - Dénonce la situation d'un certain nombre de jeunes professeurs de danse qui ont engagé un début de formation et qui n'ont pas abouti à un brevet puisqu'il a été suspendu au début de 1989 - Problème du remboursement des frais d'inscription qu'ils ont versés.

- *Projet de loi relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la commission des recours - Nouvelle lecture* [n° 348 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1684, 1685) : Haut conseil à l'intégration - Voter les amendements de la commission des lois.

- *Proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le code de la nationalité* [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) - Explication de vote unique sur l'ensemble (p. 1923, 1924) : rapport de la commission de la nationalité présidée par M. Marceau Long - Accord de l'opposition nationale aux états généraux de Villepinte - Vote de ce texte par le groupe de l'UREI en réponse à l'attitude du Gouvernement sur l'abus du droit d'asile et le vote définitif de la loi sur l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA, et aux propos de M. François Mitterrand, Président de la République, sur le droit de vote aux étrangers.

- *Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme* [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2665) : déception de la commission des affaires culturelles - Aspects positifs : justification incontestable du projet de loi - (p. 2666) : efficacité relative de ce projet de loi : absence de prévention et d'éducation - Exemples contradictoires en matière de publicité - Opposition au retard de la hausse du prix du tabac - Aspects négatifs : injustice du projet de loi qui crée des inégalités, absence de prise en compte des conséquences économiques

(p. 2667) : propositions de la commission des affaires culturelles pour améliorer le projet de loi - Importance de l'information et de l'éducation - Nécessité de discuter ce texte et de l'améliorer - Avant le Titre 1^{er} (p. 2691) : son amendement n° 37 : retrait du tabac et des boissons alcooliques de la liste des produits servant à établir l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE ; adopté - Art. 1^{er} (*interdiction de la publicité directe ou indirecte pour le tabac*) (p. 2697) : son amendement n° 38 : délai de mise en application de la loi ; retiré au profit de l'amendement n° 17 de M. Alain Pluchet - (p. 2701) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de la commission des affaires économiques saisi pour avis (opération de mécénat effectuée dans les filières du tabac) - Amendement similaire déposé à l'article 2 par la commission des affaires culturelles saisi pour avis.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 2 (*modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme*) - Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (*définition de la publicité indirecte*) (p. 2714) : son amendement n° 114, déposé à titre personnel : précision relative à l'interdiction de la publicité indirecte du tabac ; adopté - Son amendement n° 40 : problème de l'utilisation de l'identité d'un produit ; fixation d'une date pour la commercialisation ; adopté - (p. 2717) : s'oppose à l'amendement n° 144 du Gouvernement sur le même objet - (p. 2719) : son amendement n° 41 : participation des initiateurs d'opérations de mécénat ; retiré - Interprétation de la loi de 1987 sur le mécénat - Art. 9 (*mise en conformité des règles relatives à l'étiquetage et à la teneur en goudron avec les directives communautaires*) (p. 2720) : son amendement n° 42 : délai de mise en conformité des unités de conditionnement avec les nouvelles normes ; adopté - Art. 12 (*sanctions pénales*) (p. 2721) : son amendement rédactionnel n° 43 ; adopté - Art. 18 (*droit d'ester en justice des associations de lutte contre le tabagisme*) (p. 2725) : son amendement rédactionnel n° 44 ; adopté - Art. 4 (*dispositions transitoires relatives à la publicité pour le tabac*) : son amendement n° 45 : coordination avec l'amendement n° 42 à l'article 9 de la loi du 9 juillet 1976 ; adopté - Art. 4 bis (*journée annuelle sans tabac*) (p. 2726) : son amendement de suppression n° 115, déposé à titre personnel ; retiré - Art. 5 (*régime transitoire des sanctions pénales et du droit d'ester en justice des associations*) (p. 2727) : ses amendements n° 46 : sanctions du non-respect des normes de conditionnement des tabacs ; et n° 47 : toilettage juridique de conséquence de son amendement n° 46 ; adoptés - Avant l'art. 7 (p. 2728, 2729) : son amendement n° 48 : diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes ; rejeté - Insuffisance des sanctions existantes - Danger de la conduite avec un taux d'alcool même minime dans le sang - (p. 2731) : illogisme de mesures trop sévères.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 7 (*modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme*) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (*principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques*) (p. 2766) : son amendement n° 49 : délai d'application des mesures d'interdiction de la publicité en faveur des boissons alcooliques ; retiré - Art. L. 17-1 (*définition de la publicité indirecte*) (p. 2777) : son amendement n° 116 : possibilité d'utilisation du patronyme ; rejeté - Son amendement n° 51 : problème de l'utilisation d'identité d'un produit ; fixation d'une date pour la commercialisation ; adopté - Art. L. 18 (*contenu des messages publicitaires autorisés*) (p. 2780) : son amendement n° 52 : réglementation des publicités autorisées ; devenu sans objet - (p. 2781) : son amendement n° 117, déposé à titre personnel, transformé en sous-amendement à son amendement n° 52 : conseils d'utilisation de certains produits précisés sur l'emballage ; devenu sans objet - Art. L. 19 (*publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993*) (p. 2782) : son amendement n° 53 : modalités d'autorisation de la publicité ; adopté après modification par le sous-amendement n° 151 de la commission (délai d'application du dispositif ; réglementation de la délivrance des autorisations) et son sous-amendement n° 158, déposé à titre personnel, (réglementation de l'affichage par un décret en

Conseil d'Etat - (p. 2785) : sur son amendement n° 53, son sous-amendement n° 158, déposé à titre personnel : réglementation de l'affichage par un décret en Conseil d'Etat ; adopté - Art. L. 19-1 (conditions de la publicité à l'occasion des opérations de mécénat) (p. 2818) : son amendement n° 118, déposé à titre personnel : détermination de la participation des initiateurs aux opérations de mécénat ; adopté - Art. L. 21 (sanctions pénales) (p. 2820) : son amendement n° 55 : renforcement de la répression ; adopté - Art. L. 49-1-2 (lieux où la vente et la distribution d'alcool sont interdites et dérogations) (p. 2823) : son amendement n° 119, déposé à titre personnel : suppression de l'alinéa prévoyant des dérogations ; adopté - Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service) (p. 2824) : ses amendements n° 56 : interdiction de vente de boissons alcoolisées dans les stations-service des autoroutes ; retiré ; et n° 120, déposé à titre personnel : interdiction de vente de boissons alcoolisées dans les stations-service entre vingt-deux heures et six heures du matin, retiré puis repris par M. Guy Robert - Après l'art. 7 (p. 2832) : son amendement n° 57 : création d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée à un fonds de financement des actions d'éducation sanitaire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 159 de la commission (assiette de la contribution).

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Après l'art. 14 bis (p. 3101) : se déclare opposé à l'amendement n° 35 du Gouvernement (organisation des conventions relatives aux activités du compte de commerce intitulé « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement, DDE ») - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3110) : vote de ce projet de loi par le groupe de l'UREI.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - Après l'art. 3 (p. 3705) : soutient l'amendement n° I-124 de M. Pierre Laffitte (bénéfice pour les inventeurs d'une réfaction d'assiette égale à 50 % du montant des rémunérations perçues sur les brevets d'invention qu'ils ont déposés) - Art. 3 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués) (p. 3709) : soutient l'amendement n° I-239 de M. Marcel Lucotte (abaissement du taux de l'impôt sur les bénéfices réinvestis pour la tranche de bénéfice inférieure à un million de francs) - Après l'art. 3 (suite) (p. 3710) : soutient l'amendement n° I-237 de M. Marcel Lucotte (alignement du régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée sur celui des autres sociétés civiles).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs) (p. 3853) : amendement n° I-1 de la commission des affaires culturelles, soutenu par M. Maurice Schumann, président de la commission : relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991 ; adopté.

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (relations culturelles, scientifiques et techniques) (p. 4020, 4021) : confusion résultant du transfert de nombreux crédits - Relance de la coopération avec les pays de l'Est - Amélioration de l'action audiovisuelle extérieure - Revalorisation de la situation des enseignants - Absence regrettable d'augmentation de l'aide publique au développement - Surprogrammation des crédits d'intervention culturelle - Réforme de l'enseignement français à l'étranger - (p. 4022) : coordination souhaitable du dispositif d'aide au développement et définition d'un cadre d'intervention - Maîtrise des crédits destinés à l'action extérieure de la France par le ministère des affaires étrangères - Article du journal *Le Monde* sur les bons du Trésor - Utilité d'une déontologie internationale pour les responsables de l'audiovisuel ; critiques portées contre le Roi du Maroc - La commission s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de loi - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4049, 4050) : le groupe de l'UREI votera en faveur de ce projet de budget.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5064) : importance de l'accord obtenu en CMP - Fonds de prévention - Abaissement du taux d'alcoolémie - Exclusion du prix du tabac et des boissons alcooliques de l'indice des prix de l'INSEE - Augmentation du prix du tabac et des taxes sur le tabac - Travail parlementaire - Votera le texte de la CMP.

DELEBARRE (Michel), ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer (nommé le 22 février 1989 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 23 février 1989).

Puis ministre d'Etat, ministre de la ville (nommé le 21 décembre 1990 dans le même Gouvernement) (JO Lois et décrets du 22 décembre 1990).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 298 (89-90)] (15 mai 1990) - Construction.

Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)] (23 mai 1990) - Chasse et pêche.

Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)] (2 août 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Pêches maritimes et produits de la mer.

Projet de loi modifiant les annexes I et II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public [n° 34 (90-91)] (10 octobre 1990) - Transports aériens.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Ernest Cartigny : **Transports aériens (Dégradation des services de l'aviation)** (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 420).

de M. Guy Cabanel : **Autoroutes (Programme autoroutier)** (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 426).

de M. André Vallet : **Transports ferroviaires (Tracé du TGV Sud-Est Méditerranée)** (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 427).

de M. Georges Mouly : **Régions (Désenclavement du Limousin)** (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 431).

de M. Louis Virapoullé : **Politique extérieure (Campagne électorale en Roumanie)** (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 431).

de Mme Danielle Bidard-Reydet : **Autoroutes (Tracé de l'autoroute A 16 à La Courneuve (Seine-Saint-Denis))** (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 939).

de M. Daniel Hoeffel : **Transports ferroviaires (TGV Est)** (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2897).

de M. Henri Collette : **Transports ferroviaires (Construction du TGV)** (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2905).

de M. André Delelis : **Sécurité publique (Situation dans les grands ensembles)** (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3459).

de M. Louis Brives : **Routes R.N. 126 Castres-Toulouse** (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3466).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 238 de M. Louis Minetti : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Choix du tracé du TGV Méditerranée)** (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2737).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions relatives aux transports terrestres [n° 73 (89-90)]** - (5 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 104) : importante évolution du droit du transport ces dernières années, qui cesse d'être réglementé pour devenir géré par des acteurs responsables - Rappelle la loi d'orientation des transports intérieurs votée le 31 décembre 1982 - Application à la région d'Ile-de-France des dispositions de la loi d'orientation des transports intérieurs - Harmonisation européenne des règles d'accès à la profession de transporteur routier de voyageurs - (p. 105) : renforcement par le Conseil des Communautés des critères communs en matière de capacité professionnelle - Définition de l'honorabilité - Problème des wagons de grande capacité mis à la disposition de la SNCF par leurs propriétaires - Estime qu'il convient de doter la société de gérance des wagons de grande capacité de statuts de droit commun et de mettre fin à la législation de réquisition - **Art. 1^{er} (uniformisation des conditions d'accès à la profession de transporteur routier de personnes)** (p. 106) : son amendement n° 1 : subordination de l'exercice des professions de transporteur public à des conditions d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle fixées en Conseil d'Etat et conformes à la réglementation européenne ; adopté - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 3 de M. Georges Berchet, rapporteur, et accepte le sous-amendement rédactionnel n° 2 du même auteur.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne [n° 406 (89-90)]** - (27 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2149) : trafic aérien - Protocole conclu le 4 octobre 1988 avec les organisations syndicales représentatives des personnels de la navigation aérienne : revalorisation ; formation ; augmentation des effectifs budgétaires - Texte en projet : création du corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne - Recrutement - Missions - Statut : dispositions dérogatoires au statut général des fonctionnaires - - Sur l'ensemble (p. 2151) : décret d'application de la loi relative aux ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne adoptée en décembre 1989 - Desserte routière et autoroutière des aéroports de la région parisienne.

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière [n° 2 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2960) : diminution des accidents corporels de la route - Augmentation du nombre des tués et de la gravité des accidents - Continuité de la politique gouvernementale concernant l'infrastructure, le véhicule et le conducteur - Importance du nombre d'accidents mortels en agglomération - Limitation à 50 kilomètres à l'heure de la vitesse maximale en ville : réduction du nombre de tués en agglomération ; expériences à l'étranger, Limoges, Strasbourg - Modulation par les maires ou les préfets de la vitesse sur les routes à grande circulation - Budget pour les aménagements de sécurité des routes nationales : résorption des « points noirs » - (p. 2961) : interdiction de vendre des « kits » permettant de gonfler les moteurs des véhicules à deux roues - Obligation du port de la ceinture à l'arrière et mise en place du contrôle technique périodique - Intensification de la formation, de la surveillance, du contrôle et des sanctions : permis à points - Conduite sous l'empire d'un état alcoolique - Augmentation des dépistages préventifs sur réquisition du Procureur de la République - Mise en place de contrôles préventifs à l'occasion du service habituel des forces de police et de gendarmerie - Ethylotests - Circulation sans casque des utilisateurs de véhicules à deux roues motorisés : verbalisation ; immobilisation et mise en fourrière passé un délai de 48 heures - Lutte contre le non-paiement des amendes - Loi du 7 juillet 1985 sur l'opposition au transfert de carte grise - Protection de l'acheteur préalablement à la vente : communication de l'opposition du Procureur de la République au transfert de la carte grise - Création souhaitable d'un document unique regroupant le certificat de non-gage, l'attestation de non-opposition et l'ensemble des informations donnant la situation administrative du véhicule - Sur l'ensemble (p. 2969) : décret limitant la vitesse en agglomération ; absence de marque de suspicion à l'égard des maires ; expériences réussies en

matière de sécurité routière dans certaines communes - (p. 2970) : latitude laissée aux maires pour adapter la limitation de vitesse - Edification progressive d'un ensemble législatif et réglementaire en matière de sécurité routière.

- **Projet de loi modifiant les annexes I et II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public [n° 34 (90-91)]** - (6 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3149) : article premier de ce projet de loi : application à Air Inter de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public - Article 2 : possibilité pour les différentes catégories de personnel de l'Union des transports aériens, UTA, et d'Aéromaritime International d'être représentées au sein des conseils d'administration - Article 3 : disposition dérogatoire intérimaire permettant aux conseils d'administration d'UTA et d'Aéromaritime de délibérer valablement, dans leur composition actuelle, jusqu'à l'élection des représentants des personnels - (p. 3152) : prise de contrôle d'UTA, d'Aéromaritime International, et d'une partie d'Air Inter par Air France - Coût de cette acquisition - Avis favorable de la commission des Communautés européennes - Concurrence communautaire - Amélioration des liaisons avec les départements et territoires d'outre-mer - Souhaite que toutes les lignes vers les DOM-TOM soient ouvertes à la concurrence française et européenne - (p. 3153) : investissements futurs d'Air France - Contrat de plan en préparation entre l'Etat et le groupe d'Air France - Mission de service public - Représentation des salariés d'Air Inter, d'UTA et d'Aéromaritime International au sein des conseils d'administration - Air France et la concurrence internationale - Compagnies aériennes aux Etats-Unis - Nécessité d'attribuer les droits de trafic aux pouvoirs publics.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4434) : contexte européen de la politique des transports - Routes - Contrats de plan Etat-région - Financement par l'Etat des grandes liaisons : RN 9 ; RN 7 - Crédits d'entretien - Transports collectifs - Ile-de-France ; taxe sur les bureaux - Transports collectifs de province ; dotation pour les métros et tramways de province - (p. 4435) : promotion des transports collectifs urbains et non urbains ; rôle dans la politique de la ville - Effort financier particulier en faveur des voies navigables - Schéma directeur autoroutier - Préparation du schéma directeur national des trains à grande vitesse, TGV - Contrat de plan Etat-SNCF : règlement du problème de la dette ; transports de banlieues ; programme d'investissements - RATP - (p. 4436) : sécurité routière ; aménagements de sécurité des infrastructures ; politique contractuelle avec des collectivités territoriales ; formation des conducteurs - Circulation routière : projet Sirius dans le cadre du contrat de plan Etat-région d'Ile-de-France - Transport de marchandises - Tunnel sous la Manche - (p. 4456) : évolution des crédits d'entretien routier - Contrat de plan Etat-région de Picardie - (p. 4457) : plan routier breton ; RN 164 - Rôle des infrastructures routières dans le rééquilibrage entre zones urbaines et zones rurales - RN 9 : réalisation de l'autoroute A 75 entre Clermont-Ferrand et l'autoroute A 9 ; département de l'Hérault - Etude du doublement de l'autoroute A 9 entre Orange et Narbonne - Projet de schéma directeur du réseau autoroutier national : développement des liaisons transversales ; délais de réalisation - (p. 4458) : fonds de développement économique et social, FDES - Tarifs des péages autoroutiers - Importance croissante des contraintes environnementales dans la réalisation de nouvelles autoroutes ; procédures de concertation - Liaisons routières en Ile-de-France ; contrat Etat-région ; sociétés d'autoroutes - Financement des transports collectifs : effort d'équilibre entre l'Ile-de-France et la province - (p. 4459) : contrat de plan Etat-RATP - Sécurité des transports en commun en Ile-de-France - Réseau de transport collectif de Rouen - Réorganisation du trafic marchandises de la SNCF ; conséquences en termes d'aménagement du territoire des fermetures de lignes programmées ; cas de la desserte Questembert-La Brohinière en Bretagne - TGV Nord - Electrification éventuelle de la ligne Amiens-Boulogne -

(p. 4460) : TGV et aménagement du territoire - TGV Est - Examen des crédits - Etat B (p. 4461, 4462) : port d'Arles - Ile-de-France ; transports collectifs ; sécurité ; programmes autoroutiers ; péages - S'oppose à l'amendement n° II-22 de la commission (réduction des crédits) - Etat C (p. 4463) : s'oppose aux amendements de réduction des crédits de la commission, n° II-23 et n° II-24.

Equipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation aérienne - (8 décembre 1990) (p. 4782) : créations d'emplois d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne et de techniciens de l'aviation civile - Formation professionnelle des personnels de la navigation aérienne - (p. 4783) : investissements - Commission européenne de l'aviation civile, CEAC - Future automatiser des transferts entre les centres de contrôle en Europe - Amélioration de l'accès aux aéroports - Détection d'explosifs - Construction aéronautique - Météorologie nationale - Satellites - Décentralisation des services de la météorologie nationale - (p. 4784) : extension du budget annexe de la navigation aérienne et transformation en budget annexe de l'aviation civile - Formation des personnels navigants - Construction aéronautique - Taxe de sûreté - Notion de service public - (p. 4793) : croissance du trafic aérien - Crise du Golfe persique - Nécessité de mener à bien le programme de renouvellement de la flotte aérienne - Regroupement entre Air France, l'Union des transports aériens, UTA, et Air Inter - Libéralisation du transport aérien dans le contexte de la Communauté économique européenne - (p. 4794) : fermeture d'un certain nombre de lignes internationales au départ de la province - Contrat de plan souhaité entre l'Etat et le groupe Air France - Suspension de sept lignes internationales au départ de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur - Coût d'acquisition d'UTA - (p. 4795) : amélioration de la navigation aérienne européenne - Formation professionnelle des personnels - Système de formation des pilotes en France - Centres de formation aéronautique - Airbus - Industrie aérospatiale - Construction aéronautique - (p. 4796) : devises - Eventualité de la facturation en ECU des Airbus - Crédit-bail - Aéroports de Paris - Aéroport de Châteauroux-Déols - (p. 4797) : train à grande vitesse, TGV - Simplification envisagée du code de l'aviation civile - Examen des crédits - article 90 (extension du champ d'application du budget annexe de la navigation aérienne, BANA) (p. 4798) : avions long-courriers : Airbus A 330 et A 340 - Aéroports des départements d'outre-mer.

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4798) : politique de la ville - Réhabilitation de l'habitat - Prévention de la délinquance - Insertion sociale des jeunes en difficulté - (p. 4799) : Conseil national des villes - Délégation interministérielle à la ville - Recrutement exceptionnel d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat - Politique de l'habitat - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Logements sociaux - Droit au logement - (p. 4814) : statut des enseignants des écoles d'architecture - (p. 4815) : conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, CAUE - Zones d'aménagement différé, ZAD - Logement social - (p. 4816) : fonds de concours - Organismes d'HLM - Prêts locatifs aidés, PLA - Baisse de la demande des PAP - (p. 4818) : nécessité de maîtriser l'inflation - Epargne logement - Erosion du livret A - Nécessité d'une réflexion sur la fiscalité immobilière - Plan d'épargne populaire, PEP - Evolution inconnue des taux d'intérêt en 1991 - Démographie étudiante - Examen des crédits - Etat B - Titres III et IV (p. 4819) : s'oppose aux amendements de la commission, n° II-18 (réduction incitative des crédits) et n° II-19 (réduction incitative des crédits) - Etat C - Titres V et VI : s'oppose aux amendements de la commission n° II-20 et n° II-21 réductions incitatives des crédits.

Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) (p. 4834) : progrès nécessaires de la productivité des ports - Ports autonomes - Plan marine marchande - Ports du Havre et de Marseille - Interdépendance entre la compétitivité des ports et celle de la chaîne des transports - Transports ferroviaires - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4838) : crédits d'entretien des ports autonomes.

DELELIS (André), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3458) - Ministère : Equipement - *Situation dans les grands ensembles - Sécurité publique.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4736) : programme LEADER européen de soutien au développement local - Transfert du patrimoine immobilier des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ; demande la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales pour l'utilisation des friches industrielles - Délimitation de la zone d'entreprise à fiscalité dérogatoire envisagée dans le bassin d'emploi Nord-Pas-de-Calais - (p. 4737) : prime d'aménagement du territoire, PAT - Souhaite l'ouverture au secteur tertiaire ; doublement des crédits - PAT « petits projets » - Fermeture du dernier puits de mine dans le Pas-de-Calais - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

DELFAU (Gérard), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 11 octobre 1990).

Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes jusqu'au 7 juin 1990.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Enseignement technique - [n° 86 (90-91) tome 7] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2897) - Ministère : Education - *Sort des écoles maternelles - Ecoles maternelles.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1280) : évolution du débat sur l'avenir des PTT - Autonomie juridique de La Poste et de France Télécom - Création de l'exploitant autonome de droit public, distinct de l'établissement public à caractère

industriel et commercial, EPIC - Autonomie de gestion - Maintien du statut de la fonction publique - (p. 1281) : endettement de France Télécom et de La Poste - Contenu du futur cahier des charges - Rémunération de la collecte des chèques postaux - Missions de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications - Modalités d'assujettissement des deux nouveaux exploitants à la fiscalité directe locale - Evolution des services financiers de La Poste - Desserte postale en milieu rural - Aménagement du territoire - Propose la création d'un fonds de modernisation pour alimenter la rénovation des équipements - Concertation avec les collectivités territoriales - (p. 1282) : avenir des personnels.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 1^{er} (*transformation du statut de La Poste et de France Télécom*) (p. 1304) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 22 de M. Félix Leyzour - Art. 2 (*missions de La Poste*) (p. 1317) : polyvalence des services publics indispensable pour conserver leur présence en milieu rural - (p. 1318) : rôle de La Poste et de France Télécom dans l'aménagement du territoire.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 20 (*modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale*) (p. 1366) : décentralisation - Rôle de La Poste dans l'aménagement du territoire ; financement du surcoût que lui impose sa mission de service public - Art. 33 (*pouvoirs du ministre de tutelle*) (p. 1389) : se déclare favorable à l'amendement n° 86 de M. Claude Estier (diversification des fonctions des bureaux de poste) - Art. 34 (*création, composition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications*) (p. 1395) : se déclare opposé à l'amendement n° 58 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 36 bis (*création d'instances de concertation décentralisées*) (p. 1399) : soutient l'amendement n° 90 de M. Claude Estier (représentation des instances de concertation décentralisées infradépartementales).

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) - Art. 52 bis (par priorité) (p. 1776) : se déclare opposé à l'amendement n° 76 de la commission (suppression des alinéas II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2600, 2601) : diversité de situations des zones agricoles et des exploitants ; recours nécessaire à l'aide différenciée - Préconise la réorientation de la politique agricole commune, PAC, vers une politique d'aménagement du territoire.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - (13 novembre 1990) - Art. 2 (*définitions et principes de réglementation des télécommunications*) - Art. L. 32-1 bis du code des postes et télécommunications (p. 3380) : se déclare opposé à l'amendement n° 10 de la commission (institution d'un Haut Conseil pour les télécommunications : rôle et composition).

Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 16 (*dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles*) - Art. 34 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 3417) : soutient l'amendement n° 54 de M. Jacques Belanger (suppression du seuil de 10 000 habitants pour délivrer l'autorisation d'exploitation).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) (p. 4276) : évolution du chômage - Importance de l'action du Gouvernement - Rôle du crédit formation - Promotion du développement local et des initiatives pour l'emploi - (p. 4277) : crise de l'apprentissage - Nécessité de réforme de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4281) : vote du groupe socia-

liste contre l'amendement n° II-29 de la commission (augmentation de la réduction du budget de l'AFPA).

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4485) : travail accompli par les fonctionnaires et agents publics dans les établissements publics que sont La Poste et France Télécom - Subventions - Centre national d'études spatiales, CNES - Zones rurales - Mobilité économique des équipements - Notion de service public.

Education nationale - (4 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (enseignement technique) (p. 4510) : ingénieurs - Enseignement technique et professionnel - Créations d'emplois - Baccalauréat professionnel - (p. 4511) : créations d'emplois - Elus locaux - Crise de recrutement des enseignants - Formation continuée - Baccalauréats - Instituts universitaires de technologie, IUT - Apprentissage.

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) (p. 4610) : secteur radiophonique - Eparpillement des budgets - (p. 4611) : nombreux intervenants dans le paysage audiovisuel français - Relèvement souhaitable de la redevance audiovisuelle - Radio France : frais de diffusion ; rénovation du service public - Université d'été de Carcans-Maubuisson : dialogue entre Radio France et les radios associatives ; « comité de liaison » - Souhait d'un regroupement des crédits éparpillés et d'un rapport spécifique du Sénat - Votera personnellement en faveur de ce projet de budget - (p. 4615) : regroupement des informations budgétaires concernant la radio - Radios associatives - (p. 4616) : rôle de l'Institut national de l'audiovisuel dans la formation des personnels des radios associatives - Après l'art. 85 (p. 4620) : son amendement n° II-113 : nature des ressources commerciales des radios associatives admises ; irrecevable (art. 45, alinéa 4, du règlement du Sénat).

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications - Nouvelle lecture [n° 113 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - Après l'art. 21 ter (p. 4971) : son amendement n° 19 : ressources d'ordre publicitaire des radios associatives : modification de l'article 80 de la loi du 30 septembre 1986, relative à la liberté de communication ; adopté.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141 (90-91)]** - (15 décembre 1990) - Discussion générale - (p. 5130) : grandes surfaces alimentaires - Versement d'indemnités journalières - Lotissements commerciaux - (p. 5131) : péréquation de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces - Dotation globale d'équipement, DGE - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Art. 3 (*entrée en vigueur immédiate des dispositions relatives aux ensembles commerciaux*) (p. 5140) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly (exception apportée aux demandes de permis de construire sur lesquelles il n'a pas encore été statué à la date de publication de la présente loi ; cas des zones d'aménagement concerté, ZAC) - (p. 5147) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de la commission (doublement du rayon de la répartition pour les magasins d'une surface inférieure à 5 000 mètres carrés) - (p. 5154) : effets pervers de la présente loi - (p. 5156) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de M. André Egu (écurement progressif de la taxe professionnelle payée par les établissements existants au profit du fonds départemental de la taxe professionnelle) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5159) : nécessité de réexaminer les problèmes évoqués.

DELGA (Français), sénateur du Tarn (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du

travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi [n° 297 (89-90)] modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 35 (90-91)] (16 octobre 1990 - Participation.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement - Nouvelle lecture** [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990). - Après l'art. 25 (p. 580) : soutient l'amendement n° 1 de M. Jacques Habert (rétablissement du maintien dans les lieux en faveur des locataires ou occupants de bonne foi handicapés et titulaires d'une pension d'invalidité).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2580) : surproduction agricole : demande un traitement différent pour les zones les plus défavorisées - Prix agricoles ; négociations du GATT ; inquiétude suscitée par la proposition de la Commission de la CEE de réduction des soutiens - Conséquences de l'ouverture des frontières des pays de l'Est - Charges pesant sur les agriculteurs ; demande le relèvement de l'enveloppe des prêts bonifiés - Fiscalité agricole - Région Midi-Pyrénées ; département du Tarn ; irrigation - Chute des prix de la viande à la production - Insuffisance des retraites agricoles.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) (p. 2944) : difficultés de l'industrie textile-habillement du Tarn - Instruction du 27 juin 1990 sur le crédit d'impôt-recherche - Extension nécessaire aux PME n'ayant pas d'unité de recherche ; souhait d'un dispositif fiscal favorisant les regroupements de PME autour d'un programme de recherche - Augmentation du forfait pour les dépenses de fonctionnement et du plafond des crédits octroyés par l'Etat.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 35 (90-91)] - (31 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3119) : approbation par le Sénat en première lecture de l'extension du régime de la participation aux résultats de l'entreprise - Amendement par le Sénat des articles relatifs à l'intéressement - Lutte contre certains abus issus de l'ordonnance de 1986 - Multiplication depuis cette date du nombre des accords d'intéressement - Rejet par l'Assemblée nationale de ce texte lors de la séance du 4 octobre 1990 - Contenu des articles adoptés par la commission mixte paritaire, CMP, dans le texte établi par le Sénat en première lecture : dispositions relatives au préambule des accords d'intéressement, rapport annuel sur l'intéressement et la participation, renvoi de la codification devant la commission spécialisée dans cette procédure - Ajout de deux nouveaux articles par la CMP : le premier, relatif à la nécessité pour les entreprises qui recourent à l'intéressement d'avoir satisfait à leurs obligations en matière de représentation du personnel, le second, qui permet aux dividendes attribués aux salariés des sociétés anonymes à participation ouvrière d'être soumis aux mêmes règles que l'intéressement - Adoption par la CMP d'un compromis sur les critères de répartition de l'intéressement, sur le plafond du montant global des primes par rapport aux salaires, sur le

montant annuel maximal des primes versées à un même salarié et sur la possibilité de faire varier les modalités de calcul de l'intéressement et les critères de répartition de ces produits - Avantages du texte de la CMP : lutte efficace contre certains excès, meilleure information des salariés, utilisation de critères de répartition clairs et objectifs, développement de l'intéressement - Plafond du montant global des primes par rapport aux salaires - Demande l'adoption du texte élaboré par la CMP et voté par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) (p. 4142) : difficultés rencontrées par les agriculteurs ces dernières années - Réduction des aides communautaires - Effets positifs de l'agriculture française sur la balance commerciale - Nécessité d'améliorer la retraite des agriculteurs - Souhaite le bénéfice, pour l'agriculture, de l'excédent provenant de l'exécution du BAPSA pour 1990 - Insuffisance des prestations extralégales d'action sociale - (p. 4143) : démographie agricole - Rôle de la Mutualité sociale agricole, MSA.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) (p. 4246) : maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural - Faiblesse des aides en faveur de la réimplantation d'activités et du « dernier commerce » - Création souhaitable d'un fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle perçue sur les grandes surfaces - Ristourne de proximité - Mesures fiscales et sociales - Formation et apprentissage : recyclage des crédits en association avec les professionnels - Crédits d'animation des chambres de métiers - Département du Tarn.

DELONG (Jacques), sénateur de la Haute-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 11 octobre 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Education nationale, enseignements scolaire et supérieur - I - Enseignement scolaire** - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe II] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution** [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - Art. 20 (*pénétration dans le domicile du débiteur*) (p. 832) : législation relative aux expulsions.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 4203) : son amendement n° 11-42 : réduction incitative des crédits afin de venir en aide aux centres régionaux de la propriété forestière ; retiré.

Education nationale - (4 décembre 1990) - Rapporteur spécial (enseignement scolaire) (p. 4504) : formation des ensei-

gnants ; nécessité d'en augmenter le nombre - Créations d'emplois - Pédagogie - (p. 4505) : instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement secondaire, CAPES - Lycéens - Diplômes - Adaptation nécessaire de l'enseignement aux besoins économiques et intellectuels - Examen des crédits - Article 87 (suppression de l'allocation de scolarité : abrogation de l'article 62 de la loi de finances pour 1965 et du deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959) (p. 4557) : son amendement n° II-39 : suppression de cet article ; adopté.

DEMERLIAT (Jean-Pierre), sénateur de la Haute-Vienne (NI puis S).

Elu sénateur le 30 septembre 1990, en remplacement de M. Louis Longueue, décédé (JO Lois et décrets du 2 octobre 1990).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 4 octobre 1990). En démissionne et est nommé membre de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 31 octobre 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4187) : revenu agricole moyen - Bâtiments d'élevage - Aides publiques - Zones de montagne - (p. 4188) : zones rurales - Aides publiques.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle - Deuxième lecture [n° 92 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4978, 4979) : amélioration de la protection de l'acquéreur - Sous-traitance : contrat écrit ; garantie de paiement - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

DESCOURS (Charles), sénateur de l'Isère (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire du Conseil national du bruit.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Membre titulaire de la commission des comptes de la sécurité sociale.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 437 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 3 (90-91)] (3 octobre 1990) - **Santé publique**.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Sécurité sociale** - [n° 89 (90-91) tome 3] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiée par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 123 (90-91)] (5 décembre 1990) - **Santé publique**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 277 (JO Débats du 4 décembre 1990) (p. 4470) - Ministère : Agriculture - **Projet d'instauration d'une taxe sur les livraisons de bois aux usines de pâte à papier** - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5112) - **Papiers et papeteries**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)]** - (18 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 359) : projet partiel et timide ne tenant pas suffisamment compte des progrès de la médecine psychiatrique - Rappelle que la sectorisation psychiatrique s'est heurtée à la résistance de certains syndicats de personnels peu enclins à s'adapter à une politique de santé mentale ambitieuse - (p. 360) : aurait souhaité que la circulaire, en date du 15 mars 1990, adressée aux préfets et relative à la politique de santé, fasse d'abord l'objet d'un débat parlementaire - Dénonce le « battage médiatique » sur la réforme proposée - Fait part des inquiétudes du Syndicat national des psychiatres sur cette politique de défiance vis-à-vis des personnels médicaux - Dangers du double certificat médical devant accompagner une demande d'admission - Situations d'urgence - Placements d'office - Maintien de la mainlevée automatique - Se déclare favorable à un allongement de la périodicité du contrôle médical de la personne placée - S'oppose à la judiciarisation du placement - (p. 361) : sous certaines réserves, votera ce projet de loi - **Après l'art. 1^{er} (par priorité)** (p. 373) : se déclare opposé à l'amendement n° 93 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (judiciarisation du placement sous contrainte des malades mentaux dans les établissements psychiatriques ; conditions dudit placement) - **Art. 1^{er} (Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux)** - **Avant l'art. L. 326-1 du code de la santé publique** (p. 375) : se déclare opposé à l'amendement n° 66 de M. Paul Souffrin (prise en charge par l'Etat des dépenses engagées pour lutter contre les maladies mentales) - **Art. L. 326-3 (droits des malades hospitalisés sans leur consentement)** (p. 380) : son amendement n° 40 : avis du médecin traitant requis pour émettre ou recevoir des cour-

riers personnels ; devenu sans objet - (p. 381) : son amendement n° 41 : suppression de la référence aux « proches » ; devenu sans objet - Art. L. 332 (*transfert vers un établissement habilité*) (p. 390) : se déclare opposé à l'amendement n° 115 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (obligation de transférer tout malade hospitalisé qui répond aux conditions du placement sous contrainte ; transmission du certificat médical justifiant le transfert au directeur de l'établissement d'accueil qui en avise le préfet ainsi que la commission de contrôle des établissements psychiatriques).

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - Art. 2 (suite) - Art. L. 332-2 du code de la santé publique (*visite des établissements*) (p. 403) : se déclare favorable à l'amendement n° 163 de M. Henri Belcour (suppression des visites de contrôle du maire ou de son représentant) - (p. 411) : se déclare opposé à l'amendement n° 124 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (rapport d'activité de la commission adressé annuellement au préfet, au procureur de la République, au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux) - S'étonne que le ministre chargé de la santé ne soit pas destinataire de ce rapport - (p. 412) : se déclare opposé à l'amendement n° 75 de M. Paul Souffrin (possibilité pour la commission de saisir le président du tribunal de grande instance en cas de placement abusif).

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Art. 2 (suite) - Section 1 (*Placement à la demande d'un tiers*) (p. 489) : soutient l'amendement n° 164 de M. Henri Belcour (« Placement pour soins sur demande d'un tiers ») - Art. L. 333 du code de la santé publique (*définition du placement à la demande d'un tiers*) (p. 490) : soutient l'amendement n° 165 de M. Henri Belcour (exigence d'un seul certificat médical devant accompagner la demande d'admission) - (p. 491) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de M. Jean Dumont, rapporteur (suppression de l'obligation de motiver la demande de placement) - (p. 492) : se déclare opposé à l'amendement n° 127 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (nature des relations existant entre la personne hospitalisée et celle qui formule la demande d'admission) - (p. 495) : se déclare opposé à l'amendement n° 129 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (second certificat médical établi avant l'admission du malade par un psychiatre pouvant exercer dans l'établissement d'accueil) - Art. L. 346 (*saisine du préfet en vue de la levée du placement*) (p. 521) : son amendement n° 43, soutenu par Mme Nelly Rodi : sortie pouvant être proposée par un psychiatre, titulaire de l'établissement d'accueil ; rejeté.

- Conférence des présidents - (11 octobre 1990) - (p. 2660) : organisation des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2663) : texte présenté dans la continuité des lois de 1976 et 1987 - Statistiques relatives à la mortalité liée à l'abus d'alcool et à la consommation de tabac - Distinction entre les effets de l'alcool et ceux du tabac - (p. 2664) : opportunité de ce projet de loi - Lacune du projet de loi : absence de politique du prix du tabac - Nécessité de l'augmentation du prix du tabac - Nécessité de la prévention - Absence d'effort financier pour accompagner la lutte contre le tabagisme - En matière de lutte contre l'alcoolisme, effort financier insuffisant - Action d'éducation indispensable auprès des jeunes consommateurs de tabac - Nécessité d'interdire la publicité non seulement directe mais aussi indirecte - Information du consommateur - Suggestion d'interdiction de la vente de tabac aux jeunes de moins de seize ans - (p. 2665) : actions d'éducation et de prévention contre l'abus de l'alcool indispensables auprès des jeunes consommateurs : institution d'une contribution financière destinée à ces actions - Limites du projet de loi et propositions de la commission des affaires sociales : modulation aux restrictions à la publicité pour l'alcool, fermeté pour les restrictions à la vente d'alcool dans certains lieux - Favorable à l'adoption du projet de loi, sous réserve des amendements proposés - Avant le Titre 1^{er} (p. 2691) : accepte l'amendement n° 37 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (retrait du tabac et des boissons alcooliques de la liste des produits servant à établir l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE) - Avant

l'art. 1^{er} (p. 2693) : accepte l'amendement n° 136 de M. Paul Souffrin (obligation au médecin, lors de l'examen médical pré-nuptial d'informer le futur époux ou la future épouse des risques d'une consommation excessive de tabac ou d'alcool) - (p. 2694) : accepte l'amendement n° 137 de M. Paul Souffrin (obligation pour le médecin d'informer la femme enceinte des risques encourus par une consommation excessive de tabac ou d'alcool) - (p. 2695) : accepte l'amendement n° 138 de M. Paul Souffrin (formation du personnel enseignant dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et les toxicomanies) - (p. 2696) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 139 de M. Paul Souffrin (participation du système éducatif à l'éducation sanitaire et sociale et à la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 140 de M. Paul Souffrin (prise en charge par l'Etat des dépenses de prévention et de traitement du tabagisme et de l'alcoolisme) - Art. 1^{er} (*interdiction de la publicité directe ou indirecte pour le tabac*) (p. 2697) : distinction entre la publicité et la propagande - S'oppose à l'amendement n° 17 de la commission des affaires économiques saisi pour avis (délai de mise en application de la loi) - (p. 2698) : s'oppose à l'amendement n° 103 de M. André Egu (nécessité d'une publicité informative ; contrôle préalable par un organisme professionnel) - (p. 2699) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission des affaires économiques saisi pour avis (précision à l'exception d'interdiction de la publicité) - Son amendement n° 1 : autorisation d'affichettes d'information à l'intérieur des débits de tabac ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 74 de M. André Egu (autorisation du parainage sportif) - (p. 2701) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de la commission des affaires économiques saisi pour avis (opération de mécénat effectuée dans les filières du tabac) - (p. 2702) : s'oppose aux amendements n° 122 de M. Roland du Luart (possibilité d'une publicité directe dans la presse en faveur des cigarettes à faible taux de goudron) et n° 21 de la commission des affaires économiques saisi pour avis (délai supplémentaire accordé à titre dérogatoire en faveur de la publicité pour les tabacs à faible taux de goudron) - Art. 2 (*modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme*) - Art. 1^{er} de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (*définition des produits du tabac*) (p. 2703) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 75 de M. André Egu (extension des dispositions du projet de loi aux substituts du tabac) - Son amendement n° 2 : interdiction de vente de tabac à des mineurs de moins de 16 ans ; adopté.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Rapporteur - Art. 2 (suite) - Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (*définition de la publicité indirecte*) (p. 2715) : s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (précision relative à l'interdiction de la publicité indirecte du tabac) et aux amendements n° 76 et n° 77 de M. André Egu (précisions relatives à l'interdiction de la publicité indirecte du tabac) - (p. 2716) : s'oppose aux amendements n° 144 du Gouvernement (problème de l'utilisation de l'identité d'un produit) et n° 78 de M. André Egu (suppression des liens financiers entre deux sociétés portant le même nom) - Accepte les amendements n° 40 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (problème de l'utilisation de l'identité d'un produit - Fixation d'une date pour la commercialisation) et n° 22 de la commission des affaires économiques saisi pour avis (rétablissement de la date initialement prévue pour la commercialisation d'un produit dont le nom rappelle le tabac) - (p. 2717) : s'oppose à l'amendement n° 104 de M. Emmanuel Hamel (droit à la diversification des activités des salariés de la SEITA) - (p. 2719) : proteste contre la position opposée du Gouvernement sur deux amendements identiques déposés, l'un à l'Assemblée nationale et l'autre au Sénat - Equivoque entre le nom patronyme et la marque déposée - Art. 9 (*mise en conformité des règles relatives à l'étiquetage et à la teneur en goudron avec les directives communautaires*) (p. 2720) : accepte l'amendement n° 42 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (délai de mise en conformité des unités de conditionnement avec les nouvelles normes) - Art. 12 (*sanctions pénales*)

(p. 2721) : son amendement n° 141 : contraventions en cas de vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans ; adopté - (p. 2722) : son amendement n° 142 : modalités d'application des amendes ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 80 de M. André Egu (modalités d'application des amendes) - S'oppose à l'amendement n° 79 de M. André Egu (détermination des peines et amendes) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 43 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - (p. 2723) : accepte la proposition de M. Etienne Dailly sur la précision relative à la récidive - Son amendement de précision n° 154 ; adopté - *Art. 16 (protection des non-fumeurs)* (p. 2724) : son amendement n° 4 : interdiction de fumer pour les enseignants dans les établissements scolaires ; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 105 de M. Franck Sérusclat - (p. 2725) : accepte la suggestion de modification rédactionnelle de M. Etienne Dailly et rectifie son amendement n° 4 précité - *Art. 18 (droit d'ester en justice des associations de lutte contre le tabagisme)* : accepte l'amendement rédactionnel n° 44 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - *Art. 4 (dispositions transitoires relatives à la publicité pour le tabac)* (p. 2726) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 81 de M. André Egu et à l'amendement n° 123 de M. Roland du Luart (maintien sous quota de la publicité en faveur des cigarettes légères) - Accepte l'amendement n° 45 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (coordination avec l'amendement n° 42 à l'article 9 de la loi du 9 juillet 1976) - *Art. 4 bis (journée annuelle sans tabac)* (p. 2727) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 115 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel - *Art. 5 (régime transitoire des sanctions pénales et du droit d'ester en justice des associations)* (p. 2728) : accepte les amendements de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, n° 46 (sanctions du non-respect des normes de conditionnement des tabacs) et n° 47 (toiletage juridique de conséquence de son amendement n° 46) - *Avant l'art. 7* (p. 2729) : danger de la conduite avec un taux d'alcool même minime dans le sang ; mais inutilité de resserrer un dispositif non appliqué - S'oppose à l'amendement n° 48 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes) - (p. 2730) : à titre personnel, s'abstiendra dans le vote sur l'amendement n° 48 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes) - *Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme)* - *Art. L. 1^{er} du code des débits de boissons (aménagement de la définition des boissons alcooliques)* (p. 2731) : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Louis Jung (assimilation à des boissons sans alcool des boissons contenant jusqu'à 2,9 degrés d'alcool) - *Art. L. 13 (interdiction de délivrer des boissons alcooliques par distributeurs automatiques)* (p. 2732) : intervient sur l'amendement n° 146 du Gouvernement (mise en conformité de l'étiquetage avec les directives européennes) - Améliorations du texte entravées par la déclaration d'urgence.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Rapporteur - *Art. 7 (suite)* - *Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)* (p. 2766) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (délai d'adaptation) - (p. 2768) : s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 156 de M. Ambroise Dupont (défense des productions de terroir) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 58 de M. Bernard Barbier, n° 84 de M. Pierre Lacour et n° 126 de M. Jacques Valade (suppression de l'interdiction de la propagande) - (p. 2776) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Ambroise Dupont (possibilité de faire de la publicité pour les nouveaux produits pendant six mois) - *Art. L. 17-1 (définition de la publicité indirecte)* (p. 2777) : s'oppose aux amendements, n° 116 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (possibilité d'utilisation du patronyme) et n° 147 du Gouvernement (exception en cas d'identité fortuite) - Son amendement n° 6, identique aux amendements n° 30 de la commission des affaires écono-

miques saisie pour avis et n° 51 de la commission des affaires culture saisie pour avis : problème de l'utilisation d'identité d'un produit - Fixation d'une date pour la commercialisation ; adopté - (p. 2778) : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Roland Courteau (coordination avec son amendement n° 106) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 148 du Gouvernement (interdiction de toute forme de publicité) - *Art. L. 18 (contenu des messages publicitaires autorisés)* (p. 2780) : son amendement n° 143 : précisions relatives à la réglementation des publicités autorisées ; retiré - (p. 2781) : s'oppose aux amendements n° 88 de M. André Egu (institution d'une commission de contrôle des messages publicitaires), aux amendements identiques n° 64 de M. Bernard Barbier, n° 87 de M. Pierre Lacour, et n° 131 de M. Jacques Valade (dispositions relatives à la publicité figurant sur le conditionnement) - Considère satisfaits les amendements n° 52 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (réglementation des publicités autorisées), n° 117 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (conseils d'utilisation de certains produits précisés sur l'emballage), et n° 89 de M. Jean Madelain (précisions relatives aux interdictions à respecter par le message publicitaire) - *Art. L. 19 (publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993)* (p. 2783) : sur l'amendement n° 53 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis, son sous-amendement n° 151 : délai d'application du dispositif ; réglementation de la délivrance des autorisations ; adopté - Accepte l'amendement n° 53 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (modalités d'autorisation de la publicité) - (p. 2785) : sur l'amendement n° 53 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (modalités d'autorisation de la publicité), s'oppose aux sous-amendements n° 33 (réglementation de la publicité dans les salles de cinéma) et n° 34 (réglementation de la publicité sur les lieux de vente) de la commission des affaires économiques saisie pour avis, accepte le sous-amendement n° 158 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (réglementation de l'affichage par un décret en Conseil d'Etat), s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Pierre Lacour (réglementation des différentes formes de publicité), considère les amendements, de précision n° 91 de M. André Egu, n° 65 de M. Bernard Barbier (information au moyen d'affichettes), n° 133 de M. Gérard César (information au moyen d'affichettes), et les amendements identiques n° 66 de M. Bernard Barbier, n° 92 de M. Pierre Lacour et n° 134 de M. Gérard César (délivrance des autorisations), satisfaits par l'amendement n° 53 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (modalités d'autorisation de la publicité), s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 149 du Gouvernement (précision par un décret de la notion de lieu de vente à caractère spécialisé) et s'oppose aux amendements identiques n° 67 de M. Bernard Barbier, n° 94 de M. Pierre Lacour et n° 135 de M. Jacques Valade (réglementation préalable des activités de parrainage) - *Art. L. 17 (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)* (p. 2817) : son amendement n° 5 : suppression de l'interdiction du parrainage ; précédemment réservé puis adopté - *Art. L. 18-1 (obligation d'insérer un message de caractère sanitaire dans la publicité pour les boissons alcooliques)* (p. 2818) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 95 de M. Jean Madelain (précision relative à la nature du message) et accepte l'amendement n° 96 de M. André Egu (précision relative au message) - *Art. L. 19-1 (conditions de la publicité à l'occasion des opérations de mécénat)* (p. 2819) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 118 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (détermination de la participation des initiateurs aux opérations de mécénat), et s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) - *Art. L. 21 (sanctions pénales)* (p. 2820) : accepte l'amendement n° 55 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (renforcement de la répression) et s'oppose à l'amendement n° 97 de M. André Egu (suppression de l'aggravation de certaines sanctions en cas de récidive) - Ses amendements, n° 155 : sanction en cas de récidive ; n° 152 : responsabilité des personnes morales ; et n° 153, de précision ; adoptés - *Art. L. 49-1-2 (lieux où la vente et la distribution d'alcool sont interdites et dérogations)* (p. 2821) : son amendement

n° 12 : interdiction de vente de boissons alcoolisées dans les stades ; adopté - (p. 2823) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 119 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (suppression de l'alinéa prévoyant des dérogations) - (p. 2824) : son amendement n° 13 : suppression de la dérogation pour des événements à caractère sportif ; adopté - *Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service)* : son amendement n° 14 : réglementation de la vente de boissons alcooliques dans les points de vente de carburant ; retiré au profit de l'amendement n° 150 du Gouvernement (réglementation de la vente des boissons alcoolisées dans les points de vente de carburant) - (p. 2826) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 98 de M. Guy Robert, retiré par son auteur et repris par M. Bernard Barbier - *Art. L. 80 (interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs de moins de seize ans)* (p. 2828) : son amendement de précision n° 15 ; adopté - *Art. L. 96 (droit d'ester en justice des associations de lutte contre l'alcoolisme)* (p. 2829) : accepte l'amendement n° 111 de M. Roland Courteau (information objective du consommateur) - *Après l'art. 7* (p. 2832) : son amendement n° 16 : poursuite de l'exécution des contrats relatifs aux opérations de publicité ; adopté - Accepte l'amendement n° 57 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (création d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée à un fonds de financement des actions d'éducation sanitaire) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 159 : assiette de la contribution ; adopté - (p. 2833) : s'oppose à l'amendement n° 125 de M. André Egu (institution d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée au financement d'un fonds pour les actions d'éducation sanitaire) - (p. 2835) : s'oppose à l'amendement n° 113 de M. Paul Souffrin (adoption de dispositions similaires par la Communauté économique européenne, CEE, préalable à l'entrée en vigueur de la loi) - *Avant l'art. 8* (p. 2836) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 112 de M. Franck Sérusclat (lutte contre l'alcoolisme sur les lieux de travail) - *Sur l'ensemble* (p. 2838) : abrogation de l'article 7 masquée par le vote contre ce texte.

- **Rappel au règlement** : Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ; invitation des ministres des affaires étrangères de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie (20 novembre 1990) (p. 3607) .

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - *Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs)* (p. 3853) : son amendement n° I-227, soutenu par M. Alain Pluchet : relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991 ; adopté.

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) - Rapporteur pour avis (sécurité sociale) (p. 4297) : contribution sociale généralisée, CSG - Evolution des crédits de protection sociale - Situation financière du régime général - Commission des comptes de la sécurité sociale - (p. 4298) : dépenses d'hospitalisation - Prescriptions pharmaceutiques - Mise en place de la CSG - Régimes de retraite des professions libérales - Gain fiscal de la non-déductibilité - Nécessité de l'élargissement de l'assiette des prélèvements sociaux - (p. 4299) : dérive des dépenses de retraite - Mesures proposées par le Xe Plan - Défauts des modalités de la réforme : redistribution du pouvoir d'achat et correction des effets du système fiscal - Insuffisance de la politique de protection sociale.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]* - (13 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5059) : élaboration d'un texte par la CMP - Distinction entre la lutte anti-tabagisme et la lutte anti-alcoolique - Problème des prix - Effet du prix du tabac sur la consommation - Information des enseignants sur les problèmes du tabagisme, de l'alcoolisme et de la toxicomanie - Interdiction de toute publicité pour le tabac - Interdiction du parrainage - Vente de tabac aux mineurs -

(p. 5060) : interdiction de publicité indirecte - Conditionnement du tabac - Peines et amendes - Lutte contre l'alcoolisme - Contrôle de la publicité - Interdiction de parrainage des manifestations sportives - Mécénat - Contenu des messages publicitaires - Amendes - Interdiction de la vente d'alcool dans les stades - Financement des opérations d'éducation et de prévention - Prix du tabac - Création d'un Fonds de prévention - (p. 5061) : prise en compte de l'inquiétude des viticulteurs - *Art. 5* (p. 5068) : son amendement rédactionnel n° 1 déposé avec l'accord du Gouvernement ; adopté avec l'ensemble du texte proposé par la commission mixte paritaire (p. 5070) - Attentif aux intérêts des producteurs de vin.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales [n° 143 (90-91)]** - (14 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5099) : ensemble des dispositions contraires à celles votées auparavant par le Parlement - Incohérence des mesures proposées - Déplafonnement des salaires soumis au versement transport et baisse des taux - (p. 5100) : contribution sociale généralisée, CSG - Cliniques privées - Méthode arbitraire et antiparlementaire de la procédure gouvernementale - Revalorisation du taux des retraites - Utilisation de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution par le Gouvernement pour revenir sur des dispositions votées auparavant par le Parlement.

DESIRE (Rodolphe), sénateur de la Martinique (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Départements-d'outre-mer** - [n° 87 (90-91) tome 22] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 16 novembre 1990) (p. 3467) - Ministère : Economie - **Défiscalisation des investissements dans les DOM-TOM** - **Départements et territoires d'outre-mer**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (départements d'outre-mer) (p. 4105) : évolution satisfaisante des crédits - Logement social - Recherche de l'égalité sociale ; mise en oeuvre du revenu minimum d'insertion, RMI, dans les départements d'outre-mer - Encouragements apportés à l'investissement par la loi de finances rectificative de 1986, loi de défiscalisation, malgré certains effets pervers - Libéralisation des transports aériens - Soutiens financiers de la CEE - Fragilité des économies des DOM ; conséquences prévisibles de l'application du marché unique européen ; production de bananes ; filière canne-sucre-rhum ; position de la Commission de la CEE sur l'octroi de mer - Difficulté du décollage économique des DOM - Demande la suppression de l'obligation généralisée de visa pour les ressortissants des pays voisins désireux de se rendre en Martinique, en Guadeloupe ou en Guyane - Absence de données statistiques fiables ; observatoire économique de l'outre-mer - Désenclavement - Fonctionnaires d'Etat en poste outre-mer - Nécessaire statut fiscal spécifique, dérogatoire au droit communautaire - Fonctionnement de Radio France outre-

mer, RFO ; demande une commission d'enquête sur l'information dans les DOM - Avis favorable à ce projet de budget.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la quatrième convention ACP-CEE (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989, l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention ACP-CEE [n° 105 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5389) ; problème des relations entre les départements d'outre-mer, DOM, et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Accord de coopération entre la CEE et 80 pays ACP - Estime que certaines dispositions retenues dans les différentes conventions de Lomé constituent un danger permanent pour les productions des DOM - Signale que la République dominicaine et Haïti constituent à terme un danger grave pour l'économie des départements des Antilles et de Guyane - Refus de la CEE d'envisager un statut fiscal spécifique pour les DOM - Principe de l'octroi de mer - (p. 5390) ; mise en place du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM, POSEIDOM - Craint que l'octroi de préférences tarifaires aux paysans colombiens, boliviens, péruviens et équatoriens entraîne la ruine de l'agriculture dans les DOM - Estime que les intérêts des DOM sont insuffisamment défendus auprès des instances communautaires - Souhaite qu'une réflexion approfondie puisse être menée sur le triptyque DOM-ACP-CEE - Dénonce les spéculateurs étrangers qui, au travers de la libre concurrence, visent les marchés français et européens et menacent l'économie agricole des DOM.**

DILIGENT (André), sénateur du Nord (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 121 (JO Débats du 17 octobre 1990) (p. 2840) - Ministère : Industrie - *Développement des industries françaises du textile et de l'habillement* - (Réponse : JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2943) - Industrie textile.

Questions orales sans débat :

n° 255 (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2929) - Ministère : Intérieur - *Difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des procédures de délivrance des attestations d'accueil et des certificats d'hébergement* - (Réponse : JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3509) - Papiers d'identité.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Discussion générale (p. 31 à 33) ; rappelle l'étude sur le logement insalubre confiée à Michel Delebarre par la mairie de Roubaix, vingt-cinq ans avant le dépôt de ce projet de loi - Persistance scandaleuse des trop célèbres courées de Roubaix ; insalubrité, incendies ; lenteur des procédures de résorption de l'habitat insalubre - Article 11 du projet de loi relatif à la politique d'attribution de logements sociaux : insuffisance de la réquisition des logements vacants, nécessaire respect des programmes locaux de l'habitat - Danger de la constitution de ghettos.**

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Après l'art. 3 (p. 65) : se déclare favorable à l'amendement n° 61 de M. Claude Estier (en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat).

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile - (23 octobre 1990) : son intervention, présentée par M. Pierre Lacour (p. 2943, 2944).**

DORLHAC (Hélène), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé de la famille (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité, chargé de la famille et des personnes âgées (nommée le 2 octobre 1990 dans le même Gouvernement) (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi, présenté avec M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [n° 208 (89-90)] (2 avril 1990) - Enfants.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Max Lejeune : *Sécurité sociale (cotisations) (Cotisations sociales de la Régie Renault) (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 940).*

de M. Franck Serusclat : *Sang et organes humains (Bénévolat du don du sang) (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 941).*

de M. Guy Robert : *Handicapés (Difficultés du centre de vie pour cas sociaux lourds de la Vienne) (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 943).*

de Mme Nelly Rodi : *Cultes (Montée de l'intégrisme algérien) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1951).*

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 226 de M. Adrien Gouteyron : *Personnes âgées (Condition des personnes âgées en situation de dépendance) (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2744).*

n° 239 de M. Lucien Lanier : *Personnes âgées (Situation des personnes âgées dépendantes) (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2744).*

n° 248 de M. Daniel Millaud : *Sécurité sociale (prestations) (Refus de la Caisse nationale d'assurance-maladie de prendre en charge les préparations officinales homéopathiques unitaires) (JO Débats du 27 octobre 1990) (p. 3068).*

n° 253 de M. Roger Lise : *Départements et territoires d'outre-mer (Mesures prises pour assurer le curage des rivières et l'entretien de leurs berges à la Martinique) (JO Débats du 27 octobre 1990) (p. 3067).*

n° 236 de M. André Fosset : *Famille (Mesures en faveur des familles nombreuses) (JO Débats du 27 octobre 1990) (p. 3068).*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales) - Section 1 (Placement à la demande d'un tiers)**

(p. 489) : s'oppose à l'amendement n° 164 de M. Henri Belcour (« Placement pour soins sur demande d'un tiers ») - *Art. L. 333 du code de la santé publique (définition du placement à la demande d'un tiers)* (p. 490) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Jacques Bimbenet (placement sur demande lorsque le comportement de la personne compromet sa sécurité ou celle d'autrui) - (p. 491) : accepte l'amendement n° 125 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (suppression de la référence aux deux certificats médicaux devant accompagner la demande d'admission), s'oppose au n° 165 de M. Henri Belcour (exigence d'un seul certificat médical devant accompagner la demande d'admission) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 56 de M. Franck Sérusclat (remplacement des mots « membre de la famille » par le mot « parent ») - (p. 492) : s'oppose aux amendements n° 18 de M. Jean Dumont, rapporteur (suppression de l'obligation de motiver la demande de placement) et n° 127 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (nature des relations existant entre la personne hospitalisée et celle qui formule la demande d'admission) - (p. 493) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 127 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (nature des relations existant entre la personne hospitalisée et celle qui formule la demande d'admission).

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants** [n° 208 (89-90)] - (10 mai 1990) - *Discussion générale* (p. 733) : âge minimum d'admission à l'emploi - Strict encadrement et contrôle rigoureux des exceptions à ce principe, telles que l'apprentissage ou le travail des enfants du spectacle - Illégalité du travail des enfants comme mannequin - Objectifs de ce projet : organiser la profession de mannequin ; contrôler l'exercice des agences ; protéger efficacement les enfants - Délivrance par l'autorité administrative d'une licence permettant d'exploiter une agence de mannequins - Répression pénale des infractions aux dispositions de ce texte - (p. 734) : protection des enfants - Identification de l'employeur - Délivrance d'une autorisation individuelle semblable à celle accordée pour les enfants du spectacle - Rôle primordial du conseil départemental de protection de l'enfance - Opposition du Gouvernement à certains amendements de la commission des affaires sociales tendant à créer un cadre législatif trop rigoureux - Demande aux sénateurs d'adopter ce projet de loi de nature à faire progresser les droits de l'enfant en France - (p. 740) : application aux mannequins de l'ensemble des dispositions du code du travail - Conditions de délivrance des autorisations individuelles et de l'agrément des agences pour l'emploi des enfants - Partage l'avis du professeur Lorient sur les nécessaires modifications des conditions de travail des enfants mannequins - Respect des droits de l'enfant - **Art. 1^{er}** : accepte l'amendement n° 1 de M. Claude Huriet, rapporteur (« L'emploi des enfants comme mannequins dans la publicité et la mode ») - **Art. 1^{er} (référé aux enfants mannequins dans le code du travail)** (p. 741) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (« Emploi des enfants comme mannequins dans la publicité et la mode ») et s'oppose aux amendements n° 49 de Mme Marie-Claude Beaudou (« Emploi des mineurs comme mannequins dans la publicité ou la mode »), n° 27 de M. Roland Courteau (« Emploi des enfants dans la publicité, la mode et les présentations artistiques »), et n° 26 de Mme Hélène Missoffe (« Emploi des mineurs de moins de 16 ans dans la publicité et la mode ») - **Art. 2 (exigence d'une autorisation ou d'un agrément pour l'emploi d'enfants comme mannequins)** (p. 743) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 53 (suppression des dispositions accordant une dispense de l'autorisation individuelle aux agences de mannequins titulaires d'une licence et d'un agrément leur permettant d'engager des enfants) et n° 50 de coordination - (p. 744) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 51 (condition de délivrance de l'autorisation individuelle) et n° 52 (attribution de l'autorisation individuelle subordonnée au respect des plus strictes conditions de moralité et aux capacités physiques du mineur engagé) - **Art. 3 (octroi et retrait de l'autorisation ou de l'agrément)** (p. 747) : sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, s'oppose aux n° 54 (compo-

sition de la commission départementale saisie par le préfet pour accorder les autorisations) et n° 55 (retrait des autorisations et agréments à la requête de toute personne concernée ou qualifiée) et accepte le n° 56 (possibilité permanente de retrait de l'autorisation ou de l'agrément) - (p. 748) : s'oppose à l'amendement n° 57 de Mme Marie-Claude Beaudou (prise en compte des violations graves ou répétées aux dispositions légales auxquelles sont soumises les agences de mannequins) - **Après l'art. 3** (p. 749) : s'oppose aux amendements n° 60 de Mme Marie-Claude Beaudou (interdiction d'employer un mineur exerçant l'activité de mannequin lorsque les conditions climatiques, de salubrité, d'hygiène ou de sécurité peuvent compromettre son état de santé) ainsi qu'aux amendements de la commission, n° 3 (réglementation de l'emploi des enfants à l'extérieur en hiver) et n° 4 (réglementation de l'emploi des enfants pendant les périodes scolaires) - Son amendement n° 73 : réglementation de l'emploi des enfants au cours des vacances scolaires ; adopté - (p. 750) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, n° 58 (exercice de l'activité de mannequin par un mineur interdit de 20 heures à 8 heures du matin) et n° 62 (lutte contre l'utilisation de l'image d'un mineur mannequin à des fins dégradantes et perverses) - (p. 751) : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Marie-Claude Beaudou (activité de mannequin interdite avant l'âge de deux ans ; horaires de travail quotidien des enfants mannequins) - **Art. 4 (répartition de la rémunération des enfants mannequins)** (p. 752) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (dispositions étendues à la rémunération du droit à l'image) et s'oppose au n° 63 de suppression de Mme Marie-Claude Beaudou - **Après l'art. 4** : s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Roland Courteau (rémunération de la participation d'un enfant à des séances de présélection ou de sélection) - Dispositions risquant d'inciter les familles à multiplier les séances de casting - **Art. 5 (textes d'application)** (p. 753) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 64 de Mme Marie-Claude Beaudou et accepte l'amendement rédactionnel n° 7 de la commission - **Art. 6 (interdiction de la publicité abusive destinée à attirer les mineurs vers la profession de mannequin)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (publicité autorisée pour les seules agences titulaires d'un agrément leur permettant d'engager des enfants) - **Après l'art. 6** (p. 754) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (durée et horaires de travail quotidien des enfants mannequins) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 32 de M. Roland Courteau (examen médical annuel obligatoire de l'enfant mannequin par le médecin du travail ; frais de cet examen à la charge de l'agence) - (p. 755) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (interdiction du travail de nuit des enfants mannequins) - (p. 756) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (renforcement des sanctions pénales) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 33 de M. Roland Courteau et n° 65 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Intitulé additionnel avant l'art. 7** (p. 757) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (« Les mannequins et les agences de mannequins ») - **Art. 7 (nature du contrat liant un mannequin à son employeur ; définition de l'activité de mannequin)** : s'oppose aux amendements n° 34 de M. Roland Courteau (qualité du contrat de travail), n° 43 de M. Roger Husson (contrat de travail à durée déterminée), n° 66 de Mme Marie-Claude Beaudou (contrat existant entre l'agence et le mannequin qualifié de contrat de travail) et n° 13 de la commission (exigence d'un contrat écrit) - (p. 758) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 de la commission (définition de l'activité de mannequin) - **Après l'art. 7** (p. 759) : s'oppose aux amendements n° 35 de M. Roland Courteau (droit à l'image du mannequin ; rémunération) et n° 67 de Mme Marie-Claude Beaudou (contenu du contrat de travail) - **Art. 8 (relations juridiques entre les mannequins, les agences et les utilisateurs)** - **Art. L. 763-3 du code du travail (définition de l'exploitant d'une agence de mannequins, exigence d'une licence d'exploitation, incompatibilités)** (p. 760) : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (suppression des incompatibilités entre l'exercice de la profession d'agence de mannequins et certaines autres activités) - **Art. L. 763-4 (contrat de travail passé entre l'agence et les mannequins)** (p. 761) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 16 de

la commission et, sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, s'oppose au n° 71 (contenu du contrat de travail) et accepte le n° 72 (délivrance aux mannequins d'un exemplaire du contrat de mise à disposition, avant toute acceptation de la mission proposée) - *Après l'art. L. 763-4* (p. 762) : sur l'amendement n° 17 de la commission (salaire minimum des mannequins), son sous-amendement n° 75 ; rejeté - *Art. L. 763-5 (congés payés des mannequins)* (p. 764) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de la commission (conditions d'assimilation à une prestation des périodes militaires) - *Art. L. 763-7 (garanties financières des agences de mannequins)* (p. 765) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (extension de la nature des garanties financières auxquelles doivent répondre les agences) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 69 de Mme Marie-Claude Beaudou - *Art. L. 763-9 (textes d'application)* : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission - *Avant l'art. 9* (p. 766) : sur l'amendement n° 22 de la commission (régime transitoire) qu'elle accepte, son sous-amendement n° 74 ; adopté - *Art. 9 (sanctions pénales)* : s'oppose à l'amendement de coordination n° 38 de M. Roland Courteau - (p. 767) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission (relèvement de l'échelle des peines d'amende) - *Art. 10 (date d'entrée en vigueur de la loi)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de la commission (entrée en vigueur de la présente loi à compter du 1^{er} janvier 1991) - *Intitulé* : accepte l'amendement n° 39 de M. Roland Courteau (« Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequins ») - *Sur l'ensemble* (p. 768) : travail efficace de la commission des affaires sociales en vue de l'amélioration de ce projet de loi - Progression des droits de l'enfant.

- *Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 219 (89-90)]* - (17 mai 1990) - *Discussion générale* (p. 946) : objectif prioritaire de la politique familiale conduite par le Gouvernement : créer un environnement favorable à l'accueil de l'enfant dans la société - Aide aux familles - Premier volet de ce projet : allonger la durée de versement de l'allocation de rentrée scolaire et élargir le champ des bénéficiaires - (p. 947) : second volet : mieux aider les familles qui recourent à une assistante maternelle pour garder leurs enfants à domicile - Particularités de l'actuelle prestation spéciale assistante maternelle, PSAM - Avantages de la nouvelle aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée - Dernier volet : simplifier les prestations familiales - Abrogation de la prestation « jeune fille au foyer » - (p. 948) : projet complété par une série de décrets tendant à allonger la durée de versement des prestations familiales en cas d'inactivité et à simplifier la gestion de l'allocation de rentrée scolaire - Rattachement aux caisses d'allocations familiales de la gestion des prestations des petits régimes spéciaux - Projet applicable en métropole et dans les départements d'outre-mer - Précise que ces mesures nouvelles en faveur des familles sont prises sans redéploiement budgétaire - Coût pour la branche « famille » - Mesures prioritaires en faveur des familles jeunes, nombreuses et modestes - (p. 954) : politique familiale ambitieuse de la France, enviée dans tous les pays d'Europe - Mode de calcul du revenu minimum d'insertion, RMI - Problème de l'égalité de traitement entre les différents corps d'assistantes maternelles - Coût de l'harmonisation des plafonds de ressources ouvrant droit à l'allocation de rentrée scolaire et au complément familial - Formation des assistantes maternelles - Information des familles sur leurs droits - Application intégrale des mesures du plan famille dans les DOM - Modes d'accueil des jeunes enfants - Responsabilité des collectivités locales en matière de création de crèches - Augmentation des « contrats enfance » - Statut des assistantes maternelles - Relèvement des prestations familiales - Attribution des bons vacances - Accueil des jeunes enfants à l'école maternelle - *Avant l'art. 1^{er}* (p. 955) : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Marie-Claude Beaudou (relèvement du taux de la cotisation des allocations familiales à la charge des employeurs) - (p. 956) : s'oppose à l'amendement n° 11 de

Mme Marie-Claude Beaudou (versement d'allocations familiales dès le premier enfant) - *Art. 1^{er} (élargissement des conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire)* (p. 957) : s'oppose aux amendements n° 12 de Mme Marie-Claude Beaudou (détermination du montant minimum de cette allocation ; revalorisation annuelle par décret) et n° 6 de M. Louis Virapoullé (allocation étendue aux bénéficiaires de la ligne budgétaire unique) - *Titre II (Aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants)* (p. 958) : s'oppose à l'amendement n° 13 de Mme Marie-Claude Beaudou (« Allocation d'aide au versement des cotisations sociales des assistantes maternelles agréées, employées par des particuliers ») - *Art. 3 (aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée)* (p. 959) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Guy Robert, rapporteur (« Aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants »), et s'oppose aux amendements de coordination n° 14 et n° 15 de Mme Marie-Claude Beaudou - *Art. L. 841-1 du code de la sécurité sociale (définition de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée)* (p. 960) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission et oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 9 de M. Emmanuel Hamel (extension de cette aide au ménage ou à la personne seule assurant lui-même la garde d'un enfant) - *Après l'art. L. 841-4* : demande le retrait de l'amendement n° 3 de la commission (dispositions de ce projet étendues aux assistantes maternelles employées par une association ou une collectivité publique) - *Avant l'art. 4* (p. 961) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Marie-Claude Beaudou (abrogation de l'allocation de garde d'enfant à domicile) - *Art. 4 (allocation de garde d'enfant à domicile)* : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de Mme Marie-Claude Beaudou - *Art. 5 (dispositions communes)* (p. 962) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 18 de Mme Marie-Claude Beaudou - *Art. 6 (coordination)* : s'oppose à l'amendement de coordination n° 19 de Mme Marie-Claude Beaudou - *Art. 7 (application aux départements d'outre-mer)* : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Paul Souffrin (substitution de l'allocation d'aide au versement des cotisations sociales des assistantes maternelles agréées employées par des particuliers à l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée) - *Art. L. 757-4* : s'oppose à l'amendement de coordination n° 21 de M. Paul Souffrin - (p. 963) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Louis Virapoullé (suppression d'un décret spécial en Conseil d'Etat pour l'application de ce projet de loi dans les DOM) - *Art. L. 757-5* : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Louis Virapoullé (suppression d'un décret spécial en Conseil d'Etat pour permettre aux fonctionnaires des DOM de bénéficier de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée) - *Art. 8 (régime fiscal des aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants)* : s'oppose à l'amendement de coordination n° 22 de M. Paul Souffrin - *Après l'art. 8* (p. 964) : s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Marie-Claude Beaudou (participation des entreprises au financement des différents modes de garde des enfants des salariés qu'elles emploient) - *Art. 9 (entrée en vigueur de l'aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants)* : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 4 de la commission (application avancée au 1^{er} octobre 1990) - *Art. 10 (modification des conditions d'attribution des prestations familiales et suppression du supplément de revenu familial)* (p. 965) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (maintien du supplément de revenu familial).

- *Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin - Deuxième lecture [n° 361 (89-90)]* - (21 juin 1990) - *Discussion générale* (p. 1960, 1961) : signale que l'actualité récente a montré que des individus sans scrupules peuvent exploiter les enfants en organisant des concours de beauté - Informe le Sénat du dépôt d'un amendement à l'article 2 afin de soumettre le travail d'enfants à l'autorisation de la commission de protection de l'enfance - Nécessité de lutter contre les officines qui réclament des participations financières à de très jeunes gens trop crédules - Estime que ce projet est la suite logique de la convention internationale des droits de l'enfant - *Art. 2* (p. 1962) : son amendement n° 15 : soumission des

manifestations utilisant des enfants à des fins exclusivement commerciales au contrôle de la commission départementale de protection de l'enfance; adopté - Art. 3 bis: accepte l'amendement n° 1 de la commission (conditions dans lesquelles des enfants scolarisés ou non peuvent se prêter à des activités de mannequin) - Art. 6 (p. 1963): s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (possibilité pour les seules agences de mannequins titulaires d'un agrément leur permettant d'engager des enfants de moins de 16 ans, de proposer à ceux-ci, par publicité écrite, une activité de mannequin) - Art. 7: s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (prise en compte comme exerçant une activité de mannequin, de toute personne chargée de présenter au public un produit, un service ou un message publicitaire ou de poser comme modèle, même si cette activité n'est exercée qu'à titre occasionnel) et sur cet amendement, son sous-amendement n° 16; rejeté - Après l'art. 7 (p. 1964): accepte l'amendement n° 4 de la commission (distinction entre l'exercice des professions de mannequin et d'artiste interprète pour la rémunération du droit à l'image du mannequin) - Art. 8 - Art. L. 763-3 du code du travail: demande le retrait de l'amendement n° 5 de la commission (suppression des incompatibilités pour obtenir la licence d'agence de mannequins) - Art. L. 763-4: s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (obligation faite à l'agence de délivrer un exemplaire du contrat de mise à disposition au mannequin avant toute acceptation de sa part de la mission qui lui est proposée) - Art. L. 763-4-1: s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 7 (versement du pourcentage minimal versé au mannequin en fonction de la nature de la prestation) et n° 8 (élévation de six mois à un an du délai de conclusion de la convention ou de l'accord collectif fixant le salaire minimum de mannequin) - Art. L. 763-4-2 (p. 1966): son amendement n° 14: rétablissement des dispositions tendant à réglementer les conditions dans lesquelles les frais avancés par l'agence de mannequins pour la promotion et le déroulement de la carrière des mannequins seront remboursés par ce dernier; adopté - S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Franck Sérusclat (possibilité pour les deux contractants d'avoir une appréciation nette de leur engagement réciproque concernant notamment les avances sur frais et les conditions de remboursement) - Art. L. 763-5: accepte l'amendement n° 9 de la commission (suppression des dispositions précisant quelles périodes sont assimilées à une prestation pour apprécier les droits aux congés payés du salarié d'une agence de mannequins) - (p. 1967): accepte l'amendement n° 10 de la commission (remplacement du mot « mineur » par le mot « enfant »).

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant [n° 358 (89-90)]** - (27 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2152, 2153): situation de enfants dans le monde au regard de la faim, de la maladie, de la guerre, du travail - **Elaboration d'un texte de compromis** - Réserve de la France: article 30 concernant les minorités nationales - **Déclarations interprétatives**: juridictions de premier et dernier ressort; garantie du droit à l'interruption volontaire de grossesse, IVG - **Etats généraux des droits de l'enfant** - **Représentation de l'enfant dans toute procédure judiciaire ou administrative le concernant** - **Droit de la famille** - **Demande l'approbation de cette convention** - (p. 2160, 2161): liberté de religion - **Article interdisant la vente, l'enlèvement et la traite de l'enfant**: lacunes sur la vente des embryons et des foetus, prohibée en France - **Administration des soins in utero** - **Déclaration interprétative sur l'IVG** - **Travail des enfants** - **Détention des mineurs** - **Famille expulsées de leur logement** - **Tenue prochaine à New York d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'application de la convention** - **Devoir de solidarité à l'égard des pays du tiers monde**; dette - **Articulation des dispositions de la convention avec le droit de la famille.**

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin** - **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 429 (89-90)]** - (29 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2288): amélioration de ce texte au cours des navettes parlementaires - **Nécessité de protéger les enfants contre certaines stratégies publicitaires**

ou commerciales - **Respect de la convention internationale des droits de l'enfant en cours de ratification par la France** - **Bénéfice d'un statut particulier de travailleur salarié pour les mannequins adultes.**

- **Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants** - **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 426 (89-90)]** - (29 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2290): se félicite de l'accord qui s'est manifesté en commission mixte paritaire, CMP - **Versement des prestations familiales et de l'allocation de rentrée scolaire jusqu'à dix-huit ans** - **Légalisation de la prestation spéciale assistante maternelle.**

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** - **Nouvelle lecture [n° 450 (89-90)]** - (29 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2292): amélioration du texte en projet au cours du débat parlementaire - **Divergences en CMP**: discriminations fondées sur les moeurs; contrôles sanitaires - **Art. 1^{er}** (p. 2295): s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (exclusion du champ d'application des personnes morales prônant des comportements disséminateurs) - **Art. 2 bis**: s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 2 de la commission - **Art. 3** (p. 2296): s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement du texte adopté en deuxième lecture par le Sénat) - **Art. 5**: s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement du texte adopté en deuxième lecture par le Sénat) - **Art. 7**: s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 5 de la commission - **Art. 8** (p. 2297): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - **Art. 9 (possibilité pour les associations d'agir en justice en cas de violences au sein des familles)**: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 7 de la commission.

- **Projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et partant dispositions transitoires** - **Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 79 (90-91)]** - (19 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3566): étape importante du processus de modernisation du système de sécurité sociale.

- **Proposition de loi visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence [n° 210 (89-90)]** - (19 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3569): dépendance des personnes âgées - **Problème de société** - **Etudes démographiques, INSERM** - **Allongement de la durée de vie** - **Insuffisance du dispositif actuel** - **Augmentation nécessaire du nombre de sections de cure médicale dans les maisons de retraite et de soins infirmiers à domicile** - **Insuffisance des services de relais et de tierce personne** - **Soutien de la solidarité familiale** - **Insuffisance de la coordination des financements publics** - **Cloisonnement des structures d'hébergement** - **Surcoût de la dépendance** - (p. 3570): **dépenses départementales d'aide sociale aux personnes âgées** - **Interrogation sur le cadre départemental du financement** - **Réunion d'une commission au sein du commissariat général du Plan; réforme** - **Mesures d'urgence prises par le Gouvernement** - **Nécessaire coordination de l'effort de l'Etat et de celui des départements** - **Mise à la disposition des départements d'un guide pour l'élaboration des plans gérontologiques par le ministère des affaires sociales et de la solidarité** - **Développement souhaitable de la politique de maintien à domicile et de l'aide ménagère** - **Aide aux familles** - **Future présentation d'un bilan général des expériences innovantes** - **Caractère prématuré de cette proposition de loi compte tenu de la politique globale gouvernementale** - **Avis défavorable du Gouvernement** - **Imperfections du texte dans sa rédaction actuelle** - (p. 3571): **évocation de l'inconstitutionnalité du texte** - **Art. unique (caractéristiques de l'allocation de dépendance)** (p. 3574): **avis défavorable du Gouvernement sur cette proposition de loi** - **Absence de progrès social** - **Volonté gouvernementale de mettre en place une prestation adaptée d'ici la fin 1991**: conclusions de la commission du Plan et de la réflexion parlementaire - **Caractère prématuré**

de la proposition de loi par rapport aux objectifs généraux du Gouvernement.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4287) : définition de la politique familiale - (p. 4288) : transformation des modèles familiaux - Action sociale en faveur de l'enfance, de la famille et des personnes âgées - Aide aux familles et prestations familiales - Insuffisance de la prise en charge des personnes âgées dépendantes - (p. 4289) : accueil du jeune enfant - Statut des assistantes maternelles - Accueil des personnes âgées dépendantes - Humanisation des hospices - Aide ménagère - Protection des populations vulnérables - (p. 4290) : respect des personnes âgées dépendantes.

DOUBIN (François), ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Michel Moreigne : **Déchets (Problème des déchets radioactifs)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5056).

de M. Alphonse Arzel : **Traités et conventions (Convention sur l'Antarctique)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5056).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) (p. 4235, 4236) : budget en augmentation - Formation initiale et permanente dans le secteur du commerce et de l'artisanat - Programme de stages européens de fin d'apprentissage ; orientation des jeunes en apprentissage et élévation des niveaux de qualification - Action en faveur des métiers d'art - Réforme du financement de l'assistance technique des métiers - (p. 4237) : programmes d'action économique - Institut supérieur des métiers - Formation dans les petites entreprises - Action locale dans les zones difficiles, rurales et urbaines - Succès de l'appel à idées sur la politique des villes - Rendez-vous de l'architecture commerciale et de l'urbanisme - Mesures fiscales en faveur des commerçants et artisans ruraux ; « dernier commerce » - Projet de loi sur la répartition intercommunale de la taxe professionnelle payée par les grandes surfaces - (p. 4238) : relations entre l'Etat et les collectivités locales pour la mise en place d'une politique urbaine du commerce et de l'artisanat - Enveloppe supplémentaire en faveur de la politique des zones rurales et des quartiers urbains dans le cadre du collectif budgétaire - (p. 4249) : formation - (p. 4250) : apprentissage - « Compagnonnage européen » - Projet de loi : fonds d'adaptation du commerce rural ; répartition de la taxe professionnelle payée par les grandes surfaces - Appel à idées pour les villes - Opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce en milieu rural, ORAC - Commerce et services de proximité - Mission sur le commerce en banlieue ; enquête sur les indemnisations des magasins pillés - Sécurité - (p. 4251) : action en faveur des métiers d'art ; Institut supérieur des métiers - Loi Royer - Ristourne de proximité - Crédit interentreprise - Sous-traitance dans le bâtiment - Chèques sans provision - Fichier national des chèques volés - Codes-barres - (p. 4252) : publicité comparative - Publicité des grandes surfaces à la télévision - Paiement des cotisations sociales par les commerçants et artisans - Indemnisation de l'arrêt de travail - Amélioration du cumul emploi-retraite pour les commerçants et artisans -

Décret d'application de la loi relative au développement des entreprises commerciales et artisanales - Problème du repos dominical - (p. 4253) : régime spécifique dans les zones touristiques - Intérêt de l'expérience de l'Essonne concernant les chèques sans provision.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141 (90-91)]** - (15 décembre 1990) - **Discussion générale** - (p. 5126) : politique gouvernementale : action sociale, formation professionnelle, transmission et modernisation de l'ensemble des entreprises - Réforme importante envisagée de la répartition de la taxe professionnelle - (p. 5127) : régime de protection sociale obligatoire, équilibré et disposant d'un contrôle - Réforme de la loi Royer - Grandes surfaces et commerce de proximité - Rétablissement de l'égalité de l'ensemble des entreprises devant les procédures légales - Attitude des maires de petites communes - Fonds d'adaptation du commerce rural - Prorogation d'une année de la mesure d'exonération des charges sociales patronales pour le premier emploi - (p. 5134) : entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée, EURL - Fonds de modernisation des pompistes - Prêts bonifiés pour l'artisanat - Repos dominical des salariés et ouverture des magasins le dimanche - (p. 5135) : lotissements commerciaux - Répartition intercommunale de la taxe professionnelle - (p. 5136) : fonds d'adaptation du commerce rural - Prorogation de l'exonération des charges patronales pour le premier emploi - Cumul emploi-retraite - **Art. 1^{er} (faculté d'instaurer un régime d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail)** : s'oppose à l'amendement n° 45 de la commission (création d'un régime d'indemnités journalières avant le 1^{er} janvier 1992) - **Art. 2 (assujettissement des ensembles commerciaux au régime d'autorisation préalable d'urbanisme commercial)** (p. 5137, 5138) : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission et s'oppose aux amendements n° 40 (régime d'autorisation préalable à la création de centres commerciaux en zone urbaine) et n° 14 (détermination des seuils de superficie) de M. André Egu - **Art. 2 bis (renouvellement du mandat des parlementaires membres de la Commission nationale d'urbanisme commercial, CNUC)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 39 de M. Jean-Jacques Robert - **Après l'art. 2 bis** : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (dépôt des demandes d'autorisation d'implantation) - **Art. 3 (entrée en vigueur immédiate des dispositions relatives aux ensembles commerciaux)** (p. 5139) : accepte l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly (exception apportée aux demandes de permis de construire sur lesquelles il n'a pas encore été statué à la date de publication de la présente loi ; cas des zones d'aménagement concerté, ZAC) - **Après l'art. 3** (p. 5141) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. André Egu (refus de vente) - **Art. 3 ter (élection aux différents conseils des caisses d'épargne et de prévoyance et fusion de ces caisses)** (p. 5142) : accepte l'amendement n° 46 de la commission (fusions de caisses d'épargne réalisées préférentiellement dans le cadre des régions) - **Avant l'art. 4** (p. 5143) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Jean Arthuis (rôle des comités intercommunaux d'urbanisme commercial) - **Art. 4 (répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces)** (p. 5144) : s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - Accepte les amendements identiques n° 6 de la commission et n° 21 de la commission saisie pour avis (suppression des conditions relatives à la densité de la population) - (p. 5146) : s'oppose aux amendements n° 7 (doublement du rayon de la répartition pour les magasins d'une surface inférieure à 5 000 mètres carrés) et n° 8 (extension à quinze kilomètres du rayon de répartition pour les magasins d'une superficie supérieure à 5 000 mètres carrés) de la commission - S'oppose à l'amendement n° 29 de M. Emmanuel Hamel, repris par M. Louis Perrein (extension du rayon de la répartition de la taxe professionnelle à quinze kilomètres pour les ensembles commerciaux supérieurs à 2 500 mètres carrés) - Fait remarquer que l'objet de ce texte consiste à dissuader les maires des petites communes d'y implanter des grandes surfaces en bénéficiant de la chalandise de villes proches - Accepte les amendements n° 22 (répartition de la péréquation entre les différents fonds départementaux) et n° 23, de coordination, de la

commission saisie pour avis - S'oppose à l'amendement n° 41 de M. André Egu (prise en compte de l'ensemble des bases d'imposition de tous les établissements commerciaux dans le dispositif de péréquation prévu par la présente loi) - (p. 5148) : son amendement de coordination n° 47 ; adopté - S'oppose aux amendements n° 42 et n° 17 de M. André Egu (moyens donnés au fonds régional d'adaptation du commerce rural) - S'oppose à l'amendement n° 1 de M. André Egu (protection des communes en zone rurale) - (p. 5150) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 de la commission saisie pour avis (répartition de la deuxième part de la péréquation dans le cadre départemental) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 48 ; adopté - (p. 5151) : travaux effectués avec le produit de la taxe professionnelle - (p. 5153) ; s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Robert Laucournet (modification du montant de la somme au-dessous duquel la péréquation n'est pas effectuée) - (p. 5154) : sur l'amendement n° 10 de la commission (référence aux seuils visés par l'article 29 de la loi Royer), son sous-amendement n° 50 ; rejeté - Sur l'amendement n° 10 de la commission (référence aux seuils visés par l'article 29 de la loi Royer), s'oppose au sous-amendement n° 32 de M. Robert Laucournet - (p. 5156) : s'oppose aux amendements n° 38 de M. Jean Arthuis (répartition des sommes perçues par une commission départementale d'adaptation du commerce rural) et n° 11 de la commission (affectation des ressources du fonds départemental d'adaptation par décision du président du conseil général) - S'oppose à l'amendement n° 2 de M. André Egu (écritelement progressif de la taxe professionnelle payée par les établissements existants au profit du fonds départemental de la taxe professionnelle) - Art. 4 bis (*dispositif de péréquation de la taxe professionnelle spécifique aux communes visées par l'article 1648 A du code général des impôts*) (p. 5157) : accepte les amendements de suppression n° 12 de la commission et n° 28 de la commission saisie pour avis - Art. 5 (*reconduction de l'exonération des charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié*) : son amendement n° 44 : date de prise d'effet de ces dispositions ; adopté - (p. 5158) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - *Seconde délibération* - Art. 4 : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (protection des communes en zone rurale) - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 5160) : urbanisme commercial - Nécessité de canaliser le développement de la grande distribution.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 197 (90-91)] - (19 décembre 1990) - *Discussion générale* (p. 5366, 5367) : coprésidence de la commission départementale du commerce rural - Taxe professionnelle - Art. 2 bis (p. 5368) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté - *Après l'art. 3* (p. 5368) : son amendement n° 2 : insertion des dispositions supprimées à l'article 2 bis ; adopté - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 5370) : commerce en milieu rural - Urbanisme commercial - Approvisionnement du petit commerce.

DOUBLET (Michel), sénateur de la Charente-Maritime (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales 4AA n° 194 (*JO Débats* du 19 avril 1990) (p. 393) - Ministère : Budget - *Suppression des guichets de loto en milieu rural* - (Réponse : *JO Débats* du 5 mai 1990) (p. 681) - Jeux et paris.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)]* - (16 octobre 1990) - Art. 7 (*cadre général de l'organisation professionnelle de la conchyliculture*) (p. 2813) : son amendement n° 9 : regroupement des centres de production au sein des sections régionales ; rejeté - Art. 10 (*procédure*

de désignation au sein des organes dirigeants) (p. 2814) : son amendement n° 10 : recours aux élections pour la désignation des membres des organisations conchylicoles ; rejeté.

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]*.

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4185) : agriculteurs - Commerce international - Grand marché intérieur - Politique agricole commune, PAC - Revenu agricole moyen - Prélèvements obligatoires - Aide aux agriculteurs en difficulté - Zones rurales - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Viandes - Lait et produits laitiers.

DREYFUS (Tony), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 196 de Mme Marie-Claude Beauveau : *Environnement (Classement de la vallée de Chauvry (Val-d'Oise) en zone d'environnement protégé)* (*JO Débats* du 9 juin 1990) (p. 1436).

n° 197 de Mme Marie-Claude Beauveau : *Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Situation d'une employée contractuelle de la gare Paris-Montparnasse)* (*JO Débats* du 9 juin 1990) (p. 1433).

n° 198 de Mme Marie-Claude Beauveau : *Energie nucléaire (Absence de signature par la France des traités d'interdiction partielle des essais nucléaires et de non-prolifération des armes nucléaires)* (*JO Débats* du 9 juin 1990) (p. 1431).

n° 206 de M. Henri Bangou : *Départements et territoires d'outre-mer (Conséquences de l'acte unique européen pour les départements d'outre-mer)* (*JO Débats* du 9 juin 1990) (p. 1434).

n° 267 de M. Robert Pontillon : *Etablissements scolaires (Conditions d'admission à l'école de plein air de Suresnes)* (*JO Débats* du 15 décembre 1990) (p. 5108).

n° 275 de Mme Hélène Luc : *Lycées (Projet de démantèlement du lycée technique et industriel Gustave Eiffel de Cachan (Val-de-Marne))* (*JO Débats* du 15 décembre 1990) (p. 5109).

n° 281 de Mme Marie-Claude Beauveau : *Hôtels et restaurants (Application de la législation sur les salaires dans le secteur hôtelier)* (*JO Débats* du 15 décembre 1990) (p. 5110).

INTERVENTIONS

- *Proposition de loi relative aux zones non aedificandi de la ville de Strasbourg [n° 370 (89-90)]* - (30 octobre 1990) - *Discussion générale* (p. 3075) : proposition d'abrogation de la loi du 21 juillet 1922 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la ville de Strasbourg et d'une disposition de la loi du 16 juillet 1927 portant déclassement des organisations défensives de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl - Précédents de Lille et de Paris - Art. unique (*abrogation de la loi du 21 juillet 1922 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la ville de Strasbourg ainsi que d'une disposition de la loi du 16 juillet 1927 portant déclassement des organisations défensives de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl*) (p. 3076) : accepte les amendements de la commission n° 1 (maintien de l'article 9 de la loi du 21 juillet 1922) et n° 2 (établissement par la communauté urbaine de Strasbourg d'un état annuel de l'occupation des sols des anciennes zones non aedificandi) - Son amendement n° 4 : délai d'entrée en vigueur de la loi ; retiré.

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]*.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux et économie sociale - (28 novembre 1990) (p. 4081) : évolution des crédits dans un souci de rigueur - Priorité : réhabilitation des monuments historiques du patrimoine immobilier des services du Premier ministre ; crédits consacrés aux aides à la presse gérées par le service juridique et technique de l'information ; crédits de fonctionnement des nouveaux organismes : délégation générale à la lutte contre la drogue ; Haut conseil du secrétariat général à l'intégration - (p. 4082) : économie sociale - Secteur associatif : priorité à l'encouragement du bénévolat - Coopératives : effort d'adaptation des statuts afin de permettre les possibilités d'accès au marché des capitaux extérieurs - Engagement financier de l'Etat par le biais de la convention visant le développement de la formation des administrateurs bénévoles et des salariés de la coopération - Mutualité - Prise en compte de l'économie sociale dans le droit communautaire - Crédits du secrétariat d'Etat chargé des droits de la femme ; priorités : développement de la capacité d'accueil des femmes en difficulté ; politique d'égalité professionnelle ; formation et éducation ; modernisation des services extérieurs - Moyens du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire ; soutien aux associations participant à l'accueil des réfugiés en situation régulière ; création de postes d'attachés humanitaires dans les ambassades des pays les plus exposés - (p. 4089, 4090) : effectifs gouvernementaux - Organismes et comités regroupés dans les services généraux du Premier ministre : réorganisation nécessaire - Economie sociale : formation des administrateurs élus des coopératives et des mutuelles ; cas des animateurs bénévoles des associations - Régime fiscal des associations ; abatement sur la taxe sur les salaires - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4091) : financement des activités du secrétariat d'Etat aux droits de la femme - Travail le dimanche.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (28 novembre 1990) (p. 4091) : priorité à l'exécution du programme civil de défense - (p. 4094, 4095) : Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN - Service national - Crise du Golfe.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (28 novembre 1990) (p. 4095) : évolution des crédits - Travaux d'extension du Palais d'Iéna - Création de deux emplois - Relations entre le Gouvernement et le Conseil économique et social.

Budget annexe des journaux officiels - (28 novembre 1990) (p. 4097) : prévisions de croissance des recettes - Stabilité des tarifs - Poursuite du programme de modernisation de l'outil d'impression - (p. 4098) : effets de la modernisation des équipements sur les effectifs.

DREYFUS-SCHMIDT (Michel), sénateur du Territoire de Belfort (S).

Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO* Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 45 (89-90)] relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 241 (89-90)] (17 avril 1990) - **Droits de l'homme et libertés publiques.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO* Débats du 19 octobre 1990) (p. 2907) - Ministère : Justice - *Problèmes du retrait des permis de conduire* - Permis de conduire.

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi** (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1838) : appel des signataires.

- **Hommage à une délégation du conseil consultatif suprême d'Indonésie** (27 juin 1990) (p. 2172).

- **Conférence des présidents** - (11 octobre 1990) - (p. 2659, 2660) : demande au Sénat d'adopter les propositions de la conférence des présidents ne dépendant pas de l'ordre du jour prioritaire.

- **Souhaits de bienvenue à une délégation francophone interparlementaire composée de sénateurs et de députés belges** (11 octobre 1990) (p. 2660).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de Sénat polonais** (28 novembre 1990) (p. 4069).

- **Décès de M. Raymond Bourguin**, sénateur de Paris (30 novembre 1990) (p. 4209).

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires des Etats-Unis d'Amérique** (12 décembre 1990) (p. 5013)

En qualité de sénateur

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture** [n° 15 (89-90)] - (10 avril 1990) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 174) : intervient contre la motion n° 56 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Responsabilité pénale des personnes morales** - **Discussion générale** (p. 175) : processus d'adoption de l'ensemble du nouveau code pénal - **Divergences entre les deux assemblées sur des dispositions essentielles de cette réforme** - **Responsabilité pénale des groupements à objet commercial, industriel et financier** - **Suppression de la notion d'instigateur** - (p. 176) : problème des délinquants atteints de troubles mentaux - **Légitime**

défense des biens - Echelle des peines - Suppression par l'Assemblée nationale des interdictions, déchéances ou incapacités qui résulteraient de plein droit d'une condamnation pénale - Souhaite que soit garanti le caractère facultatif de la période de sûreté - Motivation des condamnations à de courtes peines d'emprisonnement - (p. 177) : estime que, dans certains cas, les très courtes peines peuvent avoir un effet salutaire - Art. unique (Livre I^{er} : Dispositions générales) - Art. 112-2 du code pénal (*application immédiate des lois dites de procédure*) (p. 186) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 4 de M. Marcel Rudloff, rapporteur, et n° 63 de M. Charles Lederman (conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines) - Art. 121-2 (p. 192) : abstention des sénateurs socialistes sur l'amendement n° 64 de M. Charles Lederman (suppression de la responsabilité pénale des partis et groupements politiques, syndicats professionnels, associations à but non lucratif et institutions représentatives du personnel) - Art. 121-4 (*définition de la notion d'auteur de l'infraction*) (p. 194) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de la commission (suppression de l'adjonction, introduite par l'Assemblée nationale, tendant à créer un nouveau type d'infraction, entre l'infraction du fait d'autrui et l'infraction d'imprudance) - Art. 122-1 (*irresponsabilité pénale de la personne atteinte d'un trouble psychique ou neuropsychique*) (p. 195) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (commission tripartite compétente pour statuer sur la sortie d'un établissement psychiatrique de l'aliéné déclaré pénalement responsable) - Art. 122-4 (*définition de la légitime défense*) (p. 196) : se déclare opposé aux amendements n° 58 du Gouvernement (légitime défense des biens) et n° 17 de la commission (possibilité de faire valoir la légitime défense d'un bien) - Art. 131-1 (*échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques*) (p. 199) : se déclare opposé à l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman (suppression de la réclusion ou de la détention criminelle de trente ans) - Art. 131-4 (*échelle des peines d'emprisonnement*) (p. 201) : se déclare opposé à l'amendement n° 21 de la commission (relèvement à dix ans du plafond de la peine correctionnelle) - Après l'art. 131-4 (p. 202) : son amendement n° 100 : extension aux inculpés qui comparaissent devant les tribunaux correctionnels des garanties dont bénéficient ceux qui sont jugés pour un crime par une cour d'assises ; retiré - Assistance obligatoire d'un avocat - Enquête de personnalité - Interrogatoire récapitulatif de *curriculum vitae*.

Suite de la discussion - (11 avril 1990) - Art. unique (suite) - Art. 131-5 du code pénal (*peines privatives ou restrictives de droits pouvant remplacer l'emprisonnement*) (p. 216) : se déclare opposé à l'amendement n° 73 de M. Charles Lederman (réduction à deux ans de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques) - Art. 131-11 (*faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues*) (p. 218) : se déclare favorable à l'amendement n° 75 de M. Charles Lederman (peine complémentaire pouvant être prononcée à titre de peine principale) - Art. 131-16 (*peines complémentaires en matière contraventionnelle*) (p. 220) : son amendement n° 97 : rétablissement parmi les peines complémentaires de l'affichage de la décision prononcée, pendant un mois au plus ; rejeté - Se déclare opposé à l'amendement n° 27 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (rétablissement parmi les peines complémentaires de l'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans ou plus lorsque la contravention est relative à la conduite d'un véhicule à moteur) - Art. 131-29 (*interdiction de séjour*) (p. 223) : ses amendements, n° 98 de suppression ; rejeté ; et n° 99 : suppression de la modification éventuelle de l'interdiction par le juge de l'application des peines ; retiré - Art. 131-36 (*taux maximum de l'amende criminelle ou contraventionnelle*) (p. 225) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de la commission (réduction du plafond de cette amende) - Art. 131-37 (*peines particulières susceptibles d'être prononcées à l'encontre des personnes morales*) (p. 227) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de la commission (dissolution des personnes morales limitée au seul cas où celles-ci ont été créées pour commettre les faits incriminés) - Art. 131-46

(*modalités d'application des peines encourues par les personnes morales*) (p. 230) : se déclare favorable à l'amendement n° 38 de la commission (détermination par le code de procédure pénale des conditions dans lesquelles les représentants du personnel seront appelés à l'instance) - Art. 132-18 (*motivation spéciale des peines d'emprisonnement*) (p. 233) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de la commission (suppression de l'obligation pour la juridiction correctionnelle de motiver les courtes peines d'emprisonnement) - Art. 132-20 (*relèvement des interdictions, déchéances et incapacités*) (p. 235) : se déclare opposé à l'amendement n° 50 de la commission (suppression des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale prévoyant que les peines complémentaires ne sont applicables que si elles sont prononcées expressément par la juridiction compétente) - Art. 132-21-1 (*période de sûreté*) (p. 237) : se déclare opposé à l'amendement n° 51 de la commission (période de sûreté obligatoire ; durée de cette période) - Art. 132-60 (*principe de l'ajournement avec mise à l'épreuve*) (p. 244) : se déclare opposé à l'amendement n° 53 de la commission (durée de la mise à l'épreuve) - Art. 132-62 (*décision de la juridiction à l'audience de renvoi*) (p. 245) : se déclare opposé à l'amendement n° 54 de la commission (délai à l'issue duquel la décision sur la peine devra intervenir après la première décision d'ajournement) - Explication de vote sur l'article unique (p. 248) : souhaite que certaines mesures positives, adoptées par le Sénat, puissent être rapidement reprises dans d'autres textes afin d'être appliquées immédiatement - Abstention des sénateurs socialistes sur le Livre I^{er} du code pénal ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 354) :** rappelle les conditions d'examen, au Parlement, de la loi du 30 juin 1838 relative aux aliénés - Problème des internements abusifs et des malades mentaux déclarés irresponsables après avoir commis un crime ou un délit - Application aux aliénés détenus de la convention européenne des droits de l'homme - (p. 355) : reconnaissance des droits des malades mentaux - Compétence du juge des tutelles pour assurer la protection du malade et de ses biens - Droits du malade mental à communiquer avec l'extérieur et à saisir un avocat - Saisine du juge des tutelles ; prise en considération des cas d'urgence - Principe de la primauté du pouvoir judiciaire défendu dès 1838 par Odilon Barrot - (p. 356) : en vertu de l'article 66 de la Constitution de 1958 selon lequel l'autorité judiciaire est seule garante des libertés individuelles, propose la judiciarisation du placement du malade - Fait état d'une minorité d'opposition à ce rapport, au sein de la commission des lois - Après l'art. 1^{er} (par priorité) (p. 370, 371) : son amendement n° 93 : judiciarisation du placement sous contrainte des malades mentaux dans les établissements psychiatriques ; conditions dudit placement ; rejeté ; et n° 95 : cas d'urgence ; retiré - (p. 374) : en raison du rejet par le Sénat de son amendement n° 93 précité, retire les amendements n° 89 à n° 92 et n° 94 à n° 111 déposés par la commission des lois sur le même objet - Art. 1^{er} (*Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux*) - Art. L. 326-3 du code de la santé publique (*droits des malades hospitalisés sans leur consentement*) (p. 377, 382) : son amendement n° 113 : nouvelle rédaction de cet article ; rejeté - Information permanente du malade, oralement ou par écrit, sur sa situation juridique et ses droits - Possibilité de pratiquer la religion de son choix, sans discrimination - Suivant les cas, mise sous tutelle ou curatelle du malade - Art. L. 327 (*mise sous sauvegarde de justice*) (p. 384) : son amendement n° 114 : suppression de l'information du préfet par le procureur de la République du lieu de traitement ; adopté - Art. L. 332 (*transfert vers un établissement habilité*) (p. 387 à 391) : son amendement n° 115 : obligation de transférer tout malade hospitalisé qui répond aux conditions du placement sous contrainte ; transmission du certificat médical justifiant le transfert au directeur de l'établissement d'accueil qui en avise le préfet ainsi que la commission de contrôle des établissements psychiatriques ; rejeté.

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 2 (suite) - Art. L. 332-2 du code de la santé publique (visite des établissements) (p. 404) : son amendement n° 116 : rôle des personnalités appelées à visiter les établissements ; adopté - Art. L. 332-3 (composition et prérogatives de la commission départementale pluridisciplinaire) (p. 405) : son amendement n° 117 : commission départementale de contrôle des établissements psychiatriques ; rejeté - (p. 406) : son amendement n° 118 : désignation par le préfet d'une personnalité qualifiée choisie sur une liste de trois noms établie par le conseil général ; rejeté - (p. 408) : ses amendements, n° 121 d'ordre rédactionnel ; et n° 122 : secret professionnel ; adoptés - (p. 409) : son amendement n° 119 : élection du président de la commission ; adopté - (p. 410) : sur l'amendement n° 55 de M. Franck Sérusclat (droit de visite des établissements d'accueil), son sous-amendement n° 123 ; adopté - (p. 411) : son amendement n° 124 : rapport d'activité de la commission adressé annuellement au préfet, au procureur de la République, au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux ; rejeté - (p. 412) : accepte l'amendement n° 75 de M. Paul Souffrin (possibilité pour la commission de saisir le président du tribunal de grande instance en cas de placement abusif).

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 2 (suite) - Art. L. 333 du code de la santé publique (définition du placement à la demande d'un tiers) (p. 490) : son amendement n° 125 : suppression de la référence aux deux certificats médicaux devant accompagner la demande d'admission ; réservé, puis adopté (p. 494) - (p. 491) : son amendement n° 126 : suppression de l'obligation de motiver la demande de placement ; retiré - (p. 492, 493) : ses amendements, n° 127 : nature des relations existant entre la personne hospitalisée et celle qui formule la demande d'admission ; et n° 128 : certificats médicaux accompagnant la demande d'admission ; adoptés - (p. 495) : son amendement n° 129 : second certificat médical établi avant l'admission du malade par un psychiatre pouvant exercer dans l'établissement d'accueil ; rejeté - (p. 499) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Jean Dumont, rapporteur (délai d'établissement du certificat médical du médecin extérieur à l'établissement d'accueil, en cas de procédure d'urgence) - Art. L. 334 (délivrance du certificat médical postérieur à l'admission) (p. 500) : son amendement n° 131 : allongement du délai de délivrance de ce certificat établi, selon les cas, soit par un psychiatre n'appartenant pas à l'établissement d'accueil, soit par un médecin psychiatre praticien hospitalier dudit établissement ; rejeté - (p. 503) : sur l'amendement n° 58 de M. Franck Sérusclat (dès réception, envoi dudit certificat au préfet par le directeur de l'établissement ; suppression de l'envoi du bulletin d'entrée au maire de la commune où réside la personne placée), son sous-amendement n° 132 : transmission à la commission pluridisciplinaire dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée ; adopté - Art. L. 336 (placement dans un établissement privé) (p. 504) : son amendement n° 133 : en cas de placement dans un établissement privé n'assurant pas le service public hospitalier, désignation par le préfet d'un ou plusieurs psychiatres, choisis sur la liste établie par le procureur de la République, chargés de visiter la personne hospitalisée ; adopté après modification par le sous-amendement n° 38 de M. Jacques Bimbenet (choix de deux psychiatres) - Art. L. 337 (contrôle médical périodique du placement sur demande) (p. 506) : sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (renforcement du dispositif de contrôle ; levée automatique du placement en cas de défaut de production du certificat médical mensuel), son sous-amendement n° 135 ; adopté - Art. L. 338 (levée du placement sur demande d'un tiers) (p. 507) : ses amendements, n° 137 : information de la commission pluridisciplinaire ; et n° 138 : suppression des dispositions précisant que le préfet peut ordonner la levée immédiate d'un placement lorsque les conditions dudit placement ne sont pas réunies ; rejeté - Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement) (p. 508) : son amendement n° 139 : limitation au sixième degré inclus de la parenté permettant de s'opposer à la demande de levée de la personne qui a signé la demande d'admission ; adopté - (p. 510, 511) : son amendement n° 140 : en cas de contestation par le médecin de l'établissement sur la levée du place-

ment, suppression du pouvoir du maire d'ordonner immédiatement un sursis provisoire à la sortie ; adopté - Information immédiate du préfet qui peut ordonner un sursis provisoire et, le cas échéant, un placement d'office - Art. L. 340 (notification de la sortie) (p. 512) : ses amendements, n° 141 : information de la commission pluridisciplinaire ; et n° 176 : suppression de l'information du maire ; adoptés - Art. L. 342 (définition du placement d'office) (p. 515) : son amendement rédactionnel n° 142 ; retiré - Accepte l'amendement n° 28 de la commission (avis médical écrit ne pouvant émaner d'un psychiatre exerçant dans l'établissement d'accueil) - (p. 516) : sur l'amendement n° 29 de la commission (transmission du certificat médical au préfet par le directeur de l'établissement), son sous-amendement n° 144 : certificat médical transmis également à la commission pluridisciplinaire ; adopté - Art. L. 343 (mesures provisoires en cas de danger imminent) (p. 518) : ses amendements n° 145 : intervention du préfet ; adopté ; et n° 146 ; retiré - Art. L. 345 (mainlevée du placement d'office) (p. 520) : son amendement n° 148 : suppression de l'obligation pour le préfet d'avoir recours à un psychiatre de l'établissement d'accueil pour donner un avis motivé relatif à la levée du placement ; adopté - Art. L. 346 (saisine du préfet en vue de la levée du placement) (p. 521) : son amendement n° 149 : sortie du malade pouvant être proposée par un médecin et non par un psychiatre ; rejeté - Art. L. 348 (situations des personnes relevant de l'article 64 du code pénal) (p. 522) : ses amendements, n° 150 : information de la commission pluridisciplinaire ; et n° 151, d'ordre rédactionnel ; adoptés - Après l'art. L. 348 (p. 523) : son amendement n° 152 : contrôle de la levée du placement d'office des personnes internées à la suite de crimes pour lesquels elles ont été reconnues irresponsables en application de l'article 64 du code pénal ; adopté - Art. L. 350 (sortie d'essai) (p. 524) : ses amendements, n° 153 : dans le cas d'un placement sur demande d'un tiers, sortie décidée par un médecin spécialiste choisi sur une liste établie par le procureur de la République sur avis de la direction de l'action sanitaire et sociale du département dans lequel est situé l'établissement ; et n° 154 : dans le cas d'un placement d'office, sortie décidée par le préfet, sur proposition écrite et motivée d'un médecin spécialiste choisi sur la liste précitée ; retirés - Art. L. 353 (sanctions pénales relatives aux vices de procédure) (p. 527) : ses amendements rédactionnels n° 155 et n° 156 ; adoptés - Art. L. 354 (sanctions pénales applicables aux médecins et aux directeurs d'établissements non habilités) (p. 528) : sur l'amendement n° 35 de la commission (suppression de la sanction du directeur d'un établissement non habilité qui n'aurait pas satisfait à l'obligation de transfert, dans les 48 heures, de toute personne dont le trouble mental lui retire le contrôle de son comportement ; réintroduction de la responsabilité pénale du médecin qui aurait omis d'établir les certificats médicaux relevant de sa responsabilité), son sous-amendement n° 157 : responsabilité pénale du médecin qui aurait refusé ou omis d'établir les certificats médicaux relevant de sa responsabilité ; adopté - Intitulé (p. 530) : son amendement n° 87 : « Projet de loi relatif à la protection des droits de la personne en matière psychiatrique » ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel [n° 247 (89-90)] - (3 mai 1990) - Discussion générale (p. 646) :** rappelle l'opposition du groupe socialiste au projet de loi voté en 1987 relatif à la création de cours administratives d'appel - Nécessité de désencombrer les tribunaux administratifs - Mesures en préparation favorables à l'exécution sans délai des décisions administratives - Favorable à la suppression des fonctions de conseiller délégué et au remplacement des commissaires du Gouvernement défaillants par un conseiller - Estime que si le juge unique peut statuer pour des questions diverses, le sursis à statuer pose problème et qu'une juridiction composée de trois magistrats reste nécessaire pour ordonner le sursis à exécution - Sous réserve de l'adoption de cette modification, se déclare favorable au nom du groupe socialiste à l'adoption de ce projet - Art. 3 (ordonnances des présidents de juridiction)

(p. 648) : en ce qui concerne les tribunaux administratifs, estime qu'une demande de sursis à exécution est suffisamment importante pour que l'on puisse demander qu'il y ait une décision collégiale.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)]** - (3 mai 1990) - Discussion générale (p. 654) : réparation intégrale du préjudice subi par les victimes d'infractions - Suppression des plafonds qui limitent l'indemnisation des victimes - Création d'un fonds d'indemnisation des victimes d'infractions pénales constitué sur le modèle de ce qui existe pour les victimes du terrorisme - Rappelle que les victimes du terrorisme sont intégralement indemnisées depuis la loi de 1986 - Estime que toutes les victimes ont droit à la solidarité - Problème du passage des victimes du terrorisme devant la commission d'indemnisation - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux propositions de la commission des lois qui ont été modifiées par les représentants du groupe du RPR - **Art. 3 (principe d'indemnisation)** (p. 659) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 23 de M. Philippe de Bourgoing, rapporteur (possibilité pour toute personne ayant subi un préjudice résultant de faits volontaires ou non, qui présentent le caractère matériel d'une infraction, d'obtenir la réparation intégrale des dommages qui résultent des atteintes à la personne si ces atteintes n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 706-16 du code de procédure pénale).

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)]** - (15 mai 1990) - Discussion générale (p. 816) : réforme par ce projet de loi du droit des voies d'exécution - Article 20 et recherche d'un équilibre entre le respect du domicile et le respect du titre exécutoire ; rôle du juge de l'exécution - Article 31 relatif à la procédure de recouvrement amiable : nécessité de mettre les frais de recouvrement à la charge du débiteur - Article 42 relatif à la saisie-attribution : problème du concours entre les différents créanciers - **Art. 11 (rôle du procureur de la République)** (p. 824) : demande la transformation de l'amendement n° 50 de M. Paul Graziani (obligation de procéder à un commandement de payer préalablement à toute exécution forcée ; délai de huit jours entre le commandement et la saisie) en amendement portant article additionnel après l'article 20 - **Art. 14 (insaisissabilité de certains biens)** (p. 825) : son amendement n° 82 : saisissabilité des provisions, sommes et pensions à caractère alimentaire pour le paiement des aliments déjà fournis par le saisissant à la partie saisie ; adopté - **Art. 16 (concours de l'Etat à l'exécution des titres exécutoires)** (p. 826) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (droit à réparation en cas de refus de l'Etat de prêter son concours) - **Art. 18 (mission des personnes chargées de l'exécution)** (p. 827) : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 10 de la commission et à cet article - **Art. 20 (pénétration dans le domicile du débiteur)** (p. 829) : son amendement de suppression n° 83 ; retiré - (p. 832) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 77 de M. Louis Virapoullé et n° 135 de M. Etienne Dailly (possibilité, pour l'huissier de justice, de pénétrer dans un lieu servant à l'habitation à l'expiration d'un délai de huit jours à compter d'un commandement de payer resté sans effet) - **Art. 20 bis (pénétration dans le domicile du débiteur)** (p. 834) : son amendement n° 84 : nécessité pour la personne chargée de l'exécution d'être munie d'un titre exécutoire ou de mettre en oeuvre une mesure conservatoire déjà autorisée en justice ; adopté - **Art. 22 (résistance abusive du débiteur)** (p. 835) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 102 de M. Charles Lederman - **Art. 31 (prise en charge des frais de l'exécution)** (p. 837, 838) : son amendement n° 85 : en cas de procédure de recouvrement sans titre exécutoire, mise à la charge du débiteur des frais exposés par le créancier, à l'exception de ceux de la première réclamation ; devenu sans objet - Après l'**art. 31** (p. 842) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission (sanction de l'abus des relances effectuées au moyen de traitements automatisés de données pour les recouvrements de masse ; fixation par décret du montant des frais réels pouvant être imputés au débiteur) - **Art. 33 (caractères de l'astreinte)** (p. 843) :

son amendement n° 86 : possibilité pour le juge de prononcer une astreinte définitive sans la faire précéder d'une astreinte provisoire ; retiré - **Art. 35 (conditions de liquidation des astreintes)** (p. 844) : son amendement n° 87 : possibilité pour le juge de modérer l'astreinte en cas d'inexécution en provenance d'une cause étrangère ; adopté - **Art. 36 (versement d'une part des astreintes au fonds national d'action sociale)** : son amendement n° 88 : imputation de l'astreinte sur le montant définitif des dommages et intérêts ; rejeté - (p. 846) : son amendement n° 89 : caractère d'amende civile de la part de l'astreinte non versée aux créanciers ; devenu sans objet - **Art. 40 (confidentialité des renseignements obtenus)** (p. 849) : se déclare opposé à l'amendement n° 56 de M. Paul Graziani (mention du procès-verbal dressé lors de la réquisition prévue à l'article 38) - **Art. 42 (effets de la saisie-attribution)** (p. 850) : son amendement n° 90 : 1° publication des actes de saisie au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, BODACC ; rejeté ; 2° institution d'une procédure collective d'attribution en cas de pluralité des créanciers, à l'expiration d'un délai de huit jours francs à compter de l'acte de saisie ; adopté.

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - **Art. 47 (saisie des rémunérations)** (p. 869) : son amendement n° 91 : application du régime de la franchise postale aux actes relatifs à la procédure de saisie des rémunérations ; devenu sans objet - **Art. 48 (conditions de la saisie-vente)** (p. 871) : se déclare opposé à l'amendement n° 137 de M. Etienne Dailly (signification d'un commandement préalable à toute opération de saisie-vente) - Après l'**art. 48** (p. 872, 873) : sous réserve d'une modification rédactionnelle, se déclare favorable à l'amendement n° 146 du Gouvernement (interdiction de procéder à une saisie-vente pour des créances de faible montant pouvant être recouvrées par voie de saisie d'un compte de dépôt ou de rémunération) - **Art. 53 (appréhension des meubles)** (p. 875) : se déclare favorable, après rectification, à l'amendement n° 60 de M. Paul Graziani (possibilité pour le débiteur de transporter les meubles à ses frais) - Son amendement n° 92 : audition préalable, par le juge du tiers en possession du meuble ; adopté - **Art. 62 (sort des meubles situés dans le logement de la personne expulsée)** (p. 881) : son amendement n° 93 : nécessité d'un accord du créancier pour laisser les meubles sur place ; adopté - Avant l'**art. 77** (p. 886, 887) : se déclare opposé à l'amendement n° 45 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (institution auprès des huissiers de justice de clerks habilités à procéder aux constats à la requête des particuliers) - Après l'**art. 78** (p. 889) : ses amendements n° 94 : possibilité de mise en demeure par une simple lettre missive dans le cadre de l'article 1139 du code civil ; et n° 95 : possibilité de mise en demeure par une simple lettre missive dans le cadre de l'article 1146 du code civil ; adoptés - Après l'**art. 80** (p. 891) : intervient sur l'amendement n° 70 de M. Paul Graziani (rétablissement de l'article 608 du code de procédure civile) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 893, 894) : vote de ce texte par le groupe socialiste en dépit de ses imperfections.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation - Deuxième lecture [n° 302 (89-90)]** - (11 juin 1990) - Discussion générale (p. 1468, 1469) : se déclare favorable à la judiciarisation des procédures d'hospitalisation sans le consentement de la personne - Témoignages et jugements attestant de la réalité des internements arbitraires - (p. 1470) : amendement du Gouvernement modifié à l'Assemblée nationale sur la saisine du tribunal de grande instance - (p. 1471, 1472) : prévention des internements abusifs - **Art. 1^{er} - Art. L. 326-3** (p. 1474, 1475) : sur l'amendement n° 2 de M. Jean Dumont, rapporteur (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture), son sous-amendement n° 56 ; rejeté - **Art. L. 327** (p. 1476) : vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 33 de M. Franck Sérusclat (suppression de l'information du préfet par le procureur de la République du lieu de traitement) - **Art. 2 - Art. L. 332-3** (p. 1481) : soutient les amendements de M. Franck Sérusclat n° 35 et n° 43 relatifs à la composition de la commission - **Art. L. 333** : se déclare opposé à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la motiva-

tion obligatoire de la demande d'hospitalisation) - Soutient l'amendement n° 36 de M. Franck Sérusclat (date du certificat médical) - Art. L. 333-2 (certificat unique en cas de péril imminent) (p. 1484) : soutient l'amendement n° 38 de M. Franck Sérusclat (deuxième certificat) - Art. L. 343 (p. 1488) : se déclare opposé aux amendements n° 53 de M. Paul Souffrin (nouvelle rédaction de cet article inspiré par une idéologie sécuritaire) et n° 19 de la commission (substitution des termes « avis médical » aux termes « certificat médical ») - Art. L. 348-1 (procédures visant à mettre fin aux hospitalisations d'office) (p. 1489) : soutient l'amendement n° 40 de M. Franck Sérusclat (avis de la DDASS : suppression du terme « conforme ») - Art. L. 349 (conditions d'information du Procureur de la République, du maire du domicile de la personne hospitalisée et de la famille) : soutient l'amendement n° 41 de M. Franck Sérusclat (réduction des délais).

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - (12 juin 1990) - Discussion générale (p. 1522) : rappelle les opinions changeantes de M. Valéry Giscard d'Estaing sur ce projet - Estimé que les amendements de la commission des lois sont destinés à « torpiller » le projet - Evoque la réforme de 1974 relative à la saisine du Conseil constitutionnel par 60 députés ou 60 sénateurs - Signale qu'avant 1971 le Conseil constitutionnel ne pouvait statuer que lorsqu'il était saisi par un certain nombre de personnes qui ne le saisissaient jamais - Signale que jusqu'en 1981 les membres du Conseil constitutionnel étaient nommés par des personnalités qui appartenaient à la même majorité - Rappelle que le Premier ministre a annoncé pour la prochaine session un large débat sur les institutions - (p. 1523) : examen des conditions de filtrage par la Cour de Cassation et par le Conseil d'Etat lors de la discussion du projet de loi organique - Souhaite qu'à l'instar de l'exemple allemand le Conseil constitutionnel dispose de son propre système de filtrage - Constate qu'aujourd'hui le principe du contrôle de la constitutionnalité des lois ne souffre plus de discussion même si le Parlement reste le meilleur garant des libertés fondamentales - Rappelle qu'à l'initiative du Président Pöcher le 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel a inclus le Préambule de la Constitution dans notre droit positif et annulé comme contraire au principe de la liberté d'association l'article 3 d'une loi qui modifiait l'article 7 de la loi du 1^{er} juillet 1901 - Cite l'article XVI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui dispose : « Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée n'a point de Constitution » - Evoque la réforme de 1974 relative à l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel adoptée à la quasi unanimité - Signale que le parti communiste réclame une cour suprême élue par le Parlement - (p. 1525) : estime que la réforme ouvre en fait un « recours individuel » contre des dispositions législatives à l'instar de ce qui est prévu sur le plan européen - Rappelle que le recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'homme est possible depuis le 29 octobre 1981 grâce à la majorité de gauche - Possibilité pour chaque justiciable des tribunaux français de faire condamner une loi française par une juridiction européenne : condamnation de la pratique judiciaire des écoutes téléphoniques - Signale que la Grande-Bretagne est l'un des pays le plus souvent condamné pour ses manquements aux droits fondamentaux - Estime que la notion de justiciable est plus large que celle de citoyen - Donner un droit nouveau aux citoyens et aux étrangers qui relèvent de notre loi, objet de ce projet - (p. 1526) : estime que cette réforme permettra au Conseil constitutionnel d'assurer l'unité de la jurisprudence et que l'annulation de dispositions législatives par le Conseil constitutionnel « n'abaisse pas » le Parlement, en tout cas moins qu'une censure prononcée par une Cour internationale - Rôle du Conseil constitutionnel - (p. 1527) : rappelle que l'élection du Président du Conseil constitutionnel en son sein était l'une des propositions du programme commun de la gauche - Constate que la majorité sénatoriale propose le rétablissement de la voie prépondérante du président du Conseil constitutionnel et l'élection de ce dernier après chaque renouvellement - Absence de proposition de rétablissement de la présence de droit des anciens prési-

dents de la République au Conseil constitutionnel, supprimée par l'Assemblée nationale - Fixation par une loi organique de nouvelles incompatibilités - Problème de la limitation du contrôle de constitutionnalité *a posteriori* aux lois antérieures à 1974 - (p. 1528) : signale que toutes les lois passées, présentes et à venir peuvent être attaquées devant la Cour européenne des droits de l'homme et devant la Cour de justice des communautés européennes - Possibilité pour le Gouvernement, en cas de vide juridique, d'être autorisé à prendre des mesures par voie d'ordonnances à la condition que le Parlement se réunisse de plein droit - Problème de la soumission au Conseil constitutionnel des ordonnances prises par le Président de la République en vertu de l'article 16 - (p. 1529) : possibilité pour les ordonnances prévues par l'article 38 d'être ratifiées et déferées au Conseil constitutionnel ou signées et transformées en projet de loi - Défavorable au vote conforme des deux assemblées parlementaires pour toutes les lois organiques - Constate que le contrôle *a posteriori* sera toujours possible avec la réforme proposée - Favorable à l'examen par le Conseil constitutionnel de toute question proposée au référendum et à la possibilité pour les membres du Conseil constitutionnel mis en minorité d'exposer s'ils le désirent leur point de vue dans la décision même - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet qui fait progresser l'état de droit.

- **Projet de loi modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel - Deuxième lecture [n° 343 (89-90)]** - (13 juin 1990) - Discussion générale (p. 1547) : constate que l'objet de deux articles nouveaux insérés est totalement opposé à celui du texte - Rappelle le mouvement de grève du 7 juin dans les juridictions administratives - Dénonce le malaise observé dans la magistrature et l'affaiblissement des garanties offertes aux justiciables du fait d'un recours accru au juge unique - Propose la généralisation du juge unique - Rappelle que le Sénat avait proposé en première lecture que les présidents des tribunaux administratifs ne puissent pas statuer seuls en ce qui concerne les conclusions à fin de sursis - Constate que l'Assemblée nationale a précisé que la procédure devait être contradictoire et qu'en tout état de cause les présidents pourraient renvoyer l'affaire devant la formation collégiale de la juridiction - Estime que cette formule crée une inégalité entre les justiciables - Annonce le dépôt de deux amendements rendant la décision collégiale obligatoire dans les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption du texte tel qu'il est proposé et retire les deux amendements déposés.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Discussion générale (suite) (p. 1554) : estime que le vote du projet rend possible de soulever l'inconstitutionnalité par voie d'exception et que les amendements de la commission des lois tendent à limiter à la législation antérieure à 1974 le recours individuel devant le Conseil constitutionnel - Motion tendant au renvoi en commission (p. 1567) : intervient contre la motion n° 3 de Mme Hélène Luc tendant au renvoi à la commission de l'ensemble du projet de loi - Estime qu'il n'y a pas lieu de renvoyer le texte en commission en raison des nombreuses auditions qui ont permis d'aller au fond des choses - Signale que le projet de loi organique relatif à ce texte est en distribution - (p. 1568) : rappelle l'amendement du Gouvernement précisant que la réforme ne serait pas mise en application tant que la loi organique ne serait pas votée - Avant l'art. 1^{er} A (p. 1573) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 19 de M. Jean-Marie Girault (modification de l'article 11 de la Constitution afin que toute disposition du projet de loi jugée non conforme à la Constitution ne puisse être soumise au référendum) - (p. 1576) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (modification de l'article 13 de la Constitution afin de prévoir la signature des ordon-

nances par le Président de la République dans les quinze jours qui suivent leur adoption en Conseil des ministres et d'instituer à son profit un mécanisme de contrôle de constitutionnalité a priori et par voie d'action sur le texte des ordonnances) - (p. 1577) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (modification de l'article 13 de la Constitution afin de prévoir la signature des ordonnances par le Président de la République dans les quinze jours qui suivent leur adoption en Conseil des ministres et d'instituer à son profit un mécanisme de contrôle de constitutionnalité a priori et par voie d'action sur le texte des ordonnances).

Deuxième lecture [n° 416 (89-90)] - (28 juin 1990) - Question préalable (p. 2215) : intervient contre la motion n° 14 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - Existence du pluralisme au sein du Conseil constitutionnel depuis 1981 - Rappelle qu'au-dessus de la loi il y a la Constitution, son préambule et les textes relatifs aux droits fondamentaux - (p. 2216) : estime que les décisions du Conseil constitutionnel ne doivent en aucun cas être soumises à la juridiction de Luxembourg - Signalé que dès le 14 juillet 1989 le Président de la République a annoncé qu'il accueillerait favorablement cette réforme constitutionnelle - Rappelle les conditions d'adoption de la modification de la Constitution en 1974 - Souligne la nécessité de protéger les droits, non seulement des citoyens, mais aussi de tous les justiciables - Evoque le droit du préfet de retirer le permis de conduire ou le recours aux écoutes téléphoniques - Contesté l'absence d'unanimité de l'opposition - (p. 2217) : absence d'accords sur le caractère prépondérant de la voix du président du Conseil constitutionnel, et sur l'extension de la saisine du Conseil constitutionnel par tous les groupes - Rappelle que le Sénat propose le vote conforme par les deux assemblées des lois organiques - Constate un désaccord complet entre l'attitude des députés et celle des sénateurs de l'opposition - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements proposés par la commission - *Discussion générale (p. 2219) :* rappelle que c'est à la demande du Président Larché que le débat avait été limité à une heure et qu'il a lui-même utilisé le double du temps de parole qui lui était accordé - Rend hommage à l'indépendance d'esprit de M. Jean-Marie Girault - *Art. 1 B ter et Art. 5 (p. 2223 et 2225) :* au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de la commission n° 4 et n° 11 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - *Explication de vote sur l'ensemble (p. 2228) :* constate l'incohérence de la majorité sénatoriale, témoins les explications contradictoires qui ont été développées - (p. 2229) : estime que c'est la conception même de la République qui serait trahie s'il était décidé de priver l'Assemblée nationale du « dernier mot ».

- *Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)] - (3 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2450) :* souligne l'importance du travail des sénateurs qui contraste avec la mauvaise image que la télévision donne du Parlement - Nécessité d'une modification de la Constitution sur certains points - Limitation des pouvoirs du Parlement par la fixation de l'ordre du jour par le Gouvernement et par le vote bloqué - Favorable à un allongement de la session parlementaire - Problème du cumul des mandats - Apparition d'un certain nombre de postes incompatibles avec la fonction parlementaire à l'époque de la décentralisation - Souhaite une meilleure participation de la presse aux débats du Sénat - Souligne la possibilité pour les commissions de travailler pendant les intersessions - Défavorable à la tenue de colloques en semaine dans l'enceinte du Palais - Souhaite que les présidents de commissions évitent de fixer les réunions de leur commission durant les heures de séance publique - Souci d'éviter l'abus des séances de nuit en fin de session - Possibilité pour les commissions de pouvoir décider de rendre leurs réunions publiques - (p. 2451) : défavorable à la réunion de missions d'information pendant les sessions afin de lutter contre l'absentéisme parlementaire -

Problème du vote sans débat et du débat restreint, possible seulement en cas d'accord unanime des présidents de groupes - Rappelle que la résolution du 27 mars 1952 a créé à l'Assemblée nationale la procédure du débat restreint - Commente le bilan de la procédure de débat restreint à l'Assemblée nationale et de la procédure de vote sans débat - Estime que ces procédures ne peuvent révolutionner les méthodes de travail et apporter la solution aux problèmes qui existent - Evoque la possibilité de prévoir un droit de repentir lorsqu'en conférence des présidents tous les présidents de groupes se sont montrés favorables à un vote sans débat ou à un débat restreint sur un texte présenté - Problème du regroupement des scrutins publics - Lutte contre l'absentéisme - Souhaite que le Sénat puisse disposer d'un hémicycle plus petit pour certains débats - Organisation du travail des commissions mixtes paritaires; CMP - Soulève le problème de l'inconstitutionnalité d'un vote sans débat ou d'un vote restreint - (p. 2452) : s'oppose à toute limitation du droit d'amendement et du droit de parole des parlementaires.

Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Rappel au règlement (p. 2459) : souhaite une meilleure coordination entre les travaux de la séance publique et ceux des commissions - *Après l'art. 1^{er} (p. 2463) :* se déclare opposé à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat) - *Art. 3 (accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions) (p. 2469) :* au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 10 de Mme Hélène Luc - *Art. 47 quinquies du règlement du Sénat (p. 2494) :* au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle).

- *Rappel au règlement : article 15 - délégations de droit de vote en réunion de commission (24 octobre 1990) (p. 2977).*

- *Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Art. 1^{er} (définition de la nouvelle profession d'avocat) (p. 3201, 3202) :* sur l'amendement n° 16 de la commission (conditions d'obtention de l'honorariat), se déclare favorable au sous-amendement n° 177 de M. Michel Darras - (p. 3203) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à la demande de réserve du vote de l'article 1^{er} formulé par M. Etienne Dailly.

Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 2 (formule du serment des avocats) (p. 3215) : sur l'amendement n° 19 de la commission (ajout des mots « comme avocat ») et suppression du terme de « probité », se déclare opposé au sous-amendement n° 226 de M. Charles Lederman (réintroduction du terme de « probité ») - *Après l'art. 2 (p. 3217) :* se déclare favorable à l'amendement n° 20 de la commission (possibilité pour l'avocat de se déplacer librement pour exercer ses fonctions) - (p. 3218) : sur l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour les avocats de remplir les fonctions de membre du conseil de surveillance d'une société commerciale ou d'administrateur de société), intervient à propos des sous-amendements n° 179 et n° 180 de M. Michel Darras - *Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession) (p. 3234) :* sur l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat), soutient le sous-amendement n° 184 de M. Michel Darras - (p. 3243) : intervient à propos de l'amendement n° 27 de la commission (instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail) - *Après l'art. 3 (p. 3245) :* soutient l'amendement n° 183 de M. Michel Darras (impossibilité d'introduire dans les cabinets d'avocats d'autres capitaux que ceux des professionnels de ce même cabinet) - *Art. 5 (conditions d'accès à la profession d'avocat) (p. 3250) :* intervient à propos de l'amendement n° 186 de M. Michel Darras (cas des avocats

ayant la qualité de réfugié ou d'apatride) - Après l'art. 7 (p. 3261) : se déclare favorable à l'amendement n° 112 du Gouvernement (création d'un Centre national de la formation professionnelle) - Art. 8 (*centres régionaux de formation professionnelle*) (p. 3263) : se déclare favorable à l'amendement n° 192 de M. Michel Darras (nécessité d'une relation entre les universités et les organismes de formation professionnelle) - Art. 9 (*attributions du conseil de l'ordre relatives aux collaborations de travail*) (p. 3266) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 de la commission (soumission pour approbation au conseil de l'ordre, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, des contrats de collaboration de travail) - Après l'art. 9 (p. 3267) : se déclare opposé à l'amendement n° 42 de la commission (organisation du conseil régional des barreaux) - Art. 10 (*par priorité*) (*conseils régionaux des barreaux et conseil supérieur des barreaux*) (p. 3271) : soutient l'amendement de suppression n° 195 de M. Michel Darras - (p. 3275) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de la commission (organisation du conseil supérieur des barreaux) - Rappel au règlement (p. 3276) : procédure parlementaire.

Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Art. 14 (*convention collective applicable au personnel de la nouvelle profession*) (p. 3308) : intervient à propos de l'amendement n° 47 de la commission (choix de la convention collective applicable) - Art. 17 (*dispositions transitoires*) (p. 3314) : dangers de ces dispositions - (p. 3315) : soutient l'amendement n° 204 de M. Michel Darras (possibilité pour les personnes ayant commencé un stage chez un conseil juridique depuis quatre mois à la date d'entrée en vigueur de la loi, de devenir avocat en étant dispensé, et du certificat d'aptitude de la profession d'avocat et du stage) - (p. 3316) : soutient l'amendement n° 205 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe VII de l'article 17 relatif à l'inscription à un barreau) - (p. 3319) : se déclare opposé à l'amendement n° 55 de la commission (possibilité de bénéficier de plein droit de son inscription à un barreau lorsque les conditions prévues par le texte sont réunies) - (p. 3320) : soutient l'amendement n° 207 de M. Michel Darras, identique à l'amendement n° 157 de M. Charles Lederman (suppression du paragraphe VIII de l'article 17 relatif à l'accès à la nouvelle profession des ressortissants de l'un des Etats membres de la Communauté européenne autre que la France, et membres d'une profession juridique réglementée) - (p. 3323) : intervient à propos de l'amendement n° 65 de la commission (nécessité pour tout membre de la nouvelle profession d'avoir au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des avocats ou sur les listes des conseils juridiques pour se voir délivrer un certificat de spécialisation).

- Incidents survenus à Paris durant la manifestation des lycéens - (12 novembre 1990) (p. 3324) : rappelle les événements survenus en décembre 1986 - (p. 3326) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à la demande de levée de la séance.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (13 novembre 1990) - Art. 17 (suite) (p. 3339) :** se déclare opposé à l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - (p. 3342) : soutient l'amendement n° 208 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe XI de l'article 17 relatif aux anciens conseils juridiques qui exerçaient les activités de commissaire aux comptes) - (p. 3345) : intervient à propos de l'amendement n° 68 de la commission (possibilité pour les anciens conseils juridiques qui renonceraient à entrer dans la nouvelle profession d'avocat pour accéder à celle de notaire d'obtenir une dispense totale ou partielle de diplôme et de stage sous certaines conditions).

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire [n° 48 (90-91)] - (15 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3472) :** vote par le groupe socialiste de ce projet de loi organique.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) (p. 3518) :** Possibilité pour les experts agricoles et fonciers de donner encore des consultations - Compétences et moralité des personnes qui accomplissent des consultations ou des actes sous seing privé à titre habituel et rémunéré ainsi qu'à titre occasionnel ou gratuit - (p. 3521 et 3524) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), soutient les sous-amendements n° 215 et n° 214 de M. Michel Darras - (p. 3527) : soutient l'amendement n° 219 de M. Michel Darras (en matière de consultation et de rédaction d'actes juridiques, impossibilité de faire de la publicité et du démarchage) - Après l'art. 35 (p. 3539) : son amendement n° 223 : cas des avocats nommés en Conseil d'Etat ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4584, 4585) : amélioration du budget par rapport aux années précédentes - Intérêt de la discussion budgétaire - Aide judiciaire - Séparation nécessaire du judiciaire et de l'administratif, de la carrière des magistrats du Parquet et de celle des magistrats du siège, du grade et de l'emploi - Principe de l'opportunité des poursuites - Grève des magistrats - Territoire de Belfort : état des juridictions - (p. 4586) : grèves - Protection judiciaire de la jeunesse - Cour d'assises - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt [n° 118 (90-91)] - (17 décembre 1990) - Après l'art. 31 (p. 5181) :** son amendement n° 3, soutenu par M. Pierre Lacour : reporter de deux ans l'application de certaines dispositions de la loi de 1984 ; adopté.

DUBOSCQ (Franz), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 199 (*JO Débats* du 4 mai 1990) (p. 675) - Ministère : Culture - *Publicité subliminale* - (Retirée : mai 1990) - Publicité.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2592, 2593) :** agriculteurs des zones de montagne - Insuffisance des revenus de l'élevage - Rôle dans le maintien des équilibres écologiques : exemple de la transhumance - Département des Pyrénées-Atlantiques - Proposition de la Commission de la CEE sur la réduction des soutiens à l'agriculture, sous la pression des Etats-Unis - (p. 2594) : se déclare opposé au transfert éventuel des zones de montagne sous la tutelle du ministère de l'environnement, sous la forme de parcs nationaux.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 29 (*réforme des taxes sur les produits des exploitations fores-*

tières) (p. 3839) : soutient l'amendement n° I-189 de M. Jacques Valade (fixation pour une valeur ajoutée comparable d'un même taux pour les différentes branches d'activités taxées à la seule exception des papiers cartons) - (p. 3840) : soutient l'amendement n° I-190 de M. Jacques Valade (suppression de la taxation pour une même entreprise des produits intermédiaires qui entrent dans la fabrication de produits taxables) - Soutient les amendements de M. André-Georges Voisin, n° I-191 (suppression de la taxe sur les produits forestiers versée au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles) et n° I-192 (déductibilité à titre transitoire de la taxe du Fonds forestier national déjà acquittée sur les stocks de grumes et de sciages au 1^{er} janvier 1991, de la taxe foncière due en 1991 selon les nouvelles modalités) - Après l'art. 30 (p. 3845) : soutient l'amendement n° I-55 de M. Philippe François (revalorisation des taux de remboursement forfaitaire prévus au I bis de l'article 298 quater du code général des impôts).

DUFAUT (Alain), sénateur de Vaucluse (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2987, 2988) : dispositions transitoires : se déclare opposé à la prorogation d'un an du mandat des conseillers généraux venant à terme en 1991 ; avis du Conseil d'Etat ; problème de constitutionnalité - Confusion prévisible du fait du regroupement des élections cantonales et régionales - Différence des modes de scrutin - Scrutin proportionnel - Importance de la circonscription cantonale, surtout en milieu rural - Votera contre ce projet de loi.

DUMAS (Pierre), sénateur de la Savoie (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1956) - Ministère : Environnement - *Environnement et montagne* - Environnement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2985, 2986) : abstention - Confusion prévisible en cas de regroupement des élections cantonales et régionales - Différence des modes de scrutin - Scrutin proportionnel - Scrutin uninominal à deux tours - Décentralisation - Responsabilités et compétences des assemblées régionales.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - Art. 1^{er} (création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence de l'environnement et des économies d'énergie) (p. 3479, 3480) : sur l'amendement n° 2 de la commission

(compétences et organisation interne de l'Agence), ses sous-amendements, soutenus par M. Philippe François, n° 19 : incitation à la limitation de la production de déchets ; et n° 20 : délégations techniques ; adoptés - Après l'art. 1^{er} (p. 3482) : son amendement n° 24, soutenu par M. Philippe François : délégations régionales de l'Agence ; devenu sans objet - (p. 3483) : son amendement n° 21, soutenu par M. Philippe François : conseil d'orientation de l'Agence retiré - Art. 3 (ressources financières de l'agence) (p. 3487) : son amendement n° 23, soutenu par M. Philippe François : moyens financiers des délégations techniques ; réservé puis retiré - Art. 4 (suppression de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA, de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED) (p. 3488) : son amendement n° 25, soutenu par M. Philippe François : dévolution des biens de ces agences aux délégations techniques de l'Agence de l'environnement et de l'énergie ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4065, 4066) : stagnation des crédits - Paradoxe entre l'évolution de la demande vers une couverture globale du service touristique et l'émiettement des professions en France - Rôle possible de la Maison de la France ; formule du groupement d'intérêt économique, GIE - Fonctionnement peu satisfaisant des contrats de plan Etat-région - Formation - Secteur des sports d'hiver : conséquences néfastes du calendrier scolaire ; défaut d'enneigement : insuffisance et lenteur de la mise en oeuvre des aides accordées ; insuffisance des prêts bonifiés en matière d'aménagements de pistes et d'hôtellerie - Demande l'autorisation de provisions défiscalisées - Tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer - Tourisme associatif et social ; plan de rénovation du parc immobilier ; incertitudes du financement.

DUMAS (Roland), ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du Rhin (ensemble une déclaration) [n° 175 (89-90)] (3 janvier 1990 ; rattaché pour ordre à la séance du 22 décembre 1989) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres) [n° 176 (89-90)] (18 janvier 1990 ; rattaché pour ordre à la séance du 22 décembre 1989) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel [n° 217 (89-90)] (4 avril 1990) - **Traités et conventions.**

Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)] (4 avril 1990) - **Etrangers.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique sud (ensemble une annexe), ainsi que d'un protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique sud et d'un protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique sud résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes) [n° 234 (89-90)] (11 avril 1990) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (ensemble trois protocoles et trois déclarations) [n° 272 (89-90)] (2 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de Justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique [n° 273 (89-90)] (2 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 288 (89-90)] (9 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions [n° 295 (89-90)] (15 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et l'Etat du Koweït sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole interprétatif) [n° 296 (89-90)] (15 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988 [n° 332 (89-90)] (30 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 362 (89-90)] (6 juin 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique populaire Lao sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres), signé à Paris le 12 décembre 1989 [n° 396 (89-90)] (19 juin 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ensemble six annexes) [n° 466 (89-90)] (16 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation par la France du protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale [n° 467 (89-90)] (18 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi relatif aux dépôts dans les postes diplomatiques et consulaires [n° 469 (89-90)] (26 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Postes diplomatiques et consulaires.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage [n° 14 (90-91)] (5 octobre 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital (ensemble un protocole) [n° 15 (90-91)] (5 octobre 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar [n° 16 (90-91)] (5 octobre 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 17 (90-91)] (5 octobre 1990) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe** [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2162) : conséquences de la dislocation du bloc des pays de l'Est - Prochaine réunion à Paris de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE - Priorité à la construction de l'Europe des Douze - Sommet de Dublin : rôle de la France ; union politique - Vocation fédérale - Construction de l'union économique et monétaire : monnaie européenne ; banque centrale - Construction d'une politique étrangère et de sécurité commune ; récentes prises de décision en matière de politique étrangère - Citoyenneté européenne : proposition de l'Espagne - (p. 2163) : Europe sociale : charte communautaire des droits sociaux fondamentaux ; calendrier de mise en oeuvre - Transfert de pouvoirs et compétences nationales ; contrôle démocratique ; rôle du Conseil européen ; Commission - Clarification de la répartition des rôles entre les institutions et de la hiérarchie des normes juridiques - Définition des compétences des Etats et de la CEE : principe de « subsidiarité » ; déclaration solennelle de Stuttgart de 1983 - Association du Parlement aux réflexions gouvernementales - (p. 2164) : Europe des démocraties - Conseil de l'Europe - Création d'un espace économique européen entre la CEE et l'Association européenne de libre échange, AELE - Pays de l'Europe de l'Est - Proposition du Président de la République de créer une confédération européenne - Projets dépassant les limites de la CEE : Eurêka - Organisation nécessaire d'une communauté européenne de défense et de sécurité - Adaptation de l'Alliance atlantique - OTAN - Défense de l'Allemagne : prise en compte des intérêts légitimes des pays concernés dont l'URSS - (p. 2165) : réunification de l'Allemagne - Négociations sur le désarmement à Vienne - Importance de la renonciation des gouvernements de RFA et de RDA à produire des armes nucléaires, biologiques et chimiques - Règlement des frontières de l'Allemagne réunifiée : frontière Oder-Neisse ; futur traité entre l'Allemagne et la Pologne - Prochain sommet de la CSCE - Volonté française de créer un centre de prévention des conflits - Solidarité de l'Europe avec la Méditerranée et l'Afrique - Liens anciens de la France avec les dissidents des pays de l'Est ; Vaclav Havel ; importance de l'aide bilatérale accordée aux pays de l'Est - Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD - (p. 2196) : contributions communautaires : place de l'Allemagne ; théorie du juste retour et absence de préjudice subi par la France - Action bilatérale de la France envers des pays de l'Est ; plan d'action de formation - Réduction du budget de la défense nationale par des pays de puissance égale à la France ; Grande-Bretagne - Nécessité de maintenir le caractère national de la décision nucléaire - (p. 2197) : Roumanie : rappel au respect des principes démocratiques figurant dans les statuts de la BERD - Relations entre le système européen de banque centrale et les banques centrales nationales - Priorité accordée par la France aux aides financières à moyen terme en faveur de l'Union soviétique ; reconstruction de son économie - AELE - Position du général de Gaulle sur la réunification de l'Allemagne - (p. 2198) : contrôle démocratique du processus de décision de la CEE - Rôle respectif du Conseil européen et de la Commission - Coût pour la CEE de l'unification allemande ; interventions au titre des fonds structurels - (p. 2199) : intégrisme musulman - Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE - Sommet de Dublin - Vocation européenne de Strasbourg - (p. 2200) : aide de la France, de la Communauté européenne et de la BERD en direction des

pays d'Europe de l'Est - Responsabilité unique de la France en matière de dissuasion nucléaire - Déclaration publique de M. Jacques Chirac sur le sommet de Dublin - Incertitudes du fait de la situation de crise politique et économique de l'Union soviétique.

- **Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient, suivie d'un débat [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2354, 2355)** : nature particulière du conflit du Golfe : refus par la communauté internationale de la violation des principes élémentaires du droit international, et non conflit entre le Nord et le Sud ou entre l'Occident et le monde arabe - Contentieux entre l'Irak et le Koweït : frontières, dette bilatérale - Invasion et annexion du Koweït par l'Irak début août 1990 - Enjeux pétroliers et crainte d'une déstabilisation régionale - Condamnation de l'agression irakienne par la France ; action diplomatique menée dans le cadre de l'Organisation des Nations unies, ONU, et par l'envoi d'émissaires du Président de la République dans vingt-trois pays - (p. 2356) : situation dramatique des otages retenus en Irak - Sanctions décidées par le Conseil de sécurité de l'ONU - Solidarité européenne au sein de l'Union de l'Europe occidentale, UEO - Dispositif militaire mis en place par la France pour faire respecter l'embargo - Information des familles des otages et des groupes parlementaires - Conséquences économiques de la crise ; renchérissement de la facture pétrolière - Mise en cause des intérêts majeurs du monde, de l'Europe et de la France - (p. 2357) : instabilité du Moyen-Orient : question palestinienne, Liban, sous-développement du monde arabe - Modification du contexte international et fin de la paralysie du système des Nations unies - Nécessité d'une cohésion nationale face à la crise - (p. 2376, 2377) : hommage à la richesse de ce débat parlementaire et de celui récemment tenu au sein de la commission des affaires étrangères du Sénat - Maintien de l'effort de défense de la France dans le budget de 1990 - Importance du dispositif militaire mis en place par la France dans le Golfe - Remerciements à M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, pour sa mission en Inde et en Turquie - Profonde modification des relations internationales depuis la fin de l'affrontement Est-Ouest - Responsabilité des médias - Résolution 665 du Conseil de sécurité et moyens du respect de l'embargo - Concertation européenne à l'initiative de la France - Action des services de renseignements - Taxe intérieure sur les produits pétroliers - Surveillance des activités des Irakiens en France - Interdiction des manifestations en faveur de l'Irak - Limites du dialogue et risque d'escalade militaire - Missions des forces françaises dans le Golfe ; participation à la protection de l'Arabie saoudite - Activité diplomatique française ; récent communiqué franco-soviétique - Politique de coopération avec le tiers monde et de développement du dialogue euro-arabe - Absence de toute coopération nucléaire avec l'Irak - (p. 2378) : solidarité et coopération entre les forces alliées pour assurer la stricte application de l'embargo - Existence de deux préalables à toute négociation : libération des otages et retrait des forces irakiennes du Koweït - Interdiction du transfert de technologies sensibles et des ventes d'armes à l'Irak - Priorité au dialogue Nord-Sud - Limitation présente de l'action militaire française à l'application des résolutions du Conseil de sécurité - Relations avec le monde arabe - Progrès de l'organisation d'un embryon de défense européenne ; rappel de la récente réunion de l'UEO - Nécessaire relance du règlement de la question palestinienne - Dispositif mis en place en faveur des ressortissants français retenus en Irak : cellule de crise, plan de rapatriement - (p. 2379) : mission des diplomates français en poste au Koweït - Réduction de la dépendance pétrolière - Appel à l'union nationale dans cette crise.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4009) : renaissance du continent européen - Crise du Golfe - Projet de budget en augmentation - (p. 4010) : crédits de coopération avec l'Europe de l'Est - Redressement de l'outil diplomatique - Remaniement du réseau diplomatique - Application du plan Durafour et du plan Jospin-de Beaucé aux personnels - Progression des crédits d'action sociale et de forma-

tion - Augmentation du budget de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Réforme du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Progression du taux de l'aide publique au développement : poids du ministère des finances - Construction et financement du Centre de conférences internationales du quai Branly - (p. 4011) : sommet de Paris de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE - Fin de la guerre froide - Procé- sus de désarmement - Europe de l'Est : évolution démocratique ; conflits de nationalités ; pays baltes ; solidarité politique et économique - Banque européenne de reconstruction et de développement, BERD - (p. 4012) : conférences intergouvernementales sur l'union politique et sur l'union économique et monétaire des douze - Evolution vers une confédération : Conseil européen ; politique étrangère et de sécurité commune - Association nécessaire des parlements nationaux aux décisions communautaires - Rôle de l'Union de l'Europe occidentale, UEO, dans la guerre du Golfe - Refus d'un bloc Europe-Amérique du Nord - Agres- sion de l'Irak contre le Koweït : application des résolutions de l'ONU ; éventuel engagement des forces militaires fran- çaises - Effort de la France sur le pourtour méditerranéen - (p. 4013) : relance du dialogue euro-arabe - Souhait d'une conférence internationale sur la situation au Proche-Orient - Deuxième conférence des pays les moins avancés, PMA - Sommet de La Baule : démocratisation en Afrique - Afrique du Sud - Spirale de l'endettement ; sommets de Dakar et de La Baule - Nécessité de favoriser les exportations des PMA - Politique française en Asie du Sud-Est - Cambodge - (p. 4014) : Chine - Amérique latine - Approbation de ce pro- jet de budget par une forte majorité de l'Assemblée natio- nale - (p. 4046) : financement de l'Institut du Monde arabe, IMA - Dispersion regrettable de l'action diplomatique - « Manifeste pour la grande Europe » - (p. 4047) : interven- tion du ministre chargé des affaires européennes - Proposi- tion de réunion des premières assises de la Confédération à Prague - Précisions sur la libération des otages français en Irak et le discours du Président de la République à l'ONU - Vote par la France de l'ensemble des résolutions de l'ONU - Détermination par le Président de la République de la posi- tion française en cas de conflit armé - Conduite atypique de la politique d'aide au développement - (p. 4048) : réflexion nécessaire sur l'aide multilatérale - Projet de « Breil IV » à Nantes : lois de finances pour 1990 et 1992 - Décret d'appli- cation concernant le statut des délégués de la CSFE - Absence de subordination de la France aux Etats-Unis dans la crise du Golfe - Ambassade du Koweït - Situation de la France à l'ONU - Liban - Allemagne - Construction euro- péenne - (p. 4049) : situation des Français expulsés de leur pays de résidence par suite d'événements politiques graves : examen de la proposition de loi déposée par les sénateurs représentant les Français de l'étranger ; absence de bénéfice automatique des indemnités de chômage - CSCE - Désar- mement - Renforcement de la présence économique dans les pays de l'Est ; BERD - Problème de l'Afrique du Nord.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 174 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5380, 5381)** : évoque les heures dramatiques de la seconde guerre mon- diale - Conventions internationales résultant de la volonté du vainqueur - Restauration de l'Allemagne comme Etat souverain - Fin de la guerre froide - Règlement des pro- blèmes que la division de l'Europe avait laissé en suspens - Unification de l'Allemagne et restitution de sa pleine souve- raineté - Acceptation des dispositions du traité par tous les signataires - Renonciation par l'Allemagne aux armes nucléaires, bactériologiques et chimiques - Satisfait du règlement obtenu pour la question des frontières - Absence d'entrave à la construction européenne - Appartenance de l'Allemagne à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, OTAN, et à l'Union de l'Europe occidentale, UEO - Réap- parition des aspirations communes de tous les peuples d'Europe : liberté, démocratie, respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit, économie concurrentielle, mais aussi solidarité et volonté de construire un avenir plus juste et meilleur - Estime que le plafonnement des forces allemandes préfigure la limitation globale des effectifs mili- taires de l'ensemble du continent - Présentation de ce traité

aux 34 chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Paris pour le sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE - (p. 5382) ; signature du traité de l'Élysée en 1963 - Poursuite par le Gouvernement de la relation privilégiée avec l'Allemagne - Construction de l'Europe communautaire - Estime que le présent traité offre un fondement solide pour un nouvel édifice européen - (p. 5386) : importance historique de ce traité - Signature de l'accord le 12 septembre à Moscou - Unité des deux Allemagne scellée le 3 octobre par le Bundestag - Réunion à Paris en novembre de la CSCE, au cours de laquelle le traité a été présenté aux 34 chefs d'Etat et de gouvernement - S'engage à porter la ratification à la connaissance du Gouvernement allemand dans les meilleurs délais dès l'adoption de ce texte par le Parlement français.

DUMONT (Jean), sénateur des Deux-Sèvres (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (*JO* Lois et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (*JO* Lois et décrets du 26 octobre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 45 (89-90)] relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 216 (89-90)] (4 avril 1990) - **Droits de l'homme et libertés publiques.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 302 (89-90)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 347 (89-90)] (6 juin 1990) - **Droits de l'homme et libertés publiques.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs**

conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 351) : place particulière de la psychiatrie parmi les disciplines médicales ; sentiment de prudence renforcé par les détournements dont cette science a fait l'objet dans certains pays - Nécessaires aménagements de la loi du 30 juin 1838 relative aux aliénés - Sectorisation psychiatrique - (p. 352) : évolution du nombre de malades hospitalisés en psychiatrie depuis 1970 - Déclin de l'internement d'office - Absence de dispositions tendant à répondre aux problèmes structurels des hôpitaux psychiatriques ainsi qu'à la difficile question de l'éthique médicale en psychiatrie - Projet de loi limité à la réforme et à l'aménagement de la loi de 1838 - Renforcement des garanties apportées aux malades - Reconnaissance de la spécificité de la maladie mentale - (p. 353) : principales innovations de ce projet de loi : reconnaissance de la notion d'hospitalisation libre ; définition des droits du malade hospitalisé d'office ; institution de commissions médico-judiciaires départementales chargées de veiller au respect des libertés individuelles dans les établissements psychiatriques - Maintien des deux types de placement prévus par la loi de 1838 : le placement d'office et le placement sur demande d'un tiers - Légalisation des sorties d'essai - Observations et propositions de la commission des affaires sociales - Amélioration de la garantie des droits du malade - Exigence de deux certificats médicaux préalables à l'admission - Suppression de l'obligation faite à la famille ou aux proches de motiver la demande d'hospitalisation - Prise en compte des situations d'urgence - Séparation des pouvoirs judiciaire, administratif et médical en matière de placement d'office - Responsabilité pénale du médecin et du chef d'établissement - Sous réserve de l'adoption des amendements proposés, avis favorable de la commission des affaires sociales sur ce projet de loi - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 368) : s'oppose à l'amendement n° 65 de M. Paul Souffrin (lutte contre les maladies mentales comportant des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale) - **Après l'art. 1^{er} (par priorité)** (p. 372) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, n° 93 (judiciarisation du placement sous contrainte des malades mentaux dans les établissements psychiatriques ; conditions dudit placement) et n° 95 (cas d'urgence) - **Art. 1^{er} (Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux)** (p. 374) : son amendement n° 6 : « Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux » ; adopté - **Avant l'art. L. 326-1 du code de la santé publique** (p. 375) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Paul Souffrin (prise en charge par l'Etat des dépenses engagées pour lutter contre les maladies mentales) - **Art. L. 326-1 (consentement du malade)** (p. 376) : son amendement de coordination n° 7 ; adopté - **Après l'art. L. 326-1** : s'oppose à l'amendement n° 185 de M. Paul Souffrin (protection des citoyens contre tout internement pour des idées religieuses, philosophiques ou politiques) - Principe reconnu dans le préambule de la Constitution de 1946 et dans la Déclaration des droits de l'homme - **Art. L. 326-2 (hospitalisation libre)** : son amendement n° 8 : hospitalisation libre fondée sur le consentement du malade ; adopté - **Art. L. 326-3 (droits des malades hospitalisés sans leur consentement)** (p. 378 à 383) : son amendement n° 9 : information du malade hospitalisé sur sa situation juridique et ses droits ; possibilité de recevoir librement la visite d'un ministre du culte de son choix ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 67 de M. Paul Souffrin (information obligatoire du malade sur sa situation juridique et ses droits, par le directeur de l'établissement ou son représentant, pendant toute la durée du placement), n° 44 de M. Michel Miroudot (possibilité pour le malade d'émettre ou de recevoir des courriers personnels, après avis d'un psychiatre de l'établissement) et accepte le n° 50 de M. Franck Sérusclat (remplacement du mot « proches » par les mots « personnes susceptibles d'agir dans l'intérêt du malade ») - S'oppose aux amendements n° 113 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article), n° 160 de M. Henri Belcour (distinction entre les droits imprescriptibles du malade mental et ceux dont il pourra disposer après amélioration de son état de santé médicalement constatée), ainsi qu'aux amendements de M. Charles

Discours, n° 40 (avis du médecin traitant requis pour émettre ou recevoir des courriers personnels) et n° 41 (suppression de la référence aux « proches ») - Sur les amendements de M. Paul Souffrin, accepte le n° 158 (respect, en toutes circonstances, de la dignité de la personne hospitalisée) et s'oppose au n° 68 (possibilité pour le malade de recevoir des visites et de disposer de sa liberté de mouvement à l'intérieur de l'établissement, sous réserve du respect du règlement intérieur) - Art. L. 327 (*mise sous sauvegarde de justice*) (p. 385) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 114 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (suppression de l'information du préfet par le procureur de la République du lieu de traitement) - Art. L. 329 (*mise sous tutelle ou curatelle*) : son amendement n° 10 : suppression de la référence aux établissements non habilités à recevoir des malades sous placement ; adopté - Art. L. 330 (*désignation d'un curateur*) : accepte l'amendement de coordination n° 51 de M. Franck Sérusclat - Art. 2 (*dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales*) - Art. L. 331 (*établissements habilités à recevoir des malades sous placement*) (p. 386) : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Paul Souffrin (habilitation des seuls établissements assurant le service public hospitalier) - Nécessité d'étendre les dispositions de cet article aux cinq établissements privés qui accueillent les malades sous placement dans les départements des Côtes-d'Armor et de la Haute-Saône - Art. L. 332 (*transfert vers un établissement habilité*) (p. 387 à 391) : son amendement n° 11 : suppression du caractère impératif du transfert d'un malade hospitalisé qui répond aux conditions du placement sous contrainte ; saisine, par le directeur de l'établissement, des autorités chargées de prononcer le placement d'office ou d'arrêter les mesures provisoires ; adopté - S'oppose aux amendements n° 115 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (obligation de transférer tout malade hospitalisé qui répond aux conditions du placement sous contrainte ; transmission du certificat médical justifiant le transfert au directeur de l'établissement d'accueil qui en avise le préfet ainsi que la commission de contrôle des établissements psychiatriques), n° 161 de M. Henri Belcour (définition des troubles mentaux justifiant le transfert), n° 1 du Gouvernement (nature des troubles mentaux justifiant le transfert) ainsi qu'aux amendements identiques n° 70 de M. Paul Souffrin et n° 162 de M. Henri Belcour (suppression du caractère impératif du transfert) - Art. L. 332-1 (*règlement intérieur des établissements*) (p. 392) : accepte l'amendement rédactionnel n° 52 de M. Franck Sérusclat.

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - Rapporteur - Art. 2 (suite) - Art. L. 332-2 du code de la santé publique (*visite des établissements*) (p. 402) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 36 de M. Jacques Bimbenet (visites de contrôle semestrielles, sans publicité préalable) et n° 163 de M. Henri Belcour (suppression des visites de contrôle du maire ou de son représentant) - (p. 404) : accepte l'amendement n° 116 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (rôle des personnalités appelées à visiter les établissements) - Art. L. 332-3 (*composition et prérogatives de la commission départementale pluridisciplinaire*) (p. 405) : s'oppose à l'amendement n° 117 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (commission départementale de contrôle des établissements psychiatriques) et accepte le n° 71 de M. Paul Souffrin (désignation par le procureur de la République du psychiatre, membre de la commission) - (p. 406) : accepte l'amendement n° 72 de M. Paul Souffrin (suppression de la présence au sein de la commission d'un juriste, désigné par le premier président de la cour d'appel) et s'oppose au n° 118 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (désignation par le préfet d'une personnalité qualifiée choisie sur une liste de trois noms établie par le conseil général) - (p. 407) : son amendement n° 12 : désignation d'une personnalité qualifiée par le président du conseil général ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 73 de M. Paul Souffrin (désignation faite sur proposition des associations de familles de personnes atteintes de troubles mentaux) - (p. 408) : accepte l'amendement rédactionnel n° 121 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis - Ses amendements, n° 13 de coordination ; adopté ; et

n° 14 : secret professionnel ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 122 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis - (p. 409) : accepte l'amendement n° 119 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (élection du président de la commission) - Ses amendements, n° 15 : information de la commission sur toute levée de placement ; et n° 16 : compétence de la commission étendue à la situation des malades en hospitalisation libre ; adoptés - (p. 410) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Paul Souffrin (saisine obligatoire de la commission sur la situation des personnes hospitalisées au-delà de trois mois) - Accepte l'amendement n° 55 de M. Franck Sérusclat (droit de visite des établissements d'accueil) et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 123 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis - (p. 411) : s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (rapport d'activité de la commission adressé annuellement au préfet, au procureur de la République, au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux) - S'étonne que le ministre chargé de la santé ne soit pas destinataire de ce rapport - (p. 412) : accepte l'amendement n° 75 de M. Paul Souffrin - Son amendement n° 17 : renforcement du pouvoir d'information de la commission ; adopté.

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Rapporteur - Art. 2 (suite) - Section 1 (*Placement à la demande d'un tiers*) (p. 489) : accepte l'amendement n° 164 de M. Henri Belcour (« Placement pour soins sur demande d'un tiers ») - Art. L. 333 du code de la santé publique (*définition du placement à la demande d'un tiers*) (p. 490) : accepte l'amendement n° 37 de M. Jacques Bimbenet (placement sur demande lorsque le comportement de la personne compromet sa sécurité ou celle d'autrui) - (p. 491) : accepte l'amendement n° 125 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (suppression de la référence aux deux certificats médicaux devant accompagner la demande d'admission) et s'oppose aux amendements n° 165 de M. Henri Belcour (exigence d'un seul certificat médical devant accompagner la demande d'admission) et n° 56 de M. Franck Sérusclat (remplacement des mots « membre de la famille » par le mot « parent ») - Son amendement n° 18 : suppression de l'obligation de motiver la demande de placement ; adopté - (p. 493) : accepte l'amendement n° 127 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (nature des relations existant entre la personne hospitalisée et celle qui formule la demande d'admission) - (p. 494) : accepte l'amendement n° 128 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (certificats médicaux accompagnant la demande d'admission) - Son amendement n° 19 : second certificat médical pouvant être établi par un médecin qui exerce dans l'établissement d'accueil ; adopté - (p. 495) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (second certificat médical établi avant l'admission du malade par un psychiatre pouvant exercer dans l'établissement d'accueil) - (p. 497, 499) : son amendement n° 20 : délai d'établissement du certificat médical du médecin extérieur à l'établissement d'accueil, en cas de procédure d'urgence ; adopté - Art. L. 334 (p. 500) : s'oppose aux amendements n° 131 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (allongement du délai de délivrance de ce certificat établi, selon les cas, soit par un psychiatre n'appartenant pas à l'établissement d'accueil, soit par un médecin psychiatre praticien hospitalier dudit établissement), n° 76 de M. Paul Souffrin (établissement dudit certificat par un psychiatre praticien hospitalier), et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 170 de M. Henri Belcour (établissement dudit certificat par un psychiatre titulaire) - (p. 502) : sur l'amendement n° 58 de M. Franck Sérusclat (dès réception, envoi dudit certificat au préfet par le directeur de l'établissement ; suppression de l'envoi du bulletin d'entrée au maire de la commune où réside la personne placée), son sous-amendement n° 21 : confidentialité des documents transmis ; retiré - S'oppose aux amendements de M. Henri Belcour, n° 172 (délai de transmission au préfet dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée) et n° 173 (suppression de la transmission du bulletin d'entrée au maire de la commune où réside la personne placée), ainsi qu'à l'amendement n° 186 de M. Franck Sérusclat (transmission par le directeur de l'éta-

blissement au président du tribunal de grande instance ou à son délégué dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée) - (p. 503) : sur l'amendement n° 58 précité, accepte le sous-amendement n° 132 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (transmission à la commission pluridisciplinaire dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée) - Son amendement n° 22 : information de la commission pluridisciplinaire de tout placement en urgence ; utilisation de la procédure d'urgence analysée par ladite commission dans le compte rendu annuel adressé au préfet et au procureur de la République ; adopté - *Art. L. 336 (placement dans un établissement privé)* (p. 504) : accepte l'amendement n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (en cas de placement dans un établissement privé n'assurant pas le service public hospitalier, désignation par le préfet d'un ou plusieurs psychiatres, choisis sur la liste établie par le procureur de la République, chargés de visiter la personne hospitalisée) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 38 de M. Jacques Bimbenet (choix de deux psychiatres) - *Art. L. 337 (contrôle médical périodique du placement sur demande)* (p. 506) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement (renforcement du dispositif de contrôle ; levée automatique du placement en cas de défaut de production du certificat médical mensuel) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 135 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 188 de M. Paul Souffrin - *Art. L. 338 (levée du placement sur demande d'un tiers)* (p. 507) : accepte l'amendement de coordination n° 4 du Gouvernement - Son amendement n° 25 : motivation de la levée du placement ; adopté - Sur les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, accepte le n° 137 (information de la commission pluridisciplinaire) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 138 (suppression des dispositions précisant que le préfet peut ordonner la levée immédiate d'un placement lorsque les conditions dudit placement ne sont pas réunies) - (p. 508) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Michel Miroudot (consultation du malade avant toute levée du placement) - *Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement)* : accepte les amendements n° 59, de coordination, de M. Franck Sérusclat et n° 139 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (limitation au sixième degré inclus de la parenté permettant de s'opposer à la demande de levée de la personne qui a signé la demande d'admission) - (p. 509) : son amendement n° 26 : possibilité pour la commission pluridisciplinaire de demander la levée du placement ; adopté après modification par le sous-amendement n° 190 de M. Paul Souffrin (intervention limitée au placement excédant trois mois) - Sur les amendements de M. Michel Miroudot, accepte le n° 46 (en cas d'opposition, décision du conseil de famille devant intervenir dans un délai d'un mois) et s'oppose au n° 47 (opposition du malade à la levée du placement) - (p. 510, 511) : accepte l'amendement n° 140 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (en cas de contestation par le médecin de l'établissement sur la levée du placement, suppression du pouvoir du maire d'ordonner immédiatement un sursis provisoire à la sortie) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 80 de M. Paul Souffrin (avis du médecin s'opposant à la mainlevée d'un placement limité aux seules raisons médicales) - Accepte l'amendement de coordination n° 175 de M. Henri Belcour - *Art. L. 340 (notification de la sortie)* (p. 512) : accepte les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, n° 141 (information de la commission pluridisciplinaire) et n° 176 (suppression de l'information du maire) ainsi que l'amendement n° 48 de M. Michel Miroudot (délai de notification) - *Art. L. 341 (registre de l'établissement)* (p. 513) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Michel Miroudot (délai de transcription sur le registre des renseignements relatifs au malade) - *Art. L. 342 (définition du placement d'office)* (p. 514) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Paul Souffrin (judiciarisation de la procédure et du contrôle du placement d'office) - (p. 515) : son amendement n° 28 : avis médical écrit ne pouvant émaner d'un psychiatre exerçant dans l'établissement d'accueil ; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 142 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rappor-

teur pour avis, et s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Franck Sérusclat (placement d'office prononcé par arrêté préfectoral attesté par un certificat médical d'un médecin n'exerçant pas dans l'établissement d'accueil) - (p. 516) : son amendement n° 29 : transmission du certificat médical au préfet par le directeur de l'établissement ; adopté après modification par le sous-amendement n° 144 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (certificat médical transmis également à la commission pluridisciplinaire) - *Art. L. 343 (mesures provisoires en cas de danger imminent)* (p. 517) : s'oppose à l'amendement n° 159 de M. Paul Souffrin (nouvelle rédaction de cet article) - (p. 518) : s'oppose aux amendements de M. François Lesein, n° 183 (conditions de transport du malade avant son hospitalisation ; création dans chaque département d'un SAMU psychiatrique) et n° 184 (suppression des dispositions prévoyant que faute de décision préfectorale, les mesures provisoires sont caduques au terme d'une durée de 48 heures) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 82 de M. Paul Souffrin (suppression de la notion de notoriété publique) et n° 145 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (intervention du préfet) - Accepte l'amendement n° 61 de M. Franck Sérusclat (danger imminent pour la sûreté des personnes attesté par un certificat médical) - *Art. L. 344 (contrôle médical périodique des placements d'office)* (p. 520) : sur l'amendement de coordination n° 189 du Gouvernement, son sous-amendement n° 191 : information de la commission pluridisciplinaire ; adopté - *Art. L. 345 (mainlevée du placement d'office)* : sur les amendements de M. Henri Belcour, accepte le n° 177 (suppression de l'obligation pour le préfet d'avoir recours à un psychiatre de l'établissement d'accueil pour donner un avis motivé relatif au maintien du placement) et s'oppose au n° 178 (assouplissement de la procédure administrative de renouvellement du placement d'office) - (p. 521) : accepte l'amendement n° 148 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (suppression de l'obligation pour le préfet d'avoir recours à un psychiatre de l'établissement d'accueil pour donner un avis motivé relatif à la levée du placement) - *Art. L. 346 (saisine du préfet en vue de la levée du placement)* : s'oppose aux amendements n° 149 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (sortie du malade pouvant être proposée par un médecin et non par un psychiatre) et n° 43 de M. Charles Descours (sortie pouvant être proposée par un psychiatre, titulaire de l'établissement d'accueil) - *Art. L. 347 (mesures de placement d'office à l'égard des personnes placées sur demande)* : accepte l'amendement de coordination n° 62 de M. Franck Sérusclat - (p. 522) : accepte l'amendement n° 179 de M. Henri Belcour (transformation du placement d'office en placement sur demande d'un tiers) - *Art. L. 348 (situations des personnes relevant de l'article 64 du code pénal)* : accepte l'amendement rédactionnel n° 151 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis - *Après l'art. L. 348* (p. 523) : accepte l'amendement n° 152 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (contrôle de la levée du placement d'office des personnes internées à la suite de crimes pour lesquels elles ont été reconnues irresponsables en application de l'article 64 du code pénal) - *Art. L. 350 (sortie d'essai)* (p. 524) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, n° 153 (dans le cas d'un placement sur demande d'un tiers, sortie décidée par un médecin spécialiste choisi sur une liste établie par le procureur de la République sur avis de la direction de l'action sanitaire et sociale du département dans lequel est situé l'établissement) et n° 154 (dans le cas d'un placement d'office, sortie décidée par le préfet, sur proposition écrite et motivée d'un médecin spécialiste choisi sur la liste précitée), ainsi qu'aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 83 (dans le cas d'un placement sur demande d'un tiers, sortie décidée par le médecin chef du secteur concerné, après avis du psychiatre de l'établissement d'accueil et de la commission pluridisciplinaire) et n° 84 (dans le cas d'un placement d'office, sortie décidée par le préfet sur proposition écrite et motivée du médecin chef du secteur concerné, après avis d'un psychiatre de l'établissement d'accueil) - *Art. L. 351 (procédure de référé)* (p. 525) : sur les amendements de M. Franck Sérusclat, accepte le n° 63 de coordination et s'oppose au n° 64 d'ordre rédactionnel - Son amendement n° 30 : réintroduc-

tion du débat contradictoire dans la procédure de référé; adopté - (p. 526): son amendement rédactionnel n° 192; adopté - Art. L. 352 (sanctions pénales relatives aux entraves à la sortie des patients): son amendement n° 31: peines d'emprisonnement et d'amende alternatives et non cumulatives; adopté - Art. L. 353 (sanctions pénales relatives aux vices de procédure): son amendement de coordination n° 32; adopté - (p. 527): ses amendements de coordination n° 33 et n° 181; adoptés - Son amendement n° 34: responsabilité des médecins de l'établissement; adopté - Accepte les amendements rédactionnels n° 155 et n° 156 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, ainsi que l'amendement n° 182 de M. Henri Belcour (suppression de la sanction du directeur d'un établissement en cas de défaut d'information du maire de la commune de résidence sur la levée d'un placement sur demande d'un tiers) - Art. L. 354 (sanctions pénales applicables aux médecins et aux directeurs d'établissements non habilités) (p. 528): son amendement n° 35: suppression de la sanction du directeur d'un établissement non habilité qui n'aurait pas satisfait à l'obligation de transfert, dans les 48 heures, de toute personne dont le trouble mental lui retire le contrôle de son comportement; réintroduction de la responsabilité pénale du médecin qui aurait omis d'établir les certificats médicaux relevant de sa responsabilité; adopté après modification par le sous-amendement n° 157 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (responsabilité pénale du médecin qui aurait refusé ou omis d'établir les certificats médicaux relevant de sa responsabilité) - Après l'art. 2 (p. 529): s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Paul Souffrin (exonération du paiement du forfait hospitalier des malades hospitalisés en raison de troubles mentaux) - Intitulé (p. 530): s'oppose à l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (« Projet de loi relatif à la protection des droits de la personne en matière psychiatrique »).

Deuxième lecture [n° 302 (89-90)] - (11 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1467): substitution du terme d'« hospitalisation » à celui de « placement » - Renforcement des attributions de la commission départementale des hospitalisations psychiatriques - Divergences mineures entre l'Assemblée nationale et le Sénat - (p. 1468): limitation du risque de transfert abusif vers un établissement psychiatrique - Simplification de la procédure d'urgence - (p. 1471): hospitalisations abusives - Débat sur la judiciarisation éventuelle des procédures d'hospitalisation sans le consentement de la personne - Deuxième certificat - Art. 1^{er} - Art. L. 326-1 du code de la santé publique: accepte l'amendement n° 28 de précision de M. Franck Sérusclat - Après l'art. L. 326-1: s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Paul Souffrin (protection des citoyens contre toute hospitalisation psychiatrique du fait d'un comportement s'éloignant des normes sociales dominantes) - Art. L. 326-2: son amendement n° 1: suppression des dispositions traitant de la situation à la sortie d'hospitalisation; adopté - Art. L. 326-3 (p. 1474): s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Paul Souffrin (principe de la réinsertion dans le cadre de vie habituel) - Son amendement n° 2: reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture; adopté après modifications par le sous-amendement n° 30 de M. Franck Sérusclat, qu'il accepte - (p. 1475): sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 56 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Art. L. 326-4 (protocole thérapeutique: référence aux règles déontologiques et éthiques) (p. 1476): s'oppose à l'amendement de suppression n° 31 de M. Franck Sérusclat - Après l'art. L. 326-4: son amendement n° 3: conservation de la totalité des droits et devoirs de citoyen de la personne hospitalisée, à sa sortie de l'établissement; adopté - Art. L. 327: s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Franck Sérusclat (suppression de l'information du préfet par le procureur de la République du lieu de traitement) - Art. L. 329: son amendement de précision n° 4; adopté - (p. 1477): s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Paul Souffrin (interdiction de choisir le tuteur parmi les membres du personnel de l'hôpital psychiatrique) - Art. L. 330: s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 34 de M. Franck Sérusclat - Art. 2 - Art. L. 332 (p. 1480): son amendement n° 5: suppression du caractère obligatoire du transfert, avec maintien de

l'obligation pour le directeur de déclencher la procédure; adopté - Art. L. 332-3 (p. 1481): son amendement n° 6: composition; rejeté - Art. L. 332-4 (missions de la commission) (p. 1482): ses amendements n° 7: information de la commission; n° 8 et n° 9, de précision; adoptés - Art. L. 333: son amendement n° 10: suppression de la motivation obligatoire de la demande d'hospitalisation; adopté - (p. 1483): s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Franck Sérusclat (date du certificat médical) - Art. L. 333-1 (procédure à respecter par le directeur de l'établissement): son amendement de précision n° 11; adopté - S'oppose à l'amendement n° 47 de M. Paul Souffrin (placement ordonné par le président du tribunal de grande instance) - Art. L. 333-2 (certificat unique en cas de péril imminent) (p. 1484): s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Franck Sérusclat (deuxième certificat) - Son amendement de précision n° 12; adopté - Art. L. 334: s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Paul Souffrin (établissement du certificat médical postérieur à l'admission par un psychiatre praticien hospitalier) - Art. L. 337 (p. 1485): accepte l'amendement de cohérence n° 55 du Gouvernement - Art. L. 338: ses amendements n° 13 de précision et n° 14: secret médical: non communication par le directeur de l'établissement du certificat médical; adoptés - Art. L. 339: s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (suppression de la référence à l'ordre public et à la sûreté des personnes) - Art. L. 340 (p. 1486): s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Paul Souffrin (suppression de la communication de renseignements aux autorités administratives ou judiciaires) - Son amendement n° 15: suppression de la communication de l'adresse du domicile; adopté - Art. L. 341: son amendement de coordination n° 16; adopté - Art. L. 342 (p. 1487): s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Paul Souffrin (judiciarisation de la procédure et du contrôle du placement d'office) - Son amendement de rectification n° 18; adopté - Art. L. 343: s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Paul Souffrin (nouvelle rédaction de cet article inspiré par une idéologie sécuritaire) - (p. 1488): son amendement n° 19: substitution des termes « avis médical » aux termes « certificat médical »; adopté - Art. L. 348-1 (procédures visant à mettre fin aux hospitalisations d'office): son amendement de précision n° 20; adopté - (p. 1489): son amendement n° 21: avis de la DDASS: suppression du terme « conforme »; adopté - Art. L. 349 (conditions d'information du Procureur de la République, du maire du domicile de la personne hospitalisée et de la famille): s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Franck Sérusclat (réduction des délais) - Son amendement n° 22: information par le préfet de la famille d'une personne hospitalisée d'office; adopté - Art. L. 350 (p. 1490): son amendement de précision n° 23; adopté - S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Paul Souffrin (modification de la procédure) - Art. L. 353: ses amendements rédactionnels n° 24 et n° 25; adoptés - Art. L. 354: son amendement de cohérence n° 26; adopté, après modification par le sous-amendement n° 57 du Gouvernement, qu'il accepte - Art. 3 (évaluation des dispositions prévues par la loi) (p. 1491): s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Franck Sérusclat (réduction du délai) - Son amendement de précision n° 27; adopté - *Seconde délibération - Art. 2 - Art. L. 332-3: son amendement n° 1: reprise du texte proposé par l'amendement n° 6 de la commission; adopté.*

- *Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 201 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5424):* rappelle que le groupe de l'UREI n'est pas pleinement satisfait par le texte proposé mais votera néanmoins le texte de ce projet de loi.

DUPONT (Ambroise), sénateur du Calvados (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 698, 699) : projet de loi tendant à renforcer et à élargir le système des appellations d'origine contrôlée, AOC - Evolution de l'agriculture vers une plus grande exigence de qualité - Succès des AOC viticoles et fromagères - Extension des compétences de l'Institut national des appellations d'origine, INAO ; importance des avis des syndicats de producteurs - Rôle des AOC en faveur du maintien de l'activité dans les zones défavorisées - Approuve ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) - Discussion générale (p. 1757) : hommage à M. Jacques Descares, ancien sénateur, fervent défenseur de la révision des valeurs locatives - Souhaite que ce projet de loi apporte plus d'équité entre les communes et entre les contribuables - Rappelle que les dernières révisions générales remontent à 1961 pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et à 1970 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties - Défavorable à l'adjonction d'un article par l'Assemblée nationale substituant à la part départementale de la taxe d'habitation, une taxe départementale fondée sur le revenu - Problème de l'opportunité d'une réforme de l'impôt foncier non bâti - (p. 1758) : favorable à l'établissement d'une assiette plus proche de la réalité économique et à la création de nouvelles classes d'évaluation - Rappelle que le cadre de la révision est départemental et souligne la nécessité d'une coordination interdépartementale pour que cette révision n'aggrave pas ou ne crée pas des situations inéquitables - Souhaite que les bâtiments d'habitation d'une exploitation agricole ne fassent pas l'objet d'une double imposition au titre du foncier bâti d'une part et du foncier non bâti d'autre part - Emet des réserves quant aux modalités prévues pour l'évaluation cadastrale des installations affectées à l'élevage hors sol - Souhaite que l'on fasse confiance aux conseils municipaux pour établir des taux plus conformes à la réalité de la vie communale - Absence de dispositions définissant la périodicité des futures révisions - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet tel qu'il aura été amendé par le Sénat - **Art. 8 (procédure de classement des propriétés)** (p. 1785) : son amendement n° 123 : soumission par l'administration des impôts, du classement des propriétés bâties dans les groupes, sous-groupes ou catégories définis en application de l'article 3 et du coefficient qui leur est attribué, à la commission communale des impôts directs pour mise au point ; adopté - **Après l'art. 15** (p. 1798) : au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable aux amendements identiques n° 110 de M. Hubert Haenel et n° 119 de M. Germain Authié (conditions de constructibilité dans les unités touristiques des zones de montagne) - **Art. 17 (établissement des tarifs, au sein de chaque secteur d'évaluation, par sous-groupe et par classe)** : son amendement n° 124 : fixation des tarifs des classes directement sans avoir à les faire découler d'un tarif du sous-groupe ; retiré - **Art. 18 (méthodes de fixation des valeurs à l'hectare)** (p. 1800) : sur l'amendement rédactionnel n° 28 de la commission, son sous-amendement n° 125 ; adopté - **Art. 19 (évaluation des sous-groupes du huitième groupe)** (p. 1801) : problème de l'éventuelle incorporation des droits de chasse dans la valeur locative des terres - Redoute que le projet de loi dit de « non-chasse » ne remette en cause le paragraphe III de l'article 1509 du code général des impôts - Constate que les terres mises en jachère continuent d'être soumises à l'impôt au taux plein - **Art. 38 (possibilité de compléter le nombre de classes entre deux révisions)** (p. 1809) : son amendement n° 138 : suppression de toute dérogation au principe de l'intangibilité des tarifs applicables dans le secteur d'évaluation aux autres classes du sous-groupe en cas de création de classes ; adopté - **Art. 40 (évaluations réalisées entre deux révisions)** (p. 1810) : ses amendements, n° 139 : avis de la commission

communale des impôts directs réputé avoir été donné si elle ne s'est pas prononcée dans les trente jours suivant sa saisine ; adopté ; et n° 140 : en cas d'avis défavorable de la commission communale, la décision est prise par la commission départementale des impôts directs locaux ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - **Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)** (p. 2767) : sur l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi), son sous-amendement n° 156 : défense des productions de terroir ; adopté - (p. 2776) : son amendement n° 61 : possibilité de faire de la publicité pour les nouveaux produits pendant six mois ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés)** (p. 3816) : soutient l'amendement n° I-249 de M. Marcel Lucotte (exonération de la charge fiscale prévue à cet article en faveur des organismes d'intérêt général visés à l'article 238 bis du code général des impôts) - (p. 3817) : soutient l'amendement n° I-248 de M. Marcel Lucotte (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes régis par le code de la sécurité sociale et le code rural et les groupements mutualistes régis par le code de la mutualité pour les produits de leur patrimoine affectés exclusivement à la couverture des risques maladie, maternité, vie et vieillesse) - **Après l'art. 26** (p. 3828) : soutient l'amendement n° I-250 de M. Marcel Lucotte (fixation à 5,50 % de la TVA perçue sur les prestations relatives au traitement des ordures ménagères) - **Art. 29 (réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières)** (p. 3839) : soutient l'amendement n° I-251 de M. Marcel Lucotte (exemption du paiement de la taxe forestière instituée par l'article 1613 du code général des impôts en faveur des papiers et cartons) - **Art. 30 (aménagement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée)** (p. 3843) : soutient l'amendement n° I-236 de M. Yves Goussebair-Dupin (application du taux réduit de 5,5 % pour tous les soins dispensés sur prescription médicale à l'ensemble des établissements thermaux quels que soient leur forme juridique et le statut juridique de l'entité dont ils dépendent s'ils sont dûment autorisés et s'ils ont passé convention avec l'assurance maladie) - **Après l'art. 30** (p. 3845) : soutient l'amendement n° I-252 de M. Marcel Lucotte (revalorisation des taux de remboursement forfaitaire prévus au I bis de l'article 298 quater du code général des impôts) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3887) : hommage à la commission des finances et à MM. Christian Poncelet, président, et Roger Chinaud, rapporteur général - Réduction du déficit budgétaire sans sacrifier les dépenses d'investissement public - Réduction des dépenses de fonctionnement de l'Etat - Renforcement de la politique d'allègements fiscaux - Mesures en faveur de l'épargne des entreprises et des ménages - Problème de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de la première partie du projet de loi de finances pour 1991.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4064, 4065) : modestie de ce projet de budget - Stabilisation des crédits de fonctionnement - Renforcement des opérations de promotion à l'étranger - Tourisme intérieur : diversification de la demande - Hébergement rural : nécessaire encouragement à la pluriactivité ; fiscalité ; limitation de l'accès aux prêts bonifiés aux agriculteurs de montagne et des zones défavorisées - Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs - Tourisme culturel ; musées de province - Création d'un observatoire du tourisme français.

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) - Examen des crédits - Après l'art. 84 (p. 4147) : soutient l'amendement n° II-12 de M. Henri de Raincourt (rôle et financement du fonds additionnel d'action sociale).

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4165) : balance commerciale - Prix - Investissements - Elevage - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - (p. 4166) : dotation d'installation aux jeunes agriculteurs - Politique agricole commune, PAC - Gel des terres - Concurrence internationale - Exploitations agricoles familiales - Royaume Uni - Pays-Bas - Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

DURAFOUR (Michel), ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives (nommé le 22 février 1989 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 23 février 1989).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Roland Courteau : **Fonction publique (traitements et indemnités)** (Politique salariale en matière de fonction publique) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 413).

de M. Gérard Larcher : **Fonction publique (traitements et indemnités)** (Situation des salariés de la fonction publique) (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 937).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux et économie sociale - (28 novembre 1990) (p. 4080) : rémunération dans la fonction publique ; propositions du Gouvernement ; contexte économique ; progression du pouvoir d'achat moyen en masse dans la fonction publique - Priorité au renouveau du service public - Etat des plans de modernisation et des projets de services engagés - Renforcement de la politique de déconcentration - Modernisation des règles financières et comptables - Mise en place des centres de responsabilité - Elaboration d'une gestion prévisionnelle des effectifs de l'Etat - Politique de l'encadrement - (p. 4081) : négociations sociales - Accord sur la réforme de la grille de la fonction publique ; coût de la réforme - Accord cadre sur la formation continue des agents de l'Etat - Mise en place de « commissions de suivi » - Négociations salariales - Vie quotidienne des fonctionnaires : préparation d'un accord cadre sur la déconcentration et la revitalisation des comités d'hygiène et de sécurité et des comités techniques paritaires - Evolution des crédits - (p. 4087, 4088) : gestion prévisionnelle des effectifs de la fonction publique - Rémunérations - Modernisation - Titularisation des coopérants techniques non enseignants - Caractère inflationniste de l'indexation des salaires sur les prix - Prorogation prévue de dispositions relatives à la cessation progressive d'activités - Dialogue social dans la fonction publique - (p. 4089) : progression en volume de la masse salariale ; mesures catégorielles ; application du protocole d'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations de la fonction publique - Négociations salariales - Mobilité.

DURAND-CHASTEL (Hubert), sénateur des Français établis hors de France (NI).

Remplacé le 12 avril 1990, en qualité de sénateur, M. Jean Baras, décédé (JO Lois et décrets du 13 avril 1990).

NOMINATIONS

- Est nommé membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 16 mai 1990).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3446) - Ministère : Education - *Manifestations des lycéens - Etudiants.*

Questions orales sans débat :

n° 237 (JO Débats du 20 septembre 1990) (p. 2021) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation culturelle au Vietnam* - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2734) - Politique extérieure.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 306 (89-90)]** - (15 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1710, 1711) : fonctionnement satisfaisant des établissements scolaires français à l'étranger - Accroissement du coût pour les familles - Réforme visant à réduire les inégalités de rémunération entre les enseignants détachés au barème et les enseignants recrutés locaux - Respect des législations existantes dans les pays d'implantation des établissements français - Syndicats - Réserves émises par le Conseil supérieur des Français de l'étranger - Association nationale des écoles françaises de l'étranger, ANEFE - Non titulaires de l'éducation nationale ; demande leur immatriculation à l'assurance vieillesse de la sécurité sociale française - **Art. 3 (champ d'application de la compétence de l'établissement public)** (p. 1724, 1725) : son amendement n° 36 : respect des conventions signées et des lois des pays d'implantation des établissements ; devenu sans objet.

- **Proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua**, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) - **Après l'art. 20 ; Art. 21 ; Art. 32 (modifications du code de la nationalité)** (p. 1922, 1923) : soutient les amendements de M. Jacques Habert, n° 1, n° 2 et n° 3 tendant à l'abrogation de l'article 95, relatif à la perte de la nationalité des Français expatriés depuis plus de cinquante ans, et à la réintégration des personnes visées par son application.

- **Projet de loi portant création de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger - Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)]** - (26 juin 1990) - **Art. 1^{er} (création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger)** (p. 2100) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (co-tutelle du ministère de l'éducation nationale) - **Art. 5 (composition du conseil d'administration)** (p. 2103) : intervient sur l'amendement n° 4 de la commission (quotas de représentation des catégories d'utilisateurs) - Association nationale des écoles françaises de l'étranger, ANEFE.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Après l'art. 2** (p. 3702) : son amendement n° I-58 : exonération de l'impôt forfaitaire sur le revenu pour les Français qui possèdent une habitation en France et qui ont leur domicile fiscal dans un pays qui ne lie à la France aucune convention fiscale ; adopté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 29 (réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières) (p. 3840) : soutient les amendements de M. Philippe Adnot n° 1-128 (suppression de la taxe sur les produits forestiers versée au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles) et n° 1-129 (suppression de la taxation pour une même entreprise des produits intermédiaires qui entrent dans la fabrication de produits taxables).

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4030) : accroissement des crédits de l'action extérieure de la France et de l'action culturelle internationale - Renforcement de la sécurité du réseau diplomatique et consulaire - Insuffisance des mesures d'assistance aux Français de l'étranger nécessaires - Augmentation des crédits du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE, problème du statut des élus - Diminution des autorisations de programme - Construction du Centre de conférences internationales, quai de Branly - Relogement des services de la Direction des Français de l'étranger - Disparition du projet de construction « Breil IV » concernant les services centraux de l'état-civil à Nantes - Enseignement du Français à l'étranger ; enfants des expatriés - Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Crainte d'une mainmise de l'Etat sur les établissements privés d'enseignement français à l'étranger - Faible impact de la réforme des rémunérations - (p. 4031) : défaut d'application de la loi de 1937 fixant les critères de titularisation dans l'éducation nationale - Affiliation souhaitable à la sécurité sociale du personnel enseignant français de ces établissements - Elimination du ministère de l'éducation nationale du conseil de tutelle de l'agence - Stagnation de l'aide publique au développement pour les pays hors champ - Développement souhaitable de la présence française au Viêt-nam et en Amérique latine.

Services du Premier ministre - I - Services généraux et économie sociale - (28 novembre 1990) (p. 4085) : définition par la loi du 11 juin 1983, dite « loi Le Pors », des conditions de titularisation pour les agents non titulaires en service à l'étranger - Défaut de publication du décret portant titularisation des coopérants techniques autres que les enseignants.

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4224) : statut des anciens prisonniers français du Viêt-Minh - Anciens combattants ayant servi le drapeau français : Vietnamiens, Laotiens, Cambodgiens - (p. 4225) : Indochinois.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4578) : Français de l'étranger - Certificats de nationalité - Service de la nationalité et du sceau - Sévérité des consulats français à l'étranger pour les immatriculations - (p. 4579) : renforcement nécessaire des moyens du service de la nationalité et du sceau - Limitation souhaitable des dossiers envoyés, par les consulats, au service de la nationalité et du sceau.

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) (p. 4642) : recherche industrielle : retard ; sérieux effort budgétaire - Rôle des entreprises ; amélioration du dispositif d'incitation fiscale - Coopération souhaitable entre l'Université et l'entreprise ; Université de technologie de Compiègne - (p. 4643) : mobilité des chercheurs - Développement souhaitable d'un partenariat entre les organisations patronales et les centres de recherche - Formation par la recherche ; couplage recherche-enseignement - Recherche universitaire - Osmose nécessaire entre la formation, la recherche et la production.

DURIEUX (Bruno), ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité, chargé de la santé (nommé le 2 octobre 1990 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 3 octobre 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean-Jacques Robert : **Conflits du travail** (Grève de la caisse d'assurance-maladie de l'Essonne) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2910).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 269 de M. Jean Roger : **Bénéfices non commerciaux (BNC)** (Situation de certains membres des professions libérales au regard de la réglementation des bénéfices non commerciaux) (JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5114).

n° 270 de M. Jean-Jacques Robert : **Autoroutes** (Opération d'isolation phonique le long de l'autoroute A6) (JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5113).

n° 271 de M. Jean-Jacques Robert : **Communes** (Aménagement d'habitat collectif non soumis à autorisation communale) (JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5114).

n° 272 de M. Jean-Jacques Robert : **Médecins** (Recommandations du comité médical paritaire) (JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5116).

n° 277 de M. Charles Descours : **Papiers et papeteries** (Projet d'instauration d'une taxe sur les livraisons de bois aux usines de pâte à papier) (JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5112).

n° 278 de M. Jean-Jacques Robert : **Tourisme** (Défiscalisation partielle de la taxe professionnelle pour les entreprises saisonnières des stations touristiques) (JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5115).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme** [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - **Avant le Titre 1^{er}** (p. 2692) : s'oppose à l'amendement n° 37 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (retrait du tabac et des boissons alcooliques de la liste des produits servant à établir l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE).

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4286) : crédits du ministère de la santé - Lutte contre le Sida - Politique de prévention contre l'alcoolisme et le tabagisme - Protection sanitaire - Evaluation des soins - Formation des personnels de santé - Performance du système français de santé - Insuffisance de la prévention - Evolution des dépenses de santé - Dépenses d'assurance maladie - (p. 4287) : mise en place de l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale - Distinction difficile entre santé et confort - Démographie médicale - Excès de capacité hospitalière - Politique de réduction des dépenses de santé injustifiées - Effort pour l'équilibre des comptes de l'assurance maladie en 1991.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales** [n° 143 (90-91)] - (14 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5095) : protection de la santé publique - Vaccinations obligatoires pour les personnels de santé - Contrôle des matières premières à usage pharmaceutique - Organisation mondiale de la santé, OMS - Directives européennes relatives aux professions paramédicales - Autorisation de mise sur le marché pour certains produits et appareils médicaux - Publicité pour des contraceptifs non soumis à prescription médicale - Remplacement des médecins et chirurgiens-dentistes par des étudiants en médecine et odontologie - (p. 5096) : remplacement de sages-femmes par des étudiants - Diplôme d'Etat de docteur en médecine - Unification des statuts des médecins - Concours de l'internat - Mobilité des personnels hospitaliers.

DUSSAUT (Bernard), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) (p. 4248) : budget en progression - (p. 4249) : promotion des métiers d'art - Formation et apprentissage - « Compagnonnage européen » - Commerce de proximité - Répartition intercommunale de la taxe professionnelle versée par les hypermarchés - Ouverture dominicale - Indemnisation de l'arrêt de travail - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

E

EGU (André), sénateur d'Ille-et-Vilaine (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - Art. 1^{er} (*interdiction de la publicité directe ou indirecte pour le tabac*) (p. 2698) : son amendement n° 103 : nécessité d'une publicité informative ; contrôle préalable par un organisme professionnel ; retiré - (p. 2700) : son amendement n° 74 : autorisation du parrainage sportif ; rejeté - Art. 2 (*modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme*) - Art. 1^{er} de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (*définition des produits du tabac*) (p. 2703) : son amendement n° 75 : extension des dispositions du projet de loi aux substituts du tabac ; adopté.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 2 (*suite*) - Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (*définition de la publicité indirecte*) (p. 2714) : ses amendements n° 76 et n° 77, soutenus par M. Guy Robert : précisions relatives à l'interdiction de la publicité indirecte du tabac ; rejetés - (p. 2715) : son amendement n° 78, soutenu par M. Guy Robert : suppression des liens financiers entre deux sociétés portant le même nom ; devenu sans objet - Art. 12 (*sanctions pénales*) (p. 2721) : son amendement n° 79, soutenu par M. Guy Robert : détermination des peines et amendes ; retiré - Son amendement n° 80, soutenu par M. Guy Robert : modalités d'application des amendes ; retiré au profit de l'amendement n° 142 de la commission (modalités d'application des amendes) - Art. 4 (*dispositions transitoires relatives à la publicité pour le tabac*) (p. 2725) : son amendement de suppression n° 81 soutenu par M. Guy Robert ; retiré.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (*modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme*) - Art. L. 18 du code des débits de boissons (*contenu des messages publicitaires autorisés*) (p. 2780) : son amendement n° 88, soutenu par M. Pierre Lacour : institution d'une commission de contrôle des messages publicitaires ; rejeté - Art. L. 19 (*publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993*) (p. 2783) : son amendement de précision n° 91, soutenu par M. Pierre Lacour ; devenu sans objet - Art. L. 18-1 (*obligation d'insérer un message de caractère sanitaire dans la publicité pour les boissons alcooliques*) (p. 2817) : son amendement n° 96, soutenu par M. Pierre Lacour : précision relative au message ; adopté - Art. L. 21 (*sanctions pénales*) (p. 2820) : son amendement n° 97, soutenu par M. Guy Robert : suppression de l'aggravation de certaines sanctions en cas de récidive ; rejeté - Après l'art. 7 (p. 2832) : son amendement n° 125, soutenu par M. Guy Robert : institution d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée au financement d'un fonds pour les actions d'éducation sanitaire ; retiré au profit de l'amendement n° 57 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (création d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée à un fonds de financement des actions d'éducation sanitaire).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Après l'art. 77 (p. 4915) : son amendement n° II-143 : institution d'un fonds interdépartemental de péréquation de la taxe professionnelle ; rejeté.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141**

(90-91)] - (15 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5131) : régime d'indemnités journalières au bénéfice des travailleurs non salariés non agricoles en arrêt de travail - Régime de retraite complémentaire des commerçants - Concurrence - (p. 5132) : répartition du produit de l'écêtement de la taxe professionnelle - Fonds régional d'adaptation du commerce rural - Zones rurales - Péréquation de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces - Dévitalisation du commerce implanté dans les bourgs et dans le centre des villes - Chômage - Art. 2 (*assujettissement des ensembles commerciaux au régime d'autorisation préalable d'urbanisme commercial*) (p. 5137) : ses amendements n° 40 : régime d'autorisation préalable à la création de centres commerciaux en zone urbaine ; retiré ; et n° 14 : détermination des seuils de superficie ; devenu sans objet - Après l'art. 3 (p. 5141) : son amendement n° 20 : refus de vente ; retiré - Art. 4 (*répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces*) (p. 5145) : son amendement n° 15 : seuil de surface de vente et rayon de péréquation ; retiré - (p. 5147) : son amendement n° 41 : prise en compte de l'ensemble des bases d'imposition de tous les établissements commerciaux dans le dispositif de péréquation prévu par la présente loi ; rejeté - (p. 5148) : ses amendements n° 42 et n° 17 : moyens donnés au fonds régional d'adaptation du commerce rural ; retirés - Son amendement n° 1 : protection des communes en zone rurale ; rejeté - (p. 5156) : son amendement n° 2 : écrêtement progressif de la taxe professionnelle payée par les établissements existants au profit du fonds départemental de la taxe professionnelle ; rejeté.

EMIN (Jean-Paul), sénateur de l'Ain (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

ESTIER (Claude), sénateur de Paris (président du groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à obtenir la suspen-

sion des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du nord [n° 307 (89-90)] (17 mai 1990) - Immunité parlementaire.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 313 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques relatif à la coopération pour la formation des hommes dans le domaine économique [n° 354 (89-90)] (6 juin 1990) - *Traités et conventions*.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur l'aide communautaire aux pays d'Europe centrale et orientale [n° 75 (90-91)] (8 novembre 1990) - *Communautés européennes*.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 avril 1990)**
- **Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement)** (p. 46) : sur l'amendement n° 1 de M. Robert Laucournet, rapporteur (condition de respect des devoirs inhérents à la vie en collectivité), son sous-amendement n° 56, soutenu par M. William Chervy ; rejeté - **Art. 1^{er} bis (conditions d'accueil des gens du voyage)** (p. 53) : son amendement n° 57, soutenu par M. Roland Courteau : suppression des dispositions relatives à l'aménagement de terrains réservés ; devenu sans objet - **Art. 2 (procédure d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées)** (p. 55) : son amendement n° 58, soutenu par M. William Chervy : élaboration conjointe par l'Etat, le département et les autres personnes morales concernées ; réservé puis devenu sans objet (p. 64) - **Après l'art. 3** (p. 60) : son amendement n° 61, soutenu par M. William Chervy : en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat ; réservé puis rejeté (p. 65) - **Art. 2 (suite)** (p. 61) : son amendement n° 59, soutenu par M. William Chervy : suppression de la fixation du plan par les autorités nationales en cas d'échec de la procédure contractuelle ; devenu sans objet (précédemment réservé p. 56) - (p. 62) : son amendement n° 60, soutenu par M. William Chervy : suppression du plan régional prévu pour l'Ile-de-France ; devenu sans objet (précédemment réservé p. 56) - **Après l'art. 4** (p. 67) : son amendement n° 62, soutenu par M. Roland Courteau : fixation par décret des conditions de coordination des plans départementaux en Ile-de-France ; rejeté - **Art. 6 (financement du fonds départemental de solidarité pour le logement)** (p. 71) : son amendement n° 63, soutenu par M. William Chervy : suppression du lien entre la participation du département au fonds de solidarité et le financement du revenu minimum d'insertion, RMI ; rejeté - **Art. 8 (exonérations conditionnelles de l'impôt sur le revenu)** (p. 74) : son amendement n° 64, soutenu par M. Roland Courteau : extension du champ d'application de cet article à toutes les personnes disposant de faibles ressources ; retiré.

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM) (p. 117, 118) : sur l'amendement n° 17 de M. Robert Laucournet, rapporteur (rétalement, avec certaines modifications, de cet article supprimé par l'Assemblée nationale), ses sous-amendements, soutenus par M. Roland Courteau, n° 67 : désignation par le préfet des personnes prioritaires dans la limite de 30 % des logements ; et n° 68 : action des communes en faveur du logement des personnes défavorisées en l'absence de protocole d'occupation du patrimoine social ; retirés - **Art. 14 (droit de préemption urbain)** (p. 125 à 128) : son amendement n° 69, soutenu par M. Roland Courteau : limitation du droit de préemption urbain dans les communes comptant moins de 15 % de logements sociaux ; rejeté - **Après l'art. 19** (p. 130) : son amendement n° 70, soutenu par M. Roland Courteau : extension de la tutelle à l'allocation de logement à caractère social ; retiré - (p. 132) : son amendement n° 71, soutenu par M. Roland Courteau : délai de

préavis du congé ramené à un mois pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI ; adopté.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (ensemble une annexe), ainsi que d'un protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud et d'un protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes) [n° 234 (89-90)] - (2 mai 1990)** - En remplacement de M. Jean-Pierre Bayle, rapporteur - **Discussion générale** (p. 622 à 624) : programme pour les mers régionales, établi dans le cadre du programme des Nations Unies pour l'environnement - Spécificité de la convention : prise en compte des risques écologiques induits par le nucléaire - Structures institutionnelles - Protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution ; extension du champ d'application aux zones côtières - Protocole sur la prévention de la pollution résultant de l'immersion de déchets - Portée politique de ce texte, reconnaissant à la France le caractère de puissance du Pacifique Sud ; rappelle les campagnes diplomatiques dirigées contre la France en raison des essais nucléaires et du problème néo-calédonien : création en 1971 du forum du Pacifique Sud ; signature en juin 1985 à Rarotonga d'un traité pour une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud ; succès de la campagne d'information organisée en riposté par la France ; ouverture du site de Mururoa aux missions scientifiques étrangères - Conséquences financières de cette convention dont il propose l'approbation.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)] - (3 mai 1990)** - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 671) : attachement du groupe socialiste à l'amélioration des conditions d'indemnisation des victimes d'infractions - En raison de l'adoption des amendements de la commission des lois, s'abstiendra sur l'ensemble du texte.

- **Profanation au cimetière juif de Carpentras - (11 mai 1990)** (p. 775) : dénonce les actes de barbarie qui ont été commis au cimetière juif de Carpentras, résultat de la banalisation du discours raciste et antisémite - Au nom du groupe socialiste, s'associe à la décision du Président de suspendre la séance en signe d'émotion et de réprobation.

- **Conclusions du rapport de M. Lucien Lanier fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 3, 89-90) de M. Raymond Bourguin, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipal à Paris [n° 258 (89-90)] - (11 mai 1990)** - **Discussion générale** (p. 780) : rappelle que Paris occupe une place à part parmi l'ensemble des communes françaises due à l'importance de sa population et de son rayonnement international - (p. 781) : spécificité du régime administratif de Paris hérité de l'histoire, ne pouvant être contestée - Loi du 31 décembre 1975 et attribution à la ville de Paris de compétences municipales de droit commun - Loi du 31 décembre 1986 issue d'une proposition de loi sénatoriale et confirmation de la spécificité - Texte de la proposition proposée destiné à aligner le régime de la ville de Paris en matière de police municipale sur celui des communes à police d'Etat et à doter le maire de Paris des pouvoirs de police municipale de droit commun - Estime qu'une telle extension des pouvoirs de police du maire de Paris n'est pas souhaitable - Rappelle que Paris est le siège du Gouvernement et de nombreuses institutions internationales ainsi que le lieu de nombreuses manifestations qui créent des problèmes de sécurité et de circulation - Estime que le préfet de police doit conserver l'ensemble des pouvoirs qu'il détient dans ces deux domaines et que le problème de la circulation à Paris ne peut trouver de solution au sein de la seule capitale - Rappelle la responsabilité du maire de Paris en matière d'urbanisme et de transport et que la loi de 1986 lui a transféré des compétences en matière de salubrité sur la voie publique - (p. 782) : estime que les suggestions formulées par les élus parisiens de la majorité sénatoriale ne sont pas satisfaisantes et que cette proposition de loi n'a pas d'autre objectif que de donner plus de pouvoir au maire de

Paris - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 2 (missions de La Poste) (p. 1313) :** sur l'amendement n° 43 de la commission (élargissement des activités financières de La Poste), son sous-amendement n° 77, soutenu par M. Jacques Bellanger ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 1314) : sur l'amendement n° 4 de la commission des finances saisi pour avis (rapport d'évaluation des conditions et implications d'une extension des activités financières de La Poste déposé devant le Parlement avant le 1^{er} janvier 1991), son sous-amendement n° 128, soutenu par M. Jacques Bellanger ; rejeté - **Art. 5 bis (par priorité) (participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire) (p. 1319, 1320) :** sur l'amendement n° 5 de la commission des finances saisi pour avis (polyvalence administrative des deux exploitants), ses sous-amendements n° 78 et n° 79, soutenus par M. Aubert Garcia ; adoptés - **Art. 9 (création de deux conseils d'administration) (p. 1331) :** son amendement n° 80, soutenu par M. Louis Perrein ; participation des représentants des associations nationales d'usagers ; adopté - **Art. 15 (réglementation spécifique applicable à La Poste) (p. 1336) :** son amendement n° 81, soutenu par M. Aubert Garcia ; rémunération des fonds déposés par La Poste au Trésor ; retiré.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale) (p. 1367) : son amendement n° 82, soutenu par M. René Régnault ; conditions d'assujettissement des deux exploitants à la fiscalité de droit commun ; rejeté - (p. 1369) : ses amendements, n° 83, soutenu par M. René Régnault ; produit des impôts acquittés par les deux exploitants ajouté à la dotation globale de fonctionnement, DGF, de l'exercice suivant ; n° 84, soutenu par M. Paul Loridant ; à compter de 1994, reversement de la totalité de la fiscalité aux collectivités locales ; devenus sans objet ; et n° 85, soutenu par M. Jean Besson ; création, composition et mode de financement d'un fonds de modernisation du réseau postal ; retiré - **Art. 33 (pouvoirs du ministre de tutelle) (p. 1388) :** son amendement n° 86, soutenu par M. Aubert Garcia ; diversification des fonctions des bureaux de poste ; rejeté - **Art. 34 (création, composition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications) (p. 1392) :** son amendement n° 87, soutenu par M. Jacques Bellanger ; désignation des deux tiers des membres par les assemblées parlementaires ; devenu sans objet - (p. 1393) : son amendement n° 88, soutenu par M. Jacques Bellanger ; compétences de ladite commission ; devenu sans objet - **Art. 36 (création d'un Conseil national des postes et télécommunications) (p. 1397) :** son amendement n° 89, soutenu par M. Jacques Bellanger ; représentation des associations nationales d'usagers ; adopté - **Art. 36 bis (création d'instances de concertation décentralisées) (p. 1399) :** son amendement n° 90, soutenu par M. Gérard Delfau ; représentation des instances de concertation décentralisées infradépartementales ; devenu sans objet.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin - Deuxième lecture [n° 361 (89-90)] - (21 juin 1990) - Art. 8 - Art. L. 763-4 du code du travail (p. 1965) :** se déclare favorable à l'amendement n° 6 de la commission (obligation faite à l'agence de délivrer un exemplaire du contrat de mise à disposition au mannequin avant toute acceptation de sa part de la mission qui lui est proposée) - **Art. L. 763-4-2 (p. 1966) :** soutient l'amendement n° 13 de M. Franck Sérusclat (possibilité pour les deux contractants d'avoir une appréciation nette de leur engagement réciproque concernant notamment les avances sur frais et les conditions de remboursement).

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées - Deuxième lecture**

[n° 374 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale (p. 1969) : au nom du groupe socialiste, se déclare satisfait du texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale - Se déclare opposé à l'adoption de ce projet si le Sénat doit revenir sur ce dispositif en adoptant les amendements proposés par la commission des affaires sociales - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1971) :** au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce texte tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions - Deuxième lecture [n° 371 (89-90)] - (22 juin 1990) - Art. 3 (p. 2034) :** vote du groupe socialiste contre les amendements de la commission n° 2 (victimes de nationalité étrangère ; indemnisation des ressortissants d'un Etat signataire de la convention européenne relative aux dédommagements des victimes d'infractions violentes) et n° 3 (cas des victimes ressortissantes ni des pays membres de la CEE, ni d'Etats parties à ladite convention ; limitation de l'indemnisation aux titulaires d'une carte de résident ou aux ressortissants d'un Etat ayant conclu avec la France un accord de réciprocité) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2036) :** abstention du groupe socialiste sur ce texte modifié de façon restrictive par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap - Deuxième lecture [n° 407 (89-90)] - (22 juin 1990) - Discussion générale (p. 2038, 2039) :** apports de l'Assemblée nationale ; pénalisation de la discrimination fondée sur les moeurs ; suppression des dispositions relatives au fichier des risques aggravés - Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - Opposition du groupe socialiste aux dispositions de l'article 3 excluant du champ d'application de la loi certains contrats d'assurance - Cas des séropositifs - Regrette l'adjonction de dispositions conjoncturelles relatives aux scooters des mers dans ce projet de loi - **Art. 3 (p. 2040) :** soutient l'amendement de suppression n° 1 de M. Franck Sérusclat - **Art. 7 (possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles) (p. 2042) :** vote du groupe socialiste contre l'amendement de rétablissement n° 6 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2045) :** abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi modifié par le Sénat.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques relatif à la coopération pour la formation des hommes dans le domaine économique [n° 313 (89-90)] - (26 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2109, 2110) :** recul de la faible part de marché de la France en Union soviétique - Sociétés mixtes franco-soviétiques - Texte en projet : actions de formation aux méthodes modernes de gestion ; participation de l'Etat et financement privé - Actions en cours ; société française de conseil en développement, CEGOS - Propose l'approbation de cet accord.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant [n° 358 (89-90)] - (27 juin 1990) - Discussion générale (p. 2160) :** approbation de cette convention par le groupe socialiste.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2174) :** Conseil européen de Dublin ; approbation du maintien des sanctions contre l'Afrique du Sud, de la défense de l'environnement et de la lutte contre la drogue - Vocation de Strasbourg comme siège du Parlement européen - (p. 2175) : Europe sociale ; calendrier d'application - Union politique européenne - Conseil européen - Répartition des compétences entre les institutions communautaires et les Etats membres - Principe de subsidiarité - « Déficit démocratique » - Association souhaitable du Parlement français au processus communautaire ; rôle des délégations pour les Communautés européennes de

l'Assemblée nationale et du Sénat et des commissions permanentes des assemblées ; assises européennes interparlementaires - Unification allemande : monnaie commune ; coût et conséquences pour les économies des Etats de la Communauté - (p. 2176) ; corrélation entre la construction de l'Europe et l'unification allemande - Aides à l'URSS dans la poursuite du désarmement et de la démocratisation - Proposition par le Président de la République d'une Confédération européenne intégrant les pays de l'Est ; Conseil de l'Europe ; déclaration de M. Jean-Pierre Fourré, député, du 10 avril 1990 réclamant une « conférence parlementaire pour l'Europe ».

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2360) : hommage à l'action du Président de la République et du Gouvernement, approuvée par la majorité des Français, à la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak - Rôle déterminant des initiatives françaises dans la mobilisation de la communauté internationale au sein de la Communauté européenne des douze et de l'Organisation des Nations unies, ONU - Importance de la solidarité internationale pour assurer l'application de l'embargo contre l'Irak - Situation des otages français retenus en Irak et au Koweït ; dévouement du personnel diplomatique français - (p. 2361) : évolution récente des relations internationales : coopération étroite entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, fin de la paralysie du Conseil de sécurité de l'ONU, isolement total de l'Irak - Réaction de la communauté internationale face à une inadmissible violation du droit international : l'annexion par l'Irak d'un Etat indépendant ; absence de conflit Nord-Sud - Rôle des médias dans la crise : appel du Gouvernement à la prudence, danger d'une utilisation habile des médias par l'Irak pour servir sa propagande - Rôle décisif de la France dans la recherche d'une solution pacifique.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) (p. 3971) : grands travaux - Parisianisme - (p. 3972) : Grand Louvre - Opéra de la Bastille - Cité des Sciences de la Villette - Bibliothèque de France - Fête de la musique - Journée du cinéma - Fureur de lire - Archéologie - Agence nationale pour les fouilles archéologiques de sauvetage, ANFAS - Spectacles - Société pour le financement de l'industrie cinématographique, SOFICA - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 3984) : s'oppose à l'amendement n° II-7 de M. Raymond Bourguin et à l'amendement n° II-9 de M. Michel Miroudot tendant à réduire les crédits du Titre III - Parle au nom du groupe socialiste.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - **Examen des crédits** (p. 4367) : progrès apporté par la contribution sociale généralisée, CSG - Vote du groupe socialiste favorable à l'institution de la CSG et à l'adoption des articles 93 à 99 bis.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Après l'art. 66** (p. 4872) : soutient les amendements de M. Franck Sérusclat, n° II-176 (incitation des entreprises de stockage de gaz liquéfié à transférer leurs installations) et n° II-177 (même objet assorti d'un accord préalable sur la durée d'amortissement des installations).

- **Proposition de loi portant modification du statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne [n° 182 (89-90)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5072) : alignement injustifiable du statut des personnels d'assainissement des trois départements de la petite couronne sur le régime dérogatoire accordé au statut des fonctionnaires parisiens par la loi Galland - Mise en place souhaitable d'un cadre d'emploi spécifique aux personnels d'assainissement - Achèvement nécessaire des statuts particuliers de la fonction publique territoriale - Avis défavorable du groupe socialiste sur cette proposition de loi.

- **Proposition de loi relative aux pouvoirs des gardiens des parcs départementaux [n° 174 (89-90)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5074) : habilitation souhaitable des personnels du service des parcs et jardins départementaux à constater par procès-verbaux les infractions au règlement de police applicable - Abstention du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5064) : satisfaction de l'accord de la CMP - Interdiction du parrainage et de la publicité en faveur du tabac - Jeunesse - (p. 5065) : prévention - Indice des prix à la consommation - Lutte contre l'alcoolisme : mesure relative à la publicité - Fonds de prévention - Avec le groupe socialiste, votera le texte de la CMP.

- **Conclusions du rapport de M. Bernard Laurent, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 134, 90-91), tendant à créer une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, puis d'en informer le Sénat [n° 149 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5076) : critique la constitution simultanée de quatre commissions de contrôle - **Opération politique** - Abstention du groupe socialiste sur cette proposition de résolution.

- **Conclusions du rapport de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 1, 90-91) tendant à créer une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 156 (90-91)]** - (13 décembre 1990) (p. 5079) : le groupe socialiste s'abstiendra sur cette proposition de résolution.

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - **Rappel au règlement** (p. 5253) : regrette que M. Etienne Dailly n'ait pas pu s'exprimer, du fait de la clôture de la discussion générale.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 174 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5385) : évoque les drames de la seconde guerre mondiale - Importance historique de ce traité - Réconciliation franco-allemande, base de la paix en Europe occidentale, de la constitution et du développement de la Communauté économique européenne, CEE - Chute du mur de Berlin - Réunification de l'Allemagne - Reconnaissance par l'Allemagne de l'intangibilité de la ligne Oder-Neisse comme frontière avec la Pologne, condition fondamentale de l'acceptation de l'édification allemande - (p. 5386) : constate que la nouvelle Allemagne unifiée est un Etat souverain doté d'institutions démocratiques - Unification de l'Allemagne acceptée par les quatre grandes puissances victorieuses de la seconde guerre mondiale, concrétisation de la fin de l'ère de Yalta - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à la ratification de ce traité.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 190 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5413) : se réjouit au nom du groupe socialiste de l'accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP - Constate que de nombreuses CMP ont permis d'aboutir à des accords sur des textes difficiles.

ÉVIN (Claude), ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Fin de ses fonctions de porte-parole du Gouvernement le 14 février 1989 (JO Lois et décrets du 15 février 1989).

Puis **ministre des affaires sociales et de la solidarité** (nommé le 2 octobre 1990 dans le même gouvernement) (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi présenté avec Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargée de la famille, modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [n° 208 (89-90)] (2 avril 1990) - Enfants.

Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 219 (89-90)] (4 avril 1990) - Prestations familiales.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 228 de M. André Boyer : Enseignants (*Situation des personnels soignants de l'éducation nationale*) (JO Débats du 12 octobre 1990) (p. 2735).

n° 234 de M. José Balarello : Hôpitaux (personnel des) (*Position administrative de l'ancien directeur de l'hôpital local de Tende (Alpes-Maritimes)*) (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2742).

n° 240 de Mme Hélène Luc : Enseignement secondaire (*Suppression de l'enseignement de physique-chimie dans les classes de 6^e et 5^e*) (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2735).

n° 243 de M. Robert Vizet : Conflits du travail (*Situation créée par la grève des employés de la Caisse primaire d'assurance-maladie de l'Essonne*) (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2743).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi* relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - Discussion générale (p. 348) : fragilité et dépendance des malades mentaux - *Projet* s'inscrivant dans une perspective plus large de promotion des droits généraux des malades, des handicapés et de leurs familles, ainsi que d'une rénovation globale de la politique de santé mentale - Développement de la recherche et de l'évaluation en psychiatrie ; mission d'étude confiée au professeur Zarifian - Création de départements d'information médicale en psychiatrie - Récente parution au Journal officiel des nouvelles orientations en matière de santé mentale, complément des importantes réformes entreprises depuis 1985 - (p. 349) : transformation des centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie - Développement de la couverture psychiatrique à l'hôpital général - Instauration de schémas départementaux d'organisation des équipements et des services de lutte contre les maladies mentales - Mutation profonde du système de santé mentale en 1990 et 1991 - Modalités de redéploiement des moyens - Développement des alternatives à l'hospitalisation psychiatrique - Promotion des droits des malades mentaux - Inadaptation et désuétude de la loi du 30 juin 1838 relative aux aliénés - Disparités régionales en matière de placements volontaires ou d'office - Cohérence nécessaire de la législation française avec les recommandations et les résolutions du Conseil de l'Europe et de l'ONU - Hostilité du Gouvernement à la judiciarisation du placement - (p. 350) : objectifs principaux de ce projet : promotion des droits des malades hospitalisés librement ; meilleure garantie des droits des personnes hospitalisées d'office : avis

médical requis avant toute décision de placement par le préfet ; nouvelle définition du placement sur demande d'un tiers ; dispositif de révision périodique de la décision de placement - Meilleur contrôle des conditions d'hospitalisation en psychiatrie, au regard du respect des libertés individuelles - Mesures tendant à favoriser la réadaptation, la guérison ou la réinsertion sociale des personnes hospitalisées d'office - Sorties d'essai - (p. 351) : moyens de lutte contre certaines représentations sociales de la folie ; transformation du système de soins ; instauration d'une totale transparence dans les procédures de placement - Volonté du Gouvernement de lutter contre toutes les exclusions - (p. 367) : souligne l'attachement du Sénat à la défense des libertés individuelles des malades mentaux - Précise que le présent projet ne constitue que l'un des volets de la politique gouvernementale en matière de santé mentale - Opposition du Gouvernement à la judiciarisation du placement psychiatrique, proposée par la commission des lois du Sénat - Sauvegarde de l'équilibre des pouvoirs judiciaire, administratif et médical - Rôle *a posteriori* du juge en matière de placement - (p. 368) : voies de recours en cas d'internement arbitraire - Placement décidé par l'autorité administrative - Délais de la procédure judiciaire incompatibles avec certaines urgences thérapeutiques - Précise qu'outre le maintien de l'ordre public, le préfet a en charge la politique sanitaire dans le département - Avis favorable de la Commission nationale consultative des droits de l'homme sur ce projet - Avant l'art. 1^{er} (p. 369) : accepte l'amendement n° 65 de M. Paul Souffrin (lutte contre les maladies mentales comportant des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale) - Demande de priorité : se déclare favorable à la demande de la commission des affaires sociales tendant à examiner en priorité les amendements n° 93 et n° 95 de la commission des lois - Après l'art. 1^{er} (par priorité) (p. 372) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, n° 93 (judiciarisation du placement sous contrainte des malades mentaux dans les établissements psychiatriques ; conditions dudit placement) et n° 95 (cas d'urgence) - Art. 1^{er} (*Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux*) (p. 374) : accepte l'amendement n° 6 de M. Jean Dumont, rapporteur (« Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux ») - Avant l'art. L. 326-1 du code de la santé publique (p. 375) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Paul Souffrin (prise en charge par l'Etat des dépenses engagées pour lutter contre les maladies mentales) - Art. L. 326-1 (*consentement du malade*) (p. 376) : accepte l'amendement de coordination n° 7 de la commission - Après l'art. L. 326-1 : s'oppose à l'amendement n° 185 de M. Paul Souffrin (protection des citoyens contre tout internement pour des idées religieuses, philosophiques ou politiques) - Principe reconnu dans le préambule de la Constitution de 1946 et dans la Déclaration des droits de l'homme - Art. L. 326-2 (*hospitalisation libre*) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (hospitalisation libre fondée sur le consentement du malade) - Art. L. 326-3 (*droits des malades hospitalisés sans leur consentement*) (p. 379) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 158 de M. Paul Souffrin (respect, en toutes circonstances, de la dignité de la personne hospitalisée), s'oppose aux amendements n° 113 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (nouvelle rédaction de cet article), n° 9 de la commission (information du malade hospitalisé sur sa situation juridique et ses droits ; possibilité de recevoir librement la visite d'un ministre du culte de son choix) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 67 de M. Paul Souffrin (information obligatoire du malade sur sa situation juridique et ses droits, par le directeur de l'établissement ou son représentant, pendant toute la durée du placement) - (p. 380) : s'oppose aux amendements n° 160 de M. Henri Belcour (distinction entre les droits imprescriptibles du malade mental et ceux dont il pourra disposer après amélioration de son état de santé médicalement constaté) et n° 40 de M. Charles Descours (avis du médecin traitant requis pour émettre ou recevoir des courriers personnels) - (p. 381) : s'oppose aux amendements n° 68 de M. Paul Souffrin (possibilité pour le malade de recevoir des visites et de disposer de sa liberté de mouve-

ment à l'intérieur de l'établissement, sous réserve du respect du règlement intérieur) et n° 41 de M. Charles Descours (suppression de la référence aux « proches ») - Sur l'amendement n° 9 de la commission précitée, s'oppose au sous-amendement n° 44 de M. Michel Miroudot (possibilité pour le malade d'émettre ou de recevoir des courriers personnels, après avis d'un psychiatre de l'établissement) et accepte le n° 50 de M. Franck Sérusclat (remplacement du mot « proches » par les mots « personnes susceptibles d'agir dans l'intérêt du malade ») - *Art. L. 327 (mise sous sauvegarde de justice)* (p. 385) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 114 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (suppression de l'information du préfet par le procureur de la République du lieu de traitement) - *Art. L. 329 (mise sous tutelle ou curatelle)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la référence aux établissements non habilités à recevoir des malades sous placement) - *Art. L. 330 (désignation d'un curateur)* : accepte l'amendement de coordination n° 51 de M. Franck Sérusclat - *Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales)* - *Art. L. 331 (établissements habilités à recevoir des malades sous placement)* (p. 386) : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Paul Souffrin (habilitation des seuls établissements assurant le service public hospitalier) - Nécessité d'étendre les dispositions de cet article aux cinq établissements privés qui accueillent les malades sous placement dans les départements des Côtes-d'Armor et de la Haute-Saône - *Art. L. 332 (transfert vers un établissement habilité)* (p. 389) : son amendement n° 1 : nature des troubles mentaux justifiant le transfert ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 161 de M. Henri Belcour (définition des troubles mentaux justifiant le transfert) ainsi qu'aux amendements identiques n° 70 de M. Paul Souffrin et n° 162 de M. Henri Belcour (suppression du caractère impératif du transfert) - (p. 390) : s'oppose à l'amendement n° 115 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (obligation de transférer tout malade hospitalisé qui répond aux conditions du placement sous contrainte ; transmission du certificat médical justifiant le transfert au directeur de l'établissement d'accueil qui en avise le préfet ainsi que la commission de contrôle des établissements psychiatriques) - (p. 391) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 11 de la commission (suppression du caractère impératif du transfert d'un malade hospitalisé qui répond aux conditions du placement sous contrainte ; saisine, par le directeur de l'établissement, des autorités chargées de prononcer le placement d'office ou d'arrêter les mesures provisoires) - *Art. L. 332-1 (règlement intérieur des établissements)* (p. 392) : accepte l'amendement rédactionnel n° 52 de M. Franck Sérusclat.

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - *Art. 2 (suite)* - *Art. L. 332-2 du code de la santé publique (visite des établissements)* (p. 402) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de M. Jacques Bimbenet (visites de contrôle semestrielles, sans publicité préalable) et s'oppose au n° 163 de M. Henri Belcour (suppression des visites de contrôle du maire ou de son représentant) - (p. 404) : accepte l'amendement n° 116 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (rôle des personnalités appelées à visiter les établissements) - *Art. L. 332-3 (composition et prérogatives de la commission départementale pluridisciplinaire)* (p. 405) : s'oppose aux amendements n° 117 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (commission départementale de contrôle des établissements psychiatriques) et n° 71 de M. Paul Souffrin (désignation par le procureur de la République du psychiatre, membre de la commission) - (p. 406) : accepte l'amendement n° 72 de M. Paul Souffrin (suppression de la présence au sein de la commission d'un juriste, désigné par le premier président de la cour d'appel) et s'oppose au n° 118 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (désignation par le préfet d'une personnalité qualifiée choisie sur une liste de trois noms établie par le conseil général) - (p. 407) : accepte l'amendement n° 12 de M. Jean Dumont, rapporteur (désignation d'une personnalité qualifiée par le président du conseil général) et, sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 73 de M. Paul Souffrin (désignation faite sur proposition des associations de familles de personnes

atteintes de troubles mentaux) - (p. 408) : accepte les amendements rédactionnels n° 121 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, et n° 13 de la commission - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 122 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (secret professionnel) - (p. 409) : accepte les amendements de la commission, n° 15 (information de la commission sur toute levée de placement) et n° 16 (compétence de la commission étendue à la situation des malades en hospitalisation libre), ainsi que l'amendement n° 119 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (élection du président de la commission) - (p. 410) : s'oppose à l'amendement n° 74 de M. Paul Souffrin (saisine obligatoire de la commission sur la situation des personnes hospitalisées au-delà de trois mois) - Accepte l'amendement n° 55 de M. Franck Sérusclat (droit de visite des établissements d'accueil) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 123 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis - (p. 411) : s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (rapport d'activité de la commission adressé annuellement au préfet, au procureur de la République, au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux) - (p. 412) : s'oppose à l'amendement n° 75 de M. Paul Souffrin (possibilité pour la commission de saisir le président du tribunal de grande instance en cas de placement abusif) et accepte le n° 17 de la commission (renforcement du pouvoir d'information de la commission).

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - *Art. 2 (suite)* - *Art. L. 333 du code de la santé publique (définition du placement à la demande d'un tiers)* (p. 494) : accepte les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, n° 125 (suppression de la référence aux deux certificats médicaux devant accompagner la demande d'admission) et n° 128 (certificats médicaux accompagnant la demande d'admission) - (p. 495) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (second certificat médical établi avant l'admission du malade par un psychiatre pouvant exercer dans l'établissement d'accueil) - (p. 498) : son amendement n° 2 : en cas d'urgence, hospitalisation possible du malade sans l'établissement du certificat médical émanant d'un médecin extérieur à l'établissement d'accueil ; devenu sans objet - (p. 499) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (délai d'établissement du certificat médical du médecin extérieur à l'établissement d'accueil, en cas de procédure d'urgence) - *Art. L. 334 (p. 501)* : s'oppose aux amendements n° 131 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (allongement du délai de délivrance de ce certificat établi, selon les cas, soit par un psychiatre n'appartenant pas à l'établissement d'accueil, soit par un médecin psychiatre praticien hospitalier dudit établissement), n° 76 de M. Paul Souffrin (établissement dudit certificat par un psychiatre praticien hospitalier) et n° 170 de M. Henri Belcour (établissement dudit certificat par un psychiatre titulaire) - (p. 503) : accepte l'amendement n° 58 de M. Franck Sérusclat (dès réception, envoi dudit certificat au préfet par le directeur de l'établissement ; suppression de l'envoi du bulletin d'entrée au maire de la commune où réside la personne placée) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 132 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (transmission à la commission pluridisciplinaire dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée) et s'oppose au n° 21 de la commission (confidentialité des documents transmis) - S'oppose aux amendements n° 172 de M. Henri Belcour (délai de transmission au préfet dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée), n° 77 de M. Paul Souffrin (transmission par le directeur de l'établissement au président du tribunal de grande instance dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée) et n° 186 de M. Franck Sérusclat (transmission par le directeur de l'établissement au président du tribunal de grande instance ou à son délégué dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée) - Accepte l'amendement n° 173 de M. Henri Belcour (suppression de la transmission du bulletin d'entrée au maire de la commune où réside la personne placée) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 22 de la commission (information de la commission pluridisciplinaire de

tout placement en urgence ; utilisation de la procédure d'urgence analysée par ladite commission dans le compte rendu annuel adressé au préfet et au procureur de la République) - *Art. L. 336 (placement dans un établissement privé)* (p. 505) : s'oppose à l'amendement n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (en cas de placement dans un établissement privé n'assurant pas le service public hospitalier, désignation par le préfet d'un ou plusieurs psychiatres, choisis sur la liste établie par le procureur de la République, chargés de visiter la personne hospitalisée) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 38 de M. Jacques Bimbenet (choix de deux psychiatres) - *Art. L. 337 (contrôle médical périodique du placement sur demande)* (p. 506) : son amendement n° 3 : renforcement du dispositif de contrôle ; levée automatique du placement en cas de défaut de production du certificat médical mensuel ; adopté après modification par les sous-amendements n° 188 de M. Paul Souffrin et n° 135 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis - *Art. L. 338 (levée du placement sur demande d'un tiers)* (p. 507) : son amendement de coordination n° 4 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (motivation de la levée du placement) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 137 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (information de la commission pluridisciplinaire) - (p. 508) : s'oppose aux amendements, n° 138 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (suppression des dispositions précisant que le préfet peut ordonner la levée immédiate d'un placement lorsque les conditions dudit placement ne sont pas réunies) et n° 45 de M. Michel Miroudot (consultation du malade avant toute levée du placement) - *Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement)* : accepte les amendements n° 59, de coordination, de M. Franck Sérusclat et n° 139 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (limitation au sixième degré inclus de la parenté permettant de s'opposer à la demande de levée de la personne qui a signé la demande d'admission) - (p. 509) : accepte l'amendement n° 26 de la commission (possibilité pour la commission pluridisciplinaire de demander la levée du placement), et sur cet amendement le sous-amendement n° 190 de M. Paul Souffrin (intervention limitée au placement excédant trois mois) - Accepte l'amendement n° 46 de M. Michel Miroudot (en cas d'opposition, décision du conseil de famille devant intervenir dans un délai d'un mois) - (p. 510, 511) : s'oppose à l'amendement n° 140 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (en cas de contestation par le médecin de l'établissement sur la levée du placement, suppression du pouvoir du maire d'ordonner immédiatement un sursis provisoire à la sortie) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 80 de M. Paul Souffrin (avis du médecin s'opposant à la mainlevée d'un placement limité aux seules raisons médicales) - S'oppose à l'amendement de coordination n° 175 de M. Henri Belcour - *Art. L. 340 (notification de la sortie)* (p. 512) : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Michel Miroudot (délai de notification) et sur les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, s'oppose au n° 141 (information de la commission pluridisciplinaire) et accepte le n° 176 (suppression de l'information du maire) - *Art. L. 341 (registre de l'établissement)* (p. 513) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Michel Miroudot (délai de transcription sur le registre des renseignements relatifs au malade) - *Art. L. 342 (définition du placement d'office)* (p. 514) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Paul Souffrin (judiciarisation de la procédure et du contrôle du placement d'office) - (p. 515) : s'oppose aux amendements n° 142, d'ordre rédactionnel, de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, et n° 60 de M. Franck Sérusclat (placement d'office prononcé par arrêté préfectoral attesté par un certificat médical d'un médecin n'exerçant pas dans l'établissement d'accueil) - Accepte l'amendement n° 28 de la commission (avis médical écrit ne pouvant émaner d'un psychiatre exerçant dans l'établissement d'accueil) - Son amendement n° 5 : avis médical formulé par un médecin n'exerçant pas dans le service d'accueil du malade ; retiré - (p. 516) : accepte l'amendement n° 29 de la commission (transmission du certificat médical au préfet par le directeur de l'établissement) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 144 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (certificat médical transmis également à la

commission pluridisciplinaire) - *Art. L. 343 (mesures provisoires en cas de danger imminent)* (p. 518) : s'oppose aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 159 (nouvelle rédaction de cet article) et n° 82 (suppression de la notion de notoriété publique) ainsi qu'aux amendements de M. François Lesein, n° 183 (conditions de transport du malade avant son hospitalisation ; création dans chaque département d'un SAMU psychiatrique) et n° 184 (suppression des dispositions prévoyant que faute de décision préfectorale, les mesures provisoires sont caduques au terme d'une durée de 48 heures) - Accepte l'amendement n° 61 de M. Franck Sérusclat (danger imminent pour la sûreté des personnes attesté par un certificat médical) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 145 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (intervention du préfet) - *Art. L. 344 (contrôle médical périodique des placements d'office)* : son amendement de coordination n° 189 ; adopté après modification par les sous-amendements n° 78 de M. Paul Souffrin et n° 191 de la commission (information de la commission pluridisciplinaire) - *Art. L. 345 (mainlevée du placement d'office)* (p. 520) : s'oppose aux amendements de M. Henri Belcour, n° 177 (suppression de l'obligation pour le préfet d'avoir recours à un psychiatre de l'établissement d'accueil pour donner un avis motivé relatif au maintien du placement) et n° 178 (assouplissement de la procédure administrative de renouvellement du placement d'office) - (p. 521) : accepte l'amendement n° 148 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (suppression de l'obligation pour le préfet d'avoir recours à un psychiatre de l'établissement d'accueil pour donner un avis motivé relatif à la levée du placement) - *Art. L. 346 (saisine du préfet en vue de la levée du placement)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 149 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (sortie du malade pouvant être proposée par un médecin et non par un psychiatre) et s'oppose au n° 43 de M. Charles Descours (sortie pouvant être proposée par un psychiatre, titulaire de l'établissement d'accueil) - *Art. L. 347 (mesures de placement d'office à l'égard des personnes placées sur demande)* : accepte l'amendement de coordination n° 62 de M. Franck Sérusclat - (p. 522) : s'oppose à l'amendement n° 179 de M. Henri Belcour (transformation du placement d'office en placement sur demande d'un tiers) - *Art. L. 348 (situations des personnes relevant de l'article 64 du code pénal)* : sur les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, s'oppose au n° 150 (information de la commission pluridisciplinaire) et accepte le n° 151 d'ordre rédactionnel - *Après l'art. L. 348* (p. 523) : s'oppose à l'amendement n° 152 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (contrôle de la levée du placement d'office des personnes internées à la suite de crimes pour lesquels elles ont été reconnues irresponsables en application de l'article 64 du code pénal) - *Art. L. 350 (sortie d'essai)* (p. 524) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, n° 153 (dans le cas d'un placement sur demande d'un tiers, sortie décidée par un médecin spécialiste choisi sur une liste établie par le procureur de la République sur avis de la direction de l'action sanitaire et sociale du département dans lequel est situé l'établissement) et n° 154 (dans le cas d'un placement d'office, sortie décidée par le préfet, sur proposition écrite et motivée d'un médecin spécialiste choisi sur la liste précitée), ainsi qu'aux amendements de M. Paul Souffrin, n° 83 (dans le cas d'un placement sur demande d'un tiers, sortie décidée par le médecin chef du secteur concerné, après avis du psychiatre de l'établissement d'accueil et de la commission pluridisciplinaire) et n° 84 (dans le cas d'un placement d'office, sortie décidée par le préfet sur proposition écrite et motivée du médecin chef du secteur concerné, après avis d'un psychiatre de l'établissement d'accueil) - *Art. L. 351 (procédure de référé)* (p. 525) : sur les amendements de M. Franck Sérusclat, accepte le n° 63 de coordination et s'oppose au n° 64 d'ordre rédactionnel - S'oppose aux amendements identiques n° 30 de la commission et n° 85 de M. Paul Souffrin (réintroduction du débat contradictoire dans la procédure de référé) - (p. 526) : accepte l'amendement rédactionnel n° 192 de la commission - *Art. L. 352 (sanctions pénales relatives aux entraves à la sortie des patients)* : accepte l'amendement n° 31 de la commission (peines d'emprisonnement et d'amende alternatives et non cumulatives) -

Art. L. 353 (sanctions pénales relatives aux vices de procédure) (p. 527) : sur les amendements de la commission, accepte les n° 32, n° 33 et n° 181 de coordination, ainsi que le n° 34 (responsabilité des médecins de l'établissement) - Accepte les amendements rédactionnels n° 155 et n° 156 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis, ainsi que l'amendement n° 182 de M. Henri Belcour (suppression de la sanction du directeur d'un établissement en cas de défaut d'information du maire de la commune de résidence sur la levée d'un placement sur demande d'un tiers) - **Art. L. 354 (sanctions pénales applicables aux médecins et aux directeurs d'établissements non habilités)** (p. 528) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (suppression de la sanction du directeur d'un établissement non habilité qui n'aurait pas satisfait à l'obligation de transfert, dans les 48 heures, de toute personne dont le trouble mental lui retire le contrôle de son comportement ; réintroduction de la responsabilité pénale du médecin qui aurait omis d'établir les certificats médicaux relevant de sa responsabilité) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 157 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (responsabilité pénale du médecin qui aurait refusé ou omis d'établir les certificats médicaux relevant de sa responsabilité) - **Après l'art. 2** (p. 529) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Paul Souffrin (exonération du paiement du forfait hospitalier des malades hospitalisés en raison de troubles mentaux) - **Intitulé** (p. 530) : s'oppose à l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (« Projet de loi relatif à la protection des droits de la personne en matière psychiatrique ») - **Sur l'ensemble** (p. 531) : dénonce certains commentaires de la presse sur les débats parlementaires - Remercie les sénateurs pour la richesse de ce débat.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 245 (89-90)]** - (16 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 894, 895) : volonté du Gouvernement français de lutter contre les discriminations envers les séropositifs et les malades du SIDA - Importance de la non-exclusion des personnes contaminées pour une prévention efficace - Plan de lutte contre le SIDA mis en place en novembre 1988 : agence française de lutte contre le SIDA, Conseil national du SIDA, accroissement des moyens des hôpitaux, action en faveur du maintien à domicile, campagnes d'information et de communication - Limitation par les Etats-Unis de la libre circulation des séropositifs ; absence de participation officielle de la France à la conférence internationale de San Francisco - Texte en projet : lutte générale contre les discriminations, ne se limitant pas au seul problème du SIDA - (p. 896) : définition des sanctions pénales des discriminations à raison de l'état de santé ou du handicap - Non-application du texte aux assurances ; amélioration des garanties offertes aux assurés - Lutte contre la discrimination sur le lieu de travail - **Art. 1^{er} (sanction du refus du bénéfice d'un droit opposé par tout dépositaire de l'autorité publique à raison de l'état de santé ou du handicap)** (p. 904) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Jacques Sourdille, rapporteur (suppression de la référence aux moeurs) - **Art. 2 (sanction du refus d'un bien ou d'un service, du refus d'embauche, ou du licenciement à raison de l'état de santé ou du handicap)** (p. 908) : son amendement n° 28 : référence à l'obligation légale d'emploi des handicapés ; retiré au profit de l'amendement n° 9 de la commission (inaptitude physique constituant un motif légitime de refus d'embauche ou de licenciement ; référence à l'obligation légale d'emploi des handicapés) - Accepte l'amendement n° 8 de la commission (interdiction des discriminations fondées sur l'état de santé ou le handicap) et s'oppose aux amendements de M. Xavier de Villepin n° 23 (suppression des dispositions relatives au droit du travail) et de M. Paul Souffrin n° 16 et n° 17, relatifs au caractère total et définitif de l'inaptitude médicale pouvant justifier le refus d'embauche ou le licenciement - Sur l'amendement n° 9 précité de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 18 de M. Paul Souffrin, sur le même objet que les amendements n° 16 et n° 17 précités - **Après l'art. 2** (p. 909) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de la commission (expertise de médecin du travail en cas de litige portant sur l'inaptitude physique du plaignant à occuper un emploi) - **Art. 3 (exclusion du champ d'application de la loi**

de certains contrats d'assurance dont le facteur santé constitue un élément essentiel) (p. 910, 911) : s'oppose aux amendements de suppression n° 19 de M. Paul Souffrin et n° 26 de M. Franck Sérusclat et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de la commission (information du souscripteur d'un contrat d'assurance-vie sur l'existence d'un fichier des risques aggravés et sur les conditions d'accès à ce fichier) - **Après l'art. 3** (p. 912) : sur l'amendement n° 11 de la commission (nécessité d'un accord de la victime pour la publication du jugement de condamnation) son sous-amendement n° 29 : dissimulation, à sa demande, de l'identité de la victime lors de la publication du jugement ; adopté - **Art. 4 (constitution de partie civile des associations de défense des personnes malades ou handicapées)** : accepte les amendements identiques n° 12 de la commission et n° 3 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (élargissement aux discriminations concernant l'emploi) - **Après l'art. 4** (p. 913) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (constitution de partie civile des associations ayant vocation à lutter contre l'exclusion des personnes en état de grande pauvreté ou en raison de leur situation de famille) et sur cet amendement pour le sous-amendement n° 27 de M. Bernard Seillier - **Art. 5 (interdiction de sanctionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé)** (p. 915) : accepte l'amendement n° 5, d'ordre rédactionnel, de M. Guy Penne, rapporteur pour avis, ainsi que les amendements identiques n° 6 du même auteur et n° 22 de M. Paul Souffrin (extension du bénéfice de cet article aux personnes handicapées) - S'oppose à l'amendement n° 20 de M. Paul Souffrin (caractère total et définitif de l'inaptitude médicale pouvant justifier la sanction ou le licenciement d'un salarié) - Sur l'amendement n° 6 précité, accepte le sous-amendement n° 31 de M. Franck Sérusclat (interdiction de sanctionner un salarié en raison de ses moeurs) - **Après l'art. 5** (p. 916, 917) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 13 (interdiction des distinctions faites entre les fonctionnaires pour raison de santé ou pour handicap) et s'oppose au n° 14 (possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles) - **Sur l'ensemble** (p. 919) : souhaite un rapprochement des points de vue des deux assemblées - Politique de la France en matière de lutte contre le SIDA - Réaffirmation de l'intérêt du Gouvernement pour la santé publique.

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriel, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 320, 89-90), déposée avec M. Franck Sérusclat, modifiant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales [n° 335 (89-90)]** - (11 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1465, 1466) : texte d'application - Souhaite l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation - Deuxième lecture [n° 302 (89-90)]** - (11 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1466, 1467) : accord contre la judiciarisation des procédures d'hospitalisation sans le consentement de la personne - Souhaite l'adoption de ce texte - (p. 1471) : débat sur la judiciarisation - **Art. 1^{er} - Art. L. 326-1** (p. 1473) : accepte l'amendement de précision n° 28 de M. Franck Sérusclat - **Après l'art. L. 326-1** : s'oppose à l'amendement n° 44 de M. Paul Souffrin (protection des citoyens contre toute hospitalisation psychiatrique du fait d'un comportement s'éloignant des normes sociales dominantes) - **Art. L. 326-2** (p. 1474) : accepte les amendements identiques n° 1 de M. Jean Dumont, rapporteur, et n° 29 de M. Franck Sérusclat (suppression des dispositions traitant de la situation à la sortie d'hospitalisation) - **Art. L. 326-3** : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Paul Souffrin (principe de la réinsertion dans le cadre de vie habituel) - (p. 1475) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture) ; sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 30 de M. Franck Sérusclat et s'oppose au sous-amendement n° 56 de M. Michel Dreyfus-Schmidt -

Art. L. 326-4 (protocole thérapeutique : référence aux règles déontologiques et éthiques) (p. 1476) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 31 de M. Franck Sérusclat - *Après l'art. L. 326-4* : accepte l'amendement n° 3 de la commission (conservation de la totalité des droits et devoirs de citoyen de la personne hospitalisée, à sa sortie de l'établissement) - *Art. L. 327* : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Franck Sérusclat (suppression de l'information du préfet par le procureur de la République du lieu de traitement) - *Art. L. 329* : accepte l'amendement de précision n° 4 de la commission - (p. 1477) : s'oppose à l'amendement n° 46 de M. Paul Souffrin (interdiction de choisir le tuteur parmi les membres du personnel de l'hôpital psychiatrique) - *Art. L. 330* : accepte l'amendement rédactionnel n° 34 de M. Franck Sérusclat - *Art. 2 - Art. L. 332 du code de la santé publique* : accepte l'amendement n° 5 de la commission (suppression du caractère obligatoire du transfert, avec maintien de l'obligation pour le directeur de déclencher la procédure) - *Art. L. 332-3* (p. 1481) : sur la composition de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission et pour les amendements n° 35 et n° 43 de M. Franck Sérusclat - *Art. L. 332-4 (missions de la commission)* (p. 1482) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, n° 7 (information de la commission), n° 8 et n° 9, de précision - *Art. L. 333* : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la motivation obligatoire de la demande d'hospitalisation) - (p. 1483) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 36 de M. Franck Sérusclat (date du certificat médical) - *Art. L. 333-1 (procédure à respecter par le directeur de l'établissement)* : accepte l'amendement n° 11 de précision de la commission - S'oppose à l'amendement n° 47 de M. Paul Souffrin (placement ordonné par le président du tribunal de grande instance) - S'oppose à l'amendement n° 38 de M. Franck Sérusclat (deuxième certificat) - Accepte l'amendement de précision n° 12 de la commission - *Art. L. 334* : s'oppose à l'amendement n° 48 de M. Paul Souffrin (établissement du certificat médical postérieur à l'admission par un psychiatre praticien hospitalier) - *Art. L. 337* (p. 1485) : son amendement de cohérence n° 55 ; adopté - *Art. L. 338* : accepte les amendements de la commission, n° 13 de précision et n° 14 (secret médical : non communication par le directeur de l'établissement du certificat médical) ; s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Paul Souffrin (non transmission du certificat médical à la personne ayant demandé l'hospitalisation) - *Art. L. 339* : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (suppression de la référence à l'ordre public et à la sûreté des personnes) - *Art. L. 340* (p. 1486) : sur la communication de renseignements aux autorités administratives ou judiciaires, accepte l'amendement n° 15 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Paul Souffrin - *Art. L. 341* : accepte l'amendement de coordination n° 16 de la commission - *Art. L. 342* (p. 1487) : s'oppose à l'amendement n° 52 de M. Paul Souffrin (judiciarisation de la procédure et du contrôle du placement d'office) - Accepte l'amendement de rectification n° 18 de la commission - *Art. L. 343* (p. 1488) : s'oppose à l'amendement n° 53 de M. Paul Souffrin (nouvelle rédaction de cet article inspiré par une idéologie sécuritaire) - Accepte l'amendement n° 19 de la commission (substitution des termes « avis médical » aux termes « certificat médical ») - *Art. L. 348-1 (procédures visant à mettre fin aux hospitalisations d'office)* : accepte l'amendement de précision n° 20 de la commission - (p. 1489) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (avis de la DDASS : suppression du terme « conforme ») - *Art. L. 349 (conditions d'information du Procureur de la République, du maire du domicile de la personne hospitalisée et de la famille)* : accepte l'amendement n° 22 de la commission (information, de la famille d'une personne hospitalisée d'office, par le préfet) et s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Franck Sérusclat (réduction des délais) - *Art. L. 350* (p. 1490) : accepte l'amendement de précision n° 23 de la commission - S'oppose à l'amendement n° 54 de M. Paul Souffrin (modification de la procédure) - *Art. L. 353* : accepte les amendements rédactionnels n° 24 et n° 25 de la commission - *Art. L. 354* : sur l'amendement de cohérence n° 26 de la commission, qu'il accepte, son sous-amendement n° 57 ;

adopté - *Art. 3 (évaluation des dispositions prévues par la loi)* (p. 1491) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Franck Sérusclat (réduction du délai) - Accepte l'amendement de précision n° 27 de la commission - *Seconde délibération - Art. 2 - Art. L. 332-3* : accepte l'amendement n° 1 de la commission (suppression des dispositions traitant de la situation à la sortie d'hospitalisation) - *Sur l'ensemble* (p. 1493) : satisfait de l'accord sur ce projet de loi.

- **Conférence des présidents** - (11 octobre 1990) - (p. 2659) : favorable à la poursuite du débat relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme sans l'interrompre pour l'examen d'autres textes.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2660, 2661) : mesures proposées approuvées par l'Académie nationale de médecine et de nombreux chercheurs et médecins - Grandes orientations de la politique de santé : affirmation du droit des malades, intensification de la prévention, réforme hospitalière, rénovation de la médecine de ville, extension de la protection sociale, développement de l'évaluation médicale - Mise en place, caractéristiques et objectifs du fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire - (p. 2662) : statistiques relatives à la mortalité liée à l'abus d'alcool et à la consommation de tabac - Propositions du Gouvernement : en matière de lutte contre le tabagisme, interdiction totale de la publicité, mesures de protection de la liberté des non-fumeurs ; en matière de lutte contre l'alcoolisme, publicité strictement informative, révision du code des débits de boissons, interdiction de la vente de produits alcoolisés par distributeurs automatiques - (p. 2663) : rôle indispensable de la prévention - Importance de l'éducation et de l'information dans la lutte contre le tabagisme - (p. 2688) : harmonisation du projet avec les orientations de l'Organisation mondiale de la santé et celles du Parlement européen - Majoration des crédits destinés à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Crédits destinés aux actions de prévention - Mise en place d'une campagne d'information et de communication - Interdiction de la publicité complétée par d'autres dispositions préventives - (p. 2689) : augmentation du prix du tabac en relation avec l'interdiction de la publicité - Lutte contre le tabagisme élaborée dans le cadre d'un plan global de santé publique - Politique du prix du tabac - Importance et rôle de l'éducation nationale dans la lutte contre le tabagisme - Souci de faire appliquer la loi sans la détourner - (p. 2690) : opposé à l'idée de l'échec de l'interdit - Mesures nécessaires pour faire face aux conséquences économiques de ce texte - Publicité pour l'alcool et le vin importés favorisée par rapport à celle pour les produits nationaux - Efficacité des dispositions proposées dans le sens d'une garantie des produits - **Avant le Titre 1^{er}** (p. 2692) : s'oppose à l'amendement n° 37 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (retrait du tabac et des boissons alcooliques de la liste des produits servant à établir l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE) - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 2694) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 136 de M. Paul Souffrin (obligation au médecin, lors de l'examen médical pré-nuptial d'informer le futur époux ou la future épouse des risques d'une consommation excessive de tabac ou d'alcool) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 137 de M. Paul Souffrin (obligation pour le médecin d'informer la femme enceinte des risques encourus par une consommation excessive de tabac ou d'alcool) - (p. 2695) : s'oppose à l'amendement n° 138 de M. Paul Souffrin (formation du personnel enseignant dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et les toxicomanies) - (p. 2696) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Paul Souffrin (participation du système éducatif à l'éducation sanitaire et sociale et à la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 140 de M. Paul Souffrin (prise en charge par l'Etat des dépenses de prévention et de traitement du tabagisme et de l'alcoolisme) - **Art. 1^{er} (interdiction de la publicité directe ou indirecte pour le tabac)** (p. 2697) : distinction entre le terme publicité et le terme propagande - (p. 2698) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission des affaires économiques saisi pour avis

(délai de mise en application de la loi) - S'oppose à l'amendement n° 103 de M. André Egu (nécessité d'une publicité informative; contrôle préalable par un organisme professionnel) - (p. 2699): s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (précision à l'exception d'interdiction de la publicité) - (p. 2700): s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (autorisation d'affichettes d'information à l'intérieur des débits de tabac) - S'oppose à l'amendement n° 74 de M. André Egu (autorisation du parrainage sportif) - (p. 2701): s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (opération de mécénat effectuée dans les filières du tabac) - (p. 2702): s'oppose aux amendements n° 122 de M. Roland du Luart (possibilité d'une publicité directe dans la presse en faveur des cigarettes à faible taux de goudron) et n° 21 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (délai supplémentaire accordé à titre dérogatoire en faveur de la publicité pour les tabacs à faible taux de goudron) - **Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 1^{er} de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition des produits du tabac)** (p. 2703): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 75 de M. André Egu (extension des dispositions du projet de loi aux substituts du tabac) - S'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (interdiction de vente de tabac à des mineurs de moins de 16 ans) - (p. 2704): comportement des jeunes à l'égard du tabac.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 2 (suite) - Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition de la publicité indirecte) (p. 2715): s'oppose à l'amendement n° 114 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (précision relative à l'interdiction de la publicité indirecte du tabac) et aux amendements n° 76 et n° 77 de M. André Egu (précisions relatives à l'interdiction de la publicité indirecte du tabac) - Adoption de l'amendement n° 114 de M. Jean Delaneau contraire aux objectifs du projet de loi - Son amendement n° 144: problème de l'utilisation de l'identité d'un produit; rejeté - (p. 2716): s'oppose aux amendements n° 40 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (problème de l'utilisation de l'identité d'un produit - Fixation d'une date pour la commercialisation), n° 22 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (rétablissement de la date initialement prévue pour la commercialisation d'un produit dont le nom rappelle le tabac) et n° 78 de M. André Egu (suppression des liens financiers entre deux sociétés portant le même nom) - (p. 2717): demande le retrait de l'amendement n° 104 de M. Emmanuel Hamel (droit à la diversification des activités des salariés de la SEITA) - (p. 2718): s'oppose à l'amendement n° 70 de M. André Jourdain (préservation de l'activité des pipiers de Saint-Claude) - Possibilité pour les associations de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme d'intenter des actions en justice - (p. 2719): application de la loi de 1987 aux entreprises ayant une activité liée au tabac - **Art. 9 (mise en conformité des règles relatives à l'étiquetage et à la teneur en goudron avec les directives communautaires)** (p. 2720): demande le retrait de l'amendement n° 42 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (délai de mise en conformité des unités de conditionnement avec les nouvelles normes au profit de son amendement n° 145 (dispositions transitoires relatives au conditionnement du tabac) à l'article 4 - (p. 2721): dépôt de son amendement n° 145 dans un souci d'amélioration du projet de loi - (p. 2722): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 43 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - S'oppose aux amendements de M. André Egu, n° 79 (détermination des peines et amendes) et n° 80 (modalités d'application des amendes), et aux amendements de la commission n° 141 (contraventions en cas de vente de tabac aux mineurs de moins de seize ans) et n° 142 (modalités d'application des amendes) - (p. 2723): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de précision n° 154 de la commission - **Art. 16 (protection des non-fumeurs)** (p. 2724): s'oppose à l'amendement rédactionnel n° 105 de M. Franck Sérusclat - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de la commission (interdiction de fumer pour les enseignants dans les établissements scolaires) - **Art. 18 (droit d'ester en justice des**

associations de lutte contre le tabagisme) (p. 2725): accepte l'amendement rédactionnel n° 44 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis - **Art. 4 (dispositions transitoires relatives à la publicité pour le tabac)** (p. 2726): son amendement n° 145: dispositions transitoires relatives au conditionnement du tabac; retiré - S'oppose à l'amendement de suppression n° 81 de M. André Egu et à l'amendement n° 123 de M. Roland du Luart (maintien sous quota de la publicité en faveur des cigarettes légères) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 45 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (coordination avec l'amendement n° 42 à l'article 9 de la loi du 9 juillet 1976) - **Art. 4 bis (journée annuelle sans tabac)** (p. 2727): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 115 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel - **Art. 5 (régime transitoire des sanctions pénales et du droit d'ester en justice des associations)** (p. 2728): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (sanctions du non-respect des normes de conditionnement des tabacs) - Accepte l'amendement n° 47 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (toiletage juridique des conséquences de son amendement n° 46) - **Avant l'art. 7** (p. 2729): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 48 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes) - (p. 2730): rôle de la publicité sur les comportements - Projet de loi inscrit dans un plan global de prévention - **Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 1^{er} du code des débits de boissons (aménagement de la définition des boissons alcooliques)** (p. 2731): s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Louis Jung (assimilation à des boissons sans alcool des boissons contenant jusqu'à 2,9 degrés d'alcool) - **Art. L. 13 (interdiction de délivrer des boissons alcooliques par distributeurs automatiques)** (p. 2732): son amendement n° 146: mise en conformité de l'étiquetage avec les directives européennes; rejeté - (p. 2733): souhait du Gouvernement d'aboutir à un texte.

- **Questions orales avec débat jointes: problèmes du veuvage** - (12 octobre 1990) (p. 2755, 2757): importance du groupe d'étude des problèmes du veuvage - Maintien du niveau de vie des veuves de plus de cinquante ans - Pension de réversion souvent complétée dans le cadre des régimes complémentaires de retraite - Réflexion nécessaire sur les disparités des pensions de réversion - Préparation d'un « livre blanc » sur les retraites - Révision des conditions d'attribution et du taux des pensions de réversion - Rôle de la réinsertion professionnelle - Garantie d'un système de protection sociale - Possibilité d'adhérer à un système de protection sociale complémentaire - Affirmation de la spécificité de l'allocation veuvage par rapport au revenu minimum d'insertion - Modalités d'adhésion à l'assurance personnelle - Favorable à un élargissement des conditions d'attribution de l'allocation veuvage - (p. 2758): assurance d'action concrète en faveur des veuves.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (suite) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)** (p. 2766): s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (délai d'adaptation) - (p. 2768, 2769): s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 156 de M. Ambroise Dupont (défense des productions de terroir) - S'oppose aux amendements identiques n° 58 de M. Bernard Barbier, n° 84 de M. Pierre Lacour et n° 126 de M. Jacques Valade (suppression de l'interdiction de la propagande) - (p. 2770): objectif d'interdire toute incitation à la consommation d'alcool - Condamnation par la Cour de justice européenne de toute discrimination en fonction du produit - Bonne conscience de la formule: « à consommer avec modération » à la fin des messages publicitaires - (p. 2775): n'accepte pas la proposition de M. Jean-Pierre Fourcade, visant à supprimer l'article 7 et à modifier la circulaire d'application de la loi

de 1987 - (p. 2776) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Ambroise Dupont (possibilité de faire de la publicité pour les nouveaux produits pendant six mois) - *Art. L. 17-1 (définition de la publicité indirecte)* (p. 2777) : s'oppose à l'amendement n° 116 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (possibilité d'utilisation du patronyme) - Son amendement n° 147 : exception en cas d'identité fortuite ; rejeté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques, n° 6 de la commission, n° 30 de la commission des affaires économiques saisie pour avis et n° 51 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (problème de l'utilisation d'identité d'un produit - Fixation d'une date pour la commercialisation) - (p. 2778) : s'oppose à l'amendement n° 108 de M. Roland Courteau (coordination avec son amendement n° 106) - Risque de sanctions par la Cour européenne de justice - Son amendement n° 148 : interdiction de toute forme de publicité ; rejeté - *Art. L. 18 (contenu des messages publicitaires autorisés)* (p. 2781) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. André Egu (institution d'une commission de contrôle des messages publicitaires), aux amendements identiques n° 64 de M. Bernard Barbier, n° 87 de M. Pierre Lacour et n° 131 de M. Jacques Valade (dispositions relatives à la publicité figurant sur le conditionnement), ainsi qu'aux amendements n° 52 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (réglementation des publicités autorisées), n° 143 de la commission (précisions relatives à la réglementation des publicités autorisées), n° 89 de M. Jean Madelain (précisions relatives aux interdictions à respecter par le message publicitaire) et au sous-amendement n° 117 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (conseils d'utilisation de certains produits précisés sur l'emballage) - *Art. L. 19 (publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993)* (p. 2783) : son amendement n° 149 : précision pour un décret de la notion de lieu de vente à caractère spécialisé ; devenu sans objet - (p. 2785) : s'oppose à l'amendement n° 53 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (modalités d'autorisation de la publicité) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 151 (délai d'application du dispositif ; réglementation de la délivrance des autorisations) de la commission et n° 158 (réglementation de l'affichage par un décret en Conseil d'Etat) de M. Jean Delaneau, n° 33 (réglementation de la publicité dans les salles de cinéma) et n° 34 (réglementation de la publicité sur les lieux de vente) de la commission des affaires économiques saisie pour avis - S'oppose également aux amendements n° 90 de M. Pierre Lacour (réglementation des différentes formes de publicité), n° 91 de précision de M. André Egu, n° 65 de M. Bernard Barbier (information au moyen d'affichettes), n° 133 de Gérard César (information au moyen d'affichettes), aux trois amendements identiques n° 66 de M. Bernard Barbier, n° 92 de M. Pierre Lacour et n° 134 de M. Gérard César (délivrance des autorisations), et aux trois amendements identiques n° 67 de M. Bernard Barbier, n° 94 de M. Pierre Lacour et n° 135 de M. Jacques Valade (réglementation préalable des activités de parrainage) - (p. 2786) : risque de condamnation par la Cour européenne de justice - Détermination du Gouvernement à atteindre les objectifs fixés - *Art. L. 17 (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)* (p. 2817) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de l'interdiction du parrainage) - *Art. L. 18-1 (obligation d'insérer un message de caractère sanitaire dans la publicité pour les boissons alcooliques)* (p. 2818) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 95 de M. Jean Madelain (précision relative à la nature du message) et s'oppose à l'amendement n° 96 de M. André Egu (précision relative au message) - *Art. L. 19-1 (conditions de la publicité à l'occasion des opérations de mécénat)* (p. 2819) : s'oppose aux amendements n° 118 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (détermination de la participation des initiateurs aux opérations de mécénat), et n° 109 de M. Roland Courteau - *Art. L. 21 (sanctions pénales)* (p. 2820) : accepte l'amendement n° 55 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (renforcement de la répression), les amendements n° 155 (sanction en cas de récidive) et n° 153 de précision de la commission - S'oppose aux amendements n° 97 de M. André Egu (suppression de l'aggravation de certaines sanctions en cas de récidive) et n° 152 de la commission (responsabilité des per-

sonnes morales) - *Art. L. 49-1-2 (lieux où la vente et la distribution d'alcool sont interdites et dérogations)* (p. 2821) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (interdiction de vente de boissons alcoolisées dans les stades) - (p. 2822) : illégalité de la circulaire du 16 octobre 1987 - (p. 2823) : accepte l'amendement n° 119 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (suppression de l'alinéa prévoyant des dérogations) - (p. 2824) : accepte l'amendement n° 13 de la commission (suppression de la dérogation pour des événements à caractère sportif) - *Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service)* : son amendement n° 150 : réglementation de la vente des boissons alcoolisées dans les points de vente de carburant ; retiré au profit de l'amendement n° 14 de la commission (réglementation de la vente de boissons alcooliques dans les points de vente de carburant), puis repris et adopté - (p. 2826) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 98 de M. Guy Robert, retiré par son auteur et repris par M. Bernard Barbier - *Art. L. 80 (interdiction de vendre de l'alcool aux mineurs de moins de seize ans)* (p. 2829) : accepte l'amendement de précision n° 15 de la commission - *Art. L. 96 (droit d'ester en justice des associations de lutte contre l'alcoolisme)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 111 de M. Roland Courteau (information objective du consommateur) - *Après l'art. 7 (p. 2832)* : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (poursuite de l'exécution des contrats relatifs aux opérations de publicité) - (p. 2833) : s'oppose aux amendements n° 125 de M. André Egu (institution d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée au financement d'un fonds pour les actions d'éducation sanitaire) et n° 57 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (création d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée à un fonds de financement des actions d'éducation sanitaire) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 159 de la commission (assiette de la contribution) - (p. 2834) : limitation de la publicité en contradiction avec le financement d'actions préventives - (p. 2835) : s'oppose à l'amendement n° 113 de M. Paul Souffrin (adoption de dispositions similaires par la Communauté économique européenne, CEE, préalable à l'entrée en vigueur de la loi) - *Avant l'art. 8 (p. 2836)* : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 112 de M. Franck Sérusclat (lutte contre l'alcoolisme sur les lieux de travail).

- **Projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires [n° 19 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2951) : loi du 17 décembre 1982 : élection des représentants des assurés sociaux et des travailleurs indépendants pour six ans par leurs pairs - Prorogation par la loi du 10 juillet 1989 du mandat des conseils issus des élections de 1983 jusqu'au 31 mars 1991 - Modifications à titre transitoire : désignation des administrateurs par les organisations syndicales et professionnelles sur la base des résultats des élections de 1983 ; réduction du mandat à trois ans - Réaffirmation du principe électif - Accord des partenaires sociaux - Sérénité de la négociation sociale en cours sur le système de protection sociale - (p. 2952) : réflexion commune sur l'amélioration du fonctionnement des conseils d'administration - Difficultés de la gestion du personnel du régime général de sécurité sociale ; Union des caisses nationales de sécurité sociale, UCANSS - Attribution de la présidence du conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, ACOSS, à un représentant élu et non plus nommé par le ministre de tutelle - Extension souhaitable des pouvoirs de gestion de l'ACOSS - Mise en place nécessaire de procédures de déchéance pour les administrateurs défaillants - **Après l'art. 1^{er}** (p. 2956) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 1 (suppléance des représentants désignés par les organisations syndicales au conseil d'administration) et n° 2 (intervention du suppléant du président du conseil d'administration) - **Art. 2 (extension des pouvoirs de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale sur les unions de recouvrement)** (p. 2957) : accepte l'amendement n° 4 de M. Marc Boeuf (limitation de l'extension des

pouvoirs de substitution de l'ACOSS sur les unions de recouvrement aux mesures destinées à rétablir la situation financière de celles-ci) - Art. 4 (désignation, à titre transitoire, des administrateurs des organismes du régime général de sécurité sociale et durée du mandat) (p. 2958) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (caractère transitoire et non répétitif des dispositions) - Ses amendements n° 5 et n° 6 : représentation des travailleurs indépendants qui s'étaient présentés en 1983 à titre individuel et non sur la liste d'une organisation professionnelle ; adoptés - (p. 2959) : son amendement de coordination n° 7 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4282) : réforme du financement de la protection sociale - Effort en faveur de la solidarité : croissance du RMI - Actions prioritaires en faveur des jeunes - (p. 4283) : politiques en faveur des populations marginalisées - Volontarisme de la politique de santé - Lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme et la consommation abusive de médicaments - Lutte contre le Sida et la toxicomanie - Modernisation du ministère - Réforme du financement de la protection sociale : contribution sociale généralisée, CSG - (p. 4284) : caractéristiques, mise en place et rôle de la CSG - Evolution des ressources de l'assurance maladie - Service public hospitalier - (p. 4285) : définition d'une nouvelle politique du médicament - Médecine de ville - Action en matière de bon usage des soins - Assurances vieillesse - Retraite par répartition - Livre blanc sur les régimes de retraite - Personnes âgées dépendantes.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) (p. 4330) : commission des comptes de la sécurité sociale - Equilibre des comptes de l'assurance maladie - Financement de la sécurité sociale - Retraites et assurance vieillesse - (p. 4331) : régimes de retraite - Livre blanc sur les retraites - Personnes âgées - Politique familiale - Politique en faveur de la petite enfance - Affectation de la CSG - Politique en faveur des handicapés - Collectivités territoriales - Budget global des établissements hospitaliers - Enfance inadaptée - (p. 4332) : remboursement des médicaments - CSG - Equilibre des comptes de l'assurance maladie - Assurance vieillesse - Livre blanc sur les retraites - (p. 4333) : impôts et taxes - Hébergement et maintien à domicile des personnes âgées - Polynésie française - Pénalisation par la CSG des retraités et des chômeurs - (p. 4334) : remboursement des médicaments - Laboratoires pharmaceutiques - Publicité - Hospitalisation publique et privée - Politique familiale autonome - Caisses primaires de sécurité sociale - (p. 4335) : protection sociale des Français de l'étranger - Collectivités territoriales - Assistantes maternelles - Transport des handicapés - Excédent de la branche familles - Ecole nationale de la santé publique - Pharmaciens inspecteurs de la santé - Politique familiale - Aide aux agriculteurs en difficulté - (p. 4336) : financement du RMI par les départements - Examen des crédits - Art. 92 (institution d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement) **Motion tendant au renvoi en commission** (p. 4342) : s'oppose à la motion n° II-56 de Mme Marie-Claude Beaudou, tendant au renvoi à la commission de l'article 92 - (p. 4345) : s'oppose aux amendements de suppression identiques, n° II-45 de la commission et n° II-73 de Mme Marie-Claude Beaudou - Développement d'une politique de solidarité - Gestion démocratique de la protection sociale - **Motion tendant au renvoi en commission** (p. 4348) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour la motion n° II-108 de la commission, tendant au renvoi à la commission des articles 93 à 99 bis - **Demande de vote unique sur les articles 93 à 99 bis** - Art. 99 bis (rapport au Parlement) (p. 4366) : information du Parlement - Comptes de la sécurité sociale - Aide sociale - Décentralisation - (p. 4367) : retraites complémentaires - (p. 4369) : prend acte des positions d'opposition à la CSG et remercie le groupe socialiste de son soutien - (p. 4371) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° II-82, n° II-83, n° II-85 et n° II-92 de Mme Marie-Claude Beaudou - Oppose l'article 18 de l'ordonnance du 2 janvier

1959 aux amendements n° II-84 et n° II-88 de Mme Marie-Claude Beaudou - Oppose l'article 42 de l'ordonnance précitée, aux amendements n° II-89, n° II-93, n° II-94, n° II-95, et n° II-96 de Mme Marie-Claude Beaudou - S'oppose aux amendements n° II-87 et n° II-90 de Mme Marie-Claude Beaudou (modification de l'intitulé de la division après l'article 91 et insertion d'articles additionnels).

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]* - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5061) : interdiction de la publicité en faveur du tabac - Augmentation du prix du tabac - (p. 5062) : lutte contre l'alcoolisme - Interdiction de tout parrainage - Publicité informative - Messages d'éducation sanitaire - Fonds de prévention contre l'alcoolisme - Exemple de la France pour la mise en place d'une législation de santé publique en Europe - (p. 5066) : détournement de la loi Veil - Respect de la loi - Dialogue avec les représentants des professions - Harmonisation du dispositif avec la législation européenne.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales [n° 143 (90-91)]** - (14 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5093) : amélioration de la protection de la santé publique - Modification des études médicales et de l'exercice de certaines professions médicales - Réforme du système de protection sociale - Simplification et harmonisation administrative - Régimes spéciaux de sécurité sociale - Protection en matière de retraite - Remplacement de la caisse d'allocations familiales de la région parisienne par sept caisses départementales - Régime des centres de santé - Participation de l'hospitalisation privée à but lucratif à la maîtrise de l'évolution des dépenses de santé - (p. 5094) : réforme hospitalière - Politique de maîtrise des dépenses de santé - Forfait salles d'opération - Forfait biologie - Forfait médicaments - Conventions à durée déterminée par discipline pour les cliniques privées - Législation du taux directeur pour le secteur à but lucratif - Mise en oeuvre de la contribution sociale généralisée, CSG - Création de cotisations vieillesse employeurs déplaçonnées - Diminution des cotisations vieillesse - Professions libérales - Cumul emploi-retraite - Lutte contre le chômage - (p. 5095) : cohésion sociale - Composition du conseil d'administration de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale - (p. 5103) : procédure utilisée par le Gouvernement - Utilité de la discussion des articles - Equilibre des comptes de l'assurance maladie - **Question préalable** (p. 5105) : s'oppose à la motion n° 3 de la commission, tendant à opposer la question préalable - Souhait de débat du Parlement.

F

FAURE (Jean), sénateur de l'Isère (UC) - Nommé secrétaire du Sénat le 30 octobre 1990 (JO Lois et décrets du 31 octobre 1990).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (loi n° 83-609 du 8 juillet 1983).

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Est nommé membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications (JO Lois et décrets du 6 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, déposé en sa qualité de vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur l'évolution de l'industrie des semi-conducteurs, établi par M. Louis Mexandeau, député, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 180 (89-90)] (12 février 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Industrie.

Proposition de loi visant à abroger l'article 47 de la loi de finances pour 1990 portant réforme de l'indexation de la dotation globale de fonctionnement [n° 188 (89-90)] (27 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Finances locales.

Rapport, fait en sa qualité de vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur les problèmes posés par le développement des activités liées à l'extraction des ressources minérales de l'Antarctique, établi par M. Jean-Yves Le Déaut, député, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 212 (89-90)] (4 avril 1990) - Environnement.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - Europe de l'Est.

Rapport d'information, fait au nom de la mission d'information désignée par la commission des affaires économiques sur l'avenir du service public de la poste et des télécommunications dans le nouveau contexte international [n° 333 (89-90)] (30 mai 1990) - Postes et télécommunications.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 294 (89-90)], adopté par

l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 334 (89-90)] (30 mai 1990) - Poste et télécommunications.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 378 (89-90)] (13 juin 1990) - Poste et télécommunications.

Rapport, déposé au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, établi par MM. Robert Galley, député, et Louis Perrein, sénateur, concernant les effets des chlorofluorocarbones sur l'environnement et les moyens de supprimer ou de limiter leurs émissions [n° 462 (89-90)] (3 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Environnement.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Postes et télécommunications - [n° 87 (90-91) tome 21] (21 novembre 1990).

Rapport sur les applications des biotechnologies à l'agriculture et à l'industrie agro-alimentaire, établi par M. Daniel Chevallier, député, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 148 (90-91)] (12 décembre 1990) - Agriculture.

Rapport, déposé en sa qualité de vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur le contrôle de la sûreté et de la sécurité des installations nucléaires, établi par M. Claude Birraux, député, et par M. Franck Sérusclat, sénateur, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 183 (90-91)] (17 décembre 1990) - Environnement.

Rapport, déposé en sa qualité de vice-président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, sur la gestion des déchets nucléaires à haute activité, établi par M. Christian Bataille, député, au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques [n° 184 (90-91)] (17 décembre 1990) - Environnement.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 169 (JO Débats du 29 novembre 1989) (p. 4066) - Ministère : Justice - *Situation des surveillants pénitentiaires* - (Caduque : octobre 1990) - Prisons.

n° 177 (JO Débats du 29 mars 1990) (p. 641) - Ministère : Budget - *Montant de la dotation globale de fonctionnement allouée aux communes pour l'exercice 1990* - (Caduque : octobre 1990) - Dotation globale de fonctionnement (DGF).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications* [n° 294 (89-90)] - (5 juin 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 1257) : concurrence internationale dans le domaine des postes et télécommunications - Avenir de La Poste et de France Télécom - Evolution du secteur public dans ce domaine - Autonomie de gestion - Nombreuses incertitudes sur la réforme proposée - (p. 1258) : relations entre les deux exploitants publics et les opérateurs privés - Importance des dispositions relevant du domaine réglementaire - Contrôle parlementaire restreint - Identification et évaluation du patrimoine - Intervention des collectivités locales - Dénonce l'organisation d'un véritable « hold-up » sur la fiscalité locale - Monopole - Relations financières entre l'Etat, La Poste et France Télécom - Avenir des services financiers de La Poste - Tarifs préférentiels accordés à la presse - (p. 1259) : autonomie juridique de La Poste et de France Télécom - Création de

conseils d'administration distincts - Autonomie de gestion - Clarification des relations financières avec l'Etat - Rapport Prévot - Tutelle de l'Etat : cahiers des charges ; contrats de plan - Souhaite que le Parlement soit informé du bilan de cette réforme, d'ici à trois ans - Concurrence nationale et internationale - Elargissement des services financiers de La Poste - Développement de la participation de La Poste et de France Télécom à l'aménagement du territoire - Contrôle parlementaire - Assouplissement des règles de gestion du personnel, notamment des conditions de recrutement d'agents contractuels - Développement de la concertation entre les deux exploitants, les collectivités locales et les usagers.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Rapporteur - Art. 1^{er} (transformation du statut de La Poste et de France Télécom) (p. 1304) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 22 de M. Félix Leyzour - Art. 2 (missions de La Poste) (p. 1305) : propose l'élargissement des compétences financières de La Poste afin de financer ses missions de service public - Diversification des services postaux à l'étranger - Recherche d'une solution équilibrée permettant de maintenir l'activité des bureaux de poste en zone rurale et de ne pas créer de distorsion de concurrence sur le marché du crédit - Aménagement du territoire - (p. 1311) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 23 de M. Félix Leyzour - (p. 1312) : accepte l'amendement n° 1 de la commission des finances saisie pour avis (transport et distribution de la presse) - (p. 1313) : son amendement n° 43 : élargissement des activités financières de La Poste ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Crédits immobiliers - Prêts à la consommation - Produits d'assurance - (p. 1314) : son amendement n° 44 : information du Parlement sur le bilan de l'extension des activités financières de La Poste ; retiré - (p. 1315) : son amendement n° 42 : commercialisation des produits d'assurance limitée aux produits d'assurance-vie, de capitalisation et d'assistance-voyage ; adopté après modification par le sous-amendement n° 126 de M. Jean Arthuis - (p. 1316) : s'oppose aux amendements de la commission des finances saisie pour avis, n° 2 (commercialisation de produits d'assurance par le biais de filiales spécialement constituées) et n° 3 de coordination - Sur l'amendement n° 4 de la même commission (rapport d'évaluation des conditions et implications d'une extension des activités financières de La Poste déposé devant le Parlement avant le 1^{er} janvier 1991), son sous-amendement n° 129 ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 128 de M. Claude Estier - Art. 5 bis (par priorité) (participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire) (p. 1319) : son amendement n° 46 : polyvalence administrative des deux exploitants ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 5 de la commission des finances saisie pour avis - (p. 1321) : sur cet amendement, son sous-amendement n° 130 : suspension jusqu'au 30 juin 1992 de la fermeture des bureaux de poste et d'agences postales en milieu rural ; adopté - Sur l'amendement n° 5 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 78 de M. Claude Estier et accepte le sous-amendement n° 79 du même auteur - (p. 1326) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de M. Félix Leyzour - Son amendement rédactionnel n° 45 ; adopté - Après l'art. 3 : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. André Bohl (réalisation des réseaux câblés) - Art. 6 (création de filiales et prises de participation) (p. 1327, 1328) : son amendement n° 47 : suppression de la référence au cahier des charges ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Félix Leyzour, n° 92 de suppression et n° 25 (interdiction pour les deux exploitants publics de créer des filiales et de permettre l'entrée de capitaux privés dans leurs activités) - Art. 7 (institution d'un cahier des charges) (p. 1330) : son amendement n° 48 : approbation du cahier des charges par décret en Conseil d'Etat, après avis motivé et public de la Commission supérieure des postes et télécommunications ; adopté - Association étroite du Parlement à cette élaboration - S'oppose à l'amendement de suppression n° 93 de M. Félix Leyzour - Art. 8 (institution d'un contrat de plan) (p. 1331) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 94 de M. Félix Leyzour - Art. 9 (création de deux conseils d'administration) (p. 1332) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 95 de M. Félix Leyzour et accepte le

n° 80 de M. Claude Estier (participation des représentants des associations nationales d'usagers) - Art. 10 (attributions des présidents des conseils d'administration) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 96 de M. Félix Leyzour - Art. 11 (modalités de représentation du personnel aux conseils d'administration) (p. 1333) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 97 de M. Félix Leyzour - Art. 12 (renvoi des modalités d'application du Chapitre II à un décret en Conseil d'Etat) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 98 de M. Félix Leyzour - Art. 13 (autonomie financière des deux exploitants) (p. 1334) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 99 de M. Félix Leyzour - Art. 14 (régime comptable) (p. 1335) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 100 de M. Félix Leyzour et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 91 de M. Xavier de Villepin (établissement de comptes distincts pour chacune des activités des deux exploitants, à compter de 1994) - Art. 15 (réglementation spécifique applicable à La Poste) (p. 1336) : son amendement n° 49 : fixation par le cahier des charges de la rémunération des fonds déposés par La Poste au Trésor ; retiré - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Claude Estier - (p. 1337) : sur le même objet, accepte l'amendement n° 127 du Gouvernement et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 131 de M. Jacques Bellanger - Art. 16 (allocations de fréquences à France Télécom) : son amendement n° 50 : suppression de la priorité donnée à France Télécom lors de l'attribution de nouvelles fréquences ; adopté - Art. 21 (par priorité) (transfert du patrimoine de l'Etat aux deux exploitants) (p. 1339) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 101 de M. Félix Leyzour - Art. 23 (par priorité) (évaluation du patrimoine d'origine) : ses amendements, n° 51 : composition de la commission spéciale chargée de cette évaluation ; et n° 52 : avis motivé et rendu public de la commission spéciale ; adoptés - S'oppose à l'amendement de suppression n° 103 de M. Félix Leyzour.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Rapporteur - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale) (p. 1362) : dévolution du produit des impôts locaux acquittés par La Poste et France Télécom ; mécanisme inacceptable - (p. 1367) : mécanisme fiscal proposé présentant les mêmes « perversités » que celles du budget annexe - (p. 1370) : accepte les amendements de la commission saisie pour avis, n° 8 (suppression de l'assujettissement aux taxes concernant le balayage et l'enlèvement des ordures ménagères), n° 11 (taux d'abattement dont bénéficie la Poste en ce qui concerne la taxe professionnelle), n° 14 (produit des impôts acquittés par les deux exploitants ajouté à la dotation globale de fonctionnement, DGF, de l'exercice suivant), n° 10 et n° 12 d'ordre rédactionnel, n° 9, n° 13 et n° 15 de coordination - S'oppose aux amendements de M. Claude Estier, n° 82 (conditions d'assujettissement des deux exploitants à la fiscalité de droit commun), n° 83 (produit des impôts acquittés par les deux exploitants ajouté à la dotation globale de fonctionnement, DGF, de l'exercice suivant), n° 84 (à compter de 1994, reversement de la totalité de la fiscalité aux collectivités locales), n° 85 (création, composition et mode de financement d'un fonds de modernisation du réseau postal) ainsi qu'à l'amendement n° 107 de M. Paul Loridant (taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue directement par les communes) - Après l'art. 20 (p. 1372) : accepte l'amendement n° 106 de M. Jean François-Poncet (partenariat entre France Télécom et les collectivités locales) - Art. 25 (dérogation contractuelle au régime de responsabilité des exploitants) (p. 1373) : son amendement n° 53 : responsabilité des exploitants publics ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 39 (par priorité) (modification du code des postes et télécommunications) (p. 1376) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de M. Félix Leyzour - (p. 1377 à 1380) : sur les nouvelles prérogatives et servitudes de l'exploitant public, ses amendements, n° 64 ; rejeté ; n° 66, n° 67, n° 68, n° 74 et n° 75 ; adoptés ; n° 69 à n° 73 ; retirés - Accepté les amendements du Gouvernement, n° 124 d'ordre rédactionnel et n° 132 (responsabilité de l'exploitant public en matière de détérioration ou de spoliation des objets recommandés) - Art. 26 (fixation des procédures de conclusion et de contrôle des marchés) : son amendement n° 54 : procédures fixées par le cahier des charges ; adopté - Art. 28 (statut du per-

sonnel de La Poste et de France Télécom) (p. 1382) : s'oppose aux amendements de M. Félix Leyzour, n° 104 de suppression, n° 26 (suppression des conditions dérogatoires de recrutement, de déroulement de carrière et d'avancement des agents), n° 27 (maintien des catégories A, B, C et D de la fonction publique) et n° 28 (interdiction de placer les agents en position de détachement) - Art. 29 (régime social des agents) (p. 1384) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Félix Leyzour (maintien de la protection sociale actuelle des agents) - Art. 30 (possibilité d'employer des agents contractuels) (p. 1385) : son amendement n° 55 : suppression du caractère exceptionnel du recrutement de personnels contractuels ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 30 de M. Félix Leyzour - Art. 32 (création de groupements d'intérêt public pour la gestion des services communs) (p. 1387) : s'oppose aux amendements de M. Félix Leyzour, n° 31 (unité de gestion des oeuvres sociales des personnels de La Poste et de France Télécom) et n° 32 (composition du conseil de gestion de chaque groupement d'intérêt public) - Son amendement n° 56 : avis motivé et public rendu par la commission supérieure du service public des PTT sur la convention constitutive des groupements d'intérêt public ; adopté - (p. 1388) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Félix Leyzour (conditions dans lesquelles les organisations syndicales participent à la gestion des activités sociales de La Poste et de France Télécom prévues par le règlement intérieur des groupements d'intérêt public) - Art. 33 (pouvoirs du ministre de tutelle) (p. 1389) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Claude Estier (diversification des fonctions des bureaux de poste) - Son amendement n° 57 : diversification des activités des bureaux de poste en milieu rural ; adopté - Art. 34 (création, composition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications) (p. 1390 à 1394) : son amendement n° 58 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements du Gouvernement n° 113 à n° 119 et n° 121 et accepte le n° 120 - S'oppose aux amendements de M. Claude Estier n° 87 (désignation des deux tiers des membres par les assemblées parlementaires) et n° 88 (compétences de ladite commission) ainsi qu'à l'amendement de suppression n° 34 de M. Félix Leyzour - Accepte l'amendement n° 19 de la commission saisie pour avis (présence au sein de cette commission d'un membre du conseil de la concurrence) - Art. 35 (création d'une commission supérieure du personnel et des affaires sociales) (p. 1396) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Félix Leyzour (composition de cette commission) - (p. 1397) : son amendement rédactionnel n° 59 ; adopté - Art. 36 (création d'un Conseil national des postes et télécommunications) : ses amendements, n° 60 d'ordre rédactionnel ; n° 61 de coordination ; et n° 62 : représentation des organisations syndicales représentatives au plan national ; adoptés - Accepte l'amendement n° 89 de M. Claude Estier (représentation des associations nationales d'usagers) - (p. 1398) : accepte l'amendement n° 109 de M. Jean Simonin (représentation des établissements publics consulaires) - Art. 36 bis (création d'instances de concertation décentralisées) : son amendement n° 63 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté après modification par le sous-amendement n° 108 de M. Gérard Larcher qu'il accepte - (p. 1399) : s'oppose à l'amendement n° 90 de M. Claude Estier (représentation des instances de concertation décentralisées infradépartementales) - Art. 40 (modification du code des caisses d'épargne) (p. 1400) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 37 de M. Félix Leyzour - Après l'art. 41 : accepte l'amendement n° 122 du Gouvernement (délai d'installation du premier conseil d'administration de chacun des deux exploitants publics) - Art. 43 (achèvement des procédures contentieuses) (p. 1401) : accepte l'amendement n° 123 du Gouvernement (nouvelle rédaction de cet article) - Après l'art. 43 : son amendement n° 76 : rapport d'étape sur l'adaptation du statut d'exploitant public aux impératifs de la concurrence nationale et internationale ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 395 (89-90)] - (26 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2113, 2114) : échec de la CMP - Activités de La Poste : divergences sur l'extension aux assurances et aux prêts - Modalités d'assujettissement à la fiscalité locale - Commission supérieure du service public

des postes et télécommunications - Avenir des télécommunications françaises dans le contexte international - Art. 2 (p. 2116) : accepte l'amendement n° 12 du Gouvernement (service public du transport et de la distribution de la presse bénéficiant du régime spécifique prévu par le code des PTT) - (p. 2117) : son amendement n° 2 : reprise du texte adopté en première lecture par le Sénat ; adopté - Art. 5 bis (p. 2118) : son amendement n° 3 : rétablissement du moratoire à la fermeture des bureaux de poste en milieu rural, supprimé par l'Assemblée nationale ; adopté - Art. 6 : son amendement n° 4 : libre création de filiales ; adopté - Art. 16 (p. 2119) : son amendement n° 5 : suppression de la priorité de France Télécom pour l'attribution des fréquences hertziennes ; adopté - Art. 23 (p. 2121) : son amendement n° 6 : rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat ; adopté - Art. 30 : son amendement n° 7 : suppression du caractère exceptionnel du recours à des agents contractuels ; adopté - Art. 34 (p. 2122) : ses amendements n° 8 et n° 9 rétablissant le texte adopté par le Sénat en première lecture ; adoptés - Accepte les amendements de forme n° 13 et n° 14 du Gouvernement - Art. 39 (p. 2123) : son amendement n° 10 : rétablissement de la responsabilité de La Poste relative à la perte des valeurs insérées dans les lettres et régulièrement déclarées ; adopté - Art. 44 (rapport sur l'adaptation du statut d'exploitant public aux impératifs de la concurrence nationale et internationale) : son amendement n° 11 : étude de faisabilité relative à la création d'un fonds européen pour les télécommunications ; adopté.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - (13 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3364) : texte présenté faisant suite à la loi du 2 juillet 1990 sur l'organisation des postes et télécommunications - Objectifs de ce projet : clarification des prérogatives du ministre de tutelle, dotation des télécommunications d'un nouveau droit sauvegardant l'intérêt général et organisation d'une concurrence loyale entre les secteurs soumis à la loi du marché, restitution au ministre de pouvoirs de réglementation antérieurement confiés au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Nécessaire séparation de la réglementation et de l'exploitation - Problème du champ d'application du monopole et des différents régimes de concurrence - Souhaite l'allègement du régime des autorisations afin de favoriser la pénétration du câble notamment en milieu rural - Se déclare favorable aux amendements de la commission qui sont de nature à favoriser l'indispensable dynamisme du secteur des télécommunications - Art. 2 (définitions et principes de réglementation des télécommunications) - Art. L. 32-1 bis du code des postes et télécommunications (p. 3380) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (institution d'un Haut Conseil pour les télécommunications : rôle et composition).

Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3430, 3431) : plusieurs éléments positifs : création du Haut conseil des télécommunications, séparation entre le Centre national d'études des télécommunications et France Télécom - Problème du câble et de sa gestion - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4482) : conséquences de la transformation de La Poste et de France Télécom en deux exploitants autonomes de droit public - (p. 4483) : messageries - Comptes chèques postaux, CCP - Caisse nationale d'épargne, CNE - Situation de La Poste et de France Télécom - Concurrence - Zones rurales - (p. 4484) : dynamisme de France Télécom - Coopération - Tarifs publics - Minitel.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications - Nouvelle lecture [n° 113 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4972) : vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - Art. 42 (exonération de taxe sur

la valeur ajoutée, TVA, des locations de logements meublés) (p. 5223) : son amendement n° 27 : cas des locations saisonnières ; retiré.

FAUROUX (Roger), ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle [n° 83 (89-90)]** - (19 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 433) : obligation pour les entreprises françaises d'innover ou de périr - Innovation déterminante pour conquérir les marchés, exporter, favoriser l'emploi et la croissance - Signale que la France est dans le peloton de tête des pays industrialisés pour le financement public de la recherche et pour l'insuffisance des dépenses de recherche des entreprises qui sont inférieures de moitié à celles de la RFA - Constate que la technologie est la grande priorité du ministère de l'industrie et représente 80 % des aides budgétaires - Soutien aux grands programmes stratégiques : télévision haute définition, Jessi, Eurêka, moteur propre, TGV du futur - Nécessité de protéger les entreprises du plagiat d'entreprises concurrentes - (p. 434) : problème des brevets d'invention qui sont une des rares exceptions à la liberté totale de circulation des biens qu'admette le Traité de Rome - Déploie l'insuffisance des dépôts de brevets en France par rapport à nos concurrents européens - Rappelle les aides apportées par l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, ANVAR, dans le domaine des brevets - Dénonce le déséquilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée - Signale que le dépôt et la délivrance d'un brevet ne sont qu'une simple formalité d'enregistrement - Estime que les fonctions du brevet doivent être rééquilibrées - Nécessité d'assurer une diffusion la plus large possible des solutions techniques contenues dans les brevets - Renforcement de l'efficacité de la défense juridique des brevets par transposition dans notre législation du système dit « de la priorité interne » en vigueur en Allemagne - Accélération de la délivrance des brevets - (p. 435) : souhaite une sanction plus rapide des contrefaçons - Renforcement du rôle de l'Institut national de la propriété industrielle, INPI - Nécessité de pourvoir à l'organisation d'une profession cohérente de « conseils en propriété industrielle » - Annonce l'inscription prochaine à l'ordre du jour du Sénat d'une proposition de loi refondant totalement la législation sur les marques - (p. 439) : constate une convergence des interventions en ce qui concerne la situation actuelle et son caractère préoccupant - Ne partage pas le pessimisme de certains orateurs - Rappelle que dans certains secteurs la France se trouve au premier rang de la compétition internationale - Nécessité de transformer nos moeurs industrielles en ce qui concerne le concept de propriété - **Art. 1^{er} (diffusion légale)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur - **Après l'art. 1^{er}** (p. 440) : accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission - **Art. 2 (priorité interne)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - **Après l'art. 2 (documents présentés à l'appui de la demande)** (p. 441) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Michel Darras (suppression du « certificat d'addition ») - Demande le retrait de l'amendement n° 4 de la commission (figuration obligatoire dans la demande de brevet de l'indication des travaux antérieurs sur la matière faisant l'objet du brevet, connus du demandeur) - **Art. 3 (substitution, dans la procédure de délivrance, du seul rapport de recherche à l'avis documentaire)** : accepte l'amendement n° 5 de la commission (possibilité pour le demandeur de formuler ses observations) - **Art. 5 (coordination)** (p. 442) : accepte l'amendement de suppression n° 7 de la commission - **Après l'art. 5** : accepte l'amendement n° 39 de M. Michel Darras (modification de l'article 32 de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention) - (p. 443) : s'oppose aux amendements n° 8 de la commission (réduction à dix ans du délai de prescription de la demande en nullité totale ou partielle d'un brevet) et n° 45 de M. Serge Vinçon (présentation de la demande en

nullité totale ou partielle même si le brevet communautaire s'est éteint) - **Art. 6 (interdiction provisoire)** (p. 444) : accepte les amendements de la commission n° 9 (extension du champ d'application de la procédure d'interdiction provisoire) et n° 10 (compétence du président du tribunal saisi et statuant en la forme des référés pour conduire la procédure d'interdiction provisoire) - **Après l'art. 6** (p. 445) : sur l'amendement n° 11 de la commission (élargissement des conditions de preuve en matière de contrefaçon et actualisation de la procédure de saisie contrefaçon), son sous-amendement n° 47 ; adopté - **Art. 4 (coordination)** : accepte l'amendement de coordination n° 6 de la commission (précédemment réservé p. 442) - **Après l'art. 6** (p. 446) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (élévation de trois à dix ans du délai de prescription de l'action en contrefaçon) - (p. 447) : accepte l'amendement n° 40 de M. Michel Darras (modification de l'article 58 bis de la loi du 2 janvier 1968 par suppression de toute référence à la notion de territoire français) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de M. Pierre Laffitte (renforcement des peines applicables à l'usurpation de la qualité de propriétaire d'un brevet) - **Art. 7 (modalités de la diffusion légale)** (p. 448) : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - **Art. 8 (avis documentaire)** : accepte l'amendement n° 14 de la commission (exclusion du principe de la délivrance d'un avis documentaire par l'Institut national de la propriété industrielle à la demande de l'autorité judiciaire) - (p. 449) : accepte l'amendement rédactionnel n° 15 de la commission - (p. 450) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (extension de la possibilité offerte au juge par le nouveau code de procédure civile de s'adresser à un simple consultant) - **Après l'art. 9** (p. 451) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (rémunérations supplémentaires des inventeurs salariés) - (p. 454) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (conditions d'établissement de la rémunération supplémentaire de l'inventeur salarié) - (p. 455) : sur les amendements de la commission oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 20 (bénéfice fiscal des inventions) et accepte le n° 17 précédemment réservé (Titre I^{er} bis « dispositions portant incitation à inventer ») - **Art. 10 (missions de l'Institut national de la propriété industrielle)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission - **Art. 12 (liste des personnes qualifiées)** (p. 456) : rappelle que le Conseil d'Etat a fait remarquer qu'il valait mieux distinguer le métier de conseil qui s'apparente à celui d'avocat et le statut de salarié - Accepte l'amendement n° 24 de la commission (établissement et publication par l'Institut national de la propriété industrielle d'une liste de personnes qualifiées en matière de propriété industrielle) - **Art. 13 (conditions d'inscription sur la liste des personnes qualifiées)** (p. 457) : sur l'amendement n° 25 de la commission (conditions d'opposition sur la liste des personnes qualifiées en matière de propriété industrielle de mentions de spécialisation), son sous-amendement n° 51 ; adopté - **Art. 14 (compagnie nationale des conseils en propriété industrielle)** (p. 458) : accepte l'amendement de suppression n° 26 de la commission - **Art. 15 (monopole de représentation auprès de l'Institut national de la propriété industrielle)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 27 de la commission - **Après l'art. 16** (p. 459) : accepte l'amendement n° 28 de M. Jacques Thyraud (définition du conseil en propriété industrielle et pénalité en ce qui concerne l'usage abusif du titre de conseil en propriété industrielle) - **Art. 17 (sociétés de conseil)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 29 de la commission - **Après l'art. 18** (p. 461) : accepte l'amendement n° 30 de la commission (création d'une compagnie nationale des conseils en propriété industrielle dotée de la personnalité morale et placée sous la tutelle de l'Institut national de la propriété industrielle) - **Art. 20 (inscription en qualité de conseil en propriété industrielle des actuels conseils en brevet)** : accepte les amendements de la commission, n° 31 de coordination et n° 32 (suppression du second alinéa relatif à l'inscription de la mention de spécialisation « brevets et licences ») - **Art. 21 (inscription en qualité de conseil en propriété industrielle d'autres spécialistes)** : sur les amendements de la commission, s'oppose à l'amendement n° 33 (demande d'inscription sur la liste des conseils en propriété industrielle au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la présente loi) et accepte l'amendement de coord-

dination n° 34 - Art. 22 (*démarchage et publicité en matière de propriété industrielle*) (p. 462) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (précisions relatives à l'interdiction de démarchage) - Avant l'art. 12 : accepte les amendements de coordination n° 22 et n° 23 de la commission (précédemment réservés) - Après l'art. 24 : accepte l'amendement de coordination n° 36 de la commission - Sur l'ensemble (p. 463) : amélioration importante de ce texte sur certains points : rapidité et transparence de la diffusion des informations, statut de l'INPI - Souci du maintien de la conformité entre les dispositions adoptées par le Sénat et les engagements internationaux.

- **Rappel au règlement**, de M. Emmanuel Hamel - (23 mai 1990) (p. 1045) : regrette les termes employés par la Commission des Communautés européennes pour annoncer le récent accord intervenu au sujet du nouveau statut de Renault - Précise à M. Emmanuel Hamel que le Gouvernement a déjà saisi cette Commission pour lui exprimer sa regrettable interprétation de la Constitution française.

- **Proposition de loi tendant à rendre identique, pour les médicaments et les autres produits, la durée effective de la protection assurée par les brevets [n° 249 (89-90)]** - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1046) : objectifs de ce texte : allonger la durée de protection des brevets pharmaceutiques ; renforcer la compétitivité de l'industrie pharmaceutique française - Evolution profonde de ce secteur - Stratégies diverses en matière de recherche - Liens étroits entre le développement des laboratoires pharmaceutiques et l'organisation du système de protection sociale - Longévité exceptionnelle de certains médicaments - Nécessité pour le Gouvernement d'aider l'industrie pharmaceutique à faire preuve d'une grande persévérance dans les efforts de recherche et de développement - Harmonisation internationale des contraintes de sécurité - Création d'un certificat complémentaire de protection des médicaments par des brevets - Souhaite que ce dispositif soit rapidement élargi à l'ensemble des pays de la CEE - (p. 1049) : se félicite du consensus sénatorial sur cette proposition de loi - Rapport Biot-Dangoumau - Stratégie de l'industrie pharmaceutique française étroitement liée au système de protection sociale - Politique communautaire - Problème des produits phytosanitaires - Discussion prochaine au Parlement européen d'un projet de règlement relatif à l'allongement de la protection par brevet des produits pharmaceutiques - Avant l'art. unique : accepte l'amendement n° 1 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (insertion du certificat complémentaire de protection dans la liste des titres de propriété industrielle) - Art. unique (*certificat complémentaire de protection*) (p. 1050) : accepte les amendements de la commission, n° 2, d'ordre rédactionnel, n° 3 (définition des produits brevetables susceptibles de bénéficier du certificat), n° 4 (modalités de délivrance du certificat), n° 14 (conditions de transposition du régime des brevets à celui des certificats) et n° 5 (détermination des articles de la loi de 1968 sur la propriété industrielle applicables au certificat complémentaire de protection) - (p. 1051) : accepte l'amendement de coordination n° 6 de la commission - Après l'art. unique : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de la commission (publication de la date de l'autorisation de mise sur le marché) - (p. 1052) : accepte les amendements de la commission, n° 8 (insertion d'une division additionnelle : « Titre VI bis : Du certificat complémentaire de protection »), n° 9 de coordination, n° 10 (publicité du certificat complémentaire de protection) et n° 11 (modalités de nullité dudit certificat).

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)]** - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1055) : incon vénients de l'heure d'été soulevés à la fois par les parlementaires et par Mme Ségolène Royal chargée d'une mission sur l'opportunité du maintien du système horaire actuel - Incidences négatives de ce décalage horaire sur de nombreuses personnes - Economies d'énergie réalisées grâce à la mise en place de l'heure d'été - Nécessaire prise en

compte de l'environnement européen - S'en remet à la sagesse du Sénat sur cette proposition de loi - (p. 1060) : problème permanent des relations de l'homme avec le temps - Importance des économies d'énergie réalisées depuis 1976 grâce à la mise en place de l'heure d'été - Avis de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Relations de la France avec les autres Etats européens - Incidences négatives des mesures proposées sur la vie quotidienne des personnes qui voyagent régulièrement au sein de l'Europe - Sur l'ensemble (p. 1062) : économies d'énergie réalisées depuis 1976.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - (29 mai 1990) - Discussion générale (p. 1074, 1075) : contexte de l'accord Renault-Volvo - Redressement de la part de marché de Renault en Europe - Multiplication des regroupements internationaux de constructeurs - Atout dans la lutte contre la concurrence japonaise ; agrément préalable de Renault à la conclusion éventuelle d'un accord de portée limitée Volvo-Mitsubishi - (p. 1076) : accords du même type précédemment passés par Renault avec d'autres constructeurs - Conséquences favorables pour l'emploi - Sous-traitants - Poursuite des coopérations nationales - Création d'actions avec droit de vote, permettant l'entrée de Volvo dans le capital - Garantie des intérêts de Renault : valorisation des actions ; prix fixé par la commission d'évaluation des entreprises publiques - (p. 1077) : protocole garantissant la solidité de l'accord - Besoins de financement de Renault ; appel au marché financier ; émission de certificats d'investissement dans les conditions de droit commun pour les entreprises publiques - Reconnaissance des droits fondamentaux de l'Etat actionnaire par la décision de la Commission des Communautés européennes en date du 22 mai 1990 sur le contentieux des dettes de Renault - Absence d'effets sur les droits des salariés - Renforcement de la participation des salariés au capital - (p. 1078) : demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1102) : perspectives en Europe de l'Est - Possibilité d'accords limités avec les constructeurs japonais - Renault-Agriculture - Renault Véhicules industriels - Volvo-trucks - Renforcement des fonds propres de Renault - (p. 1103) : nouveau régime de participation des salariés au capital ; certificats d'investissement - Considérations de stratégie industrielle interdisant la diffusion complète de la lettre d'intention entre Renault et Volvo - Conventions collectives.

- **S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat à la mémoire de M. Jean Barras, sénateur représentant les Français établis hors de France (30 mai 1990) (p. 1114).**

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Avant l'art. 1^{er} (p. 1118) : s'oppose à l'amendement n° 75 de Mme Hélène Luc (« La Régie nationale des usines Renault joue un rôle exemplaire dans la politique sociale mise en oeuvre dans le pays ») - (p. 1120) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (maintien en vigueur du statut actuel du personnel de la Régie nationale des usines Renault) - Art. 1^{er} (*statut de la Régie Renault*) (p. 1124) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 7 de M. Robert Pagès - (p. 1125) : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Robert Pagès (suppression des deux premiers alinéas de cet article tendant à engager une privatisation rampante de la Régie Renault) - (p. 1127) : s'oppose à l'amendement n° 9 de Mme Hélène Luc (missions confiées à la Régie nationale des usines Renault instituée par l'article 7 de l'ordonnance du 16 janvier 1945) - (p. 1129) : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Jacqueline Faysse-Cazalis (maintien du statut de la Régie Renault prévu par l'ordonnance du 16 janvier 1945) - (p. 1131) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Paulette Fost (suppression de la transformation de la Régie Renault en société anonyme) - Son amendement n° 2405 : suppression de la dernière phrase de cet article précisant que les contrats en cours restent en vigueur ; adopté - (p. 1133) : s'oppose à l'amendement n° 3 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (modalités d'échange des actions de la Régie Renault contre des actions de la nouvelle société anonyme) - (p. 1135) : s'oppose à l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (développement des coopérations franco-françaises de

la Régie Renault dans les différents domaines afin de contribuer au redressement du commerce extérieur de la France et à celui de l'industrie nationale) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1137) : sa motion n° 2406 tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité aux amendements n° 92 à n° 177, à l'exception du n° 130, présentés par les membres du groupe communiste ; adoptée - **Art. 2 (par priorité) (statut et organes dirigeants de la société anonyme)** (p. 1142) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 13 de M. Charles Lederman - (p. 1144) : s'oppose à l'amendement n° 14 de Mme Paulette Fost (suppression des dispositions relatives aux modalités d'adoption des statuts initiaux de la société anonyme) - (p. 1145) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (suppression des dispositions dérogeant aux lois sur les sociétés) - **Art. 3 (par priorité) (ouverture du capital)** (p. 1149) : s'oppose aux amendements de suppression n° 5 de la commission et n° 24 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - **Art. 5 (par priorité) (actions et certificats d'investissement)** (p. 1153) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Après l'art. 1^{er}** (p. 1155) : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (missions de la Régie Renault en matière de production et de distribution de véhicules utilitaires) - (p. 1156) : s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Robert Pagès (missions économiques et sociales de la Régie Renault) - (p. 1157) : s'oppose à l'amendement n° 79 de Mme Hélène Luc (missions de la Régie Renault en matière de maintien et de développement de la production et de la distribution de machines-outils et de biens d'équipement) - (p. 1159) : s'oppose aux amendements analogues n° 80 et n° 81 de M. Robert Pagès (vocation de la Régie Renault à produire des véhicules populaires) - (p. 1160) : s'oppose à l'amendement n° 82 de Mme Paulette Fost (maintien et développement de la production et de la commercialisation des tracteurs agricoles assurés par la Régie Renault) - (p. 1161) : s'oppose à l'amendement n° 83 de Mme Hélène Luc (contribution de la Régie Renault à l'effort de recherche-développement en matière de nouvelles technologies ; priorité donnée aux coopérations franco-françaises) - (p. 1162) : s'oppose à l'amendement n° 84 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (investissements prioritaires de la Régie Renault dans le domaine des technologies nouvelles) - **Après l'art. 2** (p. 1163) : s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (composition du conseil d'administration) - (p. 1164) : s'oppose à l'amendement n° 85 de Mme Hélène Luc (prérogatives des comités d'établissement et du comité central d'entreprise) - **Après l'art. 3** : s'oppose à l'amendement n° 87 de M. Robert Pagès (prérogatives et moyens identiques attribués au comité de groupe et au comité central d'entreprise) - **Art. 4 (possibilité donnée à la société anonyme d'émettre sans délai des obligations et des billets de trésorerie)** (p. 1165) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 58 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 4** (p. 1166) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Robert Pagès (libertés syndicales garanties au sein de la Régie Renault ; annulation des licenciements, sanctions, poursuites et procédures engagées contre les militants syndicaux) - **Après l'art. 5** (p. 1167) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Robert Pagès (formation professionnelle) - **Art. 6 (abrogations)** (p. 1168) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 91 de Mme Paulette Fost - **Sur l'ensemble** (p. 1172) : malgré son opposition au projet de loi ainsi amendé, se félicite des convergences de vues en ce qui concerne la vocation internationale de Renault et la nécessité d'assurer son expansion.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1860) : convention-cadre entre EDF et le Gouvernement : principe d'un achat par les utilisateurs des lâchures effectuées par EDF ; négociations locales de la tarification sous l'autorité du préfet ; réussite de sa mise en application en 1989 ; participation d'EDF à l'étude de nouveaux ouvrages et à leur réalisation - Faiblesse de la consommation nette définitive d'EDF compensée financièrement dans le cadre de conventions locales - Paiement par EDF de la redevance aux agences de bassin ; fin du litige entre EDF et l'agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse - (p. 1861) : espoir de paiement par EDF de la redevance de prélèvement - Progrès de la lutte contre la pollution ; relativité du rôle de

l'industrie dans la pollution totale de l'eau ; vigilance des directions générales de l'industrie et de la recherche ; volonté gouvernementale de conclure des contrats sectoriels de progrès et des accords d'entreprise - Précision des instruments de mesure de la pollution - Amélioration de la qualité de l'eau : réglementation, promotion des technologies ; concours d'idées lancé par le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, savoir-faire français - Alliance nécessaire des luttes pour l'expansion industrielle et pour l'environnement - Mission de définition d'un label vert confiée à l'Afnor pour la fin 1990 ; éco-produits - Problème de l'eau : intervention normale de nombreux ministères, amélioration souhaitable de leur coordination.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault - Nouvelle lecture [n° 392 (89-90)]** - (25 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2069) : estime que ce projet paraît adapté à une certaine logique industrielle et que les propositions du Sénat visent à des transformations qui ne paraissent pas conciliables avec le projet de loi - Déclare qu'il sera défavorable, comme en première lecture, aux amendements du rapporteur général - **Art. 1, Art. 2, Art. 3 et Art. 5** (p. 2072, 2073) : s'oppose aux amendements de la commission n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Sur l'ensemble** : se félicite que sur l'approbation de la convention industrielle passée entre Volvo et Renault, et sur la possibilité juridique qui lui est donnée de s'accomplir, la représentation nationale dans son ensemble ait manifesté son accord avec le Gouvernement.

- **Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service [n° 373 (89-90)]** - (5 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2531) : définition des marques de fabrique, de commerce ou de service - Caractéristiques de l'économie moderne - Recherche d'un équilibre entre la protection des marques et la liberté du commerce et de l'industrie - (p. 2532) : codification de la jurisprudence et mise en harmonie de ce texte avec la directive communautaire du 21 décembre 1988 - **Art. 1^{er} (définition de la marque)** (p. 2533, 2534) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 1 (prise en considération de la marque comme signe distinctif), n° 3 (élargissement de la définition de la marque) et n° 6 (cas des signes figuratifs caractérisant un service) ; s'oppose à l'amendement n° 2 (rôle d'identification de la marque) et accepte les amendements n° 4 (substitution des termes « un tel signe » au terme « marque ») et n° 5 (droit des marques et logiciels) - **Art. 2 (caractère distinctif de la marque)** (p. 2535) : accepte les amendements de la commission, n° 7 (suppression de l'acquisition par l'usage du caractère distinctif d'un signe de nature à constituer une marque), n° 9 (suppression de la notion de couleur imposée par la nature) et n° 10 (notion d'usage) - **Art. 4 (protection des droits antérieurs)** : accepte l'amendement n° 36 de M. Lucien Lanier (notion de droits antérieurs) - (p. 2536) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (protection du nom, de l'image ou de la renommée d'une collectivité territoriale) - **Art. 5 (acquisition de la propriété de la marque)** : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (effets de l'enregistrement pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable) - **Avant l'art. 7** (p. 2537) : sur l'amendement n° 13 de la commission (possibilité pour toute personne intéressée de formuler des observations auprès de l'Institut national de la propriété industrielle pendant un délai de deux mois suivant la publication de la demande d'enregistrement ; cas des collectivités territoriales), son sous-amendement n° 42 : suppression de la seconde partie de l'amendement n° 13 de la commission relative aux collectivités territoriales ; adopté - **Art. 7 (procédure d'opposition)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 14 de la commission et l'amendement de coordination n° 37 de M. Lucien Lanier - (p. 2538, 2539) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 15 (possibilité donnée aux collectivités territoriales de former une opposition) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 16 (rôle du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle en matière d'opposition) - Son amendement n° 39 : cas de suspension du délai ; adopté - **Après l'art. 9** : accepte l'amendement n° 18 de la commission (institution d'une

procédure d'enregistrement provisoire) - **Art. 13** (*protection de la marque*) (p. 2540) : accepte les amendements de la commission n° 19, rédactionnel, et n° 20 (faculté du propriétaire de s'opposer à tout acte de commercialisation des marques s'il justifie de motifs légitimes) de la commission - **Art. 14** (*protection de la marque notoirement connue*) : accepte l'amendement n° 21 de la commission (substitution des termes «jouissant d'une renommée» aux termes «notoirement connu» afin de mettre le texte en conformité avec la directive européenne) - **Art. 17** (*auteur de l'action en contrefaçon; prescription*) (p. 2541) : accepte l'amendement n° 22 de la commission (cas d'irrecevabilité des actions en contrefaçon) et s'oppose au sous-amendement n° 38 de M. Lucien Lanier (harmonisation avec l'article 22 de la présente proposition) - **Après l'art. 17** (p. 2542) : accepte l'amendement n° 23 de la commission (procédure d'interdiction provisoire en matière de contrefaçon) - **Art. 18** (*saisie-contrefaçon*) : accepte les amendements de la commission, n° 24 (droit de faire procéder par huissier assisté d'experts de son choix, soit à la description détaillée, soit à la saisie réelle) et de coordination n° 25 - **Art. 19** (*intervention des douanes*) : sur les amendements de la commission, s'oppose à l'amendement n° 26 (possibilité pour l'administration des douanes de retenir, après en avoir averti le Procureur de la République, certaines marchandises dans le cadre de ses contrôles) et accepte l'amendement n° 27 (information du procureur de la République) - (p. 2543) : son amendement n° 40 : limitation de la levée du secret douanier aux seuls éléments strictement indispensables aux actions en justice ; adopté - **Art. 22** (*action en nullité*) : accepte l'amendement de coordination n° 29 de la commission - **Art. 31** (*actions civiles relatives aux marques; compétences*) (p. 2544) : s'oppose à l'amendement n° 31 de la commission (attribution de la compétence du contentieux de la présente loi à l'autorité judiciaire) - **Après l'art. 31** : accepte l'amendement n° 32 de la commission (recours à l'arbitrage) - **Art. 34** (*sanctions pénales*) (p. 2545) : accepte l'amendement rédactionnel n° 33 de la commission - Son amendement n° 41 : notion d'incrimination ; adopté - **Art. 37** (*entrée en vigueur de la présente proposition*) (p. 2546) : accepte l'amendement n° 35 de la commission (entrée en vigueur le 28 décembre 1991 de la présente proposition à l'exception de l'article 7) - **Art. 38** (*application outre-mer*) : signale que les assemblées territoriales des collectivités territoriales d'outre-mer ont été consultées lorsque le présent texte a été inscrit comme proposition de loi - (p. 2547) : son amendement n° 43 : suppression de la mention «aux territoires d'outre-mer» ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle - Deuxième lecture [n° 372 (89-90)]** - (5 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2547) : points de vue différents entre l'Assemblée nationale et le Sénat, notamment en ce qui concerne les prérogatives des brevetés et le statut des inventions de salariés - **Art. 2** (p. 2549) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission - **Art. 3** (p. 2550) : sur l'amendement n° 2 de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat (procédure selon laquelle est établi le rapport) - **Art. 5 bis A** (p. 2551) : son amendement rédactionnel n° 27 ; adopté - **Art. 6 ter** (p. 2552) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale, relatif aux sanctions pénales) - **Art. 7** (p. 2554) : accepte l'amendement de coordination n° 5 de la commission - **Art. 8** : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (recours à des concours extérieurs en matière de contentieux) - **Après l'art. 8** (p. 2555) : accepte l'amendement rédactionnel n° 7 de la commission - **Art. 9 ter** (p. 2556) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (rémunération supplémentaire des salariés auteurs d'une invention) - **Art. 16 A** (p. 2557) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (inscription sur la liste des conseils en propriété industrielle assortie d'une mention de spécialisation) - **Art. 16 B** (p. 2558) : accepte l'amendement n° 11 de la commission (représentation des personnes devant l'Institut national de la propriété industrielle par l'intermédiaire de conseils en propriété industrielle) - **Art. 17** (p. 2559) : accepte les amendements de la commission, n° 12 (conditions d'exercice en société de la profession de conseil en propriété industrielle), et n° 13, rédactionnel - **Art. 21** : accepte les amendements de la commission, n° 14

(cas de représentation) et n° 15 (obligation de bonne moralité pour être inscrit sur la liste spéciale établie par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle) - **Art. 22** (p. 2560) : accepte l'amendement de suppression n° 16 de la commission - **Art. 23** : accepte les amendements de coordination n° 17, n° 18 et n° 20 et l'amendement rédactionnel n° 19 de la commission - **Avant l'art. 24** (p. 2561) : sur l'amendement n° 21 de la commission, son sous-amendement n° 28 ; adopté - Son amendement rédactionnel n° 29 ; adopté - **Après l'art. 24** : accepte les amendements de coordination n° 22 et n° 23 de la commission - **Après l'art. 6** (suite) (p. 2562) : accepte l'amendement de coordination n° 3 de la commission, précédemment réservé - **Après l'art. 24 bis** : accepte les amendements de coordination n° 24 et n° 25 de la commission.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) (p. 2945) : multiplication des collections - Textiles dits techniques - Importantes évolutions technologiques - Retard des méthodes de gestion - (p. 2946) : vitalité du secteur textile : effort de création ; augmentation des qualifications - Rapport sur la filière textile de MM. Jollès et Bounine : «Un projet pour le textile-habillement français» en novembre 1989 - Thèmes mobilisateurs : création ; organisation de la production définie par la relation aux clients ; gestion des hommes - Champagne-Ardenne ; Pays de la Loire - Exigence et difficulté du marché : phénomènes de mode, capacité de réaction des entreprises - Reversions industrielles : plans sociaux, amélioration des possibilités de recours au chômage partiel ; régime d'incitation au travail à mi-temps - Accord de la Commission des Communautés européennes sur l'éligibilité du textile-habillement aux aides à finalité régionale - Mobilisation du Fonds de redéveloppement industriel, FRI - Incitations publiques à la création, à la recherche-développement et à la formation - Soutien financier et commercial de grands groupes - Appellation «haute couture» - Centre de défilés de mode du Grand Louvre - (p. 2947) : Institut français de la mode - Jeunes stylistes ; nécessité de passerelles entre les milieux créateurs et financiers - Dotation budgétaire en faveur des PME pour le recours à une compétence de création externe - Elargissement du Fonds régional d'aide au conseil, FRAC, au stylisme ; aide à l'embauche de créateurs dans les PME - Succès de l'appel à propositions visant au «développement de la productique dans les industries du cuir, de la chaussure, de l'habillement et du textile» lancé par le ministère de l'industrie, en liaison avec l'Agence nationale de revalorisation de la recherche, ANVAR - Conventions d'engagement de développement - Conclusion d'un contrat d'étude prévisionnelle sur l'ensemble des besoins de qualification du secteur avec le ministre du travail - Pénurie de cadres et de techniciens - Ouverture de deux sections de BTS de modélistes - Mise en place des délégués textiles à l'échelon local ; bilan positif - Extension de leur mission - Condamnation par la Commission de tout dispositif spécifique d'aides directes, «plan textile» - Efforts gouvernementaux : formation et création - Déplafonnement de la cotisation «transport» et baisse du taux moyen - Mesures de soutien des activités de main d'oeuvre - Nord-Pas-de-Calais - (p. 2948) : crise de surproduction des marchés mondiaux, effondrement du marché du fil à tricoter - Cellule de conversion auprès du préfet de région ; dotation du Fonds de conversion et du Fonds de développement industriel - Classement à titre définitif du bassin Nord-Est de Lille au bénéfice de la prime d'aménagement du territoire, PAT - Région Midi-Pyrénées - Mono-industrie concentrée sur les bassins d'emploi de Castres, Mazamet et Lavelanet - Recul du marché de la laine cardée - Incapacité des PME à gérer la crise - Entreprise Roudière à Lavelanet - Bassin de Castres-Mazamet : utilisation des périodes de chômage technique pour des actions de formation ; dotation du FRI - Lavelanet et pays d'Olmes : partenariat entre le conseil général, l'Etat et le groupe Chargeurs - Création d'une société de développement - Réussite de l'entreprise Thiery : tissus pour sièges automobiles - Effort en faveur du développement touristique, dotation du Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR, et de l'aménagement urbain, dotation du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT - Développement intégré - Objectif 2 du Fonds européen de développement régional, FEDER ;

présentation de la candidature du Pays d'Olmes par le Gouvernement - Nécessité d'un financement intercommunal de la construction de l'usine de tissage du pays d'Olmes - Étudiera la prise en compte dans l'assiette du crédit d'impôt-recherche des dépenses de collection - (p. 2949) : étudiera l'inclusion des frais engagés par les PME auprès d'organismes de recherche extérieurs et le problème de la durée des amortissements fiscaux en relation avec la réalité économique - Relativité de l'importance des taux d'intérêt français - Diminution du taux des prélèvements obligatoires : baisse du plafond de la taxe professionnelle, prise en charge par l'Etat - Facilitation du recours des PME aux financements bancaires - Obtention de l'extension au textile, par la Commission de Bruxelles, de la PAT ; demandera l'extension des crédits « productives » - Refus d'un protectionnisme global - (p. 2950) : négociations du GATT menées par la Commission des Communautés européennes : nouveau régime de régulation du commerce mondial succédant à l'arrangement multifibres dit « AMF 4 » - Conflit entre pays importateurs et exportateurs - Retour souhaitable du textile-habillement dans le GATT avec un fonctionnement loyal de la concurrence - Nécessité d'une clause de sauvegarde sélective permettant à un Etat la mise en oeuvre immédiate de mesures de contingentement - Lutte contre le dumping, les subventions abusives et la contrefaçon - Obligation pour les pays exportateurs d'ouvrir leur marché - Abandon progressif de l'accord multifibres - Nécessité d'une période transitoire - Accord sur une période transitoire indéterminée pour le retour des industries textiles dans le GATT - Espoir d'une convergence des intérêts européens et américains - Difficulté de la négociation multilatérale ; maintien souhaitable de la position adoptée par la CEE - (p. 2951) : intergroupe « textile » du Sénat - Développement de l'action de coopération et de partenariat avec la profession - Multiplication des initiatives - Reconversion de la taxe parafiscale - Demande, par la Commission de Bruxelles, de l'inclusion dans l'assiette de la taxe, des exportations vers la CEE.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3439) : préoccupation écologique - Fusion de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, avec l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et l'Agence pour la qualité de l'air, AQA - (p. 3440) : synergie entre les trois agences : exemples ; effet de serre ; recyclage des déchets - Réseau régional de l'AFME - Relance de la politique d'économies d'énergie ; moyens budgétaires ; mesures fiscales - Développement des énergies renouvelables - (p. 3441) : gestion des déchets : collecte sélective ; recyclage ; fiscalité des déchets - Lutte contre la pollution de l'air.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4703) : conjoncture internationale - Rôle de l'Etat - Dynamisme des petites et moyennes entreprises et industries françaises, PME et PMI - Progression de l'investissement - (p. 4704) : commerce extérieur ; déficit du solde industriel - Chambres de commerce et postes d'expansion économique à l'étranger - Négociations commerciales internationales ; CEE ; Japon ; textile et automobile - Investissements étrangers en France - Priorités budgétaires - Maîtrise de l'énergie et environnement ; coopération avec le ministère de l'environnement ; Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - (p. 4705) : énergie nucléaire ; Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Economies d'énergie ; incitations fiscales ; Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Fonds de soutien des énergies nouvelles et renouvelables - Croissance des aides publiques à la recherche industrielle ; filière électronique ; grands programmes : Jessi ; Eurêka-télévision haute définition - Innovation dans les PME et les PMI : Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Formation : objectif du doublement du nombre d'ingénieurs - Ecoles des mines - (p. 4706) : état des soutiens à Charbonnages de France et à la construction navale - (p. 4722, 4723) : chapitre budg-

taire du ministère de l'industrie - Energie nucléaire - Sûreté nucléaire - Portée limitée des défaillances constatées dans le fonctionnement de certaines centrales ; service central de sûreté des installations nucléaires - CEA - (p. 4724) : poursuite de l'expérimentation du surgénérateur Super-Phénix - Tarifs du gaz et de l'électricité ; contrats de plan conclus entre l'Etat et EDF et entre l'Etat et GDF ; objectif de désendettement des deux entreprises - Capital d'EDF - (p. 4725) : Framatome - Charbonnages de France - Reconversion du bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais - Conflits sociaux dans le bassin houiller lorrain - Transfert du patrimoine des houillères de Charbonnages de France - Carburant agricole - (p. 4726) : carburant agricole ; importance des travaux de recherche ; incitation fiscale ; échec de l'installation pilote de fabrication de méthanol de Clamecy dans la Nièvre - Ouverture de nouvelles mines : frein constitué par le mécanisme actuel de péréquation des charges de chauffage et de logement du régime de retraite des mines - (p. 4727) : commerce extérieur : réorientation des exportations vers les pays solvables ; produits de luxe ; effets positifs de la réunification de l'Allemagne - PMI et PME - Concours financiers - Crédit inter-entreprises - Transmission d'entreprises - Epargne de proximité - (p. 4728) : insuffisance des fonds propres des entreprises nationales - Bull - Renault - Usine Thomson de St-Apollinaire dans le département de la Côte d'Or - Commerce international : automobile ; concurrence japonaise ; textile - (p. 4729) : formation : concertation entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'industrie sur l'enseignement technique - Ecoles des mines - Examen des crédits - Etat B (p. 4730) : s'oppose à l'amendement n° II-25 de la commission (réduction des crédits).

FORTIER (Marcel), sénateur de l'Indre-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes pour l'exercice 1989-1990.

- Membre titulaire de la commission des comptes de la sécurité sociale.

Membre titulaire du Comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Équipement, logement, transport et mer - III - Aviation civile et IV - Météorologie** - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 19] (21 novembre 1990).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Navigation aérienne** - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 42] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Équipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation

aérienne - (8 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4784) : forte progression du trafic aérien - Recrutement supplémentaire d'ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne et d'ingénieurs électroniciens - Construction aéronautique - Cas de l'Union des transports aériens, UTA - Grèves - (p. 4785) : programme d'équipement du groupe Air France - Incidences de la crise du Golfe persique - Cas d'Air Inter - Construction aéronautique : Airbus - Incidences de la fluctuation du dollar sur la situation du marché - Industrie aérospatiale - (p. 4786) : formation aéronautique : pénurie des pilotes - Aviation légère - Budget annexe de la navigation aérienne, BANA - Modulation des horaires en fonction des nécessités du trafic - Accroissement du nombre des vols retardés.

FOSSET (André), sénateur des Hauts-de-Seine (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire du conseil d'administration de la société nationale de programme Antenne 2 (A2).
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 236 (JO Débats du 13 septembre 1990) (p. 1977) - Ministère : Famille - Mesures en faveur des familles nombreuses - (Réponse : JO Débats du 27 octobre 1990) (p. 3068) - Famille.

FOST (Paulette), sénateur de Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 34] (21 novembre 1990).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Journaux officiels - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 40] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)] - (3 mai 1990) - Art. 3 (principe d'indemnisation) (p. 661) : soutient l'amendement n° 16 de M. Robert Pagès (bénéfice de l'indemnisation si les faits ont entraîné la mort ou une incapacité totale de travail personnel égale ou supérieure à huit jours) - (p. 662) : soutient l'amendement

n° 17 de M. Robert Pagès (extension du droit aux réparations à tous les étrangers) - Art. 7 (principe de subsidiarité de l'indemnisation versée par la commission - fonds de garantie des victimes d'infractions) (p. 664) : soutient l'amendement n° 18 de M. Robert Pagès (règlement par le fonds de garantie aux victimes d'infractions de l'intégralité du préjudice et récupération des sommes qui peuvent être dues par d'autres débiteurs au titre du même préjudice) - Après l'art. 10 (p. 666) : soutient l'amendement n° 20 de M. Robert Pagès (augmentation des seuils de ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire totale ou partielle) - Après l'art. 14 (p. 669) : soutient l'amendement n° 21 de M. Robert Pagès (alimentation du fonds de garantie par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance) - Après l'art. 16 (application outre-mer) (p. 671) : soutient l'amendement n° 22 de M. Robert Pagès (dépôt d'un rapport annuel au Parlement retraçant l'utilisation des sommes détenues par le fonds de garantie aux victimes d'infractions) - Explication de vote sur l'ensemble : améliorations sensibles pour les victimes d'infractions - (p. 672) : dispositions insuffisantes pour les milliers de victimes de la petite et moyenne délinquance - Rappelle le rejet de la proposition de relèvement des plafonds de l'aide judiciaire totale et partielle - Dénonce le désengagement de l'Etat pour le financement de l'indemnisation des victimes d'infractions - Mesures discriminatoires à l'égard des étrangers - Au nom du groupe communiste, s'abstiendra dans le vote de ce projet de loi.

- Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - Discussion générale (p. 1092, 1093) : mission d'intérêt public de la Régie Renault incompatible avec la politique gouvernementale de régression économique et sociale - Conséquences de l'accord Renault-Volvo sur les droits des salariés : suppression prévisible des acquis sociaux et alignement sur les dispositions peu avancées des conventions collectives de la métallurgie et des garages : usine Soresco ; usines Renault de Seine-Maritime ; usine de Douai ; vente des succursales de Metz et d'Epinal - Sanctions prises à l'encontre de militants syndicaux - Réduction d'effectifs.

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Art. 1^{er} (statut de la Régie Renault) (p. 1122) : opposition des sénateurs communistes à cet article tendant à transformer la Régie Renault en société anonyme - Dénonce l'accord Renault-Volvo - (p. 1130) : son amendement n° 11 : suppression de la transformation de la Régie Renault en société anonyme ; rejeté - Souhaite que le statut actuel de la Régie Renault soit maintenu, voire renforcé, pour faire face aux grands défis de l'an 2000 - Mission d'intérêt national - (p. 1131) : développement de la coopération entre les deux constructeurs français : Renault et PSA - (p. 1133) : se déclare opposée à l'amendement n° 3 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (modalités d'échange des actions de la Régie Renault contre des actions de la nouvelle société anonyme) - (p. 1139) : votera contre cet article - Art. 2 (par priorité) (statut et organes dirigeants de la société anonyme) (p. 1143) : son amendement n° 14 : suppression des dispositions relatives aux modalités d'adoption des statuts initiaux de la société anonyme ; rejeté - Art. 3 (par priorité) (ouverture du capital) (p. 1151) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 24 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Art. 5 (par priorité) (actions et certificats d'investissement) (p. 1153) : volonté gouvernementale de céder aux pressions japonaises et de « brader » l'industrie automobile française - Accord Renault-Toyota en Colombie de nature à renforcer les inquiétudes à l'égard des rapports entre Volvo et Mitsubishi - Après l'art. 1^{er} (p. 1155) : soutient l'amendement n° 78 de M. Robert Pagès (missions économiques et sociales de la Régie Renault) - (p. 1159) : son amendement n° 82, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : maintien et développement de la production et de la commercialisation des tracteurs agricoles assurés par la Régie Renault ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - Après l'art. 2 (p. 1162) : soutient l'amendement n° 23 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (composition du conseil d'administration) - Après l'art. 4 (p. 1166) : soutient l'amendement n° 88 de M. Robert Pagès (libertés syndicales garanties au sein de la Régie Renault ; annulation des licenciements, sanctions,

poursuites et procédures engagées contre les militants syndicaux) - Art. 6 (abrogations) (p. 1167) : son amendement de suppression n° 91 ; non retenu dans le vote unique (p. 1169).

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - Exception d'irrecevabilité (p. 1262) : soutient la motion n° 40 de Mme Hélène Luc tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Opposition des agents des P et T à ce projet de loi - Démocratisation du service public - Adaptation aux besoins des usagers - Parodie de concertation entre la direction des postes, les salariés, les usagers et le ministère - Opposition des organisations syndicales aux conclusions du rapport Prévot - (p. 1263) : avenir de La Poste dans les zones rurales - Conséquences négatives de l'autonomie juridique de La Poste et de France Télécom - Réglementation communautaire - Régie Renault - Dénonce l'absence de consultation du Conseil économique et social sur ce projet - Dispositions essentielles relevant du domaine réglementaire - (p. 1264) : démantèlement du service public.

- **Rappel au règlement** - (12 novembre 1990) (p. 3322) : article 36, alinéa 3 du règlement du Sénat - Souhaite connaître l'opinion du garde des Sceaux à propos des incidents survenus durant la manifestation des lycéens.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Art. 4 (plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise du montant de la cotisation de la taxe professionnelle) (p. 3739) : soutient l'amendement de suppression n° I-7 de M. Robert Vizet - Après l'art. 4 (p. 3740) : soutient l'amendement n° I-9 de M. Robert Vizet (suppression du bénéfice de l'abattement général de 16 % des bases de la taxe professionnelle pour les entreprises situées dans les communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieur au taux moyen national) - Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers) (p. 3751) : soutient l'amendement n° I-11 de M. Robert Vizet (déductibilité totale de la TVA sur les achats de fioul effectués par les organismes et les associations de tourisme social et familial pour les hébergements collectifs qu'ils gèrent).

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers - (25 novembre 1990) (p. 3909) : continuité des choix budgétaires - « Plan de développement des exportations » - Evolution déficitaire de la balance commerciale - Rupture souhaitable avec les choix d'austérité et d'insertion de la France dans une construction européenne - Déficit du commerce extérieur : facture énergétique, Golfe persique, opérations spéculatives des compagnies pétrolières, insuffisance des capacités de raffinage - Croissance continue des taux de pénétration des produits étrangers - Insuffisance du pouvoir d'achat - Solde industriel négatif - Déficit des échanges avec l'Allemagne, les Etats-Unis, l'Italie - Caractère fallacieux des arguments gouvernementaux - (p. 3910) : insuffisance des capacités de production ; de la recherche et de la formation - Accroissement souhaitable de la demande par l'augmentation des rémunérations - Exportations de capitaux - Suppression massive d'emplois - Faible taux d'intégration à l'économie nationale des firmes étrangères - « Pôle européen de développement » en Meurthe-et-Moselle : accroissement des importations japonaises - Développement nécessaire des capacités humaines et productives - Absence de compensation entre le déficit des échanges de marchandises et les excédents dégagés par les services - Réunion du CNPF : déclin industriel - Conséquences néfastes du « franc fort » - Prise en compte des intérêts de la population pour la politique d'adaptation à la conjoncture internationale - Négociations du GATT : abandon regrettable de l'initiative française au bénéfice de la Commission européenne - Limitation souhaitable de la sortie des capitaux - Nécessité de financer la recherche - Mise en oeuvre souhaitable d'une coopération publique et mixte fondée sur les intérêts réciproques des peuples - Promotion nécessaire des monnaies

nationales et de l'ECU - Rejet de ce projet de budget par le groupe communiste.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (28 novembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4095, 4096) : activité du Conseil économique et social - Diffusion des travaux : progression des ventes des publications - Faible progression des crédits - Création de deux emplois - Financement des travaux d'extension du Palais d'Iéna - Pensions de retraite - Dépenses en matériel - Insuffisance des effectifs - Propose l'adoption de ce projet de budget.

Budget annexe des journaux officiels - (28 novembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4097, 4098) : excédent versé au Trésor par le budget annexe des Journaux officiels - Prévisions de progression des recettes ; progression des ventes - Stabilité des tarifs - Dépenses de personnel - Dépenses d'investissement : remplacement du matériel de photocomposition - Etudes nécessaires des effets de la modernisation sur les effectifs - Centre national d'informatique juridique, CNIJ : ressources commerciales ; subvention d'équilibre versée par les Journaux officiels ; développement des bases de données - Nécessaire révision des tarifs.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Art. 92 (institution d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement) (p. 4343) : financement de la branche accidents du travail-maladies professionnelles - Prestations familiales - (p. 4344) : assurance vieillesse - Pouvoir d'achat des retraités - Art. 98 (contribution sociale sur les produits de placement) (p. 4361) : soutient l'amendement de suppression n° II-79 de Mme Marie-Claude Beaudeau - Affectation de la CSG - Art. 99 bis (rapport au Parlement) (p. 4365) : soutient l'amendement de suppression n° II-81 de Mme Marie-Claude Beaudeau - (p. 4366) : fiscalisation - Contrôle de la sécurité sociale par les assurés sociaux - Remise en cause des fondements de la protection sociale.

FOURCADE (Jean-Pierre), sénateur des Hauts-de-Seine (UREI).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires sociales.

- Membre *ès qualités* de la Commission nationale de l'équipement sanitaire.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la partici-

pation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 428 (89-90)] (27 juin 1990) - *Etablissements de soins et de cure*.

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues, au nom de la commission des affaires sociales, à la suite d'une mission effectuée du 12 au 19 septembre 1990 par une délégation chargée d'étudier les régimes d'assurance maladie et d'assurance vieillesse au Japon [n° 100 (90-91)] (27 novembre 1990) - *Japon*.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2901) - Ministère : Education - *Rentrée universitaire* - Enseignement supérieur.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement* [n° 160 (89-90)] - *Suite de la discussion* - (4 avril 1990) - *Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement)* (p. 49) : demande l'adoption de l'amendement de suppression n° 18 de M. José Balarello, rapporteur pour avis.

- *Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation* [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - *Discussion générale* (p. 365) : souligne l'intérêt que porte le Sénat à ce projet touchant la santé publique et les libertés individuelles - Travaux préparatoires approfondis de la commission des affaires sociales sur ce projet - (p. 366) : conflit avec la commission des lois sur la judiciarisation du placement psychiatrique - Répartition quasi-équilibrée des Etats européens entre adversaires et partisans de la judiciarisation - S'oppose à cette réforme en raison, d'une part de l'encombrement actuel des tribunaux rendant impossible une application rapide, et d'autre part de la subsistance du

risque d'internement abusif - Demande l'examen en priorité des amendements présentés par M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis de la commission des lois - Réduction considérable des internements depuis la mise en place de la sectorisation psychiatrique - Possibilité de concilier les impératifs thérapeutiques et la nécessaire protection des libertés individuelles - (p. 367) : demande aux sénateurs d'adopter les amendements proposés par la commission des affaires sociales.

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - *Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales)* - *Art. L. 332-2 du code de la santé publique (visite des établissements)* (p. 403) : intervient sur l'amendement n° 163 de M. Henri Belcour (suppression des visites de contrôle du maire ou de son représentant) - S'oppose au fait que le maire soit situé au même rang que l'ensemble des personnalités départementales chargées de contrôler les établissements psychiatriques alors qu'il est responsable de ce qui se passe sur le territoire communal - *Art. L. 332-3 (composition et prérogatives de la commission départementale pluridisciplinaire)* (p. 411) : se déclare opposé à l'amendement n° 124 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (rapport d'activité de la commission adressé annuellement au préfet, au procureur de la République, au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux).

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - *Art. 2 (suite)* - *Art. L. 333 du code de la santé publique (définition du placement à la demande d'un tiers)* (p. 494) : s'oppose à l'amendement n° 129 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (second certificat médical établi avant l'admission du malade par un psychiatre pouvant exercer dans l'établissement d'accueil).

- *Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants* [n° 208 (89-90)] - (10 mai 1990) - *Art. 3 (octroi et retrait de l'autorisation ou de l'agrément)* (p. 747) : demande le retrait de l'amendement n° 28 de M. Roland Courteau (compétence du juge des enfants substituée à celle du préfet) - *Art. 6 (interdiction de la publicité abusive destinée à attirer les mineurs vers la profession de mannequin)* (p. 753) : soutient l'amendement n° 8 de M. Claude Huriet, rapporteur (publicité autorisée pour les seules agences titulaires d'un agrément leur permettant d'engager des enfants) - (p. 755) : soutient l'amendement n° 10 de la commission (interdiction du travail de nuit des enfants mannequins).

- *Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées* [n° 248 (89-90)] - (18 mai 1990) - *Art. 3 (modalités de fixation des prix)* (p. 983) : intervient sur l'amendement n° 6 de M. Bernard Seillier, rapporteur (substitution d'un mécanisme de surveillance par le préfet à l'encadrement des tarifs par arrêté ministériel) - (p. 984) : décentralisation - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 987) : modifications au projet de loi adoptées par le Sénat : contrôle des tarifs à l'échelon départemental ; système de passage du régime des établissements privés à celui de l'aide sociale - Demande l'adoption de ce projet de loi.

- *Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale* [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) - *Discussion générale* (p. 1005) : problème de l'article 18 qui confie la maîtrise d'ouvrage de constructions d'enseignement supérieur aux collectivités territoriales - Rappelle qu'il y a un an M. Michel Charasse estimait que l'Etat avait seul qualité pour assurer la maîtrise d'ouvrage et devait prendre en charge 50 % du coût des constructions universitaires - Regrette la non-éligibilité des opérations d'investissement au fonds de compensation de la TVA - (p. 1006) : rappelle que les lois de décentralisation confèrent aux communes, départements et groupements un certain nombre de garanties financières - Signale que la région Ile-de-France accueillera 100 000 étudiants supplémentaires dans les prochaines années - Constate que l'Etat n'a pas les moyens budgétaires de résoudre la crise universitaire -

Estime que le moment est venu de faire confiance aux capacités des entreprises du bâtiment pour qu'elles exécutent les travaux de réhabilitation et d'extension des bâtiments universitaires en s'engageant à assurer la maintenance des locaux sur la base de contrats de longue durée - Estime que l'objectif doit être de doter la France d'institutions modernes et capables de rivaliser avec les meilleures universités étrangères - (p. 1007) : rappelle que la région Ile-de-France a consacré 14 milliards de francs pour la période 1986-1992 à la construction de lycées et envisage d'en rénover 300 en cinq ans - Rappelle que dès la prochaine rentrée scolaire, des dizaines de milliers d'étudiants seront dans des situations difficiles - Souhaite que l'action de l'Etat avec les collectivités locales débouche sur une action efficace et dépasse les clivages politiques - (p. 1012) : rappelle que si M. Albin Chalandon a jugé utile de proposer une loi c'est parce qu'il s'agissait de concéder le gardiennage des prisons - Signale que le Conseil d'Etat a élaboré une jurisprudence sur le marché d'entreprise - Problème de la réalisation rapide de locaux convenables pour les dizaines de milliers d'étudiants qui vont se présenter aux portes des universités - Dénonce la dégradation des bâtiments et le mauvais entretien des lieux qui exercent un effet dissuasif sur de nombreux étudiants - Souhaite que le promoteur soit aussi chargé de l'entretien du bâtiment - (p. 1013) : en ce qui concerne la qualité architecturale, demande de comparer des réalisations telles que Jussieu, Nanterre, Paris VI ou Tolbiac à des bâtiments construits par des entreprises privées à la Défense.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - **Question préalable** (p. 1205) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable : s'interroge sur l'opportunité de discuter ce texte aujourd'hui - Défavorable à la déclaration d'urgence sur ce texte - Dénonce l'insuffisante concertation - Unanimité des partenaires sociaux contre ce projet - Tentative de recentralisation d'un dispositif décentralisé - Se réjouit de la reprise de la concertation par le Gouvernement et de la modification par ce dernier du projet de loi sur un certain nombre de points importants - Constate que sept des huit amendements du Gouvernement recourent ceux de la commission des affaires sociales - Souhaite que l'on puisse discuter de ce texte et adopter les amendements de la commission.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation - Deuxième lecture [n° 302 (89-90)]** - (11 juin 1990) - **Art. 1^{er} (organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux) - Art. L. 326-3 du code de la santé publique (droits des malades hospitalisés sans leur consentement)** (p. 1475) : sur l'amendement n° 1 de M. Jean Dumont, rapporteur (suppression des dispositions traitant de la situation à la sortie d'hospitalisation), intervient sur le sous-amendement n° 56 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Seconde délibération** (p. 1491) : demande une seconde délibération sur l'article 2, article L. 332-3 du code de la santé publique ; ordonnée.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)]** - (14 juin 1990) (p. 1633) : rappelle les observations de la commission des affaires sociales lors de l'examen du budget de 1990 relatives à la persistance du chômage et à l'avenir du système de protection sociale - Se déclare préoccupé des conditions d'hébergement et des problèmes de santé des personnes âgées - Problème des anciens combattants d'Afrique du nord - Dégradation des relations entre l'Etat et les régions en matière de formation professionnelle - Constate que la France détient avec 9,3 % le record en matière de taux de chômage de la CEE - Dénonce l'insuffisance en matière de formation de personnels qualifiés, de lutte contre la toxicomanie et de prévention du Sida - Problèmes de la politique du logement social et de l'attribution des prêts locatifs aidés sans travaux, PLA - (p. 1634) : constate des difficultés dans la mise en oeuvre des PLA et des prêts aidés à l'accession à la propriété, PAP, prévus au budget - En ce qui concerne le PAP, constate une

réduction des mises en chantier de 30 %, une augmentation des coûts des logements libres et parallèlement une forte diminution de la quantité de PAP - Doublement dans le budget de 1990 de la région parisienne des crédits d'intervention en matière de logement - Souligne l'importance du problème de l'équilibre de la sécurité sociale - Création d'un mécanisme de substitution et non pas d'augmentation du total des cotisations sociales - Signale que les branches accidents du travail et de la famille sont excédentaires et servent à couvrir le déficit des branches assurances vieillesse et maladie - (p. 1635) : création de la contribution sociale généralisée, CSG : nouvelle forme d'impôt sur le revenu - Souhaite que le prélèvement généralisé soit affecté à la caisse d'allocations familiales et que l'on réduise le taux de cotisations de cette caisse - Nécessaire adaptation des régimes de retraite aux contraintes de l'évolution démographique - Nécessité de prendre un certain nombre de mesures courageuses avant l'ouverture du marché unique européen.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 344 (89-90)]** - (20 juin 1990) - **Art. 1^{er} A (finalité de la loi)** (p. 1882, 1883) : demande l'adoption de l'amendement n° 1 de la commission (suppression des deux derniers alinéas relevant de l'exposé des motifs et dépourvus de valeur normative) - **Art. 2 (durée et renouvellement du contrat de travail à durée déterminée)** (p. 1887, 1888) : intervient sur l'amendement n° 6 de la commission supprimant la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle - **Art. 5 (rémunération du salarié sous contrat à durée déterminée)** (p. 1892, 1893) : intervient sur l'amendement n° 82 de M. Louis Moinard (indemnité de congés payés : dérogation dans le cas d'un contrat à caractère saisonnier conclu dans le secteur agricole) - Accord national interprofessionnel du 24 mars 1990 ; non-participation de la FNSEA - Problème de l'application du projet de loi en discussion aux exploitants agricoles - **Art. 7 ter (droit d'ester en justice des organisations syndicales avec un mandat tacite de l'intéressé)** (p. 1898) : intervient sur les amendements n° 47 de M. André Jourdain (mandat obligatoire du salarié ; organisations syndicales représentées dans l'entreprise) et n° 23 de la commission (mandat obligatoire des salariés) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1913) : rôle des formes de travail à durée déterminée ou temporaire dans la lutte contre le chômage - PME.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés, aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 297 (89-90)]** - (25 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2059, 2060) : regrette que le Gouvernement présente en première lecture un texte de cette importance en fin de session - Unanimité favorable au développement de l'intéressement et de la participation - Problèmes dans le cadre de la mise en oeuvre du marché unique, du financement des investissements productifs et du financement des régimes d'assurance vieillesse - **Art. 1 (encadrement des accords d'intéressement)** (p. 2061) : soutient l'amendement n° 4 de M. Jean Chérioux, rapporteur (répartition de l'intéressement entre les salariés en fonction du salaire ou de la durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice).

- **Conférence des présidents** - (11 octobre 1990) - (p. 2659) : proteste contre l'organisation des débats et les interruptions prévues pour l'examen du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2669) : ambiguïté du débat : divergences sur les modalités et les mesures pratiques - Approbation de l'objectif du projet de loi - Réaffirmation de l'opposition au parrainage sportif - Insuffisance de l'action du Gouvernement contre le tabagisme - Insuffisance de l'action de prévention - (p. 2670) : nécessité d'assortir les interdictions de publicité d'une augmentation des prix - Propositions en matière de publicité sur l'alcool - Financement des actions de prévention et d'éducation - Interdiction du parrainage sportif -

Nécessité de prendre en compte les réglementations communautaires - Art. 1^{er} (*interdiction de la publicité directe ou indirecte pour le tabac*) (p. 2698) : se déclare opposé aux amendements n° 38 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (délai de mise en application de la loi) et n° 17 de la commission des affaires économiques saisie pour avis (délai de mise en application de la loi) .

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 2 (*modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme*) - Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (*définition de la publicité indirecte*) (p. 2718) : demande le retrait de l'amendement n° 70 de M. André Jourdain (préservation de l'activité des pipiers de Saint-Claude) - Drogations contraires à l'objectif recherché - Art. 9 (*mise en conformité des règles relatives à l'étiquetage et à la teneur en goudron avec les directives communautaires*) (p. 2720) : proteste contre le dépôt tardif de l'amendement n° 145 du Gouvernement - Accepte l'amendement n° 42 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (délai de mise en conformité des unités de conditionnement avec les nouvelles normes) - Avant l'art. 7 (p. 2729) : mesures restrictives du projet de loi en matière de publicité sans politique de prévention et des prix - Influence limitée de la publicité sur les habitudes de consommation - Nécessité d'abaisser l'alcoolémie - A titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes) - Art. 7 (*modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme*) - Art. L. 13 du code des débits de boissons (*interdiction de délivrer des boissons alcooliques par distributeurs automatiques*) (p. 2732) : proteste contre le dépôt tardif de l'amendement n° 146 du Gouvernement et regrette son absence d'examen par la commission (mise en conformité de l'étiquetage avec les directives européennes) - Insuffisance de l'examen du projet de loi en raison de la déclaration d'urgence - Délais d'examen du texte.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (*suite*) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (*principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques*) (p. 2769) : se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) - (p. 2775) : demande au Gouvernement la suppression de l'article 7 et la modification de la circulaire d'application de la loi de 1987 - Art. L. 17-1 (*définition de la publicité indirecte*) (p. 2778) : logique des amendements de M. Roland Courteau n° 108 (coordination avec son amendement n° 106) et de coordination n° 106 ; mais risque de disparition de toute législation protectrice en matière d'alcoolisme - Art. L. 19 (*publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993*) (p. 2786) : demande une deuxième lecture avant la réunion de la commission mixte paritaire - Art. L. 49-1-2 (*lieux où la vente et la distribution d'alcool sont interdites et dérogations*) (p. 2822) : nécessité de dissocier la publicité pour l'alcool et le tabac du soutien des activités sportives - (p. 2823) : se déclare favorable à l'amendement n° 119 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel (suppression de l'alinéa prévoyant des dérogations) - Art. L. 68 (*interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service*) (p. 2826) : se déclare favorable à l'amendement n° 150 du Gouvernement (réglementation de la vente des boissons alcoolisées dans les points de vente de carburant) - (p. 2827) : interdiction totale de vente de boissons alcoolisées la nuit non souhaitable - (p. 2830) : regrette le regroupement dans un seul article des dispositions relatives à l'alcool - Risque de sanction de l'article 7 par la Cour européenne de justice - Demande au Sénat le rejet de l'ensemble de l'article 7 - Après l'art. 7 (p. 2833) : absence de moyens en faveur de la prévention ; regrette la position du Gouvernement défavorable à l'amendement n° 57 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (création d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques destinée à un fonds de financement des actions d'éducation sanitaire) - (p. 2834) : favorable à la limitation de la publicité, tout en proposant une méthode de financement des actions de prévention.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 35 (90-91)] - (31 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3123) : fonctionnement des commissions mixtes paritaires, CMP - Extension de l'intéressement aux entreprises de cinquante salariés - Plafond des sommes versées au titre de l'intéressement - Plans d'épargne d'entreprise - Nécessité d'une codification de l'ensemble des dispositions - Souhaite que le Sénat adopte le texte de la CMP et que dans ce domaine on légifère plus qu'on ne réglemente - Accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat.**

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Deuxième lecture [n° 20 (90-91)] - (31 octobre 1990) - Art. 2 (dispositions relatives à l'entretien préalable) - Art. L. 122-14 du code du travail (modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement) (p. 3129) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller) - Développe les conditions d'application de la loi du 2 août 1989 - Art. 8 (p. 3134) : intervient sur l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - Sur l'ensemble (p. 3135) : désaccord entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Saisine du Conseil constitutionnel après l'adoption de la loi du 2 août 1989 - Respect par le Sénat des divers considérants rédigés par le Conseil constitutionnel à cette occasion - (p. 3136) : possibilité d'une nouvelle saisine du Conseil constitutionnel.**

- **Proposition de loi visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence [n° 210 (89-90)] - (19 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3572) : négation du caractère prématuré de la proposition de loi - Détournement de la loi de 1975 sur les handicapés - Non-application de la règle de l'obligation alimentaire et de la récupération sur succession à l'allocation compensatrice - Justice sociale - (p. 3573) : inquiétude des présidents de conseils généraux - Partage de l'initiative des lois entre le Parlement et le Gouvernement - Travaux actuels du Gouvernement - Avis favorable des principales associations de handicapés - Débat sur la contribution sociale généralisée avant la discussion de la réforme du système des prestations sociales - Nécessaire intégration de cette proposition de loi dans une politique d'ensemble en faveur des personnes âgées - Opportunité de transformer l'aide ménagère à domicile en prestation obligatoire - Constitutionnalité du texte : fin d'un détournement de procédure ; gain pour les collectivités territoriales.**

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3642) : attention particulière de la commission des affaires sociales du Sénat pour la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - (p. 3643) : situation des agriculteurs - Se préoccupe de l'avenir de notre protection sociale et de son financement - Augmentation des dépenses d'assurance maladie ; détérioration de l'assurance vieillesse ; utilisation permanente des excédents de la branche famille et de la branche accidents du travail - Nécessité de modifier le financement de la branche famille - Solidarité nationale et politique familiale - Interroge le Gouvernement sur la séparation des quatre branches de la sécurité sociale, sur la fiscalisation éventuelle des prestations familiales et sur l'éventualité d'une réforme relative à la dépense hospitalière - Problème de l'assurance retraite - (p. 3644) : assurance retraite aux Etats-Unis d'Amérique, USA, au Japon et en République fédérale d'Allemagne, RFA - Nécessité de réformer le système en France - Contribution des entreprises françaises au financement de la protection sociale - Affectation du produit de la contribution sociale généralisée, CSG - Réduction de 1,1 % de la cotisation vieillesse des salariés - Non-déductibilité de la CSG - (p. 3645) : avis défavorable de la commission des affaires sociales au budget présenté par le Gouvernement.

Deuxième partie :

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4231) : rejet de l'article 85 prévoyant un plafonnement des pensions des grands invalides - Revalorisation des pensions de veuves de guerre - Refus de la réforme de la règle des suffixes - Propose le rejet de ce budget.

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4280) : handicapés - Absence de décrets d'application - (p. 4281) : demande l'adoption de l'amendement n° II-29 de la commission (augmentation de la réduction du budget de l'AFPA).

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4300) : avantages de la contribution sociale généralisée, CSG : protection du système de prestations familiales, distinction entre l'assurance et la solidarité, allègement de la charge des entreprises - Défauts de la CSG - Ambiguïté : problème du partage des responsabilités entre les pouvoirs - Danger : transfert de cotisations pour les entreprises - Démagogie : leurre de la réduction de la cotisation vieillesse - (p. 4301) : non-déductibilité fiscale de la CSG - Importance d'un grand débat pour la réforme du financement des prestations sociales - Réactions prévisibles des contribuables.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) (p. 4332) : cotisations sociales - **Examen des crédits - Art. 92 (institution d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement)** (p. 4346) : caractère artificiel de la procédure de mise en oeuvre de la CSG.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Nouvelle lecture** [n° 112 (90-91)] - (12 décembre 1990) - **Question préalable** (p. 4987) : accepte la motion n° 1 de M. Louis Souvet tendant à opposer la question préalable - Désaccord en commission mixte paritaire - Rôle du conseiller - Délégués syndicaux - Sanctions pénales - Compétition européenne.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 123 (90-91)] - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5065) : texte de synthèse élaboré par la CMP - Impératif de santé publique - Amendements du Sénat - Renvoi à des décrets d'application - Portée du texte - Nécessité de la simultanéité des mesures mises en oeuvre - (p. 5066) : prix du tabac - Développement des actions de prévention auprès des jeunes - Vérification de l'effet des mesures prises par la communication des statistiques - Demande un scrutin public sur ce texte.

FRANÇOIS (Philippe), sénateur de Seine-et-Marne (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification jusqu'au 27 juin 1990 (JO Lois et décrets du 28 juin 1990).

- Membre titulaire du conseil d'administration de la commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 310 (88-89)] de M. Charles de Cuttoli et plusieurs de ses collègues tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays. [n° 256 (89-90)] (25 avril 1990) - **Géographie**.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - **Europe de l'Est**.

- **Rapport**, fait au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi [n° 218 (89-90)] relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 432 (89-90)] (27 juin 1990) - **Environnement**.

Proposition de résolution, déposée avec les membres du groupe RPR et apparentés, tendant à la constitution d'une commission d'enquête visant à déterminer les conditions d'application des directives communautaires en matière de production et de commercialisation des produits agricoles, et notamment des viandes, ainsi qu'en matière de contrôle de l'utilisation des anabolisants et à proposer des solutions pour remédier aux insuffisances constatées [n° 474 (89-90)] (29 août 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - **Communautés européennes**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 1 (90-91)] modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 29 (90-91)] (10 octobre 1990) - **Environnement**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 120 (90-91)] (4 décembre 1990) - **Environnement**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 176 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 187 (90-91)] (18 décembre 1990) - **Environnement**.

QUESTIONS*Questions orales sans débat :*

n° 210 (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 969) - Ministère : Environnement - *Avenir du statut de garde-chasse* - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2025) - Chasse.

n° 268 (JO Débats du 15 novembre 1990) (p. 3433) - Ministère : Premier ministre - *Création éventuelle d'une sixième ville nouvelle* - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5107) - Villes nouvelles.

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)] - (23 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1053) :** mise en place de l'heure d'été en 1976 - Nécessité d'économiser l'énergie, après le premier choc pétrolier - Système de l'heure d'été aujourd'hui dénué de tout caractère d'exigence économique, en raison notamment du développement de l'énergie nucléaire ayant réduit considérablement la dépendance énergétique de la France - Accroissement des manifestations de mécontentement dans l'opinion - Récente mission confiée à Mme Ségolène Royal sur l'opportunité du maintien du système actuel - (p. 1054) : divergence entre les solutions préconisées, d'une part par Mme Ségolène Royal, d'autre part par certains parlementaires - Bref historique de l'évolution de l'heure légale en France - Décalage important entre l'heure solaire et l'heure d'été - Conséquences sur l'environnement, la santé, l'agriculture et le tourisme - Propose d'adopter en hiver l'heure GMT et de conserver le décalage de l'heure d'été - Principaux avantages de cette solution - Réaffirme le principe de l'adhésion de la France au système du temps universel coordonné - Détermination par décret en Conseil d'Etat de l'heure légale applicable dans les DOM-TOM - Application progressive de ce nouvel horaire - (p. 1059) : réduction du décalage entre l'heure légale et l'heure solaire - Incidences du système actuel sur l'agriculture - Relations entre la France et les autres pays européens - Propose une simple modification du fuseau horaire de la France.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 2 (missions de La Poste) (p. 1307, 1308) :** élargissement des services financiers de La Poste - Présence postale en milieu rural - Incidences sur le marché bancaire - Rôle du Crédit Agricole dans l'aménagement rural.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2317) :** projet rebaptisé « projet de loi 4 x 4 » et présenté comme un instrument de guerre contre les adeptes des loisirs verts motorisés - Rappelle que la protection de l'environnement et le respect des autres imposent que chacun « use » de la nature sans en abuser - (p. 2318) : estime que les autorités municipales par leur connaissance du terrain sont les mieux à même de trouver un équilibre satisfaisant entre les différentes formes de loisir, les intérêts du tourisme et la protection des milieux naturels - Souligne l'importance du phénomène du « loisir vert motorisé » - Rappelle que le 4 x 4 est la voiture la plus vendue aux Etats-Unis - Souligne l'important développement des vélos tout terrain, VTT, et des motos cross et enduro - Estime entre 250 000 et 300 000 personnes le nombre de pratiquants du loisir vert motorisé - Souligne la grande hétérogénéité des adeptes de la circulation tout terrain - Dénonce les importantes nuisances, les atteintes portées à la faune et à la flore, l'érosion des sols et la détérioration des zones fragiles comme les dunes - Evoque la loi du 9 janvier 1985 sur la montagne qui a accordé aux maires des pouvoirs importants en matière de réglementation de la circulation - Insuffisance des sanctions qui s'appliquent en cas d'infraction - Rappelle l'adoption par nos voisins européens de réglementations très strictes et que la France apparaît dans ces conditions comme un espace largement ouvert aux excès de nombreux pratiquants étrangers pour cette forme nouvelle de loisir - Interdiction du hors piste - Renforcement du pouvoir des maires et des préfets - Renforcement des sanctions - Signale que la commission a adopté dans sa grande majorité l'objectif et les principales dispositions de ce projet - Demande la suppression du pouvoir de substitution accordé aux représentants de l'Etat par l'article 4 - Souhaite l'application d'une protection particulière des parcs régionaux et des zones périphériques des parcs nationaux - Etablissement d'un plan départemental d'itinéraires de ran-

données motorisées - Interdiction d'usage des scooters des neiges à des fins de loisir - (p. 2319) : regrette que ce texte n'ait pas pu être examiné par les deux assemblées durant la même session - S'interroge sur l'application de l'amendement adopté à l'occasion du vote du projet de loi relatif à la révision des évaluations des immeubles pour la détermination des bases des impôts directs locaux qui autorise les unités touristiques nouvelles, UTN, à moins de 300 mètres des lacs de montagne inférieurs à 1 000 hectares - Problème de la suppression, de fait, de chemins ruraux - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - Renvoi en commission (p. 2320) : s'oppose à la motion n° 22 de M. Louis Minetti tendant au renvoi à la commission - Estime avoir entendu toutes les parties concernées ou leurs représentants - Souhaite qu'à la veille des vacances le Sénat fasse entendre sa voix sur ce sujet puisque la presse spécialisée s'en fera l'écho - **Art. 1 (interdiction de circulation en dehors des voies et chemins)** (p. 2324) : ses amendements n° 1 : suppression de la précision selon laquelle l'interdiction du hors piste est justifiée par l'utilisation, « dans l'intérêt de tous » des espaces naturels ; et rédactionnel n° 2 ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Louis de Catuelan (circulation des véhicules à moteur autorisée dans les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique après autorisation accordée par arrêté du maire) - (p. 2325) : son amendement n° 20 : circulation des véhicules à moteur dans les parcs naturels régionaux et dans les zones périphériques des parcs nationaux réglementée par arrêté du représentant de l'Etat dans le département après avis conforme de la commission départementale compétente en matière de site ; réservé puis retiré (p. 2329) - **Art. 2 (exceptions au principe d'interdiction)** : demande la réserve de l'article 2 jusqu'après l'examen de l'article 4 - **Après l'art. 2 (interdiction des scooters des neiges)** : son amendement n° 6 : interdiction d'utiliser à des fins de loisir les engins motorisés adaptés à la progression sur neige ; adopté - **Art. 3 (pouvoirs de police du maire)** (p. 2326) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Louis de Catuelan n° 16 (possibilité pour le maire d'interdire par arrêté l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies) et n° 18 (possibilité pour le maire d'interdire l'accès de certaines voies à certaines catégories de véhicules dont la circulation est de nature à compromettre la conservation desdits chemins) et s'oppose à l'amendement n° 17 du même auteur (possibilité pour le maire d'interdire par arrêté l'accès de toutes ou de certaines portions de voies) - (p. 2327) : son amendement n° 7 : absence d'application des dispositions de cet article aux seuls véhicules utilisés pour assurer les missions de service public ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 19 de M. Louis de Catuelan (dégâts occasionnés par les véhicules utilisés pour assurer les missions de service public et par les véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, à leur charge) - **Art. 4 (pouvoirs de police du représentant de l'Etat dans le département)** : son amendement de suppression n° 8 ; rejeté - **Art. 2 (précédemment réservé p. 2325)** (p. 2329) : ses amendements, rédactionnel n° 3, et n° 5 : distinction entre l'autorisation d'ouverture de terrains de sports motorisés et celle des épreuves et compétitions ; adoptés - **Après l'art. 4 (plan départemental des itinéraires de randonnées motorisés)** (p. 2330) : son amendement n° 9 : établissement par le département d'un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées ; adopté après modification par le sous-amendement n° 24 de M. Jean Simonin, qu'il accepte à titre personnel - **Art. 5 (constatation des infractions)** (p. 2331) : son amendement de coordination n° 10 ; adopté - **Après l'art. 8 (dispositions relatives à la publicité)** : son amendement n° 12 : interdiction de toute forme de publicité directe ou indirecte présentant un véhicule en situation d'infraction aux dispositions de la présente loi ; adopté - (p. 2332) : ses amendements n° 13 : autorisation pour les associations agréées de défense de l'environnement à se constituer partie civile lorsqu'une infraction a été commise en matière de circulation dans les espaces naturels ; et n° 21 : fixation en tant que de besoin par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de la présente loi ; adoptés.

Deuxième lecture [n° 1 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2913) : approbation par

l'Assemblée nationale des quatre nouveautés introduites par le Sénat en première lecture - Possibilité d'embaucher plusieurs gardes champêtres intercommunaux - Persistance de deux points de divergences relatifs aux parcs naturels régionaux et aux pouvoirs du maire et du préfet - Nécessité de réprimer les comportements abusifs de certains conducteurs - Art. 1^{er} (p. 2915) : ses amendements, rédactionnel n° 1, et n° 2 : suppression de l'obligation pour les chartes constitutives des parcs naturels régionaux de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins des communes adhérentes du parc ; adoptés - Art. 2 (p. 2916) : s'oppose à l'amendement n° 14 de Mme Danielle Bidard-Reydet (interdiction de pratiquer des sports motorisés dans les zones bénéficiant de protection légale) - Art. 2 bis : s'oppose, à titre personnel, à l'amendement n° 18 du Gouvernement (utilisation possible sur un anneau permanent autorisé par le maire, d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige à des fins de loisirs) - Art. 3 (p. 2917) : ses amendements n° 3, n° 4 et n° 5, relatifs à la possibilité pour le maire d'interdire à titre permanent ou temporaire l'accès de certaines voies ou de certains secteurs de la commune à certaines catégories de véhicules dont la circulation est de nature à compromettre la protection des espaces naturels ; et n° 6 : application des dispositions relatives à l'interdiction d'accès à certaines voies aux véhicules professionnels ; adoptés - Art. 4 (p. 2918) : ses amendements de coordination n° 7, n° 8, n° 9 et n° 10 ; adoptés - Art. 4 bis : s'oppose aux amendements n° 15 de Mme Danielle Bidard-Reydet (possibilité pour le département d'établir un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées dont la création et l'entretien demeurent à sa charge) et n° 13 de M. Jean Boyer (établissement par le département d'un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées dont la création et l'entretien demeurent à sa charge, après consultation d'associations départementales de protection et de défense de la nature, ainsi que des associations départementales représentatives des pratiquants de sports motorisés) - (p. 2919) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Danielle Bidard-Reydet (renforcement de l'obligation pour les randonneurs motorisés d'emprunter les itinéraires inscrits dans le plan départemental) - Son amendement de coordination n° 11 ; adopté - Art. 5 bis (p. 2920) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Henri Geotschy (possibilité pour un groupement de collectivités d'avoir en commun un ou plusieurs gardes champêtres compétents sur l'ensemble du territoire des communes constituant ce groupement) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 17 de M. Jacques Bellanger.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - Art. 1^{er} (création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence de l'environnement et des économies d'énergie) (p. 3480) : sur l'amendement n° 2 de la commission (compétences et organisation interne de l'Agence), soutient les sous-amendements de M. Pierre Dumas n° 19 (incitation à la limitation de la production de déchets) et n° 20 (délégations techniques) - (p. 3483) : soutient l'amendement n° 21 de M. Pierre Dumas (conseil d'orientation de l'Agence) - Art. 2 (composition du conseil d'administration de l'Agence) (p. 3486) : sur l'amendement n° 3 de la commission (modification de la composition), son sous-amendement n° 33 ; adopté - Art. 3 (ressources financières de l'Agence) (p. 3488) : soutient l'amendement n° 23 de M. Pierre Dumas (moyens financiers des délégations techniques) - Art. 4 (suppression de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA, de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED) : soutient l'amendement n° 25 de M. Pierre Dumas (dévolution des biens de ces agences aux délégations techniques de l'Agence de l'environnement et de l'énergie) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3489, 3490) : aurait souhaité l'intégration des Agences financières de bassin dans la nouvelle agence - Répartition des compétences à l'échelon régional - Délégations techniques - Vote de ce projet de loi par le groupe du RPR.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3709) : son amendement n° I-45 : alignement du régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée sur celui des autres sociétés civiles ; adopté.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3718) : son amendement n° I-44 : élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 70 000 francs ; devenu sans objet - **Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers)** (p. 3748) : son amendement n° I-47, soutenu par M. Jacques Oudin : déductibilité totale de la TVA sur le fioul agricole dès le 1^{er} janvier 1991 ; retiré au profit de l'amendement n° I-136 de la commission - **Après l'art. 6** (p. 3754) : son amendement n° I-193, soutenu par M. Jacques Oudin : exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, sur les esters méthyliques d'origine végétale utilisés comme carburants ; devenu sans objet - **Avant l'art. 8** (p. 3758) : son amendement n° I-48, soutenu par M. Jacques Oudin : intégration des bénéfices industriels et commerciaux ou bénéfices des professions non commerciales aux bénéfices agricoles des agriculteurs relevant du régime réel qui étendent leur activité à des opérations exercées dans le prolongement de l'activité agricole ; adopté - **Après l'art. 8** (p. 3760) : son amendement n° I-49, soutenu par M. Jacques Oudin : réduction progressive, au-delà du seuil d'exonération, de la plus-value taxable des entreprises en fonction du rapport existant entre la limite du forfait et le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise ; adopté - **Avant l'art. 11** (p. 3778) : son amendement n° I-50, soutenu par M. Jacques Oudin : exonération totale des droits de mutation à titre gratuit des biens professionnels agricoles valant moins de 500 000 francs et de 50 % lorsque leur valeur excède cette somme ; adopté - **Art. 16 (réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers)** (p. 3792) : son amendement de suppression n° I-194 ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° I-146 de la commission - **Après l'art. 18** (p. 3803) : son amendement n° I-53, soutenu par M. Jacques Oudin : soumission de plein droit des exploitants agricoles en métayage au régime simplifié lorsque le montant moyen de la part des recettes leur revenant mentionné au deuxième alinéa dépasse la limite prévue pour les exploitants individuels ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 23 (suppression et aménagement d'aides fiscales)** (p. 3821) : son amendement n° I-54, soutenu par M. Jacques Oudin : rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole ; adopté - **Après l'art. 30** (p. 3845) : son amendement n° I-55, soutenu par M. Franz Duboscq : revalorisation des taux de remboursement forfaitaire prévus au I bis de l'article 298 quater du code général des impôts ; retiré - **Après l'art. 37** (p. 3858) : son amendement n° I-56, soutenu par M. Alain Pluchet : application aux seuls contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 1990 des récentes modifications intervenues en matière de régime fiscal applicable aux contrats de crédit-bail et à la cession de biens acquis dans le cadre de tels contrats ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 120 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 4950) : accord en CMP - Parcs naturels régionaux - Scooters des neiges - Véhicules professionnels - Gardes champêtres intercommunaux - (p. 4951) : demande le rejet du texte de la CMP en raison de l'amendement du Gouvernement, adopté par l'Assemblée nationale, supprimant l'article 5 bis permettant aux communes d'avoir en commun plusieurs gardes champêtres.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Nouvelle lecture [n° 176 (90-91)]** - (19 décembre

1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5335) : reprise par l'Assemblée nationale du texte adopté par elle en deuxième lecture - Propose au Sénat de reprendre les dispositions ayant fait l'objet d'un accord en CMP et de rétablir l'article 5 bis relatif aux gardes-champêtres intercommunaux - Application de la loi ; souhaite la consultation des fédérations et associations de loisirs motorisés - Art. 1^{er} : son amendement n° 1 : rétablissement du texte adopté par la CMP ; adopté - Art. 3 (p. 5336) : son amendement n° 2 : rétablissement du texte adopté par la CMP ; adopté - Art. 4 : son amendement n° 3 de coordination ; adopté - Art. 5 bis (supprimé par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture) : son amendement de rétablissement n° 4 ; adopté.

FRANCOIS-PONCET (Jean), sénateur du Lot-et-Garonne (RDE).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - Europe de l'Est.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 96 (JO Débats du 17 mai 1990) (p. 920) - Ministère : Premier ministre - *Définition d'une politique de l'eau* - (Retirée : octobre 1990) - Eau et assainissement.

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François**, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)] - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1060) : souhaite que le Sénat adopte les conclusions de la commission sur cette proposition de loi afin que la discussion puisse se prolonger à l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 2 (*missions de La Poste*) (p. 1317) : polyvalence des services publics indispensables pour conserver leur présence en milieu rural.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 20 (*modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale*) (p. 1365) : dévolution du produit des impôts locaux acquittés par La Poste et France Télécom - Après l'art. 20 (p. 1372) : son amendement n° 106 : partenariat entre France Télécom et les collectivités locales ; adopté.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1841) : modalités d'intervention de la solidarité nationale, Fonds national des calamités agricoles, prix de l'eau distribuée par EDF aux collectivités locales et agriculteurs, sort de certains agriculteurs par rapport à la réglementation européenne sur les quantités minimum garanties - Retard de la France tant sur le plan quantitatif que qualitatif - (p. 1842) : situation française : manque de statistiques fiables, absence de réflexion et difficultés de situer les responsabilités, industrie - agriculture, absence d'une législation moderne de l'eau, insuffisance des ressources due au désengagement de l'Etat dans le financement de l'eau et au plafonnement des redevances des agences de bassin - (p. 1843) : souhait d'une politique de l'eau fondée sur une autorité définissant des priorités et imposant des arbitrages, un projet de loi sur le droit de l'eau intégrant la réglementation européenne, des moyens financiers fournis par le prix payé par l'utilisateur et les impôts - (p. 1860) : redevance de prélèvement : fin récente des contentieux entre EDF et les agences de bassin - Absence de paiement par EDF de la redevance de pollution.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]** - (27 juin 1990) (p. 2172, 2173) : Europe de l'Est ; mission sénatoriale en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Hongrie - Unification en cours de l'Allemagne ; statut au sein de l'OTAN ; accélération de la construction européenne - Incertitudes sur l'avenir de l'Union soviétique - Développement de l'intégrisme musulman au Maghreb - Désengagement des Etats-Unis en Europe - Union économique et monétaire : rétablissement de l'entente franco-allemande ; conférences intergouvernementales - Europe des citoyens : accords de Schengen - Divergences nées du développement des institutions européennes : siège ; rôles respectifs de la Commission et des Etats ; transfert de compétences et de souverainetés ; contrôle démocratique - Souhait de propositions franco-allemandes d'inspiration fédérale et respectant les identités nationales ; principe de subsidiarité - (p. 2174) : association souhaitée des Parlements nationaux aux décisions européennes : deuxième chambre ; Congrès - Nouvelles demandes prévisibles d'adhésion à la CEE ; préférence pour les accords d'associations et politiques - Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE - Souhait d'un espace multilatéral de sécurité et d'arbitrage sans marginalisation de l'Union soviétique ; maintien des forces de l'Europe occidentale et de l'OTAN.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)]** - (27 août 1990) (p. 2369, 2370) : invasion du Koweït par l'Irak et fin d'une période d'espoir de paix pour les relations internationales consécutive à la chute du mur de Berlin - Déchaînement des nationalismes en Europe et dans le tiers monde - Répercussions de cette crise sur les relations entre l'Occident et le monde arabe - Souhaite la plus grande fermeté dans la

condamnation de l'agression et des prises d'otages irakiennes, ainsi que dans l'action en faveur du respect de l'embargo et de la défense des Etats du Golfe - Responsabilité particulière de l'Europe et de la France dans cette crise ; nécessité d'éviter sa dénaturation en un affrontement entre pays riches et pays pauvres - Affirmation de la solidarité mais aussi de la différence française vis-à-vis des Etats-Unis - (p. 2371) : fin de la paralysie du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, ONU - Recherche d'une solution politique à la crise : problèmes de la répartition des richesses pétrolières et du conflit israélo-arabe - Conséquences de la crise pour la politique de défense de la France et l'avenir de son industrie d'armement - Regrette la carence de l'action militaire européenne dans ce conflit - Appel à une union nationale face à la crise ; rappelle sa mission récente en Jordanie, effectuée à la demande du Président de la République.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2570) : contribution de l'agriculture à l'équilibre économique de la France - Aménagement du territoire - Diminution des prix des produits agricoles - Limites de la solidarité professionnelle - Endettement ; attachement aux prêts bonifiés - (p. 2571) : importance des charges - Transmission des exploitations - Défense de la politique agricole commune, PAC ; se déclare opposé à la substitution d'un système de droits fixes réclamé par les Etats-Unis, au système actuel de prélèvements à l'importation et de restitutions à l'exportation - Nécessaire indemnisation des calamités agricoles - Défense de l'espace rural.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3640, 3641) : évolution de la situation dans le Golfe persique - Demande au Gouvernement si l'année 1991 ne risque pas d'être une année de récession - Cas des entreprises et des banques américaines - Interroge le Gouvernement sur la croissance économique et l'investissement - Priorité de la diminution des prélèvements obligatoires en France - Cas des Pays-Bas et du Japon - (p. 3642) : nécessité de maîtriser les dépenses publiques en matière de défense nationale, de justice, d'éducation nationale, de santé, de retraites - Croit que la France s'affirmera dans l'Europe unie face à l'Allemagne réunifiée - Nécessité en France d'un espace rural dynamique et vivant, semblable à celui de la République fédérale d'Allemagne, de l'Autriche, de l'Italie du Nord ou des Etats-Unis.

FRAYSSE-CAZALIS (Jacqueline), sénateur des Hauts-de-Seine (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommée membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribue, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (*JO* Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990)

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture [n° 15 (89-90)]** - (10 avril 1990) - *Discussion générale* (p. 177) : image de la justice dans l'opinion publique gravement altérée par de récentes décisions de justice - Lutte contre la délinquance - Aggravation des inégalités sociales - Insuffisance des moyens attribués à la justice - Réforme urgente du code de procédure pénale - Rétablissement de la présomption d'innocence - Renforcement des droits de la défense - Réforme du régime de l'aide légale - Absence de dispositions spécifiques pour les mineurs dans le projet en examen - S'oppose à la responsabilité pénale des personnes morales de droit public ; disposition critiquée par l'ensemble des organisations professionnelles de magistrats et d'avocats ainsi que par de nombreux syndicats et associations - (p. 178) : disposition portant gravement atteinte à la liberté et à l'indépendance des partis politiques, des syndicats, des associations et des institutions représentatives du personnel - Demande que la responsabilité pénale soit limitée aux seules personnes morales ayant un objet industriel, commercial ou financier - Suppression de la notion d'instigateur - S'oppose au maintien de la notion de « bande organisée » - Légitime défense des biens - Responsabilité pénale des délinquants atteints de troubles psychiques - Durcissement de l'échelle des peines en contradiction avec la volonté de réinsertion des prisonniers - Introduction d'une peine criminelle de

trente ans - Opposition des sénateurs communistes à ce texte portant gravement atteinte à la démocratie.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - (29 mai 1990) - **Question préalable (p. 1083)** : soutient la motion n° 2 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - **Projet d'accord Renault-Volvo - Urgence d'une coopération entre entreprises françaises - Processus de démantèlement et de privatisation rampante de la Régie Renault - Fermeture des usines de Billancourt** - (p. 1084) : décision de la Commission des Communautés européennes en date du 22 mai 1990 imposant à Renault le remboursement des aides reçues de l'État - (p. 1085) : aides publiques reçues par d'autres constructeurs européens - **Groupe PSA - Coût social et économique des choix stratégiques imposés à la Régie Renault par les gouvernements successifs - Risque de pénétration japonaise.**

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1119) : soutient l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (maintien en vigueur du statut actuel du personnel de la Régie nationale des usines Renault) - **Art. 1^{er} (statut de la Régie Renault)** (p. 1124) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 7 de M. Robert Pagès - (p. 1128) : son amendement n° 10 : maintien du statut de la Régie Renault prévu par l'ordonnance du 16 janvier 1945 ; rejeté - (p. 1134) : soutient l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (développement des coopérations franco-françaises de la Régie Renault dans les différents domaines afin de contribuer au redressement du commerce extérieur de la France et à celui de l'industrie nationale) - **Art. 3 (par priorité) (ouverture du capital)** (p. 1148) : privatisation rampante de la Régie Renault par l'intermédiaire de l'accord Renault-Volvo - Réduction considérable des effectifs envisagée d'ici 1992 - Fermeture du site de Billancourt - (p. 1149) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté - **Après l'art. 1^{er}** (p. 1161) : son amendement n° 84, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : investissements prioritaires de la Régie Renault dans le domaine des technologies nouvelles ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - **Après l'art. 2** (p. 1162) : son amendement n° 23, soutenu par Mme Paulette Fost : composition du conseil d'administration ; non retenu dans le vote unique (p. 1169).

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 278 (89-90)]** - (11 juin 1990) - **Discussion générale (p. 1457)** : lutte contre le racisme : insuffisante application de la loi de 1972 contre la discrimination raciale - Réactivation de l'antisémitisme par Jean-Marie Le Pen, avec la complaisance des médias - Nécessaire interdiction du soutien des thèses révisionnistes - (p. 1458) : pédagogie de l'antiracisme - Lutte contre les situations explosives nées de la crise économique : logements sociaux ; répression de l'utilisation par le patronat de main-d'oeuvre immigré clandestine ; intégration - **Coopération Nord-Sud - Droits des immigrés en France ; droit de vote aux élections locales** - (p. 1459) : problème du droit de vote au sein de la CEE - **Vote de cette proposition de loi par le groupe communiste.**

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - (12 juin 1990) - **Discussion générale (p. 1512, 1513)** : estime que permettre à tout citoyen de demander au Conseil constitutionnel de vérifier la conformité d'une loi à la Constitution n'a qu'une apparence démocratique - **Limitation de la place du Parlement depuis la Constitution de 1958** : article 34, 36, 37, 38, 40 et 49-3 de la Constitution - **Rappelle que les membres du Conseil constitutionnel sont nommés par les autorités politiques et non élus par le peuple - Dénonce les décisions prises par le Conseil constitutionnel relatives à la propriété privée et à l'amnistie - Constate que les neuf sages du Palais Royal opèrent en réalité un véritable contrôle de l'opportunité contraire à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - Signale que la Cour de justice européenne s'érige en super-juge des normes juridiques nationales : conséquence de l'Acte unique voté en 1986 par tous les groupes parlemen-**

naires à l'exception des communistes - **Constate que la discussion du projet de loi organique a été retirée de l'ordre du jour - Absence de modification du mode de désignation des membres du Conseil constitutionnel** - (p. 1514) : mise en cause des libertés et des acquis sociaux conquis de longue date - **Droit au travail - Atteinte au rôle du Parlement - Rappelle que l'exception d'inconstitutionnalité peut être soulevée par tout justiciable y compris par les étrangers - Renforcement du rôle du Conseil constitutionnel - Suggère la suppression de l'élection du Président de la République au suffrage universel, l'élection des députés au suffrage universel direct à la représentation proportionnelle et la démocratisation du mode d'élection du Sénat - Propose que le contrôle de constitutionnalité des lois soit exercé par une commission constitutionnelle parlementaire composée à la proportionnelle des effectifs des groupes des deux assemblées - Dénonce le caractère dangereux de ce texte pour les libertés.**

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault - Nouvelle lecture [n° 392 (89-90)]** - (25 juin 1990) - **Discussion générale (p. 2070, 2071)** : évoque le recours à l'article 49-3 par le Premier ministre lors de la première lecture à l'Assemblée nationale - **Se déclare favorable au développement de l'industrie automobile en France et à la coopération franco-française non seulement entre Renault et Peugeot mais également avec d'autres constructeurs et équipementiers y compris étrangers - Estime que l'accord avec Volvo ouvre la voie non au renforcement de Renault mais à sa privatisation rampante - Estime que ce texte est une étape d'un processus de renoncement national - Dénonce la soumission du Gouvernement aux demandes de la Commission des Communautés européennes - Ferme opposition du groupe communiste à la transformation de la Régie nationale des usines Renault en société anonyme - Rappelle la réussite industrielle et sociale de Renault grâce aux actions des salariés de la Régie - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de ce projet de capitulation - **Art. 1 (p. 2072)** : au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'amendement n° 1 de la commission tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Art. 3** : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture.**

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - **Discussion générale (p. 2990, 2991)** : perte de confiance des Français dans la classe politique - **Scrutin proportionnel - Détournement du suffrage universel par le recours au scrutin uninominal à deux tours en vigueur pour les élections cantonales - Absence d'effet du regroupement des élections sur l'abstentionnisme ; exemple des Etats-Unis - Abaissement du rôle des assemblées élues au bénéfice de l'exécutif gouvernemental et des instances européennes ; défaut de consultation des élus concernés par le projet d'extension du centre d'affaires de la Défense - Se déclare opposée au regroupement des élections des conseils généraux et des conseils régionaux - Demande l'élection des conseils généraux au scrutin proportionnel** - (p. 2992) : priorité à la réforme du financement des activités politiques, soustraites à la domination de l'argent - **Abstention des sénateurs communistes sur la question préalable proposée par la commission des lois.**

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - **Suite de la discussion** - (30 octobre 1990) - **Art. 2 (personnels scientifiques des musées classés)** (p. 3088) : son amendement n° 22, soutenu par M. Hector Viron : extension des dispositions de l'article aux personnels non scientifiques ; gardiens de musées classés ; rejeté - **Art. 7 (mention de la spécialité des candidats sur la liste d'aptitude)** (p. 3092) : son amendement de suppression n° 23, soutenu par M. Hector Viron ; rejeté - **Art. 17 bis (répression des bruits de voisinage)** (p. 3104) : son amendement de suppression n° 24, soutenu par M. Hector Viron ; rejeté.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes - Deuxième lecture [n° 37 (90-91)] - (6 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3145) :** meilleure efficacité des coopérations internationales en matière de répression du trafic de drogue - Inadaptation de la politique gouvernementale à une véritable lutte contre la toxicomanie : chômage, situation précaire, aggravation des inégalités, lacunes du système de la médecine scolaire et de la prévention sanitaire - Absence de moyens de développement de l'information, de l'éducation sanitaire - Progrès très modestes des dispositions législatives récentes dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux - Restriction des moyens accordés à la police, à la gendarmerie, aux services de l'administration financière et aux douanes - Insuffisance des initiatives françaises - Nécessité d'annuler la dette du tiers-monde - Avis favorable du groupe communiste sur ce texte malgré les nombreuses faiblesses de la politique gouvernementale.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3939) : cause de l'augmentation de la petite délinquance dans notre pays : politique qui sacrifie l'enseignement et la formation - Economie nationale sacrifiée - Suppressions d'emplois - Urbanisme de béton armé - Intérêts de la majorité sacrifiés aux intérêts de quelques uns - Augmentation du mal vivre de la toxicomanie et de la délinquance - (p. 3940) : budget dénué d'orientations nouvelles tant dans ses missions que dans ses moyens - Police : développement de l'ilotage - Création d'emplois - Redéploiement des personnels - Fermeture de plus de 100 commissariats de police - Renseignements généraux - Activités des renseignements généraux mises en cause dans plusieurs affaires - Proposition de loi tendant à l'utilisation démocratique de la force publique et instituant des dispositions déontologiques applicables aux fonctionnaires de police déposée par le groupe communiste - Nouvelle régression du pouvoir d'achat des personnels de police - Légitime revendication des personnels de police insatisfaite - Refus de la part des ministres de répondre aux aspirations des personnels en particulier aux aspirations des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels - Prochaine manifestation le 1^{er} décembre des sapeurs-pompiers - Choix d'un appareil pour lutte contre le feu - Proposition d'instaurer une coopération des entreprises aéronautiques françaises, la SNECMA, l'aérospatiale et Dassault pour réaliser un avion polyvalent destiné à combattre les incendies de forêts - Pression de moins en moins supportable sur les finances des communes - Souhaite le retour à une dotation globale de fonctionnement indexée sur la TVA - (p. 3941) : souhaite la diminution du taux d'intérêt sur les emprunts consentis par la Caisse des dépôts et consignations aux communes - Souligne que le budget pour 1991 ne donne pas aux collectivités locales les moyens qui leur sont nécessaires - Budget pour 1991 insuffisant pour répondre aux légitimes besoins et aspirations de la population en matière de sécurité, de service public et d'équipements locaux - Aggravation des inégalités sociales, de l'insécurité et des injustices.

Justice - (5 décembre 1990) - Examen des crédits - Etat B (p. 4597, 4598) : insuffisance du budget de la protection judiciaire de la jeunesse - (p. 4599) : urgence d'un plan de sauvetage du service public de la justice.

G

GARCIA (Aubert), sénateur du Gers (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Industries agricoles et alimentaires - [n° 87 (90-91) tome 3] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat** [n° 4 (89-90)] - (26 avril 1990) - Art. 1^{er} (*définition générale de la fondation*) (p. 591) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur l'amendement n° 1 de M. Pierre Laffitte, rapporteur (possibilité pour les établissements publics industriels et commerciaux de créer des fondations reconnues d'utilité publique portant leur nom) et se déclare favorable à l'amendement n° 20 du Gouvernement (obligation pour l'ensemble des fondations d'établir des comptes annuels selon les principes définis au code du commerce) - Après l'art. 2 (p. 594) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (plafonnement de la réserve héréditaire légale pour les successions importantes afin de favoriser les legs à des fondations reconnues d'utilité publique) - Art. 3 (*régime juridique des fondations d'entreprise*) - Art. 19 de la loi du 23 juillet 1987 (*définition de la fondation d'entreprise*) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (exclusion des personnes physiques de la liste des personnes habilitées à créer une fondation d'entreprise ; possibilité pour les fondateurs d'opter en faveur de la création d'une fondation d'entreprise soit dépourvue de but lucratif soit non dépourvue de but lucratif) - Explication de

vote sur l'ensemble (p. 602) : au nom du groupe socialiste, s'abstiendra sur ce projet compte tenu du vote de l'amendement n° 5 de la commission.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés** [n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - Art. 1^{er} (*modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine*) - Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (*appellations des produits agricoles et alimentaires*) (p. 709) : soutient l'amendement n° 42 de M. Fernand Tardy (dérogation par décret à l'interdiction de l'emploi du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires) - (p. 711) : sur l'amendement n° 3 de M. Bernard Barbier, rapporteur (conditions d'interdiction de l'emploi du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires), se déclare favorable au sous-amendement n° 49 du Gouvernement (respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur) - Art. 7-5 (*définition des appellations par décret*) (p. 712) : soutient les amendements de M. Fernand Tardy, n° 43 (consultation des organisations syndicales et professionnelles concernées), n° 45 et n° 46 - Sur l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission, soutient le sous-amendement n° 44 de M. Fernand Tardy (délimitation de l'aire géographique d'élaboration du produit final) - Art. 7-8 (*composition et fonctionnement de l'INAO*) (p. 716, 718) : soutient l'amendement n° 47 de M. Paul Loridant (représentation des consommateurs) - Intitulé (p. 724) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de la commission tendant à préciser que le projet de loi s'applique aux produits agricoles ou alimentaires.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - Art. 5 (*interdiction de sanctionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé*) (p. 916) : sens du mot « moeurs » dans le code pénal - Après l'art. 5 (p. 917) : se déclare opposé à l'amendement n° 14 de M. Jacques Sourdille, rapporteur (possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles).

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays** [n° 256 (89-90)] - (23 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1062) : effets nocifs de l'heure d'été sur la santé des enfants dans les départements ruraux - Bien que le maintien du décalage d'été ne soit pas satisfaisant, souhaite que cette proposition de loi soit adoptée afin de permettre une réflexion approfondie sur les problèmes posés.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 5 (par priorité) (*participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire*) (p. 1319, 1320) : sur l'amendement n° 5 de la commission des finances saisie pour avis (polyvalence administrative des deux exploitants), soutient les sous-amendements n° 78 et n° 79 de M. Claude Estier - Art. 15 (*réglementation spécifique applicable à La Poste*) (p. 1336) : soutient l'amendement n° 81 de M. Claude Estier (rémunération des fonds déposés par La Poste au Trésor).

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 33 (*pouvoirs du ministre de tutelle*) (p. 1388) : soutient l'amendement n° 86 de M. Claude Estier (diversification des fonctions des bureaux de poste).

Nouvelle lecture [n° 395 (89-90)] - (26 juin 1990) - Art. 16 (*allocation de fréquences à France Télécom*) (p. 2119) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la priorité de France Télécom pour l'attribution des fréquences hertziennes) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2125) : mission sénatoriale sur les postes et télécommunications - Divergences au Sénat sur le texte adopté par l'Assemblée nationale - Abstention du groupe socialiste.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2603) : évolution de la politique agricole commune, PAC - Inadaptation du soutien aux produits agricoles en période de production excédentaire - Préconise le soutien aux agriculteurs et aux terroirs marqués par leur spécificité - Vulnérabilité accrue des agriculteurs aux calamités - Rôle de la solidarité nationale - Crédit agricole - Engage le Gouvernement à défendre fermement les agriculteurs auprès de la Commission de Bruxelles et dans les négociations du GATT.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes** [n° 22 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3017) : statut de la fonction publique territoriale ; lois du 26 janvier 1984 et du 13 juillet 1987 - Propositions du groupe socialiste : recrutement ; recours à la liste d'aptitude - Garantie de la prise en charge des fonctionnaires mis en disponibilité par le Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT, ou les centres de gestion départementaux - (p. 3018) : archaïsme des seuils démographiques - Nécessaire dé plafonnement du taux des cotisations aux centres de gestion.

Suite de la discussion - (25 octobre 1990) - **Rappel au règlement** (p. 3044) : propose le report de la discussion.

Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - **Après l'art. 4** (p. 3090) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (décentralisation des concours de recrutement des cadres A et B) - **Après l'art. 5** (p. 3091) : se déclare opposé à l'amendement n° 26 de M. Albert Vecten (assouplissement du dispositif de promotion interne) - **Art. 7 (mention de la spécialité des candidats sur la liste d'aptitude)** (p. 3092, 3093) : son amendement n° 18 : organisation de concours par spécialité en cas d'absence de candidats correspondant à l'option recherchée sur la liste d'aptitude ; adopté - **Art. 10 (rétroactivité des décisions d'avancement)** (p. 3094) : son amendement n° 19 : extension du bénéfice des dispositions proposées à la promotion interne ; adopté - **Après l'art. 14 bis** (p. 3103) : soutient l'amendement n° 20 de M. Roger Quilliot (logements de fonction des fonctionnaires territoriaux) - **Art. 16 (délégation de signature du maire)** (p. 3104) : soutient l'amendement de rédaction n° 21 de M. Robert Laucournet.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4158) : industrie agro-alimentaire - Balance commerciale - Investissements - Créations et suppressions d'emplois - Crise du Golfe persique - Europe de l'Est - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - Recherche - (p. 4159) : recherche - Industrie agro-alimentaire - Aides directes à l'agriculture - Aides gérées par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Concurrence - (p. 4172) : pouvoir d'achat - Calamités et catastrophes : sécheresse - Vins - Balance commerciale - Appellations d'origine contrôlée, AOC.

GARCIA (Jean), sénateur de la Seine-Saint-Denis (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes.

Est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO* Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (*JO* Lois et décrets du 15 juin 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Chine, du 19 mars au 2 avril 1990 [n° 268 (89-90)] (26 avril 1990) - Chine.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 95 (*JO* Débats du 16 mai 1990) (p. 857) - Ministère : Aménagement du territoire - *Nuisances occasionnées par le chantier « Disneyland »* - Finances locales.

n° 118 (*JO* Débats du 17 octobre 1990) (p. 2840) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation à Chypre* - Politique étrangère.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 229 (89-90)] - (24 avril 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 483) : renforcement des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Abstention du groupe communiste.

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger** - *Deuxième lecture* [n° 235 (89-90)] - (24 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 486, 487) : abstention du groupe communiste sur cette proposition de loi ne permettant pas d'assurer une représentation équitable de tous les résidents français à l'étranger - Absence de véritable représentation proportionnelle - Rejet des amendements défendus par les députés communistes à l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (ensemble une annexe), ainsi que d'un protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique Sud et d'un protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes)** [n° 234 (89-90)] - (2 mai 1990) (p. 624) : abstention du groupe communiste sur ce texte qui néglige les pollutions dues aux expériences nucléaires menées par la France à Mururoa - Souligne les limites imposées aux missions scientifiques Tazieff, Atkinson, et Cousteau, successivement invitées en Polynésie par les autorités militaires - (p. 625) : prise de position des délégations de l'association *Médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire* et du *Mouvement de la paix* - Prochaine manifestation à l'initiative de l'*Appel des cent* - Handicap économique que représentent les dépenses d'armement nucléaire de la France - Demande la participation de la France au mouvement général de désarmement et une initiative en vue d'aboutir à un accord général sur l'arrêt de tous les essais nucléaires.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire** [n° 238 (89-90)] - (2 mai 1990) (p. 630, 631) : souligne que le relèvement du plafond de responsabilité de l'exploitant ne supprime pas les dangers liés à la production nucléaire - Attention portée par les travailleurs du Commissariat à l'énergie atomique, CEA, et d'EDF, à la sécurité des installations - Nécessité d'un nombre suffisant d'emplois qualifiés - Sacrifice de la sécurité à la compétitivité financière - Défaillances du parc nucléaire, notamment de la génération la plus récente de réacteurs - Rapport remis par M. Jacques Doucet à la direction générale d'EDF en 1988 : vulnérabilité éventuelle des centrales françaises au risque d'attentat - Demande un débat parlementaire sur la politique énergétique - Ecologie et choix technologiques dictés par les puissances d'argent - Diversification nécessaire - Ressources charbonnières - Vote de ce projet de loi par le groupe communiste.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Art. 1^{er} (statut de la Régie Renault)** (p. 1123) : soutient l'amendement de suppression n° 7 de M. Robert Pagès - (p. 1124) : soutient l'amendement n° 8 de M. Robert Pagès (suppression des deux premiers alinéas de cet article tendant à engager une privatisation rampante de la Régie Renault) - (p. 1131) : se déclare favorable à l'amendement n° 11 de Mme Paulette Fost (suppression de la transformation de la Régie Renault en société anonyme) - Capitulation du Gouvernement français devant les ordres de Bruxelles.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - **Art. 2 (le crédit-formation des salariés)** - **Art. 931-1-1 du code du travail** (p. 1216) : soutient l'amendement de suppression n° 6 de M. Hector Viron - **Art. 3 bis (le crédit-formation des jeunes en apprentissage)** - **Art. L. 117 bis-1-1** (p. 1217) : soutient l'amendement de suppression n° 8 de M. Hector Viron - **Art. 13 (la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue)** - **Art. L. 950-2 et L. 950-2-2** (p. 1227) : soutient l'amendement n° 13 de M. Hector Viron (augmentation de la participation des entreprises aux dépenses de formation).

- **Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 306 (89-90)]** - (15 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1709, 1710) : réforme de la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger - Cas des recrutés locaux non titulaires - Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Risque d'une éventuelle réduction de la participation financière de l'Etat - Souhaite la tutelle du ministère de l'éducation nationale sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Enjeu de service public - Se déclare favorable à l'adoption du texte voté par l'Assemblée nationale - **Art. 1^{er} (création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger)** (p. 1721) : son amendement n° 41 : co-tutelle du ministère de l'éducation nationale ; adopté - **Art. 2 (missions de l'agence)** (p. 1724) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (contrôle de l'évolution des frais de scolarité) - **Art. 5 (composition du conseil d'administration)** (p. 1731) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 5 de la commission (nouvelle rédaction, prévoyant en particulier une participation du Parlement) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1737) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration) [n° 417 (89-90)]** - (28 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2237) : estime que la création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD, ne justifie pas la précipitation avec laquelle le Parlement se voit obligé de légiférer - Favorable à la création d'un organisme ayant pour mission d'aider les pays de l'Est - Ne peut admettre les préalables politiques qui figurent dans cet accord et qui appellent à un libéralisme pur et dur - Rappele que la banque peut décider à tout moment de cesser ses interventions si un pays ne respectait pas ces préalables - (p. 2238) : estime qu'il ne peut y avoir de progrès économique et social durable sans démocratie pluraliste - Défavorable à l'article I de l'accord qui prévoit que ce sont les gouvernements qui auront à se prononcer à la majorité des deux tiers sur le respect des dispositions dont dépend l'appartenance à la BERD - Ne peut accepter que 60 % des aides soient consacrés au seul secteur privé - Trouve inadmissible que la BERD puisse dicter sa politique économique aux peuples concernés - Evoque la mise en oeuvre de l'article 1 de l'accord en Pologne et en Hongrie et l'importante recrudescence du chômage qui en découle - Estime que l'aide internationale ne doit pas porter atteinte à l'autonomie des pays - Abstention du groupe communiste sur ce projet.

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle - Deuxième lecture [n° 372 (89-90)]** - (5 octobre 1990) - **Discussion générale**

(p. 2549) : brevets d'invention et recherche appliquée - Nécessité de réduire les taxes fiscales existantes - Démocratie dans l'entreprise - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2562) : s'oppose à ce que les sociétés de conseil en propriété industrielle soient ouvertes aux grandes entreprises - Au nom du groupe communiste, votera contre le projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Deuxième lecture [n° 1 (90-91)]** - (18 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2914) : attachement du groupe communiste à la préservation du milieu naturel et à la protection de la nature - Déploie la déstabilisation des équilibres écologiques par la construction des parcs d'attractions, type Eurodisneyland - Dénonce l'envahissement des montagnes par de gigantesques ensembles immobiliers - Déploie la spéculation qui s'exerce sur les territoires forestiers, chaque été ravagés par les flammes - Favorable à une interdiction plus ferme de l'accès des véhicules terrestres aux parcs naturels et aux milieux protégés - (p. 2915) : regrette l'absence de la mise en place de lieux de pratique aménagés et réservés aux véhicules homologués - Estime que la protection de la nature ne peut se concevoir que globalement - Abstention du groupe communiste sur ce texte - **Art. 2** (p. 2916) : soutient l'amendement n° 14 de Mme Danielle Bidard-Reydet (interdiction de pratiquer des sports motorisés dans les zones bénéficiant de protection légale) - **Art. 4 bis** (p. 2918) : soutient l'amendement n° 15 de Mme Danielle Bidard-Reydet (possibilité pour le département d'établir un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées dont la création et l'entretien demeurent à sa charge) - (p. 2919) : soutient l'amendement n° 16 de Mme Danielle Bidard-Reydet (renforcement de l'obligation pour les randonneurs motorisés d'emprunter les itinéraires inscrits dans le plan départemental).

- **Proposition de loi portant dispositions relatives à l'exploitation de la chasse dans les bois, forêts et terrains appartenant à l'Etat [n° 13 (90-91)]** - (18 octobre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2926) : se déclare satisfait de la priorité accordée aux locataires sortants - Constate que ces derniers ne seront pas en mesure d'acheter en raison du prix de l'enchère la plus élevée - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de cette proposition.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, n° 207, (89-90), déposée par M. Jean Arthuis, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation, et n° 299 (89-90), déposée par M. Etienne Dailly, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social [n° 9 (90-91)]** - (25 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 3035) : dénonciation des méfaits de la privatisation, Grande-Bretagne - Accroissement du secteur privé aux dépens du secteur public - Echec de la nationalisation conduite suivant les critères du secteur privé - Souhait d'une véritable nationalisation - (p. 3036) : Bull, Thomson, Renault - Défense des salariés : droit de vote sur les cessions d'entreprise à l'étranger ; avis sur l'utilisation par leur direction des fonds publics - Contrôle nécessaire de l'utilisation des fonds publics par les entreprises nationalisées et privées : CGE, Air France - Information des salariés et du public - Avis défavorable du groupe communiste - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3043) : hostilité à la poursuite des privatisations - Avis défavorable du groupe communiste et apparenté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 3995) : budget en hausse - Détérioration de la situation en Afrique - Crise du Golfe - (p. 3996) : risque de redéploiement de l'activité économique vers l'Europe de l'Est - Stagnation des crédits à l'aide d'urgence et à l'aide alimentaire

- Progression des crédits à la coopération militaire - Présence militaire française : ingérence inacceptable ; Tchad - Augmentation nécessaire du nombre d'enseignants - Sommet de La Baule - Annulation de la dette des pays les moins avancés, PMA - Critique de l'action du FMI et de la banque mondiale - Mise en oeuvre souhaitable d'une coopération fondée sur l'intérêt mutuel - Abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4034) : Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - Turquie - Refus d'une Europe à deux vitesses - Coût pour la France de la réunification allemande - (p. 4035) : construction de l'Europe : sécurité collective ; coopération mutuelle ; rôle des peuples - Désarmement conventionnel et nucléaire - Instauration souhaitable de nouveaux rapports avec les pays du tiers-monde et de l'Afrique - Sommet de La Baule - Crise du Golfe : voeu d'une solution négociée - Demande d'application de toutes les résolutions de l'ONU : Israël - (p. 4036) : Chypre - Afrique du Sud - Liban - Cambodge - Maroc - Le groupe communiste votera contre ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4050) : le groupe communiste votera contre ce projet de budget.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - **Examen des crédits - Art. 94 (assiette sur les revenus provenant des bénéficiaires industriels et commerciaux et des bénéficiaires non commerciaux)** (p. 4351) : régime des non salariés - **Art. 97 (contribution sociale sur les revenus du patrimoine)** (p. 4359) : soutient l'amendement de suppression n° II-78 de Mme Marie-Claude Beaudou - Poids de la contribution sociale généralisée, CSG, sur les ressources des retraités et des chômeurs - Fiscalisation de la sécurité sociale - **Art. 98 (contribution sociale sur les produits de placement)** (p. 4360) : pouvoir d'achat - Efficacité de la sécurité sociale - **Art. 99 bis (rapport au Parlement)** (p. 4365) : décentralisation - Aide sociale.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4718, 4719) : dégradation de l'industrie française - Suppression d'emplois industriels - Chômage - Solde déficitaire des échanges industriels - Promotion des zones d'entreprise avec pour conséquence la déréglementation du droit du travail et une défiscalisation au détriment des contribuables et des collectivités territoriales - Exemple de la Grande-Bretagne - Exportation des capitaux vers l'étranger - Chute des salaires et précarisation de l'emploi - Suprématie industrielle de l'Allemagne - Chimie ; mécanique ; électronique - Désinvestissement de la France - Propositions du groupe communiste ; relèvement du SMIC ; réinvestissement des profits dans l'industrie ; rôle moteur des entreprises publiques - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4731) : vote du groupe communiste contre ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4739, 4740) : dénonce une politique d'aménagement du territoire axée sur des métropoles à vocation européenne, au profit des multinationales et payées par les collectivités territoriales - Zones industrielles sinistrées et désertification rurale - Réseau de train à grande vitesse, TGV ; intervention de capitaux étrangers dans le financement - Fermeture de lignes secondaires par la SNCF - Région d'Ile-de-France - Vote du groupe communiste contre ce projet de budget - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4749) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé aux amendements de réduction des crédits n° II-26 et n° II-27 de la commission.

- **Rappel au règlement** - (20 décembre 1990) (p. 5380) : article 36, alinéa 3, du règlement du Sénat : crise du Golfe - Vote de résolutions dangereuses pour la paix par le conseil de sécurité de l'ONU - Logique de guerre - Favorable à des solutions politiques négociées - Souhaite que le Gouvernement explique sa politique devant le Parlement.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 174 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5384) : fin de la division de l'Allemagne - Rappelle que la formation de deux Etats allemands scella en son temps la division de l'Europe et entraîna la logique de la guerre froide - Apparte-

nance de l'Allemagne à l'Alliance atlantique - Constate le démantèlement actuel de plusieurs secteurs industriels en France alors qu'ils se renforcent dans l'ex-RFA - Opposition des sénateurs communistes à la politique qui aliène l'intérêt national au profit exclusif d'une Europe dominée économiquement par l'Allemagne - Exemple de la perte par Renault du marché tchécoslovaque de l'automobile au profit de Volkswagen - Estime qu'une Allemagne forte de 80 millions d'habitants constitue une menace pour n'importe quel pays de la Communauté économique européenne, CEE - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce traité.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la quatrième convention ACP-CEE (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989, l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention ACP-CEE [n° 105 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5390) : dégradation de la situation économique et sociale de la majorité des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Importance de la famine dans le monde - Souligne l'extrême pauvreté de l'Afrique sub-saharienne - Appauvrissement constant des pays les plus pauvres - Insuffisance des réponses apportées aux problèmes des pays ACP - Insolvabilité de la plupart des pays africains - (p. 5391) : approuve la transformation en subventions des prêts spéciaux contractés par le Fonds européen de développement, FED, et le passage des concours financiers du Sysmin aux dons - Subordination de l'aide européenne à l'acceptation par les Etats bénéficiaires de mesures d'austérité imposées par le Fonds monétaire international, FMI, et la Banque mondiale - Absence de réponse aux problèmes de l'endettement dans cette convention - Estime urgent d'annoncer l'annulation totale des créances qu'ont les pays membres de la CEE sur les ACP - Inquiétude des pays ACP face à la création du grand marché unique européen - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

GAUD (Gérard), sénateur de la Drôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

GAUDIN (Jean-Claude), sénateur des Bouches-du-Rhône (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1941) - Ministère : Education - *Politique scolaire* - Enseignement supérieur.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4530) : cas des lycéens - Enseignants - Corporatisme des organisations syndicales - (p. 4531) : rôle des régions en matière de prise en charge de la construction, de la rénovation, de l'entretien et de l'équipement des lycées - Pression démographique - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : construction de quinze lycées - (p. 4532) : enseignement privé - Sécurité des élèves.

GAULLE (Philippe de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS)

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Défense - Section Forces terrestres - [n° 88 (90-91) tome 6] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Défense (6 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (section forces terrestres) (p. 4659) : refus de la politique de réduction des forces armées - Risque de conflits - Puissance militaire de l'Union soviétique - (p. 4660) : plan « Armées 2000 » - Insuffisance de ce budget - Ethique de répartition gouvernementale - Avis défavorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget - (p. 4684) : déflation des effectifs militaires.

GENTON (Jacques), sénateur du Cher (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires étrangères - Président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé président (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier l'article 29 du Règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales européennes avec débat [n° 274 (89-90)] (2 mai 1990) - Parlement.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 385 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant [n° 412 (89-90)] (21 juin 1990) - **Traités et conventions.**

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur la Conférence des Parlements de la Communauté européenne qui se tiendra à Rome, du 27 au 30 novembre 1990 [n° 74 (90-91)] (8 novembre 1990) - **Communautés européennes.**

Rapport d'information, déposé avec plusieurs de ses collègues, au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur la Conférence des Parlements de la Communauté européenne qui s'est tenue à Rome, du 27 au 30 novembre 1990 [n° 173 (90-91)] (13 décembre 1990) - **Communautés européennes.**

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 229 (89-90)]** - (24 avril 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 483) : se félicite de l'accord sur cette proposition de loi,

dont il est co-auteur - Renforcement des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Amélioration de l'information destinée à permettre un meilleur exercice du contrôle parlementaire - Votera ce texte.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant [n° 358 (89-90)]** - (27 juin 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2153, 2154) : enfance dans le monde : malnutrition ; protection sanitaire ; exploitation en matière de travail ; prostitution et pornographie ; conflits armés - **Elaboration d'un texte de compromis - Portée pratique limitée : insuffisance des pouvoirs du comité des droits de l'enfant - Dispositions donnant lieu à des interprétations éventuellement divergentes : religion ; droit inhérent à la vie ; déclaration interprétative du Gouvernement français sur le droit à l'interruption volontaire de grossesse, IVG - Caractère inadmissible de la disposition interdisant la participation à des conflits armés seulement en-dessous de quinze ans - Interdiction de la vente ou traite d'enfants : lacune sur le commerce des embryons ou fœtus - Adoption internationale - Absence de référence à l'excision** - (p. 2155) : réserve de la France sur l'article 30 concernant les minorités ethniques, religieuses ou linguistiques - **Déclarations interprétatives relatives aux juridictions de premier et dernier ressort et à l'IVG - Adaptations du droit interne français : inégalités en matière d'héritage** - (p. 2156) : avis favorable à l'approbation de cette convention.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]** - (27 juin 1990) - (p. 2180) : légitimité démocratique au sein de la CEE ; document établi par les ministres des affaires étrangères réunis le 11 juin 1990 à Luxembourg - Proposition du Président de la République française devant le Parlement européen, le 25 octobre 1989 - (p. 2181) : déclaration de M. Roland Dumas sur l'organisation du contrôle démocratique dans les domaines de compétence transférés à la CEE - Principe de la double légitimité des parlements nationaux et du Parlement européen - Prochaines assises ou « congrès des Parlements de la communauté européenne » : rapports Colombo, Martin, Giscard d'Estaing et Duverger - Réflexion sur les implications institutionnelles des projets d'union monétaire et politique - (p. 2182) : délégation du Sénat pour les Communautés européennes - Utilité d'un débat au Sénat ; proposition de questions orales européennes avec débat.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution déposée par M. Jacques Genton avec plusieurs de ses collègues (n° 274, 89-90) tendant à modifier l'article 29 du Règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales européennes avec débat [n° 107 (90-91)] - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5035) : rappelle le sens de sa proposition de résolution - Réflexions sur les conclusions de la commission des lois - Crainte d'une « banalisation » - Problème de l'appellation - (p. 5036) : choix des intervenants dans le débat - Suppression regrettable, par la commission, de l'intervention d'un membre du Parlement européen - Propositions de réforme du Sénat émanant du bureau du Sénat - Subordination de la réussite de cette procédure aux circonstances de sa mise en oeuvre - **Art. 2 (Institution de questions orales européennes avec débat)** (p. 5040) : son amendement n° 1 : intervention d'un membre du Parlement européen dans le débat ; retiré (p. 5041) - Son amendement n° 2 : organisation de l'intervention d'un membre du Parlement européen dans le débat ; devenu sans objet (p. 5041).

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 5184) : ouverture des crédits au profit du Groupement des industries d'armement terrestre, GIAT - (p. 5185) : dépenses de fonctionnement des armées - Diminution de la dotation pour la marine - Niveau d'entraînement et qualité des forces mises en oeuvre en Arabie Saoudite et dans les Emirats - Réduction des ressources du ministère de la défense.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 174 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5385) : interroge le Gouvernement sur l'évolution de l'application des

dispositions contenues dans les deux protocoles annexés au traité franco-allemand de l'Elysée signé le 22 janvier 1963 dont l'autorisation de ratification a été donnée par le Parlement le 20 décembre 1988 - Estime que la coopération franco-allemande devrait constituer la force motrice de la construction européenne - Evoque la création d'un véritable ensemble monétaire européen - Souhaite que le Gouvernement exprime son opinion sur la mise en oeuvre du traité de Rome et sa compatibilité avec toutes les dispositions du traité signé à Moscou le 1^{er} septembre 1990 - Souhaite que le Gouvernement associe plus étroitement le Parlement à l'application du protocole de 1988, condition d'une bonne application du traité signé en 1963 par le Chancelier Adenauer et le Général de Gaulle.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 190 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Art. 7 (p. 5409) :** dénonce l'insuffisance des crédits de l'armée française à l'heure actuelle.

GERARD (Alain), sénateur du Finistère (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 212 (JO Débats du 19 mai 1990) (p. 990) - Ministère : Economie - Incitations fiscales à la formation des futurs ingénieurs par les entreprises - (Réponse : JO Débats du 16 juin 1990) (p. 1698) - Formation professionnelle et promotion sociale.

n° 256 (JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2970) - Ministère : Consommation - Mesures pour améliorer le fonctionnement des commissions de surendettement des particuliers - (Réponse : JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3297) - Consommation.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 248 (89-90)] - (18 mai 1990) - Discussion générale (p. 976, 977) :** approuve les dispositions de ce texte visant à protéger les résidents des établissements ni habilités ni conventionnés des augmentations abusives de tarifs - Contrat à durée déterminée ou indéterminée - Risque de conséquences négatives sur les petits établissements spécialisés dans l'hébergement temporaire de proximité indispensables à la politique de maintien à domicile - Etablissements aidés - **Après l'art. 1^{er}** (précédemment réservé) (p. 986) : soutient l'amendement n° 10 de M. Jean Chérioux (conditions de la prise en charge au titre de l'aide sociale).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4424, 4425) : plan national pour l'environnement - Bruit - Politique d'élimination des déchets - Stockage des déchets toxiques, incident récent dans le Finistère - Conservatoire du littoral pour les espaces naturels - Forêt bretonne.

GERBAUD (François), sénateur de l'Indre (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi organique modifiant l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances et accordant aux communes de moins de 5 000 habitants la possibilité de constituer un plan d'épargne investissement communal [n° 375 (89-90)] (12 juin 1990) - **Communes.**

Proposition de loi portant modification de l'article 87 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions [n° 63 (90-91)] (30 octobre 1990) - **Collectivités locales.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 1^{er} bis (conditions d'accueil des gens du voyage) (p. 54) :** se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 3 de M. Robert Laucournet, rapporteur.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Art. 66 (rôle du juge en matière de mesures conservatoires) (p. 883) :** soutient l'amendement n° 65 de M. Paul Graziani (mainlevée des mesures conservatoires en cas de constitution d'une caution bancaire) - **Art. 70 (paiement des frais résultant d'une mesure conservatoire) (p. 884) :** soutient l'amendement n° 66 de M. Paul Graziani (prise en compte des frais abusifs et notion de mauvaise foi du créancier).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2580, 2581) :** mécontentement des agriculteurs - Chute du nombre des exploitations et désertification - Déclassement du marché international et chute des cours de la viande - Dérive de la politique agricole commune, PAC - (p. 2582) : usages industriels de produits agricoles ; éthanol - Agroalimentaire - Agriculture et aménagement du territoire - Fermeté nécessaire du Gouvernement français auprès de la Commission de Bruxelles et dans les négociations du GATT.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4422, 4423) : organisation du ministère de l'environnement, doté d'une administration centrale et de services extérieurs - Déploie le manque d'innovation de ce projet de budget - Politique de l'eau ; nécessaire réalisation du barrage de Chambonchard dans l'Indre, rejetée au nom de la protection des sites - Conséquences dramatiques de l'expansion permanente de la région parisienne - Effort des collectivités locales du département de l'Indre pour épurer les rivières polluées par les rejets des mégisseries - Rôle des projets industriels innovants, comme la fabrication de pâte à papier à partir de paille - (p. 4429) : barrages.

Équipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation aérienne - (8 décembre 1990) (p. 4788) : budget de l'aviation civile - Aéroport de Châteauroux-Déols - Responsabilité des

ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne - Conception moderne des transports aériens - Frêt et passagers - (p. 4789) : train à grande vitesse, TGV - Evolution du trafic par charters.

GIACOBBI (François), sénateur de la Haute-Corse (RDE).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (*JO Lois et décrets du 20 décembre 1990*) ; puis nommé vice-président (*JO Lois et décrets du 21 décembre 1990*).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - Art. 1^{er} (*affectation des biens utilisés par les écoles normales primaires*) (p. 1017) : son amendement n° 37, soutenu par M. François Lesein : les biens meubles et immeubles de chacune des écoles normales primaires constituent le patrimoine mobilier et immobilier de chacun des centres localisés de l'institut universitaire de formation des maîtres ; retiré.

GILLIBERT (Michel), secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets du 29 juin 1988*).

Puis secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité, chargé des handicapés et des accidentés de la vie (nommé le 2 octobre 1990 dans le même Gouvernement) (*JO Lois et décrets du 3 octobre 1990*).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 187 de Mme Marie-Claude Beaudeau : **Revenu minimum d'insertion (RMI) (Extension du revenu minimum d'insertion)** (*JO Débats du 12 mai 1990*) (p. 791).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap - Deuxième lecture [n° 407 (89-90)]** - (22 juin 1990) - Discussion générale (p. 2036, 2037) : accord sur la pénalisation des discriminations sur le lieu de travail du fait de l'état de santé du handicapé - Fichier des risques aggravés ; suppression de la disposition par l'Assemblée nationale ; Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - Possibilité de constitution de partie civile des associations de défense du quart-monde - Divergences entre le Gouvernement et l'Assemblée nationale d'une part et le Sénat d'autre part sur la pénalisation de la discrimination fondée sur les moeurs et sur la possibilité pour les autorités publiques de déroger à la loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles - Plan gouvernemental de lutte contre le SIDA adopté en novembre 1988 - Art. 1^{er} (p. 2039) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (reprise du texte adopté en première lecture par le Sénat) - Art. 2 bis (*expertise de médecin du travail en cas de litige portant sur l'inaptitude physique du plaignant à*

occuper un emploi) (p. 2040) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 3 de la commission - Art. 3 (p. 2041) : s'oppose aux amendements n° 1 de suppression de M. Franck Sérusclat et n° 4 de la commission (en cas de demande de tests sérologiques par un assureur, communication obligatoire des résultats à l'assuré) - Art. 5 : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la référence aux moeurs) - Art. 7 (p. 2042, 2043) : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 6 de la commission - SIDA - Hémophiles - Conférence de San Francisco - Art. 8 (*dispositions relatives aux scooters des mers*) (p. 2044) : s'oppose aux amendements rédactionnels n° 7 et n° 8 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4290) : engagements financiers en faveur des handicapés et des accidentés de la vie - Travail protégé - Plan pluriannuel pour l'emploi des adultes lourdement handicapés - Enfance handicapée - (p. 4291) : transport des handicapés - Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes à mobilité réduite - Manifestations sportives pour handicapés - Accès des handicapés aux centres de vacances et aux manifestations culturelles - Maintien en milieu ordinaire - Politique industrielle en matière d'appareillage - Indemnisation des victimes d'accident - Commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, Cotorep - (p. 4292) : actions internationales en faveur des handicapés.

GINESY (Charles), sénateur des Alpes-Maritimes (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre suppléant du Conseil national du tourisme.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Tourisme - [n° 87 (90-91) tome 16] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4062, 4063) : excellents résultats du tourisme pour 1989 - Emission de professions du tourisme ; réforme nécessaire de la loi du 11 juillet 1975 relative au statut des agences de voyage - Prochaine mise en place d'un plan de modernisation de l'hôtellerie familiale indépendante ; situation précaire ; financement d'investissements - Evolution des crédits proposés : stabilisation des dépenses de fonctionnement ; priorité aux actions de promotion ; dotation de la Maison de la France - Formation - Dépenses d'investissement : effort en faveur des collectivités locales pour la réhabilitation d'hébergements touristiques à gestion associative - Tourisme de montagne : insuffisance des crédits destinés aux communes en difficulté suite au défaut d'enneigement - Calendrier scolaire - Tourisme rural - Autorisation accordée aux casinos d'exploiter des machines à sous - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget.

GIRAULT (Jean-Marie), sénateur du calvados (UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Territoires d'outre-mer - [n° 90 (90-91) tome 8] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

– **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-**

90)] - (12 juin 1990) - Discussion générale (p. 1530) : se déclare favorable à titre personnel à la révision proposée par le Gouvernement - Rappelle que la Constitution est la loi suprême à laquelle tous les actes législatifs et réglementaires doivent se conformer - Existence du contrôle de constitutionnalité depuis 1958 - Réforme de 1974 relative à l'extension du droit de saisine du Conseil constitutionnel - Possibilité pour tous les justiciables, même étrangers, de soulever l'exception d'inconstitutionnalité - Estime que toutes les lois sont précieuses sauf la Constitution et les droits fondamentaux qui en découlent - (p. 1531) : estime que la réforme doit couvrir le passé, le présent et l'avenir - Signale qu'un amendement de la commission institue le « cantonnement » du champ d'application de l'exception d'inconstitutionnalité - Dénonce la difficulté de réunir 60 signatures de parlementaires en fin de session - Problème de la conformité des lois aux traités internationaux et aux actes de la Communauté européenne - Dénonce la connivence tacite des groupes politiques qui se gardent de saisir le Conseil constitutionnel - Favorable à l'extension du droit de saisine à tous les justiciables - Modification du bloc de constitutionnalité en fonction de l'évolution de la société - (p. 1532) : rappelle la proposition de loi déposée en 1973 tendant à créer une Cour suprême à laquelle les citoyens auraient accès - Souligne la difficulté de faire aboutir une modification constitutionnelle par la voie parlementaire - Problème du quinquennat du Président de la République - Favorable à cette réforme parce qu'elle est d'inspiration libérale.

Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Avant l'article 1^{er} A (p. 1571) : son amendement n° 19 : modification de l'article 11 de la Constitution afin que toute disposition du projet de loi jugée non conforme à la Constitution ne puisse être soumise au référendum ; rejeté - **Avant l'art. 1^{er} B (p. 1580) :** se déclare opposé à l'amendement n° 6 de M. Jacques Larché, rapporteur (élection du Président du Conseil constitutionnel par les conseillers après chaque renouvellement ou en cas de vacance de la présidence et rétablissement de sa voix prépondérante en cas de partage des voix) - **Avant l'art. 1^{er} (caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) (p. 1583) :** se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (attribution du caractère organique aux lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) - **Art. 1^{er} (institution d'un contrôle de constitutionnalité de la loi par voie d'exception) (p. 1592) :** son amendement n° 21 : soumission possible au Conseil constitutionnel pour vérifier leur conformité à la Constitution, des dispositions d'une loi ou d'un texte à caractère législatif ainsi que des dispositions d'un règlement communautaire concernant les droits fondamentaux ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (14 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1612) : se déclare opposé à l'adoption du texte de ce projet tel qu'il ressort des délibérations du Sénat - Défavorable à l'importante augmentation des compétences du Conseil constitutionnel notamment par l'extension du champ d'application des lois organiques - Constate que seules les lois référendaires seront dispensées de tout contrôle *a priori* ou *a posteriori* - Considère que certains amendements présentés étaient irrecevables - Estime que le texte qui va être voté n'a plus rien à voir avec le projet de loi initial.

– **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 369 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale (p. 1583) :** rappelle avoir déposé, en tant que rapporteur du projet de loi de 1987 relatif à la lutte contre le trafic des stupéfiants, un amendement tendant à la création d'un Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies, établissement autonome éloigné des préoccupations politiques - Signale que le Sénat et l'Assemblée nationale avec les voix socialistes adoptèrent cet amendement - Constate qu'à ce jour aucun gouvernement n'a mis en place cet Institut - (p. 1984) : dénonce le dépôt d'un amendement par M. Bertrand Gallet, membre de la commission de la défense nationale lors de la discussion de ce projet de loi

dans la nuit du 7 au 8 juin 1990, amendement portant abrogation de l'article premier de la loi du 31 décembre 1987 qui portait création d'un Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies - Estime que cet amendement a été soutenu au mépris des prérogatives du Parlement - Rappelle que le Parlement a voulu l'institut et que s'il n'a jamais existé c'est parce que le Gouvernement a refusé implicitement de prendre les décrets d'application - Dénonce un tel mépris de la loi votée par le Parlement et demande au Sénat de refuser la suppression d'un institut dont la Haute assemblée a accepté la création à l'unanimité - (p. 1985) : estime que l'amendement de M. Bertrand Gallet est un « cavalier » - Informe le Sénat qu'en cas de désaccord entre les deux assemblées sur la suppression de cet amendement, il demandera à soixante sénateurs de saisir avec lui le Conseil constitutionnel pour lui déférer cet amendement.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Nouvelle lecture** [n° 395 (89-90)] - (26 juin 1990) - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale) (p. 2120) : allègement de la taxe professionnelle consenti aux entreprises : système de compensation au profit des collectivités territoriales.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture** [n° 416 (89-90)] - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2218) : liberté d'expression - Estime que cette réforme est une avancée de l'état de droit - Constate que le front du refus va l'emporter - Rappelle que toutes les grandes garanties ont été données quant aux conditions de l'adoption de la loi organique portant application du principe de la révision - Rappelle que les lois sont soumises à la hiérarchie des normes au sommet desquelles se trouvent la Constitution et les droits fondamentaux et que la Constitution est aussi l'expression de la volonté populaire - (p. 2219) : estime que c'est le Sénat qui assumera la responsabilité de l'échec - Regrette que le Sénat refuse aux justiciables l'exception d'inconstitutionnalité qui ne saurait être l'apanage d'une partie de la classe politique.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire** [n° 286 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2877) : accords de Matignon - Recherche de la paix civile - Cadre institutionnel fixé par le référendum de 1988 - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3177, 3178) : conclusion de la commission Saint-Pierre - Fusion de certaines professions juridiques et judiciaires - Développement de l'interprofessionnalité - Ouverture internationale - Représentation nationale des barreaux de Paris - Rôle du Conseil supérieur des barreaux - Divergence de règles déontologiques d'un barreau à l'autre - Indépendance de la nouvelle profession - Relation entre l'avocat et le client - Créations de sociétés de capitaux en vue de l'exercice libéral - (p. 3179) : intérêt de la participation limitée des capitaux extérieurs - Problème du salariat - Indépendance de l'avocat salarié - Importance de la clause de conscience qui pourra libérer le salarié - Réglementation de la consultation juridique et de l'acte sous seing privé - Difficulté d'une réglementation convenable de cette matière - Evolution des barreaux - (p. 3180) : évolution des professions d'avocat et de conseil juridique - Problème du financement de l'aide légale - Possibilité pour l'avocat d'aller et venir librement - Système de protection sociale et de retraite - Opposition entre droit et chiffre - Absence totale de pressions lors de l'élaboration et de l'étude de ce projet - Nécessité d'accroître l'interprofessionnalité.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** [n° 460 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3177, 3181).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Art. 17 (dispositions transitoires) (p. 3318) : se déclare favorable à l'amendement n° 205 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe VII de l'article 17 relatif à l'inscription à un barreau).

Suite de la discussion - (13 novembre 1990) - Art. 17 (suite) (p. 3339) : intervient à propos de l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - (p. 3344) : intervient à propos de l'amendement n° 208 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe XI de l'article 17 relatif aux anciens conseils juridiques qui exerçaient les activités de commissaire aux comptes).

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (territoires d'outre-mer) (p. 4113) : Terres australes et antarctiques françaises, TAAF - Institutions des TOM : inadaptation d'une exportation du modèle métropolitain - (p. 4114) : précédent de l'échec relatif de la coopération avec l'Afrique noire - Chômage - Contraintes géographiques - Avis favorable à ce projet de budget.

GIROD (Paul), sénateur de l'Aisne (RDE).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'établissement public Autoroutes de France.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative au secret des sources en matière de presse [n° 187 (89-90)] (20 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Presse.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 342 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 383 (89-90)] (13 juin 1990) - Impôts locaux.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 421 (89-90)] (25 juin 1990) - Impôts locaux.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 444 (89-90)], adopté avec modifications par

l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 446 (89-90)] (28 juin 1990) - Impôts locaux.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Intérieur - Administration centrale et sécurité - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 26] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 426) - Ministère: Budget - Assujettissement du service public de la poste aux impôts locaux - Finances locales.

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5042) - Ministère: Premier Ministre - Problème des déchets radioactifs - Déchets.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 10 (bail à réhabilitation) - Art. L. 252-2 du code de la construction et de l'habitation (p. 81) :** se déclare favorable à l'amendement n° 39 de M. Jean Chérioux (caractère cessible du droit dont bénéficie le preneur).

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 278) :** limitation à la responsabilité matérielle des établissements des compétences transférées au département en matière de collèges - Suppression de la contribution des communes; augmentation des charges pesant sur les départements - Conséquences de certains redéploiements de personnels - Insuffisance de la compensation de l'Etat - Inconvénients du mécanisme dégressif de la participation communale aux dépenses d'investissement - (p. 279) : risque de disparités entre communes - Approuve la proposition de suppression de l'article 2 relatif aux modalités de versement de la participation des communes aux dépenses d'investissement - Corrélativement à la responsabilité des dépenses d'investissement, demande la dévolution de la propriété des établissements au département - **Art. 1^{er} (extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement) (p. 286) :** enseignement, compétence d'Etat - (p. 287) : intervient sur les amendements identiques n° 15 de M. Lucien Lanier, rapporteur, et n° 3 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (prolongation du délai donné aux conseils généraux pour décider des modalités d'extinction de la participation des communes) - (p. 288) : intervient sur l'amendement n° 16 de la commission (légalisation des cessations de participation communale intervenues dès le 1^{er} janvier 1990) - (p. 289) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif) - **Art. 2 (modalités de versement de la participation des communes aux dépenses d'investissement) (p. 291) :** se déclare favorable à l'amendement n° 7 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (convention entre le département et la commune), et sur cet amendement, au sous-amendement n° 32 de la commission - **Art. 3 (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement) :** équipements sportifs - Modalités de réduction de la participation communale - (p. 292, 293) : se déclare opposé à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale visant à ne faire bénéficier du dispositif d'extinction progressive de la participation communale que les dépenses nouvelles d'investissement) - (p. 294) : conséquences de l'adoption de cet amendement sur les finances du département - (p. 297) : sur l'amendement n° 27 de la commission (présentation d'un rapport annexé au projet de loi de finances appréciant pour chaque département l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissement de l'enseignement secondaire du premier cycle et l'état du

patrimoine transféré), se déclare favorable au sous-amendement n° 33 de Mme Hélène Missoffe (établissements d'enseignement privé sous contrat) - Loi Falloux - **Après l'art. 3 (p. 298) :** son amendement n° 29 bis : transfert de propriété des bâtiments au département après l'extinction de toute participation des communes; adopté - (p. 299) : déclare l'article 40 de la Constitution applicable à l'amendement n° 28 de Mme Hélène Missoffe (possibilité d'aide du département aux établissements privés sous contrat) **Explication de vote sur l'ensemble :** adoption de ce projet de loi par le groupe du RDE.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale) (p. 1363) :** dévolution du produit des impôts locaux acquittés par La Poste et France Télécom; mécanisme adopté par l'Assemblée nationale - Taxe professionnelle.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Deuxième lecture [n° 310 (89-90)] - (7 juin 1990) - Discussion générale (p. 1408, 1409) :** mécanisme d'extinction progressive de la participation communale aux dépenses d'investissement: cas des investissements financés par emprunt - Suppression par l'Assemblée nationale de son amendement, adopté par le Sénat, sur le transfert de propriété des établissements - **Après l'art. 3 (p. 1412) :** son amendement n° 5 : transfert de propriété des bâtiments aux départements; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1414) :** vote de ce texte par le groupe du RDE.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1645) :** rappelle que l'ordonnance portant loi organique dispose que les dépenses sont votées par titre et par ministère - Constate que le Sénat a exprimé 33 votes pour le projet de loi de finances pour 1981 contre 23 pour le projet de loi de finances pour 1990 - Dénonce l'absence de correspondance de certains ministères dans la nomenclature budgétaire - S'étonne de la méthode utilisée par le Parlement pour fixer a priori des normes de progression des dépenses publiques et déterminer ensuite le montant du déficit budgétaire - (p. 1646) : rappelle l'ordonnance de 1959 relative aux lois de finances qui dispose que la première partie de la loi de finances qui arrête les recettes doit être votée avant la seconde partie qui autorise les dépenses - Estime que la bataille économique et celle de l'emploi seront gagnées par les pays dont la fiscalité sera la plus favorable - Rappelle que la France a perdu un client étranger sur cinq entre 1980 et 1987 - Souhaite que la fiscalité française reste compétitive - Rôle des allègements fiscaux - (p. 1647) : estime que la dynamisation des entreprises passe par une volonté délibérée de modération de leur fiscalité - Souhaite un débat fiscal au printemps sur la fiscalité d'Etat et sur la fiscalité locale - Dénonce le transfert des universités de l'Etat aux collectivités locales - Problème de la situation financière internationale - Signale l'existence de liquidités internationales quarante fois supérieures aux nécessités de financement du commerce international - (p. 1648) : incidences pour l'économie de l'ouverture de l'Europe de l'Est à l'économie de marché.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)] - (19 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1755) :** reconnaît la nécessité de ce texte mais émet des réserves sur certaines de ses dispositions - Rappelle que la dernière révision de l'impôt sur le foncier non bâti date de 1961 et celle du foncier bâti de 1970 - Estime que la taxe départementale assise sur le revenu pourrait déboucher sur des difficultés - Constate que ce texte répond aux vœux du Parlement tout entier - Rend hommage à M. Jacques Descours Desacres, ancien sénateur - Signale que ce texte apporte diverses nouveautés d'ordre technique - Définition de quatre grands groupes de biens dont les HLM - Disparition de la notion de surface corrigée - Rappelle l'avis favorable de la commission des finances sur ce projet dont plusieurs dispositions méritent débat - Problème de la taxe d'habitation départementale - Estime

illogique de prendre le revenu comme base d'imposition au profit du département mais pas de la région dans un ensemble assis sur la valeur des biens - (p. 1756) : problème de la taxation du foncier non bâti et du foncier bâti - Estime que ce texte ne détermine pas les révisions ultérieures - Dénonce la façon peu homogène dont sont représentés les contribuables au sein des commissions et des comités et l'insuffisante représentation des professions libérales - Danger d'une rupture des liens entre les différents taux des taxes entre elles - Estime inopportune l'introduction de la taxation des élevages hors sol - Favorable à un allongement supplémentaire des délais pour la réponse des contribuables à l'administration - (p. 1757) : signale que la commission des finances proposera au Sénat d'envisager la possibilité de révision par région - Souhaite savoir si le Gouvernement, pour d'autres taxes, a l'intention de supprimer les contributions de l'Etat à l'équilibre des finances locales par le biais d'une fiscalité allégée aux frais de l'Etat - (p. 1766) : signale que le dispositif proposé pour la révision régionale se substitue à la procédure d'actualisation des bases qui joue normalement tous les trois ans dans une région déterminée - Constate que les représentants des organismes d'HLM ne lèvent pas l'impôt - (p. 1767) : problème de l'élargissement des coefficients de situation - Signale que la commission des finances déposera deux demandes de priorité qui concernent l'article 52 bis et l'amendement n° 73 - **Art. 1 (principes de la révision générale des évaluations cadastrales)** : son amendement n° 2 : fixation des conditions des révisions générales des évaluations cadastrales des immeubles bâtis et non bâtis ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° 91 (fixation des conditions des révisions des évaluations cadastrales des immeubles bâtis et non bâtis) et n° 92 (maintien de la notion de valeur locale) - **Intitulé du Titre I** (p. 1769) : son amendement n° 3 : « Modalités d'évaluation des propriétés bâties » ; adopté - **Art. 2 (principes régissant l'évaluation des propriétés bâties)** : ses amendements n° 4 : évaluation cadastrale de chaque propriété bâtie en fonction de l'état du marché locatif ; et rédactionnel n° 5 ; adoptés - **Demande de priorité** : demande l'examen en priorité de l'article 52 bis - **Art. 52 bis (par priorité) (abrogation de l'article 79 de la loi de finances pour 1990 et création d'un nouveau régime de taxation départementale des revenus)** (p. 1771) : son amendement n° 76 : suppression des alinéas II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu ; adopté - (p. 1772) : s'oppose à l'amendement n° 103 de M. Robert Vizet (exonération d'office de la taxe d'habitation des contribuables non imposables au titre de l'impôt sur le revenu et plafonnement de la taxe d'habitation à 2 % du revenu pour les autres contribuables) - **Après l'art. 2** (p. 1778) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Robert Vizet (établissement d'une seule taxe d'habitation par local d'habitation) - **Art. 3 (classification des propriétés bâties)** (p. 1779) : son amendement n° 6 : substitution de la référence à l'encadrement des loyers par voie réglementaire aux critères d'attribution sous condition de ressources pour la définition du groupe des HLM ; adopté - (p. 1780) : son amendement n° 7 : classement des propriétés bâties en sous-groupes selon la nature et la destination des propriétés ; adopté - (p. 1781) : s'oppose aux amendements, n° 127 de M. Lucien Lanier (prise en compte dans la détermination des sous-groupes et catégories, de la spécificité des grands types d'activité et de forme commerciale), n° 95 (classement des locaux d'habitation financés par un prêt d'accession à la propriété dans des sous-groupes distincts de ceux qui sont retenus pour les autres propriétés) et n° 94 (suppression du paragraphe III de cet article relatif à la détermination des sous-groupes et des catégories par décret en Conseil d'Etat) de M. Robert Vizet - **Art. 4 (modes d'établissement des évaluations cadastrales)** (p. 1782) : son amendement n° 8 : majoration ou minoration de l'évaluation par application de coefficients s'étalant de 0,8 à 1,2 pour tenir compte de la situation particulière de la propriété dans le secteur d'évaluation et de son état d'entretien ; rejeté - **Art. 5 (principes de détermination des tarifs)** : son amendement n° 9 : établissement d'un tarif distinct pour chaque sous-groupe au sein de chaque secteur d'évaluation ; adopté - **Art. 6 (modalités de délimitation des secteurs d'évaluation)** (p. 1783) : son amendement n° 10 : impossibilité pour les locaux professionnels de pouvoir faire comme les HLM l'objet d'un

seul secteur d'évaluation par département ; rejeté - **Art. 7 (modalités de fixation des tarifs)** (p. 1784) : ses amendements rédactionnels n° 11 et n° 12 ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 129 de M. Lucien Lanier (possibilité de réduire la superficie des propriétés à retenir pour l'application des tarifs, au moyen de coefficients conformes aux usages professionnels et judiciaires) et n° 96 de M. Robert Vizet (majoration de la taxe d'habitation pour les logements dont la superficie est importante) - **Art. 8 (procédure de classement des propriétés)** (p. 1785) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 123 de M. Ambroise Dupont (soumission par l'administration des impôts, du classement des propriétés bâties dans les groupes, sous-groupes ou catégories définis en application de l'article 3 et du coefficient qui leur est attribué, à la commission communale des impôts directs pour mise au point) - Son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 79 de M. Charles de Cuttoli (notification individuelle aux contribuables établis hors de France, des décisions de classement et d'attribution du coefficient prévu à cet article) - **Après l'art. 8** : son amendement n° 14 : abrogation d'une loi du 23 frimaire an III prévoyant des modalités spécifiques pour la commission communale des impôts directs locaux à Paris ; adopté - **Art. 10 (délimitation des secteurs d'évaluation)** (p. 1786) : son amendement n° 15 : amélioration de la procédure de communication des données des directeurs des services fiscaux au comité de délimitation ; adopté - **Art. 11 (procédure de fixation des tarifs)** (p. 1787) : son amendement n° 16 : amélioration du dialogue entre les responsables des services fiscaux et les commissions communales des impôts directs ; adopté - **Art. 12 (obligations déclaratives des contribuables)** : son amendement de suppression n° 17 ; adopté - (p. 1788) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet n° 97 (obligation pour tout propriétaire de souscrire des déclarations précisant l'affectation, la nature, la situation et l'état de leurs immeubles quel qu'en soit le groupe) et n° 98 (suppression du second alinéa de cet article qui tend à pallier les carences du système déclaratif) - **Intitulé du Titre II** : son amendement n° 18 : « Modalités d'évaluation des propriétés non bâties » ; adopté - **Demande de priorité** : demande l'examen en priorité de l'amendement n° 73 tendant à insérer un article additionnel après l'article 45 - **Après l'art. 45 (par priorité)** : son amendement n° 73 : création d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée et destinée à se substituer progressivement à l'impôt foncier non bâti ; adopté - **Art. 14 (répartition des propriétés non bâties en groupes, sous-groupes et classes)** (p. 1794) : son amendement de coordination n° 19 ; réservé puis adopté (p. 1796) - S'oppose à l'amendement n° 99 de M. Robert Vizet (constitution de groupes différents pour les terres de culture et pour les terres d'élevage) - Son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - (p. 1795) : son amendement n° 21 : suppression de la taxation des installations affectées à l'élevage hors sol ; adopté - S'oppose aux amendements relatifs à la suppression de la taxation des installations affectées à l'élevage hors sol, n° 88 de M. Philippe Adnot, n° 106 de M. Jacques de Menou et n° 112 de M. Marcel Daunay - (p. 1796) : ses amendements de coordination n° 19 et rédactionnel n° 22 ; adoptés - **Art. 15 (sous-groupe des terrains constructibles)** : ses amendements de coordination n° 143 ; n° 23 et n° 24 relatifs à l'avis conforme du conseil municipal préalablement aux décisions de classement des terrains constructibles par la commission communale des impôts directs ; adoptés - (p. 1797) : son amendement n° 25 : possibilité pour la commission communale des impôts directs de demander tout renseignement nécessaire aux services fiscaux et aux services de l'équipement ; adopté - **Après l'art. 15** : accepte les amendements identiques n° 110 de M. Hubert Haenel et n° 119 de M. Germain Authié (conditions de constructibilité dans les unités touristiques des zones de montagne) - **Art. 16 (secteurs d'évaluation des propriétés non bâties)** (p. 1798) : son amendement rédactionnel n° 26 ; adopté - **Art. 17 (établissement des tarifs, au sein de chaque secteur d'évaluation, par sous-groupe et par classe)** : son amendement rédactionnel n° 27 ; adopté - (p. 1799) : s'oppose à l'amendement n° 124 de M. Ambroise Dupont (fixation des tarifs des classes directement sans avoir à les faire découler d'un tarif du sous-groupe) - **Art. 18 (méthodes de fixation des valeurs à l'hectare)** (p. 1800) : son

amendement rédactionnel n° 28 ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 125 de M. Ambroise Dupont - **Art. 19 (évaluation des sous-groupes du huitième groupe)** (p. 1801) : ses amendements, de coordination n° 29 et n° 141 : assouplissement des modalités d'évaluation du sous-groupe des jardins et terrains d'agrément ; adoptés - **Art. 23 (modalités d'imposition des élevages hors-sol)** (p. 1802) : son amendement de suppression pour coordination n° 30 ; adopté - **Art. 24 (détermination de la liste des sous-groupes dans le département)** : son amendement rédactionnel n° 31 ; adopté - **Art. 25 (délimitation des secteurs d'évaluation)** : son amendement rédactionnel n° 32 relatif à l'amélioration de la procédure de communication des données par le directeur des services fiscaux ; adopté - **Art. 26 (procédure de fixation des tarifs et du nombre de classes sectorielles)** (p. 1803) : son amendement rédactionnel n° 33 relatif à la transmission par le directeur des services fiscaux des observations des commissions communales des impôts directs à la commission départementale des évaluations cadastrales ; adopté - **Art. 27 (procédure d'incorporation des classes communales existantes dans les classes sectorielles)** : son amendement n° 34 : possibilité pour le conseil général d'introduire un recours devant la commission départementale des impôts directs en cas de contestation de la décision du directeur des services fiscaux prise en accord avec la commission communale des impôts directs ; adopté - **Art. 28 (procédure de notification des décisions prises et modalités d'affichage de celles-ci)** (p. 1804) : son amendement n° 81 : conditions dans lesquelles les tarifs retenus sont notifiés aux contribuables français établis hors de France pour leur information, par décret en Conseil d'Etat ; retiré - **Art. 29 (obligations déclaratives des propriétaires d'installations affectées à l'élevage hors sol)** : son amendement de suppression pour coordination n° 35 ; adopté - **Avant l'art. 30 (régime permanent d'obligations déclaratives des contribuables)** (p. 1805) : son amendement n° 36 : obligations déclaratives des propriétaires et possibilité pour l'administration d'obtenir des déclarations pour les biens sur lesquels elle est dans l'impossibilité de se faire une opinion correcte et complète ; adopté - **Art. 30 (délais d'examen impartis aux comités de délimitation, aux commissions communales des impôts directs et aux commissions départementales des évaluations cadastrales)** : ses amendements n° 37 et n° 38 relatifs à l'allongement des délais imposés aux différentes instances représentatives consultées au cours de la procédure pour se prononcer soit sur la délimitation des secteurs d'évaluation, soit sur les différentes décisions tarifaires ; retirés - **Art. 31 (affichage et notification des décisions prises par le comité de délimitation des secteurs d'évaluation par le directeur des services fiscaux)** (p. 1806) : son amendement n° 39 : modalités de publicité des décisions prises par les commissions communales des impôts directs locaux ; adopté - **Après l'art. 31 (possibilité pour le conseil général, de contester les décisions relatives à l'incorporation des classes communales)** : son amendement n° 40 : délai de dix jours accordé au conseil général à compter de la notification de la décision d'incorporation des classes communales pour saisir la commission départementale des impôts directs locaux en cas de contestation ; adopté - **Art. 32 (saisine de la commission départementale des impôts directs locaux)** (p. 1807) : ses amendements de coordination n° 42 et rédactionnel n° 43 ; adoptés - **Art. 33 (intervention de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaire)** : ses amendements n° 44 : suppression du délai accordé à la commission départementale des impôts directs pour statuer sur les désaccords qui lui sont soumis en application des articles 8 et 32 ; et n° 45 : conditions de publication de la saisine de la commission départementale des impôts directs locaux ; adoptés - **Art. 34 (voie de recours contre les décisions prises en matière d'évaluation cadastrale)** (p. 1808) : ses amendements n° 46, de coordination ; et n° 47 : annulation du délai de trois mois imposé aux juges de l'excès de pouvoir pour statuer sur les différents recours possibles ; adoptés - **Art. 35 (intangibilité des catégories de locaux et des tarifs entre deux révisions)** : son amendement n° 48 : possibilité de modifier le classement des locaux entre deux révisions ; adopté - **Art. 37 (possibilité de compléter la liste des sous-groupes entre deux révisions)** (p. 1809) : s'oppose à l'amendement n° 100

de M. Robert Vizet (possibilité pour la liste des sous-groupes de culture ou de propriété dans le département d'être complétée entre deux révisions sans condition de superficie) - **Art. 38 (possibilité de compléter le nombre de classes entre deux révisions)** : accepte l'amendement n° 138 de M. Ambroise Dupont (suppression de toute dérogation au principe de l'intangibilité des tarifs applicables dans le secteur d'évaluation aux autres classes du sous-groupe en cas de création de classes) - **Art. 39 (modification des tarifs des différentes classes dans une commune entre deux révisions)** : son amendement n° 49 : fixation du délai-limite au 15 février, uniquement pour conditionner l'entrée en vigueur des conséquences de la décision de la commission communale des impôts locaux au titre de l'exercice suivant ; adopté - **Après l'art. 39 (possibilité de reclasser les propriétés non bâties)** (p. 1810) : son amendement n° 50 : reclassement possible des propriétés non bâties entre deux révisions ; adopté - **Art. 40 (évaluations réalisées entre deux révisions)** : accepte l'amendement n° 139 de M. Ambroise Dupont (avis de la commission communale des impôts directs réputé avoir été donné si elle ne s'est pas prononcée dans les trente jours suivant sa saisine) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 140 du même auteur (en cas d'avis défavorable de la commission communale, la décision est prise par la commission départementale des impôts directs locaux) - **Art. 41 (modification des limites des secteurs d'évaluation)** : son amendement rédactionnel n° 51 ; adopté - (p. 1812) : son amendement de coordination n° 52 ; adopté - **Après l'art. 41 (création d'une procédure de révision régionale)** : ses amendements n° 54 et n° 55 relatifs à l'institution d'une possibilité de révision régionale dans l'intervalle de deux révisions générales ; retirés - **Avant l'art. 42 (p. 1813)** : son amendement n° 56 : « Chapitre I - Composition du comité de délimitation des secteurs d'évaluation, de la commission départementale des évaluations cadastrales et de la commission départementale des impôts directs locaux » ; adopté - **Art. 42 (composition du comité de délimitation)** : son amendement n° 57 : élection des quatre maires faisant partie du comité départemental de délimitation des secteurs d'évaluation par le collège des maires du département ; adopté - (p. 1814) : s'oppose aux amendements de M. René Régnault n° 120 et n° 121 (élection des deux conseillers régionaux et des quatre conseillers généraux faisant partie du comité départemental de délimitation des secteurs d'évaluation, à la représentation proportionnelle au plus fort reste) ; devenus sans objet - Ses amendements n° 58 : participation d'une personne exerçant la profession de notaire au comité départemental de délimitation des secteurs d'évaluation ; n° 59 : modification de la composition du comité départemental de Paris de délimitation des secteurs d'évaluation ; adoptés ; et n° 60 : possibilité pour les suppléants d'assister à toutes les séances du comité de délimitation ; retiré - **Art. 43 (composition des commissions départementales des évaluations cadastrales)** (p. 1816) : ses amendements n° 61 : accroissement du nombre des représentants des collectivités locales qui siègent à la commission départementale des évaluations cadastrales ; rédactionnel n° 62 ; n° 63 : participation à la commission départementale des évaluations cadastrales d'une personne représentant des organismes d'habitation à loyer modéré désignée par le préfet ; de coordination n° 64 ; et n° 65 : modification de la composition de la commission départementale de Paris des évaluations cadastrales ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 101 de M. Robert Vizet (participation d'un représentant de l'Office national des forêts à la commission départementale des évaluations cadastrales) - **Art. 44 (composition de la commission départementale des impôts directs locaux)** (p. 1818) : son amendement n° 67 : institution dans chaque département d'une commission départementale des impôts directs locaux et composition de cette commission ; adopté - **Avant l'art. 45 (p. 1819)** : son amendement n° 68 : « Chapitre II - Dispositions applicables à l'année d'entrée en vigueur des résultats de la prochaine révision et dispositions diverses » ; adopté - Son amendement de coordination n° 69 ; adopté - **Art. 45 (fixation par une loi ultérieure des modalités d'incorporation dans les rôles des résultats de la révision)** (p. 1820) : ses amendements n° 70 : prescription d'une prochaine révision générale des évaluations cadastrales ; et de coordination n° 71 ; adoptés - **Après l'art. 45 (création d'une taxe sur les**

activités agricoles) : son amendement n° 72 : modification possible du régime du lien qui unit les taux des quatre taxes directes locales par une loi ultérieure ; adopté - Art. 48 (assiette de la taxe foncière applicable aux locaux loués sous le régime de la loi du 1^{er} septembre 1948) (p. 1821) : son amendement rédactionnel n° 74 ; adopté - Art. 51 (incidences de la révision sur le calcul de la taxe d'habitation et sur les délais d'établissement des budgets locaux) : son amendement rédactionnel n° 75 ; adopté - Après l'art. 52 bis (p. 1823) : accepte l'amendement n° 104 de M. Robert Vizet (abrogation des articles 87, 89 et 90 de la loi de finances pour 1990, relatifs à la taxe professionnelle) - Art. 53 (réclamations fiscales en matière d'évaluation cadastrale) : son amendement de coordination n° 77 ; adopté - Art. 54 (limitation des recours par voie d'exception) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 142 du Gouvernement (impossibilité pour une décision prise en application des articles 10, 11, 15, 22, 24, 25, 26, 27 et 33 d'être remise en cause à l'occasion d'un litige relatif à l'évaluation cadastrale d'une propriété) - Art. 55 (majoration de 0,4 % du prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement) : son amendement de suppression n° 78 ; adopté - Seconde délibération (p. 1825) : demande qu'il soit procédé à une seconde délibération sur l'article 6 - Art. 6 : son amendement n° 1 : impossibilité pour les locaux professionnels de pouvoir faire, comme les HLM, l'objet d'un seul secteur d'évaluation par département ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 444 (89-90)] - (28 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2254) : accord partiel de la commission mixte paritaire, CMP, concernant tous les articles sauf un - Persistance de points durs dont la taxation des élevages hors sol - (p. 2255) : nouvelle évaluation des valeurs cadastrales des élevages hors sol - Article 55 et problème de la prise en charge de la révision de la valeur cadastrale qui ne peut être mise à la charge des contribuables locaux - Rétablissement de cet article par l'Assemblée nationale contre l'avis du rapporteur de la commission des lois - Persistance d'un désaccord sur l'institution d'un impôt départemental sur le revenu - Constate que le Gouvernement, poussé par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, souhaite substituer à la taxe d'habitation départementale un nouvel impôt sur le revenu proportionnel qui ne s'appliquerait qu'aux occupants de résidences principales - Estime nécessaire de faire des simulations avant de prendre toute décision - Création d'un groupe spécifique aux logements HLM - Estime que ce projet verrouille la fiscalité d'un certain nombre de départements ce qui est inacceptable - A l'exception de l'article 55 relatif à l'augmentation de 0,4 % sur deux ans des prélèvements pour frais d'assiette au détriment des contribuables locaux, se déclare favorable, au nom de la commission, au texte tel qu'il revient de l'Assemblée nationale - (p. 2258) : signale que l'article 45 bis relatif à la création éventuelle d'une nouvelle taxe sur les activités agricoles et d'une taxe sur la propriété agricole a été adopté par l'Assemblée nationale dans la rédaction de la CMP - Art. 15 (p. 2259) : souhaite connaître la définition des terrains constructibles - Art. 19 (p. 2260) : problème des jardins et terrains d'agrément - Souhaite que soit examiné de manière attentive le cas des parcs et jardins entourant les monuments historiques - Art. 43 et 44 (p. 2261, 2262) : ses amendements de coordination n° 1 et n° 2 ; adoptés - Art. 45 bis : rappelle que cet article précise que l'évaluation cadastrale des élevages hors sol suivra la procédure de droit commun et sera soumise au contrôle des commissions prévues pour le foncier non bâti - Art. 52 bis (p. 2264) : son amendement n° 3 : suppression des paragraphes II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu ; adopté - Art. 55 (p. 2265) : son amendement n° 4 : suppression de cet article relatif à la majoration de 0,4 % du prélèvement pour frais d'assiette ; adopté.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2605) : désinvolture du Gouvernement vis-à-vis des agriculteurs - Nécessaire politique de structure organisant une agriculture adaptée à la couverture du territoire français.

- Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10

(90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2983) : abstentionnisme - Regroupements d'élections - Elections régionales - Elections cantonales - (p. 2984) : évolution des responsabilités des conseils généraux - Regroupement des élections cantonales et des élections régionales ; différence du mode de scrutin ; atteinte à l'égalité des candidats au deuxième tour des élections cantonales - Doute sur la constitutionnalité des mesures transitoires de report d'élection d'une moitié des conseillers généraux et de réduction de mandat de l'autre moitié - (p. 3005, 3006) : lutte contre l'abstentionnisme aux élections régionales, objectif avoué du texte en projet.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) - Rapporteur spécial (administration centrale et sécurité) (p. 3928) : mention des pompiers et des policiers ayant sacrifié leur vie au service des autres cette année - Difficulté de rapporter sur les crédits concernant la police - Mention de l'atmosphère créée par les récents événements : Vaulx-en-Velin - Position hésitante du ministre sur la sécurité civile - Evolution des corps de police - Non respect de l'orthodoxie budgétaire : transfert de crédits, décrets d'avance - (p. 3929) : bilan médiocre du contrôle aux frontières, du maintien de l'ordre dans les banlieues et de la lutte contre les stupéfiants - Propose que l'on fasse appel à un plus grand nombre d'appelés pour se joindre aux forces régulières de police - Réforme interne du système de commandement de la police dans les départements - Réforme des corps à peine effleurée - Moyens de fonctionnement courant - Faiblesse de la protection contre les risques nucléaires - Peu d'évolution dans le domaine de l'équipement - 75 000 hectares brûlés en 1989, 70 000 hectares brûlés en 1990 - Incertitude quand au choix du matériel : hélicoptère, C130 Hercules - (p. 3930) : insuffisance du débroussaillage aussi bien dans les forêts privées que dans les forêts publiques - Réaction face au statut des sapeurs-pompiers professionnels - Problèmes soulevés par ce nouveau statut - Charges pour les collectivités territoriales - Inégalité entre les sapeurs-pompiers volontaires et les sapeurs-pompiers professionnels - Examen des crédits - Etat C - Titre V (p. 3962) : la commission des finances s'oppose à l'adoption de ces crédits.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4161) : agriculteurs - Viandes - Communauté économique européenne, CEE - Commerce international - Industrie agro-alimentaire.

GOETSCHY (Henri), sénateur du Haut-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM) et du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Départements et territoires d'outre-mer - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 7] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et**

extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2851) : son rôle de rapporteur spécial de la commission des finances du budget des départements et territoires d'outre-mer - Problème du respect des cultures locales - Place des différentes langues à l'école et dans la vie publique - Cas de la Polynésie française - Statut des différentes langues de France - Suppression de certaines émissions en langue alsacienne sur FR3 - Principal objectif de ses amendements : protection des communautés linguistiques - Respect des différences culturelles en France et en Europe - Souhaite que le ministre de l'éducation nationale lui accorde une audience sur le problème de l'enseignement de la langue alsacienne - **Après l'art. 50 (p. 2875) :** son amendement n° 27 : compétence du territoire en matière de programmes radiophoniques et audiovisuels en langue régionale et dans le domaine de l'enseignement des langues et cultures régionales ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Deuxième lecture [n° 1 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2914) :** rappelle que depuis plus d'un an et demi en Alsace et en Moselle un groupement de collectivités peut avoir en commun un ou plusieurs gardes champêtres - **Art. 5 bis (p. 2919) :** son amendement n° 12 : possibilité pour un groupement de collectivités d'avoir en commun un ou plusieurs gardes champêtres compétents sur l'ensemble du territoire des communes constituant ce groupement ; adopté après modification par le sous-amendement n° 17 de M. Jacques Bellanger, qu'il accepte.

- **Proposition de loi portant dispositions relatives à l'exploitation de la chasse dans les bois, forêts et terrains appartenant à l'Etat [n° 13 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Art. unique (attribution d'un droit de priorité au locataire sortant, en cas d'adjudication de lots de chasse dans les forêts domaniales) (p. 2925) :** son amendement n° 2 : possibilité pour l'autorité compétente de procéder au renouvellement du bail avec le locataire sortant, de nationalité française ou citoyen de la Communauté européenne, par procédure de gré à gré ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4104) : évolution du budget des DOM-TOM - Répartition géographique des crédits - Contractualisation des dépenses - Nouvelle-Calédonie - Polynésie française - Terres australes et antarctiques françaises, TAAF : augmentation de la dotation recherche ; construction de la piste aérienne en Terre Adélie - Application du revenu minimum d'insertion, RMI, dans les DOM - Procédure d'élaboration des contrats de plan - Crédits affectés dans les DOM en réparation des dégâts causés par les cyclones - (p. 4105) : efficacité incertaine des actions budgétaires et fiscales : régime de défiscalisation dans les DOM - Environnement économique des DOM-TOM - Coopération régionale - Importance des apports financiers en provenance de la CEE : élection à l'objectif n° 1 des politiques structurelles et aux fonds européens - Critiques de la Cour des comptes sur le fonctionnement de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT - Faiblesse des taux de consommation des crédits du Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer, FIDOM - S'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Après l'art. 75 ter (p. 4909) :** son amendement n° II-194 : partage du produit de la taxe professionnelle entre des communes implantées dans une même zone industrielle ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Nouvelle lecture [n° 176 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Art. 5 bis (supprimé par l'Assemblée nationale en**

nouvelle lecture) (p. 5336) : son amendement de rétablissement n° 5, soutenu par M. Louis Jung, retiré.

GOLLIET (Jacques), sénateur de Haute-Savoie (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).

- Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Chine, du 19 mars au 2 avril 1990 [n° 268 (89-90)] (26 avril 1990) - Chine.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 396 (89-90)] autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique populaire Lao sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres), signé à Paris, le 12 décembre 1989 [n° 31 (90-91)] (10 octobre 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 362 (89-90)] autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 42 (90-91)] (17 octobre 1990) - Traités et conventions.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)] - (29 juin 1990) - Discussion générale (p. 2323) :** témoignage d'un élu de la montagne - Souligne l'urgence qu'il y a de voter ce texte - Dénonce le montant dérisoire des amendes que les maires peuvent infliger et l'insuffisance des agents capables d'intervenir - Nécessité de sanctionner mais aussi d'éduquer ce que bon nombre d'associations de sport automobile et de sport motorisé ne manquent pas de faire - Dénonce les nombreux dégâts causés dans les alpages par l'invasion de véhicules tout terrain - Attachement au respect des prérogatives légitimes des collectivités territoriales en matière de protection de la nature et des droits d'autrui dans les zones naturelles - Nécessité d'entreprendre une action d'information et d'éducation des amateurs de déplacement dans la nature.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 362 (89-90)] - (25 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale :** son intervention présentée par M. Xavier de Villepin (p. 3049, 3050).

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres), signé à Paris, le 12 décembre 1989 [n° 396 (89-90)] - (25 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale :** son intervention présentée par M. Xavier de Villepin (p. 3050, 3052).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4673) : leçons de la crise du Golfe - (p. 4674) : problème du transport de la force d'intervention - Mise en place nécessaire d'un bouclier de missiles anti-missiles tous azimuts - Interrogation sur le lancement d'un programme de coopération européenne - Problème du déséquilibre des forces conventionnelles ; armes neutro-niques - Insuffisance du budget. -

GOURNAY (Marie-Fanny), sénateur du Nord (NI puis RPR).

Remplace le 15 janvier 1990, en qualité de sénateur, M. Pierre Carous, décédé (JO Lois et décrets du 16 janvier 1990).

NOMINATIONS

- Est nommée membre de la commission des affaires culturelles (JO Lois et décrets du 5 avril 1990) ; puis de la commission des affaires sociales (JO Lois et décrets du 11 mai 1990).

- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5052) - Ministère : Industrie - *Choix de Volkswagen* - Automobiles.

GOUSSEBAIRE-DUPIN (Yves), sénateur des Landes (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 6** (p. 3755) : soutient l'amendement n° I-241 de M. Marcel Lucotte (réduction des taux applicables aux droits de mutation des fonds de commerce) - **Avant l'art. 11 A** (p. 3775) : soutient l'amendement n° I-242 de M. Marcel Lucotte (élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession) - **Art. 11 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune)** (p. 3781) : se déclare favorable à l'amendement n° I-140 de la commission (prise en compte pour le calcul de l'impôt sur la fortune de la résidence principale avec un mécanisme d'abattement forfaitaire de 30 % dans la limite d'une valeur de 750 000 francs) - **Art. 13 (imposition des plus-values de cession de titres non cotés)** (p. 3785) : au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-142 de la commission.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 30 (aménagement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée)** (p. 3843) : son amendement n° I-236, soutenu par M. Ambroise Dupont : application du taux réduit de 5,5 % pour tous les soins dispensés sur prescription médicale à l'ensemble des établissements thermaux quels que soient leur forme juridique et le statut juridique de l'entité dont ils dépendent s'ils sont dûment autorisés et s'ils ont passé convention avec l'assurance maladie ; retiré.

GOUTEYRON (Adrien), sénateur de la Haute-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Membre titulaire de la Commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Communication** - [n° 86 (90-91) tome 10] (21 novembre 1990).

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 36 (90-91)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, sur la réglementation des télécommunications [n° 70 (90-91)] (7 novembre 1990) - **Postes et télécommunications**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution [n° 137 (90-91)] et MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 156 (90-91)] (12 décembre 1990) - **Enseignement secondaire**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 422) - Ministère : Agriculture - *Difficultés des agriculteurs* - Lait et produits laitiers.

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3461) - Ministère : Education - *Situation dans les lycées* - Lycées.

Questions orales sans débat :

n° 217 (JO Débats du 31 mai 1990) (p. 1174) - Ministère : Solidarité - *Suspension de l'activité de la commission nationale chargée d'autoriser les établissements d'hospitalisation à effectuer des prélèvements d'organes* - (Retirée : juin 1990) - Sang et organes humains.

n° 226 (JO Débats du 15 juin 1990) (p. 1673) - Ministère : Personnes âgées - *Condition des personnes âgées en situation de dépendance* - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2744) - Personnes âgées.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - (13 novembre 1990) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 3357) : modification de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication - Retour au ministre chargé des postes et des télécommunications des compétences provisoirement transférées au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et accroissement des pouvoirs de l'autorité de régulation du secteur de l'audiovisuel - Evoque l'expérience de la Haute Autorité - Nécessité de séparer dans le domaine des télécommunications les fonctions de réglementation et d'exploitation - (p. 3358) : loi du 30 septembre 1986 et création du CSA - Estime que l'impartialité de la Direction de la réglementation générale, DGR, n'est pas assurée - Propose d'assurer l'indépendance de la recherche scientifique en matière de télécommunications - Problème de l'utilisation par des services de communication audiovisuelle de fréquences de télécommunications - Constate que la directive « télévision sans frontière » exclue en principe tout contrôle d'une télévision européenne dans le pays de réception - S'inquiète de la dispense d'agrément pour tous les services autorisés - Problème de la réception par satellite - Problème des réseaux câblés et de l'obligation faite aux éditeurs de programme du câble d'obtenir l'autorisation du CSA - Désapprouve la limitation aux communes de plus de 10 000 habitants de la possibilité de confier à une régie l'exploitation d'un réseau câblé - Estime que les messageries de code d'accès aux programmes distribués sur les réseaux câblés doivent faire partie des organismes dont l'autorisation dépend du CSA - Regrette l'utilisation de la procédure d'urgence pour ce texte - **Art. 2 (définitions et principes de réglementation des télécommunications)** - **Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications** (p. 3374) : son amendement n° 48 : rattachement au ministre chargé des télécommunications des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur des télécommunications et exercice de la tutelle sur le Centre national d'études des télécommunications exercé conjointement par le ministre chargé des télécommunications et par le ministre chargé de la recherche ; retiré.

Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Rapporteur pour avis - **Art. 14 (usage des fréquences relevant du CSA)** (p. 3409) : son amendement n° 39 : fourniture des services autorisés par le ministre chargé des télécommunications après accord du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur l'usage des fréquences ; adopté - **Art. 15 (services de radiodiffusion sonore ou de télévision transmis par satellites de télécommunication)** (p. 3410) : son amendement n° 40 : généralisation de l'exigence de l'agrément, fixation des modalités et du contenu des conventions d'agrément qui devront notamment garantir l'égalité de traitement des services et extension aux services agréés des dispositions anti-concentration ; adopté - (p. 3413) : sur son amendement n° 40, s'oppose aux sous-amendements du Gouvernement, n° 79, n° 80 et n° 81 - **Art. 16 (dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles)** - **Art. 34 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication** (p. 3415) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - (p. 3416) : son amendement n° 42 : autorisation dans les mêmes formes que l'autorisation initiale, des seules modifications de l'autorisation d'exploitation portant sur le nombre, la nature ou l'origine des services à distribuer ; adopté - (p. 3417) : son amendement n° 43 : suppression du seuil de 10 000 habitants pour délivrer l'autorisation d'exploitation ; devenu sans objet - (p. 3419) : son amendement n° 44 : possibilité pour le CSA d'imposer à l'exploitant du câble ou à son mandataire la distribution d'un nombre minimal de programmes édités par des personnes morales qui lui sont indépendantes ; adopté - **Art. 34-1** (p. 3421) : son amendement de coordination n° 45 ; adopté - **Art. 34-2** (p. 3422) : son amendement n° 46 : autorisation par le CSA des services de télécommunications permettant l'accès aux services audiovisuels distribués sur le câble ; retiré - **Art. 17 bis (sanctions pénales)** (p. 3423) : son amendement n° 47 : possibilité de sanctionner les responsables d'un réseau qui l'exploitent dans des conditions non conformes à l'autorisation délivrée ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4604) : budget sous le signe de la continuité - Croissance des financements publics et diminution des ressources publicitaires - Situation de l'audiovisuel public - FR3 - Difficultés d'Antenne 2 - (p. 4605) : crise des moyens du secteur public ; part de la publicité ; effort public ; tutelle - Commission de concertation numéro 2 - Mise en place souhaitable d'un plan de financement à moyen terme avec un calendrier pour le remboursement des exonérations de redevance - Fortes contraintes de gestion - Réexamen nécessaire du décret du 17 juillet 1984 - (p. 4606) : « l'affaire marocaine » - Durée du mandat de la direction des chaînes publiques - Radio France - Immobilisme - Presse hebdomadaire régionale d'information - S'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget - (p. 4616) : rapport entre l'exécutif et les sociétés de diffusion.

- **Conclusions du rapport de M. Adrien Gouteyron**, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 1, 90-91) tendant à créer une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 156 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5077) : constitution d'une commission de contrôle chargée de recueillir les éléments d'information sur les manifestations des lycéens et sur ses motifs - Crise profonde de l'éducation nationale : crise de moyens, crise de croissance, crise d'identité, crise de confiance - Raisons profondes de la crise - Caractère judicieux du choix d'une commission de contrôle - (p. 5078) : mission centrée sur l'organisation et le fonctionnement du second cycle du second degré - Missions de l'éducation nationale - Raisons de son mauvais fonctionnement.

GRANDON (Jean), sénateur d'Eu-re-et-Loir (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1940) - Ministère : Justice - **Programme de places de détention supplémentaires** - Prison.

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5051) - Ministère : Agriculture - **GATT - Agriculture**.

Questions orales sans débat :

n° 249 (JO Débats du 12 octobre 1990) (p. 2709) - Ministère : Justice - **Intentions du nouveau ministre de la justice dans le domaine du personnel pénitentiaire** - Fonction publique.

n° 252 (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2759) - Ministère : Intérieur - **Intentions du gouvernement relatives à un redécoupage des cantons d'Eu-re-et-Loir** - (Réponse : JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3295) - Cantons.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2587) : obstacles fiscaux à la compétitivité des agriculteurs français dans la

CEE : distorsion en matière de TVA, à l'avantage des agriculteurs allemands ; foncier non bâti - Assujettissement des carburants d'origine végétale à la taxe intérieure sur les produits pétroliers, TIPP - Négociations du GATT - Ouverture des pays de l'Est à l'économie de marché.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4166) : lait et produits laitiers - Viandes - Communauté économique européenne, CEE - (p. 4167) ; concurrence intracommunautaire - Réunification de l'Allemagne - Taux d'intérêt - Environnement.

GRAZIANI (Paul), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois - Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO* Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 182 (89-90)] de M. Charles Pasqua portant modification du statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne [n° 108 (90-91)] (28 novembre 1990) - **Fonction publique territoriale.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)]** - (15 mai 1990) - **Art. 11 (rôle du procureur de la République)** (p. 824) : son amendement n° 50 : obligation de procéder à un commandement de payer préalablement à toute exécution forcée ; délai de huit jours entre le commandement et la saisie ; transformé en amendement portant article additionnel après l'article 20 - **Art. 18 (mission des personnes chargées de l'exécution)** (p. 827) : son amendement n° 51 : absence de caractère obligatoire du concours de l'huissier de justice en cas de disproportion entre le montant des frais répétables et la valeur de vente des biens saisis aux enchères publiques ; communication par l'huissier au juge de l'exécution d'un procès-verbal motivé en cas de refus de concours ; devenu sans objet - **Art. 19 (conditions d'exercice de ses prérogatives par la personne chargée de l'exécution)** (p. 828) : son amendement n° 52 : cas de difficultés d'exécution provenant d'un tiers ; adopté - **Après l'art. 20** (p. 833) : son amendement n° 50 précité ; retiré - **Art. 21 (libre choix par le créancier des mesures d'exécution)** (p. 834) : son amendement n° 53 : condamnation des créanciers de mauvaise foi ; retiré - **Art. 31 (prise en charge des frais de l'exécution)** (p. 837) : son amendement n° 54 ; retiré par M. Michel Rufin au profit de l'amendement analogue n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (en l'absence de convention contraire, possibilité pour le créancier de demander au juge de l'exécution de laisser à la charge du débiteur tout ou partie des frais exposés en vue d'un recouvrement amiable) - **Après l'art. 31** (p. 842) : sur l'amendement n° 20 de la commission (subordination des coupures de gaz, d'eau et d'électricité consécutives à un défaut de paiement à l'obtention par le créancier d'un titre exécutoire demeuré sans effet), son sous-amendement n° 55, soutenu par M. Michel Rufin :

extension aux coupures de téléphone ; retiré - **Art. 40 (confidentialité des renseignements obtenus)** (p. 849) : son amendement n° 56, soutenu par M. Michel Rufin : mention du procès-verbal dressé lors de la réquisition prévue à l'article 38 ; adopté - **Art. 43 (obligations du tiers saisi)** (p. 854) : son amendement n° 57, soutenu par M. Michel Rufin : suris à la saisie en cas d'opposition de la part du tiers saisi ; rejeté - **Art. 46 (obligations spécifiques de l'établissement bancaire, tiers saisi)** (p. 857) : son amendement n° 58, soutenu par M. Michel Rufin ; retiré.

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - **Art. 47 (saisie des rémunérations)** (p. 869) : son amendement de coordination n° 59 ; adopté - **Art. 53 (appréhension des meubles)** (p. 875) : ses amendements, n° 60 : possibilité pour le débiteur de transporter les meubles à ses frais ; adopté, et n° 61 de coordination ; retiré - **Art. 58 (conditions exigées pour procéder à une expulsion)** (p. 878) : son amendement n° 62 : règles de procédure relatives aux expulsions ; retiré - **Art. 59 (délai d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion)** (p. 880) : ses amendements n° 63 et n° 64 ; retirés - **Art. 66 (rôle du juge en matière de mesures conservatoires)** (p. 883) : son amendement n° 65, soutenu par M. François Gerbaud : mainlevée des mesures conservatoires en cas de constitution d'une caution bancaire ; adopté - **Art. 70 (paiement des frais résultant d'une mesure conservatoire)** (p. 884) : son amendement n° 66, soutenu par M. François Gerbaud : prise en compte des frais abusifs et notion de mauvaise foi du créancier ; retiré - **Avant l'art. 77** (p. 888) : son amendement n° 67 ; retiré par M. Michel Rufin au profit de l'amendement analogue n° 46 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (détermination par la loi des personnes habilitées à procéder à l'exécution forcée) - **Art. 79 (avis à tiers détenteur)** (p. 889) : son amendement n° 68, soutenu par M. Michel Rufin : suppression de la notification de l'avis à tiers détenteur par la voie postale ; adopté - **Après l'art. 80** (p. 890) : ses amendements, soutenus par M. Michel Rufin, n° 69 : nouvelle rédaction de l'article 600 du code de procédure civile ; rejeté ; et n° 70 : rétablissement de l'article 608 du code de procédure civile ; adopté - **Art. 86 (dispositions d'abrogation)** (p. 892) : son amendement n° 71 ; retiré par M. Michel Rufin.

- **Proposition de loi portant modification du statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne [n° 182 (89-90)]** - (13 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5070) : disparité entre les statuts respectifs du personnel d'assainissement du département de Paris et du personnel des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne - Historique - Alignement souhaitable sur le régime dérogatoire accordé au statut des fonctionnaires parisiens - (p. 5071) : conséquences - Achèvement nécessaire de l'élaboration des statuts particuliers de la fonction publique territoriale ; refus d'un alignement injustifié sur le statut plus favorable des personnels parisiens - Particularité de la situation en cause - Avis favorable de la commission des lois sur cette proposition de loi.

GRIMALDI (Roland), sénateur du Nord (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Energie - [n° 87 (90-91) tome 5] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 103 (JO Débats du 15 juin 1990) (p. 1668) - Ministère : Solidarité - Assurance veuvage - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2755) - Veuves.

n° 120 (JO Débats du 17 octobre 1990) (p. 2840) - Ministère : Industrie - Situation de l'industrie textile - (Réponse : JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2941) - Industrie textile.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - **Question préalable** (p. 1267, 1268) : intervient contre la motion n° 41 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - Double objectif de France Télécom - Concurrence nationale et internationale - Concertation préalable à ce projet - Rapport Prévot - Diversification des fonctions de La Poste ; développement des services financiers ; implantation de milieu rural.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes du veuvage** - (12 octobre 1990) (p. 2748, 2749) : nécessité d'une harmonisation de la réglementation des pensions de réversion - Décalage entre l'excédent dégagé par le fonds national d'assurance veuvage et le montant de l'allocation veuvage - Nécessité de réviser les conditions d'attribution et le montant de l'allocation veuvage - Présente la question orale de M. Georges Mouly, sénateur (p. 2750, 2751) : importance des pensions dans le cadre de la protection sociale des veuves - Conséquences de la multiplicité des régimes de retraite et de la diversité des conditions d'attribution des pensions de réversion - Disparité des conditions de ressources en fonction des régimes de rattachement, des taux des pensions de réversion ainsi que des règles de cumul entre pension personnelle et pension de réversion - Souhait de voir les ressources des veuves au niveau du minimum vieillesse - (p. 2758) : problème du veuvage lié au système de protection sociale.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) (p. 2941) : « Uruguay round » - Importance de l'industrie textile dans la Communauté européenne et en France ; premier employeur de la région Nord - Pas-de-Calais - Problème de la libéralisation des marchés et de son contrôle - Utilité d'une période de transition - Nécessaire contrôle du GATT pour une concurrence loyale - Contrefaçons et copies - Respect souhaitable par les pays tiers des règles sociales définies par l'Organisation internationale du travail - Clause de réciprocité - Crédit d'impôt-recherche - Frais de collection - Inquiétudes des industriels et des salariés.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3445) : préoccupation écologique - Plan national pour l'environnement - Projet de création de l'Institut français de l'environnement - Fusion de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA, de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Nécessaire accroissement des moyens financiers - Souligne la dimension régionale nécessaire à l'action de la nouvelle agence - (p. 3446) : vocation en matière de recherche technologique - Regrette la disparition de la co-tutelle actuelle du ministère de la recherche sur l'AFME - Bilan de la politique d'économies d'énergie - Avenir des personnels des actuelles agences - **Art. 1^{er} (création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence de l'environnement et des économies d'énergie)** (p. 3479) : son amendement n° 8 : modification

de l'appellation : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; adopté - (p. 3480) : son amendement n° 9 : développement des énergies renouvelables, notamment d'origine végétale ; devenu sans objet - **Après l'art. 1^{er}** (p. 3481, 3482) : son amendement n° 10 : délégations régionales de l'agence ; adopté - **Après l'art. 2 (par priorité)** (p. 3485) : sur l'amendement n° 4 de la commission (commission de surveillance de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), se déclare opposé au sous-amendement n° 31 de M. Louis Moinard - **Art. 2 (composition du conseil d'administration de l'Agence)** (p. 3486) : ses amendements, n° 11, de coordination ; retiré ; n° 12 : modification de la composition ; devenu sans objet ; et n° 15 : représentation des associations ; retiré - Sur l'amendement n° 3 de la commission (modification de la composition), ses sous-amendements n° 13 et n° 14 ; adoptés - (p. 3487) : sur cet amendement, se déclare opposé au sous-amendement n° 33 de M. Philippe François - **Art. 4, (suppression de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA, de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED)** (p. 3488) : son amendement de coordination n° 16 ; adopté - **Art. 5 (harmonisation législative)** (p. 3489) : son amendement de coordination n° 17 ; adopté - **Intitulé** : son amendement de coordination n° 18 ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3490) : abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4423, 4424) : plan national pour l'environnement - Institut français de l'environnement - Organisation du ministère, doté de services centraux et d'une administration territoriale ; délégations régionales de l'environnement - Institut national de l'environnement industriel et des risques, INEIRIS - Observatoire du patrimoine naturel - Déchets ; ordures ménagères ; déchets toxiques ; fiscalité - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (énergie) (p. 4709, 4710) : incertitude sur l'évolution du prix du pétrole - Politique française de l'énergie - Taux d'indépendance énergétique - Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Propositions de la commission de la CEE visant à renforcer ses pouvoirs en cas de crise pétrolière ; contrôle démocratique parlementaire - Insiste sur les perspectives des carburants agricoles - (p. 4711) : exportation d'électricité - Endettement d'EDF ; tarifs ; ouverture souhaitable de l'actionnariat de l'entreprise - Programme nucléaire - Gaz de France ; tarifs - Fiscalité pétrolière - Avis défavorable de la commission sur ce projet de budget que personnellement il approuve - (p. 4712, 4713) : en son nom personnel : priorité du soutien à l'investissement - Crédit d'impôt-recherche - Petites et moyennes entreprises et industries, PME et PMI - Energie nucléaire - Energies nouvelles ; carburant agricole - Industrie automobile ; ouverture du marché européen ; concurrence des Etats-Unis et du Japon - Secteur du textile et de l'habillement ; négociations du GATT ; accord multifibres - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 121 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4954) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

GRUILLOT (Georges), sénateur du Doubs (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du

ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Jean Clouet**, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, déposées avec plusieurs de leurs collègues, de **M. Georges Gruillot** (n° 447, 88-89) tendant à instaurer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants, et de **M. Paul Loridant** (n° 280, 89-90) relative au droit des étudiants à accéder à l'emprunt [n° 411 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2133, 2134) : augmentation du nombre des bacheliers - Plan de restructuration et de rénovation des universités - Insuffisance du montant des bourses - Politique de prêts d'honneur engagée par le conseil général du Doubs - Texte en projet : responsabilisation des étudiants ; démocratisation de l'enseignement supérieur - Cautionnement de l'Etat - Compte d'épargne formation.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** [n° 10 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2988) : inefficacité du regroupement des élections dans la lutte contre l'abstentionnisme ; exemple des Etats-Unis d'Amérique - Différence des modes de scrutin pour les élections cantonales et régionales - Conséquence sur le fonctionnement des conseils généraux de la suppression du renouvellement partiel et de la disposition transitoire de prorogation de la moitié des mandats et de réduction de l'autre.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4167) : Communauté économique européenne, CEE - Calamités et catastrophes : sécheresse - Investissements - Prêts - Zones rurales - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Fonds d'intervention pour l'auto-développement en montagne, FIAM - Fiscalité - (p. 4168) : investissements - Revenus agricoles - Europe de l'Est - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - Politique agricole commune, PAC - Balance commerciale - Carburants agricoles - Pays en voie de développement, PVD - Contrôles sanitaires - Abattoirs - (p. 4169) : balance commerciale - Agriculteurs.

GUENA (Yves), sénateur de la Dordogne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 147 rectifié (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République équatorienne en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu (ensemble un protocole) [n° 200 (89-90)] (2 avril 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 148 rectifié (89-90)], adopté par l'Assemblée

nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le conseil exécutif de la République du Zaïre en vue d'éviter la double imposition en matière de transport aérien en trafic international [n° 201 (89-90)] (2 avril 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 170 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter la double imposition (ensemble un échange de lettres) [n° 202 (89-90)] (2 avril 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 171 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions [n° 203 (89-90)] (2 avril 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 176 (89-90)] autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres) [n° 204 (89-90)] (2 avril 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 236 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement d'Australie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu [n° 349 (89-90)] (6 juin 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 295 (89-90)] autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions [n° 350 (89-90)] (6 juin 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 332 (89-90)] relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988 [n° 359 (89-90)] (6 juin 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 15 (90-91)] autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital (ensemble un protocole) [n° 45 (90-91)] (17 octobre 1990) - **Traités et conventions**.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Affaires étrangères - [n° 85 (90-91)].

Proposition de loi, présentée avec M. Claude Huriet, tendant à créer une possibilité de recours à l'égard des décisions des architectes des bâtiments de France [n° 81 (90-91)] (14 novembre 1990) - **Patrimoine artistique, archéologique et historique**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 414) - Ministère : Premier ministre - **Amnistie et déclarations de M. Christian Nucci - Amnistie**.

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5050) - Ministère : Agriculture - GATT - Agriculture.

Questions orales sans débat :

n° 207 (JO Débats du 16 mai 1990) (p. 859) - Ministère : Equipement - Réalisation de la desserte autoroutière Clermont-Ferrand-Bordeaux - (Réponse : JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1244) - Autoroutes.

n° 262 (JO Débats du 1^{er} novembre 1990) (p. 3138) - Ministère : Agriculture - Situation de la trufficulture française - (Réponse : JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3511) - Agriculture.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République équatorienne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu (ensemble un protocole) [n° 147 (89-90)] - (5 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 109) :** rappelle qu'en cas de ratification d'un traité international le Parlement n'a pas le droit d'amender - Possibilité pour l'Assemblée nationale d'ajourner - Estime que la rénovation engagée sur les méthodes de travail du Parlement pourrait s'appliquer à des textes très techniques qui semblent sans enjeu politique - (p. 110) : souligne la faiblesse des échanges commerciaux avec la République équatorienne - Convention favorable à l'implantation commerciale de la France en Equateur - Première convention signée avec un pays andin - Se déclare favorable à l'approbation de cette convention.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le conseil exécutif de la République du Zaïre en vue d'éviter la double imposition en matière de transports aériens en trafic international [n° 148 (89-90)] - (5 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 111) :** application du système classique et imposition des compagnies aériennes dans l'Etat où se situe le siège de leur direction effective - Précise qu'il n'y a que deux ou trois vols hebdomadaires entre la France et le Zaïre - Se déclare favorable à la ratification de cet accord.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement des Emirats arabes unis en vue d'éviter les doubles impositions [n° 171 (89-90)] - (5 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 111) :** souligne l'importance des échanges commerciaux de la France avec les Emirats arabes unis où sont implantées 120 entreprises françaises - Amélioration du cadre juridique et fiscal de ces entreprises par la suppression des doubles impositions - Se déclare favorable à la ratification de cet accord.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Sultanat d'Oman en vue d'éviter les doubles impositions (ensemble un échange de lettres) [n° 170 (89-90)] - (5 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 112) :** confirme que le ministre du Koweït est un grand propagandiste de la langue française dans le Golfe persique - Se déclare favorable à la ratification de cette convention.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres) [n° 176 (89-90)] - (5 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 113) :** rappelle que l'Italie est le deuxième partenaire commercial de la France - Ajustement de la convention fiscale du 29 octobre 1958 - Règlement du cas des travailleurs frontaliers - Rappelle que les départements de Corse sont des départements frontaliers.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - Art. 1^{er} (modification de la**

loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) - Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (appellations des produits agricoles et alimentaires) (p. 708) : son amendement n° 27 : conditions d'interdiction de l'emploi du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires ; retiré au profit de l'amendement n° 3 de M. Bernard Barbier, rapporteur, sur le même objet.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)] - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1170) :** accord Renault-Volvo - Concurrence japonaise - Statut de la nouvelle société anonyme - Dénonce l'attitude de la Commission de Bruxelles en matière d'atteinte à la concurrence au sein de la CEE - Opposition croissante entre le parti socialiste et le parti communiste - Vote favorable des sénateurs du RPR sur le projet de loi ainsi amendé.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1641) :** s'exprimant au nom du groupe du RPR, reconnaît que la situation économique est convenable, avec une croissance de 3 à 3,9 %, résultat de l'investissement qui a augmenté de 30 % en trois ans - Maîtrise de l'inflation - Dénonce les taux d'intérêt supérieurs à ceux de nos voisins - S'inquiète du déficit du commerce extérieur et du taux de chômage - Estime que l'embellie des années quatre-vingt est due au dynamisme de l'ensemble des acteurs économiques et aux mesures audacieuses prises entre 1986 et 1988 - Rappelle que les bases du budget de 1988 étaient déjà arrêtées avant la crise boursière - (p. 1642) : estime que le Gouvernement retrouve sa propension naturelle à la dépense - Constate que les annuités de la dette atteindront 126 milliards de francs en 1990 - Persistance du « trou » de la Sécurité sociale - Constate l'absence de propositions nouvelles en ce qui concerne la résolution du difficile problème de la Sécurité sociale - Rappelle que la progressivité de l'impôt général sur le revenu permet de corriger un certain nombre d'inégalités sociales - S'inquiète de la réinvention de l'impôt-sanction - Considère que la réforme du système fiscal ne doit pas être laissée à l'initiative d'un groupe parlementaire - Problème de la fiscalité du patrimoine - Estime que l'inflation conjuguée avec le chômage est la pire des inégalités sociales - Conséquences pour la France du passage de la petite Europe à la grande Europe - (p. 1643) : problème de la participation de la France aux conséquences financières de l'unification de l'Allemagne à travers le budget communautaire - Estime que l'adhésion de l'ex-République démocratique allemande à la Communauté va entraîner un coût pour la CEE et que la France contribuera à financer ce coût - Rappelle au Gouvernement qu'il va devoir faire face à des dépenses supplémentaires et que ce n'est pas le moment d'accepter les fantaisies du groupe socialiste - Rappelle qu'il n'y a pas de bonne économie nationale sans finances saines - Favorable à une gestion nationale rigoureuse qui ne soit pas une gestion partisane - (p. 1659) : rappelle que les taux d'intérêt réels à long terme sont de 6,6 % pour la France, de 6 % pour la RFA et de 3,1 % pour la Grande-Bretagne.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant modifiant la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu [n° 236 (89-90)] - (15 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1689) :** Français résidant en Australie - Pensions - Cotisations sociales - Clause de la nation la plus favorisée au sein de l'OCDE.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat de Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions [n° 295 (89-90)] - (15 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1690) :** investissements koweïtiens en France - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988 [n° 332 (89-90)] - (15 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1691) :** accord sur l'indemnisation

par le Zaïre des ressortissants français dépossédés de biens et créances diverses - Répartition par l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer, ANIFOM - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital (ensemble un protocole) [n° 15 (90-91)] - (25 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3046) : modification du règlement du Sénat soumise au Conseil constitutionnel : prévision de votes avec débat restreint et sans débat - Convention avec le Nigeria : exemple d'un vote sans débat ; matière technique, longues négociations - Signature de la convention fiscale le 27 février 1990 lors de la visite du Président du Nigeria - France : troisième fournisseur - Conformité de la convention au modèle de l'OCDE - Objet de la convention : bénéfices des sociétés industrielles et commerciales ; taxation des dividendes et des intérêts - Caractère exceptionnel de la définition de l'établissement stable - Spécificité du système d'imposition d'UTA ; application de la règle de la taxation dans l'état de siège pour les autres compagnies aériennes françaises - Exonération des rémunérations des enseignants et des chercheurs dans l'un et l'autre pays pendant deux ans - Demande l'autorisation d'approbation de la convention.**

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 4009) : avis défavorable du groupe RPR sur ce projet de budget.

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4014) : budget en augmentation - Crédits de fonctionnement - Application du plan Durafour et du plan Jospin - Réforme de l'office français pour les réfugiés apatrides, OFPRA - Hommage aux chargés d'affaires à Bagdad et à Koweït - (p. 4015) : diminution du budget d'investissement - Problème de logement des agents en poste - Futur centre de conférences Branly - Contribution internationale - Problème du financement de l'Institut du monde Arabe, IMA - « Promotion de Strasbourg, capitale parlementaire européenne » - Réforme dite de Beaucé ; Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Contraction des crédits et du personnel de l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie, OUCFA - Augmentation des crédits en faveur de la francophonie : Université francophone d'Alexandrie - Action audiovisuelle - Développement de centres culturels en Europe de l'Est - Problème de la maîtrise de ses crédits par le quai d'Orsay ; poids du ministère des finances - (p. 4016) : limitation de l'action diplomatique de la France par celle de la Commission de la CEE - Réunification allemande : coût pour la CEE et pour la France - La commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget - Problème de la construction européenne dans la ligne de l'Acte unique - Renforcement des compétences des institutions de la CEE ; baisse de la subsidiarité - Législation fiscale, économique et sociale - Relance du projet d'union économique et monétaire - Evolution vers un Etat fédéral ; transferts de souveraineté - (p. 4017) : dessaisissement des parlements nationaux ; règlements européens, remèdes - « Déficit démocratique » de la CEE - Légitimité - Rupture d'allégeance à l'Union soviétique des pays de l'Europe de l'Est - (p. 4018) : réflexion nécessaire sur la place de l'Europe de l'Est et sur les institutions de la CEE - Refus d'une construction fédérale limitée à l'Europe des douze - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4050) : le groupe du RPR votera contre ce projet de budget.

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4672) : nouvelle donne géopolitique mondiale ; enseignements de la crise du Golfe - Importance du maintien de la dissuasion nucléaire française ; refus de la stratégie de l'OTAN - Priorité aux programmes concernant l'armement nucléaire - Sous-marin nucléaire lance-engins - Missile Hadès - (p. 4673) : organisation nécessaire d'une défense commune européenne - Processus de désarmement conventionnel - Adaptation néces-

saire des structures des forces armées aux missions éventuelles de la France - Transport aérien autonome - Problème des effectifs - Interrogation sur le service national - Désaccord sur la politique étrangère et la politique de défense menées par le Gouvernement.

GUIGOU (Elisabeth), ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes (nommée le 2 octobre 1990 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 42 (équilibre général du budget) (p. 3880) : se félicite du renouvellement du débat sur les relations financières avec la Communauté européenne - Evolution de la contribution française - Augmentation du prélèvement sur les recettes destiné à la Communauté économique européenne de près de 17 % - Augmentation de l'aide aux pays d'Europe centrale et orientale - Effets de l'unification allemande - (p. 3881) : aides aux pays touchés par la crise du Golfe - Aides à l'Amérique latine et aux pays méditerranéens - Nécessité d'un contrôle permanent des dépenses communautaires - Dénonce l'importance des personnels non statutaires de la Commission - Constate que les contributions nettes de l'Allemagne et du Royaume uni sont bien plus élevées que celles de la France - Rappelle l'approbation du plan Delors par le Gouvernement précédent en 1987 et 1988 - Signale que la France bénéficie de retours importants en faveur des départements d'outre-mer, DOM et de la Corse, des bassins d'emploi, des jeunes chômeurs et du développement agricole - Maintien de la préférence communautaire pour les produits de la Communauté par rapport aux produits importés - (p. 3882) : augmentation des exportations françaises d'énergie - Financement par la Commission des dépenses d'étude de grands équipements : tunnel du Somport ; TGV-Nord et liaison ferroviaire rapide Lisbonne-Séville-Madrid-Barcelone-Lyon - Nécessité de prévoir des moyens mieux adaptés à un meilleur contrôle des dépenses budgétaires de la Communauté - Lutte contre la fraude - Rappelle que l'évolution de notre contribution est la traduction d'un certain nombre de choix politiques - Solidarité avec les Etats membres du Sud de la Communauté - Soutien aux réformes démocratiques et économiques en Europe centrale et orientale ; appui aux pays affectés par la crise du Golfe ; efforts en matière d'environnement et de recherche.

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4040) : croissance modeste des crédits : activités du Parlement européen ; défense de Strasbourg - (p. 4041) : crédits d'interventions destinés à l'information générale du public sur la politique européenne : « Euroguide » ; groupes d'études et de mobilisation - Union politique des Douze - Achèvement du Marché unique - Accélération de la mise en oeuvre du droit communautaire - Retards : fiscalité indirecte ; domaines phytosanitaires et vétérinaires ; Europe sociale ; liberté de circulation des personnes, accords de Schengen - (p. 4042) : politique étrangère et sécurité communes - Union économique et monétaire : évolution vers la création d'une monnaie unique et d'une banque centrale - Citoyenneté européenne - Renforcement de la démocratie dans les institutions de la CEE ; rôle du Conseil européen - Accroissement souhaitable des responsabilités du Parlement européen et amélioration du processus législatif - Volonté d'association des parlements nationaux à la construction européenne : Congrès, travaux avec le Gouvernement - (p. 4043) : coopération communautaire avec les pays de l'Europe de l'Est, d'Amérique latine et d'Asie, les pays de l'Association européenne de libre échange, AELE - Utilisation des crédits de la mission interministérielle pour les pays d'Europe centrale et orientale - Coût réel de l'unification allemande pour la CEE.

GUILLAUME (Robert), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

GUYOMARD (Bernard), sénateur de Paris (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 14 (90-91)] autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage [n° 76 (90-91)] (8 novembre 1990) - *Traités et conventions*.

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Lucien Lanier** fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 39, 89-90) de M. Raymond Bourguin, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipal à Paris [n° 258 (89-90)] - (11 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 784) : rapprochement du statut du Maire de Paris avec celui des maires des autres communes françaises en matière de police - Elaboration en 1982 d'un programme législatif ambitieux visant à la décentralisation du pays - Estime que Paris est une commune qui doit être semblable aux autres - Constate que depuis 1975 le Maire de Paris est élu dans les conditions de droit commun et qu'il a toutes les compétences d'un maire à l'exception des pouvoirs de police - Rappelle que c'est un texte de messidor an VIII qui a décidé qu'un préfet de police serait chargé de tout ce qui concerne les problèmes de la police - Nécessité de parachever la réforme commencée en 1975 et tendant à rapprocher Paris des autres collectivités, qui s'inscrit dans une décentralisation bien comprise - Nécessité de faire entrer le droit commun dans la réalité parisienne - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage** [n° 14 (90-91)] - (16 novembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3507, 3508) : dopage des athlètes : avilissement, santé - Ampleur du phénomène - Nombreuses initiatives du comité des ministres du Conseil de l'Europe, et du Comité international olympique - Adoption de la convention contre le dopage par le comité des ministres du Conseil de l'Europe - Texte cadre - Responsabilité des organisations sportives dans sa mise en oeuvre - Soutien moral dans la lutte contre le dopage - Harmonisation des politiques nationales - Respect de l'équilibre entre les responsabilités des Etats et celles du monde sportif : reconnaissance des organisations - Rôle incitatif des Etats - Loi de juin 1989 contre l'usage des produits dopants : conforme à la convention examinée ; absence de publication des arrêtés d'application ; accélération souhaitable de leur parution - Demande l'autorisation d'approbation de la convention.

H

HABERT (Jacques), sénateur des Français établis hors de France (délégué de la réunion administrative des NI).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (*JO Lois et décrets* du 15 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 306 (86-90)] , adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 346 (89-90)] (5 juin 1990) - Enseignement.

Proposition de loi, déposée avec le sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Franco-phonie - [n° 86 (90-91) tome 12] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 20 avril 1990) (p. 418) - Ministère : Premier ministre - *Centenaire d'Ho Chi-Minh* - Politique extérieure.

(*JO Débats* du 19 octobre 1990) (p. 2893) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation des otages en Irak, Koweït, Liban* - Politique extérieure.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République équatorienne en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu (ensemble un protocole)* [n° 147 (89-90)] - (5 avril 1990) - *Discussion générale* (p. 110) : souligne que les relations culturelles entre la France et l'Equateur sont satisfaisantes - Rappelle l'existence à Quito d'un grand établissement scolaire : le lycée La Condamine - Soulève le problème de l'exonération fiscale de certains enseignants qui se rendent dans l'autre Etat contractant.

- *Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture* [n° 15 (89-90)] - (10 avril 1990) - *Art. unique* (Livre I^{er} : Dispositions générales) -

Art. 113-8 du code pénal (crimes et délits commis à l'encontre d'un Français à l'étranger) (p. 189) : se déclare favorable aux dispositions adoptées par l'Assemblée nationale prévoyant que la loi pénale française est applicable à l'ensemble des délits punis d'emprisonnement commis à l'encontre d'un Français à l'étranger.

- *Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges* [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - *Art. 3 (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement)* (p. 297) : sur l'amendement n° 27 de M. Lucien Lanier, rapporteur (présentation d'un rapport annexé au projet de loi de finances appréciant pour chaque département l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements de l'enseignement secondaire du premier cycle et l'état du patrimoine transféré), se déclare favorable au sous-amendement n° 33 de Mme Hélène Missoffe (établissements d'enseignement privé sous contrat) - *Loi Falloux*.

- *Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement - Nouvelle lecture* [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - *Après l'art. 25* (p. 580) : son amendement n° 1, soutenu par M. François Delga : rétablissement du maintien dans les lieux en faveur des locataires ou occupants de bonne foi handicapés et titulaires d'une pension d'invalidité ; retiré.

- *Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger* [n° 306 (89-90)] - (15 juin 1990) - *Rapporteur pour avis - Discussion générale* (p. 1706, 1707) : réseau d'enseignement français à l'étranger ; disparité des statuts ; Direction de l'enseignement français en Allemagne, DEFA - Unité pédagogique - Création récente de nombreux établissements - Coût financier pour les familles - Part importante d'établissements de droit privé - (p. 1708) : réforme des rémunérations des enseignants français à l'étranger ; conséquences négatives pour le salaire des détachés budgétaires - Discrimination - Incertitude du financement - Agence pour l'enseignement français à l'étranger - (p. 1709) : demande la co-tutelle du ministère de l'éducation nationale - *Avis favorable* sur ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission - *Avant l'art. 1^{er}* (p. 1720) : son amendement n° 11 : devoirs de l'Etat du fait de la mission de service public d'enseignement français à l'étranger ; réservé puis irrecevable (art. 40 de la Constitution) (p. 1737) - *Art. 1^{er} (création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger)* : son amendement n° 12 : suppression du terme « agence » ; adopté - (p. 1721) : son amendement n° 13 : co-tutelle du ministère de l'éducation nationale ; adopté - *Art. 2 (missions de l'agence)* (p. 1722) : son amendement de coordination n° 14 ; adopté - (p. 1723) : son amendement n° 15 : modification de la rédaction ; retiré au profit de l'amendement sur le même objet n° 46 du Gouvernement - *Avant l'art. 3* (p. 1724) : son amendement n° 16 : champ d'application de la compétence de l'établissement public ; retiré - *Art. 3 (champ d'application de la compétence de l'établissement public)* : son amendement n° 16 : nouvelle rédaction ; adopté - *Art. 4 (conventions passées avec les établissements privés)* (p. 1726) : son amendement de précision n° 18 ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 3 de la commission - *Après l'art. 4* : son amendement n° 19 précédemment réservé : compétences de l'Agence vis-à-vis des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger ; retiré - *Art. 6 (budget de l'Agence)* (p. 1731, 1732) : ses amendements relatifs à la possibilité pour l'Agence d'émettre des emprunts au bénéfice des établissements en gestion directe, n° 22 ; adopté ; et n° 23 ; retiré - (p. 1735) : son amendement n° 24 : suppression de la disposition prévoyant que l'Agence bénéficie du produit des services rendus par elle en matière de production de matériel pédagogique ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 10 de la commission - *Avant l'art. 1^{er} (suite)* (p. 1737) : absence de représentant de la commission des finances pour juger de la recevabilité de son amendement n° 11 - *Intitulé* : son amendement n° 25 : remplacement du mot : « Agence » par le mot : « établissement public » ; adopté.

- *Proposition de loi* (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) -

Après l'art. 20 ; Art. 21 ; Art. 32 (*modifications du code de la nationalité*) (p. 1922, 1923) : ses amendements, soutenus par M. Hubert Durand-Chastel, n° 1, n° 2 et n° 3 tendant à l'abrogation de l'article 95, relatif à la perte de la nationalité des Français expatriés depuis plus de cinquante ans, et à la réintégration des personnes visées par son application ; non retenus dans le vote unique.

- **Projet de loi portant création de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger - Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)]** - (26 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2096) : juge inadaptée la dénomination d'«agence», retenue en CMP - Réitère la demande de co-tutelle du ministère de l'éducation nationale - (p. 2097) : atteinte au principe de l'unicité de la fonction publique française à l'étranger : différence de traitement entre enseignants - Conseil de l'enseignement français à l'étranger, CEFE - Objet des questions écrites n'ayant pas obtenu de réponse : enseignants non titulaires ; grèves dans les établissements français de l'étranger ; CEFE ; modalités des financements des réformes engagées ; commissions consultatives paritaires locales - (p. 2099) : alliances françaises et instituts - Art. 4 (p. 2101) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (participation du représentant de l'organisme gestionnaire de l'établissement à la signature de la convention).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]** (p. 2192) : Français résidant dans la CEE - Avantages des ressortissants communautaires en France : directives européennes organisant la libre circulation et le droit de séjour des « inactifs » ; discrimination à l'encontre des Français résidant hors de la CEE, défavorisés en particulier quant au régime de protection sociale - Libre circulation : étudiants ; conséquences sur le droit aux bourses ; maintien nécessaire de l'aide accordée par la France aux étudiants des pays en voie de développement et des pays francophones - Accords de Schengen ; en l'absence de dispositions sur le contrôle des objets d'art, risque de détournement des réglementations nationales.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des impôts directs locaux - Nouvelle lecture [n° 444 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Art. 15 (p. 2259) ; signale que M. Philippe Adnot voulait s'opposer aux articles 14 et 45 bis qui se fondent sur le principe du maintien de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Art. 52 bis (p. 2264) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (suppression des paragraphes II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu) - Rappelle que M. Philippe Adnot, lors de la première lecture de ce projet, avait signalé que l'application des dispositions de cet article risquait d'avoir de très graves conséquences et d'entraîner un nouvel exode rural.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)]** - (27 août 1990) (p. 2371, 2372) : solidarité avec les otages français retenus en Irak et au Koweït - Condamnation de l'utilisation de ces otages comme boucliers humains pour la protection d'objectifs militaires - Collaboration des sénateurs représentant les Français établis hors de France avec la cellule de crise mise en place au quai d'Orsay - Situation difficile des expatriés français et de l'ambassade de France au Koweït - Appel à la solidarité nationale en faveur des otages ; réunion prochaine du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Préoccupation des Français travaillant dans les pays du Golfe et se trouvant actuellement en congé en France - Soutien aux militaires français envoyés sur place.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [(n° 195, (89-90)), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Après l'art. 1^{er} (p. 2462) : rappelle le dépôt de nombreuses propositions de loi qui n'ont jamais abouti ou qui n'ont jamais été discutées.**

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - **Discussion générale**

(p. 2686) : absence de concertation préalable - Nécessité de distinguer consommation de tabac, d'alcool et de vin - Exemples étrangers infirmant la relation : absence de publicité - baisse de la consommation de tabac et d'alcool - (p. 2687) : rôle de la prévention, de l'information et de l'éducation dans le changement du comportement - Problèmes du financement des campagnes de prévention et d'information - Institution d'une contribution alimentant un fonds de prévention et d'information - Répercussions en cas de suppression de la publicité indirecte et des opérations de parrainage - Conséquences économiques de ce texte, notamment sur la balance commerciale - Absence de politique des prix du tabac - (p. 2688) : nécessité de faire sortir le tabac de l'indice des prix.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 3020, 3021) : suppression de la disposition de l'ordonnance du 13 juillet 1945, imposant un conservateur du corps des musées de France à la tête des musées classés de province - Transfert de charges vers les villes disposant de musées classés - Diminution de la qualification des personnels à leur tête et conséquences dommageables pour le rayonnement culturel des régions.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Après l'art. 2 (p. 3704) :** problème de l'imposition des Français qui résident à l'étranger et possèdent une résidence en France - Souligne le cas des fonctionnaires, des enseignants et des diplomates - Se déclare favorable aux amendements n° I-58 de M. Hubert Durand-Chastel (exonération de l'impôt forfaitaire sur le revenu pour les Français qui possèdent une habitation en France et qui ont leur domicile fiscal dans un pays que ne lie à la France aucune convention fiscale) et n° I-67 de M. Daniel Millaud (exonération de l'impôt sur le revenu pour les Français résidant dans un territoire d'outre-mer s'ils n'ont aucun revenu de source française).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs) (p. 3856) : se déclare favorable aux amendements identiques n° I-1 de M. Jean Delaneau, n° I-117 de M. Paul Caron et n° I-227 de M. Charles Descours (relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991) - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3891) : estime que les modifications apportées par le Sénat rendent le projet plus acceptable - Se félicite de l'adoption des amendements de la commission des affaires culturelles - En tant que Français de l'étranger, se réjouit que le Sénat ait annulé à la quasi-unanimité la taxe portant sur trois fois la valeur locative des appartements situés en France des Français de l'étranger - Au nom du groupe des sénateurs non inscrits, se déclare favorable à l'adoption de la première partie du projet de loi de finances telle qu'elle a été modifiée par le Sénat.

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) (p. 3974) : loi du 3 janvier 1988 - Sauvegarde du patrimoine monumental - Restauration des édifices historiques - Réglementation sur les exportations d'oeuvres d'art - Menaces que fait peser une proposition de la commission de Bruxelles sur la circulation des oeuvres d'art - Article 36 du Traité de Rome - Libre circulation des oeuvres d'art.

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 4000) : absence de publication du décret d'application de la loi du 11 juin 1983, dite loi Le Pors, sur la titularisation des coopérants techniques - Situation en Haïti - Réforme dite De Beaucé ; Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; co-tutelle du ministre de la coopération et du ministre des affaires étrangères - Défense des associations de parents d'élèves gestionnaires d'écoles - (p. 4001) : poursuite nécessaire de la coopération entre les pouvoirs publics et les parents français de l'étranger - Votera personnellement les crédits de coopération.

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (francophonie) (p. 4022, 4023) : inventaire des crédits

éparpillés dans le budget de l'Etat - Actions d'ordre artistique et littéraire en 1989 - Actions d'ordre scientifique et technique en 1990 : forum des sciences et des techniques à La Villette - Agence de coopération culturelle et technique de Lomé - Succès de la journée de la francophonie - Centres universitaires d'études supérieures francophones en France - Université francophone d'Alexandrie - Sauvegarde de la langue française dans les organisations internationales - Lettre du Président de la République au Président de la Commission des communautés européennes - (p. 4024) : promotion du plurilinguisme - Réforme de l'orthographe du Conseil supérieur de la langue française - Déroulement du championnat d'orthographe de Bernard Pivot au Sénat - Ouverture à l'Est - Nécessaire coordination de l'action télévisuelle extérieure de la France - Complexité de la structure gouvernementale traitant de la francophonie - La commission des affaires culturelles s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4219) : rapport constant ; commission tripartite - Statut des prisonniers du Viêt-Minh - Commission des prisonniers du Viêt-Minh - Indemnisation - (p. 4220) : « cristallisation » des pensions - Réduction sur les transports des invalides de guerre français habitant l'étranger - Carte de combattant - Publication : *Les chemins de la mémoire* - « Année du patrimoine des guerres » - Crise du Golfe persique.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4309) : grève de la caisse primaire de sécurité sociale de l'Essonne - Adoption - (p. 4310) : Sida et toxicomanie - Etablissements hospitaliers - Handicapés moteurs.

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) (p. 4381) : insuffisance du projet de budget - Jeux olympiques d'Albertville - Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Organisation des Jeux olympiques de 1996.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4515) : Français de l'étranger - Office national d'information sur les enseignements et les professions, ONISEP - Future agence pour l'enseignement français à l'étranger - Enseignants - Langues étrangères - Instituts universitaires de l'enseignement des maîtres, IUFM - (p. 4516) : créations d'emplois d'enseignants - Bourses d'études - Jeunes français de l'étranger - Système éducatif, scolaire et universitaire.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4587) : engorgement du service de la nationalité et du scea - Français de l'étranger - Certificats de nationalité ; exigence hors de propos des consulats - Sort de la proposition de loi déposée au Sénat et relative à la suppression de l'article 144 et à l'aménagement de l'article 95 du code de la nationalité.

Budget annexe de l'Imprimerie nationale - (7 décembre 1990) - Examen des crédits - Services votés (p. 4753) : collection de poinçons de l'Imprimerie nationale - Souhaitable développement d'une activité d'exportation.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4938) : procédure utilisée par l'Assemblée nationale pour adopter ce projet de budget - Crise des lycéens - Vote des sénateurs non inscrits favorable au projet de budget ainsi amendé.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990** [n° 131 (90-91)] - (17 décembre 1990) - Art. 35 (modalités d'application de la règle du taux effectif) (p. 5218) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 13 de la commission.

(JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommé président (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 54 (89-90)] de MM. Hubert Haenel, Marcel Rudloff, Daniel Hoefel et Roger Husson, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 330 (89-90)] (30 mai 1990) - Assurances.

Proposition de loi tendant à étendre aux sapeurs-pompiers non professionnels les dispositions relatives aux accidents de travail [n° 55 (90-91)] (24 octobre 1990) - Accidents du travail.

Proposition de loi organique, tendant à modifier l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances afin de permettre le dépôt au Trésor ou dans un établissement financier des disponibilités des collectivités territoriales et des établissements publics [n° 58 (90-91)] (25 octobre 1990) - Collectivités locales.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 136 (90-91)] de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 150 (90-91)] (12 décembre 1990) - Justice.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1945) - Ministère : Equipement - *TGV Est européen* - Sociétés nationale des chemins de fer français (SNCF).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception** [n° 267 (89-90)] - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Discussion générale (suite) (p. 1555) : possibilité pour tout justiciable de saisir le Conseil constitutionnel par la voie de l'exception d'inconstitutionnalité de toute disposition législative en

HAENEL (Hubert), sénateur du Haut-Rhin (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire

vigueur portant atteinte aux droits fondamentaux - Rappelle que l'exception d'inconstitutionnalité ne pourra être soulevée que dans le cadre d'un procès - Filtrage des questions posées par le Conseil d'Etat et la Cour de cassation - (p. 1556) : possibilité pour un juge d'annuler une loi régulièrement votée et promulguée - Remise en cause de l'exercice de la souveraineté nationale - Souhaite le respect de l'Etat de droit sans lequel il n'y a pas de démocratie - Souhaite une organisation et un fonctionnement harmonieux entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire - Nécessité de redéfinir les rôles de l'Etat et d'établir des priorités entre les fonctions étatiques - Nécessité de garantir aux citoyens la protection juridique de leurs droits fondamentaux - (p. 1557) : constate que la loi votée par le Parlement est traitée plus sévèrement que l'acte réglementaire - S'interroge sur la nature du nouveau rôle imparti au Conseil constitutionnel, au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation - Nécessité de doter le Conseil constitutionnel d'un nouveau statut à la mesure de sa nouvelle mission - Favorable à l'élection du Président du Conseil constitutionnel par ses pairs à chaque renouvellement et au renforcement des incompatibilités - Participation du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation au contrôle de constitutionnalité des lois promulguées puisque les deux juridictions décident s'il y a lieu ou non de saisir le Conseil constitutionnel - Favorable à la modification des articles 53 et 54 de la Constitution - (p. 1558) : rappelle que selon M. Jacques Delors, près de 80 % des normes et des décisions concernant la vie quotidienne des européens seront prises à Bruxelles à partir de 1993 - Rôle du Sénat, garant des libertés, de veiller aux libertés publiques et aux principes constitutionnels - Rappelle que la Constitution de 1958 a donné au Sénat comme à l'Assemblée nationale, le pouvoir de modifier la Constitution de la France - Estime que les amendements de la commission des lois sont guidés par le seul souci d'améliorer l'Etat de droit dans la démocratie française - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) - Après l'art. 15 (p. 1797) : son amendement n° 110, soutenu par M. Louis Souvet : conditions de constructibilité dans les unités touristiques des zones de montagne ; adopté.

- **Conclusions du rapport de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 54, 1989-1990) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 330 (89-90)]** - (21 juin 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1971, 1972) : estime que le droit local appliqué en matière d'assurance dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, doit faire l'objet d'une harmonisation avec le droit général - Coexistence actuellement de deux variétés de contrats d'assurance - Application de la loi locale dans ses dispositions impératives - Rappelle que le droit local applicable aux contrats d'assurance date de 1908 - Souhaite qu'un jour le droit général s'aligne sur le droit local - Texte tendant à l'harmonisation nécessaire entre droit local et droit général ayant fait l'objet d'un large consensus parmi les utilisateurs et les praticiens du droit - Importance de la réglementation locale pour la navigation rhénane - Souhaite que l'harmonisation se fasse au plus vite dans le contexte de l'unification européenne - Proposition issue des travaux de la commission d'harmonisation du droit local - Rappelle l'adoption par l'Assemblée nationale en seconde lecture du texte portant réforme des assurances en vue de préparer l'assurance française au marché unique européen - Souhaite l'adoption du texte présenté par la commission des lois - (p. 1974) : rappelle que la commission d'harmonisation du droit local d'Alsace-Moselle représente toutes les compétences et qu'elle a été unanime pour présenter cette réforme - Reprise de tous les avantages du droit local dont bénéficiaient les assurés dans le texte proposé par la commission des lois - Consensus de l'ensemble des associations de consommateurs et de l'ensemble des professionnels de l'assurance et du droit - **Art. 1 (abrogation de la loi locale de 1908) et Art. 2 (insertion dans le code des assurances des disposi-**

tions particulières applicables aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle)(p. 1974 à 1978) : accepte les amendements n° 1 à n° 20 du Gouvernement tendant à disjoindre du texte les dispositions relatives aux assurances fluviales et à maintenir en vigueur le droit local régissant cette matière - **Après l'art. 2** : accepte l'amendement de coordination n° 21 du Gouvernement.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - **Après l'art. 21** (p. 3105, 3106) : son amendement n° 11 : prise en compte des exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés non bâties dans la base de calcul de l'effort fiscal des communes ; adopté - **Après l'art. 22** (p. 3107, 3108) : ses amendements n° 12 : dotation particulière pour emplacements de stationnement public des communes à forte fréquentation touristique journalière ; et n° 13 : dispositif de prise en compte des baisses de population pour le calcul des dotations de l'Etat ; adoptés - **Avant l'art. 23** : son amendement n° 14 : dotation globale de fonctionnement, DGF : prise en compte des baisses de population des départements ; adopté - **Après l'art. 23** : son amendement n° 15 : extension de la seconde part du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle aux petites stations de sports d'hiver exploitant directement des installations de remontées mécaniques ; retiré - (p. 3109) : son amendement n° 16 : extension aux établissements publics de coopération intercommunale comptant au moins 10 000 habitants de la possibilité de pourvoir à des postes de direction ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3938) : s'interroge sur l'enjeu des débats budgétaires - Interroge le ministre sur le financement des campagnes électorales et des partis - Renforcement du rôle des préfets - Avenir des sous-préfets - Remodelage de la carte des arrondissements - Sous-préfet : interlocuteur privilégié des maires dans leurs rapports avec l'Etat et ses services dans les nombreux domaines du développement local - Refonte des restructurations des services de police dans les départements - Ensemble des services de police placés dans chaque département sous l'autorité d'un directeur départemental placé lui-même sous la houlette du préfet - (p. 3939) : s'interroge sur la légalité et l'opportunité du fait que le ministre de l'intérieur donne à la presse et au Parlement des informations sur le déroulement d'une enquête de police judiciaire - Demande au ministre s'il considère qu'il est utile et opportun de maintenir en France deux services de police, l'un rattaché au ministre de l'intérieur, l'autre rattaché au ministre de la défense, gendarmerie nationale - Nécessité de clarifier compétence et financement dans le processus de décentralisation - Nécessité d'ébaucher une réforme des finances et de la fiscalité locale - Nécessité de doter les élus locaux et le personnel territorial d'un statut adapté à leur mission nouvelle.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4516) : pédagogie - (p. 4517) : décentralisation - Organisation syndicale - Région d'Alsace - Langue allemande - Création souhaitée d'un baccalauréat international franco-allemand - (p. 4518) : zones rurales - Organisations syndicales.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4579) : dépendance des juges d'instruction et procureurs vis-à-vis des officiers de police judiciaire - Ministre de l'intérieur - Secret professionnel et secret de l'instruction - Réorganisation des services de police par le ministre de l'intérieur - Situation professionnelle des procureurs de la République - Crise de la justice : rapports entre justice, police judiciaire et politique - (p. 4580) : magistrats malmenés dans l'enceinte du palais de justice - Organisation judiciaire ; institution souhaitable d'un président et procureur départemental - Nécessité d'un projet de justice au niveau local - Projet d'informatisation des services du Livre foncier en Alsace-Moselle - Statut des membres du Conseil supérieur de la magistrature - Magistrats : interrogation sur le projet de séparation du grade et de l'emploi ; mobilité - Secret de l'instruction et secret professionnel - Débat souhaitable au Sénat sur les institutions.

- **Conclusion du rapport de M. Hubert Haenel**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 136, 90-91) de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua tendant à la création d'une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 150 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5076) : son intervention présentée par M. Bernard Laurent.

HAMEL (Emmanuel), sénateur du Rhône (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances - Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (JO Lois et décrets du 26 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Comptes spéciaux du Trésor - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 47] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants** [n° 208 (89-90)] - (10 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 768) : vote favorable des sénateurs du RPR sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution** [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - Art. 31 (*prise en charge des frais de l'exécution*) (p. 840) : absence des membres de la commission des finances en séance publique en raison de l'audition d'un membre du Gouvernement.

- **Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la**

garde des jeunes enfants [n° 219 (89-90)] - (17 mai 1990) - Art. 3 (*aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée*) (p. 958) : garde des jeunes enfants - Politique familiale actuelle créant une discrimination à l'égard des familles qui assurent elles-mêmes la garde de leurs jeunes enfants - (p. 959) : propose d'attribuer aux familles qui n'ont recours à aucun mode de garde extérieur une somme équivalente à celle dont bénéficient, sous forme d'une prise en charge des cotisations sociales, les familles qui embauchent une assistante maternelle - Art. L. 841-1 du code de la sécurité sociale (*définition de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée*) : son amendement n° 9 : extension de cette aide au ménage ou à la personne seule assurant lui-même la garde d'un enfant ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale** [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) - Avant l'art. 19 (*subventions versées aux établissements d'enseignement pour leurs dépenses d'équipement*) (p. 1028) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 2 du Gouvernement (autorisation pour le comité d'organisation des jeux olympiques d'hiver de 1992, d'assurer partiellement ou totalement les missions de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics destinés à l'accueil de cette manifestation).

- **Rappel au règlement** - (23 mai 1990) (p. 1045) : s'indigne des termes employés par la Commission des Communautés européennes pour annoncer, dans un communiqué, l'accord intervenu au sujet du nouveau statut de Renault - Trouve regrettable que la Commission ignore à ce point les dispositions de la Constitution française et notamment l'existence et le rôle du Sénat dans l'élaboration des lois.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault** [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - Discussion générale (p. 1095) : éventuelles conséquences sociales de l'accord Renault-Volvo - Avenir de la participation des salariés au capital - Insuffisante information du Parlement sur les éléments de l'accord - Aurait souhaité un accord entre entreprises françaises - (p. 1096) : importance du montant des participations de Volvo dans Renault Véhicules industriels - Décision de la commission de la CEE en date du 22 mai 1990 : cite l'article critique de M. Claude Cheysson paru dans le journal *Libération*.

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Avant l'art. 1^{er} (p. 1120) : se déclare opposé à l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (maintien en vigueur du statut actuel du personnel de la Régie nationale des usines Renault) - Art. 1^{er} (*statut de la Régie Renault*) (p. 1132) : se réjouit de l'adoption de l'amendement n° 2405 du Gouvernement tendant à supprimer la dernière phrase de cet article qui précise que les contrats en cours restent en vigueur - Adoption rendant sans objet la majorité des amendements déposés par les sénateurs communistes visant au maintien des contrats conclus par Renault avec une série de sociétés, pour la plupart étrangères - Dénonce l'attitude contradictoire des communistes tendant d'une part, de faire croire aux salariés de Renault qu'ils les défendent et d'autre part, à assurer le maintien d'une politique aboutissant à confier la majorité de la sous-traitance de Renault à des sociétés étrangères - (p. 1135) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (développement des coopérations franco-françaises de la Régie Renault dans les différents domaines afin de contribuer au redressement du commerce extérieur de la France et à celui de l'industrie nationale) - Après l'art. 1^{er} (p. 1156) : se déclare opposé à l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (missions de la Régie Renault en matière de production et de distribution de véhicules utilitaires).

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1285) : rend hommage aux personnels des PTT - Mission de service public - Tarification du transport et de la distribution de la presse - Modalités d'assujettissement de La Poste et de France Télécom à la fiscalité directe locale - Intéressement des salariés aux résul-

tats - (p. 1286) : maintien du statut de la fonction publique - Responsabilités supplémentaires données à la Cour des comptes, déjà surchargée - Concurrence - Missions de France Télécom - Cahier des charges ressortissant au domaine réglementaire - Composition des deux conseils d'administration - Autonomie financière - Statut des personnels - Recrutement d'agents contractuels - (p. 1287) : problème de l'extension des activités financières de La Poste - Participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire - Desserte postale en milieu rural.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin - Deuxième lecture [n° 361 (89-90)] - (21 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1967) :** souci du groupe du RPR de mieux protéger les enfants assurant l'activité de mannequin - Amélioration des articles du code du travail concernant cette activité - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 369 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale (p. 1987) :** rappelle qu'à l'Assemblée nationale ce texte a été voté à l'unanimité et que MM. Robert Pandraud et Michel Inchauspé ont exposé le point de vue du groupe du RPR.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault - Nouvelle lecture [n° 392 (89-90)] - (25 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2073) :** signale que les dispositions des lois de juillet 1983 et d'août 1986 permettaient au Gouvernement s'il avait voulu, sans modifier le statut, de passer accord avec Volvo - Constate que le contenu de la convention passée avec Volvo n'a pas été communiqué au Parlement - S'abstiendra sur le texte de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques relatif à la coopération pour la formation des hommes dans le domaine économique [n° 313 (89-90)] - (26 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2112) :** aide à l'Union soviétique - Démocratisation parallèle nécessaire - Maintien de l'effort militaire - Vigilance nécessaire face aux risques d'espionnage favorisé par la mise en oeuvre de l'accord.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Nouvelle lecture [n° 395 (89-90)] - (26 juin 1990) - Art. 2 (missions de La Poste) (p. 2116) :** se déclare favorable à l'amendement n° 12 du Gouvernement (service public du transport et de la distribution de la presse bénéficiant du régime spécifique prévu par le code des PTT).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2191) :** dilution dans la CEE de la politique étrangère menée par la France - Capacité de la France à jouer un rôle actif en Europe et dans le monde - Refus des diktats de la Commission de Bruxelles, de la politique agricole commune, des prélèvements sans retour et défense nécessaire des intérêts français - Refus du passage d'une Europe confédérale à une Europe fédérale préconisée par MM. François Mitterrand, Président de la République et Roland Dumas, et du transfert de souveraineté en matière de politique étrangère et de défense - (p. 2192) : défense nécessaire de la France au sein de l'Europe.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration) [n° 417 (89-90)] - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2239) :** rappelle l'attrait des peuples de l'Est pour la France - Article 1 et définition des conditions qui doivent être remplies par les Etats d'Europe centrale ou orientale qui souhaitent bénéficier de l'aide de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD - Orientation vers l'économie de marché et respect des principes démocratiques - Signale que pendant quatre ans le pré-

sident de la BERD sera un Français - Participation de la Russie soviétique à la BERD sous certaines conditions spéciales - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet avec l'espoir que le Gouvernement français saura trouver les moyens d'inciter les signataires de l'accord à en hâter la ratification - Craint que le montant des prêts de la BERD qui s'élèveront à 14 milliards de francs par an ne soit insuffisant par rapport aux besoins des pays de l'Est au moment de leur entrée dans l'économie de marché - Constate à la lecture du rapport de la Cour des comptes qu'il existe des gisements importants d'économies - (p. 2240) : estime que la France est l'une des nations occidentales qui fait le plus pour l'aide au développement mais qu'elle n'y consacre que 0,57 % de son PIB - Souhaite que se développent l'aide et l'assistance de la France aux pays de l'Est.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)] - (29 juin 1990) - Renvoi en commission (p. 2320) :** intervient contre la motion n° 22 de M. Louis Minetti tendant au renvoi à la commission - Favorable à un long débat sur les problèmes de l'environnement dont ce projet apporte un début de réponse - Après l'art. 2 (interdiction des scooters des neiges) (p. 2325) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de la commission (interdiction d'utiliser à des fins de loisir les engins motorisés adaptés à la progression sur neige) - Art. 4 (pouvoirs de police du représentant de l'Etat dans le département) (p. 2328) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2333) : remercie M. le Secrétaire d'Etat de sa participation à l'amélioration des textes proposés au Sénat.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Art. 3 (accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions) - Art. 47 quinquies du règlement du Sénat (p. 2495) :** souhaite que le Conseil constitutionnel déclare inconstitutionnel l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2510) : exprime son inquiétude sur les modifications du règlement du Sénat proposées par les trois sénateurs secrétaires - Problème de l'absentéisme parlementaire constaté par l'opinion publique par le canal des médias - Favorable à l'accès du public au travail des commissions - Nécessité de rendre plus efficace le travail législatif - Se déclare opposé à l'adoption de cette proposition de résolution qui restreint le droit d'amendement des parlementaires.

- **Rappel au règlement :** débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française (9 octobre 1990) (p. 2588).

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Rappel au règlement (p. 2685) :** regrette l'organisation des travaux parlementaires et l'impossibilité pour lui-même et certains de ses collègues de n'avoir pu assister aux premières interventions d'un débat important, tenu par le règlement d'assister à une réunion conjointe de la délégation aux Communautés européennes et de la commission des affaires étrangères.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition de la publicité indirecte) (p. 2717) : son amendement n° 104 : droit à la diversification des activités des salariés de la SEITA ; retiré.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des bois-

sons alcooliques) (p. 2774) : possibilité d'une publicité modérée - Se déclare, opposé à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) - Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service) (p. 2827) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 98 de M. Guy Robert, retiré par son auteur et repris par M. Bernard Barbier.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire** [n° 286 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2876) : accroissement des responsabilités des communes de Nouvelle-Calédonie - Décentralisation - Au nom du groupe du RPR, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière** [n° 2 (90-91)] - (23 octobre 1990) - Art. 1^{er} (contrôle de l'alcoolémie des conducteurs de véhicules à l'initiative des officiers de police judiciaire) (p. 2967) : lien entre l'alcool et les accidents de la route - Attribution de moyens de prévention à la gendarmerie et à la police.

- **Rappel au règlement** : congrès des maires de France - Réunions de commission pendant une séance publique du Sénat (24 octobre 1990) (p. 2978).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ensemble six annexes)** [n° 466 (89-90)] - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3055) : convention de Bâle : moralisation du transport des déchets - Liens particuliers de la France avec les pays africains - Avis favorable du groupe RPR.

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules** [n° 5 (90-91)] - (30 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3085, 3086) : permis à points - Sécurité routière - Fichiers informatiques et libertés publiques - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes** [n° 22 (90-91)] - Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Après l'art. 12 (p. 3097) : se déclare favorable à l'amendement n° 34 du Gouvernement (intégration de la prime de feu dans le calcul de la pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels) - Art. 22 (attribution de la dotation de péréquation de la dotation globale de fonctionnement à certaines communes) (p. 3106) : marins de l'île de Sein, combattants de la France libre - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3110) : vote de ce projet de loi par le groupe du RPR.

- **Rappel au règlement** - (6 novembre 1990) (p. 3153) : organisation des travaux du Sénat : concomitance entre des réunions de commission et les séances publiques.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Rappel au règlement (p. 3174) : concomitance entre la réunion de la commission des finances et cette séance.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** [n° 36 (90-91)] - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3431) : problème de l'absentéisme parlementaire et de l'organisation des travaux du Sénat - (p. 3432) : souligne l'importance des travaux des commissions - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption du texte de ce projet tel qu'il a été amendé par le Sénat.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire** [n° 48 (90-91)] - (15 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3472) : vote par le groupe du RPR de ce projet de loi organique.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage** [n° 14 (90-91)] - (16 novembre 1990) - Expli-

cation de vote sur l'ensemble (p. 3508) : adhésion au principe de la lutte contre le dopage - Mise en place souhaitable des décrets d'application de la loi de 1989 - Avis favorable du groupe RPR sur ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 3 (p. 3722) : rappelle l'angoisse d'un nombre important d'agriculteurs - Signale que tous les amendements sur cet article ont été inspirés par la Fédération nationale du syndicat d'exploitants agricoles, FNSEA - Après l'art. 4 (p. 3745) : se déclare favorable à l'amendement n° I-71 de M. Jacques Moutet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile) - Estime qu'il n'est plus supportable que le Parlement français soit sans cesse sous la menace de Bruxelles - Constate que la Commission des Communautés européennes impose de plus en plus de charges et de contraintes à la France - Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers) (p. 3750) : soutient l'amendement n° I-126 de M. Philippe Adnot (déductibilité totale de la TVA sur le fioul domestique utilisé comme carburant dans le transport fluvial) - Après l'art. 4 (suite) (p. 3772) : se déclare favorable à l'amendement n° I-135 de la commission (exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne) - Art. 14 (harmonisation des conditions d'imposition des professions non commerciales avec les professions commerciales) (p. 3786) : se déclare favorable à l'amendement n° I-143 de la commission (imposition à compter du 1^{er} janvier 1991 au taux de 10 % pour les seules plus-values à long terme dégagées en cours d'exploitation).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés) (p. 3818) : s'interroge sur l'incidence de ce texte en ce qui concerne les oeuvres uniquement caritatives - Art. 23 (suppression et aménagement d'aides fiscales) (p. 3823) : se déclare opposé à l'amendement n° I-111 de M. Louis Jung (maintien de la réduction de 700 francs sur les droits de consommation dont bénéficient les petits producteurs d'eau de vie pour une quantité maximale de quinze hectolitres d'alcool par an) - Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs) (p. 3856) : soutient les amendements de M. Jacques de Menou, n° I-229 (fixation à 29,95 % au lieu de 30,95 % du taux normal applicable aux cigares) et n° I-230 (fixation à 30,95 % du taux normal applicable aux cigares de plus de trois grammes et à 26,92 % du taux applicable aux cigares de moins de trois grammes).

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3944) : accélération de l'intégration de l'indemnité de feu dans le calcul de la retraite des sapeurs-pompiers professionnels - Amélioration du statut des sapeurs-pompiers professionnels - Statut des sapeurs médecins, pharmaciens et vétérinaires - (p. 3945) : indignation devant l'agression de Clichy-sous-Bois - Appel au ministre de l'Intérieur pour mettre fin à cette violence - Déploie la faiblesse des crédits du ministère de l'Intérieur.

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) (p. 3980) : s'indigne que les crédits affectés à l'Opéra de Paris soient la moitié des crédits affectés à la sécurité civile.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4189) : agriculteurs - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Taxe sur la valeur ajoutée sur le fuel - (p. 4190) : exploitants agricoles - Politique agricole - Balance commerciale - Franc français.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4317) : politique familiale - (p. 4318) : natalité - Pouvoir d'achat des prestations familiales - Affectation de la contribution sociale généralisée, CSG - Statut social de la mère de famille - Affectation des excédents de la branche famille.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits (p. 4369) : opposé

à l'adoption du projet de contribution sociale généralisée, CSG.

Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4453, 4454) : intérêt du transport fluvial : amélioration de la sécurité routière ; économie de carburant ; suppression du bruit et autres pollutions ; transport de matières dangereuses - Urgence de la réalisation de la liaison Rhin-Rhône dans le contexte de l'achèvement de la liaison Rhin-Main-Danube - Liaison Seine-Nord - Faiblesse relative des crédits affectés aux voies navigables comparés à ceux de l'Opéra de Paris - **Art. 89** (création d'un établissement public, industriel et commercial, EPIC, chargé des missions nationales de gestion et d'exploitation des voies navigables ; ressources de l'EPIC) (p. 4464, 4465) : fiscalité des transports routiers et fluviaux.

Éducation nationale - (4 décembre 1990) (p. 4539) : progression des crédits d'aide aux établissements d'enseignement privé - Allocation scolaire - Liberté de l'enseignement.

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) - Présente l'intervention de Mme Paulette Briseperre (p. 4606) : au nom des Français de l'étranger - Radio France internationale - Conséquences du déficit d'Antenne 2 - Satellites TDF1 et TDF2 - Avenir de la SEPT - (p. 4607) : contrat d'objectifs signé entre l'Etat et Radio France internationale - Coopération du secteur public à l'élaboration d'un projet européen d'informations et de magazines - Diffusion de la presse française à l'étranger - « L'affaire Marocaine ».

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4675, 4676) : orientation dangereuse de l'opinion publique vers le pacifisme et le désarmement - Mention d'un possible risque de conflit armé par certains députés socialistes - Manque regrettable d'influence sur l'opinion publique du ministre de la défense - Citation de M. Jean-Pierre Chevènement affirmant le facteur de risque représenté par l'URSS - (p. 4677) : contradictions entre les convictions du ministre de la défense et le budget présenté - Faiblesse de la part du PIB consacré au budget de la défense - Obtention nécessaire d'arbitrages plus favorables aux armées - Information du pays sur la gravité des enjeux - Suppression d'emplois militaires - Diminution des dotations consacrées aux carburants, aux munitions et à l'entretien des matériels - Armée de l'air - Marine - Responsabilité considérable du ministre de la défense.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4721, 4722) : département du Rhône ; site minier de Chessy-les-Mines ; projet de réouverture ; problème spécifique des charges de traite des entreprises minières alourdies des charges de chauffage et de logement.

Économie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) - Rapporteur spécial (comptes spéciaux du Trésor) (p. 4756) : masse financière considérable représentée par les comptes spéciaux du Trésor - Comptes d'affectation spéciale - Fonds national pour le développement du sport, FNDS - (p. 4757) : loto sportif - Comptes de commerce - Excédent des comptes d'avance - Comptes de prêts - Compte spécial « Prêts du Trésor pour la consolidation de dettes envers la France » - Fonds de développement économique et social, FDES - Compte intitulé « Prêts du Trésor en vue de faciliter l'achat de biens d'équipement par des Etats étrangers » - Comptes de commerce - Comptes « Opérations commerciales et industrielles des directions départementales de l'équipement » - (p. 4758) : comptes « Gestion du titre du secteur public et apports et avances aux entreprises publiques » - Fonds forestier national - Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - (p. 4759) : difficulté d'exercice du contrôle parlementaire sur les comptes spéciaux du Trésor - Propose l'adoption de ces crédits - A titre personnel (p. 4760) : insuffisance du nombre de magistrats à la Cour des comptes - **Art. 52** (crédits au titre des services votés des opérations définitives des comptes d'affectation spéciale) (p. 4768) : son amendement de coordination n° II-190 ; adopté - **Art. 53** (crédits au titre des mesures nouvelles des opérations définitives des dépenses en capital des comptes d'affectation spéciale) :

accepte les amendements de coordination du Gouvernement n° II-187, n° II-188 et n° II-189 - **Art. 54 bis** (compte « Opérations de liquidation de l'ancien secteur français de Berlin ») (p. 4770) : son amendement de suppression n° II-32 ; retiré - **Art. 56** (crédits des mesures nouvelles des comptes de commerce) : son amendement n° II-33 ; réduction de l'autorisation de découvert ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 58, puis retiré (p. 4771) - **Art. 58** (comptes de commerce « Opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement ») : ses amendements n° II-34 : suppression de la généralisation de ce compte ; et n° II-35 de coordination ; adoptés.

- **Rappel au règlement** - (13 décembre 1990) (p. 5029) : organisation des travaux du Sénat ; concomitance regrettable entre les réunions de commissions et la séance publique.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution déposée par M. Jacques Genton avec plusieurs de ses collègues (n° 274, 89-90), tendant à modifier l'article 29 du Règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales européennes avec débat (n° 107 (90-91))** - (13 décembre 1990) - **Sur l'ensemble** (p. 5041) : amélioration de l'information du Sénat sur les problèmes européens - Absence d'atteinte à la souveraineté nationale - Votera personnellement cette proposition de résolution.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5065) : inquiétude des milieux viticoles - Accord de la CMP - Vente du vin - Décrets en Conseil d'Etat.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141 (90-91)]** - (15 décembre 1990) - **Art. 4** (répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces) (p. 5143, 5144) : définition de la zone de chalandise - (p. 5146) : son amendement n° 29 : extension du rayon de la répartition de la taxe professionnelle à quinze kilomètres pour les ensembles commerciaux supérieurs à 2 500 mètres carrés ; retiré puis repris par M. Louis Perrein - **Art. 4 bis** (dispositif de péréquation de la taxe professionnelle spécifique aux communes visées par l'article 1648 A du code général des impôts) (p. 5157) : soutient l'amendement de suppression n° 28 de la commission saisie pour avis - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5159) : nécessité d'introduire dans le droit français la notion de schéma directeur d'urbanisme commercial - Souhaite qu'une prochaine loi vienne compléter les dispositions du présent projet.

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)]** - (18 décembre 1990) (p. 5249) : procédure du vote unique - Motion de censure - (p. 5250) : déficit budgétaire - Crise de l'agriculture - Absence de politique de la famille.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - **Après l'art. 27** (p. 5333) : au nom de la commission des finances, déclare inapplicable l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 29 (dispositions fiscales concernant les fusions des sociétés civiles professionnelles).

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire - Deuxième lecture [n° 163 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5346) : satisfaction quant aux engagements pris par le ministre - Part prise par M. Dick Ukeiwé - Satisfaction de l'extension à la Nouvelle-Calédonie des dispositions applicables en métropole - Avec le groupe du RPR, votera ce texte.

- **Projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'approbation**

par la France du troisième amendement aux statuts du Fonds monétaire international [n° 164 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5356, 5357) : se déclare favorable à l'augmentation des quotes-parts au Fonds monétaire international, FMI - S'abstiendra sur l'article 2, autorisant l'approbation du troisième amendement aux statuts du FMI, susceptible d'aggraver la situation des pays non solvables.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 174 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5386) : souhaite intensément l'approfondissement de la coopération franco-allemande ainsi que la construction de l'Europe dans le respect du maintien des Etats - Se déclare opposé à la ratification de ce traité.

HAUTECLOCQUE (Nicole de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

HENRY (Marcel), sénateur de Mayotte (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi organique relative à la représentation des activités économiques et sociales de l'outre-mer au sein du Conseil économique et social [n° 461 (89-90)]** - (17 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2885) : représentation de Mayotte au Conseil économique et social - Injustice ressentie par les Mahorais - Prise en compte, dans cette proposition, du statut actuel de Mayotte et du changement de statut intervenu en 1985 pour Saint-Pierre-et-Miquelon - Aide de l'Etat pour le développement économique et social de Mayotte - Décentralisation, programmes d'action en faveur de la santé et de l'éducation, effort sur les infrastructures routières - Récentes dispositions prises en faveur de Mayotte, comme la loi de programme de décembre 1986, la convention Etat-Mayotte de mars 1987, le contrat de plan de 1988 ou la loi d'habilitation de décembre 1989 qui autorise le Gouvernement à prendre par ordonnances des mesures propres à moderniser le cadre juridique du développement mahorais - Extension de plus en plus fréquente de textes favorisant les activités économiques et sociales et la chambre professionnelle sur le territoire de Mayotte - Se déclare favorable à cette proposition de loi organique - Problème de la phase administrative d'application de cette loi - Préoccupation fondamentale des Mahorais et de leurs élus : obtention du statut départemental.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4120, 4121) : effort financier engagé par l'Etat en faveur de Mayotte - Désenclavement : financement supplémentaire nécessaire à l'aménagement de l'aéroport - Port de Longoni - Difficultés d'alimentation en eau potable - Scolarisation : explosion des effectifs dans le secondaire ; souhaite un avenant prolongeant la convention Etat-Mayotte - Santé publique : insuffisance des services médicaux hospitaliers - Modernisation juridique - Difficultés d'application des règles relatives à l'urbanisme en l'absence d'un livre foncier de type cadastral - Revendication départementale de Mayotte, signe de son attachement à la République française.

HERMENT (Rémi), sénateur de la Meuse (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de la commission consultative pour la production de carburants de substitution.

Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 112 (JO Débats du 20 septembre 1990) (p. 2021) - Ministère : Agriculture - *Mesures engagées pour obtenir le démantèlement de la taxe de coresponsabilité prélevée sur la production laitière* - Lait et produits laitiers .

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4185, 4186) : crise de l'agriculture - Agriculteurs - Fiscalité - Exode rural - Jeunes agriculteurs en difficulté - Lycéens - Diester.

Anciens combattants - (30 novembre 1990) - Présente l'intervention de M. Guy Robert, sénateur de la Vienne - (p. 4225) : revendications des anciens combattants d'Afrique du Nord : carte de combattant, pathologie spécifique, anticipation de l'âge de la retraite, bénéfice de campagne - Harkis - Retraite mutualiste.

HOEFFEL (Daniel), sénateur du Bas-Rhin (président du groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 235 (89-90)], modifiée par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 242 (89-90)] (17 avril 1990) - Français de l'étranger.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 247 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale,

modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel [n° 260 (89-90)] (25 avril 1990) - Justice.

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe de l'Union centriste, relative à l'autonomie et à la décentralisation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel [n° 266 (89-90)] (26 avril 1990) - **Etablissements publics.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles Pasqua, Ernest Cartigny et Marcel Lucotte, tendant à aggraver les sanctions applicables en cas de violation de sépultures ou de destructions, dégradations ou dommages commis au préjudice d'un culte [n° 326 (89-90)] (29 mai 1990) - Culte.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 343 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel [n° 363 (89-90)] (7 juin 1990) - Justice.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles Pasqua, Ernest Cartigny et Marcel Lucotte, tendant à réformer le droit de la nationalité [n° 364 (89-90)] (7 juin 1990) - **Nationalité française.**

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles Pasqua, Ernest Cartigny, Marcel Lucotte, et les membres des groupes de l'Union centriste, du RPR et de l'UREI, relative au financement des établissements d'enseignement privé par les collectivités territoriales [n° 54 (90-91)] (23 octobre 1990) - **Enseignement privé.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 274 (89-90)] de M. Jacques Genton et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 29 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales européennes avec débat [n° 107 (90-91)] (28 novembre 1990) - **Parlement.**

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à créer une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'Intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, puis d'en informer le Sénat [n° 134 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Ministères.**

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes, qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat [n° 135 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Transports aériens.**

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possible sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 136 (90-91)] (6 décembre 1990) - Justice.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possible sur les

manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 137 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Enseignement secondaire.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1945) - Ministère : Equipement - TGV Est - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2897) - Ministère : Equipement - TGV Est - Transports ferroviaires.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Deuxième lecture [n° 235 (89-90)]** - (24 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 485) : hommage à la mémoire de M. Jean Barras, sénateur, vice-président du Conseil supérieur des Français de l'étranger - Dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Propose l'adoption conforme du texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale - Importance du rôle joué par les ressortissants français à l'étranger et insuffisance de leur nombre.

- **Projet de loi modifiant le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative) et complétant la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel [n° 247 (89-90)]** - (3 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 645) : amélioration du fonctionnement des juridictions administratives - Constate que deux ans après la création des cours administratives d'appel les décrets relatifs à la procédure de conciliation qui permettraient de réduire l'inflation du contentieux ne sont toujours pas parus - Poursuite de la progression du nombre d'affaires qui atteint 136 000 fin 1989 - Progression du délai moyen de traitement des affaires - Enregistrement de 7 500 recours par les nouvelles cours administratives d'appel - Estime que la suppression des conseillers délégués n'est que la ratification d'une situation de fait - Possibilité pour les présidents des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel de statuer en formation de juge unique par voie d'ordonnance dans des affaires limitativement énumérées - Remplacement du commissaire du Gouvernement en cas d'absence par un conseiller pris dans l'ordre du tableau - Signale que la commission est favorable à l'adoption du projet, à l'exception de la disposition relative à l'intervention du juge unique dans les conclusions à fin de sursis - Insuffisance du nombre des cours administratives d'appel - Signale que les effectifs des juges administratifs sont deux à trois fois moins nombreux qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne, malgré les recrutements exceptionnels déjà décidés - (p. 646) : souhaite une refonte de la partie administrative du code de la juridiction administrative afin de permettre aux justiciables de disposer d'un accès clair à la juridiction administrative - Art. 3 (*ordonnances des présidents de juridiction*) (p. 647) : ses amendements, n° 2 : exclusion des présidents de tribunal administratif, du vice-président du tribunal administratif de Paris et des présidents de formation de jugement des tribunaux administratifs de la possibilité de rejeter par ordonnance les conclusions à fin de sursis ; et n° 3 : faculté pour les présidents de cour administrative d'appel et des présidents de formation de jugement des cours administratives d'appel de rejeter par ordonnance les conclusions à fin de sursis ; adoptés.

Deuxième lecture [n° 343 (89-90)] - (13 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1546) : constate que seule la disposition qui concerne les demandes de sursis reste en discussion et que l'Assemblée nationale en deuxième lecture a entouré de nouvelles garanties la procédure relative au rejet des demandes de sursis et inséré deux mesures de

validation dans le projet de loi qui concerne les enquêteurs de police et les inspecteurs généraux d'un certain nombre de ministères - (p. 1547) : dénonce l'encombrement des juridictions administratives et le malaise observé chez les magistrats - Souhaite un renforcement des effectifs des tribunaux administratifs et une amélioration des conditions de travail des magistrats.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)] - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Avant l'art. 1^{er} (caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) (p. 1587) :** au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare opposé à l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman (exclusion du bénéfice d'une amnistie pour toutes les infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de parti et groupement politiques).

Suite de la discussion - (14 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1610, 1611) : se déclare favorable, au nom du groupe de l'Union centriste, à l'adoption de ce projet de loi tel qu'il a été amendé par la commission des lois - Consécration du rôle du Conseil constitutionnel - Concrétisation d'une avancée de l'Etat de droit grâce à l'ouverture au plus grand nombre du contrôle de constitutionnalité des lois - Estime qu'une meilleure garantie des droits fondamentaux et des libertés publiques passe par un bon fonctionnement du Parlement - Considère que l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel ne doit pas donner l'impression d'une restriction des prérogatives du Parlement, gardien élu des droits et libertés publiques.

- **Proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) - Question préalable (p. 1919, 1920) :** intervient contre la motion n° 4 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2365) :** caractère indispensable de l'information du Parlement en cas d'engagement des forces militaires françaises - (p. 2366) : position du groupe de l'Union centriste : fermeté face à l'agression irakienne, attachement à la solidarité occidentale et européenne, préservation des liens privilégiés entre la France et le monde arabe, priorité à la libération des otages retenus en Irak - Nécessité d'une adaptation des orientations budgétaires et économiques au nouveau contexte international, ainsi que d'une révision en hausse du projet de budget de la défense pour 1991 - Risque de prolifération des armements nucléaires dans le monde - Ecart de niveaux de vie préoccupants entre pays du tiers monde - (p. 2367) : incertitude de la conjoncture internationale.

- **Proposition de loi organique relative à la représentation des activités économiques et sociales de l'outre-mer au sein du Conseil économique et social [n° 461 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2886) :** persévérance de certains élus de Mayotte qui souhaitent obtenir le statut de département pour leur territoire - Représentation de Mayotte au Conseil économique et social - Se déclare favorable à cette proposition de loi organique - Progrès accompli dans la reconnaissance pleine et entière du droit pour les Mahorais de choisir leur statut.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) (p. 3523) :** sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article); son sous-amendement n° 173, soutenu par M. Louis Virapoullé; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3937) : principe de la décentralisation - Méfiance à l'égard de la décentralisation - Faux procès aux régions à propos des lycées - Douze mil-

liards de francs consacrés à l'équipement, à l'entretien et à la construction des lycées dans les régions alors que la dotation correspondante de l'Etat ne représentait que 2,3 milliards de francs - Evolution des impôts locaux plus rapide que celle des impôts d'Etat en raison du transfert rampant de compétences et non pas en raison du laxisme dans la gestion - Propose que l'on transfère aux régions la compétence en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement des universités - Propose que l'on envisage une décentralisation de l'éducation nationale à tous les niveaux allant au-delà des seuls établissements scolaires et universitaires - (p. 3938) : décentralisation, élément essentiel d'une politique d'aménagement du territoire - Modèle allemand - Réfléchir sur la modification nécessaire des structures des collectivités territoriales en France - Problème difficile dans un pays profondément attaché à ses collectivités.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits (p. 4367) : réserves sur le dispositif de la contribution sociale généralisée, CSG - Financement de la sécurité sociale - (p. 4368) : fiscalisation partielle de la sécurité sociale - Assurance vieillesse - Conséquences de la mise en place de la CSG - Situation des retraités.

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Après l'art. 87 (par priorité) (p. 4386) : son amendement n° II-54, soutenu par M. Xavier de Villepin : institution d'un prélèvement sur les sommes mises au jeu et exploitées par la société France Loto; adopté.

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4665) : problème du retrait des forces militaires d'Allemagne - Programmation du repli - Personnels civils; mesures nécessaires de reclassement et d'accompagnement - Sort des supports administratifs et logistiques situés à Strasbourg - Maintien souhaitable d'une partie des personnels militaires et civils en Allemagne; coopération; construction de l'Europe - Poursuite de l'enseignement français en Allemagne; francophonie.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4938) : remerciements à ses collègues - Aspects positifs du projet de budget pour 1991 - Progression trop rapide des dépenses de fonctionnement de l'Etat - Insuffisance de la lutte contre le chômage - Charges sociales - Construction européenne - Aménagement du territoire - Méthodes d'attribution de crédits supplémentaires à certains secteurs - (p. 4940) : rôle du Parlement - Amendements votés par le Sénat - Avec le groupe de l'Union centriste, vote favorable au projet de budget ainsi amendé.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 121 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4954) :** vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution déposée par M. Jacques Genton avec plusieurs de ses collègues (n° 274, 89-90) tendant à modifier l'article 29 du Règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales européennes avec débat [n° 107 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5035) :** proposition de résolution concernant la création d'une nouvelle procédure de questions orales européennes avec débat - Intérêt du Sénat pour les problèmes européens - Propositions de réforme du fonctionnement du Sénat émanant du bureau du Sénat - Problème de terminologie - Simplification de la modification du règlement du Sénat : insertion dans les questions orales en général - Organisation de la procédure : participation du président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes aux travaux de la conférence des présidents - Intervenants dans le débat - Avis favorable de la commission sur cette proposition de résolution - (p. 5039) : amélioration de l'information du Sénat en matière de politique européenne - Délégation du Sénat pour les Communautés européennes - Procédure des questions orales - Conclusions de la commission des lois dictées par un souci de réalisme.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 174 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5386) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à la ratification du traité réglant définitivement le problème allemand - Constate que l'Allemagne recouvre sa souveraineté en même temps que son unité - Appartenance de l'Allemagne réunifiée à l'Europe communautaire et à l'Alliance atlantique - Contribution de l'Allemagne à la construction de l'Europe - Importance de la consolidation de l'amitié franco-allemande.

HUCHON (Jean), sénateur du Maine-et-Loire (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du Conseil national de l'habitat.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 235 (JO Débats du 6 septembre 1990) (p. 1931) - Ministère : Agriculture - *Crise dans le secteur bovin - Élevage.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)]** - (3 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 27, 28) : projet de loi tendant à faciliter l'accès au logement pour les plus démunis - Importance de la population des sans-abri ou mal-logés - Situation du parc d'HLM - Diminution de l'offre de logements - Répartition insatisfaisante des prêts locatifs aidés, PLA, aux dépens des zones rurales - Incitations fiscales en faveur des bailleurs publics et privés - Rapport Geindre - Création des plans départementaux d'action pour le logement des plus défavorisés et des fonds départementaux de solidarité - Mise en place d'une politique contractuelle dans le secteur du logement ; responsabilités respectives de l'Etat et des collectivités territoriales - Extension du champ d'application de l'aide personnalisée au logement, APL - Renforcement des prérogatives des préfets concernant les attributions de logements sociaux et le droit de préemption urbain - Amélioration du texte par les amendements des commissions des affaires économiques et des affaires sociales.

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François**, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la pro-

position de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)] - (23 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1057) : souhaite que le problème de l'heure légale soit réglé à l'échelon communautaire - Votera contre la présente proposition de loi.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2574, 2575) : conséquences pour les éleveurs de l'effondrement des cours de la viande - Négociations du GATT ; aide directe dont bénéficient les fermiers des Etats-Unis - Non respect des directives de la CEE ; distorsion de concurrence en conséquence au détriment des producteurs français ; exemple du contrôle sanitaire - Distorsions fiscales - Evolution de la politique agricole commune, PAC - Désertification des campagnes et aménagement du territoire.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - (13 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3366) : prolongement logique de la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public des postes et télécommunications - Création du monopole des télécommunications en 1837 - Regrette l'utilisation de la procédure d'urgence pour ce texte - Signale que certaines directives européennes en matière de réglementation de télécommunications n'ont pas encore été publiées - Retour au ministre chargé des postes et télécommunications de compétences antérieurement confiées à la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL, puis au Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, notamment les réseaux câblés - Nécessaire séparation de la réglementation et de l'exploitation - Dénonce l'importance des prélèvements opérés par le budget de l'Etat sur les recettes des télécommunications - (p. 3367) : dénonce le développement des messageries et téléphone roses ainsi que le marché de plus en plus florissant des écoutes téléphoniques qu'elles soient publiques ou privées - Souhaite que l'on mette fin à l'illégalité des écoutes téléphoniques - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption des amendements des commissions des affaires économiques et des affaires culturelles.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4488) : télécommunications - Crédits affectés à la Direction de la réglementation générale - Autonomie des entités La Poste et France Télécom - Zones rurales - Messageries - Fiscalité locale.

HUGO (Bernard), sénateur de l'Ardèche (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre titulaire du Conseil national de la montagne.

Membre suppléant du Conseil national des transports ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce Conseil (JO Lois et décrets du 5 octobre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mis-

sion effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - Europe de l'Est.

Rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification sur la programmation pluriannuelle des finances publiques en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni [n° 289 (89-90)] (10 mai 1990) - Finances publiques.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Environnement - [n° 87 (90-91) tome 17] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau* [n° 409 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1852) ; gestion du cycle de l'eau ; ressources globales suffisantes, pénuries localisées, pollutions - Tradition de maîtrise de l'eau dans le Sud-Est ; aménagement des vallées de la Durance et du Verdon - Convention nationale entre EDF et les pouvoirs publics, accord-cadre EDF- organisations agricoles - (p. 1853) ; aménagement Ardèche-Claire dans le cadre d'une procédure contractuelle entre Ardèche, Lozère et EDF ; barrage de Puylaurent - Dérivation abusive des canaux latéraux de l'Ardèche ; débits réservés, statut de débit de soutien, non-parution du décret d'application de l'article 97-1 du code rural prévu par la loi sur l'eau de 1964 ; souhait d'une police de l'eau et de la généralisation des périmètres de captage - Gestion de l'eau potable : réseau de distribution ; dépollution ; augmentation nécessaire des moyens financiers des collectivités territoriales ; achèvement du réseau d'adduction en zones de montagne ; assainissement ; lacunes de la décentralisation - Prix de l'eau, ressources du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Comités de bassin et agences de bassin - Schémas globaux départementaux - Dispersion actuelle des services de l'eau sur sept ministères - Nécessité d'un ministère de l'environnement doté d'un budget suffisant.

- *Projet de loi de finances pour 1991* [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4194) : balance commerciale - Enseignement agricole - Industrie agro-alimentaire - Investissements - Dotation aux jeunes agriculteurs - Environnement - (p. 4195) : incendies de forêts - Démographie - Manifestations - Exode rural - Friches - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - Electricité - Irrigation - Eau de consommation - Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4414, 4415) : organisation du ministère de l'environnement, désormais doté d'une administration centrale et de directions régionales - Création de structures de recherche et d'expertise : Institut national de l'environnement industriel et des risques, INEIRIS - Institut français de l'environnement - Initiatives nécessaires dans le domaine des déchets dangereux - Parcs naturels régionaux - Conservatoire du littoral - Politique de l'eau ; barrages - Contexte international de la lutte contre la pollution - (p. 4416) : initiatives prises par les pays de la CEE - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

HURIET (Claude), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre titulaire du Conseil national du syndrome immunodéficientaire acquis (SIDA).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle tendant à garantir la stabilité du régime électoral des assemblées parlementaires et des assemblées des collectivités territoriales [n° 177 (89-90)] (25 janvier 1990 ; rattachée pour ordre à la séance du 22 décembre 1989) - Elections et référendums.

Proposition de loi tendant à l'indemnisation de certains dommages liés à la perfusion de produits sanguins [n° 221 (89-90)] (4 avril 1990) - Vie, médecine et biologie.

Rapport, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 208 (89-90)] modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [n° 262 (89-90)] (25 avril 1990) - Enfants.

Proposition de loi, déposée avec M. Franck Sérusclat, modifiant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales [n° 320 (89-90)] (23 mai 1990) - Santé publique.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi [n° 320 (89-90)] déposée avec M. Franck Sérusclat, modifiant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988, modifiée, relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales [n° 335 (89-90)] (31 mai 1990) - Santé publique.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 361 (89-90)], modifié par l'Assemblée

nationale, modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin [(n° 429 (89-90)) (27 juin 1990) - Enfants.

Proposition de loi, présentée avec M. Yves Guéna, tendant à créer une possibilité de recours à l'égard des décisions des architectes des bâtiments de France [(n° 81 (90-91)) (14 novembre 1990) - Patrimoine artistique, archéologie et historique.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [(n° 143 (90-91)) portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence [(n° 152 (90-91)) (12 décembre 1990) - Action sociale et solidarité nationale.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales [(n° 189 (90-91)) (18 décembre 1990) - Action sociale et solidarité nationale.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [(n° 203 (90-91)) portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution [(n° 204 (90-91)) (20 décembre 1990) - Action sociale et solidarité nationale.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3459) - Ministère : Affaires étrangères - *Politique de la France à l'égard des réfugiés vietnamiens - Réfugiés et apatrides.*

Questions orales avec débat :

n° 89 (JO Débats du 15 mars 1990) (p. 529) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation des boat people réfugiés dans différents pays d'Asie du Sud-Est et qui sont renvoyés au Viêt-nam - Réfugiés et apatrides.*

n° 109 (JO Débats du 26 juin 1990) (p. 2074) - Ministère : Solidarité - *Réglementation des pensions de réversion - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2755) - Pensions de réversion.*

INTERVENTIONS

- *Projet de loi visant à la mise en œuvre du droit au logement [(n° 160 (89-90)) - Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement) (p. 47) : son amendement n° 49 : cas des habitants de caravanes ; retiré - Art. 5 (fonds départemental de solidarité pour le logement) (p. 69) : son amendement n° 50 : accueil des gens du voyage ; retiré.*

- *Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [(n° 208 (89-90)) - (10 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 734) : vide juridique en ce qui concerne l'activité des agences de mannequins - Principaux objectifs de ce projet : protection des enfants employés comme mannequins ; définition moderne de la profession de mannequin ; encadrement de l'activité des agences - En raison de la législation en vigueur dans certains pays étrangers, craint que les présentes dispositions n'encouragent certaines agences à exercer leur activité à l'étranger - Nécessité d'organiser les relations contractuelles entre, d'une part le mannequin et son agence, d'autre part l'agence et les publicitaires - Principales dispositions de ce projet - (p. 735) : insuffisance de la concertation et des contacts pris avec les professionnels avant le dépôt de ce projet de loi - Principales préoccupations de la commission des affaires sociales : assurer une réelle protection aux enfants mannequins ; organiser et rendre transparente l'activité de mannequin ; légaliser*

l'activité des agences et sanctionner les contrevenants - Protection des intérêts et des droits de l'enfant - Rémunération systématique du droit à l'image - Réglementation des conditions de travail - Répartition de la rémunération des enfants mannequins ; gestion d'un pécule calqué sur celui des enfants du spectacle - Définition moderne de l'activité de mannequin ; salaires minimaux - (p. 736) : nouveau cadre juridique donné aux agences - Dépôt par la commission d'un amendement tendant à supprimer les incompatibilités avec l'activité d'agence de mannequins - En raison du caractère international et délocalisable de cette profession, craint qu'un cadre trop rigoureux ne pénalise les agences françaises vis-à-vis de leurs concurrents étrangers - Souhaite que ce renforcement des droits des enfants mannequins et l'assainissement de la profession inspirent les autres pays de la CEE - (p. 740) : en raison de certaines attitudes condamnables, craint que ce débat ne se transforme en procès de toute la profession - Avant l'art. 1^{er} : son amendement n° 1 : « L'emploi des enfants comme mannequins dans la publicité et la mode » ; adopté - Art. 1^{er} (référence aux enfants mannequins dans le code du travail) (p. 741) : son amendement n° 2 : « Emploi des enfants comme mannequins dans la publicité et la mode » ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 27 de M. Roland Courteau (« Emploi des enfants dans la publicité, la mode et les présentations artistiques »), demande le retrait du n° 49 de Mme Marie-Claude Beaudeau (« Emploi des mineurs comme mannequins dans la publicité ou la mode ») et accepte le n° 26 de Mme Hélène Missoffe (« Emploi des mineurs de moins de 16 ans dans la publicité et la mode ») - Art. 2 (exigence d'une autorisation ou d'un agrément pour l'emploi d'enfants comme mannequins) (p. 743) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 53 (suppression des dispositions accordant une dispense de l'autorisation individuelle aux agences de mannequins titulaires d'une licence et d'un agrément leur permettant d'engager des enfants) et n° 50 de coordination - (p. 744) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 51 (condition de délivrance de l'autorisation individuelle) et n° 52 (attribution de l'autorisation individuelle subordonnée au respect des plus strictes conditions de moralité et aux capacités physiques du mineur engagé) - Art. 3 (octroi et retrait de l'autorisation ou de l'agrément) (p. 746) : s'oppose aux amendements n° 54 de Mme Marie-Claude Beaudeau (composition de la commission départementale saisie par le préfet pour accorder les autorisations) et n° 28 de M. Roland Courteau (compétence du juge des enfants substituée à celle du préfet) - (p. 747) : accepte l'amendement n° 56 de Mme Marie-Claude Beaudeau (possibilité permanente de retrait de l'autorisation ou de l'agrément) - (p. 748) : sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, demande le retrait du n° 55 (retrait des autorisations et agréments à la requête de toute personne concernée ou qualifiée) et s'oppose au n° 57 (prise en compte des violations graves ou répétées aux dispositions légales auxquelles sont soumises les agences de mannequins) - Après l'art. 3 : son amendement n° 3 : réglementation de l'emploi des enfants à l'extérieur en hiver ; retiré - (p. 749) : ses amendements, n° 4 : réglementation de l'emploi des enfants pendant les périodes scolaires ; adopté ; et n° 5 : réglementation de l'emploi des enfants au cours des vacances scolaires ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 73 du Gouvernement - S'oppose à l'amendement n° 60 de Mme Marie-Claude Beaudeau (interdiction d'employer un mineur exerçant l'activité de mannequin lorsque les conditions climatiques, de salubrité, d'hygiène ou de sécurité peuvent compromettre son état de santé) - (p. 750) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 58 (exercice de l'activité de mannequin par un mineur interdit de 20 heures à 8 heures du matin) et n° 62 (lutte contre l'utilisation de l'image d'un mineur mannequin à des fins dégradantes et perverses) - (p. 751) : s'oppose à l'amendement n° 59 de Mme Marie-Claude Beaudeau (activité de mannequin interdite avant l'âge de deux ans ; horaires de travail quotidien des enfants mannequins) - Dispositions reprises dans un amendement de la commission déposé après l'article 6 - Art. 4 (répartition de la rémunération des enfants mannequins) : son amendement n° 6 : dispositions étendues à la rémunération du droit à l'image ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 63 de Mme Marie-Claude Beaudeau - Après

l'art. 4 (p. 752): s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Roland Courteau (rémunération de la participation d'un enfant à des séances de présélection ou de sélection) - Dispositions risquant d'inciter les familles à multiplier les séances de « casting » - Art. 5 (textes d'application) (p. 753): son amendement rédactionnel n° 7; adopté - Art. 6 (interdiction de la publicité abusive destinée à attirer les mineurs vers la profession de mannequin): son amendement n° 8: publicité autorisée pour les seules agences titulaires d'un agrément leur permettant d'engager des enfants; adopté - Après l'art. 6 (p. 754): son amendement n° 9: durée et horaires de travail quotidien des enfants mannequins; retiré - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 32 de M. Roland Courteau (examen médical annuel obligatoire de l'enfant mannequin par le médecin du travail; frais de cet examen à la charge de l'agence) - (p. 755): son amendement n° 10: interdiction du travail de nuit des enfants mannequins; adopté - (p. 756): son amendement n° 11: renforcement des sanctions pénales; adopté - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 33 de M. Roland Courteau et n° 65 de Mme Marie-Claude Beaudou - Intitulé additionnel avant l'art. 7 (p. 757): son amendement n° 12: « Les mannequins et les agences de mannequins »; adopté - Art. 7 (nature du contrat liant un mannequin à son employeur; définition de l'activité de mannequin): son amendement n° 13: exigence d'un contrat écrit; adopté - S'oppose aux amendements n° 34 de M. Roland Courteau (qualité du contrat de travail) et n° 43 de M. Roger Husson (contrat de travail à durée déterminée) - (p. 758): s'oppose à l'amendement n° 66 de Mme Marie-Claude Beaudou (contrat existant entre l'agence et le mannequin qualifié de contrat de travail) - Son amendement n° 14: définition de l'activité de mannequin; adopté - Après l'art. 7 (p. 759): s'oppose aux amendements n° 35 de M. Roland Courteau (droit à l'image du mannequin; rémunération) et n° 67 de Mme Marie-Claude Beaudou (contenu du contrat de travail) - Art. 8 (relations juridiques entre les mannequins, les agences et les utilisateurs) - Art. L. 763-3 du code du travail (définition de l'exploitant d'une agence de mannequins, exigence d'une licence d'exploitation, incompatibilités) (p. 760): son amendement n° 15: suppression des incompatibilités entre l'exercice de la profession d'agence de mannequins et certaines autres activités; adopté - Art. L. 763-4 (contrat de travail passé entre l'agence et les mannequins) (p. 761): son amendement de coordination n° 16; adopté - Sur les amendements de Mme Marie-Claude Beaudou, s'oppose au n° 71 (contenu du contrat de travail) et accepte le n° 72 (délivrance aux mannequins d'un exemplaire du contrat de mise à disposition, avant toute acceptation de la mission proposée) - Après l'art. L. 763-4 (p. 762): son amendement n° 17: salaire minimum des mannequins; adopté - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 68 de Mme Marie-Claude Beaudou et n° 75 du Gouvernement - (p. 763): son amendement n° 18: gratuité des consultations et de la formation dispensée par une agence aux mannequins qu'elle sélectionne ou emploie; frais de promotion avancés par l'agence; énumération de ces frais dans le contrat de travail; adopté - Art. L. 763-5 (congés payés des mannequins) (p. 764): son amendement n° 19: conditions d'assimilation à une prestation des périodes militaires; adopté - Art. L. 763-7 (garanties financières des agences de mannequins): son amendement n° 20: extension de la nature des garanties financières auxquelles doivent répondre les agences; adopté après modification par le sous-amendement n° 69 de Mme Marie-Claude Beaudou - Art. L. 763-9 (textes d'application): son amendement rédactionnel n° 21; adopté - Avant l'art. 9 (p. 766): son amendement n° 22: régime transitoire; adopté après modification par le sous-amendement n° 74 du Gouvernement - Art. 9 (sanctions pénales): s'oppose à l'amendement de coordination n° 38 de M. Roland Courteau - Son amendement n° 23: relèvement de l'échelle des peines d'amende; adopté - Art. 10 (date d'entrée en vigueur de la loi) (p. 767): son amendement n° 24: entrée en vigueur de la présente loi à compter du 1^{er} janvier 1991; adopté - S'oppose à ce que les conditions et la date d'entrée en vigueur de la présente loi dépendent de la parution des décrets en Conseil d'Etat - Intitulé: accepte l'amendement n° 39 de M. Roland Courteau (« Projet de loi modifiant le

code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequins ») - - Sur l'ensemble (p. 768): espère que d'autres pays s'inspireront de cette nouvelle législation sur la profession de mannequin - Souhaite que l'Assemblée nationale adopte conforme ce texte, reconnaissance du travail sérieux et efficace de la Haute assemblée.

- Proposition de loi tendant à rendre identique, pour les médicaments et les autres produits, la durée effective de la protection assurée par les brevets [n° 249 (89-90)] - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1048, 1049): proposition faisant suite au récent rapport Biot-Dangoumau relatif à l'industrie pharmaceutique - Lien étroit entre les progrès de l'industrie pharmaceutique et l'amélioration du niveau de santé d'un pays - Situation actuelle de l'industrie pharmaceutique française - Souhaite que cette évolution de la législation française soit rapidement reconnue au niveau communautaire - Groupe de l'Union centriste favorable à cette proposition de loi de nature à renforcer le dynamisme de l'industrie pharmaceutique française et à accroître les moyens de la recherche dans le domaine du médicament - Après l'art. unique (p. 1051): intervient sur l'amendement n° 7 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (publication de la date de l'autorisation de mise sur le marché) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1053): groupe de l'Union centriste favorable à l'adoption de cette proposition de loi ainsi amendée.

- Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 320, 89-90), déposée avec M. Franck Sérusclat, modifiant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales [n° 335 (89-90)] - (11 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1465, 1466): défaut de publication en temps utile des textes d'application, particulièrement complexes, du projet de loi - Mise en place des comités consultatifs de protection des personnes - Demande l'adoption de cette proposition de loi.

- Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation - Deuxième lecture [n° 302 (89-90)] - (11 juin 1990) - Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement; dispositions pénales) - Art. L. 343 du code de la santé publique (mesures provisoires en cas de danger imminent) (p. 1488): intervient sur l'amendement n° 19 de M. Jean Dumont, rapporteur (substitution des termes « avis médical » aux termes « certificat médical ») - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1492): vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin - Deuxième lecture [n° 361 (89-90)] - (21 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1961): exprime son indignation à la suite des manifestations et concours de beauté organisés pour les enfants - Rappelle le renforcement par le Sénat, en première lecture, des dispositions protectrices des droits des enfants mannequins - Favorable au remplacement des mots « mineurs de moins de 16 ans » par le terme « enfants » - Fixation d'une durée d'emploi maximale des enfants mannequins - Reprise par l'Assemblée nationale de la liste des incompatibilités avec l'activité d'exploitant d'agence de mannequins - Principe d'un salaire minimal du mannequin et interdiction de consultation payante pour l'accès des jeunes à l'activité de mannequin - Persistance de deux points de désaccord relatifs à la définition de l'activité de mannequin et aux incompatibilités liées à la profession d'exploitant d'une agence de mannequins - Art. 2 (p. 1962): accepte l'amendement n° 15 du Gouvernement (soumission des manifestations utilisant des enfants à des fins exclusivement commerciales au contrôle de la commission départementale de protection de l'enfance) - Art. 3: souhaite interroger le Gouvernement quant au respect d'une procédure contradictoire en cas de suspension de la licence dictée par l'urgence - Art. 3 bis: son amendement n° 1: conditions dans lesquelles des enfants scolarisés ou non peuvent se prêter à des activités de mannequin;

adopté - Art. 6 (p. 1963) : son amendement n° 2 : possibilité pour les seules agences de mannequins titulaires d'un agrément leur permettant d'engager des enfants de moins de 16 ans, de proposer à ceux-ci, par publicité écrite, une activité de mannequin ; adopté - Art. 7 : son amendement n° 3 : prise en compte comme exerçant une activité de mannequin, de toute personne chargée de présenter au public un produit, un service ou un message publicitaire ou de poser comme modèle, même si cette activité n'est exercée qu'à titre occasionnel ; adopté - (p. 1964) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 16 du Gouvernement - Après l'art. 7 : son amendement n° 4 : distinction entre l'exercice des professions de mannequin et d'artiste interprète pour la rémunération du droit à l'image du mannequin ; adopté - Art. 8 - Art. L. 763-3 du code du travail : son amendement n° 5 : suppression des incompatibilités pour obtenir la licence d'agence de mannequins ; retiré - Art. L. 763-4 (p. 1965) : son amendement n° 6 : obligation faite à l'agence de délivrer un exemplaire du contrat de mise à disposition au mannequin avant toute acceptation de sa part de la mission qui lui est proposée ; adopté - Art. L. 763-4-1 : ses amendements n° 7 : versement du pourcentage minimal versé au mannequin en fonction de la nature de la prestation ; et n° 8 : élévation de six mois à un an du délai de conclusion de la convention ou de l'accord collectif fixant le salaire minimum de mannequin ; adoptés - Art. L. 763-4-2 (p. 1966) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Franck Sérusclat (possibilité pour les deux contractants d'avoir une appréciation nette de leur engagement réciproque concernant notamment les avances sur frais et les conditions de remboursement) et accepte l'amendement n° 14 du Gouvernement (rétablissement des dispositions tendant à réglementer les conditions dans lesquelles les frais avancés par l'agence de mannequins pour la promotion et le déroulement de la carrière des mannequins seront remboursés par ce dernier) - Art. L. 763-5 : son amendement n° 9 : suppression des dispositions précisant quelles périodes sont assimilées à une prestation pour apprécier les droits aux congés payés du salarié d'une agence de mannequins ; adopté - Art. L. 763-7 : son amendement n° 10 : remplacement du mot « mineur » par le mot « enfant » ; adopté - Sur l'ensemble (p. 1967) : reconnaissance de l'existence de la profession d'agence de mannequins et amélioration de la protection des enfants - (p. 1968) : souligne la précarité de la profession de mannequin et l'importance du problème de la formation.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 429 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention présentée par M. Bernard Seillier (p. 2288).

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes du veuvage** - (12 octobre 1990) : sa question orale, présentée par M. Jean Cluzel (p. 2754, 2755).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4318) : lutte contre le Sida - (p. 4319) : responsabilités de l'Etat - Ecole nationale de la santé publique - Statut des pharmaciens inspecteurs - Hôpital public - Infirmières - Médecins des hôpitaux publics - (p. 4320) : contribution sociale généralisée, CSG - Financement du système de protection sociale - Remboursement des médicaments - RMI.

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales [n° 143 (90-91)] - (14 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5096) : ajouts du Gouvernement - Articles de nature très diverse - Recours par le Gouvernement à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Santé publique - Responsabilités des pharmaciens inspecteurs de la santé - Directives européennes relatives aux professions paramédicales - (p. 5097) : études médicales - Assurances sociales - Cessation anticipée d'activité et bonifications indiciaires des fonctionnaires - Amélioration de la législation sociale - Centres de soins - Composition du conseil d'administration de l'Union des caisses nationales de sécurité sociale - Régime de tarification des établissements d'hospitalisation**

privés à but lucratif - Menace de déconventionnement sur la gestion des établissements privés - Tarifs d'hospitalisation - (p. 5098) : réforme hospitalière - Assurance vieillesse - Remise en cause des principes de la branche vieillesse - Incohérence des réformes proposées pour les professions libérales et les agriculteurs - Principe de la remise forfaitaire sur les cotisations salariales d'assurance vieillesse - (p. 5099) : cumul emploi-retraite - Recours par le Gouvernement à l'article 49-3 de la Constitution - Dispositions relatives aux fonctionnaires territoriaux - Ensemble des dispositions contraires à celles venant d'être adoptées par le Parlement - Proposera d'adopter une motion tendant à opposer la question préalable - Question préalable (p. 5104) : sa motion n° 3, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Utilisation à l'Assemblée nationale par le Gouvernement de l'article 49-3 de la Constitution - Fonctionnement des institutions - Atteinte à la législation sanitaire et sociale - Réforme des cotisations de vieillesse - Revalorisation insuffisante des retraites - Conditions de financement de l'hospitalisation - « Cavaliers » introduits par le biais d'amendements gouvernementaux - (p. 5106) : engagement de la responsabilité du Gouvernement.

Nouvelle lecture [n° 203 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5394) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Déploie les conditions de travail du Parlement et le recours à l'article 49-3 de la Constitution - Proteste contre l'introduction de deux articles tendant à remettre en cause des décisions adoptées il y a quelques jours par le Parlement - (p. 5395) : études médicales - Crise actuelle des hôpitaux généraux - Qualité de la formation - Garantie du remboursement des soins aux patients qui s'adressent à un centre de santé - Cotisations de vieillesse des professions libérales - Instauration de la contribution sociale généralisée, CSG - Suppression par le Gouvernement de l'article 14 qui prévoyait la création d'une cotisation d'assurance vieillesse déplaçonnée pour les artisans et les commerçants - Diminution des cotisations sociales d'assurance vieillesse de 1,5 point et non de 1,1 point - Création d'un fonds d'action sanitaire et sociale dans les régimes sociaux des ministres du culte et instauration pour leurs ressortissants d'une majoration des pensions au titre de la tierce personne - Problème de l'éducation des jeunes sourds et choix entre la langue des signes et la communication orale - Augmentation de l'assiette et du taux de la contribution sur les dépenses promotionnelles de l'industrie pharmaceutique - (p. 5396) : inopportunité du déplaçonnement du versement de transport, malgré l'opposition du groupement des agglomérations responsables de transport - Bénéfice du droit au maintien dans les lieux prévu par la loi du 1^{er} septembre 1948 en faveur des syndicats et associations professionnels - Estime que ce projet manque de réflexion, de concertation et de cohérence - Absence de considération du Gouvernement pour le rôle du Parlement qui se voit imposer des mesures contraires à celles qu'il a adoptées voilà à peine un mois - Dépôt par la commission d'une motion tendant à opposer la question préalable au présent projet de loi - Question préalable (p. 5397) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Problème des études médicales et de l'internat - (p. 5398) : existence d'une surconsommation pharmaceutique en France - Problème des cotisations d'assurance vieillesse et de la mise en place de la CSG - Introduction par le Gouvernement de dispositions étrangères à l'objet du texte - Impossibilité pour la discussion parlementaire de se dérouler normalement en l'absence de délais suffisants, notamment en ce qui concerne l'assurance vieillesse et l'hospitalisation privée - Dénonce l'utilisation abusive de la procédure de l'article 49-3 de la Constitution - (p. 5399) : rôle du Sénat de rechercher en toute occasion les moyens d'améliorer les textes en provenance de l'Assemblée nationale - (p. 5400) : demande au Sénat d'adopter la motion tendant à opposer la question préalable.

HUSSON (Roger), sénateur de la Moselle (RPR) - secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à la moralisation de la profession de vendeurs et commerçants de monuments, de pierres tombales et de fournitures funéraires [n° 251 (89-90)] (20 avril 1990) - **Mort**.

Proposition de résolution, présentée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission de contrôle de la gestion et de la situation financière de l'Institut de retraite des agents et personnels contractuels de l'Etat, des collectivités publiques, des collectivités locales et assimilés (IRCANTEC) [n° 97 (90-91)] (22 novembre 1990) - **Fonctionnaires et agents publics**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants** [n° 208 (89-90)] - (10 mai 1990) - **Art. 7 (nature du contrat liant un mannequin à son employeur; définition de l'activité de mannequin)** (p. 757) : son amendement n° 43, soutenu par M. Jean Simonin : contrat de travail à durée déterminée; retiré.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail** [n° 281 (89-90)] - (31 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1207) : importance des problèmes de formation pour le monde du travail - Adoption de la loi sur la formation professionnelle en 1959 - Loi de 1971 et adaptation aux évolutions techniques et technologiques - Estime que toute formation professionnelle doit être précédée d'un solide enseignement général - Nécessité d'adapter l'enseignement technique aux besoins des acteurs économiques - Dénonce l'état déplorable de l'enseignement supérieur - S'étonne de l'exclusion des chômeurs du bénéfice du crédit-formation - Rappelle l'existence de 2,5 millions de sans-emploi - Article 1^{er} et création d'un droit à la formation - Constate que l'article 2 vise les salariés en congé individuel de formation - Estime que le crédit-formation va toucher au maximum quelques 30 000 salariés - Dénonce la mise sous tutelle de l'Etat de l'ensemble de la formation professionnelle - Installation d'un comité national d'évaluation - Critique la composition du groupe régional d'évaluation de la qualité de l'offre de formation - Signale que le groupe du RPR ne peut accepter la tutelle excessive de l'Etat sur le système de formation en alternance institué par les partenaires sociaux - (p. 1208) : constate l'hostilité de l'ensemble des partenaires sociaux sur ce projet - Se déclare favorable au principe même du crédit formation - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption des amendements présentés par la commission des affaires sociales - **Art. 1^{er} (les principes généraux du crédit-formation)** - **Art. L. 900-3 du code du travail** (p. 1214) : soutient l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli (ouverture du crédit-formation sans discrimination à leur retour en France pour certains Français détachés hors de France ou expatriés) - **Art. 5 (le fichier des organismes de formation)** - **Art. L. 900-4** (p. 1220) : soutient l'amendement n° 41 de M. Louis Souvet (absence de prise en compte de l'année de déclaration pour le calcul de la période d'inactivité d'un organisme de formation) - **Art. 12 (l'habilitation et la programmation des programmes de formation)** - **Art. L. 940-1-1** (p. 1225) : soutient l'amendement n° 42 de M. Jean Chérioux (nouvelle rédaction de cet article tendant à mettre en place un mécanisme plus réaliste que celui qui est présenté par le projet de loi qui fixe, par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle sur proposition de la commission permanente du conseil

nationale de la formation professionnelle, les conditions générales d'habilitation précisées chaque année) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1233) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 193, 89-90) portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les autres départements [n° 331 (89-90)] - (8 juin 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1430) : vote de ce projet de loi par le groupe du RPR.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié** [n° 303 (89-90)] - (2 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2407) : proposition de loi créant des charges nouvelles pour les petites et moyennes entreprises, PME - Loi du 2 août 1989 sur la prévention du licenciement économique - Importance des petites et moyennes entreprises dans l'activité économique du pays - Nécessité de conserver la souplesse de fonctionnement et l'adaptation des PME dans l'environnement économique immédiat - Problème de la représentation du personnel et de la délégation syndicale dans les PME - Incidence du recours à une personne extérieure à l'entreprise - **Projet de statut du conseiller du salarié** - Contenu de la législation actuelle applicable dans le domaine du licenciement - (p. 2408) : intérêt pour le salarié licencié de se faire assister par un de ses collègues - Elaboration des listes de personnes habilitées à assister le salarié - Caractère superflu et mal adapté à la situation des PME de cette proposition de loi - Cas particulier des artisans - Nécessité d'une concertation sur la représentation du personnel - Conditions de bon fonctionnement d'une PME - **Protection du salarié** - **Art. 8 (formation du conseiller)** (p. 2424) : son amendement de suppression n° 26 ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2428) : au nom du groupe du RPR, votera le texte ainsi amendé.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4174) : agriculteurs - Communauté économique européenne, CEE - Politique agricole commune, PAC - Viandes - Europe de l'Est - Compétitivité économique - Investissements - Ovins - (p. 4175) : environnement.

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4807) : prêts locatifs aidés, PLA - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS - Logement social - (p. 4808) : organismes d'habitations à loyer modéré, HLM.

J

JARROT (André), sénateur de Saône-et-Loire (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères - Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes.

Membre titulaire du Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4220) : budget en diminution - (p. 4221) : suppression de la règle des « suffixes » - Caractère révisable des pensions - Revendication des anciens combattants d'Afrique du Nord - Combattants d'Alsace et de Moselle : patriotes résistants à l'Occupation, PRO ; patriotes réfractaires à l'annexion de fait, PRAF ; anciens du service du travail obligatoire, STO - Absence de revalorisation des pensions des veuves de guerre - (p. 4222) : retraite mutualiste - Ecrêtement des pensions de reversion des veuves de guerre - Carte de combattant - Non-revalorisation des pensions des « plus grands invalides de guerre » - Avis défavorable du groupe RPR - (p. 4230) : difficultés d'obtention de la carte de combattant volontaire de la Résistance, CVR.

JEAMBRUN (Pierre), sénateur du Jura (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

Membre titulaire du premier collège du Conseil supérieur de l'aviation marchande.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)] - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 16 (dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles) - Art. 34-2 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 3422) :** sur l'amendement n° 46 de la commission saisie pour avis (autorisation par le CSA des services de télécommunications permettant l'accès aux services audiovisuels distribués sur le câble), son sous-amendement n° 58 soutenu par M. Jean Roger, retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Avant l'art. 75 (p. 4895) :** son amendement n° II-4, soutenu par M. Georges Berchet : institution

en faveur des communes d'une imposition forfaitaire annuelle sur les gazoducs ; retiré.

JOLIBOIS (Charles), sénateur du Maine-et-Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre titulaire de la Commission consultative des archives audiovisuelles de la justice.

Membre titulaire de la Commission d'accès aux documents administratifs.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)] - (25 avril 1990) - Après l'art. unique (p. 548, 550) :** son amendement n° 4 : arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile ; retiré au profit de l'amendement n° 6, sur le même objet, de M. Paul Masson, rapporteur.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - Art. 42 (effets de la saisie-attribution) (p. 852) :** sur l'amendement n° 90 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, se déclare opposé à la première partie (publication des actes de saisie au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, BODACC) et favorable à la deuxième partie (institution d'une procédure collective d'attribution en cas de pluralité des créanciers, à l'expiration d'un délai de huit jours francs à compter de l'acte de saisie).

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - Après l'art. 2 (p. 908) :** son amendement n° 15 : expertise de médecin du travail en cas de litige portant sur l'aptitude physique du plaignant à occuper un emploi ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 30 de M. Jacques Sourdille, rapporteur.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession) (p. 3241) :** se déclare favorable à l'amendement n° 27 de la commission (instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail).

Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - **Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) (p. 3523) :** sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), soutient le sous-amendement n° 167 de M. Philippe de Bourgoing.

JOSPIN (Lionel), ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean-Claude Gaudin : Enseignement supérieur (Politique scolaire) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1941) de M. Guy Allouche : Enseignement (Développement de l'éducation civique) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1943).

de M. Bernard Seillier : Enseignement (Enseignements religieux et éthiques) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1947).

de M. Ernest Cartigny : Etablissements scolaires (Violences dans les établissements scolaires) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2896).

de M. Gérard Delfau : Ecoles maternelles (Sort des écoles maternelles) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2897).

de Mme Danielle Bidard-Reydet : Jeunes (Besoins de sécurité et de formation de la jeunesse) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2900).

de M. Jean-Pierre Fourcade : Enseignement supérieur (Revue universitaire) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2902).

de M. Sosefo Makapé Papilio : Enseignement élémentaire (Grève dans le primaire à Wallis) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2908).

INTERVENTIONS

- Question orale avec débat : difficultés de la médecine scolaire - (11 mai 1990) (p. 798) : rappelle la définition des objectifs de la médecine scolaire définie par M. Jack Ralite en 1982 et redéfinie en 1986 par M. Jean-Pierre Chevènement : exécution du bilan de santé obligatoire, contribution à l'éducation pour la santé et suivi particulier des élèves handicapés - Dégradation du service de santé scolaire depuis plusieurs années faute de moyens et en raison de nombreuses suppressions de postes - (p. 799) : nécessaire réorganisation administrative - Remise à niveau des moyens en médecins et en secrétaires - Signale que le bilan de six ans qui est obligatoire aux termes du code de la santé publique n'est actuellement réalisé qu'à 90 % et le bilan d'orientation des élèves entrant dans les établissements d'enseignement professionnel à 70 % - Rôle de l'éducation nationale dans la lutte contre le tabagisme, la toxicomanie, le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles - Réunification du service de santé scolaire au sein de l'éducation nationale et développement de leur mission éducative - Nécessaire remise à niveau du nombre des médecins scolaires et définition d'un véritable statut - Souligne le caractère essentiel d'une politique de prévention et d'éducation pour la santé à l'école - (p. 800) : confirme que la réunification du service de santé scolaire devrait se traduire par des créations de poste - Absence d'opposition entre les services médicaux d'urgence et le service de santé scolaire qui doivent mener une action complémentaire.

- Question orale avec débat : développement de l'éducation physique et sportive - (11 mai 1990) (p. 802) : réalisation en 1981 du transfert de l'éducation physique et sportive au ministère de l'éducation nationale - Rappelle que la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 comporte des prévisions de recrutement pour les enseignants par discipline sur cinq ans - Annonce un doublement en 1990 des postes offerts au concours d'enseignants de l'éducation physique et sportive - Ouverture cette année d'un CAPEPS interne permettant l'accès au corps de catégorie A - Souci du respect des horaires obligatoires d'éducation physique et sportive dans les lycées et collèges - Signale que les élèves qui le souhaitent peuvent pratiquer trois heures d'activités physiques et sportives par semaine dans le cadre de l'école en plus de l'horaire obligatoire - (p. 803) : signale que depuis le 1^{er} janvier 1986, en application des lois de décentralisation, les collectivités locales assument les responsabi-

lités qui étaient celles de l'Etat en matière d'équipement des établissements scolaires et des équipements sportifs - Problème de l'amélioration des conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive - Rappelle la création de postes de professeurs d'éducation physique et sportive et l'augmentation sensible du budget de l'éducation nationale depuis deux ans - Cite la circulaire d'août 1988 relative à l'aménagement des rythmes scolaires qui vise à mieux aménager le temps scolaire dans l'intérêt de l'enfant - Amélioration des conditions d'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les collèges et lycées - Estime que dans l'enseignement supérieur il faut permettre aux étudiants de pratiquer les activités physiques et sportives qu'ils souhaitent en fonction de leur cursus, souligne à ce sujet l'action des 19 unités de formation et de recherche en science et technique des activités physiques et sportive, STAPS - Signale avoir confié à M. Jean Fabre, professeur agrégé et ancien sportif de haut niveau, la mission de formuler des propositions susceptibles d'améliorer le développement de la pratique des activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur - (p. 804) : souligne la passion des professeurs d'éducation physique et sportive pour leur métier et pour leur mission.

- Rappel au règlement - (11 mai 1990) (p. 805) : réitère l'indignation et la réprobation du Gouvernement devant les nouveaux actes de barbarie commis à Limetz-Villez et à Wissembourg - Informe le Sénat que les chefs d'établissements et directeurs d'écoles ont été invités à engager selon les formes qu'ils décideront une réflexion sur le racisme et l'antisémitisme dans leurs établissements.

- Rappel au règlement - (22 mai 1990) (p. 994) : rappelle avoir lancé solennellement à la Sorbonne la quinzaine de l'école publique - Confirme avoir rappelé aux maires qui voulaient discriminer l'accueil des enfants à l'école, particulièrement à l'école publique, qu'ils contrevenaient à la loi - Obligation de scolariser les enfants présents sur le territoire français - Rappelle que la position du Gouvernement s'est exprimée à Montfermeil - Informera le ministre de l'Intérieur des faits signalés par M. Charles Lederman.

- Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) - Discussion générale (p. 995) : formation des enseignants et politique de partenariat avec les collectivités locales - Prolongation de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 qui a posé le principe de la création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, dans toutes les académies - Prise en compte des compétences existantes et règlement du problème de la dévolution des biens - Texte technique qui n'aborde pas directement la dimension pédagogique des IUFM - Rappelle que les IUFM doivent permettre à la France de répondre à l'importance des besoins d'enseignants pour les prochaines années - Estime que la formation des enseignants est cruciale pour l'avenir du système éducatif et qu'elle doit être ouverte sur la recherche, sur les évolutions des disciplines et sur l'enseignement supérieur - Rappelle le rapport du recteur Daniel Bancel sur « une nouvelle dynamique de la formation des maîtres » - Implantation à titre expérimental de trois premiers IUFM qui entreront en fonction dès le 1^{er} octobre 1990 à Grenoble, Reims et Lille - (p. 996) : mise en place des premiers IUFM et nécessaire élaboration d'importants textes réglementaires relatifs notamment aux règles de fonctionnement et d'organisation - Rôle et composition du conseil d'administration de l'IUFM présidé par le recteur - Fixation des conditions dans lesquelles les personnels de direction et d'enseignement des écoles normales pourront opter pour exercer leurs fonctions dans les IUFM - Estime que les personnels actuellement en fonction dans les écoles normales ont vocation à travailler dans les IUFM - Situation des directeurs des écoles normales - Affectation de tous les locaux des écoles normales et de leurs écoles annexes aux IUFM - En cas de convention passée entre le représentant de l'Etat et le représentant du département, ce dernier continue d'assurer l'équipement et l'entretien des bâtiments de l'ancienne école normale - En l'absence de convention, les locaux sont mis à la disposition de l'Etat et les personnels de statut départemental peuvent

opter pour la fonction publique - (p. 997) : rappelle que toutes les académies seront dotées d'un IUFM au 1^{er} octobre 1991 après concertation avec les élus locaux - Problèmes du devenir des écoles annexes, de la suppression du régime d'internat et du droit d'usage des locaux de l'ancienne école normale par le département - Problème de la possibilité de déléguer sous certaines conditions la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires aux collectivités territoriales - Annonce la tenue d'assises régionales dans chaque académie pour élaborer des schémas de construction dans l'enseignement supérieur - (p. 998) : articles 19 à 22 et article 30 relatifs au régime disciplinaire applicable dans l'enseignement supérieur - Extension du régime disciplinaire appliqué aux universités, aux autres établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi qu'aux établissements publics d'enseignement supérieur de l'éducation nationale - Titularisation de 17 000 agents contractuels dans les nouveaux corps d'ingénieurs techniciens et administratifs, ITA - Validation d'un concours d'agrégation organisé en 1981 dans les disciplines pharmaceutiques et annulé par un arrêté du Conseil d'Etat du 23 novembre 1988 - Dispense de l'obligation de mobilité pour les personnels en fin de carrière, pour l'inscription au tableau d'avancement - Promotion de directeurs d'études dans le corps des directeurs d'études de l'école pratique des hautes études et de l'école des hautes études en sciences sociales - Validation de nominations d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale - Absence d'indemnité de logement pour le nouveau corps des professeurs d'école - (p. 1009) : rappelle la mise en place de trois IUFM dans les académies de Reims, de Grenoble et de Lille à partir de trois noyaux composés d'universitaires, de pédagogues, d'instituteurs, de professeurs, de spécialistes de l'information venant des écoles normales - Nécessité de partir de la réalité pour élaborer progressivement ce qui devra être généralisé - Souligne que le rapport Bancel, émanation d'un groupe de travail, comporte des indications précises sur le contenu des formations - Signale que l'article 18 relatif à la délégation de la maîtrise d'ouvrage a été demandé par les élus eux-mêmes - Souligne l'effort exceptionnel en faveur des constructions universitaires qui passeront de 60 000 à 200 000 mètres carrés pour la rentrée prochaine et l'élaboration d'un plan de développement universitaire à moyen terme sur cinq ans - Problème de l'éligibilité au fond de compensation pour la TVA - Financement des investissements des établissements privés sous contrat - (p. 1010) : absence d'intention de transfert aux régions de la compétence en matière d'enseignement supérieur - Estime que les IUFM constitueront un progrès par rapport aux structures de formation existantes en raison d'une véritable formation professionnelle - Formations spécifiques et absence d'uniformisation - Souligne l'existence dans quatorze des grandes universités des centres d'initiation à l'enseignement supérieur, CIES - Souhaite que la commission des affaires culturelles soit le cadre d'une discussion plus approfondie sur le contenu des formations avec les responsables des trois premiers instituts - Confirme l'effort exceptionnel engagé en faveur des constructions destinées à l'enseignement - Affirmation de la compétence de l'Etat en matière de formation des personnels enseignants par la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales - (p. 1011) : nécessité de revoir la formation telle qu'elle a été conçue dans les écoles normales - Confirme que l'article 18 n'est pas un transfert de charges mais un remboursement de dépenses engagées - Attachement au maintien du caractère national des diplômes universitaires - Problème des soixante-dix antennes universitaires et de leur limitation en nombre - Favorable à l'utilisation des locaux des écoles normales pour des activités culturelles et éducatives - Problème de l'indemnité de logement pour les instituteurs - Confirme qu'il y aura des activités de formation des maîtres dans chaque département étant entendu que les écoles normales ne subsisteront pas à l'identique dans les IUFM - Souci de garantir l'égalité d'accès pour tous - Constate l'existence d'inégalités sur le plan géographique - Volonté du Gouvernement d'aider les maîtres auxiliaires à préparer les concours qui leur permettront de devenir titulaires dans l'enseignement public - (p. 1012) : rappelle que l'article 18 représente un pas en avant considérable fait à la demande de nombreux élus - Se réjouit de l'effort réalisé en Ile-de-

France en faveur de l'enseignement supérieur - Problème de l'utilisation de la procédure du marché d'entreprise de travaux publics pour résoudre une partie des problèmes financiers qui se posent en matière de construction universitaire - Rappelle l'échec de cette procédure utilisée par M. Albin Chalandon pour les prisons - Redoute que la délégation de toutes les responsabilités aux entreprises privées ne lamine la création architecturale - Estime que la méthode de « conception construction » utilisée pour le financement des lycées en Ile-de-France ne résoud pas le problème de financement car la région doit finalement payer - (p. 1013) : en ce qui concerne la nécessité d'accroître la surface des locaux des constructions universitaires, signale la réalisation de 200 000 mètres carrés pour la prochaine rentrée dans le cadre du plan d'urgence et l'engagement du Gouvernement à construire dans les cinq ans à venir 1 500 000 mètres carrés de locaux universitaires - Création de 1 000 postes en 1989 et 1 400 en 1990 dans l'enseignement supérieur - Se réjouit des efforts que l'URSS a commencé à faire en matière de désarmement - N'est pas certain qu'un débat général sur les IUFM soit amendement - Confirme que les enseignants, pour entrer dans les IUFM, seront recrutés après la licence - N'est pas favorable au recrutement des enseignants du second degré au niveau de la maîtrise - Absence d'intention de départementaliser la formation, seuls les locaux seront de la compétence du département - Rappelle que pour la délégation de maîtrise d'ouvrage l'engagement des collectivités locales doit être de 56 % de l'investissement, compte tenu du remboursement de la TVA - (p. 1014) : souligne la politique du Gouvernement de réduction des inégalités dans le domaine universitaire ou dans celui du second degré - Intitulé du Titre I^{er} : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 12 de M. Paul Séramy, rapporteur (« Transfert à l'Etat des droits et obligations des départements à l'égard des écoles normales ») - Avant l'art. 1^{er} (p. 1015) : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Danielle Bidard-Reydet (compétences de l'Etat en matière d'enseignement supérieur) - Art. 1^{er} (*affectation des biens utilisés par les écoles normales primaires*) (p. 1017) : accepte la première partie de l'amendement n° 13 de la commission (*affectation des biens meubles et immeubles utilisés par les écoles normales primaires et leurs annexes aux instituts universitaires de formation des maîtres*) et s'oppose à la deuxième partie (transfert à l'Etat des charges relatives à l'installation et au fonctionnement des écoles normales primaires) - Après l'art. 1^{er} (p. 1019) : s'oppose aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet n° 28 (instituts universitaires de formation des maîtres dotés d'un conseil scientifique et pédagogique) et n° 29 (instituts universitaires de formation des maîtres structurés en départements internes gérés par un conseil élu) - Art. 2 (*convention entre l'Etat et le département*) : s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Danielle Bidard-Reydet (inclusion des logements de fonction des actuelles écoles normales primaires dans la dévolution des biens meubles et immeubles, aux instituts universitaires de formation des maîtres) - Art. 7 (*évaluation des dépenses antérieurement supportées par le département*) (p. 1020) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 14 (suppression de la référence aux dépenses de rénovation dans la liste des dépenses qui feront l'objet d'une compensation) et s'oppose à l'amendement n° 15 (exclusion des dépenses relatives à l'acquisition de matériels pédagogiques de la liste des dépenses qui font l'objet d'une compensation) - Art. 8 (*évaluation des dépenses*) (p. 1021) : accepte l'amendement n° 16 de la commission (suppression du mécanisme de pondération des dépenses donnant lieu à compensation) - Art. 12 (*état des emplois affectés à l'entretien et à la gestion des écoles normales*) (p. 1022) : s'oppose à l'amendement n° 17 de la commission (établissement annuellement par convention entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général d'un état des emplois et des agents affectés par le département à l'entretien et à la gestion des collèges) - Art. 13 (*calcul annuel du montant des dépenses correspondant aux emplois pris en charge par l'Etat*) (p. 1023) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 18 de la commission - Art. 15 (*compensation du transfert de charges de personnel*) : s'oppose à l'amendement n° 19 de la commission (subordination de la compensation des dépenses de person-

nel transférées à l'Etat au titre des écoles normales à la condition qu'elles soient supérieures à celles afférentes à l'entretien et à la gestion des collèges) - Art. 18 (*maîtrise d'ouvrage de construction d'établissement d'enseignement supérieur*) (p. 1024) : son amendement n° 1 : possibilité pour l'Etat de déléguer la maîtrise d'ouvrage des constructions ou des extensions d'établissements d'enseignement supérieur aux collectivités territoriales ; adopté - (p. 1025) : sur son amendement n° 1, s'oppose au sous-amendement n° 20 de la commission - S'oppose à l'amendement n° 26 de M. René Régnault (majoration du prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) - Après l'art. 18 (p. 1027) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 21 de la commission (définition des conditions dans lesquelles les communes, les départements, les régions pourront concourir aux dépenses d'investissement des écoles, collèges et lycées privés sous contrat situés sur leur territoire) - Avant l'art. 19 (p. 1028) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (bénéfice pour les départements et les régions du fond de compensation pour la TVA au titre des subventions versées aux collèges et aux lycées pour leurs dépenses d'équipement en matériel) - Son amendement n° 2 : autorisation pour le comité d'organisation des jeux olympiques d'hiver de 1992, d'assurer partiellement ou totalement les missions de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics destinés à l'accueil de cette manifestation ; adopté - Après l'art. 19 (p. 1029) : son amendement n° 3 : liste des sanctions disciplinaires pouvant être appliquées au personnel d'enseignement et aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur ; adopté - Art. 20 (*organisation des sections disciplinaires des écoles normales supérieures, des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger*) : son amendement de coordination n° 4 ; adopté - Art. 22 (*conditions dans lesquelles le Conseil national de l'enseignement et de la recherche statue en premier et dernier ressort en matière disciplinaire*) (p. 1030) : son amendement n° 5 : modification de la rédaction de l'article 23 de la loi du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation afin de préciser les conditions de désignation du président de la juridiction d'appel ; adopté - Après l'art. 25 (p. 1031) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet n° 32 (création d'un plan exceptionnel d'intégration des chargés d'enseignement en éducation physique et sportive dans le corps des professeurs certifiés), n° 33 (extension du bénéfice des dispositions relatives aux commissions administratives paritaires aux maîtres d'internat et aux surveillants d'externat) et n° 34 (reclassement des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement intégrés dans le corps des professeurs certifiés dans les mêmes conditions que ceux qui sont intégrés dans ce corps par la voie du tour extérieur) - (p. 1032) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 35 et n° 36 relatifs à la revalorisation de certaines catégories d'enseignants - Art. 26 (*suppression de l'indemnité logement pour le futur corps des professeurs des écoles*) (p. 1033) : son amendement n° 40 : diminution chaque année de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs versée par l'Etat aux collectivités territoriales pour assurer la charge du logement des instituteurs ou de l'indemnité représentative, en fonction de l'intégration de ces personnels dans le corps des professeurs des écoles ; adopté - Après l'art. 27 : ses amendements n° 6 : prise en compte pour la liquidation des droits à pension civile de retraite des périodes durant lesquelles a été perçue l'allocation d'enseignement créée par la loi du 18 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation ; et n° 7 : extension au personnel d'éducation et d'orientation en cessation progressive d'activité de la faculté offerte aux personnes enseignant de prolonger leur activité jusqu'à la fin de l'année scolaire ou universitaire ; adoptés - (p. 1034) : son amendement n° 8 : maintien en activité jusqu'à la fin de l'année scolaire des enseignants appartenant au corps des instituteurs et des professeurs des écoles atteignant l'âge d'ouverture du droit à pension en cours d'année sauf s'ils sont atteints par la limite d'âge ; adopté - (p. 1036) : ses amendements n° 9 : possibilité pour les professeurs du collège de France issus du corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers de cumuler leurs fonctions avec des fonctions hospitalières ;

n° 10 : élargissement à des personnalités extérieures des instances de recrutement du Conservatoire national des arts et métiers lorsqu'il est appelé à se prononcer sur une candidature à un recrutement d'enseignant-chercheur ; et n° 11 : création par dérogation à l'article 14 de la loi n° 84-16 du 11 juin 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, d'une commission administrative paritaire unique compétente à l'égard des personnels enseignants appartenant au corps des instituteurs et des professeurs des écoles ; adoptés - (p. 1037) : son amendement n° 41 : validation de certains arrêtés pris en application du décret du 15 juin 1972 portant création d'un brevet à trois degrés d'éducateur sportif ; adopté - Examen avec le secrétaire d'Etat chargé de la jeunesse et des sports du problème du remboursement des frais d'inscription engagés par certains professeurs de danse - Intitulé (p. 1038) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 23 de la commission (« Projet de loi relatif à l'affectation aux instituts universitaires de formation des maîtres des biens mobiliers et immobiliers affectés aux écoles normales d'instituteurs, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale »).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 352 (89-90)] - (26 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2127, 2128) : accord en CMP - Distinction des dépenses relatives à l'acquisition de matériel pédagogique - Eligibilité au Fonds de compensation pour la TVA des dépenses engagées par les collectivités ou leurs groupements délégataires de la maîtrise d'ouvrage - Prochaine mise en place des premiers instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Assises nationales Universités 2000 ; assises régionales - Programmation de l'engagement financier du Gouvernement.

- **Conclusions du rapport de M. Jean Clouet**, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, déposées avec plusieurs de leurs collègues, de M. Georges Gruillot (n° 447, 88-89) tendant à instaurer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants, et de M. Paul Loridant (n° 280, 89-90) relative au droit des étudiants à accéder à l'emprunt [n° 411 (89-90)] - (26 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2132) : aides aux étudiants - Bourses - Hébergement ; plan « Constructions universitaires » - Restaurants universitaires - Système à l'étude de prêts aidés aux étudiants, sur critères sociaux et universitaires - (p. 2137, 2138) : bourses - Compte d'épargne formation - Faillite de l'enseignement supérieur dans les pays d'Europe de l'Est - Augmentation du budget de l'enseignement supérieur - Oppose l'article 40 de la Constitution à cette proposition de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4496) : lycéens - Culture - Renovation des lycées - Lycées d'enseignement professionnel - (p. 4497) : lycéens - Pédagogie - Aide sociale aux familles et aux élèves - Créations d'emplois - (p. 4498) : accueil des jeunes - Démocratisation de l'enseignement - Créations d'emplois - Retraites - Formation des enseignants - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - (p. 4499) : zones rurales - Aide sociale aux familles - Bourses d'études - Enseignement artistique - Pédagogie - Enseignement supérieur - (p. 4500) : universités - Personnels ATOS - Créations d'emplois - Prêts - Hébergement et restauration des étudiants - Orientation - Formation des professeurs d'université - (p. 4501) : constructions scolaires - Universités - Régions - (p. 4540) : priorité du budget de l'éducation nationale - Crise de recrutement des enseignants - Progression des postes mis aux différents concours externes de recrutement des enseignants - Retraités - Programmes scolaires et universitaires - IUFM - (p. 4541) : culture - Enseignement supérieur - Enseignants - Etudiants - Plan « universités 2000 » - Créations de postes d'enseignants ou de postes de personnels ATOS - Augmentation des emplois mis au concours dans l'enseignement supérieur - Direction de l'évaluation et de la prospective, DEP - (p. 4542) : créations d'emplois - Professeurs - Conseillers d'orientation - Conseillers d'éducation - Psychologues - Plan « universités 2000 » - (p. 4543) : IUFM - Système d'enseignement secondaire britannique - Lycéens - Popula-

tion estudiantine - (p. 4544) : enseignement artistique - Enseignants à l'étranger - Lycéens - (p. 4545) : décentralisation - Organisations syndicales - Bilinguisme - Collégiens et lycéens en zones rurales - (p. 4546) : mouvement des lycéens - Zones d'éducation prioritaires, ZEP - Enseignement de masse à l'école primaire - (p. 4547) : école en zone rurale - IUFM - Décentralisation - (p. 4548) : pédagogie - Décentralisation - Universités nouvelles - (p. 4549) : lycées - Regroupements pédagogiques intercommunaux - Enseignement précoce des langues étrangères - Régions - Violence de la jeunesse - Instituts universitaires de technologie, IUT - Baccalauréats - (p. 4550) : transports scolaires - Examen des crédits - Article 87 (suppression de l'allocation de scolarité : abrogation de l'article 62 de la loi de finances pour 1965 et du deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959) (p. 4558) : s'oppose aux amendements n° II-39 de la commission (suppression de cet article) et n° II-5 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (suppression de cet article).

JOURDAIN (André), sénateur du Jura (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 210 (89-90)] de M. Lucien Neuwirth et plusieurs de ses collègues, visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence [n° 78 (90-91)] (14 novembre 1990) - Personnes âgées.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - Discussion générale (p. 1208) : estime que le texte de loi proposé est en parfaite inadéquation avec l'exposé des motifs - Nécessité d'élever la qualité de la formation - Remise en cause d'accords conclus entre les partenaires sociaux et organisation de la mainmise de l'Etat sur la formation - Création du comité national d'évaluation de la formation - Signale les difficultés des petites entreprises pour évaluer leurs besoins en formation - Ne pense pas que l'habilitation telle qu'elle est conçue par le Gouvernement réponde aux objectifs d'élever la qualité de la formation - S'inquiète de la confiance accordée à l'éducation nationale en matière de formation professionnelle continue - (p. 1209) : problème du financement de la formation et de la participation financière des entreprises - Signale la concurrence très vive des entreprises suisses auprès des employés qualifiés des entreprises jurassiennes - Estime indispensable de mieux définir les besoins des entreprises pour leurs emplois actuels et futurs - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption des amen-

dements de la commission des affaires sociales - **Art. 4 (la création du comité national d'évaluation de la formation professionnelle)** - Art. L. 910-3 du code du travail (p. 1219) : sur l'amendement n° 18 de M. Jean Madelain, rapporteur (attribution des tâches d'évaluation de l'offre de formation au comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de la formation professionnelle continue), son sous-amendement n° 43 ; adopté - **Art. 6 (les bilans pédagogiques et financiers établis par les organismes de formation)** - Art. L. 920-5 (p. 1221) : son amendement n° 44 : suppression de la référence aux Livres III et IX qui alourdit la procédure du Fonds national de l'emploi ; retiré - **Art. 10 (les sanctions administratives applicables aux organismes de formation)** - Art. L. 920-12 (p. 1224) : son amendement n° 45 : renforcement du contrôle exercé sur les organismes de formation quand ils sont financés par l'Etat ; adopté.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 344 (89-90)]** - (20 juin 1990) - Discussion générale (p. 1875) : accord national interprofessionnel signé le 24 mars 1990 - Stabilisation du recours à l'emploi précaire - Alternative au licenciement - Conséquences négatives pour les PME des dispositions du texte en projet - Exemple des entreprises nouvellement créées dans le bassin de Champagne dans le département du Jura - Industrie du meuble - Dérogations discriminatoires en faveur des commandes pour l'exportation - Défense des entreprises en zones rurales - Périodes d'essai - Vote par le groupe du RPR de ce projet de loi assorti des amendements de la commission - **Art. 7 ter (droit d'ester en justice des organisations syndicales avec un mandat tacite de l'intéressé)** (p. 1897) : son amendement n° 47 : mandat obligatoire du salarié ; organisations syndicales représentées dans l'entreprise ; rejeté - **Art. 31 bis (rapport au Parlement sur l'évolution du travail précaire)** (p. 1912) : son amendement n° 50 : modification de la rédaction ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - **Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme)** - **Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition de la publicité indirecte)** (p. 2717) : son amendement n° 70 : préservation de l'activité des pipiers de Saint-Claude ; rejeté.

- **Proposition de loi visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence [n° 210 (89-90)]** - (19 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3568) : dépendance des personnes âgées pour la vie courante - Assistance d'une tierce personne - Amplification du phénomène - Projections démographiques - Absence de régime spécifique à la dépendance - Accueil dans les centres de long séjour, les établissements médico-sociaux ou les foyers-logements - Développement des services de soins à domicile, de l'aide ménagère ou de la garde à domicile - Détournement de l'allocation compensatrice prévue par la loi d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des handicapés - Distinction nécessaire des personnes handicapées et des personnes le devenant du fait de leur vieillissement - Institution d'une allocation de dépendance pour les personnes âgées souhaitée par le Sénat - Idée de création d'un fonds de la dépendance - Etude engagée par le Conseil des ministres - Définition de la dépendance : barème des pensions militaires d'invalidité - Seuil - Attribution de l'allocation de dépendance après prononciation de l'état de dépendance par la commission d'admission d'aide sociale, conformément au règlement départemental d'aide sociale, et après avis de la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, COTOREP - Principe souhaitable de non cumul de l'allocation de dépendance avec l'allocation compensatrice et avec la majoration pour tierce personne - (p. 3569) : nécessaire alignement sur le droit commun : obligation alimentaire et récupération sur succession - Exception : personne ayant pris en charge l'allocataire - Proposition de réexamen des dossiers des bénéficiaires de l'allocation compensatrice ayant déposés leur demande après 65 ans - Abandon de l'article 2 - **Art. unique (caractéristiques de l'allocation de dépendance)** (p. 3573) : négation du caractère prématuré de ce texte - Absence de projet de loi relatif aux personnes âgées - Règle-

ment du problème partiel lié à la croissance des dépenses départementales pour l'allocation compensatrice - Modification du texte initial par la commission des affaires sociales - Audition des différentes associations de handicapés et d'aide aux personnes âgées - Distinction entre la personne handicapée et la personne le devenant du fait de son vieillissement - Souci d'une meilleure gestion et d'une responsabilisation des familles : obligation alimentaire, récupération sur succession - Contrôle nécessaire par le conseil général de l'utilisation des allocations.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) (p. 4271) : caractéristiques du projet de budget - (p. 4272) : mise en oeuvre du crédit formation - Rôle des stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Nécessité de la réforme de l'ANPE et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - (p. 4273) : traitement économique du chômage.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)]** - (12 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4992) : contrat de retour à l'emploi - Contrat emploi-solidarité - Croissance économique - Présent projet de loi plus proche du rattachement que de la réforme - Aide de l'Etat visant à améliorer la qualification et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois - Lutte contre le manque de main d'oeuvre qualifiée - Essaimage - Licenciement économique - Gestion prévisionnelle de l'emploi - (p. 4993) : petites et moyennes entreprises, PME - Bassins d'emplois - Multiplification inutile des instances de consultation - Article L. 122-28-4 du code du travail - Liberté de choisir son temps d'emploi - Accords de branche - Mesures superficielles - Après l'art. 2 bis (p. 5002) : son amendement n° 39 : aide de l'Etat aux salariés qui créent ou qui prennent une entreprise industrielle ; retiré.

JOXE (Pierre), ministre de l'intérieur (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi insérant au Livre II (partie législative) du code de la route un Titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules [n° 5 (90-91)] (4 octobre 1990) - **Police de la route et circulation routière.**

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean Chérioux : **Sécurité publique** (*Manifestation du 12 novembre*) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3453).

de M. Jean Clouet : **Sécurité publique** (*Sécurité des personnes et des biens*) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3457).

de M. Jean Roger : **Sécurité routière** (*Hécatombe de la jeunesse sur les routes*) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3463).

de M. Guy Allouche : **Sécurité publique** (*Manifestation du 12 novembre*) (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3464).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 182 de M. Louis Minetti : **Incendies** (*Mesures relatives à la prévention des feux de forêts*) (JO Débats du 12 mai 1990) (p. 793).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 225 (89-90)]** - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 256) : décision du Conseil constitutionnel sur la non-conformité à la Constitution de la loi organique adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat le 6 décembre 1989 - Améliorations apportées au nouveau projet de loi - Conformité à la Constitution des nouveaux pouvoirs conférés au Conseil constitutionnel - (p. 257) : prochaine parution du décret d'application prévu par l'article 27 de la loi ordinaire promulguée le 15 janvier 1990 - Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques ; création d'une ligne budgétaire par la prochaine loi de finances rectificative - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Question préalable** (p. 261, 262) : s'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Nécessaire adoption de ce texte en l'état actuel de la législation.

- **Profanation au cimetière juif de Carpentras** - (11 mai 1990) (p. 776) : constate que le sentiment qui s'exprime au Sénat est très largement partagé en France - Confirme que tout ce qui pourra être fait pour l'identification des coupables et leur punition obtiendra le soutien du Gouvernement - Nécessaire lutte contre l'intolérance, contre la ségrégation et contre l'incitation à la haine raciale.

- **Conclusions du rapport de M. Lucien Lanier** fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 39 (89-90)] de M. Raymond Bourguin, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipal à Paris [n° 258 (89-90)] - (11 mai 1990) - Discussion générale (p. 778) : estime que le maire de Paris est le véritable auteur de cette proposition de loi - Ancienneté du problème des pouvoirs respectifs du préfet de police et du maire de Paris - Traitement particulier justifié de la ville de Paris - Rappelle la loi de 1975 portant réforme du régime administratif de la ville de Paris et le maintien des pouvoirs propres du préfet de police - Rappelle que la loi du 29 décembre 1986 a été votée par l'ancienne majorité parlementaire sur l'initiative d'élus parisiens : elle confirmait la spécificité de Paris, y compris en matière de police - (p. 779) : estime que les difficultés actuelles de circulation à Paris ne peuvent justifier le changement d'une législation confirmée récemment par la majorité précédente et que le régime actuel de Paris ne doit pas être remis en cause de façon aussi radicale - Rappelle qu'en matière de circulation, le maire de Paris dispose depuis quinze ans d'un large pouvoir dans l'aménagement de la voirie, l'organisation et la surveillance du stationnement, et l'urbanisme - Constate que fort peu a été fait à Paris depuis l'achèvement du périphérique et de la voie sur berge de la rive droite - Rappelle l'existence du nouveau statut de Paris depuis une quinzaine d'années - Estime que le texte de cette proposition ne ferait qu'amoindrir un dispositif général de sécurité qui a été taillé à la mesure des risques existant dans une ville aussi grande et aussi particulière que Paris - Constate que les attributions du préfet de police ont contribué à l'efficacité de la police d'Etat dans la capitale - Problème de la gestion des événements et des manifestations sur la voie publique - Signale que l'an dernier plus de sept mille manifestations diverses ont entraîné la mise en place de dispositifs de sécurité - (p. 780) : problème de la gestion des débits de boissons dont le contrôle relève des missions quotidiennes des services de police - Favorable à une unicité de commandement en ce qui concerne l'exercice de tous les pouvoirs de police - Problème de la sécurité des occupants des immeubles vétustes dans les îlots sensibles - Estime que circulation et sécurité sont indissolublement liées dans la capitale - Constate que le droit de manifester est transformé dans certains cas en un véritable droit de bloquer la circulation - Souligne la difficulté de concilier le respect du droit de manifester et le droit des Parisiens d'aller et de venir - Estime qu'en l'absence d'unité de commandement, de renseignement, d'information, Paris pourrait connaître dans certains cas de véritables catastrophes - Demande le rejet de cette proposition de loi - (p. 783) : nécessité d'un débat public accompagné d'un compte rendu au Journal officiel afin que chacun puisse lire ce qui a été dit et voté - (p. 785) :

signale que la population de Paris a diminué de 300 000 habitants en dix ans soit 15 % de sa population - Rappelle que la population parisienne comptait plus de deux millions d'habitants il y a une quinzaine d'années et qu'elle sera inférieure à 1 900 000 habitants en 1990 - Dénonce la flambée des prix du foncier et de l'immobilier - (p. 786) : problème de l'aménagement de la région parisienne dans laquelle la circulation devient de plus en plus difficile en raison d'un accroissement considérable du nombre de ses habitants - Nécessité de prendre en compte l'ensemble de la politique urbaine pour résoudre les problèmes de circulation - Sur l'ensemble (p. 787) : rappelle que sous l'impulsion du Général de Gaulle une volonté d'aménagement de la région parisienne s'était manifestée et avait abouti au renforcement de celle-ci - Absence d'intention de dépeupler Paris - Constate que dans les lycées parisiens la composition sociologique était, il y a quarante ans, fort différente de ce qu'elle est aujourd'hui, que cette transformation là est plus importante encore que la transformation d'ordre quantitatif - (p. 788) : considère que les problèmes de population ne peuvent être réglés par une modification des pouvoirs du Préfet de police - Nécessité de résoudre tous les problèmes d'aménagement, d'équipement, de voirie et de stationnement.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** [n° 10 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2990) : caractère limité du découpage cantonal en cours - (p. 3003) : abstention - Multiplication des échéances électorales - (p. 3004) : opposition des élus au regroupement des élections municipales avec d'autres élections - Dispositions transitoires visant à modifier la durée des mandats des conseillers généraux ; avis du Conseil d'Etat - Scrutin uninominal à deux tours - Intérêt du système de renouvellement général des conseils généraux tous les six ans dans le contexte des nouvelles responsabilités exercées par ces derniers - Egalité des chances entre les candidats malgré la coexistence de deux élections à scrutin différent - (p. 3005) : équilibre des pouvoirs entre département et région - Découpage cantonal - Modes de scrutin - Abstention ; défaut de sensibilisation des électeurs aux élections régionales.

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules** [n° 5 (90-91)] - (30 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3077) : informatisation nécessaire du fichier national des permis de conduire - Application du permis à points - Contrôle de la validité des titres de conduite - Lacunes du système actuel de délivrance des cartes grises ; trafic des véhicules volés - Création d'un fichier national des immatriculations - (p. 3078) : avis favorable de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - Liste des informations enregistrées figurant dans le fichier national des permis de conduire et dans le fichier national des immatriculations et pouvant faire l'objet d'un traitement automatique - Durée de conservation des informations - Conditions de communication des informations relatives au permis de conduire - Informations concernant les cartes grises - Compagnies d'assurance - (p. 3079) : demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 3081) : permis à points ; nombre de points - Sécurité routière - Protection des mémoires des fichiers informatiques - Limitations de vitesse - (p. 3082) : libertés publiques - Informatisation des fichiers - Art. 1^{er} (insertion dans le code de la route d'un titre VIII : enregistrement des communications des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules) - Art. L. 30 du code de la route (enregistrement des renseignements relatifs à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules) : sur l'amendement n° 1 de la commission (enregistrement des décisions administratives à caractère définitif), qu'il accepte, son sous-amendement n° 7 ; adopté - (p. 3083) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (enregistrement des décisions judiciaires à caractère définitif) - Art. L. 32 (durée de la conservation des informations) (p. 3084) : accepte les amendements de la commission n° 3 (effacement d'une mesure administrative annulée au jour de la décision judiciaire ou administrative prononçant cette annulation), n° 4

et n° 5 (cas de réduction du délai de conservation des données) - Art. L. 35 (accès aux informations relatives à l'existence, la catégorie et la validité du permis de conduire) : demande le retrait de l'amendement n° 6 de la commission (suppression de l'accès aux informations des autorités administratives civiles et militaires pour les personnes employées ou susceptibles d'être employées comme conducteur de véhicule terrestre à moteur) - Non communication d'informations sur le permis à points - Sur l'ensemble (p. 3086) : donne lecture de l'avis de la CNIL sur le texte en projet.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** - Nouvelle lecture [n° 72 (90-91)] - (16 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3501) : adoption du projet de loi en première lecture par l'Assemblée nationale après amendements - Question préalable de la commission des lois du Sénat - Echec de la commission mixte paritaire - Adoption en seconde lecture par l'Assemblée nationale - Nouvelle question préalable de la commission des lois du Sénat - Similarité des débats - Question préalable (p. 3505, 3506) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Jacques Sourdilte, tendant à opposer la question préalable - Volonté d'un renouvellement complet des conseils généraux tous les six ans ; d'un couplage des élections cantonales et régionales ; d'une période transitoire - Inexistence de contestation de fond - Absence d'arrière-pensée sur le mode de scrutin des élections cantonales - Constitutionnalité de ce texte - Effectivité du débat au fond du Sénat - Débat ultérieur sur la décentralisation ; projet de loi relatif à l'administration territoriale.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3921) : rénovation du service public - Police nationale - Administration territoriale - Modernisation des matériels - Transformation des structures administratives - Souci de mieux répondre aux attentes de la population - Efficacité du service public - Rénovation des préfectures - Création de l'Office de lutte contre la délinquance financière - Création d'un Institut des hautes études de sécurité intérieure destiné à approfondir la réflexion sur les problèmes de sécurité - Progression des capacités d'action du ministère de 5,8 % - Quatre priorités : renforcement des effectifs ; amélioration des traitements et de la formation des fonctionnaires ; poursuite de l'effort de déconcentration et de délégation de gestion ; modernisation des équipements - Amélioration des traitements et de la formation - (p. 3922) : création d'un site à Tolbiac pour loger dans de nouveaux locaux le ministère de l'intérieur - Rénovation des systèmes de transmission - Politique de formation en faveur des fonctionnaires - Progression de l'action sociale - Réforme de l'administration territoriale - Poursuite de la déconcentration - Amélioration du sort des fonctionnaires du cadre national des préfectures - (p. 3923) : plan de modernisation des préfectures pour les années 1990-1995 - Lutte contre la petite et moyenne délinquance en renforçant les effectifs dans les zones urbaines, en particulier dans les banlieues - Lutte contre la drogue - Surveillance de l'entrée du territoire - Ouverture de l'Europe à la liberté de circulation - Risque d'afflux de populations en provenance des pays de l'Europe de l'Est - Problème d'immigration - Flux migratoire issu du tiers-monde - Renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière - (p. 3924) : mesures qualitatives en faveur de l'amélioration de la situation des personnels - Intégration de l'indemnité de sujétions spéciales dans le calcul des pensions - Protocole Durafour - Développement de la politique de formation - (p. 3939) : intervient pour répondre à M. Hubert Haenel - Mise au point à propos de la déclaration qu'il a faite concernant les enquêtes judiciaires et les instructions en cours - Dément avoir jamais livré des informations ou des commentaires concernant ces enquêtes - Laisse la justice, et elle seule, faire le travail d'information - (p. 3950) : loi de programme en matière de sécurité civile - (p. 3951) : rénovation des locaux de police - Formation des personnels - Centre d'application des personnels en uniforme, CAPU - Rénovation des gendarmeries - Sous-consommation des crédits informatiques - Emplois « en gestion » - Accroissement du nombre des appelés du contingent dans la police nationale -

(p. 3952) : personnel administratif de la police nationale - Service de la police scientifique et technique - Statut des services de démineurs - Protocole Durafour - Déconcentration budgétaire afin de permettre l'amélioration de la gestion - (p. 3953) : expérience de déconcentration sous forme de départementalisation dans cinq départements - Situation des sous- préfets - Rôle du préfet de région - Corps préfectoral - Succès remportés par la police nationale - Succès collectif dû à la coopération entre les services - (p. 3954) : code de déontologie de la police nationale - Action de l'OFPPRA - Lutte contre les employeurs de main-d'oeuvre clandestine - Contrôle des flux migratoires - Accords de Schengen - (p. 3955) : articulation entre les missions de la police et les missions de la justice - Articulation entre la police nationale et la gendarmerie nationale - Nomination, à titre expérimental, dans cinq départements de directeurs départementaux de la police nationale - Loi sur le financement des partis politiques - (p. 3956) : rappel de la proposition du ministre de limiter les moyens de la propagande électorale en limitant le nombre d'affiches et le nombre de tracts - Nombre d'arrondissements - Nombre de sous- préfetures - Sous-préfecture de Meaux - Causes de la délinquance de proximité - (p. 3957) : relance de la décentralisation - Police municipale - Ilôtage - Coopération avec la RATP et la SNCF - Gangs en banlieue parisienne - (p. 3958) : discipline de la police et contrôle des activités policières - Action des Renseignements généraux - Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

JUNG (Louis), sénateur du Bas-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à aligner le mode d'élection des conseils régionaux sur celui des conseils municipaux [n° 178 (89-90)] (25 janvier 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Elections et référendums.

Proposition de loi tendant à assouplir les conditions d'attribution de la pension de réversion au conjoint survivant [n° 183 (89-90)] (15 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Pensions de réversion.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 175 (89-90)] autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du Rhin (ensemble une déclaration) [n° 194 (89-90)] (8 mars 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 174 (90-91)] adopté par l'Assemblée nationale autorisant la ratification du Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 196 (90-91)] (18 décembre 1990) - Traités et conventions.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :
(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 929) - Ministère : Affaires étrangères - Situation en Lituanie - Politique extérieure.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du**

Rhin (ensemble une déclaration) [n° 175 (89-90)] - (5 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 108) : ratification du protocole adopté à Strasbourg le 25 avril 1989 pour la navigation du Rhin - Regrette l'absence de réalisation de la liaison Rhin-Rhône - Signale que la liaison Rhin-Main-Danube sera achevée en 1992 - Souligne l'urgence de revoir l'aménagement du territoire et de surmonter les objections des écologistes afin d'achever la liaison Rhin-Rhône - (p. 109) : se déclare favorable à la ratification de ce protocole.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]** - (27 juin 1990) (p. 2186) : défense de Strasbourg comme siège du Parlement européen - Fondation de l'Europe sur la coopération franco-allemande - Identité démocratique européenne ; originalité du système de protection et d'aide sociale - Attraction sur les pays de l'Est ; désintégration des régimes communistes - (p. 2187) : caractère injustifié des craintes concernant l'URSS et l'unification de l'Allemagne - OTAN - Inadaptation au contexte international de l'organisation centralisée de la société française ; projet de loi visant à interdire la publicité sur le tabac et l'alcool - Engagements moraux vis-à-vis de l'Est et du Sud.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration) [n° 417 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2240) : estime qu'il est de l'intérêt de la France d'aider les peuples qui ont tant eu à souffrir du système collectiviste - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet et souhaite que l'ensemble du Sénat apporte son soutien à l'initiative qui lui est proposée.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2671) : échec des interdits - Importance de la production d'alcool - Contradiction entre la prohibition de la publicité en France et l'exportation d'alcool - Conséquences du blocage des prix de la bière - Importance du rôle de la prévention - Comparaisons européennes.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - **Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 1^{er} du code des débits de boissons (aménagement de la définition des boissons alcooliques)** (p. 2731) : son amendement n° 82, soutenu par M. Pierre Lacour : assimilation à des boissons sans alcool des boissons contenant jusqu'à 2,9 degrés d'alcool ; rejeté.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - **Art. 7 (suite) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques)** (p. 2773) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) - **Art. L. 19 (publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993)** (p. 2787) : responsabilités de la grande majorité des Français - **Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service)** (p. 2827) : intervient sur l'amendement de suppression n° 98 de M. Guy Robert, retiré par son auteur et repris par M. Bernard Barbier et sur l'amendement n° 120, déposé à titre personnel par M. Jean Delaneau, retiré par son auteur, puis repris par M. Guy Robert (interdiction de vente de boissons alcoolisées dans les stations-service, entre vingt-deux heures et six heures du matin) .

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière [n° 2 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - Sur l'ensemble (p. 2969) : restriction de la compétence des maires en matière de circulation dans la commune.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Avant l'art. 11 A** (p. 3774) : son amendement n° I-91, soutenu par M. Daniel Millaud : élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 23 (suppression et aménagement d'aides fiscales)** (p. 3822) : son

amendement n° I-111, soutenu par M. Jacques Oudin : maintien de la réduction de 700 francs sur les droits de consommation dont bénéficient les petits producteurs d'eau de vie pour une quantité maximale de quinze hectolitres d'alcool par an ; adopté - Art. 26 (*assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des avocats, des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et avoués*) (p. 3826) : son amendement n° I-113, soutenu par M. Xavier de Villepin : assujettissement des prestations des avocats à la TVA au taux minoré à compter du 1^{er} janvier 1992 ; retiré - Art. 30 (*aménagement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée*) (p. 3843) : son amendement n° I-116, soutenu par M. Xavier de Villepin : application du taux réduit de TVA aux droits d'entrée dans les expositions à but culturel ; adopté.

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4050) : votera personnellement en faveur de ce projet de budget.

Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4450, 4451) : schéma directeur national des trains à grande vitesse, TGV - Incertitude sur le financement et le calendrier du TGV Est, malgré l'accord de toutes les collectivités territoriales intéressées - Contradiction entre la progression satisfaisante du budget de la sécurité routière et la baisse des crédits d'entretien du réseau routier - Voies navigables ; urgence de la liaison Rhin-Rhône.

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) (p. 4607) : chaîne européenne - Manque d'autonomie des services locaux de FR3 - Suppression des émissions en dialecte et des radios locales multilingues.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Nouvelle lecture [n° 176 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Art. 5 bis (*Gardes-champêtres intercommunaux*) (*supprimé par l'Assemblée nationale en nouvelle nouvelle*) (p. 5336) : soutient l'amendement de rétablissement n° 5 de M. Henri Goetschy.

- **Projet de loi autorisant la ratification du traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne [n° 174 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5382) : importance historique de ce traité qui tire un trait définitif sur la tragédie de la seconde guerre mondiale - Conséquences et perspectives de la réunification allemande - Traité redonnant à l'Allemagne réunifiée sa pleine souveraineté - Recherche d'un nouvel équilibre de sécurité en Europe - Confirmation des frontières actuelles et nouveau statut international de l'Allemagne unie - Déclaration de non agression et renoncement aux armes nucléaires bactériologiques ou chimiques - Appartenance de l'Allemagne à l'Alliance atlantique et à la Communauté économique européenne, CEE - (p. 5383) : défaite du communisme - Effondrement du mur de Berlin - Texte ayant fait l'objet d'un accord général - Constate que l'Allemagne réunifiée représente une réelle puissance économique, historique et culturelle - Estime que la ratification de ce traité conforte les chances de l'Europe - Souveraineté allemande pleine et entière depuis le 3 octobre - Confirmation du tracé des frontières - Problème de la sécurité de l'Europe - Nécessité d'une politique de contrôle des migrations et d'aides aux « démocraties populaires » libérées - Problème de la mise en place de la grande confédération européenne - Estime que l'évolution de l'Allemagne doit se faire dans le cadre de la CEE - (p. 5384) : au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare favorable à la ratification de ce traité.

K

KAUSS (Paul), sénateur du Bas-Rhin (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

KIEJMAN (Georges), *ministre délégué auprès du garde des sceaux, ministre de la justice* (nommé le 2 octobre 1990 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. François Lesein : *Justice (Réforme du code de procédure pénale)* (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2903).

de M. Michel Dreyfus-Schmidt : *Permis de conduire (Problèmes du retrait des permis de conduire)* (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2907).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes - Deuxième lecture [n° 37 (90-91)] - (6 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3142) :** inexistence en France, dans le domaine pénal, de procédure analogue à celle de « l'exequatur » en matière civile - Innovation de ce projet de loi : rendre exécutoires en France des décisions judiciaires étrangères - Nécessité de compléter la loi du 2 juillet 1990 qui avait autorisé la ratification de la convention de Vienne - Autorisation en France de la confiscation des biens d'un trafiquant situés sur notre territoire, en application d'une décision étrangère - Conformité de la décision de l'Etat requérant avec les droits de la défense et le droit français - Application du code de procédure pénale et dispositions dérogatoires - Suppression de la référence à l'audience publique - Propriété des biens confisqués - (p. 3143) : mesures conservatoires - Création par la loi du 31 décembre 1987 de l'infraction de blanchiment - Extension du champ de la confiscation des biens et des produits liés au trafic - Respect de la présomption d'innocence - Attribution de la charge de la preuve à l'accusation - Nouvelle possibilité de coopération internationale - (p. 3145) : annulation de la dette des pays du tiers-monde - (p. 3146) : moyens consacrés à la lutte contre le trafic de stupéfiants - Renversement de la charge de la preuve - Importance de la présomption d'innocence - Problème de l'efficacité dans ce domaine - Mesures conservatoires - Activités complémentaires des différents organismes de lutte contre le trafic de drogue - Rôle de la cellule de Traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, TRACFIN - Projet de création, sur l'initiative du Sénat, d'un institut de lutte contre le trafic de drogue - Problème de la coopération avec les juridictions étrangères - (p. 3147) : nécessité de se rallier à la norme européenne - Exemple de refus de coopération de pays européens lorsque la France appliquait encore la peine de mort - Sur l'ensemble (p. 3148) : unanimité sur ce projet - Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie créée en 1982.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4592) : besoin général de justice - Importance des ressources budgétaires requises - Exigences contradictoires à l'égard de la justice - (p. 4593) : détention provisoire - Secret de l'instruction - Rôle du parquet - (p. 4594) : mise en oeuvre de l'action publique -

Réforme de la législation sur les mineurs - Manifestation des magistrats - Rôle du juge - (p. 4595) : fondements de l'organisation judiciaire.

- **Projet de loi relatif aux atteintes à la sécurité de la navigation maritime et des plates-formes fixes situées sur le plateau continental [n° 104 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5032) :** transposition des engagements internationaux relatifs aux atteintes à la sécurité de la navigation maritime et des plates-formes fixes situées sur le plateau continental dans le droit interne - (p. 5033) : aménagements nécessaires du code pénal, du code des ports maritimes, du code de procédure pénale - « Compétence universelle » des juridictions nationales ; précédents - Entrée en vigueur - Champ d'application.

- **Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service - Deuxième lecture [n° 186 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5347) :** regrette la deuxième lecture - Apports du Sénat - Divergence relative au droit des collectivités territoriales à s'opposer à tout dépôt de marque portant atteinte à leur nom ou à leur image - Conditions posées à la validité des marques : « distinctivité », prohibition des signes de nature à induire le public en erreur, droits antérieurs - Publication de toute marque dès son dépôt - Art. 4 (*protection des droits antérieurs*) (p. 5349) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - (p. 5350) : crainte de l'Assemblée nationale d'un contentieux pour ceux ayant intégré à leur marque un nom de ville ou d'entité géographique - Art. 13 (*protection de la marque*) (p. 5351) : intervient sur la terminologie de l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission.

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'harmonisation du droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle - Deuxième lecture [n° 185 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5352) :** commission d'harmonisation du droit privé, présidée par M. Rudloff, rapporteur de la commission des lois - Demande l'adoption par le Sénat des modifications votées par l'Assemblée nationale en première lecture : inscription au livre foncier ; suppression de l'article 2 bis relatif aux adjudications publiques en vue de la location du droit de chasse, devenu sans objet depuis la reprise de son contenu dans la loi du 29 octobre 1990 - Droit des associations dans les départements de l'Alsace et de la Moselle.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 201 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5416) :** excuse l'absence du ministre de la justice obligé d'assister au Conseil supérieur de la magistrature tenu sous la présidence de M. le Président de la République - Se réjouit de l'accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP - (p. 5417) : regrette que l'article 27 bis du second projet de loi ait supprimé le gage qui devait compenser certaines dépenses supplémentaires résultant dudit texte - Constate que des apports significatifs ont résulté des travaux du Sénat - Elaboration des textes d'application en concertation avec toutes les professions intéressées - S'engage à informer le Parlement des résultats de la mise en place de ces deux textes difficiles - Confirme la préparation d'une réforme importante qui porte sur l'aide légale, pour laquelle le Gouvernement présentera dans un délai relativement bref un projet de loi - (p. 5419) : constate avec satisfaction l'accord sur des textes importants pour tous et pour la justice - Sur l'ensemble (p. 5424) : se réjouit de voir le présent projet de loi recueillir un très large assentiment auprès du Sénat.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 202 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5425) :** déclare s'être déjà exprimé sur ce texte lors de sa précédente intervention sur le projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (p. 5416, 5417).

- **Conclusions du rapport de M. Georges Othily, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 95,**

90-91) portant création, à Cayenne, d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France [n° 145 (90-91)] - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5427) : signale que le Gouvernement envisageait lui-même de déposer un projet de loi tendant à la création de cette chambre détachée qui existait naguère et n'a été supprimée qu'en 1966 - Augmentation constante au cours des dernières années du nombre d'affaires jugées à Cayenne en matière civile et pénale - (p. 5428) : accroissement du contentieux et de la charge de travail de la cour d'appel de Fort-de-France siégeant à Cayenne en raison de l'essor économique du département et de l'augmentation constante de la population liée à l'afflux de réfugiés ou de clandestins - Se déclare favorable à l'adoption de cette proposition de loi - Signale que les mesures budgétaires permettant la mise en place de la chambre détachée à Cayenne ont déjà été prises et que tout a été prévu pour que la chambre puisse fonctionner dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions - **Art. unique** : son amendement n° 1 : une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France tient audience à Cayenne pour connaître en appel des décisions rendues par les juridictions du premier degré du département de la Guyane ; adopté - (p. 5429) : ses amendements, n° 2 : composition de la chambre détachée : un président de chambre et deux conseillers de la cour d'appel de Fort-de-France ; et n° 3 : organisation du ministère public auprès de la chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France et possibilité pour le procureur général et le premier président de la cour d'appel de Fort-de-France de déléguer leur pouvoir d'inspection des juridictions du premier degré du département de la Guyane ainsi que leur pouvoir de gestion administrative ; adoptés - (p. 5430) : respect par le Gouvernement des prérogatives du Parlement inscrites dans la Constitution - Se réjouit de l'adoption par le Sénat de deux textes d'initiative parlementaire.

KOUCHNER (Bernard), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Xavier de Villepin : **Pays en voie de développement** (*Aide humanitaire aux pays en voie de développement*) (*JO Débats* du 18 mai 1990) (p. 936).

de M. Jean-Pierre Cantegrit : **Français de l'étranger** (*Français au Libéria*) (*JO Débats* du 19 octobre 1990) (p. 2904).

L

LABEYRIE (Philippe), sénateur des Landes (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2605, 2606) : département des Landes - Foie gras : baisse des prix en raison de l'importation massive de palmipèdes des pays de l'Est - Chute des prix du maïs.

LACOUR (Pierre), sénateur de la Charente (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Territoires d'outre-mer - [n° 87 (90-91) tome 3] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 66 (JO Débats du 13 avril 1989) (p. 205) - Ministère : Affaires européennes - *Position du gouvernement français sur les dossiers de la chasse* - (Caduque : avril 1990) - Chasse.

n° 110 (JO Débats du 3 octobre 1989) (p. 2438) - Ministère : Economie - *Perspectives d'augmentation des dotations budgétaires allouées à la DGE* - (Caduque : avril 1990) - *Dotations globale d'équipement (DGE)*.

n° 209 (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 969) - Ministère : Environnement - *Mesures envisagées pour la régulation des effectifs de certaines espèces animales* - (Réponse : 23 juin 1990) (p. 2024) - Faune (protection de la).

n° 259 (JO Débats du 31 octobre 1990) (p. 3112) - Ministère : Intérieur - *Mesures envisagées pour répondre aux préoccupations des sapeurs-pompiers* - (Réponse : 10 novembre 1990) (p. 3294) - Sapeurs-pompiers.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1856) : l'eau, matière première - Conséquences de la sécheresse de 1976 : absence de décisions concrètes, rapport Tenaillon, journées de l'eau, mission d'information de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, saisine de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, assises nationales de l'eau, groupe de travail de la commission des affaires économiques du Sénat - Interven-

tion de différents ministères sur les problèmes de l'eau : obstacle à la prise de décisions - Indice des prix à l'origine du refus de l'augmentation de la taxe du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Dispositions inadaptées : exemption de la taxe foncière sur les terres asséchées, articles du code rural facilitant la destruction des haies - Zones humides, convention dite de Ramsar - Financement d'actions pilotes au titre de l'article 19 du règlement européen, Charente-Maritime - Communication ville-campagne et défense des agriculteurs : faiblesse du prélèvement d'eau en volume par les agriculteurs ; contradiction entre les problèmes d'irrigation des productions excédentaires, de reconversion des zones moyennement productives, et la mise en place des quantités maximales garanties ; rôle fondamental dans la protection et aménagement du territoire - Pollution : conséquence de l'agriculture agressive et productiviste - (p. 1858) : programmes de l'Institut national de la recherche agronomique, INRA, insuffisance budgétaire - Aquaculture, pêche en eau douce - Loi « pêche » de 1984, frein à l'exploitation rationnelle des zones humides - Pisciculture, station de lagunage de la commune de Mèze, dans l'Hérault - Protocoles entre EDF, l'Etat et les organisations agricoles du 16 mai 1990 : gestion conjointe de la ressource en eau - Installations Durance-Verdon et intervention d'EDF au cours de la sécheresse de 1989 - Rappelle sa qualité de président du comité Charente de l'agence de bassin Adour-Garonne.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2609, 2610) : crise du revenu agricole - Département de la Charente - Elevage ovin - Politique agricole commune, PAC - Règlement ovin de 1989 - Déficience des mécanismes de contrôle des importations de viande - Fiscalité agricole française : distorsion de concurrence au détriment des autres pays de la CEE - Espace rural.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2684) : échec de l'interdiction de la publicité quel que soit le domaine - Objectifs atteints en réglementant la publicité, contrairement à ceux recherchés - Proposition d'une publicité adaptée associant les producteurs - (p. 2685) : importance de la viticulture dans l'économie.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 7 (*modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme*) - Art. L. 1^{er} du code des débits de boissons (*aménagement de la définition des boissons alcooliques*) (p. 2731) : soutient l'amendement n° 82 de M. Louis Jung (assimilation à des boissons sans alcool des boissons contenant jusqu'à 2,9 degrés d'alcool).

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (suite) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (*principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques*) (p. 2767) : son amendement n° 84, identique aux amendements n° 58 de M. Bernard Barbier et n° 126 de M. Jacques Valadé : suppression de l'interdiction de la propagande ; devenu sans objet - Art. L. 18 (*contenu des messages publicitaires autorisés*) (p. 2780) : soutient l'amendement n° 88 de M. André Egu (institution d'une commission de contrôle des messages publicitaires) - Son amendement n° 87, identique à l'amendement n° 131 de M. Jacques Valadé et à l'amendement n° 64 de M. Bernard Barbier : dispositions relatives à la publicité figurant sur le conditionnement ; adopté - Art. L. 19 (*publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993*) (p. 2783) : son amendement n° 90 : réglementation des différentes formes de publicité ; devenu sans objet - Soutient l'amendement de précision n° 91 de M. André Egu - Son amendement n° 92, identique aux amendements n° 66 de M. Bernard Barbier et n° 134 de M. Gérard César : délivrance des autorisations ; devenu sans objet - (p. 2784) : son amendement n° 94, soutenu par M. Bernard Barbier, identique aux amendements n° 67 de M. Bernard Barbier et n° 135 de M. Jacques Valadé : réglementation préalable des activités de parrainage ; devenu sans objet - Art. L. 18-1 (*obligation d'insérer un message de caractère sanitaire dans la publicité pour les boissons alcooliques*) (p. 2817) : soutient l'amendement n° 96 de M. André Egu (précision relative au message).

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) : présente l'intervention de M. Diligent (p. 2943) - Industrie textile française - Concurrence internationale - Augmentation de la valeur ajoutée et modernisation des capacités de production depuis 1980 ; excellente position à l'exportation - Résultats contrastés aux différents stades de transformation textile - Augmentation des investissements ; supériorité de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie ; soutien nécessaire du Gouvernement - Réduction de la part relative du textile-habillement dans le budget des ménages - Distribution par les supermarchés et les hypermarchés ; vente par correspondance - Déficit de la balance commerciale - Augmentation de la part des pays tiers à bas prix - « Trafic de perfectionnement passif » - Diminution des effectifs ; Nord - Pas-de-Calais ; Poitou-Charentes - Evolution vers une plus grande qualification ; dirigeants et encadrement - Insertion des jeunes - (p. 2944) : poids des prélèvements obligatoires ; harmonisation nécessaire avec les pays de la CEE - Négociations sur les échanges textile-habillement mondiaux : *Uruguay round* ; accords multifibres - Pays en voie de développement : subventions massives ; dumping ; marchés intérieurs protégés ; piratage - Comité Colbert - *Uruguay round* : défense des intérêts des entreprises françaises ; retour du secteur textile-habillement dans un GATT renforcé ; réciprocité ; lutte contre la concurrence déloyale.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (territoires d'outre-mer) (p. 4107, 4108) : évolution des crédits - Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, FIDES - Signature de contrats de plan ou de développement avec Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, et la Nouvelle-Calédonie - Reprise de l'activité économique en Nouvelle-Calédonie ; nickel - Terres australes et antarctiques françaises, TAAF ; prochain achèvement de la piste d'atterrissage en Terre Adélie ; création d'une nouvelle station scientifique ; examen par les parties du traité de Washington de la proposition franco-australienne d'un projet de conservation et de protection du continent antarctique - Négociation d'une nouvelle décision d'association des TOM à la CEE - Dette publique de la Polynésie française - (p. 4109) : importance géopolitique des TOM au sein de l'Océan Pacifique - Avis favorable à ce projet de budget.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt** [n° 118 (90-91)] - (17 décembre 1990) - Après l'art. 31 (p. 5180) : son amendement n° 8 : retour aux critères anciens pour déterminer les eaux libres et les eaux closes ; article L. 231-3 du code rural ; adopté - Après l'art. 31 : son amendement n° 9 : permettre la capture à la ligne de poissons dans les piscicultures nouvellement créées ; adopté - (p. 5181) : soutient l'amendement n° 3 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (reporter de deux ans l'application de certaines dispositions de la loi de 1984).

LAFFITTE (Pierre), sénateur des Alpes-Maritimes (RDE).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.
- Secrétaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- Membre titulaire du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990) ; puis nommé secrétaire (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 4 (89-90)] relatif aux fonda-

tions et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat [n° 213 (89-90)] (4 avril 1990) - **Fondations Rapport**, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 327 (89-90)], modifié par l'Assemblée nationale, créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, relatives aux fondations [n° 345 (89-90)] (5 juin 1990) - **Fondations Avis**, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Recherche scientifique et technique** - [n° 86 (90-91) tome 8] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle** [n° 83 (89-90)] - (19 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 436) : méconnaissance de l'investissement immatériel par le grand public - (p. 437) : souligne le retard de la France en matière de brevets d'invention - Signale que le groupe Armines-écoles des mines a déposé dix fois plus de brevets par chercheur que la moyenne de l'ensemble des organismes publics de recherche - Protection supplémentaire du droit de la propriété industrielle - Innovation, moteur privilégié de l'économie - Se félicite de l'amélioration des structures de l'Institut national de la propriété industrielle, INPI, et de la rapidité accrue dans la délivrance des brevets - Regrette que le texte ne soit pas plus rigoureux en ce qui concerne les contrefaçons - Problème des inventeurs salariés - Faiblesse des incitations en leur faveur - Au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Après l'art. 6** (p. 447) : son amendement n° 42 : renforcement des peines applicables à l'usurpation de la qualité de propriétaire d'un brevet ; adopté - **Après l'art. 9** (p. 452) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de la commission (rémunérations supplémentaires des inventeurs salariés) - **Art. 17 (sociétés de conseil)** (p. 460) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 29 de la commission.

- **Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat** [n° 4 (89-90)] - (26 avril 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 585) : complément au projet de loi du 23 juillet 1987 et à l'avis de M. Michel Miroudot présenté au nom de la commission des affaires culturelles - Retard de la France en matière de mécénat - Constate que les actions d'intérêt général relèvent de plus en plus des individus et des milieux économiques - Signale qu'aux Etats-Unis le mécénat privé représente 5 % du PIB - Possible utilisation du nom de l'entreprise dont la dénomination de la fonction est reconnue d'utilité publique - Article 39-1-7 du code général des impôts et assimilation fiscale du mécénat des entreprises aux frais généraux - Estime que ce projet va dans le bon sens et qu'il convient de l'adopter - Encouragement aux interventions de mécénat appelées « sponsoring » - Nécessaire clarification des caractéristiques propres de la fondation d'entreprise et de la fondation reconnue d'utilité publique - Obligation pour toutes les fondations de nommer un commissaire aux comptes - Propose la création d'un conseil des fondations, indispensable pour développer une stratégie du mécénat dans l'Europe communautaire - Au nom de la commission et sous réserve de l'adoption de ses amendements, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 1^{er} (définition générale de la fondation)** (p. 590) : son amendement n° 1 : possibilité pour les établissements publics industriels et commerciaux de créer des fondations reconnues d'utilité publique portant leur nom ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 20 du Gouvernement (obligation pour l'ensemble des fondations d'établir des comptes annuels selon les principes définis au code du commerce) - **Art. 2 (régime juridique des fondations reconnues d'utilité publique)** (p. 592) : son amendement n° 2 : versement de la dotation initiale d'une fondation reconnue d'utilité publique en plusieurs fractions sur une période maximum de cinq ans à compter de la date de publication au Journal officiel du décret lui accordant la reconnaissance d'utilité publique ; adopté - **Après l'art. 2** : son amendement n° 3 :

création directe par voie testamentaire de fondations reconnues d'utilité publique ; adopté - (p. 593) : son amendement n° 4 : plafonnement de la réserve héréditaire légale pour les successions importantes afin de favoriser les legs à des fondations reconnues d'utilité publique ; adopté - Art. 3 (*régime juridique des fondations d'entreprise*) - Art. 19 de la loi du 23 juillet 1987 (*définition de la fondation d'entreprise*) (p. 594) : son amendement n° 5 : exclusion des personnes physiques de la liste des personnes habilitées à créer une fondation d'entreprise ; possibilité pour les fondateurs d'opter pour la création d'une fondation d'entreprise, dépourvue ou non de but lucratif ; adopté - Art. 19-1 (*création de la fondation d'entreprise soumise à autorisation administrative préalable*) : ses amendements, rédactionnels n° 6 et n° 8 ; adoptés ; n° 7 : autorisation réputée acquise à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande, elle doit faire l'objet d'une publication au Journal officiel ; adopté - Accepte l'amendement n° 23 du Gouvernement (augmentation de la dotation conformément à l'article 19-6 lorsque la modification des statuts a pour objet la majoration du programme d'action pluriannuel) - Art. 19-2 (*durée et prorogation de la fondation d'entreprise*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 24 du Gouvernement (augmentation si besoin est de la dotation initiale par les fondateurs en cas de prorogation) - Art. 19-3 (*capacité juridique et financière de la fondation d'entreprise*) (p. 596) : son amendement n° 9 : lorsque la fondation d'entreprise détient des actions des sociétés fondatrices ou de sociétés contrôlées par elle, elle ne peut exercer les droits de vote attachés à ces actions ; adopté - Art. 19-4 (*composition du conseil d'administration*) : son amendement n° 10 : composition du conseil d'administration chargé d'administrer la fondation d'entreprise ; adopté - Art. 19-6 (*dotation initiale de la fondation d'entreprise*) (p. 598) : son amendement n° 11 : détermination du montant de la dotation initiale de la fondation d'entreprise dans des conditions fixées par voie réglementaire ne pouvant être inférieur au cinquième du montant minimal du programme d'action pluriannuel ; adopté - Art. 19-8 (*ressources de la fondation d'entreprise*) (p. 599) : son amendement n° 12 : interdiction pour les fondations d'entreprise de faire appel à la générosité publique et notamment de recevoir des dons et legs sous peine de retrait de l'autorisation administrative ; adopté - Art. 19-13 (*dévolution des biens de la fondation d'entreprise*) (p. 600) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - Art. 4 (*protection des appellations de « fondation » et de « fondation d'entreprise »*) : son amendement n° 14 : protection et différenciation des deux types de fondation qui doivent indiquer clairement sur les documents édités par les entreprises les mentions « fondation d'entreprise » ou « fondation reconnue d'utilité publique » ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 18 de M. Ivan Renar (obligation pour les groupements constitués avant la publication de la présente loi de se conformer à ces dispositions dans un délai d'un an à compter de la publication) - Après l'art. 4 (p. 601) : son amendement n° 15 : création dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat d'un conseil national des fondations et rôle de ce conseil ; adopté - Intitulé : son amendement n° 16 : « Projet de loi relatif aux fondations et aux fondations d'entreprise modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat » ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la Réunion des musées nationaux** [n° 239 (89-90)] - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 690) : caractère positif de ce projet de loi - Souhaite la création, par la Réunion des musées nationaux, de boutiques dans les grands aéroports français.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1279) : inadaptation des PTT à la compétition internationale - Implantation des agences postales en milieu rural - Diversification des activités de La Poste - (p. 1280) : concurrence internationale dans le secteur des télécommunications - Nouvelles orientations du Centre national d'études des télécommunications, CNET - Recherche - Formation et avenir des personnels.

- **Projet de loi créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le**

développement du mécénat, relatives aux fondations - Deuxième lecture [n° 327 (89-90)] - (13 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1541) : création d'une nouvelle entité juridique : la fondation d'entreprise - Souligne l'importance du chiffre d'affaires de l'ensemble des fondations d'entreprise aux Etats-Unis - Constate que l'Assemblée nationale refuse d'admettre que la fondation d'entreprise peut revêtir un caractère intéressé et être considérée fiscalement comme une société à but lucratif - Problème de la distinction entre la notion de fondation reconnue d'utilité publique et celle de fondation d'entreprise - Favorable à la création d'un Conseil national des fondations - Fixation d'un plancher légal pour les dotations initiales afin de permettre aux petites et moyennes entreprises de participer au mécénat - Déplore que l'Assemblée nationale n'ait pas suivi le Sénat sur la question de la réserve héréditaire légale en cas de succession - Estime que la liberté de tester devrait être quelque peu élargie - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption des amendements présentés - Art. 3 (*le régime juridique de la fondation d'entreprise*) (p. 1543) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Daniel Millaud (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Son amendement n° 2 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives à l'exigence d'une dotation minimale apportée lors de la constitution de la fondation d'entreprise ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 7 du Gouvernement - Art. 3 bis (*régime de déduction fiscale des versements effectués par les entreprises aux fondations d'entreprise*) (p. 1544) : à titre personnel, s'oppose à l'amendement n° 6 du Gouvernement (clarification du régime fiscal des versements à une fondation d'entreprise au regard de l'impôt sur les sociétés) - Art. 5 (*création d'un Conseil national des fondations*) : son amendement n° 3 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; retiré.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière** [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1657) : estime que la France a besoin de sujets d'enthousiasme, de projets mobilisateurs dans les domaines sociaux, économiques, culturels et écologiques - Constate que notre système de sécurité sociale est supérieur en qualité à ceux de nos partenaires, bien qu'il soit très coûteux - Signale que la région Provence-Côte d'Azur progresse grâce au dynamisme et à l'enthousiasme de ses habitants - (p. 1658) : priorité à la recherche - S'interroge sur l'existence d'une politique d'innovation - Constate que les inventions françaises sont souvent valorisées hors de France - Favorable à l'augmentation des moyens des fonds incitatifs, comme l'Anvar - Signale que les pays de l'Est et de l'Europe centrale comptent particulièrement sur la RFA et sur la France - Création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD - Considère comme une priorité absolue la formation massive des hommes et des femmes des pays de l'Est qui en deux générations ont totalement oublié ce qu'était l'initiative individuelle - Considère qu'au-delà de la solidarité demandée nous devons suivre une stratégie de conquête de parts dans un marché potentiel considérable - Souhaite une interaction entre la formation professionnelle des travailleurs français et celle des stagiaires d'Europe centrale - (p. 1659) : signale la mise en place à Prague et à Budapest d'équipes chargées de sélectionner des artisans, des futurs entrepreneurs et de jeunes économistes - Estime possible la définition d'une nouvelle stratégie faisant appel à l'enthousiasme, à la conviction, en même temps que l'on procède à des investissements financiers - Regrette que l'on n'ait pas adopté ce genre de démarche à l'éducation nationale.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** [n° 36 (90-91)] - (13 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3359) : importance des télécommunications dans le domaine économique et culturel - Clarification des rapports entre les pouvoirs publics et les opérateurs, notamment publics - Définition des limites du monopole - Se déclare satisfait de l'affirmation de la volonté de favoriser l'intervention systématique et massive de notre opérateur à l'étranger - Désapprouve l'utilisation de la procédure d'urgence pour ce texte - S'interroge sur la rapidité de l'évo-

lution du monopole vers une plus grande souplesse - Estime inconcevable que la France ne dispose pas d'une réelle autorité d'expertise - Absence de structure épaulant le pouvoir discrétionnaire du ministre - (p. 3360) : constate que le seul recours actuel n'est que de caractère juridique - Institution d'un équivalent du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA pour les télécommunications - Regrette que ce projet ne fasse nulle part mention de la nécessité d'une organisation européenne de communication - Problème du recrutement des fonctionnaires chargés du contrôle - Au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption de certains amendements déposés par les commissions des affaires économiques et des affaires culturelles.

Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 6 (*équipements terminaux*) (p. 3401) : son amendement n° 1, soutenu par M. Ernest Cartigny : obligation de l'usage de la langue française pour l'information des consommateurs en matière de compatibilité des matériels au réseau public ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3705) : son amendement n° I-124, soutenu par M. Jean Delaneau : bénéfice pour les inventeurs d'une réfaction d'assiette égale à 50 % du montant des rémunérations perçues sur les brevets d'invention qu'ils ont déposés ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3737) : amendement n° I-123 de la commission des affaires culturelles, soutenu par M. Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles : déduction possible du revenu des apports faits aux entreprises innovant en création, dans la limite de 200 000 francs par foyer fiscal ; adopté.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4433) : directions régionales de l'environnement.

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4484) : autonomie croissante accordée à France Télécom et à La Poste - Recherche et enseignement - Zones rurales - (p. 4485) : télécopie.

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (recherche scientifique et technique) (p. 4635, 4636) : insuffisance des moyens affectés à la diffusion de la culture scientifique et technique, et de la culture économique et industrielle - Appel à localisation, par la CEE, concernant le projet EULIMA, irradiation de tumeurs cancéreuses : cyclotron Lacassagne à Nice - Valorisation souhaitable de la recherche industrielle : incitation fiscale ; mobilité du personnel ; mobilisation des partenaires - Décentralisation de la recherche - Projet technologique de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt - Reconquête nécessaire de l'espace rural et urbain - Réunion souhaitable d'un colloque portant sur les stratégies scientifiques - (p. 4637) : la commission des affaires culturelles s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4711, 4712) : attachement du Sénat à l'adoption d'une incitation fiscale au profit de l'investissement de l'épargne de proximité dans les entreprises innovantes - Formation ; écoles des mines - Juge souhaitable une diversification du système éducatif et la coopération du ministère de l'éducation nationale avec d'autres services : propose la co-tutelle du ministère de l'industrie sur les lycées professionnels et techniques.

LAIGNEL (André), secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1197, 1198) : promouvoir l'individu et moderniser l'économie, objectifs de la formation professionnelle - Constate que la promotion de l'individu dépend en grande partie de ses capacités professionnelles - Nécessité de contribuer à l'élévation de la qualité de la formation et d'élargir le contrôle administratif et financier de la formation professionnelle - Rôle du crédit-formation - Extension de la gamme des formations débouchant sur l'octroi de diplômes et multiplication des passerelles - Attribution de labels de formation pour garantir la qualité des prestations fournies - Estime que fournir une formation à ceux qui en sont dépourvus est une exigence de justice sociale et de lutte contre l'exclusion - Rappelle que plusieurs millions d'adultes sont dépourvus de toute qualification professionnelle - Priorité à la lutte contre l'illettrisme - Souligne la difficulté d'intégrer dans un processus d'élévation des compétences, des travailleurs dépourvus de toute qualification - Souci du Gouvernement de privilégier dans un premier temps au travers du crédit-formation les populations qu'il s'agit de faire accéder à une première qualification, notamment les jeunes sortis sans diplômes de la formation initiale - Extension du crédit-formation aux salariés sans qualification - (p. 1199) - Droit à la qualification et élargissement des droits individuels dans le domaine de la formation professionnelle - Instauration d'un contrat de formation professionnelle - Amélioration du contrôle des modalités de fonctionnement des organismes d'information qui disposent de fonds publics - Programmation annuelle de l'intervention de l'Etat tant au plan régional qu'au plan national - Instauration du principe d'une labélisation préalable des programmes agréés par l'Etat - Signale que ce projet s'inscrit dans le respect total des principes de répartition des compétences tels qu'ils ont été définis par les lois de décentralisation - (p. 1200) : mise en oeuvre dès la rentrée scolaire d'un véritable droit à la qualification pour les jeunes demandeurs d'emplois - Rappelle que 220.000 jeunes ont, depuis le 1^{er} octobre 1989, manifesté le désir de bénéficier des possibilités nouvelles d'insertion et de qualification - Nécessité de ne pas différer davantage la mise en oeuvre de dispositions qui permettront d'élever la qualité de la formation des adultes - Rappelle que l'élaboration de ce projet a donné lieu à une importante concertation avec le Conseil national de la formation professionnelle et avec les partenaires sociaux - Adoption de 43 amendements lors du débat à l'Assemblée nationale - Propose huit nouveaux amendements faisant droit à certaines demandes des partenaires sociaux - Possibilité de concilier les nécessités de développement économique et les exigences de la justice sociale - Souligne l'urgence de ce projet - Souhaite que l'adoption de ce projet fasse reculer l'inégalité face au savoir - **Question préalable** (p. 1205, 1206) : rappelle la complexité des débats relatifs à la formation professionnelle - Délai nécessaire pour la poursuite de la concertation avec les partenaires sociaux - Volonté de donner un véritable droit à la qualification et de reconnaître ce droit individuel à l'ensemble de ceux qui sont frappés par l'une des injustices les plus graves : l'inégalité face au savoir - Lutte contre l'inégalité en matière de qualification, tâche essentielle de toute politique sociale et économique - Rôle du ministre de l'éducation nationale d'améliorer la formation initiale - Signale la diminution du nombre de jeunes quittant l'enseignement sans qualification - Nécessité d'élever le niveau de la qualification, source de richesse nationale - S'oppose à la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - **Discussion générale (suite)** (p. 1211) : confirme l'absence de tutelle de l'Etat sur les formations en alternance - Absence de recentralisation - (p. 1212) : rappelle que tous les jeunes de moins de 25 ans qui bénéficient du crédit-formation sont au chômage - Problème de la prise en

compte du crédit-formation dans l'allocation de formation-reclassement, AFR - Souhaite qu'au 1^{er} janvier 1991 l'ensemble des personnels sans qualification puisse bénéficier du crédit-formation - Signale que le budget de la formation professionnelle a augmenté de 33 % en deux ans, que le crédit-formation concernera 200 000 jeunes en 1991 et que le nombre de bénéficiaires du congé individuel de formation, CIF, va passer de 25 000 à 55 000 - Rappelle que l'évaluation ne porte que sur les dispositifs d'Etat - Multiplication depuis deux ans des contrats d'étude prévisionnels engagés avec les branches professionnelles - Nécessité de favoriser une parfaite coopération entre l'enseignement initial et la formation continue - Souligne la nécessité de l'évaluation et du contrôle du marché de la formation professionnelle - (p. 1213) : confirme que l'ensemble du texte s'appliquera de plein droit dans les DOM - Rappelle que le crédit-formation est une démarche individuelle - Volonté du Gouvernement de donner à la formation continue ses lettres de noblesse et de permettre aux hommes et aux femmes qui n'ont aujourd'hui aucune qualification d'en acquérir une - Art. 1^{er} (les principes généraux du crédit-formation) - Art. L. 900-3 du code du travail (p. 1214) : ses amendements, rédactionnel n° 48 ; et n° 49 : suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la mise en oeuvre du crédit-formation ; adoptés - (p. 1215) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 3 de suppression, n° 4 (suppression du quatrième alinéa de cet article relatif à la reconnaissance dans les classifications d'une convention collective nationale de branche), n° 40 (totale prise en charge du crédit-formation par l'Etat) et n° 5 (modification du régime actuel du congé individuel de formation) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli (ouverture du crédit-formation sans discrimination à leur retour en France pour certains Français détachés hors de France ou expatriés) - Art. 2 (le crédit-formation des salariés) - Art. L. 931-1-1 (p. 1216) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de M. Hector Viron - Avant l'art. 3 : son amendement n° 50 : modalités d'articulation entre le crédit-formation et la formation en alternance ; adopté - Art. 3 (le crédit-formation des jeunes de 16 à 25 ans) - Art. L. 980-1-1 (p. 1217) : accepte les amendements de suppression n° 15 de la commission et n° 7 de M. Hector Viron - Art. 3 bis (le crédit-formation des jeunes en apprentissage) - Art. L. 117 bis-1-1 : accepte les amendements de suppression n° 16 de la commission et n° 8 de M. Hector Viron - Art. 4 (la création du comité national d'évaluation de la formation professionnelle) - Art. L. 910-3 (p. 1219) : son amendement n° 51 : création, composition et rôle du comité national d'évaluation de la formation professionnelle ; devenu sans objet - S'oppose aux amendements n° 9 de M. Hector Viron (participation du comité national de la formation professionnelle et des organismes définis à l'article L. 910-1 du code du travail à l'évaluation des programmes de formation professionnelle), n° 18 de la commission (attribution des tâches d'évaluation de l'offre de formation au comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de la formation professionnelle continue) et sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 43 de M. André Jourdain - Chapitre II (dispositions modifiant le titre premier du livre IX du code du travail et relatives au comité national d'évaluation de la formation professionnelle et aux groupes régionaux d'évaluation) (p. 1220) : accepte l'amendement n° 17 de la commission précédemment réservé (nouvel intitulé du chapitre : « Dispositions relatives à l'évaluation de la formation professionnelle ») - Art. 5 (le fichier des organismes de formation) - Art. L. 900-4 : accepte l'amendement n° 41 de M. Louis Souvet (absence de prise en compte de l'année de déclaration pour le calcul de la période d'inactivité d'un organisme de formation) - (p. 1221) : accepte l'amendement rédactionnel n° 20 du Gouvernement - Art. 6 (les bilans pédagogiques et financiers établis par les organismes de formation) - Art. L. 920-5 : demande le retrait de l'amendement n° 44 de M. André Jourdain (suppression de la référence aux Livres III et IX qui alourdit la procédure du Fonds national de l'emploi) - Confirme que la procédure ne touche pas au conventionnement du Fonds national de l'emploi - Art. 7 (les droits des stagiaires de la formation professionnelle) - Art. L. 920-5-1 (p. 1222) : son amendement n° 52 : fixation d'un seuil par décret en Conseil d'Etat pour le calcul du sys-

tème de représentation des stagiaires ; devenu sans objet ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de la commission (fixation d'un seuil minimum de 200 heures pour le calcul du système de représentation des stagiaires) - Art. L. 920-5-3 : accepte les amendements rédactionnels n° 22 et n° 23 de la commission - Art. 8 (la publicité émanant d'organismes de formation) - Art. L. 920-6 (p. 1223) : accepte l'amendement rédactionnel n° 24 de la commission - Art. 9 (les règles comptables applicables aux organismes de formation) - Art. L. 920-8 : ses amendements rédactionnels n° 53 et n° 54 ; adoptés - Accepte l'amendement n° 25 de la commission (élévation à un million de francs hors taxe du seuil de chiffre d'affaires annuel des dispensateurs de formation de droit privé constitués en groupements d'intérêt économique au-delà duquel le contrôle des comptes doit être exercé par un commissaire aux comptes) - Art. 10 (les sanctions administratives applicables aux organismes de formation) - Art. L. 920-12 (p. 1224) : accepte les amendements, rédactionnel n° 26 de la commission et n° 45 de M. André Jourdain (renforcement du contrôle exercé sur les organismes de formation quand ils sont financés par l'Etat) - Art. 11 (les contrats de formation professionnelle) - Art. L. 920-13 : accepte l'amendement rédactionnel n° 27 de la commission - (p. 1225) : accepte l'amendement n° 28 de la commission (élévation du délai de rétractation de sept jours à dix jours) - Son amendement n° 56 : interdiction d'exiger une quelconque somme du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation ; adopté - Après l'art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Hector Viron (modification des modalités actuelles de mise en oeuvre des formations, notamment du congé individuel de formation) - Art. 12 (l'habilitation et la programmation des programmes de formation) - Art. L. 940 -1-1 (p. 1226) : s'oppose aux amendements n° 42 de M. Jean Chérioux (nouvelle rédaction de cet article tendant à mettre en place un mécanisme plus réaliste que celui qui est présenté par le projet de loi qui fixe, par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle sur proposition de la commission permanente du conseil nationale de la formation professionnelle, les conditions générales d'habilitation précisées chaque année) et n° 30 de la commission (habilitation délivrée par le Préfet de région ne conditionnant que la passation de conventions de formation financées par l'Etat) - Accepte les amendements de la commission, rédactionnels n° 29 et n° 31, et n° 32 (énumération des dispositions d'application renvoyées à un décret en Conseil d'Etat) - Art. L. 940-1-2 (p. 1227) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 33 de la commission (suppression de la notion d'urgence et caractère annuel de la programmation nationale et régionale de l'ensemble des interventions de l'Etat) - Art. 13 (la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue) - Art. L. 950-2 et L. 950-2-2 : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Hector Viron (augmentation de la contribution obligatoire des employeurs à la formation professionnelle) - (p. 1228) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Hector Viron (augmentation de la participation des entreprises aux dépenses de formation) - Son amendement n° 57 : élévation du montant de la cotisation des entreprises finançant le congé individuel de formation à 0,15 % de la masse salariale pour les trois prochaines années - Art. 13 bis (la présentation d'un rapport au Parlement sur les ressources des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle et sur l'évolution de la participation des employeurs à cette formation) : ses amendements n° 58 et n° 59 relatifs à la présentation d'un rapport par le Gouvernement au Parlement avant le 31 décembre 1991 sur l'utilisation des ressources des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle continue et sur l'évolution de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue ; devenus sans objet - Art. 14 bis (la périodicité de la consultation du comité d'entreprise sur la formation professionnelle) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 35 de la commission - Art. 14 ter (la périodicité de la négociation de branche sur la formation professionnelle) (p. 1229) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de la commission - Art. 14 quater (la codification des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et du conseil national des missions locales) - Art. L. 980-14 et L. 980-15 : s'oppose à

l'amendement de suppression n° 37 de la commission - Art. 15 (contrôle de la formation professionnelle continue) - Art. L. 991-1 (p. 1231) : s'oppose à l'amendement n° 38 de la commission (suppression du dernier alinéa relatif à l'élargissement excessif du contrôle) - Art. L. 991-2 : son amendement rédactionnel n° 60 ; adopté - Accepte l'amendement n° 39 de la commission (la vérification porte éventuellement sur les procédures de représentation des stagiaires et de règlement des conflits éventuels) - Art. L. 991-8 : son amendement n° 63 : contrôle pouvant être opéré d'une façon inopinée en cas d'éléments graves et concordants de nature à justifier une vérification immédiate ; rejeté - Art. 16 (les sanctions pénales) - Art. L. 993-2 (p. 1232) : son amendement n° 66 : possibilité pour le tribunal, en cas de récidive, d'ordonner l'insertion du jugement aux frais du contrevenant dans un ou plusieurs journaux ; adopté - Après l'art. 16 : son amendement n° 64 : élévation progressive de 1 % à 2,1 % du taux de cotisation des établissements hospitaliers publics aux actions de formation professionnelle continue des agents hospitaliers publics ; adopté - (p. 1233) : son amendement n° 65 : élargissement de la représentation des organisations syndicales au sein des organismes paritaires de gestion ; adopté - Son amendement n° 67 (précédemment réservé) : « chapitre VII (nouveau) - Formation professionnelle continue des personnels hospitaliers » ; adopté.

Deuxième lecture [n° 379 (89-90)] - (25 juin 1990) - Discussion générale (p. 2067) : adoption par l'Assemblée nationale en deuxième lecture de l'essentiel des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Inscription dans le droit positif d'un droit nouveau : le droit à la qualification - Promouvoir l'individu par la qualification et développer l'économie grâce à des personnels qualifiés, objectifs de ce projet - Souhaite que d'ici à la fin de l'année tous ceux qui n'ont pas de qualification disposent des moyens d'en avoir une - Institution d'un dispositif de contrôle afin de s'assurer de la qualité de la qualification donnée - Art. 13 bis (p. 2068) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Charles de Cuttoli (rapport présenté par le Gouvernement au Parlement devant préciser les mesures de formation professionnelle éventuellement prises pour favoriser la réinsertion des Français de l'étranger à leur retour en France).

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].*

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) (p. 4263) : budget de la formation professionnelle - Développement du crédit formation industrialisé, CFI - Réforme de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - (p. 4264) : formation continue des ingénieurs - Dotation de décentralisation - Rénovation de l'apprentissage - (p. 4265) : formation professionnelle et éducation nationale - (p. 4278) : importance du crédit formation - Décentralisation - (p. 4279) : réforme de l'AFPA.

LALONDE (Brice), secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs (nommé le 29 mars 1989 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 30 mars 1989). Puis **ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs** (nommé le 2 octobre 1990 dans le même Gouvernement) (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)] (4 avril 1990) - Environnement.

Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)] (4 octobre 1990) - Environnement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Louis Brives : **Déchets (Utilisation des décharges contrôlées)** (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1948).

de M. Pierre Dumas : **Environnement (Environnement et montagne)** (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1956).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 183 de M. Louis Minetti : **Eau et assainissement (Perception d'une taxe sur les eaux d'irrigation par l'agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse)** (JO Débats du 12 mai 1990) (p. 792).

n° 209 de M. Pierre Lacour : **Faune (protection de la) (Mesures envisagées pour la régulation des effectifs de certaines espèces animales)** (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2024).

n° 210 de M. Philippe François : **Chasse (Avenir du statut de garde-chasse)** (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2025).

n° 211 de M. Louis de Catuelan : **Environnement (Indemnisation des dégâts du gibier)** (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2026).

n° 213 de M. Henri de Raincourt : **Chasse (Mesures pour faciliter le développement de la chasse comme activité de loisirs de complément pour les agriculteurs)** (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2026).

n° 214 de M. Roland du Luart : **Chasse (Mise en oeuvre du droit dit de non-chasse)** (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2028).

n° 220 de M. Henri de Raincourt : **Chasse (Création d'un droit de priorité au profit du locataire sortant en matière de location du droit de chasse)** (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2027).

n° 241 de M. Louis Minetti : **Bois et forêts (Situation de l'espace rural et forestier en Provence et Corse)** (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2738).

n° 242 de M. Louis Minetti : **Eau et assainissement (Inquiétude des populations vis-à-vis des problèmes de l'eau)** (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2740).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1964 et du protocole portant modification de la convention du 31 janvier 1963 complémentaire à la convention de Paris du 29 juillet 1960 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, amendée par le protocole additionnel du 28 janvier 1984 [n° 237 (89-90)] - (2 mai 1990) - Discussion générale (p. 626) :** amélioration du régime existant sur le plan international en matière d'indemnisation des dommages susceptibles d'être causés par un accident nucléaire - Conventions de Paris et Bruxelles - Substitution des droits de tirage spéciaux, DTS, du Fonds monétaire international, FMI, à la référence à l'or.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire [n° 238 (89-90)] - (2 mai 1990) - Discussion générale (p. 628, 629) :** objectif d'harmonisation du droit interne avec les protocoles modifiant les conventions de Paris et de Bruxelles précédemment approuvés par le Sénat - Augmentation du plafond de responsabilité de l'exploitant ; caractère d'installation unique des installations sur un même site - Juridictions compétentes - Renforcement des garanties des victimes : adoption du montant maximum d'indemnisation retenu dans la convention - Application de la convention dans tous les cas de transport de substances nucléaires - Garantie financière obligatoire du transporteur pour un transit sur le territoire français - Souhaite l'adoption de ce projet de loi - (p. 633) : place actuelle de l'organisation de la

maintenance dans la sécurité nucléaire - Personnel - Débat permanent sur l'énergie - Charbon : expérience visant à réduire la pollution par effet de serre - Sécurité nucléaire : internationalisation progressive des normes et des contrôles - Importance de la notion de confinement de la radioactivité : accidents de Three Mile Island et de Tchernobyl - Fiabilité des instruments de mesure de la radioactivité, même infime - Critères de définition des installations à risque réduit - Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques - Indemnisation - Rapport à la direction d'EDF, cité par le *Canard enchaîné* du 18 avril 1990 - Mesure visant à réduire la vulnérabilité aux attentats des installations nucléaires - Art. 8 (*certificats d'assurance ou de garantie pour le transport de substances nucléaires*) (p. 634) : accepte l'amendement n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur (suppression de l'obligation pour les transports nationaux) - Art. 10 (*sanctions pénales et mesures administratives*) (p. 635) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (aggravation des sanctions pénales applicables en cas de non respect de l'obligation d'assurance ou de garantie financière) - Art. 12 (*conditions de l'indemnisation complémentaire par l'Etat en dehors de la période d'essai du protocole de 1982 modifiant la convention de Bruxelles*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (relèvement de l'indemnisation complémentaire de l'Etat) - Art. 13 (*abrogation d'articles de la loi du 30 octobre 1968*) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (abrogation de l'article 21) - Art. 15 (*régime transitoire de garantie*) (p. 636) : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1865) : caractère global de la gestion de l'eau - Importance de la politique des déchets - (p. 1866) : gestion collective et arbitrages entre les différents usages de l'eau - Amélioration objective de la qualité de l'eau - Approvisionnement en eau ; travaux d'interconnexion des réseaux à la suite de la sécheresse de 1976 - Ressources suffisantes ; refuse une politique systématique de construction de barrages - Lutte contre le gaspillage : fuites ; modalités d'utilisation de l'eau - Aménagement des cours d'eau : corrélation avec la qualité de l'eau ; respect de la nature ; liaison avec l'aménagement de la vallée ; gestion de la variabilité ; « éponges naturelles » - Ruissellement : moyens de rétention d'eau ; révision nécessaire des instructions techniques sur les réseaux séparatifs d'évacuation d'eau - Ignorance de la qualité des cours d'eau ; défaillances statistiques et inventaires quinquennaux, comparaisons difficiles - Cartes départementales d'objectifs de qualité départementales - (p. 1867) : pollution : absence d'indicateur synthétique - Assainissement autonome - Stations d'épuration : importance de la tuyauterie ; services d'assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration, SATESE ; stagnation des investissements ; lenteur de l'avance des dossiers de construction - Prochaine directive européenne sur l'assainissement domestique : obligation de résultat des municipalités - Lutte contre la pollution : corps des inspecteurs des établissements classés ; prévention en matière agricole ; étude d'une norme Afnor des produits propres - Volonté d'achever la décentralisation dans le domaine de l'eau - Financements : complémentarité et péréquation à l'échelle locale - Améliorations juridiques : nappes souterraines ; autorisation de prélèvement ; police des eaux - Publication des conclusions gouvernementales avant la discussion du plan national de l'environnement - (p. 1868) : négociation difficile de la directive européenne « nitrates » : champ d'application ; nature de la réglementation - Classes d'eau organisées par les agences de bassin - Volonté de simplifier les obligations en matière de pêche dans les étangs.

- Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)] - (29 juin 1990) - Discussion générale (p. 2313) : estime que ce texte concerne directement des millions de Français et d'étrangers qui se rendent à la mer ou à la montagne pour se détendre dans le calme en ménageant la nature - Nécessité de s'autodiscipliner et d'édicter des règles pour discipliner l'usage des véhicules à moteur de façon à aménager des espaces de silence où la nature reste impolluée - (p. 2314) : importance des dégradations

causées au milieu naturel notamment les dunes par les véhicules tout terrain et par les motos - Estime que le phénomène 4 x 4 ne peut plus être considéré comme marginal - Reconnaît l'existence d'une pollution liée au travail - Existence de plusieurs sortes de dérangements causés par les véhicules à moteur au milieu naturel - Perturbation de la faune - Constate que les sportifs sont les mieux informés et les plus conscients - Problème des adeptes de l'enduro ou des courses sur parcours naturel - Evoque la loi sur le développement et la protection de la montagne de 1985 qui a conféré aux maires des zones de montagne un pouvoir important - Estime que les pénalités encourues par les contrevenants sont ridiculement faibles et peu dissuasives - Préparation d'un guide de l'élu face aux pénétrations motorisées des milieux naturels - (p. 2315) : nécessité d'instituer un corps de règles claires et acceptables par tous dans la mesure où elles correspondent mot pour mot aux recommandations des protecteurs de la nature et des sportifs organisés - Nécessité de préciser les conditions d'exercice de la liberté d'aller et de venir garantie par la Constitution - Interdiction du hors piste - Possibilité pour les autorités locales de prendre des mesures adaptées aux circonstances particulières - Aggravation des pénalités encourues par les contrevenants - Problème de la disparition de certains itinéraires pour les randonneurs équestres, pédestres et motorisés - Rappelle que globalement les autos et motos ont à leur disposition hors zone urbaine 2 500 000 kilomètres de routes et chemins ouverts à la circulation publique - Renvoi en commission (p. 2320) : considère que cette demande de renvoi en commission n'est pas justifiée - Estime important que ce soit d'abord le Sénat qui examine ce projet de loi - (p. 2323) : vigilance du Gouvernement en ce qui concerne l'application de la loi « montagne » - Possibilité pour les communes de s'organiser entre elles pour que des gardes champêtres exercent leur activité au plan intercommunal - Sécurité écologique indispensable à nos contemporains - Problème de l'entretien des voies rurales à la charge de la commune actuellement - Art. 1 (*interdiction de circulation en dehors des voies et chemins*) (p. 2324) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la précision selon laquelle l'interdiction du hors piste est justifiée par l'utilisation, « dans l'intérêt de tous » des espaces naturels) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission - S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Louis de Catuelan (circulation des véhicules à moteur autorisée dans les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique après autorisation accordée par arrêté du maire) - Après l'art. 2 (*interdiction des scooters des neiges*) (p. 2325) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (interdiction d'utiliser à des fins de loisir les engins motorisés adaptés à la progression sur neige) - Art. 3 (*pouvoirs de police du maire*) (p. 2326) : s'oppose aux amendements de M. Louis de Catuelan, n° 16 (possibilité pour le maire d'interdire par arrêté l'accès de certaines voies ou de certaines portions de voies) et n° 17 (possibilité pour le maire d'interdire par arrêté l'accès de toutes ou de certaines portions de voies) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 18 du même auteur (possibilité pour le maire d'interdire l'accès de certaines voies à certaines catégories de véhicules dont la circulation est de nature à compromettre la conservation desdits chemins) - (p. 2327) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 7 de la commission (absence d'application des dispositions de cet article aux seuls véhicules utilisés pour assurer les missions de service public) et n° 19 de M. Louis de Catuelan (dégâts occasionnés par les véhicules utilisés pour assurer les missions de service public et par les véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, à leur charge) - Art. 4 (*pouvoirs de police du représentant de l'Etat dans le département*) (p. 2328) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Art. 2 (*précédemment réservé p. 2325*) (*exceptions au principe d'interdiction*) (p. 2329) : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission, s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Louis de Catuelan (absence d'application de l'interdiction de circulation, prévue à l'article 1^{er}, aux véhicules utilisés à des fins professionnelles d'exploitation, d'entretien ou de recherche motivée) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (distinction

entre l'autorisation d'ouverture de terrains de sports motorisés de celle des épreuves et compétitions) - Après l'art. 4 (plan départemental des itinéraires de randonnées motorisés) (p. 2330, 2331) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (établissement par le département d'un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées) et, sur cet amendement, son sous-amendement n° 23 ; devenu sans objet - S'oppose au sous-amendement n° 24 de M. Jean Simonin - Art. 5 (constatation des infractions) : accepte l'amendement de coordination n° 10 de la commission - Après l'art. 8 (dispositions relatives à la publicité) (p. 2332) : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (interdiction de toute forme de publicité directe ou indirecte présentant un véhicule en situation d'infraction aux dispositions de la présente loi) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 13 (autorisation pour les associations agréées de défense de l'environnement à se constituer partie civile lorsqu'une infraction a été commise en matière de circulation dans les espaces naturels) - Accepte l'amendement n° 21 de la commission (fixation en tant que de besoin par décret en Conseil d'Etat des modalités d'application de la présente loi).

Deuxième lecture [n° 1 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2912, 2913) : souhaite ne pas voir introduire dans la loi trop de cas particuliers - Approbation quasi-unanime de ce texte par les deux assemblées - Existence d'interdictions d'accès de certaines zones fragiles pour les engins tout terrain - Art. 1^{er} (p. 2915) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, rédactionnel n° 1, et n° 2 (suppression de l'obligation pour les chartes constitutives des parcs naturels régionaux de réglementer la circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins des communes adhérentes du parc) - Art. 2 (p. 2916) : s'oppose à l'amendement n° 14 de Mme Danielle Bidard-Reydet (interdiction de pratiquer des sports motorisés dans les zones bénéficiant de protection légale) - Art. 2 bis : son amendement n° 18 : utilisation possible sur un anneau permanent autorisé par le maire, d'engins motorisés conçus pour la progression sur neige à des fins de loisirs ; rejeté - Art. 3 (p. 2917) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 3, n° 4 et n° 5, relatifs à la possibilité pour le maire d'interdire à titre permanent ou temporaire l'accès de certaines voies ou de certains secteurs de la commune à certaines catégories de véhicules dont la circulation est de nature à compromettre la protection des espaces naturels ; et n° 6 (application des dispositions relatives à l'interdiction d'accès à certaines voies aux véhicules professionnels) - Art. 4 (p. 2918) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de coordination de la commission n° 7, n° 8, n° 9 et n° 10 - Art. 4 bis : s'oppose aux amendements, n° 15 de Mme Danielle Bidard-Reydet (possibilité pour le département d'établir un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées dont la création et l'entretien demeurent à sa charge) et n° 13 de M. Jean Boyer (établissement par le département d'un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées dont la création et l'entretien demeurent à sa charge, après consultation d'associations départementales de protection et de défense de la nature, ainsi que des associations départementales représentatives des pratiquants de sports motorisés) - (p. 2919) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Danielle Bidard-Reydet (renforcement de l'obligation pour les randonneurs motorisés d'emprunter les itinéraires inscrits dans le plan départemental) - Accepte l'amendement de coordination n° 11 de la commission - Art. 5 bis (p. 2921) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Henri Geotschy (possibilité pour un groupement de collectivités d'avoir en commun un ou plusieurs gardes champêtres compétents sur l'ensemble du territoire des communes constituant ce groupement) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 17 de M. Jacques Bellanger.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ensemble six annexes) [n° 466 (89-90)]** - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3052) : convention de Bâle du 22 mars 1989 - Responsabilité des pays producteurs de déchets sur leur territoire - Souveraineté étatique ; santé des populations ; environnement natu-

rel - 1988 : révélation des trafics Nord-Sud de déchets - « Psychose du déchet » - Renchérissement des coûts d'élimination - Organisation de l'unité africaine, OUA, « crimes contre l'Afrique » - Absence d'implication de la France dans ces trafics - Elaboration sous l'égide du programme des Nations unies pour l'environnement - Système de coopération internationale pour la gestion des déchets : transferts technologiques, assistance des pays en voie de développement - Contrôle très strict des mouvements de déchets dangereux - (p. 3053) : création d'un secrétariat pour la centralisation des renseignements et des statistiques, pour la coordination avec les autres organismes internationaux, pour la recherche des trafics illicites à la demande des Etats - Loi du 30 décembre 1988 modifiant la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux - Décret du 23 mars 1990 soumettant à autorisation les exportations vers les Etats tiers de la Communauté - Importation par la France des déchets de certains pays en voie de développement pour traitement - Ratification imminente de la convention par les Etats membres de la Communauté - Moralisation du commerce des déchets - (p. 3055) : avancement des travaux en matière de protection de la couche d'ozone - Compétence de l'organisation de Vienne en matière nucléaire - Nécessité d'un nouvel examen de la question des déchets nucléaires - (p. 3056) : étude du Commissariat à l'énergie atomique, CEA, en matière de stockage définitif des déchets nucléaires - Essonne ; vérification des informations parues dans la presse concernant le site de Saint-Aubin - Souhait du Président de la République d'une plus grande indépendance des organismes de contrôle vis-à-vis du CEA ; Institut de protection et de sûreté nucléaire, IPSN - France : absence de monopole de mesure de la radioactivité : collectivités locales, associations de citoyens - Commission d'agrément technique des laboratoires mesurant la radioactivité - Obligation pour les exploitants de rendre publiques leurs propres mesures - Recommandation aux préfets pour la mise en place de commissions mixtes, pluralistes, de mesures - Nettoyage des sites, liste fournie par le CEA, mesures - Sanctions - Possibilité d'une réorganisation administrative du contrôle des déchets nucléaires - Ne s'opposera pas à la mise en place d'une Haute autorité - Affirmation de l'autorité des élus ; Office parlementaire d'évaluation des choix techniques.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3441) : création prévue d'un Institut français de l'environnement - Défaut d'application de la législation existante - Création de directions régionales de l'environnement - Partenariat avec les collectivités territoriales et les entreprises - (p. 3442) : fusion entre l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et l'Agence pour la qualité de l'air, AQA - Synergie entre les déchets, l'énergie et la protection de l'environnement - Effet de serre ; causes ; conférence des Nations unies tenue à Genève sur le climat - Champ de compétence de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie, établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC ; extension à la pollution du sol et à la lutte contre les nuisances sonores - Maintien du système actuel de gestion de l'eau par les agences de bassin - (p. 3443) : ressources de l'Agence ; principe « pollueur-payeur » - Délégations régionales - Conseil d'administration - Personnel des actuelles agences - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 3477) : échelons régionaux de l'Agence - Maintien des centres techniques déjà existants - Ordures ménagères ; réflexion sur l'institution d'une taxe sur la mise en décharge ; nécessaire participation des industriels à l'effort de recyclage - Personnels des agences ; concertation ; statuts - (p. 3478) : recherche - Fonctionnement satisfaisant des agences de bassin, établissements publics à caractère administratif, organisées en comités de bassin - Agence européenne de l'environnement - Principe « pollueur-payeur » - Politique des transports : révision difficile et nécessaire de la politique de l'automobile ; développement au détriment du rail ; bicyclette - Agriculture - Décharge de Saint-Aubin, dans le département de l'Essonne ; attitude du Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Ressources de la nouvelle agence ; taxe éventuelle sur le gaz carbonique -

Art. 1^{er} (création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence de l'environnement et des économies d'énergie) (p. 3479) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de M. Roland Grimaldi (modification de l'appellation : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) - Sur l'amendement n° 2 de la commission (compétences et organisation interne de l'Agence), son sous-amendement n° 34 ; rejeté ; en conséquence, s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 19 de M. Pierre Dumas (incitation à la limitation de la production de déchets) et s'oppose au sous-amendement n° 20 du même auteur - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Louis Moinard - **Après l'art. 1^{er}** (p. 3482) : sur la création de délégations régionales de l'Agence, accepte l'amendement n° 10 de M. Roland Grimaldi et s'oppose aux amendements n° 24 de M. Pierre Dumas et n° 26 de Mme Danielle Bidard-Reydet - (p. 3484) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Louis Moinard (conseil d'orientation de l'Agence) - **Après l'art. 2 (par priorité)** : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (commission de surveillance de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ; sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 27 de Mme Danielle Bidard-Reydet (représentation parlementaire de la commission de surveillance : principe de pluralisme) ; accepte le sous-amendement n° 30 de M. Louis Moinard et s'oppose au sous-amendement n° 31 du même auteur - **Art. 2 (composition du conseil d'administration de l'Agence)** (p. 3487) : accepte l'amendement n° 12 de M. Roland Grimaldi (modification de la composition) - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les sous-amendements n° 13 et n° 14 de M. Roland Grimaldi - **Intitulé** (p. 3489) : accepte l'amendement de coordination n° 18 de M. Roland Grimaldi.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4410) : plan national pour l'environnement - Pollution de l'air ; décision de la CEE tendant à la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre - Pollution domestique - Déchets - Bruit - Protection de la nature ; politique rurale - (p. 4411) : formation - Nécessaire prise en compte des contraintes de l'environnement par tous les secteurs d'activité - Principe pollueur-payeur assorti de la vérité des prix - Fiscalité - Partenariat avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises - Labels écologiques - Evolution des crédits - Recherche ; création de l'Institut français de l'environnement - Institut national de l'environnement industriel et des risques, INEIRIS - Observatoire du patrimoine naturel - Préservation des espèces - (p. 4412) : moyens fiscaux de lutte contre la pollution de l'air - Agence pour la qualité de l'air, AQA - Politique de l'eau ; redevances perçues par les agences de bassin - Préparation par la CEE d'une directive relative aux eaux usées urbaines - Cours d'eau et rivières - Littoral - Gestion des déchets ; flux en provenance de la CEE - Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Protection de la nature - Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV - Contrats de plan Etat-région - Associations - Labels écologiques - Action internationale de la France - Préparation de la Conférence internationale des Nations unies sur l'environnement et le développement - (p. 4413) : organisation du ministère de l'environnement : installation de directions régionales de l'environnement - Représentation du ministère de l'environnement au sein des directions régionales de l'industrie et de la recherche, DRIR, et des directions régionales de l'agriculture - (p. 4427) : administration du ministère de l'environnement - Plan national pour l'environnement - FIQV - Rôle des taxes parafiscales dans la lutte contre le bruit - Déchets ; plans départementaux pour les ordures ménagères ; plans régionaux pour les déchets industriels - Sites de classe I ; garantie nécessaire de l'Etat ; péréquation équitable de la taxe professionnelle - (p. 4428) : décharges sauvages - Recyclage des déchets - Décharges - Incidents dans le département du Finistère - Création éventuelle d'une taxe de mise

en décharge - (p. 4429) : politique de l'eau ; barrages - Pollution par les nitrates - Contrats de rivières - Contrats de baies - Pollution des rivières par les mégisseries du département de l'Indre - Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE - Agences de bassin - Conservatoire du littoral - Loi du 3 janvier 1986, dite loi « littoral » - Formation ; succès des classes d'eau - Parcs naturels régionaux - Forêt - Incendies de forêt - Chasse ; directive de la CEE relative à la protection des oiseaux - Plastique biodégradable - INEIRIS - Réglementation communautaire sur les biotechnologies - Ilet Cossón à la Guadeloupe - (p. 4431) : région parisienne - Pollution atmosphérique des grandes villes - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Formation - (p. 4432) : plan national pour l'environnement - Contrats de gestion d'espaces - Carburant utilisé par les autobus de la RATP.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 120 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4951) : police de l'environnement - Demande la suppression de l'article 5 bis permettant aux communes d'avoir en commun plusieurs gardes champêtres - **Art. 5 bis** : son amendement de suppression n° 1 ; rejeté avec l'ensemble du texte.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 121 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4953) : accord en CMP.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Nouvelle lecture [n° 176 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5335) : concertation prévue pour l'application du projet de loi - **Art. 1^{er}** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement du texte adopté par la CMP) - **Art. 3** (p. 5336) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement du texte adopté par la CMP) - **Art. 4** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de coordination de la commission - **Art. 5 bis (supprimé par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture)** : s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 4 de la commission.

LA MALENE (Christian de), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

LANG (Jack), ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Puis **ministre de la culture, de la communication et des grands travaux** (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à la réunion des musées nationaux [n° 239 (89-90)] (12 avril 1990) - Secteur public.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat [n° 4 (89-90)]** - (26 avril 1990) - Discussion générale (p. 583) : création d'une catégorie nouvelle de personnes morales : la fondation d'entreprise - Loi du 17 juillet 1987 : possibilité

pour l'acte de fondation de créer une personne morale nouvelle si les fondateurs le décident - Rappelle que la France a été longtemps opposée à l'idée même de mécénat privé - Réconciliation de la culture et de l'économie grâce à la réhabilitation du mécénat - (p. 584) : rappelle que certaines dispositions fiscales permettent aux particuliers ou aux entreprises de déduire leurs dons dans la limite d'une fraction de leur chiffre d'affaires - Naissance de la fondation d'utilité publique après de longues procédures - Rappelle que la fondation d'entreprise répond aux trois grandes caractéristiques du régime des fondations : groupement de biens affectés à une oeuvre d'intérêt général à but non lucratif ; création après autorisation de la puissance publique ; obligation d'une dotation initiale en capital, non affectée au financement des activités de la fondation - Plusieurs assouplissements proposés par le projet : allègement du contrôle public, réduction du montant de la dotation minimale, suppression de la pérennité de la dotation, maintien de la prérogative des fondations d'utilité publique qui seules peuvent recevoir des dons et faire appel à la générosité publique - Absence de dispositions fiscales nouvelles - Signale deux points de divergence importants relatifs à la réduction de la part réservataire des héritiers et aux conceptions de l'objet des fondations d'entreprises - Constate que le parrainage se développe actuellement de façon heureuse - Favorable à la réforme qui consiste à autoriser une entreprise à donner son nom à une fondation - **Art. 1^{er} (définition générale de la fondation)** (p. 590) : son amendement n° 20 : obligation pour l'ensemble des fondations d'établir des comptes annuels selon les principes définis au code de commerce ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (possibilité pour les établissements publics industriels et commerciaux de créer des fondations reconnues d'utilité publique portant leur nom) - (p. 591) : distinction entre parrainage et fondation - Signale que la déduction fiscale joue pour les dépenses d'entreprise et non pour celles de la fondation - **Art. 2 (régime juridique des fondations reconnues d'utilité publique)** (p. 592) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (versement de la dotation initiale d'une fondation reconnue d'utilité publique en plusieurs fractions sur une période maximum de cinq ans à compter de la date de publication au Journal officiel du décret lui accordant la reconnaissance d'utilité publique) - Après l'art. 2 (p. 593) : sur les amendements de la commission, accepte l'amendement n° 3 (création directe par voie testamentaire de fondations reconnues d'utilité publique) et s'oppose à l'amendement n° 4 (plafonnement de la réserve héréditaire légale pour les successions importantes afin de favoriser les legs à des fondations reconnues d'utilité publique) - Son amendement n° 21 : création directe par voie testamentaire de fondations reconnues d'utilité publique ; devenu sans objet - **Art. 3 (régime juridique des fondations d'entreprise)** - **Art. 19 de la loi du 23 juillet 1987 (définition de la fondation d'entreprise)** (p. 594) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (exclusion des personnes physiques de la liste des personnes habilitées à créer une fondation d'entreprise ; possibilité pour les fondateurs d'opter en faveur de la création d'une fondation d'entreprise soit dépourvue de but lucratif soit non dépourvue de but lucratif) - Son amendement n° 22 : exclusion des personnes physiques qui ont la qualité de commerçant de la liste des personnes habilitées à créer une fondation d'entreprise ; devenu sans objet - **Art. 19-1 (création de la fondation d'entreprise soumise à autorisation administrative préalable)** (p. 595) : accepte les amendements de la commission n° 7 (autorisation réputée acquise à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande, elle doit faire l'objet d'une publication au Journal officiel) et rédactionnels n° 6 et n° 8 - Son amendement n° 23 : augmentation de la dotation conformément à l'article 19-6 lorsque la modification des statuts a pour objet la majoration du programme d'action pluriannuel ; adopté - **Art. 19-2 (durée et prorogation de la fondation d'entreprise)** : son amendement n° 24 : augmentation si besoin est de la dotation initiale par les fondateurs en cas de prorogation ; adopté - **Art. 19-3 (capacité juridique et financière de la fondation d'entreprise)** (p. 596) : accepte l'amendement n° 9 de la commission (lorsque la fondation d'entreprise détient des actions des sociétés fondatrices ou de sociétés contrôlées par elle, la fondation ne peut exercer les droits de

vote attachés à ces actions) - **Art. 19-4 (composition du conseil d'administration)** (p. 598) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (composition du conseil d'administration chargé d'administrer la fondation d'entreprise) - **Art. 19-6 (dotation initiale de la fondation d'entreprise)** (p. 599) : son amendement n° 25 : fixation par décret en fonction du montant du programme pluriannuel, du montant auquel la dotation initiale ne peut être inférieure ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (détermination du montant de la dotation initiale de la fondation d'entreprise dans des conditions fixées par voie réglementaire ne pouvant être inférieur au cinquième du montant minimal du programme d'action pluriannuel) - **Art. 19-8 (ressources de la fondation d'entreprise)** : accepte l'amendement n° 12 de la commission (interdiction pour les fondations d'entreprise de faire appel à la générosité publique et notamment de recevoir des dons et legs sous peine de retrait de l'autorisation administrative) - **Art. 19-13 (dévolution des biens de la fondation d'entreprise)** (p. 600) : accepte les amendements de la commission n° 13 d'ordre rédactionnel et n° 14 (protection et différenciation des deux types de fondation qui doivent indiquer clairement sur les documents édités par les entreprises les mentions « fondation d'entreprise » ou « fondation reconnue d'utilité publique ») - **Après l'art. 4** (p. 602) : accepte l'amendement n° 14 de la commission (protection et différenciation des deux types de fondation qui doivent indiquer clairement sur les documents édités par les entreprises les mentions « fondation d'entreprise » ou « fondation reconnue d'utilité publique ») - **Intitulé** : accepte l'amendement n° 16 de la commission (« Projet de loi relatif aux fondations et aux fondations d'entreprise modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat »).

- **Projet de loi relatif à la Réunion des musées nationaux [n° 239 (89-90)]** - (9 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 686, 687) : réforme par ce projet de loi du statut de la Réunion des musées nationaux : transformation d'un établissement public administratif en établissement public industriel et commercial - Politique de rénovation des musées de France et effort budgétaire en leur faveur - Augmentation rapide du chiffre d'affaires de la Réunion des musées nationaux ; développement de ses activités : organisation d'expositions artistiques, édition d'art - Nécessité d'une réforme du statut du personnel et d'un appel au mécénat - Maintien de l'unité de gestion de la direction des musées de France et de la Réunion des musées nationaux, par dérogation à la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public - (p. 690) : compatibilité entre la mission de service public de la Réunion des musées nationaux et la gestion commerciale de ses activités - Effort d'ouverture des musées nationaux les jours fériés - Amélioration du statut des conservateurs des musées nationaux - Politique en faveur des acquisitions d'oeuvres d'art : actif des compagnies d'assurance, soutien au mécénat - Salaires du personnel de la Réunion des musées nationaux.

- **Projet de loi créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, relatives aux fondations - Deuxième lecture [n° 327 (89-90)]** - (13 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1540) : mise en place d'une catégorie juridique nouvelle : la fondation d'entreprise - Définition des frontières qui séparent la fondation d'utilité publique de la fondation d'entreprise - Estime que l'on pourra apprécier la valeur pratique de cette législation nouvelle suivant l'usage qu'en feront les entreprises - Constate que les petites et moyennes entreprises sont de plus en plus nombreuses à accéder au mécénat - Abaissement possible de la dotation minimale à 200 000 francs - Problème de la création d'un Conseil national des fondations - (p. 1541) : reste convaincu que cette nouvelle loi sera propice au développement des arts - **Art. 3 (le régime juridique de la fondation d'entreprise)** (p. 1543) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Daniel Millaud (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Sur l'amendement n° 2 de M. Pierre Laffitte, rapporteur (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives à l'exigence d'une dotation minimale apportée lors de la constitution de la fondation

d'entreprise), son sous-amendement n° 7 ; adopté - Art. 3 bis (*régime de déduction fiscale des versements effectués par les entreprises aux fondations d'entreprise*) (p. 1544) : son amendement n° 6 : clarification du régime fiscal des versements à une fondation d'entreprise au regard de l'impôt sur les sociétés ; rejeté - Art. 5 (*création d'un Conseil national des fondations*) (p. 1545) : son amendement n° 5 : rétablissement des dispositions de l'article 5 portant création du Conseil national des fondations ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) (p. 3962) : Mozart - Rimbaud - Bibliothèque de France - (p. 3963) : grands travaux - Enseignement supérieur - Ecole nationale du patrimoine - Rénovation des grands musées provinciaux - Ecole d'art de Tourcoing - Ecole d'art de Limoges - Rénovation du Théâtre national de Strasbourg - Aménagement de l'hospice Saint-Louis à Avignon - Chantier archéologique de Bibracte - Grand Louvre - (p. 3976) : libre circulation des biens culturels - Libre circulation des biens du patrimoine - (p. 3977) : rénovation des musées de France - Grand Louvre - Bibliothèque de France - Rénovation des bibliothèques publiques - Bibliothèques municipales - (p. 3978) : Bibliothèque de France - Bibliothèque nationale - Pyramide du Louvre - Grand Louvre - Opéra de la Bastille - Enseignements artistiques - Cinéma - Société pour le financement de l'industrie cinématographique, SOFICA - (p. 3979) : centre Georges Pompidou - Politique des musées - Danse - Archéologie de sauvetage - Opéra de la Bastille - (p. 3980) : Palais Garnier - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 3893) : s'oppose aux amendements, n° II-7 de M. Raymond Bourguin et n° II-9 de M. Michel Miroudot tendant à réduire les crédits du Titre III.

LANIER (Lucien), sénateur du Val-de-Marne (apparenté RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990) ; puis nommé rapporteur (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 165 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 215 (89-90)] (4 avril 1990) - **Communes**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 39 (89-90)] de M. Raymond Bourguin et plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipale à Paris [n° 258 (89-90)] (25 avril 1990) - **Police**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 310 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 329 (89-90)] (30 mai 1990) - **Communes**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 398 (89-90)] (19 juin 1990) - **Communes**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 418 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 419 (89-90)] (22 juin 1990) - **Communes**.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 239 (*JO Débats* du 27 septembre 1990) (p. 2069) - **Ministère : Solidarité - Situation des personnes âgées dépendantes**

- (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2744) - Personnes âgées.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 165 (89-90)]** - (12 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 272, 273) : lois de décentralisation du 22 juillet 1983 et du 25 janvier 1985 - Rapport au Parlement sur les conditions de participation des communes aux dépenses des collèges - Bilan de l'application du régime transitoire de financement des collèges par les départements - Demande l'association à la politique éducative - Croissance sensible des charges incombant aux départements, notamment en matière d'investissements ; état de délabrement d'une partie du parc des établissements transférés sans les moyens financiers correspondants - Désengagement progressif de l'Etat marqué par l'évolution de la dotation générale de décentralisation, DGD, et de la dotation départementale d'équipement des collèges, DDEC - Inégalité de situation entre les départements - (p. 274) : équipements sportifs - Texte en projet : extinction des participations obligatoires des communes par un mécanisme dégressif - Maintien des contributions volontaires des communes aux dépenses d'investissement par accord contractuel - Propositions de la commission des lois : report de la date limite fixée aux conseils généraux pour décider de la date à laquelle le département cesse de percevoir une participation communale à ces dépenses ; maintien du dispositif de versement direct des participations aux départements ; suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale limitant l'application du nouveau régime aux seules dépenses nouvelles d'investissement ; légalisation du taux zéro immédiat et des cessations de participation communale déjà intervenues ; principe de l'établissement d'un bilan exact de l'état du parc des collèges à partir du transfert des compétences - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 1^{er} (extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement)** (p. 286, 287) : ses amendements de forme n° 12, n° 13 et n° 14 ; adoptés - Son amendement n° 15 : prolongation du délai donné aux conseils généraux pour décider des modalités d'extinction de la participation des communes ; adopté - Son amendement n° 16 : légalisation des cessations de participation communale intervenues dès le 1^{er} janvier 1990 ; rejeté - (p. 288) : accepte l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif) - (p. 289) : son amendement n° 17 : liberté laissée au département de fixer le calendrier de décroissance de la participation jusqu'à la date de l'extinction ; adopté - Son amendement de cohérence n° 18 ; retiré - S'oppose à l'amendement n° 5 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990) - (p. 290) : s'oppose à l'amendement n° 1 de Mme Hélène Luc (augmentation de la dotation générale de décentralisation versée aux départements) - **Art. 2 (modalités de versement de la participation des communes aux dépenses d'investissement)** (p. 290, 291) : son amendement de suppression n° 19 ; retiré - Sur l'amendement n° 7 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (convention entre le département et la commune), qu'il accepte, son sous-amendement n° 32 ; adopté - **Art. 3 (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement)** (p. 292) : ses amendements de forme n° 20 et n° 21 ; adoptés - Son amendement n° 22 : suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale visant à ne faire bénéficier du dispositif d'extinction progressive de la participation communale que les dépenses nouvelles d'investissement ; rejeté - (p. 294) : son amendement n° 23 : prolongation du délai imparti au conseil général pour fixer l'échéancier de la cessation de participation des communes ; adopté - Son amendement n° 24 : légalisation des cessations de participation communale intervenues dès le 1^{er} janvier 1990 ; retiré - (p. 295) : ses amendements n° 25 de coordination ; adopté ; et n° 26 de cohérence ; retiré - (p. 296) : son amendement n° 27 : présentation d'un rapport annexé au projet de loi de finances appréciant pour chaque département l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements de l'enseignement secondaire du premier cycle et l'état du patrimoine transféré ; adopté

après modification par le sous-amendement n° 33 de Mme Hélène Missoffe (établissements d'enseignement privé sous contrat), qu'il accepte - **Après l'art. 3** (p. 298) : accepte l'amendement n° 29 bis de M. Paul Girod (transfert de propriété des bâtiments au département après l'extinction de toute participation des communes) - Accepte l'amendement n° 28 de Mme Hélène Missoffe (possibilité d'aide du département aux établissements privés sous contrat).

- **Conclusions du rapport de M. Lucien Lanier fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 39, 89-90) de M. Raymond Bourguin, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'exercice du pouvoir de police municipal à Paris [n° 258 (89-90)]** - (11 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 776) : rappelle que de grandes réformes ont précédé le processus de décentralisation en région parisienne : la loi du 10 juillet 1964 avec la création des nouveaux départements et la loi du 31 décembre 1975 qui redonnait un maire à Paris - Rappelle la réussite de ces deux réformes qui ont permis en 1976 la réforme de la région de l'Île-de-France et en 1982 celle des lois portant décentralisation - (p. 777) : estime que le régime de la police municipale à Paris est dérogatoire au droit commun et peu propice à un partage des responsabilités - Favorable au maintien des attributions du préfet de police - Souhaite que l'on rende à Paris certaines attributions dont la ville assume déjà une grande part de la charge financière - Rappelle que le maire est l'autorité principale devant garantir l'ordre public local - Signale que la deuxième partie du rapport écrit décrit le régime des communes à police d'Etat et que la situation particulière de Paris remonte au consulat - Loi du 29 décembre 1986 et élargissement des compétences du maire de Paris en ce qui concerne la salubrité de la voie publique et le maintien du bon ordre - Application à Paris du régime des communes à police d'Etat afin de doter la capitale de compétences semblables à celles des grandes villes de France - Signale que le régime dérogatoire imposé à Paris est une exception par rapport aux autres capitales de la Communauté européenne - Article 1^{er} et modification des articles du code des communes traitant des attributions du maire de Paris et du préfet de police - (p. 778) : nécessité de reconnaître l'évolution de l'histoire dans le droit et dans les faits - Propose que les villes de France se servent réciproquement d'exemple et qu'elles soient traitées également en droit - (p. 784, 785) : accord unanime sur la nécessité et sur l'opportunité d'un débat - Constate l'opposition du Gouvernement à cette proposition - Signale que la commission des lois estime que le moment est venu d'un juste rééquilibrage des attributions en matière de police municipale pour situer Paris dans le cadre du droit de la décentralisation - Estime que le régime de Paris a bien fonctionné dans sa première étape de décentralisation et qu'il convient désormais de le parfaire et de l'achever en application de la loi qui est celle des grandes communes de France, notamment des plus grandes villes.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Deuxième lecture [n° 310 (89-90)]** - (7 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1406) : retour de l'Assemblée nationale sur l'assouplissement du mécanisme d'extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des collèges adopté par le Sénat - Abandon de la disposition votée par le Sénat prévoyant l'annexion à la loi de finances d'un rapport sur le transfert de compétences des collèges - (p. 1407) : établissements d'enseignement privés sous contrat ; loi Falloux - Propriété des établissements : processus de mise à disposition des biens prévue par la loi du 22 juillet 1983 - Espère un accord sur ce texte - **Art. 1^{er}** (p. 1409, 1410) : accepte l'amendement n° 2 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif d'extinction progressive de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement) - **Art. 3** (p. 1411) : son amendement n° 1 : rétablissement de la seconde partie de l'article, adoptée en première lecture par le Sénat et supprimée par l'Assemblée nationale : rapport au Parlement ; établissements privés sous contrat ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 1412) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Paul Girod (transfert de propriété des bâtiments aux départements).

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)] - (19 juin 1990) - Art. 3 (classification des propriétés bâties) (p. 1780) :** son amendement n° 127, soutenu par M. Louis Souvet : prise en compte dans la détermination des sous-groupes et catégories, de la spécificité des grands types d'activité et de forme commerciale ; devenu sans objet - **Art. 7 (modalités de fixation des tarifs) (p. 1784) :** son amendement n° 129, soutenu par M. Louis Souvet : possibilité de réduire la superficie des propriétés à retenir pour l'application des tarifs, au moyen de coefficients conformes aux usages professionnels et judiciaires ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Nouvelle lecture [n° 418 (89-90)] - (26 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2083, 2084) :** divergences en CMP sur le rapport demandé par le Sénat sur l'évolution des charges résultant pour les départements du transfert des compétences en matière de collèges et sur les conditions d'harmonisation des régimes d'aides financières des collectivités locales aux établissements publics et privés sous contrat - **Art. 3 (p. 2085) :** son amendement n° 1 : reprise du texte adopté en deuxième lecture par le Sénat ; adopté - (p. 2086) : lois de décentralisation.

- **Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 338 (89-90)] - (4 octobre 1990) - Après l'art. 5 (p. 2484) :** soutient l'amendement n° 15 de M. René-Georges Laurin (1°) : information du président du conseil de la concurrence lorsque les investigations de la mission interministérielle font apparaître des faits susceptibles de relever des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 86-1243 relative à la liberté des prix et de la concurrence ; 2°) : transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence).

- **Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service [n° 373 (89-90)] - (5 octobre 1990) - Art. 4 (protection des droits antérieurs) (p. 2535) :** son amendement n° 36 : notion de droits antérieurs ; adopté - **Art. 7 (procédure d'opposition) (p. 2537) :** son amendement rédactionnel n° 37 ; adopté - (p. 2538) : souligne le caractère dérogoratoire au droit commun de la procédure d'opposition - **Art. 17 (auteur de l'action en contrefaçon ; prescription) (p. 2541) :** sur l'amendement n° 22 de la commission (cas d'irrecevabilité des actions en contrefaçon), son sous-amendement n° 38 ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle - Deuxième lecture [n° 372 (89-90)] - (5 octobre 1990) - Art. 3 (p. 2550) :** se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (procédure selon laquelle est établi le rapport) - **Art. 6 ter (p. 2552) :** se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale, relatif aux sanctions pénales) - **Art. 16 B (p. 2558) :** sur l'amendement n° 11 de la commission (représentation des personnes devant l'Institut national de la propriété industrielle par l'intermédiaire de conseils en propriété industrielle), son sous-amendement n° 26 ; retiré.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Art. 17 (dispositions transitoires) (p. 3316) :** son amendement de précision n° 123, soutenu par M. Michel Rufin ; retiré.

Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Avant l'art. 36 (p. 3542, 3543) : ses amendements, soutenus par M. Michel Rufin, n° 128 : serment des auxiliaires de justice que doivent prêter les administrateurs judiciaires ; retiré ; et n° 129 : composition des commissions prévues par la loi du 25 janvier 1985 ; retiré - **Après l'art. 36 (p. 3544) :** son amendement n° 131, soutenu par M. Michel Rufin : problème de la succession des administrateurs judiciaires démissionnaires et possibilité pour ces derniers de poursuivre l'examen des dossiers en cours jusqu'à leur terme ; retiré - **Art. 41 (Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs) (p. 3548) :** son amendement n° 135, soutenu par M. Michel Rufin : organisation de la formation professionnelle ; retiré.

- **Conclusions du rapport de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 1, 90-91) tendant à créer une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 156 (90-91)] - (13 décembre 1990) - En remplacement de M. Philippe de Bourgoing, rapporteur - Discussion générale (p. 5078) :** transformation de la commission d'enquête en commission de contrôle - Rapport pour avis devenu sans objet.

LARCHE (Jacques), sénateur de la Seine-et-Marne (UREI).

NOMINATIONS

- Président de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice ; en démissionne (*JO Débats* du 11 avril 1990).

Membre ès qualités du Comité national de la publication des travaux préparatoires des institutions de la Ve République.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite et xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi portant institution de la médiation judiciaire [n° 185 (88-89)] (11 janvier 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1988) - Justice ; (Retirée le 23 janvier 1990).

Proposition de loi constitutionnelle tendant à améliorer l'efficacité de la procédure législative [n° 179 (89-90)] (30 janvier 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Parlement.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 267 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 351 (89-90)] (6 juin 1990) - Conseil constitutionnel.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 195 (89-90)] de MM. Henri de Raincourt, Guy Allouche et Gérard Larcher, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)] (27 juin 1990) - Parlement.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi constitutionnelle [n° 416 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution, et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux [n° 435 (89-90)] (27 juin 1990) - Conseil constitutionnel.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi* modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)] - (5 avril 1990) - Après l'art. 6 (p. 103) : signale que l'amendement n° 9 de M. Jean-Luc Mélenchon, déposé in extremis n'a pas été soumis à la commission - Considère cet amendement comme recevable - Souligne son hostilité à l'intrusion du législateur dans le processus des décisions judiciaires.

- *Projet de loi* portant réforme des dispositions générales du code pénal - *Deuxième lecture* [n° 15 (89-90)] - (10 avril 1990) - *Discussion générale* (p. 170, 171) : problèmes posés par la procédure d'adoption de l'ensemble du nouveau code

pénal - Conséquences, sur les débats à venir, des divergences actuelles entre les deux assemblées sur certaines dispositions fondamentales du code pénal.

- *Projet de loi* relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - *Discussion générale* (p. 356) : conséquences matérielles de la judiciarisation éventuelle du placement - Regrette l'absence de mesures budgétaires prioritaires en faveur de la justice malgré les récents propos de M. Michel Rocard, Premier ministre, précisant que la justice sera la grande priorité de l'année 1991.

- *Projet de loi* modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)] - (25 avril 1990) - Avant l'art. unique (p. 546) : intervient sur l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel) - Détournement du droit d'asile - Souligne le caractère suspensif du recours en la matière.

- *Proposition de loi* tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 278 (89-90)] - (11 juin 1990) - *Discussion générale* (p. 1459) : droit de vote au sein de la CEE - Lutte contre le racisme : juge suffisant le dispositif législatif existant - Rôle de l'éducation.

- *Projet de loi* constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)] - (12 juin 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 1503, 1504) : reconnaissance par tous des mérites de la Constitution de 1958 - Constate que la Constitution permet à un gouvernement minoritaire de vivre et d'agir - Souligne l'engagement du Gouvernement à ce que le vote conforme des deux assemblées soit confirmé par le Congrès ainsi que son intention de renoncer à donner le dernier mot à l'Assemblée nationale sur la loi organique - Rappelle l'opposition du groupe socialiste lors de la discussion constitutionnelle relative à la durée du mandat présidentiel et à la modification de la saisine du Conseil constitutionnel en 1974 - Estime que le projet transmis par l'Assemblée nationale ne paraît pas résoudre les problèmes fondamentaux auxquels il est nécessaire d'apporter réponse - Conflit entre la conception française de la loi expression de la souveraineté nationale, que le juge a le devoir d'appliquer et la conception qui s'est fait jour selon laquelle la loi doit se conformer à un ordre juridique supérieur, manifestation de l'Etat de droit - (p. 1505) : rappelle que la Constitution de 1958 a posé le principe d'un contrôle a priori dans le domaine de la loi, que le Conseil constitutionnel n'est que le régulateur des pouvoirs publics et que la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat ne sont que des autorités judiciaires - Principe de la séparation des pouvoirs - Signale de sérieuses ambiguïtés dans la présentation du projet : attribution d'un droit nouveau au justiciable et possibilité pour un étranger de remettre en cause la législation nationale - Rappelle que depuis 1974 le contrôle a priori est organisé dans des conditions qui offrent toutes garanties - Estime qu'au niveau des principes le projet aboutit à des conséquences difficilement acceptables - Problème d'une éventuelle décision d'inconstitutionnalité - Création d'un véritable vide juridique et législatif - Rappelle que la réforme de 1974 a réalisé une véritable protection des droits de la minorité siégeant au Parlement - Article 5 de la Constitution - (p. 1506) : considère que cette réforme n'est pas bonne et qu'elle doit être complétée et amendée - Rappelle que le Parlement et lui seul fait la loi - Amendements de la commission ayant pour but de faire progresser l'Etat de droit - Elargissement du contrôle préventif - Nécessité de soumettre la signature des ordonnances à une procédure comparable à celle qui préside à la promulgation des lois - Rétablissement de la présomption de constitutionnalité de la loi - Propose la limitation du champ d'application de l'intervention d'une exception d'inconstitutionnalité aux lois promulguées avant le 1^{er} novembre 1974 - Composition du Conseil constitutionnel - Favorable à l'attribution d'une voix prépondérante au Président du Conseil constitutionnel élu par ses pairs - (p. 1507) : volonté du Sénat de faire progresser l'Etat de droit en refusant toute innovation qui se ferait au détriment de l'expression de la souveraineté nationale - (p. 1525) :

estime que la présentation de cette réforme avait été erronée - (p. 1528) : rappelle qu'en vertu de l'article 16 le Président de la République prend des « décisions » qui doivent être inspirées par le souci de rétablir le fonctionnement normal des pouvoirs publics et à propos desquelles le Conseil constitutionnel doit être consulté.

Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Rapporteur - **Discussion générale (suite)** (p. 1554) : rappelle l'article 54 de la Constitution qui stipule que si le Conseil constitutionnel saisi par le Président de la République, par le Premier ministre ou par le Président de l'une ou l'autre assemblée, a déclaré qu'un engagement international comporte une disposition contraire à la Constitution, l'autorisation de ratifier ne peut aboutir qu'après la révision de la Constitution - **Avant l'art. 1^{er} A** (p. 1572) : s'oppose aux amendements n° 19 de M. Jean-Marie Girault (modification de l'article 11 de la Constitution afin que toute disposition du projet de loi jugée non conforme à la Constitution ne puisse être soumise au référendum) et n° 26 de M. Etienne Dailly (obligation pour le Président de la République, avant de publier le décret de convocation des électeurs, de consulter le Conseil constitutionnel sur le texte qu'il va soumettre au référendum pour en obtenir un avis de conformité qui sera publié) - (p. 1575) : son amendement n° 5 : modification de l'article 13 de la Constitution afin de prévoir la signature des ordonnances par le Président de la République dans les quinze jours qui suivent leur adoption en Conseil des ministres et d'instituer à son profit un mécanisme de contrôle de constitutionnalité a priori et par voie d'action sur le texte des ordonnances ; adopté - (p. 1578) : s'oppose à l'amendement n° 23 de M. Charles Lederman (institution d'une commission constitutionnelle afin d'assurer le contrôle de constitutionnalité, composée à la proportionnelle des effectifs des groupes des deux assemblées) - **Avant l'art. 1^{er} B** (p. 1579) : son amendement n° 6 : élection du Président du Conseil constitutionnel par les conseillers après chaque renouvellement ou en cas de vacance de la présidence et rétablissement de sa voix prépondérante en cas de partage des voix ; adopté - **Art. 1^{er} B** (*suppression de la voix prépondérante du Président du Conseil constitutionnel en cas de partage*) : son amendement de suppression pour coordination n° 7 ; adopté - **Après l'art. 1^{er} B** (*incompatibilités des membres du Conseil constitutionnel*) : son amendement n° 8 : extension du régime des incompatibilités des membres du Conseil constitutionnel ; adopté - (p. 1581) : sur son amendement n° 8, s'oppose au sous-amendement n° 31 du Gouvernement - **Avant l'art. 1^{er}** (*caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques*) : son amendement n° 9 : attribution du caractère organique aux lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ; adopté - (p. 1586) : s'oppose à l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman (exclusion du bénéfice d'une amnistie pour toutes les infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de parti et groupement politiques) - (p. 1587) : son amendement n° 10 : institution du vote obligatoirement conforme des deux assemblées sur toutes les lois organiques et non plus uniquement sur celles relatives au Sénat ; adopté - **Art. 1^{er}** (*institution d'un contrôle de constitutionnalité de la loi par voie d'exception*) (p. 1590) : son amendement n° 11 : définition de la notion de droits fondamentaux constitutionnels et exclusion du mécanisme de l'exception d'inconstitutionnalité des lois promulguées après la révision du mode de saisine du Conseil constitutionnel du 1^{er} novembre 1974 ; adopté - (p. 1593) : sur son amendement n° 11, s'oppose au sous-amendement n° 28 du Gouvernement et demande le retrait du sous-amendement n° 27 de M. Etienne Dailly.

Suite de la discussion - (14 juin 1990) - Rapporteur - **Art. 2** (*effets d'une inconstitutionnalité de la loi déclarée*) (p. 1604) : son amendement n° 12 : institution d'une procédure de renvoi automatique devant les assemblées, assortie de délais rigoureux, des dispositions déclarées inconstitutionnelles par voie d'exception ; adopté - (p. 1605) : sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 22 de M. Jean-Marie Girault et s'oppose au sous-amendement n° 29 du Gouvernement - **Après l'art. 2** (p. 1607) : son amendement n° 13 : institution à l'article 45 de la Constitu-

tion de la procédure du vote conforme des deux assemblées sur les lois relatives aux dispositions renvoyées devant le Parlement à la suite d'une exception d'inconstitutionnalité ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 1609) : ses amendements n° 14 : ratification ou approbation de tout engagement international ayant une incidence sur les droits fondamentaux des personnes subordonnées à autorisation législative ; et n° 15 : extension à 60 députés et à 60 sénateurs du droit de saisine du Conseil constitutionnel sur les engagements internationaux non encore ratifiés ; adoptés - (p. 1610) : sur l'amendement n° 30 du Gouvernement (soumission de l'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi constitutionnelle, qui institue un contrôle de la Constitution par voie d'exception, à la promulgation de la loi organique qu'elle prévoit), son sous-amendement n° 32 ; adopté - **Intitulé** : son amendement n° 16 : « *Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 13, 34, 45, 46, 53, 54, 56, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux* » ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 1614) : rappelle que la Constitution est la loi suprême de l'Etat et que le progrès de l'Etat de droit ne peut se faire sans le concours de ceux qui procèdent de la légitimité démocratique : le Président de la République et le Parlement - Souhaite que la recherche de l'amélioration de l'Etat de droit aboutisse.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)]** - (14 juin 1990) (p. 1635) : dénonce l'état de péril dans lequel se trouve la justice en France - (p. 1636) : insuffisance des moyens budgétaires de la justice - S'inquiète de la baisse du niveau de recrutement de l'Ecole nationale de la magistrature, ENM, et de sa féminisation - Evoque la grave crise du personnel pénitentiaire ainsi que certaines évasions spectaculaires en raison du manque d'effectifs - Rappelle la mise en place en 1987 d'un plan de revalorisation du régime indemnitaire - Souhaite savoir si le Gouvernement a l'intention d'accorder une priorité au budget de la justice - (p. 1637) : dénonce les conditions d'incarcération de la plupart des détenus - Souhaite que le budget de la justice profite d'un grand privilège - Suggère l'établissement d'un plan en ce qui concerne les rémunérations du personnel en raison de l'insuffisance des traitements des membres du personnel du corps judiciaire - (p. 1638) : problème du droit de grève des magistrats - Constate qu'un seul syndicat de la magistrature a décidé de faire la grève.

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1917) : article 30 du règlement du Sénat : possibilité de discussion en séance publique sans rapport de la commission.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture [n° 416 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2209) : constate que ce débat s'engage dans de mauvaises conditions - Dénonce l'inflation législative qui s'accroît à chaque session - Regrette l'examen à la hâte dans les derniers jours de la session d'un texte relatif à une révision constitutionnelle - Signale qu'en deuxième lecture la révision constitutionnelle a été examinée en trois heures par l'Assemblée nationale - Absence de prise en compte des propositions du Sénat - Rappelle qu'un vote conforme des deux assemblées est requis pour procéder à une modification de la Constitution - (p. 2210) : constate que la Constitution est enfin devenue la règle commune - Estime que l'état de droit en France est satisfaisant - Absence d'urgence intellectuelle et juridique - Inopportunité d'une question préalable - Renforcement de l'état de droit et extension des droits du Parlement - Signale qu'il reprendra intégralement les amendements adoptés par le Sénat en première lecture - **Question préalable** (p. 2217) : s'oppose à la motion n° 14 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - Défense des prérogatives du Parlement - Rappelle que dans l'état de droit, seul le président de la République et le Parlement détiennent la légitimité - Ne peut accepter qu'un organisme institué se mette en travers de l'expression de la souveraineté nationale -

Art. 1 AA, Art. 1 BA, Art. 1 B bis, Art. 1 B ter, Art. 1 B quater (p. 221 à 223) : ses amendements n° 1, n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5 tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - **Art. 1 bis quinquies** : son amendement n° 6 tendant à la suppression de cet article relatif à la réduction de 60 à 15 du nombre minimum de parlementaires de l'une ou l'autre des deux assemblées requis pour la saisine préventive du Conseil constitutionnel ; adopté - **Art. 1, Art. 2, Art. 2 bis, Art. 4, Art. 5, Art. 6 et Intitulé** (p. 224 à 227) : ses amendements n° 7 à n° 13 relatifs au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Nouvelle lecture** [n° 438 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Question préalable** (p. 2305, 2306) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Daniel Millaud, tendant à opposer la question préalable - Demande l'examen des amendements de la commission des lois, tendant à rétablir le texte adopté en première lecture par le Sénat.

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe - Deuxième lecture** [n° 451 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2310, 2311) : rappelle que le rôle d'un rapporteur est d'exprimer le point de vue de la commission - Confirme que la commission des lois n'a à aucun moment partagé une attitude raciste ou xénophobe.

Nouvelle lecture [n° 458 (89-90)] - (30 juin 1990) - **Question préalable** (p. 2343) : confirme la fermeté et la détermination de tous les membres du Sénat à l'égard des comportements racistes - Rappelle l'existence de dispositions législatives adoptées à l'unanimité en 1972 - Souhaite que ces dispositions soient appliquées avec l'efficacité souhaitable - Estime qu'il n'est pas nécessaire de donner au pays le sentiment qu'il est menacé par un danger auquel la législation actuelle ne permettrait pas de faire face.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A** [n° 433 (89-90)] - (3 octobre 1990) - Président et rapporteur de la commission des lois - **Discussion générale** (p. 2437) : constate que le règlement du Sénat déclaré conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel a subi dix-huit modifications depuis 1959 - Réforme proposée à l'initiative du Président du Sénat après consultation des présidents de groupes politiques et des présidents de commissions - Rédaction de la proposition de résolution proposée par les trois secrétaires du Sénat : MM. Henri de Raincourt, Guy Allouche et Gérard Larcher - Examen de la proposition de résolution par la commission des lois après d'importantes auditions - (p. 2438) : conception égalitaire de la loi - Evoque la loi sur la peine de mort - Respect du cadre de la Constitution - Nécessité de prévoir de nouvelles formes de débats - Création du vote avec débat restreint - Maintien du droit de parole du Gouvernement - Accroissement du rôle des commissions qui devront disposer de moyens nouveaux - Rôle de la conférence des présidents et des présidents de groupes - Partis politiques et démocratie - Conférence des présidents sorte de conseil de sécurité - Evoque le Conseil de sécurité des Nations unies - Respect de la Constitution par la réforme envisagée - (p. 2439) : transposition des règles qui ont trait à l'organisation du débat en séance publique - Recours à la législation déléguée interdit par la Constitution - Exclusion de nombreuses lois de la réforme proposée - Maintien des prérogatives du Gouvernement : droit de présence en séance et en commission ; participation au débat en commission et droit d'amendement - Maintien du caractère public du débat - Nécessité d'une publicité intégrale des débats en commission dans le cadre du règlement - Présence de la presse et du public en commission - Souci de garantir les prérogatives du Parlement - Exercice du droit d'amendement - Examen de cette réforme par le Conseil constitutionnel - (p. 2440) : rappelle qu'il n'y a pas que les médias pour exprimer le sentiment de l'opinion publique et que le Sénat demeure l'un des piliers

indispensables de la démocratie représentative - (p. 2445) : rôle du débat parlementaire.

Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 2459) : s'oppose à l'amendement n° 3 de Mme Hélène Luc (élévation de quatre à cinq du nombre de vice-présidents du Sénat) - (p. 2461) : s'oppose à l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (application de la règle de la représentation proportionnelle, de manière à garantir à chaque groupe une représentation minimum lorsqu'il y a lieu de procéder aux nominations prévues aux articles 3, alinéa 9, 8, 9, 10 et 105 du règlement du Sénat) - S'oppose à l'amendement de coordination n° 5 de Mme Hélène Luc - **Après l'art. 1^{er}** (p. 2462) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat) - (p. 2464) : sur l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc, s'oppose au sous-amendement n° 25 de M. Etienne Dailly - **Après l'art. 2** (p. 2466) : s'oppose à l'amendement n° 7 de Mme Hélène Luc (assurance de la discussion minimum d'une proposition de loi en séance publique, à chaque session ordinaire, pour chacun des groupes politiques) - **Art. 3 (accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions)** (p. 2468) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 10 de Mme Hélène Luc - **Art. 47 quater du règlement du Sénat** (p. 2469) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Hélène Luc (délai de huit jours francs pour l'organisation d'un vote sans débat) - (p. 2470) : s'oppose à l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (suspension du débat et saisine immédiate du Conseil constitutionnel par le président du Sénat lorsque le Gouvernement soulève une exception d'irrecevabilité fondée sur l'article 41 de la Constitution) - **Art. 47 quinquies** (p. 2492) : accepte l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle) - **Art. 47 sexies** (p. 2497) : s'oppose aux amendements de Mme Hélène Luc, n° 13 (élévation de cinq à dix minutes du temps de parole attribué aux intervenants en cas de débat restreint) et n° 14 (élévation de cinq à dix minutes du temps de parole accordé aux représentants de chaque groupe avant le vote sur l'ensemble) - **Art. 47 septies** (p. 2498) : s'oppose à l'amendement n° 15 de Mme Hélène Luc (conversion de plein droit du vote sans débat en vote avec débat restreint lorsque le Gouvernement le demande au plus tard huit jours avant la date prévue pour le vote du texte en séance publique) - **Art. 47 octies** : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Hélène Luc (attribution de la compétence aux présidents de groupes, pour proposer une exception d'irrecevabilité, une question préalable, une motion ou une demande de priorité sur les projets ou propositions pour lesquels le vote sans débat ou après débat restreint a été décidé) - **Art. 47 nonies** (p. 2499) : s'oppose à l'amendement n° 17 de Mme Hélène Luc (énumération des projets ou propositions de loi qui ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une procédure abrégée) - **Art. 4 (publication des débats de la commission)** (p. 2502) : s'oppose à l'amendement n° 18 de Mme Hélène Luc (publication au Journal officiel du compte rendu intégral des débats de la commission lorsqu'elle a procédé à l'examen d'un texte faisant l'objet d'un vote sans débat ou avec débat restreint) et accepte son amendement n° 20 (vote d'un texte faisant l'objet d'un vote sans débat ne pouvant intervenir avant le cinquième jour qui suit la publication au Journal officiel du compte rendu intégral des débats de la commission le concernant) - **Après l'art. 4** (p. 2504) : s'oppose à l'amendement n° 8 de Mme Hélène Luc (présence obligatoire dans l'hémicycle de la majorité absolue du nombre des membres composant le Sénat pour la validité des votes) - (p. 2508) : s'oppose à l'amendement n° 9 de Mme Hélène Luc (constatation du nombre des présents par le Bureau du Sénat sur la demande d'un président de groupe) - **Art. 10 (vote sur l'ensemble d'un texte soumis à la procédure du vote sans débat)** (p. 2509) : s'oppose aux amendements de suppression n° 21 de Mme Hélène Luc, n° 24 de M. Jean Arthuis (possibilité pour la conférence des présidents avec l'accord du Gouvernement de décider que le vote sur l'ensemble d'un ou plusieurs textes de loi aura lieu par scrutin public

au cours d'une même séance) et n° 2 de M. Henri de Raincourt (possibilité pour la conférence des présidents de décider pour le vote sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi, que le scrutin public aura lieu dans l'une des salles voisines de la salle des séances).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - Question préalable (p. 3169, 3170) : s'oppose à la motion n° 9 de M. Charles Lederman tendant à opposer la question préalable - Lutte sociale - Budget annuel de la justice - Révision du régime pénitentiaire français - Travaux de la commission sur ces projets de loi - Art. 1^{er} (*définition de la nouvelle profession d'avocat*) (p. 3196) : s'oppose à la demande de réserve du vote de l'article 1^{er} formulée par M. Etienne Dailly.

Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 3 (*modes d'exercice de la nouvelle profession*) (p. 3222) : suggère à M. Michel Rufin de retirer son amendement n° 121 (possibilité pour l'avocat d'exercer dans une société en participation) - (p. 3233) : intervient à propos du sous-amendement n° 228 de M. Michel Darras - Après l'art. 7 (p. 3261) : intervient sur l'amendement n° 112 du Gouvernement (création d'un Centre national de la formation professionnelle) - **Demande de priorité** (p. 3269) : demande l'examen en priorité de l'article 10.

Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Art. 13 (*responsabilités inhérentes à certaines activités des avocats*) (p. 3306) : demande l'adoption de l'amendement n° 46 de la commission (affiliation des membres de la nouvelle profession à la Caisse nationale des barreaux français).

- **Incidents survenus à Paris durant la manifestation des lycéens** - (12 novembre 1990) (p. 3323) : pillage lors de la manifestation des lycéens - Carence dans l'éducation nationale et dans le maintien de l'ordre - Propose la levée de la séance.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (13 novembre 1990) - Art. 17 (*suite*) (p. 3338) : intervient à propos de l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - (p. 3343) : intervient à propos de l'amendement n° 208 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe XI de l'article 17 relatif aux anciens conseils juridiques qui exerçaient les activités de commissaire aux comptes).

Deuxième lecture [n° 158 (90-91)] - (18 décembre 1990) - Question préalable (p. 5263) : intervient contre la motion n° 58 de M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable - (p. 5264) : importance de la réforme de l'aide légale - Elévation du coût de la justice pour les justiciables : application prématurée de la TVA sur les honoraires - Art. 5 (*conditions d'accès à la nouvelle profession*) (p. 5276) : intervient sur l'amendement n° 8 de la commission (suppression de la mention de la nature des épreuves de l'examen de contrôle des connaissances des avocats étrangers) - Art. 7 bis (*institution d'un centre national de la formation professionnelle*) (p. 5278) : intervient sur l'amendement de suppression n° 11 de la commission.

Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - Art. 45 (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 5319) : problème de l'inconstitutionnalité de ce projet - Dénonce la crise de la justice, de l'appareil judiciaire et des professions judiciaires - Nécessaire réforme de l'aide légale.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 201 (90-91)] - (20 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5417) : respect de la Constitution et possibilité pour le Parlement de manifester sa volonté à l'égard du Gouvernement.

LARCHER (Gérard), sénateur des Yvelines (RPR) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications (*JO Lois et décrets* du 6 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec MM. Guy Allouche et Henri de Raincourt, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 195 (89-90)] (20 mars 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - **Parlement**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 36 (90-91)] adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, sur la réglementation des télécommunications [n° 69 (90-91)] (7 novembre 1990) - **Postes et télécommunications**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 93 (90-91)] (22 novembre 1990) - **Postes et télécommunications**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques sur le projet de loi [n° 113 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture sur la réglementation des télécommunications [n° 132 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Postes et télécommunications**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 18 mai 1990) (p. 937) - Ministère : Fonction publique - *Situation des salariés de la fonction publique* - Fonction publique (traitements et indemnités).

Questions orales sans débat :

n° 280 (*JO Débats* du 6 décembre 1990) (p. 4627) - Ministère : Jeunesse et Sports - *Paiement des cotisations sociales des éducateurs employés par les clubs sportifs* - Sports.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (4 avril 1990) - Après l'art. 4 (p. 68) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Robert Laucournet, rapporteur (coordination des plans départementaux de l'Île-de-France par un plan régional).

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1276) : environnement économique, réglementaire et technologique international - (p. 1277) : évolution du secteur des postes et des télécommunications aux Etats-Unis, au Japon et dans les autres pays européens - Diversification des activités postales - Suède - Evolution des services financiers ; Grande-Bretagne, Pays-Bas, RFA, Espagne - (p. 1278) : délocalisation d'un certain nombre d'activités - Gigantesque détournement.

ment de trafic en matière de télécommunications - Souhaite que France Télécom participe à la « frénésie » d'accords internationaux dans le domaine des communications - Aménagement du territoire - Nécessaire révision des tarifs téléphoniques - Desserte postale en milieu rural - Relations des collectivités locales avec La Poste et France Télécom - (p. 1279) : rapport Prévot - Prochaine réglementation des télécommunications - Recrutement de personnels de haut niveau - Contrôle parlementaire - Aménagement du territoire.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 2 (*missions de La Poste*) (p. 1306, 1307) : diversification des activités de La Poste - Présence postale en milieu rural - Elargissement des services financiers ; concurrence européenne - Incidences sur le marché bancaire - (p. 1309) : suppression du budget annexe des PTT - Contrôle parlementaire - (p. 1313) : sur l'amendement n° 43 de la commission (élargissement des activités financières de La Poste), son sous-amendement n° 125 ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 3 (*missions de France Télécom*) (p. 1325) : future réglementation des télécommunications - Art. 6 (*création de filiales et prises de participation*) (p. 1327) : se déclare favorable à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la référence au cahier des charges) - Art. 7 (*institution d'un cahier des charges*) (p. 1329) : modalités de rémunération de la participation de l'exploitant à l'aménagement du territoire - Art. 13 (*autonomie financière des deux exploitants*) (p. 1333) : conditions d'exercice de la tutelle du ministère, notamment en ce qui concerne les tarifs et les investissements des deux exploitants publics - Art. 15 (*réglementation spécifique applicable à La Poste*) (p. 1336) : rémunération par l'Etat des activités financières de La Poste.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Après l'art. 20 (p. 1372) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Jean François-Poncet (partenariat entre France Télécom et les collectivités locales) - Art. 25 (*dérogation contractuelle au régime de responsabilité des exploitants*) (p. 1373) : modification du code des postes et télécommunications - (p. 1375) : s'interroge sur l'applicabilité de l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 53 de la commission (responsabilité des exploitants publics) - Art. 30 (*possibilité d'employer des agents contractuels*) (p. 1384) : recrutement des agents contractuels - Taux d'encadrement - Taux de rotation des personnels dans la région parisienne - Art. 31 (*modalités d'intéressement du personnel*) (p. 1386) : interroge le Gouvernement sur les modalités pratiques d'intéressement des agents des deux établissements publics - Art. 34 (*création, composition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications*) (p. 1389) : analyse les conséquences de la suppression du contrôle parlementaire sur le budget annexe des PTT exercé depuis 1923 - (p. 1396) : se déclare favorable à l'amendement n° 58 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Art. 36 bis (*création d'instances de concertation décentralisées*) (p. 1398) : sur l'amendement n° 63 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 108 ; adopté - Après l'art. 43 (p. 1402) : se déclare favorable à l'amendement n° 76 de la commission (rapport d'étape sur l'adaptation du statut d'exploitant public aux impératifs de la concurrence nationale et internationale) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1403, 1404) : avis favorable des sénateurs du RPR sur ce projet de loi ainsi amendé.

- **Proposition de loi modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles** [n° 293 (89-90)] - (7 juin 1990) - Art. 3 (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 1419) : soutient l'amendement n° 4 de M. Michel Rufin (distinction entre la métropole et les DOM).

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A** [n° 433 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Art. 3 (*accroissement du rôle législatif préparatoire des commis-*

sions) (p. 2468) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 10 de Mme Hélène Luc - Art. 47 (*quinquies du règlement du Sénat*) (p. 2495) : au nom du groupe du RPR et à l'exception de M. Hamel, se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle) - Après l'art. 4 (p. 2507) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de Mme Hélène Luc (présence obligatoire dans l'hémicycle de la majorité absolue du nombre des membres composant le Sénat pour la validité des votes) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2510, 2511) : rappelle que le président Alain Poher est l'initiateur de cette proposition de résolution - Rôle des trois plus jeunes sénateurs secrétaires - Volonté de redynamiser le droit d'amendement sans le mettre en péril - Recherche de l'efficacité des travaux du Sénat - Volonté de rendre plus attractif le travail parlementaire en séance publique et de consacrer cette dernière aux débats de fond - Estime que les commissions doivent prendre une plus grande part dans la préparation des textes, notamment au niveau de la discussion des amendements - Souci de garantir le droit d'amendement des parlementaires.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** [n° 36 (90-91)] - (13 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3355) : rappelle que la loi du 2 juillet 1990 a donné un nouveau statut à La Poste et à France Télécom qui deviendront des exploitants autonomes de droit public à compter du 1^{er} janvier prochain - Nécessaire modernisation de la réglementation du secteur des télécommunications - Constate que les frontières entre audiovisuel, télécommunications et informatique n'ont plus guère de réalité - (p. 3356) : rappelle que les télécommunications connaissent une croissance d'environ 5 % pour le service téléphonique et d'environ 10 % pour les autres services, que la France est la cinquième opératrice mondiale avec France Télécom et le second constructeur avec Alcatel - Nécessité de redéfinir les compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et du secteur des télécommunications ; de faciliter l'accès de tous les acteurs au marché des télécommunications ; de répondre aux besoins des entreprises en réseaux de communication performants et de favoriser l'émergence d'un puissant secteur de service à valeur ajoutée - Estime que ce projet de loi établit une loi de non concurrence autour de France Télécom au lieu de le préparer aux réalités d'un marché ouvert et concurrentiel qui sera de toute façon celui de l'Europe et du monde de demain - Application restrictive de la réglementation européenne - Rappelle l'important développement de France Télécom de 1974 à 1980 avec la création de cinq millions de lignes téléphoniques - (p. 3357) : évoque le succès du procédé Transpac et du minitel - Premier échec du plan câble de 1982 - Estime que le système concurrentiel permet le progrès et favorise le développement industriel - Insuffisance de ce texte au regard des libertés publiques et absence de garanties suffisantes quant à l'indépendance de la fonction de réglementation - Signale que le ministre a la responsabilité de toutes les décisions d'autorisation pour les opérateurs autres que l'exploitant public et que la loi du 2 juillet 1990 maintient une tutelle importante sur France Télécom - Constate que le Centre national d'étude des télécommunications, CNET, reste entièrement rattaché à France Télécom - Problème des droits du déposant dont le dossier est rejeté - Dénonce les atteintes à la vie privée provoquées par le développement des télécommunications : écoutes téléphoniques, télémarketing, publicité par téléphone et minitel rose - Estime que ce texte est en recul par rapport à la loi de 1986 sur la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL - Souligne l'importance du secteur des télécommunications pour l'avenir de l'enseignement et de la culture - Favorable à la création d'un Haut conseil des télécommunications - Art. 2 (*définitions et principes de réglementation des télécommunications*) (p. 3370, 3371) : reprise par les définitions des termes des directives européennes à deux exceptions près - Missions du ministre chargé des postes et télécommunications - Souhaite l'indépendance entre la fonction de réglementation et la fonction d'exploitation de la direction de la réglementation -

Absence de mise en cause des ingénieurs de France Télécom - Respect de l'égalité de traitement des usagers et des conditions d'accès au réseau public - Propose de placer le CNET sous la double tutelle du ministère de la recherche et du ministère des postes et télécommunications - Propose que le contrôle soit exercé par le Haut conseil des télécommunications - Favorable à un renforcement du rôle des douanes - Insuffisance des moyens accordés à la justice et aux pouvoirs de police classiques - *Art. L. 32 du code des postes et télécommunications* (p. 3372) : ses amendements, n° 3 : attribution de la notion de service de télécommunication à toute prestation ayant pour objet la transmission ou l'acheminement de signaux par des procédés de télécommunication ; rejeté ; et n° 4 : définition communautaire des équipements terminaux ; adopté - Accepte les amendements du Gouvernement, n° 64 (attribution de la notion de service télex à l'exploitation commerciale du transfert direct en temps réel) et n° 65 (attribution de la notion de service-support à l'exploitation commerciale du simple transport de données) - (p. 3373) : ses amendements, n° 5 : attribution de la notion d'exigence essentielle à l'interopérabilité des services, des équipements terminaux seulement dans les cas justifiés ; adopté ; et de coordination n° 6 ; rejeté - Sur son amendement n° 5, accepte le sous-amendement n° 66 du Gouvernement - *Art. L. 32-1* : son amendement n° 7 : rôle du ministre chargé des télécommunications de veiller à ce que soient assurées de façon indépendante les fonctions de réglementation des activités relevant du secteur des télécommunications et les fonctions d'exploitation de réseaux ou de fourniture de services de télécommunications ; adopté - (p. 3374) : ses amendements, n° 8 : droit au respect de la vie privée garanti par l'exploitant public et les fournisseurs de services de télécommunications ; et n° 9 : soumission du Centre national d'études des télécommunications à la tutelle conjointe du ministre chargé des télécommunications et du ministre chargé de la recherche et de la technologie ; adoptés - (p. 3376) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 48 de M. Adrien Gouteyron (rattachement au ministre chargé des télécommunications des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur des télécommunications et exercice de la tutelle sur le Centre national d'études des télécommunications exercé conjointement par le ministre chargé des télécommunications et par le ministre chargé de la recherche) - *Art. L. 32-1 bis* : son amendement n° 10 : institution d'un Haut Conseil pour les télécommunications : rôle et composition ; adopté - *Art. L. 32-2* (p. 3381) : son amendement n° 11 : interdiction de toute interception de communication à distance ; adopté - *Art. L. 32-3* : ses amendements n° 12 : possibilité pour le ministre chargé des télécommunications de recueillir pour effectuer les procédures de contrôle, les seuls documents strictement nécessaires ; et n° 13 : suppression de la possibilité pour le ministre chargé des télécommunications de faire effectuer des enquêtes par des fonctionnaires de son ministère ; adoptés - *Art. 4 (régime juridique des réseaux des télécommunications)* - *Art. L. 33-1* (p. 3382) : son amendement n° 14 : extension de la dérogation au monopole de l'exploitant public à l'ensemble des réseaux de télécommunications ouverts au public, au delà des seuls réseaux radioélectriques ; adopté - (p. 3383) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - *Art. L. 33-2* (p. 3384) : son amendement n° 16 : suppression du caractère exceptionnel des connexions entre réseaux indépendants et réseaux ouverts au public ; adopté - *Art. L. 33-3* : son amendement n° 17 : suppression de la référence à un seuil de 300 mètres comme limite maximale à la réalisation d'un réseau indépendant ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 62 de M. Bernard Seillier - (p. 3385) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 61 de M. Bernard Seillier (absence de soumission des réseaux indépendants aux conditions techniques d'exploitation) - *Après l'art. L. 33-3* : son amendement n° 18 : liberté de publication des listes d'abonnés sauf pour celle des réseaux ouverts au public qui sera soumise à un régime de déclaration préalable ; adopté après modification par le sous-amendement n° 67 du Gouvernement qu'il accepte - *Art. 5 (régime juridique des services de télécommunications)* - *Art. L. 34-1* (p. 3386) : ses amendements, n° 19 : inscription dans le cahier des charges de l'obligation de service qui résulte du monopole ; et n° 20 : limitation du

monopole de l'exploitant public aux installations permettant au public d'accéder sur les voies publiques et à titre onéreux au service du téléphone et du télex ; retirés - *Art. L. 34-2* (p. 3388) : son amendement rédactionnel n° 21 ; adopté - *Art. L. 34-3* : son amendement rédactionnel n° 76 ; adopté - *Art. L. 34-5* (p. 3389) : accepte l'amendement rédactionnel n° 68 du Gouvernement - *Art. L. 34-6* : son amendement n° 22 : extension des compétences de la commission consultative spécialisée dans le domaine des services à valeur ajoutée aux services supports ; adopté - (p. 3390) : son amendement de coordination n° 23 ; adopté - *Art. L. 34-7* : son amendement n° 24 : accroissement des droits de la défense lors des procédures d'autorisation, prévoyant notamment la motivation et la publicité des décisions, la gradation des sanctions au non-respect de la décision et les modalités de recours ou de sursis à exécution ; adopté - (p. 3391) : sur son amendement n° 24, s'oppose au sous-amendement n° 69 du Gouvernement.

Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Rapporteur - *Art. 6 (équipements terminaux)* (p. 3400) : son amendement n° 25 : exigence de l'agrément pour les installations radioélectriques qu'elles soient destinées ou non à être connectées aux points de terminaisons d'un réseau ouvert au public ; adopté - (p. 3401) : accepte l'amendement n° 70 du Gouvernement (fixation par décret en Conseil d'Etat des critères et de la procédure d'admission destinée à apprécier la qualification technique en télécommunications et en radiocommunications des personnes appelées à mettre en service et à entretenir ces équipements ou installations) - Son amendement de coordination n° 26 ; adopté - *Après l'art. 7 (responsabilité de l'exploitant public)* : son amendement n° 27 : soumission dans le secteur concurrentiel de l'exploitant public et de ses concurrents privés au même régime de responsabilité ; adopté - (p. 3402) : sur son amendement n° 27, s'oppose au sous-amendement n° 86 du Gouvernement - *Art. 8 (dispositions pénales)* (p. 3404) : son amendement n° 28 : attribution du pouvoir d'enquête aux seuls officiers et agents de police judiciaire ; adopté - *Art. 10 (compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel)* (p. 3406) : son amendement n° 29 : soumission à autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel de l'établissement et de l'utilisation de fréquences micro-ondes pour relier aux têtes de réseau câblé les zones d'habitat dispersé ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 83 du Gouvernement (établissement de réseaux de distribution par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision dans les zones d'habitat dispersé, pouvant comporter une ou plusieurs liaisons radioélectriques) - *Art. 12 (limitation du rôle de consultation et du pouvoir de recommandation du CSA en matière de normes relatives aux matériels et aux techniques)* (p. 3409) : son amendement n° 77 : obligation pour les caractéristiques techniques des signaux émis dans les bandes de fréquence des satellites de télécommunication et pour les émetteurs de terre d'être conformes à des spécifications définies par arrêté interministériel pris après avis du CSA ; adopté - *Art. 14 (usage des fréquences relevant du CSA)* : accepte l'amendement n° 39 de la commission saisie pour avis (fourniture des services autorisés par le ministre chargé des télécommunications après accord du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur l'usage des fréquences) - *Art. 15 (services de radiodiffusion sonore ou de télévision transmis par satellites de télécommunication)* (p. 3413) : accepte l'amendement n° 40 de la commission saisie pour avis (généralisation de l'exigence de l'agrément, fixation des modalités et du contenu des conventions d'agrément qui devront notamment garantir l'égalité de traitement des services et extension aux services agréés des dispositions anti-concentration) - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements du Gouvernement, n° 79, n° 80 et n° 81 - *Art. 16 (dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles)* (p. 3414) : son amendement rédactionnel n° 78 ; adopté - *Art. 34 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication* (p. 3415) : accepte les amendements rédactionnels, n° 41 de la commission saisie pour avis, et n° 53 de M. Jacques Bellanger - (p. 3416) : accepte l'amendement n° 42 de la commission saisie pour avis (autorisation dans les mêmes formes que l'autorisation initiale, des seules modifications de l'autorisation d'exploitation portant sur le

nombre, la nature ou l'origine des services à distribuer) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 82 du Gouvernement - (p. 3417) : son amendement n° 31 : suppression du seuil de 10 000 habitants pour délivrer l'autorisation d'exploitation ; devenu sans objet - (p. 3418) : accepte l'amendement n° 51 de M. André Bohl (suppression du seuil de 10 000 habitants nécessaire pour obtenir l'autorisation d'exploiter un réseau câblé par une régie communale ou intercommunale ayant la personnalité morale et l'autonomie financière) - (p. 3420) : accepte l'amendement n° 44 de la commission saisie pour avis (possibilité pour le CSA d'imposer à l'exploitant du câble ou à son mandataire la distribution d'un nombre minimal de programmes édités par des personnes morales qui lui sont indépendantes) - (p. 3421) : demande le retrait de l'amendement n° 56 de M. Jacques Bellanger (obligation de distribuer des programmes d'action culturelle, éducative et de défense des consommateurs afin d'obtenir l'autorisation d'exploitation) - *Art. 34-1* (p. 3422) : accepte l'amendement de coordination n° 45 de la commission saisie pour avis - *Art. 34-2* : accepte l'amendement n° 46 de la commission saisie pour avis (autorisation par le CSA des services de télécommunications permettant l'accès aux services audiovisuels distribués sur le câble) - (p. 3423) : accepte les amendements identiques n° 57 de M. Jacques Bellanger et n° 60 de M. Désiré Debavelaere (proposition par les communes ou groupements de communes, des nouveaux services autres que de radiodiffusion sonore ou de télévision fournis par les réseaux câblés et soumis à autorisation ministérielle) - *Art. 17 bis (sanctions pénales)* (p. 3424) : accepte l'amendement n° 47 de la commission saisie pour avis (possibilité de sanctionner les responsables d'un réseau qui l'exploitent dans des conditions non conformes à l'autorisation délivrée) - *Avant l'art. 21 bis* : accepte l'amendement n° 84 du Gouvernement (attribution d'un délai d'un an aux réseaux existants pour se conformer aux nouvelles dispositions de l'article 34 de la loi de 1986) - *Art. 21 bis (droit au câble)* : son amendement n° 32 : interdiction de raccordement individuel d'un locataire ou occupant de bonne foi, à un réseau câblé urbain, en cas de réalisation d'un réseau d'immeuble raccordé à un réseau câblé urbain ; adopté - *Après l'art. 14 (suite)* (précédemment réservé p. 3410) (p. 3426) : son amendement n° 30 : dépôt devant le Parlement avant le 1^{er} octobre 1991 d'un rapport gouvernemental présentant un bilan de la répartition des fréquences radio électriques entre les différents utilisateurs ; adopté - *Art. 22 (cryptologie)* : son amendement n° 33 : soumission à contrôle, de la fourniture, de l'exportation de moyens ou de prestations de cryptologie afin de préserver les intérêts de la défense nationale et de la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ; adopté - (p. 3427) : sur son amendement n° 33, accepte le sous-amendement n° 71 du Gouvernement - Son amendement n° 34 : fixation par décret en Conseil d'Etat, au regard des intérêts de la défense nationale et de la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, des cas et des conditions dans lesquels est souscrite la déclaration et est accordée l'autorisation préalable du Premier ministre ; adopté - (p. 3428) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 72 (possibilité pour certaines infractions d'être parallèlement sanctionnées au titre de la réglementation douanière) et n° 73 (possibilité pour le tribunal en cas de condamnation de prononcer la confiscation des moyens de cryptologie) - Son amendement n° 35 : possibilité pour les seuls officiers et agents de police judiciaires ainsi que les agents de la direction des douanes dans leur domaine de compétence, de rechercher et de constater les infractions ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 74 du Gouvernement (possibilité pour les agents de police judiciaire ainsi qu'aux agents de la direction des douanes dans leur domaine de compétence, de rechercher et de constater les infractions) - S'oppose à l'amendement de coordination n° 75 du Gouvernement - *Après l'art. 23* : ses amendements, n° 37 : attribution du contrôle du respect du principe de la liberté de la concurrence dans le secteur des télécommunications au conseil de la concurrence ; adopté ; et n° 38 : dépôt par le Gouvernement sur le bureau des assemblées d'un projet de loi relatif aux interceptions de communications avant le 31 mars 1991 ; retiré - *Sur l'ensemble* (p. 3431) : absence de remise en cause du monopole portant sur l'infrastructure et la téléphonie - Renforcement des espaces de liberté : rap-

port sur les fréquences, liberté des publications des listes d'abonnés, extension des compétences de la commission consultative aux services supports et affirmation de l'indépendance des fonctions d'exploitation et de réglementation - Problème du cahier des charges - Estime que le secteur des télécommunications contribue au développement économique du pays et apporte aux citoyens du futur à travers le respect des libertés individuelles et collectives un moyen de formation et d'épanouissement essentiel.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4486) : notion de service public - Missions de La Poste et de France Télécom - Zones rurales - Enseignement - (p. 4487) : transformation de La Poste et France Télécom en établissements publics - Comptes chèques postaux, CCP - Messageries - Services financiers de La Poste - Concurrence - Carrière des fonctionnaires et agents publics - Position de détachement de nombre de fonctionnaires - Contrats de plan.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4587) : manifestations - Désinvolture du Gouvernement à l'égard du Parlement - (p. 4588) : déception générale à l'égard de la justice - Indépendance des magistrats ; politique de nominations - Transparence souhaitable dans l'exercice de l'action publique - Insuffisance des moyens ; « mauvaises moeurs » - Désaccord sur l'expérience du Val-de-Marne : substituts du procureur de la République transformés en médiateurs judiciaires - Répression de la manifestation des juges - Mauvaise image de la justice - Avis défavorable du groupe RPR sur ce projet de budget.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** - *Nouvelle lecture* [n° 113 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 4957, 4958) : échec de la CMP - Apports du Sénat retenus par l'Assemblée nationale - Principe de la responsabilité de droit commun de l'exploitant public intervenant dans le secteur concurrentiel - Audiovisuel - Centre national d'études des télécommunications, CNET - Attachement du Sénat au service public - Avenir économique des télécommunications - *Art. 2* (p. 4959, 4961) : ses amendements n° 1 : tutelle conjointe du ministère chargé de la recherche et de la technologie et du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace sur le Centre national d'études des télécommunications, CNET ; n° 2 : organisation de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications ; et n° 3 : constatation des infractions à la réglementation des télécommunications ; suppression de l'habilitation ; adoptés - *Art. 4* (p. 4962) : ses amendements, n° 4 : suppression du caractère exceptionnel des connexions entre réseau indépendant et réseau ouvert au public ; adopté ; et n° 5 : suppression du seuil au-dessus duquel l'installation d'un réseau indépendant est soumis à autorisation ; retiré - *Art. 5* (p. 4963, 4964) : ses amendements n° 6 : services de télécommunications : critère du refus de l'autorisation ; et n° 7 : possibilité de demander un sursis à exécution ; adoptés - *Art. 6* : son amendement n° 8 : obligation d'assortir les équipements terminaux d'une notice rédigée en français informant le consommateur sur leur compatibilité au réseau public ; adopté - *Art. 8 - Art. L. 39-4 du code des postes et télécommunications (sanction applicable aux personnes refusant de fournir des informations ou documents, ou faisant obstacle au déroulement des enquêtes)* (p. 4965) : accepte l'amendement n° 20 du Gouvernement (amélioration de la garantie des personnes intéressées) - *Art. L. 40 (habilitation des fonctionnaires de l'administration des télécommunications pour rechercher et constater les infractions)* (p. 4966) : son amendement n° 9 : limitation de l'habilitation aux officiers et agents de police judiciaire ; adopté - *Art. 10* : son amendement n° 10 : compétence du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA : autorisation des liaisons radio-électriques entre les réseaux câblés dans les zones d'habitat dispersé ; adopté - *Art. 12* (p. 4967) : son amendement n° 11 : protection radio-électrique des services de communication audiovisuelle ; adopté - *Art. 15* (p. 4968, 4969) : ses amendements n° 12 : conditions de l'octroi de l'agrément de droit ; n° 13 : conditions d'accès aux satellites

des services ne relevant pas de la procédure d'agrément de droit ; et n° 14 : dispositif anticoncentration ; adoptés - Art. 16 (p. 4970, 4971) : ses amendements n° 15, de coordination ; adopté ; et n° 16 : modifications d'autorisation ; retiré - Art. 17 bis : son amendement de coordination n° 17 ; adopté - Après l'art. 21 ter (p. 4972) : accepte l'amendement n° 19 de M. Gérard Delfau (ressources d'ordre publicitaire des radios associatives : modification de l'article 80 de la loi du 30 septembre 1986, relative à la liberté de communication) - Art. 22 : son amendement n° 18 : suppression de l'habilitation des agents de l'administration des télécommunications ; adopté.

LARUE (Tony), sénateur de la Seine-Maritime (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.
- Secrétaire-rapporteur de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 11 octobre 1990) ; puis nommé secrétaire-rapporteur (JO Lois et décrets du 18 octobre 1990).
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Economie, finances et budget - II - Services financiers - Commerce extérieur - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 10] (21 novembre 1990).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transport et mer - V - Mer - Ports maritimes - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 21] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers - (25 novembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 3903) : déséquilibre entre la croissance des exportations et des importations - Facture énergétique - Dégradation des échanges de produits industriels civils - Perte de parts de marché dans le domaine des biens intermédiaires, des voitures particulières - Augmentation du déficit avec la Communauté économique européenne, CEE, la République fédérale d'Allemagne, RFA, les pays de l'OCDE - Excédents commerciaux avec le Royaume-Uni et l'Espagne - Amoindrissement actuel des exportations - Légère progression des dotations destinées au service de l'expansion économique à l'étranger - Mesures nouvelles en faveur des actions de formation professionnelle ; centres binationaux de formation au commerce extérieur - Progression des crédits d'intervention - (p. 3904) : centre français du commerce extérieur, CFCE, comité français des manifestations économiques à l'étran-

ger ; agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM - Renforcement du soutien au commerce courant : procédure d'assurance-prospection ; comité de développement des exportations - Progression de 20 % des crédits destinés au fonds « ingénierie » - Reconduction de la garantie du risque économique - Stabilisation de la dotation budgétaire allouée à la Coface - Nombreuses incertitudes - Crise du Golfe persique - Paiement de la dette irakienne.

Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) - Rapporteur spécial (ports maritimes) (p. 4826) : ports autonomes - (p. 4827) : coût de la manutention portuaire - Port autonome du Havre - Ports métropolitains.

LAUCOURNET (Robert), sénateur de la Haute-Vienne (S).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires économiques.
 - Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; en démissionne le 6 novembre 1990 (JO Lois et décrets du 7 novembre 1990).
 - Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 160 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 205 (89-90)] (2 avril 1990) - Logement et habitat.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 240 (89-90)] (17 avril 1990) - Logement.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 253 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 257 (89-90)] (25 avril 1990) - Logement et habitat.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - Europe de l'Est.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 298 (89-90)] relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 480 (89-90)] (25 septembre 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - Construction.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Logement - [n° 87 (90-91) tome 14] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 92 (90-91)], modifié par

l'Assemblée nationale relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 133 (90-91)] (6 décembre 1990) - Construction.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement** [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 19) : projet de loi tendant à la mise en oeuvre du droit au logement - Débats à l'Assemblée nationale et au sein des commissions compétentes du Sénat - Amélioration globale de la qualité de l'habitat - (p. 20) : situation préoccupante des exclus du logement, des sans-logis et des mal-logés - Rapports Oheix, Bloch-Lainé et Geindre - Politique générale d'action en faveur des personnes défavorisées - Coordination des actions menées par l'Etat, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et les associations humanitaires en matière de logement social - Mise en place des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et création de fonds départementaux de solidarité pour le logement - Politique d'accroissement de l'offre de logements pour les personnes défavorisées : avantages fiscaux en faveur des logements locatifs sociaux, création du bail à réhabilitation, limitation du droit de préemption urbain - Modification des règles d'attribution de logements sociaux - Renforcement de la solvabilité des personnes défavorisées - (p. 21) : extension du champ d'application de l'aide personnalisée au logement, APL, et de l'allocation de logement à caractère social - Modifications apportées à ce projet de loi par l'Assemblée nationale : suppression des articles 11 relatifs à la procédure d'attribution de logements HLM et 14 apportant une limitation à l'exercice du droit de préemption par une collectivité territoriale - Propositions de la commission des affaires économiques.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Rapporteur - **Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement)** (p. 46) : s'oppose aux amendements de M. José Balarello, rapporteur pour avis, n° 18 de suppression, et de M. Maurice Lombard, n° 40 (suppression de l'affirmation du principe général du droit au logement) et n° 41 (suppression de la référence à l'origine géographique) - Accepte l'amendement n° 92 de Mme Hélène Missoffe (affirmation du droit au logement pour toute famille) - Son amendement n° 99 : suppression des conditions restrictives de l'aide au logement ; adopté - (p. 47) : s'oppose à l'amendement n° 49 de M. Claude Huriet (cas des habitants de caravanes) - Son amendement n° 1 : condition de respect des devoirs inhérents à la vie en collectivité ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 56 de M. Claude Estier - (p. 48) : s'oppose aux amendements n° 72 de Mme Marie-Claude Beaudeau (interdiction de toute expulsion sans relogement) et n° 42 de M. Maurice Lombard (définition par décret en Conseil d'Etat de la notion de personne défavorisée) - **Art. 1^{er} bis (conditions d'accueil des gens du voyage)** (p. 53) : son amendement de suppression n° 3 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 55 de M. Pierre Louvot (scolarisation des enfants) - **Art. 2 (procédure d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées)** (p. 55) : son amendement n° 4 : élaboration conjointe par l'Etat et le département ; réservé puis adopté (p. 64) - (p. 55, 56) : s'oppose aux amendements n° 58 de M. Claude Estier (élaboration conjointe par l'Etat, le département et les autres personnes morales concernées) et n° 75 de Mme Marie-Claude Beaudeau (élaboration conjointe par le représentant de l'Etat dans le département et le conseil général) - **Art. 3 (partenaires concernés par le plan départemental)** (p. 56 à 59) : son amendement n° 5 : définition des catégories de bénéficiaires du plan ; organisation du circuit des demandes de logement par le plan ; publication du plan par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département ; adopté après modification par les sous-amendements identiques n° 53 de M. Pierre Louvot et n° 73 de Mme Marie-Claude Beaudeau, auxquels il s'oppose, et par le sous-amendement n° 98 de M. José Balarello, rapporteur pour avis, qu'il accepte - S'oppose à l'amendement n° 77 de Mme Marie-Claude Beaudeau (participation des associations de locataires et des organisations syndicales à l'élaboration du plan) -

Après l'art. 3 (p. 60) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Claude Estier (en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat) - **Art. 2 (suite)** (p. 62) : s'oppose aux amendements identiques n° 23 de M. José Balarello, rapporteur pour avis, et n° 60 de M. Claude Estier (suppression du plan régional prévu pour l'Ile-de-France) - Sur son amendement n° 4, s'oppose au sous-amendement n° 100 du Gouvernement - **Art. 1^{er}** (précédemment réservé p. 52) (*définition du plan départemental*) (p. 66) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - **Art. 4 (conventions de mise en oeuvre du plan départemental)** : son amendement n° 6 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 80 de Mme Marie-Claude Beaudeau (accord préalable du conseil municipal pour l'application du plan dans une commune) - Après l'art. 4 (p. 67) : son amendement n° 7 : coordination des plans départementaux de l'Ile-de-France par un plan régional ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 62 de M. Claude Estier (fixation par décret des conditions de coordination des plans départementaux en Ile-de-France) - **Art. 5 (fonds départemental de solidarité pour le logement)** (p. 68) : son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Maurice Lombard, n° 43 et n° 44, qu'il accepte - S'oppose à l'amendement n° 50 de M. Claude Huriet (accueil des gens du voyage) - **Art. 6 (financement du fonds départemental de solidarité pour le logement)** (p. 71 à 73) : ses amendements n° 9 et n° 10 : financement paritaire du fonds par l'Etat et le département ; et n° 11 de coordination ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 81 de Mme Marie-Claude Beaudeau (création d'une taxe assise sur le chiffre d'affaires des groupes du bâtiment et des travaux publics, des promoteurs immobiliers et des assurances), de M. José Balarello, rapporteur pour avis, n° 26 (fixation de la participation de chaque département par le conseil général) et n° 27 (suppression de la participation des personnes morales autres que l'Etat et le département) et n° 63 de M. Claude Estier (suppression du lien entre la participation du département au fonds de solidarité et le financement du revenu minimum d'insertion, RMI), auquel il se déclare personnellement favorable - **Art. 7 (décret d'application)** (p. 74) : son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté - **Art. 8 (exonérations conditionnelles de l'impôt sur le revenu)** (p. 75) : s'oppose aux amendements n° 64 de M. Claude Estier (extension du champ d'application de cet article à toutes les personnes disposant de faibles ressources) et n° 46 de M. Maurice Lombard (suppression de l'exonération fiscale en cas de sous-location) - Son amendement de coordination n° 13 ; adopté - Après l'art. 8 (p. 76) : s'oppose à l'amendement n° 82 de Mme Marie-Claude Beaudeau (extension des pouvoirs de réquisition de logements vacants des maires) - **Art. 9 (exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties)** (p. 77) : son amendement n° 14 : extension de l'exonération aux logements faisant l'objet d'un bail à réhabilitation ; adopté après modification par le sous-amendement n° 95 du Gouvernement - **Art. 10 (bail à réhabilitation)** - **Art. L. 252-1 du code de la construction et de l'habitation** (p. 79) : son amendement rédactionnel n° 15 ; retiré - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de M. Jean Chérioux (absence de droit au maintien dans les lieux à l'expiration du bail à réhabilitation ; exclusion de tout usage professionnel ou commercial des locaux) - (p. 80) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 83 (compensation des travaux exécutés par le preneur sur le plan du prix du loyer) et n° 84 (fixation de la durée minimale du bail à dix-huit ans) - **Art. L. 252-2** (p. 81) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de M. Jean Chérioux (caractère cessible du droit dont bénéficie le preneur) - **Art. L. 252-4** (p. 82) : son amendement n° 16 : conditions et délais de sortie du bail à réhabilitation ; adopté après modification par le sous-amendement n° 101 de M. José Balarello, rapporteur pour avis (obligation pour le preneur de restituer au bailleur l'immeuble libre de location et d'occupation), qu'il accepte - (p. 83) : s'oppose à l'amendement n° 85 de Mme Marie-Claude Beaudeau (absence de réévaluation du loyer à l'expiration du bail à réhabilitation) - Après l'art. 10 (p. 84) : sur les amendements de M. José Balarello, rapporteur pour avis, s'oppose au n° 30 (possibilité pour les organismes d'HLM d'agir comme mandataires d'un propriétaire privé)

et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 31 (remplacement, pour les organismes d'HLM, du commandement au locataire défaillant par une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception).

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Rapporteur - **Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM)** (p. 114) : souhaite parvenir à un accord entre le Sénat et le Gouvernement sur cet article - (p. 117) : son amendement n° 17 : rétablissement, avec certaines modifications, de cet article supprimé par l'Assemblée nationale; rejeté - (p. 119) : sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements de M. Claude Estier, n° 67 (désignation par le préfet des personnes prioritaires dans la limite de 30 % des logements) et n° 68 (action des communes en faveur du logement des personnes défavorisées en l'absence de protocole d'occupation du patrimoine social); n° 102 du Gouvernement (exercice du droit de désignation de personnes prioritaires par le préfet dans le cadre des réservations dont il bénéficie) et n° 105 de M. José Balarello (limitation à 5 % du nombre des logements des désignations effectuées par le préfet) - S'oppose à l'amendement n° 86 de Mme Marie-Claude Beaudeau (réservation de 10 % des logements sociaux en faveur des plus démunis; attribution de ces logements par le maire) - **Art. 12 (règles applicables aux logements appartenant à des sociétés d'économie mixte)** (p. 123) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 87 de Mme Marie-Claude Beaudeau - **Après l'art. 12** : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau, n° 88 (suppression des surloyers dans les HLM) et n° 89 (suppression de la libre fixation par les organismes d'HLM des loyers des logements faisant l'objet d'une nouvelle location) - **Art. 14 (droit de préemption urbain)** (p. 125) : en son nom personnel, se déclare favorable au rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale - (p. 127) : s'oppose aux amendements analogues n° 69 de M. Claude Estier et n° 103 du Gouvernement (limitation du droit de préemption urbain dans les communes comptant moins de 15 % de logements sociaux), et à l'amendement n° 90 de Mme Marie-Claude Beaudeau (limitation du droit de préemption urbain dans les communes comptant moins de 20 % de logements sociaux) - **Art. 16 (conventionnement des logements détenus par des sociétés d'économie mixte)** (p. 129) : accepte l'amendement n° 97 du Gouvernement (autorisation de la location de logements conventionnés à des associations ou à des organismes aux fins de sous-location à des personnes en difficulté, des jeunes ou des étudiants) - **Art. 17 (élargissement du champ d'application de l'allocation de logement à caractère social)** (p. 130) : son amendement de coordination n° 104; adopté - **Après l'art. 19** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 70 de M. Claude Estier (extension de la tutelle à l'allocation de logement à caractère social) - **Art. 19 (modalités de paiement de l'allocation de logement)** (p. 131) : s'oppose à l'amendement n° 91 de Mme Marie-Claude Beaudeau (versement en tiers payant subordonné à une demande expresse de l'allocataire) - (p. 132) : accepte les amendements de M. José Balarello, rapporteur pour avis, n° 34, n° 35 et n° 36 (généralisation de la procédure du tiers payant pour les organismes d'HLM) - **Après l'art. 19** : accepte l'amendement n° 71 de M. Claude Estier (délai de préavis du congé ramené à un mois pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, RMI).

Nouvelle lecture [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 561) : échec de la commission mixte paritaire, CMP, mais prise en compte par l'Assemblée nationale de certaines positions du Sénat - Texte de compromis même si les concessions sont encore insuffisantes - Se déclare favorable aux articles importants du projet de loi adoptés par l'Assemblée nationale, avec quelques modifications, qui n'en remettent pas l'esprit en cause - (p. 562) : préconise le rétablissement des dispositions de certains articles profondément modifiés par le Sénat en première lecture et remaniés par l'Assemblée nationale - Propose l'adoption des articles additionnels adoptés par l'Assemblée nationale qui constituent des ajouts intéressants - Se déclare opposé à l'adoption de deux articles nouveaux insérés par l'Assemblée nationale instituant un mécanisme de prise en compte automatique par le plan départemental des demandes de relogement des personnes expulsées et prévoyant une information des locataires en

difficulté sur la faculté de saisir le fonds de solidarité - Propose l'adoption sans modification des nouvelles règles d'attribution de logements HLM et le rejet de l'article 13 bis relatif au droit de préemption - Rappelle que de nombreuses associations attendent avec impatience le résultat des délibérations du Parlement sur ce projet de loi - **Art. 2 (procédure d'élaboration des plans départementaux)** (p. 567) : son amendement n° 9 : rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture; adopté - (p. 568) : s'oppose aux amendements de Mme Marie-Claude Beaudeau n° 2, n° 3 et n° 4, relatifs aux conditions d'élaboration des plans départementaux, et n° 5 (conditions d'élaboration des plans départementaux de l'Île-de-France) - **Art. 6 (financement du fonds de solidarité)** (p. 569) : son amendement n° 10 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture; adopté - (p. 570) : s'oppose à l'amendement n° 6 de Mme Marie-Claude Beaudeau (participation financière du fonds de solidarité pour le logement assurée par les groupes du bâtiment et des travaux publics, ainsi que par les promoteurs immobiliers et les compagnies d'assurance) - **Art. 13 bis (exercice du droit de préemption)** (p. 572) : son amendement de suppression n° 11; adopté - **Art. 13 ter (modalités d'attribution de logements d'HLM)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de M. Jean Simonin - **Art. 19 (extension de la procédure du tiers payant)** (p. 577) : ses amendements n° 12 et n° 18 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture relatives à l'autorisation pour les organismes d'HLM d'appliquer librement le système du tiers payant pour l'allocation logement et à l'extension de cette faculté aux sociétés d'économie mixte; adoptés - **Art. 23 (prise en compte des demandes de relogement des personnes expulsées)** (p. 579) : son amendement de suppression n° 13; adopté - **Art. 24 (information du locataire sur la faculté de saisir le fonds de solidarité)** : son amendement de suppression n° 14; adopté - **Art. 25 (accueil des gens du voyage)** (p. 580) : son amendement de suppression n° 15; adopté - **Après l'art. 25** : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Jacques Habert (rétablissement du maintien dans les lieux en faveur des locataires ou occupants de bonne foi handicapés et titulaires d'une pension d'invalidité).

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - (29 mai 1990) - **Question préalable** (p. 1085, 1086) : intervient contre la motion n° 2 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - **Vulnérabilité de la Régie Renault malgré son redressement : endettement financier; recul en termes de part du marché européen - Accord Renault-Volvo - Garantie des droits sociaux des salariés et des intérêts de l'Etat.**

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Art. 1^{er} (statut de la Régie Renault) - Demande de clôture** (p. 1122) : alinéas 1 et 2 de l'article 38 du règlement - **Demande de la clôture de la discussion sur cet article** - (p. 1134) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de M. Roger Chinaud, rapporteur général (modalités d'échange des actions de la Régie Renault contre des actions de la nouvelle société anonyme) - (p. 1139) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de cet article - **Art. 2 (par priorité) (statut et organes dirigeants de la société anonyme) - Demande de clôture** (p. 1141) : demande la clôture de la discussion sur cet article - (p. 1145) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 4 de la commission (suppression des dispositions dérogatoires aux lois sur les sociétés) - **Art. 3 (par priorité) (ouverture du capital) - Demande de clôture** (p. 1149) : demande la clôture de la discussion sur cet article - **Art. 5 (par priorité) (actions et certificats d'investissement) - Demande de clôture** (p. 1153) : demande la clôture de la discussion sur cet article - (p. 1154) : demande la clôture des explications de vote sur l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 6 (abrogations) - Demande de clôture** (p. 1167) : demande la clôture de la discussion sur cet article.

Nouvelle lecture [n° 392 (89-90)] - (25 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2070) : constate l'échec de la commission mixte paritaire, CMP - Reprise par l'Assemblée nationale du texte qu'elle avait voté en première lecture - Déploie l'absence d'esprit de compromis de la part du

Sénat - Estime que ce texte donnera à Renault les moyens de son développement et lui permettra de mettre en oeuvre l'accord d'avenir conclu avec Volvo - Préservation des droits de l'Etat et des intérêts des salariés - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 298 (89-90)]** - (10 octobre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2625) : protection des acquéreurs, des artisans et des sous-traitants - Préférence des Français pour la maison individuelle - (p. 2626) : pourcentage élevé de maisons individuelles mises en chantier - Importance de cette activité économique - Accroissement du nombre de contrats de construction - Evolution du droit depuis la loi de juillet 1971 en matière de construction : protection de l'acquéreur ; insuffisance de cette protection au regard de l'illégalité de nombre de pratiques malhonnêtes - Imprécision des clauses contractuelles - Situation des artisans - Dégradation du marché de la maison individuelle - Exacerbation de la concurrence - Importance du nombre de faillites de constructeurs - Renforcement du régime juridique applicable aux contrats - Souscription d'une garantie de livraison à prix et délais convenus - Rôle du garant et du prêteur - Amendements de la commission destinés à accroître la protection de l'acquéreur, en particulier accentuation de la responsabilité du prêteur - **Art. 1^{er} (modifications du code de la construction et de l'habitation - Art. L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation (champ d'application du contrat de construction avec fourniture de plan))** : ses amendements rédactionnels n° 1 et n° 2 ; adoptés - Ses amendements, n° 3 : impossibilité pour les constructeurs d'échapper à l'obligation de souscrire un contrat de construction de maison individuelle ; et n° 4 : sens de la dénomination « constructeur » ; adoptés - **Art. L. 231-2 (clauses non écrites)** (p. 2637) : ses amendements, n° 5 : mention claire et précise des caractéristiques techniques relatives au raccordement aux réseaux ; n° 6 : charge pour le constructeur de décrire et de chiffrer les travaux dont le maître d'ouvrage se réserve l'exécution ; et n° 7 : assistance d'un professionnel agréé à la réception de l'ouvrage ; adoptés - (p. 2638) : son amendement n° 8 : obligation de faire figurer au contrat l'indication de l'obtention du permis de construire dont une copie y est annexée ; adopté - **Après l'art. L. 231-2** : son amendement n° 9 : clauses réputées non écrites ; adopté - **Art. L. 231-3 (conclusion du contrat de construction avec fourniture de plan)** (p. 2639) : son amendement n° 10 : conditions suspensives ; adopté - (p. 2640) : ses amendements, n° 11, rédactionnel ; et n° 12 : faculté de rétractation du maître d'ouvrage ; adoptés - (p. 2641) : accepte l'amendement n° 34 de M. Henri Collette (cas des paiements au constructeur avant la date d'ouverture du chantier) - **Art. L. 231-5 (régime de la garantie de livraison)** : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Jean-Luc Bécart (suppression de la franchise en cas de dépassement du prix convenu) - Son amendement n° 13 : situation du garant ; adopté - (p. 2642) : s'oppose à l'amendement n° 48 du Gouvernement (responsabilisation du garant) - Son amendement n° 14 : cessation de la garantie ; adopté - **Art. L. 231-6 (régime du contrat de construction avec fourniture de plan)** : ses amendements, n° 15, de coordination ; et n° 16 : information du garant ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 49 du Gouvernement (possibilité pour le garant d'exiger d'être informé par le constructeur des versements effectués) - **Art. L. 231-7 (dispositions diverses)** : son amendement de coordination n° 17 ; adopté - **Après l'art. 1^{er}** : son amendement n° 27 : octroi du caractère d'ordre public à la garantie de parfait achèvement pour tous les contrats de construction de maison individuelle ; adopté (par priorité) - **Art. 1^{er} (suite) - Art. L. 231-7 (suite)** : ses amendements, n° 18, de coordination, et n° 19 : impossibilité pour le maître d'ouvrage de dénoncer les vices apparents dans le mois qui suit la réception s'il s'y est fait assisté par un professionnel agréé ; adopté - (p. 2644) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de M. Jean Simonin (suppression du dernier alinéa du texte proposé pour cet article relatif à la possibilité pour le maître d'ouvrage de dénoncer les vices apparents non signalés lors de la réception dans le délai d'un mois) et, sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 50 du Gouverne-

ment - **Art. L. 231-9 (obligations du prêteur)** (p. 2645) : son amendement n° 20 : émission de l'offre de prêt et responsabilité du prêteur ; adopté - (p. 2646) : sur son amendement n° 20, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 36 de M. Henri Collette - **Art. L. 231-12 (contrat de sous-traitance)** : ses amendements n° 21 : obligation pour le constructeur de conclure par écrit les contrats de sous-traitance avant tout commencement d'exécution des travaux à la charge du sous-traitant ; adopté ; et n° 22 : délai de paiement du sous-traitant ; devenu sans objet - (p. 2647) : s'oppose aux amendements n° 37 de M. Henri Collette (mention, dans le contrat de sous-traitance conclu par écrit des modalités et des délais de règlement contractuellement acceptés par les parties) et n° 39 de M. Louis Moinard (modalités de règlement du prix) - (p. 2648) : s'oppose à l'amendement n° 40 de M. Louis Moinard (garanties en faveur du sous-traitant) - (p. 2549) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Henri Collette (jonction au contrat de la justification par le sous-traitant de l'assurance de sa responsabilité professionnelle et de son inscription au registre du commerce) - **Art. L. 232-1 (contrat de construction sans fourniture de plan)** : ses amendements n° 23 : restriction du contrat de louage d'ouvrages réglementés aux travaux de « gros oeuvre, de clos et de couvert » ; et n° 24, de coordination ; adoptés - (p. 2650) : son amendement n° 25 : mention sur le contrat de l'engagement pris par l'entrepreneur de fournir l'attestation de garantie au plus tard à la date d'ouverture du chantier ; adopté - **Art. L. 232-2 (régime du contrat de construction sans fourniture de plan)** : son amendement de coordination n° 26 ; adopté - **Art. 2 (modifications de références)** : son amendement de coordination n° 28 ; adopté - **Art. 4 (sanctions pénales) - Art. L. 241-8 du code de la construction et de l'habitation** : son amendement de coordination n° 29 ; adopté - **Art. L. 241-9** (p. 2651) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Louis Moinard (peines et amendes prévues pur quiconque aura satisfait à toutes les énonciations exigées par l'article L. 231-12 nouveau dudit code).

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 3016, 3017) : difficulté de recrutement de personnels qualifiés dans la fonction publique territoriale - Problème posé par l'exigence d'une formation initiale avant la titularisation - Maintien des seuils démographiques - Recours au recrutement massif de contractuels en catégorie A - Demande l'extension des concours sur titres - Mission du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT - Centres départementaux de gestion : poids financier des décharges de fonctions et incidents de carrière.

Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - **Art. 16 (délégation de signature du maire)** (p. 3104) : son amendement n° 21, soutenu par M. Aubert Garcia : amélioration de la rédaction ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Art. 16 (réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers)** (p. 3792) : son amendement n° I-225, soutenu par M. Paul Loridant : application d'un abattement forfaitaire au taux de 5 % pour les revenus des locaux loués pour un usage autre que l'habitation principale ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) (p. 4244) : mesures fiscales en faveur des petites entreprises - Troisième plan pour l'emploi - Loi relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social - Augmentation des moyens d'action du commerce et de l'artisanat - Formation initiale et continue - Action en faveur du commerce et de l'artisanat en zones sensibles rurales et urbaines - Politique du commerce et de l'artisanat dans la ville ; appel à idées - Lutte contre la désertification des zones rurales - (p. 4245) : commission des affaires économiques et du plan - Commerçants ambulants - « Dernier commerce » -

Détournement de l'esprit de la loi Royer - Problème de la sous-traitance; secteur de la maison individuelle - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Après l'art. 87 (par priorité) (p. 4387) : se déclare opposé à l'amendement n° II-54 de M. Daniel Hoeffel (institution d'un prélèvement sur les sommes mises au jeu et exploitées par la société France Loto).

Services du Premier ministre - IV - Plan - (2 décembre 1990) (p. 4392) : Commissariat général du Plan - Evaluation des politiques publiques - (p. 4393) : avenir de la planification - Contrats de plan - Crise du Golfe persique - Europe de l'Est.

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (logement) (p. 4804) : législation en vigueur - Revenu minimum d'insertion, RMI - Extension des aides personnalisées au logement, APL - Réhabilitation des logements - Organismes d'habitations à loyer modéré, HLM - Livret A HLM.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle - Deuxième lecture [n° 92 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4974) :** accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Amélioration de la protection des acquéreurs - Droit de visite renforcé du chantier - Réduction du délai de contestation des vices cachés - Garantie de paiement des sous-traitants - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141 (90-91)] - (15 décembre 1990) (p. 5132) :** dynamique de la ville - Complémentarité entre les grandes surfaces et le petit commerce - (p. 5133) : lotissements commerciaux - Procédure partielle de répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces - Urbanisme commercial - Investissements et endettement des collectivités territoriales - (p. 5134) : versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de maladie aux commerçants et artisans non-salariés non agricoles - Répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces - Art. 3 (entrée en vigueur immédiate des dispositions relatives aux ensembles commerciaux) (p. 5139) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly (exception apportée aux demandes de permis de construire sur lesquelles il n'a pas encore été statué à la date de publication de la présente loi ; cas des zones d'aménagement concerté, ZAC) - (p. 5149) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. André Egu (protection des communes en zone rurale) - Son amendement n° 33 : affectation d'une part de la taxe professionnelle à un fonds départemental d'adaptation du commerce et de l'artisanat ruraux ; retiré - (p. 5152) : son amendement n° 34 : modification du montant de la somme au-dessous duquel la péréquation n'est pas effectuée ; retiré - (p. 5154) : sur l'amendement n° 10 de la commission (référence aux seuils visés par l'article 29 de la loi Royer), son sous-amendement n° 32 ; rejeté.

LAURENT (Bernard), sénateur de l'Aube (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public.

- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quel-

conque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 74 (89-90)] modifiant la loi n° 84-820 du 6 sep-

tembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (urgence déclarée) [n° 232 (89-90)] (11 avril 1990) - Polynésie française *Proposition de loi constitutionnelle*, déposée avec M. Jean Arthuis, tendant à allonger la seconde session ordinaire du Parlement [n° 341 (89-90)] (1^{er} juin 1990) - Parlement.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 399 (89-90)] (19 juin 1990) - DOM-TOM.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 438 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 453 (89-90)] (29 juin 1990) - DOM-TOM.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 338 (89-90)] tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 479 (89-90)] (25 septembre 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - *Marchés publics Rapport*, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 397 (89-90)] portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française [n° 25 (90-91)] (10 octobre 1990) - DOM-TOM.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Intérieur - Décentralisation - [n° 90 (90-91) tome 1)] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 122 (90-91)] (5 décembre 1990) - *Marchés publics*.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 134 (90-91)] de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à créer une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, puis d'en informer le Sénat [n° 149 (90-91)] (12 décembre 1990) - *Ministères*.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 160 (89-90)], modifié par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la transparence et à la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 161 (90-91)] (13 décembre 1990) - *Marchés publics*.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 162 (90-91)] modifié par l'Assemblée nationale, portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française [n° 194 (90-91)] (18 décembre 1990) - DOM-TOM.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 14 (JO Débats du 4 octobre 1988) (p. 487) - Ministère : Intérieur - *Mise en oeuvre de la décentralisation* - (Retirée : octobre 1990) - Décentralisation.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)]** - (17 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 311, 312) : modifications au statut du territoire de la Polynésie française résultant de la loi du 6 septembre 1984 par un accroissement des compétences du Gouvernement du territoire et un renforcement de l'autonomie de l'assemblée territoriale pour un meilleur développement de la Polynésie - Création des conseils consultatifs d'archipel - Signale que les propositions présentées résultent des conclusions de la délégation sénatoriale de la commission des lois dépêchée sur le territoire du 20 au 30 mars dernier - Constate que la Polynésie française est un territoire fragile et qu'elle cumule les handicaps économiques, géographiques et démographiques - Augmentation de la dépendance du territoire à l'égard de l'extérieur depuis plusieurs années - Estime qu'une crise sociale semble difficile à éviter - Amélioration du fonctionnement des institutions susceptible de réduire la vulnérabilité politique du territoire - Rappelle que la Polynésie s'administre librement au sein de la République française, par ses représentants élus - Description du fonctionnement actuel des institutions et du rôle du Haut commissaire de la République, du Gouvernement du territoire, de l'assemblée territoriale et du comité économique et social - (p. 313) : projet de loi de « modernisation » institutionnelle - Accroissement des compétences du Gouvernement du territoire et de son président, renforcement de l'autonomie de l'assemblée territoriale - Prise en compte des particularismes géographiques du territoire par la création de conseils d'archipel - Dénonce une « présidentialisation » accrue du mode de gouvernement - Propose l'allongement du mandat du conseil économique et social, l'attribution du droit d'autosaisine et l'extension de ses compétences au domaine culturel - Souligne que les conseils d'archipel n'ont qu'un rôle strictement consultatif - Création d'un collège d'experts fonciers - Mise en place d'une chambre territoriale des comptes - Avant l'art. 1^{er} (p. 320) : accepte la première partie de l'amendement n° 30 de M. Daniel Millaud (consultation de l'assemblée territoriale avant signature de tout traité international applicable dans le territoire) et s'oppose à la deuxième partie de cet amendement (application dans le territoire des dispositions d'un traité international) - Art. 1^{er} (*aménagement des compétences de l'Etat*) (p. 321) : accepte l'amendement n° 60 de M. Daniel Millaud (extension à la Polynésie française des dispositions concernant le régime comptable applicable en métropole) - S'oppose aux amendements de M. Daniel Millaud, n° 31 (suppression du paragraphe I relatif aux compétences de l'Etat) et n° 32 (possibilité pour le territoire de définir les conditions d'exercice de la profession d'avocat) et accepte l'amendement n° 33 du même auteur (participation de l'Etat aux charges financières dans le domaine pénitentiaire) - Ses amendements n° 1 : nouvelle rédaction du paragraphe I relatif à la fixation du montant annuel d'allotissements de devises demandées à l'Etat ; adopté ; et n° 2 : compétences de l'Etat en ce qui concerne le service pénitentiaire ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 323) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Daniel Millaud (élaboration de la convention relative à l'exercice des compétences en matière d'exploration et d'exploitation des ressources du fond de la mer, sans prendre en compte les réglementations de la Communauté européenne) - Art. 2 (*composition et formation du Gouvernement du territoire*) (p. 324) : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Daniel Millaud (notification par le président du Gouvernement au haut commissaire et au président de l'assemblée territoriale des fonctions dont sont chargés les autres ministres et de leurs attributions) - Son amendement n° 4 : abrogation des dispositions de l'article 13 du statut qui permet au président du Gouvernement et aux ministres de retrouver leur siège dans l'assemblée territoriale lorsqu'ils quittent leurs fonctions au Gouvernement ; rejeté - Art. 3 (*renforcement des compétences du conseil des ministres du territoire et de son président*) (p. 325) : ses amendements rédactionnels n° 5 et n° 6 ; adoptés - Accepte les amendements de M. Daniel Millaud, n° 38 (suppression de la mention, sous réserve des engagements internationaux et des dispositions prises pour leur application pour l'exercice du pouvoir de contrôle du

conseil des ministres) et n° 39 (suppression de la précision qui subordonne le contrôle des transferts immobiliers par le territoire au souci de favoriser le développement économique de la Polynésie française dans le respect de son identité) - (p. 326) : accepte l'amendement n° 63 de M. Daniel Millaud (soumission à autorisation des cessions d'actions de sociétés commerciales quand des biens immobiliers ou des participations immobilières constituent 75 % ou plus de l'ensemble des actifs figurant à leur bilan) - (p. 327) : son amendement n° 7 : droit de préemption sur les cessions immobilières et les locations de propriétés de longue durée ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 64 de M. Daniel Millaud (compétences du Gouvernement du territoire en matière de déclaration d'utilité publique et de cessibilité) et accepte l'amendement n° 40 du même auteur (suppression des deux dernières phrases du paragraphe III de cet article pour l'article 28 de la loi du 6 septembre 1984 relatives à l'attribution d'autorisations d'investissements directs étrangers en Polynésie française) - (p. 328) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Daniel Millaud (compétences du Gouvernement du territoire en matière de contrôle de l'immigration) - Son amendement n° 8 : consultation de l'assemblée territoriale préalablement à la détermination des modalités d'organisation et de fonctionnement du comité consultatif paritaire Etat-territoire ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 42 de M. Daniel Millaud (possibilité pour le comité consultatif de surseoir à statuer et de demander au haut commissaire de diligenter une enquête avant de se prononcer) - (p. 329) : accepte l'amendement n° 43 de M. Daniel Millaud (subordination de l'exercice du pouvoir réglementaire du président du Gouvernement du territoire en ce qui concerne les décisions individuelles à une délégation accordée par le conseil des ministres) - S'oppose aux amendements de M. Daniel Millaud, n° 44 (possibilité pour le président du Gouvernement de conduire des négociations avec les Etats et territoires de la région Pacifique pouvant aboutir à des accords de coopération économique, commerciale, industrielle) et n° 45 (transfert de la compétence en matière d'accords intéressant la desserte maritime et aérienne de la Polynésie française de l'Etat au territoire) - (p. 330) : accepte l'amendement n° 46 de M. Daniel Millaud (suppression du paragraphe VIII de cet article qui abroge les dispositions du premier alinéa de l'article 41 de la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984, relatives aux attributions du conseil des ministres) - Ses amendements de coordination n° 67 et de forme n° 11 ; adoptés - Art. 4 (renforcement de l'autonomie de l'assemblée territoriale et allègement des règles de quorum) : accepte l'amendement n° 47 de M. Daniel Millaud (augmentation de la durée des sessions de l'assemblée territoriale) - Son amendement n° 12 : président de l'assemblée territoriale ordonnateur de tout le budget de cette assemblée ; adopté - Ses amendements, de coordination n° 13 ; et n° 14 : possibilité pour le président de l'assemblée territoriale de décider d'intenter ou de soutenir les actions au nom de l'assemblée territoriale ; adoptés - Accepte l'amendement n° 48 de M. Daniel Millaud (assouplissement des conditions de quorum nécessaires pour les délibérations de l'assemblée territoriale) - (p. 332) : son amendement n° 15 : ouverture de la séance renvoyée au lendemain si le quorum n'est pas atteint ; adopté - Art. 5 (accroissement des effectifs de la commission permanente) : accepte la première partie de l'amendement n° 49 de M. Daniel Millaud (détermination d'un nombre fixe de membres de la commission permanente) et s'oppose à la deuxième partie (délibération de la commission permanente en séance publique) - Art. 6 (renforcement des attributions de la commission permanente) (p. 333) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 50 de M. Daniel Millaud - Ses amendements n° 16 : compétences de la commission permanente ; de coordination n° 17 ; et de forme n° 18 ; devenus sans objet - (p. 334) : sur son amendement de forme n° 18, accepte à titre personnel le sous-amendement n° 66 du Gouvernement - Art. 7 (motion de censure) : son amendement de forme n° 19 ; adopté - Avant l'art. 8 (p. 335) : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Daniel Millaud (fixation par l'assemblée territoriale, sur proposition du conseil des ministres, de la liste des organismes représentés au comité économique et social et du mode de désignation de ses membres) - Art. 8 (comité économique et social) : son amendement n° 20 : remplacer

les mots « comité économique et social » par les mots : « conseil économique, social et culturel » ; adopté - Son amendement n° 21 : élévation de deux à cinq ans de la durée du mandat des membres du conseil économique, social et culturel ; adopté - (p. 336) : son amendement de forme n° 22 ; adopté - Accepte l'amendement n° 52 de M. Daniel Millaud (publication obligatoire du règlement intérieur du conseil économique, social et culturel au Journal officiel de la Polynésie française) - Son amendement n° 23 : droit d'autosaisine du conseil économique, social et culturel dans ses domaines de compétence ; adopté - Art. 9 (conseils consultatifs d'archipel) (p. 337) : son amendement n° 24 : ouverture des conseils d'archipel aux maires délégués et résolution du problème du remplacement du maire élu ou délégué lorsqu'il est aussi conseiller territorial ; adopté - (p. 338) : ses amendements, de forme n° 25 et n° 26 : émission d'avis par les conseils d'archipel ; adoptés - Accepte l'amendement n° 56 de M. Daniel Millaud (motivation obligatoire de toute décision du Gouvernement du territoire qui s'écarte de l'avis exprimé par le conseil d'archipel) - Art. 10 (collège consultatif d'experts fonciers) (p. 339) : son amendement de forme n° 27 ; adopté - Art. 11 (contrôle préalable sur l'engagement des dépenses du territoire - Chambre territoriale des comptes) (p. 339) : ses amendements, n° 28 : assemblée territoriale seule compétente pour organiser le contrôle préalable sur l'engagement de ses dépenses ; et n° 29 : consultation de l'assemblée territoriale avant parution du décret en conseil d'Etat ; adoptés - Accepte l'amendement n° 61 de M. Daniel Millaud (extension aux communes de moins de 2 000 habitants du contrôle de la chambre territoriale des comptes) - Art. 12 (rôle consultatif du tribunal administratif) (p. 340) : accepte l'amendement n° 57 de M. Daniel Millaud (possibilité pour le Gouvernement et l'assemblée territoriale de consulter le tribunal administratif sur toute question relevant de sa compétence) - Après l'art. 12 : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Daniel Millaud (concours financier de l'Etat à la demande du territoire dans le domaine de l'éducation et notamment de l'enseignement privé) - Après l'art. 14 (p. 341) : accepte l'amendement n° 62 de M. Daniel Millaud (extension au territoire de la Polynésie française, de la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public) - S'oppose à l'amendement n° 65 de M. Albert Ramassamy (harmonisation et simplification de la procédure de fixation des ressources du fonds intercommunal de péréquation dans les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française).

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - Discussion générale (p. 362) :** nécessaire adaptation de la loi de 1838 relative aux aliénés, à l'évolution des mentalités et aux progrès de la médecine psychiatrique - Souhaite que soit préservé l'équilibre réalisé en 1838 entre l'autorité judiciaire et l'autorité médicale - Objectifs limités de ce projet - Nécessaire amélioration des garanties apportées aux malades - (p. 363) : problème du mode d'internement ; judiciarisation du placement - Critique certaines conséquences de ce projet : pérennisation de la spécificité de la maladie mentale ; lourdeurs bureaucratiques ; discrimination entre les directeurs des établissements spécialisés et les directeurs des autres établissements - Souhaite que soit préservé l'équilibre entre la garantie des libertés individuelles et l'accès aux soins, particulièrement en cas d'urgence - Sous certaines réserves, avis favorable des sénateurs de l'Union centriste sur ce projet de loi - Après l'art. 1^{er} (par priorité) (p. 374) : se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (judiciarisation du placement sous contrainte des malades mentaux dans les établissements psychiatriques ; conditions dudit placement) .

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)] - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1058,**

1059) : s'oppose aux propositions de la commission des affaires économiques tendant à conserver le principe de l'heure d'été tout en réduisant le décalage entre l'heure légale et l'heure solaire - Minimise les inconvénients du système actuel pour l'agriculture - Environnement européen - Votera contre les conclusions de la commission sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 399 (89-90)] - (26 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2087, 2088) :** accord en CMP - Autonomie du territoire pour l'établissement des règles du régime comptable, budgétaire et financier - Augmentation du nombre des ministres - Présence des maires délégués aux séances des conseils d'archipels - Organisation par convention des concours de l'Etat en matière d'investissements - Demande l'adoption des conclusions de la CMP - (p. 2090, 2091) : chambre territoriale des comptes - Autonomie territoriale - Présence des maires délégués au sein des conseils d'archipels.

Nouvelle lecture [n° 438 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2304) : prise en compte par l'Assemblée nationale des améliorations apportées au texte en première lecture par le Sénat - Compromis ayant abouti à un accord en CMP - Regrette le rejet des conclusions de la CMP par le Sénat - Propose le rétablissement du texte adopté en première lecture.

- **Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 338 (89-90)] - (4 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2475) :** importance de la part des commandes publiques dans l'économie française et dans l'économie de la CEE - Nécessité de sauvegarder la bonne utilisation des deniers des collectivités publiques et de garantir l'égalité des droits des candidats au marché - Amélioration de la transparence et de la régularité des procédures de passation des marchés - Transcription en droit interne des dispositions de nature législative de la directive communautaire du 10 juillet 1989 modifiant la directive de 1971 portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux - Extension des pouvoirs et du champ d'action de la brigade interministérielle d'enquêteurs créée par décret en 1976 qui devient mission interministérielle d'enquête sur les marchés - Création à l'article 6 d'un nouveau délai assorti des sanctions qui lui sont applicables - Constate qu'actuellement le contrôle des collectivités locales s'exerce par les préfets, la Cour des comptes, les chambres régionales des comptes et les trésoriers payeurs généraux - (p. 2476) : s'interroge sur l'opportunité de la création de la mission interministérielle - Evoque la possibilité de rattacher la nouvelle mission à la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes - Souligne l'importance de bien définir les pouvoirs et les responsabilités de la mission interministérielle - Rôle de la mission mandataire d'enquêteur, articles 3, 4 et 5, et de rendre compte à ses mandants - Absence de responsabilité judiciaire de la mission - Adoption le 18 juillet 1989 par le conseil des ministres de la Communauté économique européenne, CEE, d'une nouvelle directive portant coordination des procédures des marchés publics de travaux - Problème des dérogations susceptibles d'être apportées en matière de publicité, selon qu'il s'agit d'une concession ou d'un marché de travaux - Au nom de la commission des lois, sous réserve de la prise en compte de ses amendements, propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 1 (création d'une mission interministérielle d'enquête sur les marchés) (p. 2480) :** son amendement n° 1 : contrôle par la mission interministérielle d'enquête des conditions dans lesquelles les marchés sont préparés ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 14 de M. Jean Arthuis (exclusion des compétences de la mission interministérielle des établissements publics à caractère industriel et commercial ainsi que des entreprises publiques soumises au contrôle de la Cour des comptes) - (p. 2481) : ses amendements, n° 2 : désignation du chef de la mission et des membres de celle-ci ; et n° 3 : membres de la mission tenus au secret professionnel

dans le cadre de leurs fonctions ; adoptés - **Art. 2 (ouverture et conclusion des enquêtes) (p. 2482) :** ses amendements, n° 4 : suppression du pouvoir d'autosaisine du chef de la mission interministérielle ; n° 5 : transmission des rapports et compte-rendus d'audience aux autorités qui ont demandé l'enquête ; et rédactionnel n° 6 ; adoptés - (p. 2483) : son amendement n° 7 : obligation de porter les conclusions des rapports établis par la mission interministérielle, pour ce qui les concerne, à la connaissance des personnes mises en cause ; adopté - **Art. 3 (pouvoirs d'enquête administrative) :** son amendement rédactionnel n° 8 ; adopté - **Art. 4 (pouvoirs d'enquête préliminaire) :** son amendement de coordination n° 9 ; adopté - **Après l'art. 5 (p. 2484) :** accepte la première partie de l'amendement n° 15 de M. René-Georges Laurin (1°) : information du président du conseil de la concurrence lorsque les investigations de la mission interministérielle font apparaître des faits susceptibles de relever des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 86-1243 relative à la liberté des prix et de la concurrence) et s'oppose à la deuxième partie de cet amendement (2°) : transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence) - **Art. 6 (institution d'un nouveau délit) (p. 2486) :** son amendement n° 10 : extension à toute personne, notamment celles investies d'un mandat électif de l'incrimination nouvelle créée par la loi ; adopté - **Art. 8 (marchés de travaux conclus par les groupements de collectivité publique et les organismes de droit privé chargés d'une mission d'intérêt général) (p. 2488) :** son amendement n° 12 : champ d'application des dispositions communautaires de publicité et mise en concurrence des organismes privés créés dans un but d'intérêt général et dont la gestion est soumise à un contrôle public ; adopté - **Art. 10 (contrats de concession et marchés passés par les concessionnaires) (p. 2489) :** son amendement n° 13 : définition par décret en Conseil d'Etat des règles de publicité auxquelles seront soumis les contrats de concession et les marchés passés par les concessionnaires ; adopté.

- **Projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française [n° 397 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2878) :** homologation de neuf délibérations de l'Assemblée territoriale qui prévoient l'application de peines correctionnelles - Règles de l'homologation législative issues du statut de la Polynésie française - **Article 3 du statut de 1984 :** compétence de l'Etat français dans le domaine de la procédure pénale et du droit pénal - **Article 64 :** possibilité pour l'Assemblée territoriale de prévoir des peines contraventionnelles à l'encontre des auteurs d'infractions aux règlements qu'elle édicte - Limites de ces peines contraventionnelles - **Article 65 :** possibilité d'application de peines correctionnelles sous réserve d'une procédure d'homologation - Cas de délibérations portant sur des éléments de procédure pénale, domaine exclusif de l'Etat - **Article 34 de la Constitution :** compétence exclusive du Parlement en matière de détermination des crimes, des délits et des peines qui leur sont applicables - Délai trop important entre la décision de l'Assemblée territoriale et l'homologation - Liste des délibérations visées dans ce projet de loi - **Sujets des délibérations :** les archives, la pratique de l'accouchement, le problème posé par les produits sanguins, l'importation des médicaments, l'abus de tabac, la carte sanitaire, l'aménagement du territoire et l'hygiène des eaux usées - (p. 2879) : accepte les solutions proposées par le Gouvernement qui portent sur les difficultés juridiques soulevées par les délibérations - Son amendement à l'article 4 supprimant la référence aux articles 42 à 44 de la délibération de l'Assemblée territoriale du 28 janvier 1983 - Oubli dans ce projet de loi de trois délibérations antérieures de l'Assemblée territoriale : une de 1978 concernant l'implantation des lunetiers dans le territoire de la Polynésie, deux de 1988 portant sur des problèmes de réglementation de la pêche en mer et en eau douce - Propose l'incorporation de ces délibérations ainsi que sept autres intervenues ultérieurement - **Sujets de ces dernières délibérations :** laboratoires d'analyses, caisses de compensation des allocations familiales, exercice de la profession d'agent immobilier, exercice

de la pharmacie, pharmacie vétérinaire, création d'un corps de gardes-nature territoriaux et enfin protection des tortues marines - Rappelle la nécessité d'homologuer sans délai les délibérations de l'Assemblée territoriale - Respect des règles de l'autonomie interne du territoire de la Polynésie française - Art. 1^{er} (réglementation des archives, réglementation de la pratique d'accouchement, et, prélèvement, préparation, conservation et distribution de produits sanguins) : son amendement n° 1 : homologation des dispositions de la délibération de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française n° 78-20 du 2 février 1978 réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant ; adopté - (p. 2880) : répond aux arguments du Gouvernement : situation du territoire par rapport à la CEE différente de celle de la métropole - Possibilité de revoir certains articles des délibérations en question après la révision de la décision d'association des pays et territoires d'outre-mer à la CEE - Compatibilité entre les dispositions de cette délibération et le libre droit d'installation à l'intérieur même du territoire français - Ancienneté de cette délibération qui ne fut pas contestée par le Haut-commissaire de la République - Son amendement n° 5 : homologation des délibérations respectivement relatives : aux laboratoires d'analyses médicales, au recouvrement de sommes dues par les employeurs aux caisses de compensation des prestations familiales et à la profession d'agent immobilier ; adopté - Art. 4 (établissement d'une carte sanitaire) (p. 2881) : son amendement n° 2 : suppression de la référence aux dispositions des articles 42, 43 et 44 de la délibération de l'Assemblée territoriale qui ne peuvent être assorties d'aucune sanction pénale ; adopté - Après l'art. 7 (p. 2882) : ses amendements n° 3 : homologation des dispositions de la délibération du 8 décembre 1988 portant réglementation de la pêche en Polynésie française ; n° 4 : homologation des dispositions de la délibération du 8 décembre 1988 relative à la protection de certaines espèces animales marines et d'eau douce du patrimoine naturel polynésien ; et n° 6 : homologation des dispositions de la délibération du 13 avril 1989 portant création d'un corps de gardes-nature territoriaux ; adoptés - (p. 2883) : ses amendements, n° 7 : homologation des dispositions de la délibération du 12 octobre 1989 relative à la pharmacie vétérinaire ; n° 8 : homologation des dispositions de la délibération du 20 octobre 1989 relative à l'exercice de la pharmacie ; et n° 9 : homologation des dispositions de la délibération du 13 juillet 1990 relative à la protection des tortues marines ; adoptés.

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules [n° 5 (90-91)]** - (30 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3080, 3081) : nécessaire informatisation du fichier national du permis de conduire - Libertés publiques - Sécurité routière - Permis à points : insuffisance du nombre de points accordés - Demande des mesures visant à faire respecter les limitations de vitesse.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession) (p. 3236) : intervient à propos de l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (décentralisation et administration territoriale) (p. 3932) : bilan positif de la décentralisation - Augmentation trop rapide de la fiscalité locale - Besoin énorme des collectivités dans le domaine foncier - Transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités sans transfert financier suffisant - Charges nouvelles pesant sur les collectivités - Mise à la charge des départements et des communes des dépenses d'insertion du RMI - Insuffisance dramatique des dotations scolaires - Dotations régionales d'équipement scolaire, DRES - Dotation départementale d'équipement des col-

lèges, DDEC - Ponction sur les crédits de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, CNRACL - Contrat de plan équivalent à des transferts de charges sans compensation - (p. 3933) : décentralisation réussie malgré les problèmes financiers - Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale : à débattre au printemps - Risque contenu dans l'éventuelle modification du régime électoral - Déconcentration inutile si la nouvelle hiérarchie entre préfet de région et préfet de département conduit au déclin des départements - Crédits insuffisants pour assurer les quatre priorités du ministère de l'intérieur : augmentation du nombre des emplois, qualification des agents dans la formation et le reclassement - Déconcentration et modernisation - Restructuration territoriale des sous-préfectures devenue indispensable - Augmentation de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Indexation de la DGF sur le produit intérieur brut en volume - Indexation de la DGF sur la variation du produit intérieur brut en valeur - Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA - Commission d'évaluation des charges non réunie depuis le 29 mars 1989 - (p. 3934) : crédits Barangé - Avis défavorable au vote des crédits du ministère.

- **Conclusions du rapport de M. Bernard Laurent, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 134, 90-91), tendant à créer une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, puis d'en informer le Sénat [n° 149 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5075) : création demandée d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur, et contribuant au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens - Conformité de la proposition à l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 et à l'article 11 du règlement du Sénat - Graves dysfonctionnements des services chargés du maintien de l'ordre public et de la sécurité des personnes et des biens.

- **Conclusion du rapport de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 136, 90-91), tendant à la création d'une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 150 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - En remplacement de M. Hubert Haenel, rapporteur - Discussion générale (p. 5076) : proposition de résolution déposée par les présidents des quatre groupes de la majorité sénatoriale - Crise de la justice - Crise de la société à l'égard de la justice - Opportunité de la création de la commission de contrôle.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)]** - Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5320) : espère l'amélioration de ce texte en commission mixte paritaire, CMP - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à son adoption.

- **Projet de loi relatif à la transparence et à la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence - Nouvelle lecture [n° 160 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5361, 5362) : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Persistance de trois points de divergence entre les deux assemblées relatifs à l'extension de la compétence de la mission interministérielle d'enquête ; de l'autosaisine du chef de mission et de la suppression du deuxième alinéa de l'article 5 bis relatif au

transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence - Souci de limiter le pouvoir de la mission interministérielle sans aller à l'encontre du souci de transparence - Au nom de la commission des lois, et sous réserve de l'adoption de ses deux amendements, se déclare favorable à l'adoption de l'ensemble du projet de loi - Art. 1 (p. 5363) : son amendement n° 1 : exclusion des établissements publics à caractère industriel et commercial de l'Etat du champ de compétence de la mission interministérielle ; adopté - Art. 5 bis (p. 5364) : son amendement n° 2 : transfert de la direction de l'enquête menée par la mission interministérielle au conseil de la concurrence qui est investi à cet effet des compétences prévues aux articles 3 et 5, et transmet ses conclusions à la juridiction compétente ; adopté.

LAURIN (René-Georges), sénateur du Var (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)]** - (25 avril 1990) - Avant l'art. unique (p. 545) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel) - Malgré l'augmentation des moyens matériels de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA, dénonce l'absence de volonté politique de lutter contre le détournement du droit d'asile et l'immigration clandestine.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 287 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - Explication de vote sur

l'ensemble (p. 2402) : renversement de la charge de la preuve - Au nom du groupe du RPR, votera ce projet de loi.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un articles 56 bis A [n° 433 (89-90)]** - Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Après l'art. 1^{er} (p. 2464) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat).

- **Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 338 (89-90)]** - (4 octobre 1990) - Après l'art. 5 (p. 2484) : son amendement n° 15, soutenu par M. Lucien Lanier : 1°) : information du président du conseil de la concurrence lorsque les investigations de la mission interministérielle font apparaître des faits susceptibles de relever des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 86-1243 relative à la liberté des prix et de la concurrence ; adopté ; 2°) : transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques) (p. 2772) : se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) - Art. L. 17-1 (définition de la publicité indirecte) (p. 2779) : se déclare opposé à l'amendement n° 148 du Gouvernement (interdiction de toute forme de publicité).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession) (p. 3242) : intervient à propos de l'amendement n° 27 de la commission (instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail) - Art. 5 (conditions d'accès à la profession d'avocat) (p. 3250) : se déclare opposé à l'amendement n° 186 de M. Michel Darras (cas des avocats ayant la qualité de réfugié ou d'apatride).

- **Incidents survenus à Paris durant la manifestation des lycéens** - (12 novembre 1990) (p. 3326) : au nom du groupe RPR, se déclare favorable à la levée de la séance - Nombre de policiers blessés lors des événements ; leur rend hommage.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (13 novembre 1990) - Art. 17 (dispositions transitoires) (p. 3340) : se déclare favorable à l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale).

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 77 (90-91)]** - (20 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3611, 3612) : sécurité civile, sapeurs-pompiers - Vote de conclusions de la CMP par le groupe du RPR.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Art. 2 (dénomination des sociétés d'exercice libéral) (p. 5324) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'amendement n° 10 de M. Franck Sérusclat (restrictions réglementaires possibles par profession).

LAURIOL (Marc), sénateur des Yvelines (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères ; en démissionne et est nommé membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 17 mai 1990).

En démissionne et est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 10 octobre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - (12 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1517) : large approbation de cette réforme par l'opinion publique - Souci de protéger les libertés et d'assurer un meilleur respect de l'Etat de droit - Contrôle *a posteriori* proposé - Rappelle que selon la tradition juridique française c'est au législateur d'équilibrer les nécessités de l'ordre social et le respect des libertés et qu'actuellement le Conseil constitutionnel est saisi à l'initiative d'instances politiques - Estime que la saisine du Conseil constitutionnel par des justiciables en procès, rompt un équilibre qui existe en France depuis 1875 - Rappelle les propos de M. Alain Poher en 1984 lorsque la liberté de l'enseignement fut mise en péril : « la meilleure garantie des droits des citoyens, c'est le Parlement » - (p. 1518) : propose que les lois portant sur l'exercice d'une liberté publique accèdent au rang des lois organiques obligatoirement adoptées en termes identiques par les deux assemblées - Nécessaire amélioration du travail parlementaire - Constate que la proposition du Président de la République dans sa *Lettre à tous les Français* d'instituer le référendum d'initiative populaire est restée lettre morte - S'interroge sur la notion de droits fondamentaux - Rappelle la déclaration du ministre devant l'Assemblée nationale : « par définition tous les droits et libertés de valeur constitutionnelle sont des droits fondamentaux » - (p. 1519) : problème de la détermination des lois soumises au contrôle *a posteriori* - Constate que toute la législation en cours d'application va, du fait de la réforme, être mise en sursis d'abrogation éventuelle et à une date incertaine - Estime que l'abrogation d'une loi par un juge ne peut être que négative - (p. 1520) : estime qu'après une déclaration d'inconstitutionnalité le Parlement doit être saisi et statuer d'urgence - Profonde modification de la mission du Conseil constitutionnel et maintien de sa composition et de son statut - Evoque le jugement accablant porté sur le Conseil constitutionnel par M. François Mitterrand en 1978 - Nécessité de modifier le statut du Conseil constitutionnel qui devient une véritable juridiction - Signale que les amendements de la commission des lois viseront à réduire les inconvénients de ce texte qui paraît insuffisamment préparé - Approuve l'extension automatique du contrôle *a priori* à toutes les lois organiques touchant aux libertés publiques et aux ordonnances - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de la prise en compte des amendements de la commission des lois.

Suite de la discussion - (13 juin 1990) - **Avant l'art. 1^{er} A** (p. 1573) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé aux amendements n° 19 de M. Jean-Marie Girault (modification de l'article 11 de la Constitution afin que toute disposition du projet de loi jugée non conforme à la Constitution ne puisse être soumise au référendum) et n° 26 de M. Etienne Dailly (obligation pour le Président de la Répu-

bligue, avant de publier le décret de convocation des électeurs, de consulter le Conseil constitutionnel sur le texte qu'il va soumettre au référendum pour en obtenir un avis de conformité qui sera publié) - (p. 1576) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (modification de l'article 13 de la Constitution afin de prévoir la signature des ordonnances par le Président de la République dans les quinze jours qui suivent leur adoption en Conseil des ministres et d'instituer à son profit un mécanisme de contrôle de constitutionnalité *a priori* et par voie d'action sur le texte des ordonnances) - **Avant l'art. 1^{er} (caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques)** (p. 1583) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de la commission (attribution du caractère organique aux lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) - (p. 1587) : au nom du groupe du RPR, se déclare opposé à l'amendement n° 24 de M. Charles Lederman (exclusion du bénéfice d'une amnistie pour toutes les infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de parti et groupement politiques) - (p. 1589) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (institution du vote obligatoirement conforme des deux assemblées sur toutes les lois organiques et non plus uniquement sur celles relatives au Sénat).

Suite de la discussion - (14 juin 1990) - **Art. 2 (effets d'une inconstitutionnalité de la loi déclarée)** (p. 1606) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Jacques Larché, rapporteur (institution d'une procédure de renvoi automatique devant les assemblées, assortie de délais rigoureux, des dispositions déclarées inconstitutionnelles par voie d'exception) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1611) : constate que le Sénat a voté les principaux amendements auxquels le groupe du RPR tenait - Accroissement de la protection des libertés et du respect de l'Etat de droit - Insertion des droits fondamentaux dans un cadre plus précis - Favorable à l'extension du contrôle *a priori* - Transformation de toutes les lois relatives aux droits fondamentaux en lois organiques - Se réjouit du contrôle *a priori* des ordonnances et des traités internationaux - (p. 1612) : constate que le contrôle *a posteriori* ne pourra porter que sur les textes antérieurs à 1974 - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

Deuxième lecture [n° 416 (89-90)] - (28 juin 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2227) : au nom du groupe du RPR, dénonce la procédure qui a présidé à l'inscription à l'ordre du jour de ce texte - Suppression par l'Assemblée nationale des principales dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Renforcement du contrôle *a priori* et diminution automatique du contrôle *a posteriori* - Evoque l'existence de l'esprit de corps, chambre des députés et chambre Haute depuis la Restauration - (p. 2228) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable au texte de ce projet tel qu'il vient d'être amendé par le Sénat et qui reprend article par article les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture.

LE BRETON (Henri), sénateur du Morbihan (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salariés (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 119 (JO Débats du 6 octobre 1989) (p. 2453) - Ministère : Intérieur - *Intentions du Gouvernement en matière de regroupements de communes* - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2021) - Collectivités locales.

n° 266 (JO Débats du 13 novembre 1990) (p. 3327) - Ministère : Education - *Suppression de fonds scolaires départementaux prévue par le projet de loi de finances pour 1991* - (Réponse : JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3517) - Enseignement.

LECANUET (Jean), sénateur de la Seine-Maritime (UC).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Chine, du 19 mars au 2 avril 1990 [n° 268 (89-90)] (26 avril 1990) - Chine.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa du règlement, sur les évolutions à l'Est et leurs conséquences [n° 360 (89-90)] (6 juin 1990) - Europe de l'Est.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée à la demande du Président de la République, en Turquie et en Inde du 14 au 19 août 1990 [n° 471 (89-90)] (23 août 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Moyen-Orient.

Rapport d'information, fait avec plusieurs de ses collègues au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Arabie Saoudite et dans les Emirats Arabes Unis, du 18 au 24 septembre 1990 [n° 7 (90-91)] (4 octobre 1990) - Moyen-Orient.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du règlement sur les conséquences et les perspectives de la réunification allemande [n° 157 (90-91)] (12 décembre 1990) - Allemagne.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 41 (JO Débats du 8 avril 1990) (p. 99) - Ministère : Défense - *Présentation du projet de loi d'actualisation de la programmation militaire* - (Retirée : octobre 1990) - Défense nationale.

INTERVENTIONS

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2168) : vocation européenne de Strasbourg - Aide à l'Union soviétique - Sommet de Dublin : union politique - Marché unique européen : priorités économiques imposées à la France - Nécessaire création d'une banque et d'une monnaie européennes - (p. 2169) : cohésion de la CEE ; souhait d'une seconde chambre représentative de l'identité des nations et des régions - Critiques du Gouvernement : absence de représentativité et gestion à court terme - Observations sur la politique française d'aide à l'Union soviétique - Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD - (p. 2170) : aide à la Roumanie - Sécurité future de la Communauté européenne - Désarmement - Incertitudes sur l'avenir de l'Union soviétique - Maintien de la puissance militaire - Evolution en Europe - Accumulation de risques autour de la Méditerranée - (p. 2171) : maintien de la capacité militaire de la France pour son indépendance et la sécurité de l'Europe - Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, CSCE ; système paneuropéen de sécurité collective préconisé par l'Union soviétique - Nécessaire équilibre dissuasif et minimal entre l'Union soviétique et l'Europe - Alliance atlantique ; structure européenne de défense - Force nucléaire de dissuasion - (p. 2172) : achèvement nécessaire de la CEE afin d'éviter le risque de dilution dans une confédération inefficace.*

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2357, 2358) : risques militaires et économiques d'une guerre au Moyen-Orient avec des répercussions mondiales - Audition récente au Sénat du ministre des affaires étrangères par la commission des affaires étrangères en formation élargie - Nécessité du maintien de l'effort de défense nationale et d'une révision en hausse du projet de budget de la défense face aux dangers potentiels de nouveaux conflits Nord-Sud - Réaction tardive et ambiguë de la France à la suite de l'attaque du Koweït par l'Irak - Echec de la tentative d'arbitrage du sommet arabe réuni au Caire - Souhaite la constitution par l'Organisation des Nations unies, ONU, d'une force militaire d'interposition, sur proposition de la Communauté européenne des douze - Réveil de l'Union de l'Europe occidentale, UEO - (p. 2359) : fin de la guerre froide et efficacité nouvelle de l'ONU - Importance de la solidarité entre les alliés ; rapidité et puissance du déploiement américain - Nécessité d'une union nationale face à la crise du Golfe persique - Dispositif militaire mis en place par la France en vue de la « contrainte par la force au respect de l'embargo » ; envoi du *Clemenceau* gréé en porte-hélicoptères - Menace du terrorisme et nécessité d'un puissant renforcement de la défense du territoire - Souhaite une mobilisation morale des Français au nom des droits de l'homme et de la liberté des nations - Ampleur de l'enjeu pétrolier et menace de l'arme nucléaire en cours de mise au point par l'Irak - (p. 2360) : nécessité d'une double fermeté diplomatique et militaire face à l'expansionnisme de la dictature irakienne - Regrette l'absence de vote à l'issue de ce débat.*

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].*

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) (p. 4024, 4025) : fin de la guerre froide - Evolution souhaitable vers une fédération de l'Europe des douze avant une confédération avec les Etats de l'Europe de l'Est - Crise du Golfe persique : interrogation sur un éventuel engagement des forces militaires françaises aux côtés des alliés - Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU - Liban - (p. 4026) : malaise laissé par la libération des seuls otages français en Irak - Ambiguïté du discours du Président de la République à l'Assemblée générale des Nations unies, le 24 septembre 1990 - Demande la confirmation des motifs justifiant la politique du Gouvernement - Nécessité d'informer les Français sur le choix final de la France - Problème de l'instauration d'un nouvel équilibre au Proche et Moyen-Orient.

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4663) : crise du Golfe persique - Aspects positifs et négatifs des changements mondiaux - Puissance militaire de l'Union soviétique - Dénu-

cléarisation rampante de l'Europe de l'Ouest - Réduction des effectifs militaires - (p. 4664) : insuffisance du budget - Mise en place nécessaire d'une défense européenne - Missile sol-sol - Crise du Golfe persique : aucune intervention française indépendante possible - Abandon du système Orchidée ; le renseignement - Non-respect de la loi de programmation militaire révisée à la baisse - Expédients - Problème de la mutation technologique des armées et de la rationalisation de l'organisation militaire - Retrait des forces françaises d'Allemagne - Service national - Difficultés de la condition militaire - (p. 4665) : plan de revalorisation de la condition militaire - Inadaptation du budget aux ambitions affichées - Avis défavorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget - (p. 4681, 4682) : comportement du ministre de la défense lors de la crise du Golfe persique - Lenteur de l'acheminement des forces ; le Clemenceau - Mission sénatoriale en Arabie Saoudite - Divulgation par un journaliste français du lieu de l'installation des forces françaises ; démenti du ministre de la défense ressenti comme une insulte à la représentation sénatoriale.

LEDERMAN (Charles), sénateur du Val-de-Marne (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990) ; puis nommé secrétaire (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à répri-

mer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la réintégration des syndicalistes licenciés [n° 196 (89-90)] (21 mars 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Travail.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 278 (89-90)], adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 337 (89-90)] (31 mai 1990) - Droit pénal.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 451 (89-90)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 454 (89-90)] (29 juin 1990) - Droit pénal.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 456 (89-90)] (29 juin 1990) - Droit pénal.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 458 (89-90)], adoptée par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 459 (89-90)] (30 juin 1990) - Droit pénal.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 16 novembre 1990) (p. 3462) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation dans le Golfe - Relations internationales*.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture* [n° 15 (89-90)] - (10 avril 1990) - Exception d'irrecevabilité (p. 171) : soutient la motion n° 56 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Suppression de la notion d'instigateur - Légitime défense des biens - Renforcement de l'aspect sécuritaire de l'échelle des peines - Approuve la responsabilité pénale des groupements à objet commercial, industriel et financier, mais s'oppose à celle des personnes morales de droit public - Avis unanime des organisations professionnelles de magistrats et d'avocats contre cette généralisation de la responsabilité pénale des personnes morales - (p. 172) : responsabilité pénale des personnes

morales - Fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne l'interdiction définitive ou provisoire des activités sociales des partis politiques et des syndicats et le montant des sanctions financières - Risque de dissolution des partis politiques constitués sous forme d'associations régies par la loi de 1901 - (p. 173) : danger de dérapage lors de l'application de la responsabilité pénale des personnes morales - Clarté de la jurisprudence du Conseil constitutionnel : règles semblables à situations semblables - Différences fondamentales entre un parti politique, un syndicat ou une association à but non lucratif, d'une part, et un groupement à objet industriel, commercial ou financier d'autre part - (p. 174) : fait état d'une récente décision du Conseil constitutionnel reconnaissant que les fonctions de représentant du personnel ou de responsable syndical impliquent une protection particulière, non contraire au principe d'égalité des citoyens - Rappelle que les parlementaires communistes se sont déclarés partisans d'une réforme en profondeur du code pénal mais qu'ils ne sauraient accepter un renforcement des mesures répressives portant atteinte à la démocratie - Justice de classe dénoncée en 1980 par M. Jean-Pierre Chevènement et renforcée dans le présent projet par le Président de la République et le Gouvernement - Renvoi en commission (p. 178, 179) : soutient la motion n° 57 de Mme Hélène Luc tendant au renvoi en commission - Incertitudes sur la réforme de l'ordonnance relative à la délinquance des mineurs ainsi que sur les atteintes à la sûreté de l'Etat - Difficulté de mesurer actuellement la portée des dispositions en examen - Rappelle que lors de la première lecture de ce projet, M. Marcel Rudloff, rapporteur, et M. Jacques Larché, président de la commission des lois, avaient demandé au Gouvernement de soumettre au Parlement l'ensemble du futur code pénal - (p. 180) : demande au Gouvernement d'informer plus précisément la commission des lois sur le contenu des Livres IV et suivants - Internement psychiatrique - Réforme du code de procédure pénale - Réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante - Légitime défense des biens - Art. unique (Livre I^{er} : Dispositions générales) - Art. 112-2 du code pénal (*application immédiate des lois dites de procédure*) (p. 184) : son amendement n° 61, soutenu par M. Robert Pagès : exception au principe d'application immédiate des lois fixant les modalités des poursuites et les formes de la procédure ; rejeté - (p. 185) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 62 : exception au principe d'application immédiate des lois relatives au régime d'exécution et d'application des peines ; et n° 63 : conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines ; adoptés - Art. 121-2 (*responsabilité pénale des personnes morales*) (p. 190) : son amendement n° 64 : suppression de la responsabilité pénale des partis et groupements politiques, syndicats professionnels, associations à but non lucratif et institutions représentatives du personnel ; rejeté - (p. 191) : sur l'amendement n° 14 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (partis et groupements politiques, syndicats professionnels et institutions représentatives du personnel exclus de la responsabilité pénale), son sous-amendement n° 105 : associations à but non lucratif exclues de la responsabilité pénale ; rejeté - Art. 121-4 (*définition de la notion d'auteur de l'infraction*) (p. 193) : son amendement n° 66 : auteur de l'infraction en matière d'accident du travail ; règles et modalités des délégations de pouvoir opérées par un chef d'entreprise ; devenu sans objet - Art. 122-4 (*définition de la légitime défense*) (p. 196) : s'oppose aux amendements n° 58 du Gouvernement (légitime défense des biens) et n° 17 de la commission (possibilité de faire valoir la légitime défense d'un bien) - Art. 122-5 (*légitime défense d'une personne ou d'un bien menacés*) (p. 197) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 67 de suppression et n° 68 : suppression de toute référence à la notion de légitime défense d'une personne ou d'un bien ; rejetés - Art. 131-1 (*échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques*) (p. 199) : ses amendements, soutenus par M. Roger Pagès, n° 69 : suppression de la réclusion ou de la détention criminelle de trente ans ; et n° 70 : abaissement à cinq ans du plafond des peines criminelles de la quatrième catégorie ; rejetés - (p. 200) : son amendement n° 71, soutenu par M. Robert Pagès : durée de la peine de la réclusion ou de la détention criminelle à temps comprise entre cinq et vingt

ans ; rejeté - Art. 131-4 (*échelle des peines d'emprisonnement*) (p. 202) : son amendement n° 72, soutenu par M. Robert Pagès : abaissement à cinq ans du plafond de la peine correctionnelle ; rejeté.

Suite de la discussion - (11 avril 1990) - Art. unique (suite) - Art. 131-5 du code pénal (*peines privatives ou restrictives de droits pouvant remplacer l'emprisonnement*) (p. 216) : son amendement n° 73, soutenu par M. Robert Pagès : réduction à deux ans de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques ; rejeté - Art. 131-11 (*faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues*) (p. 217) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 74 : possibilité pour une juridiction de prononcer des peines complémentaires en cas de crime ou de délit ; rejeté ; et n° 75 : peine complémentaire pouvant être prononcée à titre de peine principale ; adopté - Art. 131-16 (*peines complémentaires en matière contraventionnelle*) (p. 220) : se déclare favorable à l'amendement n° 97 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (rétablissement parmi les peines complémentaires de l'affichage de la décision prononcée, pendant un mois au plus) - Art. 131-19-1 (*interdiction d'utiliser des cartes de paiement*) (p. 221) : son amendement n° 76, soutenu par M. Robert Pagès : durée de l'interdiction ramenée de cinq à deux ans ; rejeté - Art. 131-20 (*peine de la confiscation*) : son amendement n° 77, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la notion de contrainte par corps ; rejeté - Après l'art. 131-20 (p. 222) : son amendement n° 78, soutenu par M. Robert Pagès : restriction du champ d'application de la contrainte par corps ; rejeté - Art. 131-26 (*interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale*) : son amendement n° 79, soutenu par M. Robert Pagès : interdiction ne pouvant excéder cinq ans lorsqu'elle est encourue à titre de peine complémentaire pour un crime ou un délit ; rejeté - Art. 131-29 (*interdiction de séjour*) (p. 223) : son amendement de suppression n° 80, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Section 2 (*Des peines applicables aux personnes morales*) (p. 224) : son amendement n° 81, soutenu par M. Robert Pagès : « Des peines applicables aux personnes morales à objet commercial, industriel ou financier » ; rejeté - Art. 131-35 (*peines criminelles et correctionnelles*) : son amendement n° 82 ; retiré - Art. 131-36 (*taux maximum de l'amende criminelle ou contraventionnelle*) (p. 225) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (réduction du plafond de cette amende) - Art. 131-37 (*peines particulières susceptibles d'être prononcées à l'encontre des personnes morales*) (p. 226) : son amendement n° 83 : suppression de l'interdiction provisoire ou définitive d'exercer une ou plusieurs activités sociales ; rejeté - (p. 227) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de la commission (dissolution des personnes morales limitée au seul cas où celles-ci ont été créées pour commettre les faits incriminés) - Art. 132-22 (*personnalisation des peines*) (p. 237) : son amendement n° 84, soutenu par M. Robert Pagès : énumération des divers éléments susceptibles d'être pris en compte ; rejeté - (p. 238) : son amendement n° 85, soutenu par M. Robert Pagès : prise en compte par la juridiction de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu ; rejeté - Art. 132-28 (*conditions d'octroi du sursis simple en matières criminelle et correctionnelle*) (p. 239) : ses amendements n° 86 et n° 87, soutenus par M. Robert Pagès, tendant à maintenir les conditions actuelles d'octroi du sursis simple ; rejetés - Art. 132-39 (*peines susceptibles d'être assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 241) : son amendement n° 88, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la condition de durée de la peine d'emprisonnement ; rejeté - Art. 132-41 (*contrôles et obligations imposés au condamné au cours du délai d'épreuve*) : son amendement n° 89, soutenu par M. Robert Pagès : compétences de la juridiction de condamnation et du juge de l'application des peines ; rejeté - (p. 242) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 90 : modalités d'intervention du juge de l'application des peines ; possibilité de recours du condamné devant la juridiction de condamnation ; et n° 91 : possibilité pour le juge de l'application des peines d'aménager ou de supprimer les obligations particulières auxquelles a été soumis le condamné ; rejetés - Art. 132-65 (*régime de l'ajournement avec injonction*) (p. 245) : son amendement n° 93, soutenu

par M. Robert Pagès : suppression de l'interdiction faite au juge de prononcer plus d'un ajournement ; rejeté - Art. 132-69 (*définition de la bande organisée*) : son amendement de suppression n° 94, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 133-9 (*effets de l'amnistie*) (p. 246) : son amendement n° 95, soutenu par M. Robert Pagès : incapacités et déchéances subséquentes effacées par l'amnistie ; rejeté - Après l'art. 133-9 (p. 247) : son amendement n° 96, soutenu par M. Robert Pagès : réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits et délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail, des activités syndicales ou revendicatives ; rejeté.

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 225 (89-90)] - (12 avril 1990) - Question préalable (p. 258) :** soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - Impact de l'amnistie sur l'opinion publique - Réactions de la presse - Opposition du groupe communiste à la réforme du mode de financement des activités politiques - Légalisation de pratiques occultes politiques et financières - Situation de la ville de Nice - (p. 259) : asservissement légal de la vie politique aux groupes industriels et financiers - Débat sur la loi d'amnistie ; vote par le Sénat de la suppression de la disposition visant à dépénaliser l'abus de biens sociaux en matière de financement des activités politiques - Enterrements successifs d'affaires dans lesquelles sont impliqués des hommes politiques de tous les partis, communistes exceptés : affaires Péchiney et de la Société générale ; affaire Luchaire ; fausses factures de la SORMAE ; affaire de Nancy, dite « des grandes surfaces » ; Carrefour du développement ; « vrai-faux passeport » - (p. 260) : sévérité des sanctions frappant de petits délinquants - « Dix de Renault » - Justice à deux vitesses - Hypocrisie de la notion d'Etat de droit - Vive réaction des magistrats de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice et des différents syndicats de magistrats - Abstention électorale, voix vers l'antiparlementarisme - Cite Jean Jaurès - Avant le Titre I^{er} (p. 265, 266) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° 2 : suppression de l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 relatif à l'amnistie ; et n° 3 : suppression du paragraphe I de l'article 20^e de la loi du 15 janvier 1990 dépénalisant les abus de biens sociaux ; rejetés - Avant l'art. 1^{er} : son amendement n° 5, soutenu par M. Robert Vizet : date de référence pour l'application de l'article 10 de la loi du 15 janvier 1990 ; rejeté - Art. 1^{er} (*réglementation des dépenses de campagne pour l'élection du Président de la République*) (p. 267, 268) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° 6 : publication au Journal officiel des déclarations de situations patrimoniales des candidats ; et n° 7 : réduction du plafond de dépenses électorales ; rejetés - Après l'art. 6 (p. 269) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° 8 : meilleure information des citoyens des liens entretenus par les candidats aux élections politiques avec des entreprises ou sociétés ; et n° 9 : abrogation de l'article L.O. 135-2 du code électoral limitant la possibilité de publier la déclaration de patrimoine ; rejetés.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - Art. 4 (*condition de liquidité de la créance*) (p. 821) :** son amendement n° 97, soutenu par M. Robert Pagès : nécessité d'une évaluation de la créance en argent ; rejeté - Art. 7 (*institution d'un juge de l'exécution*) : son amendement n° 98, soutenu par M. Robert Pagès : établissement d'un tour de rôle annuel pour la désignation du juge de l'exécution dans chaque tribunal de grande instance ; rejeté - Art. 8 (*compétence du juge de l'exécution*) (p. 822) : son amendement n° 99, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la compétence du juge de l'exécution sur les contestations portant sur le fond du droit ; devenu sans objet - Art. 14 (*insaisissabilité de certains biens*) (p. 825) : son amendement n° 100, soutenu par M. Robert Pagès : insaisissabilité des éléments corporels d'un fonds de commerce ; rejeté - Art. 20 (*pénétration dans le domicile du débiteur*) (p. 829) : son amendement n° 101, soutenu par M. Robert Pagès : contrôle du juge de l'exécution sur la pénétration dans un lieu privé en l'absence de son occupant ou contre son gré ; devenu sans objet - Art. 22 (*résistance abusive du débiteur*) (p. 834) : son amendement de suppression n° 102, soutenu

par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 23 (*obligation pour les tiers d'apporter leur concours aux procédures d'exécution*) (p. 835) : son amendement de suppression n° 103, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 30 (*exécution d'un titre exécutoire à titre provisoire*) (p. 836) : son amendement n° 104, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la non-indemnisation du débiteur pour privation de jouissance en cas de modification ultérieure du titre exécutoire ; adopté - Art. 31 (*prise en charge des frais de l'exécution*) (p. 837) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 106 : mise à la charge du débiteur des seuls frais de recouvrement taxables et légaux ; n° 105 : mise à la charge du débiteur des frais de recouvrement exposés en matière prud'homale ; et n° 107 de coordination ; devenus sans objet - Art. 36 (*versement d'une part des astreintes au fonds national d'action sociale*) (p. 844) : son amendement n° 108, soutenu par M. Robert Pagès : imputation de l'astreinte sur le montant définitif des dommages et intérêts ; rejeté - (p. 845) : son amendement n° 109, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la possibilité de versement d'une part de l'astreinte au fonds national d'action sociale ; adopté - Art. 38 (*mission du ministère public*) (p. 847) : son amendement de suppression n° 110, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 39 (*obligation de renseignement mise à la charge de certains établissements et entreprises*) (p. 848) : son amendement de suppression n° 111, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 40 (*confidentialité des renseignements obtenus*) : son amendement de suppression n° 112, soutenu par M. Robert Pagès ; retiré - Art. 42 (*effets de la saisie-attribution*) (p. 850) : son amendement de suppression n° 113, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 44 (*contestations relatives à la saisie*) (p. 854) : son amendement n° 114, soutenu par M. Robert Pagès : fixation d'un délai de deux mois pour élever une contestation ; adopté.

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Art. 47 (*saisie des rémunérations*) (p. 869) : son amendement n° 115, soutenu par M. Robert Pagès : révision annuelle des seuils de rémunération saisissables ; rejeté - Art. 48 (*conditions de la saisie-vente*) (p. 870) : son amendement n° 116, soutenu par M. Robert Pagès : délai de trois mois après l'autorisation du juge de l'exécution préalable à toute saisie-vente ; rejeté - Art. 50 (*modalités de la vente des biens saisis aux enchères publiques*) (p. 874) : son amendement n° 117, soutenu par M. Robert Pagès : mise à prix ne pouvant être inférieure à la valeur marchande du bien ; rejeté - Art. 54 (*conditions de la saisie des véhicules*) (p. 876) : son amendement de suppression n° 118, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 55 (*modalités de la saisie des véhicules*) : son amendement de suppression n° 119, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - Art. 56 (*saisie des droits incorporels*) (p. 877) : son amendement n° 120, soutenu par M. Robert Pagès : délai de trois mois préalable à la vente des droits incorporels ; rejeté - Après l'art. 57 : son amendement n° 121, soutenu par M. Robert Pagès : interdiction des clauses résolutoires pour non-paiement du loyer dans les contrats de location ; rejeté - Avant l'art. 58 (p. 878) : son amendement n° 122, soutenu par M. Robert Pagès : interdiction des saisies et des expulsions sans relèvement des locataires de bonne foi ; rejeté - Art. 58 (*conditions exigées pour procéder à une expulsion*) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 123 : suppression de la notion de disposition spéciale ; adopté ; n° 124 : suppression de la possibilité de procéder à une expulsion en vertu d'un procès-verbal de conciliation exécutoire ; et n° 125 : interdiction des expulsions sans proposition de relèvement ; rejetés - Art. 59 (*délai d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion*) (p. 880) : son amendement n° 126, soutenu par M. Robert Pagès : allongement de ce délai à deux mois ; rejeté - Art. 61 (*cas particulier des expulsions de personnes entrées par voie de fait ou dans des immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril*) (p. 881) : son amendement n° 127, soutenu par M. Robert Pagès : versement d'une indemnité d'éviction au locataire expulsé en raison d'un arrêté de péril ; rejeté - Art. 66 (*rôle du juge en matière de mesures conservatoires*) (p. 883) : son amendement n° 128, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la compétence du tribunal de commerce ; rejeté - Art. 70 (*paiement des frais résultant d'une mesure conservatoire*) (p. 884) : son amendement

n° 129, soutenu par M. Robert Pagès : compétence du juge du fond pour déterminer la personne sur qui doit peser la charge des frais ; adopté - Art. 73 (*conversion de la saisie conservatoire en voie d'exécution forcée*) (p. 885) : son amendement n° 130, soutenu par M. Robert Pagès : délai de trois mois entre la délivrance du titre exécutoire et la vente ; rejeté - Art. 76 (*aliénabilité des biens grevés d'une sûreté judiciaire*) : son amendement n° 131, soutenu par M. Robert Pagès : suppression des dispositions particulières applicables au cas des valeurs mobilières ; rejeté - Art. 81 (*compétence du tribunal de grande instance en matière de saisie immobilière*) (p. 891) : son amendement n° 132, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la référence au juge unique ; rejeté.

- **Rappel au règlement** - (22 mai 1990) (p. 994) : article 22-1 du règlement du Sénat - Signale que le maire de Rosay, petite commune des Yvelines, a refusé l'apposition de l'affiche sur la quinzaine de l'enseignement public - Dénonce les termes scandaleux utilisés par le maire pour expliquer les raisons de son refus - Signale que le maire de Sartrouville vient d'interdire aux familles étrangères de sa commune d'héberger légalement parents et amis - Souhaite que des sanctions soient prises contre ces deux maires - Souligne l'urgence de discuter la proposition de loi du groupe communiste tendant à réprimer le racisme et l'antisémitisme.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault** [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - **Rappel au règlement** (p. 1070, 1071) : mise en cause du droit d'amendement des parlementaires communistes par les propos du Président du Sénat - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1078) : soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - Accord Renault-Volvo ; ouverture de l'industrie automobile française aux géants japonais - (p. 1079) : décision de la Commission de la CEE, en date du 22 mai 1990, exigeant le remboursement à l'Etat d'une partie des aides publiques perçues par la Régie Renault - Affaiblissement de l'industrie automobile française - Avenir des sous-traitants - Méfaits de la concurrence entre Renault et PSA - Procédure législative : recours à l'article 49-3 à l'Assemblée nationale - Atteinte au droit d'amendement des parlementaires communistes ; précédent de la discussion du projet de loi Delebarre de 1986 sur l'aménagement du temps de travail, ou flexibilité - (p. 1080) : défaut de consultation du Conseil économique et social, obligatoire aux termes de l'article 70 de la Constitution - Non-communication au Parlement, en annexe du projet de loi, de la lettre d'intention relative à l'accord Renault-Volvo - Décision de la CEE du 22 mai 1990 - (p. 1081) : inconstitutionnalité de la cession d'une partie du patrimoine public à un prix inférieur à sa valeur ; caractère de service public national de la Régie Renault aux termes du préambule de la Constitution de 1946 - **Rappels au règlement** (p. 1087, 1088) : rejet de la motion de renvoi à la commission demandée par le groupe socialiste.

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1119) : son amendement n° 76, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : maintien en vigueur du statut actuel du personnel de la Régie nationale des usines Renault ; rejeté - **Art. 1^{er}** (*statut de la Régie Renault*) (p. 1132) : dénonce le subterfuge employé par le Gouvernement pour aboutir à la chute de la majorité des amendements communistes - Volonté gouvernementale d'empêcher les communistes de s'exprimer, que ce soit au Sénat ou à l'Assemblée nationale - Regrette profondément cette attitude pour la démocratie et pour les travailleurs de Renault - **Art. 2 (par priorité)** (*statut et organes dirigeants de la société anonyme*) (p. 1142) : son amendement de suppression n° 13, soutenu par M. Robert Vizet ; rejeté - **Après l'art. 1^{er}** (p. 1154, 1155) : son amendement n° 77, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : missions de la Régie Renault en matière de production et de distribution de véhicules utilitaires ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - **Art. 4** (*possibilité donnée à la société anonyme d'émettre sans délai des obligations et des billets de trésorerie*) (p. 1165) : son amendement de suppression n° 58, soutenu par M. Jean-Luc Bécart ; non retenu dans le vote unique (p. 1169).

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe** [n° 278 (89-90)] - (11 juin 1990) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 1447, 1448) : mémoire du génocide du peuple juif - Profanation de Carpentras - Analyse des interventions en réunion de la commission des lois : opinions divergentes sur l'introduction d'un nouveau délit de révisionnisme et sur la modification de la loi sur la liberté de la presse - Approuve l'introduction de peines complémentaires nouvelles ; inéligibilité - (p. 1449) : délit de révisionnisme : référence à la notion de crime contre l'humanité définie par le tribunal international de Nuremberg - Massacre de Katyn - Permanence d'un antisémitisme latent en France depuis l'affaire Dreyfus - Front national ; liens de Jean-Marie Le Pen avec le responsable du parti allemand néo-nazi, ancien SS ; éditions de la librairie Ogmios - **Rapport sur les actes de racisme et d'antisémitisme remis par la Commission nationale consultative des droits de l'homme** - (p. 1450) : causes économiques et sociales de l'émergence du Front national en France - Contre la remise en cause par certains de l'appartenance à la nation française des membres du parti communiste, rappelle son itinéraire personnel, de la naissance dans le ghetto de Varsovie à la Résistance française - **Parti des fusillés** - (p. 1459) : droit de vote au sein de la CEE - (p. 1460) : auditions de la commission des lois : représentants de la communauté juive de France ; Ligue des droits de l'homme ; fédérations de la presse - (p. 1461) : témoigne de l'action des représentants de la hiérarchie catholique en réponse à ses démarches de 1942 suite à la rafle du « Vél'd'Hiv' » - **Question préalable** : sa motion n° 1, soutenue au nom de la commission des lois, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - A voté contre cette motion en commission.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception** [n° 267 (89-90)] - (12 juin 1990) - **Question préalable** (p. 1507) : soutient la motion n° 2 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - Dénonce l'incohérence qu'il y a à débattre d'une loi constitutionnelle sans avoir à connaître de la loi organique destinée à l'appliquer - Aurait souhaité une discussion commune des deux textes - Estime que le filtrage des demandes de saisine du Conseil constitutionnel constitue une des modalités essentielles de l'application de la loi - (p. 1508) : évoque l'hypothèse d'une annulation a posteriori de la loi de nationalisation ou d'une loi de finances - Constate que cette réforme ne fait pas l'unanimité - **Renforcement des pouvoirs du Conseil constitutionnel et fin de la conception française de la supériorité absolue de la loi** - Violation du principe de la séparation des pouvoirs - **Rappelle que les deux premières apparitions du contrôle de constitutionnalité correspondent aux deux périodes impériales** - (p. 1509) : rappelle que la réforme de 1974 combattue par le groupe communiste donna beaucoup d'importance au Conseil constitutionnel - Evoque les anciennes prises de position contre le Conseil constitutionnel de M. François Mitterrand et de M. André Chandernagor - **Rappelle les décisions successives prises concernant la réintégration des syndicalistes sanctionnés** - Dénonce l'absence d'équité dans les décisions du Conseil constitutionnel ; estime qu'il est devenu un véritable organisme politique sous une forme juridictionnelle - (p. 1510) : rappelle que le groupe communiste est fermement partisan de la primauté de la loi - Constate que rien n'est prévu pour permettre d'opposer une exception d'inconstitutionnalité à aucune disposition de la réglementation de la Communauté européenne - Constate que le Conseil constitutionnel reste une cour suprême de l'ordre interne mais qu'il est soumis aux décisions d'une juridiction internationale, la Cour de justice des Communautés européennes - Afin de préserver ce qui subsiste de souveraineté populaire, le groupe communiste propose le rejet de ce projet de loi qui instituerait un véritable gouvernement des juges politiques et qui donnerait à une juridiction supranationale le droit de modifier la Constitution française.

Suite de la discussion - (13 juin 1990) - **Motion tendant au renvoi en commission** (p. 1564) : soutient la motion n° 3 de Mme Hélène Luc tendant au renvoi en commission de l'ensemble du projet de loi - Réforme de la Constitution et modification profonde du fonctionnement des institutions

judiciaires et administratives - Réforme inspirée par M. Robert Badinter - Regrette l'absence de mise en discussion du projet de loi organique qui doit fixer les modalités d'application de cette nouvelle procédure - Estime que les parlementaires doivent avoir les moyens d'étudier de façon cohérente les textes qui leur sont soumis - Demande qu'il soit procédé à une discussion des deux textes après étude par la commission - Constate que les textes législatifs adoptés après la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen peuvent être remis en cause - Dénonce le nouveau rôle imparti au Conseil constitutionnel au regard du rôle du Parlement - Loi, expression de la volonté générale et du peuple souverain - Subordination par la Constitution de 1958 de la loi à la règle supérieure édictée par la Constitution - Organisation du contrôle autour du respect de la Constitution - (p. 1566) : texte permettant à un juge d'abroger n'importe quelle loi sur des critères prétendument juridiques dont il aura lui-même déterminé les contours - Abaissement du rôle du Parlement inacceptable - Souligne les difficultés pour le simple justiciable de saisir le Conseil constitutionnel - Estime que ses droits sont méconnus - Absence de définition des droits fondamentaux - Evoque les décisions du Conseil constitutionnel relatives au droit de grève et à la propriété privée - Constate que le Conseil constitutionnel se prononce en réalité directement ou indirectement sur tous les problèmes posés par les lois qui lui sont soumises - Rappelle que le Conseil constitutionnel a assis son contrôle sur les deux plus hautes juridictions françaises, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat - (p. 1567) : souligne le caractère antidémocratique des pouvoirs qui peuvent être accordés au Conseil constitutionnel - Evoque la réforme de 1974 et l'extension de son pouvoir d'intervention - Rappelle que les parlementaires communistes n'ont pas voté la Constitution de 1958 qu'ils continuent de combattre au nom de la souveraineté du peuple qui s'exprime dans la loi - Problème des rapports entre le Conseil constitutionnel et la Cour de justice des Communautés européennes - Renforcement du pouvoir de l'exécutif face au Parlement et disparition des éléments essentiels d'un régime démocratique - Avant l'art. 1^{er} A (p. 1574) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 19 de M. Jean-Marie Girault (modification de l'article 11 de la Constitution afin que toute disposition du projet de loi jugée non conforme à la Constitution ne puisse être soumise au référendum) - (p. 1576) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 5 de M. Jacques Larché, rapporteur (modification de l'article 13 de la Constitution afin de prévoir la signature des ordonnances par le Président de la République dans les quinze jours qui suivent leur adoption en Conseil des ministres et d'instituer à son profit un mécanisme de contrôle de constitutionnalité a priori et par voie d'action sur le texte des ordonnances) - (p. 1578) : son amendement n° 23 : institution d'une commission constitutionnelle afin d'assurer le contrôle de constitutionnalité, composée à la proportionnelle des effectifs des groupes des deux assemblées ; rejeté - Avant l'art. 1^{er} (caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) (p. 1584) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 9 de la commission (attribution du caractère organique aux lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques) - (p. 1585) : son amendement n° 24 : exclusion du bénéfice d'une amnistie pour toutes les infractions commises en relation avec le financement direct ou indirect de campagne électorale ou de parti et groupement politiques ; rejeté - (p. 1589) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 10 de la commission (institution du vote obligatoirement conforme des deux assemblées sur toutes les lois organiques et non plus uniquement sur celles qui sont relatives au Sénat).

Suite de la discussion - (14 juin 1990) - Art. 2 (effets d'une inconstitutionnalité de la loi déclarée) (p. 1606) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Jacques Larché, rapporteur (institution d'une procédure de renvoi automatique devant les assemblées, assortie de délais rigoureux, des dispositions déclarées inconstitutionnelles par voie d'exception) et, sur cet amen-

dement, aux sous-amendements n° 29 du Gouvernement et n° 22 de M. Jean-Marie Girault - Après l'art. 3 (p. 1610) : au nom du groupe communiste, s'oppose à l'amendement n° 30 du Gouvernement (soumission de l'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi constitutionnelle, qui institue un contrôle de la Constitution par voie d'exception, à la promulgation de la loi organique qu'elle prévoit) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1613) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet - Renforcement considérable du rôle du Conseil constitutionnel - Abaissement de la souveraineté nationale - Volonté du Gouvernement de briser tout contrôle démocratique des représentants du peuple sur les actes des dirigeants - Abaissement des droits du Parlement - Estime ce projet redoutable par son ambiguïté.

- Proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) - Question préalable (p. 1918) : soutient la motion n° 4 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Dénonce la discussion d'un texte important en séance de nuit, sans examen préalable par la commission - Front national - Utilisation du racisme et de la xénophobie pour diviser les Français victimes des choix économiques et sociaux - Répression des manifestations étudiantes de 1986 et mort de Malik Oussekiné - Propositions du groupe communiste : information des Français ; sanction des importateurs de main d'oeuvre clandestine ; construction de logements sociaux ; zones d'éducation prioritaire, ZEP - Tiers monde : annulation de la dette des pays en voie de développement et promotion d'un nouvel ordre économique international.

- Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture [n° 416 (89-90)] - (28 juin 1990) - Question préalable (p. 2212, 2213) : soutient la motion n° 14 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - S'élève contre la réduction à huit minutes du temps de parole du groupe communiste - Estime que ce projet constitue une atteinte grave à la démocratie - Rappelle l'opposition du groupe communiste à la Constitution de 1958 qui ne fait du Parlement qu'une simple chambre d'enregistrement - Dénonce le recours fréquent à l'article « 49-3 » à l'Assemblée nationale - Rappelle la proposition du groupe communiste de substituer au Conseil constitutionnel un comité constitutionnel composé proportionnellement aux effectifs des groupes des deux assemblées - Evoque l'amendement Lamassoure sur la grève dans le secteur public - (p. 2214) : constate que M. Jean-Pierre Michel qui avait dénoncé l'hégémonie du Conseil constitutionnel se fait aujourd'hui l'avocat éloquent de la réforme - Rappelle que les parlementaires communistes souhaitent ardemment la réalisation de l'état de droit - Estime que ce projet est inacceptable parce qu'il ouvre la porte aux contestations abusives et dilatoires - Atteinte au principe républicain de la souveraineté populaire - Evoque l'article 177 du traité de Rome - Souhaite savoir si le Conseil constitutionnel sera tenu de saisir à titre préjudiciel la Cour de justice des Communautés européennes - (p. 2215) : application de l'article 177 du traité de Rome et affaiblissement de la souveraineté nationale - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de réforme constitutionnelle si la question préalable n'est pas adoptée.

- Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe - Deuxième lecture [n° 451 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2309, 2310) : rappelle que le texte adopté en première lecture par l'Assemblée nationale comportait un dispositif complétant la législation qui réprimait tout acte raciste, antisémite ou xénophobe - Création d'un nouveau délit dit de « révisionnisme » afin de permettre la condamnation de la contestation des crimes nazis - Elargissement des possibilités de constitution de partie civile au bénéfice de certaines associations - Ouverture d'un droit de réponse dans la presse écrite et les secteurs audiovisuels au profit des associations de lutte contre le racisme - Modification du texte par l'Assemblée nationale en seconde lecture pour tenir compte

des observations présentées par le Sénat - Signale que la majorité de la commission des lois déposera comme en première lecture une motion tendant à opposer la question préalable - *Intervention à titre personnel* - Approuve les aménagements apportés à ce texte par l'Assemblée nationale - Constate que la majorité sénatoriale se refuse à aborder l'examen d'une proposition de loi qui permettrait de réprimer plus efficacement les actes racistes, antisémites ou xénophobes - Evoque les profanations de cimetières juifs et les véritables ratonnades dont sont victimes tant de travailleurs immigrés - Dénonce les dangers du révisionnisme - Estime que voter la motion tendant à opposer la question préalable signifie qu'il n'y a pas lieu de débattre du racisme - (p. 2311) : estime avoir rapporté très fidèlement l'opinion de la commission - Rappelle que la commission des lois a adopté une motion tendant à opposer la question préalable sur ce texte - Considère les manifestations de racisme et de xénophobie comme des actes de barbarie - Constate qu'en trente ans le nombre des immigrés travaillant en France a baissé de 30 % et que le chômage dans le même temps a été multiplié par sept - Considère les patrons comme les véritables responsables de l'immigration clandestine - Nécessité d'aider les pays du tiers monde à assurer leur développement - Estime nécessaire de démontrer que tout homme, quelle que soit son origine, sa religion ou la couleur de sa peau, a droit au respect de sa personne et à la dignité - **Question préalable** : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Signale que la majorité de la commission des lois a adopté la motion n° 1 mais qu'elle n'a fait l'objet d'aucun commentaire ni de discussion.

Nouvelle lecture [n° 458 (89-90)] - (30 juin 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 2342) : échec de la commission mixte paritaire, CMP, et reprise par l'Assemblée nationale du texte adopté par elle en deuxième lecture - Confirmation par la commission des lois du Sénat de la position qu'elle avait déjà exprimée sur cette proposition de loi - Au nom de la commission des lois, demande au Sénat d'adopter la motion tendant à opposer la question préalable - Indique, à titre personnel, qu'il votera contre cette motion - **Question préalable** (p. 2343) : sa motion n° 1 tendant à opposer la question préalable ; adoptée.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)] - (3 octobre 1990) - *Discussion générale* (p. 2444) : rénovation du travail parlementaire - Dégradation des pouvoirs du Parlement et de ses conditions de travail - Nécessaire modification du règlement du Sénat afin de garantir la démocratie - Refuse la réduction du Parlement au rôle de deux chambres d'enregistrement - Rôle du Conseil d'Etat dans l'élaboration de la loi - Respect de l'Acte unique européen - Multiplication des comités, conseils, commissions où les experts légifèrent - Importance du rôle des cabinets ministériels - Constate que le Parlement n'est plus le premier garant de l'Etat de droit - (p. 2445) : aggravation de la monarchie élective - Transfert de souveraineté des parlements nationaux vers les instances européennes - Estime que cette proposition de résolution réduit les droits et les prérogatives du Sénat par l'accroissement du rôle législatif des commissions - Rejet par la commission des lois du projet initial de la proposition de résolution élaborée par les trois secrétaires du Bureau du Sénat - **Droit d'amendement** - Amoindrissement des droits des parlementaires - Définition du débat politique - Lutte contre l'absentéisme - Fin du parlementarisme au profit d'un pouvoir européen supranational et au profit d'eurocrates incontrôlables - (p. 2446) : réduction des pouvoirs des parlementaires nationaux - **Accroissement des pouvoirs de la Commission de Bruxelles** - **Attachement aux institutions parlementaires de la France** - Favorable à la diffusion par les médias des débats en séance publique - Souhaite le rejet des institutions de domination et la mise en place d'institutions de coopération entre les nations - **Souveraineté populaire et souveraineté nationale indissociables** - **Primauté du Parlement en matière de législation** - Estime que cette proposition de résolution est une atteinte au droit d'amendement et au

droit de légiférer - **Absentéisme et règle du quorum** - (p. 2447) : rappelle le dépôt d'une proposition de loi communiste visant à modifier et à démocratiser la procédure budgétaire - **Aggravation du chômage** - **Problèmes scolaires** - Rappelle que le Gouvernement est le maître de l'ordre du jour des travaux parlementaires - Favorable à l'amélioration de la publicité des travaux et de la publication des débats d'une commission parlementaire - **Défavorable au regroupement des scrutins publics** - **Lutte contre l'absentéisme** - **Respect du droit d'amendement** - **Nécessaire modification de la Constitution avant toute attribution du pouvoir législatif aux commissions** - Estime que cette proposition de résolution ne résout pas les problèmes liés à l'abaissement du rôle du Parlement - Evoque un discours du président Monnerville en date du 9 octobre 1962 qui affirmait la nécessité de donner à chaque Français la possibilité de prendre en main son propre destin - (p. 2449) : souligne l'importante présence en séance publique des sénateurs communistes et le grand nombre d'amendements déposés par eux par rapport aux autres groupes politiques.

Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 2459) : soutient l'amendement n° 3 de Mme Hélène Luc (élévation de quatre à cinq du nombre de vice-présidents du Sénat) - (p. 2460) : soutient l'amendement n° 4 de Mme Hélène Luc (application de la règle de la représentation proportionnelle, de manière à garantir à chaque groupe une représentation minimum lorsqu'il y a lieu de procéder aux nominations prévues aux articles 3, alinéa 9, 8, 9, 10 et 105 du règlement du Sénat) - (p. 2461) : soutient l'amendement de coordination n° 5 de Mme Hélène Luc - **Après l'art. 1^{er}** (p. 2462) : soutient l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat) - **Après l'art. 2** (p. 2466) : soutient l'amendement n° 7 de Mme Hélène Luc (assurance de la discussion minimum d'une proposition de loi en séance publique, à chaque session ordinaire, pour chacun des groupes politiques) - **Art. 3 (accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions)** (p. 2467) : élaboration et vote de la loi - Opposé à l'accroissement du rôle législatif des commissions - **Attaque contre le droit d'amendement** - **Transfert législatif aux commissions** - Soutient l'amendement de suppression n° 10 de Mme Hélène Luc - **Art. 47 quater du règlement du Sénat** (p. 2469) : soutient l'amendement n° 11 de Mme Hélène Luc (délai de huit jours francs pour l'organisation d'un vote sans débat) - (p. 2470) : soutient l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (suspension du débat et saisine immédiate du Conseil constitutionnel par le président du Sénat lorsque le Gouvernement soulève une exception d'irrecevabilité fondée sur l'article 41 de la Constitution) - **Art. 47 quinquies** (p. 2494) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle) - **Art. 47 sexies** (p. 2497) : soutient les amendements de Mme Hélène Luc, n° 13 (élévation de cinq à dix minutes du temps de parole attribué aux intervenants en cas de débat restreint) et n° 14 (élévation de cinq à dix minutes du temps de parole accordé aux représentants de chaque groupe avant le vote sur l'ensemble) - **Art. 47 septies** : soutient l'amendement n° 15 de Mme Hélène Luc (conversion de plein droit du vote sans débat en vote avec débat restreint lorsque le Gouvernement le demande au plus tard huit jours avant la date prévue pour le vote du texte en séance publique) - **Art. 47 octies** (p. 2498) : soutient l'amendement n° 16 de Mme Hélène Luc (attribution de la compétence aux présidents de groupes, pour proposer une exception d'irrecevabilité, une question préalable, une motion ou une demande de priorité sur les projets ou propositions pour lesquels le vote sans débat ou après débat restreint a été décidé) - **Art. 47 nonies** : soutient l'amendement n° 17 de Mme Hélène Luc (énumération des projets ou propositions de loi qui ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une procédure abrégée) - **Art. 4 (publication des débats de la commission)** (p. 2502) : soutient les amendements de Mme Hélène Luc,

n° 18 (publication au Journal officiel du compte rendu intégral des débats de la commission lorsqu'elle a procédé à l'examen d'un texte faisant l'objet d'un vote sans débat ou avec débat restreint) et n° 20 (vote d'un texte faisant l'objet d'un vote sans débat ne pouvant intervenir avant le cinquième jour qui suit la publication au Journal officiel du compte rendu intégral des débats de la commission le concernant) - Après l'art. 4 (p. 2504) : soutient l'amendement n° 8 de Mme Hélène Luc (présence obligatoire dans l'hémicycle de la majorité absolue du nombre des membres composant le Sénat pour la validité des votes) - (p. 2507) : soutient l'amendement n° 9 de Mme Hélène Luc (constatation du nombre des présents par le Bureau du Sénat sur la demande d'un président de groupe) - Art. 10 (vote sur l'ensemble d'un texte soumis à la procédure du vote sans débat) (p. 2508) : soutient l'amendement de suppression n° 21 de Mme Hélène Luc.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Question préalable (p. 3166) :** sa motion n° 9 tendant à opposer la question préalable ; rejetée - Accès égal à la justice - Récente grève des professions judiciaires le 23 octobre dernier - (p. 3167) : continuuel accroissement des droits de la défense en France - Insuffisance de l'organisation et des moyens de l'appareil judiciaire - Nombre considérable d'affaires pour impayés - Inégalité devant la justice - Réforme de l'aide légale - Introduction de la TVA sur les honoraires d'avocats - (p. 3168) : application de l'aide judiciaire depuis 1972 - Insuffisance du budget de l'aide légale - Nécessité d'une réforme de l'aide légale et des moyens accordés aux professionnels - **Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3172) : réforme de l'aide légale - Intérêt des justiciables - Lenteur de la justice - Concurrence européenne - (p. 3173) : conditions d'exercice de la profession par les avocats américains - Différence entre les deux grandes familles de droit, celle de la coutume et celle de l'écrit - Dangers du recours aux capitaux extérieurs pour l'exercice des professions libérales - Absence de concertation avec les professions intéressées sur le contenu du second projet de loi - Problème de l'indépendance des avocats et des grandes structures - Intérêt du développement des sociétés civiles professionnelles et des sociétés de moyens - Développement des prêts pour étudiants - Arrivée des gros capitaux - Ethique de la profession - Poids de la TVA sur le budget des particuliers - Manque d'indépendance de l'avocat salarié - (p. 3174) : maintien des prérogatives des organisations syndicales - Conséquences néfastes de la création d'un Conseil supérieur des barreaux - Trop grand nombre de dispositions importantes renvoyées pour application à des décrets - **Art. 1^{er} (définition de la nouvelle profession d'avocat)** (p. 3195) : se déclare favorable à la demande de réserve du vote de l'article 1^{er} formulée par M. Etienne Dailly - Intérêt de la procédure adoptée lors des travaux de la commission - Décision du Conseil constitutionnel sur la non-conformité à la Constitution de toute notion de délégation législative accordée à la commission - (p. 3197) : son amendement de suppression n° 141 ; rejeté - (p. 3198) : son amendement n° 142 ; suppression après le titre d'avocat de la mention d'un titre dont le port est réglementé dans un autre pays de la Communauté économique européenne ; rejeté - (p. 3201) : se déclare opposé à l'amendement n° 109 du Gouvernement (possibilité pour les ressortissants étrangers, quel que soit leur pays d'origine, de mentionner le titre d'une profession réglementée à l'étranger).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3171, 3174).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 2 (formule du serment des avocats)** (p. 3215) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission (ajout des mots « comme avocat » et suppression du terme de « probité ») et, sur cet amendement, son sous-amendement n° 226 : réintroduction du terme de

« probité » ; adopté - **Après l'art. 2 (p. 3219) :** sur l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour les avocats de remplir les fonctions de membre du conseil de surveillance d'une société commerciale ou d'administrateur de société), accepte les sous-amendements n° 179 et n° 180 de M. Michel Darras - **Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession)** (p. 3220) : incompatibilité entre la qualité d'avocat salarié et la notion d'indépendance - (p. 3221) : ses amendements, n° 143 : possibilité pour l'avocat d'exercer sa profession, soit à titre individuel, soit au sein d'une association ou d'une société civile professionnelle, en qualité de collaborateur non salarié ; n° 145 : limitation des conditions de recours à des sociétés de capitaux ; et n° 146 de coordination ; rejetés - (p. 3233) : ses amendements n° 147 : suppression de la référence au contrat de travail ; et n° 148 : possibilité pour l'avocat salarié d'avoir une clientèle personnelle ; rejetés - Se déclare opposé au sous-amendement n° 228 de M. Michel Darras - (p. 3235) : sur l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat), intervient à propos du sous-amendement n° 184 de M. Michel Darras - (p. 3239) : sur l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat), se déclare opposé au sous-amendement n° 229 de M. Etienne Dailly - (p. 3243) : intervient à propos de l'amendement n° 27 de la commission (instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail) - (p. 3244) : se déclare opposé à l'amendement n° 139 de M. Louis Virapoullé, repris par M. Etienne Dailly (impossibilité d'insérer des dispositions contraires, une fois cet article adopté) - **Art. 5 (conditions d'accès à la profession d'avocat)** (p. 3251) : intervient à propos de l'amendement n° 29 de la commission (conditions de nationalité) et, sur ce dernier, à propos du sous-amendement n° 8 de M. Daniel Millaud - (p. 3252) : se déclare favorable à l'amendement n° 186 de M. Michel Darras (cas des avocats ayant la qualité de réfugié ou d'apatride) - Sur l'amendement n° 30 de la commission (conditions d'accès à la nouvelle profession d'un avocat n'appartenant pas à la Communauté et non titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat), son sous-amendement n° 150 ; rejeté - **Après l'art. 6 (p. 3255) :** son amendement n° 151 : conditions d'accès à cette formation professionnelle ; rejeté - **Après l'art. 7 (p. 3261) :** se déclare favorable à l'amendement n° 112 du Gouvernement (création d'un Centre national de la formation professionnelle) - **Art. 8 (centres régionaux de formation professionnelle)** (p. 3264) : intervient sur l'amendement n° 39 de la commission (possibilité de déférer les décisions du centre régional de formation professionnelle à la cour d'appel) - **Art. 9 (attributions du conseil de l'ordre relatives aux collaborations de travail)** (p. 3265) : sur l'amendement n° 41 de la commission (soumission pour approbation au conseil de l'ordre, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, des contrats de collaboration de travail), son sous-amendement n° 152 ; rejeté - **Après l'art. 9 (p. 3268) :** intervient à propos de l'amendement n° 42 de la commission (organisation du conseil régional des barreaux) - **Art. 10 (par priorité) (conseils régionaux des barreaux et conseil supérieur des barreaux)** (p. 3269) : son amendement de suppression n° 153 ; rejeté - (p. 3270) : sur l'amendement n° 43 de la commission (organisation du conseil supérieur des barreaux), son sous-amendement n° 154 ; rejeté - (p. 3275) : intervient à propos des amendements n° 43 de la commission (organisation du conseil supérieur des barreaux) et n° 114 du Gouvernement (organisation du Conseil national du barreau).

Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Art. 13 (responsabilités inhérentes à certaines activités des avocats) (p. 3306) : se déclare favorable à l'amendement n° 46 de la commission (affiliation des membres de la nouvelle profession à la Caisse nationale des barreaux français) - **Art. 14 (convention collective applicable au personnel de la nouvelle profession)** (p. 3308) : se déclare opposé à l'amendement n° 47 de la commission (choix de la convention collective applicable) - (p. 3310) : sur l'amendement n° 47 de la commission, son sous-amendement n° 231 ; rejeté - **Art. 16**

(accès des membres des anciennes professions d'avocats et de conseils juridiques aux autres professions judiciaires et juridiques) (p. 3313) : se déclare opposé à l'amendement n° 50 de la commission (délai accordé pour l'accès aux autres professions juridiques et judiciaires) - Art. 17 (*dispositions transitoires*) (p. 3318) : se déclare opposé à l'amendement n° 55 de la commission (possibilité de bénéficier de plein droit de son inscription à un barreau lorsque les conditions prévues par le texte sont réunies) - (p. 3320) : son amendement n° 157, identique au n° 207 de M. Michel Darras, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : suppression du paragraphe VIII de l'article 17 relatif à l'accès à la nouvelle profession des ressortissants de l'un des Etats membres de la Communauté européenne autre que la France, et membres d'une profession juridique réglementée ; rejeté.

- **Incidents survenus à Paris durant la manifestation des lycéens** - (12 novembre 1990) (p. 3324) : pillage survenu lors de la manifestation des lycéens - Carence dans le maintien de l'ordre - Se déclare favorable à la demande de M. Jacques Larché de levée de la séance - (p. 3325) : carences de la police - Nécessité de la création d'une commission de contrôle susceptible de reconstituer les faits.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion** - (13 novembre 1990) - Art. 17 (suite) (p. 3340) : se déclare opposé à l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - (p. 3343) : se déclare favorable à l'amendement n° 208 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe XI de l'article 17 relatif aux anciens conseils juridiques qui exerçaient les activités de commissaire aux comptes) - Intervient à propos de l'amendement n° 68 de la commission (possibilité pour les anciens conseils juridiques qui renonceraient à entrer dans la nouvelle profession d'avocat pour accéder à celle de notaire d'obtenir une dispense totale ou partielle de diplôme et de stage sous certaines conditions) - (p. 3347) : votera contre l'article 17 - Art. 19 (décrets d'application) (p. 3349) : ses amendements n° 158 de suppression et n° 160 de coordination ; rejetés - (p. 3350) : ses amendements n° 159 : suppression des dérogations pour la délivrance d'un certificat de spécialisation ; rejeté ; et n° 161 : conditions dans lesquelles devraient être établies les équivalences de titres et de diplômes mentionnées à l'article 11 ; devenu sans objet.

- **Rappel au règlement** - (13 novembre 1990) (p. 3352) : s'enquiert de la date de la venue de M. le Garde des Sceaux qui donnera des explications à propos des événements survenus lors de la manifestation des lycéens.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion** - (16 novembre 1990) - Art. 20 (*réglementation de l'exercice du droit*) (p. 3522 et 3526) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), intervient à propos des sous-amendements n° 215 de M. Michel Darras et n° 140 de M. Louis Virapoullé - (p. 3527) : son amendement n° 162 : diplôme exigé pour les consultants des fédérations, des confédérations ou syndicats professionnels et des associations professionnelles ; retiré - (p. 3529) : sur l'amendement n° 78 de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 171 de M. Michel Rufin et intervient à propos du sous-amendement n° 214 de M. Michel Darras - (p. 3531) : s'abstiendra sur l'amendement n° 78 de la commission - Art. 21 (*dénomination des cabinets d'avocats et affiliation à un réseau*) : son amendement n° 163 : suppression de la fin de l'article relative aux associations ou sociétés ou groupements de conseils juridiques qui avant cette date étaient affiliés à un réseau national ou international non exclusivement juridique ; rejeté - (p. 3532) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 79 de la commission - Avant l'art. 27 (p. 3536) : sur l'amendement n° 90 de la commission (affiliation des avocats salariés au régime général de la sécurité sociale), son sous-amendement n° 164, soutenu par M. Robert Vizet ; rejeté - Art. 43 (*exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce sous forme de sociétés d'exercice libéral*) (p. 3549) : son amendement n° 165, soutenu par M. Robert Vizet : impossibilité de créer des

sociétés de capitaux avec apport direct ou indirect de capitaux extérieurs ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)] - Suite de la discussion** - (19 novembre 1990) - Art. 1^{er} (*sociétés d'exercice libéral*) (p. 3575) : incompatibilité entre l'éthique de la profession d'avocat et l'appartenance aux sociétés de capitaux - (p. 3576) : spéculation - Nombre d'avocats opposés à ce projet de loi - Art. 2 (*dénomination des sociétés d'exercice libéral*) (p. 3577) : son amendement n° 40 : suppression des sigles utilisés dans l'article 2 ; rejeté - Art. 4 (*détention du capital par les professionnels*) (p. 3579) : son amendement n° 33 : suppression du septième alinéa de cet article relatif aux capitaux croisés ; rejeté - (p. 3581) : intervient à propos de l'amendement n° 43 de M. Michel Darras (exclusion des capitaux croisés pour la constitution de sociétés d'exercice libéral) - (p. 3583) : son amendement n° 32 : durée pendant laquelle les ayants droit des personnes physiques qui ont exercé la ou les professions constituant l'objet social de la société disposeraient des parts ou actions qu'ils détiennent ; rejeté - (p. 3584) : son amendement n° 34 : limitation du délai dont la société disposerait pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi ; rejeté - Art. 5 (*possibilité de dérogation à ces règles relatives à la détention du complément du capital social*) (p. 3585) : son amendement de suppression n° 37 identique à l'amendement n° 44 de M. Michel Darras ; rejeté - Art. 13 (*comptes d'associés*) (p. 3590) : sur l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale), son sous-amendement n° 38, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - Art. 19 (*décrets d'application*) (p. 3593) : son amendement de suppression n° 39, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - **Rappel au règlement** (p. 4340) : article 36 - Demande la venue du Premier ministre au Sénat pour expliquer le projet relatif à la contribution sociale généralisée, CSG - **Rappel au règlement** (p. 4346) : article 36 - Respect du temps de parole et du droit d'amendement - **Examen des crédits** - **Motion tendant au renvoi en commission** (p. 4347) : intervient contre la motion n° II-108 de la commission, tendant au renvoi des articles 93 à 99 bis.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4582) : communiqué de l'intersyndicale de la magistrature - Insuffisance du budget - Engorgement de l'institution judiciaire - Crise de la société ; loi relative à l'endettement des ménages - Ventilation des postes créés - Crise du recrutement de la magistrature - Revalorisation des indemnités - (p. 4583) : statut de la magistrature - Intervention du pouvoir politique ; « les affaires » - Situation déplorable des fonctionnaires des cours et tribunaux ; tribunaux administratifs - Revendications des personnels de l'administration pénitentiaire - Protection judiciaire de la jeunesse - Vétusté du parc immobilier - Refonte du système de l'aide légale - (p. 4584) : TVA sur les prestations d'avocat - Nécessité d'un plan de sauvetage pour la justice - **Examen des crédits** - Etat B (p. 4598, 4599) : refus de l'assujettissement à la TVA des prestations des avocats.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel**, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution déposée par M. Jacques Genton avec plusieurs de ses collègues (n° 274, 89-90) tendant à modifier l'article 29 du Règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales européennes avec débat [n° 107 (90-91)] - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5037) : modification de l'intitulé de ces nouvelles questions par la commission - Dépossession des parlements nationaux au profit des institutions communautaires - Transposition du droit communautaire dans le droit interne - Rôle des commissions européennes dans l'élaboration des textes - Acte unique européen - Unification du droit des pays membres de la Communauté économique européenne : réforme des professions juridiques et

judiciaires ; réforme du code pénal - (p. 5038) : abandon de la souveraineté nationale - Primauté du droit communautaire ; jurisprudence de la Cour de justice européenne - Danger de la réalisation de l'union politique et monétaire européenne - Problème de l'Alliance atlantique - (p. 5039) : poids de l'Allemagne en Europe - Europe sociale - Dessaisissement du Parlement français au profit des institutions communautaires - Refus de l'Alliance atlantique - Le groupe communiste demande un vote par scrutin public et votera contre cette proposition de résolution.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - **Question préalable** (p. 5263) : sa motion n° 58, tendant à opposer la question préalable ; rejetée - Réforme destinée aux cabinets d'affaires bâtis sur le modèle anglo-saxon - Rentabilité financière et indépendance des professions libérales - Application de la TVA aux honoraires des avocats - (p. 5264) : problème des capitaux extérieurs des sociétés d'avocats - Exercice des professions libérales - Salariat - Représentation nationale de la profession d'avocat - Importance du domaine réglementaire - Réforme de l'aide légale - Difficultés d'accès à la justice - **Art. 1^{er}** (p. 5268) : ses amendements n° 59, de suppression et n° 60 : titres acquis à l'étranger pouvant être accolés à celui d'avocat ; rejetés - **Art. 3** (p. 5271 à 5273) : ses amendements n° 61 : exercice de la profession d'avocat au sein d'une société en participation ; n° 62 : détention du capital de la société d'exercice libéral de la profession d'avocat ; n° 63 : exclusion du salariat de l'avocat ; et n° 64 : suppression du statut de l'avocat salarié ; rejetés - **Art. 4 (constitution de groupements entre avocats appartenant à des barreaux différents)** : son amendement de suppression n° 66, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - **Art. 5** (p. 5275) : son amendement n° 67, soutenu par M. Robert Pagès : conditions d'inscription des avocats étrangers à un barreau français ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 5276) : son amendement n° 68, soutenu par M. Robert Pagès : gratuité de la formation des préstagiaires ; préstagiaires salariés ; bourses ; rejeté - **Art. 9** (p. 5282) : son amendement n° 69, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la référence aux contrats de travail des avocats ; devenu sans objet - **Art. 9 bis (conseils des barreaux des cours d'appel)** (p. 5283) : sur l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat en tenant compte de la nouvelle appellation de l'organisme régional), son sous-amendement n° 70, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - **Art. 10** : son amendement de suppression n° 71, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - (p. 5284) : sur l'amendement n° 27 de la commission (rétablissement de l'organisation professionnelle du conseil supérieur des barreaux ; son intervention en matière de formation professionnelle), son sous-amendement n° 72, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - **Art. 17** (p. 5290) : son amendement n° 74, soutenu par M. Robert Pagès : possibilité pour les personnes exerçant une activité juridique à un haut niveau de qualification de s'inscrire à un barreau et d'exercer le métier d'avocat ; retiré - Son amendement n° 75, soutenu par M. Robert Pagès : suppression des possibilités d'ouverture de la profession d'avocat ; rejeté - **Art. 19** (p. 5291) : ses amendements, soutenus par M. Robert Pagès, n° 76 de suppression, n° 77 : suppression des dérogations apportées dans le cadre des certificats de spécialisation ; et n° 78 : suppression des équivalences de titres et de diplômes ; rejetés.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 158) - Voir intervention sous le projet n° 158 (p. 5261 à 5268).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)]** - Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - **Art. 21** (p. 5314) : son amendement n° 80, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la possibilité pour les sociétés ou les groupements de conseils existant à la date d'entrée en vigueur du titre premier de la présente loi de conserver leur dénomination sociale même si celle-ci n'est pas constituée du nom des associés ou anciens associés et de l'utiliser en

cas de fusion ou scission ; rejeté - **Art. 27 A (affiliation des avocats salariés au régime général sauf pour l'assurance vieillesse-invalidité-décès)** : son amendement n° 81, soutenu par M. Robert Pagès : exclusion du champ d'application de cet article des avocats salariés ; rejeté - **Art. 43** (p. 5318) : son amendement n° 82, soutenu par M. Robert Pagès : exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce à titre individuel sous forme de sociétés civiles professionnelles ; rejeté - **Art. 45 (entrée en vigueur de la loi)** (p. 5319) : son amendement n° 83, soutenu par M. Robert Pagès : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - **Art. 4** (p. 5324) : son amendement n° 13, soutenu par M. Robert Pagès : réduction du temps de détention d'une partie du capital social par les ayants droit ; rejeté - (p. 5325) : son amendement n° 14, soutenu par M. Robert Pagès : suppression de la possibilité pour des personnes physiques ou morales extérieures au cabinet de détenir le complément des capitaux de la société ; rejeté - (p. 5327) : son amendement n° 15, soutenu par M. Robert Pagès : réduction des délais de régularisation ; rejeté - Son amendement de coordination n° 16, soutenu par M. Robert Pagès ; retiré - **Art. 5** (p. 5328) : son amendement de suppression n° 18, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté - **Art. 13 (réglementation des comptes d'associés)** (p. 5329) : son amendement n° 19, soutenu par M. Robert Pagès : recherche de la provenance des sommes entrant dans les comptes d'associés ; rejeté - **Art. 19 (décrets d'application)** (p. 5330) : son amendement de suppression n° 20, soutenu par M. Robert Pagès ; rejeté.

LEGRAND (Bernard), sénateur de la Loire-Atlantique (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Aviation civile** - [n° 87 (90-91) tome 19] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4305, 4306) : critiques, suggestions et points positifs de la contribution sociale généralisée, CSG.

Équipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation aérienne - (8 décembre 1990) - Rapporteur pour avis

(p. 4786) : aéroports de Paris - Construction aéronautique - Programme Airbus - (p. 4787) : concurrence intra-européenne - Crise du Golfe persique - Opération entre Air France et l'Union des transports aériens, UTA - Encombrement de l'espace aérien européen - Situation privilégiée d'Aéroports de Paris - Fluctuations du dollar - (p. 4788) : grèves.

LE GRAND (Jean-François), sénateur de la Manche (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Ports maritimes - [n° 87 (90-91) tome 13] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5043) - Ministère : Communication - *Situation à FR3 - Radiodiffusion et télévision.*

Questions orales avec débat :

n° 110 (JO Débats du 28 août 1990) (p. 2379) - Ministère : Intérieur (m. délégué) - *Régime du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Équipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (ports maritimes) (p. 4827) : amélioration nécessaire de la compétitivité économique des ports - Augmentation du trafic global de marchandises - Concurrence internationale - Ports de Marseille et du Havre - (p. 4828) : corrélation entre la compétitivité des ports et l'effort d'urbanisme - Concurrence entre les systèmes de transport - Coût trop élevé de la manutention portuaire - Concurrence internationale.

LE JEUNE (Edouard), sénateur du Finistère (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Guy Robert, visant à attribuer aux veuves de combattants la qualité de ressortissantes de l'Office national des combattants et victimes de guerre [n° 181 (89-90)] (13 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Anciens combattants et victimes de guerre.

Proposition de loi constitutionnelle, tendant à rendre effectif le contrôle du Conseil constitutionnel sur les projets de loi soumis au référendum [n° 184 (89-90)] (15 février 1990 ;

rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Constitution.

Proposition de loi organique, tendant à assurer la représentation des retraités au Conseil économique et social et dans les comités économiques et sociaux régionaux [n° 185 (89-90)] (15 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1990) - Conseil économique et social.

Proposition de loi, tendant à assouplir les conditions d'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 [n° 186 (89-90)] (15 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Anciens combattants et victimes de guerre.

Proposition de loi, déposée avec M. Louis de Catuelan, relative au rétablissement de la peine de mort pour les crimes les plus odieux [n° 394 (89-90)] (19 juin 1990) - Droit pénal.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3465) - Ministère : Affaires étrangères - *Avenir du Liban - Relations internationales.*

Questions orales sans débat :

n° 188 (JO Débats du 13 avril 1990) (p. 300) - Ministère : Travail - *Inadaptation de certaines filières de formation professionnelle d'ingénieurs, de cadres ou de techniciens* - (Réponse : JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1245) - Formation professionnelle et promotion sociale.

n° 192 (JO Débats du 18 avril 1990) (p. 343) - Ministère : Anciens combattants - *Mesures envisagées par le Gouvernement en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord* - (Réponse : JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1246) - Anciens combattants et victimes de guerre.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4223) : budget en diminution - Revendication des anciens combattants d'Afrique du Nord - Pensions des veuves de guerre - Problème de la qualité de ressortissant de l'Office national des anciens combattants, ONAC, des veuves de guerre, des orphelins de guerre et des pupilles de la Nation majeurs - Patriotes résistants à l'Occupation, PRO - Opposition des associations d'anciens combattants aux réformes du rapport constant et des suffixes - Titre de combattant volontaire de la Résistance, CVR ; demande d'abrogation du décret du 19 octobre 1989 - (p. 4224) : carte de combattant - Retraite mutualiste - Opposition aux mesures de plafonnement des pensions : cristallisation des hautes pensions ; suppression de la règle des suffixes ; caractère révisable des pensions - Avis défavorable de l'Union centriste - (p. 4230) : réexamen nécessaire de certaines demandes de cartes de CVR - **Art. 85 (revalorisation des pensions de veuves de guerre ; mesures d'économie)** (p. 4233) : son amendement n° II-44 : suppression des mesures d'économie ; adopté.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) (p. 4247) : modernisation et développement nécessaires des entreprises artisanales et commerciales - Insuffisance des crédits d'animation économique des chambres consulaires - Réforme de l'assistance technique - Commerce : progression des actions économiques en faveur des zones sensibles - Accompagnement économique et social du processus de transformation sectorielle - (p. 4248) : actualisation de la loi Royer - Projet de loi relatif aux activités commerciales - Ouverture dominicale des grandes surfaces - Publicité comparative - Publicité télévisée des groupes de distribution - Formation des commerçants - Indemnisation de l'arrêt de travail - Mesures sociales et fiscales souhaitables - Reprise d'entreprises.

LEJEUNE (Max), sénateur de la Somme (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre titulaire de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (JO Lois et décrets du 26 octobre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Défense - Section Marine - [n° 88 (90-91) tome 8] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 940) - Ministère : Solidarité - Cotisations sociales de la Régie Renault - Sécurité sociale (cotisations).

INTERVENTIONS

- Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)] - (17 avril 1990) - Discussion générale (p. 318) : amélioration du fonctionnement du statut de 1984 - Immigration autorisée sous avis du comité consultatif - Dénonce la pénétration japonaise dans les archipels du Pacifique - Incertitude de l'avenir sur le plan social en raison d'une flambée démographique exceptionnelle.

- Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)] - (12 juin 1990) - Discussion générale (p. 1520) : considère ce projet de loi constitutionnelle comme un acte de propagande politique sans aucun intérêt pour la quasi totalité des citoyens - (p. 1521) : rappelle que sur l'initiative de M. Robert Badinter, la France a accepté en 1982 les recours individuels devant la Cour européenne des droits de l'homme - Réforme inopportune et même dangereuse en raison de l'aggravation de la tutelle du Conseil constitutionnel sur le Parlement - Rôle du Conseil constitutionnel de définir le concept de droit fondamental et de juger la conformité à ce concept des lois qui lui seront déférées - Possible remise en cause du droit communautaire et utilisation de cette procédure par les nationaux et par toute personne physique ou morale étrangère - S'interroge sur la possibilité de déférer au Conseil constitutionnel les actes du Président de la République pris en application de l'article 16 de la Constitution - Lis un passage de l'ouvrage « Le coup d'Etat permanent » de M. François Mitterrand relatif au Conseil constitutionnel - (p. 1522) : estime ce projet dangereux puisqu'il va à l'encontre de la souveraineté nationale qui n'appartient qu'au peuple et, par sa délégation, au Parlement.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2357) : regrette la limitation stricte des temps de parole dans l'organisation de ce débat.

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (section Marine) (p. 4661) : crise du Golfe persique - Le Clemenceau - Commande nécessaire d'un deuxième porte-avions - Insuffisance de la capacité de défense antiaérienne embarquée - (p. 4662) : non-respect des prévisions de la loi de programmation militaire - Priorité donnée à la force océanique stra-

tégique, FOST - Maintien du programme relatif aux sous-marins de nouvelle génération - Situation du parc naval et de l'aéronautique navale - Dépenses ordinaires : revalorisation de la condition militaire ; insuffisance des ressources consacrées à l'entretien des matériels et des crédits de fonctionnement - Problème d'effectifs - Avis défavorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget.

LENGLET (Charles-Edmond), sénateur de la Somme (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre suppléant du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés - Deuxième lecture [n° 366 (89-90)] - (19 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1753) : signale le vote par le groupe du RDE des amendements présentés par la commission des affaires économiques ainsi que de l'amendement du Gouvernement qui contribuera à améliorer la situation des producteurs céréaliers - Au nom du groupe du RDE, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2591) : maintien du revenu des agriculteurs : rôle de la politique des prix agricoles - Négociations du GATT : pression des Etats-Unis ; engage le Gouvernement français à la fermeté contre la réduction des soutiens de la CEE à l'agriculture - Nécessaire rétablissement du Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles, FASASA - Aménagement rural - Ethanol.

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4176) : ministère de l'agriculture : suppressions d'emplois - Subventions d'investissement - Carburants agricoles - Eau de consommation - Assainissement de l'eau - Industrie agro-alimentaire - Prêts bonifiés - (p. 4177) : calamités et catastrophes : inondations - Agriculture.

Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4447, 4448) : tracé du train à grande vitesse, TGV Nord et avenir de la gare d'Amiens-Longueau - Tunnel sous la Manche - Electrification nécessaire de la ligne Amiens-Boulogne-Calais - Axe routier Dunkerque-Calais-Boulogne.

LE PENSEC (Louis), ministre des départements et territoires d'outre-mer (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988) ; chargé d'exercer les fonctions de porte-parole du Gouvernement le 14 février 1989 (JO Lois et décrets du 15 février 1989).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanc-

tions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française [n° 397 (89-90)] (19 juin 1990) - DOM-TOM.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Henri Bangou : *Transports aériens (Desserte aérienne des départements d'outre-mer)* (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1946).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)]** - (17 avril 1990) - Discussion générale (p. 310) : rappelle que le statut d'autonomie interne du territoire de la Polynésie française date du 6 septembre 1984 - Nécessité de corriger certaines imprécisions et d'assurer un équilibre plus ajusté entre les différents institutions du territoire en renforçant le pouvoir exécutif et en développant les dispositifs de contrôle politique ou financier - Priorité au développement économique du territoire - Accroissement des responsabilités des autorités territoriales - (p. 311) : création des conseils d'archipel - Extension des attributions du Gouvernement et de son président - Définition des compétences du président du Gouvernement et de l'assemblée territoriale - Renforcement du rôle du comité économique et social - Création et rôle de la chambre territoriale des comptes - Transfert au territoire du pouvoir d'assurer seul les investissements et l'exploitation des ressources de la mer - Contrôle des mutations immobilières par les autorités territoriales - Création d'un comité consultatif spécialisé chargé des problèmes d'immigration - Création de cinq conseils consultatifs d'archipel obligatoirement consultés par le président du Gouvernement du territoire sur les plans de développement et sur les dessertes maritimes et aériennes - Signale que toutes ces modifications ont été largement approuvées par l'assemblée territoriale de la Polynésie française le 31 octobre 1989 et doivent permettre d'adapter le statut du territoire aux exigences de son développement - (p. 318) : modernisation institutionnelle et absence de remise en cause des grands équilibres de la loi de 1984 - Acuité des problèmes économiques et sociaux - Rationalisation du fonctionnement des institutions polynésiennes - Rappelle que la consultation de l'assemblée territoriale a bien eu lieu avant l'adoption par le conseil des ministres - Problèmes liés à l'unification européenne - Signale que les territoires d'outre-mer sont « associés à la Communauté européenne » aux termes du traité de Rome et sont donc en dehors du champ d'application de l'Acte unique européen, en vue de la construction du marché unique - (p. 319) : création d'un groupe de travail chargé de la mise au point de la nouvelle décision d'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté - Rappelle que la non-applicabilité d'office des lois métropolitaines aux communes des territoires résulte du statut même de ces derniers - Signale la préparation en cours d'un projet de loi sur les communes de Polynésie française - Importance des problèmes de l'éducation en Polynésie française - Renforcement des moyens de l'université française du Pacifique - Absence d'exclusion des maires des petites communes des conseils d'archipel - Estime qu'il n'est pas souhaitable d'y inclure les maires délégués - Rappelle que ce projet propose une réforme institutionnelle - Affirmation de l'autonomie de la Polynésie française par la Constitution - Rappelle que la fiscalité et la politique économique sont des compétences territoriales et que l'Etat peut concéder l'exercice de certaines compétences aux territoires d'outre-mer - Estime nécessaire de conserver la maîtrise du flux de la pénétration japonaise qui peut présenter des effets bénéfiques - Avant l'art. 1^{er} (p. 320) : s'oppose à la première et à la deuxième partie de l'amendement n° 30 de M. Daniel Millaud (1°) : consultation de l'assemblée territoriale avant signature de tout traité international applicable dans le territoire ; 2°) : application dans le territoire des dispositions d'un traité international) - Art. 1^{er} (aménagement des compétences de l'Etat) (p. 321) : s'oppose à l'amendement n° 60 de

M. Daniel Millaud (extension à la Polynésie française des dispositions concernant le régime comptable applicable en métropole) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Bernard Laurent, rapporteur (nouvelle rédaction du paragraphe I relatif à la fixation du montant annuel d'allocations de devises demandées à l'Etat) et s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Daniel Millaud (suppression du paragraphe I relatif aux compétences de l'Etat) - (p. 322) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements n° 2 de la commission (compétence de l'Etat en ce qui concerne le service pénitentiaire) et n° 33 de M. Daniel Millaud (participation de l'Etat aux charges financières dans le domaine pénitentiaire) - S'oppose à l'amendement n° 32 du même auteur (possibilité pour le territoire de définir les conditions d'exercice de la profession d'avocat) - (p. 323) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Daniel Millaud (élaboration de la convention relative à l'exercice des compétences en matière d'exploration et d'exploitation des ressources du fond de la mer, sans prendre en compte les directives des Communautés européennes) - Art. 2 (composition et formation du Gouvernement du territoire) (p. 324) : s'oppose aux amendements n° 36 de M. Daniel Millaud (notification par le président du Gouvernement au haut commissaire et au président de l'assemblée territoriale des fonctions dont sont chargés les autres ministres et de leurs attributions) et n° 4 de la commission (abrogation des dispositions de l'article 13 du statut qui permet au président du Gouvernement et aux ministres de retrouver leur siège dans l'assemblée territoriale lorsqu'ils quittent leurs fonctions au Gouvernement) - Art. 3 (renforcement des compétences du conseil des ministres du territoire et de son président) (p. 325) : accepte les amendements rédactionnels n° 5 et n° 6 de la commission et l'amendement n° 38 de M. Daniel Millaud (suppression de la mention, sous réserve des engagements internationaux et des dispositions prises pour leur application pour l'exercice du pouvoir de contrôle du conseil des ministres) - (p. 326) : s'oppose aux amendements de M. Daniel Millaud, n° 39 (suppression de la précision qui subordonne le contrôle des transferts immobiliers par le territoire au souci de favoriser le développement économique de la Polynésie française dans le respect de son identité) et n° 63 (soumission à autorisation des cessions d'actions de sociétés commerciales quand des biens immobiliers ou des participations immobilières constituent 75 % ou plus de l'ensemble des actifs figurant à leur bilan) - (p. 327) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (droit de préemption sur les cessions immobilières et les locations de propriétés de longue durée) - S'oppose à l'amendement n° 64 de M. Daniel Millaud (compétences du Gouvernement du territoire en matière de déclaration d'utilité publique et de cessibilité) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 40 du même auteur (suppression des deux dernières phrases du paragraphe III de cet article pour l'article 28 de la loi du 6 septembre 1984 relatives à l'attribution d'autorisations d'investissements directs étrangers en Polynésie française) - (p. 328) : s'oppose à l'amendement n° 41 de M. Daniel Millaud (compétences du Gouvernement du territoire en matière de contrôle de l'immigration) - Accepte l'amendement n° 8 de la commission (consultation de l'assemblée territoriale préalablement à la détermination des modalités d'organisation et de fonctionnement du comité consultatif paritaire Etat-territoire) et s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Daniel Millaud (possibilité pour le comité consultatif de surseoir à statuer et de demander au haut commissaire de diligenter une enquête avant de se prononcer) - (p. 329) : s'oppose aux amendements de M. Daniel Millaud, n° 43 (subordination de l'exercice du pouvoir réglementaire du président du Gouvernement du territoire en ce qui concerne les décisions individuelles à une délégation accordée par le conseil des ministres) ; n° 44 (possibilité pour le président du Gouvernement de conduire des négociations avec les Etats et territoires de la région Pacifique pouvant aboutir à des accords de coopération économique, commerciale, industrielle) et n° 45 (transfert de la compétence en matière d'accords intéressant la desserte maritime et aérienne de la Polynésie française de l'Etat au territoire) - (p. 330) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 de M. Daniel Millaud (suppression du paragraphe VIII de cet article qui abroge les dispositions du premier alinéa de l'ar-

ticle 41 de la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984, relatives aux attributions du conseil des ministres) - Accepte l'amendement de forme n° 11 de la commission - **Art. 4 (renforcement de l'autonomie de l'assemblée territoriale et allègement des règles de quorum)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 47 de M. Daniel Millaud (augmentation de la durée des sessions de l'assemblée territoriale) - (p. 331) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (président de l'assemblée territoriale ordonnateur de tout le budget de cette assemblée) - Accepte les amendements, de coordination n° 13 de la commission, et n° 48 de M. Daniel Millaud (assouplissement des conditions de quorum nécessaires pour les délibérations de l'assemblée territoriale) - S'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (possibilité pour le président de l'assemblée territoriale de décider d'intenter ou de soutenir les actions au nom de l'assemblée territoriale) - (p. 332) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (ouverture de la séance renvoyée au lendemain si le quorum n'est pas atteint) - **Art. 5 (accroissement des effectifs de la commission permanente)** : s'oppose à la première et à la deuxième partie de l'amendement n° 49 de M. Daniel Millaud (1°) : détermination d'un nombre fixe de membres de la commission permanente ; 2°) : délibération de la commission permanente en séance publique) - **Art. 6 (renforcement des attributions de la commission permanente)** (p. 333) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 50 de M. Daniel Millaud, aux amendements de la commission n° 16 (compétences de la commission permanente) ; et de coordination n° 17 - Accepte l'amendement de forme n° 18 de la commission - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 66 ; devenu sans objet - **Art. 7 (motion de censure)** (p. 334) : s'oppose à l'amendement de forme n° 19 de la commission - **Avant l'art. 8 (p. 335)** : s'oppose à l'amendement n° 51 de M. Daniel Millaud (fixation par l'assemblée territoriale, sur proposition du conseil des ministres, de la liste des organismes représentés au comité économique et social et du mode de désignation de ses membres) - **Art. 8 (comité économique et social)** : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (remplacer les mots « comité économique et social » par les mots « conseil économique, social et culturel ») - (p. 336) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (élévation de deux à cinq ans de la durée du mandat des membres du conseil économique, social et culturel) - Accepte les amendements, de forme n° 22 de la commission et n° 52 de M. Daniel Millaud (publication obligatoire du règlement intérieur du conseil économique, social et culturel au Journal officiel de la Polynésie française) - S'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (droit d'autosaisine du conseil économique, social et culturel dans ses domaines de compétence) - **Art. 9 (conseils consultatifs d'archipel)** (p. 337) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (ouverture des conseils d'archipel aux maires délégués et résolution du problème du remplacement du maire élu ou délégué lorsqu'il est aussi conseiller territorial) - (p. 338) : accepte l'amendement de forme n° 25 de la commission et s'oppose aux amendements n° 26 de la commission (émission d'avis par les conseils d'archipel) et n° 56 de M. Daniel Millaud (motivation obligatoire de toute décision du Gouvernement du territoire qui s'écarte de l'avis exprimé par le conseil d'archipel) - **Art. 10 (collège consultatif d'experts fonciers)** (p. 339) : accepte l'amendement de forme n° 27 de la commission - **Art. 11 (contrôle préalable sur l'engagement des dépenses du territoire - Chambre territoriale des comptes)** : accepte l'amendement n° 28 de la commission (assemblée territoriale seule compétente pour organiser le contrôle préalable sur l'engagement de ses dépenses) et s'oppose aux amendements n° 61 de M. Daniel Millaud (extension aux communes de moins de 2 000 habitants du contrôle de la chambre territoriale des comptes) et n° 29 de la commission (consultation de l'assemblée territoriale avant parution du décret en conseil d'Etat) - **Art. 12 (rôle consultatif du tribunal administratif)** (p. 340) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 57 de M. Daniel Millaud (possibilité pour le Gouvernement et l'assemblée territoriale de consulter le tribunal administratif sur toute question relevant de sa compétence) - **Après l'art. 12** : s'oppose à l'amendement n° 58 de M. Daniel Millaud (concours financier de l'Etat à la demande du territoire dans le domaine de l'éducation et notamment de l'enseignement

privé) - **Après l'art. 14 (p. 341)** : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Daniel Millaud (extension au territoire de la Polynésie française de la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public) - S'oppose à l'amendement n° 65 de M. Albert Ramassamy (harmonisation et simplification de la procédure de fixation des ressources du fonds intercommunal de péréquation dans les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française) - **Sur l'ensemble (p. 342)** : importance des problèmes économiques et sociaux à résoudre - Estime que « la modernisation institutionnelle » ne résout pas tous les problèmes de la Polynésie française - Reconnaît qu'elle permet aux institutions territoriales d'exercer leurs compétences dans de meilleures conditions - Regrette les modifications qui paraissent de nature à compromettre certains déséquilibres fragiles de l'autonomie interne - Défavorable à l'accroissement des pouvoirs des organes consultatifs.

- **Proposition de loi modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles [n° 293 (89-90)]** - (7 juin 1990) - **Discussion générale (p. 1414, 1415)** : extension aux départements d'outre-mer de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles - Généralisation de la garantie-tempête dans les contrats d'assurance - Cyclones *Firinga* à la Réunion et *Hugo* à la Guadeloupe - Fonds de secours - Politique de prévention ; plan d'exposition aux risques, PER ; action de cartographie des risques ; normes de construction anti-sismiques et anti-cycloniques ; aménagements de protection contre les eaux - (p. 1417, 1418) : délai d'indemnisation des agriculteurs de la Réunion suite au cyclone *Firinga* - Evaluation du coût de l'assurance multirisques dans les départements d'outre-mer - Sinistre de Saint-Leu à la Réunion - Documents d'urbanisme - **Art. 1^{er} (garantie-tempête dans les contrats d'assurance)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Louis Virapoullé, rapporteur - **Après l'art. 2 (p. 1419)** : accepte l'amendement n° 2 de la commission (extension des dispositions en discussion aux collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte) - **Sur l'ensemble** : unanimité sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 399 (89-90)]** - (26 juin 1990) - **Discussion générale (p. 2088)** : demande l'adoption des conclusions de la CMP - (p. 2090) : contrôle des comptes des collectivités territoriales de Polynésie française ; Cour des comptes et chambre territoriale des comptes - Augmentation du nombre des ministres.

Nouvelle lecture [n° 438 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Discussion générale (p. 2304)** : rejet par le Sénat de l'accord intervenu en CMP - Demande l'adoption de ce texte en nouvelle lecture - **Question préalable (p. 2306)** : s'oppose à la motion n° 1 de M. Daniel Millaud tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)]** - (17 octobre 1990) - **Discussion générale (p. 2848)** : engagements des accords Matignon et Oudinot - Extension aux communes de Nouvelle-Calédonie des acquis de la décentralisation de 1982 - Loi référendaire du 6 novembre 1988 - Elections aux assemblées de province du 11 juin 1989 - Fonctionnement des provinces - Budget des provinces - Large concertation sur le territoire de Nouvelle-Calédonie - Suggestions du Congrès du territoire sur ce projet de loi - Consultation des deux associations de maires de Nouvelle-Calédonie avant l'avis du Conseil d'Etat - Grands axes de ce projet : institution d'un contrôle de légalité des actes des communes a posteriori, caractère exécutoire des délibérations des assemblées municipales, impossibilité pour le représentant de l'Etat dans le territoire d'annuler des actes qu'il estime contraires à la loi et nécessité pour ce dernier de s'en remettre à la décision du juge administratif, contrôle des actes budgétaires par la chambre territoriale des comptes de Nouméa - (p. 2849) : possibilité pour les communes d'accorder des garanties d'emprunt, de partici-

per au capital des sociétés d'économie mixte locales, d'instituer des centres communaux d'action sociale et de bénéficier de subventions exceptionnelles en cas de difficultés particulières - Urbanisme - Réforme du régime comptable et financier du territoire: substitution au décret du 30 décembre 1912 d'un dispositif largement inspiré de l'ordonnance de 1959 et du régime actuellement en vigueur en métropole - Proposition de rétablissement au profit de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier, ADRAF, d'un droit de préemption pour l'acquisition de terres - Importance de l'action de l'ADRAF, établissement public d'Etat - Redistributions de terres principalement au profit des Mélanésiens - Contrôle par l'ADRAF de la mise en oeuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province - Intégration des personnels du cadre de complément des douanes de Nouvelle-Calédonie dans les corps métropolitains - Importante action de formation des secrétaires généraux de mairies dans le cadre du « programme 400 cadres » - Autres dossiers en préparation: statut de la fonction publique communale et problème du financement des communes - Nécessité d'une prochaine concertation sur ce sujet - Accepte la plupart des amendements proposés par la commission - Atouts détenus par la Nouvelle-Calédonie - (p. 2859): dimension culturelle du problème néo-calédonien - Création de l'Agence de développement de la culture canaque - Enseignement des langues vernaculaires - Réunion du Conseil national des langues et cultures régionales - Rôle du représentant de l'Etat sur le territoire - Représentation politique de la communauté wallisienne et futunienne - Proposition du Congrès du territoire - Problème fiscal - Prochain examen du fonctionnement des coopératives agricoles - Importance du secteur minier pour les Mélanésiens - Investissements touristiques envisagés à Nouméa - (p. 2860): comité de suivi des accords de Matignon - Concertation locale avec les partenaires représentatifs - Elaboration des décrets relatifs au corps électoral - Traitement informatisé du fichier des électeurs - Modalités de révision des listes électorales - Respect des délais fixés par la loi référendaire - Action foncière conduite sur le territoire - Redistribution des terres - Prise en compte des propositions du Congrès du territoire - Statut du personnel communal - Lien entre les ressources communales et les ressources des collectivités provinciales - Consultation des maires - Art. 2 (*actualisation du code des communes*) (p. 2862): accepte l'amendement n° 1 de la commission (obligation pour les maires des communes de plus de 5 000 habitants de mentionner sur la convocation l'ordre du jour de la séance du conseil municipal lors du renouvellement général des conseils municipaux) et confirme que l'amendement n° 2 de la commission (abaissement de l'âge d'éligibilité aux fonctions de maire) a été satisfait par l'article 1^{er} de la loi n° 8326 du 19 janvier 1983 - Art. 10 (*présentation du budget*) (p. 2863): s'oppose à l'amendement de suppression n° 11 de M. Dick Ukeiwé - Art. 11 (*autorisations de programme*): accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - Art. 27 (*comptables des établissements publics*) (p. 2865): demande le retrait de l'amendement n° 14 de M. Dick Ukeiwé (possibilité pour les comptables spécialisés d'être nommés par le conseil d'administration des établissements publics) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - Art. 29 (*règles applicables aux établissements publics provinciaux*) (p. 2866): accepte l'amendement n° 16 de M. Dick Ukeiwé (suppression des dispositions de l'article 26 et des alinéas de l'article 25 relatifs aux compétences de l'exécutif provincial) - Art. 30 (*règles applicables aux établissements publics territoriaux*): accepte l'amendement n° 17 de M. Dick Ukeiwé (application aux établissements publics à caractère administratif du territoire des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 56, qui traite de la matière budgétaire, et de l'article 58 de la loi du 9 novembre 1988) - Art. 32 (*adaptation des textes à l'organisation des établissements publics*): accepte l'amendement n° 5 de la commission (soumission des établissements publics au contrôle budgétaire et au contrôle de légalité du Haut-commissaire de la République) - Art. 33 (*établissements publics interprovinciaux*) (p. 2867): son amendement n° 40: composition du conseil d'administration et possibilité pour des personnalités extérieures aux assemblées de province d'y siéger; adopté - Art. 41 (*institution*

d'un droit de préemption de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier, ADRAF): accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - Art. 44 (*opérations soustraites au droit de préemption*) (p. 2868): accepte l'amendement rédactionnel n° 7 de la commission - Art. 45 (*intégration des agents territoriaux des douanes dans les corps métropolitains des services extérieurs des douanes*): accepte l'amendement n° 8 de la commission (suppression de la mention « et dépendances » abrogée en 1988 et conditions du maintien de ces agents sur le territoire) - Après l'art. 45 (p. 2869): demande le retrait des amendements identiques n° 18 de M. Dick Ukeiwé et n° 28 de M. Jean-Luc Mélenchon (insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée: « Titre Vbis « Dispositions relatives à la prévention et à la répression de la conduite d'un véhicule en état alcoolique ») - (p. 2870): accepte les amendements de M. Dick Ukeiwé n° 22 (insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée: « Titre Vter « Dispositions relatives aux infractions à la réglementation de la chasse »), n° 23 (extension au territoire de la Nouvelle-Calédonie des peines accessoires en matière de chasse définies par le code rural) et n° 24 (homologation d'une délibération de l'assemblée territoriale réglementant la mise en vente, la vente, l'achat, le transport, le colportage et l'exportation du gibier et des animaux de même espèce que les différentes sortes de gibier né et élevé en captivité) - (p. 2872): s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Mélenchon, n° 34 (insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée: « Titre ... « Sociétés coopératives agricoles »), n° 35 (extension au territoire de Nouvelle-Calédonie des dispositions du code rural relatives aux sociétés coopératives agricoles) et n° 38 (extension au territoire de Nouvelle-Calédonie des dispositions du code rural relatives aux coopératives agricoles et plus particulièrement au rôle du Haut-commissaire de la République dans ce domaine) - Avant l'art. 46 (p. 2873): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de M. Dick Ukeiwé (élaboration par les autorités compétentes du territoire du nouveau statut des personnels des services communaux) - Avant l'art. 47: s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Dick Ukeiwé (élaboration par le Congrès du territoire du statut du cadre territorial de l'enseignement secondaire et technique) - Après l'art. 47 (p. 2874): son amendement n° 39: application dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie de la loi du 17 juillet 1978 améliorant les relations entre l'administration et le public et de la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs; retiré, puis repris par M. Jean-Luc Mélenchon sous le n° 36 qu'il accepte - (p. 2875): confirme que la substitution proposée par l'amendement n° 37 de M. Jean-Luc Mélenchon (remplacement du terme de « chef de division administrative » par celui de « commissaire délégué de la République ») a été déjà établie par la loi statutaire - Après l'art. 50: s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Henri Goetschy (compétence du territoire en matière de programmes radiophoniques et audiovisuels en langue régionale et dans le domaine de l'enseignement des langues et cultures régionales) - Intitulé (p. 2876): accepte l'amendement n° 9 de la commission (« Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ») - Sur l'ensemble (p. 2877): se réjouit de l'unanimité suscitée par ce projet de loi.

- **Projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française [n° 397 (89-90)]** - (17 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2877): article 64 du statut de la Polynésie française permettant à l'Assemblée territoriale d'assortir des délibérations de peines contraventionnelles - Selon l'article 65, possibilité pour l'Assemblée territoriale de prévoir l'application de peines correctionnelles sous la réserve d'une homologation préalable de ces délibérations par la loi - (p. 2878): article 34 de la Constitution selon lequel la détermination des peines applicables aux délits est de la compétence exclusive du Parlement - Sanctions complémentaires - Loi du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et de contraventions, et

homologant des dispositions pénales de la délibération du 24 juin 1985 de l'Assemblée territoriale - Sujets, relevant de la compétence territoriale, des délibérations visées dans le projet de loi : santé publique, aménagement du territoire, protection de l'environnement - Existence de dispositions étrangères à la législation métropolitaine - Principe de la légalité des délits et des peines - Dispositions pénales des délibérations portant réglementation des archives, de la pratique d'accouchement et de l'aménagement du territoire - Rédaction nouvelle de certaines incriminations prévues par les délibérations - Définition précise des comportements sanctionnés - Dispositions de procédure pénale relevant des attributions de l'Etat - Art. 1^{er} (réglementation des archives, réglementation de la pratique d'accouchement, et, prélèvement, préparation, conservation et distribution de produits sanguins) (p. 2879) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (homologation des dispositions de la délibération de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française n° 78-20 du 2 février 1978 réglementant la profession d'opticien-lunetier détaillant) - Abrogation de la loi n° 72-772 du 12 juillet 1977 à laquelle les dispositions de la délibération du 2 février 1978 font référence - Principe général de légalité des peines - Caractère inopportun de l'exclusion de la profession d'opticien-lunetier détaillant des étrangers non titulaires d'un diplôme français - Conformité au droit communautaire de la nouvelle réglementation concernant les pharmaciens dans le territoire - Problèmes que pourrait poser cette homologation aux pouvoirs publics qui s'apprentent à négocier, au Conseil des Communautés européennes, la nouvelle décision d'association des pays et territoires d'outre-mer à la CEE - (p. 2880) : objectifs à atteindre dans le cadre de la nouvelle association - Adaptation du droit d'établissement à la politique de promotion sociale et de soutien de l'emploi des populations des pays et territoires d'outre-mer - S'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (homologation des délibérations respectivement relatives : aux laboratoires d'analyses médicales, au recouvrement de sommes dues par les employeurs aux caisses de compensation des prestations familiales et à la profession d'agent immobilier) - Art. 4 (établissement d'une carte sanitaire) (p. 2881) : accepte l'amendement n° 2 de la commission (suppression de la référence aux dispositions des articles 42, 43 et 44 de la délibération de l'Assemblée territoriale qui ne peuvent être assorties d'aucune sanction pénale) - Après l'art. 7 (p. 2880 à 2883) : sur les amendements de la commission, accepte le n° 3 (homologation des dispositions de la délibération du 8 décembre 1988 portant réglementation de la pêche en Polynésie française), s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 4 (homologation des dispositions de la délibération du 8 décembre 1988 relative à la protection de certaines espèces animales marines et d'eau douce du patrimoine naturel polynésien) et s'oppose au n° 6 (homologation des dispositions de la délibération du 13 avril 1989 portant création d'un corps de gardes-nature territoriaux) - S'oppose aux amendements de la commission, n° 7 (homologation des dispositions de la délibération du 12 octobre 1989 relative à la pharmacie vétérinaire), n° 8 (homologation des dispositions de la délibération du 20 octobre 1989 relative à l'exercice de la pharmacie) et n° 9 (homologation des dispositions de la délibération du 13 juillet 1990 relative à la protection des tortues marines) - Sur l'ensemble (p. 2884) : s'oppose au projet de loi tel qu'il ressort des délibérations du Sénat.

- Proposition de loi organique relative à la représentation des activités économiques et sociales de l'outre-mer au sein du Conseil économique et social [n° 461 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2884) : objectifs de la proposition de loi organique : modification de la rédaction actuelle de l'ordonnance du 29 décembre 1988 relative au Conseil économique et social qui ne mentionne pas les collectivités territoriales à statut particulier, ajout d'un siège à la représentation des activités économiques et sociales d'outre-mer - Cas de Mayotte, seule collectivité à ne pas être représentée au Conseil économique et social - Modification proposée par la commission des lois : création d'un nouveau siège au Bureau du Conseil économique et social permettant au président d'être élu par l'assemblée plénière en toute indépendance par rapport au groupe auquel il appartient - Prochain dépôt à l'Assemblée nationale d'une

proposition de loi qui répondrait à l'attente exprimée par la commission - Souhaite en conséquence, que cette dernière renonce à son amendement - Avantage pour Mayotte d'une adoption en des termes identiques à ceux retenus par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4099) : objectif d'égalité sociale pour les départements d'outre-mer, DOM - Allocations familiales - Maintien à titre transitoire du Fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, FASSO ; financement des cantines scolaires - Négociation sociale pour le rattrapage du SMIC - Révision des modes de rémunération dans la fonction publique - Revenu minimum d'insertion, RMI - (p. 4100) ; logement social ; évolution des crédits du budget du logement ; part des crédits d'insertion ; crédits pour la résorption de l'habitat insalubre - Besoins spécifiques : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie - Insertion des DOM-TOM dans leur environnement régional - Pacifique-Sud - Coopération régionale Caraïbe-Guyane - Océan Indien - Guyane : participation au Centre national d'études spatiales, CNES, au programme Phèdre ; réfugiés du Surinam ; dispositif de sécurité Alizé, le long du fleuve Maroni - Saint-Pierre-et-Miquelon : évolution du conflit de pêche avec le Canada - Signature d'un contrat de plan - Désenclavement aérien - Négociations de la prochaine décision d'association des Pays et territoires d'outre-mer, PTOM, à la CEE - Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM - Droit d'établissement - Répartition des crédits du Fonds européen de développement, FED - Fonds structurels européens - Programme d'intérêt communautaire régions isolées, REGIS - Octroi de mer - (p. 4102) : exportations des DOM ; rhum et bananes ; propositions de nature à protéger ces productions sur le marché européen - Décentralisation et autonomie - Elaboration d'un projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Polynésie française - Etat des textes législatifs et réglementaires relatifs à la Nouvelle-Calédonie - Concertation sur le développement économique et la modernisation des institutions de Wallis-et-Futuna - Adaptation en cours, par voie d'ordonnances, du droit en vigueur à Mayotte - Convention entre l'Etat et la collectivité territoriale pour le développement de Mayotte - Evolution institutionnelle des DOM - (p. 4103, 4104) : Nouvelle-Calédonie : bilan de l'application des accords de Matignon - Evolution des crédits de l'outre-mer - Insuffisante consommation des crédits du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Crédits du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, FIDES - Amélioration de la gestion de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT - (p. 4124, 4125) : fiscalité - Défisicalisation - Droit d'option - ANT - Obligation de visa pour les ressortissants des pays voisins souhaitant se rendre en Martinique, Guadeloupe, Guyane - Relations avec la CEE - Libéralisation du transport aérien - Radio-France outre-mer, RFO - Finances territoriales de la Polynésie française - Pacifique-Sud - Progression de l'égalité sociale et RMI - FASSO : substitution prévue d'une prestation destinée aux cantines scolaires - Logement social : financement de la viabilisation des terrains constructibles - (p. 4126) : octroi de mer - Eventuelle bidépartementalisation de la Réunion - Association des PTOM, à la CEE - Mise en place de la chambre territoriale des comptes de Polynésie française - Se déclare favorable à l'organisation éventuelle des championnats de France d'athlétisme dans un département d'outre-mer - Développement de Saint-Pierre-et-Miquelon : rôle du tourisme ; amélioration de la desserte aérienne ; vétusté du Palais de Justice de Saint-Pierre ; fonction publique à Saint-Pierre-et-Miquelon - (p. 4127) ; situation des commerçants saint-pierrais inculpés par la justice canadienne - Hôpital de Saint-Pierre-et-Miquelon - Convention de dessertes aériennes et maritimes de l'archipel - Enseignement à Wallis-et-Futuna - Financement du déplacement des délégations à l'occasion des jeux du Pacifique - (p. 4128) : infrastructures de Mayotte : approvisionnement en eau ;

aménagement du réseau routier - Modernisation réglementaire et législative ; établissement d'un livre foncier de type cadastral - Filière lait à la Réunion - Migration vers la métropole - Recrutement local des fonctionnaires - Application de la loi littorale et commission des cinquante pas géométriques à la Guadeloupe - Gestion de l'eau prioritaire dans les DOM-TOM dans le cadre du plan national pour l'environnement - Curage des rivières.

- **Projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française - Deuxième lecture [n° 162 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5342) :** examen des problèmes posés par les nouvelles délibérations - Nécessité pour les délibérations d'être en conformité avec les règles communautaires - Conséquence des arrêts de la Cour de justice des communautés européennes en Polynésie française - Risque représenté par l'homologation de dispositions contraires aux règles communautaires - **Art. 15 (dispositions en matière d'expropriation) (p. 5343) :** dispositions concernant spécifiquement la Polynésie française - Rattachement à ce projet de loi justifié - (p. 5344) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 1 de la commission.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire - Deuxième lecture [n° 163 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5345) :** amendements votés par le Sénat retenus par l'Assemblée nationale - Travail constructif entre les deux assemblées - Intégration des douaniers dans les corps métropolitains - Importance des travaux de la commission de codification du droit - Renforcement des moyens des élus du territoire.

LESBROS (Marcel), sénateur des Hautes-Alpes (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4533) : instituts universitaires de technologie, IUT - Baccalauréat d'enseignement technologique - Admission dans les IUT.

LESEIN (François), sénateur de l'Aisne (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre des qualités de la commission nationale du sport de haut niveau.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-

91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Jeunesse et sports - [n° 86 (90-91) tome 9] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 novembre 1990) (p. 2902) - Ministère : Justice - *Réforme du code de procédure pénale* - Justice.

Questions orales avec débat :

n° 92 (JO Débats du 11 avril 1990) (p. 203) - Ministère : Premier ministre - *Difficultés de la médecine scolaire* - (Réponse : JO Débats du 12 mai 1990) (p. 797) - Médecine scolaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 279, 280) :** patrimoine des collèges : demande la dévolution au département - Maintien en vigueur des dispositions des conventions particulières ; problème de l'autorité responsable de la prise en charge des dépenses liées à l'utilisation des installations sportives - Cas des investissements dans les collèges privés sous contrat d'association avec l'enseignement public - Collèges en milieu ruraux - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - Après l'art. 1^{er} (par priorité) (p. 373) :** se déclare opposé à l'amendement n° 93 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (judiciarisation du placement sous contrainte des malades mentaux dans les établissements psychiatriques ; conditions dudit placement) - **Art. 1^{er} (Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux) - Art. L. 326-3 du code de la santé publique (droits des malades hospitalisés sans leur consentement) (p. 384) :** se déclare opposé à l'amendement n° 9 de M. Jean Dumont, rapporteur (information du malade hospitalisé sur sa situation juridique et ses droits ; possibilité de recevoir librement la visite d'un ministre du culte de son choix).

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales) - Art. L. 343 du code de la santé publique (mesures provisoires en cas de danger imminent) (p. 518) : ses amendements, n° 183 : conditions de transport du malade avant son hospitalisation ; création dans chaque département d'un SAMU psychiatrique ; et n° 184 : suppression des dispositions prévoyant que faute de décision préfectorale, les mesures provisoires sont caduques au terme d'une durée de 48 heures ; rejetés.

- **Question orale avec débat : difficultés de la médecine scolaire - (11 mai 1990) (p. 797) :** grave crise de la médecine scolaire et suppression de 20 % du nombre des postes de médecins scolaires depuis six ans - Impossibilité pour un praticien d'examiner sérieusement 10 000 enfants - Rappel les principaux objectifs de la médecine scolaire : réaliser à 100 % le premier bilan de santé, entreprendre l'éducation pour la santé et assurer un suivi particulier des élèves handicapés - Insuffisance des moyens mis en place - Insuffisante rémunération et mauvaises conditions d'avancement des médecins scolaires qui attendent une définition claire d'un statut du médecin scolaire avec titularisation dans la fonction - (p. 799) : souhaite une inscription budgétaire plus importante dans le projet de budget pour 1991 en faveur du service de santé scolaire.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) -**

Art. 1^{er} (affectation des biens utilisés par les écoles normales primaires) (p. 1017) : soutient l'amendement n° 37 de M. François Giacobbi (les biens meubles et immeubles de chacune des écoles normales primaires constituent le patrimoine mobilier et immobilier de chacun des centres localisés de l'institut universitaire de formation des maîtres).

- **Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 306 (89-90)]** - (15 juin 1990) - **Art. 1^{er}** (création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger) (p. 1721) : son amendement n° 26 : co-tutelle du ministère de l'éducation nationale ; adopté - **Art. 3** (champ d'application de la compétence de l'établissement public) (p. 1724) : son amendement n° 27 : examen par l'Agence de la candidature des agents titulaires de la fonction publique détachés auprès d'elle ; devenu sans objet - **Art. 6** (budget de l'Agence) (p. 1732) : son amendement n° 28 : possibilité d'émettre des emprunts, sous réserve de l'accord du ministre du budget ; devenu sans objet.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1853) : sécheresse - (p. 1854) : quantité et qualité de l'eau - Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Agences de bassin : représentation des élus locaux dans les conseils d'administration, prix de l'eau, nécessaire système de péréquation des aides aux communes - Effort d'information, et d'éducation : programmes scientifiques des enseignements primaire et secondaire.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Après l'art. 37** (p. 3860) : amendement n° I-226 de la commission des affaires culturelles : élévation à 0, 254 % à compter du 1^{er} janvier 1991 du taux du prélèvement opéré sur le pari mutuel urbain ; retiré.

Deuxième partie :

Éducation nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4376) : crédits du budget de la jeunesse et des sports - Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Fonds national pour le développement de la vie associative, FNDVA - Aménagement du rythme de vie des enfants - Contrats ville-enfant - Actions en faveur de la jeunesse - Office franco-allemand pour la jeunesse - Office franco-québécois pour la jeunesse - Éducation populaire - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, INJEP - (p. 4377) : sport de haut niveau - Sections sport-études - Insertion professionnelle - Dopage - Médecine sportive - Sport de masse - Subventions d'équipement des collectivités locales - Jeux olympiques et grandes manifestations sportives.

Éducation nationale - (4 décembre 1990) (p. 4528) : budget prioritaire de l'éducation nationale - (p. 4529) : manifestations des lycéens - Pédagogie - Collectivités territoriales - Décentralisation par cogestion - Universités.

LEYZOUR (Félix), sénateur des Côtes-d'Armor (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 703) : extension par ce projet de loi de la notion d'appellation d'origine contrôlée, AOC, à l'ensemble des produits agricoles - Atout économique considérable des produits d'AOC pour l'agriculture française - Perspective d'une future réglementation communautaire des appellations d'origine - Dégradation de la place relative de l'agriculture française à l'intérieur de la CEE - (p. 704, 705) : conséquences négatives pour l'agriculture française de la politique agricole commune, PAC : quotas laitiers, règlement communautaire ovin, réductions autoritaires de production, relèvement insuffisant des prix agricoles - Standardisation croissante des produits alimentaires au profit des multinationales de l'agroalimentaire ; risque d'organisation d'un système instituant une alimentation à deux niveaux réservant les produits de qualité aux plus favorisés - Nécessité de favoriser l'utilisation des ressources nationales au détriment des produits importés - Souhaite la représentation des agriculteurs, des professionnels de l'agroalimentaire et des consommateurs au sein des comités nationaux et du conseil permanent de l'Institut national des appellations d'origine, INAO - **Art. 1^{er}** (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) - **Art. 7-7 de la loi du 6 mai 1919** (extension du rôle de l'Institut national des appellations d'origine, INAO) (p. 714) : son amendement n° 36 : mission de contrôle de la formation des prix confiée à l'INAO ; rejeté - **Art. 7-8** (composition et fonctionnement de l'INAO) (p. 716) : son amendement n° 37 : représentation des syndicats et des consommateurs au sein des comités ; rejeté - (p. 721) : sur l'amendement n° 18 de M. Bernard Barbier, rapporteur (remplacement du conseil permanent par une commission permanente chargée d'examiner toute question administrative et financière), se déclare favorable au sous-amendement n° 40 de M. Raymond Soucaret (représentation des organisations professionnelles) - **Vote du groupe communiste contre cet article** - **Après l'art. 4** (p. 723) : son amendement n° 38 : octroi de prêts à taux bonifiés aux agriculteurs s'engageant dans la production d'AOC ; retiré - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 724) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1014) : soutient l'amendement n° 27 de Mme Danielle Bidard-Reydet (compétences de l'Etat en matière d'enseignement supérieur) - **Après l'art. 25** (p. 1031) : soutient l'amendement n° 34 de Mme Danielle Bidard-Reydet (reclassement des adjoints d'enseignement et des chargés d'enseignement intégrés dans le corps des professeurs certifiés dans les mêmes conditions que ceux qui sont intégrés dans ce corps par la voie du tour extérieur).

- **Proposition de loi tendant à rendre identique, pour les médicaments et les autres produits, la durée effective de la**

protection assurée par les brevets [n° 249 (89-90)] - (23 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1053) : création positive du certificat complémentaire de protection - Allongement de la protection des produits pharmaceutiques et médicamenteux brevetés - Souhaite que l'amélioration de la compétitivité de l'industrie pharmaceutique française se traduise de trois manières : augmentation des résultats affectés à la recherche fondamentale, baisse du prix des médicaments et amélioration des conditions de travail des salariés de cette branche - Abstention des sénateurs communistes sur cette proposition de loi ainsi amendée.

- Conclusions du rapport de M. Philippe François, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)] - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1057) : vive controverse sur le changement d'heure légale, institué en 1976 - Faiblesse des économies d'énergie réalisées - Effets nocifs sur la santé - Inconvénients rencontrés par certaines professions, notamment les agriculteurs - Propose de revenir au système en vigueur avant 1976, sans décalage d'heure d'été - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1061) : aurait préféré la fixation d'une heure légale valable toute l'année, conciliant les exigences de la nature et celles des citoyens - Abstention des sénateurs communistes sur ce texte.

- Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - Discussion générale (p. 1098, 1099) : machinisme agricole - Performances et perspectives de Renault-Agriculture sur un marché dominé par les multinationales étrangères - Accord Renault-Volvo et stratégie du groupe Renault visant à éliminer Renault-Agriculture.

- Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)] - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1272) : adaptation du service public des postes et télécommunications aux défis de l'an 2000 - Evolution des technologies - Concurrence internationale - Opinions divergentes des usagers et des salariés des PTT sur la réforme proposée - (p. 1273) : nécessité de développer les moyens de communication et de télécommunication - Programmes d'investissement - Moyens financiers insuffisants - Dégradation du fonctionnement du service postal - Réseau numérique à intégration de services, RNIS - Minitel - Risque de développement des seuls secteurs rentables - Budget annexe des PTT - Projet s'inscrivant dans une logique de privatisation des activités de poste et de télécommunication à l'échelle européenne - (p. 1274) : absence de débat au niveau européen - Recrutement de personnels de haut niveau - Recherche - Enseignement supérieur - Nombreuses dispositions réglementaires - Déréglementation de ce secteur envisagée à l'échelon européen - Concurrence - Spéculation financière - Rapport Prévot - Projet Longuet - Nouveaux objectifs du Centre national d'études des télécommunications, CNET, bénéfiques pour le désenclavement de la Bretagne.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 1^{er} (transformation du statut de La Poste et de France Télécom) (p. 1303) : son amendement de suppression n° 22 ; rejeté - Art. 2 (missions de La Poste) (p. 1311) : son amendement de suppression n° 23 ; rejeté - Evolution des services financiers de La Poste - (p. 1316) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission des finances saisi pour avis (transport et distribution de la presse) - Art. 5 bis (par priorité) (participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire) (p. 1320, 1321) : sur l'amendement n° 5 de la commission des finances saisi pour avis (polyvalence administrative des deux exploitants), se déclare opposé aux sous-amendements n° 78 et n° 79 de M. Claude Estier et favorable au n° 130 de la commission (suspension jusqu'au 30 juin 1992 de la fermeture des bureaux de poste et d'agences postales en milieu rural) - Art. 3 (missions de France Télécom) (p. 1325) : son amendement de suppression n° 24 ; rejeté - Art. 6 (création de filiales et prises de participation) (p. 1327) : ses amendements, n° 92 de suppression, et n° 25 : interdiction pour les deux exploitants publics de créer des filiales et de permettre

l'entrée de capitaux privés dans leurs activités ; rejetés - Art. 7 (institution d'un cahier des charges) (p. 1330) : son amendement de suppression n° 93 ; rejeté - Art. 8 (institution d'un contrat de plan) (p. 1331) : son amendement de suppression n° 94 ; rejeté - Art. 9 (création de deux conseils d'administration) : son amendement de suppression n° 95 ; rejeté - Art. 10 (attributions des présidents des conseils d'administration) (p. 1332) : son amendement de suppression n° 96 ; rejeté - Art. 11 (modalités de représentation du personnel aux conseils d'administration) : son amendement de suppression n° 97 ; rejeté - Art. 12 (renvoi des modalités d'application du Chapitre II à un décret en Conseil d'Etat) (p. 1333) : son amendement de suppression n° 98 ; rejeté - Art. 13 (autonomie financière des deux exploitants) (p. 1334) : son amendement de suppression n° 99 ; rejeté - Art. 14 (régime comptable) (p. 1335) : son amendement de suppression n° 100 ; rejeté - Art. 16 (allocations de fréquences à France Télécom) (p. 1338) : se déclare opposé à l'amendement n° 50 de la commission (suppression de la priorité donnée à France Télécom lors de l'attribution de nouvelles fréquences) - Art. 21 (par priorité) (transfert du patrimoine de l'Etat aux deux exploitants) : son amendement de suppression n° 101 ; rejeté - Art. 22 (par priorité) (règles de gestion du patrimoine immobilier) (p. 1339) : son amendement de suppression n° 102 ; retiré - Art. 23 (par priorité) (évaluation du patrimoine d'origine) : son amendement de suppression n° 103 ; rejeté.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 18 (situation fiscale des deux exploitants publics au cours de la période transitoire) (p. 1358) : opposition au financement du budget général par des prélèvements effectués sur le budget annexe des PTT - Prolongement des prélèvements sur les budgets des deux exploitants jusqu'au 1^{er} janvier 1994 - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale) (p. 1363) : s'oppose à l'assujettissement de La Poste et de France Télécom à la taxe professionnelle en raison de leur mission de service public d'aménagement du territoire - Opposition des sénateurs communistes à cet article - Art. 25 (dérogation contractuelle au régime de responsabilité des exploitants) (p. 1375) : se déclare opposé à l'amendement n° 53 de la commission (responsabilité des exploitants publics) - Art. 39 (par priorité) (modification du code des postes et télécommunications) (p. 1376) : son amendement de suppression n° 36, soutenu par M. Jean-Luc Bécart ; rejeté - Art. 28 (statut du personnel de La Poste et de France Télécom) (p. 1381) : ses amendements, soutenus par M. Paul Souffrin, n° 104 de suppression et n° 27 : maintien des catégories A, B, C et D de la fonction publique ; rejetés - Ses amendements, soutenus par M. Jean-Luc Bécart, n° 26 : suppression des conditions dérogatoires de recrutement, de déroulement de carrière et d'avancement des agents ; et n° 28 : interdiction de placer les agents en position de détachement ; rejetés - Art. 29 (régime social des agents) (p. 1383) : son amendement n° 29, soutenu par M. Jean-Luc Bécart : maintien de la protection sociale actuelle des agents ; rejeté - Art. 30 (possibilité d'employer des agents contractuels) (p. 1384) : son amendement de suppression n° 30 ; soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - Art. 32 (création de groupements d'intérêt public pour la gestion des services communs) (p. 1387) : ses amendements, soutenus par M. Jean-Luc Bécart, n° 31 : unité de gestion des oeuvres sociales des personnels de La Poste et de France Télécom ; et n° 32 : composition du conseil de gestion de chaque groupement d'intérêt public ; rejetés - (p. 1388) : son amendement n° 33, soutenu par M. Jean-Luc Bécart : conditions dans lesquelles les organisations syndicales participent à la gestion des activités sociales de La Poste et de France Télécom prévues par le règlement intérieur des groupements d'intérêt public ; rejeté - Art. 34 (création, composition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications) (p. 1394) : son amendement de suppression n° 34, soutenu par M. Paul Souffrin ; rejeté - Art. 35 (création d'une commission supérieure du personnel et des affaires sociales) (p. 1396) : son amendement n° 35, soutenu par M. Jean-Luc Bécart : composition de cette commission ; rejeté - Art. 40 (modification du code des caisses d'épargne) (p. 1400) : son amendement de suppression n° 37, soutenu par M. Jean-Luc Bécart ; rejeté.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés - Deuxième lecture [n° 366 (89-90)]** - (19 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1753): absence d'amélioration de la représentation des consommateurs et des producteurs au sein des comités - Souhaite éviter toute dérive en matière de prix - Estime que le développement des appellations d'origine pourrait être un moyen de contribuer à produire une alimentation de qualité - Abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) - Après l'art. 45 (par priorité) (p. 1791): au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 73 de la commission (création d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée et destinée à se substituer progressivement à l'impôt foncier non bâti) - Art. 14 (répartition des propriétés non bâties en groupes, sous-groupes et classes) (p. 1794): soutient l'amendement n° 99 de M. Robert Vizet (constitution de groupes différents pour les terres de culture et pour les terres d'élevage).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1849, 1850): nécessaire planification des ressources de l'eau - Proposition de loi du groupe communiste, en 1976, pour une politique globale de l'eau; demande d'une commission d'enquête sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement hydraulique - Lien entre les problèmes de qualité et quantité d'eau - Pollution industrielle: recyclage nécessaire - Pollution agricole: responsabilisation des agriculteurs; nitrates et pesticides; accroissement de la consommation par la politique communautaire et gouvernementale de gel des terres; lutte contre la désertification - Pollution urbaine: nécessaire amélioration du traitement des eaux usées - Sécheresse (p. 1851): utilisation des ressources existantes; protocole Etat-EDF - retenues et captages; interconnexion rationnelle des réseaux - Rapport d'information de M. Tavernier, député; communication de M. Jacques Oudin « L'eau, enjeu du XXI^e siècle »: prix moyen de l'eau élevé; défense de l'usager et des collectivités locales - Répercussion souhaitable de la charge financière sur les sociétés industrielles, les grandes compagnies fermières - CGE et Lyonnaise des Eaux - et l'Etat - Accroissement des ressources du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE; amélioration des conditions d'emprunt des collectivités locales; intégration de l'eau dans les contrats de plan.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Nouvelle lecture [n° 395 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Art. 5 bis (p. 2118): vote par le groupe communiste de l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement du moratoire à la fermeture des bureaux de poste en milieu rural, supprimé par l'Assemblée nationale) - Art. 44 (rapport sur l'adaptation du statut d'exploitant public aux impératifs de la concurrence nationale et internationale) (p. 2124): vote du groupe communiste contre l'amendement n° 11 de la commission (étude de faisabilité relative à la création d'un fonds européen pour les télécommunications) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2125): démantèlement de l'administration des postes et des télécommunications - Division de la Poste et de France Télécom - Aménagement du territoire; services en milieu rural - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2575, 2576): conséquences sociales et en matière d'aménagement du territoire de la crise de l'agriculture - Chute des cours de la viande bovine et ovine malgré la limitation de la production - Quotas laitiers - Politique agricole commune, PAC - Suppression des droits de douane sur les importations de viande bovine des pays tiers - Négociations du GATT: proposition de réduction des soutiens financiers à l'agriculture concédée par la Commission des Communautés européennes aux Etats-Unis.

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)]** - (16 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2796): problèmes causés par l'entrée dans le marché commun de l'Espagne et du Portugal - Réduction des ressources halieutiques - Insuffisance du permis de mise en exploitation - Nécessité de protéger la ressource en tenant compte de la situation des marins-pêcheurs - Crainte de voir le permis de mise en exploitation transformé en licence - Art. 4 (permis de mise en exploitation) (p. 2800): se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (décret déterminant le programme d'adaptation des capacités de capture de la flotte aux ressources halieutiques pris en application des dispositions communautaires) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2806): inquiétudes relatives à la mise en place de la licence - Avec le groupe communiste, s'abstient sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)]** - (16 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2809): importance de la pêche dans l'économie française - Réglementation nécessaire de la taille de mise sur le marché des différentes espèces - Souhaiterait connaître l'avis du Conseil d'Etat sur ce projet de loi - Conditions de désignation des représentants aux comités et élimination des représentants syndicaux - Elimination des principaux intéressés des décisions importantes - Art. 3 (composition des organes dirigeants des comités) (p. 2811): abstention du groupe communiste pour l'adoption de cet article ainsi modifié - Art. 4 (procédure de désignation au sein des organes dirigeants): son amendement n° 11: rétablissement de la représentation syndicale; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2816): compte tenu des engagements du ministre en ce qui concerne l'article 4, abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière [n° 2 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2965): extension des procédures de contrôle préventif de la conduite en état d'alcoolémie positive: réquisition du procureur de la République; intervention des forces de police et de gendarmerie au cours de leur service habituel - Multiplication des contrôles; crainte de dépistages intempestifs - Utilisation d'un engin à deux roues motorisé: port du casque obligatoire; immobilisation - Définition nécessaire des équipements obligatoires - Crainte de substitution des mesures administratives aux mesures judiciaires - Formation, éducation, prévention - Protection de l'acheteur d'un véhicule d'occasion - Certificat de non-opposition au transfert du certificat d'immatriculation du véhicule - Statistiques; Côtes-d'Armor - Nécessité d'un grand débat national sur la sécurité routière - Problèmes de conduite: état des routes, « points noirs », signalisation, technique d'éclairage, état général des véhicules, comportement et formation - Problèmes sociaux liés à l'accumulation de fatigue - Problèmes généraux des transports - Augmentation du trafic routier et des poids lourds - (p. 2966): politique de la SNCF visant à transférer le transport des marchandises sur route.

- **Proposition de loi relative aux zones non aedificandi de la ville de Strasbourg [n° 370 (89-90)]** - (30 octobre 1990) - Art. unique (abrogation de la loi du 21 juillet 1922 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la ville de Strasbourg ainsi que d'une disposition de la loi du 16 juillet 1927 portant déclassement des organisations défensives de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl) (p. 3077): vote de cette proposition de loi par le groupe communiste.

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules [n° 5 (90-91)]** - (30 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3085): fichier national du permis de conduire - Fichier national des immatriculations - Libertés publiques - Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - Epreuves du permis de conduire: insuffisance du nombre d'inspecteurs - Sécurité routière - Abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** [n° 36 (90-91)] - (13 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3365) : rappelle l'opposition du groupe communiste à la loi du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Estime que l'objectif de cette loi était l'ouverture de La Poste et de France Télécom à la privatisation - Opposition de tous les syndicats au texte du projet proposé - Redoute un affaiblissement de France Télécom au profit des grands groupes multinationaux : IBM et ATT - Conservation par France Télécom des monopoles du téléphone vocal et du télex - Problèmes du réseau numérique à intégration de services, RNIS - (p. 3366) : rappelle que le Centre national d'études des télécommunications, CNET, constitue un facteur d'efficacité dans le développement de services : dans l'intérêt général et celui de l'ensemble des régions - S'interroge sur l'intérêt de ces dispositions du point de vue de l'Europe - Constate que la limitation du champ du monopole de France Télécom livre au domaine concurrentiel quelque 7 milliards de francs de chiffre d'affaires - Estime que le système qui se met en place est contraire à l'intérêt des personnels et à une politique réelle d'aménagement du territoire - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet - **Art. 2 (définitions et principes de réglementation des télécommunications) - Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications** (p. 3374) : au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 8 de la commission (droit au respect de la vie privée garanti par l'exploitant public et les fournisseurs de services de télécommunications) - **Art. L. 32-1 bis** (p. 3379) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 10 de la commission (institution d'un Haut Conseil pour les télécommunications : rôle et composition) .

Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3430) : ouverture des télécommunications à la concurrence au détriment du service public - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 77 (90-91)] - (20 novembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3611) : sécurité civile ; sapeurs-pompiers non professionnels - Abstention du groupe communiste sur les conclusions de la CMP.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4069, 4070) : potentiel touristique de la France - Statistiques - Dangers économiques du développement exclusif du tourisme dans certaines régions au détriment des autres secteurs de l'économie - Tourisme rural - Tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer, DOM-TOM : préjudice causé en Guadeloupe par la transformation de certaines terres en champs de tir par l'armée - Demande une convention collective pour les salariés du tourisme - Droit au tourisme pour tous.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4163) : exploitations agricoles familiales - Elevage - Viandes - Baisse des prix des produits laitiers - Investissements - Prêts - Taux d'intérêt - (p. 4164) : lait et produits laitiers en montagne - Enseignement agricole - Lycéens - Fonctionnaires et agents publics - Créations et suppressions d'emplois - Industrie agro-alimentaire - Service public - Zones rurales - Incendies de forêts - Aide européenne à l'agriculture - Communauté économique européenne, CEE - Concurrence - Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) : son intervention, présentée par M. Louis Minetti (p. 4243, 4244).

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4445, 4446) : crédits d'investissement routier - Baisse des crédits d'entretien - Révision du schéma directeur du réseau routier national - Aménagement du territoire : rôle du réseau routier dans

l'équilibre entre les différentes régions - Opposition du groupe communiste au relèvement du tarif des péages - Contrats de plan Etat-région : accroissement de la part des collectivités territoriales - Bretagne ; RN 164 - Signalisation autoroutière au départ du boulevard périphérique parisien - Contrat de plan Etat-SNCF : approuve la prise en charge de la dette ; suppressions d'emplois ; conséquences sur la sécurité de la politique de rentabilité - Trains à grande vitesse, TGV ; desserte des régions traversées ; gares d'arrêt ; réseau classique - Nécessaire adaptation des gares de marchandises afin de relancer le trafic - (p. 4447) : vote du groupe communiste contre le budget des voies navigables, en raison de la politique de désengagement de l'Etat manifestée par la transformation de l'Office national de la navigation en établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC, et la création d'une taxe sur les usagers des voies d'eau - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4463) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° II-22 de la commission (réduction des crédits).

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4488) : ministère des postes, des télécommunications et de l'espace ; délégation générale à l'espace, direction des services publics, direction de l'administration générale - Zones rurales - Suppression d'emplois - (p. 4489) : messageries - Notion de service public - Minitel rose.

Education nationale - (4 décembre 1990) - **Rappel au règlement** (p. 4496) : signale une importante manifestation des étudiants de l'Université de Bretagne occidentale, lesquels demandent la création de postes de professeurs et de personnels ATOS et la construction d'un restaurant et d'une cité universitaires.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 120 (90-91)] - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4952) : abstention du groupe communiste sur les conclusions de la CMP.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire** [n° 121 (90-91)] - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4954) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules - Deuxième lecture** [n° 124 (90-91)] - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4955) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications - Nouvelle lecture** [n° 113 (90-91)] - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4972) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle - Deuxième lecture** [n° 92 (90-91)] - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4979) : vote de ce projet de loi par le groupe communiste.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt** [n° 118 (90-91)] - (17 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5170) : coopération agricole - Développement d'une agriculture moderne sur la base de l'exploitation familiale et de la coopération - Limitation autoritaire de production - Diminution du nombre d'exploitations - (p. 5171) : coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole, CUMA - Aggravation de la situation - Entrée de capitaux privés dans la coopération, fin de la règle essentielle de l'« acapitalisme » - Filialisation - Risque que les filiales se positionnent dans le secteur réalisant les plus larges plus-values, laissant aux coopératives mères les secteurs non rentables - Groupements agricoles d'exploitation en commun, GAEC - Relèvement des prêts agricoles - Financement public - **Après l'art. 10** (p. 5173) : son amendement n° 7 : l'exploitant qui utilise le matériel

fourni par la coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA, dont il est membre ne doit pas être assimilé à un salarié; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble: refuse l'ouverture de la coopération aux capitaux privés.

LISE (Roger), sénateur de la Martinique (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Départements et territoires d'outre-mer - [n° 89 (90-91) tome 6] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 127 (JO Débats du 14 octobre 1990) (p. 2587) - Ministère: Départements et territoires d'outre-mer - Application de la loi sur le littoral dans les DOM - (Réponse: JO Débats du 28 avril 1990) (p. 613) - Mer et littoral.

n° 253 (JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2759) - Ministère: Départements et territoires d'outre-mer - Mesures prises pour assurer le curage des rivières et l'entretien de leurs berges à la Martinique - (Réponse: JO Débats du 27 octobre 1990) (p. 3067) - Départements et territoires d'outre-mer.

n° 258 (JO Débats du 26 octobre 1990) (p. 3059) - Ministère: Départements et territoires d'outre-mer - Non-application de la loi sur le littoral dans les départements d'outre-mer - (Réponse: JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3296) - Départements et territoires d'outre-mer.

INTERVENTIONS

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4109): situation démographique des DOM - Chômage - Fonctionnaires et agents publics - (p. 4110): progrès de la réalisation de la parité sociale globale - Prestations familiales: barème; fonds d'action sanitaire et sociale obligatoire, FASSO; employeurs et travailleurs indépendants - Revenu minimum d'insertion, RMI - Insertion professionnelle et sociale des populations d'outre-mer; formation; programme « 400 cadres » en Nouvelle-Calédonie - Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, ANT - Service militaire adapté, SMA - Substitution des contrats emploi-solidarité aux travaux d'utilité collective, TUC, et aux chantiers de développement dont il regrette la suppression dans les DOM - Augmentation des crédits du logement social par l'affectation du montant de l'abattement sur le RMI - Crédits de résorption de l'habitat insalubre - Allocation logement - (p. 4111): construction de logements sociaux par les communes; demande une aide de l'Etat pour l'achat et la viabilisation des terrains - Au nom de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget que personnellement il votera.

LOMBARD (Maurice), sénateur de la Côte-d'Or (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du Conseil national des transports; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Conseil (JO Lois et décrets du 5 octobre 1990).

Membre titulaire du Comité de liaison pour le transport des personnes handicapées; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Comité (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 222 (JO Débats du 8 juin 1990) (p. 1421) - Ministère: Economie - Interventions de l'Etat dans la réalisation du circuit automobile de Magny-Cours (Nièvre) - (Réponse: JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2020) - Sports.

INTERVENTIONS

- Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Discussion générale (p. 28): importance de la population mal logée - Définition de la notion de « personne défavorisée » - Action menée par le département de la Côte-d'Or en faveur du logement social: programme local de l'habitation, PLH, à Dijon, prise en charge des impayés de loyers par une association spécialisée, plan départemental d'action pour le logement des populations défavorisées - Multiplication des initiatives locales en faveur du logement - Gestion du parc HLM - Incitations fiscales en faveur de la mobilisation du parc locatif privé - (p. 29): modification des conditions d'attribution des aides personnelles au logement - Procédure de mise en place et de financement des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées; rétablissement de la tutelle préfectorale sur les départements et les communes - Approbation de ce projet de loi par le groupe du RPR, sous réserve du respect des principes de la décentralisation.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement) (p. 45): son amendement n° 40: suppression de l'affirmation du principe général du droit au logement; adopté - (p. 46): soutient l'amendement n° 92 de Mme Hélène Missoffe (affirmation du droit au logement pour toute famille) - Son amendement n° 41: suppression de la référence à l'origine géographique; adopté - (p. 48): son amendement n° 42: définition par décret en Conseil d'Etat de la notion de personne défavorisée; retiré - Art. 3 (partenaires concernés par le plan départemental) (p. 60): sur l'amendement n° 5 de M. Robert Laucournet, rapporteur (définition des catégories de bénéficiaires du plan; organisation du circuit des demandes de logement par le plan; publication du plan par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département), se déclare favorable aux sous-amendements identiques n° 53 de M. Pierre Louvot et n° 73 de Mme Marie-Claude Beaudou (bénéficiaires prioritaires du plan) - Art. 2 (précédemment réservé p. 56) (procédure d'élaboration du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) (p. 63): sur l'amendement n° 4 de la commission (élaboration conjointe par l'Etat et le département), se déclare opposé au sous-amendement n° 100 du Gouvernement - Art. 5 (fonds départemental de solidarité pour le logement) (p. 69): sur l'amendement rédactionnel n° 8 de la commission, ses sous-amendements n° 43 et n° 44; adoptés - Art. 6 (financement du fonds départemental de solidarité pour le logement) (p. 71): son amendement n° 45; retiré - Art. 8 (exonérations conditionnelles de l'impôt sur le revenu) (p. 75): son amendement n° 46: suppression de

l'exonération fiscale en cas de sous-location ; retiré - Art. 10 (*bail à réhabilitation*) - Art. L. 252-1 du code de la construction et de l'habitation (p. 78) : son amendement n° 47 ; retiré - Art. L. 252-4 (p. 81, 82) : son amendement n° 48 : retour du logement au régime du droit commun à l'expiration du bail à réhabilitation ; retiré.

Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Art. 14 (*droit de préemption urbain*) (p. 128) : se déclare opposé au rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale - Explication de vote sur l'ensemble (p. 134) : vote du texte issu des travaux du Sénat par le groupe du RPR - Limitation des pouvoirs d'intervention autoritaire de l'Etat par les amendements votés par la majorité sénatoriale.

LONGUEUE (Louis), sénateur de la Haute-Vienne (S).

Décédé le 11 août 1990 (JO Lois et décrets du 14 août 1990) - Eloge funèbre le 7 novembre 1990.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

LORIDANT (Paul), sénateur de l'Essonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribue, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommé secrétaire (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au droit des étudiants à accéder à l'emprunt [n° 280 (89-90)] (3 mai 1990) - Emprunt.

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la gestion de trésorerie des collectivités locales [n° 447 (89-90)] (28 juin 1990) - Collectivités locales.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux

termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transport et mer - II - Transports intérieurs - 2 - Routes - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 17] (21 novembre 1990).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transport et mer - II - Transports intérieurs - 3 - Sécurité routière - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 18] (21 novembre 1990).

Proposition de loi organique, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à interdire le cumul de certaines fonctions électives par les députés et par les sénateurs [n° 179 (90-91)] (15 décembre 1990) - Parlement.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à interdire le cumul de certaines fonctions électives avec le mandat de représentant à l'assemblée des Communautés européennes et relative aux garanties accordées à ces fonctions électives [n° 180 (90-91)] (15 décembre 1990) - Parlement.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2909) - Ministère : Affaires étrangères - Violence contre les Touaregs - Droits de l'homme.

Questions orales avec débat :

n° 24 (JO Débats du 26 octobre 1990) (p. 666) - Ministère : Transports - Problèmes des transports en région parisienne - (Retirée : avril 1990) - Transports.

Questions orales sans débat :

n° 181 (JO Débats du 3 avril 1990) (p. 12) - Ministère : Justice - Renforcement des sanctions pénales relatives à la création et au trafic de fausses cartes bancaires - (Réponse : JO Débats du 28 avril 1990) (p. 611) - Banques et établissements financiers.

n° 185 (JO Débats du 6 avril 1990) (p. 140) - Ministère : Education - Implantation d'un établissement d'enseignement supérieur aux Ullis (Essonne) - (Réponse : JO Débats du 16 juin 1990) (p. 1697) - Enseignement supérieur.

n° 218 (JO Débats du 1^{er} juin 1990) (p. 1237) - Ministère : Intérieur - Politique du logement et de l'habitat de la ville de Paris - (Réponse : JO Débats du 16 juin 1990) (p. 1700) - Logement social.

n° 279 (JO Débats du 6 décembre 1990) (p. 4626) - Ministère : Intérieur - Non-paiement par l'Etat du commissariat des Ullis (Essonne) - (Retirée : décembre 1990) - Etat.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat** [n° 4 (89-90)] - (26 avril 1990) - Discussion générale (p. 586) : considère le mécénat comme un excellent tremplin pour toutes les pratiques artistiques - Existence d'une tradition de mécénat dans de nombreux pays proches du nôtre - Rappelle que les premières mesures en faveur du mécénat privé ont été prises dès 1982 - Développement rapide du mécénat grâce aux déductibilités fiscales et poursuite de l'effort dans ce domaine grâce à la loi du 23 juillet 1987 - (p. 587) : considère que les frontières entre le mécénat et les différentes formes de parrainage sont floues - Souhaite que les fondations d'entreprise ne soient pas guidées par la recherche du bénéfice - Estime que la fondation d'entreprise doit servir le mécénat et donc principalement l'art - Possibilité pour la fondation d'entreprise de déduire de son bénéfice net ses dépenses de mécénat - Nécessité d'éviter toute confusion entre les fondations reconnues d'utilité publique et les fon-

dations d'entreprise - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Art. 1^{er} (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) - Art. 7-8 de la loi du 9 mai 1919 (composition et fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine, INAO) (p. 716, 718) : son amendement n° 47, soutenu par M. Aubert Garcia : représentation des consommateurs ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale) (p. 1367) : son amendement n° 107 : taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue directement par les communes ; retiré - (p. 1369) : soutient l'amendement n° 84 de M. Claude Estier (à compter de 1994, reversement de la totalité de la fiscalité aux collectivités locales).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)]** - (14 juin 1990) (p. 1659) : signale qu'en favorisant la désinflation on assure tout à la fois l'équilibre extérieur dans le court terme et le développement économique de la France dans le long terme - Constate que la France apparaît aujourd'hui comme le meilleur élève de la classe des pays industrialisés - Maîtrise de l'inflation - Création de nombreux emplois - Reprise des investissements - Augmentation du revenu des ménages - Renforcement du franc - Poursuite de l'encouragement de l'épargne privée - Succès du plan d'épargne populaire, PEP - Réduction du déficit du budget de l'Etat - Importance de la charge de la dette dans le budget de l'Etat - Poursuite de l'effort d'investissement - Souligne les prémices d'une amélioration du solde extérieur - Constate que les taux d'intérêt réels ont atteint un niveau inégalé - Redoute que la poursuite de la hausse du crédit contrarie l'effort d'équipement des entreprises - (p. 1660) : estime que le niveau élevé des taux d'intérêt doit perdurer en raison de l'insuffisance du montant de l'épargne mondiale - Evoque les immenses besoins des pays du tiers-monde et ceux des pays de l'Est - Redoute un risque d'inflation pour la France à la suite de l'unification allemande - Problème de la dette des pays du tiers-monde - Se déclare favorable à la diminution, voire l'annulation de la dette des pays du tiers-monde en fonction des capacités réelles de la France - Poursuite nécessaire de la désinflation - Réduction des inégalités et lutte contre le chômage - Revalorisation des bas salaires - (p. 1661) : rappelle que le niveau de la formation est la plus grande inégalité - Poursuite de l'effort budgétaire en faveur de l'université - Souhaite une amélioration des conditions de vie des étudiants et une revalorisation des bourses d'étude - Rappelle le dépôt d'une proposition de loi tendant à accorder aux étudiants la possibilité de contracter des emprunts pour financer leurs études - Signale qu'il est du devoir constitutionnel de l'Etat de garantir l'égal accès des jeunes aux études - Souhaite l'accroissement des moyens de la recherche qui constitue une priorité nationale.

- **Conclusions du rapport de M. Jean Clouet, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, déposées avec plusieurs de leurs collègues, de M. Georges Gruillot (n° 447, 88-89) tendant à instaurer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants, et de M. Paul Loridant (n° 280, 89-90) relative au droit des étudiants à accéder à l'emprunt [n° 411 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2135, 2136) : augmentation du nombre de bacheliers - Obstacles financiers à l'accès à l'enseignement supérieur - Bourses - Principes du texte en projet : mise en oeuvre du devoir de l'Etat d'assurer un égal accès pour tous à la formation ; cautionnement par l'Etat - Propose de réserver le droit à l'emprunt aux étudiants accédant au deuxième cycle d'études supérieures et aux étudiants d'un cycle court - Danger de surendettement - Conditions d'accès à l'emprunt des étudiants étrangers - Appel pour un nouveau statut social de l'étudiant lancé par la Mutuelle nationale des étudiants de France, MNEF.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, n° 207, (89-90), déposée par M. Jean Arthuis, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation, et n° 299 (89-90), déposée par M. Etienne Dailly, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social [n° 9 (90-91)]** - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3034) : attachement du groupe socialiste à l'économie mixte de marché - Elections de 1988 : refus des privatisations par le peuple français - (p. 3035) : interrogation sur l'opportunité de rouvrir le débat : union économique et monétaire européenne, ouverture des pays de l'Est, crise des pays du Sud - Privatisations difficiles : sensibilité actuelle des marchés financiers - Importance du rôle de l'Etat dans l'industrie : réussites, redressements - Absence de souhait de changement de statut des entreprises restant à privatiser - Dynamisme du processus de « ni privatisations, ni nationalisations » ; participations croisées ; rapprochement de l'UAP et de la BNP - Economie mixte de marché : spécificité française ; modèle pour les pays de l'Est ; Bavière ; stimulation de l'investissement industriel - Avis défavorable du groupe socialiste.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. II (p. 3407) : problème de la répartition des compétences entre le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace et le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Retour au ministère des postes et télécommunications de certaines compétences exercées antérieurement par le CSA - (p. 3408) : nécessité de réaffirmer la compétence du CSA - Dénonce les difficultés d'accès de certaines chaînes au réseau câblé - Souhaite que le Gouvernement réaffirme solennellement le champ de compétences du CSA - Art. 16 (dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles) (p. 3414) : rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, en matière de surveillance et de respect du pluralisme - Constate que la situation du câble français est caractérisée par l'existence d'un oligopole - Souhaite un accroissement des moyens du CSA - Art. 34 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 3416) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 42 de la commission saisie pour avis (autorisation dans les mêmes formes que l'autorisation initiale, des seules modifications de l'autorisation d'exploitation portant sur le nombre, la nature ou l'origine des services à distribuer) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 82 du Gouvernement - (p. 3419) : soutient l'amendement n° 55 de M. Jacques Bellanger (possibilité pour le CSA d'imposer à l'exploitant la distribution de programmes édités par une personne morale indépendante du distributeur de service) - (p. 3421) : soutient l'amendement n° 56 de M. Jacques Bellanger (obligation de distribuer des programmes d'action culturelle, éducative et de défense des consommateurs afin d'obtenir l'autorisation d'exploitation).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3645) : atouts de la France : emploi en progression, stabilité de la monnaie, croissance compétitive - Modification des caractéristiques de l'économie américaine - Retentissement sur le reste du monde - Crise du Golfe perse et hausse du prix du pétrole - Assainissement de l'économie des pays européens depuis dix ans - Perspectives du Grand marché intérieur - Ouverture des pays de l'Est et récente unification allemande - Tendances mondiales inflationnistes et baisse de la croissance économique - Objectifs du projet de budget pour 1991 : soutenir la croissance et réduire les inégalités sociales - (p. 3646) : baisse du taux de la TVA - Maintien du pouvoir d'achat global des ménages - Nécessité d'une politique équitable en matière de rémunération, particulièrement dans la fonction publique - Historique du droit budgétaire français - Contribution sociale généralisée, CSG - Politique monétaire rigou-

reuse - Baisse du déficit budgétaire - Critique des privatisations - Progression des dépenses publiques sélectives - Maîtrise de l'inflation - (p. 3647) : mesures fiscales en faveur de l'investissement dans les entreprises - Dispositions en faveur des petites et moyennes entreprises, PME, et des petites et moyennes industries, PMI, visant à renforcer les fonds propres - Mise en place de mesures de justice fiscale - Aides publiques au logement - Insuffisance du budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports - Cas des lycées - Secteurs prioritaires de l'éducation nationale, de la recherche, et du logement social.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 4 (p. 3742) : soutient les amendements de M. Franck Sérusclat n° I-195, n° I-196 et n° I-197 relatifs aux mesures fiscales prises en faveur des entreprises de stockage de gaz liquéfié en cas de transfert ou d'une modification notable du stockage de gaz liquéfié d'au moins 200 tonnes - **Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers) (p. 3748) :** son amendement n° I-201 : déductibilité totale de la TVA sur le fioul agricole dès le 1^{er} janvier 1991 ; retiré au profit de l'amendement n° I-136 de la commission - **Art. 6 (allègement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers afférente au fioul lourd à basse teneur en soufre) (p. 3752) :** son amendement n° I-202 : allègement de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel ; retiré - **Après l'art. 7 (p. 3756) :** son amendement n° I-203 : exonération de la taxe de 9 % sur les conventions d'assurance des contrats de garantie souscrits auprès des entreprises d'assurance au bénéfice des fonds communs de placement ; adopté après modification par le sous-amendement n° I-262 du Gouvernement - (p. 3757) : ses amendements, n° I-204 : exonération de la taxe d'assurance en faveur des assurances souscrites par une entreprise ou par un groupe d'entreprises au profit de leurs salariés et portant sur le paiement d'indemnités de fin de carrière ; et n° I-205 : réduction de 30 à 18 % de la taxation des contrats d'assurance multirisques-habitation ; retirés - (p. 3758) : son amendement n° I-206 : réduction de 9 à 7 % du taux de la taxe sur les contrats d'assurance ; retiré - **Après l'art. 8 (p. 3760) :** son amendement n° I-207 : renforcement du système de crédit d'impôt et prise en compte des versements dans la limite annuelle de 50 000 francs par foyer fiscal ; retiré - (p. 3765) : son amendement n° I-211, soutenu par M. Jean-Pierre Masseret : possibilité pour une personne physique qui reprend une entreprise individuelle ou qui acquiert 25 % des droits d'une société d'étaler sur trois ans le paiement de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année d'acquisition des biens dont il est question ; retiré - **Art. 13 (imposition des plus-values de cession de titres non cotés) (p. 3784) :** ses amendements, n° I-213 : application d'un taux réduit pour les cessions entre partenaires d'un rachat d'entreprise par les salariés ; et n° I-214 : aménagement de la fiscalité concernant les plus-values dégagées à l'occasion de cessions de titres non cotés au bénéfice des détenteurs minoritaires ; devenus sans objet - **Art. 15 (modification du critère de non imposition pour le bénéfice des dégrèvements d'impôts locaux) (p. 3790) :** au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de suppression n° I-144 de la commission et n° I-20 de M. Robert Vizet - **Art. 16 (réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) (p. 3792) :** soutient l'amendement n° I-225 de M. Robert Laucournet (application d'un abattement forfaitaire au taux de 5 % pour les revenus des locaux loués pour un usage autre que l'habitation principale) - **Art. 17 bis (modification du régime des allègements de taxe d'habitation) (p. 3796) :** se déclare opposé à l'amendement n° I-148 de la commission (exonération de la taxe d'habitation pour les seuls titulaires d'un contrat d'insertion qui la demandent).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés) (p. 3813) : son amendement de suppression n° I-215 ; adopté - **Après l'art. 26 (p. 3828) :** son amendement n° I-217 : bénéfice du taux réduit de TVA en faveur des entreprises de traitement des ordures ménagères ; retiré - **Après l'art. 27 (p. 3831) :** soutient l'amendement n° I-218 de M. Michel Moreigne (allègement fiscal en faveur des opé-

rations d'achat de matériel agricole d'occasion réalisées par les redevables soumis au régime du forfait) - **Art. 28 bis (relèvement du tarif de la redevance sur la consommation d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE) :** soutient l'amendement n° I-219 de M. Michel Moreigne (augmentation d'un centime de la taxe perçue par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau par mètre cube d'eau) - **Après l'art. 30 (p. 3845) :** se déclare favorable à l'amendement n° I-125 de la commission des affaires culturelles (élévation de 140 à 200 du nombre de représentations théâtrales bénéficiant du taux réduit de TVA) - **Art. 32 (constitution d'une provision d'équilibrage en matière d'assurance crédit) (p. 3848) :** sur l'amendement rédactionnel n° I-157 de la commission, son sous-amendement soutenu par M. René Régnault n° I-220 ; adopté - **Art. 34 (aménagement de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France) (p. 3852) :** son amendement n° I-222, soutenu par M. René Régnault : exonération du paiement de la taxe sur les bureaux en région d'Ile-de-France en faveur des locaux municipaux affectés à l'usage du service public local ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (28 novembre 1990) (p. 4093, 4094) : stagnation des crédits de l'Institut des hautes études de la défense nationale, IHEDN - Aspects nouveaux de la situation internationale - Nécessaire cadre européen de sécurité - Dimension des problèmes Nord-Sud - Service national : prochaine réduction de la durée ; diversification ; conséquences de la dégradation de l'image du service militaire sur le lien entre la Nation et l'armée - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Rapporteur spécial (routes et sécurité routière) (p. 4440) : crédits des routes ; reversements de l'établissement public Autoroutes de France - Etat des mises en chantier et des mises en service de kilomètres d'autoroutes supplémentaires en 1990 et 1991 - Programme d'investissement relatif aux routes nationales - Adoption par le comité interministériel pour l'aménagement du territoire, CIAT, du schéma directeur routier et autoroutier révisé - (p. 4441) : tarif des autoroutes - Stagnation des crédits d'entretien du réseau routier - Ile-de-France : inachèvement des roades de contournement de Paris, malgré le développement du trafic de banlieues à banlieues ; concession de certaines sections à des sociétés d'autoroutes - (p. 4442) : priorité budgétaire de la sécurité routière - Actions de sensibilisation conduites par la délégation interministérielle à la sécurité routière - Politique contractuelle avec les collectivités territoriales : plans départementaux d'action de sécurité routière ; programme local de sécurité routière ; « objectif - 10 p. 100 » - Aménagements de sécurité et résorption des « points noirs » - Formation des conducteurs ; programme national de formation à la conduite ; conduite accompagnée - Permis à points - Contrôle technique - Contrôles de gendarmerie et de police - (p. 4443) : au nom de la commission des finances, et contre son avis personnel, propose au Sénat de rejeter le budget des routes - Propose l'adoption des crédits relatifs à la sécurité routière - **Examen des crédits - Etat B (p. 4462) :** son amendement n° II-22 : réduction des crédits ; rejeté - **Etat C (p. 4463) :** ses amendements de réduction des crédits, n° II-23 et n° II-24 ; adoptés.

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4489) : satellites - Technologie spatiale : développement des fusées Ariane 1, 2, 3 et 4 - Programme en projet de Ariane 5 - Recherche spatiale - Centre national d'études spatiales, CNES - Etats-Unis d'Amérique - Union des Républiques Socialistes Soviétiques, URSS.

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) (p. 4639) : progression du budget civil de la recherche et du développement - Recherche industrielle ; crédit d'impôt recherche - Recherche technologique : nouveaux programmes ; espace - Commissariat à l'énergie atomique, CEA - Politique de relance de l'emploi scientifique - (p. 4640) : recherche fondamentale - Recherche universitaire ; plan de rénovation de

l'enseignement supérieur - Recherche de l'environnement et de l'agriculture - Fonds de la recherche et de l'innovation dans les transports - Présente l'intervention de M. René Régnault - Part de la recherche dans l'environnement - Décentralisation de la recherche - Fonds de la recherche et de la technologie, FRT - Programmes d'accueil et de coopération avec les pays d'Europe centrale - Le groupe socialiste votera ce projet de budget.

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) (p. 4761) : indemnisation des rapatriés - Moratoires des dettes de réinstallation ; financement des prêts - Harkis ; démarche de partenariat avec les collectivités pour l'intégration des jeunes issus de familles de harkis - Comptes d'avances du Trésor aux collectivités locales ; taux de recouvrement des impôts locaux - (p. 4762) : dette publique - Politique de réduction progressive du déficit budgétaire - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 75 (mesures relatives aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole) (p. 4897) :** son amendement n° II-178, soutenu par M. Michel Moreigne : régime fiscal des sociétés coopératives de consommation et des sociétés coopératives ouvrières de production ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)] - (17 décembre 1990) - Après l'art. 28 (p. 5215) :** son amendement n° 22 : avantage fiscal accordé aux familles de personnes décédées victimes d'un acte de terrorisme ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)] - (18 décembre 1990) - Question préalable (p. 5258) :** intervient contre la motion n° 1 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, tendant à opposer la question préalable - Mesures fiscales favorables à l'économie : réduction du taux de l'impôt sur les sociétés, allègement de la taxe professionnelle et réduction du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA - Regrette que le Sénat refuse d'adopter le projet de loi de finances pour 1991.

LOUISY (François), sénateur de la Guadeloupe (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles [n° 293 (89-90)] - (7 juin 1990) - Discussion générale (p. 1416) :** extension aux départements d'outre-mer de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles - Cyclone *Hugo* à la Guadeloupe - Caractère inapplicable de la loi du 31 décembre 1974 instituant un régime de garantie contre les calamités agricoles dans les départements d'outre-mer : charge financière supplémentaire pour les agriculteurs.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] :**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4124) : crédits du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Formation - Autonomie et décentralisation - Dérapage du revenu minimum d'insertion, RMI - Relations des DOM-TOM avec la CEE ; prochaine organisation d'un nouveau régime de l'octroi de mer - Nouvelle-Calédonie - Guadeloupe - Réclame la publication d'une circulaire en application de la loi sur les cinquante pas géométriques - Régime des eaux et des rivières - Carences de Radio-France outre-mer, RFO - Défaut

d'application du régime de garantie contre les calamités agricoles - Votera ce projet de budget.

LOUVOT (Pierre), sénateur de la Haute-Saône (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Conseil (*JO Lois et décrets* du 14 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Prestations sociales agricoles* - [n° 89 (90-91) tome 5] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 105 (*JO Débats* du 15 juin 1990) (p. 1668) - Ministère : Solidarité - *Problèmes du veuvage* - (Réponse : *JO Débats* du 13 octobre 1990) (p. 2755) - *Veuves*.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Discussion générale (p. 23, 24) :** importance de l'accès au logement pour l'insertion sociale - Mise en oeuvre par ce projet de loi des moyens d'exercice du droit au logement - Mise en place des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées - Nécessité d'un renforcement des services d'accompagnement social - Rôles respectifs de l'Etat et du département - Problème des conditions d'accès et de séjour des gens du voyage sur le territoire des communes - Création des fonds départementaux de solidarité pour le logement - Décret du 9 mars 1990 relatif à la gestion de la trésorerie des organismes d'HLM - Avantages fiscaux en faveur de la location de logements à des ménages défavorisés - (p. 25) : extension du champ d'application de l'allocation de logement - Votera ce texte.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - Art. 1^{er} bis (conditions d'accueil des gens du voyage) (p. 53) : son amendement n° 55 : scolarisation des enfants ; devenu sans objet - **Art. 3 (partenaires concernés par le plan départemental) (p. 56) :** sur l'amendement n° 5 de M. Robert Laucournet, rapporteur (définition des catégories de bénéficiaires du plan ; organisation du circuit des demandes de logement par le plan ; publication du plan par le président du conseil général et le représentant de l'Etat dans le département), ses sous-amendements n° 53 : bénéficiaires prioritaires du

plan ; adopté ; et n° 54 : établissement d'un recueil départemental des demandes de logement ; retiré.

Nouvelle lecture [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 581) : rappelle que l'accès au logement est une nécessité - Ni l'Etat ni les collectivités territoriales ne sauraient se soustraire aux obligations qui en découlent - Reconnaît l'engagement des collectivités en ce qui concerne le plan départemental et la participation au fonds de solidarité - Estime que le texte qui résulte de cette nouvelle lecture du Sénat a inspiré d'utiles dispositions mais pouvait être meilleur pour être plus efficace - A titre personnel, s'abstiendra sur le texte de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - Discussion générale (p. 902, 903) :** approbation de ce projet de loi tendant à lutter contre les discriminations liées à l'état de santé ou au handicap - Extension du champ d'application du texte au droit du travail - Impératifs de la prévention et de la prophylaxie sanitaire - Obligation légale d'emploi des handicapés - Possibilité de constitution de partie civile par les associations ayant vocation à la défense des personnes handicapées ou malades ; extension souhaitable aux associations ayant pour objet la lutte contre la grande pauvreté - Exigences de la protection des droits de l'homme - Après l'art. 4 (p. 913) : se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (constitution de partie civile des associations ayant vocation à lutter contre l'exclusion des personnes en état de grande pauvreté ou en raison de leur situation de famille) et sur cet amendement au sous-amendement n° 27 de M. Bernard Seillier.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2601, 2602) :** crise de l'agriculture - Négociations du GATT - Politique agricole commune, PAC - Distorsions de concurrence au détriment des agriculteurs français au sein de la CEE - Aménagement rural - Installation des jeunes agriculteurs ; transmission des entreprises - Poids de la protection sociale des agriculteurs ; assiette des cotisations.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes du veuvage - (12 octobre 1990) :** sa question orale, présentée par M. Jean Cluzel (p. 2750).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4137) : complexité du régime social des agriculteurs - Effort demandé aux assujettis - Incertitudes liées à la montée des dépenses sociales : création de la contribution sociale généralisée, CSG - Cotisations sociales en hausse - Incidences de la démographie - Accroissement des prestations d'assurance vieillesse et d'assurance maladie - Modification du régime des retraites - Extension de l'assurance veuvage ; création d'une option volontaire d'assurance vieillesse ; institution d'une retraite complémentaire facultative - Prise en charge des dépenses afférentes à la vaccination antigrippale - (p. 4138) ; allègement de la dette sociale des agriculteurs en difficulté - Disparité entre la protection sociale agricole et celle du régime général, notamment en ce qui concerne les prestations extralégales - Souhaite que soit envisagé un fonds d'action sanitaire et sociale alimenté par le BAPSA et subventionné par l'Etat.

LUART (Roland du), sénateur de la Sarthe (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du comité consultatif pour la gestion du fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (JO Lois et décrets du 11 octobre 1990).

Membre titulaire du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce Conseil ainsi que de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (JO Lois et décrets du 14 décembre 1990).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toutes natures comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, visant à développer l'utilisation des plastiques biodégradables [n° 269 (89-90)] (27 avril 1990) - Environnement.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Agriculture et forêt - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 2] (21 novembre 1990).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Prestations sociales agricoles - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 44] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 113 (JO Débats du 20 septembre 1990) (p. 2021) - Ministère : Agriculture - **Mesures engagées pour pallier la crise du secteur de la production ovine - Politique agricole commune (PAC).**

n° 119 (JO Débats du 17 octobre 1990) (p. 2840) - Ministère : Environnement - **Développement de l'utilisation des matières plastiques biodégradables - Matières plastiques.**

Questions orales sans débat :

n° 214 (JO Débats du 23 mai 1990) (p. 1040) - Ministère : Environnement - **Mises en oeuvre du droit dit de non-chasse - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2028) - Chasse.**

n° 231 (JO Débats du 19 juillet 1990) (p. 1560) - Ministère : Agriculture - **Mesures envisagées pour faire face à la crise du secteur de la production ovine - (Retirée : septembre 1990) - Elevage .**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés**

[n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - In fine (p. 707) : son amendement n° 41, soutenu par M. Henri de Raincourt : présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement relatif aux travaux communautaires en faveur de la protection des appellations d'origine ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1282) : réforme nécessaire du service public des postes et télécommunications - Desserte postale en milieu rural - Développement des services financiers de La Poste ; dangers de l'extension à la distribution de crédits - Fichier des incidents de paiement inaccessible aux services de La Poste - Incidences sur l'implantation des banques dans les zones rurales - Doublement des guichets de distribution de prêts aux particuliers incompatible avec la lutte du Gouvernement contre le surendettement des ménages - (p. 1283) : propose des solutions pour maintenir les bureaux de poste en milieu rural - Diversification des activités - Rapport Delfau - S'oppose à l'extension des compétences de La Poste à l'offre des produits d'assurance - Propose de supprimer diverses charges à l'origine du déséquilibre financier de La Poste.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1858) : rappelle sa qualité de représentant du Sénat au conseil de gestion du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Financement problématique des travaux d'hydraulique agricole - (p. 1859) : lâchers d'eau des barrages, renforcement souhaitable de la concertation entre EDF, les collectivités locales et les agriculteurs - Missions du FNDAE : alimentation en eau potable de l'ensemble des communes ; lutte contre la pollution ; amélioration de la sécurité des réseaux d'approvisionnement, travaux d'interconnexion et de rénovation ; financement par l'augmentation de la redevance du FNDAE - Nécessaire renforcement de l'efficacité du FNDAE : lenteurs dans la consommation des crédits ; accroissement souhaitable de la concertation entre les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, et les collectivités locales ; réduction nécessaire du nombre d'interlocuteurs administratifs - Propose un service unique de coordination administrative de la gestion de l'eau - Mode de financement d'une politique de lutte contre la nitratisation : « redevance nitrate » - Préparation de deux directives communautaires sur les nitrates et sur l'assainissement - Lien nécessaire entre les politiques de réduction des pollutions agricoles et d'accompagnement en matière de revenus et de gestion de l'espace rural - Colloque « Eau et agriculture : leçon d'une sécheresse » : dimension économique du problème de l'eau dans l'agriculture.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2586, 2587) : endettement des agriculteurs - Crédit agricole - Limites de la solidarité professionnelle ; appel à la solidarité nationale.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - **Art. 1^{er}** (p. 2702) : son amendement n° 122, soutenu par M. Bernard Barbier : possibilité d'une publicité directe dans la presse en faveur des cigarettes à faible taux de goudron ; rejeté.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - **Art. 4 (dispositions transitoires relatives à la publicité pour le tabac)** (p. 2725) : son amendement n° 123, soutenu par M. Bernard Barbier : maintien sous quota de la publicité en faveur des cigarettes légères ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3672) : progrès de l'agriculture - Incidences favorables sur la balance commerciale - Absence de mesures fiscales en faveur des agriculteurs - Réforme attendue de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - (p. 3673) : disparités de l'agriculture française - Graves difficultés des éleveurs - Aggravation de la fiscalité directe - Incidences fâcheuses sur l'épargne - Politique fiscale différente dans l'ensemble des pays développés - Alourdissement des prélèvements obligatoires sur les revenus les plus élevés.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3719) : soutient l'amendement n° I-238 de M. Marcel Lucotte (élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 70 000 francs) - (p. 3720) : son amendement n° I-170 : possibilité pour les exploitants agricoles, soumis à un régime réel d'imposition, de pratiquer une déduction égale à 20 % du bénéfice dans la limite de 40 000 francs et élévation de la déduction forfaitaire à 20 000 francs ; adopté - **Après l'art. 4 (par priorité)** (p. 3725) : son amendement n° I-173 : exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-135 de la commission - **Avant l'art. 11** (p. 3777) : son amendement n° I-174, soutenu par M. Jacques Oudin : suppression de la disposition qui ramène l'exonération des droits de mutation à titre gratuit, des trois quarts à 50 % lorsque la valeur des biens transmis loués à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles excède 500 000 francs ; adopté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 23 (suppression et aménagement d'aides fiscales)** (p. 3821) : son amendement n° I-175, soutenu par M. Jacques Oudin : rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole ; retiré au profit de l'amendement analogue n° I-151 de la commission.

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) - **Rapporteur spécial** (p. 4135) : réforme prochaine de l'assiette des cotisations sociales des exploitants agricoles - Conditions climatiques défavorables en 1990 - Crise des élevages - Mesures d'urgence prises en faveur des agriculteurs en difficulté - Progression des dépenses du BAPSA due à la croissance de la consommation médicale et à la dégradation de la structure démographique de la population agricole - Faible augmentation de la subvention du budget général - (p. 4136) : hausse sensible du financement professionnel - Augmentation des seules cotisations sociales trop importante au regard des difficultés rencontrées par de nombreux agriculteurs - Evolution modérée des revenus agricoles - Diminution de la recette afférente aux taxes sur les produits - Problème du financement des prestations extralégales - Disparité mal acceptée par les agriculteurs entre le régime de protection sociale agricole et le régime général - Souhaite la création d'un fonds de prévention en régime agricole - Avance par les caisses de mutualité sociale agricole des fonds nécessaires au versement du revenu minimum d'insertion, RMI, aux agriculteurs - **Après l'art. 84** (p. 4148) : s'oppose à l'amendement n° II-12 de M. Henri de Raincourt (rôle et financement du fonds additionnel d'action sociale).

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) - **Rapporteur spécial** (p. 4153) : dépenses publiques : protection sociale, enseignement agricole, service public, recherche, aménagement rural - Démographie agricole - Prestations sociales - Créations et suppressions d'emplois - Prêts bonifiés - (p. 4154) : concurrence internationale - Viandes - Lait et produits laitiers en montagne - Irrigation - Jeunes agriculteurs - Exploitations agricoles : modernisation - Forêts - (p. 4155) : aide aux agriculteurs en difficulté - Industrie agroalimentaire - Compétitivité économique - Jeunes agriculteurs - Investissements - Agriculture extensive - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Viticulture - Arboriculture - (p. 4195) : enseignement agricole privé - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 4202) : s'oppose à l'amendement n° II-40 de M. Louis Minetti (réduction incitative des crédits dans le but d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'installation des jeunes agriculteurs) - (p. 4203) : demande le retrait de l'amendement n° II-42 de M. Jacques-Richard Delong (réduction incitative des crédits afin de venir en aide aux centres régionaux de la propriété forestière).

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Art. 75 (*mesures relatives aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole*) (p. 4898) : son amendement n° II-195 : report de l'entrée en vigueur du dispositif applicable aux coopératives agricoles en matière de taxe professionnelle ; adopté - (p. 4899) : son amendement n° II-196 : taxe professionnelle applicable aux coopératives agricoles ; retiré - Après l'art. 75 (p. 4901) : son amendement n° II-68 : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs qui s'installent ; irrecevable (article 31 de l'ordonnance du 2 janvier 1959) - (p. 4902) : son amendement n° II-69 : exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour certains exploitants agricoles ; adopté.

LUC (Hélène), sénateur du Val-de-Marne (présidente du groupe C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article 3 de la Constitution et relative au droit de vote et à l'éligibilité des étrangers dans les élections municipales et européennes [n° 222 (89-90)] (5 avril 1990) - Elections et référendums.

Proposition de résolution, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques [n° 226 (89-90)] (5 avril 1990) - Eau.

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à interdire l'amnistie des infractions commises en relation avec le financement des campagnes et des partis politiques [n° 301 (89-90)] (16 mai 1990) - Amnistie.

Proposition de loi, présentée avec plusieurs de ses collègues, relative au financement de la sécurité sociale [n° 94 (90-91)] (22 novembre 1990) - Sécurité sociale.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 416) - Ministère : Premier ministre - *Collectif budgétaire pour la rentrée scolaire et universitaire* - Enseignement.

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2892) - Ministère : Premier ministre - *Choix du ministre délégué à la santé* - Gouvernement.

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3455) - Ministère : Education - *Mesures annoncées en faveur des lycéens* - Etudiants.

Questions orales avec débat :

n° 75 (JO Débats du 11 octobre 1990) (p. 2497) - Ministère : Education - *Développement de l'éducation physique et sportive* - (Réponse : JO Débats du 12 mai 1990) (p. 800) - Education physique et sportive (EPS).

n° 87 (JO Débats du 25 janvier 1990) (p. 128) - Ministère : Education - *Financement des besoins scolaires et universitaires* - Enseignement.

Questions orales sans débat :

n° 64 (JO Débats du 6 avril 1989) (p. 55) - Ministère : Premier ministre - *Situation des personnes sans ressources* - (Caduque : avril 1990) - Politique sociale.

n° 190 (JO Débats du 13 avril 1990) (p. 300) - Ministère : Agriculture - *Transfert de l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (Val-de-Marne)* - (Réponse : JO Débats du 12 mai 1990) (p. 789) - Vétérinaires.

n° 227 (JO Débats du 20 juin 1990) (p. 1827) - Ministère : Premier ministre - *Situation d'un jeune enseignant français détenu en Espagne* - Droits de l'homme.

n° 240 (JO Débats du 27 septembre 1990) (p. 2069) - Ministère : Education - *Suppression de l'enseignement de physique-chimie dans les classes de 6^e et 5^e* - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2735) - Enseignement secondaire.

n° 275 (JO Débats du 4 décembre) (p. 4470) - Ministère : Education - *Projet de démantèlement du lycée technique et industriel Gustave Eiffel de Cachan (Val-de-Marne)* - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5109) - Lycées.

n° 276 (JO Débats du 4 décembre 1990) (p. 4470) - Ministère : Premier ministre - *Projet de réalisation d'un pont sur l'estuaire de la Gironde* - Bâtiment et travaux publics.

INTERVENTIONS

- *Conférence des présidents* - (2 avril 1990) (p. 5) : constate qu'aucun des projets de loi importants annoncés n'a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale ou du Sénat - Déploie que députés et sénateurs apprennent l'existence de projets de loi par la presse écrite et audiovisuelle - Nécessaire modification de la gestion de l'ordre du jour dont le Gouvernement est maître - Estime que la procédure retenue par le Président et par la majorité du Bureau du Sénat pour mener à bien la rénovation n'est pas correcte à l'égard des présidents de groupes et des sénateurs qu'ils représentent et qu'elle ne correspond pas aux engagements pris lors de la réunion du Bureau du Sénat le 14 mars dernier - Demande le retrait de la proposition de résolution de MM. de Raincourt, Allouche et Larcher tendant à modifier le règlement du Sénat et une réelle concertation au sein de la conférence des présidents au sujet de la réforme des méthodes de travail du Sénat - Estime que les modifications proposées par les trois Secrétaires et une majorité du Bureau visent à supprimer certaines prérogatives du Parlement - (p. 6) : problèmes de la limitation du droit d'amendement qui est un droit constitutionnel et de la ségrégation que l'on veut imposer au groupe communiste - Estime que le Sénat ne peut empêcher le débat public sur les projets de loi qui intéressent les Français.

- *Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture* [n° 15 (89-90)] - (10 avril 1990) - Exception d'irrecevabilité (p. 171) : sa motion n° 56, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée - Renvoi en commission (p. 178) : sa motion n° 57, soutenue par M. Charles Lederman, tendant au renvoi en commission ; rejetée.

- *Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés* [n° 225 (89-90)] - (12 avril 1990) - Question préalable (p. 258) : sa motion n° 1, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- *Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges* [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 275) : dérive dangereuse des lois de décentralisation, notamment en matière d'enseignement - Caractère national de l'enseignement supérieur : tentatives visant à accroître la charge des collectivités en matière d'universités ou d'instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Accord du groupe communiste sur la suppression de la participation des communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement des collèges - (p. 276) : demande la compensation intégrale du transfert de charges imposé aux départements - Etat de délabrement des collèges transférés par l'Etat en 1986 ; exemple des investissements réalisés par le département du Val-de-Marne - Sécurité des établissements ; collèges du type « Pailleron » ou « Bender » - (p. 277) : atteinte au principe

d'égalité des droits et d'unicité du service public - Réduction de la progression de la dotation globale de fonctionnement, DGF, et de la dotation générale de décentralisation, DGD - Suppression par l'Etat de postes d'enseignants et de personnels d'entretien - Demande le transfert de propriété des établissements aux départements - Art. 1^{er} (*extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement*) (p. 290) : son amendement n° 1, soutenu par M. Robert Vizet : augmentation de la dotation générale de décentralisation versée aux départements ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 3 (*extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement*) (p. 295) : son amendement n° 2, soutenu par M. Robert Vizet : augmentation de la dotation départementale d'équipement des collèges ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Rappel au règlement** - (3 mai 1990) (p. 643) : estime que la campagne qui se développe actuellement contre le Parlement est inquiétante pour la démocratie - Rappelle les dépôts de nombreuses propositions de loi communistes destinées à rehausser le Parlement - S'insurge contre le peu de temps qui est donné au Sénat pour examiner le projet de loi relatif aux instituts universitaires de formation des maîtres - Constate que dans l'esprit de nos concitoyens le Parlement n'est pas en mesure de refléter leurs problèmes - Existence de deux catégories de citoyens : les simples justiciables et les parlementaires qui peuvent réaliser des affaires frauduleuses - Rappelle le profond malaise de la magistrature.

- **Annnonce du dépôt d'une proposition de loi** - (10 mai 1990) (p. 745, 746) : réception du président de l'Etat d'Afrique du Sud, M. de Klerk, par le Président de la République et le Gouvernement français - Dépôt ce jour, par les parlementaires communistes, d'une proposition de loi tendant à la ratification par la France de la convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, adoptée par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies le 30 novembre 1973 - Souhaite vivement que cette proposition de loi soit inscrite rapidement à l'ordre du jour du Sénat.

- **Question orale avec débat : difficultés de la médecine scolaire** - (11 mai 1990) (p. 798) : importance de la médecine scolaire - Rappelle le dépôt l'an dernier d'une question orale par le groupe communiste sur ce sujet - Estime que pour répondre aux besoins de prévention de la jeunesse, les médecins scolaires doivent être rattachés au ministère de l'éducation nationale - Création souhaitée d'un statut de médecin de l'éducation nationale et intégration de médecins contractuels et vacataires - Souhaite la constitution de véritables équipes médicales et la continuité dans l'action éducative - Dénonce l'insuffisance flagrante des effectifs de personnels de santé - Demande l'application de la circulaire de Bagnolet de 1982 élaborée par M. Jack Ralite - Lutte contre la drogue et la toxicomanie - Nécessité de consacrer à cette lutte les moyens nécessaires - Information et prévention primordiales - (p. 799) : favorable à la prise en charge par l'éducation nationale de la santé scolaire - Nécessité de ne pas opposer les services d'urgence et les missions éducatives de la santé scolaire - Problème des échecs scolaires dès le plus jeune âge - Rappelle les initiatives prises par le conseil général du Val-de-Marne pour lutter contre la drogue.

- **Question orale avec débat : développement de l'éducation physique et sportive** - (11 mai 1990) (p. 800) : rappelle que l'éducation physique et sportive est une discipline à part entière du système éducatif et qu'elle fait partie de la culture - Estime qu'une des missions de l'enseignement public devrait être d'apprendre à nager à tous les jeunes - Rappelle la distribution par le syndicat national de l'éducation physique du « ticket pour l'EPS » à 250 000 exemplaires auprès des parents et des différents partenaires de l'école - Souligne la portée culturelle du sport et son rôle dans la lutte contre la drogue - Bienfaits de l'éducation physique et sportive pour la santé physique et morale de la jeunesse - (p. 801) : dénonce la marginalisation des enseignants d'éducation physique et sportive et l'insuffisance d'heures d'éducation physique et sportive pour assurer le minimum réglementaire - Rappelle que l'éducation physique doit être organisée au sein de l'école sous le contrôle et la responsabi-

lité de l'Etat - Souligne l'importance des subventions versées aux associations sportives par le département du Val-de-Marne en raison de l'insuffisance des crédits alloués par l'Etat - Souhaite la confirmation du maintien du sport scolaire le mercredi après-midi - (p. 802) : souhaite le respect des horaires réglementaires de l'éducation physique et sportive et le remplacement des professeurs absents - Rôle de l'éducation physique et sportive dans la lutte contre l'échec scolaire - Favorable à la mise en oeuvre d'un véritable plan de développement de sections sportives dans le second degré - Estime indispensable la création de 1500 postes pour le second degré chaque année pour faire face aux besoins du développement de l'éducation physique et sportive en France - (p. 804) : rappelle que la loi d'orientation dispose dans son article premier que « l'éducation physique et sportive et les enseignements artistiques concourent directement à la formation des jeunes » - Signale que de nombreux collèges et lycées sont incapables de dispenser les heures prévues - Se réjouit du doublement des postes au CAPES externe et de la création du CAPES interne - Problème des installations sportives dans les lycées et collèges - Impossibilité pour les départements de reconstruire leurs collèges et de créer en même temps des installations sportives - Constate qu'il existe une grande inégalité dans la pratique du sport féminin que le sport à l'école peut réduire - Signale que les professeurs d'éducation physique vont se rendre prochainement au ministère de l'éducation nationale pour faire part de leurs revendications - Favorable à l'implantation de mille postes supplémentaires dans les établissements avant la rentrée prochaine.

- **Rappel au règlement** - (11 mai 1990) (p. 804) : au nom du groupe communiste, s'indigne devant les nouveaux actes de barbarie commis au cimetière de Limetz-Villez dans les Yvelines et dans le cimetière israéliite de Wissembourg.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - Art. 1^{er} (*affectation des biens utilisés par les écoles normales primaires*) (p. 1016) : inquiétude face au projet et à la politique du Gouvernement en matière de formation des enseignants - Souligne les très importants besoins de recrutement - Approuve le principe des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, et constate qu'aucune concertation n'a eu lieu sur son application - Signale le maintien aux conseils généraux de la charge financière des écoles normales - Pose la question de savoir si la formation des enseignants relève de la responsabilité de l'Etat - Estime que cet article et les suivants dérogent au principe de la décentralisation - Redoute que des disparités ne s'établissent entre les IUFM - Remise en cause de l'unicité du service public ainsi que de la qualité de l'enseignement et de la formation - Souligne l'attachement et les efforts importants consentis par les collectivités territoriales en faveur des écoles normales - Signale que le Val-de-Marne a consacré cette année plus de cinq millions de francs à son école normale - Exige que l'Etat assume ses responsabilités et tienne ses engagements - Signale que les conseils généraux continueront à s'intéresser à la formation des enseignants au travers de ce que seront les IUFM dans le cadre d'un véritable partenariat, sur des bases de transparence et de démocratie - Estime que les ressources nécessaires existent si l'on taxe les grandes entreprises et qu'on impute les dépenses de surarmement - Art. 18 (*maîtrise d'ouvrage de construction d'établissement d'enseignement supérieur*) (p. 1025) : se déclare opposée à l'amendement n° 1 du Gouvernement (possibilité pour l'Etat de déléguer la maîtrise d'ouvrage des constructions ou des extensions d'établissements d'enseignement supérieur aux collectivités territoriales).

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - (29 mai 1990) - **Rappel au règlement** (p. 1069, 1070) : demande une suspension de séance afin de permettre aux présidents de groupe du Sénat de participer à la seconde table ronde sur l'immigration à l'Hôtel Matignon - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1078) : sa motion n° 1, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée - **Question préalable** (p. 1082, 1083) : sa motion n° 2, soute-

nue par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Rappel au règlement** (p. 1114) : alinéas 5, 6 et 7 de l'article 32 du règlement relatifs aux conditions dans lesquelles le Sénat peut décider de se réunir en comité secret - Souhaite que les parlementaires soient informés du contenu de la lettre d'intention conclue entre Renault et Volvo contenant des informations confidentielles, notamment en matière de recherche et de stratégie industrielle - Demande une suspension de séance afin que puisse être recueilli le nombre de signatures suffisant pour permettre la réunion urgente du Sénat en comité secret - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1116) : son amendement n° 75 : « La Régie nationale des usines Renault joue un rôle exemplaire dans la politique sociale mise en oeuvre dans le pays » ; rejeté - **Art. 1^{er}** (*statut de la Régie Renault*) (p. 1126) : propos insultants de M. Guy Allouche à son égard - Son amendement n° 9 : missions confiées à la Régie nationale des usines Renault instituée par l'article 7 de l'ordonnance du 16 janvier 1945 ; rejeté - (p. 1134) : son amendement n° 12, soutenu par Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis : développement des coopérations franco-françaises de la Régie Renault dans les différents domaines afin de contribuer au redressement du commerce extérieur de la France et à celui de l'industrie nationale ; rejeté - **Art. 2** (*par priorité*) (*statut et organes dirigeants de la société anonyme*) (p. 1142) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 13 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 1^{er}** (p. 1156, 1157) : son amendement n° 79, soutenu par M. Jean-Luc Bécart : missions de la Régie Renault en matière de maintien et de développement de la production et de la distribution de machines-outils et de biens d'équipement ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - (p. 1160) : son amendement n° 83, soutenu par M. Jean-Luc Bécart : contribution de la Régie Renault à l'effort de recherche-développement en matière de nouvelles technologies ; priorité donnée aux coopérations franco-françaises ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - **Après l'art. 2** (p. 1163) : son amendement n° 85, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : prérogatives des comités d'établissement et du comité central d'entreprise ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1169) : démantèlement scandaleux de la Régie Renault par un gouvernement socialiste - Devenir des salariés - Précarité du travail - Projet adopté grâce à la complicité de la droite - Lutte des travailleurs contre les pressions de la concurrence étrangère - Dénonce le « coup de force » du Bureau du Sénat pour empêcher la discussion de 2 000 amendements communistes.

- **Procès-verbal** - (31 mai 1990) (p. 1195) : en l'absence de Mme Marie-Claude Beaudeau, prend acte de la déclaration de M. Guy Allouche - Souhaite que le débat reste toujours démocratique au Sénat - S'engage à transmettre les excuses de M. Guy Allouche à Mme Marie-Claude Beaudeau.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail** [n° 281 (89-90)] - (31 mai 1990) - **Question préalable** (p. 1201) : sa motion n° 1, soutenue par M. Hector Viron, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - (5 juin 1990) - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1262 à 1264) : sa motion n° 40, soutenue par Mme Paulette Fost, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité ; rejetée - **Question préalable** : sa motion n° 41 tendant à opposer la question préalable ; rejetée - (p. 1265) : favorable à une modernisation efficace et maîtrisée des PTT - Création d'emplois - Développement de la formation des agents - Existence en France d'un vaste secteur public et nationalisé étroitement lié au développement économique et social - Allongement des délais de distribution du courrier en raison de la compression du personnel à tous les échelons - Préoccupations de l'amicale des chefs d'établissement de La Poste et de France Télécom - Abaissement du rôle et de la fonction parlementaire - Demande le maintien du budget annexe - Nombreuses dispositions essentielles de ce projet relevant du domaine réglementaire - (p. 1266) : autonomie juridique

de La Poste et de France Télécom - Besoins des usagers - Missions de service public - Avenir des activités financières de La Poste - Déréglementation quasi-totale en 1992 - Concurrence internationale - Statut de fonctionnaire incompatible avec la vocation commerciale des futurs établissements - (p. 1267) : recours massif à des personnels contractuels risquant à terme d'inverser le rapport fonctionnaire-non fonctionnaire - Asphyxie du régime spécial de protection sociale - Mobilité du personnel - Implantation de La Poste en milieu rural.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception** [n° 267 (89-90)] - (12 juin 1990) - **Question préalable** (p. 1507) : sa motion n° 2, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

Suite de la discussion - (13 juin 1990) - **Motion tendant au renvoi en commission** (p. 1564) : sa motion n° 3, soutenue par M. Charles Lederman, tendant au renvoi à la commission de l'ensemble du projet de loi ; rejetée.

- **Proposition de loi** (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) - **Question préalable** (p. 1918) : sa motion n° 4, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Conclusions du rapport de M. Jean Clouet, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, déposées avec plusieurs de leurs collègues, de M. Georges Grullot** (n° 447, 88-89) tendant à instaurer un droit à l'emprunt en faveur des étudiants, et de M. Paul Loridant (n° 280, 89-90) relative au droit des étudiants à accéder à l'emprunt [n° 411 (89-90)] - (26 juin 1990) - **Motion de renvoi à la commission** (p. 2133) : sa motion n° 23, soutenue par Mme Danielle Bidard-Reydet, tendant au renvoi à la commission ; rejetée.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe** [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2179) : sommet de Dublin : processus d'intégration économique, politique et militaire - Mise en cause de la souveraineté de la France - Intérêt des multinationales et des spéculateurs - Domination du capital ouest-allemand - Aides aux pays de l'Est : instrument de domination du capital au détriment de la coopération - Mise en oeuvre d'une politique extérieure commune : institutions communautaires nouvelles ; exécutif supranational - Remise en cause des droits et prérogatives du Parlement français - Ultra-libéralisme - Salariés et agriculteurs - (p. 2180) : emplois précaires, croissance du chômage, développement de la misère - Souhait par les communistes français d'une grande politique d'indépendance nationale et de désarmement - Développement souhaitable de coopérations d'intérêt mutuel pour une Europe « de l'Atlantique à l'Oural ».

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux** - **Deuxième lecture** [n° 416 (89-90)] - (28 juin 1990) - **Question préalable** (p. 2212) : sa motion n° 14, soutenue par M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable ; rejetée.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes** [n° 218 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Rappel au règlement** (p. 2321) : importance de ce projet de loi - Souhaite que soient consultées les nombreuses associations de protection de l'environnement et de la nature, ainsi que les nombreuses associations de motards et de 4 X 4 - Regrette que le Sénat poursuive la discussion de ce texte, d'autant que ce projet n'est pas inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient** [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2363) : inquiétude devant le risque de déclenchement d'un conflit aux conséquences incalculables dans la région du Golfe persique - Condamnation par le parti communiste français de l'invasion et de l'annexion du Koweït par l'Irak -

(p. 2364) : caractère antidémocratique du régime irakien : massacre de populations kurdes, guerre contre l'Irak - Conséquences des ventes considérables d'armes françaises à l'Irak - Refuse toute augmentation des crédits militaires - Risque d'une escalade militaire à la suite des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, ONU - Solidarité des sénateurs communistes avec les familles des otages retenus en Irak et des soldats français partis pour le Golfe persique - Dénonce le comportement de « gendarmes du monde » des Etats-Unis dans ce conflit - Enjeu économique et stratégique du pétrole - (p. 2365) : s'interroge sur l'indépendance d'action des forces militaires françaises dans le Golfe et s'oppose à la « logique de guerre » exprimée par le Président de la République - Souhaite un renforcement de l'activité diplomatique française en vue d'un règlement global des situations de crise au Moyen-Orient : territoires occupés par Israël, Liban - Existence d'un déséquilibre économique provocateur entre les Etats pétroliers et les autres pays arabes - Nécessité de tout faire pour éviter la guerre.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un articles 56 bis A [n° 433 (89-90)] - Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Avant l'art. 1^{er} (p. 2459) : son amendement n° 3, soutenu par M. Charles Lederman : élévation de quatre à cinq du nombre de vice-présidents du Sénat ; rejeté - (p. 2460) : son amendement n° 4, soutenu par M. Charles Lederman : application de la règle de la représentation proportionnelle, de manière à garantir à chaque groupe une représentation minimum lorsqu'il y a lieu de procéder aux nominations prévues aux articles 3, alinéa 9, 8, 9, 10 et 105 du règlement du Sénat ; rejeté - (p. 2461) : son amendement de coordination n° 5, soutenu par M. Charles Lederman ; rejeté - Après l'art. 1^{er} (p. 2462) : son amendement n° 6, soutenu par M. Charles Lederman : discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat ; rejeté - Après l'art. 2 (p. 2466) : son amendement n° 7, soutenu par M. Charles Lederman : assurance de la discussion minimum d'une proposition de loi en séance publique, à chaque session ordinaire, pour chacun des groupes politiques ; rejeté - Art. 3 (*accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions*) (p. 2467) : son amendement de suppression n° 10, soutenu par M. Charles Lederman ; rejeté - Art. 47 *quater* du règlement du Sénat (p. 2469) : son amendement n° 11, soutenu par M. Charles Lederman : délai de huit jours francs pour l'organisation d'un vote sans débat ; rejeté - (p. 2470) : son amendement n° 12, soutenu par M. Charles Lederman : suspension du débat et saisine immédiate du Conseil constitutionnel par le président du Sénat lorsque le Gouvernement souleve une exception d'irrecevabilité fondée sur l'article 41 de la Constitution ; rejeté - Art. 47 *sexies* (p. 2497) : ses amendements, soutenus par M. Charles Lederman, n° 13 : élévation de cinq à dix minutes du temps de parole attribué aux intervenants en cas de débat restreint ; et n° 14 : élévation de cinq à dix minutes du temps de parole accordé aux représentants de chaque groupe avant le vote sur l'ensemble ; rejetés - Art. 47 *septies* : son amendement n° 15, soutenu par M. Charles Lederman : conversion de plein droit du vote sans débat en vote avec débat restreint lorsque le Gouvernement le demande au plus tard huit jours avant la date prévue pour le vote du texte en séance publique ; rejeté - Art. 47 *octies* (p. 2498) : son amendement n° 16, soutenu par M. Charles Lederman : attribution de la compétence aux présidents de groupe, pour proposer une exception d'irrecevabilité, une question préalable, une motion ou une demande de priorité sur les projets ou propositions pour lesquels le vote sans débat ou après débat restreint a été décidé ; rejeté - Art. 47 *nonies* : son amendement n° 17, soutenu par M. Charles Lederman : énumération des projets ou propositions de loi qui ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une procédure abrégée ; rejeté - Art. 4 (*publication des débats de la commission*) (p. 2501) : ses amendements, soutenus par M. Charles Lederman, n° 18 : publica-**

tion au Journal officiel du compte rendu intégral des débats de la commission lorsqu'elle a procédé à l'examen d'un texte faisant l'objet d'un vote sans débat ou avec débat restreint ; rejeté ; et n° 20 : vote d'un texte faisant l'objet d'un vote sans débat ne pouvant intervenir avant le cinquième jour qui suit la publication au Journal officiel du compte rendu intégral des débats de la commission le concernant ; adopté - Après l'art. 4 (p. 2504) : son amendement n° 8, soutenu par M. Charles Lederman : présence obligatoire dans l'hémicycle de la majorité absolue du nombre des membres composant le Sénat pour la validité des votes ; rejeté - (p. 2507) : son amendement n° 9, soutenu par M. Charles Lederman : constatation du nombre des présents par le Bureau du Sénat à la demande d'un président de groupe ; rejeté - Art. 10 (*vote sur l'ensemble d'un texte soumis à la procédure du vote sans débat*) (p. 2508) : son amendement de suppression n° 21, soutenu par M. Charles Lederman ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2511) : rénovation du travail parlementaire à l'initiative du président Alain Poher - Droits et prérogatives du Parlement - Rénovation des méthodes de travail du Sénat - Restriction du rôle du Parlement - Rappelle que la droite du Sénat avait déposé 2 000 amendements sur le projet relatif à la presse en 1982 - Rejet de toutes les propositions du groupe communiste - Dépossession du Parlement dans la perspective de la construction européenne - Estime que le Sénat doit améliorer la démocratie et resserrer les liens du Parlement avec les Français - Dénonce la loi d'amnistie visant les fausses factures - Atteintes aux droits des parlementaires - (p. 2512) : rappelle que le Conseil d'Etat vient de confirmer la primauté des règlements communautaires sur les lois nationales - Désapprouve toute modification du règlement du Sénat qui amoindrirait les droits et prérogatives des sénateurs et des groupes politiques - Lutte contre l'absentéisme - Au nom du groupe communiste, se déclare opposée à l'adoption de cette proposition de résolution qui abaisse le rôle du Parlement.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3658) : manifestations des lycéens - Grèves - Contribution sociale généralisée, CSG, mal accueillie - Recours fréquent à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - (p. 3659) : pourcentage de chômeurs français le plus élevé des grands pays industrialisés - Emploi précaire - Effort insuffisant d'investissement des entreprises françaises - Souhaiterait pouvoir juger de la fiscalité du capital - Situation précaire de l'économie française - Logement des sans-abri - (p. 3660) : imposition du capital - S'oppose, au nom du groupe communiste, à la création de la CSG - Propose une réduction des dépenses d'armement au profit de l'investissement immatériel - Souhaite la promotion de l'emploi, l'augmentation du SMIC, la revalorisation des pensions et des retraites, de la pension de réversion, des allocations familiales et du revenu minimum d'insertion, RMI, ainsi que la réduction de la durée hebdomadaire du temps de travail - Fiscalité et justice sociale.

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Art. 95 (*assujettissement des revenus non salariaux agricoles*) (p. 4353) : protection sociale des agriculteurs - Art. 96 (*recouvrement et contentieux*) (p. 4356) : remise en cause de la protection sociale avec l'institution de la CSG - Propose la suppression de cet article - Rappel au règlement (p. 4371) : mise en cause du droit d'amendement.

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) (p. 4380) : insuffisance du budget de la jeunesse et des sports - Fonds national de développement du sport, FNDS - Jeunesse défavorisée - Vacances.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4519) : lycéens - (p. 4520) : zones d'éducation prioritaires, ZEP - Insuffisance de créations d'emplois de postes d'enseignants, de surveillants, de personnels ATOS - Métiers scolaires - (p. 4521) : jeunesse - Organisations syndicales.

LUCOTTE (Marcel), sénateur de la Saône-et-Loire (président du groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative au financement des établissements d'enseignement privé par les collectivités territoriales [n° 304 (89-90)] (17 mai 1990) - Enseignement ; retirée le 18 octobre 1990.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles Pasqua, Ernest Cartigny et Daniel Hoeffel, tendant à aggraver les sanctions applicables en cas de violation de sépultures ou de destructions, dégradations ou dommages commis au préjudice d'un culte [n° 326 (89-90)] (29 mai 1990) - Culte.

Proposition de loi, déposée avec MM. Charles Pasqua, Ernest Cartigny et Daniel Hoeffel, tendant à réformer le droit de la nationalité [n° 364 (89-90)] (7 juin 1990) - Nationalité française.

Proposition de loi, déposée avec M. Christian Bonnet et les membres du groupe de l'UREI et rattachés administrativement, relative à l'instauration d'une indemnité de retraite minimale pour les maires ayant effectué au moins deux mandats [n° 52 (90-91)] (18 octobre 1990) - Elu local.

Proposition de loi, déposée avec MM. Daniel Hoeffel, Charles Pasqua, Ernest Cartigny, et les membres des groupes de l'Union centriste, du RPR et de l'UREI, relative au financement des établissements d'enseignement privé par les collectivités territoriales [n° 54 (90-91)] (23 octobre 1990) - Enseignement privé.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel et Charles Pasqua, tendant à créer une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, puis d'en informer le Sénat [n° 134 (90-91)] (6 décembre 1990) - Ministères.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes, qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat [n° 135 (90-91)] (6 décembre 1990) - Transports aériens.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possible sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 136 (90-91)] (6 décembre 1990) - Justice.

Proposition de résolution, déposée avec MM.

Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel et Charles Pasqua, tendant à la constitution d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possible sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 137 (90-91)] (6 décembre 1990) - Enseignement secondaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de**

constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)] - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Avant l'art. 1^{er} A (p. 1573) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de M. Jean-Marie Girault (modification de l'article 11 de la Constitution afin que toute disposition du projet de loi jugée non conforme à la Constitution ne puisse être soumise au référendum).

- **Proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua**, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)] - (20 juin 1990) - Discussion générale (p. 1920, 1921) : tables rondes organisées par M. Michel Rocard, Premier ministre, sur le racisme et l'immigration - Déclarations de M. François Mitterrand, Président de la République, sur la naturalisation et le vote des étrangers - Evolution de l'immigration : prise en compte nécessaire des données démographiques en Afrique et de la montée de l'intégrisme musulman en Algérie - Conception volontariste de la nationalité - Conclusions de la commission de la nationalité, présidée par M. Marceau Long.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2362) : bilan des réactions face à l'annexion du Koweït par l'Irak : efficacité de l'intervention militaire américaine, rapidité et détermination des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, ONU ; absence relative de l'Europe de la scène internationale, solidarité de l'Union soviétique avec les démocraties occidentales, clarification récente de la position française après une période de flottement - Regrette l'effet de surprise de l'attaque irakienne et l'absence d'une action diplomatique préventive - Ampleur des forces militaires de l'Irak ; perspective prochaine de la possession de l'arme nucléaire par ce pays - Inquiétude quant au sort des otages retenus en Irak - Evolution récente des relations internationales et solidarité internationale exprimée au sein de l'ONU - (p. 2363) : conséquences économiques de la crise du Golfe persique : augmentation du prix du pétrole, hausse inévitable des taux d'intérêt, répercussions sur le projet de loi de finances pour 1991 - Dépenses supplémentaires résultant de l'engagement militaire de la France dans le Golfe et nécessité de renforcer les moyens du budget de la défense - S'interroge sur les mesures prises pour contrôler les activités des Irakiens résidant en France - Propagande irakienne et responsabilité grave des médias - Appel à une union nationale dans la fermeté face à la crise.**

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 68 du code des débits de boissons (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service) (p. 2828) : intervient sur l'amendement n° 150 du Gouvernement (réglementation de la vente des boissons alcoolisées dans les points de vente de carburant).**

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3647) : oppose au Gouvernement la crise du système éducatif, les difficultés à imposer la contribution sociale généralisée, CSG, et la fiscalité - Manifestations lycéennes - Récent effort financier accompli en faveur de l'éducation nationale par le Gouvernement - (p. 3648) : inquiétudes de la jeunesse : incertitude de trouver un emploi après les études - Nécessité d'une politique d'éducation et de formation professionnelle - Rappelle la condamnation de la CSG par l'ensemble du pays et par la plupart des organisations syndicales - Caractère complexe de la CSG, prélèvement sur le revenu dont le taux est fixé par le Parlement et dont le recouvrement est assuré par l'URSSAF - Demande la déductibilité du montant de la CSG - Création en 1990 de l'impôt local sur le revenu que devient la part départementale de la taxe d'habitation - Fiscalité des entreprises et investissements - Handicap de la TVA, pour la réalisation de l'union économique européenne - Souhaite la diminution de l'impôt sur le revenu - Possibilité d'alléger la fiscalité par une réduction de la dépense publique - Suggère une politique de privatisations afin de réduire le déficit

budgétaire et la dette publique - (p. 3649); déplore le recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, en ce qui concerne nombre de budgets importants - Souhaite la détermination de chacun en fonction de l'intérêt supérieur de la France.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Art. 3 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués)** (p. 3708) : son amendement n° I-239, soutenu par M. Jean Delaneau : abaissement du taux de l'impôt sur les bénéficiaires réinvestis pour la tranche de bénéfice inférieure à un million de francs ; retiré - **Après l'art. 3 (p. 3709)** : son amendement n° I-237, soutenu par M. Jean Delaneau : alignement du régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée sur celui des autres sociétés civiles ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 3 (p. 3718) : son amendement n° I-238, soutenu par M. Roland du Luart : élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 70 000 francs ; devenu sans objet - **Après l'art. 6 (p. 3755)** : son amendement n° I-241, soutenu par M. Yves Goussebaire-Dupin : réduction des taux applicables aux droits de mutation des fonds de commerce ; adopté - **Avant l'art. 11 A (p. 3774)** : son amendement n° I-242, soutenu par M. Yves Goussebaire-Dupin : élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 16 (réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers)** (p. 3792) : son amendement de suppression n° I-247 ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° I-146 de la commission.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés) (p. 3814) : ses amendements, soutenus par M. Ambroise Dupont, n° I-249 : exonération de la charge fiscale prévue à cet article en faveur des organismes d'intérêt général visés à l'article 238 bis du code général des impôts ; devenu sans objet - et n° I-248 : exonération de

l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes régis par le code de la sécurité sociale et le code rural et les groupements mutualistes régis par le code de la mutualité pour les produits de leur patrimoine affectés exclusivement à la couverture des risques maladie, maternité, vie et vieillesse ; devenu sans objet - **Après l'art. 26 (p. 3828)** : son amendement n° I-250, soutenu par M. Ambroise Dupont : fixation à 5,50 % de la TVA perçue sur les prestations relatives au traitement des ordures ménagères ; retiré - **Art. 29 (réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières)** (p. 3838) : son amendement n° I-251, soutenu par M. Ambroise Dupont : exemption du paiement de la taxe forestière instituée par l'article 1613 du code général des impôts en faveur des papiers et cartons ; retiré - **Après l'art. 30 (p. 3845)** : son amendement n° I-252, soutenu par M. Ambroise Dupont : revalorisation des taux de remboursement forfaitaire prévus au I bis de l'article 298 quater du code général des impôts ; retiré.

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Art. 89 (création d'un établissement public, industriel et commercial, EPIC, chargé des missions nationales de gestion et d'exploitation des voies navigables ; ressources de l'EPIC) (p. 4465, 4466) : ses amendements, soutenus par M. Philippe de Bourgoing, n° II-98 et n° II-99, relatifs au maintien des missions et des ressources de la Compagnie nationale du Rhône, CNR ; retirés - Son amendement n° II-100, soutenu par M. Philippe de Bourgoing : taux de base de la taxe sur les ouvrages de prise ou de rejet d'eau ; rejeté.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4513) : enseignement artistique - (p. 4514) : système éducatif scolaire - Conseillers pédagogiques - Créations d'emplois - Diplômes de l'enseignement artistique - Culture.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 75 (mesures relatives aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole)** (p. 4897) : son amendement n° II-97, soutenu par M. Joël Bourdin : calcul de l'impôt des sociétés à statut coopératif ; adopté.

M

MACHET (Jacques), sénateur de la Marne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

Membre suppléant du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles; est nommé de nouveau membre suppléant de ce Conseil (JO Lois et décrets du 14 décembre 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1953) - Ministère : Agriculture - Situation de l'agriculture - Agriculture.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Art. 1^{er} (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) - Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (appellations des produits agricoles et alimentaires) (p. 708) : son amendement n° 32, soutenu par M. Philippe Adnot : contraintes imposées aux producteurs pour bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée, AOC; protection accordée aux produits d'AOC; retiré - Art. 7-5 (définition des appellations par décret) (p. 711) : son amendement n° 33, soutenu par M. Philippe Adnot : avis préalable des syndicats de défense des producteurs; précision de l'aire géographique de production des matières premières et d'élaboration du produit final; retiré - Art. 7-7 (extension du rôle de l'Institut natio-

nal des appellations d'origine, INAO) (p. 713) : son amendement n° 34, soutenu par M. Philippe Adnot : consultation de l'INAO sur toute question relevant de sa compétence; mission de défense des appellations d'origine confiée à l'INAO; retiré - Art. 7-8 (composition et fonctionnement de l'INAO) (p. 715) : son amendement n° 35, soutenu par M. Philippe Adnot : nouvelle rédaction de cet article; retiré.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - Discussion générale (p. 1000) : déplore la suppression de l'article 18 relatif à la possibilité de déléguer aux collectivités locales la maîtrise d'ouvrage des constructions d'établissements d'enseignement supérieur - (p. 1001) : rappelle la proposition de loi du groupe de l'Union centriste relative à la création des universités autonomes dans un cadre régional - Estime que l'Etat ne peut résoudre seul tous les problèmes que pose la réalisation de l'enseignement supérieur de l'an 2000 - Aide nécessaire des collectivités locales et, au premier chef, des régions - S'interroge sur le bien-fondé de la création des IUFM - Constate que les écoles normales d'instituteurs, les écoles normales nationales d'apprentissage, les centres pédagogiques régionaux et le centre de formation des personnels des enseignements techniques ont formé durant plusieurs générations des enseignants de grande qualité - Fixation des responsabilités de l'Etat et des collectivités locales pour la gestion des IUFM - Affectation des locaux des écoles normales actuelles aux IUFM - Possibilité pour les départements de passer une convention avec l'Etat pour conserver dans les IUFM les responsabilités de gestion qu'ils avaient auparavant dans les écoles normales - Estime que les objectifs de cette réforme et les moyens de sa mise en oeuvre restent extrêmement flous - Redoute que le rattachement des IUFM aux universités ne soit que de pure forme - Rappelle que toutes les académies auront des IUFM en octobre 1991 - Estime que cette réforme est menée trop rapidement et en l'absence de principes directeurs clairs - Titularisation d'agents contractuels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de tous les amendements de la commission des affaires culturelles.

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)]** - (23 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1061) : incidence négative de l'heure d'été sur l'agriculture et la santé - Aurait préféré la fixation d'une heure légale valable toute l'année - Opposition des sénateurs de l'Union centriste aux conclusions du rapporteur sur cette proposition de loi.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - Question préalable (p. 1204) : intervient contre la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Reconnaît que le Gouvernement a confondu urgence et précipitation - Insuffisante concertation avec les partenaires sociaux - (p. 1205) : constate que la concertation a abouti à des amendements constructifs mais seulement après le vote de ceux de la commission des affaires sociales du Sénat - Estime que le texte qui résultera des travaux du Sénat ne peut encourir les mêmes critiques que le projet de loi en provenance de l'Assemblée nationale - Suppression des articles 3 et 3 bis et absence de confusion entre crédit-formation et formation en alternance - Souhaite que la question préalable soit rejetée par le Sénat - Discussion générale (p. 1210) : estime que la formation professionnelle constitue une obligation nationale qui permet une meilleure protection contre le chômage et une adaptation aux mutations consécutives à la modernisation de l'économie française - Institution du crédit-formation : élargissement des droits individuels en matière de formation continue, mise

en place d'un dispositif d'évaluation - Renforcement des contrôles administratifs et financiers - Nécessité de mettre un terme à l'incohérence et à la gabegie des organismes de formation - Favorable aux dispositions relatives à l'évaluation et au contrôle des actions de formation - (p. 1211) : déplore que le comité régional d'évaluation de la qualité de l'offre de formation soit composé presque entièrement de représentants de l'administration - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1233) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) - Après l'art. 45 (par priorité) (p. 1791) : se déclare favorable à l'amendement n° 73 de la commission (création d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée et destinée à se substituer progressivement à l'impôt foncier non bâti).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2599, 2600) : crise de l'élevage - Demande la prise en compte des diversités géographiques - Aménagement rural - Débouchés non agricoles des céréales - Demande le développement de la production d'éthanol - Institut des sciences et des techniques du vivant.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2995) : se déclare opposé au regroupement des élections régionales et cantonales ainsi qu'à la modification, à titre transitoire, des échéances électorales - Coopération intercommunale - Aménagement du territoire : déséquilibre démographique entre le milieu urbain et le milieu rural - Votera la question préalable.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Art. 20 (*réglementation de l'exercice du droit*) (p. 3523) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 174, soutenu par M. Louis Virapoullé ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 6 (p. 3754) : son amendement n° I-169, soutenu par M. Louis Virapoullé : diminution de moitié de la taxe intérieure de consommation applicable aux biocarburants ; adopté.

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) (p. 4143, 4144) : se réfère à la loi d'adaptation agricole et rappelle l'élaboration d'un rapport du Gouvernement en 1991 - Forte augmentation des cotisations sociales - Arrêt du démantèlement des taxes sur les produits - Excédent de recettes pour 1990 - Nécessité d'alléger les cotisations des exploitations affectées par la crise.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4175) : grand marché intérieur - Viandes - Concurrence intracommunautaire - Taux de change - Ovins - Environnement - Enseignement agricole - Budget annexe des prestations sociales agricoles - BAPSA - (p. 4176) : jeunes agriculteurs - Ethanol - Diester.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4322) : contribution sociale généralisée, CSG - Système d'assurance vieillesse et d'assurance maladie - (p. 4323) : recettes fiscales engendrées par la CSG - Politique familiale - Conférence annuelle de la famille - Aide aux agriculteurs - Répercussion de la CSG sur le pouvoir d'achat des salariés et des retraités - Conséquences de la création de la CSG.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) (p. 4336) : financement du RMI par les départements.

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4677) : vocation militaire du département de la Marne - Cohabitation des populations civiles et militaires - Camps de Suippes et de Mourmelon - (p. 4678) : plan « Armées 2000 » ; inquiétude des personnels militaires ; information nécessaire des élus locaux - Future loi de programmation militaire ; nouvelle donne géopolitique en Europe de l'Est - Relance nécessaire de la défense européenne - Distinction souhaitable des crédits affectés aux militaires et à la gendarmerie nationale - Interrogation sur le déroulement du programme des missiles Hadès - Comportement critiquable du ministre de la défense lors de la crise du Golfe - Armée de métier - (p. 4679) : service militaire - Production d'éthanol, carburant renouvelable et propre - Témoignages portés par les cimetières militaires - Rôle des forcés américaines dans la crise du Golfe - Avis défavorable sur ce projet de budget - (p. 4681) : comportement du ministre de la défense lors de la crise du Golfe.

MADLAIN (Jean), sénateur de l'Ille-et-Vilaine (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 281 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 319 (89-90)] (23 mai 1990) - Formation professionnelle et promotion sociale.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 379 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 404 (89-90)] (20 mai 1990) - Formation professionnelle et promotion sociale.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)], considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Travail, emploi et formation professionnelle - [n° 89 (90-91) tome 4] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges** [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 281) : dérogation au principe de la décentralisation par blocs de compétence : maintien à titre transitoire des participations communales aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges transférés au département - (p. 282) : rapport de l'Inspection générale de l'administration préconisant le maintien de la participation communale aux dépenses d'investissement ainsi que la légalisation du taux zéro et des cessations de participation communale déjà intervenues - Texte en projet, assorti des amendements adoptés par l'Assemblée nationale : disparition progressive de la participation des communes ; doublement du délai d'extinction pour les dépenses d'investissement - Faiblesses du système proposé - Regrette que le transfert de charges en direction des départements s'accompagne d'une réduction des dotations de l'Etat - Entretien des collèges : réduction des effectifs des personnels administratifs, technique, ouvrier et de service, ATOS, à la charge de l'Etat - Problème du financement des équipements sportifs et de l'enseignement des langues vivantes dans les écoles élémentaires - Vote de ce projet de loi et des amendements des commissions du Sénat par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées** [n° 248 (89-90)] - (18 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 978) : priorité à la politique de maintien à domicile - Personnes âgées en état de dépendance - Médicalisation - Etablissements privés - Vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail** [n° 281 (89-90)] - (31 mai 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1200) : nécessité d'une formation professionnelle réellement qualifiante - Importance du chômage et du nombre de jeunes à la recherche d'un emploi - Estime que toute mesure nouvelle tendant à favoriser l'efficacité de la formation et l'élévation de la qualification ne peut qu'être accueillie favorablement - Elargissement des droits individuels en matière de formation professionnelle et amélioration de la qualité de l'offre de formation - (p. 1201) : droit pour chacun à l'acquisition d'une véritable qualification professionnelle - Rôle du crédit-formation officialisé par son inscription dans le code du travail - Extension de son bénéfice à l'ensemble des salariés - Statut des stagiaires de la formation professionnelle - Amélioration de la qualité de l'offre de formation - Constate

que le marché de la formation s'élève en France à quelques soixante-dix milliards de francs - Mise en place d'un mécanisme d'évaluation de la formation confié à un comité national d'évaluation de la formation professionnelle et à des groupes régionaux d'évaluation - Renforcement du contrôle administratif des organismes de formation - Signale que le projet de loi amendé par l'Assemblée nationale a fait contre lui l'unanimité des partenaires sociaux et des responsables régionaux - Insuffisante concertation - Nombreuses critiques relatives à « l'étatisation rampante de la formation professionnelle » et à l'atteinte à la décentralisation, s'agissant des compétences transférées aux régions en matière de formation - Regrette que l'urgence ait été déclarée sur ce texte - Volonté de la commission d'éliminer du projet toutes les dispositions portant atteinte aux prérogatives des partenaires sociaux et des régions - Regrette l'absence de prise en compte des observations et suggestions qui avaient été présentées dans plusieurs rapports commandés par le Gouvernement, notamment le rapport Brunhes - Se réjouit du dépôt par le Gouvernement d'amendements faisant droit aux demandes des partenaires sociaux - **Art. 1^{er} (les principes généraux du crédit-formation)** - **Art. L. 900-3 du code du travail** (p. 1214) : son amendement n° 14 : mise en oeuvre du crédit-formation dans le cadre des dispositions du présent livre ; retiré au profit de l'amendement n° 49 du Gouvernement (suppression du dernier alinéa de cet article relatif à la mise en oeuvre du crédit-formation) - (p. 1215) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 3 de suppression, n° 4 (suppression du quatrième alinéa de cet article relatif à la reconnaissance dans les classifications d'une convention collective nationale de branche), n° 40 (totale prise en charge du crédit-formation par l'Etat) et n° 5 (modification du régime actuel du congé individuel de formation) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 48 du Gouvernement et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli (ouverture du crédit-formation sans discrimination à leur retour en France pour certains Français détachés hors de France ou expatriés) - **Art. 2 (le crédit-formation des salariés)** - **Art. L. 931-1-1** (p. 1216) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de M. Hector Viron - **Avant l'art. 3** (p. 1217) : accepte l'amendement n° 50 du Gouvernement (modalités d'articulation entre le crédit-formation et la formation en alternance) - **Art. 3 (le crédit-formation des jeunes de 16 à 25 ans)** - **Art. L. 980-1-1** : son amendement de suppression n° 15 ; adopté - **Art. 3 bis (le crédit-formation des jeunes en apprentissage)** - **Art. L. 117 bis-1-1** : son amendement de suppression n° 16 ; adopté - **Chapitre II (dispositions modifiant le titre premier du livre IX du code du travail et relatives au comité national d'évaluation de la formation professionnelle et aux groupes régionaux d'évaluation)** : son amendement n° 17 : nouvel intitulé du chapitre : « Dispositions relatives à l'évaluation de la formation professionnelle » ; réservé puis adopté (p. 1220) - **Art. 4 (la création du comité national d'évaluation de la formation professionnelle)** - **Art. L. 910-3** (p. 1218) : son amendement n° 18 : attribution des tâches d'évaluation de l'offre de formation au comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de la formation professionnelle continue ; adopté - (p. 1219) : s'oppose aux amendements n° 9 de M. Hector Viron (participation du comité national de la formation professionnelle et des organismes définis à l'article L. 910-1 du code du travail à l'évaluation des programmes de formation professionnelle) et n° 51 du Gouvernement (création, composition et rôle du comité national d'évaluation de la formation professionnelle) - Sur son amendement n° 18, accepte le sous-amendement n° 43 de M. André Jourdain - **Art. 5 (le fichier des organismes de formation)** - **Art. L. 900-4** (p. 1220) : son amendement n° 19 : absence de prise en compte de l'année de déclaration pour le calcul de la période d'inactivité d'un organisme de formation ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 41 de M. Louis Souvet - (p. 1221) : son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - **Art. 6 (les bilans pédagogiques et financiers établis par les organismes de formation)** - **Art. L. 920-5** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 44 de M. André Jourdain (suppression de la référence aux Livres III et IX qui alourdit la procédure du Fonds national de l'emploi) - **Art. 7 (les droits des stagiaires de la formation professionnelle)** - **Art. L. 920-5-1**

(p. 1222) : son amendement n° 21 : fixation d'un seuil minimum de 200 heures pour le calcul du système de représentation des stagiaires ; adopté - Art. L. 920-5-3 : ses amendements rédactionnels n° 22 et n° 23 ; adoptés - Art. 8 (*la publicité émanant d'organismes de formation*) - Art. L. 920-6 (p. 1223) : son amendement rédactionnel n° 24 ; adopté - Art. 9 (*les règles comptables applicables aux organismes de formation*) - Art. L. 920-8 : accepte les amendements rédactionnels du Gouvernement n° 53 et n° 54 - Son amendement n° 25 : élévation à un million de francs hors taxe du seuil de chiffre d'affaires annuel des dispensateurs de formation de droit privé constitués en groupements d'intérêt économique au-delà duquel le contrôle des comptes doit être exercé par un commissaire aux comptes ; adopté - Art. 10 (*les sanctions administratives applicables aux organismes de formation*) - Art. L. 920-12 : son amendement rédactionnel n° 26 ; adopté - (p. 1224) : accepte l'amendement n° 45 de M. André Jourdain (renforcement du contrôle exercé sur les organismes de formation quand ils sont financés par l'Etat) - Art. 11 (*les contrats de formation professionnelle*) - Art. L. 920-13 : ses amendements, rédactionnel n° 27 ; et n° 28 : élévation du délai de rétractation de sept jours à dix jours ; adoptés - (p. 1225) : accepte l'amendement n° 56 du Gouvernement (interdiction d'exiger une quelconque somme du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation) - Après l'art. 11 : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Hector Viron (modification des modalités actuelles de mise en oeuvre des formations, notamment du congé individuel de formation) - Art. 12 (*l'habilitation et la programmation des programmes de formation*) - Art. L. 940-1-1 (p. 1226) : ses amendements n° 30 : habilitation délivrée par le préfet de région ne conditionnant que la passation de conventions de formation financées par l'Etat ; retiré ; rédactionnels n° 29 et n° 31 ; et n° 32 : énumération des dispositions d'application renvoyées à un décret en Conseil d'Etat ; adoptés - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 42 de M. Jean Chérioux (nouvelle rédaction de cet article tendant à mettre en place un mécanisme plus réaliste que celui qui est présenté par le projet de loi qui fixe, par arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle sur proposition de la commission permanente du conseil nationale de la formation professionnelle, les conditions générales d'habilitation précisées chaque année) - Art. L. 940-1-2 (p. 1227) : son amendement n° 33 : suppression de la notion d'urgence et caractère annuel de la programmation nationale et régionale de l'ensemble des interventions de l'Etat ; adopté - Art. 13 (*la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue*) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 12 (augmentation de la contribution obligatoire des employeurs à la formation professionnelle) et n° 13 (augmentation de la participation des entreprises aux dépenses de formation) - (p. 1228) : accepte l'amendement n° 57 du Gouvernement (élévation du montant de la cotisation des entreprises finançant le congé individuel de formation à 0,15 % de la masse salariale pour les trois prochaines années - Art. 13 bis (*la présentation d'un rapport au Parlement sur les ressources des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle et sur l'évolution de la participation des employeurs à cette formation*) : son amendement de suppression n° 34 ; adopté - S'oppose aux amendements du Gouvernement n° 58 et n° 59 relatifs à la présentation d'un rapport par le Gouvernement au Parlement avant le 31 décembre 1991 sur l'utilisation des ressources des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle continue et sur l'évolution de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue - Art. 14 bis (*la périodicité de la consultation du comité d'entreprise sur la formation professionnelle*) - Art. L. 932-1 : son amendement de suppression n° 35 ; adopté - Art. 14 ter (*la périodicité de la négociation de branche sur la formation professionnelle*) - Art. L. 932-2 (p. 1229) : son amendement de suppression n° 36 ; adopté - Art. 14 quater (*la codification des missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et du conseil national des missions locales*) - Art. L. 980-14 et L. 980-15 : son amendement de suppression n° 37 ; adopté - Art. 15 (*contrôle de la formation professionnelle continue*) - Art. L. 991-1 : son amendement n° 38 : suppression du dernier alinéa relatif à l'élargissement excessif du

contrôle ; adopté - Art. L. 991-2 : accepte l'amendement rédactionnel n° 60 du Gouvernement - Son amendement n° 39 : la vérification porte éventuellement sur les procédures de représentation des stagiaires et de règlement des conflits éventuels ; adopté - Art. L. 991-8 : s'oppose à l'amendement n° 63 du Gouvernement (contrôle pouvant être opéré d'une façon inopinée en cas d'éléments graves et concordants de nature à justifier une vérification immédiate) - Art. 16 (*les sanctions pénales*) - Art. L. 993-2 (p. 1232) : accepte l'amendement n° 66 du Gouvernement (possibilité pour le tribunal, en cas de récidive, d'ordonner l'insertion du jugement aux frais du contrevenant dans un ou plusieurs journaux) - Après l'art. 16 (p. 1233) : accepte les amendements du Gouvernement n° 64 (élévation progressive de 1 % à 2,1 % du taux de cotisation des établissements hospitaliers publics aux actions de formation professionnelle continue des agents hospitaliers publics), n° 65 (élargissement de la représentation des organisations syndicales au sein des organismes paritaires de gestion) et n° 67 (« chapitre VII (nouveau) - Formation professionnelle continue des personnels hospitaliers ») - Sur l'ensemble (p. 1234) : se félicite du bon déroulement de ce débat - Audition par la commission des affaires sociales de l'ensemble des partenaires sociaux - Souhaite que la commission mixte paritaire, CMP, ne modifie pas trop le texte issu des travaux du Sénat.

Deuxième lecture [n° 379 (89-90)] - (25 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2067) : estime que le texte qui revient de l'Assemblée nationale répond en grande partie aux préoccupations de la commission des affaires sociales - Satisfait du retrait par l'Assemblée nationale de l'article 4 qui prévoyait la création d'un Comité national d'évaluation de la formation professionnelle et celle de comités régionaux d'évaluation - Article 8 et améliorations relatives à la publicité faite par les organismes de formation - Article 13 bis et présentation d'un rapport au Parlement avant le 31 décembre 1991 sur les ressources des organismes de formation et sur l'évolution de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue - (p. 2068) : réintroduction du principe de la consultation annuelle du comité d'entreprise sur les orientations de la formation professionnelle - Article 14 ter et reprise de l'obligation d'une négociation de branche au moins tous les cinq ans sur les objectifs et les moyens de la formation professionnelle - Propose au Sénat d'adopter conforme chacun des articles restant en discussion et donc l'ensemble du projet de loi ainsi modifié - Art. 13 bis : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Charles de Cuttoli (rapport présenté par le Gouvernement au Parlement devant préciser les mesures de formation professionnelle éventuellement prises pour favoriser la réinsertion des Français de l'étranger à leur retour en France).

- *Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2678) : importance des liens entre une politique globale de la santé d'une part et la prévention et l'éducation sanitaire d'autre part - (p. 2679) : insuffisance actuelle de l'information et de ses crédits - Echec de toute prohibition - Création d'une contribution destinée à l'alimentation d'un fonds de prévention - Insuffisance de la politique des prix.*

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 18 du code des débits de boissons (contenu des messages publicitaires autorisés) (p. 2781) : son amendement n° 89 : précisions relatives aux interdictions à respecter par le message publicitaire ; devenu sans objet - Art. L. 18-1 (obligation d'insérer un message de caractère sanitaire dans la publicité pour les boissons alcooliques) (p. 2817) : son amendement n° 95 : précision relative à la nature du message ; adopté.

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].*

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) - Rapporteur pour avis (formation professionnelle) (p. 4270) : caractéristiques du budget de la formation professionnelle : réorganisation des

moyens de l'administration, aide à l'identification des pénuries de main-d'oeuvre, réforme de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA, stages de la formation professionnelle, aide à la mobilité géographique - Mesures d'encouragement aux petites et moyennes entreprises, PME - (p. 4271) : mise en oeuvre du crédit formation - Nécessité de réhabilitation de l'enseignement professionnel - Développement de l'apprentissage - Importance de la décentralisation en matière de formation.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)]** - (12 décembre 1990) - Art. 6 (*création d'un Conseil national de l'insertion par l'activité économique*) (p. 5005) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Art. 10 (*assouplissement du congé parental d'éducation*) - Art. L. 122-28-1 - L. 122-28-2 - L. 122-28-3 - L. 122-28-4 - L. 122-28-5 et L. 122-28-7 (p. 5008) : soutient l'amendement n° 27 de M. Xavier de Villepin (prévoir expressément l'accord de l'employeur dans le cas où l'employé veut choisir une durée de travail atypique) - Art. 11 (*travail à temps partiel*) (p. 5012) : soutient l'amendement n° 28 de M. Xavier de Villepin (accord de l'employeur sur le temps partiel) - Art. 13 ter (*couverture sociale des vendeurs, colporteurs de presse et des porteurs de presse*) (p. 5015) : spécificité du statut du travailleur indépendant - Art. 14 (*publicité et contrôle de la durée du travail*) (p. 5016) : se déclare favorable à l'amendement n° 23 de la commission (réduire à deux ans la durée pendant laquelle les documents relatifs au décompte des heures de travail effectuées par chaque salarié doivent être conservés) - Art. 15 (*compensation du travail de nuit*) (p. 5018) : soutient l'amendement n° 29 de M. Xavier de Villepin (exclure du champ d'application de l'article 15 les entreprises qui auraient déjà accordé des compensations à leur personnel).

MADRELLE (Philippe), sénateur de la Gironde (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 184 (JO Débats du 7 avril 1990) (p. 159) - Ministère : Intérieur - *Lutte contre les incendies de forêt en Gironde* - (Retirée : avril 1990) - Incendies.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) (p. 4381) : augmentation des crédits destinés à la jeunesse et à la vie associative - Problème de la jeunesse - (p. 4382) : aménagement des rythmes de vie de l'enfant - Mouvement associatif - Jeux olympiques - Crédits extrabudgétaires - Loto sportif - Fonds national du développement du sport, FNDS.

MALECOT (Kléber), sénateur du Loiret (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

MANET (Michel), sénateur de la Dordogne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Economie, finances et budget - II - Services financiers - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 9] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation) - (7 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4697) : conséquences des conflits sociaux au ministère des finances en 1989 - Rapport de M. Jean Choussat, inspecteur général des finances - Evolution des crédits - Redéploiement de postes de l'administration centrale vers les directions à service extérieur - Augmentation des crédits de matériel - Direction générale des impôts, DGI - Taxe d'habitation : extension de la mensualisation - Direction générale des douanes - (p. 4698) : succès obtenus dans la lutte contre les stupéfiants - Institut national de la statistique et des études économiques, INSEE ; recensement - Augmentation des crédits d'action sociale ; mise en place d'un ticket de restaurant ; aide au logement - Subvention aux associations de consommateurs - Transformation de l'Institut national de la consommation, INC, en établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC - Centres locaux d'information pour les prix, CLIP - Politique de modernisation du ministère des finances : déconcentration des crédits ; projets de services - Suggère la fusion de la DGI et des services du Trésor - (p. 4699) : propose l'adoption de ce projet de budget.

MARCHAND (Philippe), *ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur* (nommé le 17 juillet 1990 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 18 juillet 1990).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Maurice Arreckx : Bois et forêts (*Incendies de forêts*) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2894).

de M. François Autain : Sapeurs-pompiers (*Situation des sapeurs-pompiers bénévoles*) (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5054).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 245 de M. Jean-Paul Chambriard : Sapeurs-pompiers (*Mécontentement des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires*) (JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3291).

n° 252 de M. Jean Grandon : Cantons (*Intentions du gouvernement relatives à un redécoupage des cantons d'Eure-et-Loir*) (JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3295).

n° 254 de Mme Marie-Claude Beaudeau : Sapeurs-pompiers (*Mesures envisagées en faveur de la reconnaissance des droits et des responsabilités des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires*) (JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3293).

n° 258 de M. Roger Lise : Départements et territoires d'outre-mer (*Non-application de la loi sur le littoral dans les départements d'outre-mer*) (JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3296).

n° 259 de M. Pierre Lacour: *Sapeurs-pompiers (Mesures envisagées pour répondre aux préoccupations des sapeurs-pompiers)* (JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3294).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2978, 2979): texte en projet: renouvellement général des conseils généraux tous les six ans; regroupement des élections cantonales et des élections régionales - Abstention - Renouvellement triennal des conseils généraux: obstacle à la permanence de l'administration départementale - (p. 2980): régime transitoire proposé: report d'élection pour la moitié des conseillers généraux et réduction de mandat pour l'autre moitié.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3010): état du statut de la fonction publique territoriale, créé par la loi du 26 janvier 1984 - Loi du 13 juillet 1987 - Publication des filières administrative et technique, ainsi que du statut des sapeurs-pompiers professionnels - Textes en préparation - Effort de parité avec la fonction publique d'Etat; cas des emplois de directeur dans les bibliothèques et musées classés; filière culturelle - Recrutement; possibilité d'organiser des concours pour le recrutement commun dans la fonction publique d'Etat et dans la fonction publique territoriale - Formation; institution d'une obligation de servir à la charge du fonctionnaire ayant suivi une formation initiale - (p. 3011): amélioration de la garantie des droits des fonctionnaires territoriaux: position de disponibilité; procédures disciplinaires - Sapeurs-pompiers départementaux volontaires - Elargissement pour les autorités territoriales de la possibilité de déléguer leur signature à des collaborateurs - Accès à des fonctions municipales des agents de l'Etat en fonction dans une administration financière - Dispositif de solidarité financière intercommunale au profit de quelques communes exclues du droit commun - Accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux - Offices du tourisme, établissements publics à caractère industriel et commercial, EPIC - Conditions d'affiliation des caisses de crédit municipal à un centre de gestion - Prorogation du délai fixé pour l'exercice du droit d'option par les fonctionnaires de services transférés - Partition des services extérieurs de l'Etat: prorogation du délai; partage financier pour les DDE et les DDASS - Allongement du délai de réalisation par l'Etat du programme d'équipement des bibliothèques centrales de prêts - (p. 3012): renforcement du rôle des services départementaux d'archives; mise à disposition des personnels scientifiques et de documentation de l'Etat affectés dans ces services - Honorariat - Election des maires délégués des communes associées - Adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement de la commission des lois relatif à la procédure disciplinaire - Nécessaire évolution du dispositif de formation initiale postérieure au recrutement - Demande l'adoption de ce projet de loi.

Suite de la discussion - (25 octobre 1990): **Rappels au règlement** de MM. Germain Authié, rapporteur, Albert Vecten et Aubert Garcia (p. 3044): proposent le report de la discussion.

Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3087): statut de la fonction publique territoriale; décrets d'application - Statut des sapeurs-pompiers départementaux volontaires; protection sociale - Refonte des régimes indemnitaires des fonctionnaires territoriaux; avantages acquis - Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, CSFPT - Filière culturelle: maintien de la mise à disposition par l'Etat de personnels scientifiques; musées de province classés - **Art. 1^{er} (bibliothécaires des bibliothèques municipales classées)** (p. 3088): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (nouvelle rédaction) - **Art. 2 (personnels scientifiques des musées classés)**: accepte l'amendement de précision n° 2 de la commission - S'oppose à l'amendement n° 22 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (extension des disposi-

tions de l'article aux personnels non scientifiques; gardiens de musées classés) - **Art. 3 (personnels scientifiques des bibliothèques centrales de prêt)** (p. 3089): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de la commission (possibilité de mise à disposition des fonctionnaires de l'Etat) - **Art. 4 (statuts particuliers des cadres d'emplois)**: s'oppose à l'amendement de suppression n° 4 de la commission - Après l'art. 4 (p. 3090): s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Albert Vecten (décentralisation des concours de recrutement des cadres A et B) - **Art. 4 bis (affiliation des caisses de crédit municipal aux centres de gestion)**: accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - Après l'art. 5 (p. 3091): s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Albert Vecten (assouplissement du dispositif de promotion interne) - **Art. 6 (recrutement de fonctionnaires en cas de création ou de vacance d'emplois)** (p. 3092): s'oppose à l'amendement n° 17 de M. Aubert Garcia (modification des délais, notamment dans le cas d'établissement d'une liste d'aptitude) - **Art. 7 (mention de la spécialité des candidats sur la liste d'aptitude)** (p. 3093): s'oppose à l'amendement de suppression n° 23 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis et accepte l'amendement n° 18 de M. Aubert Garcia (organisation de concours par spécialité en cas d'absence de candidats correspondant à l'option recherchée sur la liste d'aptitude) - **Art. 8 (stagiaires)** (p. 3094): s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Albert Vecten (modification des dispositions relatives à la formation initiale) - **Art. 10 (rétroactivité des décisions d'avancement)**: accepte les amendements n° 6 de la commission (mention des dispositions législatives relatives au caractère exécutoire des décisions des autorités territoriales) et n° 19 de M. Aubert Garcia (extension du bénéfice des dispositions proposées à la promotion interne) - Après l'art. 10 (p. 3095): s'oppose aux amendements de coordination n° 28 et n° 29 de M. Albert Vecten ainsi qu'à l'amendement n° 30 du même auteur (possibilité pour les collectivités territoriales d'accorder des rémunérations et primes calculées par référence aux dispositions appliquées par les administrations spécialisées de l'Etat) - Après l'art. 12 (p. 3097): son amendement n° 34: intégration de la prime de feu dans le calcul de la pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels; adopté - Régime social des sapeurs-pompiers - (p. 3098): s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Albert Vecten (formation initiale des fonctionnaires territoriaux en début de carrière) - **Art. 13 (obligation de servir imposée aux bénéficiaires d'une formation initiale)**: s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Albert Vecten (suppression du lien entre la titularisation et l'accomplissement de la formation initiale) et accepte l'amendement n° 7 de la commission (nouvelle rédaction) - Après l'art. 13: s'oppose à l'amendement de coordination n° 33 de M. Albert Vecten - **Art. 14 bis (prorogation du délai fixé pour la partition des services extérieurs de l'Etat)** (p. 3099): demande le retrait de l'amendement n° 8 de la commission (correspondance de l'entrée en vigueur des partages financiers restant à réaliser avec la fin de l'exercice budgétaire de 1991) - Après l'art. 14 bis (p. 3100): son amendement n° 35: organisation des conventions relatives aux activités du compte de commerce intitulé « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement, DDE »; rejeté - (p. 3103): s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Roger Quilliot (logements de fonction des fonctionnaires territoriaux) - **Art. 16 (délégation de signature du maire)** (p. 3104): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. Robert Laucournet (amélioration de la rédaction) - **Art. 17 bis (répression des bruits de voisinage)** (p. 3105): s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Conseil national du bruit - Politique de lutte contre le bruit menée par le ministère de l'environnement - Après l'art. 21 (p. 3106): s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Hubert Haenel (prise en compte des exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés non bâties dans la base de calcul de l'effort fiscal des communes) - Après l'art. 22 (p. 3107, 3108): s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Hubert Haenel (dotation particulière pour emplacements de stationnement public des communes à forte fréquentation touristique journalière) et accepte l'amendement n° 13 du même auteur (dispositif de prise en compte des baisses de population pour le calcul des dotations de l'Etat) - Avant l'art. 23: accepte l'amendement

n° 14 de M. Hubert Haenel (dotation globale de fonctionnement, DGF : prise en compte des baisses de population des départements) - Après l'art. 23 : demande le retrait de l'amendement n° 15 de M. Hubert Haenel (extension de la seconde part du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle aux petites stations de sports d'hiver exploitant directement des installations de remontées mécaniques) - (p. 3109) : demande le retrait de l'amendement n° 16 de M. Hubert Haenel (extension aux établissements publics de coopération intercommunale comptant au moins 10 000 habitants de la possibilité de pourvoir à des postes de direction) - Art. 26 (*services départementaux d'archives*) (p. 3110) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (conditions de mise à disposition des personnels scientifiques et de documentation de l'Etat) - Projets de décrets relatifs au cadre d'emplois de la filière culturelle de la fonction publique territoriale - Art. 27 (*élection des maires délégués des communes associées*) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (amélioration de la rédaction).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 77 (90-91)] - (20 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3608) : se félicite des conditions d'examen de ce projet de loi et de l'accord en CMP - Sur l'ensemble (p. 3612) : sécurité civile - Sapeurs-pompiers.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3924) : lutte contre les feux de forêts - Défense de l'habitat - Construction autorisée dans les secteurs interdits et dans les zones de passage de feu - Activité de la sécurité civile - Intervention de la sécurité civile en Roumanie - Développement des capacités opérationnelles - Intégration des sapeurs-pompiers dans les dispositifs de sécurité civile - Amélioration des conditions de fonctionnement - Renforcement des moyens aériens et terrestres - Lutte contre les risques chimiques et nucléaires - Expérience en cours : possibilité pour les jeunes Français de faire un service militaire actif soit dans les services d'incendie de secours, soit dans les services d'aide médicale d'urgence ou les services mobiles d'urgence et de réanimation - Malaise des sapeurs-pompiers - Remède à ce malaise : nomination de sapeurs-pompiers à la direction de la sécurité civile - Projet de création d'une sous-direction des sapeurs-pompiers au sein de la direction de la sécurité civile - (p. 3926) : budget des collectivités territoriales - Allègement de la taxe professionnelle - Opération de révision des valeurs locatives - Progression d'ensemble et dotation satisfaisante - Augmentation des dotations de fonctionnement, DGF - Article 86 de la loi de finances pour 1990 connu sous le nom d'amendement Bonrepaux - Application impossible de cet article car son application aboutirait au résultat inverse de celui proposé par l'amendement Bonrepaux - (p. 3927) : projet de réforme de la dotation globale d'équipement, DGE - Aménagement nécessaire de la DGE proposé prochainement lors de la session de printemps 1991 - Elaboration du statut de l'élu local - Gestion de fait des collectivités locales - Communes en situation de déséquilibre budgétaire - Communes de montagne - Communes de la région parisienne qui doivent supporter les charges de remboursement d'emprunt nées d'investissements importants dans l'exploitation de ressources géothermiques - (p. 3947) : intervient pour répondre à la question de M. Jean Chérioux sur la rémunération des officiers et sous-officiers de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris - Transformation en cours - Modification du nombre de grades - Usage du titre d'ingénieur pour les officiers supérieurs - Négociations avec les sapeurs-pompiers - Revendication des sapeurs-pompiers : départementalisation - (p. 3948) : la satisfaction des revendications des sapeurs-pompiers entraînera des charges supplémentaires pour les communes et les départements - Expérience du service actif de défense depuis trois ans - Hostilité du Gouvernement à la militarisation du corps des sapeurs-pompiers professionnels - Difficultés du corps des sapeurs-pompiers volontaires - Réforme législative permettant aux sapeurs-pompiers volontaires de bénéficier de la protection sociale de droit commun en matière d'accident du travail ; projet de loi qui sera présenté à la session de printemps - Lutte contre le feu ; tous les moyens aériens

sont utiles - Renouvellement aussi rapide que possible de notre parc amphibie - (p. 3949) : reconnaissance de l'existence des sapeurs-pompiers professionnels : demande de l'avis du Conseil d'Etat sur l'article 40 du décret du 6 mai 1988 - Projet d'avions amphibie européens - Réponse à M. Jean Chérioux sur la brigade des sapeurs-papiers de Paris ; une erreur à rectifier - (p. 3950) : souhaite un débat parlementaire sur l'ensemble des questions de sécurité civile - (p. 3959) : décentralisation - Action sociale - Revenu minimum d'insertion, RMI - Préfecture - Sous-préfecture - Fonction publique territoriale - Plan d'urgence en faveur des lycées - Crédit Barangé - Elargissement de l'assiette de la taxe locale d'équipement - (p. 3960) : cotisations d'assurance personnelle des bénéficiaires du RMI - Direction départementale de l'action sanitaire et sociale, DDASS - Remboursement immédiatement de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA - Péréquation entre départements - Taxe départementale sur le revenu - Exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties - (p. 3961) : réforme de la dotation globale d'équipement, DGE - Examen des crédits - Etat B - Titre IV : avis défavorable du Gouvernement sur l'amendement n° II-6 de M. Raymond Bouvier (situation préoccupante des communes de montagne abritant des stations de sport d'hiver).

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules - Deuxième lecture [n° 124 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4954, 4955) :** propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Proposition de loi portant modification du statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne [n° 182 (89-90)] - (13 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5071) :** loi Galland : régime dérogatoire accordé au statut des fonctionnaires de la ville de Paris par rapport au droit commun de la fonction publique territoriale - Avis défavorable du Gouvernement sur son extension aux agents des réseaux d'assainissement des départements de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ; ainsi qu'aux agents des autres collectivités locales - Cas de non-intégration dans un cadre d'emplois.

- **Proposition de loi relative aux pouvoirs des gardiens des parcs départementaux [n° 174 (89-90)] - (13 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5073, 5074) :** pouvoir de police de la conservation du domaine du département détenu actuellement par le président du conseil général - Refus par le Gouvernement d'attribuer un pouvoir de police général au président du conseil général en matière de parcs et jardins ; loi de décentralisation du 2 mars 1982 - Possibilité reconnue par le Gouvernement d'accorder aux gardiens le droit de relever des infractions aux règlements de police applicables dans les parcs et jardins départementaux ; exemple de la ville de Paris.

MARTIN (Hubert), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence ; est nommé membre suppléant de cette commission (*JO Lois et décrets du 29 juin 1990*).

Membre suppléant du Conseil national de la cinématographie.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances, pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux

termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Environnement - [n° 86 (90-91) tome 3] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 225 (JO-Débats du 14 juin 1990) (p. 1597) - Ministère : Intérieur - Répression du stationnement illicite sur les places réservées aux handicapés - (Retirée : juin 1990) - Handicapés (transports et accès des locaux).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4317) : dispositions en faveur des handicapés - Sens civique.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4416) : évolution des crédits, inadaptée aux ambitions du plan national pour l'environnement - Bruit - Prévention des incendies de forêt : débroussaillage ; maintien des activités agricoles et pastorales ; règles d'urbanisme et de construction - (p. 4417) : indemnisation des victimes des incendies de forêt - Absence, pour les sapeurs-pompiers bénévoles, des avantages liés à la qualification d'accident du travail - Incendies de forêt et spéculation immobilière - Conservatoire de la forêt méditerranéenne - Office national des forêts, ONF - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits.

MASSERET (Jean-Pierre), sénateur de la Moselle (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

Membre titulaire du Conseil national du crédit.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transport et mer - II - Transports intérieurs - I - Transports terrestres - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 15] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - Exception d'irrecevabilité (p. 1081, 1082) : intervient contre la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer**

l'exception d'irrecevabilité - Articles 34 et 70 de la Constitution - Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 - Lettre d'intention entre Renault et Volvo ; large information de la commission des finances du Sénat - **Motion de renvoi à la commission (p. 1087) : sa motion n° 2404 tendant au renvoi à la commission ; rejetée - Décision de la Commission des Communautés européennes en date du 22 mai 1990 : polémique sur le rôle de l'Etat actionnaire compte tenu des règles communautaires - Discussion générale (p. 1088, 1089) : approbation par le groupe socialiste de l'accord Renault-Volvo - (p. 1090) : absence de conséquences néfastes pour l'emploi.**

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Art. 3 (par priorité) (ouverture du capital) (p. 1149) : avis favorable du groupe socialiste sur cet article, pivot de ce projet de loi, autorisant Renault à passer un accord avec Volvo et permettant à l'Etat de rester actionnaire majoritaire - Demande de clôture (p. 1151) : demande la clôture des explications de vote sur les amendements de suppression n° 5 de M. Roger Chinaud, rapporteur général, et n° 24 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Art. 5 (par priorité) (actions et certificats d'investissement) (p. 1153) : se déclare favorable à cet article de nature à préserver les intérêts des salariés de la Régie Renault - Se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 6 de la commission - Art. 4 (possibilité donnée à la société anonyme d'émettre sans délai des obligations et des billets de trésorerie) - Demande de clôture (p. 1165) : demande la clôture de la discussion sur cet article - Vote unique (p. 1168) : avis favorable des sénateurs socialistes sur les articles 4 et 6 de ce projet - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1171) : opposition des sénateurs socialistes au projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 4 (p. 3740) : soutient les amendements de M. René Régnault n° I-198, n° I-199 et n° I-200 relatifs à l'allègement du poids de la taxe professionnelle pour les entreprises de travaux publics - Après l'art. 8 (p. 3765) : soutient l'amendement n° I-211 de M. Paul Loridant (possibilité pour une personne physique qui reprend une entreprise individuelle ou qui acquiert 25 % des droits d'une société d'étaler sur trois ans le paiement de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année d'acquisition des biens dont il est question) - Après l'art. 4 (suite) (p. 3769) : sur l'amendement n° I-135 de la commission (exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne), son sous-amendement n° I-263 ; rejeté - (p. 3771) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° I-135 de la commission (exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne).

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers - (25 novembre 1990) (p. 3910) : situation satisfaisante en matière d'inflation et de monnaie - Conséquences positives de la politique de défense du franc - (p. 3911) : refuse la critique des résultats économiques au vu du résultat du commerce extérieur - Apparition des grands contrats sous un gouvernement RPR - Culture économique entre 1958 et 1981 : gestion étatiste - Inversion de la tendance à partir de 1982-1983 - Résultats conjoncturels - Critique la demande d'interventionnisme dans le secteur agroalimentaire - Rôle gouvernemental : accompagnement des entreprises et non substitution - Réforme des structures concernant les postes d'expansion : résultats négatifs du fait de la situation conjoncturelle - Non-implantation des entreprises françaises en Europe de l'Est - Négociations du GATT - (p. 3912) : position centrale des problèmes agricoles ; opposition entre les Etats-Unis et l'Europe dans de nombreux domaines : services, propriété industrielle - Inquiétude

quant à l'issue de l'Uruguay round - Utilité du développement du nombre des volontaires du service national en entreprises, VSNE, et des volontaires du service national actif, VSNA - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) : présente l'intervention de M. Robert Pontillon, sénateur (p. 4036) : rôle positif de l'Union de l'Europe occidentale, UEO, dans la crise du Golfe persique - Sécurité européenne - Principes de la politique de défense - (p. 4037) : union politique de la CEE : approfondissement avant l'élargissement - Solidarité avec les pays de l'Europe centrale et orientale : programme d'aide de la CEE ; Banque européenne de reconstruction et de développement, BERD, entreprises - Stagnation de l'Europe sociale - Risque de migrations Est-Ouest - Accords de Schengen - Déficit démocratique des institutions européennes - Rôle de Strasbourg - Aides au Sud ; accords « Lomé IV ».

Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) - Rapporteur spécial (transports terrestres) (p. 4436, 4437) : tunnel sous la Manche - Contrat de plan Etat-SNCF ; prise en charge d'une partie de la dette de la SNCF - Projet de schéma directeur national des trains à grande vitesse, TGV - Lignes TGV : négociations difficiles avec les collectivités territoriales - TGV Est - Tracé TGV Sud-Est - Forte progression de l'indemnité compensatrice versée à la RATP - Transports collectifs de la région d'Île de France - Approuve l'effort en faveur des transports collectifs urbains de province - Préparation de la nouvelle convention de continuité territoriale entre l'Etat et la région Corse - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4932) : remerciements à ses collègues et aux fonctionnaires - Environnement international - (p. 4933) : prise en compte de la construction européenne avec le projet de budget pour 1991 - Politique sociale et réduction des inégalités - (p. 4934) : adaptation des pratiques parlementaires aux réalités - Vote défavorable des sénateurs socialistes sur ce projet de budget ainsi amendé.

MASSON (Paul), sénateur du Loiret (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois* et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la Commission supérieure de codification (*JO Lois* et décrets du 21 décembre 1990).

Membre titulaire de l'établissement public de la Cité des sciences et de l'industrie.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois* et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990) ;

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre la blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires [n° 229 (89-90)] (10 avril 1990) - **Parlement**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 220 (89-90)] modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office de protection des réfugiés et apatrides [n° 244 (89-90)] (18 avril 1990) - **Etrangers**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 339 (89-90)] (31 mai 1990) - **Etrangers**.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 348 (89-90)] , adopté par l'Assemblée nationale

en nouvelle lecture, relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la commission des recours [n° 358 (89-90)] (6 juin 1990) - Etrangers.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 287 (89-90)] portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 384 (89-90)] (14 juin 1990) - Drogue.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 37 (90-91)] modifié par l'Assemblée nationale, portant adaptation de la législation française aux dispositions de l'article 5 de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne le 20 décembre 1988 [n° 66 (90-91)] (6 novembre 1990) - Drogue.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Intérieur - Police et sécurité - [n° 90 (90-91) tome 2] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2898) - Ministère : Justice - *Fonctionnement de la justice* - Justice .

INTERVENTIONS

- *Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés* [n° 225 (89-90)] - (12 avril 1990) *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 270) : vote de ce projet de loi par le groupe du RPR - Rappelle le rejet unanime par ce groupe de l'article organisant l'amnistie et qualifié de scélérateur ainsi que le rejet par le Sénat du compromis élaboré par la CMP.

- *Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges* [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - *Art. 3 (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement)* (p. 293) : se déclare favorable à l'amendement n° 22 de M. Lucien Lanier, rapporteur (suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale visant à ne faire bénéficier du dispositif d'extinction progressive de la participation communale que les dépenses nouvelles d'investissement).

- *Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 229 (89-90)] - (24 avril 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 480, 481) : objectif du texte en discussion : renforcement des moyens des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Accord en CMP - Conséquences négatives d'une conception du processus juridique communautaire sous la conduite de l'exécutif sans contrôle parlementaire - Etat de droit - Propose l'adoption des conclusions de la CMP.

- *Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides* [n° 220 (89-90)] - (25 avril 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 538) : détournement du droit d'asile, devenu l'instrument privilégié de l'immigration clandestine en France - Cite le rapport du directeur de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA, au ministre des affaires étrangères - (p. 539) : augmentation des demandes et délais de jugement devant la commission des recours des réfugiés - Approuve la disposition tendant à augmenter le nombre de sections par la nomination de présidents parmi des magistrats de l'ordre administratif non membres du Conseil d'Etat - Statut des réfugiés : convention de Genève de 1951 ; protocole de New York de 1967 - Inadaptation du régime juridique de l'OFPRA à l'évolution de l'immigration en France. - Demande la mobilisation des moyens nécessaires à la lutte

contre la fraude des documents officiels - Vide juridique entre la loi de 1952 organisant l'OFPRA et l'ordonnance du 5 novembre 1945 définissant les droits au séjour des étrangers en France - (p. 540) : circulaire Fabius en date du 23 mai 1985 : création d'une population clandestine supplémentaire - Demande la refonte de l'ensemble du dispositif juridique régissant l'asile en France - Mission sénatoriale d'information sur l'immigration et l'intégration présidée par M. Jean Chérioux - Faible résultat de l'augmentation des moyens budgétaires pour 1989 - Demande le vote de ce texte sous réserve de l'adoption des amendements de la commission - Avant l'art. unique (p. 544, 546) : son amendement n° 1 : réduction du délai d'appel ; adopté - Après l'art. unique (p. 547) : son amendement n° 2 : condition de l'indication obligatoire du domicile réel lors du dépôt du recours ; adopté - (p. 548, 549) : son amendement n° 6 : arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile ; adopté - Circulaire Fabius - Ordonnance du 2 novembre 1945 - (p. 551) : son amendement n° 3 : rapport au Parlement sur l'application de la loi du 25 juillet 1952 ; adopté - (p. 552) : transparence souhaitable en matière d'immigration ; polémiques sur les chiffres de l'immigration clandestine ; incertitudes sur le pourcentage des recours déposés par les demandeurs de droit d'asile.

- *Rappel au règlement* - (3 mai 1990) (p. 643) : rappelle que le Sénat a refusé l'amendement concernant la loi d'amnistie et qu'il a repoussé les conclusions d'une CMP qui intégrait l'amendement en cause - Souligne l'existence d'un grand malaise en France - Estime qu'il est urgent de rasséréner la magistrature et de lui permettre d'oeuvrer de nouveau dans le respect des lois de la république.

- *Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions* [n° 197 (89-90)] - (3 mai 1990) - *Discussion générale* (p. 654) : amélioration des conditions d'indemnisation des victimes d'infractions - (p. 655) : favorable à un dispositif spécifique d'indemnisation des victimes du terrorisme - Estime qu'un dispositif unique ferait perdre aux victimes d'attentats terroristes les avantages que le législateur leur a conférés - Signale que le fonds de garantie dispose de 450 millions de francs versés pour les victimes du terrorisme qui risquent d'être affectés à d'autres indemnisations - Souhaite le maintien de l'autonomie du fonds institué en 1986 et la création d'un second fonds - (p. 656) : signale que le vote du groupe du RPR sur l'ensemble de ce projet dépendra du sort réservé aux amendements de la commission - Rappelle que la loi de 1986 prévoit deux étapes d'indemnisation : versement d'une provision sous un mois et obligation pour le fonds de présenter sous trois mois des propositions aux victimes - Constate que cette dernière mesure ne figure pas dans le dispositif du projet.

- *Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception* [n° 267 (89-90)] - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - *Discussion générale (suite)* (p. 1551) : favorable aux amendements de la commission des lois qui renforcent la protection des droits fondamentaux - Souhaite l'extension de l'Etat de droit - Existence d'une unité de doctrines entre la Cour de cassation et le Conseil d'Etat et affirmation de la supériorité absolue des engagements internationaux sur les lois - Articles 54 et 55 et subordination du droit national au droit international - Problème de la nature du droit communautaire et article 3 du Traité de Rome - Problème de la dépendance du droit interne français vis-à-vis du droit communautaire - (p. 1552) : constate que le droit interne est subordonné sans ambiguïté au droit international ainsi qu'aux normes communautaires - Rappelle que selon M. Jacques Delors 80 % de la législation économique, fiscale et sociale serait d'origine communautaire à la fin du siècle - Constate que l'article 34 de la Constitution est vidé de sa substance par l'utilisation systématique du règlement communautaire - Possibilité pour le juge d'apprécier l'articulation du droit interne avec le droit européen et même de s'opposer au droit national - Constate que les deux principes indissociables du contrôle démocratique, la sécurité du peuple et l'équilibre du pouvoir, ne sont qu'imparfaitement intégrés dans le système institutionnel communau-

taire - Cite l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 relative au prix et à la constatation des infractions à la législation économique qui accorde au Conseil de la concurrence un droit de perquisition - (p. 1553) : constate que le seul recours possible du citoyen européen contre un règlement communautaire qui paraît contraire aux droits fondamentaux se situe auprès de la Cour européenne des droits de l'homme - Existence d'une grande différence dans le traitement des justiciables d'Etat à Etat - Problème des difficultés qui découlent de la libre circulation des personnes et de celles qui relèveront de la participation des citoyens de la communauté aux élections locales - (p. 1554) : rappelle que la mise en application de l'article 54 de la Constitution suppose que le Conseil constitutionnel soit saisi - En l'absence de cette saisine, c'est l'article 53 de la Constitution qui s'applique d'office - Rappelle que le Traité a une valeur supérieure à la loi - (p. 1555) : estime que si la Constitution peut déterminer la force du Traité, c'est qu'elle est supérieure à celui-ci - Nécessité de distinguer la règle du droit international du droit communautaire - Association du Parlement français à la négociation communautaire et au travail de la Commission des Communautés européennes - Souligne la nécessité de ne plus traiter la matière constitutionnelle dans une seule optique hexagonale.

- **Projet de loi relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et à la commission des recours - Nouvelle lecture [n° 348 (89-90)]** - (15 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1683) : échec de la CMP - Droit d'asile - Problème de la domiciliation du demandeur pendant la durée de la procédure - (p. 1684) : incertitude des statistiques - Haut conseil à l'intégration - Exécution des décisions, conditions d'application de la circulaire Fabius de 1985 et de la circulaire Pandraud de 1987 - Demande l'adoption des amendements de la commission des lois - **Art. 1^{er} A (réduction du délai d'appel)** (p. 1685) : son amendement de rétablissement n° 1 ; adopté - **Art. 2 (condition de l'indication obligatoire du domicile réel lors du dépôt du recours)** (p. 1686) : son amendement n° 2 : rétablissement dans une nouvelle rédaction de cet article rejeté par l'Assemblée nationale : notion d'adresse ; adopté - **Art. 3 (arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile)** (p. 1687) : son amendement de rétablissement n° 3 ; adopté - **Art. 4 (rapport au Parlement sur l'application de la loi du 25 juillet 1952)** : son amendement de rétablissement n° 4 ; adopté.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]** - (27 juin 1990) (p. 2187, 2188) : accord de Schengen : liberté de circulation dans l'espace européen ; partage de la surveillance des frontières - Sécurité intérieure ; criminalité, terrorisme - Constitution d'un fichier informatisé central ; droits de l'homme - Domaines de compétence du Parlement aux termes de l'article 34 de la Constitution - Refus de ratification de l'accord de Schengen par le groupe du RPR en l'absence de débat au Parlement.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 287 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale et art. 1 à 13 : son intervention et ses amendements, présentés par M. Jacques Sourdille (p. 2391, 2403).

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2989, 2990) : abstention - Déconsidération de la classe politique ; loi d'amnistie - Doute sur la constitutionnalité, au regard de l'égalité des chances des candidats, du regroupement des élections régionales au scrutin proportionnel de liste à un tour, et cantonales au scrutin uninominal cantonal à deux tours - S'interroge sur la légalité de la prolongation du mandat de la moitié des conseillers généraux - Redécoupage de la carte des cantons - Conséquences dans les services publics de la suppression proposée de nombreux chefs-lieux de cantons ruraux - Votera la question préalable proposée par la commission des lois.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes -**

Deuxième lecture [n° 37 (90-91)] - (6 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3143) : criminalité visée par ce texte - Ampleur du trafic international de drogue - Possibilités offertes par ce projet de loi - Unanimité entre les deux assemblées - (p. 3144) : accepte les dispositions adoptées par l'Assemblée nationale - Charge de la preuve - Article 11 relatif au champ de la confiscation des biens et produits liés au trafic - Large unanimité que mérite ce projet de loi - **Sur l'ensemble** (p. 3148) : unanimité suscitée par ce texte - Souci d'efficacité dans ce domaine - Insuffisance de la politique gouvernementale de répression du trafic de drogue - Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie créée en 1982.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (police et sécurité) (p. 3934) : fin du plan quinquennal de modernisation de la police - Budget d'intérim - Amélioration notable : revalorisation ou transformation d'emplois, moyens plus importants concernant la formation des fonctionnaires, dotation en faveur des transmissions, modernisation des préfectures - Augmentation du nombre de crimes et de délits commis en France en 1989 de 4,3 % - Dégradation du taux d'élucidation - Sentiment croissant d'insécurité - Recrudescence du trafic des stupéfiants - Trop grande tolérance de l'immigration clandestine - Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA - Immigration : menace en provenance des pays de l'Europe de l'Est - Incertitude sur le nombre exact d'étrangers en France - Estimation de l'Institut national d'études démographiques : 3 460 000 étrangers - Estimation du ministère de l'intérieur : 4 450 000 étrangers soit 8 % de la population totale - 100 000 étrangers de plus sur le territoire chaque année - (p. 3935) : coût social très lourd de cette immigration : infraction de proximité, accroissement de la délinquance - Ferme condamnation de la tolérance par le ministère de la casse tranquille de novembre 1990 - Promesse non tenue du ministre sur la loi d'orientation sur la sécurité intérieure - Paralysie du Gouvernement devant les phénomènes graves de l'insécurité - Sentiment de malaise et de découragement dans la police - Propose le rejet des crédits - (p. 3956) : interroge le ministre sur la délinquance de proximité.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4738, 4739) : absence de volonté politique d'aménagement du territoire - Enseignement dans les zones rurales - Proteste contre l'adoption d'un dispositif de regroupement pédagogique dans les campagnes - Prochaine disparition d'écoles rurales, jusqu'ici maintenues par les efforts des syndicats de communes rurales - Préconise des politiques décentralisées de proximité de préférence aux contrats de plan - Votera contre ce projet de budget - (p. 4747) : propos de M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, sur la qualité de l'enseignement en milieu rural.

MATHIEU (François), sénateur de la Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à porter de 50 à 60 % le taux de la pension de réversion attribuée aux conjoints survivants des agents de la fonction publique et des agents relevant des régimes spéciaux de sécurité sociale ainsi que de la caisse nationale de retraite des collectivités locales [n° 191 (89-90)] (28 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - **Pension de réversion.**

Proposition de loi tendant à porter de 52 à 60 % le taux de la pension de réversion attribuée aux conjoints survivants, relevant du régime de sécurité sociale, du régime des assurances sociales agricoles, du régime des professions artisana-

nales, industrielles et commerciales et les pensions d'invalidité ou de vieillesse de veuve ou veuf incombant au régime général et au régime des assurances sociales agricoles [n° 192 (89-90)] (5 mars 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Pension de réversion.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 142 (JO Débats du 28 octobre 1989) (p. 2812) - Ministère : Economie - *Mode d'indexation de la dotation globale de fonctionnement* - (Caduque : octobre 1990) - *Dotation globale de fonctionnement (DGF)*.

MATHIEU (Serge), sénateur du Rhône (UREI) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques ; puis nommé secrétaire (JO Lois et décrets du 4 octobre 1990).

- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 697, 698) : succès des appellations d'origine contrôlée, AOC, viticoles - Mission de contrôle et de coordination assurée par l'Institut national des appellations d'origine, INAO - Importance économique des produits bénéficiant d'une AOC et contribution de ces produits à l'aménagement du territoire dans les zones défavorisées : vins, fromages - Coordination avec les négociations communautaires en cours - Harmonisation des fondements juridiques définissant les AOC par le recours au décret comme base d'attribution d'une appellation - Extension des compétences de l'INAO ; composition des trois comités spécialisés autonomes ; souhaite le remplacement du conseil permanent par une commission administrative et financière - Nécessité de renforcer la protection des terroirs classés en zone d'AOC.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2676) : conséquences de l'interdiction de publicité pour les compétitions sportives - Critiques d'ordre juridique : mise en cause de la liberté d'entreprendre, atteinte au droit de propriété, au principe de libre circulation des marchandises - Critiques d'ordre économique : mise en cause de l'interdiction de publicité - (p. 2677) : exemple de l'URSS où le taux élevé d'alcoolisme n'est pas contrarié par l'absence de publicité - Bienfaits d'une publicité adéquate.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4172) : agriculteurs - Calamités et catastrophes : sécheresse - Fiscalité - Viticulture - Appellations d'origine contrôlée, AOC - (p. 4173) : harmonisation européenne de la fiscalité -

Alcools - Vins - Viticulture - Enseignement agricole - Créations et suppressions d'emplois - Bourses d'études - (p. 4174) : carburants agricoles.

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4485) : situation fiscale de France Télécom - (p. 4486) : établissements publics : La Poste et France Télécom - Comptes chèques postaux, CCP - Contrôle parlementaire - Echelle indiciaire des fonctionnaires et agents publics.

MAURICE-BOKANOWSKI (Michel), sénateur des Hauts-de-Seine (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

MELENCHON (Jean-Luc), sénateur de l'Essonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relatives aux conditions de passage du permis de conduire [n° 314 (89-90)] (22 mai 1990) - **Police de la route et circulation routière.**

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer un contrat de partenariat civil [n° 422 (89-90)] (25 juin 1990) - **Droit civil.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)]** - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 99) : confirmation de la volonté du Gouvernement de lutter pour la défense de l'environnement et de rattraper le retard que notre pays avait pris en ce domaine - Rappelle la « mésaventure » des conteneurs de lindane perdus dans la Manche - (p. 100) : dénonce l'ampleur des désastres écologiques de ces dernières années - Signale 74 déversements accidentels de pétrole recensés de 1967 à 1989 - Mise en place par la France après le désastre du Torrey Canyon d'un système de prévention efficace mais perfectible - Nécessité de lutter contre les comportements d'un libéralisme économique à la recherche effrénée du moindre coût qui sacrifie la sécurité - Dépôt d'un amendement du groupe socialiste tendant à réprimer les responsables des accidents, même de nationalité étrangère - Souhaite le renforcement des moyens de surveillance et l'utilisation des satellites - Lutte contre les pavillons de complaisance - Problème du sort des équipages des navires battant pavillon de complaisance - Estime que les pollueurs doivent être les payeurs - Intensification des recherches en matière de dépollution - Mesures concrètes de prévention contre la pollution de la mer adoptées par le Conseil des ministres de la Communauté européenne le 29 mars dernier - (p. 101) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - Après l'art. 6 (p. 102) : son amendement n° 9 : application aux capitaines de navires étrangers du régime des répressions de certaines infractions déjà applicables aux capitaines de navires français ; adopté.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et**

extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2852) : étude de l'oeuvre entreprise en Nouvelle-Calédonie depuis les accords de Matignon - Nécessité de délibérer en dehors des périodes de crise - (p. 2853) : intérêt du débat contradictoire - Hommage rendu au Haut-commissaire et à son équipe sur le terrain - Rôle considérable du représentant de l'Etat dans la résolution de conflits sociaux - Caractère inadmissible des attaques à l'encontre de ce dernier - S'indigne des excès de langage de certains élus et des accusations portées à son égard - Mise à l'écart de la communauté wallisienne et futunienne du territoire - (p. 2854) : caractéristiques de la population wallisienne et futunienne - Précarité de la situation de cette dernière : chômage, misère, non-attribution de terres - Revendications de l'Union océanienne qui représente la communauté wallisienne et futunienne - Souci de dialogue de ses représentants - S'indigne des attaques lancées contre eux - (p. 2855) : décolonisation en vue de la paix - Rééquilibrage du territoire entre la province du Nord et la province du Sud - Problème de la fiscalité - Difficultés de transférer le système en vigueur en métropole sur le territoire de Nouvelle-Calédonie - Délai de consultation des associations d'élus - Nécessité de favoriser la représentation de l'ensemble de la population de Nouméa - Possibilité d'un nouveau découpage électoral - Intérêt des délibérations du Congrès du territoire sur les coopératives ouvrières de production - Problème des langues régionales - Introduction dans les concours de la fonction publique d'une option en langue locale - Révision des listes électorales en vue du référendum de 1998 - Après l'art. 45 (p. 2868) : son amendement n° 28, identique à l'amendement n° 18 de M. Dick Ukeiwé : insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre VIbis « Dispositions relatives à la prévention et à la répression de la conduite d'un véhicule en état alcoolique » ; retiré - (p. 2871) : ses amendements, n° 34 : insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre ... « Sociétés coopératives agricoles » ; n° 35 : extension au territoire de Nouvelle-Calédonie des dispositions du code rural relatives aux sociétés coopératives agricoles ; et n° 38 : extension au territoire de Nouvelle-Calédonie des dispositions du code rural relatives aux coopératives agricoles et plus particulièrement au rôle du Haut-commissaire de la République dans ce domaine ; retirés - Après l'art. 47 (p. 2873) : reprend sous le n° 36 l'amendement n° 39 du Gouvernement : application dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie de la loi du 17 juillet 1978 améliorant les relations entre l'administration et le public et de la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs ; adopté - (p. 2874) : son amendement n° 37 : remplacement du terme de « chef de division administrative » par celui de « commissaire délégué de la République » ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2876) : communauté wallisienne et futunienne - Futurs projets de loi sur les coopératives agricoles et sur les coopératives ouvrières de production - Prochain débat sur la fiscalité - (p. 2877) : nécessité d'être attentifs aux problèmes des Wallisiens et des Futuniens même en dehors des périodes électorales - Coutumes de la communauté wallisienne et futunienne - Exemple du mariage - Au nom du groupe socialiste, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ensemble six annexes) [n° 466 (89-90)] - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3054) :** interdépendance des nations dans le domaine de l'environnement ; nécessité d'un ordre international de sécurité collective - Convention de Bâle : premier instrument mondial de référence en matière de transports internationaux de déchets dangereux - Lien pour la France entre les préoccupations écologiques et le développement du tiers monde - Abondance des déchets produits - Importance du marché de l'élimination des résidus chimiques hautement toxiques et non dégradables - Guinée-Bissau - Différences de coûts d'insinération - Révélation des trafics en 1988 - Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets - Réaction du conseil des ministres de l'OUA - Problème de la décontamination future des sites déjà exploités - Projet de loi, datant de novembre 1988, permettant l'application en France d'une

directive de la Communauté européenne de décembre 1984 concernant le transfert international des déchets dangereux - « Plan national pour l'environnement » - Insuffisance des taux de recyclage et de récupération - Absence de solution satisfaisante pour le traitement et le stockage des déchets hospitaliers, des boues d'épuration, et des déchets nucléaires - Appel de La Haye pour la création d'un observatoire mondial de l'état de la planète - (p. 3055) : déclaration du sommet des Sept à Paris, en juillet 1989, relative à la protection de l'environnement - Création de l'Agence européenne de l'environnement - Participation au programme de lutte contre la désertification - Questions non résolues par la convention : responsabilité et indemnisation en cas de dommages, résultant d'un mouvement transfrontière de déchets dangereux ; déchets nucléaires ; prise en charge de la réhabilitation des sites dégradés et évaluation des dommages écologiques - Essonne ; site de Saint-Aubin : découverte d'une quantité importante de plutonium - Non respect par le service central de protection contre les rayonnements ionisants, SCPRI, de sa mission de protection de la santé publique : nuage radioactif de Tchernobyl en 1986 ; réaménagement du site de Bouchet en août 1990 - Demande la dissolution du SCPRI - Inventaire par le CEA de tous les sites recevant des déchets et des gravats nucléaires - Danger d'une dépendance des principaux organismes de contrôle de la sûreté de la chaîne nucléaire par rapport au CEA - Volonté du groupe socialiste de déposer une proposition de loi tendant à créer une Haute autorité de la sécurité nucléaire.

MELLICK (Jacques), ministre délégué auprès du ministre des transports et de la mer, chargé de la mer (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Puis ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, des transports et de la mer, chargé de la mer (JO Lois et décrets du 22 février 1989).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)] (2 août 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Pêches maritimes et produits de la mer.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 116 de M. Michel Souplet : Elections régionales (Regroupement des élections régionales et cantonales) (JO Débats du 7 avril 1990) (p. 151).

n° 156 de M. Jean-Pierre Camoin : Maires (Changement de nom de la rue Bachaga Boualem à Longjumeau (Essonne)) (JO Débats du 7 avril 1990) (p. 152).

n° 163 de Mme Marie-Claude Beaudou : Alcoolisme (Création d'unités spécifiques de traitement de la maladie alcoolique dans les centres hospitaliers) (JO Débats du 7 avril 1990) (p. 156).

n° 165 de M. Jean-Jacques Robert : Faune (protection de la) (Sauvegarde des mammifères marins) (JO Débats du 7 avril 1990) (p. 157).

n° 171 de Mme Marie-Claude Beaudou : Autoroutes (Tracé de l'autoroute A16 dans le Val-d'Oise) (JO Débats du 7 avril 1990) (p. 153).

n° 176 de M. Jean-Jacques Robert : Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (Insécurité dans les trains de banlieue) (JO Débats du 7 avril 1990) (p. 154).

n° 178 de Mme Marie-Claude Beaudou : Enseignement (Situation du service public d'éducation dans le Val-d'Oise) (JO Débats du 7 avril 1990) (p. 149).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)]** - (5 avril 1990) - Discussion générale (p. 95) : rappelle les accidents de pollution marine intervenus sur les côtes de l'Alaska, de Californie et au large du Maroc - Nécessité d'assurer la préservation de l'environnement marin - Convention de Londres du 2 novembre 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, ratifiée par 59 Etats - Création de nouvelles catégories d'infractions correspondant au rejet des substances nuisibles autres que les hydrocarbures - Adaptation du droit français en matière de pollution marine - Convention Marpol - poursuite de la politique de protection de l'environnement marin - Importance dans le domaine de la prévention du régime de coopération européenne réalisé dans le cadre du mémorandum de Paris en 1982 - (p. 96) : amélioration des conditions matérielles de surveillance de la circulation maritime aux points de passage les plus dangereux au large des côtes - Suggère la création d'« aiguilleurs de la mer » - Réalisation à l'échelon national des équipements techniques permettant une meilleure connaissance du trafic - Obligation pour tous les navires de se signaler - **Art. 1^{er} (modification de l'intitulé de la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures)** (p. 101) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de M. Jean-Pierre Tizon, rapporteur - **Art. 3 (sanction des infractions commises dans les eaux intérieures navigables)** : accepte l'amendement n° 2 de la commission (sanction des infractions commises par les capitaines de navires français dans les voies navigables jusqu'aux limites de la navigation maritime) - **Après l'art. 4 (p. 102)** : accepte l'amendement n° 3 de la commission (prise de sanctions contre les auteurs de pollution par les ordures des navires) - **Art. 5 (sanction du non-respect de l'obligation d'établir, de transmettre des rapports sur les événements entraînant ou pouvant entraîner le rejet de substances nuisibles)** : accepte l'amendement n° 4 de la commission (détermination du champ d'application du régime des répressions de diverses infractions commises par des capitaines de navires français) - **Art. 6 (sanction des infractions commises par des navires étrangers dans les eaux soumises à la juridiction française)** : accepte l'amendement de coordination n° 5 de la commission - (p. 103) : accepte l'amendement n° 9 de M. Jean-Luc Mélenchon (application aux capitaines de navires étrangers du régime des répressions de certaines infractions déjà applicables aux capitaines de navires français) - **Art. 7 (personnes habilitées à constater les infractions ou à réunir des informations sur ces infractions)** (p. 104) : accepte l'amendement de coordination n° 6 de la commission - **Art. 9 (date d'entrée en vigueur du dispositif sanctionnant les infractions à la règle 7 de l'annexe III)** : accepte l'amendement de forme n° 8 de la commission.

- S'associe à l'hommage rendu par M. le Président du Sénat, à la mémoire de M. Jean-François Pintat, sénateur de la Gironde (16 octobre 1990) (p. 2789, 2790).

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)]** - (16 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2790) : nécessité de l'adaptation de la réglementation nationale des pêches maritimes dans les eaux sous souveraineté ou juridiction française - Prise en compte de la jurisprudence des tribunaux et de la politique communautaire des pêches - Importance de l'article 4 du projet : dispositif de contrôle de mise en exploitation des navires de pêche - Préoccupations principales de la Communauté : revenu minimal des producteurs et protection de la ressource - Mise en place depuis 1986 d'une politique communautaire des structures - Mise en place de deux plans d'orientation pluriannuels, POP - (p. 2791) : efficacité mais aussi limites de l'institution du permis de mise en exploitation - Nécessité de limiter l'accès à la profession pour une meilleure adaptation de la capacité de pêche à la ressource - (p. 2797) : nécessité de maintenir l'accès à la profession - Aspects positifs mais aussi négatifs de l'actuel permis de mise en exploitation - Importance de l'exportation - Liberté et contrôle de l'accès à la ressource - Mise en oeuvre de la décentralisation - Respect par les Etats membres de la Communauté de leurs propres programmes -

Réglementation indispensable de la pêche à pied - Protection de l'environnement - Souhait d'un revenu minimum garanti pour les pêcheurs - **Après l'art. 2 (p. 2798)** : s'oppose à l'amendement n° 8 de M. François Blaizot (création d'associations syndicales maritimes) - **Art. 4 (permis de mise en exploitation)** (p. 2799) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (décret déterminant le programme d'adaptation des capacités de capture de la flotte aux ressources halieutiques pris en application des dispositions communautaires) - (p. 2800) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (suppression de la fixation des objectifs « par type de pêche » et substitution de l'expression « façade maritime » au mot « région ») - Son amendement n° 10 : substitution des mots « par type de pêche et par région ou groupe de régions ou par façade maritime » à l'expression « par région et par type de pêche » ; devenu sans objet - (p. 2801) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 3 (rétablissement de la terminologie existante) et n° 4 (suppression de la possibilité, pour le permis, de préciser les zones d'exploitation autorisées) - (p. 2802) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (substitution du mot « importation » au mot « achat ») - **Art. 6 (pêche sous-marine et pêche à pied)** (p. 2803) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Franck Sérusclat (obligation de souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile et de détenir une licence pour la pratique de la pêche sous-marine non professionnelle) - **Après l'art. 14 (p. 2804, 2805)** : s'oppose aux amendements de la commission, n° 6 (possibilité pour les collectivités locales de faire construire des équipements publics) et n° 7 (réalisation de constructions dans les espaces et milieux protégés).

- **Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)]** - (16 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2807) : modification des professions concernées par les pêches maritimes en raison de l'évolution du droit de la mer, de l'extension des eaux territoriales, de la création des zones économiques exclusives et de la mise en place de la politique commune des pêches - Audit de l'organisation existante - Consensus de l'ensemble des professionnels pour servir de base au projet de loi - Election des représentants des familles professionnelles et des régions - Rassemblement de la profession dans des organismes autonomes - (p. 2808) : grands axes du projet de loi : organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins ; missions des comités ; représentation des organismes de la pêche maritime et des élevages marins et mode de désignation ; pouvoirs de chaque niveau des organismes de la pêche maritime et des élevages marins ; sanctions administratives ; dispositif applicable à la conchyliculture ; organisations de producteurs ; prélèvement de cotisations professionnelles obligatoires par les organisations interprofessionnelles - **Art. 3 (composition des organes dirigeants des comités)** (p. 2811) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 1 de M. Jacques de Menou (représentation spécifique des organisations de producteurs au sein de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes par un collège propre), n° 3 (représentation des organisations de producteurs parmi les organes dirigeants des comités) et n° 4 de conséquence de M. Jacques Moutet - **Art. 4 (procédure de désignation au sein des organes dirigeants)** (p. 2812) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Félix Leyzour (rétablissement de la représentation syndicale) et accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - **Art. 7 (cadre général de l'organisation professionnelle de la conchyliculture)** (p. 2813) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Michel Doublet (regroupement des centres de production au sein des sections régionales) - **Art. 8 (missions des organismes de la conchyliculture)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - (p. 2814) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (missions des organismes) - Son amendement n° 12 : élargissement du champ des missions des organismes interprofessionnels de la conchyliculture ; rejeté - **Art. 10 (procédure de désignation au sein des organes dirigeants)** (p. 2815) : accepte l'amendement n° 8 de la commission (faculté de recourir à des élections en cas de désaccord et désignation des membres des organes dirigeants sur propo-

sition des sections régionales) et s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Michel Doublet (recours aux élections pour la désignation des membres des organisations conchyliques) - Sur l'ensemble (p. 2816) : remerciements pour l'adoption de ce projet de loi constituant une adaptation à l'« Europe bleue ».

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) (p. 4820) : pêche : raréfaction des poissons et renchérissement des coûts - Commission des communautés européennes - Mer territoriale - (p. 4821) - Affrètement - Flotte de commerce - Nécessité pour les ports français de renforcer leur compétitivité - Manutention - Protection du littoral - Lutte contre la pollution - Sécurité des navires - Surveillance de la navigation - Enseignement maritime - (p. 4822) : certificat d'aptitude professionnelle de marin-pêcheur - (p. 4835) : avenir et revenus des pêcheurs - Report des échéances en capital des prêts bonifiés pour les entreprises de pêche en difficulté - Navires de pêche espagnols dans le golfe de Gascogne - (p. 4836) : protection des ressources de la mer - Incidences de la baisse du dollar - Nécessité de protéger le marché communautaire - Conchyliculture - Concurrence internationale - Fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Protection du littoral - (p. 4837) : société nationale des sauvetages en mer, SNSM - Constructions navales - Taux de réversion des pensions attribuées aux veuves de marins - Navires sous pavillon français - Enseignement maritime.

MENOU (Jacques de), sénateur de la Finistère (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Discussion générale (p. 36) :** mise en oeuvre par ce projet de loi d'une politique du logement destinée aux personnes les plus défavorisées - Action des collectivités territoriales en faveur du logement social ; exemple du département de la Finistère - Nécessité du respect des principes de la décentralisation - Définition de la notion de « personnes défavorisées » - Effort indispensable de suivi social des familles en difficulté ; adaptation difficile des familles démunies à un habitat de type collectif.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)] - (19 juin 1990) - Discussion générale (p. 1763) :** nécessité de réformer la fiscalité directe locale - Constate que le présent projet ne s'appliquera pas avant 1994 et l'absence de révision ultérieure - Estime que ce projet ne contribue pas à la réduction des inégalités intercommunales - S'inquiète de la refonte de la taxe d'habitation et du calcul de sa part départementale - Considère comme inacceptable le fait de soumettre les installations hors sol à la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Absence de prise en compte du vieillissement des outils de travail - Redoute un ralentissement important du développement de l'élevage hors sol - Accroissement des charges des agriculteurs et création de distorsion de concurrence - Affaiblissement des agriculteurs français face à leurs partenaires européens - Estime anormal d'imposer deux fois l'éleveur sur l'atelier et sur les terres - Constate que la définition du mot « hors sol » n'est pas clairement établi par la présente loi - Souhaite une réforme fiscale en profondeur souhaitée par la profession agricole - (p. 1764) : souligne le rôle essentiel de l'activité hors sol dans le développement de l'agroalimentaire en Bretagne et l'importance de l'agriculture dans le commerce extérieur - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption de ses amendements - **Après l'art. 45 (par priorité) (p. 1791) :** se déclare favorable à l'amendement

n° 73 de la commission (création d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée et destinée à se substituer progressivement à l'impôt foncier non bâti) - - **Art. 14 (répartition des propriétés non bâties en groupes, sous-groupes et classes) (p. 1795) :** son amendement n° 106 : suppression de la taxation des installations affectées à l'élevage hors sol ; devenu sans objet - **Art. 23 (modalités d'imposition des élevages hors-sol) (p. 1802) :** son amendement de suppression pour coordination n° 107 ; adopté - **Art. 29 (obligations déclaratives des propriétaires d'installations affectées à l'élevage hors sol) (p. 1805) :** son amendement de suppression pour coordination n° 108 ; adopté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)] - (16 octobre 1990) - Art. 3 (composition des organes dirigeants des comités) (p. 2810) :** son amendement n° 1 : représentation spécifique des organisations de producteurs au sein de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes par un collège propre ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs) (p. 3856) : ses amendements, soutenus par M. Emmanuel Hamel, n° I-229 : fixation à 29,95 % au lieu de 30,95 % du taux normal applicable aux cigares ; adopté ; et n° I-230 : fixation à 30,95 % du taux normal applicable aux cigares de plus de trois grammes et à 26,92 % du taux applicable aux cigares de moins de trois grammes ; devenu sans objet.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 73 (régime fiscal des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie et des opérations de crédit-bail immobilier) (p. 4891) :** soutient l'amendement n° II-1 de M. Yvon Bourges (régime d'amortissement des SICOMI).

MERCIER (Louis), sénateur de la Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire du Fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

DÉPÔTS

Proposition de loi tendant à remplacer dans l'intitulé de la loi n° 51-538 du 14 mai 1951 les mots : « personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi et en territoire français annexé par l'ennemi » par les mots « victimes de la déportation du travail » [n° 190 (89-90)] (28 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Déportés, internés et résistants.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1851) :** rappelle sa qualité de président d'un syndicat interdépartemental d'adduction d'eau et de représentant du Sénat auprès du Fonds national pour les adductions d'eau, FNDAE - (p. 1852) : nécessité d'interconnexion efficace des réseaux - Limitation de la ressource en eau par l'occupation des sols ; pollutions par l'agriculture, l'industrie, l'empiètement des infrastructures routières sur les périmètres de protection des captages - Développement souhaitable, avec l'aide des agences de bassin, des programmes de collecte et d'épuration des eaux usées, de la protection des sites existants et nappes exploitées - Desserte en eau potable des collectivités rurales ; non conformité des points d'eau aux

normes sanitaires ; insuffisance de sécurité et de fiabilité des réseaux par manque de moyens financiers - Augmentation souhaitable de la redevance du FNDAE - Nécessité d'une politique de l'eau coordonnée au titre de l'aménagement du territoire.

MERIC (André), secrétaire d'Etat aux anciens combattants et aux victimes de guerre (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 167 de M. Claude Prouvoeur : Anciens combattants et victimes de guerre (Situation des anciens combattants d'Afrique du Nord) (JO Débats du 21 avril 1990) (p. 469).

n° 188 de M. Edouard Le Jeune : Formation professionnelle et promotion sociale (Inadaptation de certaines filières de formation professionnelle d'ingénieurs, de cadres ou de techniciens) (JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1245).

n° 192 de M. Edouard Le Jeune : Anciens combattants et victimes de guerre (Mesures envisagées par le Gouvernement en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord) (JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1246).

n° 203 de M. Louis Boyer : Communes (Occupation d'une propriété agricole à Nevoy (Loiret)) (JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1243).

n° 205 de M. Robert Vizet : Aménagement du territoire (Projet d'aménagement du plateau de Saclay (Essonne)) (JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1241).

n° 207 de M. Yves Guéna : Autoroutes (Réalisation de la desserte autoroutière Clermont-Ferrand-Bordeaux) (JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1244).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4210) ; budget en diminution - Système du rapport constant ; prochaine réunion de la commission tripartite - Revalorisation des pensions de veuves de guerre - Arrêt du système des suffixes - Pension révisable, bilan de santé global - (p. 4211) ; gel des hautes pensions - Limitation de la pension versée aux ayants cause - Maintien des droits acquis - Augmentation des crédits sociaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, ONAC ; anciens combattants chômeurs en fin de droits - Statut de prisonniers détenus dans les camps du Viêt-Minh et des victimes du terrorisme - Nécropoles nationales de 1914-1918 et de Fréjus - Augmentation de la subvention d'Etat destinée aux frais d'administration de l'ONAC - Rénovation du service public - (p. 4212) ; délégation nationale à l'information historique - Centres d'appareillage - Institution nationale des invalides - Projet de modernisation de l'ONAC et du secrétariat d'Etat - (p. 4213) ; crédits apportés par l'Association du souvenir français pour les nécropoles - (p. 4215) ; communication tardive des représentants de l'Assemblée nationale à la commission tripartite - (p. 4219) ; prochaine réunion de la commission des prisonniers du Viêt-Minh - (p. 4226) ; commission tripartite - Rappel de paiement des pensions de guerre - Diminution des crédits affectés à la dette viagère - Mécanisme du rapport constant - Revendications des anciens d'Afrique du Nord - Carte de combattant - (p. 4227) ; proposition des associations du Front uni - Amélioration du traitement des dossiers - Campagne double ; réunion des partenaires - Retraite des anciens combattants d'Afrique du Nord chômeurs en fin de droits - Ministères du travail et des affaires sociales ; crédits de l'ONAC - (p. 4228) ; travaux de la commission chargée d'examiner la pathologie spécifique aux anciens d'Afrique du Nord -

Retraite mutualiste ; prorogation du délai de souscription - Harkis ; délégué général aux rapatriés ; écoles professionnelles de l'ONAC - Pensions des prisonniers du Viêt-Minh, dette viagère ; prochaine réunion de la commission - Crédits en faveur des anciens compagnons d'armes indochinois - Nécropoles nationales - (p. 4229) ; colloque international sur les monuments aux morts dans le monde - Transport des invalides à l'étranger - Problème de la cristallisation - Souds de guerre - Veuves d'anciens combattants - Patriotes résistants à l'occupation, PRO - Patriotes réfractaires à l'annexion de fait, PRAF - Anciens du service du travail obligatoire, STO - (p. 4230) ; création d'une commission médicale à l'étude - Cartes de combattant volontaire de la Résistance, CVR ; maintien du décret du 19 octobre 1989 - Statut des victimes du terrorisme - (p. 4231) ; plan de revalorisation des pensions de veuves de guerre - Possibilité de révision des pensions - (p. 4232) ; abus ; justice sociale - Art. 85 (revalorisation des pensions de veuves de guerre ; mesures d'économie) (p. 4233) ; son amendement n° II-91 : précisions sur la mise en oeuvre des mesures d'économie ; devenu sans objet - Demande le retrait des amendements n° II-38 rectifié de M. Auguste Cazalet, n° II-41 de M. Robert Pagès et n° II-44 de M. Edouard Le Jeune (suppression des mesures d'économie) - (p. 4234, 4235) ; oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° II-55 de M. Claude Prouvoeur (suppression du nouveau régime des suffixes).

MERMAZ (Louis), ministre de l'agriculture et de la forêt (nommé le 2 octobre 1990 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23. (90-91)] (9 octobre 1990) - Déclarations du Gouvernement.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Jean-Paul Chambriard : Agriculture (Quotas et prix agricoles) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 419).

de M. Marcel Daunay : Elevage (Directive sur l'interdiction des anabolisants) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 422).

de M. Adrien Gouteyron : Lait et produits laitiers (Difficultés des agriculteurs) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 422).

de M. Christian Bonnet : Catastrophes naturelles (Problèmes de la sécheresse) (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 430).

de M. Désiré Debavelaere : Agriculture (Politique agricole française) (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 931).

de M. Robert-Paul Vigouroux : Bois et forêts (Incendies de forêts) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2904).

de M. Yves Guéna : Agriculture (GATT) (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5051).

de M. Jean Grandon : Agriculture (GATT) (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5051).

de M. Guy Robert : Agriculture (GATT) (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5051).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 255 de M. André Diligent : Papiers d'identité (Difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des procédures de délivrance des attestations d'accueil et des certificats d'hébergement) (JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3509).

n° 261 de Mme Marie-Claude Beaudou : Enfants (Application de la convention internationale des droits de l'enfant) (JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3512).

n° 262 de M. Yves Guéna : Agriculture (*Situation de la truficulture française*) (JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3511).

n° 263 de M. Louis Brives : Aménagement du territoire (*Devenir de l'espace rural*) (JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3513).

n° 264 de M. Josselin de Rohan : Enseignement privé (*Régime de décharge des directeurs de l'enseignement privé*) (JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3516).

n° 265 de M. Christian Bonnet : Enseignement agricole (*Réactualisation de la subvention de fonctionnement à l'enseignement agricole privé*) (JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3515).

n° 266 de M. Henri Le Breton : Enseignement (*Suppression de fonds scolaires départementaux prévue par le projet de loi de finances pour 1991*) (JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3517).

n° 261 de Mme Marie-Claude Beaudeau : Enfants (*Application de la convention internationale des droits de l'enfant*) (JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3512).

INTERVENTIONS

- **Déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française, suivie d'un débat [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2567, 2568) : viande bovine ; baisse des cours ; plan d'urgence en faveur des éleveurs frappés par la sécheresse - Structures agricoles ; vieillissement de la population agricole ; surendettement - Mécanismes d'aide aux agriculteurs en difficulté - Protection des productions de qualité ; Institut national des appellations d'origine, INAO - (p. 2569) : situation financière des exploitations agricoles - Impôts fonciers - Aménagement rural ; zones défavorisées ; pluriactivité - Forêts - Prochaines négociations du GATT ; proposition de la Commission de la CEE sur la réduction des soutiens - (p. 2570) : secteur agroalimentaire ; progression des investissements français à l'étranger - (p. 2611, 2612) : marché de la viande ovine ; primes d'origine communautaire ; zones défavorisées - Action de l'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture, OFIVAL - Plan d'urgence en faveur des éleveurs les plus touchés par la sécheresse - Délais d'indemnisation des calamités - Bilan de la politique agricole commune, PAC, en matière d'élevage - Coût de l'extension à l'ancienne RDA - Contrôle de la production bovine de la RDA ; accord sur un programme d'exportation hors de la CEE ; leucose bovine - Contrôles aux frontières de la CEE - Distorsions de concurrence - (p. 2613) : effort d'équité du règlement ovin de 1989 - Maintien du choix d'une agriculture française ouverte et compétitive - Négociations du GATT : principe de la baisse concertée et équilibrée des soutiens européens et américains - Prochaine réunion du conseil agricole de la CEE ; préparation des politiques d'accompagnement - (p. 2614) : effort de réduction des coûts de production ; fiscalité - Droit alimentaire ; anabolisants ; élaboration des cahiers des charges certifiés de production de viande bovine - Coopération agricole ; élargissement de la filière agroalimentaire ; développement de carburants à base de produits agricoles ; éthanol - Zones défavorisées ; politique d'extensification ; encouragement à la qualité ; appellations d'origine contrôlée ; politique d'aménagement du territoire et d'environnement ; financements par la CEE, l'Etat et les collectivités locales - Protection sociale des agriculteurs ; aide aux agriculteurs en difficulté - (p. 2615) : département des Bouches-du-Rhône ; octroi de primes par la CEE pour des pratiques agricoles favorables à l'environnement dans la région de la Crau - Formation ; enseignement agricole : ouverture de classes de brevet de technicien agricole, BTA - Institut des sciences et des techniques du vivant - Indemnisation des calamités agricoles dans les départements d'outre-mer - Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insalubrité des départements d'outre-mer, POSEIDOM - Agriculture du département de la Réunion.

- Proposition de loi portant dispositions relatives à l'exploitation de la chasse dans les bois, forêts et terrains appartenant à l'Etat [n° 13 (90-91)] - (18 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2922) : estime que ce texte doit permettre la préemption d'un locataire d'une chasse domaniale aux enchères normales et au plus offrant - (p. 2925) : participation du locataire sortant à l'adjudication s'il veut bénéficier de la priorité - Rappelle que les amodiations de gré à gré subsisteront - Souhaite que les prochaines adjudications aient lieu au mois de mars - Confirme en ce qui concerne les adjudications publiques qu'il continuera d'y avoir des enchères sous pli cacheté ou des enchères verbales.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) (p. 4133) : rôle du BAPSA - Progression des prestations sociales et accroissement des retraites, notamment des retraites proportionnelles - Harmonisation du régime agricole avec le régime général - (p. 4134) : extension prochaine de l'assurance veuvage aux conjoints d'exploitants - Augmentation des dépenses d'assurance-maladie - Remboursement des dépenses afférentes à la vaccination antigrippale pour les personnes âgées - Faible progression des dépenses de prestations familiales due à la démographie agricole - Financement du BAPSA : subvention budgétaire et augmentation des cotisations - Application de la réforme des cotisations réalisée par la loi du 23 janvier 1990 - Modification future de l'assiette des cotisations constituée par les revenus professionnels - Mesures en faveur des agriculteurs en difficulté - (p. 4135) : incidences de la création de la contribution sociale généralisée, CSG, sur le régime social agricole - Modulation des cotisations vieillesse en fonction du revenu - Poursuite, en 1991, de l'effort de solidarité de la collectivité en faveur des agriculteurs, actifs ou retraités - (p. 4144) : caractère d'équilibre de la subvention de l'Etat - Financement des prestations sociales agricoles assuré principalement par des ressources autres que les contributions des agriculteurs - Réforme de l'assiette des cotisations sociales - Mesures d'allègement des charges - Incidences de la Communauté économique européenne, CEE, sur l'agriculture française - Diminution des taxes sur les produits - (p. 4145) : engagement du Gouvernement de continuer à démanteler progressivement les taxes sur les produits - Amélioration nécessaire de la répartition des charges entre les exploitants - Régime des pensions agricoles - Mise en place d'un régime de retraite complémentaire - Réforme de l'assiette des cotisations sociales - (p. 4146) : accroissement des dépenses d'assurance maladie ; coordination des actions de prévention médicale - Problème de l'aide ménagère à domicile pour les personnes âgées - Harmonisation, en 1992, des cotisations d'assurance vieillesse payées par les agriculteurs avec celles des autres catégories sociales - Après l'art. 84 (p. 4147, 4148) : s'oppose à l'amendement n° II-12 de M. Henri de Raincourt (rôle et financement du fonds additionnel d'action sociale).

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4148) : négociation actuelle entre les partenaires européens ; négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, GATT, dans le cadre de l'« Uruguay round » - Préservation de la capacité exportatrice de la Communauté économique européenne, CEE, et en particulier de celle de la France - Accord séparé sur les subventions à l'exportation - Prix agricoles - (p. 4149) : rééquilibrage de la protection communautaire en ce qui concerne les produits de substitution des céréales - Zones défavorisées - Programme de mesures d'accompagnement destinées à assurer un avenir viable et des revenus équitables pour les agriculteurs défavorisés - Politique agricole des Etats-Unis d'Amérique, USA - Nécessité de maintenir la cohésion de la CEE - Faible progression du budget de l'agriculture - (p. 4150) : diminution des crédits consacrés à l'indemnité viagère de départ, IVD - Baisse du montant prévu pour la dotation aux jeunes agriculteurs - Budget du BAPSA - Dispositions en faveur de l'élevage en montagne - Extension de la prime à la vache allaitante aux troupeaux destinés à la production de lait et de viande - Augmentation des crédits en faveur de l'aide alimentaire - Action de rénovation des services publics - Bâtiments publics du ministère de l'agriculture et de la forêt - (p. 4151) : promotion de la qualité de l'alimentation - Instauration aux frontières d'un contrôle sanitaire des impor-

tations de viande bovine en provenance de la République fédérale d'Allemagne, RFA - Lutte contre les pollutions liées aux productions agricoles - Problème de la préservation du domaine forestier - Effort gouvernemental en faveur de l'enseignement agricole public et privé - (p. 4152) : situation des enseignants de l'enseignement agricole - Forte progression des crédits en faveur de la recherche - Agriculture française dynamique et exportatrice - Disparité des revenus agricoles - Effort réalisé en faveur des agriculteurs les moins favorisés - Aménagement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Engagement de l'agriculture française dans une voie plus moderne en vue du grand marché intérieur - Amélioration de la qualification des agriculteurs afin de répondre à la concurrence européenne et mondiale - (p. 4153) : forte progression des dépenses publiques en faveur de l'agriculture - (p. 4195, 4196) : préférence communautaire - Obligation pour la France de commercer - Défense des marchés dans les négociations du GATT - Promotion de la qualité des produits : appellations d'origine contrôlée, AOC, labels de qualité - Rôle du Crédit agricole - Développement de l'enseignement agricole et de la recherche - Importance de l'aménagement rural - Crise de la viande bovine et de la viande ovine - Réforme de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Politique agricole américaine - (p. 4197) : directives communautaires - Négociations du GATT - Commerce extérieur des Etats-Unis d'Amérique - Négociations de l'« Uruguay Round » - Défense de la viticulture - Restructuration laitière - Programme de rachat en zones de montagne et zones défavorisées - Production de viandes excédentaires - (p. 4198) : nécessité d'exporter les viandes bovines hors de la CEE - Obligation, pour les agriculteurs « Est-allemands », de s'adapter aux contraintes de la politique agricole commune, PAC - Concurrence intracommunautaire en matière d'élevage - Programmes de développement des zones rurales - (p. 4199) : zones de montagne - Suppression des subventions aux bâtiments d'élevage en zones défavorisées - Politique forestière - Fonds national pour le développement des adductions d'eau, FNDAE - Eau potable et assainissement dans les communes rurales - Irrigation, sécheresse et barages - Agriculture et environnement - Exportations des industries agroalimentaires - (p. 4200) : grand marché intérieur - Développement du secteur agroalimentaire - Jachères industrielles - Ethanol - Indemnisation de la sécheresse de 1989 et reconnaissance de celle de 1990 - Prêts bonifiés - Crédit agricole - (p. 4201) : fiscalité des carburants - Allègement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Croissance du revenu brut agricole - Enseignement agricole - Etude de nouveaux diplômes du type du baccalauréat - Statut des enseignants-chercheurs - (p. 4202) : plan d'urgence pour l'enseignement agricole - Amélioration du fonctionnement des établissements de l'enseignement technique agricole public - Mission des maisons familiales rurales - Examen des crédits - Etat B - titre IV : s'oppose à l'amendement n° II-40 de M. Louis Minetti (réduction incitative des crédits dans le but d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'installation des jeunes agriculteurs) - (p. 4203) : demande le retrait de l'amendement n° II-42 de M. Jacques-Richard Delong (réduction incitative des crédits afin de venir en aide aux centres régionaux de la propriété forestière).

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt [n° 118 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5167) : mesures d'adaptation et de modernisation pour les coopératives agricoles - Office national des forêts, ONF - Gestion des forêts - Dispositions diverses destinées au toilettage des textes et à l'amélioration des dispositions en vigueur dans le domaine social - Agroalimentaire : premier secteur industriel - Difficulté à accéder aux sources modernes de financement pour les entreprises coopératives - Capacité d'autofinancement de l'agriculture ne permettant pas de financer l'ensemble des activités de transformation et de commercialisation - Engagement des sociétaires dans leurs coopératives - Statut rénové de la coopération - Article 75 de la loi de finances pour 1991 - (p. 5168) : régime fiscal particulier dont bénéficie la coopération agricole - Filialisation - Capital social des adhérents - Subventions de la Communauté européenne - Subventions de l'Etat et des collectivités locales - Revenus constitués à

partir des excédents de la coopérative - Accès aux marchés financiers - Titres participatifs - Coopératives agricoles sous-capitalisées - Simplifier et élargir le sociétariat - Création des sociétés d'intérêt collectif agricole, SICA - GATT - ONF, établissement public industriel et commercial - Moderniser et élargir les attributions confiées à l'ONF - (p. 5169) : permettre à l'ONF de faire bénéficier de ses compétences au moyen d'études et de prestations d'ingénierie d'autres partenaires que l'Etat et les collectivités publiques - Développement de la vente de bois façonnés - Développement de la filière bois - Garanties offertes aux agriculteurs bénéficiant de l'indemnité d'attente de retraite - (p. 5171, 5172) : appel à l'épargne publique - Billets de trésorerie - Coopération agricole - Equilibre global - Art. 8 (agrément des SICA) (p. 5173) : demande le retrait de l'amendement n° 1 de la commission (prévoir que les SICA constituées à la date de promulgation de la présente loi seront considérées comme agréées) - Après l'art. 10 (p. 5174) : s'oppose à l'amendement n° 7 de M. Félix Leyzour (l'exploitant qui utilise le matériel fourni par la coopérative d'utilisation de matériel agricole, CUMA, dont il est membre ne doit pas être assimilé à un salarié) - Art. 12 (statut des personnels) : réponse à la question de M. Louis Minetti relative aux ouvriers forestiers - Problème à étudier ultérieurement - Art. 15 (contenu de l'arrêté d'aménagement) (p. 5175) : programme intégré méditerranéen, PIM - Communauté économique européenne, CEE - Art. 18 bis (gestion des bois des particuliers par l'Office national des forêts) (p. 5176) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 2 de la commission (contrat avec l'ONF d'une durée inférieure dix ans mais ne pouvant être inférieure à cinq ans) - Après l'art. 18 bis (p. 5177) : s'en remet à la sagesse du Sénat sur l'amendement n° 4 de M. Louis Minetti (dispositions particulières à certains massifs forestiers pour éviter la construction sur les sols forestiers incendiés) - Demande le retrait de l'amendement n° 5 de M. Louis Minetti (reconquête économique et humaine des espaces forestiers et utilisation des eaux usées) - S'oppose à l'amendement n° 6 de M. Louis Minetti (utilisation de la technique du couvre-feu ; responsabilité du représentant de l'Etat) - Après l'art. 31 (p. 5180) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Pierre Lacour, n° 8 (retour aux critères anciens pour déterminer les eaux libres et les eaux closes ; article L. 231-3 du code rural) et n° 9 (permettre la capture à la ligne de poissons dans les piscicultures nouvellement créées) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 3 de M. Dreyfus-Schmidt (reporter de deux ans l'application de certaines des dispositions de la loi de 1984).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 191 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Après l'art. 34 : (p. 5365) son amendement n° 1 : soustraire à la taxe intérieure sur les produits pétroliers les esters d'huiles de colza et de tournesol ; adopté avec l'ensemble du texte proposé par la CMP.

MILLAUD (Daniel), sénateur de la Polynésie française (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Juge suppléant de la Haute Cour de justice.

Membre titulaire du conseil d'administration de la Société de radiodiffusion et de télévision France Outre-mer (RFO).

Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-

820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 248 (JO Débats du 12 octobre 1990) (p. 2709) - Ministère : Affaires sociales - *Refus de la Caisse nationale d'assurance-maladie de prendre en charge les préparations officinales homéopathiques unitaires* - (Réponse : JO Débats du 27 octobre 1990) (p. 3068) - Sécurité sociale (prestations).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)] - (17 avril 1990) - Discussion générale (p. 313) :** déplore l'insuffisance du temps dont disposait la délégation sénatoriale envoyée en mission en Polynésie française par la commission des lois, pour apprécier les problèmes locaux dans toute leur complexité - Constate un trouble profond de la société polynésienne - S'interroge sur l'opportunité de la déclaration d'urgence dont est frappé ce projet - Dénonce deux erreurs dans l'exposé des motifs : absence de consultation des représentants de l'opposition locale au cours de l'élaboration de ce projet et absence d'avis de l'assemblée territoriale - (p. 314) : rétablissement du nombre maximum de dix ministres - Estime qu'un certain nombre de propositions nouvelles n'ont pas été suffisamment étudiées : création des conseils d'archipel - Création d'une chambre territoriale des comptes - Regrette l'absence d'extension au territoire des règles de la comptabilité publique en France - Souligne l'urgence de reprendre la réforme du statut des communes de Polynésie abandonnée il y a dix ans - Problème du statut de l'élu communal et de la situation des sociétés d'économie mixte - Souhaite le transfert total au territoire du contrôle de l'immigration - Problème de la dépendance du Parlement de la République à l'égard de la Commission de Bruxelles et de la Cour de justice européenne - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 319) : son amendement n° 30 : 1°) consultation de l'assemblée territoriale avant signature de tout traité international applicable dans le territoire ; rejeté ; 2°) : application dans le territoire des dispositions d'un traité international ; rejeté - **Art. 1^{er} (aménagement des compétences de l'Etat)** (p. 320) : son amendement n° 60 : extension à la Polynésie française des dispositions concernant le régime comptable applicable en métropole ; adopté - (p. 321) : ses amendements n° 31 : suppression du paragraphe I relatif aux compétences de l'Etat ; retiré ; n° 32 : possibilité pour le territoire de définir les conditions d'exercice de la profession d'avocat ; rejeté ; et n° 33 : participation de l'Etat aux charges financières dans le domaine pénitentiaire ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 323) : son amendement n° 34 : élaboration de la convention relative à l'exercice des compétences en matière d'exploration et d'exploitation des ressources du fond de la mer, sans prendre en compte les réglementations de la Communauté européenne ; rejeté - **Après l'art. 1^{er}** : son amendement n° 35 : institutions du territoire constituées du Gouvernement du territoire, de l'assemblée territoriale et du conseil économique, social et culturel ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 8 ; puis retiré (p. 335) - **Art. 2 (composition et formation du Gouvernement du territoire)** (p. 324) : son amendement n° 36 : notification par le président du Gouvernement au haut commissaire et au président de l'assemblée territoriale des fonctions dont sont chargés les autres ministres et de leurs attributions ; rejeté - **Art. 3 (renforcement des compétences du conseil des ministres du territoire et de son président)** (p. 325) : ses amendements, n° 38 : suppression de la mention, sous réserve des engagements internationaux et des dispositions prises pour leur application, pour l'exercice du pouvoir de contrôle du conseil des ministres ; et n° 39 : suppression de la précision qui subordonne le contrôle des transferts immobiliers par le territoire au souci de favoriser le développement économique de la Polynésie française dans le respect de son identité ; adoptés - (p. 326) : son amendement n° 63 : soumission à autorisation des cessions d'actions de sociétés commerciales quand des biens immo-

biliers ou des participations immobilières constituent 75 % ou plus de l'ensemble des actifs figurant à leur bilan ; adopté - (p. 327) : ses amendements n° 64 : compétences du Gouvernement du territoire en matière de déclaration d'utilité publique et de cessibilité ; et n° 41 : compétences du Gouvernement du territoire en matière de contrôle de l'immigration ; rejetés ; et n° 40 : suppression des deux dernières phrases du paragraphe III de cet article pour l'article 28 de la loi du 6 septembre 1984 relatives à l'attribution d'autorisations d'investissements directs étrangers en Polynésie française ; adopté - (p. 328) : ses amendements n° 42 : possibilité pour le comité consultatif de surseoir à statuer et de demander au haut commissaire de diligenter une enquête avant de se prononcer ; rejeté ; et n° 43 : subordination de l'exercice du pouvoir réglementaire du président du Gouvernement du territoire en ce qui concerne les décisions individuelles à une délégation accordée par le conseil des ministres ; adopté - (p. 329) : ses amendements n° 44 : possibilité pour le président du Gouvernement de conduire des négociations avec les Etats et territoires de la région Pacifique pouvant aboutir à des accords de coopération économique, commerciale, industrielle ; retiré ; n° 45 : transfert de la compétence en matière d'accords intéressant la desserte maritime et aérienne de la Polynésie française de l'Etat au territoire ; rejeté ; et n° 46 : suppression du paragraphe VIII de cet article qui abroge les dispositions du premier alinéa de l'article 41 de la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984, relatives aux attributions du conseil des ministres ; adopté - **Art. 4 (renforcement de l'autonomie de l'assemblée territoriale et allègement des règles de quorum)** : son amendement n° 47 : augmentation de la durée des sessions de l'assemblée territoriale ; adopté - (p. 331) : son amendement n° 48 : assouplissement des conditions de quorum nécessaires pour les délibérations de l'assemblée territoriale ; adopté - **Art. 5 (accroissement des effectifs de la commission permanente)** (p. 332) : son amendement n° 49 : 1°) : détermination d'un nombre fixe de membres de la commission permanente ; 2°) : délibération de la commission permanente en séance publique ; adopté - **Art. 6 (renforcement des attributions de la commission permanente)** (p. 333) : son amendement de suppression n° 50 ; adopté - **Avant l'art. 8 (p. 334) :** son amendement n° 51 : fixation par l'assemblée territoriale, sur proposition du conseil des ministres, de la liste des organismes représentés au comité économique et social et du mode de désignation de ses membres ; rejeté - **Art. 8 (comité économique et social)** (p. 336) : son amendement n° 52 : publication obligatoire du règlement intérieur du conseil économique, social et culturel au Journal officiel de la Polynésie française ; adopté - Se déclare favorable à l'amendement n° 23 de la commission (droit d'autosaisine du conseil économique, social et culturel dans ses domaines de compétence) - **Art. 9 (conseils consultatifs d'archipel)** (p. 338) : son amendement n° 56 : motivation obligatoire de toute décision du Gouvernement du territoire qui s'écarte de l'avis exprimé par le conseil d'archipel ; rejeté - **Art. 11 (contrôle préalable sur l'engagement des dépenses du territoire - Chambre territoriale des comptes)** (p. 339) : son amendement n° 61 : extension aux communes de moins de 2 000 habitants du contrôle de la chambre territoriale des comptes ; adopté - **Art. 12 (rôle consultatif du tribunal administratif)** (p. 340) : son amendement n° 57 : possibilité pour le Gouvernement et l'assemblée territoriale de consulter le tribunal administratif sur toute question relevant de sa compétence ; adopté - **Après l'art. 12 :** son amendement n° 58 : concours financier de l'Etat à la demande du territoire dans le domaine de l'éducation et notamment de l'enseignement privé ; adopté - **Après l'art. 14 :** son amendement n° 62 : extension au territoire de la Polynésie française, de la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public ; adopté.

- **Projet de loi créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, relatives aux fondations - Deuxième lecture [n° 327 (89-90)] - (13 juin 1990) - Art. 3 (régime juridique de la fondation d'entreprise)** (p. 1542) : son amendement n° 4 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 26 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 399 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2088, 2089) :** crise de confiance de la population tahitienne à l'égard de la classe politique - Souhaite le maintien de la responsabilité de l'Etat pour l'établissement des règles du régime comptable, financier et budgétaire - Participation des maires délégués aux conseils des archipels : absence de droit de vote - Préparation du renouvellement de la décision d'association de la Polynésie française à la CEE : étouffement prévisible de l'autonomie, en l'absence de clause de sauvegarde - Demande le rejet des conclusions de la CMP - **Explication de vote sur l'ensemble :** attachement à l'orthodoxie de la gestion des fonds publics - Chambre territoriale des comptes.

Nouvelle lecture [n° 438 (89-90)] - (29 juin 1990) - Question préalable (p. 2304, 2305) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - **Conseils d'archipel - Rôle purement consultatif des maires délégués - Tutelle budgétaire et financière de l'Etat nécessaire à la prévention des dérives de gestion - Chambre territoriale des comptes.**

- **Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service [n° 373 (89-90)] - (5 octobre 1990) - Art. 38 (application outre-mer) (p. 2546) déplore le défaut de consultation de l'assemblée territoriale de Polynésie française.**

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Après l'art. 47 (p. 2874) :** suggère à M. Jean-Luc Mélenchon de modifier son amendement n° 36 (application dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie de la loi du 17 juillet 1978 améliorant les relations entre l'administration et le public et de la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs) dans la rédaction de l'amendement analogue initialement déposé par le Gouvernement sous le n° 39 pour éviter tout risque d'inconstitutionnalité.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 5 (conditions d'accès à la profession d'avocat) (p. 3249) :** sur l'amendement n° 29 de la commission (conditions de nationalité), son sous-amendement n° 8 ; adopté - (p. 3252) : intervient à propos de l'amendement n° 186 de M. Michel Darras (cas des avocats ayant la qualité de réfugié ou d'apatride).

Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3555) : insuffisance de la réglementation de l'exercice du droit - Importance de la défense du droit écrit français et de la pleine satisfaction tant des usagers que des professionnels du droit - Au nom du groupe de l'Union centriste, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)] - Suite de la discussion - (19 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3599) :** exercice des professions libérales sous forme de sociétés - Limitation du recours aux capitaux extérieurs - (p. 3600) : lutte contre la concurrence - Au nom du groupe de l'Union centriste, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Après l'art. 2 (p. 3702) :** son amendement n° 1-67 : exonération de l'impôt sur le revenu pour les Français résidant dans un territoire d'outre-mer s'ils n'ont aucun revenu de source française ; devenu sans objet - (p. 3705) : soutient l'amendement n° 1-66 de M. Xavier de Villepin (bénéfice pour les inventeurs d'une réfaction d'assiette égale à 50 % du montant des rémunérations perçues sur les brevets d'invention qu'ils ont déposés) - **Après l'art. 2 ter (p. 3706) :** soutient l'amendement n° 1-162 de M. Xavier de Villepin (déduction fiscale en faveur des souscriptions faites dans le cadre de la loi du 11 juillet 1985 sur

le développement de l'économie sociale) - **Art. 3 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués) (p. 3709) :** soutient les amendements n° 1-68 de M. Xavier de Villepin (abaissement du taux de l'impôt sur les bénéfices réinvestis pour la tranche de bénéfice inférieure à un million de francs) et n° 1-254 de M. Jean Arthus (exclusion de l'assiette de l'impôt sur les sociétés des plus-values nettes à long terme portées à la réserve spéciale, celles-ci étant imposées au taux de 42 % lors de leur redistribution) - **Après l'art. 3 (p. 3710) :** soutient l'amendement n° 1-70 de M. Michel Souplet (alignement du régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée sur celui des autres sociétés civiles).

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers) (p. 3748) : soutient l'amendement n° 1-72 de M. Xavier de Villepin (suppression de la double imposition sur le fioul domestique utilisé comme combustible, sur le coke de pétrole, sur les huiles lubrifiantes ainsi que sur les préparations lubrifiantes) - **Avant l'art. 11 A (p. 3775) :** soutient l'amendement n° 1-91 de M. Louis Jung (élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession) - **Avant l'art. 11 (p. 3777) :** soutient les amendements de M. Michel Souplet, n° 1-92 (simplification des règles fiscales applicables aux mutations à titre gratuit des biens supportant un bail à long terme), n° 1-87 (élévation de 500 000 à 750 000 francs de la limite au-dessous de laquelle la première cession d'un bail rural donné à bail à long terme ou de parts de GFA bénéficie d'une exonération totale de droits de mutation), et n° 1-93 (exonération des droits de mutation à titre gratuit des biens agricoles à concurrence de 100 000 francs sous réserve de leur conservation dans le patrimoine et du maintien de leur affectation durant au moins cinq ans) - (p. 3778) : soutient l'amendement n° 1-94 de M. Michel Souplet (exonération totale des droits de mutation à titre gratuit des biens professionnels agricoles valant moins de 500 000 francs et de 50 % lorsque leur valeur excède cette somme) - **Art. 11 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 3780) :** soutient l'amendement n° 1-95 de M. Xavier de Villepin (exclusion de la résidence principale de l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune) - **Art. 13 (imposition des plus-values de cession de titres non cotés) (p. 3784) :** soutient l'amendement n° 1-101 de M. Michel Souplet (application des dispositions de cet article pour l'imposition des plus-values réalisées à compter du 1^{er} janvier 1991) - (p. 3785) : soutient l'amendement n° 1-97 de M. Paul Caron (possibilité pour les plus-values réalisées dans le cadre de l'article 160 d'être compensées avec les moins-values résultant de la cession de droits sociaux ne relevant pas de cet article, réalisées au cours de la même année ou reportables au titre des années antérieures).

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4116, 4117) : absence de clarté de la présentation des documents budgétaires relatifs à l'outre-mer - Balance, positive pour la métropole, des transferts publics et bancaires entre la métropole et l'outre-mer, établie par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, IEDOM - Fonction publique en Polynésie française ; administration pénitentiaire ; protection sociale - Examen de l'adaptation aux territoires d'outre-mer des textes relatifs à la fonction publique communale et territoriale - Prochain dépôt d'un projet de loi étendant les dispositions des lois de décentralisation aux communes de Polynésie française - Fiscalité communale - Dispositions comptables et budgétaires applicables en Polynésie française - Négociations sur la décision d'association à la CEE - S'abstiendra sur ce projet de budget.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4303) : situation des assujettis à la sécurité sociale séjournant dans le territoire de la Polynésie française - Corrélation entre cotisations et prestations.

- **Projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale**

de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française - *Deuxième lecture* [n° 162 (90-91)] - Art. 15 (19 décembre 1990) (*dispositions en matière d'expropriation*) (p. 5343) : dispositions relatives à l'organisation du territoire et à ses compétences - Article allant à l'encontre des principes constitutionnels - Demande le rejet de l'article 15.

MINETTI (Louis), sénateur des Bouches-du-Rhône (C).

NOMINATIONS

- secrétaire de la commission des affaires économiques.
- secrétaire de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.
- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

- Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'espace forestier et rural méditerranéen [n° 279 (89-90)] (3 mai 1990) - Bois et forêts.
- Participation au rapport d'information*, fait au nom de la commission des affaires économiques, à la suite d'une mission effectuée en Tchécoslovaquie, Pologne et Hongrie ainsi qu'à Moscou du 28 février au 14 mars 1990 pour étudier l'évolution économique de ces pays et leurs relations économiques, commerciales et financières avec la France [n° 285 (89-90)] (9 mai 1990) - Europe de l'Est.
- Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'indemnisation des victimes des incendies de l'espace forestier et rural [n° 292 (89-90)] (15 mai 1990) - Calamités et catastrophes.
- Proposition de loi*, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'aménagement des navires pour renforcer la prévention en matière de pollution [n° 393 (89-90)] (19 juin 1990) - Environnement.
- Avis*, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Consommation et concurrence - [n° 87 (90-91) tome 8] (21 novembre 1990).
- Rapport*, fait au nom de la commission des affaires économiques, 1°) sur sa proposition de loi [n° 279 (89-90)] dépo-

sée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'espace forestier et rural méditerranéen ; 2°) sur sa proposition de loi [n° 292 (89-90)] déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à l'indemnisation des victimes des incendies de l'espace forestier et rural [n° 155 (90-91)] (12 décembre 1990) - Bois et forêts .

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 100 (*JO Débats* du 12 juin 1990) (p. 1493) - Ministère : Environnement - *Politique de l'eau* - (Retirée : octobre 1990) - Eau et assainissement.

Questions orales sans débat :

- n° 134 (*JO Débats* du 25 octobre 1989) (p. 2704) - Ministère : Fonction publique - *Revendications des personnels des douanes des Bouches-du-Rhône* - (Caduque : octobre 1990) - Douanes.
- n° 182 (*JO Débats* du 7 avril 1990) (p. 159) - Ministère : Premier ministre - *Mesures relatives à la prévention des feux de forêts* - (Réponse : *JO Débats* du 12 mai 1990) (p. 793) - Incendies.
- n° 183 (*JO Débats* du 7 avril 1990) (p. 159) - Ministère : Environnement - *Perception d'une taxe sur les eaux d'irrigation par l'agence de bassin Rhône-Méditerranée-Corse* - (Réponse : *JO Débats* du 12 mai 1990) (p. 792) - Eau et assainissement.
- n° 238 (*JO Débats* du 27 septembre 1990) (p. 2069) - Ministère : Equipement - *Choix du tracé du TGV Méditerranée* - (Réponse : *JO Débats* du 13 octobre 1990) (p. 2737) - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).
- n° 241 (*JO Débats* du 3 octobre 1990) (p. 2431) - Ministère : Environnement - *Situation de l'espace rural et forestier en Provence et Corse* - (Réponse : *JO Débats* du 13 octobre 1990) (p. 2738) - Bois et forêts.
- n° 242 (*JO Débats* du 3 octobre 1990) (p. 2432) - Ministère : Environnement - *Inquiétude des populations vis-à-vis des problèmes de l'eau* - (Réponse : *JO Débats* du 13 octobre 1990) (p. 2740) - Eau et assainissement.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution* [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - Art. 16 (*concours de l'Etat à l'exécution des titres exécutoires*) (p. 826) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (droit à réparation en cas de refus de l'Etat de prêter son concours) - Art. 20 (*pénétration dans le domicile du débiteur*) (p. 832) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 83 de M. Michel Dreyfus-Schmidt.
- *Rappel au règlement* : article 22-1 du règlement ; intervention du Gouvernement français dans les événements du Gabon (29 mai 1990) (p. 1092).
- *Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault* [n° 276 (89-90)] - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Avant l'art. 1^{er} (p. 1120) : se déclare favorable à l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (maintien en vigueur du statut actuel du personnel de la Régie nationale des usines Renault) - Art. 1^{er} (*statut de la Régie Renault*) (p. 1127) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de Mme Hélène Luc (missions confiées à la Régie nationale des usines Renault instituée par l'article 7 de l'ordonnance du 16 janvier 1945) - Privatisation rampante de la Régie Renault - (p. 1129) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de Mme Jacqueline Frayssé-Cazalis (maintien du statut de la Régie Renault prévu par l'ordonnance du 16 janvier 1945) - Rappelle les motifs de la nationalisation des usines Renault par le Général de Gaulle en 1945.
- *Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires* - *Nouvelle lecture*

[n° 443 (89-90)] - (29 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2287) : vote du groupe communiste contre ce texte.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** - *Nouvelle lecture* [n° 450 (89-90)] - (29 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2297, 2298) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation de prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées** - *Nouvelle lecture* [n° 448 (89-90)] - (29 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2300) : absence de prise en compte des amendements déposés par le groupe communiste en première lecture relatifs au rôle du conseil d'établissement et à la prise en compte, dans la revalorisation annuelle du prix de séjour, de l'évolution du revenu des personnes âgées - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 424 (89-90)] - (29 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2303) : estime que la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux est décisive dans le combat contre le trafic de stupéfiants - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'adoption de ce texte qui a été amélioré par les travaux de la commission mixte paritaire, CMP.

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe** - *Deuxième lecture* [n° 451 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Question préalable** (p. 2312) : estime que le dépôt de cette question préalable par la majorité sénatoriale avant même la discussion générale constitue une pure démarche politicienne - Dénonce la discussion imposée récemment au Sénat d'une proposition de loi au caractère xénophobe - Rappelle que la proposition de loi communiste qui est à l'origine de ce texte avait été déposée en 1987 - Estime que les tribunaux sont désarmés pour condamner avec suffisamment de sévérité les auteurs de délits racistes et antisémites - Dénonce les dangers des thèses révisionnistes - Se déclare opposé à l'adoption de la motion n° 1 de la commission, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes** [n° 218 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Renvoi en commission** (p. 2319) : sa motion n° 22 tendant au renvoi à la commission; rejetée - Déploire la précipitation avec laquelle le Sénat a été saisi de ce texte - Dénonce l'attitude du Gouvernement à l'égard du Parlement - Absence d'audition de l'Association des maires de France et de l'Association des présidents de conseils généraux - (p. 2320) : signale que ce texte n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale - Evoque la décision gouvernementale prise arbitrairement sur le tracé du TGV Sud-Est ainsi que sur les autoroutes A 16 et A 14 - Souhaite que le Parlement puisse examiner globalement les problèmes d'environnement.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2583) : endettement des agriculteurs - Négociations du GATT; soumission de la politique agricole commune, PAC, aux objectifs des Etats-Unis - Conséquences néfastes pour les éleveurs de viande ovine du règlement communautaire ovin; chute des cours - Sécheresse; abandon d'une politique nationale d'irrigation - (p. 2584) : chute du revenu agricole - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Difficultés des producteurs de fruits et légumes - Politique de suppression d'exploitations et de concentration des productions; déséquilibres écologiques et économiques; désertification; incendies de forêts - Encouragement à l'installation des jeunes agriculteurs.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme** [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2679) : importance de la publicité télévisée ou cinématographique - (p. 2680) : nécessité de rechercher les causes de l'alcoolisme et du tabagisme - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 2693) : soutient l'amendement n° 136 de M. Paul Souffrin (obligation au médecin, lors de l'examen médical pré-nuptial d'informer le futur époux ou la future épouse des risques d'une consommation excessive de tabac ou d'alcool) - (p. 2694) : soutient l'amendement n° 137 de M. Paul Souffrin (obligation pour le médecin d'informer la femme enceinte des risques encourus par une consommation excessive de tabac ou d'alcool) - (p. 2696) : soutient l'amendement n° 140 de M. Paul Souffrin (prise en charge par l'Etat des dépenses de prévention et de traitement du tabagisme et de l'alcoolisme).

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 16** (p. 3718) : ses amendements, soutenus par M. Robert Vizet, n° I-21 : possibilité pour les agriculteurs en difficulté, certifiés et assujettis au régime du bénéfice réel, de retenir une provision de 25 % sur la totalité du bénéfice et ce, dans la limite de 50 000 francs; et n° I-164 : élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 50 000 francs; devenus sans objet - **Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers)** (p. 3748) : son amendement n° I-165, soutenu par M. Robert Vizet : suppression de la limitation à 50 % de la déduction du montant de la taxe pour 1991; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 23 (suppression et aménagement d'aides fiscales)** (p. 3821) : son amendement n° I-167, soutenu par M. Robert Vizet : rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole; adopté - **Art. 35 (majoration des tarifs des droits de timbre relatifs au permis de chasser)** (p. 3852) : son amendement de suppression n° I-40, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet; rejeté.

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) (p. 4140) : hausse des cotisations des exploitants agricoles - Agriculteurs en difficulté - Souhaite l'affectation au BAPSA de l'excédent résultant de l'exécution du budget de 1990 - Manifestations d'agriculteurs - Problème des jeunes agriculteurs.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4170) : friches - Viticulture - Calamités et catastrophes : sécheresse - Irrigation - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Fonds d'intervention pour le développement en montagne, FIAM - (p. 4171) : indemnité spéciale de montagne, ISM - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Zones de montagne - Zones rurales - **Examen des crédits - Etat B - Titre IV** (p. 4202) : son amendement n° II-40 : réduction incitative des crédits dans le but d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'installation des jeunes agriculteurs; rejeté.

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) : présente l'intervention de M. Félix Leyzour (p. 4243) : insuffisance du projet de budget - Métiers d'art - Centre de gestion agréé - TVA - Comptabilité - (p. 4244) : aide au « dernier commerce » - Loi Royer - Projet de loi sur le travail du dimanche - Absention du groupe communiste sur ce projet de budget.

Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation) - (7 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (consommation et concurrence) (p. 4699) : avancées du droit de la concurrence - Mise en oeuvre de la loi relative au surendettement des particuliers et des familles - Transformation de l'Institut national de la consommation, INC, en établissement public industriel et commercial, EPIC - Campagnes de prévention des accidents domestiques - Subventions aux associations de consommateurs - Direction générale

rale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF - Projet de code de la consommation ; publicité comparative ; sanction de l'abus de faiblesse ; institution d'une action de groupe restreinte étendant au domaine civil le droit d'une association représentative de consommateurs de saisir le juge - Politique de qualité des produits : répression des fraudes, notamment dans le domaine agroalimentaire ; label - A titre personnel, juge nécessaire une protection accrue du consommateur dans le contexte du grand marché européen et du libéralisme économique.

- **Projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt [n° 118 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - **Art. 12 (statut des personnels)** (p. 5174) : question au ministre : permettre aux ouvriers forestiers de bénéficier du statut de fonctionnaire - **Art. 15 (contenu de l'arrêté d'aménagement)** (p. 5175) : sa proposition de loi relative à l'espace forestier et rural méditerranéen - Plan pluriannuel de sauvegarde, de reconstitution et de mise en valeur de l'espace forestier et rural méditerranéen - Proposition précise de son rapport présenté au nom de la commission des affaires économiques et du Plan - **Après l'art. 18 bis** (p. 5176) : son amendement n° 4 : dispositions particulières à certains massifs forestiers pour éviter la construction sur les sols forestiers incendiés ; adopté - (p. 5178) : son amendement n° 5 : reconquête économique et humaine des espaces forestiers et utilisation des eaux usées ; retiré - Son amendement n° 6 : utilisation de la technique du couvre-feu ; responsabilité du représentant de l'Etat ; retiré.

MIROUDOT (Michel), sénateur de la Haute-Saône. (UREI).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.
- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (*JO Lois et décrets* du 15 juin 1990).

Membre titulaire du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.

Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou Membre titulaire du conseil d'administration de la société de programme France Régions 3 (FR3) Est nommé membre titulaire de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (*JO Lois et décrets* du 26 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 239 (89-90)] relatif à la réunion des musées nationaux [n° 275 (89-90)] (3 mai 1990) - **Secteur public.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Culture** - [n° 86 (90-91) tome 1] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 108 (*JO Débats* du 21 juin 1990) (p. 1926) - Ministère : Budget - **Reconduction des taxes parafiscales en faveur de**

l'industrie du textile et de l'habillement - (Retirée : octobre 1990) - **Industrie textile.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)]** - (18 avril 1990) - **Art. 1^{er} (Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux)** - **Art. L. 326-3 du code de la santé publique (droits des malades hospitalisés sans leur consentement)** (p. 380) : sur l'amendement n° 9 de M. Jean Dumont, rapporteur (information du malade hospitalisé sur sa situation juridique et ses droits ; possibilité de recevoir librement la visite d'un ministre du culte de son choix), son sous-amendement n° 44 : possibilité pour le malade d'émettre ou de recevoir des courriers personnels, après avis d'un psychiatre de l'établissement ; rejeté.

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - **Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales)** - **Art. L. 338 du code de la santé publique (levée du placement sur demande d'un tiers)** (p. 508) : son amendement n° 45 : consultation du malade avant toute levée du placement ; retiré - **Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement)** (p. 509) : ses amendements, n° 46 : en cas d'opposition, décision du conseil de famille devant intervenir dans un délai d'un mois ; adopté ; et n° 47 : opposition du malade à la levée du placement ; retiré - **Art. L. 340 (notification de la sortie)** (p. 512) : son amendement n° 48 : délai de notification ; adopté - **Art. L. 341 (registre de l'établissement)** (p. 513) : son amendement n° 49 : délai de transcription sur le registre des renseignements relatifs au malade ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 530) : vote favorable des sénateurs de l'UREI sur ce texte, amendé avec sagesse par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la Réunion des musées nationaux [n° 239 (89-90)]** - (9 mai 1990) - **Rapporteur** - **Discussion générale** (p. 687, 688) : projet de loi visant à la transformation du statut de la Réunion des musées nationaux d'établissement public administratif en établissement public industriel et commercial, et à la modification du statut du personnel de cet établissement - Volonté d'encouragement de l'accroissement très rapide des activités commerciales de la Réunion des musées nationaux : ouverture de nouveaux musées nationaux, aménagement de nouveaux espaces d'accueil du public dans les musées existants, implantation de points de vente à l'extérieur des musées - Soumission de la Réunion des musées nationaux, sous réserve de certaines dérogations, aux dispositions de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public ; maintien de la subordination de l'établissement à la direction des musées de France.

- **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 193, 89-90) portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les autres départements [n° 331 (89-90)] - (8 juin 1990) - **Après l'art. 2** (p. 1429) : soutient l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (adjudication des lots de chasse dans les forêts domaniales ; introduction d'un droit de priorité au preneur en place, par analogie avec les régimes d'Alsace et de Moselle).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Culture et communication - **Culture** - (26 novembre 1990) - **Rapporteur** pour avis de la commission des affaires culturelles (p. 3965) : confusion sur les véritables priorités - **Bibliothèque de France** - (p. 3966) : sauvegarde du patrimoine monumental - **Politique des musées** - **Centre national d'art et de culture Georges Pompidou** - Répartition déséquilibrée du développement culturel entre Paris et la province - **Bibliothèque de France** - **Grand Louvre** - **Opéra de Paris** - (p. 3967) : orchestres symphoniques - **Bibliothèque universitaire de Harvard** - **Bibliothèque publique de New-York** - **British Library** - **Stockage des livres** - **Conditions**

thermo-hygro-métriques - Inadaptation de l'architecture de la future Bibliothèque à la conservation des livres - (p. 3968) : avis défavorable à l'adoption des crédits du ministère de la culture - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 3983) : son amendement n° 11-9 tendant à réduire les crédits du Titre III ; adopté - **Etat C - Titre VI** : son amendement n° 11-10 tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement ; adopté.

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4218) : président du groupe des sénateurs anciens combattants - Plan de revalorisation des pensions des veuves de guerre - Gel des hautes pensions - Réforme du calcul des suffixes - Caractère révisable des pensions - Réforme du rapport constant - Revendication des anciens combattants d'Afrique du Nord - (p. 4219) : retraite mutualiste - Crédits d'action sociale de l'Office national des anciens combattants, ONAC, en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord chômeurs en fin de droits - Qualité de ressortissant de l'ONAC des veuves d'anciens combattants - Harkis ; cristallisation des pensions - « Politique de la mémoire ».

MISSOFFE (Hélène), sénateur du Val-d'Oise (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

Membre titulaire du Comité national des retraités et personnes âgées.

Membre titulaire du Haut Conseil du secteur public.

Membre titulaire du Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

- Est nommée membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (*JO* Lois et décrets du 20 décembre 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions res-

tant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 344 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 382 (89-90)] (13 juin 1990) - **Travail**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 427 (89-90)] (26 juin 1990) - **Travail**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 443 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 445 (89-90)] (28 juin 1990) - **Travail**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 109 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 140 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Emploi**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 188 (90-91)] (18 décembre 1990) - **Emploi**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement** [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 33) : importance du logement en matière de politique familiale - Extension du champ de l'aide personnalisée au logement, APL - Nécessaire adaptation des conditions d'attribution de l'APL - Inadéquation de l'offre et de la demande de logement - Question de l'affectation du 1 % logement - Insuffisance du suivi social des lois en faveur de l'insertion : revenu minimum d'insertion, RMI ; hébergement par des particuliers de personnes âgées à titre onéreux - Extension du tiers payant - (p. 34) : problème de la lutte contre la constitution de ghettos - Insuffisance des constructions de logements locatifs dans le secteur social.

Suite de la discussion - (4 avril 1990) - **Art. 1^{er} A (affirmation du droit au logement)** (p. 45) : son amendement n° 92, soutenu par M. Maurice Lombard : affirmation du droit au logement pour toute famille ; adopté - **Art. 1^{er} (définition du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées)** (p. 51) : son amendement n° 93 ; retiré.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges** [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - **Art. 3 (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement)** (p. 296) : sur l'amendement n° 27 de M. Lucien Lanier, rapporteur (présentation d'un rapport annexé au projet de loi de finances appréciant pour chaque département l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements de l'enseignement secondaire du premier cycle et l'état du

patrimoine transféré), son sous-amendement n° 33 : établissements d'enseignement privé sous contrat ; adopté - (p. 297) : Loi Falloux - Après l'art. 3 (p. 298) : son amendement n° 28 : possibilité d'aide du département aux établissements privés sous contrat ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants** [n° 208 (89-90)] - (10 mai 1990) - Art. 1^{er} (*référence aux enfants mannequins dans le code du travail*) (p. 741, 742) : son amendement n° 26, soutenu par M. Jean Simonin : « Emploi des mineurs de moins de 16 ans dans la publicité et la mode » ; adopté - Après l'art. 3 (p. 751) : se déclare opposée à l'amendement n° 59 de Mme Marie-Claude Beaudeau (activité de mannequin interdite avant l'âge de deux ans ; horaires de travail quotidien des enfants mannequins).

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires** [n° 344 (89-90)] - (20 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1871) : accord national interprofessionnel signé le 24 mars 1990 - Rapport du Gouvernement sur le recours aux contrats à durée déterminée ou au travail temporaire - Chômage - Brièveté excessive des périodes d'essai fixées par les conventions collectives - Texte en projet : encouragement à la flexibilité interne - Contrôle de l'application des mesures de prévention des accidents du travail survenant à des salariés intérimaires - Recours aux contrats à durée déterminée en cas de commande exceptionnelle ; discrimination entre les commandes nationales et les commandes destinées à l'exportation - (p. 1872) : requalification en contrat à durée indéterminée - Droit spécifique au congé de formation - Prévention des accidents du travail - Réserve sur le droit d'ester en justice des syndicats sans mandat du salarié - Propose l'adoption de ce projet de loi, assorti des amendements de la commission - Art. 1^{er} A (*finalité de la loi*) (p. 1882) : son amendement n° 1 : suppression des deux derniers alinéas relevant de l'exposé des motifs et dépourvus de valeur normative ; adopté - Avant l'art. 1^{er} (p. 1883) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Hector Viron (gestion prévisionnelle concertée de l'emploi) - Art. 1^{er} (*cas de recours au contrat à durée déterminée*) (p. 1884, 1885) : ses amendements rédactionnels n° 2 ; adopté ; et n° 3 ; retiré - S'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 55 (accord des institutions représentatives du personnel dans le cas de conclusion d'un contrat à durée déterminée après départ définitif d'un salarié précédant la suppression du poste qu'il occupait), n° 56 et n° 58, limitant les cas de recours au contrat de travail à durée déterminée, et n° 57 (accord des institutions représentatives avant conclusion) - Art. 2 (*durée et renouvellement du contrat de travail à durée déterminée*) (p. 1886) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 59 (réduction de la durée totale du contrat) et n° 60 de cohérence - Ses amendements n° 4 et n° 5, de précision ; n° 6 et n° 8, supprimant la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle ; et n° 7, rédactionnel ; adoptés - Art. 3 (*interdiction temporaire de recourir au contrat à durée déterminée après un licenciement pour motif économique*) (p. 1888, 1889) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 61 (allongement de la durée d'interdiction), n° 62 (extension aux postes non concernés par le licenciement) et n° 63 (suppression des dérogations, notamment dans le cas d'une commande exceptionnelle) - Son amendement n° 10 : suppression de la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle ; adopté - Art. 3 bis (*cas d'interdiction du recours au contrat de travail à durée déterminée*) : son amendement n° 11 : nouvelle rédaction des dispositions relatives aux travaux dangereux ; adopté après rectification - (p. 1890) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Hector Viron (suppression du droit d'autorisation à dérogation exceptionnelle conféré au directeur départemental du travail et de l'emploi) - Art. 4 (*caractère écrit du contrat de travail à durée déterminée*) (p. 1891) : ses amendements n° 12 et n° 13, de précision, et n° 14 : délai de transmission du contrat de travail aux salariés ; adoptés - Art. 5 (*remunération du salarié sous contrat à durée déterminée*) : son amendement rédactionnel n° 15 ; adopté - (p. 1892) : accepte l'amendement n° 82 de M. Louis Moi-

nard (indemnité de congés payés : dérogation dans le cas d'un contrat à caractère saisonnier conclu dans le secteur agricole) - Accord national interprofessionnel du 24 mars 1990 - non-participation de la FNSEA - Art. 6 (*indemnité de fin de contrat à durée déterminée*) (p. 1895) : ses amendements rédactionnels n° 16, n° 17 et n° 18 ; adoptés - S'oppose aux amendements n° 65 (montant de l'indemnité) et n° 66 (cas du travail saisonnier) de M. Hector Viron - (p. 1896) : s'oppose aux amendements n° 67 (cas du refus par le salarié d'un contrat de travail à durée indéterminée pour occuper un emploi équivalent) et n° 68 (privation en cas de faute lourde) du même auteur - Son amendement n° 19 : mention des associations intermédiaires ; retiré - Art. 7 (*dispositions de coordination*) : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Hector Viron (interdiction sans exception de tout recours à un emploi sous contrat à durée déterminée à l'expiration d'un précédent contrat de même nature) - Son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - Avant l'art. 7 bis (p. 1897) : son amendement n° 21 : procédure accélérée de requalification du contrat à durée déterminée : rétablissement de la phase de conciliation ; adopté - Art. 7 bis (*procédure accélérée de requalification*) : son amendement n° 22 de suppression en conséquence de l'adoption du n° 21 ; adopté - Art. 7 ter (*droit d'ester en justice des organisations syndicales avec un mandat tacite de l'intéressé*) : s'oppose à l'amendement n° 47 de M. André Jourdain (mandat obligatoire du salarié ; organisations syndicales représentées dans l'entreprise) - Son amendement n° 23 : mandat obligatoire des salariés ; adopté - Après l'art. 8 (p. 1898) : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Hector Viron (sanction du recours abusif au contrat à durée déterminée) - Art. 9 (*cas du recours au contrat de travail temporaire*) (p. 1899) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 72 et n° 71 limitant les cas de recours au contrat de travail temporaire - Ses amendements rédactionnels n° 25 ; adopté ; et n° 24 ; retiré - Art. 10 (*durée et renouvellement du contrat de travail précaire*) (p. 1900) : ses amendements n° 26 de cohérence ; n° 27 de conséquence ; n° 28, n° 29 et n° 30 relatifs à la suppression de la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle ; adoptés - Art. 10 bis (*cas d'interdiction du recours au travail temporaire*) (p. 1901) : son amendement n° 31 : nouvelle rédaction des dispositions relatives aux travaux dangereux ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 75 de M. Hector Viron (suppression du droit d'autorisation à dérogation exceptionnelle conféré au directeur départemental du travail et de l'emploi) - Art. 12 (*interdiction de recourir à un contrat de travail temporaire après un licenciement économique*) (p. 1902) : s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Hector Viron (interdiction de tout recours au travail temporaire pendant six mois pour les entreprises ayant procédé au licenciement) - Son amendement n° 33 : suppression de la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle ; adopté - Art. 13 (*mentions obligatoires du contrat de mise à disposition*) : son amendement de rectification n° 87 ; adopté - Art. 14 (*mentions obligatoires du contrat de travail temporaire*) : son amendement de rectification n° 88 ; adopté - Art. 15 (*indemnité de précarité d'emploi*) : ses amendements rédactionnels n° 34, n° 35 et n° 36 ; adoptés - (p. 1903) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 77 (montant de l'indemnité), n° 79 (cas du travail saisonnier) et n° 78 (privation en cas de faute lourde) - Art. 17 (*dispositions de coordination*) (p. 1904) : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Hector Viron (interdiction sans exception de tout recours à un emploi sous contrat de travail temporaire à l'expiration d'un précédent contrat de même nature) - Avant l'art. 17 bis : son amendement de cohérence n° 37 ; adopté - Art. 17 bis (*instauration d'une procédure accélérée de requalification du contrat de travail temporaire en contrat à durée indéterminée*) : son amendement de suppression, pour cohérence, n° 38 ; adopté - Art. 17 ter (*droit d'ester en justice des organisations syndicales avec l'accord tacite de l'intéressé*) : son amendement n° 39 : mandat obligatoire du salarié ; adopté - Art. 18 (*congé de formation des salariés sous contrat à durée déterminée*) (p. 1906) : accepte l'amendement n° 83 de M. Louis Moinard (non-application au contrat à durée déterminée à caractère saisonnier conclu dans le secteur agricole) - Son amendement n° 40 : non-application aux entreprises de production cinématographique, audiovisi-

suelle ou des spectacles ; contribution forfaitaire ; adopté - (p. 1907) : son amendement rédactionnel n° 41 ; adopté - Art. 23 (sous-traitance et prêt de main-d'oeuvre illicite ; droit d'ester en justice des organisations syndicales en matière de contrat de marchandage) (p. 1908) : son amendement n° 44 : mandat obligatoire du salarié ; adopté - Art. 26 (formation à la sécurité renforcée des salariés sous contrat à durée déterminée ou en mission d'intérim) (p. 1909) : son amendement n° 84 : établissement de la liste des postes de travail par le directeur départemental du travail en cas de carence du chef d'établissement ; retiré - Art. 27 (information périodique du comité d'entreprise) : son amendement rédactionnel n° 89 ; adopté - Art. 28 (heures de délégation utilisées entre deux missions) (p. 1910) : accepte l'amendement rédactionnel n° 91 du Gouvernement - Art. 29 (coordinations) : son amendement de forme n° 90 ; adopté - Art. 31 (répartition du coût des accidents du travail entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise agricole utilisatrice) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 92 du Gouvernement - Art. 31 bis (rapport au Parlement sur l'évolution du travail précaire) (p. 1911, 1912) : ses amendements n° 45 : recul de la date ; n° 85 : substitution des termes « concernant les contrats à durée déterminée et les contrats de travail temporaire » au terme « précaire » ; n° 86 : modification de la rédaction ; adoptés - Intitulé : son amendement n° 46 : « Projet de loi relatif au contrat à durée déterminée, aux contrats de travail temporaire, à la sous-traitance et au prêt de main-d'oeuvre illicite » ; adopté.

Nouvelle lecture [n° 443 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2280) : échec de la CMP : divergences sur la suppression par le Sénat de la limitation à l'exportation des dérogations pour commande exceptionnelle et l'obligation d'un mandat exprès donné à l'organisation syndicale par le salarié dans le cas d'une instance relative à un litige individuel - Salariés saisonniers des entreprises agricoles - Entreprises du spectacle - Demande l'adoption de ce projet de loi, assorti des amendements de la commission - Art. 2 (p. 2281) : son amendement n° 1 : reprise du texte de l'accord interprofessionnel du 24 mars 1990, relatif à la commande exceptionnelle ; adopté - Art. 3 : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - Art. 7 bis A (étape de conciliation dans la procédure accélérée de requalification du contrat à durée déterminée) (p. 2282) : son amendement de rétablissement n° 3 ; adopté - Art. 7 bis : son amendement de coordination n° 4 ; adopté - Art. 7 ter : son amendement n° 5 : rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat ; adopté - (p. 2283) : Conseil constitutionnel - Art. 10 : son amendement de cohérence n° 6 ; adopté - Art. 12 : son amendement de coordination n° 7 ; adopté - Art. 17 bis A (étape de conciliation dans la procédure accélérée de requalification d'un contrat de travail temporaire en contrat à durée indéterminée) (p. 2284) : son amendement de rétablissement n° 8 ; adopté - Art. 17 bis : son amendement de suppression pour coordination n° 9 ; adopté - Art. 17 ter : son amendement de coordination n° 10 ; adopté - Art. 18 (p. 2285, 2286) : ses amendements n° 11 : exclusion des professions agricoles et des entreprises de production de spectacles du champ d'application des dispositions relatives au congé de formation ; et n° 12 : contribution forfaitaire des entreprises de spectacles ; adoptés - Art. 23 : son amendement de coordination n° 13 ; adopté - Intitulé (p. 2287) : son amendement n° 14 : « Projet de loi relatif au contrat à durée déterminée, au contrat de travail temporaire, à la sous-traitance et au prêt de main-d'oeuvre illicite » ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Avant le Titre 1^{er} (p. 2692) :** se déclare favorable à l'amendement n° 37 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (retrait du tabac et des boissons alcooliques de la liste des produits servant à établir l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE) - Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 1^{er} de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition des produits du tabac) (p. 2704) : se déclare favorable à l'amendement n° 2 de la commission (interdiction de vente de tabac à des mineurs de moins de 16 ans).

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Avant l'art. 7 (p. 2730) : s'abstiendra dans le vote sur l'amendement n° 48 de la commission des affaires culturelles saisie pour avis (diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes).

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques) (p. 2770) : se déclare opposée à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi).

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Nouvelle lecture [n° 112 (90-91)] - (12 décembre 1990) - En remplacement de M. Louis Souvet, rapporteur - Discussion générale (p. 4985) :** loi du 2 août 1989 : aménagements apportés à la procédure de licenciement - Statut du conseiller du salarié - Echec de la commission mixte paritaire - Texte adopté par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture - Autorisation d'absence du conseiller du salarié - Maintien de la rémunération - Droit à la formation - Refus d'une assimilation totale entre l'assistant et les délégués élus du personnel, les représentants syndicaux et les conseillers prud'hommes - (p. 4986) : abus en matière de congés de formation - Article 3 relatif aux sanctions civiles - Article 10 relatif aux sanctions pénales - Cas des petites et moyennes entreprises, PME - Préférence accordée au terme d'assistant - Incompatibilité entre les fonctions d'assistant et celles de défenseur prud'homme - Estime inutile d'amender le texte en nouvelle lecture - Dérive que pourrait entraîner le texte adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale - **Question préalable :** soutient la motion n° 1 de M. Louis Souvet, tendant à opposer la question préalable.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)] - (12 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4989) :** assouplissement du crédit aux petites et moyennes entreprises, PME - Réforme de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes - Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Aide à l'emploi et à la formation - Renforcement des formations adaptées aux besoins locaux - Baisse de l'impôt sur les bénéfices réinvestis - Allègement de la taxe professionnelle - Relèvement du plafond des comptes courants d'associés - Réouverture du crédit d'impôt formation - Exonération de charges sociales pour l'embauche d'un premier salarié - Aide à l'investissement industriel en milieu rural - Travaux d'utilité collective, TUC - Stages d'initiation à la vie professionnelle, SIVP - Chômeurs de longue durée - (p. 4990) : allègement des charges et assouplissement des règles relatives au temps de travail - Qualification des demandeurs d'emplois - Aide au recrutement - Présent projet de loi modeste et pragmatique - Méconnaissance et complexité du code du travail - Travail précaire - Dispositions relatives à la formation professionnelle - Favoriser l'emploi dans les PME - Stages d'adaptation ou d'accès à l'emploi - Aide au remplacement des salariés des PME partis en formation - ASSEDEC - Essaimage - Extension aux handicapés des contrats de retour à l'emploi et à l'amélioration de leur dispositif - Bénéficiaires du RMI - (p. 4991) : aménagement du temps de travail - Congé parental - Education - Travail à temps partiel choisi - Equipes de suppléance - Correspondants locaux de presse - Vendeurs colporteurs de presse - Régime provisoire d'assurance maladie - Statut du travailleur indépendant - Publicité et contrôle de la durée du travail par voie d'affiche - Compensation du travail de nuit - Suppression de certaines formalités de déclaration d'emploi - Emploi dans l'agriculture d'enfants de treize ans pour l'exécution de travaux légers - (p. 4992) : Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Accidents du travail - Travail clandestin - Hygiène et sécurité - Code du travail - Art. 1^{er} (création de stages d'adaptation à l'emploi) - Art. L. 322-4-1 du code du travail (p. 4999) : son amendement n° 1 : suppression de la priorité accordée aux femmes et suppression de la référence à l'égalité professionnelle des hommes et des femmes ; adopté après modification par le sous-amendement n° 41 du Gouvernement (permettre l'accès aux stages d'adaptation, aussi

bien aux demandeurs d'emplois qu'aux salariés de l'entreprise) - Après l'art. 1^{er} (p. 5000) : son amendement n° 2 : précision des critères retenus pour l'accès aux stages ; adopté - Amélioration de la qualification et mesures pour faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois - Approuve l'attention portée aux femmes - Souhaite préciser les critères - Femmes isolées - Son amendement n° 3 : référence aux demandeurs d'emplois : femmes demandeurs d'emplois ; adopté - Art. 2 (*aide au remplacement des salariés des petites entreprises partis en formation*) (p. 5001) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Hector Viron (supprimer le paragraphe III de l'article 2) - Son amendement n° 4 : extension du nombre des bénéficiaires de l'aide forfaitaire ; retiré - Son amendement n° 5 : frein apporté au développement des entreprises de travail temporaire ; adopté - Art. 4 (*extension et amélioration du dispositif des contrats de retour à l'emploi*) - Art. L. 322-4-2 - L. 322-4-3 - L. 322-4-4 et L. 322-4-6 (p. 5003) : son amendement n° 6 : extension du bénéfice des contrats de retour à l'emploi aux femmes isolées et chargées de famille ; adopté - Son amendement rédactionnel n° 7 ; adopté - Art. 6 (*création d'un Conseil national de l'insertion par l'activité économique*) (p. 5004) : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - Art. 7 (*aide au développement des structures d'insertion par l'économique*) - Art. L. 322-4-13 nouveau (p. 5006) : son amendement n° 9 : limitations apportées à la conclusion de contrats à durée déterminée ; adopté - Art. 9 (*aide aux bénéficiaires du RMI créateurs d'entreprises*) - Art. L. 351-24 : son amendement n° 10 : renforcement du contrôle de la commission locale d'insertion ; adopté - Après l'art. 9 (p. 5007) : son amendement n° 11 : exonération des particuliers employant à leur domicile des personnels de maison ou des assistantes maternelles de l'indemnité de licenciement d'un salarié de plus de 55 ans ; adopté après modification par le sous-amendement n° 48 rectifié du Gouvernement - Art. 10 (*assouplissement du congé parental d'éducation*) - Art. L. 122-28-1 - L. 122-28-2 - L. 122-28-3 - L. 122-28-4 - L. 122-28-5 et L. 122-28-7 (p. 5008) : accepte l'amendement n° 27 de M. Xavier de Villepin (prévoir expressément l'accord de l'employeur dans le cas où l'employé veut choisir une durée de travail atypique) - Son amendement n° 12 : modification de la durée du temps partiel avec l'accord de l'employeur ; adopté - Son amendement rédactionnel n° 40 ; adopté - Art. 10 bis (*modification de la durée du travail à temps partiel en cas de circonstance exceptionnelle*) - Art. L. 122-28-2 (p. 5009) : son amendement n° 13 : autorisation de reprendre l'activité initiale et soumission de toute modification de durée du temps de travail à l'accord de l'employeur ; adopté - Art. 10 ter (*exercice du droit au congé parental d'éducation dans les entreprises de 50 à 100 salariés*) - Art. L. 122-28-4 (p. 5010) : son amendement n° 14 : nécessité de revenir au seuil de 100 salariés pour que le congé parental d'éducation puisse être pris sans accord du chef d'entreprise ; adopté - Art. 10 quater (*formation professionnelle lors de la reprise d'activité à l'issue d'un congé parental d'éducation*) - Art. L. 122-28-7 (p. 5011) : son amendement n° 15 : ne pas rendre obligatoire une action de formation ou de réadaptation après un congé parental ; adopté - Art. 11 (*travail à temps partiel*) : son amendement n° 16 : précision du contenu des conventions et des accords collectifs fixant les conditions de mise en place des horaires à temps partiel ; adopté - Art. 12 (*assouplissement des modalités de fonctionnement des équipes de suppléance*) (p. 5012) : s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Hector Viron (s'en tenir pour les équipes de suppléance à la législation en vigueur) - Son amendement rédactionnel n° 17 ; adopté - (p. 5013) : son amendement n° 18 : contreparties prévues par l'entreprise aux dérogations au repos du dimanche ; retiré - Son amendement n° 19 : date de mise en conformité avec la présente loi des conventions et accords collectifs et des accords d'entreprises ou d'établissements ; adopté - Art. 13 (*extension des dispositions relatives aux équipes de suppléance aux entreprises agricoles ayant une activité à caractère industriel*) (p. 5014) : s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Hector Viron (permettre la constitution d'équipes de suppléance en fin de semaine pour les entreprises agricoles ayant un caractère industriel) - Son amendement rédactionnel n° 20 ; adopté - Son amendement rédactionnel n° 21 ; retiré - Son amendement n° 22 : préciser qu'il

s'agit d'accords d'entreprises ou d'établissements ; adopté - Art. 14 (*publicité et contrôle de la durée du travail*) - Art. L. 620-2 et L. 611-9 (p. 5016) : son amendement n° 23 : réduction à deux ans de la durée pendant laquelle les documents relatifs au décompte des heures de travail effectuées par chaque salarié doivent être conservés ; adopté - Art. 15 (*compensation du travail de nuit*) (p. 5017) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Hector Viron (compensation du travail de nuit par une majoration de la rémunération) - Son amendement n° 24 : distinction entre établissements et entreprises car les différents établissements d'une même entreprise n'ont pas nécessairement les mêmes contraintes ; adopté - Après l'art. 15 : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Hector Viron (insérer un article additionnel tendant à interdire le travail de nuit des femmes en supprimant les trois derniers alinéas de l'article L. 213-1 du code du travail) - Art. 16 (*suppression de la déclaration obligatoire d'emploi de certaines personnes*) (p. 5019) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Hector Viron (maintenir la déclaration obligatoire d'emploi des enfants de moins de 18 ans ou des femmes) - Art. 17 (*dérogation d'âge pour l'exécution de travaux légers en agriculture*) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Hector Viron (interdire aux enfants de moins de 14 ans d'accomplir un travail salarié) - Art. 19 (*financement des rentes d'accident du travail servis aux Français ayant vécu dans des pays placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France avant la date d'accès à leur indépendance*) - Art. L. 413-11-1 à L. 413-11-4 nouveau du code de la sécurité sociale (p. 5020) : son amendement rédactionnel n° 25 ; adopté - Art. 20 (*constatation des infractions au travail clandestin*) - Art. L. 324-12 du code du travail : son amendement de coordination n° 26 ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 188 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5337, 5338) : accord en CMP - Liste des dispositions retenues - Débat et compromis sur le congé parental d'éducation - Propose l'adoption des conclusions de la CMP.

MOINARD (Louis), sénateur de la Vendée (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 141 (90-91)] adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 153 (90-91)] - (12 décembre 1990) - Commerce et artisanat.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi [n° 141 (90-91)] d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 197 (90-91)] (18 décembre 1990) - Commerce et artisanat.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 944) - Ministère : Défense - Réduction des astreintes de la gendarmerie - Gendarmerie.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 344 (89-90)] - (20*

juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1879) : demande que le texte en projet respecte les dispositions de l'accord national interprofessionnel signé le 24 mars 1990 - **Art. 5 (rémunération du salarié sous contrat à durée déterminée)** (p. 1891, 1892) : son amendement n° 82 : indemnité de congés payés : dérogation dans le cas d'un contrat à caractère saisonnier conclu dans le secteur agricole ; retiré - **Art. 18 (congé de formation des salariés sous contrat à durée déterminée)** (p. 1905, 1906) : son amendement n° 83 : non-application au contrat à durée déterminée à caractère saisonnier conclu dans le secteur agricole ; adopté.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2604, 2605) : importance de l'élevage dans le département de la Vendée ; sécheresse et chute des cours ; agriculteurs en difficulté - Transmission des exploitations - Installation et avenir des jeunes agriculteurs - Nécessaire réorientation de la politique agricole commune, PAC - Contrôle démocratique de la Commission des Communautés européennes - Négociations du GATT.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 298 (89-90)]** - (10 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2631) : préférence des Français pour la maison individuelle - Importance du secteur de la construction de maisons individuelles - Fragilité de la situation du maître d'ouvrage et des sous-traitants - Activité de construction de maisons individuelles en récession - Concurrence accrue entre les constructeurs - Meilleure protection des acquéreurs et des sous-traitants ; assainissement du marché ; mobilisation de l'ensemble des professionnels - Rôle du prêteur et du garant en matière de contrôle - Protection accrue des sous-traitants - **Art. 1^{er} (modifications du code de la construction et de l'habitation)** - **Art. L. 231-12** du code de la construction et de l'habitation (*contrat de sous-traitance*) (p. 2646) : son amendement n° 39 : modalités de règlement du prix ; adopté - (p. 2648) : son amendement n° 40 : garanties en faveur du sous-traitant ; retiré - **Art. 4 (sanctions pénales)** - **Art. L. 241-9** (p. 2651) : son amendement n° 41 : peines et amendes prévues pour quiconque aura satisfait à toutes les énonciations exigées par l'article L. 231-12 nouveau dudit code ; retiré.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - **Art. 1^{er} (création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence de l'environnement et des économies d'énergie)** (p. 3479) : son amendement n° 28, soutenu par M. Louis Virapoullé : compétences et organisation interne de l'Agence ; devenu sans objet - **Après l'art. 2 (par priorité)** (p. 3483) : sur l'amendement n° 4 de la commission (commission de surveillance de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), ses sous-amendements, soutenus par M. Louis Virapoullé, n° 30 ; adopté ; et n° 31 ; rejeté - **Art. 4 (suppression de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA, de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED)** (p. 3488) : son amendement n° 32, soutenu par M. Louis Virapoullé : avenir des sièges des agences dissoutes sous forme d'établissements de l'Agence française de l'environnement ; retiré.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle - Deuxième lecture [n° 92 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 4978) : sous-traitance : garantie de paiement - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales [n° 141 (90-91)]** - (15 décembre 1990) - **Rapporteur** (p. 5128) : Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles, CANAM - Indemnités journalières - Régime de l'exonération des charges sociales patronales dues en cas d'embauche d'un premier salarié - Répartition du produit de la taxe professionnelle versée par les grandes surfaces - Fonds régional d'adaptation du commerce en zone rurale - **Art. 1^{er} (faculté d'instaurer un régime d'indemnités journalières en cas**

d'arrêt de travail) (p. 5136) : son amendement n° 45 : création d'un régime d'indemnités journalières avant le 1^{er} janvier 1992 ; retiré - **Art. 2 (assujettissement des ensembles commerciaux au régime d'autorisation préalable d'urbanisme commercial)** (p. 5137) : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - S'oppose aux amendements n° 40 (régime d'autorisation préalable à la création de centres commerciaux en zone urbaine) et n° 14 (détermination des seuils de superficie) de M. André Egu - **Art. 2 bis (renouvellement du mandat des parlementaires membres de la Commission nationale d'urbanisme commercial, CNUC)** (p. 5138) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 39 de M. Jean-Jacques Robert - **Après l'art. 2 bis** : son amendement n° 4 : dépôt des demandes d'autorisation d'implantation ; retiré - **Art. 3 (entrée en vigueur immédiate des dispositions relatives aux ensembles commerciaux)** (p. 5140) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly (exception apportée aux demandes de permis de construire sur lesquelles il n'a pas encore été statué à la date de publication de la présente loi ; cas des zones d'aménagement concerté, ZAC) - **Après l'art. 3** (p. 5141) : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. André Egu (refus de vente) - **Art. 3 ter (élection aux différents conseils des caisses d'épargne et de prévoyance et fusion de ces caisses)** (p. 5142) : son amendement n° 46 : fusions de caisses d'épargne réalisées préférentiellement dans le cadre des régions ; adopté - **Avant l'art. 4** : s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Jean Arthuis (rôle des comités intercommunaux d'urbanisme commercial) - **Art. 4 (répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces)** (p. 5144) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - Son amendement n° 6 : suppression des conditions relatives à la densité de la population ; adopté - (p. 5145) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. André Egu (seuil de surface de vente et rayon de péréquation) - Son amendement n° 7 : doublement du rayon de la répartition pour les magasins d'une surface inférieure à 5 000 mètres carrés ; adopté - (p. 5146) : son amendement n° 8 : extension à quinze kilomètres du rayon de répartition pour les magasins d'une superficie supérieure à 5 000 mètres carrés ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 29 de M. Emmanuel Hamel (extension du rayon de la répartition de la taxe professionnelle à quinze kilomètres pour les ensembles commerciaux supérieurs à 2 500 mètres carrés) - (p. 5147) : accepte les amendements n° 22 (répartition de la péréquation entre les différents fonds départementaux) et n° 23, de coordination, de la commission saisie pour avis - S'oppose à l'amendement n° 41 de M. André Egu (prise en compte de l'ensemble des bases d'imposition de tous les établissements commerciaux dans le dispositif de péréquation prévu par la présente loi) - (p. 5148) : accepte l'amendement de coordination n° 47 du Gouvernement - S'oppose aux amendements n° 42 et n° 17 de M. André Egu (moyens donnés au fonds régional d'adaptation du commerce rural) - S'oppose à l'amendement n° 1 de M. André Egu (protection des communes en zone rurale) - (p. 5149) : accepte l'amendement n° 24 de la commission saisie pour avis (répartition de la deuxième part de la péréquation dans le cadre départemental) - (p. 5150) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 48 du Gouvernement - (p. 5152) : son amendement n° 10 : référence aux seuils visés par l'article 29 de la loi Royer ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 34 de M. Robert Laucournet (modification du montant de la somme au-dessous duquel la péréquation n'est pas effectuée) - (p. 5154) : sur son amendement n° 10, s'oppose aux sous-amendements n° 32 de M. Robert Laucournet et n° 50 du Gouvernement - (p. 5155) : son amendement n° 11 : affectation des ressources du fonds départemental d'adaptation par décision du président du conseil général ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 38 de M. Jean Arthuis (répartition des sommes perçues par une commission départementale d'adaptation du commerce rural) - (p. 5156) : s'oppose à l'amendement n° 2 de M. André Egu (écrêtement progressif de la taxe professionnelle payée par les établissements existants au profit du fonds départemental de la taxe professionnelle) - **Art. 4 bis (dispositif de péréquation de la taxe professionnelle spécifique aux communes visées par l'article 1648 A du code général des impôts)** (p. 5157) : son amendement de suppression n° 12 ; adopté - **Art. 5 (reconduction de l'exonération des charges sociales pour l'embauche d'un**

premier salarié) : accepte l'amendement n° 44 du Gouvernement (date de prise d'effet de ces dispositions) - (p. 5158) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - **Seconde délibération** - Art. 4 : son amendement n° 1 : répartition du fonds départemental d'adaptation du commerce rural confiée à une commission composée majoritairement d'élus ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5160) : se félicite de l'attention particulière portée à tous les artisans et commerçants.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 197 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5366) : critères de répartition de la taxe professionnelle - Répartition des sommes perçues au profit du fonds départemental d'adaptation du commerce rural - **Art. 2 bis** (p. 5368) : accepte l'amendement de suppression n° 1 du Gouvernement - **Après l'art. 3** : accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement (insertion des dispositions supprimées à l'article 2 bis) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 5370) : maintien dans les bourgs du commerce de proximité - Souci de l'environnement.

MONORY (René), sénateur de la Vienne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

Membre titulaire du comité des prix de revient des fabrications d'armement.

Est nommé membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes (JO Lois et décrets du 11 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Défense** - Exposé d'ensemble et dépenses en capital - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 45] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 164 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'approbation par la France du troisième amendement aux statuts du Fonds monétaire international [n° 165 (90-91)] (13 décembre 1990) - **Politique économique**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5045) - Ministère : Premier Ministre - *Envoi de troupes supplémentaires dans le Golfe* - **Défense nationale**.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)]** - (14 juin 1990) (p. 1638) : constate que le Gouvernement s'est limité à des aspects ponctuels sans tracer une voie prospective - Souligne que d'ici la fin du siècle la France aura beaucoup de défis à relever - Rappelle qu'avant 1975 la production dépendait des « bras » et que depuis nous sommes entrés dans une « révolution de production » qui fait davantage appel aux cerveaux qu'aux bras - Estime que la manière dont la France relèvera le défi de la formation conditionnera sa place dans les prochaines

années - Nécessité d'améliorer la productivité des fonctionnaires tout en réduisant les charges de l'Etat - (p. 1639) : importance de la formation des employés du secteur privé - Estime que de nombreuses inégalités résultent des inégalités de formation - Problème de la formation des chômeurs - Souligne l'insuffisante formation ou la formation inadaptée des femmes au chômage - Problème de l'évolution de l'Europe et de ses conséquences après la disparition du mur de Berlin - Estime insuffisante la place de la France en République fédérale d'Allemagne - Souhaite que l'on incite les chefs d'entreprise à investir dans les pays de l'Est - (p. 1640) : estime que pour combattre l'injustice il faut créer de la richesse et des emplois - Nécessité de maintenir notre identité culturelle au fur et à mesure de la mondialisation de l'économie et des finances - Favorable à la décentralisation de la culture au lieu de tout concentrer sur Paris - Souligne la nécessité de réaliser rapidement d'énormes investissements pour l'environnement pour lequel la décentralisation peut jouer un rôle important - Estime que l'Etat ne doit pas continuer à être le concurrent des entreprises sur les marchés financiers - Considère comme indispensable une réduction du déficit budgétaire - Rend hommage à M. Edouard Balladur qui a eu le courage de lancer les privatisations qui ont été un véritable moteur de la reprise économique de la France - Suggère au Gouvernement une recette formidable, celle de privatiser une grande partie des entreprises nationales - (p. 1641) : reproche au Gouvernement de faire trop de « jour le jour » et pas assez de prospective - Souligne la nécessité d'investir et de contrôler les frais généraux face à l'évolution actuelle de l'Europe qui change les conditions de la compétitivité.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3653) : différence notable entre la croissance économique et l'inflation - Effet révélateur de la crise du Golfe persique - Nécessité pour les Etats-Unis d'Amérique, USA, de réinstaurer l'équilibre du budget et du commerce extérieur - Incidences sur l'économie française et sur les exportations des pays européens vers les USA - Spéculation immobilière mondiale, en particulier à Paris, d'origine japonaise - Cas de l'Asie du Sud-Est : participation à la croissance économique - (p. 3654) : surévaluation du taux de croissance en 1991 qui entraînera un déficit de recettes dans le produit national brut, PNB - Inflation sous-évaluée compensée par des recettes supplémentaires de TVA - Remboursement nécessaire de la dette publique - Doublement des impôts des régions afin de créer des lycées - Approuve la politique économique et monétaire menée par le Gouvernement de 1986 à 1988 - (p. 3655) : diminution de la dotation globale de fonctionnement, DGF - Augmentation des dépenses des collectivités territoriales et de leurs impôts - Priorité de l'investissement immatériel - Formation des instituteurs et des professeurs - (p. 3656) : investissements et prêts souhaités dans les pays de l'Europe de l'Est - Cas de la République fédérale d'Allemagne, RFA - Balance commerciale française déficitaire - Excédents dus à l'agriculture et à l'industrie agro-alimentaire - Compétitivité économique insuffisante de nos entreprises - Décentralisation nécessaire - Privatisations et stabilisation des capitaux - Situation difficile de la France face à la concurrence internationale.

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3689) : rappelle la nécessité de former 300 000 enseignants supplémentaires d'ici l'an 2000.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3724) : considère l'aquaculture comme une industrie qui doit disposer de moyens importants.

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) - Rapporteur spécial (exposé d'ensemble et dépenses en capital) (p. 4653) : données chiffrées ; stagnation - Accroissement des crédits destinés aux rémunérations du personnel ; détérioration de leur situation - Poursuite de la diminution des effectifs - Retraitements dans les programmes d'armement de l'armée de terre et de l'air - Importance de la part du nucléaire dans les

crédits d'équipement : nouvelle composante stratégique ; modernisation de la composante maritime ; armement nucléaire préstratégique - Régression des crédits d'études et de développement ; espace - (p. 4654) : importance du renouvellement des équipements conventionnels ; coopération européenne nécessaire pour la fabrication des armements - Budget en retrait sur les crédits inscrits à la loi de programmation - Problème de la consommation des crédits - Absence de marge d'innovation et d'anticipation - Conséquences de la réduction des crédits sur l'ensemble des programmes - Révision difficile des équilibres budgétaires - Accroissement nécessaire des moyens de surveillance - (p. 4655) : régression regrettable des crédits d'études - Equilibre entre la dissuasion et l'action - Amélioration demandée des réseaux de transmission et des services de renseignement - Modernisation souhaitable des concepts en matière de formation du personnel, de méthode et de structure militaires, de la dissuasion nucléaire - Rôle du Parlement - Comité des prix de revient des matériels d'armement - La commission propose le rejet de ce projet de budget - Art. 47 (*mesures nouvelles sur les dépenses en capital du service militaire*) (p. 4687) : amendement de suppression n° II-31 de la commission ; adopté.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Après l'art. 75 ter** (p. 4905) : son amendement n° II-192 : écrêtement de la taxe professionnelle ; réservé jusqu'après l'examen de l'article 84 A, puis adopté p. 4919.

Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)] - (18 décembre 1990) (p. 5248, 5249) : croissance économique - Cas de la République fédérale d'Allemagne : déficit budgétaire plus important que le déficit français mais balance commerciale excédentaire - Appel à l'épargne internationale pour développer les pays de l'Europe de l'est - Adaptation nécessaire de la fonction publique pour faire face aux exigences de la compétitivité internationale - **Rappel au règlement** (p. 5253) : souhaite que M. Etienne Dailly s'exprime.

- **Projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'approbation par la France du troisième amendement aux statuts du Fonds monétaire international** [n° 164 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5355) : augmentation et répartition des quotes-parts au Fonds monétaire international, FMI - Amendement aux statuts du FMI privant du droit de vote les pays ayant accumulé des arriérés - Propose l'adoption de ce projet de loi.

MONT (Claude), sénateur de la Loire (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Affaires étrangères** - [n° 88 (90-91) tome 1] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 941) - Ministère : Intérieur - *Les services publics en zone de montagne - Services publics*.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2607, 2608) : contrôle des viandes aux frontières : laxisme dans l'application de la

réglementation communautaire dans les secteurs ovin et bovin - Négociations du GATT ; propositions de la Commission de la CEE - Vigilance nécessaire à la remise en ordre du commerce agricole mondial.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4018) : augmentation des crédits de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA, et du service social d'aide aux immigrants, SSAI - Recul des crédits pour la création et l'entretien des postes diplomatiques et consulaires - Institut du monde arabe, IMA - Interrogation sur la coordination de l'action internationale française par le ministère des affaires étrangères - Crise du Golfe persique - Situation au Liban - (p. 4019) : Europe de l'Est - Engagement vers la démocratie des pays signataires de la Charte de Paris - Vérification de l'effectivité du désarmement de l'URSS - Union politique européenne : rôle des institutions - Avancée de l'union économique et monétaire - La commission des affaires étrangères s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

MONTALEMBERT (Geoffroy de), sénateur de la Seine-Maritime (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président d'honneur de la commission des finances.

- Membre titulaire du comité de contrôle du Fonds forestier national.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Industrie et aménagement du territoire - II** - Aménagement du territoire - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 23] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Philippe François**, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi (n° 310, 89-90) de M. Charles de Cuttoli, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à rétablir en France métropolitaine un régime horaire conforme aux exigences de la situation géographique de notre pays [n° 256 (89-90)] - (23 mai 1990) - Discussion générale (p. 1058) : s'abstiendra sur cette proposition de loi en raison de la nécessité de tenir compte de l'environnement européen - Evolution des exploitations agricoles - Souhaite que l'on approfondisse la réflexion sur les arguments médicaux et économiques développés.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Art. 5 bis (par priorité) (participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire) (p. 1320) :** implantation des agences postales en milieu rural - (p. 1321) : sur l'amendement n° 5 de la commission des finances saisie pour avis (polyvalence administrative des deux exploitants), se déclare favorable au sous-amendement n° 130 de la commission (suspension jusqu'au 30 juin 1992 de la fermeture des bureaux de poste et d'agences postales en milieu rural).

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Deuxième lecture [n° 310 (89-90)] - (7 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1414) :** vote de ce projet de loi par le groupe du RPR.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1657) :** fait le point sur le budget de l'aménagement du territoire - Constate que la dégradation des moyens budgétaires de ce budget n'a cessé, à structures constantes, de se poursuivre depuis dix ans - Rappelle que les primes à l'aménagement du territoire constituent un des éléments essentiels pour attirer les investissements étrangers et que nos partenaires de la CEE ne se privent pas d'en user chez eux - Souhaite avoir l'assurance que la prime d'aménagement du territoire permettra de financer autant d'opérations en 1990 qu'en 1988 et 1989 - Problème de l'articulation en matière d'aménagement du territoire entre la politique régionale et la politique européenne - Estime que le Gouvernement n'a pas pris la mesure exacte de ces problèmes.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 4 (suite) (p. 3771) : se déclare favorable à l'amendement n° I-135 de la commission (exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne), même s'il ne lui donne pas les apaisements nécessaires - **Art. 16 (réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) (p. 3791) :** pénalisation des immeubles ruraux qui ne sont pas des exploitations agricoles - (p. 3794) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-146 de la commission - **Après l'art. 16 :** son amendement n° I-130 : augmentation du taux des déductions forfaitaires sur les revenus fonciers des propriétés rurales données à bail ; retiré.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 29 (réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières) (p. 3838) : son amendement n° I-131 : obligation pour le Fonds forestier national de passer des conventions pluriannuelles avec le centre technique du bois et de l'ameublement, les centres régionaux de la propriété foncière, l'association nationale pour le développement agricole afin de déterminer les subventions allouées à ces organismes ; retiré.

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4733, 4734) : évolution des crédits : consolidation des crédits précédemment inscrits à la loi de finances rectificative - Prime d'aménagement du territoire, PAT, « petits projets » au bénéfice des zones rurales fragiles - Absence de pouvoir de décision du département ministériel de l'aménagement du territoire - Propose le rejet des crédits proposés - **Examen des crédits - Etat B (p. 4748, 4749) :** ses amendements de réduction des crédits n° II-26 et n° II-27 ; adoptés - **Etat C (p. 4750) :** son amendement de réduction des crédits n° II-28 ; adopté.

MOREAU (Paul), sénateur de la Réunion (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles [n° 293 (89-90)] - (7 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1419) :** vote de ce texte par le groupe du RPR.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4114, 4115) : rôle moteur de la défiscalisation dans la vie économique des DOM ; exemple du département de la Réunion - Adoption du statut de la Corse, précédent dangereux pour les DOM - Se déclare opposé à toute bidépartementalisation de la Réunion - Atteinte à l'égalité des fonctionnaires métropolitains outre-mer - Absence de politique de développement économique - (p. 4116) : agriculture réunionnaise : conditions de concurrence sur le marché européen ; problèmes de structures - Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM - Ne votera pas ce projet de budget.

MOREIGNE (Michel), sénateur de la Creuse (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Observations de la commission des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 48] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1952) - Ministère : Agriculture - *Crise des secteurs ovin et bovin - Elevage.*

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5056) - Ministère : Industrie - *Problème des déchets radioactifs - Déchets.*

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2596) :** crise de l'élevage bovin et ovin : sécheresse ; effondrement des cours ; importations des pays de l'Est - Insuffisance des mesures d'aide déjà en place - Recouvrement des cotisations sociales - Distorsion de concurrence au sein de la CEE : alignement nécessaire des régimes de TVA - (p. 2597) : politique de désendettement : rôle à jouer par le Crédit agricole - Négociations du GATT : proteste contre la proposition de la Commission de la CEE concédant sous la pression des Etats-Unis une réduction des soutiens à l'agriculture.

- **Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, n° 207, (89-90), déposée par M. Jean Arthuis, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures**

d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation, et n° 299 (89-90), déposée par M. Etienne Dailly, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social [n° 9 (90-91)] - (25 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3043) : avis défavorable du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 77 (90-91)]** - (20 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3612) : vote par le groupe socialiste des conclusions de la CMP - Dotation globale de fonctionnement, DGF : prise en compte des résultats du recensement.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Après l'art. 27** (p. 3830) : son amendement n° I-218, soutenu par M. Paul Loridant : allègement fiscal en faveur des opérations d'achat de matériel agricole d'occasion réalisées par les redevables soumis au régime du forfait ; retiré - **Art. 28 bis (relèvement du tarif de la redevance sur la consommation d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE)** (p. 3831) : son amendement n° I-219, soutenu par M. Paul Loridant : augmentation d'un centime de la taxe perçue par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau par mètre cube d'eau ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) (p. 4141) : situation très défavorable des éleveurs bovins et ovins - Souhaite l'affectation de l'excédent résultant de l'exécution du BAPSA pour 1990 à l'agriculture et à la diminution des charges de cotisations du BAPSA pour 1991 - Objectif de solidarité - Se demande si l'harmonisation des retraites des agriculteurs avec celles des ressortissants du régime général peut être poursuivie - Progression des dépenses d'assurance maladie - Démographie agricole et prestations familiales - Problème de l'assurance veuvage - (p. 4142) : politique de solidarité souhaitable - Quotas laitiers.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4731) : vote du groupe socialiste contre l'amendement n° II-25 de la commission (réduction des crédits).

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4747) : enseignement en milieu rural - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4748) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements de réduction des crédits n° II-26 et n° II-27 de la commission.

Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) - Rapporteur spécial (observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes) - **Discussion commune avec celle du budget des charges communes du ministère de l'économie, des finances et du budget** (p. 4759) : bilan de l'application de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances : réduction du champ de la discussion budgétaire - Globalisation croissante des procédures de vote ; recours aux décrets d'avances - (p. 4760) : relations entre les commissions des finances du Parlement et la Cour des comptes - Possibilité d'enquête de la commission des finances du Sénat - Proposition de la Cour des comptes touchant à la publication d'études sous le timbre des commissions des finances des assemblées.

MOSSION (Jacques), sénateur de la Somme (UC) - Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 128 (JO Débats du 19 octobre 1989) (p. 2610) - Ministère : Economie - **Taux d'intérêt des prêts contractés par les collectivités locales** - (Caduque : octobre 1990) - **Finances locales**.

MOULIN (Arthur), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]** - Suite de la discussion - (19 novembre 1990) - **Après l'art. 18** (p. 3592) : son amendement n° 21, soutenu par M. Michel Rufin : non-affiliation des membres des professions libérales au régime général de la sécurité sociale ; retiré.

MOULY (Georges), sénateur de la Corrèze (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Vice-président de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean Puech, Henri Collard, Josselin de Rohan et Pierre Vallon, relative à l'organisation départementale du tourisme [n° 380 (89-90)] (13 juin 1990) - **Tourisme et loisirs**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 430) - Ministère : Equipement - **Désenclavement du Limousin - Régions**.

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1943) - Ministère : Aménagement du territoire - **Petites et moyennes industries en milieu rural et programme autoroutier - Aménagement du territoire**.

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5048) - Ministère : Travail - **Financement de certains services d'aide à la création d'entreprises - Entreprises**.

Questions orales avec débat :

n° 106 (JO Débats du 16 juin 1990) (p. 1738) - Ministère : Solidarité - **Problèmes du veuvage** - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2755) - **Veuves**.

INTERVENTIONS

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes du veuvage** - (12 octobre 1990) : sa question orale, présentée par M. Roland Grimaldi (p. 2750, 2751).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4070, 4071) : excellents résultats du tourisme français - Formation : nécessaire harmonisation des initiatives en vue de garantir la qualité - Tourisme rural et culturel - Convention entre la Fédération nationale des comités départementaux de tourisme et la Maison de la France ; demande la reconnaissance officielle des compétences du département en matière de politique touristique - Contrats de plan - Votera ce projet de budget.

MOUTET (Jacques), sénateur des Pyrénées-Atlantiques (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 22 juin 1990) (p. 1955) - Ministère : Equipement - *Liaisons ferroviaires et routières avec l'Espagne* - Transports ferroviaires.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Art. 1^{er} (*modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine*) - Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (*appellations des produits agricoles et alimentaires*) (p. 708) : son amendement n° 31 : conditions d'interdiction de l'emploi du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires ; retiré au profit de l'amendement n° 3 de M. Bernard Barbier, rapporteur, sur le même objet.

- **Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)]** - (16 octobre 1990) - Art. 3 (*composition des organes dirigeants des comités*) (p. 2810) : ses amendements, n° 3 : représentation des organisations de producteurs parmi les organes dirigeants des comités ; et n° 4 de cohérence ; devenus sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - Art. 2 (*barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement*) (p. 3698) : son amendement n° I-60 : actualisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu en fonction du taux réel de l'inflation ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 4 (p. 3743) : son amendement n° I-71 : exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile ; adopté - Art. 5 (*suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers*) (p. 3748) : son amendement

n° I-73, soutenu par M. Louis Virapoullé : déductibilité totale de la TVA acquittée sur le fioul domestique par les entreprises hôtelières ; retiré - Art. 7 (*réduction du taux de la taxe sur les conventions d'assurance applicables aux contrats garantissant les risques afférents à certains véhicules utilitaires*) (p. 3755) : son amendement n° I-77, soutenu par M. Louis Virapoullé : diminution de la taxe sur les conventions d'assurance pesant sur les contrats ; retiré - Art. 8 (*relèvement du plafond des comptes bloqués d'associés*) (p. 3759) : son amendement I-79, soutenu par M. Louis Virapoullé : bénéfice du prélèvement libératoire au taux de 25 % pour l'imposition des intérêts des sommes portées sur un compte bloqué individuel à condition qu'elles soient bloquées au profit de la société pendant une durée minimale de deux ans, à compter de leur versement à la société, l'engagement pris par l'associé ou l'actionnaire devant être constaté par une assemblée générale extraordinaire ; retiré.

N

NALLET (Henri), ministre de l'agriculture et de la forêt (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Puis garde des sceaux, ministre de la justice (nommé le 2 octobre 1990 dans le même Gouvernement) (JO Lois et décrets du 3 octobre 1990).

En qualité de ministre de l'agriculture

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)] (21 mars 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989 - Agro-alimentaire.

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire [n° 48 (90-91)] (17 octobre 1990) - Justice.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Paul Masson : Justice (*Fonctionnement de la justice*) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2898).

de M. Henri Bangou : Justice (*Justice à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)*) (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5046).

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]* - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 691) : projet de loi visant à réorganiser et à renforcer le système des appellations d'origine contrôlée, AOC, des produits agricoles et alimentaires - Historique des AOC ; création de l'Institut national des appellations d'origine, INAO, par le décret-loi du 30 juillet 1935 - Succès des AOC viticoles - Extension de la formule à d'autres productions agricoles : fromages, beurres et crèmes - Absence d'homogénéité actuelle de la définition des AOC - Importance des AOC pour la politique agroalimentaire - (p. 692) : accroissement des exigences de réglementation de la qualité des produits alimentaires dans le cadre européen ; souhaite une reconnaissance communautaire du système français des AOC - Importance du patrimoine français de produits alimentaires de haute qualité - Valorisation par le système des AOC de produits de régions défavorisées - Définition de l'AOC : reconnaissance d'une méthode particulière de production liée à un terroir rigoureusement délimité ; strictes exigences de qualité - Institution par l'AOC d'une double protection, en faveur du consommateur et en faveur du producteur - (p. 693, 694) : texte en projet - Unification des procédures de reconnaissance et de contrôle des AOC - Extension des compétences de l'INAO et mise en place en son sein de trois comités nationaux concernant les vins, les produits laitiers et les autres produits, fédérés par un conseil permanent - Création ou modification d'une AOC par décret pris sur proposition du comité national compétent, après avis du syndicat des producteurs - Accroissement des moyens de l'INAO - Importance des AOC pour le développement des régions défavorisées et de l'agriculture française - (p. 705) : absence de caractère obligatoire du recours au système de l'AOC - Organisation de l'agriculture biologique - Projet d'appellation concernant le vignoble de Saint-Pourçain - Evolution du statut spécifique du rhum des départements d'outre-mer, bénéficiant d'un système fiscal

particulier - Avant l'art. 1^{er} (p. 706) : demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Bernard Barbier, rapporteur (mise en place d'une protection particulière des aires de production des produits d'AOC) - (p. 707) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 41 de M. Roland du Luart (présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement relatif aux travaux communautaires en faveur de la production des appellations d'origine) - Art. 1^{er} (*modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine*) (p. 708) : accepte l'amendement rédactionnel n° 1 de la commission - Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (*appellations des produits agricoles et alimentaires*) (p. 709, 710) : sur l'amendement n° 3 de la commission (conditions d'interdiction de l'emploi du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires), qu'il accepte, son sous-amendement n° 49 : respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ; adopté - Demande le retrait des amendements n° 32 de M. Jacques Machet (contraintes imposées aux producteurs pour bénéficier d'une AOC ; protection accordée aux produits d'AOC et n° 27 de M. Yves Guéna, analogue à l'amendement n° 3 précité - Accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission - Art. 7-5 (*définition des appellations par décret*) (p. 711, 712) : sur l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission, qu'il accepte, son sous-amendement n° 50 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 33 de M. Jacques Machet (avis préalable des syndicats de défense des producteurs ; précision de l'aire géographique de production des matières premières et d'élaboration du produit final) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission et demande le retrait de l'amendement n° 43 de M. Fernand Tardy (consultation des organisations syndicales et professionnelles concernées) ainsi que du sous-amendement n° 44 du même auteur (délimitation de l'aire géographique d'élaboration du produit final) sur l'amendement n° 5 de la commission précité - Art. 7-6 (*sort des appellations d'origine actuellement reconnues*) (p. 713) : accepte l'amendement rédactionnel n° 7 de la commission - Art. 7-7 (*extension du rôle de l'INAO*) (p. 714) : demande le retrait de l'amendement n° 34 de M. Jacques Machet (consultation de l'INAO sur toute question relevant de sa compétence ; mission de défense des appellations d'origine confiée à l'INAO) - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. Félix Leyzour (mission de contrôle de la formation des prix confiée à l'INAO) et accepte les amendements de la commission, n° 8 (extension des compétences de l'INAO à l'ensemble des produits agricoles ou alimentaires), n° 9 (consultation préalable des syndicats de défense des producteurs pour la reconnaissance d'une AOC), n° 10 (contrôle de l'appellation et non seulement de l'origine), n° 12 (mission de promotion des appellations confiée à l'INAO) et n° 11 et n° 13, rédactionnels - Art. 7-8 (*composition et fonctionnement de l'INAO*) (p. 717 à 721) : s'oppose aux amendements n° 35 de M. Jacques Machet (nouvelle rédaction de cet article) et n° 37 de M. Félix Leyzour (représentation des syndicats et des consommateurs au sein des comités) - Accepte l'amendement n° 47 de M. Paul Lorient (représentation des consommateurs) - Sur les amendements de la commission, accepte, après modification, le n° 14, d'ordre rédactionnel, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 15 (composition du comité des produits laitiers), accepte le n° 16, d'ordre rédactionnel, et, après modification, les n° 17 (réunion en séance plénière des membres des trois comités), n° 18 (remplacement du conseil permanent par une commission permanente chargée d'examiner toute question administrative et financière) n° 19, de coordination et n° 20 (nomination du président de la commission permanente) - Sur l'amendement n° 18 précité, s'oppose au sous-amendement n° 40 de M. Raymond Soucaret (représentation des organisations professionnelles) - Après l'art. 7-8 (p. 722) : demande le retrait de l'amendement n° 39 de M. Jean Pépin (protection des aires géographiques des produits bénéficiant d'une AOC) et accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission - Art. 2 (*financement de l'INAO*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 22 de la commission - Art. 3 (*dispositions diverses*) : son amendement n° 51 : sanction de l'usage interdit du nom géographique attaché à une AOC ; adopté - Sur les amendements de la commission, accepte le n° 23 de coordination et s'oppose au n° 24 (suppression du maintien provisoire dans sa composition actuelle du comité

national compétent pour les vins et eaux de vie) - Après l'art. 4 (p. 723) : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. Félix Leyzour (octroi de prêts à taux bonifiés aux agriculteurs s'engageant dans la production d'AOC) - Intitulé (p. 724) : accepte les amendements n° 25 et n° 26 de la commission (« Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlées des produits agricoles ou alimentaires bruts ou transformés ») - Sur l'ensemble : se félicite du rapprochement des points de vue au cours de ce débat.

Deuxième lecture [n° 366 (89-90)] - (19 juin 1990) - Discussion générale (p. 1747) : texte adopté à l'unanimité par les deux assemblées - Importance économique des appellations d'origine contrôlées - Rappelle les quelques modifications apportées par l'Assemblée nationale notamment en ce qui concerne la protection du nom géographique qui constitue l'appellation d'origine, la modification du fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux de vie, INAO - (p. 1748) : problème de la protection des aires géographiques des appellations d'origine contrôlées, AOC, contre les projets d'aménagement d'activité économique ou d'urbanisme - Instauration d'une procédure de saisine du ministre de l'agriculture, soit à sa demande, soit à la demande des syndicats de défense intéressés - Souhaite par ce projet assurer l'opinion internationale du soin pris à préserver la qualité de nos productions - Art. 1 (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) (p. 1749) : rappelle que le présent texte vise à unifier le régime d'attribution des AOC et qu'il s'inspire du décret-loi du 3 juillet 1935 qui fonde l'ensemble des appellations d'origine viticole - Absence de remise en cause des AOC existantes sauf si les syndicats de défense de ces appellations veulent apporter une modification à leur décret de reconnaissance - (p. 1750) : accepte les amendements de M. Bernard Barbier, rapporteur, n° 1 (suppression des dispositions protégeant les aires géographiques d'appellation déclarées d'intérêt publiques contre toute atteinte à leur intégrité), n° 2 (suppression des trois derniers alinéas du texte de l'article 7-4 de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine ajoutés par l'Assemblée nationale) et n° 3 (rétablissement des dispositions votées par le Sénat en première lecture) - Art. 2 (financement de l'INAO) : accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - Art. 6 (protection des aires géographiques et des produits d'appellation) (p. 1751) : accepte l'amendement n° 5 de la commission (conditions de saisine de l'autorité compétente par un syndicat de défense d'une appellation d'origine contrôlée) - Art. 10 (exonération fiscale) (p. 1752) : accepte l'amendement rédactionnel n° 6 de la commission - Après l'art. 10 : son amendement n° 7 : réduction de 30 % des taxes céréalières affectées au budget annexe des prestations sociales agricoles à compter de la campagne 1990-1991 ; adopté.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1861, 1862) : responsabilité des agriculteurs dans la pollution des eaux - Diminution des quantités d'eau polluées par les nitrates - Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE - Politique de réserves d'eau et des barrages - Plan vert : proposition de sept grands programmes de lutte pour l'environnement et la qualité de la vie avec la participation de l'Etat et des collectivités territoriales - Destruction de haies : aspects positifs et négatifs - Retard dans le traitement des dossiers d'indemnisation de la sécheresse de 1989, projet de réforme du fonds des calamités agricoles présenté par M. Claude Villain - Nécessité de statistiques fiables, et d'autorisations de forage et de pompage quantifiées - Bilan du travail d'irrigation et de drainage - FNDAE : augmentation des sommes consacrées au programme prioritaire pour les grands ouvrages ; actions en faveur de l'assainissement du littoral et des grands lacs alpins - (p. 1863) : contrats de plan ; demande d'augmentation de la redevance du FNDAE par le ministère de l'agriculture ; participation au financement d'actions de formation - Alimentation en eau potable des zones rurales - Article 19 du règlement communautaire de 1985 : financement des zones humides de biotope de l'avifaune migratrice ; généralisation de son application en 1992 - Maintien du niveau des travaux d'hydraulique agricole - Lien entre les productions agricoles et les données climatiques : rapport du conseil général du

Génie rural des eaux et forêts, GREF - Négociation prochaine du prix du mètre cube d'eau vendu par EDF aux agriculteurs - Actions du ministère de l'agriculture dans la lutte contre les pollutions par les nitrates - Zones d'élevage hors sol : information sur la fertilisation raisonnée - (p. 1864) : zones sensibles, points de captage : contrats de lutte pour l'environnement en application de l'article 19 du règlement communautaire de 1985 - Zones de grandes cultures : programmes de fertilisation raisonnée dans le cadre de chartes de protection de l'environnement conclues avec les syndicats spécialisés de producteurs ; associations des producteurs de blé et des producteurs de betteraves - Effort d'amélioration de la gestion du FNDAE - Progression nécessaire de l'élaboration de la directive « nitrates » ; participation des agriculteurs à des programmes de dépollution ou redevance individuelle « nitrates », difficile à gérer techniquement - Travaux du comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates - Zones agricoles difficiles : liste d'aides de la Commission des Communautés européennes - (p. 1865) : nouvelles formes de production extensives, rentables et moins polluantes - Développement souhaitable des énergies non fossiles ; rôle clé des agriculteurs dans le domaine de l'environnement ; caractère exemplaire du canal de Bourgogne.

En qualité de ministre de la justice

INTERVENTIONS

- *Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques* [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3159) : priorité accordée à deux dossiers importants : le premier concernant la réforme de certaines professions juridiques et judiciaires, ainsi que l'exercice des professions libérales, le second qui porte sur la réforme de l'aide légale - Nécessité d'un libre accès à la justice - Accroissement du nombre des textes législatifs - Situation des professions juridiques et judiciaires en France - (p. 3160) : prise en compte de l'intérêt des usagers - S'engage à déposer pour la session de printemps un projet de loi qui renouvellera le régime de l'aide judiciaire - Situation de faiblesse des professions du droit - Trop grande séparation entre le juridique et le judiciaire - Place importante des conseils juridiques - Trois grandes orientations : la création de la nouvelle profession d'avocat, la réglementation de l'exercice du droit, et la possibilité pour les professions libérales d'exercer sous forme de sociétés de capitaux à objet civil - Union des professions d'avocat et de conseil juridique - Possibilité pour les membres de la nouvelle profession d'avocat d'exercer en qualité de salarié - Nécessité d'assurer à l'avocat salarié un régime conforme aux règles d'éthique et d'indépendance - Institution d'une représentation nationale de la nouvelle profession - (p. 3161) : absence de représentation nationale pour le barreau français - Représentation des conseils juridiques par une commission nationale - Respect par cet organisme des prérogatives des conseils de l'Ordre - Problème de la désignation des membres de cette représentation nationale - Dispositions relatives à la formation professionnelle - Se déclare favorable à la proposition de l'Assemblée nationale reprise par la commission qui prévoit une année de formation et deux années de stage - Installation des avocats hors Communauté - Problème des régimes sociaux et de retraites - Réglementation et exercice du droit - Consultation et rédaction d'actes sous seing privé - Exercice, sous forme de sociétés de capitaux à objet civil, des professions libérales - Insuffisance des formules juridiques d'exercice en groupe offertes actuellement à certaines professions libérales - Possibilité d'ouvrir ces sociétés à des capitaux extérieurs - (p. 3162) : travaux effectués par la commission - *Question préalable* (p. 3170, 3171) : s'oppose à la motion n° 9 de M. Charles Lederman tendant à opposer la question préalable - Problème de l'aide judiciaire - Manque de précision sur le financement de l'aide légale dans le rapport de M. Bouchet - Conséquences budgétaires de l'aide légale - Prise en compte du justiciable dans cette réforme des professions judiciaires et juridiques - Discussion générale (suite) (p. 3192) : réforme de l'aide légale - Problème de son financement - Devenir des professionnels

du droit - Accès au droit - (p. 3193) : interprofessionnalité - Concurrence européenne - Qualité des professionnels du droit - Accès des anciens conseils juridiques à la profession notariale - Caisse nationale des barreaux français - Représentation nationale de la nouvelle profession - Inquiétude du Sénat à propos du recours pour l'exercice des professions juridiques et judiciaires à des capitaux totalement extérieurs - Intérêt de la société de partenaires - (p. 3194) : complexité des textes en discussion - Contrôle parlementaire sur les prolongements de ces lois - Délai de mise en place des décrets d'application - Art. 1^{er} (*définition de la nouvelle profession d'avocat*) (p. 3195) : refus de la réserve du vote de l'article 1^{er} - (p. 3198) : son amendement n° 109 : possibilité pour les ressortissants étrangers, quel que soit leur pays d'origine, de mentionner le titre d'une profession réglementée à l'étranger ; rejeté - (p. 3199) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 141 de suppression et n° 142 (suppression après le titre d'avocat de la mention d'un titre dont le port est réglementé dans un autre pays de la Communauté économique européenne) et accepte les amendements de la commission, n° 14 (modification de la liste des conseils juridiques concernés dressée par le procureur de la République), n° 15 rédactionnel, n° 16 (conditions d'obtention de l'honorariat), n° 17 (conditions d'obtention de l'honorariat pour ceux qui entrent dans la nouvelle profession) et n° 18 (suppression d'une disposition de la loi du 31 décembre 1971 relative à la renonciation par les avocats et avoués, concernés par la fusion de 1971, à l'exercice de certaines activités) - (p. 3202) : sur l'amendement n° 16 de la commission (conditions d'obtention de l'honorariat), accepte le sous-amendement n° 177 de M. Michel Darras.

- S'associe à l'hommage, rendu par M. le Président du Sénat, à la mémoire de M. Louis Longueueue, sénateur de la Haute-Vienne (7 novembre 1990) (p. 3175, 3176).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3159, 3162 et 3192, 3194).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 2 (*formule du serment des avocats*) (p. 3215) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (ajout des mots « comme avocat » et suppression du terme de « probité ») et, sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 226 de M. Charles Lederman (réintroduction du terme de « probité ») - Après l'art. 2 (p. 3216) : accepte l'amendement n° 20 de la commission (possibilité pour l'avocat de se déplacer librement pour exercer ses fonctions) - (p. 3218) : sur l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour les avocats de remplir les fonctions de membre du conseil de surveillance d'une société commerciale ou d'administrateur de société), s'oppose au sous-amendement n° 179 de M. Michel Darras et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 180 - Art. 3 (*modes d'exercice de la nouvelle profession*) (p. 3222) : accepte l'amendement n° 24 de la commission (remplacement des termes de « société de capitaux » par l'expression « société d'exercice libéral ») et s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 143 (possibilité pour l'avocat d'exercer sa profession, soit à titre individuel, soit au sein d'une association ou d'une société civile professionnelle, en qualité de collaborateur non salarié), n° 145 (limitation des conditions de recours à des sociétés de capitaux) et n° 146 de coordination - (p. 3231) : s'oppose à l'amendement n° 147 de M. Charles Lederman (suppression de la référence au contrat de travail) - (p. 3232) : s'oppose à l'amendement n° 148 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'avocat salarié d'avoir une clientèle personnelle) et accepte l'amendement n° 25 de la commission (possibilité pour l'avocat de bénéficier de l'indépendance que comporte son serment), et sur ce dernier, le sous-amendement n° 228 de M. Michel Darras - (p. 3237) : sur l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit

contrat), s'oppose au sous-amendement n° 184 de M. Michel Darras - (p. 3239) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat) et sur ce dernier, pour le sous-amendement n° 229 de M. Etienne Dailly - Accepte l'amendement n° 182 de M. Michel Darras (possibilité pour l'avocat de demander à être déchargé d'une mission qu'il estime contraire à sa conscience ou susceptible de porter atteinte à son indépendance) - (p. 3240) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail) - Son amendement n° 110 ; instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail ; devenu sans objet - (p. 3244) : s'oppose à l'amendement n° 139 de M. Louis Virapoullé, repris par M. Etienne Dailly (impossibilité d'insérer des dispositions contraaires, une fois cet article adopté) - Après l'art. 3 (p. 3247) : s'oppose à l'amendement n° 183 de M. Michel Darras (impossibilité d'introduire dans les cabinets d'avocats d'autres capitaux que ceux des professionnels de ce même cabinet) - Après l'art. 4 (p. 3248) : s'oppose à l'amendement n° 10 de M. Jacques Chaumont (honoraires des avocats) - Accepte l'amendement n° 28 de la commission (possibilité pour les nouveaux avocats de procéder à la rédaction d'actes juridiques sous signature privée) - Art. 5 (*conditions d'accès à la profession d'avocat*) (p. 3250) : accepte les amendements n° 186 de M. Michel Darras (cas des avocats ayant la qualité de réfugié ou d'apatride), n° 29 de la commission (conditions de nationalité) et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 8 de M. Daniel Millaud - (p. 3253) : accepte l'amendement n° 30 de la commission (conditions d'accès à la nouvelle profession d'un avocat n'appartenant pas à la Communauté et non titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat) et, sur ce dernier, accepte le sous-amendement n° 122 de M. Michel Rufin et s'oppose au sous-amendement n° 150 de M. Charles Lederman - Art. 6 (*formation professionnelle*) (p. 3254) : accepte les amendements de la commission, n° 31 de coordination, n° 32 (prise en charge de la formation professionnelle par les centres régionaux) et n° 33 (passage de deux années de formation théorique à une seule) - (p. 3255) : son amendement n° 111 : possibilité pour les élèves avocats d'assister aux délibérés des juridictions ; adopté - Après l'art. 6 (p. 3256) : s'oppose à l'amendement n° 151 de M. Charles Lederman (conditions d'accès à cette formation professionnelle) - Après l'art. 7 (p. 3260) : son amendement n° 112 : création d'un Centre national de la formation professionnelle ; rejeté - Art. 8 (*centres régionaux de formation professionnelle*) (p. 3262) : accepte l'amendement de coordination n° 36 de la commission et l'amendement n° 192 de M. Michel Darras (nécessité d'une relation entre les universités et les organismes de formation professionnelle) - (p. 3264) : accepte l'amendement n° 39 de la commission (possibilité de déférer les décisions du centre régional de formation professionnelle à la cour d'appel) - Art. 9 (*attributions du conseil de l'ordre relatives aux collaborations de travail*) (p. 3266) : s'oppose à l'amendement n° 41 de la commission (soumission pour approbation au conseil de l'ordre, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, des contrats de collaboration de travail) et, sur ce dernier, au sous-amendement n° 152 de M. Charles Lederman - Après l'art. 9 (p. 3267) : s'oppose à l'amendement n° 42 de la commission (organisation du conseil régional des barreaux) - Art. 10 (*par priorité*) (*conseils régionaux des barreaux et conseil supérieur des barreaux*) (p. 3270) : son amendement n° 114 : organisation du Conseil national du barreau ; devenu sans objet - (p. 3272) : s'oppose aux amendements, de suppression n° 153 de M. Charles Lederman et n° 195 de M. Michel Darras, n° 43 de la commission (organisation du conseil supérieur des barreaux), ainsi que sur ce dernier au sous-amendement n° 154 de M. Charles Lederman - Art. 8 (*suite*) (p. 3277) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, n° 37 (nécessité pour l'enseignement dispensé par les centres régionaux de se conformer à des programmes nationaux élaborés par le Conseil supérieur des barreaux) et n° 38 de coordination - Après l'art. 8 (*suite*) : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission.

Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - **Art. 11 (formation restreinte du conseil de l'ordre siégeant comme conseil de discipline)** (p. 3304) : accepte l'amendement n° 44 de la commission (présence des avocats honoraires au sein des éventuelles formations des conseils de discipline) - **Après l'art. 12** : accepte l'amendement de coordination n° 45 de la commission - **Art. 13 (responsabilités inhérentes à certaines activités des avocats)** (p. 3305) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 46 de la commission (affiliation des membres de la nouvelle profession à la Caisse nationale des barreaux français) - **Art. 14 (convention collective applicable au personnel de la nouvelle profession)** (p. 3308) : accepte l'amendement n° 47 de la commission (choix de la convention collective applicable) - (p. 3310) : sur l'amendement n° 47 de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 231 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 14** : s'oppose à l'amendement n° 48 de la commission (conditions de la prévoyance sociale du personnel salarié de la nouvelle profession) - **Art. 15 (peines disciplinaires prononcées et procédures disciplinaires engagées avant l'entrée en vigueur de la loi)** (p. 3311) : accepte l'amendement n° 49 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - **Art. 16 (accès des membres des anciennes professions d'avocats et de conseils juridiques aux autres professions judiciaires et juridiques)** (p. 3313) : accepte l'amendement n° 50 de la commission (délai accordé pour l'accès aux autres professions juridiques et judiciaires) et s'oppose au n° 168 de M. Michel Rufin (conditions d'accès aux autres professions judiciaires et juridiques dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi) - **Art. 17 (dispositions transitoires)** (p. 3315) : accepte les amendements de coordination n° 51 et n° 52 de la commission - (p. 3316) : accepte l'amendement rédactionnel n° 53 de la commission - (p. 3317) : s'oppose à l'amendement n° 205 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe VII de l'article 17 relatif à l'inscription à un barreau) et accepte les amendements de la commission n° 54 et n° 56 de coordination, n° 55 (possibilité de bénéficier de plein droit de son inscription à un barreau lorsque les conditions prévues par le texte sont réunies), n° 57 (bénéfice du dispositif transitoire d'accès à la nouvelle profession pour les personnes qui ont exercé dans le cadre du partenariat) et n° 58 (prise en compte pour le bénéfice du dispositif transitoire d'accès à la nouvelle profession, de l'exercice d'activité, de consultation et de rédaction hors de France, non seulement pour les ressortissants d'autres états de la Communauté mais également pour les Français) - (p. 3321) : s'oppose aux amendements identiques n° 157 de M. Charles Lederman et n° 207 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe 8 de l'article 17 relatif à l'accès à la nouvelle profession des ressortissants de l'un des Etats membres de la Communauté européenne autre que la France, membre d'une profession juridique réglementée) - Accepte les amendements de la commission, n° 59 et n° 60 de coordination, n° 61, n° 62, et n° 63 de cohérence, n° 64 (harmonisation des délais) et n° 65 (nécessité pour tout membre de la nouvelle profession d'avoir au moins cinq ans d'inscription au tableau de l'ordre des avocats ou sur les listes des conseils juridiques pour se voir délivrer un certificat de spécialisation).

Suite de la discussion - (13 novembre 1990) - **Art. 17 (suite)** (p. 3338) : s'oppose à l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - (p. 3343) : s'oppose à l'amendement n° 208 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe XI de l'article 17 relatif aux anciens conseils juridiques qui exerçaient les activités de commissaire aux comptes) et accepte l'amendement de coordination n° 67 de la commission - (p. 3345) : s'oppose à l'amendement n° 68 de la commission (possibilité pour les anciens conseils juridiques qui renonceraient à entrer dans la nouvelle profession d'avocat pour accéder à celle de notaire d'obtenir une dispense totale ou partielle de diplôme et de stage sous certaines conditions) - (p. 3347) : accepte les amendements de la commission, n° 69 de coordination et n° 70 (suppression du paragraphe XIII de l'article 17 relatif à la composition du premier conseil d'administration du Conseil national du barreau) - Son amendement n° 115 : délai accordé aux sociétés de conseils juridiques qui entreront dans cette nouvelle profes-

sion pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi sur les sociétés d'exercice libéral ; rejeté - **Art. 18 (conditions requises pour l'inscription à un barreau français d'un avocat non communautaire)** (p. 3348) : accepte l'amendement de coordination n° 71 de la commission - **Art. 19 (décrets d'application)** (p. 3351) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 158 de suppression, n° 159 (suppression des dérogations pour la délivrance d'un certificat de spécialisation), n° 160 de coordination, n° 161 (conditions dans lesquelles devraient être établies les équivalences de titres et de diplômes mentionnées à l'article 11) ainsi qu'à l'amendement n° 76 de la commission (composition, mode d'élection et fonctionnement des bureaux du Conseil supérieur des barreaux, des Conseils régionaux des barreaux et des conseils d'administration des centres régionaux de formation professionnelle) - Accepte les amendements de la commission n° 72, rédactionnel, n° 73 de coordination, n° 74, identique à l'amendement n° 203 de M. Michel Darras (dispenses de diplômes et de formation professionnelle prévues par le décret en Conseil d'Etat qui préciseront les conditions d'accès aux professions du droit) et n° 75 (modalités de dispense du diplôme et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat prévues en Conseil d'Etat) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 210 de M. Michel Darras et pour l'amendement rédactionnel n° 77 de la commission.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire [n° 48 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - **Discussion générale** (p. 3467, 3468) : amélioration de la gestion du personnel judiciaire - Conseillers référendaires à la Cour de cassation : assouplissement du dispositif statutaire sur l'affectation en juridiction et le délai de retour à la Cour de cassation - Maintien en activité des magistrats atteints par la limite d'âge - Regroupement à une date unique des départs à la retraite et de l'entrée en fonction des nouveaux magistrats - Prise en compte des années d'activité professionnelle antérieures pour le calcul des annuités de retraite des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation intégrés dans un emploi hors hiérarchie du corps judiciaire - Demande l'adoption de ce projet de loi - **Art. 2 (mobilité des conseillers référendaires à la Cour de cassation)** (p. 3470, 3471) : ses amendements n° 3, de forme, et n° 4 : cas de réduction du délai de retour à la Cour de cassation ; adoptés - S'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (cas des conseillers référendaires placés en service détaché) - **Après l'art. 5** : son amendement n° 5 : regroupement à une date unique des départs à la retraite et de l'entrée en fonction des nouveaux magistrats : régime transitoire ; adopté - **Sur l'ensemble** : se félicite de la qualité du débat.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (16 novembre 1990) - **Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit)** (p. 3525) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 225 ; rejeté - (p. 3528) : s'oppose à l'amendement n° 78 de la commission et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 215 de M. Michel Darras, n° 170, n° 171 et n° 125 de M. Michel Rufin, et n° 140 de M. Louis Virapoullé - Accepte les sous-amendements n° 172 de M. Auguste Chupin, n° 167 de M. Philippe de Bourgoing, n° 230, n° 213 et n° 214 de M. Michel Darras - S'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 173 de M. Daniel Hoeffel - **Art. 21 (dénomination des cabinets d'avocats et affiliation à un réseau)** (p. 3532) : s'oppose à l'amendement n° 163 de M. Charles Lederman (suppression de la fin de l'article relative aux associations ou sociétés ou groupements de conseils juridiques qui avant cette date étaient affiliés à un réseau national ou international non exclusivement juridique) et accepte l'amendement de coordination n° 79 de la commission - **Art. 22 (dispense de prestation de serment)** : accepte l'amendement de coordination n° 80 de la commission - **Après l'art. 23** (p. 3533) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements analogues, n° 81 de la commission et n° 221 de M. Michel Darras (protection des titres d'avocat ou de conseil juridique) - **Art. 24 (adaptation des textes législatifs en vigueur)** : accepte l'amendement de coordination n° 82 de la commission - **Art. 25 (application**

de la loi dans les territoires d'outre-mer et dans les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon) (p. 3534) : accepte les amendements de coordination de la commission, n° 83, n° 84, n° 85, n° 86, n° 87 et n° 88 - Après l'art. 25 (p. 3535) : son amendement n° 116, identique à l'amendement n° 106 de M. Louis Virapoullé (émoluments des avocats exerçant dans les départements d'outre-mer) ; retiré - Art. 26 (abrogations) : accepte l'amendement de cohérence n° 89 de la commission et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 107 de M. Louis Virapoullé - Avant l'art. 27 (p. 3536) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 90 de la commission (affiliation des avocats salariés au régime général de la sécurité sociale) et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 164 de M. Charles Lederman - Après l'art. 27 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 2 de M. Charles de Cuttoli (modification de certaines dispositions du code de la sécurité sociale) - Art. 29 (conséquences de la non-affiliation des avocats salariés au régime de la Caisse nationale des barreaux français) (p. 3537) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 91 de la commission (non application aux avocats salariés qui sont d'anciens conseillers juridiques salariés du régime vieillesse des avocats défini par le code de la sécurité sociale) - Art. 33 (modalités de la prise en charge des conseils juridiques par la Caisse nationale des barreaux français) (p. 3538) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Charles de Cuttoli (transfert à la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse actuellement affectées à la prise en charge des conseils juridiques « libéraux ») et accepte l'amendement de précision n° 92 de la commission - (p. 3539) : s'oppose à l'amendement n° 222 de M. Michel Darras (règles de coordination entre le régime des avocats non salariés et le régime général de sécurité sociale applicable aux avocats qui ont été affiliés successivement ou alternativement à ces régimes) - Art. 34 (double cotisation temporaire des avocats salariés) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques de suppression, n° 93 de la commission et n° 6 de M. Charles de Cuttoli - Après l'art. 35 (p. 3540) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 223 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (cas des avocats nommés en Conseil d'Etat) - (p. 3541) : accepte l'amendement n° 127 de M. Michel Rufin (exercice de la profession de notaire en qualité de salarié) - (p. 3542) : accepte l'amendement n° 126 de M. Michel Rufin (création d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre II bis : Disposition relative au notariat ») - Avant l'art. 36 (p. 3543) : s'oppose aux amendements de M. Lucien Lanier, n° 128 (serment des auxiliaires de justice que doivent prêter les administrateurs judiciaires) et n° 129 (composition des commissions prévues par la loi du 25 janvier 1985) - Après l'art. 36 : s'oppose à l'amendement n° 130 de M. Michel Rufin (possibilité pour les administrateurs judiciaires de constituer des sociétés en participation) - (p. 3544) : accepte les amendements de la commission, n° 94 (possibilité pour les administrateurs judiciaires d'exercer leurs fonctions au sein de sociétés d'exercice libéral) et n° 95 (suppression de la limite d'âge instituée en 1985 pour l'exercice de la profession d'administrateur judiciaire) - Art. 37 (mandats confiés aux administrateurs judiciaires et exercice d'une activité de consultation) : sur l'amendement n° 96 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 233 ; rejeté - (p. 3545) : s'oppose à l'amendement n° 96 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - Après l'art. 2 (suite) : accepte l'amendement n° 22 (possibilité pour les avocats de recevoir mandats et missions de justice confiés, par une juridiction, dans des conditions prévues par décret) de la commission et, sur ce dernier, son sous-amendement n° 236 ; adopté - Après l'art. 38 (p. 3547) : accepte les amendements de la commission, n° 97 (possibilité pour les mandataires liquidateurs d'exercer au sein de sociétés d'exercice libéral) et n° 98 (suppression de la limite d'âge pour les mandataires liquidateurs) - Art. 40 (mandats confiés aux mandataires liquidateurs et exercice d'une activité de consultation) (p. 3548) : s'oppose à l'amendement n° 98 de la commission (suppression de la limite d'âge pour les mandataires liquidateurs) - Sur ce dernier, son sous-amendement n° 234 ; rejeté - Art. 41 (Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs)

(p. 3549) : s'oppose à l'amendement n° 100 de la commission (attribution au Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs d'une fonction de contrôle de ces professionnels) - Après l'art. 41 : accepte l'amendement n° 101 de la commission (abrogation de l'article 40 de la loi du 25 janvier 1985 relatif aux dérogations en matière de limite d'âge) - Art. 42 (application du titre III à Mayotte et dans les territoires d'outre-mer) : accepte l'amendement n° 102 de la commission (non-application de l'article 38 relatif aux mandataires liquidateurs dans ces collectivités territoriales d'outre-mer) - Art. 43 (exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce sous forme de sociétés d'exercice libéral) (p. 3550) : s'oppose à l'amendement n° 165 de M. Charles Lederman (impossibilité de création de sociétés de capitaux avec apport direct ou indirect de capitaux extérieurs) et accepte l'amendement de coordination n° 103 de la commission - Après l'art. 44 : son amendement n° 118, identique à l'amendement n° 224 de M. Michel Darras : possibilité pour les auditeurs de justice de plaider devant les juridictions lors de leur stage dans un cabinet d'avocat ; adopté - Son amendement n° 119 : possibilité de prendre par décret en Conseil d'Etat des dispositions relatives à la formation professionnelle des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ; adopté - Art. 45 (entrée en vigueur de la loi) (p. 3551) : son amendement n° 120 : entrée en vigueur des titres I^{er} et II de la présente loi le 1^{er} janvier 1992 et des titres III à V au jour de leur publication ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 105 de la commission (entrée en vigueur de cette loi à la date d'entrée en vigueur de la loi portant réforme de l'aide légale).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]** - Suite de la discussion - (19 novembre 1990) - **Intitulé du titre 1^{er}** (p. 3575) : accepte l'amendement n° 1 de la commission (substitution des termes « d'exercice libéral » à ceux de « capitaux » dans l'intitulé du titre 1^{er}) - **Art. 1^{er} (sociétés d'exercice libéral)** (p. 3576) : interdiction de capitaux extérieurs dans la profession - Nécessité de faire face aux concurrences nouvelles - Cas des jeunes professionnels - **Art. 2 (dénomination des sociétés d'exercice libéral)** (p. 3577) : accepte l'amendement rédactionnel n° 2 de la commission et, sur ce dernier, le sous-amendement n° 42 de M. Michel Darras - S'oppose à l'amendement n° 40 de M. Charles Lederman (suppression des sigles utilisés dans l'article 2) et à l'amendement n° 3 de la commission (liberté de choix de la dénomination sociale) - (p. 3578) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de la commission (mention possible de l'affiliation à une association, à un groupement ou à un réseau professionnel, qu'il soit national ou international) - **Art. 3 (agrément ou inscription de la société)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - Après l'art. 3 (p. 3579) : accepte l'amendement n° 6 de la commission (réduction du nombre minimum des associés requis pour constituer des sociétés d'exercice libéral à forme anonyme) - **Art. 4 (détention du capital par les professionnels)** (p. 3581) : s'oppose aux amendements, n° 43 de M. Michel Darras (exclusion des capitaux croisés pour la constitution de sociétés d'exercice libéral), n° 33 de M. Charles Lederman (suppression du septième alinéa de cet article relatif aux capitaux croisés), n° 8 de la commission (participation de membres de professions apparentées sous certaines conditions) et, sur ce dernier, au sous-amendement n° 51 de M. Michel Darras - Accepte l'amendement n° 7 de la commission (possibilité pour des personnes physiques ou morales de participer au capital social d'une société d'exercice libéral) - (p. 3583) : s'oppose à l'amendement n° 32 de M. Charles Lederman (durée pendant laquelle les ayants droit des personnes physiques qui ont exercé la ou les professions constituant l'objet social de la société disposeraient des parts ou action qu'ils détiennent) - (p. 3584) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 41 de M. Michel Rufin (élargissement des possibilités de détention des capitaux d'une société d'exercice libéral) et n° 36 de M. Michel Darras (rachat des parts ou actions des ayants droit des associés ou anciens associés) - S'oppose à l'amendement n° 34 de M. Charles Lederman (limitation du délai dont la société

disposerait pour se mettre en conformité avec les dispositions de la loi) - **Art. 5** (possibilité de dérogation à ces règles relatives à la détention du complément du capital social) (p. 3586) : sur l'amendement n° 9 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 47 ; rejeté - S'oppose aux amendements identiques de suppression n° 37 de M. Charles Lederman et n° 44 de M. Michel Darras - (p. 3587) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 9 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - **Art. 6** (interventions de décrets en Conseil d'Etat pour interdire à certaines catégories de personnes de détenir des parts ou actions dans des sociétés d'exercice libéral) (p. 3588) : accepte l'amendement n° 10 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - **Art. 9** (cessions de parts sociales ou d'actions à des tiers) : son amendement n° 46 : agrément préalable nécessaire pour toute admission d'un nouvel associé dans une société d'exercice libéral à forme anonyme ; adopté - **Art. 12** (sociétés d'exercice libéral en commandite par actions) (p. 3590) : accepte l'amendement de coordination n° 11 de la commission - **Art. 13** (comptes d'associés) (p. 3591) : accepte l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale) et, sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 38 de M. Charles Lederman - **Art. 15** (responsabilité-des associés et de la société) : accepte l'amendement rédactionnel n° 13 de la commission - **Après l'art. 16** : son amendement n° 52 analogue à l'amendement n° 14 de la commission : délai accordé aux sociétés commerciales qui sont constituées par des conseils juridiques pour qu'elles soient transformées en sociétés d'exercice libéral ; adopté - **Art. 18** (exonération du droit d'apport) (p. 3592) : accepte l'amendement rédactionnel n° 15 de la commission - (p. 3594) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) et s'oppose à l'amendement de suppression n° 39 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 19** : son amendement n° 48 : conditions de constitution d'une société en participation ; adopté - Accepte l'amendement n° 22 de M. Michel Rufin (insertion d'une division additionnelle ainsi intitulée : « Titre I, 1^{er} bis : exercice sous forme de société en participation des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ») - Sur son amendement n° 48, accepte la première partie du sous-amendement n° 49 de M. Michel Rufin et s'oppose à la seconde - (p. 3595) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Michel Rufin (conditions relatives aux sociétés en participation) - **Art. 23** (mention des anciens associés dans la raison sociale des sociétés civiles professionnelles) (p. 3596) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 18 de la commission - **Après l'art. 27** (p. 3597) : accepte l'amendement n° 19 de la commission (insertion d'une division additionnelle ainsi intitulée : « Titre III : dispositions diverses ») - **Art. 29** (décrets d'application) : son amendement n° 53 : entrée en vigueur des titres I^{er} et Ibis de la présente loi le 1^{er} janvier 1992 et du titre II le jour de sa publication ; devenu sans objet - (p. 3598) : s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) et, sur ce dernier, au sous-amendement n° 31 de M. Michel Rufin - **Après l'art. 29** : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Michel Darras (subordination de l'entrée en vigueur de la présente loi à celle de la loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Légion d'honneur et ordre de la Libération - (5 décembre 1990) (p. 4566) : croissance du budget annexe de la Légion d'honneur - Dépenses de fonctionnement : classes préparatoires au brevet de technicien supérieur de commerce international, maison de Saint-Denis ; personnels ; informatisation - Secours - Traitements - Rénovation de la maison d'éducation des Loges, de Saint-Denis - Augmentation de la subvention du ministère de la justice et du prix de pension - (p. 4567) : excellents résultats scolaires - Effectifs - Attribution de la croix de guerre et de la Légion d'honneur - Caractère symbolique du traitement - Légère diminution du budget de l'ordre de la Libération - Réduction des achats de matériel et d'équipement destinés aux bureaux de l'hôtel des Invalides.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4569) : effort budgétaire supplémentaire au rapport au projet de budget initial - Crise de la justice - Autorisations de programme - Budget en progression - Redéploiement des fonds dégagés par l'achèvement du programme de construction des prisons - Personnels - (p. 4570) : importantes créations d'emplois dans toutes les catégories de personnels - Restructuration des emplois de magistrats - Revalorisation des situations financières des différentes catégories de personnels - Renforcement des moyens de formation - Modernisation des structures des services et de leur fonctionnement - Déconcentration, transfert de responsabilités et de moyens en direction des responsables « du terrain » - Développement des échelons territoriaux judiciaires ; des échelons locaux des services de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse - Projet de réforme de l'aide légale - Politique de restructuration du patrimoine immobilier - Engagement pluriannuel - Mise à plat des dossiers - (p. 4571) : amélioration de la capacité de gestion du ministère de la justice - Vacances dans les juridictions - Projet de réforme concernant les garanties d'indépendance, le recrutement, la formation et la carrière des magistrats, en concertation avec les organisations professionnelles - Etudes sur les incidences des réformes, et formation des magistrats et fonctionnaires chargés de les appliquer - Nécessaire simplification des procédures pour le désencombrement de l'institution judiciaire - (p. 4595) : crédits budgétaires supplémentaires - Effort pluriannuel du Gouvernement en faveur de la justice ; concertation - « Carte judiciaire » - Protection judiciaire de la jeunesse - (p. 4596) : Nice - Participation des collectivités locales aux dépenses d'équipement judiciaire - Français de l'étranger : service de la nationalité et du sceau ; code de la nationalité française - Perspectives de réforme du statut de la magistrature - Informatisation du livre foncier en Alsace-Moselle - Traitement différent des tribunaux selon les situations locales - Gestion prévisionnelle des personnels - Déconcentration - (p. 4597) : projet d'échanges internationaux de magistrats et d'étudiants en droit - Territoire de Belfort - Guyane.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 147 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5261) : conseillers référendaires.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - Discussion générale (commune avec le projet n° 159) (p. 5261) : efficacité du travail parlementaire - Accord intervenu sur de nombreuses questions - Affiliation des nouveaux avocats, même salariés, à la Caisse nationale des barreaux français ; négociations en cours avec ladite Caisse - (p. 5262) : divergences entre les deux Chambres - Représentation nationale de la nouvelle profession d'avocat ; problème de la présence des organisations professionnelles d'avocats ; missions ; modalités de désignation de ses membres - Problème du Centre national de la formation professionnelle - Dissociation souhaitable de la représentation nationale du barreau et de l'organisme national chargé de la formation professionnelle - Création de conseils régionaux des barreaux - Intérêt de l'exercice sous forme de sociétés en participation des professions libérales réglementées - **Question préalable** (p. 5263) : s'oppose à la motion n° 58 de M. Charles Lederman, tendant à opposer la question préalable - (p. 5264, 5265) : engagements gouvernementaux concernant la réforme de l'aide légale - **Art. 1^{er}** (p. 5269) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 59 de suppression, et n° 60 (titres acquis à l'étranger pouvant être accolés à celui d'avocat) - **Art. 2 ter** (fonctions de membre du conseil de surveillance ou d'administration d'une société commerciale) (p. 5270) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission et accepte l'amendement n° 2 de la commission, tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Art. 2 quater** (missions confiées par justice aux avocats) : accepte l'amendement rédactionnel n° 3 de la commission - **Art. 3** (p. 5271 à 5273) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 61 (exercice de la profession d'avocat au sein d'une

société en participation), n° 62 (détenition du capital de la société d'exercice libéral de la profession d'avocat), n° 63 (exclusion du salariat de l'avocat) et n° 64 (suppression du statut de l'avocat salarié) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 4 de la commission - Art. 4 (p. 5274) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 66 de M. Charles Lederman - Accepte l'amendement rédactionnel n° 5 de la commission - Art. 4 bis (*fixation des honoraires*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de la commission (suppression du complément d'honoraires calculé en fonction du résultat) - Art. 5 (p. 5275) : accepte l'amendement n° 7 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - S'oppose à l'amendement n° 67 de M. Charles Lederman (conditions d'inscription des avocats étrangers à un barreau français) - (p. 5276) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (suppression de la mention de la nature des épreuves de l'examen de contrôle des connaissances des avocats étrangers) - Après l'art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 68 de M. Charles Lederman (gratuité de la formation des préstagiaires, préstagiaires salariés, bourses) - Art. 7 (p. 5277) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (modification du nom des centres de formation professionnelle) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de la commission (suppression du droit d'accès direct au certificat d'aptitude à la profession d'avocat des docteurs en droit) - Art. 7 bis (*institution d'un centre national de la formation professionnelle*) (p. 5278) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 11 de la commission - Art. 8 (p. 5279) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 12 et n° 13 de coordination - (p. 5280) : s'oppose à l'amendement n° 84 de M. Yvon Bourges (institution des centres régionaux de formation des avocats au siège des cours d'appel) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 14 de la commission - S'oppose aux amendements de la commission, n° 16 (caractère d'établissement d'utilité publique reconnu aux centres de formation professionnelle des avocats de la cour d'appel) ; n° 17 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) ; et de coordination, n° 15, n° 18, n° 19, n° 20, n° 21 et n° 22 - Art. 8 bis (*exécution par le Conseil de l'ordre des décisions du conseil des barreaux de la Cour d'appel et du Conseil supérieur des barreaux*) (p. 5281) : s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission tendant à rétablir les dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Art. 9 (p. 5282) : se déclare favorable à l'amendement rédactionnel n° 24 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman (suppression de la référence aux contrats de travail des avocats) - Art. 9 bis A (*délégations de pouvoirs par le bâtonnier*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - Art. 9 bis (*conseils des barreaux des cours d'appel*) (p. 5283) : s'oppose à l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat en tenant compte de la nouvelle appellation de l'organisme régional) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 70 de M. Charles Lederman - Art. 10 (p. 5285) : s'oppose aux amendements de suppression n° 71 de M. Charles Lederman, n° 54 de M. Michel Darras (institution et composition du conseil supérieur des barreaux), n° 27 de la commission (rétablissement de l'organisation professionnelle du conseil supérieur des barreaux ; son intervention en matière de formation professionnelle) - Sur ce dernier, s'oppose au sous-amendement n° 72 de M. Charles Lederman - Art. 13 (p. 5286) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (suppression de la référence aux mandataires sociaux) - (p. 5287) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 87 de M. Etienne Dailly (éventualité d'une compensation entre les caisses de retraites complémentaires après consultation préalable) - Art. 14 (p. 5288) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 17 (p. 5289) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, n° 30 (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) ; n° 31 (suppression de la dispense de stage et d'examen pour les maîtres en droit partant au service militaire) - (p. 5290) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman n° 74

(possibilité pour les personnes exerçant une activité juridique à un haut niveau de qualification de s'inscrire à un barreau et d'exercer le métier d'avocat) et n° 75 (suppression des possibilités d'ouverture de la profession d'avocat) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de la commission (inscription au tableau de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés des anciens conseils fiscaux) - S'oppose à l'amendement n° 33 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - (p. 5291) : s'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 19 (p. 5292) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 76 de suppression, n° 77 (suppression des dérogations apportées dans le cadre des certificats de spécialisation) et n° 78 (suppression des équivalences de titres et de diplômes), de M. Luc Dejoie, n° 35, n° 36 et n° 37.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - **Discussion générale (commune avec le projet n° 158)** - Voir intervention sous le projet n° 158 (p. 5261 à 5268).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)]** - **Suite de la discussion** - (19 décembre 1990) - **Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) - Art. 56 de la loi du 31 décembre 1971 (p. 5310)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 38 de la commission (adjonction des commissaires priseurs à la liste des professionnels susceptibles de rédiger et de consulter) - Art. 59 (p. 5311) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 39 de la commission (possibilité pour les professionnels réglementés, au-delà de leur activité principale, de rédiger et de consulter à la condition qu'il s'agisse de l'accessoire nécessaire de la prestation fournie) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 90 de M. Jean Arthuis - Art. 60-2 : accepte l'amendement de suppression n° 40 de la commission - Art. 62 (p. 5312) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 55 de M. Michel Darras (possibilité pour les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes dont le statut est prévu au titre IV de la loi du 3 juillet 1985 de donner des conseils juridiques et de rédiger des actes sous seing privé) - Art. 63 (p. 5313) : s'oppose à l'amendement n° 41 de la commission (exclusion du champ d'application de cet article des fédérations ou confédérations d'associations) et accepte l'amendement n° 56 de M. Michel Darras (possibilité pour les fédérations et unions de mutuelles régies par le code de la mutualité de donner des consultations juridiques et de rédiger des actes sous seing privé au profit de leurs membres) - Art. 63-1 : s'oppose à l'amendement de suppression n° 42 de la commission - **Après l'art. 66-2 (par priorité)** : accepte l'amendement n° 44 de la commission (couverture par le secret professionnel des consultations adressées par un avocat à son client et des correspondances échangées entre le client et son avocat) - Art. 65 (p. 5314) : accepte l'amendement de coordination n° 43 de la commission - Art. 21 : s'oppose à l'amendement n° 80 de M. Charles Lederman (suppression de la possibilité pour les sociétés ou les groupements de conseils existant à la date d'entrée en vigueur du titre premier de la présente loi de conserver leur dénomination sociale même si celle-ci n'est pas constituée du nom des associés ou anciens associés et de l'utiliser en cas de fusion ou scission) - Art. 27 A (*affiliation des avocats salariés au régime général sauf pour l'assurance vieillesse-invalidité-décès*) (p. 5315) : s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Charles Lederman (exclusion du champ d'application de cet article des avocats salariés) - **Après l'art. 35 quater (modes d'exercice de la profession de notaire)** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission, n° 88 (« Titre II ter - Dispositions relatives aux officiers publics et ministériels autres que notaires ») et n° 89 (possibilité pour les officiers publics et ministériels autres que les notaires d'exercer leur profession sous la forme du salariat) - Art. 37 (p. 5316) : son amendement n° 85 : incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire inscrit sur la liste avec l'exercice de toute autre profession ; rejeté - (p. 5317) :

s'oppose aux amendements de la commission n° 47 et n° 48 relatifs à l'incompatibilité de la qualité d'administrateur judiciaire inscrit sur la liste avec l'exercice de toute autre profession, à l'exception de celle d'avocat - Art. 40 : son amendement n° 86 : incompatibilité de la qualité de mandataire-liquidateur inscrit sur la liste avec l'exercice de toute autre profession ; rejeté - S'oppose à l'amendement n° 49 de la commission (compatibilité des professions d'avocat et de mandataire-liquidateur) - Art. 41 (p. 5318) : s'oppose aux amendements de la commission, de coordination n° 50, et n° 51 (rôle du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires-liquidateurs d'organiser la formation professionnelle et de contrôler les études) - Art. 43 : s'oppose à l'amendement n° 82 de M. Charles Lederman (exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce à titre individuel sous forme de sociétés civiles professionnelles) - Art. 44 quinquies (*assistance au représentant des parties devant les chambres régionales des comptes*) : accepte l'amendement n° 52 de la commission (possibilité pour les parties de se faire assister ou représenter par un avocat ou par un conseil de leur choix) - Art. 45 (*entrée en vigueur de la loi*) (p. 5319) : s'oppose aux amendements identiques n° 53 de la commission et n° 83 de M. Charles Lederman (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Art. 2 (p. 5322) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 10 de M. Franck Sérusclat (restrictions réglementaires possibles par profession) ; sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 28 de M. Etienne Dailly - Art. 4 (p. 5324) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - S'oppose à l'amendement n° 13 de M. Charles Lederman (réduction du temps de détention d'une partie du capital social par les ayants droit) - (p. 5325) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Charles Lederman (suppression de la possibilité pour des personnes physiques ou morales extérieures au cabinet de détenir le complément des capitaux de la société) - S'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - (p. 5326) : s'oppose à l'amendement n° 25 de M. Etienne Dailly (limitation réglementaire possible du nombre de participations détenues dans des sociétés différentes) - Art. 5 (p. 5328, 5329) : s'oppose aux amendements de suppression n° 18 de M. Charles Lederman, n° 3 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) et n° 12 de M. Franck Sérusclat (exclusion de la profession pharmaceutique) - Sur l'amendement n° 3 de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 26 de M. Etienne Dailly - Art. 6 : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 13 : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Charles Lederman (recherche de la provenance des sommes entrant dans les comptes d'associés) - Art. 18 bis (*régime d'assurance vieillesse des associés et des dirigeants des sociétés d'exercice libéral*) (p. 5330) : s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 19 : s'oppose aux amendements de suppression n° 18 de M. Charles Lederman et n° 6 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Art. 23 (p. 5332) : accepte l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Art. 29 : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (date d'entrée en vigueur concomitante avec celle de la réforme de l'aide légale) - Après l'art. 27 (p. 5332, 5333) : se déclare opposé à l'amendement n° 29 de la commission (dispositions fiscales concernant les fusions des sociétés civiles professionnelles) - Invoque l'article 40 de la Constitution et demande l'avis de la commission des finances.

NATALI (Jean), sénateur de l'Oise (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Amédée Bouquerel et Michel Souplet, tendant à modifier les règles d'indexation de la dotation globale de fonctionnement [n° 468 (89-90)] (19 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - **Communes**.

NEIERTZ (Véronique), *secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation* (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Alphonse Arzel : **Assurances (Contrats d'assurance)** (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2910).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 212 de M. Alain Gérard : **Formation professionnelle et promotion sociale (Incitations fiscales à la formation des futurs ingénieurs par les entreprises)** (JO Débats du 16 juin 1990) (p. 1698).

n° 256 de M. Alain Gérard : **Consommation (Mesures pour améliorer le fonctionnement des commissions de surendettement des particuliers)** (JO Débats du 10 novembre 1990) (p. 3297).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 248 (89-90)]** - (18 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 974, 975) : limitation du champ d'application du texte en projet aux établissements publics et privés ni conventionnés ni habilités et soumis à la réglementation des prix fixée par l'ordonnance de 1945 et maintenue provisoirement par l'ordonnance de 1986 - Dispositions visant à protéger les pensionnaires de ces établissements - Liberté des prix à l'entrée dans l'établissement - Encadrement des prix après l'entrée dans l'établissement ; tarification des prestations - Contrat d'hébergement écrit obligatoire - Conseil d'établissement - Demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 979) : prise en compte de l'évolution des prestations que peut rendre nécessaire l'état de santé de la personne hébergée - Etablissements spécialisés dans l'accueil temporaire - Contrat écrit - (p. 980) : reconnaît les carences du secteur public en matière d'hébergement - Prix de journée - TVA et taxe sur les salaires - Art. 1^{er} (*obligation d'un contrat écrit dans certains établissements hébergeant des personnes âgées*) (p. 981) : accepte les amendements n° 11 de M. Robert Vizet (examen du contrat par le conseil d'établissement) ainsi que les amendements de M. Bernard Seillier, rapporteur, n° 1 (modalités de représentation de la personne âgée) et n° 2 de coordination - Art. 2 (*durée et contenu du contrat*) : accepte les amendements n° 3 de forme et n° 4 de coordination de la commission - Art. 3 (*modalités de fixation des prix*) (p. 982) : accepte l'amendement n° 12 de M. Robert Vizet (rôle du conseil d'établissement) - S'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (liberté des prix au moment de la signature du contrat à

l'ouverture de l'établissement ou lors de la création d'une prestation nouvelle) - (p. 983) : s'oppose aux amendements n° 13 de M. Robert Vizet (référence à l'évolution des pensions) et n° 6 de la commission (substitution d'un mécanisme de surveillance par le préfet à l'encadrement des tarifs par arrêté ministériel) - (p. 984) : décentralisation - **Art. 4 (exception au principe de fixation du pourcentage d'augmentation des prix)** - (p. 985) : s'oppose aux amendements n° 7 de suppression de la commission et n° 14 de M. Robert Vizet (pouvoir du conseil d'établissement en matière d'amélioration et de modification des prestations) - **Art. 5 (dispositions transitoires)** : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Robert Vizet (intervention du conseil d'établissement) - Accepte les amendements de coordination n° 8 et n° 9 de la commission - **Après l'art. 1^{er} et après l'art. 6 (p. 986)** : sur les conditions de la prise en charge au titre de l'aide sociale, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 16 de la commission et n° 10 de M. Jean Chérioux, précédemment réservé - **Seconde délibération - Art. 3** : accepte l'amendement n° 1 de la commission (modalités de représentation de la personne âgée).

Deuxième lecture [n° 374 (89-90)] - (21 juin 1990) - **Discussion générale (p. 1968)** : souci d'éviter tout abus de pouvoir de la part des directeurs d'établissements - Problème de l'interdiction pour un gérant de la tutelle de signer un avenant au contrat d'hébergement - Reprise de l'article 3 par l'Assemblée nationale relatif aux modalités de fixation des prix - Modulation par le représentant de l'Etat à partir d'un taux national - Nécessaire protection des personnes âgées contre des hausses excessives et des abus éventuels des chefs d'établissements - **Art. 2 (p. 1970)** : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (exclusion du préposé de l'établissement d'accueil désigné comme gérant de tutelle, de tout acte concernant le contrat) - **Art. 3, Art. 4 et Art. 5** : s'oppose aux amendements n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5 de la commission tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Art. 7 (p. 1971)** : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (fixation par le règlement départemental d'aide sociale des plafonds et des modalités de prise en charge à titre individuel de certaines personnes âgées hébergées dans des établissements privés).

Nouvelle lecture [n° 448 (89-90)] - (29 juin 1990) - **Discussion générale (p. 2298)** : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Reprise du texte initial par l'Assemblée nationale - Considère que le mécanisme d'encadrement des prix proposé par le Sénat ne semble pas de nature à assurer la réelle protection des personnes hébergées - Estime que confier aux seuls préfets le soin d'apprécier le caractère excessif des hausses tarifaires peut conduire à des disparités entre les départements - Favorable à la fixation d'une norme nationale annuelle - **Art. 3 (p. 2299)** : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture - **Art. 4 et Art. 5** : s'oppose aux amendements de coordination n° 2 et n° 3 de la commission.

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 424 (89-90)]** - (29 juin 1990) - **Discussion générale (p. 2300, 2301)** : se félicite de l'accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP - Nombreuses améliorations au texte, notamment à l'article 11 - Rappelle que les informations communiquées par Tracfin et transmises au Procureur de la République pourront être aussi utilisées pour des infractions concomitantes ou connexes si une poursuite a été intentée pour des faits de blanchiment.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation) - (7 décembre 1990) (p. 4695, 4696) : direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, DGCCRF : mise à disposition du secrétariat d'Etat à la consommation - Premier bilan d'application de la loi sur le surendettement des familles -

Protection des consommateurs ; sanction de l'abus de faiblesse - Aide aux associations de consommateurs ; congé représentation pour les élus associatifs - Lutte contre l'inflation ; prochaine création des comités locaux d'information sur les prix, CLIP - (p. 4697) : directives européennes en préparation - Prochaine exposition à la Cité des sciences et de l'industrie sur le thème de la construction européenne.

- **Projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'approbation par la France du troisième amendement aux statuts du Fonds monétaire international [n° 164 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - **Discussion générale (p. 5353, 5354)** : retard apporté au réexamen statutaire des quotes-parts des pays membres - Position de la France - Dette des pays en voie de développement - Conséquences de la crise du Golfe persique sur les importateurs de pétrole - Aide aux pays de l'Est - Répartition des quotes-parts - Proposition d'approbation du troisième amendement des statuts du FMI : privation du droit de vote des pays ayant accumulé des arriérés et refusant de coopérer pour régulariser leur situation - Effort de gestion concertée des parités par les sept principaux pays industrialisés - Demande l'approbation de ce projet de loi - (p. 5359) : portée du troisième amendement dans le contexte des initiatives menées pour réduire la dette des pays les plus pauvres : discours de M. François Mitterrand, Président de la République, devant les Nations Unies en 1988 ; sommet des pays industrialisés à Toronto en 1988 et à Houston - Situation de Madagascar.

- **Projet de loi relatif à la transparence et à la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence - Nouvelle lecture [n° 160 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - **Discussion générale (p. 5361)** : échec de la commission mixte paritaire, CMP - Deuxième partie du projet de loi relative à la transcription de la directive communautaire sur les marchés de travaux adoptée dans les mêmes termes par les deux assemblées - Persistance de deux points de désaccord relatifs au champ de compétence de la mission interministérielle d'enquête et sur l'article 5 bis relatif au transfert de la direction de l'enquête au conseil de la concurrence - **Art. 1 (p. 5363)** : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (exclusion des établissements publics à caractère industriel et commercial de l'Etat du champ de la compétence de la mission interministérielle) - **Art. 5 bis (p. 5364)** : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (transfert de la direction de l'enquête menée par la mission interministérielle au conseil de la concurrence qui est investi à cet effet des compétences prévues aux articles 3 et 5, et transmet ses conclusions à la juridiction compétente).

NEUWIRTH (Lucien), sénateur de la Loire (RPR) - Questeur du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

En démissionne et est nommé membre de la commission des affaires étrangères (JO Lois et décrets du 17 mai 1990).

En démissionne et est nommé membre de la commission des lois (JO Lois et décrets du 10 octobre 1990).

- Membre suppléant du Comité des finances locales.

DÉPÔTS

Proposition de loi visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence [n° 210 (89-90)] (2 avril 1990) - Personnes âgées.

Proposition de loi tendant à supprimer la procédure d'urgence en matière de suspension administrative du permis de conduire [n° 200 (90-91)] (19 décembre 1990) - Permis de conduire.

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi** visant à la création d'une allocation pour les situations de dépendance résultant d'un état de sénescence

cence [n° 210 (89-90)] - (19 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3571) : nouveau texte examiné par la commission - Cosignature de la proposition de loi par vingt présidents de conseils généraux - Disparité des financements de la dépendance - Dévoiement de la loi du 30 juin 1975 sur les handicapés physiques - Rôle des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel, COTOREP - Nécessaire retour à l'obligation alimentaire : solidarité familiale - Non-application de la règle de récupération sur succession à l'égard des personnes ayant accordé des soins personnels ou ayant cohabité avec les allocataires - Développement souhaitable des aides à domicile - Intérêt d'un texte partiel d'application immédiate - Difficulté d'élaboration d'une future politique globale - Citation du communiqué de la décision du Conseil des ministres.

O

OLIVIER (Henri), sénateur de l'Orne (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

ORNANO (Charles), sénateur de la Corse du Sud (NI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

ORNANO (Paul d'), sénateur des Français établis hors de France (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre titulaire de la commission mixte chargée de donner un avis sur l'affectation et l'attribution des crédits du Fonds culturel créé par l'arrêté du 27 mars 1957.

Est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (JO Lois et décrets du 14 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 306 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 355 (89-90)] (6 juin 1990) - Enseignement.

Proposition de loi, déposée avec M. Charles de Cuttoli et Mme Paulette Brisepierre, complétant la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et la prévention des risques majeurs [n° 368 (89-90)] (8 juin 1990) - Sécurité civile.

Proposition de loi organique, déposée avec M. Charles de Cuttoli et Mme Paulette Brisepierre, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 391 (89-90)] (15 juin 1990) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 410 (89-90)] (20 juin 1990) - Enseignement.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 420 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 423 (89-90)] (25 juin 1990) - Enseignement.

Proposition de loi, déposée avec Mme Paulette Brisepierre et M. Charles de Cuttoli, tendant à rendre applicable l'article L. 52-3 du code électoral aux élections au Conseil supé-

rieur des Français de l'étranger [n° 464 (89-90)] (11 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec Mme Paulette Brisepierre et M. Charles de Cuttoli, tendant à modifier les articles 1411 et 1641 du code général des impôts [n° 465 (89-90)] (11 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Impôts et taxes.

Proposition de loi organique, déposée avec M. Charles de Cuttoli et Mme Paulette Brisepierre, tendant à modifier et compléter la loi organique n° 76-97 du 31 janvier 1976 sur le vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République [n° 18 (90-91)] (9 octobre 1990) - Elections et référendums.

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Coopération - [n° 88 (90-91) tome 3] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Deuxième lecture [n° 235 (89-90)] - (24 avril 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 488) : regrette la suppression par l'Assemblée nationale de la possibilité du vote par procuration pour l'élection des délégués au Conseil supérieur des Français de l'étranger - Vote de cette proposition de loi par le groupe du RPR.

- Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988 [n° 332 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1691, 1692) : déplore le délai écoulé entre les spoliations subies par des ressortissants français au Zaïre et leur indemnisation - Contentieux concernant les sociétés d'affichage et les anciens employés de Air Zaïre.

- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 288 (89-90)] - (15 juin 1990) - En remplacement de M. Michel Alloncle, rapporteur - Discussion générale (p. 1695, 1696) : convention signée à Vienne le 20 décembre 1988 - Caractère répressif - Pénalisation des opérations de blanchiment des profits - Confiscation internationale des biens et des avoirs des trafiquants - Levée du secret bancaire - Procédures d'extradition - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 306 (89-90)] - (15 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1704) : organisation du réseau d'enseignement français à l'étranger - Office universitaire et culturel français en Algérie, établissement public - Etablissements à gestion directe - Etablissements à gestion publique conjointe - Etablissements à gestion privée ayant conclu une convention avec l'Etat - Direction de l'enseignement français en Allemagne, DEFA - Enseignants : détachés au barème - (p. 1705) : personnel recruté localement : détachés administratifs ; recrutés locaux - Contributions des familles - Politique de bourses scolaires mise en place par l'Etat - Mesures de valorisation de l'enseignement français à l'étranger - Modification des conditions de rémunération des enseignants français titulaires - Conséquences défavorables sur le revenu de certains - Situation des autres fonctionnaires de l'Etat en poste à l'étranger - Cas des résidents non titulaires ; loi Le Pors du 11 janvier 1984 - (p. 1706) : atteinte à l'autonomie des établissements - Incertitudes du financement - Agence pour l'enseignement français à l'étranger ; propose la co-tutelle du ministre de l'éducation

nationale - Ressources financières - Conseil d'administration - Propose l'adoption de ce projet de loi sous réserve de l'adoption des amendements de la commission - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1720) : accepte l'amendement n° 11 de la commission pour avis (devoirs de l'Etat du fait de la mission de service public d'enseignement français à l'étranger) - **Art. 1^{er}** (*création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger*) : accepte l'amendement n° 12 de la commission pour avis (suppression du terme « agence ») - (p. 1721) : son amendement n° 1 : co-tutelle du ministère de l'éducation nationale ; adopté - **Art. 2** (*missions de l'agence*) (p. 1722) : accepte l'amendement n° 14 de coordination de la commission pour avis - (p. 1723) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission pour avis (modification de la rédaction) ; sur le même objet, accepte l'amendement n° 46 du Gouvernement - Accepte l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (contrôle de l'évolution des frais de scolarité) - **Avant l'art. 3 et après l'art. 4** : demande la réserve de son amendement n° 4 ainsi que des amendements n° 19 de la commission pour avis et n° 42 de M. Jean-Pierre Bayle - **Art. 3** (*champ d'application de la compétence de l'établissement public*) (p. 1724, 1725) : son amendement n° 2 : suppression des alinéas n° 2 à n° 5 afin de les insérer après l'article 4 ; devenu sans objet ; demande le retrait de l'amendement analogue n° 43 de M. Jean-Pierre Bayle - Accepte l'amendement n° 17 de la commission pour avis (nouvelle rédaction) - S'oppose à l'amendement n° 27 de M. Jean-Louis Lesein (examen par l'Agence de la candidature des agents titulaires de la fonction publique détachés auprès d'elle) - Accepte l'amendement n° 36 de M. Hubert Durand-Chastel (respect des conventions signées et des lois des pays d'implantation des établissements), ainsi que l'amendement n° 31 de M. Xavier de Villepin (prise en compte par le nouvel établissement public de la part patronale de la protection sociale des recrutés locaux) - **Art. 4** (*conventions passées avec les établissements privés*) (p. 1726) : son amendement de précision n° 3 ; adopté ; demande le retrait de l'amendement analogue n° 44 de M. Jean-Pierre Bayle - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 32 de M. Xavier de Villepin (avis des délégués élus au Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE) - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 1727) : son amendement n° 4 précédemment réservé : compétence de l'Agence au bénéfice des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger ; adopté - Accepte l'amendement n° 19, précédemment réservé, de la commission pour avis (compétences de l'Agence vis-à-vis des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger) - **Avant l'art. 3 (suite)** (p. 1728) : s'oppose à l'amendement n° 42 de M. Jean-Pierre Bayle (compétences de l'Agence vis-à-vis des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger) - (p. 1729) : demande le retrait de l'amendement n° 39 de Mme Paulette Brisepierre (maintien à disposition de l'établissement conventionné des fonds nécessaires à la rémunération des personnels non titulaires) - **Art. 5** (*composition du conseil d'administration*) (p. 1730) : son amendement n° 5 : nouvelle rédaction, prévoyant en particulier une participation du Parlement ; adopté - (p. 1731) : Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE - **Art. 6** (*budget de l'Agence*) : son amendement n° 6 : nouvelle rédaction ; adopté - (p. 1732) : son amendement n° 7 : suppression de la possibilité d'émettre des emprunts et suppression à compter du 31 décembre 1993 des concours financiers des établissements d'enseignement ; retiré - (p. 1733) : son amendement n° 9 : possibilité pour l'Agence d'émettre des emprunts au bénéfice des établissements en gestion directe ; adopté - Son amendement n° 8 : montant et nature des versements que les établissements sont conduits à opérer en application de la réforme du régime des rémunérations ; adopté - (p. 1734) : son amendement n° 10 : suppression de la disposition prévoyant que l'Agence bénéficie du produit des services rendus par elle en matière de production de matériel pédagogique ; adopté - **Après l'art. 6** (p. 1735) : accepte l'amendement n° 35 de M. Xavier de Villepin (rapport annuel de l'établissement public au Parlement) - **Avant l'art. 7** (p. 1736) : accepte l'amendement n° 45 de M. Jean-Pierre Bayle (rapport annuel de l'établissement public devant le CSFE) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour

l'amendement n° 40 de Mme Paulette Brisepierre (prise en charge par l'établissement public des frais découlant de la mise en oeuvre des mesures concernant la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement à l'étranger) - **Intitulé** (p. 1737) : accepte l'amendement n° 25 de la commission pour avis (remplacement du mot : « Agence » par le mot : « établissement public »).

Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)] - (26 juin 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2095) : CMP ; points d'accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Divergences sur la co-tutelle exercée sur l'agence par le ministère de l'éducation nationale, votée par le Sénat, et sur la composition du conseil d'administration - **Art. 1^{er}** (p. 2099) : son amendement n° 1 : co-tutelle du ministère de l'éducation nationale ; adopté - **Art. 4** (p. 2100) : son amendement n° 2 : participation du représentant de l'organisme gestionnaire de l'établissement à la signature de la convention ; adopté - **Art. 4 bis** (*compétences de l'agence au bénéfice des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger*) (p. 2101) : son amendement n° 3 : retour à la rédaction adoptée en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. 5** (p. 2103) : son amendement n° 4 : quotas de représentation des catégories d'usagers ; adopté - **Art. 6** (p. 2104) : son amendement n° 5 : reprise du texte adopté en première lecture par le Sénat ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 3994) : absence d'un ministère du développement - Bilan tragique de l'Afrique Subsaharienne - Développement nécessaire de la coopération franco-africaine - Instabilité de l'Afrique - (p. 3995) : insuffisances dans les secteurs de la santé et de l'éducation - Emploi en Afrique - Problème de la défaillance des débiteurs africains - Confirmation souhaitable des aides aux initiatives privées et décentralisées - Déflation des effectifs de l'assistance technique - Insuffisance des crédits à la coopération militaire - Simple reconduction des crédits à l'aide d'urgence et à l'aide alimentaire - Sommet de La Baule - Mise à l'écart regrettable du Sénat - La commission s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce projet de budget.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Après l'art. 77** (p. 4913) : soutient l'amendement n° II-13 de M. Charles de Cuttoli (rétablissement de l'égalité fiscale en matière de taxe d'habitation entre les contribuables français résidant en France et les contribuables français résidant à l'étranger) - (p. 4914) : soutient l'amendement n° II-14 de M. Charles de Cuttoli (mesures fiscales en faveur des contribuables français ayant leur habitation principale hors de France).

OTHILY (Georges), sénateur de la Guyane (rattaché administrativement au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi portant création à Cayenne d'une chambre détachée de la Cour d'appel de Fort-de-France [n° 95 (90-91)] (22 novembre 1990) - Justice.

Proposition de loi visant à modifier l'article 38 de la loi n° 84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des

régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de la Réunion [n° 96 (90-91)] (22 novembre 1990) - Impôts et taxes.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi [n° 95 (90-91)] portant création, à Cayenne, d'une chambre détachée de la Cour d'appel de Fort-de-France [n° 145 (90-91)] (10 décembre 1990) - Justice.

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 229 (89-90)] - (24 avril 1990) - Discussion générale (p. 482) : délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Information du Parlement - Effort d'harmonisation du droit interne et du droit communautaire - Cas particulier des départements d'outre-mer; recherche de compromis pour l'octroi de mer - Votera ce texte.

- *Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception* [n° 267 (89-90)] - (12 juin 1990) - Question préalable (p. 1510) : interviens contre la motion n° 2 de Mme Hélène Luc tendant à opposer la question préalable - Elargissement des conditions de la saisine du Conseil constitutionnel aux justiciables - Introduction dans la Constitution de 1958 d'un contrôle de constitutionnalité des lois par le Conseil constitutionnel - Elargissement et extension de ce contrôle plus que nécessaire - Extension aux seuls parlementaires par la réforme de 1974 - Possibilité pour les justiciables français d'invoquer le Traité de Rome devant une juridiction internationale à l'encontre d'une loi française - Estime que ce projet accorde un droit supplémentaire à tout justiciable - Absence de bouleversement dans l'équilibre des institutions et d'atteinte aux prérogatives du Parlement - (p. 1511) : signale que chaque fois qu'une loi sera déclarée inconstitutionnelle, le Parlement conservera toute latitude pour légiférer - Notion de droits fondamentaux définie par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et par le Préambule de la Constitution - Protection du corps social contre toute atteinte portée à ses droits fondamentaux - Rappelle que l'exception pourra être soulevée par le Français comme l'étranger, par les personnes physiques ou morales et par les personnes publiques ou privées - Estime que ce droit nouveau renforce la sécurité du système juridique en introduisant un ultime moyen de contrôle de la constitutionnalité de la loi par le justiciable - Problème de la position du Conseil constitutionnel s'il venait à être saisi des décisions du Président de la République prises en vertu de l'article 16 de la Constitution lorsqu'elles sont du domaine de la loi - Dénonce l'incohérence des amendements de la commission - (p. 1512) : absence d'atteinte aux prérogatives parlementaires - Utilité de cette réforme pour la démocratie et le renforcement de l'institution qu'est le Conseil constitutionnel.

- *Projet de loi de finances pour 1991* [n° 84 (90-91)].

Discussion générale :

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3679) : réduction du déficit budgétaire - Lutte contre l'inflation - Revalorisation des besoins de l'éducation et en particulier des lycées - (p. 3680) : priorité accordée au logement social - Mesures fiscales en faveur des Français les plus modestes - Rôle de chaque région en matière de développement économique - Cas de la Guyane et de ses activités spatiales - Contribution sociale généralisée, CSG : abolition des privilèges - Préparation à l'ouverture du Grand marché intérieur - Réduction du taux de la taxe sur la valeur ajoutée, TVA - Coût des emprunts trop élevé - Amélioration du pouvoir d'achat et accroissement de l'épargne - Encouragement nécessaire à l'investissement afin de soutenir la croissance économique et la lutte contre le chômage - Déficit de la balance commerciale.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 33 (*dispositions relatives à l'exonération des plus-values réalisées*

lors de la cession de terrains situés dans les départements d'outre-mer) (p. 3849) ; son amendement n° I-221, soutenu par M. René Régnauld : intégration des investissements liés aux loisirs dans le champ d'application des activités du tourisme et de l'hôtellerie ; adopté.

Deuxième partie :

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4490) : fiscalité des activités spatiales en Guyane - Créations d'emplois dans l'industrie aérospatiale - Ville de Toulouse - Base de Kourou en Guyane.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4589) : place de la justice dans la société - Orientation positive du budget - Manifestations - Service public de la justice : insuffisance de moyens et de considération ; réhabilitation nécessaire - Mise en place souhaitable d'une procédure d'avances remboursables par les collectivités pour l'équipement des juridictions - Guyane - Sa proposition de loi tendant à créer une chambre détachée de la Cour d'appel de Fort-de-France - (p. 4590) : approbation du programme pluriannuel - Soutient personnellement ce projet de budget.

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) (p. 4643) : renforcement des moyens de recherche dans le budget civil de la recherche et du développement - Priorité donnée à l'espace - Guyane - Contrats de plan Etat-région - Projet d'amélioration du dispositif de recherche en Guyane - (p. 4644) : stratégie de repli des instituts de recherche opérant en Guyane - Avenir de la recherche en Guyane ; conséquences pour la Guyane et l'Amérique latine.

- *Conclusions du rapport de M. Georges Othily, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 95, 90-91) portant création, à Cayenne, d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France [n° 145 (90-91)]* - (20 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5426) : situation et historique de la justice d'appel en Guyane - (p. 5427) : favorable à la nomination d'un deuxième magistrat d'appel à Cayenne afin de répondre à l'augmentation réelle et durable des contentieux - Création d'une juridiction structurellement autonome totalement indépendante de Fort-de-France - Insuffisance du nombre de magistrats - Rétablissement à Cayenne d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France dotée des moyens humains et juridiques lui permettant d'assurer l'essentiel des fonctions d'une véritable juridiction d'appel en Guyane - Détermination des compétences de la chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France - Pouvoirs spécifiques du président de la chambre détachée liés au caractère particulier de la chambre - Sous réserve de l'adoption de certains amendements de forme, se déclare favorable, au nom de la commission, à l'adoption de l'article unique de la proposition de loi - Art. unique (p. 5428) : accepte l'amendement n° 1 du Gouvernement (une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France tient audience à Cayenne pour connaître en appel des décisions rendues par les juridictions du premier degré du département de la Guyane) - (p. 5429) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 2 (composition de la chambre détachée : un président de chambre et deux conseillers de la cour d'appel de Fort-de-France) et n° 3 (organisation du ministère public auprès de la chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France et possibilité pour le procureur général et le premier président de la cour d'appel de Fort-de-France de déléguer leur pouvoir d'inspection des juridictions du premier degré du département de la Guyane ainsi que leur pouvoir de gestion administrative) - Propose de rédiger ainsi l'intitulé de la proposition de loi : « Proposition de loi tendant à la création d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France à Cayenne » - Le nouvel intitulé est adopté - (p. 5430) : prise en compte par le Gouvernement de la réalité du problème de l'outre-mer - Rappelle que le Sénateur Léopold Heder avait demandé sans succès la création de la chambre détachée de la cour d'appel.

LOUDIN (Jacques), sénateur de la Vendée (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes.
- Est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).
- Membre titulaire de la commission des comptes de la sécurité sociale.
- Membre suppléant du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics.
- Membre titulaire du comité des finances locales.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la fiscalité des entreprises [n° 389 (89-90)] (14 juin 1990) - Entreprises.

Rapport, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur le budget de la Communauté pour 1991 [n° 60 (90-91)] (25 octobre 1990) - Communautés européennes.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Solidarité, santé et protection sociale - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 37] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1843) : nécessité d'une mobilisation nationale sur le problème de l'eau - Succès des journées nationales de l'eau - Objectifs majeurs de la politique de l'eau : fournir l'eau nécessaire avec une qualité conforme aux normes européennes, régénérer le milieu aquatique - Rôle-clé des collectivités locales ; dégradation de la qualité des eaux et développement des pollutions ; insuffisance et diminution des investissements - (p. 1844) : orientations souhaitables d'une politique globale de l'eau - Sensibilisation des usagers, des élus locaux, de l'Etat - Amélioration de l'information - Mise en place d'une législation plus adaptée que la loi du 16 décembre 1969 et la loi « pêche », harmonisation communautaire, réduction des vides juridiques : nappes souterraines, captage dans les cours d'eau - Investissements nécessaires dans la mise à niveau des réseaux, dans les procédés de dépollution, dans le renouvellement des installations - Politique souhaitable de vérité des prix et coûts avec modification du système de facturation - Péréquation à l'échelon national pour améliorer les ressources des agences financières de bassin et du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE - (p. 1845) : insuffisance des dotations en faveur des barrages - Développement nécessaire des syndicats

départementaux d'adduction d'eau ou d'assainissement, des programmes régionaux - Prêts bonifiés - Coordination souhaitable de la gestion de l'eau à l'échelon ministériel et local, notamment par le biais des schémas départementaux d'aménagement et de gestion des eaux - Rôle capital d'EDF, mobilisation des réserves de barrage - Journées nationales de l'eau.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3649) : nécessité pour la France de disposer d'une économie dynamique et compétitive pour faire face à ses engagements internationaux - Déficit de la balance commerciale et accroissement du nombre de chômeurs - Importance des prélèvements obligatoires - Epargne nationale insuffisante - Taux d'intérêt trop élevé - Insuffisance des investissements dans les petites et moyennes entreprises, PME - (p. 3650) : en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, souhaite un taux unique fixé à 33,33 % pour les bénéficiaires, distribués ou non - Amélioration souhaitable des relations entre les chefs d'entreprises et l'administration fiscale - Modification du mode de financement du régime de protection sociale par la création de la contribution sociale généralisée, CSG - Pérennité de notre système de sécurité sociale à condition de maîtriser les dépenses, de séparer les branches, d'améliorer son fonctionnement et son financement - Complexité du budget européen - Information insuffisante des parlements nationaux - (p. 3651) : s'interroge sur la position future du Gouvernement français à propos de la révision des règles institutionnelles, notamment des règles budgétaires qui régiront la Communauté - Insuffisance du rythme annuel de réalisation des autoroutes ; cas de la République fédérale d'Allemagne, RFA - Diminution en francs constants du prix du péage - (p. 3652) : nécessité de diminuer les impôts pour accroître l'épargne - (p. 3653) : urgence de mener une action dynamique en matière de politique de l'eau - Historique de la notion de société - Souhaite la réduction du déficit budgétaire et l'allègement des charges fiscales - Au nom du groupe du RPR, ne votera pas le projet de budget pour 1991.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Après l'art. 2** (p. 3704) : se déclare favorable à l'amendement n° I-58 de M. Hubert Durand-Chastel (exonération de l'impôt forfaitaire sur le revenu pour les Français qui possèdent une habitation en France et qui ont leur domicile fiscal dans un pays que ne lie à la France aucune convention fiscale) - **Art. 3 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués)** (p. 3707) : évoque le rapport du groupe d'études sur la fiscalité des entreprises - Abaissement insuffisant du taux de l'impôt sur les sociétés - Relèvement du plafond des comptes bloqués d'associés - Amélioration du crédit d'impôt recherche - Abaissement du plafond de la taxe professionnelle de 4 à 3,5 % - Relèvement des abattements en matière de droit de mutation à titre gratuit - Absence de mesure en faveur de l'amélioration des procédures de transmission d'entreprises - **Après l'art. 3** (p. 3710) : son amendement n° I-177 : création d'une faculté d'étalement des plus-values à court terme réalisées sur les ventes de navires ; retiré.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3721) : constate l'absence aussi bien dans le projet de loi de finances que dans le rapport économique et financier de mesures sur l'agriculture - Souligne les difficiles problèmes du monde agricole - Déplore l'attitude négative du Gouvernement vis-à-vis de l'agriculture - (p. 3723) : son amendement n° I-178 : prise en compte pour le calcul du revenu global des déficits provenant d'une exploitation d'aquaculture marine ; retiré - **Après l'art. 3 (suite)** (p. 3735) : se déclare favorable à l'amendement n° I-256 de M. Etienne Dailly (calcul du crédit d'impôt dont bénéficient les sociétés constituées dans le cadre d'un rachat d'entreprise par les salariés (RES) en fonction de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices réalisés par la société rachetée au titre de l'exercice précédant le rachat) - (p. 3738) : se déclare favorable à l'amendement n° I-123 de la commission des affaires culturelles (déduction possible du revenu des

apports faits aux entreprises innovant en création, dans la limite de 200 000 francs par foyer fiscal) - **Après l'art. 4** (p. 3746) : se déclare favorable à l'amendement n° I-71 de M. Jacques Moutet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile) - **Art. 5** (*suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers*) (p. 3749) : soutient l'amendement n° I-47 de M. Philippe François (déductibilité totale de la TVA sur le fioul agricole dès le 1^{er} janvier 1991) - **Après l'art. 6** (p. 3754) : soutient l'amendement n° I-193 de M. Philippe François (exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, sur les esters méthyliques d'origine végétale utilisés comme carburants) - **Avant l'art. 8** (p. 3759) : soutient l'amendement n° I-48 de M. Philippe François (intégration des bénéfices industriels et commerciaux ou bénéfices des professions non commerciales aux bénéfices agricoles des agriculteurs relevant du régime réel qui étendent leur activité à des opérations exercées dans le prolongement de l'activité agricole) - **Après l'art. 8** (p. 3760) : soutient l'amendement n° I-49 de M. Philippe François (réduction progressive, au-delà du seuil d'exonération, de la plus-value taxable des entreprises en fonction du rapport existant entre la limite du forfait et le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise) - (p. 3761) : son amendement n° I-180 : instauration d'un droit fixe d'enregistrement de 2 000 francs pour les cessions de parts sociales dans les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions et de 6 000 francs pour les cessions d'actions de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires ; retiré - (p. 3763) : son amendement n° I-181 : absence de prise en compte comme bénéfices non commerciaux de la cession des titres effectuée par les héritiers lors de la clôture d'un compte épargne-transmission ; retiré - - **Art. 9** (*réduction du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée de 25 à 22 %*) (p. 3768, 3769) : favorable à une harmonisation des taux de TVA - Estime que seule l'instauration d'une meilleure concurrence avec les partenaires économiques au sein de la Communauté peut justifier l'abaissement des taux de TVA - **Avant l'art. 11** (p. 3777) : soutient l'amendement n° I-174 de M. Roland du Luart (suppression de la disposition qui ramène l'exonération des droits de mutation à titre gratuit, des trois quarts à 50 % lorsque la valeur des biens transmis loués à bail à long terme et des parts de groupements fonciers agricoles excède 500 000 francs) - (p. 3778) : soutient l'amendement n° I-50 de M. Philippe François (exonération totale des droits de mutation à titre gratuit des biens professionnels agricoles valant moins de 500 000 francs et de 50 % lorsque leur valeur excède cette somme) - **Art. 12** (*imposition des plus-values à long terme réalisées par les sociétés lors de la cession de titres du portefeuille*) (p. 3782) : dénonce la progression considérable en deux ans de l'imposition des plus-values à long terme réalisées par les entreprises lors de la cession de titres de portefeuille - Pénalisation de l'épargne de l'entreprise et de ses facultés compétitives - Estime que cet article va à l'encontre d'une amélioration de la compétitivité des places financières et des entreprises françaises - **Art. 13** (*imposition des plus-values de cession de titres non cotés*) : défavorable à l'alignement du régime applicable aux titres non cotés sur celui des titres cotés qui prévoit une imposition au taux de 16 % dès que les cessions dépassent un plafond fixé à 307 000 francs en 1991 - (p. 3783) : estime qu'un régime favorable aux titres non cotés est justifié économiquement et financièrement - Considère la rétroactivité comme inacceptable - Favorable à un plafond d'exonération spécifique et cumulable sur cinq ans quelle que soit la participation détenue ou cédée - Son amendement n° I-182 : nouvelle rédaction de cet article ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° I-142 de la commission - **Après l'art. 18** (p. 3803) : soutient l'amendement n° I-53 de M. Philippe François (soumission de plein droit des exploitants agricoles en métayage au régime simplifié lorsque le montant moyen de la part des recettes leur revenant mentionné au deuxième alinéa dépasse la limite prévue pour les exploitants individuels).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 20** (*imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés*) (p. 3813) : dénonce une certaine « taxomanie » du Gouvernement - Estime que les organismes de sécurité sociale qui gèrent un régime obligatoire d'assurance mala-

die et maternité peuvent continuer à être exonérés d'impôt sur les produits de leurs placements financiers - (p. 3817) : soutient l'amendement n° I-168 de M. Alain Pluchet (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes de sécurité sociale qui gèrent un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité) - Soutient l'amendement n° I-188 de M. Josselin de Rohan (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes de sécurité sociale gérant un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité qui affectent la totalité du produit des placements financiers à la couverture des risques maladie et maternité) - Son amendement n° I-183 : exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des caisses nationales des entrepreneurs de travaux publics et des entrepreneurs de bâtiment pour les régimes de congés payés, pour les produits des titres que ces organismes détiennent afin d'assurer la couverture des charges qui leur incombent en application de la réglementation en vigueur ; devenu sans objet - (p. 3819) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de l'amendement de suppression n° I-150 de la commission - **Art. 23** (*suppression et aménagement d'aides fiscales*) (p. 3820) : son amendement n° I-216 : absence d'application des dispositions du I de l'article 39 quinquies A du code général des impôts pour les immeubles acquis ou achevés à compter du 1^{er} janvier 1991, à l'exception des immeubles neufs dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} janvier 1991 ; adopté - (p. 3821) : soutient l'amendement n° I-54 de M. Philippe François (rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole) - Soutient l'amendement n° I-175 de M. Roland du Luart (rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole) - (p. 3822) : soutient l'amendement n° I-111 de M. Louis Jung (maintien de la réduction de 700 francs sur les droits de consommation dont bénéficient les petits producteurs d'eau de vie pour une quantité maximale de quinze hectolitres d'alcool par an) - **Avant l'art. 26** (p. 3824) : son amendement n° I-184 : possibilité offerte aux entreprises de constituer un crédit d'impôt au titre des dépenses exposées par la mise à disposition du personnel formateur de leur entreprise et au titre des prêts de personnel ou de matériels à des organismes de formation professionnelle ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 28 bis** (*relèvement du tarif de la redevance sur la consommation d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE*) (p. 3834) : constate que les besoins en France en matière d'eau, qu'il s'agisse d'adduction ou d'assainissement, ne sont pas satisfaits - Se déclare favorable à l'amendement n° I-154 de la commission (augmentation de deux centimes de la taxe perçue par le Fonds national pour le développement des adductions d'eau par mètre cube d'eau) - **Art. 36** (*relèvement du droit de consommation sur les tabacs*) (p. 3853) : rappelle qu'en 1987 le Sénat a voté des augmentations du prix du tabac pour en affecter les recettes à la Caisse nationale d'assurance maladie qui devait soigner les victimes du tabagisme, or cette caisse n'a pas reçu ou ne reçoit plus de recettes votées précisément pour l'alimenter.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers - (25 novembre 1990) (p. 3905) : caractère catastrophique du solde industriel - Modestie des performances économiques ; conséquences d'une politique antérieure désastreuse - Augmentation régulière du taux de pénétration des produits étrangers - Réussite d'un petit nombre d'entreprises françaises : constructeur de bateaux de plaisance en Vendée - Mesures défavorables aux réussites industrielles - Etat désespéré de l'informatique française et européenne - Non-implantation dans les pays de l'Est - Conditions d'existence d'une grande puissance économique - Importance donnée aux entreprises - (p. 3906) : politique fiscale - Ecoute du marché - Intérêt du commerce courant - Rigidité du système de contrôle des changes, des investissements et des prix - Importance de la compétitivité des entreprises ; moyens financiers - Aggravation du déficit budgétaire - Facture énergétique - Incertitudes - Evolution des soldes : industriel, agroalimentaire - Uruguay round : crainte de concessions exagérées en faveur des Etats-Unis et de la fin

de la politique agricole commune - (p. 3907) : interrogation sur la capacité de réaction du système de promotion du commerce extérieur - Plan «Export» - Intérêt pour les grandes entreprises des prêts et dons du Trésor - Apuration du passé par les prêts de consolidation des dettes et les bonifications d'intérêts - Disproportion entre les aides au commerce courant et celles affectées aux grands contrats - Insuffisance des actions en faveur des petites et moyennes entreprises ; politique fiscale - Timidité et contradictions de la politique gouvernementale - Agroalimentaire - Avis défavorable des commissions des finances et des affaires économiques - Le groupe RPR votera contre ce projet de budget - (p. 3911) : mise en oeuvre des grands contrats avec une balance commerciale excédentaire - Négation de toute demande d'interventionnisme dans le secteur agroalimentaire.

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4292) : importance de ce budget et des masses financières en jeu - Effort social de la Nation - Comptes de la sécurité sociale - Dépenses de santé - (p. 4293) : lutte contre la toxicomanie - Allocations aux adultes handicapés - Transformation des hospices - Modernisation des centres hospitaliers - Politique familiale - Contribution sociale généralisée, CSG - Financement du système de protection sociale - (p. 4294) : conditions de réforme du système de protection sociale - Conjoncture économique - Commission des comptes de la sécurité sociale - Dérive des dépenses de retraite et d'assurance maladie - (p. 4295) : maîtrise des dépenses - Adaptation des modes de financement de la protection sociale - Avantages de la fiscalisation d'une partie des recettes - Rapport sur les contributions au financement de la protection sociale - Défauts et dangers de la CSG - (p. 4296) : responsabilisation des concitoyens en matière de protection sociale.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4331) : cotisations sociales - Examen des crédits - **Art. 92 (institution d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement)** Motion tendant au renvoi en commission (p. 4342) : s'oppose à la motion n° II-56 de Mme Marie-Claude Beaudeau, tendant au renvoi à la commission de l'article 92 - (p. 4343) : incohérence du système proposé - Opposition à l'article 92 - (p. 4344) : son amendement de suppression n° II-45 ; adopté - **Motion tendant au renvoi en commission** (p. 4347) : sa motion n° II-108, tendant à renvoyer à la commission les articles 93 à 99 bis ; rejetée - **Art. 93 (assiette)** (p. 4349) : demande le rejet de l'article 93 - (p. 4350) : son amendement de suppression n° II-46 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - **Art. 94 (assiette sur les revenus provenant des bénéficiaires industriels et commerciaux et des bénéficiaires non commerciaux)** (p. 4351) : son amendement de suppression n° II-47 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - **Art. 95 (assujettissement des revenus non salariaux agricoles)** (p. 4353) : son amendement de suppression n° II-48 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - **Art. 96 (recouvrement et contentieux)** (p. 4355) : son amendement de suppression n° II-49 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - **Art. 97 (contribution sociale sur les revenus du patrimoine)** (p. 4358) : son amendement de suppression n° II-50 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - **Art. 98 (contribution sociale sur les produits de placement)** (p. 4360) : son amendement de suppression n° II-51 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - **Art. 99 (taux des contributions et affectation des recettes)** (p. 4361) : flou de la CSG - (p. 4362) : affectation des recettes - (p. 4363) : son amendement de suppression n° II-52 ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - **Art. 99 bis (rapport au Parlement)** (p. 4364) : son amendement n° II-53 : précisions relatives au rapport déposé par le Gouvernement au Parlement ; non retenu dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur les articles 93 à 99 bis - (p. 4371) : s'oppose à l'amendement n° II-87 de Mme Marie-Claude Beaudeau et accepte son

amendement n° II-90 (modification de l'intitulé de la division après l'article 91 et insertion d'articles additionnels).

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4425) : dégradation mondiale de l'environnement - Pollution des eaux ; collectivités territoriales ; agences de bassin ; Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE - Pollution atmosphérique - Carburant utilisé par les autobus de la RATP - (p. 4426) : loi, dite « littoral », du 3 janvier 1986 - Devenir des anciens marais salants côtiers - Contrats de baie dans les départements de la Loire-Atlantique et de Vendée - Poteaux et lignes aériennes d'EDF et des télécommunications - Recyclage des matières plastiques - EDF.

Équipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4451, 4452) : nécessaire développement du réseau autoroutier : intérêt pour la sécurité routière ; augmentation du trafic ; retard européen de la France - Schéma directeur autoroutier national ; insuffisance des crédits et étalement de la programmation - Sociétés d'autoroutes - Desserte routière et ferroviaire du département de la Vendée - (p. 4460) : sécurité routière - **Examen des crédits - Etat C** (p. 4463) : se déclare favorable à l'amendement de réduction des crédits n° II-24 de la commission - **Art. 89 (création d'un établissement public, industriel et commercial, EPIC, chargé des missions nationales de gestion et d'exploitation des voies navigables ; ressources de l'EPIC)** (p. 4468) : son amendement n° II-103, soutenu par M. Jean-Pierre Camoin : régime fiscal particulier pour les ouvrages de prise d'eau ou de rejet d'eau implantés à l'intérieur des limites d'un parc naturel régional ou national ; retiré.

Équipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) (p. 4831) : ports - Pêche - Aménagement du littoral - Flotte sous pavillon français - Compétitivité économique - Concurrence internationale - Balance commerciale déficitaire des produits de la mer - (p. 4832) : problème du thon blanc - Mareyeurs - Fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la pêche maritime et de la conchyliculture, FIOM - Recherche maritime - Aquaculture - (p. 4833) : défense contre la mer - Protection du littoral - Calamités et catastrophes : inondations - Société nationale de sauvetage en mer, SNSM - (p. 4836) : fermes d'élevage de turbots ou de bars.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 67 (réouverture de l'option pour le crédit formation)** (p. 4874) : son amendement n° II-65 : élargissement du champ d'application du crédit d'impôt formation ; retiré - **Art. 70 (aménagement des dispositions destinées à économiser l'énergie)** (p. 4878) : ses amendements n° II-66 : éligibilité au fonds de compensation de la TVA des investissements réalisés par les collectivités territoriales ; et n° II-114 : abaissement du taux de la TVA sur les loyers dus par les collectivités territoriales au titre des contrats de crédit-bail ; non retenus dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur l'article 70, modifié par le seul amendement n° II-153 de la commission (extension du bénéfice de la réduction d'impôts pour économie d'énergie aux dépenses engagées par le propriétaire ou le locataire pour sa résidence secondaire) - **Art. 73 (régime fiscal des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie et des opérations de crédit-bail immobilier)** (p. 4886) : régime fiscal des SICOMI - (p. 4887) : son amendement rédactionnel n° II-115 ; réservé puis rejeté lors du vote unique (p. 4893) - (p. 4888) : son amendement n° II-116, identique à l'amendement n° II-199 de M. Etienne Dailly (maintien dans le champ d'action des SICOMI des immeubles à usage exclusif de bureaux) ; retiré - (p. 4891) : ses amendements n° II-117, de précision, n° II-118 : prise en compte de la nature de l'activité exercée ; n° II-119 : maintien du régime d'amortissement spécifique des SICOMI ; et n° II-120 : opérations de crédit-bail ; non retenus dans le vote unique demandé par le Gouvernement sur l'article 73 - (p. 4893) : demande le rejet de l'article 73 - **Après l'art. 74** (p. 4894) : son amendement n° II-112 : TVA applicable aux opérations de location de citernes à usage domestique ; adopté - **Après l'art. 75** (p. 4903) : son amendement n° II-70 : conséquences de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non

bâties ; réservé jusqu'après l'examen de l'art. 77 bis - Art. 76 (*mesures en faveur des personnes physiques copropriétaires de navires donnés en location*) (p. 4911) : soutient l'amendement n° II-102 de M. Josselin de Rohan (déduction du revenu net global des parts de copropriétés de navires) - Après l'art. 76 (p. 4912) : son amendement n° II-109 : bénéficie d'exonération fiscale pour les marins-pêcheurs membres d'une copropriété de navires ; irrecevable (article 31 de la loi organique du 2 janvier 1959) - Après l'art. 75 (p. 4916) : son amendement n° II-70 ; retiré (précédemment réservé p. 4903).

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4937) : remerciements à ses collègues et aux fonctionnaires - Inadaptation du budget au contexte européen et international - Importance du déficit budgétaire - Augmentation modérée du niveau de la hausse des prix - Chômage - Insuffisance de l'épargne et des investissements d'infrastructure - Fiscalité - Déficit de la sécurité sociale - (p. 4938) : décentralisation - Principe de la participation des Français aux grandes décisions - Intérêts de la France et concurrence internationale - Dépenses publiques - Vote favorable du RPR à l'adoption du projet de budget ainsi amendé.

P

PAGES (Robert), sénateur de Seine-Maritime (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture [n° 15 (89-90)]** - (10 avril 1990) - **Rappel au règlement** (p. 183) : en raison du rythme des débats sur ce projet, souhaite être informé d'une éventuelle modification de l'ordre du jour fixé par la conférence des présidents - **Art. unique (Livre I^{er} : Dispositions générales) - Art. 112-2 du code pénal (application immédiate des lois dites de procédure)** (p. 184) : soutient l'amendement n° 61 de M. Charles Lederman (exception au principe d'application immédiate des lois fixant les modalités des poursuites et les formes de la procédure) - (p. 185) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 62 (exception au principe d'application immédiate des lois relatives au régime d'exécution et d'application des peines) et n° 63 (conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines) - **Art. 113-6 (application de la loi pénale française aux instigateurs ou complices d'un crime ou d'un délit commis à l'étranger)** (p. 187) : remise en cause du droit d'asile - Opposition des sénateurs communistes à cet article - **Art. 122-5 (légitime défense d'une personne ou d'un bien menacés)** (p. 197) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 67 de suppression, et n° 68 (suppression de toute référence à la notion de légitime défense d'une personne ou d'un bien) - (p. 198) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (rétablissement de la légitime défense d'une personne ou d'un bien) - Danger des modifications adoptées par le Sénat, de nature à encourager les systèmes d'autodéfense et de police person-

nelle - **Art. 131-1 (échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques)** (p. 199) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 69 (suppression de la réclusion ou de la détention criminelle de trente ans) et n° 70 (abaissement à cinq ans du plafond des peines criminelles de la quatrième catégorie) - Soutient l'amendement n° 71 de M. Charles Lederman (durée de la peine de la réclusion ou de la détention criminelle à temps comprise entre cinq et vingt ans) - **Art. 131-4 (échelle des peines d'emprisonnement)** (p. 202) : se déclare opposé à l'amendement n° 21 de la commission (relèvement à dix ans du plafond de la peine correctionnelle) - Soutient l'amendement n° 72 de M. Charles Lederman (abaissement à cinq ans du plafond de la peine correctionnelle).

Suite de la discussion - (11 avril 1990) - **Art. unique (suite) - Art. 131-5 du code pénal (peines privatives ou restrictives de droits pouvant remplacer l'emprisonnement)** : soutient l'amendement n° 73 de M. Charles Lederman (réduction à deux ans de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques) - **Art. 131-11 (faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues)** (p. 217) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 74 (possibilité pour une juridiction de prononcer des peines complémentaires en cas de crime ou de délit) et n° 75 (peine complémentaire pouvant être prononcée à titre de peine principale) - **Art. 131-19-1 (interdiction d'utiliser des cartes de paiement)** (p. 221) : soutient l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (durée de l'interdiction ramenée de cinq à deux ans) - **Art. 131-20 (peine de la confiscation)** : soutient l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (suppression de la notion de contrainte par corps) - **Après l'art. 131-20 (p. 222) : soutient l'amendement n° 78 de M. Charles Lederman (restriction du champ d'application de la contrainte par corps) - Art. 131-26 (interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale) : soutient l'amendement n° 79 de M. Charles Lederman (interdiction ne pouvant excéder cinq ans lorsqu'elle est encourue à titre de peine complémentaire pour un crime ou un délit) - Art. 131-29 (interdiction de séjour) (p. 223) : soutient l'amendement de suppression n° 80 de M. Charles Lederman - Section 2 (Des peines applicables aux personnes morales) (p. 224) : soutient l'amendement n° 81 de M. Charles Lederman (« Des peines applicables aux personnes morales à objet commercial, industriel ou financier ») - **Art. 132-8 (récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans d'emprisonnement pour crime)** (p. 230) : opposition des sénateurs communistes à cet article - (p. 231) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 40 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (relèvement du plafond de la peine d'emprisonnement) - **Art. 132-21-1 (période de sûreté)** (p. 237) : se déclare opposé à l'amendement n° 51 de la commission (période de sûreté obligatoire ; durée de cette période) - **Art. 132-22 (personnalisation des peines)** : soutient l'amendement n° 84 de M. Charles Lederman (énumération des divers éléments susceptibles d'être pris en compte) - (p. 238) : soutient l'amendement n° 85 de M. Charles Lederman (prise en compte par la juridiction de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu) - **Art. 132-28 (conditions d'octroi du sursis simple en matières criminelle et correctionnelle)** (p. 239) : soutient les amendements n° 86 et n° 87 de M. Charles Lederman tendant à maintenir les conditions actuelles d'octroi du sursis simple - **Art. 132-39 (peines susceptibles d'être assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve)** (p. 241) : soutient l'amendement n° 88 de M. Charles Lederman (suppression de la condition de durée de la peine d'emprisonnement) - **Art. 132-41 (contrôles et obligations imposés au condamné au cours du délai d'épreuve)** : soutient l'amendement n° 89 de M. Charles Lederman (compétences de la juridiction de condamnation et du juge de l'application des peines) - (p. 242) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 90 (modalités d'intervention du juge de l'application des peines ; possibilité de recours du condamné devant la juridiction de condamnation) et n° 91 (possibilité pour le juge de l'application des peines d'aménager ou de supprimer les obligations particulières auxquelles a été soumis le condamné) - **Art. 132-65 (régime de l'ajournement avec injonction)** (p. 245) : soutient l'amendement n° 93 de M. Charles Leder-**

man (suppression de l'interdiction faite au juge de prononcer plus d'un ajournement) - Art. 132-69 (*définition de la bande organisée*) : soutient l'amendement de suppression n° 94 de M. Charles Lederman - Art. 133-9 (*effets de l'amnistie*) (p. 246) : soutient l'amendement n° 95 de M. Charles Lederman (incapacités et déchéances subséquentes effacées par l'amnistie) - Après l'art. 133-9 (p. 247) : soutient l'amendement n° 96 de M. Charles Lederman (réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits et délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail, des activités syndicales ou revendicatives) - Explication de vote sur l'article unique (p. 248) : divergences profondes entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur certaines dispositions générales du code pénal - Opposition des sénateurs communistes au Livre I^{er} du code pénal ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)]** - (18 avril 1990) - Rappel au règlement (p. 369) : retrait de certains amendements de la commission des lois envisagé par M. Jean-Pierre Fourcade, président de la commission des affaires sociales - S'interroge sur cette possibilité sans une réunion préalable de la commission des lois.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)]** - (25 avril 1990) - Discussion générale (p. 543) : développement des demandes d'asile et allongement des procédures de traitement des dossiers, notamment en cas de recours, quasi systématique, devant la commission compétente - Approuve le principe d'une accélération des procédures : moyen de lutter contre l'immigration clandestine et le détournement de la législation destiné à rendre impossible la reconduite à la frontière - Souligne l'urgence de mesures de fond : lutte contre les marchands de main-d'oeuvre, les filières de faux papiers et les employeurs bénéficiaires du travail clandestin ; mise en place d'un nouvel ordre économique international permettant la sortie des pays du tiers-monde du sous-développement - Propos de M. Georges Marchais lors de la table ronde sur le racisme à l'hôtel Matignon - Avant l'art. unique (p. 544) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel) - Après l'art. unique (p. 550) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 6 de la commission (arrêté de reconduite à la frontière suite au rejet d'une demande d'asile) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 552) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi dénaturé par le Sénat.

- **Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)]** - (3 mai 1990) - Discussion générale (p. 652) : extension de l'insécurité et de la délinquance en raison de la politique de régression sociale menée par le Gouvernement - Nécessaire remise en cause de la politique du « tout carcéral » et du « tout répressif » - Nécessaire information des victimes sur leurs droits - Renforcement des services d'aide aux victimes en qualité et en quantité - Meilleure formation des services de police, de santé et sociaux - Problème de la garantie aux victimes d'une indemnisation rapide - Contesté le procédé consistant à faire reposer le financement des dédommagements sur les assurés et non sur l'Etat - Préconise une alimentation du financement du fonds de garantie des victimes d'infractions par une taxe assise sur le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance - (p. 653) : favorable à la généralisation du principe de réparation intégrale des dommages corporels - Souhaite la réduction à huit jours de l'incapacité de travail fixée actuellement à un mois - Favorable à l'extension à l'ensemble des infractions du mécanisme de versement des provisions et du dispositif de saisine obligatoire de la commission d'indemnisation par le Procureur de la République - Déploie que les étrangers ne soient pas indemnisés de la même façon que les Français - Dénonce les conditions choquantes d'attribution de l'aide légale - Dépôt d'un amendement communiste tendant à revaloriser le plafond de ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire totale - (p. 654) : absence de mesures sensibles en faveur des victimes de la petite délinquance - Signale que les membres du

groupe communiste détermineront leur vote en fonction des réponses du Gouvernement et des modifications que le Sénat apportera à ce projet - Art. 3 (*principe d'indemnisation*) (p. 658) : estime qu'il appartient à l'Etat de réparer les dommages causés pour tout acte d'insécurité dont le ou les auteurs sont soit introuvables, soit insolvables - Estime inéquitable de transférer la charge de l'indemnisation des victimes d'infraction, de l'Etat au fonds de garantie pour l'indemnisation des victimes - (p. 660) : son amendement n° 16, soutenu par Mme Paulette Fost : bénéfice de l'indemnisation si les faits ont entraîné la mort ou une incapacité totale de travail personnel égale ou supérieure à huit jours ; devenu sans objet - (p. 661) : son amendement n° 17, soutenu par Mme Paulette Fost : extension du droit aux réparations à tous les étrangers ; devenu sans objet - Art. 7 (*principe de subsidiarité de l'indemnisation versée par la commission - fonds de garantie des victimes d'infractions*) (p. 664) : son amendement n° 18, soutenu par Mme Paulette Fost : règlement par le fonds de garantie aux victimes d'infractions de l'intégralité du préjudice et récupération des sommes qui peuvent être dues par d'autres débiteurs au titre du même préjudice ; rejeté - Après l'art. 10 (p. 666) : son amendement n° 20, soutenu par Mme Paulette Fost : augmentation des seuils de ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire totale ou partielle ; rejeté - Après l'art. 14 (p. 669) : son amendement n° 21, soutenu par Mme Paulette Fost : alimentation du fonds de garantie par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance ; rejeté - Après l'art. 16 (*application outre-mer*) (p. 671) : son amendement n° 22, soutenu par Mme Paulette Fost : dépôt d'un rapport tous les ans au Parlement retraçant l'utilisation des sommes détenues par le fonds de garantie aux victimes d'infractions ; rejeté.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)]** - (15 mai 1990) - Discussion générale (p. 818) : caractère dangereux de ce projet de réforme des procédures civiles d'exécution - Nécessité de trouver un équilibre entre l'efficacité du recouvrement des créances et l'humanisation des procédures - Aggravation de la situation des familles endettées par les procédures d'expulsion et de saisies - Dégradation du pouvoir d'achat des ménages et développement de la précarité et du surendettement - Danger de violation de la liberté individuelle et de la vie privée par les nouvelles procédures : augmentation du pouvoir des huissiers, possibilité de constitution de fichiers de débiteurs douteux - Souhaite l'interdiction des expulsions - (p. 819) : abus des organismes de crédit - Nécessité de réglementer les ventes judiciaires sur saisie pour éviter une mise à prix inférieure à la valeur marchande du bien - Opposition du groupe communiste à l'article 23 relatif au concours des tiers aux procédures d'exécution et à ce texte allant à l'encontre des intérêts des débiteurs - Art. 4 (*condition de liquidité de la créance*) (p. 821) : soutient l'amendement n° 97 de M. Charles Lederman (nécessité d'une évaluation de la créance en argent) - Art. 7 (*institution d'un juge de l'exécution*) : soutient l'amendement n° 98 de M. Charles Lederman (établissement d'un tour de rôle annuel pour la désignation du juge de l'exécution dans chaque tribunal de grande instance) - Art. 8 (*compétence du juge de l'exécution*) (p. 823) : soutient l'amendement n° 99 de M. Charles Lederman (suppression de la compétence du juge de l'exécution sur les contestations portant sur le fond du droit) - Art. 14 (*insaisissabilité de certains biens*) (p. 825) : soutient l'amendement n° 100 de M. Charles Lederman (insaisissabilité des éléments corporels d'un fonds de commerce) - Art. 16 (*concours de l'Etat à l'exécution des titres exécutoires*) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (droit à réparation en cas de refus de l'Etat de prêter son concours) - Art. 20 (*pénétration dans le domicile du débiteur*) (p. 831) : soutient l'amendement n° 101 de M. Charles Lederman (contrôle du juge de l'exécution sur la pénétration dans un lieu privé en l'absence de son occupant ou contre son gré) - Art. 22 (*résistance abusive du débiteur*) (p. 834, 835) : soutient l'amendement de suppression n° 102 de M. Charles Lederman - Art. 23 (*obligation pour les tiers d'apporter leur concours aux procédures d'exécution*) : soutient l'amendement de suppression n° 103 de M. Charles Lederman - Art. 30 (*exécution d'un titre exécutoire à titre provi-*

soire) (p. 836) : soutient l'amendement n° 104 de M. Charles Lederman (suppression de la non-indemnisation du débiteur pour privation de jouissance en cas de modification ultérieure du titre exécutoire) - Art. 31 (*prise en charge des frais de l'exécution*) (p. 838, 839) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 106 (mise à la charge du débiteur des seuls frais de recouvrement taxables et légaux), n° 105 (mise à la charge du débiteur des frais de recouvrement exposés en matière prud'homale) et n° 107 de coordination - Art. 36 (*versement d'une part des astreintes au fonds national d'action sociale*) (p. 845) : soutient les amendements de M. Charles Lederman n° 108 (imputation de l'astreinte sur le montant définitif des dommages et intérêts) et n° 109 (suppression de la possibilité de versement d'une part de l'astreinte au fonds national d'action sociale) - Art. 38 (*mission du ministère public*) (p. 847) : soutient l'amendement de suppression n° 110 de M. Charles Lederman - Art. 39 (*obligation de renseignement mise à la charge de certains établissements et entreprises*) (p. 848) : soutient l'amendement de suppression n° 111 de M. Charles Lederman - Art. 40 (*confidentialité des renseignements obtenus*) (p. 849) : soutient l'amendement de suppression n° 112 de M. Charles Lederman - Art. 42 (*effets de la saisie-attribution*) (p. 850) : soutient l'amendement de suppression n° 113 de M. Charles Lederman - Art. 44 (*contestations relatives à la saisie*) (p. 854) : soutient l'amendement n° 114 de M. Charles Lederman (fixation d'un délai de deux mois pour élever une contestation).

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Art. 47 (*saisie des rémunérations*) (p. 869) : soutient l'amendement n° 115 de M. Charles Lederman (révision annuelle des seuils de rémunération saisissables) - Art. 48 (*conditions de la saisie-vente*) (p. 870) : soutient l'amendement n° 116 de M. Charles Lederman (délai de trois mois après l'autorisation du juge de l'exécution préalable à toute saisie-vente) - Art. 50 (*modalités de la vente des biens saisis aux enchères publiques*) (p. 874) : soutient l'amendement n° 117 de M. Charles Lederman (mise à prix ne pouvant être inférieure à la valeur marchande du bien) - Art. 54 (*conditions de la saisie des véhicules*) (p. 876) : soutient l'amendement de suppression n° 118 de M. Charles Lederman - Art. 55 (*modalités de la saisie des véhicules*) : soutient l'amendement de suppression n° 119 de M. Charles Lederman - Art. 56 (*saisie des droits incorporels*) (p. 877) : soutient l'amendement n° 120 de M. Charles Lederman (délai de trois mois préalable à la vente des droits incorporels) - Après l'art. 57 : soutient l'amendement n° 121 de M. Charles Lederman (interdiction des clauses résolutoires pour non-paiement du loyer dans les contrats de location) - Avant l'art. 58 (p. 878) : soutient l'amendement n° 122 de M. Charles Lederman (interdiction des saisies et des expulsions sans relèvement des locataires de bonne foi) - Art. 58 (*conditions exigées pour procéder à une expulsion*) (p. 879) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 123 (suppression de la notion de disposition spéciale), n° 124 (suppression de la possibilité de procéder à une expulsion en vertu d'un procès-verbal de conciliation exécutoire) et n° 125 (interdiction des expulsions sans proposition de relèvement) - Art. 59 (*délai d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion*) (p. 880) : soutient l'amendement n° 126 de M. Charles Lederman (allongement de ce délai à deux mois) - Art. 61 (*cas particulier des expulsions de personnes entrées par voie de fait ou dans des immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril*) (p. 881) : soutient l'amendement n° 127 de M. Charles Lederman (versement d'une indemnité d'éviction au locataire expulsé en raison d'un arrêté de péril) - Art. 66 (*rôle du juge en matière de mesures conservatoires*) (p. 883) : soutient l'amendement n° 128 de M. Charles Lederman (suppression de la compétence du tribunal de commerce) - Art. 70 (*paiement des frais résultant d'une mesure conservatoire*) (p. 884) : soutient l'amendement n° 129 de M. Charles Lederman (compétence du juge du fond pour déterminer la personne sur qui doit peser la charge des frais) - Art. 73 (*conversion de la saisie conservatoire en voie d'exécution forcée*) (p. 885) : soutient l'amendement n° 130 de M. Charles Lederman (délai de trois mois entre la délivrance du titre exécutoire et la vente) - Art. 76 (*aliénabilité des biens grevés d'une sûreté judiciaire*) : soutient l'amende-

ment n° 131 de M. Charles Lederman (suppression des dispositions particulières applicables au cas des valeurs mobilières) - Art. 81 (*compétence du tribunal de grande instance en matière de saisie immobilière*) (p. 891) : soutient l'amendement n° 132 de M. Charles Lederman (suppression de la référence au juge unique) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 893) : vote des sénateurs communistes contre ce projet de loi - Regrette l'aggravation de la répression à l'encontre des débiteurs.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Art. 1^{er} (*statut de la Régie Renault*) (p. 1123) : son amendement de suppression n° 7, soutenu par M. Jean Garcia ; rejeté - (p. 1124) : son amendement n° 8, soutenu par M. Jean Garcia ; suppression des deux premiers alinéas de cet article tendant à engager une privatisation rampante de la Régie Renault ; rejeté - Après l'art. 1^{er} (p. 1155) : son amendement n° 78, soutenu par Mme Paulette Fost : missions économiques et sociales de la Régie Renault ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - (p. 1157, 1158) : son amendement n° 80, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudou : vocation de la Régie Renault à produire des véhicules populaires ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - (p. 1159) : sur le même objet, son amendement n° 81, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - Après l'art. 3 (p. 1164) : son amendement n° 87, soutenu par M. Robert Vizet : prérogatives et moyens identiques attribués au comité de groupe et au comité central d'entreprise ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - Après l'art. 4 (p. 1166) : son amendement n° 88, soutenu par Mme Paulette Fost : libertés syndicales garanties au sein de la Régie Renault ; annulation des licenciements, sanctions, poursuites et procédures engagées contre les militants syndicaux ; non retenu dans le vote unique (p. 1169) - Après l'art. 5 : son amendement n° 89, soutenu par M. Robert Vizet : formation professionnelle ; non retenu dans le vote unique (p. 1169).

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 369 (89-90)]** - (21 juin 1990) - Discussion générale (p. 1985) : rappelle que la drogue est un fléau national - Dénonce l'importance du marché de la drogue et la multiplication du nombre des jeunes drogués - Estime ce texte insuffisant pour lutter contre la drogue - Favorable aux modifications que le Sénat envisage d'apporter à ce texte - Déplore l'absence de la télévision pour suivre et retrasmètre les travaux du Sénat - (p. 1986) : rappelle la réapparition au cours des derniers mois de certaines théories ayant pour objet de banaliser l'usage de la drogue, voire de la dépénaliser - Nécessité de dégager des moyens financiers dans cinq directions : l'information et la formation, le développement des soins, la prévention et la réinsertion sociale des toxicomanes, la répression des trafics et du blanchiment de l'argent de la drogue et l'aide aux pays producteurs, afin de mettre fin à la production et au trafic des stupéfiants - Souligne l'importance du chiffre d'affaires de la drogue réinvesti régulièrement depuis vingt ans dans des placements légaux - Problème de la levée du secret bancaire - Estime qu'espérer démanteler les réseaux de blanchiment de l'argent de la drogue avec la collaboration des banques est un leurre - Dénonce l'implantation des banques Paribas et Indosuez sur le marché de la drogue - (p. 1987) : propose de faire de la Banque de France l'organisme centralisateur des informations et la reconnaissance de la compétence des juges en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue - Souhaite la disparition de l'anonymat sur les achats d'or - Problème de l'exploitation des machines à sous dans les casinos - Renforcement des moyens en hommes et en matériel des services de douane - Art. 2 (*obligation de déclarer les sommes paraissant provenir du trafic de stupéfiants et les opérations portant sur ses sommes*) (p. 1990) : ses amendements n° 29 : obligation pour les organismes financiers de déclarer à la Banque de France les opérations à caractère suspect ; devenu sans objet ; n° 30 : déclaration par les organismes financiers à la Banque de France des sommes inscrites dans leurs livres pour un montant supérieur à un seuil fixé par décret ; et n° 31 : déclaration par les organismes financiers à la Banque de France des opérations

qui d'une manière générale leur semblent inhabituelles qu'il s'agisse de réception de fonds ou d'opérations de crédits ; rejetés - Art. 3 (*institution d'un service chargé de recevoir les déclarations-informations du procureur de la République*) (p. 1991) : ses amendements n° 32 : organisation des organismes financiers pour effectuer les déclarations prévues à l'article 2 et communication des informations au juge d'instruction ou au Procureur de la République ; rejeté ; n° 33 : saisine des services fiscaux au même titre que l'administration des douanes en vue de procéder à des investigations pour la recherche et la constatation d'infractions ; n° 34 : élargissement de la portée du texte à la recherche de toutes les infractions ; et de coordination n° 35 ; devenus sans objet - Art. 4 (*droit d'opposition à l'exécution d'une opération - Séquestre provisoire des fonds, comptes et titres concernés*) (p. 1993) : son amendement n° 36 : désignation d'un juge d'instruction dès le moment où existent des présomptions sérieuses d'opérations de blanchiment de capitaux provenant du trafic de stupéfiants ; devenu sans objet - Après l'art. 8 (p. 1997) : son amendement n° 37 : mesures d'application prévues dans les articles précédents prises par le Conseil national du crédit après avis du comité de la réglementation bancaire et du comité des établissements de crédit, et dépôt chaque année d'un rapport sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat ; retiré - Après l'art. 9 (p. 1998) : son amendement n° 38 : interdiction des transactions financières commerciales en espèces au-delà d'un montant fixé en concertation avec les organismes professionnels et suppression de l'anonymat lors des achats d'or et de bons du Trésor ; rejeté - Art. 10 (*aménagement des dispositions relatives aux bons et titres soumis à un régime d'anonymat fiscal*) : son amendement n° 39 : application des dispositions de l'article 9 aux bons et titres de toute nature ; rejeté - Art. 13 (*utilisation des informations recueillies aux seules fins prévues par la loi*) (p. 2003) : sur l'amendement n° 50 du Gouvernement (exception au principe de confidentialité des informations lorsqu'une information judiciaire est ouverte, afin de permettre la poursuite des délits connexes à l'infraction principale) , son sous-amendement n° 40 ; adopté.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture [n° 416 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2229) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 287 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2293) : coopération internationale en matière de répression du trafic de drogue - Dispositions législatives prises en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants - Effectifs, formation et moyens matériels et techniques nécessaires à la police, à la gendarmerie et aux services de l'administration des finances et des douanes - Libre circulation en Europe - Suppression de postes de douaniers - Annulation de la dette du tiers monde - Elimination des cultures illicites de plantes contenant des stupéfiants et des substances psychotropes - Chômage et situations précaires à l'origine de la consommation de drogues - Nécessité d'une action préventive - Moyens dont doivent disposer la médecine scolaire et universitaire, la médecine du travail et les structures d'aide aux toxicomanes - Au nom du groupe communiste, avis favorable sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3014, 3015) : logique gouvernementale tendant à transformer la fonction sociale d'un service public de qualité en service concurrentiel sur le modèle d'une entreprise privée - Offensive contre les droits des communes - Contexte de privatisation des services publics locaux, de précarisation des personnels et de régression des moyens financiers des collectivités territoriales - Loi Galland du 13

juillet 1987 - Retard à la publication des statuts des filières culturelle, sportive et sociale - Approuve l'amélioration de la garantie en matière de disponibilité - Indemnisation des sapeurs-pompiers départementaux volontaires - Principe d'unité entre les fonctions publiques : procédures disciplinaires ; compétence du conseil de discipline ; institution d'une obligation de servir à la charge des fonctionnaires ayant suivi une formation initiale - Pouvoirs de police du maire : répression des bruits de voisinage - Absence de revalorisation prévue des traitements des fonctionnaires territoriaux ; poids de la contribution sociale généralisée, CSG - Propositions du groupe communiste.

- **Projet de loi modifiant les annexes I et II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public [n° 34 (90-91)]** - (6 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3151) : méthode de gestion des entreprises publiques - Nationalisation et privatisation - Représentation des salariés au sein des conseils d'administration - Financement des prises de contrôle d'UTA, d'Aéromaritime International et d'Air Inter par Air France - Concurrence communautaire - Exemple des Etats-Unis - Approuve la proposition de constitution d'une commission d'enquête déposée par les députés communistes - Approfondissement des coopérations d'intérêt mutuel et amélioration des liaisons avec les départements et territoires d'outre-mer - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire [n° 48 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3470) : faible portée de ce texte au regard de la crise de la magistrature - Faiblesse du recrutement des magistrats - Journée d'action organisée le 23 octobre 1990 par l'intersyndicale des magistrats - Perte de confiance des Français dans la justice - Caractère dérisoire de la part de la justice dans le budget de l'Etat - Vote de ce projet de loi d'une portée limitée par le groupe communiste.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux et économie sociale - (28 novembre 1990) (p. 4085, 4086) : effets pervers de la réforme de la grille des salaires - Baisse du pouvoir d'achat malgré l'évolution positive de la masse salariale - Vote du groupe communiste contre les crédits proposés.

- **Rappel au règlement de M. Robert Pagès** - (30 novembre 1990) (p. 4209) : article 36, alinéa 3, du règlement : proteste solennellement contre l'interdiction de la manifestation du personnel de l'administration de la justice.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Anciens combattants - (30 novembre 1990) (p. 4216) : congrès de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, FNACA - Mesures d'économie de l'article 85 - Revendications des anciens combattants d'Afrique du Nord ; chômeurs en fin de droits - (p. 4217) : plafonnement des pensions ; grands mutilés - Patriotes résistants à l'Occupation, PRO - Anciens du service du travail obligatoire, STO - Carte de combattant volontaire de la Résistance, CVR - Problème de la qualité de ressortissant de l'Office national des anciens combattants, ONAC, des veuves d'anciens combattants, des orphelins de guerre et pupilles de la Nation majeurs - Retraite mutualiste - Réforme de l'ONAC - Avis défavorable du groupe communiste sur ce projet de budget - Art. 85 (*revalorisation des pensions de veuves de guerre ; mesures d'économie*) (p. 4233) : son amendement n° II-41 : suppression des mesures d'économie ; adopté.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4336) : poids de la CSG sur les salariés - Dépenses de santé - Opposition des sénateurs communistes à ce projet de budget - (p. 4337) : opposition à l'institution de la CSG - Titre IV (p. 4338) : injustice de la CSG - Création d'une

contribution spéciale - Exclusivité des remboursements complémentaires aux mutuelles - (p. 4339) : démocratisation des structures médicales - Pouvoir d'achat des ménages - Revenus des capitaux.

- **Proposition de loi portant modification du statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne [n° 182 (89-90)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5071) : disparité en matière de statut applicable au personnel d'assainissement des départements de la petite couronne parisienne et de la ville de Paris - (p. 5072) : manque de précision sur la mise en application du statut des fonctionnaires parisiens - Critique de la loi Galland - Revalorisation, nécessaire des traitements - Mise en place souhaitable d'un statut commun à tous les agents de réseaux d'assainissement de la région parisienne, et de l'ensemble des fonctionnaires - Crainte d'un démantèlement du statut des fonctionnaires et d'une remise en cause des missions des services publics locaux - Abstention du groupe communiste.

- **Proposition de loi relative aux pouvoirs des gardiens des parcs départementaux [n° 174 (89-90)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5074) : manque de moyens de la police de proximité pour assurer la sécurité des espaces publics ; développement souhaitable de l'ilotage - Problème des polices municipales - Réaffirmation de la responsabilité de l'Etat en matière de sécurité des personnes et des biens - Abstention du groupe communiste.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5063) : insuffisance des mesures pour lutter contre le tabagisme et l'alcoolisme - Augmentation des taxes sur le tabac - Absence d'une mesure efficace de financement de la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Insuffisance des mesures relatives à l'éducation sanitaire - Publicité et consommation - Prépondérance sur le marché des produits étrangers au détriment des produits nationaux - Avec le groupe communiste, votera contre ce texte.

- **Conclusion du rapport de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 136, 90-91) tendant à la création d'une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 150 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5076) : protestation relative à l'organisation du débat - Avec les sénateurs communistes, votera contre les conclusions de la commission des lois relatives à la proposition de résolution - Crainte d'une remise en cause du droit de grève - Nécessité d'améliorer le statut des magistrats - Indépendance des magistrats.

- **Conclusions du rapport de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 1, 90-91) tendant à créer une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 156 (90-91)]** - (13 décembre 1990) (p. 5078) : critique de l'inscription soudaine à l'ordre du jour de la séance de cette proposition de résolution déposée par la droite - Colère des lycéens - Reconnaissance de leur droit à étudier - Lutte contre la sélection et les inégalités - Avenir de la jeunesse - Combat du parti communiste pour l'école - Proposition ancienne d'augmentation des crédits par un prélèvement sur les dépenses de surarmement - (p. 5079) : présence d'éléments incontrôlés dans les manifestations - Manifestations étudiantes de 1986 - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable à cette proposition de résolution.

- **Conclusions du rapport de M. Claude Belot, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de résolution (n° 168, 90-91) de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua, tendant à la création d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature, comme des compagnies aériennes, qu'elle contrôle, puis d'en informer le Sénat [n° 135 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5080) : rachat d'UTA par Air France - Cours des actions d'UTA - Situation financière d'Air France et de celle du groupe Chargeurs - Coût de la transaction - Rôle de la commission de contrôle : son avis sur le développement à donner au nouveau groupe - (p. 5081) : développement du transport aérien.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 158) - Voir intervention sous le projet n° 158 (p. 5261 à 5268).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)]** - (18 décembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 159) (p. 5268) : avis défavorable du groupe communiste sur ces textes - Question des capitaux extérieurs dans les sociétés d'avocats - Indépendance des professions judiciaires et juridiques - Difficultés d'accès à la justice - **Art. 4 (constitution de groupements entre avocats appartenant à des barreaux différents)** (p. 5274) : soutient l'amendement de suppression n° 66 de M. Charles Lederman - **Art. 5 (conditions d'accès à la nouvelle profession)** (p. 5275) : soutient l'amendement n° 67 de M. Charles Lederman (conditions d'inscription des avocats étrangers à un barreau français) - **Après l'art. 6** (p. 5276) : soutient l'amendement n° 68 de M. Charles Lederman (gratuité de la formation des préstagiaires, préstagiaires salariés, bourses) - **Art. 9 (attribution du conseil de l'ordre relatives aux contrats de collaboration ou de travail)** (p. 5282) : soutient l'amendement n° 69 de M. Charles Lederman (suppression de la référence aux contrats de travail des avocats) - **Art. 9 bis (conseils des barreaux des cours d'appel)** (p. 5283) : sur l'amendement n° 26 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées en première lecture par le Sénat en tenant compte de la nouvelle appellation de l'organisme régional), soutient le sous-amendement n° 70 de M. Charles Lederman - **Art. 10 (conseil supérieur des barreaux)** : soutient l'amendement de suppression n° 71 de M. Charles Lederman - (p. 5285) : sur l'amendement n° 27 de la commission (rétablissement de l'organisation professionnelle du conseil supérieur des barreaux ; son intervention en matière de formation professionnelle), soutient le sous-amendement n° 72 de M. Charles Lederman - **Art. 17 (dispositions transitoires)** (p. 5290) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 74 (possibilité pour les personnes exerçant une activité juridique à un haut niveau de qualification de s'inscrire à un barreau et d'exercer le métier d'avocat) et n° 75 (suppression des possibilités d'ouverture de la profession d'avocat) - **Art. 19 (décrets d'application)** (p. 5291) : soutient l'amendement de suppression n° 76 de M. Charles Lederman.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)]** - **Suite de la discussion** - (19 décembre 1990) - **Art. 21 (dénomination des cabinets d'avocats et affiliation à un réseau)** (p. 5314) : soutient l'amendement n° 80 de M. Charles Lederman (suppression de la possibilité pour les sociétés ou les groupements de conseils existant à la date d'entrée en vigueur du titre premier de la présente loi de conserver leur dénomination sociale même si celle-ci n'est pas constituée du nom des associés ou anciens associés et de l'utiliser en cas de fusion ou scission) - **Art. 27 A (affiliation des avocats salariés au régime général sauf pour l'assurance vieillesse-invalidité-décès)** : soutient l'amendement n° 81 de M. Charles Lederman (exclusion du champ d'application de cet article des avocats salariés) - **Art. 43 (modes d'exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce)** (p. 5318) : soutient l'amendement n° 82 de M. Charles

Lederman (exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce à titre individuel sous forme de sociétés civiles professionnelles) - Art. 45 (entrée en vigueur de la loi) (p. 5319) : soutient l'amendement n° 83 de M. Charles Lederman (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5320) : défavorable à l'instauration du salariat des avocats - Perte d'indépendance des avocats et confirmation d'une justice à deux vitesses en France - Mise en cause des modalités de représentation actuelle des avocats - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Art. 4 (règles de détention du capital social des sociétés d'exercice libéral) (p. 5324, 5325, 5327) :** soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 13 (réduction du temps de détention d'une partie du capital social par les ayants droit) ; n° 14 (suppression de la possibilité pour des personnes physiques ou morales extérieures au cabinet de détenir le complément des capitaux de la société) ; n° 15 (réduction des délais de régularisation) et n° 16 de coordination - **Art. 5 (règles de détention du capital social des sociétés d'exercice libéral) (p. 5328) :** soutient l'amendement de suppression n° 18 de M. Charles Lederman - **Art. 13 (réglementation des comptes d'associés) (p. 5329) :** soutient l'amendement n° 19 de M. Charles Lederman (recherche de la provenance des sommes entrant dans les comptes d'associés) - **Art. 19 (décrets d'application) (p. 5330) :** soutient l'amendement de suppression n° 20 de M. Charles Lederman - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5333, 5334) : atteinte portée à l'indépendance de la justice ; intrusion de la finance - Au nom du groupe communiste, votera contre ce projet de loi.

PAPILIO (Sosefo Makapé), sénateur de Wallis-et-Futuna (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2908) - Ministère : Education - Grève dans le primaire à Wallis - Enseignement élémentaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2876) :** accords de Matignon - Soutient ses compatriotes implantés en Nouvelle-Calédonie - Liens d'amitié entre les Kanaks et les Polynésiens de Nouvelle-Calédonie - Au nom du groupe du RPR, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4120) : financement du voyage de représentants de Wallis-et-Futuna invités dans la métropole à l'occasion des fêtes du bicentenaire - Statut du territoire - Infrastructures à l'étude - Préparation des jeux du Pacifique - Absence de banque à Wallis-et-Futuna - Nécessaire revalorisation du traitement de la chefferie traditionnelle - Education ; enseignement primaire catholique - Tourisme.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4538) : enseignement privé catholique du territoire des îles Wallis-et-Futuna - Culture.

PASQUA (Charles), sénateur des Hauts-de-Seine (président du groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative aux pouvoirs des gardiens des parcs départementaux [n° 174 (89-90)] (23 décembre 1989 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Environnement.

Proposition de loi portant modification du statut du personnel d'assainissement des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne [n° 182 (89-90)] (15 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Fonction publique territoriale.

Proposition de loi, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, tendant à aggraver les sanctions applicables en cas de violation de sépultures ou de destructions, dégradations ou dommages commis au préjudice d'un culte [n° 326 (89-90)] (29 mai 1990) - Culte.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à réformer le Code de la nationalité [n° 44 (89-90)] (26 octobre 1989) - Retirée le 7 juin 1990.

Proposition de loi, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, tendant à réformer le droit de la nationalité [n° 364 (89-90)] (7 juin 1990) - Nationalité française.

Proposition de loi, déposée avec M. Maurice Schumann et des membres du groupe RPR et apparentés, tendant à définir les modalités de participation des collectivités territoriales au financement des investissements des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 476 (89-90)] (18 septembre 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - retirée le 23 octobre 1990 - Enseignement privé.

Proposition de loi, déposée avec MM. Daniel Hoefel, Ernest Cartigny, Marcel Lucotte, et les membres des groupes de l'Union centriste, du RPR et de l'UREI, relative au financement des établissements d'enseignement privé par les collectivités territoriales [n° 54 (90-91)] (23 octobre 1990) - Enseignement privé.

Proposition de loi, déposée avec des membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant au contrôle parlementaire des projets de règlements et de directives du conseil des communautés européennes [n° 116 (90-91)] (3 décembre 1990) - Parlement.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, tendant à créer une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'Intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens, puis d'en informer le Sénat [n° 134 (90-91)] (6 décembre 1990) - Ministères.

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoefel et Marcel Lucotte, tendant à la créa-

tion d'une commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes, qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat [n° 135 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Transports aériens.**

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, tendant à la création d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possible sur les grèves des magistrats, des avocats et des fonctionnaires de justice, notamment sur celles qui ont donné lieu à leurs manifestations sur la voie publique des 21 juin, 23 octobre, 15 novembre, 30 novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces grèves et ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 136 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Justice.**

Proposition de résolution, déposée avec MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte, tendant à la contribution d'une commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'information possible sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs, quelle qu'en soit la nature qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 137 (90-91)] (6 décembre 1990) - **Enseignement secondaire.**

INTERVENTIONS

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi (n° 364, 89-90) de M. Charles Pasqua tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1913, 1914) : valeurs de la société française en crise - Défend une théorie élective de la nation, à côté du droit du sol et du droit du sang - Intégration - Propositions de la commission Marceau Long sur la réforme du code de la nationalité - Commémoration du 18 juin 1940.

- **Proposition de loi de M. Charles Pasqua tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)]** - (20 juin 1990)
- **Explication de vote unique sur l'ensemble (p. 1924) :** accusations de racisme et xénophobie portées contre la majorité sénatoriale.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)]** - (27 août 1990) (p. 2367) : condamnation de l'invasion du Koweït par l'Irak - Solidarité avec les otages retenus en Irak - Nécessité d'une grande fermeté de la communauté internationale pour la mise en oeuvre du blocus décidé par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, ONU - Ambitions du régime irakien ; ancienneté des revendications de l'Irak sur le Koweït - S'interroge sur les actions diplomatiques menées au cours de la période précédant la crise - (p. 2368) : échec des tentatives de « solution arabe » ; absence de condamnation sans faille de l'Irak par les pays arabes - Conséquences possibles pour les relations franco-arabes - Ampleur du déploiement militaire américain : démonstration de force de la part des Etats-Unis - Efficacité nouvelle de l'ONU - Position délicate de la France dans cette crise : souhaite l'affirmation de la fermeté et de la solidarité françaises en faveur du respect de l'embargo voté par le Conseil de sécurité dans sa résolution 665 - (p. 2369) : s'interroge sur les missions des forces françaises envoyées dans le Golfe ; regrette l'information insuffisante de la classe politique - Nécessité d'une union nationale face à cette crise - Nouvelles perspectives de la politique d'aide au développement et de coopération avec le tiers monde - Question des transferts de technologie et des ventes d'armes françaises en direction de l'Irak - Nécessité d'une poursuite de l'effort de défense français : porte-avions, moyens de transport aérien pour la Force d'action rapide, FAR - Souhaite une solution négociée pour échapper à la « logique de guerre ».

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble de la première partie (p. 3887) : dénonce

l'accroissement régulier du nombre de budgets « réservés » à l'Assemblée nationale et le recours à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution - Estime que les hypothèses économiques qui sous-tendent les dispositions du projet de loi sont manifestement trop optimistes et pas crédibles du tout : prix moyen du baril de pétrole, du cours du dollar, du taux de croissance du PIB et du taux de l'inflation - Texte inadapté au contexte économique, à l'approche de l'échéance du 1^{er} janvier 1993 - Insuffisance des allègements fiscaux rendus obligatoires par l'impératif de l'harmonisation européenne - Aggravation des prélèvements obligatoires : taxe départementale sur le revenu et contribution sociale généralisée, CSG - Persistance du déficit budgétaire - Insuffisance de l'épargne - (p. 3888) : adoption de nombreux amendements sénatoriaux dont les principaux ont eu pour objet de mettre en oeuvre une alternative budgétaire crédible - Prise en compte par le Sénat de la crise agricole : déductibilité à 100 % du fioul pour les usages agricoles, adoption à l'unanimité d'un amendement relatif à la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Adoption par le Sénat de modifications substantielles aboutissant à un projet de budget plus rigoureux démontrant qu'une autre politique est possible - Désapprouve la politique du Gouvernement qui n'est pas de nature à faire face aux difficultés du pays.

- **Conclusions du rapport de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 1, 90-91) tendant à créer une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 156 (90-91)]** - (13 décembre 1990) (p. 5079) : intervention à caractère électoral du groupe communiste - Proposition de résolution de la majorité sénatoriale conforme au règlement du Sénat.

PELLARIN (Bernard), sénateur de la Haute-Savoie (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Intérieur** - Administration territoriale, collectivités locales et décentralisation - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 27] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) - Rapporteur spécial (administration territoriale, collectivités locales et décentralisation) (p. 3930) : crédits destinés à la rémunération du personnel du corps préfectoral et du corps national des préfetures - Moyens d'équipement et de fonctionnement des préfetures et des sous-préfetures - Exercice du droit d'option - Fonctionnaires territoriaux mis à la disposition de l'Etat optant pour la fonction publique d'Etat - Agents de l'Etat au service des départements optant pour la fonction publique territoriale - Transfert de la fonction publique d'Etat plus important que les mouvements vers la fonction publique territoriale - (p. 3931) : dotation globale de fonctionnement, DGF - Progression très convenable de la DGF

- Dotation globale d'équipement, DGE - Indexation de la dotation régionale d'équipement scolaire et de la dotation départementale d'équipement des collèges sur la formation brute de capital fixe des administrations publiques - Evolution plus lente de la formation de capital fixe des administrations publiques par rapport aux investissements et collectivités locales en matière scolaire - Fonds de compensation pour la TVA, FCTVA - Nouveaux efforts demandés aux départements et aux régions en faveur des équipements des lycées et des collèges - Compensation d'exonération et des dégrèvements législatifs et baisse des crédits de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties - Problème de la compensation des transferts de compétences - Participation des collectivités locales au plan d'urgence pour les lycées - Contrepartie à l'effort supplémentaire demandé aux collectivités locales - Suppression de l'allocation de scolarité dite allocation Barangé - Mesure d'économie au détriment des collectivités locales - Insuffisante compensation des transferts de compétence dans le domaine de l'action sociale - (p. 3932) : prise en charge des cotisations volontaires de sécurité sociale par le département avec compensation volontaire de l'Etat - Prise en charge des bénéficiaires du RMI par les départements - Examen des crédits - Etat B - Titre IV : soutient l'amendement n° II-6 de M. Raymond Bouvier (situation préoccupante des communes de montagne abritant des stations de sport d'hiver) - Etat C - Titre VI : la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat sur ces crédits.

PELLETIER (Jacques), ministre de la coopération et du développement (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets du 29 juin 1988*).

INTERVENTIONS

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 229 (89-90)] - (24 avril 1990) - Discussion générale (p. 481, 482) : renforcement des moyens des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Se félicite de l'accord en CMP - Poids de l'Europe dans les débats parlementaires - Information du Parlement - Lettre d'actualité, « Eurofiche ».

- Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger - *Deuxième lecture* [n° 235 (89-90)] - (24 avril 1990) - Discussion générale (p. 484) : hommage à la mémoire de M. Jean Barras, sénateur, vice-président du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE - Consensus sur le texte en discussion, visant à améliorer le système de représentation des Français de l'étranger au sein du CSFE et le mode d'élection de leurs sénateurs - Amendements adoptés par l'Assemblée nationale : caractère facultatif de la consultation du CSFE dans le domaine de sa compétence - (p. 485) : abandon du vote par procuration - Politique de l'expatriation - Souhaite l'adoption de cette proposition de loi - Sur l'ensemble (p. 488, 489) : nécessaire simplification du vote par correspondance - Encouragement du dynamisme des Français résidant à l'étranger - Scolarisation - Importance du rôle du CSFE - Français installés en Afrique.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 3989) : profonde mutation de la coopération - Sommet de La Baule - Aide à l'évolution constitutionnelle et à l'instauration de l'Etat de droit - Collectivités locales et territoriales - Coopération institutionnelle et économique - (p. 3990) : information et culture - Francophonie - Colloque « Afrique en créations » - Lutte contre le Sida et le paludisme - Education - Développement rural : filière, prix des matières premières - Modification des mécanismes de l'aide alimentaire - Environnement : interdépendance Nord-Sud ; forêts humides - Urbanisation en Afrique - Développement

des entreprises : Caisse centrale de coopération économique ; Fonds d'assurance, ARIA - Coopération militaire - Maintien de l'aide publique au développement - Dons aux pays les moins avancés, PMA - Comité d'orientation ou de programmation - (p. 3991) : versement conditionnel de l'aide budgétaire et des prêts d'ajustement structurel - Financement de programmes sectoriels - Français vivant en Afrique - Assistance technique - Augmentation des crédits pour la coopération décentralisée et pour les projets des organisations non gouvernementales, ONG - Assises nationales de la coopération décentralisée de Rennes - (p. 3992) : mobilisation générale en faveur de l'Afrique - (p. 4003, 4004) : sommets de La Baule et de Dakar - Crédits consacrés au transport de l'aide alimentaire : éventuelle loi de finances rectificative - Crédits de la coopération militaire : présence militaire en Afrique - (p. 4005) : relations Est-Ouest - Nécessité de la politique d'ajustement structurel du FMI - Politique de réduction de l'assistance technique de substitution - Mise en oeuvre difficile de la garantie de titularisation dans la fonction publique prévue par la loi Le Pors - Efforts en faveur de la santé et de la lutte contre le Sida - Intérêt de la coopération décentralisée - (p. 4006) : Rwanda - Eventuelle extension de la compétence du ministère de la coopération à l'Afrique Subsaharienne - Conseil d'administration de la Caisse centrale de coopération économique, CCCE - Intérêt d'une école du développement - Réforme dite De Beaucé ; Agence de l'enseignement français à l'étranger, coopération avec les associations de parents d'élèves gestionnaires d'écoles - (p. 4007) : situation en Haïti - Regroupement des financements aux entreprises à la CCCE - Création d'un Fonds de garantie des investissements, ARIA - Effort d'association des entrepreneurs français - Consécration d'une part des aides au paiement des arriérés des Etats concernés - Meilleure résistance des micro-entreprises à la crise - Conseil pour l'investissement en Afrique noire, CIAN - Afrique du Sud - Importance de la coopération institutionnelle et administrative - (p. 4008) : assistance technique - Coopération culturelle et audiovisuelle ; concurrence des sociétés privées et publiques - Mise en oeuvre souhaitable d'un partenariat entre les Parlements européens et africains - Coordination et contrôle de l'ensemble des aides ; y compris avec les autres pays et les organismes internationaux - Progrès de l'Afrique sur le plan économique et démocratique - Sommet de La Baule.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la quatrième convention ACP-CEE (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989, l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention ACP-CEE [n° 105 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5387) : réaffirmation de la solidarité de la Communauté économique européenne, CEE, avec les pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Echéance du marché unique de 1992 - Renouvellement pour une durée de dix ans de la coopération ACP-CEE - Rôle de la France dans la conclusion de l'accord - Reprise et amélioration de l'héritage des conventions antérieures - Accroissement de l'effort financier des Douze - Association de douze pays riches et de soixante-neuf pays pauvres - Existence d'institutions communes spécifiques assurant l'exercice de la co-décision - Inscription dans la nouvelle convention de mesures de sauvegarde de l'environnement et de gestion des ressources naturelles - (p. 5388) : réglementation des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de déchets radioactifs - Dispositions spécifiques relatives aux droits de l'homme - Actions possibles associant les pays ACP et les départements d'outre-mer, DOM - Crise économique profonde des pays ACP due aux pertes de recettes d'exportation de produits de base et accroissement de l'effort financier des Douze en leur faveur - Entrée en vigueur de la nouvelle convention après ratification par les douze Etats membres de la Communauté et par les deux tiers au moins des Etats ACP - (p. 5392) : conséquences du marché unique sur l'accès des Etats ACP au marché de la communauté - Problème des relations DOM-ACP- CEE - Renforcement de la coopération régionale, particulièrement entre les départements d'Amérique**

et les pays ACP de la Caraïbe - Conclusion possible d'accords commerciaux entre les DOM et les pays ACP - (p. 5393) - marché du rhum - Volonté du Gouvernement de ne pas défavoriser les DOM - Faible niveau d'endettement des pays ACP auprès de la Communauté - Aides aux pays de l'Est sans pour autant abandonner les pays du Sud - Problème de formation et d'éducation prioritaire dans les conventions de Lomé - Souhaite la meilleure collaboration possible avec l'ensemble des coopérations bilatérales ou multilatérales à travers le monde - Estime indispensable que les pays du Nord, les pays riches et les Etats membres de la CEE, portent un intérêt soutenu aux pays les plus défavorisés.

PEN (Albert), sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon (apparenté au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

En démissionne et est nommé membre de la commission des affaires économiques (*JO Lois et décrets* du 31 octobre 1990).

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement des départements d'outre-mer (FIDOM).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 260 (*JO Débats* du 31 octobre 1990) (p. 3112) - Ministère : Mer - *Présence de chalutiers malouins dans la zone de pêche réservée à Saint-Pierre-et-Miquelon* - (Retirée : novembre 1990) - *Départements et territoires d'outre-mer.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)]** - (17 avril 1990) - Art. 1^{er} (*aménagement des compétences de l'Etat*) (p. 322) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 32 de M. Daniel Millaud (possibilité pour le territoire de définir les conditions d'exercice de la profession d'avocat).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4118, 4120) : maintien au bénéfice de Saint-Pierre-et-Miquelon d'une zone de pêche réservée, dite du 3PS, sur les bancs de Terre-Neuve - Désenclavement aérien - Projets en matière de tourisme, d'origine canadienne ou locale - Prochaine construction de l'institut de la francophonie - Insuffisance et déficience des infrastructures, notamment routières - Fonction publique, justice : vétusté des locaux - Santé : nécessaire création de services à l'hôpital de Saint-Pierre - Non-parution des décrets d'application de la loi sur la sécurité sociale - Situation des commerçants saint-pierrais inculpés par la justice canadienne - Dénonciation des conventions entre l'Etat et les sociétés locales assurant les liaisons aériennes et maritimes avec le Canada - Fonctionnement défectueux de Radio France outre-mer, RFO.

Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) (p. 4833) : fonds d'investissement des départements d'outre-mer, FIDOM - Calamités et catastrophes : tempêtes - Pêche.

PENNE (Guy), sénateur des Français établis hors de France (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de la coopération.

- Membre titulaire du conseil d'administration du Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi [n° 245 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 261 (89-90)] (25 avril 1990) - **Handicapés.**

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des

Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Logement social - [n° 89 (90-91) tome 7] (21 novembre 1990).

Proposition de loi, déposée avec MM. Jean-Pierre Bayle, Pierre Biarnès, et les membres du groupe socialiste et apparentés, tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 171 (90-91)] (13 décembre 1990) - Français de l'étranger.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1949) - Ministère : Affaires étrangères - Accords de défense entre la France et huit pays africains - Coopération.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés** [n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 700, 701) : réussite de l'instrument juridique de l'appellation d'origine contrôlée, AOC, en matière de protection et de promotion du patrimoine viticole français - Extension du système des AOC à d'autres produits, tels les fromages - Promotion des produits de régions défavorisées grâce aux AOC - Rôle considérable des AOC dans le développement du patrimoine culinaire français - Négociations communautaires en cours concernant le marché unique des produits agricoles et alimentaires de qualité ; mention IGP - indication géographique protégée - proposée par la Commission européenne - Texte en projet : unification des procédures de reconnaissance des AOC par la voie du décret et extension des compétences de l'Institut national des appellations d'origine, INAO - Importance du lien entre la qualité du produit et son origine géographique pour la protection des produits d'AOC - Souhaite la représentation des consommateurs au sein des comités nationaux de l'INAO.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 898, 899) : projet de loi tendant à améliorer la protection juridique des victimes de discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap - Diffusion de l'épidémie du SIDA, à l'origine de ce texte - Champ d'application du projet - Possibilité de constitution de partie civile des associations de défense des personnes faisant l'objet de discriminations - Elargissement du texte aux discriminations à l'embauche ou au licenciement ; prise en compte de l'obligation légale d'emploi en faveur des personnes handicapées, notion d'inaptitude médicale - Non-application du texte aux assurances - (p. 900) : problème de la mise à l'écart des séropositifs en matière d'assurance - Utilisation des questionnaires de santé - Fonctionnement du fichier national des risques aggravés - Art. 2 (sanction du refus d'un bien ou d'un service, du refus d'embauche, ou du licenciement en raison de l'état de santé ou du handicap) (p. 906) : ses amendements n° 1 et n° 2 : référence à l'obligation légale d'emploi des handicapés ; retirés au profit des amendements n° 8 et n° 9, sur le même objet, de M. Jacques Sourdille, rapporteur - S'oppose à l'amendement n° 23 de M. Xavier de Villepin (suppression des dispositions relatives au droit du travail) - Art. 4 (constitution de partie civile des associations de défense des personnes malades ou handicapées) (p. 912) : son amendement n° 3 : élargissement aux discriminations concernant l'emploi ; adopté - Après l'art. 4 (p. 913, 914) : son amendement n° 4 : constitution de partie civile des associations ayant vocation à lutter contre l'exclusion des personnes en état de grande pauvreté ou en raison de leur situation de famille ; adopté - Art. 5 (interdiction de sanc-

tionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé) : ses amendements n° 5, d'ordre rédactionnel, et n° 6 : extension du bénéfice de cet article aux personnes handicapées ; adoptés - (p. 916) : à titre personnel, se déclare favorable au sous-amendement n° 31 de M. Franck Sérusclat sur son amendement n° 6 précité (interdiction de sanctionner un salarié en raison de ses mœurs).

- **Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988** [n° 332 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1692) : délais de paiement par le Zaïre imputables à sa rupture avec le FMI - Démarches de l'Association française de relations et d'initiatives avec le continent africain - Protection des créances détenues par des Français à l'étranger, nécessaire à la promotion des activités françaises à l'étranger.

- **Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger** [n° 306 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1717) : différence de traitement entre les personnels détachés budgétaires et les recrutés locaux - Couverture sociale de ces derniers - Mission de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Conseil d'administration - Développement des établissements - Frais de scolarité : crédits des bourses - Votera ce projet de loi - Art. 2 (missions de l'agence) (p. 1723, 1724) : se déclare opposé à l'amendement n° 30 de M. Xavier de Villepin (contrôle de l'évolution des frais de scolarité) - Art. 5 (composition du conseil d'administration) (p. 1731) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (nouvelle rédaction, prévoyant en particulier une participation du Parlement) - Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE.

Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)] - (26 juin 1990) - Art. 4 (conventions passées avec les établissements privés) (p. 2101) : intervient sur l'amendement n° 2 de la commission (participation du représentant de l'organisme gestionnaire de l'établissement à la signature de la convention).

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires** - **Nouvelle lecture** [n° 443 (89-90)] - (29 juin 1990) - Art. 18 (congé de formation des salariés sous contrat à durée déterminée) (p. 2285, 2286) : vote du groupe socialiste contre les amendements de la commission n° 11 (exclusion des professions agricoles et des entreprises de production de spectacles du champ d'application des dispositions relatives au congé de formation) et n° 12 (contribution forfaitaire des entreprises de spectacles) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2287) : abstention du groupe socialiste.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** - **Nouvelle lecture** [n° 450 (89-90)] - (29 juin 1990) - Discussion générale (p. 2294, 2295) : pression exercée par les compagnies d'assurance quant aux conditions de souscription de contrats d'assurance vie par des personnes séropositives - Mise en danger du secret médical par certains questionnaires et leur utilisation - Vote du groupe socialiste contre les amendements de la commission des lois - Art. 7 (possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles) - (p. 2297) : se déclare opposé à l'amendement de rétablissement n° 5 de la commission - Art. 9 (possibilité pour les associations d'agir en justice en cas de violences au sein des familles) : abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 7 de la commission.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient** [n° 473 (89-90)] - (27 août 1990) (p. 2375, 2376) : solidarité avec les otages français retenus en Irak et au Koweït - Intérêt pour les expatriés de se faire recenser auprès des consulats français - Aide du Gouvernement français aux familles des ressortissants expatriés : transmission de l'information, transfert de fonds par voie de chancellerie, aide au rapatriement des personnes - Insuffisance des moyens, ainsi que des liens avec la représentation parlementaire, de la cellule de crise mise en place au quai d'Orsay - Réunion prochaine du Conseil supérieur des

Français de l'étranger - Consignes à donner aux Français résidant dans les pays du Golfe.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - Avant l'art. 1^{er} (p. 2696) : intervient sur l'amendement n° 139 de M. Paul Souffrin (participation du système éducatif à l'éducation sanitaire et sociale et à la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie).

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Avant l'art. 7 (p. 2730) : intervient sur l'amendement n° 48 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 35 (90-91)]** - (31 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3122) : respect par le texte de la commission mixte paritaire, CMP, de l'essentiel du projet initial : extension de la participation à toutes les entreprises de plus de cinquante salariés - Fixation d'un plafond individuel - Distribution de la masse globale de l'intéressement en fonction de l'existence ou non d'un accord salarial - Eléments apportés par la CMP : dispositions relatives à la prise en compte des absences pour congés de maternité et accidents du travail, et à l'application de l'intéressement, et de la participation dans les entreprises qui respectent leurs obligations en matière de représentation du personnel - Critères de répartition et modalités de calcul de l'intéressement - Lutte contre les abus et les injustices - Augmentation des accords d'intéressement et de participation - (p. 3123) : avis favorable du groupe socialiste sur le texte de la CMP.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Deuxième lecture [n° 20 (90-91)]** - (31 octobre 1990) - Art. 2 (dispositions relatives à l'entretien préalable) - Art. L. 122-14 du code du travail (modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement) (p. 3129) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller) - (p. 3131) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (possibilité pour l'employeur de récuser le conseiller choisi par le salarié).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Art. 16 (réduction du montant de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers) (p. 3792) : son amendement de suppression n° I-228 ; retiré au profit de l'amendement de suppression n° I-146 de la commission.

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 3997, 3998) : budget en augmentation - Transformation des prêts en dons aux pays les moins avancés, PMA - Augmentation de l'aide publique au développement - Soutien aux initiatives privées et décentralisées - Afrique en crise - Evolution démocratique - Développement souhaitable de la production intérieure africaine - Intérêt de mécanismes de régulation du cours des matières premières des pays africains - Importance des charges communes - Caractère dépassé du concept des pays du « champ » et « hors champ » - Unification nécessaire des instruments d'aide et des procédures - (p. 3999) : renforcement souhaitable du rôle du ministère de la coopération - Développement de la coopération décentralisée, entreprises, collectivités territoriales - Réorganisation de la Caisse centrale de coopération économique - Fonds d'assurance, ARIA - Politique de réduction de l'assistance technique de substitution - Recul de la présence française dans les organismes internationaux - Ecole nationale de la France d'outre-mer - Document « relancer la coopération santé », Sida - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Art. 92 (institu-

tion d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement) (p. 4342) : vote de cet article par le groupe socialiste - Art. 94 (assiette sur les revenus provenant des bénéficiaires industriels et commerciaux et des bénéficiaires non commerciaux) (p. 4351) : favorable avec le groupe socialiste à l'adoption de cet article - Art. 95 (assujettissement des revenus non salariaux agricoles) (p. 4353) : favorable, avec le groupe socialiste, à l'adoption de cet article - Art. 96 (recouvrement et contentieux) (p. 4355) : favorable, avec le groupe socialiste, à l'adoption de cet article - Art. 97 (contribution sociale sur les revenus du patrimoine) (p. 4358) : favorable, avec le groupe socialiste, à l'adoption de cet article - Art. 98 (contribution sociale sur les produits de placement) (p. 4359) : favorable, avec le groupe socialiste, à son adoption - Art. 99 (taux des contributions et affectation des recettes) (p. 4361) : favorable à l'adoption de cet article - Art. 99 bis (rapport au Parlement) (p. 4364) : favorable à l'adoption de cet article.

Equipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation aérienne - (8 décembre 1990) (p. 4792) : crise du Golfe persique - Transports aériens - Construction aéronautique - Répercussions dommageables pour l'économie de la baisse continue du dollar - Formation des personnels de la navigation aérienne et des pilotes.

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (logement social) (p. 4806) : augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide personnalisée au logement, APL - Extension de l'allocation logement - Prêts d'accession à la propriété, PAP - Construction de logements locatifs aidés.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Nouvelle lecture [n° 112 (90-91)]** - (12 décembre 1990) - Question préalable (p. 4986) : intervient contre la motion n° 1 de M. Louis Souvet tendant à opposer la question préalable - Procédure de licenciement - Entretien préalable - Statut protégé du conseiller du salarié.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)]** - (12 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4993) : allègement des cotisations sociales - Développement de l'esprit d'entreprise - Bassins d'emplois - Amélioration et développement de la formation - Augmentation du nombre d'emplois - Secteur des biens intermédiaires et des biens d'équipement - Agence nationale pour l'emploi, ANPE - (p. 4994) : souci du Gouvernement d'alléger le coût du travail, de soutenir l'effort d'investissement des entreprises, d'accroître la durée d'utilisation des équipements, d'améliorer le temps de travail, de réduire les difficultés de recrutement des entreprises - Lutte contre l'exclusion - Développement de la formation professionnelle - Création d'un Conseil national de l'insertion par l'activité économique - Insertion professionnelle des femmes, et en particulier des mères de famille - Aménagement du temps de travail - Art. 4 (extension et amélioration du dispositif des contrats de retour à l'emploi) (p. 5004) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de la commission (extension du bénéfice des contrats de retour à l'emploi aux femmes isolées et chargées de famille) - Art. 6 (création d'un Conseil national de l'insertion par l'activité économique) (p. 5005) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Après l'art. 15 : intervient sur l'amendement n° 36 de M. Hector Viron (insérer un article additionnel tendant à interdire le travail de nuit des femmes en supprimant les trois derniers alinéas de l'article L. 213-1 du code du travail).

- **Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales - Nouvelle lecture [n° 203 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - Question préalable (p. 5399) : intervient contre la motion n° 1 de la commission tendant à opposer la question préalable - Rappelle les conditions du rétablissement du secteur privé dans les hôpitaux publics par Mme Barzach en décembre 1986 - Pro-

blème de la modification des études de médecine et de l'exercice de certaines professions - Concours d'internat et conditions de remplacement en médecine générale - Nécessité d'un débat supplémentaire sur la maîtrise des dépenses de santé - Souhaite que l'effort demandé aux retraités s'accompagne des indispensables mesures de solidarité - Elargissement de l'assiette de la taxe sur la publicité à la promotion des médicaments - Nécessité d'encourager la recherche en ce domaine.

PEPIN (Jean), sénateur de l'Ain (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 699, 700) : valeur économique des produits d'appellations d'origine contrôlée, AOC ; exemple des produits de Bresse - Importance du système des AOC pour l'aménagement du territoire dans les zones défavorisées et pour la protection de l'image de haute qualité des produits français - Approuve ce projet de loi tendant à renforcer la cohérence du système des AOC et à l'élargir à l'ensemble des produits agricoles - Extension des compétences de l'Institut national des appellations d'origine, INAO - Affirmation des exigences de qualité des produits agricoles - Dépôt d'un amendement concernant la protection de l'environnement des produits d'AOC - Art. 1^{er} (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) - Après l'art. 7-8 de la loi du 6 mai 1919 (p. 722) : son amendement n° 39 : protection des aires géographiques des produits bénéficiant d'une AOC ; retiré.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2606, 2607) : inquiétude sur l'avenir des agriculteurs ; évolution de la politique agricole commune, PAC - Importation de produits des pays de l'Est - Prochaines négociations du GATT - Faiblesse du dispositif financier mis en place par l'Etat - Devoir de solidarité nationale - Marché de la viande - Surendettement des agriculteurs - Fiscalité agricole : nécessaire allègement des charges des exploitations - Revenu agricole.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4183, 4184) : revenu national agricole - Diversité de l'agriculture - Cotisations sociales agricoles - Investissements - Irrigation - Indemnité spéciale de montagne, ISM - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Taxe sur la valeur ajoutée sur le fuel - Prêts bonifiés - Entreprises du bois.

PERCHERON (Daniel), sénateur du Pas-de-Calais (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4720) : approuve les priorités de ce projet de budget - Conversion industrielle du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais - Dénonce le refus de concertation,

dans le département du Pas-de-Calais, de Charbonnages de France à l'occasion du transfert du patrimoine des houillères aussi bien que de Elf Aquitaine au cours de la restructuration d'Orkem - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

PERREIN (Louis), sénateur du Val-d'Oise (S).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Est nommé membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications (JO Lois et décrets du 6 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, établi avec M. Galley, député, et Louis Perrein, sénateur, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, déposé par M. Jean Faure, vice-président, concernant les effets des chlorofluorocarbones sur l'environnement et les moyens de supprimer ou de limiter leurs émissions [n° 462 (89-90)] (3 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Environnement.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Légion d'honneur - Ordre de la Libération - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 41] (21 novembre 1990).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Monnaies et Médailles - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 43] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 84 (JO Débats du 17 novembre 1989) (p. 3400) - Ministère - Premier ministre - *Avenir de Paris et de la région d'Ile-de-France* - (Retirée : avril 1990) - Politique économique.

Questions orales sans débat :

n° 174 (JO Débats du 6 décembre 1989) (p. 4451) - Ministère : Intérieur - *Problèmes posés aux communes par l'afflux des nomades* - (Retirée : avril 1990) - Nomades.

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** - (3 mai 1990) (p. 643) : tradition républicaine et démocratique du Sénat - Dénonce la cam-

pagne d'antiparlementarisme qui se développe en France et à l'étranger, à la télévision et dans la presse écrite - Rappelle que dans un régime fasciste la liberté n'est pas respectée - Demande une suspension de séance en signe de réprobation.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Après l'art. 3 (p. 1326) : se déclare opposé à l'amendement n° 38 de M. André Bohl (réalisation des réseaux câblés) - Art. 9 (création de deux conseils d'administration) (p. 1331) : soutient l'amendement n° 80 de M. Claude Estier (participation des représentants des associations nationales d'utilisateurs) - Art. 13 (autonomie financière des deux exploitants) (p. 1333) : responsabilité des deux exploitants publics en ce qui concerne l'équilibre financier de leurs activités - Conditions d'exercice de la tutelle du ministère, notamment en ce qui concerne les tarifs et les investissements des deux exploitants publics - (p. 1334) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 99 de M. Félix Leyzour.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 18 (situation fiscale des deux exploitants publics au cours de la période transitoire) (p. 1359) : problème de la fixation des modalités du prélèvement opéré sur le budget de France Télécom au profit du budget général - Art. 20 (modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale) (p. 1363, 1364) : dévolution du produit des impôts locaux acquittés par La Poste et France Télécom - Taxe professionnelle - Nouvelles contraintes de service public imposées aux collectivités locales, sans compensation financière - Après l'art. 20 (p. 1373) : se déclare opposé à l'amendement n° 106 de M. Jean François-Poncet (partenariat entre France Télécom et les collectivités locales) - Art. 34 (création, composition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications) (p. 1395) : se déclare opposé à l'amendement n° 58 de la commission (nouvelle rédaction de cet article).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière** [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1634) : souhaite connaître le montant des crédits pour les prêts locatifs aidés qui ont été débloqués dans la région parisienne - Signale qu'ils n'ont pas été débloqués à ce jour dans le département du Val d'Oise.

- **Projet de loi relatif au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne** [n° 406 (89-90)] - (27 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2151) : vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - Accès aux aéroports de la région parisienne : réseau routier et autoroutier.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** [n° 36 (90-91)] - (13 novembre 1990) - Art. 2 (définitions et principes de réglementation des télécommunications) - Art. L. 32-1 du code des postes et télécommunications (p. 3376) : se déclare opposé à l'amendement n° 9 de la commission (soumission du Centre national d'études des télécommunications à la tutelle conjointe du ministre chargé des télécommunications et du ministre chargé de la recherche et de la technologie).

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Légion d'honneur et ordre de la Libération - (5 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4567) : croissance du budget annexe de la Légion d'honneur - Dépenses d'investissement - Dépenses de fonctionnement : personnels, informatisation - Subvention de fonctionnement - Stabilisation des ressources propres - Excellents résultats scolaires - Renchérissement prévisible des dépenses de chauffage et d'éclairage - (p. 4568) : mixité - Contingents de nominations et de promotions - Caractère symbolique des traitements - Diminution du budget de l'ordre de la Libération - Réduction des achats de matériel et d'équipement destinés aux bureaux de l'hôtel des Invalides - Avis favorable de la commission sur ces deux projets de budget.

Budget annexe des Monnaies et médailles - (7 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4750, 4751) : équilibre du

budget des monnaies et médailles - Programme de frappe - Monnaies bimétalliques - Pièces de collection : pièces Olympique ; série européenne libellée à la fois en franc et en ECU - Progression des recettes des médailles - Commission, sous sa présidence, chargée de l'étude d'une nouvelle pièce de vingt francs - Propose l'adoption de ce projet de budget.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales** [n° 141 (90-91)] - (15 décembre 1990) - Art. 4 (répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces) (p. 5146) : reprend l'amendement n° 29 de M. Emmanuel Hamel : extension du rayon de la répartition de la taxe professionnelle à quinze kilomètres pour les ensembles commerciaux supérieurs à 2 500 mètres carrés ; devenu sans objet - Cas des communes d'ortoirs - (p. 5149) : implantation des grandes surfaces au détriment du commerce local ; création de réseaux routiers - Adaptation nécessaire du commerce ; revitalisation du centre-ville des communes non rurales.

PEYOU (Hubert), sénateur des Hautes-Pyrénées (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

PEYRAFITTE (Jean), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

PHILIBERT (Louis), sénateur des Bouches-du-Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

PINTAT (Jean-François), sénateur de la Gironde (UREI).

Décédé le 14 juin 1990 (JO Lois et décrets du 16 juin 1990) - Eloge funèbre le 16 octobre 1990.

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des finances.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

PLUCHET (Alain), sénateur de l'Eure (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

Membre titulaire du comité consultatif du Fonds national des abattoirs ; est nommé de nouveau membre titulaire de ce comité (JO Lois et décrets du 20 septembre 1990).

Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur de l'électricité et du gaz (JO Lois et décrets du 18 novembre 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et tech-

nique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 437 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 4 (90-91)] (3 octobre 1990) - Santé publique.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Agriculture - [n° 87 (90-91 tome 1)] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Art. 1^{er} (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine) - Art. 7-8 de la loi du 6 mai 1919 (composition et fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine, INAO) (p. 721) : sur l'amendement n° 18 de M. Bernard Barbier, rapporteur (remplacement du conseil permanent par une commission permanente chargée d'examiner toute question administrative et financière), se déclare opposé, au nom du groupe du RPR, au sous-amendement n° 40 de M. Raymond Soucaret (représentation des organisations professionnelles).

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 2667) : décision de la commission des affaires économiques d'amender le projet de loi dans le but de l'améliorer - Examen limité aux répercussions économiques de ce texte - Statistiques tendant à démontrer une stabilisation de la consommation du tabac et de l'alcool - (p. 2668) : dimension économique du projet de loi : filière tabacole : production de tabac et adaptation des exploitants à l'évolution de la consommation, place de la SEITA sur le marché, rôle des débits de tabac, chiffre d'affaires du secteur - filière des vins et spiritueux : rôle pour la balance commerciale, importance du secteur en terme d'emplois - Propositions d'amendements de la commission des affaires économiques : délais d'adaptation des filières de production - (p. 2669) : levée des incohérences entre le projet de loi et d'autres dispositions prévues par ailleurs - Assouplissement du dispositif proposé, notamment dans le domaine de la publicité - Art. 1^{er} (interdiction de la publicité directe ou indirecte pour le tabac) (p. 2697) : son amendement n° 17 : délai de mise en application de la loi ; rejeté - (p. 2699) : son amendement n° 18 : précision à l'exception d'interdiction de la publicité ; rejeté - (p. 2701) :

son amendement n° 19 : opération de mécénat effectuée dans les filières du tabac ; adopté - (p. 2702) : son amendement n° 21 : délai supplémentaire accordé à titre dérogatoire en faveur de la publicité pour les tabacs à faible taux de goudron ; rejeté.

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition de la publicité indirecte) (p. 2715) : son amendement n° 22 : rétablissement de la date initialement prévue pour la commercialisation d'un produit dont le nom rappelle le tabac ; devenu sans objet - (p. 2717) : son amendement n° 23 : préservation de l'activité de certaines manifestations tabacoles traditionnelles ; retiré au profit de l'amendement n° 70 de M. André Jourdain (préservation de l'activité des pipiers de Saint-Claude).

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques) (p. 2766) : son amendement n° 28 : délai d'adaptation ; rejeté - (p. 2773) : s'oppose, à titre personnel, à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) - Art. L. 17-1 (définition de la publicité indirecte) (p. 2777) : son amendement n° 30, identique aux amendements n° 6 de la commission et n° 51 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis : problème de l'utilisation d'identité d'un produit - Fixation d'une date pour la commercialisation ; adopté - Art. L. 19 (publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993) (p. 2783) : sur l'amendement n° 53 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (modalités d'autorisation de la publicité), ses sous-amendements, n° 33 : réglementation de la publicité dans les salles de cinéma ; et n° 34 : réglementation de la publicité sur les lieux de vente ; rejetés - Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service) (p. 2824) : son amendement n° 36 : réglementation de la vente de nuit de boissons alcoolisées ; retiré.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Art. 17 (dispositions transitoires) (p. 3316) : son amendement n° 136 : extension du champ d'application de cet article ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés) (p. 3814) : son amendement n° I-168, soutenu par M. Jacques Oudin : exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes de sécurité sociale qui gèrent un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité ; devenu sans objet - Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs) (p. 3854) : soutient l'amendement n° I-227 de M. Charles Descours (relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991) - Après l'art. 37 (p. 3858) : soutient l'amendement n° I-56 de M. Philippe François (application aux seuls contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 1990 des récentes modifications intervenues en matière de régime fiscal applicable aux contrats de crédit-bail et à la cession de biens acquis dans le cadre de tels contrats).

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4155) : calamités et catastrophes : sécheresse - Viandes - Ressources propres de la Communauté économique européenne, CEE - Aides directes à l'agriculture - (p. 4156) : politique économique et sociale - Crise du Golfe persique - Europe de l'Est - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - Politique agricole commune, PAC - Prix agricoles en baisse - Elevage ovin - Environnement - Enseignement agricole - Service public - Institut national des appellations d'origine, INAO - Aides directes à l'agriculture - Montagne - Prêts bonifiés -

(p. 4157) : irrigation - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - En remplacement de M. Maurice Arreckx, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement rural) : aménagement rural - Zones rurales - Démographie - Communes rurales - Service public - Fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, FIDAR - Fonds d'intervention pour l'autodéveloppement en montagne, FIAM - Fonds régional d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, FRILE - Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, FIAT - Electrification - Adduction d'eau - (p. 4158) : aménagement rural - Incendies de forêts - Bombardiers d'eau.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 120 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4952) : vote du groupe RPR contre les conclusions de la CMP en raison de l'amendement du Gouvernement supprimant l'article n° 5 bis permettant aux communes d'avoir en commun plusieurs gardes champêtres.**

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 121 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 4954) : vote de ce projet de loi par le groupe du RPR.**

POHER (Alain), sénateur du Val-de-Marne (UC) - Président du Sénat.

- **Membre ès qualités du Comité d'honneur pour la commémoration de la naissance du maréchal Jean de Lattre de Tassigny.**

DÉPÔTS

Allocution prononcée en sa qualité de Président du Sénat [n° 455 (89-90)] (29 juin 1990) - Allocutions.

Lecture du message de M. le Président de la République [n° 472 (89-90)] (27 août 1990) - Message.

Allocution prononcée en sa qualité de Président du Sénat [n° 199 (90-91)] (19 décembre 1990) - Allocutions.

INTERVENTIONS

- **Ouverture de la seconde session ordinaire de 1989-1990 (2 avril 1990) (p. 3).**

- **Décès de M. Pierre Carous, sénateur du Nord (2 avril 1990) (p. 3).**

- **Remplacement de M. Pierre Carous, décédé, par Mme Marie-Fanny Gournay, en qualité de sénateur du Nord (2 avril 1990) (p. 3).**

- **Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire soviétique (19 avril 1990) (p. 414).**

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Pierre Carous, sénateur du Nord (2 mai 1990) (p. 618, 619).**

- **Profanation au cimetière juif de Carpentras - (11 mai 1990) (p. 775) : estime que la profanation des tombes au cimetière juif de Carpentras ne peut que susciter indignation et horreur - Adresse à la communauté juive le témoignage de l'émotion du Sénat tout entier - En signe de réprobation solennelle, annonce la suspension de la séance.**

- **Déclaration : conditions d'examen du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (29 mai 1990) (p. 1069).**

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Jean Barras, sénateur représentant les Français établis hors de France (30 mai 1990) (p. 1113, 1114).**

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)] - Suite de la dis-**

cussion - (30 mai 1990) - Rappels au règlement, de MMes Hélène Luc et Marie-Claude Beaudeau (p. 1114 à 1116) : article 32 du règlement permettant au Sénat de se réunir en comité secret.

- **Allocution - (29 juin 1990) (p. 2315) : hommage au travail du Sénat - Accession à la démocratie des pays de l'Est - Dangers de l'antiparlementarisme - Adaptation des méthodes de travail du Sénat - Evoque le rapport de MM. Henri de Raincourt, Guy Allouche et Gérard Larcher, secrétaires du Sénat, tendant à la modification du règlement du Sénat - (p. 2316) : insuffisante représentation du Gouvernement lors des séances de questions orales sans débat - Discussion de plusieurs propositions de loi d'origine sénatoriale sur des sujets importants - Renforcement de la mission de contrôle dévolue au Parlement et création de plusieurs missions d'information - Contrôle de l'application des lois - Rappelle les rapports de MM. Chinaud, Oudin et Cluzel, qui ont eu un large écho dans l'opinion - Evoque les différents travaux des commissions et l'organisation d'un certain nombre de grands débats, notamment celui du 14 juin dernier sur l'évolution de la situation économique et financière qui a permis aux sénateurs de présenter au Gouvernement leurs observations en vue de la préparation de la prochaine loi de finances - Importance des questions européennes pour le Sénat dans la perspective de 1993 - Désignation le 14 juin 1990 des sénateurs membres de la Délégation parlementaire pour les Communautés européennes - Présentation de propositions de réforme du règlement du Sénat - (p. 2317) : souhaite que soit assurée directement la représentation des parlements nationaux auprès des institutions communautaires - Nécessité d'intensifier les contacts avec les parlements nouvellement élus en Europe de l'Est - S'agissant de télévision, souligne l'intérêt de la nouvelle formule mise en place pour les questions au Gouvernement - Espère pour la rentrée prochaine l'organisation d'un magazine télévisé régulier relatant les travaux du Sénat.**

- **Ouverture de la deuxième session extraordinaire de 1989-1990 (27 août 1990) (p. 2353).**

- **Décès de M. Louis Longueue, sénateur de la Haute-Vienne (27 août 1990) (p. 2353).**

- **Message du Président de la République - (27 août 1990) (p. 2354) : évolution de la situation au Moyen-Orient consécutive à l'annexion du Koweït par l'Irak - Otages français retenus en Irak - Action de la France en faveur du maintien de la paix, notamment dans le cadre des Nations unies.**

- **Clôture de la deuxième session extraordinaire de 1989-1990 (27 août 1990) (p. 2379).**

- **Ouverture de la première session ordinaire de 1990-1991 (2 octobre 1990) (p. 2387).**

- **Election de M. Jean-Pierre Demerliat, sénateur de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Louis Longueue, décédé (2 octobre 1990) (p. 2387).**

- **Souhaits de bienvenue à une délégation de parlementaires nigériens (2 octobre 1990) (p. 2389).**

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Jean-François Pintat, sénateur de la Gironde (16 octobre 1990) (p. 2788, 2789).**

- **Prononce l'éloge funèbre de M. Louis Longueue, sénateur de la Haute-Vienne (7 novembre 1990) (p. 3174 à 3176).**

- **Souhaits de bienvenue à un sénateur italien (14 décembre 1990) (p. 5106).**

- **Allocution (19 décembre 1990) (p. 5357) : démocratie en Europe centrale : Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie, Roumanie, Pays Baltes - Institutions de la Ve République - Réforme des professions judiciaires et juridiques - Mission d'information chargée d'étudier les problèmes posés par l'immigration - Commissions de contrôle - Renovation du Sénat et adaptation des méthodes de travail - Revalorisation de l'ordre du jour complémentaire - (p. 5358) : procédure des questions orales européennes - Pensée particulière pour nos soldats présents dans le Golfe.**

- **Ajournement du Sénat (20 décembre 1990) (p. 5430).**

PONCELET (Christian), sénateur des Vosges (RPR).

NOMINATIONS

- Président de la commission des finances.

- Membre ès qualités de la Commission des comptes et des budgets économiques de la Nation.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des finances, sur la fiscalité en Europe [n° 211 (89-90)] (4 avril 1990) - Finances publiques.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1954) - Ministère : Budget - Extension du crédit d'impôt recherche - Impôts et taxes.

Questions orales avec débat :

n° 101 (JO Débats du 14 juin 1990) (p. 1595) - Ministère : Budget - Extension du crédit d'impôt recherche aux dépenses de mode et de création - Impôts et taxes.

n° 116 (JO Débats du 12 octobre 1990) (p. 2704) - Ministère : Industrie - Difficultés de l'industrie textile - (Réponse : JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2936) - Industrie textile.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - Motion de renvoi à la commission (p. 1087) : s'oppose à la motion n° 2404 de M. Jean-Pierre Masseret, tendant au renvoi à la commission - Auditions de la commission des finances - Décision de la Commission de la CEE en date du 22 mai 1990, relative à l'intervention de l'Etat français dans le capital de Renault.*

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Art. 1^{er} (statut de la Régie Renault) (p. 1127) : s'oppose à l'amendement n° 9 de Mme Hélène Luc (missions confiées à la Régie nationale des usines Renault instituée par l'article 7 de l'ordonnance du 16 janvier 1945) - Après l'art. 1^{er} (p. 1155) : s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (missions de la Régie Renault en matière de production et de distribution de véhicules utilitaires) - (p. 1161) : s'oppose à l'amendement n° 83 de Mme Hélène Luc (contribution de la Régie Renault à l'effort de recherche-développement en matière de nouvelles technologies ; priorité donnée aux coopérations franco-françaises).

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1625) : se réjouit que ce*

débat sur l'évolution de la situation économique ait lieu au Sénat - Possibilité pour les sénateurs de donner leur sentiment sur les priorités budgétaires et fiscales compte tenu de l'évolution du contexte économique et financier - Estime que la mi-juin est le meilleur moment pour le Parlement de tester la crédibilité des prévisions économiques en matière de croissance, d'inflation et d'équilibre du commerce extérieur - Examen de la gestion des autorisations budgétaires pour 1990 par les rapporteurs spéciaux conformément aux pouvoirs d'investigation qu'ils tiennent de l'ordonnance de 1959 - Audition de plusieurs ministres par la commission des finances - Se réjouit que l'économie française affiche une meilleure santé en ce début 1990 - (p. 1626) : croissance réduite à 2,8 % prévue pour 1991 - Dénonce la « rigidité à la baisse » du chômage - Hausse modérée des prix - Déficit des échanges extérieurs de 43,7 milliards de francs en 1989 - Doublement du déficit industriel et nécessité d'engager un effort d'investissement exceptionnel pour obtenir une industrie compétitive, performante et efficace - Nécessaire réduction des prélèvements obligatoires qui obèrent la compétitivité des entreprises françaises - Dénonce l'importance de la fiscalité en France par rapport à ses partenaires européens à l'exception des pays de l'Europe du Nord - Estime indispensable la mise en oeuvre d'allègements fiscaux pour préparer la France à son avenir - Nécessaire réduction du déficit budgétaire grâce à une meilleure maîtrise de la dépense publique - Favorable à une « programmation fiscale » propre à éliminer toutes les improvisations nuisibles à la vie économique - (p. 1627) : problèmes de la préparation de l'échéance européenne de 1992 et de l'abaissement du taux moyen de la TVA - Nécessaire harmonisation du taux de l'impôt sur les sociétés - Souligne la nécessité de réduire le déficit budgétaire à l'heure où 140 milliards de francs sont consacrés au service de la dette - Problème de la maîtrise des dépenses publiques - Obligation pour l'Etat de s'imposer des efforts de productivité - Estime que ce débat doit contribuer à valoriser le rôle du Parlement dans l'intérêt du pays - (p. 1644) : signale que lors de la réception à Bruxelles de la commission des finances par M. Jean-Paul Mingasson, directeur général de la direction des budgets à la Commission des Communautés européennes, ce dernier a rappelé qu'en mars dernier le président Delors avait évalué le coût direct de l'unification allemande dans une fourchette située entre 1,5 et 2 milliards d'ECU.

- *Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2571) : élevage ; sécheresse ; chute des cours de la viande - Couverture sociale des agriculteurs dans l'incapacité d'acquitter leurs cotisations - Inquiétudes suscitées par l'évolution de la politique agricole commune, PAC - Demande la réunion d'une conférence agricole - (p. 2572) : inadaptation et lenteur de la procédure d'indemnisation des calamités agricoles - Dispositif d'aide d'urgence aux éleveurs - Rôle du Crédit agricole - Stagnation du budget du ministère de l'agriculture - Déficit démocratique des institutions de la CEE - Négociations du GATT : proteste contre la proposition de réduction des aides communautaires concédée aux Etats-Unis par la Commission de Bruxelles - Impôt ; foncier non bâti.*

- *Questions orales avec débat jointes : industrie textile - (23 octobre 1990) (p. 2936) : longueur de la crise de l'industrie textile ; pertes d'emplois ; déficit de la balance commerciale - Caractère bénéfique du crédit d'impôt-recherche : extension nécessaire aux dépenses de collections - Projet de loi de finances pour 1991 : diminution de l'impôt sur les sociétés ; abaissement du plafonnement de la taxe professionnelle en pourcentage de la valeur ajoutée - Régime du crédit d'impôt-recherche ; recours des PME à des prestataires de services extérieurs - Négociations difficiles pour l'entrée du secteur textile dans le GATT : nécessité d'un régime transitoire d'une durée permettant le respect de la concurrence - (p. 2937) : souhait d'un contingentement des importations - Evolution vers l'exportation des produits haut de gamme et l'importation des produits bon marché ; répercussions sur l'emploi et l'activité textile - Amélioration nécessaire de la compétitivité et de la capacité d'innovation des entreprises - Plan textile ; facilitation des investissements ; Italie ; Allemagne - (p. 2949) : nécessaire relation entre l'administra-*

tion fiscale et les industriels en vue de modifier la durée d'amortissement des matériels - (p. 2950) : nécessité d'une période transitoire indéterminée pour le retour des industries textiles dans le GATT - **Conférence des présidents** - (8 novembre 1990) (p. 3230) : organisation des travaux du Sénat lors de l'examen du projet de loi de finances.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

(21 novembre 1990) (p. 3625) : situation internationale complexe : modifications incertaines du visage de l'Europe de l'Est ; invasion du Koweït par l'Irak - Hausse du prix du pétrole - Nécessité de développer notre indépendance énergétique d'origine nucléaire - Instabilité du système financier international - Restructuration nécessaire du secteur bancaire japonais et de l'appareil bancaire et financier américain - Baisse importante du dollar - Fléchissement de l'activité économique en 1990 - (p. 3626) : hausse des prix - Augmentation des créations d'emplois et du nombre de chômeurs - Perspectives de l'Europe - Déficit de la balance commerciale - Production industrielle insuffisante - Pourcentage élevé des prélèvements obligatoires en France - (p. 3627) : s'élève contre la création de la nouvelle contribution sociale généralisée, CSG - Met en garde contre la forte progression des dépenses de fonctionnement et l'insuffisance des dépenses d'investissement - Soutient qu'en matière de dépenses publiques, la progression ne doit pas s'effectuer à un rythme supérieur à celui de la hausse des prix - Nécessité de rationaliser les méthodes de l'administration, de façon à dégager des économies de gestion - Objectifs d'une meilleure formation professionnelle - (p. 3628) : souhaite la privatisation totale ou partielle des entreprises nationalisées - Nécessité pour la France d'un budget rigoureux afin de dynamiser l'industrie.

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3670) : organisation des travaux du Sénat.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 4** (p. 3771, 3772) : rappelle l'importance du débat en commission des finances sur le foncier non bâti - Négociations possibles entre le propriétaire et le locataire - Nécessaire modification de la législation relative aux baux agricoles - Obligation pour le locataire de prendre une part d'un cinquième - Modification du foncier non bâti réclamé par l'ensemble des agriculteurs - **Après l'art. 17** (p. 3800) : s'oppose aux amendements de M. Robert Vizet, n° I-30 (revalorisation du plafond de la taxe d'habitation afin d'augmenter chaque année le nombre des bénéficiaires des mesures d'allègement) et n° I-22 (augmentation du taux d'imposition des plus-values réalisées par les entreprises à partir de leurs opérations immobilières).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 28 bis (relèvement du tarif de la redevance sur la consommation d'eau perçue au profit du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE)** (p. 3834) : rappelle que tous les présidents de conseils généraux ont fait observer qu'ils ne disposaient pas de moyens financiers suffisants de l'Etat, pour certains du département, pour satisfaire les besoins de plus en plus importants en matière d'adduction d'eau, d'extension ou de restauration de réseau - **Sur l'ensemble de la première partie** (p. 3886) : importance du travail de la commission des finances et de M. Roger Chinaud, rapporteur général - Volonté de servir l'intérêt général - Se réjouit de l'adoption de la disposition qui module l'allègement du foncier non bâti accordé aux agriculteurs en fonction de leur revenu - Grave crise économique de l'agriculture - (p. 3887) : rappelle que le Sénat constitue une véritable force de proposition dans l'intérêt du pays.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 66 (augmentation de l'avantage fiscal résultant du crédit d'impôt recherche)** (p. 4872) : demande l'adoption de l'amendement n° II-173 de M. Xavier de Villepin (élargissement du champ du crédit d'impôt recherche).

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4930) : remerciements à ses collègues et aux fonctionnaires - Insuffisante attention à l'évolution des structures industrielles et sociales - Utilité du débat budgétaire - (p. 4931) : rôle du Parlement - Application de l'article 49-3 de la Constitution.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5188) : insuffisance de crédits pour satisfaire les besoins des petites communes - Rôle de la commission des élus chargée de déterminer la nature des produits à subventionner ainsi que le taux de subvention à leur accorder, en ce qui concerne la seconde part de la dotation globale d'équipement, DGE.

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)]** - (18 décembre 1990) (p. 5250) : rappelle l'ordre du jour du Sénat - (p. 5254) : indique à M. Etienne Dailly qu'il pouvait intervenir avant la clôture de la discussion générale.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 190 (90-91)]** - (20 décembre 1990) - **Sur l'ensemble** (p. 5414) : se félicite de l'accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP - Rapprochements impossibles sur certains articles de fond : privatisations - Démonstration de l'utilité du Parlement.

PONIATOWSKI (Michel), sénateur du Val d'Oise (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990) ; puis nommé vice-président (*JO Lois et décrets* du 15 juin 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à créer un fonds de garantie pour indemniser les victimes d'accidents d'origine médicale [n° 255 (89-90)] (24 avril 1990) - **Responsabilité médicale**.

PONTILLON (Robert), sénateur des Hauts-de-Seine (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes.

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 232 (*JO Débats* du 26 juillet 1990) (p. 1618) - Ministère : Education - **Conditions d'admission à l'école de plein air de Suresnes (Hauts-de-Seine)** - (Retirée : novembre 1990) - **Enseignement**.

n° 267 (*JO Débats* du 15 novembre 1990) (p. 3433) - Ministère : Education - **Conditions d'admission à l'école de plein**

air de Suresnes - (Réponse: JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5108) - Etablissements scolaires.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - (29 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1098) : situation de Renault - Concurrence japonaise - Accord avec Volvo - Garanties assurant le contrôle de la puissance publique sur la Régie Renault - Ouverture du capital d'entreprises nationalisées à des actionnaires non publics : précédent de la SNCF - Maintien des acquis sociaux - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)]** - (27 août 1990) (p. 2372, 2373) : hommage à l'action du Gouvernement français dans la crise du Golfe - Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, ONU, et réalité nouvelle du concept d'ordre international - Renouveau de l'Union de l'Europe occidentale, UEO, sous l'impulsion de la présidence française et ébauche d'une identité européenne en matière de sécurité - Cohésion manifestée lors de la réunion des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO le 1^{er} juillet dernier - Insuffisante autonomie militaire européenne et nécessité pour l'UEO de se doter d'un satellite d'observation - Elargissement de l'Europe de la défense par l'intermédiaire du traité de Bruxelles - Risque d'une extension et d'une généralisation des conflits régionaux en dépit de l'allègement de la tension Est-Ouest - Souhaite la convocation d'une conférence internationale sur le règlement du conflit israélo-palestinien.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Affaires étrangères - (27 novembre 1990) : son intervention, présentée par M. Jean-Pierre Masseret (p. 4036, 4037).

Défense - (6 décembre 1990) (p. 4669) : budget de transition pour une période de transition ; arbitrages - Débat nécessaire sur le niveau de ressources affectées à la défense et à la sécurité nationale - Crise du Golfe - Diminution des budgets militaires en Europe et aux Etats-unis - Progression des crédits destinés aux personnels civils et militaires - (p. 4670) : diminution des crédits destinés à l'équipement ; armée de terre - Mise en place souhaitable d'une politique de défense commune européenne - Union de l'Europe occidentale, UEO - Force d'action rapide ; avance de la France - Internationalisation croissante des programmes d'armement - (p. 4671) : progression de ce budget supérieure à celle des autres pays européens - Evolution de la notion de sécurité - Association du Parlement au choix de la politique de défense - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de budget.

POPEREN (Jean), ministre chargé des relations avec le Parlement (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Ivan Renard : **Racisme et antisémitisme (Examen de la proposition de loi sur le racisme)** (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 930).

de M. Auguste Cazalet : **Radiodiffusion et télévision (Emission de télévision irrespectueuse pour les anciens combattants)** (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 942).

de M. Michel Moreigne : **Elevage (Crise des secteurs ovin et bovin)** (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1952).

de M. Jacques Machet : **Agriculture (Situation de l'agriculture)** (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1953).

de M. Christian Poncelet : **Impôts et taxes (Extension du crédit d'impôt recherche)** (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1954).

de M. Rodolphe Désiré : **Départements et territoires d'outre-mer (Défiscalisation des investissements dans les DOM-TOM)** (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3467).

de M. Georges Mouly : **Entreprises (Financement de certains services d'aide à la création d'entreprises)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5048).

de M. Jean-Paul Chambriard : **Automobiles (Renault et l'Europe de l'Est)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5053).

de Mme Marie-Fanny Gournay : **Automobiles (Choix de Volkswagen)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5053).

de M. Marcel Daunay : **Relations internationales (Sommet de Rome)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5055).

INTERVENTIONS

- **Demande de discussion immédiate de la proposition de loi de M. Charles Pasqua tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)]** - (20 juin 1990) - (p. 1916, 1917) - s'oppose à cette demande où il voit une manœuvre politicienne.

- **Proposition de loi de M. Charles Pasqua tendant à réformer le code de la nationalité [n° 364 (89-90)]** - (20 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1917, 1918) : refuse de participer au débat - Absence de délibération de la commission sur le texte en projet - **Demande de vote unique** (p. 1921) : demande au Sénat de se prononcer par un seul vote sur le texte en discussion, à l'exclusion de tout amendement - **Vote unique sur l'ensemble** (p. 1924) : conférence des présidents.

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe - Nouvelle lecture [n° 458 (89-90)]** - (30 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2341, 2342) : souligne l'excellence du travail législatif - Projet rejeté à deux reprises par le Sénat - Echec de la commission mixte paritaire, CMP - Rappelle qu'en 1972 le Parlement s'était montré unanime dans la lutte contre le racisme - Constate que le débat parlementaire a permis de rééquilibrer le texte en ce qui concerne le droit de réponse par les associations - Estime qu'il est temps que ce texte soit adopté et mis en oeuvre - **Question préalable** (p. 2343) : rappelle les circulaires du Garde des Sceaux de 1989 et 1990 qui rappellent de façon pressante aux magistrats la nécessité d'appliquer rigoureusement la législation existante - Dénonce la montée d'un certain extrémisme - Signale qu'une majorité qui va au-delà de ce que l'on appelle la majorité présidentielle s'est dégagée à l'Assemblée nationale pour voter ce texte - S'oppose à la motion n° 1 de M. Charles Lederman tendant à opposer la question préalable.

POUDONSON (Roger), sénateur du Pas-de-Calais (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 11 (JO Débats du 15 septembre 1988) (p. 1006) - Ministère : Industrie - **Situation de l'industrie cotonnière** - (Retirée : juin 1990) - **Industrie textile**.

POUILLE (Richard), sénateur de la Meurthe-et-Moselle (UREI).

NOMINATIONS

– Vice-président de la commission des affaires économiques.

– Membre suppléant de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

– Membre suppléant de la Commission nationale d'urbanisme commercial.

– Membre titulaire du Comité consultatif de l'utilisation de l'énergie.

– Membre titulaire du comité de contrôle du Fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

– Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques sur la proposition de résolution de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues [n° 226 (89-90)], tendant à la création d'une commission d'enquête sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques [n° 377 (89-90)] (13 juin 1990) - Eau.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1403) : avis favorable des sénateurs de l'UREI sur ce projet de loi.

– **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Deuxième lecture** [n° 310 (89-90)] - (7 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1414) : vote de ce projet de loi par le groupe de l'UREI.

– **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Nouvelle lecture** [n° 395 (89-90)] - (26 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2124, 2125) : mission sénatoriale sur les postes et télécommunications - Regrette qu'un certain nombre de sénateurs n'aient pas suivi les conclusions de la commission - Votera ce texte.

– **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle** [n° 298 (89-90)] - (10 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2652) : au nom du groupe de l'UREI, votera ce projet de loi - Souhaite un nouvel engouement des Français pour la maison individuelle.

– **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** [n° 36 (90-91)] - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3429, 3430) : se félicite des nouvelles dispositions adoptées par le Sénat : création du Haut contrôle des télécommunications et suppression des contraintes pesant sur les réseaux indépendants - Au nom de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption du texte résultant des travaux du Sénat.

– **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales** [n° 141 (90-91)] - (15 décembre 1990) - Art. 4 (*répartition de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces*) (p. 5146) : souhaite une position unique du Sénat sur le rayon de la répartition de la taxe professionnelle - Votera l'amendement n° 7 de la commission (doublement du rayon de la répartition pour les magasins d'une surface inférieure à 5 000 mètres carrés) - (p. 5150, 5151) : rôle de la région.

POURCHET (Jean), sénateur du Doubs (UC).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4190) : zones rurales - Agriculteurs - Organisations professionnelles - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Quotas laitiers - Zones de montagne - Lait et produits laitiers - Jeunes agriculteurs en difficulté - Enseignement agricole.

POURNY (André), sénateur de Saône-et-Loire (rattaché administrativement au groupe UREI).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires économiques.

PRADILLE (Claude), sénateur du Gard (S).

NOMINATIONS

– Membre de la commission des lois.

– Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

INTERVENTIONS

– **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Équipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4812) : logement social : priorité aux plus démunis - Prêts d'accès à la propriété, PAP - Réhabilitation du parc d'habitations à loyer modéré, HLM - Prêts locatifs aidés, PLA - Prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale, PALULOS.

PROUYEUR (Claude), sénateur du Nord (apparenté au groupe RPR) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

– Membre de la commission des affaires sociales.

– Est nommé membre titulaire de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la

valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (JO Lois et décrets du 26 octobre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Anciens combattants - [n° 89 (90-91) tome 1] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 123 (JO Débats du 11 octobre 1989) (p. 2499) - Ministère : Intérieur - Evolution de l'enquête relative à l'incendie de la voiture d'un ministre - (Retirée : mai 1990) - Crimes, délits et contraventions.

n° 167 (JO Débats du 19 avril 1990) (p. 393) - Ministère : Anciens combattants - Situation des anciens combattants d'Afrique du Nord - (Réponse : JO Débats du 21 avril 1990) (p. 469) - Anciens combattants et victimes de guerre.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Nouvelle lecture** [n° 395 (89-90)] - (26 juin 1990) - Art. 2 (missions de La Poste) (p. 2115) : activités financières de La Poste : ouverture au secteur des assurances.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme** [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2677) : rôle bénéfique des enseignants dans le domaine de la prévention - Nécessité d'accompagner la réduction de consommation de boissons alcoolisées de mesures sociales - (p. 2678) : modification du comportement des Français à l'égard de la consommation de boissons alcoolisées - Insuffisance du volet relatif à la prévention et à l'action sanitaire et sociale - Nécessité de la création d'une contribution destinée à alimenter un fonds de prévention - Rôle de la politique de décentralisation dans le domaine de l'action sanitaire et sociale - Importance de la lutte contre les causes de l'alcoolisme.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) (p. 2830) : absence dans ce texte de politique des prix et de prévention - Souci de permettre une politique rigoureuse contre l'alcoolisme - Incohérence de l'article 7 - Intérêt d'une deuxième lecture avant la réunion de la commission mixte paritaire, CMP - Déclare qu'avec le groupe du RPR, il votera contre l'article 7 - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2838) : vote de ce texte par le groupe du RPR.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) (p. 4138) : proportion élevée de dépenses relatives à la vieillesse - Augmentation du nombre de bénéficiaires de pensions - Prise en charge du vaccin antigrippal pour les personnes âgées - (p. 4139) : versement d'un certain nombre de prestations extralégales par les caisses de la Mutualité sociale agricole, MSA - Faible augmentation des dépenses d'invalidité - Hausse des cotisations d'assurance vieillesse agricole, AVA - Conséquence de la création de la contribution sociale généralisée, CSG, pour les exploitants agricoles - Souhaite que soit prévu un allègement supplémentaire de la dette sociale des agriculteurs - Constate le désengagement de l'Etat : hausse très modérée de la subvention - Réforme de l'assiette des cotisations sociales - Donne un avis défavorable au projet de BAPSA.

Anciens combattants - (30 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4214) : budget en baisse - Rénovation du ser-

vice public - (p. 4215) : augmentation des crédits en faveur du personnel de l'Office national des anciens combattants, ONAC, et de l'Institution nationale des invalides, INI - Diminution des interventions publiques - Augmentation des retraites des combattants et des crédits sociaux de l'ONAC - Réforme du système du rapport constant ; commission tripartite - Communication dans les temps des représentants du Sénat - Réforme du mécanisme des suffixes - Mesures d'économie du paragraphe II de l'article 85 : amendement de suppression déposé par la commission - Revendications des anciens combattants d'Afrique du Nord - (p. 4216) : retraite mutualiste - Anciens combattants chômeurs en fin de droits - Statut d'anciens prisonniers du Viêt-Minh - Commission d'attribution du titre - Handicapés et mutilés de guerre - Patriotes résistants à l'Occupation, PRO - Problème de la qualité de ressortissant de l'ONAC des veuves d'anciens combattants - Avis défavorable de la commission sur ce projet de budget - Art. 85 (revalorisation des pensions de veuves de guerre ; mesures d'économie) (p. 4233) : son amendement n° II-15 : suppression des mesures d'économie ; retiré au profit de l'amendement identique n° II-38 rectifié de la commission - (p. 4234) : son amendement n° II-55 : suppression du nouveau régime des suffixes ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) (p. 4378) : crédits consacrés à la jeunesse et à la vie associative - (p. 4379) : jeux olympiques - Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Autonomie administrative du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4388) : modicité des crédits - Avec le groupe RPR, ne votera pas les crédits figurant aux titres III, IV et VI.

PUECH (Jean), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Georges Mouly, Henri Collard, Josselin de Rohan et Pierre Vallon, relative à l'organisation départementale du tourisme [n° 380 (89-90)] (13 juin 1990) - Tourisme et loisirs.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Aménagement du territoire - [n° 87 (90-91) tome 10] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement** [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Discussion générale : son intervention présentée par M. Maurice Arreckx (p. 30, 31).

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4320) : politique sociale - Politique familiale - Garde des jeunes enfants - (p. 4321) : délinquance - Insertion des jeunes - Revenu minimum d'insertion, RMI - Développement social urbain - Handicapés - Action sociale auprès des personnes âgées - Allocation compensatrice aux personnes âgées - (p. 4322) : différentes formules d'hébergement des personnes âgées et relations entre l'Etat et les collectivités locales - Travailleurs sociaux.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4734, 4735) : gravité des problèmes d'aménagement du

territoire : déséquilibre entre la région parisienne et le reste du territoire ; localisation des activités et réseaux de communication ; espace rural - Faiblesse des crédits proposés - Politique régionale européenne - Inflexion du programme autoroutier par le Comité interministériel d'aménagement du territoire, CIAT - Prime d'aménagement du territoire, PAT, « petits projets » - Schémas départementaux des services publics ruraux - Création du Conseil national de l'aménagement du territoire - (p. 4736) : avis défavorable aux crédits proposés.

Q

QUILES (Paul), ministre des postes, des télécommunications et de l'espace (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1253) : débat préalable sur la réforme proposée - **Rapport Prévot** - (p. 1254) : nouveaux objectifs de La Poste et de France Télécom - Qualité remarquable des technologies françaises - Evolution du catalogue des produits offerts par France Télécom - Inadaptation du statut de 1923 aux défis de l'an 2000, et notamment à l'ouverture à la concurrence - Ses interventions à la Conférence administrative mondiale des télécommunications et télégraphes de Melbourne et auprès des instances communautaires - Règles de concurrence - Préparation d'un livre vert postal - Principaux objectifs de cette réforme : permettre à La Poste et à France Télécom de mieux s'implanter à l'étranger et de profiter du développement du marché européen - Multiplication des accords de coopération avec les partenaires européens - (p. 1255) : évolution du service public - Autonomie de gestion - Principal objectif de ce projet : créer deux exploitants autonomes de droit public placés sous le contrôle de l'Etat - Sauvegarde de l'unité sociale et humaine des postes et télécommunications - Allègement des contraintes administratives - Adaptation des installations immobilières aux besoins des usagers - Modification des relations des deux exploitants avec l'Etat : ministère de tutelle; contrats de plan - Contrôle parlementaire du respect des missions du service public - Composition des conseils d'administration - (p. 1256) : maintien du statut de fonctionnaire des agents - Définition d'un nouveau cadre professionnel devant permettre d'augmenter la qualification, la motivation et l'efficacité desdits agents - Réforme du système social - Nouvelles ambitions de France Télécom - Contribution à l'effort national de recherche et d'enseignement dans le domaine des télécommunications - Vocation du Centre national d'étude des télécommunications, CNET - Exportation - Hautes technologies - Aménagement du territoire - Mission de La Poste en milieu rural - (p. 1257) : développement des services financiers de La Poste - Courrier - Transport de presse - Produits d'assurance - Demande au Sénat d'adopter ce projet de loi permettant de doter la France d'un grand service public des postes et télécommunications.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - **Discussion générale (suite)** (p. 1300) : objectifs de la réforme proposée - (p. 1301) : réglementation des télécommunications - Services financiers de La Poste - Evolution du service public - Régime fiscal de La Poste et de France Télécom - Développement de l'ensemble du secteur de la communication - Avenir des personnels - Missions des deux nouveaux exploitants - Participation de France Télécom à l'effort de recherche, à l'enseignement et à l'implantation sur les marchés étrangers - (p. 1302) : gestion des réseaux ouverts; aux tiers - Coopération européenne dans le domaine des télécommunications - Participation de La Poste à l'aménagement du territoire - Desserte postale en milieu rural - Extension des services financiers; ouverture au seul domaine de l'assurance - Révision du système actuel d'aide à la presse - Expérience pilote menée dans le département des Côtes-d'Armor : introduction des nouvelles technologies de télécommunications; évolution du réseau postal - (p. 1303) : avenir des agents des PTT - Contrôle parlementaire - Réforme ambitieuse pour affronter les défis du XXI^e siècle - **Art. 1^{er} (transformation du statut de La Poste et de France Télécom)** (p. 1304) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 22 de M. Félix Leyzour - **Art. 2 (missions de La Poste)** (p. 1311) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 23 de M. Félix Leyzour - (p. 1312) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission des finances saisie pour avis

(transport et distribution de la presse) - (p. 1314, 1315) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 43 de la commission (élargissement des activités financières de La Poste) et, sur cet amendement, aux sous-amendements n° 77 de M. Claude Estier et n° 125 de M. Gérard Larcher - Sur les amendements de la commission des finances saisie pour avis, s'oppose aux n° 1 (transport et distribution de la presse), n° 2 (commercialisation de produits d'assurance par le biais de filiales spécialement constituées), n° 3 de coordination et n° 4 (rapport d'évaluation des conditions et implications d'une extension des activités financières de La Poste déposé devant le Parlement avant le 1^{er} janvier 1991) - S'oppose à l'amendement n° 44 de la commission (information du Parlement sur le bilan de l'extension des activités financières de La Poste) - (p. 1316) : s'oppose à l'amendement n° 42 de la commission (commercialisation des produits d'assurance limitée aux produits d'assurance-vie, de capitalisation et d'assistance-voyage) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 126 de M. Jean Arthuis - Sur l'amendement n° 4 précité, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 129 de la commission et accepte le n° 128 de M. Claude Estier - (p. 1317) : polyvalence des services publics indispensable pour conserver leur présence en milieu rural - **Art. 5 bis (par priorité) (participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire)** (p. 1319 à 1321) : accepte l'amendement n° 5 de la commission des finances saisie pour avis (polyvalence administrative des deux exploitants) et, sur cet amendement, accepte les sous-amendements n° 78 et n° 79 de M. Claude Estier et s'oppose au n° 130 de la commission (suspension jusqu'au 30 juin 1992 de la fermeture des bureaux de poste et d'agences postales en milieu rural) - **Art. 3 (missions de France Télécom)** (p. 1325) : future réglementation des télécommunications - (p. 1326) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 24 de M. Félix Leyzour et accepte l'amendement de coordination n° 45 de la commission - **Après l'art. 3** : demande le retrait de l'amendement n° 38 de M. André Bohl (réalisation des réseaux câblés) - **Art. 6 (création de filiales et prises de participation)** (p. 1328) : s'oppose aux amendements de M. Félix Leyzour, n° 92 de suppression et n° 25 (interdiction pour les deux exploitants publics de créer des filiales et de permettre l'entrée de capitaux privés dans leurs activités) ainsi qu'à l'amendement n° 47 de la commission (suppression de la référence au cahier des charges) - **Art. 7 (institution d'un cahier des charges)** (p. 1330) : s'oppose aux amendements, n° 93 de suppression de M. Félix Leyzour et n° 48 de la commission (approbation du cahier des charges par décret en Conseil d'Etat, après avis motivé et public de la Commission supérieure des postes et télécommunications) - **Art. 8 (institution d'un contrat de plan)** (p. 1331) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 94 de M. Félix Leyzour - **Art. 9 (création de deux conseils d'administration)** (p. 1332) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 95 de M. Félix Leyzour et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 80 de M. Claude Estier (participation des représentants des associations nationales d'usagers) - **Art. 10 (attributions des présidents des conseils d'administration)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 96 de M. Félix Leyzour - **Art. 11 (modalités de représentation du personnel aux conseils d'administration)** (p. 1333) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 97 de M. Félix Leyzour - **Art. 12 (renvoi des modalités d'application du Chapitre II à un décret en Conseil d'Etat)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 98 de M. Félix Leyzour - **Art. 13 (autonomie financière des deux exploitants)** : responsabilité des deux exploitants publics en ce qui concerne l'équilibre financier de leurs activités - Conditions d'exercice de la tutelle du ministère, notamment en ce qui concerne les tarifs et les investissements des deux exploitants publics - (p. 1334) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 99 de M. Félix Leyzour - **Art. 14 (régime comptable)** (p. 1335) : s'oppose aux amendements, n° 100 de suppression de M. Félix Leyzour et n° 91 de M. Xavier de Villepin (établissement de comptes distincts pour chacune des activités des deux exploitants, à compter de 1994) - **Art. 15 (réglementation spécifique applicable à La Poste)** (p. 1336, 1337) : son amendement n° 127 : rémunération des fonds déposés par La Poste au Trésor; adopté après modification par le sous-amendement n° 131 de M. Jacques Bel-

langer, auquel il s'oppose - Sur le même objet, demande le retrait des amendements n° 49 de la commission et n° 81 de M. Claude Estier - **Art. 16 (allocations de fréquences à France Télécom)** (p. 1338) : s'oppose à l'amendement n° 50 de la commission (suppression de la priorité donnée à France Télécom lors de l'attribution de nouvelles fréquences) - **Art. 21 (par priorité) (transfert du patrimoine de l'Etat aux deux exploitants)** (p. 1339) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 101 de M. Félix Leyzour - **Art. 23 (par priorité) (évaluation du patrimoine d'origine)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 103 de M. Félix Leyzour - (p. 1340) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 51 (composition de la commission spéciale chargée de cette évaluation) et n° 52 (avis motivé et rendu public de la commission spéciale).

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Après l'art. 20 (p. 1372) : s'oppose à l'amendement n° 106 de M. Jean François-Poncet (partenariat entre France Télécom et les collectivités locales) - **Art. 25 (dérogation contractuelle au régime de responsabilité des exploitants)** (p. 1373, 1374) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 53 de la commission (responsabilité des exploitants publics) - **Art. 39 (par priorité) (modification du code des postes et télécommunications)** (p. 1376) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 36 de M. Félix Leyzour - (p. 1377) : son amendement rédactionnel n° 124 ; adopté - (p. 1378) : son amendement n° 132 : responsabilité de l'exploitant public en matière de détérioration ou de spoliation des objets recommandés ; adopté - Sur les nouvelles prérogatives et servitudes de l'exploitant public, s'oppose aux amendements de la commission, n° 64 et n° 66 à n° 75 - **Art. 26 (fixation des procédures de conclusion et de contrôle des marchés)** : s'oppose à l'amendement n° 54 de la commission (procédures fixées par le cahier des charges) - **Art. 28 (statut du personnel de La Poste et de France Télécom)** (p. 1382) : s'oppose aux amendements de M. Félix Leyzour, n° 104 de suppression, n° 26 (suppression des conditions dérogatoires de recrutement, de déroulement de carrière et d'avancement des agents), n° 27 (maintien des catégories A, B, C et D de la fonction publique) et n° 28 (interdiction de placer les agents en position de détachement) - **Art. 29 (régime social des agents)** (p. 1384) : s'oppose à l'amendement n° 29 de M. Félix Leyzour (maintien de la protection sociale actuelle des agents) - **Art. 30 (possibilité d'employer des agents contractuels)** (p. 1385) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 30 de M. Félix Leyzour et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 55 de la commission (suppression du caractère exceptionnel du recrutement de personnels contractuels) - **Art. 31 (modalités d'intéressement du personnel)** (p. 1386) : regrette l'échec de la table ronde mise en place en octobre 1989 avec les quatre organisations syndicales représentatives de La Poste et des télécommunications pour définir un nouveau système d'intéressement des personnels - **Art. 32 (création de groupements d'intérêt public pour la gestion des services communs)** (p. 1387) : s'oppose aux amendements de M. Félix Leyzour, n° 31 (unité de gestion des oeuvres sociales des personnels de La Poste et de France Télécom) et n° 32 (composition du conseil de gestion de chaque groupement d'intérêt public) - (p. 1388) : s'oppose aux amendements n° 56 de la commission (avis motivé et public rendu par la commission supérieure du service public des PTT sur la convention constitutive des groupements d'intérêt public) et n° 33 de M. Félix Leyzour (conditions dans lesquelles les organisations syndicales participent à la gestion des activités sociales de La Poste et de France Télécom prévues par le règlement intérieur des groupements d'intérêt public) - **Art. 33 (pouvoirs du ministre de tutelle)** (p. 1389) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 86 de M. Claude Estier (diversification des fonctions des bureaux de poste) et n° 57 de la commission (diversification des activités des bureaux de poste en milieu rural) - **Art. 34 (création, composition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications)** (p. 1391 à 1394) : sur l'amendement n° 58 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), ses sous-amendements n° 113 à n° 119 et n° 121 ; rejetés ; et n° 120 ; adopté - S'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Claude Estier, n° 87 (désignation des deux tiers des membres par les assemblées

parlementaires) et n° 88 (compétences de ladite commission) - S'oppose à l'amendement de suppression n° 34 de M. Félix Leyzour ainsi qu'à l'amendement n° 58 de la commission précité - Demande le retrait de l'amendement n° 19 de la commission saisie pour avis (présence au sein de cette commission d'un membre du conseil de la concurrence) - **Art. 35 (création d'une commission supérieure du personnel et des affaires sociales)** (p. 1396) : s'oppose à l'amendement n° 35 de M. Félix Leyzour (composition de cette commission) - (p. 1397) : accepte l'amendement rédactionnel n° 59 de la commission - **Art. 36 (création d'un Conseil national des postes et télécommunications)** : sur les amendements de la commission, accepte les n° 60 d'ordre rédactionnel et n° 61 de coordination, et s'oppose au n° 62 (représentation des organisations syndicales représentatives au plan national) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 89 de M. Claude Estier (représentation des associations nationales d'usagers) - (p. 1398) : s'oppose à l'amendement n° 109 de M. Jean Simonin (représentation des établissements publics consulaires) - **Art. 36 bis (création d'instances de concertation décentralisées)** (p. 1399) : s'oppose à l'amendement n° 63 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 108 de M. Gérard Larcher - S'oppose à l'amendement n° 90 de M. Claude Estier (représentation des instances de concertation décentralisées infradépartementales) - **Art. 40 (modification du code des caisses d'épargne)** (p. 1400) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 37 de M. Félix Leyzour - **Après l'art. 41 :** son amendement n° 122 : délai d'installation du premier conseil d'administration de chacun des deux exploitants publics ; adopté - **Art. 43 (achèvement des procédures contentieuses)** (p. 1401) : son amendement n° 123 : nouvelle rédaction de cet article ; adopté - **Après l'art. 43 (p. 1402) :** s'oppose à l'amendement n° 76 de la commission (rapport d'étape sur l'adaptation du statut d'exploitant public aux impératifs de la concurrence nationale et internationale) - **Sur l'ensemble (p. 1404, 1405) :** se déclare particulièrement touché par la volonté de dialogue qui a présidé à l'élaboration de cette importante réforme.

Nouvelle lecture [n° 395 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2112, 2113) : échec de la CMP - Principes de la réforme proposée : volonté d'assurer le développement du service public - Services financiers de La Poste - France Télécom : priorité dans l'attribution des fréquences - Maintien du statut de fonctionnaires pour le personnel des postes et télécommunications - Commission supérieure du service public des postes et télécommunications - Dispositif fiscal - Suivi de la réforme - **Art. 2 (p. 2116) :** son amendement n° 12 : service public du transport et de la distribution de la presse bénéficiant du régime spécifique prévu par le code des PTT ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 1, sur le même objet, de M. Jean Cluzel - (p. 2117) : s'oppose à l'amendement n° 2 de la commission (reprise du texte adopté en première lecture par le Sénat) - Assurances - **Art. 5 bis (p. 2118) :** s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (rétablissement du moratoire à la fermeture des bureaux de poste en milieu rural, supprimé par l'Assemblée nationale) - **Art. 6 (p. 2119) :** s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (libre création de filiales) - **Art. 16 :** s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (suppression de la priorité de France Télécom pour l'attribution des fréquences hertziennes) - **Art. 23 (p. 2121) :** s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - **Art. 30 :** accepte l'amendement n° 7 de la commission (suppression du caractère exceptionnel du recours à des agents contractuels) - **Art. 34 (p. 2122) :** sur les amendements de la commission rétablissant le texte adopté par le Sénat en première lecture, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 8 et s'oppose au n° 9 - Ses amendements de forme n° 13 et n° 14 ; adoptés - **Art. 39 (p. 2123) :** s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (rétablissement de la responsabilité de la poste relative à la perte des valeurs insérées dans les lettres et régulièrement déclarées) - **Art. 44 (rapport sur l'adaptation du statut d'exploitant public aux impératifs de la concurrence nationale et internationale)** (p. 2124) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (étude de faisabilité relative à la création d'un fonds européen pour

les télécommunications) - Sur l'ensemble : regretté l'échec de la CMP, malgré l'attitude constructive du rapporteur et de nombreux sénateurs.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications** [n° 36 (90-91)] - (13 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3352, 3353) : doter la France d'un cadre réglementaire permettant aux multiples intervenants des secteurs des télécommunications de développer leur dynamisme, objet de ce projet - Elaboration de ce projet en concertation avec les milieux professionnels concernés, les industriels des télécommunications et les praticiens de l'informatique - Estime que France Télécom doit bénéficier de l'autonomie de gestion afin de faire face à la concurrence - Rappelle que le cadre juridique actuel est issu d'une loi de 1837 - Constate que le champ du monopole de l'exploitant public n'est pas défini - Nécessaire prise en compte des formidables évolutions engagées depuis une dizaine d'années - Constate que la communication est par définition un fait international et que les télécommunications apparaissent de plus en plus comme un élément constitutif de l'Europe - Souligne la nécessité de respecter les missions d'intérêt général et de service public que remplissent les télécommunications - Respect des engagements européens par ce projet et mise en place du cahier des charges de France Télécom après son adoption - (p. 3354) : problème de la répartition des compétences de réglementation entre les secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel - Loi du 17 janvier 1989 et compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - Souligne la nécessité d'avoir un réseau homogène et accessible à tous pour maîtriser l'avenir économique et pour assurer les cohésions sociales ainsi que les besoins de défense nationale - Distinction entre fonction d'exploitation et fonction de réglementation garanties par le ministre - Création en 1989 de la direction de la réglementation générale, DRG - Encadrement et limitation des pouvoirs du ministre et publication au journal officiel des cahiers des charges des réseaux radioélectriques - Rappelle que le respect de l'intérêt général est un des objectifs de ce projet - Nécessité de maîtriser l'évolution des télécommunications dans le temps et de trouver un nouvel équilibre entre la concurrence et le respect du caractère de service public - Régime de monopole qui vise à permettre un égal accès au téléphone - (p. 3355) : régime de concurrence encadrée qui concerne des services de simple transport de messages non vocaux - Systèmes transpac et numéris - Application du régime de concurrence encadrée au secteur de la radiotéléphonie - Problème du développement des réseaux câblés - Extension des compétences du CSA - Rappelle que l'industrie française des télécommunications est une des premières du monde, la prise de contrôle de l'italien Télétra par Alcatel et les contrats d'équipements conclus avec l'Argentine et le Mexique - Considère que l'entrée en lice de France Télécom dans la concurrence internationale sera profitable à tous les industriels français - (p. 3367, 3368) : justifie l'utilisation de la procédure d'urgence pour l'examen de ce texte en raison de l'obligation d'appliquer les directives européennes qui ont été prises - Définition de la notion de service public - Signale que le dispositif actuel donne tous pouvoirs au ministre sans contrôle - Rappelle que la régulation des télécommunications est dans toute l'Europe l'objet de l'Etat qui assume les responsabilités qui lui incombent - Loi du 2 juillet 1990 et maintien du Centre national d'études des télécommunications, CNET, au sein de France Télécom - Rôle du laboratoire central de l'industrie électrique, LCIE, pour les essais en matière de sécurité électrique - Transfert nécessaire de certaines compétences en matière de télécommunications du CSA, au ministère chargé des télécommunications - (p. 3369) : développement du câble : 500 000 abonnés prévus pour la fin de l'année - Dénonce l'attitude bizarre des Etats-Unis dans la négociation du GATT à propos des télécommunications - Problème du dispositif structurel de régulation et de contrôle - Rappelle le système proposé par le Gouvernement : un ministre politiquement responsable ; une direction de la réglementation indépendante de l'exploitant public et des comités consultatifs - Existence d'une séparation nette entre le pouvoir réglementaire et l'exploitant public - Désapprouve la création d'une nouvelle institution de contrôle - Problème des réseaux d'interconnexion entre universités et centres de

recherche - (p. 3370) : nécessité de la concurrence et du respect des principes du service public - Favorable à la diffusion du câble dans les zones faiblement peuplées - Proposition à l'étude en ce qui concerne les déviations du minitel - Réitère l'engagement du Gouvernement de déposer un projet de loi sur les écoutes téléphoniques - **Art. 2 (définitions et principes de réglementation des télécommunications)** (p. 3371) : confirme la faible proportion d'ingénieurs des télécommunications au sein du cabinet du ministre ou au sein de l'équipe d'encadrement de la DRG - **Art. L. 32** du code des postes et télécommunications (p. 3372) : s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission (attribution de la notion de service de télécommunication à toute prestation ayant pour objet la transmission ou l'acheminement de signaux par des procédés de télécommunication) - Ses amendements, n° 64 : attribution de la notion de service télex à l'exploitation commerciale du transfert direct en temps réel ; et n° 65 : attribution de la notion de service-support à l'exploitation commerciale du simple transport de données ; adoptés - (p. 3373) : accepte les amendements de la commission, n° 4 (définition communautaire des équipements terminaux) et n° 5 (attribution de la notion d'exigence essentielle à l'interopérabilité des services, des équipements terminaux seulement dans les cas justifiés) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 66 ; adopté - S'oppose à l'amendement de coordination de la commission n° 6 - **Art. L. 32-1** : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 7 de la commission (rôle du ministre chargé des télécommunications de veiller à ce que soient assurées de façon indépendante les fonctions de réglementation des activités relevant du secteur des télécommunications et les fonctions d'exploitation de réseaux ou de fourniture de services de télécommunications) - (p. 3374) : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (droit au respect de la vie privée garanti par l'exploitant public et les fournisseurs de services de télécommunications) - (p. 3375) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (soumission du Centre national d'études des télécommunications à la tutelle conjointe du ministre chargé des télécommunications et du ministre chargé de la recherche et de la technologie) et demande le retrait de l'amendement n° 48 de M. Adrien Gouteyron (rattachement au ministre chargé des télécommunications des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur relevant du secteur des télécommunications et exercice de la tutelle sur le Centre national d'études des télécommunications exercé conjointement par le ministre chargé des télécommunications et par le ministre chargé de la recherche) - **Art. L. 32-1 bis** (p. 3378) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (institution d'un Haut Conseil pour les télécommunications : rôle et composition) - **Art. L. 32-2** (p. 3381) : s'oppose à l'amendement n° 11 de la commission (interdiction de toute interception de communication à distance) - **Art. L. 32-3** : s'oppose aux amendements de la commission, n° 12 (possibilité pour le ministre chargé des télécommunications de recueillir pour effectuer les procédures de contrôle, les seuls documents strictement nécessaires) et n° 13 (suppression de la possibilité pour le ministre chargé des télécommunications de faire effectuer des enquêtes par des fonctionnaires de son ministère) - **Art. 4 (régime juridique des réseaux des télécommunications)** - **Art. L. 33-1** (p. 3383) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (extension de la dérogation au monopole de l'exploitant public à l'ensemble des réseaux de télécommunications ouverts au public, au delà des seuls réseaux radioélectriques) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour son amendement n° 15 - **Art. L. 33-2** (p. 3384) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (suppression du caractère exceptionnel des connexions entre réseaux indépendants et réseaux ouverts au public) - **Art. L. 33-3** : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Bernard Seillier (libre établissement de tous les réseaux indépendants sans condition de distance ni de seuil) - (p. 3385) : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Bernard Seillier (absence de soumission des réseaux indépendants aux conditions techniques d'exploitation) - **Après l'art. L. 33-3** (p. 3386) : accepte l'amendement n° 18 de la commission (liberté de publication des listes d'abonnés sauf pour celle des réseaux ouverts au public qui sera soumise à un régime de déclaration préalable) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 67 ; adopté - **Art. 5**

(régime juridique des services de télécommunications) - Art. L. 34-1 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 19 de la commission (inscription dans le cahier des charges de l'obligation de service qui résulte du monopole) et s'oppose à l'amendement n° 20 de la commission (limitation du monopole de l'exploitant public aux installations permettant au public d'accéder sur les voies publiques et à titre onéreux au service du téléphone et du télex) - Art. L. 34-2 (p. 3388) : accepte l'amendement rédactionnel n° 21 de la commission - Art. L. 34-3 (p. 3389) : accepte l'amendement rédactionnel n° 76 de la commission - Art. L. 34-5 : son amendement rédactionnel n° 68 ; adopté - Art. L. 34-6 : accepte l'amendement n° 22 de la commission (extension des compétences de la commission consultative spécialisée dans le domaine des services à valeur ajoutée aux services supports) - Art. L. 34-7 (p. 3390) : s'oppose à l'amendement n° 24 de la commission (accroissement des droits de la défense lors des procédures d'autorisation, prévoyant notamment la motivation et la publicité des décisions, la gradation des sanctions au non-respect de la décision et les modalités de recours ou de sursis à exécution), sur cet amendement, son sous-amendement n° 69 ; rejeté.

Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 6 (*équipements terminaux*) (p. 3400) : s'oppose à l'amendement n° 25 de la commission (exigence de l'agrément pour les installations radioélectriques qu'elles soient destinées ou non à être connectées aux points de terminaisons d'un réseau ouvert au public) - (p. 3401) : son amendement n° 70 : fixation par décret en Conseil d'Etat des critères et de la procédure d'admission destinée à apprécier la qualification technique en télécommunications et en radiocommunications des personnes appelées à mettre en service et à entretenir ces équipements ou installations ; adopté - S'oppose aux amendements, de coordination n° 26 de la commission, et n° 1 de M. Pierre Laffitte (obligation de l'usage de la langue française pour l'information des consommateurs en matière de compatibilité des matériels au réseau public) - Après l'art. 7 (*responsabilité de l'exploitant public*) (p. 3402) : s'oppose à l'amendement n° 27 de la commission (soumission dans le secteur concurrentiel de l'exploitant public et de ses concurrents privés au même régime de responsabilité) - Sur cet amendement, son sous-amendement n° 86 ; rejeté - Art. 8 (*dispositions pénales*) (p. 3405) : s'oppose à l'amendement n° 28 de la commission (attribution du pouvoir d'enquête aux seuls officiers et agents de police judiciaire) - Art. 16 (*dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles*) - Art. 34-2 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 3423) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements identiques n° 57 de M. Jacques Bellanger et n° 60 de M. Désiré Debavelaere (proposition par les communes ou groupements de communes, des nouveaux services autres que de radiodiffusion sonore ou de télévision fournis par les réseaux câblés et soumis à autorisation ministérielle) - Après l'art. 14 (suite) (précédemment réservé p. 3410) (p. 3426) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 30 de la commission (dépôt devant le Parlement avant le 1^{er} octobre 1991 d'un rapport gouvernemental présentant un bilan de la répartition des fréquences radio électriques entre les différents utilisateurs) - Art. 22 (*cryptologie*) (p. 3427) : accepte l'amendement n° 33 de la commission (soumission à contrôle, de la fourniture, de l'exportation de moyens ou de prestations de cryptologie afin de préserver les intérêts de la défense nationale et de la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat) et sur cet amendement, son sous-amendement n° 71 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 34 de la commission (fixation par décret en Conseil d'Etat, au regard des intérêts de la défense nationale et de la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat, des cas et des conditions dans lesquels est soustraite la déclaration et est accordée l'autorisation préalable du Premier ministre) - (p. 3428) : ses amendements n° 72 : possibilité pour certaines infractions d'être parallèlement sanctionnées au titre de la réglementation douanière ; et n° 73 : possibilité pour le tribunal en cas de condamnation de prononcer la confiscation des moyens de cryptologie ; adoptés - Son amendement n° 74 : possibilité pour les agents de police judiciaire ainsi qu'aux agents de la direction des douanes dans leur domaine de

compétence, de rechercher et de constater les infractions ; devenu sans objet - S'oppose à l'amendement n° 35 de la commission (possibilité pour les seuls officiers et agents de police judiciaires ainsi que les agents de la direction des douanes dans leur domaine de compétence, de rechercher et de constater les infractions) - Son amendement de coordination n° 75 ; rejeté - Après l'art. 23 (p. 3429) : s'oppose à l'amendement n° 37 de la commission (attribution du contrôle du respect du principe de la liberté de la concurrence dans le secteur des télécommunications au conseil de la concurrence) et demande le retrait de son amendement n° 38 (dépôt par le Gouvernement sur le bureau des assemblées d'un projet de loi relatif aux interceptions de communications avant le 31 mars 1991).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) (p. 4478) : missions et organisation du nouveau ministère des postes, des télécommunications et de l'espace - Fonctionnaires et agents publics - Communication audiovisuelle - Politique spatiale - Commission des communautés européennes - Direction de la réglementation générale : son rôle au sein des organismes internationaux, comme l'Union internationale des télécommunications, l'Union postale universelle, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, GATT, ou l'Organisation de coopération et de développement économiques, OCDE - (p. 4479) : contrats de plan - Délégation générale de l'espace - Fonctionnaires et agents publics - Ingénieurs - Subventions - France Télécom - Centre national d'études spatiales, CNES - Institut national de recherche en informatique et en automatique, INRIA - Services rendus par La Poste : dépôt des fonds des comptes chèques postaux, CCP, au Trésor ; gestion de la Caisse nationale d'épargne, CNE - (p. 4480) : subvention de l'Etat au CNES - Succès de la famille des fusées Ariane, le premier vol d'Ariane 5 devant avoir lieu en 1995 - Télévision de haute définition - Satellites ERS 1 et ERS 2 - Coopération en matière d'océanographie - Haute utilité pour les Français de La Poste, de France Télécom et du Centre national d'études spatiales - (p. 4490) : Electricité de France, EDF - La Poste et France Télécom : établissements publics - (p. 4491) : notion de service public - Contrats de plan - Financement de France Télécom - Agence spatiale européenne - National aeronautics space administration, NASA - Télédiffusion de France - Satellites TDF1 et TDF2 - Communication audiovisuelle - (p. 4492) : CCP - Messageries - Qualité du service de La Poste - Rôle de la poste rurale et de France Télécom pour favoriser certains aspects de l'aménagement du territoire - Ingénieurs - Mission des fonctionnaires en milieu rural - (p. 4493) : CCP - Attachés d'administration centrale - Grand marché intérieur - Contrats de plan - Crédits pour l'espace - Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA - (p. 4094) : messageries - Minitel - Créations d'emplois - CNES - Activités spatiales en Guyane - Satellites lancés de Pegasus.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications - Nouvelle lecture [n° 113 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4956, 4957) : participation de France Telecom à des opérations à l'étranger - Etat de l'ouverture à la concurrence des services de télécommunication - Equilibre entre service public et concurrence - Services supports - Cadre réglementaire européen - Art. 2 (p. 4959, 4961) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 1 (tutelle conjointe du ministère chargé de la recherche et de la technologie et du ministère des postes, des télécommunications et de l'espace sur le Centre national d'études des télécommunications, CNET), n° 2 (organisation de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications) et n° 3 (constatation des infractions à la réglementation des télécommunications : suppression de l'habilitation) - Sur les amendements de la commission ; s'oppose au n° 4 (suppression du caractère exceptionnel des connexions entre réseau indépendant et réseau ouvert au public) et demande le retrait du n° 5 (suppression du seuil au-dessus duquel l'installation d'un réseau indépendant est soumis à autorisation) - Art. 5 (p. 4964) : s'oppose aux amendements n° 6 (services de télécommunications : critère du refus de l'autorisation) et n° 7 (possibi-

lité de demander un sursis à exécution) de la commission - Art. 6 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 de la commission (obligation d'assortir les équipements terminaux d'une notice rédigée en français informant le consommateur sur leur compatibilité au réseau public) - Art. 8 - Art. L. 39-4 du code des postes et télécommunications (sanctions applicables aux personnes refusant de fournir des informations ou documents, ou faisant obstacle au déroulement des enquêtes) (p. 4965) : son amendement n° 20 : amélioration de la garantie des personnes intéressées ; adopté - Art. L. 40 (habilitation des fonctionnaires de l'administration des télécommunications pour rechercher et constater les infractions) (p. 4966) : s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (limitation de l'habilitation aux officiers et agents de police judiciaire) - Art. 10 (p. 4967) : s'oppose à l'amendement n° 10 de la commission (compétence du Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA : autorisation des liaisons radio-électriques entre les réseaux câblés dans les zones d'habitat dispersé) - Art. 12 : accepte l'amendement n° 11 de la commission (protection radio-électrique des services de communication audiovisuelle) - Art. 15 (p. 4968, 4969) : s'oppose aux amendements de la commission n° 12 (conditions de l'octroi de l'agrément de droit), n° 13 (conditions d'accès aux satellites des services ne relevant pas de la procédure d'agrément de droit), et n° 14 (dispositif anticoncentration) - Art. 16 (p. 4970) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 15 de coordination, et demande le retrait du n° 16 (modifications d'autorisation) - Art. 17 bis (p. 4971) : s'oppose à l'amendement n° 17, de coordination, de la commission - Après l'art. 21 ter : accepte l'amendement n° 19 de M. Gérard Delfau (ressources d'ordre publicitaire des radios associatives : modification de l'article 80 de la loi du 30 septembre 1986, relative à la liberté de communication) - Art. 22 (p. 4972) : s'oppose à l'amendement n° 18 de la commission (suppression de l'habilitation des agents de l'administration des télécommunications).

QUILLIOT (Roger), sénateur du Puy-de-Dôme (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)] - Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Après l'art. 14 bis (p. 3103) : son amendement n° 20, soutenu par M. Aubert Garcia : logements de fonction des fonctionnaires territoriaux ; retiré.**

R

RAINCOURT (Henri de), sénateur de l'Yonne (UREI) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre titulaire du conseil supérieur de la coopération.
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de résolution, déposée avec MM. Guy Allouche et Gérard Larcher, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du Règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 195 (89-90)] (20 mars 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Parlement.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi [n° 13 (90-91)], adoptée par l'Assemblée nationale, portant dispositions relatives à l'exploitation de la chasse dans les bois, forêts et terrains appartenant à l'Etat [n° 30 (90-91)] (10 octobre 1990) - Chasse.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 943) - Ministère : Intérieur - *Réforme de certains modes de scrutins* - Elections cantonales.

Questions orales sans débat :

n° 213 (JO Débats 23 mai 1990) (p. 1040) - Ministère : Environnement - *Mesures pour faciliter le développement de la chasse comme activité de loisirs de complément pour les agriculteurs* - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2026) - Chasse.

n° 220 (JO Débats du 7 juin 1990) (p. 1345) - Ministère : Environnement - *Création d'un droit de priorité au profit du locataire sortant en matière de location du droit de chasse* - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2027) - Chasse.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés*

[n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - In fine (p. 707) : soutient l'amendement n° 41 de M. Roland du Luart (présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement relatif aux travaux communautaires en faveur de la protection des appellations d'origine).

- *Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff*, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 193, 89-90) portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les autres départements [n° 331 (89-90)] - (8 juin 1990) - Après l'art. 2 (p. 1429) : son amendement n° 1, soutenu par M. Michel Miroudot : adjudication des lots de chasse dans les forêts domaniales ; introduction d'un droit de priorité au preneur en place, par analogie avec les régimes d'Alsace et de Moselle ; adopté.

- *Conclusions du rapport de M. Jacques Larché*, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)] - (3 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2440) : réforme du règlement du Sénat initiée par M. le Président Poher et élaborée avec la participation des groupes politiques, des commissions permanentes et du Bureau du Sénat - Amélioration des règles de fonctionnement interne du Sénat - Rappelle la présentation au Bureau d'un rapport commun établi avec MM. Guy Allouche et Gérard Larcher, assorti de dix-huit recommandations, qui ont fait l'objet d'une large concertation - Crise d'identité du Parlement - Rappelle que la Constitution de 1958 a réduit les pouvoirs du Parlement au profit de ceux du Gouvernement - Constate que la souveraineté parlementaire est confrontée au pouvoir normatif du Gouvernement, à celui des organes communautaires et à celui des collectivités territoriales - Absence de remise en cause de la marche vers la construction européenne - Progression de la décentralisation - Absence de mise en cause des prérogatives du Gouvernement - Problème de la démocratie parlementaire et de la perte de l'initiative des lois par le Parlement qui est le grand perdant de la démocratie médiatisée - Déploie l'encombrement de l'ordre du jour des fins de sessions parlementaires - (p. 2441) : nécessaire amélioration du travail parlementaire - Souligne le sérieux des travaux du Sénat et la qualité des rapports législatifs ou d'information qui justifient le bicamérisme en France - Souligne la double mission de législateur et de contrôle de l'action gouvernementale du Sénat - Nécessité de prendre en compte l'Europe, la décentralisation et les soucis quotidiens des Français - Nécessité de rendre le travail en séance publique plus attractif pour l'opinion, pour les médias et pour les sénateurs eux-mêmes - Dénonce l'inflation du nombre des amendements ces dernières années - Absence d'atteinte au droit d'amendement reconnu par la Constitution à chaque parlementaire et au Gouvernement - Dénonce l'abus du droit d'amendement - Rappelle que la séance publique est l'instance solennelle de la démocratie parlementaire - Favorable à l'accroissement du rôle législatif des commissions permanentes dans la préparation et la discussion des textes techniques - Procédure du « vote sans débat » et réduction de la durée d'examen de certains textes en séance publique - Souligne la nécessité pour un élu local de concilier sa présence en séance publique, sa participation aux réunions des commissions et les exigences de son mandat local - Publicité des débats des commissions et extension de leur rôle dans la procédure législative - (p. 2442) : règle de l'unanimité des présidents des groupes politiques - Problème de l'adoption des amendements - Regroupement des scrutins publics - Problème du vote personnel pour les scrutins les plus significatifs - Souhaite que la réforme soit mise en oeuvre après son examen par le Conseil constitutionnel - Estime que la simplification des procédures d'examen de certains textes constitue le meilleur moyen d'améliorer le fonctionnement du Sénat - Estime que si le Gouvernement doit conserver ses prérogatives il devra s'adapter - Problème de l'ordre du jour prioritaire et de la déclaration d'urgence - Souligne la volonté commune de trouver un nouvel élan pour le Sénat et le Parlement qui doit redevenir le centre du débat républicain.

Suite de la discussion - (4 octobre 1990) - Art. 3 (*accroissement du rôle législatif préparatoire des commissions*) - Art. 47 quinquies du règlement du Sénat (p. 2490) : son amendement n° 1 : obligation pour le texte mis aux voix dans le cadre d'un vote sans débat, en séance publique, de comprendre tous les amendements adoptés par la commission et de reproduire en annexe du rapport écrit les amendements non retenus par elle ; adopté - Art. 4 (*publication des débats de la commission*) (p. 2503) : souhaite que le compte rendu des débats en commission soit assuré dans les mêmes conditions officielles que celui de la séance publique actuellement et que ce compte rendu soit publié avant que le texte ne soit soumis au vote en séance publique - Après l'art. 4 (p. 2505) : se déclare opposé à l'amendement n° 8 de Mme Hélène Luc (présence obligatoire dans l'hémicycle de la majorité absolue du nombre des membres composant le Sénat pour la validité des votes) - Art. 10 (*vote sur l'ensemble d'un texte soumis à la procédure du vote sans débat*) (p. 2508) : son amendement n° 2 : possibilité pour la conférence des présidents de décider pour le vote sur l'ensemble d'un projet ou d'une proposition de loi, que le scrutin public aura lieu dans l'une des salles voisines de la salle des séances ; retiré - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2513) : mission d'élaborer un texte qui aboutisse à une proposition de modification du règlement du Sénat à l'initiative du président Alain Poher et du Bureau du Sénat - Contributions des présidents de groupe et des présidents de commission - Etablissement de dix-huit recommandations dont onze qui devront s'appliquer - Rappelle l'examen en cours de deux recommandations, l'une étudiée par la commission des lois concerne le Sénat et l'Europe et l'autre vise les conditions de l'examen du budget et est actuellement étudiée par la commission des finances - Estime que l'évolution du Sénat doit correspondre à celle de la société - Redoute la fin d'une certaine forme de démocratie parlementaire - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce texte, tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Deuxième lecture [n° 1 (90-91)]** - (18 octobre 1990) - Art. 4 bis (p. 2918) : soutient l'amendement n° 13 de M. Jean Boyer (établissement par le département d'un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées dont la création et l'entretien demeurent à sa charge, après consultation d'associations départementales de protection et de défense de la nature, ainsi que des associations départementales représentatives des pratiquants de sports motorisés).

- **Proposition de loi portant dispositions relatives à l'exploitation de la chasse dans les bois, forêts et terrains appartenant à l'Etat [n° 13 (90-91)]** - (18 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2922) : rappelle que le Sénat, à l'occasion de la discussion d'une proposition de loi d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements d'Alsace et de Moselle et le droit applicable dans les autres départements, a adopté il y a quatre mois un amendement visant à résoudre le problème des adjudications des lots de chasse en forêts domaniales - Dépôt d'un amendement de la commission des affaires économiques qui reprend la rédaction adoptée par le Sénat il y a quatre mois - Estime que l'adoption définitive rapide devrait être suivie d'un décret d'application garantissant la participation des locataires sortants à l'adjudication - Possibilité pour l'Office national des forêts, ONF, d'accorder une priorité à l'adjudicataire sortant au prix de l'enchère la plus élevée - Problème de la répartition des modes d'exploitation de la chasse entre adjudications, licences et amodiations - (p. 2923) : souhaite connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne la régulation des espèces qui prolifèrent, le statut des gardes-chasse, l'indemnisation des dégâts du gibier en forêt, et la mise en oeuvre du droit de non-chasse - Signale la préparation par le Sénat d'un certain nombre de propositions relatives à l'assouplissement de l'interdiction de commercialiser le gibier en dehors des dates d'ouverture de la chasse, à la mise au point d'une procédure et de conditions particulières pour la réintroduction des espèces, à l'institution d'un système de timbre-amende pour certaines infractions et à la légalisation de la chasse à l'arc - Souhaite

que le Gouvernement s'engage à faire publier le décret d'application en temps utile pour éviter tout blocage - Art. unique (*attribution d'un droit de priorité au locataire sortant, en cas d'adjudication de lots de chasse dans les forêts domaniales*) (p. 2925) : son amendement n° 1 : détermination par décret en Conseil d'Etat et conditions dans lesquelles en cas d'adjudication publique en vue de la location du droit de chasse, l'autorité compétente peut accorder au locataire sortant une priorité, au prix de l'enchère la plus élevée ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) - Examen des crédits - Après l'art. 84 (p. 4147) : son amendement n° II-12, soutenu par M. Ambroise Dupont : rôle et financement du fonds additionnel d'action sociale ; retiré.

RAMASSAMY (Albert), sénateur de la Réunion (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990) ; puis nommé vice-président (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)]** - (17 avril 1990) - Discussion générale (p. 316) : rappelle que la France, grâce à ses DOM-TOM, est une puissance présente dans toutes les parties du monde et l'une des premières par l'étendue de son espace maritime - Nécessaire consolidation de la présence outre-mer par le développement économique, social et culturel des DOM-TOM - Rappelle que le statut de 1984 avait opéré pour la Polynésie française un partage heureux des compétences entre les diverses instances institutionnelles - Création des conseils d'archipel et du collège consultatif d'experts financiers - Constate que tout l'outre-mer souffre de non-développement et d'un important chômage - (p. 317) : problème de la formation et du développement du système éducatif de la Polynésie française - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi afin de donner les moyens au Gouvernement de la Polynésie française de promouvoir le développement du territoire - Art. 1^{er} (*aménagement des compétences de l'Etat*) (p. 322) : se déclare opposé à l'amendement n° 32 de M. Daniel Millaud (possibilité pour le territoire de définir les conditions d'exercice de la profession d'avocat) - Après l'art. 14 (p. 341) : son amendement n° 65 : harmonisation et simplification de la procédure de fixation des ressources du fonds intercommunal de péréquation dans les communes de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 342) : prise en compte de l'expérience de six ans d'application de la loi de 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Amélioration du fonctionnement des institutions du territoire - Nouveau partage des compétences entre l'Etat et le territoire, entre l'assemblée territoriale et le Gouvernement - Renforcement des pouvoirs du président du Gouvernement

- Création des conseils d'archipel et des comités d'experts - Malgré les modifications adoptées contre son avis, se déclare favorable à l'adoption de ce projet, au nom du groupe socialiste.

- **Proposition de loi modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles [n° 293 (89-90)]** - (7 juin 1990) - Discussion générale (p. 1416, 1417) : extension aux DOM-TOM de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles - Contrats d'assurance - Cyclone *Firinga* à la Réunion - Sinistre de Saint-Leu en 1989 - Rapport de 1988 sur la politique des dommages dus aux dépressions tropicales - Moyens de prévention à la Réunion - Vote de cette proposition de loi par le groupe socialiste.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)]** - (17 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2852) : mesures prévues répondant aux attentes des milieux politiques et économiques de Nouvelle-Calédonie - Climat serein dans lequel s'inscrit le débat - Nécessité de ne privilégier aucune communauté par rapport à une autre - Droit des Mélanésiens d'accéder aux emplois privés et publics - Recours à une politique hardie d'éducation et de formation - Avis favorable du groupe socialiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française [n° 397 (89-90)]** - (17 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2883) : crainte des pays d'outre-mer face à l'Europe - Nécessité d'une consultation des pays d'outre-mer pour l'application des règles européennes - (p. 2884) : au nom du groupe socialiste, votera contre le présent projet de loi ainsi modifié.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Question préalable (p. 3008, 3009) : intervient contre la motion n° 1 de M. Jacques Sourdille, rapporteur, tendant à opposer la question préalable - Lutte contre l'abstentionnisme.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) (p. 4122, 4123) : évolution favorable des crédits des DOM-TOM - Situation économique et sociale préoccupante - Coopération régionale et avec la CEE - Revenu minimum d'insertion, RMI - Effort vers l'égalité sociale - Défisiscalisation - Réclame une politique économique axée vers le développement de l'emploi - Nécessaire augmentation du nombre de « Domiens » dans la fonction publique - Formation.

RAUSCH (Jean-Marie), ministre du commerce extérieur (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Est nommé ministre du commerce extérieur et du tourisme le 5 juillet 1990 dans le même Gouvernement (JO Lois et décrets du 6 juillet 1990).

Est nommé *ministre du commerce extérieur* le 17 juillet 1990 dans le même Gouvernement (JO Lois et décrets du 18 juillet 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers - (25 novembre 1990) (p. 3899) : ralentissement très sensible des échanges commerciaux et du commerce international - Aug-

mentation de la facture pétrolière - Tassement des excédents agroalimentaires - Stabilisation du déficit industriel civil - Dégradation du solde commercial avec les pays de la CEE - Aggravation du déficit commercial : crise du Golfe persique - (p. 3900) : croissance nécessaire de l'investissement industriel - Prévisions difficiles - Marché des hydrocarbures - Facture énergétique - Situation des partenaires commerciaux - Inefficacité de la solution de relance des grands contrats - Maintien de l'orientation des ventes vers les pays de l'OCDE - Plan « Export » : application satisfaisante - Signature de la charte visant à une meilleure coordination du dispositif existant - Régionalisation des conventions, prochaine extension aux départements et territoires d'outre-mer - Apparition de partenaires nouveaux - Choix de pays tests - Mise en place d'un système de réseaux concernant l'exportation et la promotion du commerce français - Amélioration de l'accès aux renseignements - Unification du réseau de collecte et de diffusion de l'information autour du Centre français du commerce extérieur, CFCE - Implantation de centres de documentation dans les régions - Télématique, informatique, réseaux interactifs - Schéma directeur informatique commun aux postes d'expansion économique et au CFCE - Rapport du directeur des relations économiques extérieures et du président directeur général du CFCE - Premières promotions d'étudiants des trois centres binationaux de formation - Création de trois futurs instituts - (p. 3901) : reconduction du programme Comex de formation continue - Prochaine conclusion de l'Uruguay round - Nécessité de concessions équitables - Domaine agricole - Négociations de Bruxelles - Aides à l'exportation de produits agricoles de la Communauté - Contingentement des importations en Europe des produits de substitution des céréales - Sauvegarde de la préférence communautaire - Textile : étude de la Communauté européenne sur les modalités de leur intégration progressive dans le GATT - Nécessaire renforcement des règles du GATT - Services : crainte d'un protectionnisme américain - Propriété intellectuelle : divergences avec les pays en voie de développement et les Etats-Unis - (p. 3902) : règlement des conflits commerciaux par le GATT : consensus nécessaire sur des règles multilatérales efficaces ; sanctions unilatérales appliquées par les Etats-Unis - Mesures anti-dumping - Confrontation Europe-Etats-Unis sur l'agriculture - Interrogation sur la volonté de négociation des Etats-Unis, du Japon et de certains pays du groupe de Cairns - Adaptation du service de l'expansion : augmentation des dépenses de fonctionnement et d'intervention, des crédits de formation - Charte de l'exportation : postes d'expansion - Confirmation du soutien au commerce courant - Reconduction des dotations en faveur du comité du développement des exportations, CODEX, et de l'assurance prospection - Augmentation des crédits de nombreux organismes : CFCE, club « Pays », comité « Image de la France » ; agence pour la coopération technique, industrielle et économique, ACTIM - Augmentation de la dotation au fonds « ingénierie » - Quasi-reconduction de la garantie du risque économique - Maintien de l'enveloppe des dons du Trésor et des autorisations de prêts - Soutien aux grands contrats - Dotation budgétaire allouée à la Coface : sinistres sur des opérations anciennes - Absence de répercussion sur l'exercice 1990 des événements du Golfe ; dotation à titre quasi-provisionnel dans le collectif de 1990 - (p. 3903) : coût du sinistre sur l'Irak et le Koweït - Difficulté à prévoir le montant de la dotation pour l'assurance crédit - (p. 3912) : rappelle son expérience de minotier et d'exportateur - Intégration des données économiques les plus récentes - Nette amélioration des relations commerciales avec l'Allemagne : accès au marché de l'ancienne République démocratique allemande, RDA, par l'intermédiaire de l'ancienne République fédérale d'Allemagne, RFA - (p. 3913) : amélioration de la balance des paiements par l'achat de nombreuses sociétés allemandes : Rowenta - Déficit de la balance commerciale : causes structurelles et conjoncturelles - Amélioration nécessaire de la coordination entre services privés et publics, de la formation - Prix du pétrole, cours du dollar, crise du Golfe - Déficit de la balance industrielle civile causé par les investissements français en biens d'équipements - Récupération prévisible de parts de marché - Augmentation du taux de pénétration des produits étrangers : conséquences

de la « multilatéralisation » et de l'organisation du commerce mondial - Faiblesse du taux de pénétration des produits français - Absence des entreprises françaises dans les pays de l'Est - Réflexion à la lueur du raisonnement allemand : vente d'un concept - (p. 3914) : collaboration entre les groupes industriels et les groupes bancaires pour le montage des opérations commerciales - Négociations du GATT - Agriculture : critique des subventions françaises à l'exportation ; subventions internes américaines - Accord récent sur le principe d'une réduction de l'ensemble des subventions - Réglementation des importations de produits de substitution aux céréales - Taux de prélèvement ; sauvegarde de la préférence communautaire - Maintien des dernières propositions françaises - Absence de concession américaine - Expiration prochaine du mandat de négociateur donné par le Congrès américain - Difficultés des futures négociations - Nécessaire mise en avant des propositions européennes : produits tropicaux des pays en voie de développement ; industrie textile ; propriété intellectuelle et services - Volontaires du service national en entreprises, VSNE, volontaires du service national actif, VSNA : fixation d'un seuil - « Expatriés » : nombre réduit de volontaires - (p. 3915) : budget situé à l'intersection du libéralisme et de l'interventionnisme - Problème de la place du ministère du commerce - (p. 3916) : caractère aléatoire de la fonction gouvernementale - Présence de parlementaires lors des réunions du GATT à Bruxelles - Anecdote concernant la libre circulation des films américains sur les télévisions européennes.

REGNAULT (René), sénateur des Côtes-d'Armor (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- Membre titulaire de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).
- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Equipement, logement, transport et mer - V - Mer - Marine marchande - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 20] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 175 (*JO Débats* du 18 janvier 1990) (p. 90) - Ministère : Intérieur - *Situation des sapeurs-pompiers ayant manipulé des blessés séropositifs* - (Caduque : octobre 1990) - Sapeurs-Pompiers.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - Discussion générale (p. 1004) : prolongement de la loi d'orientation du 10 juillet 1989 et de son article 17 qui a posé le principe de la création des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Création d'un IUFM par académie - Consolidation du partenariat entre l'Etat et les collectivités locales pour l'avenir de l'enseignement supérieur - Constate que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter et qu'il atteindra deux millions à la fin de la décennie - Nécessité de relever le défi des constructions universitaires - (p. 1005) : rôle de l'Etat de veiller à ce que les besoins soient satisfaits sur l'ensemble du territoire indépendamment de l'intervention ou non des partenaires locaux - Souhaite que les locaux des ex-écoles normales puissent accueillir diverses activités utiles à la collectivité - Problème de l'intégration dans la fonction publique des quelques dizaines d'auxiliaires en poste - Problème du logement des maîtres et du rattachement administratif de l'instituteur remplaçant - Sous réserve de l'adoption des amendements déposés par le groupe socialiste, se déclare favorable, au nom de ce dernier, à l'adoption de ce projet de loi - (p. 1011) : rappelle que sa question portait sur les personnels non enseignants qui ne sont pas titulaires - Art. 8 (*évaluation des dépenses*) (p. 1021) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Paul Séramy, rapporteur (suppression du mécanisme de pondération des dépenses donnant lieu à compensation) - Art. 12 (*état des emplois affectés à l'entretien et à la gestion des écoles normales*) (p. 1022) : se déclare opposé à l'amendement n° 17 de la commission (établissement annuellement par convention entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général d'un état des emplois et des agents affectés par le département à l'entretien et à la gestion des collèges) - Art. 18 (*maîtrise d'ouvrage de construction d'établissement d'enseignement supérieur*) (p. 1024) : son amendement n° 26 : majoration du prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ; devenu sans objet - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1038) : rappelle son attachement au partenariat entre l'Etat et les collectivités locales - Favorable à l'éligibilité au fonds de compensation de la TVA - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet et souhaite qu'il soit adopté à l'unanimité.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1291, 1292) : procédure du budget annexe reconnaissant, dès 1923, la situation spécifique des PTT - Maintien du statut de fonctionnaire des agents - Autonomie de gestion de La Poste et de France Télécom - Endettement des deux exploitants - Mission de service public - Présence postale en milieu rural - Elargissement des activités financières de La Poste - Modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale - (p. 1293) : avenir des personnels - Proposition de M. Gérard Delfau tendant à la création d'un Conseil du développement postal infradépartemental.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 17 (*application de la fiscalité de droit commun aux deux exploitants*) (p. 1357) : prélèvement effectué par le budget général sur le budget des PTT - (p. 1358) : demande la création d'une dotation de compensation en faveur des collectivités locales lésées par l'allègement de l'assiette d'imposition locale des deux exploitants - Art. 20 (*modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale*) (p. 1364) : dévolution du produit des impôts locaux acquittés par La Poste et France Télécom - Taxe professionnelle - Nouvelles contraintes de service public imposées aux collectivités locales, sans compensation financière - (p. 1367) : soutient l'amendement n° 82 de M. Claude Estier (conditions d'assujettissement des deux exploitants à la fiscalité de droit commun) - (p. 1369) : soutient l'amendement n° 83 de M. Claude Estier (produit des impôts acquittés par les deux exploitants ajouté à la dotation globale de fonctionnement, DGF, de l'exercice suivant).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1648, 1649) :** regrette la date tardive à laquelle intervient ce débat - Estime que le rapport présenté est globalement positif - Légère amélioration du franc par rapport aux monnaies fortes - Maîtrise de l'inflation - Maintien de la croissance - Amélioration du niveau des investissements - Persistance de l'état préoccupant de la balance commerciale - Réduction du déficit budgétaire - Régression du chômage dont le poids demeure parmi les plus élevés parmi nos principaux concurrents - Constate une embellie dans le secteur de l'artisanat et des PME - Nécessité d'une économie saine et performante qui s'appuie sur une véritable écologie de la croissance afin de réduire les inégalités et de relever le niveau de vie des plus démunis - Souligne l'urgence d'un plan national pour l'environnement - Souhaite que la France prenne la tête d'une véritable croisade en faveur de la qualité du milieu rural et de l'environnement - Nécessaire amélioration de la formation - Souligne les efforts accomplis en faveur de l'éducation nationale et de ses personnels - Souhaite l'amplification du crédit-formation mis en place par le Gouvernement - Education et formation, moyens de lutte essentiels contre l'exclusion et pour l'intégration - Exécution du plan « université » avec l'appui des collectivités territoriales - Mesures sociales en faveur des élèves et des étudiants - Souhaite le relèvement du niveau des bourses - Développement des coopérations entre l'école et l'entreprise - Souligne le soutien accordé par l'Etat à la recherche depuis 1988 - Insuffisance de la recherche dans le secteur privé - Souhaite que l'effort en faveur de la recherche soit maintenu au niveau des années précédentes - (p. 1650) : réforme de la grille de la fonction publique - Problème de la mobilité professionnelle et de la mobilité géographique - Réforme de la poste et des télécommunications fondée sur les principes d'autonomie dans le respect des droits et obligations du statut de la fonction publique - Rappelle la proposition de loi déposée avec les membres du groupe socialiste du Sénat en 1989 qui vise à créer un Conseil national du service public décentralisé - Droit au logement et nécessaire assouplissement des dispositions relatives à la constitution de l'apport personnel - Croissance des besoins en logement social locatif - Problème de la fiscalité locale - Estime que les assiettes des impôts locaux sont tout à fait inadéquates et archaïques - Révision des valeurs locatives et révision partielle de la taxe d'habitation - Estime qu'il faut engager la réforme de la taxe professionnelle, assouplir le lien entre celle-ci et les trois autres taxes - Problème de la fiscalité du patrimoine et du rapport Hollande - Estime qu'une réflexion d'ensemble sur la fiscalité du patrimoine s'impose à la veille de l'unification européenne.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)] - (19 juin 1990) - Discussion générale (p. 1761) :** rappelle l'avis favorable du comité des finances locales sur ce projet - Renforcement du rôle des élus locaux dans l'élaboration de la réforme - Inadaptation de l'assiette des impôts locaux - Dénonce l'absence de rapport objectif entre l'impôt acquitté et la capacité contributive du propriétaire ou de l'utilisateur du bien taxé - Rappelle que les dernières révisions datent de 1961 pour les valeurs locatives pour le foncier non bâti et de 1970 pour le foncier bâti - Constate qu'au fil des ajustements, l'Etat supporte une part substantielle des impôts locaux puisqu'il consent pour plus de 42 milliards de francs de dégrèvement ce qui ne paraît guère compatible avec l'esprit de la décentralisation - Constate que la réforme proposée allie réalisme et pragmatisme en ce qui concerne la méthode et équité et péréquation pour ce qui est du fond - Rappelle que les impôts locaux sont actuellement injustement répartis - Souligne l'importance des pouvoirs des commissions communales et le renforcement de la participation des élus au sein de la commission départementale des évaluations cadastrales - Représentation des élus de toutes les principales tendances politiques grâce à une désignation à la proportionnelle - (p. 1762) : rappelle que l'Assemblée nationale a fait un groupe à part entière des logements sociaux HLM - Distinction prévue entre terrain à bâtir et terrain constructible - Encourage le Gouvernement

à poursuivre plus avant cette grande réforme - Estime qu'une action supracommunale ne pourra pas se développer sans une réforme profonde de la taxe professionnelle - Considère que la part départementale de la taxe d'habitation introduit une notion nouvelle de participation aux impositions locales - Rappelle que le taux moyen de la taxe départementale se situera environ à 0,65 % - Estime que l'on ne peut pas parler de *poll tax* à propos du texte en cours d'examen - Considère que la proportionnalité de la taxe au revenu est une bonne mesure - Favorable à la taxation des élevages hors sol - Trouve anormal que des usagers puissent échapper totalement à toute participation fiscale - (p. 1763) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet qui va dans le sens de l'équité - **Art. 52 bis (par priorité) (abrogation de l'article 79 de la loi de finances pour 1990 et création d'un nouveau régime de taxation départementale des revenus) (p. 1774) :** se déclare opposé à l'amendement n° 76 de la commission (suppression des alinéas II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu) - **Art. 3 (classification des propriétés bâties) (p. 1780) :** se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (substitution de la référence à l'encadrement des loyers par voie réglementaire aux critères d'attribution sous condition de ressources pour la définition du groupe des HLM) - **Art. 4 (modes d'établissement des évaluations cadastrales) (p. 1782) :** se déclare opposé à l'amendement n° 8 de la commission (majoration ou minoration de l'évaluation par application de coefficients s'étalant de 0,8 à 1,2 pour tenir compte de la situation particulière de la propriété dans le secteur d'évaluation et de son état d'entretien) - **Après l'art. 45 (par priorité) (p. 1790) :** se déclare opposé à l'amendement n° 73 de la commission (création d'une taxe sur les activités agricoles, assise sur la valeur ajoutée et destinée à se substituer progressivement à l'impôt foncier non bâti) - **Art. 27 (procédure d'incorporation des classes communales existantes dans les classes sectorielles) (p. 1804) :** se déclare opposé à l'amendement n° 34 de la commission (possibilité pour le conseil général d'introduire un recours devant la commission départementale des impôts directs en cas de contestation de la décision du directeur des services fiscaux prise en accord avec la commission communale des impôts directs) - **Art. 42 (composition du comité de délimitation) (p. 1814) :** ses amendements n° 120 et n° 121 relatifs à l'élection des deux conseillers régionaux et des quatre conseillers généraux faisant partie du comité départemental de délimitation des secteurs d'évaluation, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; devenus sans objet - **Seconde délibération (p. 1825) :** se déclare opposé à la demande de seconde délibération - **Explication de vote sur l'ensemble :** estime que ce texte permettra d'engager rapidement la réforme fiscale notamment celle des évaluations - Regrette la suppression par le Sénat de l'article 52 bis relatif à la taxe départementale proportionnelle au revenu - Considère comme inéquitable la mesure qui écarte du champ d'application de la loi les producteurs hors sol - Création d'un groupe spécifique pour les logements HLM - Abstention du groupe socialiste sur ce texte.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1988 [n° 386 (89-90)] - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2247, 2248) :** occasion pour le Parlement d'évaluer la qualité de la prévision budgétaire - Signale qu'en 1988, en plus d'un changement de majorité politique, la France a bénéficié d'un environnement économique favorable - Poursuite du redressement engagé à partir de 1983 - Augmentation de la croissance du PIB de 3,3 % au lieu de 2,2 % prévus - Constate un surcroît de plus-values de 55 milliards de francs - Réduction du déficit général - Déploie l'insuffisante information du Parlement - Estime que les reports de crédits remettent en cause le principe de l'annualité budgétaire - Constate un recul relatif des fonds de concours - Signale que les dépassements de crédits sont nettement moins élevés que l'année précédente - Souhaite que le Gouvernement utilise le moins possible sa faculté de modifier par voie réglementaire le volume des crédits utilisables par les ordonnateurs - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des impôts**

directs locaux - Nouvelle lecture [n° 444 (89-90)] - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2257) : échec de la commission mixte paritaire, CMP, malgré un rapprochement des points de vue sur la plupart des dispositions restant en discussion - Se réjouit de constater que les HLM constituent un groupe spécifique et de l'accord intervenu sur la taxation des élevages hors sol - Regrette que le Sénat demeure hostile à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu - Souligne l'inadaptation de l'imposition locale qui ne tient pas compte des ressources des assujettis - Souhaite que la prochaine session permette de poursuivre la réforme de la fiscalité locale, de la taxe professionnelle et du système de péréquation entre les collectivités locales - Au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - **Art. 52 bis (p. 2264) :** au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (suppression des paragraphes II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu) - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2267) :** regrette que le Sénat n'ait pas pu trouver un meilleur terrain d'entente concernant l'article 52 bis - Abstention du groupe socialiste sur ce projet.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2608) :** crise de la viande ovine et bovine - Maîtrise nécessaire des quantités de production - Devoir de solidarité nationale et européenne - Passage nécessaire de l'aide aux produits à l'aide à l'exploitant - Politique d'aménagement du territoire.

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)] - (16 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2794) :** nécessité d'adaptation du marché de la pêche - Insuffisance des deux programmes d'orientation pluriannuels de réduction de la capacité de pêche - Instauration du permis de pêche professionnelle - Importance d'une harmonisation à l'échelle européenne - Mesures rigoureuses proposées mais destinées à assurer l'avenir des pêcheurs - Nécessité d'une législation renforcée pour la pêche sous-marine - Rôle de la Fédération française d'études et de sports sous-marins - Délivrance d'autorisations préalables - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 2806) :** importance des amendements de la commission, n° 6 (possibilité pour les collectivités locales de faire construire des équipements publics) et n° 7 (réalisation de constructions dans les espaces et milieux protégés) - Texte dépouillé de ses aspects essentiels en raison d'une orientation trop idéologique - Avec le groupe socialiste, vote contre ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)] - (16 octobre 1990) - Art. 3 (composition des organes dirigeants des comités) (p. 2811) :** abstention du groupe socialiste pour l'adoption de cet article ainsi modifié.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3018) :** retard apporté à la publication des statuts des filières sociale, culturelle et sportive - Intégration souhaitable des temps non complets - Intégration des secrétaires de mairie exerçant leurs fonctions dans les communes de moins de deux mille habitants - Contractuels - Poids des dépenses supportées pour le compte des collectivités non affiliées par les centres de gestion départementaux - Demande la suppression de la disposition de la loi du 26 janvier 1984 consacrant la légalité des avantages acquis par certains fonctionnaires territoriaux sans les accorder aux autres - Formation ; nécessaire déplaçonnement des cotisations au Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT ; souhaitable décentralisation au travers d'établissements régionaux pour les catégories B, C et D - (p. 3019) : principe de parité avec la fonction publique d'Etat - Ouverture aux fonctionnaires territoriaux des emplois scientifiques actuellement réservés aux fonctionnaires de l'Etat dans les bibliothèques, les musées classés et les bibliothèques centrales de prêts - Recrutement - Juge de la compétence de l'Etat l'indemnisation des sapeurs-pompiers non professionnels - Accès à des fonctions municipales des

agents de l'Etat en fonction dans une administration financière - Honorariat du maire - Mesures d'harmonisation et de simplification : accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ; pouvoirs de police du maire ; délégation de signature ; offices de tourisme - Mesures de solidarité intercommunale - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Art. 8 (stagiaires) (p. 3094) : se déclare opposé à l'amendement n° 27 de M. Albert Vecten (modification des dispositions relatives à la formation initiale) - **Après l'art. 10 (p. 3095, 3096) :** se déclare favorable à l'amendement n° 30 de M. Albert Vecten (possibilité pour les collectivités territoriales d'accorder des rémunérations et primes calculées par référence aux dispositions appliquées par les administrations spécialisées de l'Etat) - **Après l'art. 12 (p. 3098) :** se déclare opposé à l'amendement n° 31 de M. Albert Vecten (formation initiale des fonctionnaires territoriaux en début de carrière) - **Après l'art. 14 bis (p. 3102) :** vote par le groupe socialiste de l'amendement n° 14 du Gouvernement (dotation globale de fonctionnement, DGF : prise en compte des baisses de population des départements) - **Après l'art. 21 (p. 3106) :** intervient sur l'amendement n° 11 de M. Hubert Haenel (prise en compte des exonérations temporaires de taxe foncière sur les propriétés non bâties dans la base de calcul de l'effort fiscal des communes) - **Explications de vote sur l'ensemble (p. 3110, 3111) :** abstention du groupe socialiste sur ce projet de loi.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 77 (90-91)] - (20 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3611) : vote des conclusions de la CMP par le groupe socialiste.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3670) : réunification allemande - Changements de régime intervenus en Europe de l'Est - Poids de ces démocraties nouvelles sur l'économie française, engagée dans le processus d'harmonisation européenne - Crise du Golfe persique - Difficultés politiques et économiques des pays en voie de développement, PVD - (p. 3671) : récession économique des Etats-Unis d'Amérique, USA - Modernisation nécessaire de l'économie française : formation professionnelle et recherche - Stabilité du franc français - Budget déficitaire pour 1991 - Augmentation du produit intérieur brut, PIB, de la dotation globale de fonctionnement, DGF, du fonds de compensation de la TVA, de la dotation générale de décentralisation, DGD, de la dotation globale d'équipement, DGE, et de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs - Mesures d'allègement de la fiscalité locale - Réévaluation prochaine des bases d'imposition - Nécessité de réformer la taxe foncière sur les propriétés non bâties simultanément avec les trois autres impôts locaux - (p. 3672) : effort consenti en faveur du revenu minimum d'insertion, RMI - Renforcement des crédits consentis en faveur de l'éducation, de la formation professionnelle et de la recherche - Qualité du service public - Diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents publics - Manifestations des lycéens.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 4 (p. 3740) : ses amendements n° I-198, n° I-199 et n° I-200, soutenus par M. Jean-Pierre Masseret relatifs à l'allègement du poids de la taxe professionnelle pour les entreprises de travaux publics ; retirés.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 32 (constitution d'une provision d'équilibrage en matière d'assurance crédit) (p. 3848) : sur l'amendement rédactionnel n° I-157 de la commission, soutient le sous-amendement n° I-220 de M. Paul Loridant - **Art. 33 (dispositions relatives à l'exonération des plus-values réalisées lors de la cession de terrains situés dans les départements d'outre-mer) (p. 3849) :** soutient l'amendement n° I-221 de M. Georges Othily (intégration des investissements liés aux loisirs dans le champ d'application des activités du tourisme et de l'hôtellerie) -

Art. 34 (aménagement de la taxe sur les bureaux en Ile-de-France) (p. 3851) : soutient l'amendement n° I-222 de M. Paul Lorient (exonération du paiement de la taxe sur les bureaux en région d'Ile-de-France en faveur des locaux municipaux affectés à l'usage du service public local) - **Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs)** (p. 3856) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé aux amendements identiques n° I-1 de M. Jean Delaneau, n° I-117 de M. Paul Caron et n° I-227 de M. Charles Descours (relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991) - **Après l'art. 37** (p. 3858) : soutient l'amendement n° I-223 de M. Robert-Paul Vigouroux (relèvement du taux de la taxe sur les allumettes et sur les briquets) - **Art. 42 (équilibre général du budget)** (p. 3878) : nécessaire information du Parlement français, des flux financiers entre la France et la Communauté économique européenne, CEE - Versement de plus de 70 milliards de francs à la Communauté par la France en 1991, soit 17 % de plus qu'en 1990 - Problème de l'évolution dans l'avenir de la contribution française dans la Communauté : comportement de la politique agricole commune, PAC, et capacité du Conseil des ministres de la Communauté à résister aux propositions que lui fait la Commission - Conséquences pour la France de l'unification allemande - Problème de l'équilibre entre les ressources affectées aux Communautés européennes et les paiements qu'un Etat reçoit en échange - Dégradation de la position de la France depuis deux ans - Nécessaire solidarité et complémentarité entre les régions riches et celles qui le sont moins - Importance des fraudes dans la CEE qui représenteraient 10 % du total des dépenses - Rappelle l'attachement du groupe socialiste à l'Europe, au Grand marché unique et à l'institution d'une monnaie unique - Souhaite une information complète de la représentation nationale des perspectives futures de ces problèmes - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3890) : récession aux Etats-Unis depuis le début de l'année - Crise du Golfe - Augmentation du déficit commercial et de l'inflation - Estime que ce projet de budget est marqué par une volonté de fermeté, un souci de solidarité accrue, d'équité et de préparation de l'avenir - Estime que les propositions de la majorité sénatoriale adoptées ont rendu le projet inacceptable - Se réjouit de l'adoption de la disposition sur le foncier non bâti - Réaffirme au nom du groupe socialiste son soutien sans faille aux grandes orientations du Gouvernement en matière économique comme en matière sociale - Renforcement de la compétitivité de l'économie - Allègement des charges des entreprises - Lutte contre l'inflation - Instauration de la contribution sociale généralisée, CSG - Priorité à l'éducation nationale - Constate que les dépenses n'augmentent pas plus vite que les prix, soit moins de 3 % - (p. 3891) : progression sélective des dépenses publiques - Défavorable à la reprise du processus des privatisations - Défavorable à de nombreuses dispositions adoptées par la majorité sénatoriale qui altèrent l'équilibre de ce projet de budget : allègement de l'impôt sur le revenu pour les seuls revenus moyens et supérieurs ; réduction à 41 % du taux de l'impôt sur les sociétés applicable aux bénéfices distribués ; baisse du taux de l'impôt de bourse à 1 % ; suppression du dispositif réduisant le taux de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers - Au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de la première partie de la loi de finances telle qu'elle a été modifiée par la majorité sénatoriale.

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) (p. 3941) : fiscalité des collectivités territoriales - Poursuite de la décentralisation - Sécurité civile - Police - DGF et régularisation - Système d'indexation de la DGF - Mécanisme de subventions spécifiques - Système du fonds de concours des communes - (p. 3942) : dotation spéciale pour le logement des instituteurs - Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle - Réelle solidarité entre les communes - Allègement d'impôts locaux - Allègement de la taxe professionnelle - Taxe sur le foncier non bâti - Projet de loi d'orientation de l'administration territoriale de la République - « Effet transfert » - Généralisation de la réforme de la répartition de la DGF - Péréquation - Souhaite que l'on désolidarise la taxe professionnelle des trois autres taxes - Souhaite la dispari-

tion de la taxe d'habitation départementale au profit d'une taxe dont l'assiette sera le revenu des contribuables - (p. 3943) : statut de la fonction publique nationale - Statut de la fonction publique territoriale - Sapeurs-pompiers - Sapeurs-pompiers professionnels - Sapeurs-pompiers volontaires - Augmentation de la criminalité et de la délinquance - (p. 3944) : réorganisation territoriale - Directions départementales de la police nationale créées dans cinq départements - Développement des polices municipales.

Services du Premier ministre - I - Services généraux et économie sociale - (28 novembre 1990) (p. 4086, 4087) : malaise dans la fonction publique - Déficit de progression du pouvoir d'achat malgré la progression de la masse salariale - Mesures catégorielles - Nécessaire reprise du dialogue social - Secteur de l'éducation nationale - Souhaitable association du secteur public aux fruits de la croissance - Protocole d'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations de la fonction publique - Modernisation du secteur public - Concertation : rappelle sa proposition de loi déposée en 1989 visant à créer un Conseil national décentralisé du service public sur le principe de la « parité triangulaire » - Problème de la mobilité des fonctionnaires à l'intérieur de la CEE.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4529) : créations d'emplois - Lycéens - Pédagogie - Enseignement précoce des langues vivantes - (p. 4530) : investissement immatériel - Pédagogie - « Marmothèque » de Saint-Denis de la Réunion - Programmes scolaires - Orientation - Baccalauréats - Lycéens - Préparation à l'enseignement supérieur et à la recherche - Modernisation des locaux.

Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) - Rapporteur spécial (marine marchande) (p. 4822) : Etablissement national des invalides de la marine, ENIM - Flotte de commerce - Dépenses en faveur des gens de mer - Pénurie de marins qualifiés et de mécaniciens - (p. 4823) : police maritime - Protection du littoral - Aquaculture - Pêche - Armement maritime - Flottes de pêche - Marins-pêcheurs - Marine marchande - Compétitivité économique.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Après l'art. 75 ter** (p. 4907) : intervient sur l'amendement n° II-192 de M. René Monory (création de la taxe professionnelle) - **Art. 76 (mesures en faveur des personnes physiques copropriétaires de navires donnés en location)** (p. 4911) : son amendement n° II-179 : encouragement à l'égard des investisseurs dans des parts de copropriété de navires loués ; devenu sans objet.

RENAR (Ivan), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre suppléant de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence ; est nommé de nouveau membre suppléant de cette commission (JO Lois et décrets du 29 juin 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 929) - Ministère : Premier ministre - *Examen de la proposition de loi sur le racisme - Racisme et antisémitisme.*

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1939) - Ministère : Communication - *Situation de l'audiovisuel public et de la SFP - Radiodiffusion et télévision.*

(JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5044) - Ministère : Communication - *Situation à FR3 - Radiodiffusion et télévision.*

Questions orales avec débat :

n° 93 (JO Débats du 26 avril 1990) (p. 553) - Ministère : Culture - *Développement et renforcement du service public audiovisuel - Audiovisuel.*

n° 122 (JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2934) - Ministère: Industrie - *Problèmes de l'industrie textile* - (Réponse: JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2941) - Industrie textile.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat** [n° 4 (89-90)] - (26 avril 1990) - Discussion générale (p. 588) : rappelle l'adoption de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat qui avait pour objectif de promouvoir le financement privé d'activités d'intérêt général par le biais de dispositions fiscales et juridiques - Aggravation de la loi sur le mécénat - Dictature de la médiocrité et de la rentabilité - Constate que le but du mécénat est de se construire une image de séduction - Aggravation de la dépendance de l'artiste et du créateur à la rentabilité - Constate que le mécénat n'est pas un acte de philanthropie mais correspond à une logique d'entreprise - Argent et culture ne peuvent faire bon ménage - (p. 589) : dénonce la diminution de l'aide publique au mécénat et un désengagement de l'Etat - Déplore qu'un musée ou un théâtre ne puisse vivre sans parrainage - Estime que ce projet tend à donner aux chefs d'entreprise tous les moyens d'assumer la responsabilité de définir l'intérêt général - Redoute une destruction en profondeur de l'identité culturelle française - Nécessité de fixer des règles à la participation du patronat et des entreprises aux activités de recherche, de formation et de culture en général - Estime que les fondations sont un moyen d'accorder de nouveaux avantages fiscaux à de nombreuses entreprises - (p. 590) : rappelle que le groupe communiste n'est pas opposé par principe au mécénat malgré son opposition en 1987 à la loi sur le mécénat - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet - Art. 3 (*régime juridique des fondations d'entreprise*) - Art. 19 de la loi du 23 juillet 1987 (*définition de la fondation d'entreprise*) (p. 594) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de M. Pierre Laffitte, rapporteur (exclusion des personnes physiques de la liste des personnes habilitées à créer une fondation d'entreprise; possibilité pour les fondateurs d'opter en faveur de la création d'une fondation d'entreprise soit dépourvue de but lucratif soit non dépourvue de but lucratif) - Art. 19-4 (*composition du conseil d'administration*) (p. 597) : son amendement n° 17 : composition du conseil de fondation chargé d'administrer la fondation d'entreprise; retiré au profit de l'amendement n° 10 de la commission (composition du conseil d'administration chargé d'administrer la fondation d'entreprise) - Art. 4 (*protection des appellations de « fondation » et de « fondation d'entreprise »*) (p. 600) : son amendement n° 18 : obligation pour les groupements constitués avant la publication de la présente loi de se conformer à ses dispositions dans un délai d'un an à compter de la publication; devenu sans objet.

- **Projet de loi relatif à la Réunion des musées nationaux** [n° 239 (89-90)] - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 689) : transformation par ce projet de loi du statut de la Réunion des musées nationaux d'établissement public administratif en établissement public industriel et commercial, afin de favoriser la progression rapide de ses activités commerciales - Mission de service public des musées nationaux - Réforme du statut du personnel : revalorisation des salaires; question du maintien des garanties sociales actuelles - Composition et fonctionnement du futur conseil d'administration - (p. 691) : abstention du groupe communiste sur ce texte.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale** [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) - Art. 1^{er} (*affectation des biens utilisés par les écoles normales primaires*) (p. 1015) : problème du statut et de l'avenir des lycées professionnels d'application dans le cadre de la mise en place des instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Exemple du lycée professionnel d'application de Villeneuve-d'Ascq - (p. 1016) : estime qu'il est urgent de définir explicitement le rôle et les missions des lycées professionnels d'application et de régler l'importante

question des moyens matériels - **Après l'art. 25** (p. 1032) : soutient l'amendement n° 36 de Mme Danielle Bidard-Reydet relatif à la revalorisation de certaines catégories d'enseignants.

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) (p. 2941) : mission menée par le patronat de l'industrie textile, de l'habillement et de la confection de la région Nord - Pas-de-Calais - Reconquête du marché intérieur - Développement souhaitable d'une filière textile-habillement-distribution complète - La Redoute - Suppression massive d'emplois - Fermetures d'usines - (p. 2942) : transferts de productions dans des pays à faible coût de main-d'oeuvre - Priorité donnée à la confection de luxe - « Uruguay round » - Inefficacité des accords multifibres - Rééquilibrage du commerce extérieur - Adoption nécessaire d'une autre politique sociale : bas salaires, précarité et flexibilité, emploi des femmes, ateliers semi-clandestins - Attraction des ouvriers français hautement qualifiés par les industries belges - Relance de la demande par l'augmentation du pouvoir d'achat - Importance de la recherche et de la formation - Journée nationale textile-habillement de Saint-Dié - Nécessité d'une transparence et d'un contrôle des aides publiques.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) (p. 3969) : culture, un besoin et un droit - Prédominance du seul critère de profit - Mécénat - Identité culturelle de la France - Grands équipements culturels à Paris : élément de prestige, vitrine culturelle, image de marque - Centre Georges Pompidou - Institut du monde arabe - Préservation du patrimoine - Théâtre - Musique - Danse - Arts plastiques - Littérature - Spectacle vivant sacrifié - (p. 3970) : compagnies théâtrales - Lecture - Bibliothèque de France - (p. 3971) : musées - Profession de conservateur - Statut des personnels des musées - Conservateur adjoint - Recul de toutes les formes de ségrégation - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 3984) : s'oppose aux amendements, n° II-7 de M. Raymond Bourguin et n° II-9 de M. Michel Miroudot tendant à réduire les crédits du Titre III.

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) (p. 4607) : crise du secteur public de l'audiovisuel - Audimat - (p. 4608) : déficit d'Antenne 2 - Attachement au système de financement mixte publicité-redevance - Crise d'identité de FR3; vocation régionale - Revendications des personnels - FR3 Lille - Insuffisance des moyens de production et de création - SFP - Institut national de l'audiovisuel - Radios - Faiblesse du budget - (p. 4609) : télévisions - Mission éducative - Emissions scientifiques; agence Jules Verne - Nécessité d'un espace public audiovisuel - Coopérations européennes - Espace audiovisuel européen - Garantie du pluralisme de l'information - Aide aux quotidiens nationaux et régionaux - Mécanisme discriminatoire de l'article 39 bis du code général des impôts.

RENON (Gérard), secrétaire d'Etat à la défense (nommé le 29 mars 1989 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 30 mars 1989).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Louis Moinard : **Gendarmerie (Réduction des astreintes de la gendarmerie)** (JO Débats du 18 mai 1990) (p. 944).

REVOL (Henri), sénateur de la Côte-d'Or (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

En démissionne et est nommé membre de la commission des affaires économiques (JO Lois et décrets du 28 juin 1990).

- Membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 933) - Ministère : Affaires étrangères - *Situation en Roumanie* - *Politique extérieure*.

INTERVENTIONS

- **Rappel au règlement** : article 36 ; événements de Roumanie (15 juin 1990) (p. 1701).

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) (p. 4641) : insuffisance des dépenses d'investissement et des crédits de paiement - Recherche spatiale - Retard de la recherche industrielle - Crédit d'impôt recherche - Aide à l'innovation - Mobilité Université-recherche-industrie - Décentralisation de la recherche - Dispersion des actions d'incitation à la recherche et à l'innovation - (p. 4642) : importance des crédits du Centre national d'études spatiales, CNES - Commissariat à l'énergie atomique, CEA ; avenir de l'électronucléaire - Sort de la recherche sur les surgénérateurs ; Superphénix - Le groupe de l'UREI votera ce projet de budget.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4713, 4714) : énergies renouvelables, notamment d'origine agricole ; éthanol : fiscalité - Echec de l'installation pilote de gaz de synthèse dans le département de la Nièvre - Energie nucléaire ; filière des réacteurs surgénérateurs ; demande la poursuite de l'expérimentation du surgénérateur Super-Phénix - Mission et fonctionnement du service central de sûreté des installations nucléaires - (p. 4715) : diminution des crédits affectés au Commissariat à l'énergie atomique, CEA ; contrat d'objectifs ; réorganisation ; déplore la mise en cause récente du service central de protection contre les rayonnements ionisants, SCPRI - Restructurations dans l'industrie électronique ; groupe Thomson ; usine de Saint-Apollinaire dans le département de la Côte d'Or - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4730) : intervient sur l'amendement n° II-25 de la commission (réduction des crédits).

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4737, 4738) : procédure budgétaire - Création d'un bureau de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR, à Bruxelles - Programme de recherche de la DATAR - Actions en milieu rural : fonds régionaux pour le développement de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises et industries, PME et PMI ; nouvelle sollicitation des régions - Création du Conseil national d'aménagement du territoire - Projet de schéma directeur et de schémas régionaux : se félicite de la saisine du comité interministériel d'aménagement du territoire, CIAT ; schéma directeur routier national - Chartes d'objectif pour les villes et réseaux de villes - Maintien des services publics en milieu rural : approuve la définition des schémas départementaux - Mission sénatoriale d'information sur l'espace rural - Rejet des crédits proposés par le groupe de l'UREI.

RIGAUDIERE (Roger), sénateur du Cantal (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 193 (JO Débats du 19 avril 1990) (p. 393) - Ministère : Agriculture - *Avenir des prêts bonifiés à l'agriculture* - (Retirée : mai 1990) - *Exploitants agricoles*.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés** [n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - *Discussion générale* (p. 701) : importance de la production de fromages d'appellation d'origine contrôlée, AOC, du département du Cantal - Intérêt du système des AOC pour le développement d'une production de qualité ; valeur du nom géographique constituant l'appellation d'origine - Texte en projet : harmonisation des bases juridiques et renforcement du système de protection des AOC ; extension des compétences et des moyens de l'Institut national des appellations d'origine, INAO - Vote par le groupe du RPR de ce projet de loi amendé par la commission des affaires économiques.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française** [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2598, 2599) : agriculture dans les zones défavorisées et de montagne - Massif Central - Fragilité de la monoactivité d'élevage - Effet néfaste des quotas laitiers sur la production de fromages d'appellation contrôlée - Effondrement des prix de la production ovine et bovine - Concurrence intracommunautaire et importation de viande des pays de l'Est - Demande la révision des conditions d'échange communautaire ; la suppression des entraves fiscales à la compétitivité des éleveurs et un coup d'arrêt au désengagement de l'Etat en matière de prêts spéciaux - Proteste contre la proposition de la Commission de la CEE sur la réduction des soutiens à l'agriculture.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) (p. 4143) : dégradation de la situation des agriculteurs - Croissance du projet de budget due principalement au financement professionnel : cotisations et taxes - Hausse dérisoire de la subvention du budget de l'Etat - Forte augmentation des cotisations vieillesse - Difficultés financières rencontrées par la Mutualité sociale agricole, MSA - Rôle de la MSA : assurer aux agriculteurs une protection sociale - Souhaite que l'excédent résultant de l'exécution du BAPSA pour 1990 soit affecté au fonds de roulement du BAPSA - N'adoptera pas ce projet de budget.

ROBERT (Guy), sénateur de la Vienne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Membre de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Est nommé membre titulaire de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des

pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (*JO Lois et décrets* du 26 octobre 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990); puis nommé vice-président (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Edouard Le Jeune, visant à attribuer aux veuves de combattants la qualité de ressortissantes de l'Office national des combattants et victimes de guerre [n° 181 (89-90)] (13 février 1990; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - **Anciens combattants et victimes de guerre.**

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 219 (89-90)] modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 282 (89-90)] (9 mai 1990) - **Prestations familiales.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 426 (89-90)] (26 juin 1990) - **Prestations familiales.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 18 mai 1990) (p. 943) - Ministère : Solidarité - **Difficultés du centre de vie pour cas sociaux lourds de la Vienne - Handicapés.**

(*JO Débats* du 14 décembre 1990) (p. 5051) - Ministère : Agriculture - **GATT - Agriculture.**

Questions orales sans débat :

n° 111 (*JO Débats* du 3 octobre 1989) (p. 2438) - Ministère : Intérieur - **Mise en place d'un statut des élus des collectivités territoriales** - (Caduque : avril 1990) - **Collectivités locales.**

n° 186 (*JO Débats* du 6 avril 1990) (p. 140) - Ministère : Agriculture - **Situation des éleveurs d'ovins** - (Réponse : *JO Débats* du 12 mai 1990) (p. 788) - **Elevage.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 219 (89-90)]** - (17 mai 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 948) : ambitions limitées de ce projet - **Elargissement des conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire**; demande un relèvement du plafond de ressources permettant d'élargir le champ des bénéficiaires - **Renforcement de l'aide aux familles qui recourent à une assistante maternelle pour faire garder leurs enfants à domicile** - Transformation de la prestation spéciale assistante maternelle, PSAM, en aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée - **Date d'entrée en vigueur du nouveau dispositif** - Statut des assistantes maternelles - (p. 949) : cas particulier des assistantes maternelles employées par des collectivités territoriales ou des associations - **Accepte la suppression de la prestation « jeune fille au foyer »** et s'oppose à celle du supplément de revenu familial; demande que les allocations familiales soient exclues des ressources prises en compte pour le calcul du revenu minimum d'insertion, RMI - **Erosion du pouvoir d'achat des prestations familiales constatée par la commission des comptes de la sécurité sociale** - Conditions d'attribution de l'allocation parentale d'éducation - **Sous certaines réserves, avis favorable de la commission sur ce projet de loi** - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 955) : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Marie-Claude Beaudou (relèvement du taux de la cotisation des allocations familiales à la charge des employeurs) - (p. 956) : s'oppose à l'amendement n° 11 de Mme Marie-Claude Beaudou (versement d'allocations familiales dès le premier enfant) - **Art. 1^{er} (élargissement des conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire)** (p. 957) : s'oppose aux amendements n° 12 de Mme Marie-Claude Beaudou (détermination du montant minimum de cette allocation; revalorisation annuelle par décret) et n° 6 de M. Louis Virapoullé (allocation étendue aux bénéficiaires de la ligne budgétaire unique) - **Titre II (Aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants)** (p. 958) : s'oppose à l'amendement n° 13 de Mme Marie-Claude Beaudou (« Allocation d'aide au versement des cotisations sociales des assistantes maternelles agréées, employées par des particuliers ») - **Art. 3 (aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée)** (p. 959) : son amendement n° 1 : « Aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants »; adopté - S'oppose aux amendements de coordination n° 14 et n° 15 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. L. 841-1 du code de la sécurité sociale (définition de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée)** (p. 960) : son amendement rédactionnel n° 2; adopté - **Après l'art. L. 841-4** : son amendement n° 3 : dispositions de ce projet étendues aux assistantes maternelles employées par une association ou une collectivité publique; retiré - **Avant l'art. 4** (p. 961) : s'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Marie-Claude Beaudou (abrogation de l'allocation de garde d'enfant à domicile) - **Art. 4 (allocation de garde d'enfant à domicile)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 17 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 5 (dispositions communes)** (p. 962) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 18 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 6 (coordination)** : s'oppose à l'amendement de coordination n° 19 de Mme Marie-Claude Beaudou - **Art. 7 (application aux départements d'outre-mer)** : s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Paul Souffrin (substitution de l'allocation d'aide au versement des cotisations sociales des assistantes maternelles agréées employées par des particuliers à l'aide à

l'emploi d'une assistante maternelle agréée) - Art. L. 757-4: s'oppose aux amendements, n° 21 de coordination de M. Paul Souffrin, et n° 7 de M. Louis Virapoullé (suppression d'un décret spécial en Conseil d'Etat pour l'application de ce projet de loi dans les DOM) - Art. L. 757-5 (p. 963): s'oppose à l'amendement n° 8 de M. Louis Virapoullé (suppression d'un décret spécial en Conseil d'Etat pour permettre aux fonctionnaires des DOM de bénéficier de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée) - Art. 8 (régime fiscal des aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants): s'oppose à l'amendement de coordination n° 22 de M. Paul Souffrin - Après l'art. 8 (p. 964): s'oppose à l'amendement n° 23 de Mme Marie-Claude Beauveau (participation des entreprises au financement des différents modes de garde des enfants des salariés qu'elles emploient) - Art. 9 (entrée en vigueur de l'aide à l'emploi pour la garde des jeunes enfants): son amendement n° 4: application avancée au 1^{er} octobre 1990; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Art. 10 (modification des conditions d'attribution des prestations familiales et suppression du supplément de revenu familial) (p. 965): son amendement n° 5: maintien du supplément de revenu familial; adopté - Réaffirme son opposition de principe à la prise en compte des allocations familiales dans les ressources retenues pour le calcul du RMI.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 426 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2290): constate que les deux assemblées sont parvenues à un accord en commission mixte paritaire, CMP - Adoption des articles 1, 4, 7 et 8 dans le texte de l'Assemblée nationale - Réintroduction à l'article 3 de la précision souhaitée par le Sénat à l'article L. 481-1 du code de la sécurité sociale afin de faire apparaître que l'aide versée à la famille couvre tant la part patronale que la part salariale des cotisations sociales - Adoption de l'article 12 assorti d'une précision concernant la retraite anticipée des médecins.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2602): baisse des cours de la viande - Crise de la viande bovine - Place de l'élevage ovin dans les zones défavorisées - Inadaptation de l'organisation européenne du marché - Absence de perspective de redressement: conséquences de la sécheresse; viande irlandaise; ouverture au marché des pays d'Europe de l'Est.

- *Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]* - Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 3 de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition de la publicité indirecte) (p. 2714, 2715): soutient les amendements n° 76 et n° 77 de M. André Egu (précisions relatives à l'interdiction de la publicité indirecte du tabac) - (p. 2716): soutient l'amendement n° 78 de M. André Egu (suppression des liens financiers entre deux sociétés portant le même nom) - Art. 12 (sanctions pénales) (p. 2721): soutient l'amendement n° 79 de M. André Egu (détermination des peines et amendes) - Soutient l'amendement n° 80 de M. André Egu (modalités d'application des amendes) - Art. 4 (dispositions transitoires relatives à la publicité pour le tabac) (p. 2726): soutient l'amendement de suppression n° 81 de M. André Egu.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 21 du code des débits de boissons (sanctions pénales) (p. 2820): soutient l'amendement n° 97 de M. André Egu (suppression de l'aggravation de certaines sanctions en cas de récidive) - Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service) (p. 2824): son amendement de suppression n° 98; retiré puis repris par M. Bernard Barbier - (p. 2827): reprend l'amendement n° 120 de M. Jean Delaneau, déposé à titre personnel et retiré par son auteur: interdiction de vente de boissons alcoolisées dans les stations-service entre vingt-deux heures et six heures du matin; devenu sans objet - Après l'art. 7 (p. 2832): soutient l'amendement n° 125 de M. André Egu (institution d'une contribution sur les dépenses publicitaires en faveur des boissons alcooliques

destinée au financement d'un fonds pour les actions d'éducation sanitaire).

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]*.

Deuxième partie:

Budget annexe des prestations sociales agricoles - (29 novembre 1990) (p. 4139): augmentation des cotisations sociales des agriculteurs - Absence de démantèlement supplémentaire des taxes sur les produits - Notable excédent en 1990 provenant du rendement de la TVA, de celui des cotisations sociales, et de la compensation démographique - (p. 4140): aide aux agriculteurs en difficulté - Prochaine réforme de l'assiette des cotisations sociales - Augmentation des cotisations professionnelles; répercussion dans le secteur de l'élevage - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare défavorable à l'adoption de ce projet de budget.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4169): crise du Golfe persique - Calamités et catastrophes: sécheresse - Viandes - Prix agricoles - Communauté économique européenne, CEE - Grand marché intérieur - Environnement - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Fiscalité - (p. 4170): ovins - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

Anciens combattants - (30 novembre 1990) - Son intervention, présentée par M. Rémy Herment (p. 4225).

- *Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)]* - (12 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4997): premier emploi - Retournerement de la situation économique - Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Aggravation du chômage de longue durée - Insertion - Dispositions du présent projet de loi insuffisantes - Rôle des départements - Statut du travailleur indépendant - Stage d'accès à l'emploi - Création d'emplois stables - Fonds d'assurance formation, FAF - Association de formation, ASFO - Essaimage - Création d'un Conseil national de l'insertion par l'activité économique - Assouplissement de la durée du congé parental - (p. 4998): le travail de nuit exceptionnel - Chômeurs de longue durée.

ROBERT (Jean-Jacques), sénateur de l'Essonne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Est nommé membre de la délégation parlementaire du Sénat pour la planification (JO Lois et décrets du 28 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales (15 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative au rétablissement de la peine de mort pour les crimes commis contre les mineurs [n° 291 (89-90)] (10 mai 1990) - Droit pénal.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution -

Commerce et artisanat - [n° 87 (90-91) tome 7] (21 novembre 1990).

Proposition de loi, relative à l'attribution de la Légion d'Honneur aux anciens combattants de la première guerre mondiale titulaires de la médaille militaire [n° 142 (90-91)] (10 décembre 1990) - Anciens combattants et victimes de guerre.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2910) - Ministère : Affaires sociales - Grève de la caisse d'assurance-maladie de l'Essonne - Conflits de travail.

Questions orales sans débat :

n° 165 (JO Débats du 24 novembre 1989) (p. 3716) - Ministère : Mer - Sauvegarde des mammifères marins - (Réponse : JO Débats du 7 avril 1990) (p. 157) - Faune (protection de la).

n° 176 (JO Débats du 15 février 1990) (p. 299) - Ministère : Equipement - Insécurité dans les trains de banlieue - (Réponse : JO Débats du 7 avril 1990) (p. 154) - Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

n° 200 (JO Débats du 4 mai 1990) (p. 675) - Ministère : Justice - Rétablissement de la peine de mort pour les crimes contre les mineurs - (Réponse : JO Débats du 19 mai 1990) (p. 988) - Justice.

n° 221 (JO Débats du 7 juin 1990) (p. 1345) - Ministère : Education - Création de centres d'examens spécifiques pour le baccalauréat - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2019) - Examens, concours et diplômes.

n° 257 (JO Débats du 24 octobre 1990) (p. 2971) - Ministère : Industrie - Réduction des délais de paiement en matière de crédit interentreprises - (Retirée : octobre 1990) - Entreprises.

n° 270 (JO Débats du 23 novembre 1990) (p. 3712) - Ministère : Equipement - Opération d'isolation phonique le long de l'autoroute A6 - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5113) - Autoroutes.

n° 271 (JO Débats du 23 novembre 1990) (p. 3712) - Ministère : Equipement - Aménagement d'habitat collectif non soumis à autorisation communale - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5114) - Communes.

n° 272 (JO Débats du 23 novembre 1990) (p. 3712) - Ministère : Affaires sociales - Recommandations du comité médical paritaire - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5116) - Médecins.

n° 278 (JO Débats du 5 décembre 1990) (p. 4559) - Ministère : Budget - Défisiscalisation partielle de la taxe professionnelle pour les entreprises saisonnières des stations touristiques - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5115) - Tourisme.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées* [n° 248 (89-90)] - (18 mai 1990) - Discussion générale (p. 977, 978) : craint que les dispositions du texte en projet ne contrarient le nécessaire développement des établissements privés d'hébergement des personnes âgées - Risque de diminution de la qualité des prestations du fait de l'encadrement des tarifs - Art. 3 (modalités de fixation des prix) (p. 984) : se déclare favorable à l'amendement n° 6 de M. Bernard Seillier, rapporteur (substitution d'un mécanisme de surveillance par le préfet à l'encadrement des tarifs par arrêté ministériel).

- *Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques* [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 460)

(p. 3189) : incidences de la limitation des consultations juridiques et de la rédaction des actes aux seuls professionnels du droit - Exemple de la Grande-Bretagne où la profession de conseil juridique ne fait pas l'objet d'une réglementation - Cas des petites et moyennes entreprises, PME, qui ont besoin de généralistes - Aide légale - Concurrence européenne et création de cabinets en sociétés à services juridiques complets - Dangers d'une trop grande exclusivité dans le domaine du droit - (p. 3190) : exemple des experts-comptables - Nécessité d'éviter l'engorgement des tribunaux - Accroissement de la complexité du droit - Caractère exceptionnel que devrait garder la voie judiciaire - Exemple des contrats écrits dans le domaine notarial - Harmonisation des pratiques du droit en Europe.

- *Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé* [n° 460 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3189, 3190).

- *Projet de loi de finances pour 1991* [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - III - Commerce et artisanat - (30 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4239, 4240) : statistiques sur le commerce - *Projet de loi sur l'indemnisation de l'arrêt de travail des commerçants et artisans* - Statistiques sur l'artisanat - Stagnation du nombre des apprentis - Budget en progression - Aide aux demandeurs d'emplois créant ou reprenant une entreprise artisanale ou commerciale - Enseignement commercial - Diminution de l'aide à l'assistance technique et économique - Contrats de plan Etat-régions - Formation dans les petites entreprises - Mesures fiscales - (p. 4241) : troisième plan en faveur de l'emploi - Critique de la réduction des délais de paiement par effets de commerce - Problème de la transmission des entreprises ; des retraites des jeunes artisans - Enseignement technique - Activité commerciale des zones rurales : retour souhaitable aux trois zones de vacances scolaires - *Projet de loi sur l'urbanisme commercial* - Développement du commerce non sédentaire - Nouvelle réglementation sur les soldes - (p. 4242) : action en faveur de l'architecture commerciale ; des métiers d'art - Europe de l'artisanat - S'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget - (p. 4246, 4247) : valeur locative de la taxe professionnelle de certains établissements de stations - Interdiction du cumul des retraites - « Chèques en bois » - Rapport sur le remboursement par les assurances des pillages de magasins - Sous-traitance ; textile - Diminution des crédits d'animation des chambres de métiers - (p. 4253) : « chèques en bois » ; expérience du département de l'Essonne.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4532) : baccalauréats - Insécurité pesant sur les élèves - Violence de la jeunesse - Nombre d'enseignants insuffisant - Locaux dégradés - Rôle nécessaire de l'inspecteur d'académie et du chef d'établissement - (p. 4533) : recrutement difficile des postes de chefs d'établissement - Constructions de locaux scolaires.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4590) : Essonne - Effectifs - « Education surveillée » - Réforme de la législation sur les mineurs - Travail d'intérêt général - Aide légale - Petite délinquance - Chèques en bois - Méfiance générale à l'égard de la justice.

- *Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales* [n° 141 (90-91)] - (15 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5129) : versement d'indemnités journalières - Cumul emploi-retraite - (p. 5130) : péréquation de la taxe professionnelle acquittée par les grandes surfaces - Caisses d'épargne - Art. 2 bis (renouvellement du mandat des parlementaires membres de la Commission nationale d'urbanisme commercial, CNUC) (p. 5138) : son amendement de suppression n° 39 ; adopté - Art. 3 (entrée en vigueur immédiate des dispositions relatives aux ensembles commerciaux) (p. 5140) : se déclare opposé à l'amendement n° 43 de M. Etienne Dailly (exception apportée aux demandes de permis de construire sur lesquelles il n'a pas

encore été statué à la date de publication de la présente loi ; cas des zones d'aménagement concerté, ZAC) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5160) : souci de justice du Sénat - Souhaite un schéma d'aménagement et d'urbanisme commercial.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 197 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5369, 5370) : notion de justice entre les communes.

ROCARD (Michel), Premier ministre (nommé le 23 juin 1988)
(JO Lois et décrets du 24 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi autorisant la ratification d'un protocole additionnel n° 4 à la convention révisée pour la navigation du Rhin (ensemble une déclaration) [n° 175 (89-90)] (3 janvier 1990 ; rattaché pour ordre à la séance du 22 décembre 1989) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisation l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales (ensemble un protocole et un échange de lettres) [n° 176 (89-90)] (18 janvier 1990 ; rattaché pour ordre à la séance du 22 décembre 1989) - Traités et conventions.

Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions [n° 197 (89-90)] (21 mars 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Justice.

Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)] (21 mars 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Agro-alimentaire.

Projet de loi présenté par Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargée de la famille, et M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [n° 208 (89-90)] (2 avril 1990) - Enfants.

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel [n° 217 (89-90)] (4 avril 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes [n° 218 (89-90)] (4 avril 1990) - Environnement.

Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 219 (89-90)] (4 avril 1990) - Prestations familiales.

Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)] (4 avril 1990) - Etrangers.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique sud (ensemble une annexe), ainsi que d'un protocole de coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution dans la région du Pacifique sud et d'un protocole sur la prévention de la pollution de la région du Pacifique sud résultant de l'immersion de déchets (ensemble quatre annexes) [n° 234 (89-90)] (11 avril 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi relatif à la réunion des musées nationaux [n° 239 (89-90)] (12 avril 1990) - Secteur public.

Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (ensemble trois protocoles et trois déclarations) [n° 272 (89-90)] (2 mai 1990).

Traités et conventions.

Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de Justice, avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique [n° 273 (89-90)] (2 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)] (9 mai 1990) - DOM-TOM.

Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 287 (89-90)] (9 mai 1990) - Drogue.

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 288 (89-90)] (9 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention du 7 février 1982 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat du Koweït en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur les successions [n° 295 (89-90)] (15 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et l'Etat du Koweït sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un protocole interprétatif) [n° 296 (89-90)] (15 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 297 (89-90)] (15 mai 1990) - Participation des salariés.

Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle [n° 298 (89-90)] (15 mai 1990) - Construction.

Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)] (23 mai 1990) - Chasse et pêche.

Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988 [n° 332 (89-90)] (30 mai 1990) - Traités et conventions.

Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence [n° 338 (89-90)] (31 mai 1990) - Marchés publics.

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 362 (89-90)] (6 juin 1990) - Traités et conventions.

Déclaration du Gouvernement, prononcée par M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] (14 juin 1990) - Politique économique et sociale.

Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouverne-

ment de la République démocratique populaire Lao sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres), signé à Paris le 12 décembre 1989 [n° 396 (89-90)] (19 juin 1990) - **Traités et conventions.**

Projet de loi portant homologation des dispositions prévoyant l'application de peines correctionnelles et de sanctions complémentaires, de délibérations de l'Assemblée territoriale de Polynésie française et édictant des dispositions pénales et de procédure pénale applicables en Polynésie française [n° 397 (89-90)] (19 juin 1990) - **DOM-TOM.**

Déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)] (20 juin 1990) - **Eau.**

Déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)] (27 juin 1990) - **Europe.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ensemble six annexes) [n° 466 (89-90)] (16 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation par la France du protocole additionnel à la convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale [n° 467 (89-90)] (18 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - **Traités et conventions.**

Projet de loi relatif aux dépôts dans les postes diplomatiques et consulaires [n° 469 (89-90)] (26 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - **Postes diplomatiques et consulaires.**

Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)] (2 août 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - **Pêches maritimes et produits de la mer.**

Déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)] (27 août 1990) - **Moyen-Orient.**

Projet de loi insérant au Livre II (partie législative) du code de la route un Titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules [n° 5 (90-91)] (4 octobre 1990) - **Police de la route et circulation routière.**

Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)] (4 octobre 1990) - **Environnement.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage [n° 14 (90-91)] (5 octobre 1990) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital (ensemble un protocole) [n° 15 (90-91)] (5 octobre 1990) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en matière douanière entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique de Madagascar [n° 16 (90-91)] (5 octobre 1990) - **Traités et conventions.**

Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle en vue de prévenir, de rechercher et de réprimer les infractions douanières entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc [n° 17 (90-91)] (5 octobre 1990) - **Traités et conventions.**

Déclaration du Gouvernement, lue par M. Louis Mermaz, sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture

française [n° 23 (90-91)] (9 octobre 1990) - **Déclarations du Gouvernement.**

Projet de loi modifiant les annexes I et II de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public [n° 34 (90-91)] (10 octobre 1990) - **Transports aériens.**

Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaires [n° 48 (90-91)] (17 octobre 1990) - **Justice.**

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de Mme Hélène Luc : **Enseignement (Collectif budgétaire pour la rentrée scolaire et universitaire)** (JO Débats du 20 avril 1990) (p. 416).

de Mme Hélène Luc : **Gouvernement (Choix du ministre délégué à la santé)** (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2892).

de M. Paul Girod : **Déchets (Problème des déchets radioactifs)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5042).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - (12 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1499) : accorder au justiciable un droit nouveau et important, objectif de ce projet - Estime que l'extension du droit ne doit pas devenir une prime au plaideur irascible - Redoute une mise en cause de la légitimité des normes elles-mêmes - Absence d'intention d'accroître les pouvoirs du Conseil constitutionnel - Souci de donner au justiciable l'accès à un contrôle de constitutionnalité dont il est présentement exclu - Décision du 16 juillet 1971 du Président du Sénat, véritable acte de naissance du contrôle de constitutionnalité - Rôle essentiel de M. Gaston Monnerville - Modification des règles de saisine et maintien du mode de recrutement du Conseil constitutionnel - Défavorable à l'élection de son Président - (p. 1500) : estime inopportun de modifier les relations entre l'exécutif et le législatif - Défavorable à la limitation du droit de saisine aux textes promulgués avant 1974 - Possibilité pour 60 députés ou 60 sénateurs de saisir le Conseil préalablement à la ratification d'un engagement international - Définition des droits fondamentaux par référence au préambule de la Constitution de 1946 et aux lois de la République - Rappelle la décision du Conseil constitutionnel relative à la loi sur la liberté d'association - Favorable au principe d'un renvoi automatique devant le Parlement d'une disposition inconstitutionnelle - Problème de l'articulation du projet de loi constitutionnel avec le projet de loi organique qui le mettra en oeuvre - (p. 1501) : signale son absence d'intention de faire usage du troisième alinéa de l'article 46 de la Constitution pour ce projet de loi organique - Egalité de droit entre les deux assemblées - Possibilité de réviser la Constitution par la voie parlementaire - Constate un consensus général à l'exception de l'opposition des communistes.

- **Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1839) : redéfinition de la politique de l'eau par le Gouvernement - Mise en place d'un plan d'action face à la sécheresse : cellule nationale de crise et cellules départementales de crise ; déblocage de crédits du Fonds national de développement des adductions d'eau, FNDAE - Approvisionnement des usagers prioritaires, agriculteurs : convention-cadre nationale signée avec EDF le 19 mai 1990 - Concertation - (p. 1840) : élaboration d'un projet de loi à partir des assises régionales et nationales de l'eau - Amélioration de la gestion quantitative de l'eau, lutte contre les pollutions - Extension de la mission des agences et comités de bassin, modernisation du cadre institutionnel de la police de l'eau - (p. 1841) : intégration de l'ensemble de ces travaux sur la politique de l'eau dans le plan national pour l'environnement.

ROCCASERRA (Jacques), sénateur des Bouches-du-Rhône (rattaché administrativement au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 935) - Ministère : Intérieur - Statut de l'élu local - Collectivités territoriales.

- (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5048) - Ministère : Equipement - Suppression par Air-France des liaisons au départ des villes de province - Transports aériens.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4448, 4449) : voies navigables - Transformation de l'Office national de la navigation en établissement public à caractère industriel et commercial, EPIC ; perception de redevances ; regrettable diminution des dotations de l'Etat - Demande un financement communautaire - Coût de l'achèvement nécessaire de la liaison Rhin-Rhône - Ensemble portuaire Marseille-Fos - Prochaine saturation de l'autoroute A6 le long du couloir rhodanien - Intérêt du détournement du trafic de marchandises vers la liaison fluviale.

RODI (Nelly), sénateur des Yvelines (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommée membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les propositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).
- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).
- Est nommée membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1951) - Ministère : Intérieur - Montée de l'intégrisme algérien - Cultes.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs**

conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - Discussion générale (p. 361) : nécessaire adaptation de la loi du 30 juin 1838, relative aux aliénés, à l'évolution de la psychiatrie - Diminution de la taille des structures d'accueil des établissements psychiatriques - Problème de l'avenir des grandes unités psychiatriques - Souhaite que le Gouvernement soutienne les propositions d'alternative à l'hospitalisation - Appartements thérapeutiques - Aurait souhaité que la récente circulaire sur les grandes orientations de la politique de santé mentale fasse préalablement l'objet d'un débat parlementaire - Sous certaines réserves, votera ce projet de loi.

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales) - Art. L. 334 du code de la santé publique (délivrance du certificat médical postérieur à l'admission) (p. 500) : soutient l'amendement n° 170 de M. Henri Belcour (établissement dudit certificat par un psychiatre titulaire) - (p. 502) : soutient les amendements de M. Henri Belcour, n° 172 (délai de transmission au préfet dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée) et n° 173 (suppression de la transmission du bulletin d'entrée au maire de la commune où réside la personne placée) - Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement) (p. 511) : soutient l'amendement de coordination n° 175 de M. Henri Belcour - Art. L. 345 (mainlevée du placement d'office) (p. 520) : soutient les amendements de M. Henri Belcour, n° 177 (suppression de l'obligation pour le préfet d'avoir recours à un psychiatre de l'établissement d'accueil pour donner un avis motivé relatif au maintien du placement) et n° 178 (assouplissement de la procédure administrative de renouvellement du placement d'office) - Art. L. 346 (saisine du préfet en vue de la levée du placement) (p. 521) : soutient l'amendement n° 43 de M. Charles Descours (sortie pouvant être proposée par un psychiatre, titulaire de l'établissement d'accueil).

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 248 (89-90)]** - (18 mai 1990) - Discussion générale (p. 976) : votera ce projet de loi visant à protéger les pensionnaires des établissements ni conventionnés ni habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale - Problème de la prise en compte éventuelle des coûts sociaux supplémentaires dus à l'état de dépendance suite à la dégradation de la santé de la personne âgée.

ROGER (Jean), sénateur du Tarn-et-Garonne (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 11 novembre 1990) (p. 3463) - Ministère : Intérieur - Hécatombe de la jeunesse sur les routes - Sécurité routière.

Questions orales sans débat :

n° 269 (JO Débats du 20 novembre 1990) (p. 3601) - Ministère : Budget - Situation de certains membres des professions libérales au regard de la réglementation des bénéfices non commerciaux - (Réponse : JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5114) - Bénéfices non commerciaux (BNC).

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française**

[n° 23 (90-91)] - (9 octobre 1990) (p. 2595, 2596) : crise de l'agriculture - Démantèlement de la politique agricole commune, PAC - Demande la suppression de l'impôt sur le foncier non bâti - Distorsion de concurrence avec les agriculteurs allemands induite par le régime de TVA - Promotion d'une agriculture à deux vitesses prenant en compte la situation spécifique des zones défavorisées - Aménagement du territoire : tourisme rural - Carburant agricole ; éthanol - Laxisme dans l'application des règlements communautaires - Ouverture des pays de l'Est à l'économie de marché - Demande la fermeté dans les négociations du GATT.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)] - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 16 (dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles) - Art. 34-2 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 3422) :** sur l'amendement n° 46 de la commission saisie pour avis (autorisation par le CSA des services audiovisuels permettant l'accès aux services audiovisuels distribués sur le câble), soutient le sous-amendement n° 58 de M. Pierre Jeambrun.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4186) : agriculteurs - Culture - Grands travaux - Balance commerciale - Industrie agro-alimentaire - (p. 4187) : plan de développement des zones rurales, PDZR - Aléas climatiques - Irrigation - Aménagement du territoire - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) - Commerce international - Balance commerciale - Etats-Unis d'Amérique - Produits agricoles et alimentaires : maïs et soja - Ethanol - Industrie agro-alimentaire.

ROHAN (Josselin de), sénateur du Morbihan (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre titulaire de la commission supérieure du Crédit maritime mutuel.

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'investissement pour les départements d'outre-mer (FIDOM).

- Membre titulaire du Comité consultatif des courses jusqu'au 20 juin 1990.

Est nommé membre titulaire du Conseil supérieur du cheval (JO Lois et décrets du 30 juin 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec MM. Georges Mouly, Jean Puech, Henri Collard et Pierre Vallon, relative à l'organisation départementale du tourisme [n° 380 (89-90)] (13 juin 1990) - Tourisme et loisirs.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 325 (89-90)] portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 27 (90-91)] (10 octobre 1990) - Chasse et pêche.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 470 (89-90)] relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 28 (90-91)] (10 octobre 1990) - Pêches maritimes et produits de la mer.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 202 (JO Débats du 10 mai 1990) (p. 725) - Ministère : Industrie - Desserte en gaz naturel de certaines localités du Morbihan - (Réponse : JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2022) - Gaz.

n° 264 (JO Débats du 8 novembre 1990) (p. 3206) - Ministère : Education - Régime de décharge des directeurs de l'enseignement privé - (Réponse : JO Débats du 17 novembre 1990) (p. 3516) - Enseignement privé.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement [n° 160 (89-90)] - Suite de la discussion - (5 avril 1990) - Art. 11 (modalités d'attribution de logements HLM) (p. 115) :** se déclare opposé au rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale - Atteinte aux principes de la décentralisation par un éventuel accroissement des pouvoirs du préfet.

- **Rappel au règlement - (24 avril 1990) (p. 480) :** juge contraires au devoir de réserve attaché à la charge de président du Conseil constitutionnel les propos tenus par M. Robert Badinter au sujet du projet de réforme constitutionnelle.

- **Rappel au règlement :** article 78 ; séances de questions orales sans débat : absence des ministres concernés (26 juin 1990) (p. 2106).

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)] - (16 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2791) :** diminution du nombre de marins parallèlement à la décroissance de la flotte de pêche française - Modernisation de la flotille - Nécessité pour la France d'une flotte de pêche compétitive - Nécessité d'appliquer à l'aquaculture les réglementations des activités traditionnelles - (p. 2792) : nécessité de corriger les anomalies de la loi sur l'aménagement du littoral - Importance du contexte de diminution des ressources mondiales - Prise en compte indispensable de l'exploitation du littoral, de la pollution, des techniques de pêche ainsi que des réactions de certains Etats - Protectionnisme des Etats riverains de l'océan - Mesures restrictives prises par la CEE - Activité des pêcheurs protégée par ce projet de loi - (p. 2793) : inquiétude des pêcheurs en face de l'instauration d'un permis de mise en exploitation - Efficacité du système - Favorable au permis de mise en exploitation en l'amendant pour corriger le dirigisme - Nécessité de se référer aux dispositions communautaires - Prise en compte indispensable des problèmes humains - Concertation avec la profession - (p. 2794) : favorable au vote du texte - **Après l'art. 2 (p. 2798) :** accepte l'amendement n° 8 de M. François Blaizot (création d'associations syndicales maritimes) - **Art. 4 (permis de mise en exploitation) (p. 2799) :** son amendement n° 1 : décret déterminant le programme d'adaptation des capacités de capture de la flotte aux ressources halieutiques pris en application des dispositions communautaires ; adopté - (p. 2800) : son amendement n° 2 : suppression de la fixation des objectifs « par type de pêche » et substitution de l'expression « façade maritime » au mot « région » ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 10 du Gouvernement (substitution des mots « par type de pêche et par région ou groupe de régions ou par façade maritime » à l'expression « par région et par type de pêche ») - Son amendement n° 3 : rétablissement de la terminologie existante ; adopté - (p. 2801) : son amendement n° 4 : suppression de la possibilité, pour le permis, de préciser les zones d'exploitation autorisées ; adopté - (p. 2802) : son amendement n° 5 : substitution du mot « importation » au mot « achat » ; adopté - **Art. 6 (pêche sous-marine et pêche à pied) (p. 2803) :** s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Franck Sérusclat (obligation de souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile et de détenir une licence pour la pratique de la pêche sous-marine non professionnelle) - **Après l'art. 14 (p. 2804) :** ses amendements, n° 6 : possibilité pour les collectivités locales de faire construire des équipements publics ; et n° 7 : réalisation de constructions dans les espaces et milieux protégés ; adoptés - **Sur l'ensemble (p. 2806, 2807) :** préoccupations de la protection d'une ressource qui devient rare - Inconvénients et lourdeurs du système de la licence - Avec la licence, risque d'individualisation de la profession - Avec le groupe du RPR, vote du texte ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisa-**

tion interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)] - (16 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2808) : nécessité d'une réforme profonde de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins - Consultation des professionnels à l'origine des propositions de réforme du rapport Hennequin - Organisation interprofessionnelle dans le cadre des comités - Organisations de producteurs - (p. 2809) : représentation des organisations de producteurs - Assise territoriale du comité national - Cotisations professionnelles destinées à assurer les ressources des organismes - Propose l'adoption de ce projet de loi après l'avoir amendé - Art. 3 (composition des organes dirigeants des comités) (p. 2811) : accepte les amendements, n° 1 de M. Jacques de Menou (représentation spécifique des organisations de producteurs au sein de l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes par un collège propre), n° 3 (représentation des organisations de producteurs parmi les organes dirigeants des comités) et n° 4 de conséquence de M. Jacques Moutet - Art. 4 (procédure de désignation au sein des organes dirigeants) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - (p. 2812) : s'oppose à l'amendement n° 11 de M. Félix Leyzour (rétablissement de la représentation syndicale) - Art. 7 (cadre général de l'organisation professionnelle de la conchyliculture) (p. 2813) : s'oppose à l'amendement n° 9 de M. Michel Doublet (regroupement des centres de production au sein des sections régionales) - Art. 8 (missions des organismes de la conchyliculture) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - (p. 2814) : son amendement n° 7 : missions des organismes ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 12 du Gouvernement (élargissement du champ des missions des organismes interprofessionnels de la conchyliculture) - Art. 10 (procédure de désignation au sein des organes dirigeants) : son amendement n° 8 : faculté de recourir à des élections en cas de désaccord et désignation des membres des organes dirigeants sur proposition des sections régionales ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 10 de M. Michel Doublet (recours aux élections pour la désignation des membres des organisations conchylicoles).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés) (p. 3814) : son amendement n° I-188, soutenu par M. Jacques Oudin : exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes de sécurité sociale gérant un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité qui affectent la totalité du produit des placements financiers à la couverture des risques maladie et maternité ; devenu sans objet.

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4449, 4450) : transport de marchandises par rail : fermeture de très nombreuses gares décidée par la SNCF ; Bretagne ; suppression prévue de la ligne La Brohinière-Ploërmel-Questembert ; conséquences sur les entreprises existantes et désertification prévisible - TGV Atlantique - Inquiétudes suscitées par la politique du tout TGV - Demande un arbitrage de l'Etat dans l'intérêt de l'aménagement du territoire.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Art. 76 (mesures en faveur des personnes physiques copropriétaires de navires donnés en location) (p. 4910) : son amendement n° II-102, soutenu par M. Jacques Oudin : déduction du revenu net global des parts de copropriétés de navires ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

ROMANI (Roger), sénateur de Paris (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspen-

sion des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Profanation au cimetière juif de Carpentras** - (11 mai 1990) (p. 775) : dénonce la profanation abominable et odieuse des tombes dans le cimetière juif de Carpentras - Souligne l'indignation générale - Au nom du groupe du RPR, s'associe à la décision du Président de suspendre la séance en signe de réprobation - Souhaite que tout soit mis en oeuvre pour que les individus responsables de cet acte soient châtiés.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 344 (89-90)]** - (20 juin 1990) - Rappel au règlement (p. 1894) : ordre du jour.

ROUJAS (Gérard), sénateur de la Haute-Garonne (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Est nommé membre suppléant de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (JO Lois et décrets du 26 octobre 1990).

INTERVENTIONS

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié [n° 363 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2412) : suppression de l'autorisation administrative de licenciement - Représentation des salariés dans les petites et moyennes entreprises, PME - Loi du 2 août 1989 - Incidences d'un licenciement sur la vie d'un salarié - Nécessité du recours à un conseiller du salarié - Favorable au texte adopté par l'Assemblée nationale - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2428) : souhaite que la navette rétablisse le texte adopté par l'Assemblée nationale et au nom du groupe socialiste, votera contre le texte tel qu'il ressort des travaux du Sénat.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4177) : revenus agricoles - Calamités et catastrophes : sécheresse - Produits agricoles et alimentaires : soja, tournesol, maïs - Directives communautaires - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Aménagement du territoire - Politique de l'eau - Etats-Unis d'Amérique - Fluctuation du dollar - Espagne - Marché du soja et des céréales - (p. 4178) : importations communautaires.

ROUVIERE (André), sénateur du Gard (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.
- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

DÉPÔTS

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée en Chine, du 19 mars au 2 avril 1990 [n° 268 (89-90)] (26 avril 1990) - Chine.

Rapport d'information, fait au nom de la délégation parlementaire du Sénat pour les communautés européennes instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur l'espace social européen [n° 463 (89-90)] (5 juillet 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - Communautés européennes.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 102 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime [n° 110 (90-91)] (28 novembre 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 103 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation du Protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental [n° 111 (90-91)] (28 novembre 1990) - Traités et conventions.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 20 avril 1990) (p. 421) - Ministère : Affaires étrangères (m. délégué) - *Politique à l'égard de la Chine* - Politique extérieure.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe** [n° 436 (89-90)] - (27 juin 1990) (p. 2184) : accélération souhaitable de l'harmonisation européenne dans le domaine de la protection sociale des travailleurs et des citoyens ; lien avec la construction de l'Europe économique, politique et monétaire - Différences dans l'importance et le financement des aides sociales : retraités, étudiants ; incitation éventuelle à des mouvements de population - Octroi d'aides de la Communauté aux pays en retard sur le plan social sans obligation d'ajustement ; risque d'aggravation des handicaps en matière de concurrence économique et d'installation des industries dans les pays à faible coût de main-d'oeuvre ; marchés publics - Dispositions appliquées dans le bassin d'Alès-Le Vigan au titre de l'objectif n° 2 ; détermination tardive des bénéficiaires des crédits ; absence de consultation sur leur utilisation ; renouvellement.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie** [n° 6 (90-91)] - (15 novembre 1990) - *Discussion générale* (p. 3474, 3475) : fusion en une agence unique de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA - Souhaite l'extension des compétences du nouvel organisme à la protection de l'eau - Prochaine discussion du projet de loi sur la politique de l'eau - Question sur la représentation régionale de l'agence - Problème de la coordination avec l'Agence européenne de l'environnement mise en place par la CEE ; exemple des conditions d'application de la directive « Seveso » dans le bassin d'Alès, dans le département du Gard - Votera ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) - Son intervention, présentée par M. Jean-Pierre Bayle (p. 4679, 4680).

- **Projet de loi autorisant l'approbation du protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental** [n° 103 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (commune avec le projet n° 102) (p. 5032) : rôle de l'Organisation maritime internationale - Paquebot « Achille Lauro » - Inadaptation de la notion de piraterie - Champ d'application de la convention ; infractions punissables ; compétences pénales ; clause facilitant l'extradition des coupables - Durée - Entrée en vigueur.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime** [n° 102 (90-91)] - (13 décembre 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (commune avec le projet n° 103) : voir intervention sous le projet n° 103 (p. 5031, 5032).

ROUX (Olivier), sénateur des Français établis hors de France (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie public permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

RUDLOFF (Marcel), sénateur du Bas-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des lois.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois* et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé rapporteur (*JO Lois* et décrets du 15 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (*JO Lois* et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit

applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les autres départements [n° 193 (89-90)] (7 mars 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - **Alsace-Moselle.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 15 (89-90)], modifié par l'Assemblée nationale, portant réforme des dispositions générales du code pénal [n° 199 (89-90)] (2 avril 1990) - **Droit pénal.**

Proposition de loi constitutionnelle, déposée avec les membres du groupe de l'Union centriste, tendant à améliorer la procédure législative [n° 254 (89-90)] (24 avril 1990) - **Parlement.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi [n° 193 (89-90)], déposée avec plusieurs de ses collègues, portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les autres départements [n° 331 (89-90)] (30 mai 1990) - **Alsace-Moselle.**

Rapport, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du Règlement sur la proposition de résolution [n° 307 (89-90)] de M. Claude Estier et des membres du groupe socialiste, apparentés et rattachés administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord [n° 408 (89-90)] (20 juin 1990) - **Immunité parlementaire.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 370 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relative aux zones non aedificandi de la ville de Strasbourg [n° 49 (90-91)] (18 octobre 1990) - **Urbanisme.**

Proposition de loi réglementant les écoutes téléphoniques [n° 59 (90-91)] (25 octobre 1990) - **Libertés individuelles.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi organique [n° 48 (90-91)] modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (urgence déclarée) [n° 71 (90-91)] (7 novembre 1990) - **Justice.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire [n° 147 (90-91)] (11 décembre 1990) - **Justice.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 185 (90-91)] modifiée par l'Assemblée nationale, portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les autres départements [n° 192 (90-91)] (18 décembre 1990) - **Alsace-Moselle.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2907) - Ministère : Communication - *Suppression d'émissions dialectales sur FR3 Alsace - Cultures régionales.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture [n° 15 (89-90)]** - (10 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 167) : principes généraux du droit pénal - Positions divergentes des deux assemblées - Propositions de la commission des lois - Adoption de certaines modifications votées par l'Assemblée nationale - Suppression de la notion d'instigateur - (p. 168) : retour au texte voté par le Sénat en première lecture sur de nombreuses questions fondamentales : plafonnement des peines correctionnelles ; régime obligatoire des peines de

sûreté ; maintien du principe de la légitime défense des biens - Peines « accessoires » - Responsabilité pénale des groupements à objet commercial, industriel et financier - Problème d'application des mesures accessoires d'interdictions, déchéances et incapacités, non prononcées expressément par le juge - (p. 169) : responsabilité pénale des personnes morales de droit public - Situation pénale des délinquants atteints de troubles mentaux - (p. 170) : régime de courtes peines de prison - **Exception d'irrecevabilité** (p. 175) : s'oppose à la motion n° 56 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité - **Renvoi en commission** (p. 181) : s'oppose à la motion n° 57 de Mme Hélène Luc, tendant au renvoi en commission - **Art. unique (Livre I^{er} : Dispositions générales) - Art. 111-2 du code pénal (répartition des compétences entre la loi et le règlement en ce qui concerne la définition des infractions et des peines applicables aux contrevenants)** (p. 183) : son amendement n° 1 : compétence du législateur pour déterminer les infractions et fixer les peines applicables à leurs auteurs ; adopté - **Art. 111-3 (légalité de la loi pénale)** (p. 184) : son amendement de coordination n° 2 ; adopté - **Art. 112-2 (application immédiate des lois dites de procédure)** : s'oppose à l'amendement n° 61 de M. Charles Lederman (exception au principe d'application immédiate des lois fixant les modalités des poursuites et les formes de la procédure) - (p. 185) : ses amendements, n° 3 : exception au principe d'application immédiate des lois relatives au régime d'exécution et d'application des peines ; et n° 4 : conditions d'application immédiate des lois relatives à la prescription de l'action publique et à la prescription des peines ; adoptés - **Art. 113-1-1 (définition, pour l'application de la loi pénale dans l'espace, de la notion de territoire de la République)** (p. 186) : son amendement de rétablissement n° 5 ; adopté - **Art. 113-2 (infractions commises sur le territoire de la République)** (p. 187) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - **Art. 113-7-1 (compétence universelle des juridictions françaises)** : son amendement n° 7 : application de la loi pénale française aux actes de torture, tels que définis par la convention de New-York de 1984, lorsque l'auteur de ces actes est trouvé en France ; adopté - **Art. 113-7-2** (p. 188) : son amendement de coordination n° 8 ; adopté - **Après l'art. 113-7-2** : ses amendements de coordination n° 9 et n° 10 ; adoptés - (p. 189) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Art. 113-9 (autorité chargée de la poursuite des infractions commises hors du territoire de la République)** : son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté - **Art. 113-10 (exceptions aux règles applicables aux infractions commises hors du territoire de la République)** : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - **Art. 121-2 (responsabilité pénale des personnes morales)** (p. 191) : son amendement n° 14 : partis et groupements politiques, syndicats professionnels et institutions représentatives du personnel exclus de la responsabilité pénale ; adopté - **Responsabilité pénale des associations à but non lucratif** - S'oppose à l'amendement n° 64 de M. Charles Lederman (suppression de la responsabilité pénale des partis et groupements politiques, syndicats professionnels, associations à but non lucratif et institutions représentatives du personnel) - **Art. 121-4 (définition de la notion d'auteur de l'infraction)** (p. 193) : son amendement n° 15 : suppression de l'adjonction, introduite par l'Assemblée nationale, tendant à créer un nouveau type d'infraction, entre l'infraction du fait d'autrui et l'infraction d'imprudence ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 66 de M. Charles Lederman (auteur de l'infraction en matière d'accident du travail ; règles et modalités des délégations de pouvoir opérées par un chef d'entreprise) - **Art. 122-1 (irresponsabilité pénale de la personne atteinte d'un trouble psychique ou neuropsychique)** (p. 194) : son amendement n° 16 : commission tripartite compétente pour statuer sur la sortie d'un établissement psychiatrique de l'aliéné déclaré pénalement responsable ; adopté - **Art. 122-4 (définition de la légitime défense)** : son amendement n° 17 : possibilité de faire valoir la légitime défense d'un bien ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 58 du Gouvernement (légitime défense des biens) - **Art. 122-5 (légitime défense d'une personne ou d'un bien menacés)** (p. 197) : son amendement n° 18 : rétablissement de la légitime défense d'une personne ou d'un bien ; adopté après modification par le sous-amendement n° 59 du Gouvernement - S'oppose aux amendements de M. Charles Leder-

man, n° 67 de suppression et n° 68 (suppression de toute référence à la notion de légitime défense d'une personne ou d'un bien) - Art. 122-6 (*responsabilité pénale des mineurs*): son amendement n° 19: dispositions spécifiques prises à l'égard des mineurs; adopté - Art. 131-1 (*échelle des peines criminelles applicables aux personnes physiques*) (p. 199): s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 69 (suppression de la réclusion ou de la détention criminelle de trente ans) et n° 70 (abaissement à cinq ans du plafond des peines criminelles de la quatrième catégorie) - (p. 200): s'oppose à l'amendement n° 71 de M. Charles Lederman (durée de la peine de la réclusion ou de la détention criminelle à temps comprise entre cinq et vingt ans) - Art. 131-3 (*énumération des peines correctionnelles*): son amendement n° 20: peine du jour-amende applicable comme peine principale correctionnelle; adopté - Art. 131-4 (*échelle des peines d'emprisonnement*) (p. 201): son amendement n° 21: relèvement à dix ans du plafond de la peine correctionnelle; adopté - (p. 202): s'oppose à l'amendement n° 72 de M. Charles Lederman (abaissement à cinq ans du plafond de la peine correctionnelle) - Après l'art. 131-4: s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension aux inculpés qui comparaissent devant les tribunaux correctionnels des garanties dont bénéficient ceux qui sont jugés pour un crime par une cour d'assises).

Suite de la discussion - (11 avril 1990) - Rapporteur - Art. unique (suite) - Art. 131-4-1 du code pénal (*définition de la peine correctionnelle de jours-amende*) (p. 215): son amendement de coordination n° 22; adopté - Art. 131-5 (*peines privatives ou restrictives de droits pouvant remplacer l'emprisonnement*) (p. 216): s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Charles Lederman (réduction à deux ans de la durée maximale d'interdiction d'émettre des chèques) - Art. 131-8 (*fonction de substitut à la peine d'emprisonnement de la peine de jours-amende*): son amendement de coordination n° 23; adopté - Art. 131-9 (*non-cumul de peines en matière correctionnelle*) (p. 217): son amendement n° 24: possibilité de cumul de la peine de jours-amende avec une peine d'emprisonnement; adopté - Art. 131-11 (*faculté pour le juge de ne prononcer que l'une ou plusieurs des peines complémentaires encourues*): sur les amendements de M. Charles Lederman, s'oppose au n° 74 (possibilité pour une juridiction de prononcer des peines complémentaires en cas de crime ou de délit) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 75 (peine complémentaire pouvant être prononcée à titre de peine principale) - Art. 131-13 (*montant des amendes contraventionnelles*) (p. 218): son amendement de coordination n° 25; adopté - Art. 131-14 (*peines privatives ou restrictives de droits pour toutes les contraventions de la cinquième classe*): son amendement de coordination n° 101; adopté - Art. 131-15 (*règles relatives au cumul des peines en matière contraventionnelle*) (p. 219): son amendement n° 26: possibilité pour le juge de prononcer cumulativement plusieurs peines privatives ou restrictives de droits; adopté - Art. 131-16 (*peines complémentaires en matière contraventionnelle*): son amendement n° 27: rétablissement parmi les peines complémentaires de l'annulation du permis de conduire avec interdiction de solliciter la délivrance d'un nouveau permis pendant trois ans ou plus lorsque la contravention est relative à la conduite d'un véhicule à moteur; adopté - (p. 220): s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (rétablissement parmi les peines complémentaires de l'affichage de la décision prononcée, pendant un mois au plus) - Art. 131-17 (*peine complémentaire applicable pour les contraventions de la cinquième classe*) (p. 221): son amendement de coordination n° 28; adopté - Art. 131-19-1 (*interdiction d'utiliser des cartes de paiement*): s'oppose à l'amendement n° 76 de M. Charles Lederman (durée de l'interdiction ramenée de cinq à deux ans) - Art. 131-20 (*peine de la confiscation*): s'oppose à l'amendement n° 77 de M. Charles Lederman (suppression de la notion de contrainte par corps) - Après l'art. 131-20 (p. 222): s'oppose à l'amendement n° 78 de M. Charles Lederman (restriction du champ d'application de la contrainte par corps) - Art. 131-26 (*interdiction d'exercer une fonction publique ou une activité professionnelle ou sociale*): s'oppose à l'amendement n° 79 de M. Charles Lederman

(interdiction ne pouvant excéder cinq ans lorsqu'elle est encourue à titre de peine complémentaire pour un crime ou un délit) - Art. 131-29 (*interdiction de séjour*) (p. 223): s'oppose aux amendements de suppression n° 80 de M. Charles Lederman et n° 98 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - Section 2 (*Des peines applicables aux personnes morales*) (p. 224): s'oppose à l'amendement n° 81 de M. Charles Lederman (« Des peines applicables aux personnes morales à objet commercial, industriel ou financier ») - Art. 131-36 (*taux maximum de l'amende criminelle ou contraventionnelle*): son amendement n° 29: réduction du plafond de cette amende; adopté - Art. 131-37 (*peines particulières susceptibles d'être prononcées à l'encontre des personnes morales*) (p. 226): ses amendements, n° 30: dissolution des personnes morales limitée au seul cas où celles-ci ont été créées pour commettre les faits incriminés; n° 31: peines d'interdiction provisoire ou définitive d'activité ou de placement sous surveillance judiciaire limitées à certains cas de récidive; n° 32, de coordination; et n° 33: peines d'interdiction d'activité ou de placement sous surveillance judiciaire non applicables aux personnes morales de droit public dont la responsabilité pénale est susceptible d'être engagée; adoptés - (p. 227): s'oppose à l'amendement n° 83 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction provisoire ou définitive d'exercer une ou plusieurs activités sociales) - Art. 131-38 (*peines contraventionnelles*) (p. 228): son amendement de coordination n° 34; adopté - Art. 131-39 (*taux maximum de l'amende-contraventionnelle*): son amendement de coordination n° 35; adopté - Art. 131-41 (*peines complémentaires en matière contraventionnelle*) (p. 229): ses amendements de coordination n° 36 et n° 37; adoptés - Art. 131-46 (*modalités d'application des peines encourues par les personnes morales*): son amendement n° 38: détermination par le code de procédure pénale des conditions dans lesquelles les représentants du personnel seront appelés à l'instance; adopté - Art. 132-5 (*problèmes particuliers des peines privatives de liberté, du travail d'intérêt général et du jour-amende; récidive et incidence du sursis*) (p. 230): son amendement de coordination n° 39; adopté - Art. 132-8 (*récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de sept ans d'emprisonnement pour crime*) (p. 231): son amendement n° 40: relèvement du plafond de la peine d'emprisonnement; adopté - Art. 132-9 (*récidive de peine criminelle ou de peine correctionnelle de dix ans d'emprisonnement à délit puni de dix ans ou d'un emprisonnement compris entre un et dix ans*): ses amendements de coordination n° 41 et n° 42; adoptés - Art. 132-11 (*récidive contraventionnelle*): son amendement de coordination n° 43; adopté - Art. 132-12 (*récidive de peine criminelle ou correctionnelle à crime*): son amendement n° 44: réduction du taux maximum de l'amende; adopté - Art. 132-13 (*récidive de peine criminelle ou correctionnelle à délit*) (p. 232): ses amendements de coordination n° 45 et n° 46; adoptés - Art. 132-14 (*récidive correctionnelle des personnes morales*): son amendement de coordination n° 47; adopté - Art. 132-15 (*récidive contraventionnelle des personnes morales*): ses amendements de coordination n° 102 et n° 48; adoptés - Art. 132-18 (*motivation spéciale des peines d'emprisonnement*) (p. 233): son amendement n° 49: suppression de l'obligation pour la juridiction correctionnelle de motiver les courtes peines d'emprisonnement; adopté - S'oppose à l'amendement n° 60 du Gouvernement (obligation pour la juridiction correctionnelle de motiver les peines d'emprisonnement égales ou inférieures à quatre mois) - Art. 132-20 (*relèvement des interdictions, déchéances et incapacités*) (p. 234): son amendement n° 50: suppression des dispositions adoptées par l'Assemblée nationale prévoyant que les peines complémentaires ne sont applicables que si elles sont prononcées expressément par la juridiction compétente; adopté - Art. 132-21-1 (*période de sûreté*) (p. 236): son amendement n° 51: période de sûreté obligatoire; durée de cette période; adopté - S'oppose au caractère facultatif de la période de sûreté adopté par l'Assemblée nationale - Art. 132-22 (*personnalisation des peines*) (p. 238): s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 84 (énumération des divers éléments susceptibles d'être pris en compte) et n° 85 (prise en compte par la juridiction de la nécessaire réinsertion sociale du prévenu) - Art. 132-28 (*conditions d'octroi du sursis simple en*

matières criminelle et correctionnelle) (p. 239) : s'oppose aux amendements n° 86 et n° 87 de M. Charles Lederman tendant à maintenir les conditions actuelles d'octroi du sursis simple - Art. 132-29 (*peines susceptibles d'être assorties du sursis simple en matière correctionnelle en ce qui concerne les personnes physiques*) : son amendement n° 52 : peine de jours-amende incluse dans lesdites peines ; adopté - Art. 132-32 (*peines contraventionnelles susceptibles d'être assorties du sursis simple*) : son amendement n° 103 : peine d'annulation du permis de conduire incluse dans lesdites peines ; adopté - Art. 132-37 (*effets du sursis partiel*) : son amendement de coordination n° 104 ; adopté - Art. 132-39 (*peines susceptibles d'être assorties d'un sursis avec mise à l'épreuve*) (p. 241) : s'oppose à l'amendement n° 88 de M. Charles Lederman (suppression de la condition de durée de la peine d'emprisonnement) - Art. 132-41 (*contrôles et obligations imposés au condamné au cours du délai d'épreuve*) (p. 242) : s'oppose aux amendements de M. Charles Lederman, n° 89 (compétences de la juridiction de condamnation et du juge de l'application des peines), n° 90 (modalités d'intervention du juge de l'application des peines ; possibilité de recours du condamné devant la juridiction de condamnation) et n° 91 (possibilité pour le juge de l'application des peines d'aménager ou de supprimer les obligations particulières auxquelles a été soumis le condamné) - Art. 132-60 (*principe de l'ajournement avec mise à l'épreuve*) (p. 244) : son amendement n° 53 : durée de la mise à l'épreuve ; adopté - Art. 132-62 (*décision de la juridiction à l'audience de renvoi*) (p. 245) : son amendement n° 54 : délai à l'issue duquel la décision sur la peine devra intervenir après la première décision d'ajournement ; adopté - Art. 132-65 (*régime de l'ajournement avec injonction*) : s'oppose à l'amendement n° 93 de M. Charles Lederman (suppression de l'interdiction faite au juge de prononcer plus d'un ajournement) - Art. 132-69 (*définition de la bande organisée*) (p. 246) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 94 de M. Charles Lederman - Art. 133-9 (*effets de l'amnistie*) : s'oppose à l'amendement n° 95 de M. Charles Lederman (incapacités et déchéances subséquentes effacées par l'amnistie) - Après l'art. 133-9 (p. 247) : s'oppose à l'amendement n° 96 de M. Charles Lederman (réintégration de droit des salariés licenciés ou révoqués pour des faits et délits commis à l'occasion ou en relation avec des conflits du travail, des activités syndicales ou revendicatives) - Dispositions de droit civil ne pouvant être intégrées dans les dispositions générales du code pénal - Art. 133-13 (*conditions de la réhabilitation des personnes physiques*) (p. 248) : son amendement de coordination n° 55 ; adopté.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution** [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - Art. 16 (*concours de l'Etat à l'exécution des titres exécutoires*) (p. 826) : se déclare favorable à l'amendement n° 8 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (droit à réparation en cas de refus de l'Etat de prêter son concours) - Art. 20 (*pénétration dans le domicile du débiteur*) (p. 833) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 77 de M. Louis Virapoullé et n° 135 de M. Etienne Dailly (possibilité, pour l'huissier de justice, de pénétrer dans un lieu servant à l'habitation à l'expiration d'un délai de huit jours à compter d'un commandement de payer resté sans effet) - Problèmes de l'identité de l'occupant et des droits des tiers - Après l'art. 31 (p. 843) : sur l'amendement n° 20 de la commission (subordination des coupures de gaz, d'eau et d'électricité consécutives à un défaut de paiement à l'obtention par le créancier d'un titre exécutoire demeuré sans effet), se déclare opposé au sous-amendement n° 55 de M. Paul Graziani (extension aux coupures de téléphone) - Art. 36 (*versement d'une part des astreintes au fonds national d'action sociale*) (p. 845) : se déclare opposé aux amendements identiques n° 88 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 108 de M. Charles Lederman (imputation de l'astreinte sur le montant définitif des dommages et intérêts) - (p. 847) : se déclare favorable aux amendements identiques n° 21 de la commission et n° 109 de M. Charles Lederman (suppression de la possibilité de versement d'une part de l'astreinte au fonds national d'action sociale) et opposé à l'amendement n° 89 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (caractère d'amende civile de la part de l'astreinte non versée aux créanciers) - Art. 42

(*effets de la saisie-attribution*) (p. 853) : se déclare opposé à l'amendement n° 90 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (1° publication des actes de saisie au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, BODACC ; 2° institution d'une procédure collective d'attribution en cas de pluralité des créanciers, à l'expiration d'un délai de huit jours francs à compter de l'acte de saisie).

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Art. 50 (*modalités de la vente des biens saisis aux enchères publiques*) (p. 874) : se déclare opposé à l'amendement n° 117 de M. Charles Lederman (mise à prix ne pouvant être inférieure à la valeur marchande du bien) - Disposition de nature réglementaire - Avant l'art. 77 (p. 887) : se déclare favorable à l'amendement n° 45 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (institution auprès des huissiers de justice de clerks habilités à procéder aux constats à la requête des particuliers) - Après l'art. 78 (p. 889) : se déclare favorable à l'amendement n° 94 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité de mise en demeure par une simple lettre missive dans le cadre de l'article 1139 du code civil) - Art. 86 (*dispositions d'abrogation*) (p. 892) : demande le maintien du droit local de la saisie-attribution en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

- **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 193, 89-90) portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les autres départements [n° 331 (89-90)] - (8 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1427, 1428) : processus d'harmonisation depuis 1919 - Commission d'harmonisation créée le 22 août 1985 - Décision du Conseil constitutionnel en date du 25 février 1982 relative au statut de la Corse : reconnaissance du droit local - Procédures juridiques - Diversité des domaines concernés - Propose l'adoption de ce texte - Après l'art. 2 (p. 1429) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (adjudication des lots de chasse dans les forêts domaniales ; introduction d'un droit de priorité au preneur en place, par analogie avec les régimes d'Alsace et de Moselle).

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception** [n° 267 (89-90)] - (12 juin 1990) - Discussion générale (p. 1515) : rappelle les garanties existantes résultant du fonctionnement démocratique du Parlement et des institutions de la République : tribunaux, Conseil constitutionnel, Cour européenne de Strasbourg - Insuffisance de ce texte - Définition des droits fondamentaux - Préambule de la Constitution de 1946 et Déclaration des droits de l'homme de 1789 - Problème des conséquences de la déclaration d'inconstitutionnalité d'une disposition législative - Propose la saisine automatique du Parlement en cas de déclaration d'inconstitutionnalité - Rappelle que depuis la réforme de 1974, le Conseil constitutionnel est le garant des droits de la minorité parlementaire - Dénonce les difficultés que soulève la double mission du Conseil constitutionnel, de conseiller et de tribunal constitutionnel - Constate que cette double mission n'existe dans aucun autre pays - Différenciation des rôles dans le temps proposé par la commission et application du nouveau droit de saisine aux seuls textes entrés en vigueur avant le 1^{er} novembre 1974 - Rappelle la proposition de la commission de donner le caractère de lois organiques à celles qui sont relatives aux libertés publiques, ainsi le contrôle du Conseil constitutionnel sera automatique avant leur promulgation - Souhaite que les projets de lois organiques touchant les libertés individuelles ou les droits fondamentaux soient votés en termes identiques par les deux assemblées pour être considérés comme définitivement adoptés.

Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Avant l'art. 1^{er} (*caractère obligatoire des lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques*) (p. 1583) : se déclare favorable à l'amendement n° 9 de M. Jacques Larché, rapporteur (attribution du caractère organique aux lois concernant les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques).

- **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution de M. Claude Estier (n° 307, 89-90), déposé avec les membres du groupe socialiste, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord [n° 408 (89-90)] - (26 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2138, 2139) : plainte portée par M. Philippe Emery, élu du groupe du Front national au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais - Article 26 de la Constitution - Jurisprudence du Sénat : en l'absence de trouble à l'ordre public, extension de la suspension des poursuites à toute la durée du mandat de sénateur.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié** [n° 303 (89-90)] - (2 octobre 1990) Art. 2 (*dispositions relatives à l'entretien préalable*) - Art. L. 122-14 du code du travail (*modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement*) (p. 2419) : se déclare favorable à l'amendement n° 3 de la commission (mention sur la liste de l'entreprise, éventuellement de l'organisation syndicale, dont est issu le salarié et impossibilité pour les conseillers prud'hommes et les défenseurs prud'hommes d'exercer les fonctions d'assistant).

- **Proposition de loi relative aux zones non aedificandi de la ville de Strasbourg** [n° 370 (89-90)] - (30 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3075, 3076) : proposition d'abrogation des lois du 21 juillet 1922 et du 16 juillet 1927 relatives aux anciennes zones militaires de la ville de Strasbourg - Acquisition de la plupart des terrains par la ville de Strasbourg - Propose l'adoption de cette proposition de loi - Art. unique (*abrogation de la loi du 21 juillet 1922 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la ville de Strasbourg ainsi que d'une disposition de la loi du 16 juillet 1927 portant déclassement des organisations défensives de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl*) : ses amendements n° 1 : maintien de l'article 9 de la loi du 21 juillet 1922 ; n° 2 : établissement par la communauté urbaine de Strasbourg d'un état annuel de l'occupation des sols des anciennes zones *non aedificandi* ; adoptés ; et n° 3 : délai d'entrée en vigueur ; retiré.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3183) : se déclare favorable à l'ensemble des deux projets de loi ainsi qu'à la quasi-totalité des amendements de la commission - Complexité de ces textes - Importance de la défense des intérêts des citoyens - Accroissement de la complexité du droit - Spécialisation des professionnels - Importance de la réglementation des professions du droit au point de vue de la compétence et de l'éthique - Conséquence de la parcellisation des différentes activités du droit - Apport de la loi du 31 décembre 1971 - (p. 3184) : caractéristiques de la nouvelle profession : compétence, éthique et garanties - Indépendance de l'avocat - Loyauté - Confraternité - Garanties offertes par les Conseils de l'ordre - Danger de la multiplication des consultations gratuites - Nécessité de compléter la réglementation proposée par le Gouvernement - Caractère facultatif des modalités d'exercice de la nouvelle profession - Modalités nouvelles : sociétés de capitaux et institution du salariat - Enchevêtrement des débats de ces deux projets de loi - Danger de l'introduction de capitaux de personnes étrangères à la profession - Problème du salariat - (p. 3185) : nécessité d'une organisation nationale qui harmoniserait les règlements des barreaux - Maintien des prérogatives des conseils de l'ordre - Caractère primordial de l'intérêt du justiciable - Importance de ces projets qui ne constituent qu'une étape - Art. 1^{er} (*définition de la nouvelle profession d'avocat*) (p. 3202) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (conditions d'obtention de l'honorariat).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** [n° 460 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3183, 3185).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 2 (*formule du serment des avo-*

cats) (p. 3216) : sur l'amendement n° 19 de la commission (ajout des mots « comme avocat » et suppression du terme de « probité »), se déclare favorable au sous-amendement n° 226 de M. Charles Lederman (réintroduction du terme de « probité ») - Après l'art. 2 (p. 3218, 3219) : sur l'amendement n° 21 de la commission (possibilité pour les avocats de remplir les fonctions de membre du conseil de surveillance d'une société commerciale ou d'administrateur de société), à propos des sous-amendements de M. Michel Darras, se déclare favorable au n° 180 et opposé au n° 179 - Art. 3 (*modes d'exercice de la nouvelle profession*) (p. 3224) : se déclare opposé à l'amendement n° 143 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'avocat d'exercer sa profession, soit à titre individuel, soit au sein d'une association ou d'une société civile professionnelle, en qualité de collaborateur non salarié) - (p. 3227) : se déclare opposé à l'amendement de coordination n° 146 de M. Charles Lederman - (p. 3236) : sur l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat), intervient à propos du sous-amendement n° 184 de M. Michel Darras - (p. 3238) : intervient à propos de l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat) - (p. 3244) : intervient à propos de l'amendement n° 27 de la commission (instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail) - Art. 5 (*conditions d'accès à la profession d'avocat*) (p. 3250) : se déclare opposé à l'amendement n° 186 de M. Michel Darras (cas des avocats ayant la qualité de réfugié ou d'apatride) - Après l'art. 6 (p. 3258) : intervient à propos de l'amendement n° 151 de M. Charles Lederman (conditions d'accès à cette formation professionnelle) - Après l'art. 7 (p. 3262) : se déclare opposé à l'amendement n° 112 du Gouvernement (création d'un Centre national de la formation professionnelle) - Art. 8 (*centres régionaux de formation professionnelle*) (p. 3265) : intervient à propos de l'amendement n° 39 de la commission (possibilité de déférer les décisions du centre régional de formation professionnelle à la cour d'appel) - Art. 10 (*par priorité*) (*conseils régionaux des barreaux et conseil supérieur des barreaux*) (p. 3274) : se déclare opposé aux amendements de suppression n° 153 de M. Charles Lederman et n° 195 de M. Michel Darras.

Suite de la discussion - (13 novembre 1990) - Art. 17 (*dispositions transitoires*) (p. 3340) : se déclare favorable à l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - (p. 3343) : se déclare opposé à l'amendement n° 208 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe XI de l'article 17 relatif aux anciens conseils juridiques qui exerçaient les activités de commissaire aux comptes) - (p. 3346) : se déclare favorable à l'amendement n° 68 de la commission (possibilité pour les anciens conseils juridiques qui renonceraient à entrer dans la nouvelle profession d'avocat pour accéder à celle de notaire d'obtenir une dispense totale ou partielle de diplôme et de stage sous certaines conditions).

- **Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire** [n° 48 (90-91)] - (15 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3469) : mobilité des conseillers référendaires à la Cour de cassation : durée des services en juridiction avant une nouvelle nomination à la Cour de cassation - Maintien en activité des magistrats atteints par la limite d'âge ; regroupement à une date unique des départs à la retraite et de l'entrée en fonction des nouveaux magistrats - Faible portée de la mesure proposée au regard des problèmes d'effectifs dans la magistrature ; demande le réexamen de l'âge de la retraite - Propose l'adoption de ce projet de loi - Art. 2 (*mobilité des conseillers référendaires à la Cour de cassation*) (p. 3471) : accepte les amendements du Gouvernement n° 3, de forme, et n° 4 (cas de réduction du délai de retour à la Cour de cassation) - Son amendement n° 2 : cas des conseillers référendaires placés en service détaché ; adopté - Après l'art. 5 (p. 3472) :

accepte l'amendement n° 5 du Gouvernement (regroupement à une date unique des départs à la retraite et de l'entrée en fonction des nouveaux magistrats : régime transitoire).

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 147 (90-91)] - (18 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale : son intervention présentée par M. Louis Virapoullé (p. 5260, 5261).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - Deuxième lecture [n° 158 (90-91)] - (18 décembre 1990) - Art. 3 (p. 5273) :** se déclare opposé à l'amendement n° 63 de M. Charles Lederman (exclusion du salariat de l'avocat) - **Art. 7 bis (institution d'un centre national de la formation professionnelle) (p. 5278, 5279) :** se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 11 de la commission - **Art. 8 bis (exécution par le Conseil de l'ordre des décisions du conseil des barreaux de la Cour d'appel et du Conseil supérieur des barreaux) (p. 5281) :** se déclare favorable à l'amendement n° 23 de la commission tendant au rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - **Art. 10 (p. 5286) :** se déclare favorable à l'amendement n° 27 de la commission (rétablissement de l'organisation professionnelle du conseil supérieur des barreaux ; son intervention en matière de formation professionnelle) - **Art. 13 (affiliation à la caisse nationale des barreaux français) (p. 5287) :** se déclare favorable à l'amendement n° 87 de M. Etienne Dailly (éventualité d'une compensation entre les caisses de retraites complémentaires après consultation préalable).

Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) - Art. 59 de la loi du 31 décembre 1971 (p. 5311) : se déclare favorable à l'amendement n° 39 de la commission (possibilité pour les professionnels réglementés, au-delà de leur activité principale, de rédiger et de consulter à la condition qu'il s'agisse de l'accessoire nécessaire de la prestation fournie) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 90 de M. Jean Arthuis - **Art. 62 (p. 5312) :** se déclare opposé à l'amendement n° 55 de M. Michel Darras (possibilité pour les sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur des artistes interprètes et des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes dont le statut est prévu au titre IV de la loi du 3 juillet 1985 de donner des conseils juridiques et de rédiger des actes sous seing privé).

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture [n° 159 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Art. 2 (dénomination des sociétés d'exercice libéral) (p. 5322) :** intervient sur l'amendement n° 10 de M. Franck Sérusclat (restrictions réglementaires possibles par profession).

- **Proposition de loi portant diverses mesures d'harmonisation du droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle - Deuxième lecture [n° 185 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5352, 5353) :** commission d'harmonisation du droit privé, sous sa présidence.

RUFIN (Michel), sénateur de la Meuse (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.
- Juge suppléant de la Haute Cour de justice.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'adoption.
- Membre titulaire de la Commission supérieure de codification.
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques (19 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé (19 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Justice - Protection judiciaire de la jeunesse - [n° 90 (90-91) tome 6] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74**

(89-90) - (17 avril 1990) - **Discussion générale** (p. 314) : fait part des constatations effectuées au cours du récent séjour en Polynésie française de la délégation sénatoriale de la commission des lois - Souligne les nombreux handicaps dont souffre la Polynésie française : géographique, économique et démographique - (p. 315) : dénonce l'acuité du problème foncier - Création d'un collège consultatif d'experts fonciers - Problème de l'applicabilité des lois de la République - Absence d'application de la loi de décentralisation de 1982 - Estime qu'une plus grande stabilité politique est indispensable au territoire : accroissement des compétences du Gouvernement et de son président et renforcement de l'autonomie de l'assemblée territoriale - Favorable à l'amendement prévoyant l'extension du pouvoir d'ordonnement à l'ensemble du budget de l'assemblée territoriale - Se déclare opposé à la désignation à la représentation proportionnelle selon le système de la plus forte moyenne, des membres de la commission permanente de l'assemblée territoriale - Favorable à un accroissement du rôle et des prérogatives du comité économique et social - Problème de la création de cinq conseils d'archipel - Estime qu'il ne faudra pas en rester pour eux à un caractère consultatif - Approuve l'amendement de la commission relatif à la participation des maires délégués - (p. 316) : nécessaire renforcement de la collaboration avec les Polynésiens afin d'assurer le développement économique et social de ce territoire - Considère que c'est une chance pour la France d'être présente sur ce territoire du Pacifique - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 341) : nécessaire évolution de la loi de 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française - Réelles améliorations du projet de loi initial grâce à M. Daniel Millaud - Accroissement des compétences du Gouvernement du territoire et de son président - Renforcement de l'autonomie de l'assemblée territoriale - Compte tenu des améliorations apportées au texte par la majorité sénatoriale, se déclare favorable à l'adoption de ce projet, au nom du RPR.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution** [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - **Art. 31 (prise en charge des frais de l'exécution)** (p. 838) : retire l'amendement n° 54 de M. Paul Graziani - **Après l'art. 31** (p. 842) : sur l'amendement n° 20 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (subordination des coupures de gaz, d'eau et d'électricité consécutives à un défaut de paiement à l'obtention par le créancier d'un titre exécutoire demeuré sans effet), soutient le sous-amendement n° 55 de M. Paul Graziani (extension aux coupures de téléphone) - **Art. 40 (confidentialité des renseignements obtenus)** (p. 849) : soutient l'amendement n° 56 de M. Paul Graziani (mention du procès-verbal dressé lors de la réquisition prévue à l'article 38) - **Art. 43 (obligations du tiers saisi)** (p. 854) : soutient l'amendement n° 57 de M. Paul Graziani (sursis à la saisie en cas d'opposition de la part du tiers saisi) - **Art. 46 (obligations spécifiques de l'établissement bancaire, tiers saisi)** (p. 855) : sur l'amendement n° 30 de la commission (établissement d'une liste limitative des opérations pouvant affecter le solde du compte saisi), son sous-amendement rédactionnel n° 151 ; retiré après rectification du texte de l'amendement - (p. 857) : retire l'amendement n° 58 de M. Paul Graziani.

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - **Avant l'art. 77** (p. 888) : retire l'amendement n° 67 de M. Paul Graziani (détermination par la loi des personnes habilitées à procéder à l'exécution forcée) - **Art. 79 (avis à tiers détenteur)** (p. 890) : soutient l'amendement n° 68 de M. Paul Graziani (suppression de la notification de l'avis à tiers détenteur par la voie postale) - **Après l'art. 80** : soutient les amendements de M. Paul Graziani, n° 69 (nouvelle rédaction de l'article 600 du code de procédure civile) et n° 70 (rétablissement de l'article 608 du code de procédure civile) - **Art. 86 (dispositions d'abrogation)** (p. 893) : retire l'amendement n° 71 de M. Paul Graziani - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 894) : vote par le groupe du RPR de ce texte marquant un progrès sur la législation existante.

- **Proposition de loi modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles** [n° 293 (89-90)] - (7 juin 1990) - **Art. 3 (entrée en vigueur de la loi)** (p. 1419) :

son amendement n° 4, soutenu par M. Gérard Larcher : distinction entre la métropole et les DOM ; retiré.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3181) : travaux de la mission Saint-Pierre - Nécessité d'une réglementation de l'exercice du droit - Sauvegarde du droit écrit - Rejet par l'Assemblée nationale du projet portant réforme des professions judiciaires et juridiques - Nécessité de dégager un consensus majoritaire - Qualité des travaux de la commission - Réserves à l'égard de la fusion des professions d'avocat et de conseil juridique - Intérêt pour les professionnels d'une certaine autodétermination de leur activité - Proximité entre les professions de conseil juridique et de notaire - (p. 3182) : développement du salariat - Son amendement permettant aux notaires d'exercer leur fonction comme salarié - Avantages d'une représentation nationale de la nouvelle profession - Pour l'exercice des professions libérales, nécessité de prendre en compte les spécificités de chacune des activités concernées - Sociétés de capitaux - Renvoi trop excessif au pouvoir réglementaire dans ce domaine - Avantages d'une société de partenaires - Indépendance et liberté des professionnels - (p. 3183) : concomitance de l'entrée en vigueur des deux projets de loi - Réforme de l'aide judiciaire légale - Rôle des femmes dans la magistrature et la profession d'avocat.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** [n° 460 (89-90)] - (7 novembre 1990) - **Discussion générale** (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3181, 3183).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - **Suite de la discussion** - (8 novembre 1990) - **Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession)** (p. 3221) : son amendement n° 121 : possibilité pour l'avocat d'exercer dans une société en participation ; retiré - (p. 3225) : se déclare opposé à l'amendement n° 143 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'avocat d'exercer sa profession, soit à titre individuel, soit au sein d'une association ou d'une société civile professionnelle, en qualité de collaborateur non salarié) - **Après l'art. 4** (p. 3248) : soutient l'amendement n° 10 de M. Jacques Chaumont (honoraires des avocats) - **Art. 5 (conditions d'accès à la profession d'avocat)** (p. 3252) : sur l'amendement n° 30 de la commission (conditions d'accès à la nouvelle profession d'un avocat n'appartenant pas à la Communauté et non titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat), son sous-amendement n° 122 ; adopté.

Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - **Art. 16 (accès des membres des anciennes professions d'avocats et de conseils juridiques aux autres professions judiciaires et juridiques)** (p. 3312) : son amendement n° 168 : conditions d'accès aux autres professions judiciaires et juridiques dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi ; retiré - **Art. 17 (dispositions transitoires)** (p. 3316) : soutient l'amendement de précision n° 123 de M. Lucien Lanier.

Suite de la discussion - (13 novembre 1990) - **Art. 17 (suite)** (p. 3337) : son amendement n° 169 : cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale ; adopté - (p. 3346) : se déclare favorable à l'amendement n° 68 de la commission (possibilité pour les anciens conseils juridiques qui renonceraient à entrer dans la nouvelle profession d'avocat pour accéder à celle de notaire d'obtenir une dispense totale ou partielle de diplôme et de stage sous certaines conditions).

Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - **Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit)** (p. 3522) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 170 ; adopté - (p. 3525) : sur ce même amendement, son sous-amendement n° 125 ; adopté - **Après l'art. 35** (p. 3540) : son amendement n° 127 : exercice de la profession de notaire en qualité de salarié ; adopté - Son amendement n° 126 : création d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre II bis : Dispositions

relatives au notariat » ; adopté - Avant l'art. 36 (p. 3542, 3543) : soutient les amendements, de M. Lucien Lanier, n° 128 (serment des auxiliaires de justice que doivent prêter les administrateurs judiciaires) et n° 129 (composition des commissions prévues par la loi du 25 janvier 1985) - Après l'art. 36 : son amendement n° 130 : possibilité pour les administrateurs judiciaires de constituer des sociétés en participation ; retiré - (p. 3544) : soutient l'amendement n° 131 de M. Lucien Lanier (problème de la succession des administrateurs judiciaires démissionnaires et possibilité pour ces derniers de poursuivre l'examen des dossiers en cours jusqu'à leur terme) - Art. 41 (*Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires liquidateurs*) (p. 3548) : soutient l'amendement n° 135 de M. Lucien Lanier (organisation de la formation professionnelle) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3555) : qualité des travaux de la commission - (p. 3556) : étape décisive pour la France au sein de la Communauté économique européenne que constitue l'instauration de cette nouvelle profession - Intérêt de l'usager du droit - Au nom du groupe du RPR, votera le texte ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]** - Suite de la discussion - (19 novembre 1990) - Art. 4 (*détention du capital par les professionnels*) (p. 3583) : son amendement n° 41 : élargissement des possibilités de détention des capitaux d'une société d'exercice libéral ; rejeté - Après l'art. 18 (p. 3592) : s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (affiliation des associés et des dirigeants des sociétés d'exercice libéral au régime d'assurance vieillesse des professions libérales) - Soutient l'amendement n° 21 de M. Arthur Moulin (non affiliation des membres des professions libérales au régime général de la sécurité sociale) - Après l'art. 19 (p. 3594) : son amendement n° 22 : insertion d'une division supplémentaire ainsi intitulée : « Titre I^{er} bis : exercice sous forme de société en participation des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé » ; adopté - Sur l'amendement n° 48 du Gouvernement (conditions de constitution d'une société en participation), son sous-amendement n° 49 ; adopté par division - (p. 3595) : son amendement n° 25 : conditions relatives aux sociétés en participation ; adopté - Art. 29 (*dates d'entrée en vigueur*) (p. 3597) : sur l'amendement n° 20 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), son sous-amendement n° 31 ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3600) : manque de diversité des formes actuelles d'exercice pour les professions libérales - Indépendance et ouverture nécessaires à ces sociétés - Importance des « garde fous » apportés à ce texte - Bien fondé des sociétés en participation - Avis favorable du groupe du RPR.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Justice - (5 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (protection judiciaire de la jeunesse) (p. 4575) : faiblesse de la part de la protection judiciaire de la jeunesse dans le budget de la justice - Insertion des mineurs en danger - Nécessaire renforcement des services de protection judiciaire de la jeunesse - Grandes zones urbaines - (p. 4576) : populations prises en charge - Activité du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse et du secteur privé associatif habilité - Personnels éducatifs - Moyens de fonctionnement et équipement des services de la protection judiciaire de la jeunesse - (p. 4577) : avis défavorable de la commission sur ce projet de budget - Réserves sur les principes de la politique menée - Constat d'impuissance - Insertion de la jeunesse délinquante - Grandes banlieues urbaines.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** - *Deuxième lecture* [n° 158 (90-91)] - (18 décembre 1990) - Art. 8 (*centres régionaux de formation professionnelle*) (p. 5279) : soutient l'amendement n° 84 de M. Yvon Bourges (institution des centres régionaux de formation des avocats au siège des cours d'appel).

Suite de la discussion - (19 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5320) : constate l'accord de l'Assem-

blée nationale sur nombre de dispositions essentielles adoptées par le Sénat : nouveaux modes d'exercice de la profession d'avocat, existence d'un organisme représentatif national d'affiliation des avocats, introduction du salariat dans le notariat - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable au texte de ce projet ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** - *Deuxième lecture* [n° 159 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5333) : initiative du groupe du RPR concernant l'exercice des professions libérales réglementées en société en participation - Au nom du groupe du RPR, votera ce projet de loi ainsi amendé.

S

SARRE (Georges), secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Puis **secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, des transports et de la mer, chargé des transports routiers et fluviaux** (JO Lois et décrets du 22 février 1989).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Daniel Hoeffel : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (TGV Est)** (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1945).

de M. Hubert Haenel : **Société nationale des chemins de fer français (SNCF) (TGV Est européen)** (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1945).

de M. Jacques Moutet : **Transports ferroviaires (Liaisons ferroviaires et routières avec l'Espagne)** (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1955).

de M. Jacques Bimbenet : **Sécurité routière (Sécurité routière et alcoolémie)** (JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3458).

de M. Jean-Pierre Tizon : **Transports ferroviaires (Liaisons ferroviaires Caen-Rennes)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5041).

de M. Jean-Paul Bataille : **Aménagement du territoire (Moyens de communication Nord-Pas-de-Calais)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5048).

de M. Jacques Rocca Serra : **Transports aériens (Suppression par Air-France des liaisons au départ des villes de province)** (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5048).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 268 de M. Philippe François : **Villes nouvelles (Création éventuelle d'une sixième ville nouvelle)** (JO Débats du 15 décembre 1990) (p. 5107).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière [n° 2 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2966) : importance du nombre d'accidents automobiles : amélioration globale ; augmentation du nombre de tués - Vitesse : limitation en agglomération à 50 kilomètres à l'heure ; possibilité de modulation par les maires - Rejet de la proposition de brider les moteurs : nécessité d'une décision au niveau mondial ; risque de concurrence pour les constructeurs automobiles français - Suppression des « points noirs » ; Antilles, Réunion - Pratique des contrôles préventifs à deux, dont au moins un officier de police judiciaire - Campagne : « Découvrons ensemble le chemin de l'école » - (p. 2967) : augmentation constante du trafic routier - Campagne sur La Cinq en faveur des piétons et des conducteurs de deux roues - Port obligatoire de la ceinture de sécurité à l'arrière - Contrôle préventif d'alcoolémie : définition jurisprudentielle de la présomption de conduite ; prise de décision d'immobilisation par les officiers de police judiciaire, gradés et gendarmes - Matériel de contrôle d'alcoolémie - Certificat de non-opposition lors du transfert de la carte grise : délivrance informatisée et jumelée avec celle du certificat de non-gage - Analyses de la Direction de la sécurité routière et de la circulation.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4454) : transports routiers

de marchandises ; taxe professionnelle ; harmonisation fiscale européenne - (p. 4455) : sécurité routière - Amélioration des infrastructures et résorption des « points noirs » - Schéma directeur de signalisation en région parisienne - Eclairage des autoroutes - Formation : rôle de l'école ; conduite accompagnée - Campagnes de sécurité routière - Contrôles de police et de gendarmerie ; expériences développées dans la région Picardie - Plans départementaux d'action de sécurité routière - Programmes locaux de sécurité routière - Limitation de vitesse à 50 kilomètres à l'heure en ville - Voies navigables ; échelle européenne des projets - (p. 4456) : crédits d'origine communautaire - Transformation de l'Office national de la navigation en établissement public industriel et commercial - Liaison Rhin-Rhône - Examen des crédits - Etat B (p. 4462) : port autonome de Marseille : taxe de transit du trafic fluvio-maritime - Art. 89 (création d'un établissement public, industriel et commercial, EPIC, chargé des missions nationales de gestion et d'exploitation des voies navigables ; ressources de l'EPIC) (p. 4465) : fiscalité du transport fluvial - (p. 4466) : demande le retrait des amendements n° II-98 et n° II-99 de M. Marcel Lucotte relatifs au maintien des missions et des ressources de la Compagnie nationale du Rhône, CNR - S'oppose à l'amendement n° II-105 de la commission saisie pour avis (taxe sur les ouvrages de prise ou de rejet d'eau : extension du bénéfice aux régions pour la gestion et l'entretien des voies navigables qui leur ont été transférées) - (p. 4467) : s'oppose à l'amendement n° II-100 de M. Marcel Lucotte (taux de base de la taxe sur les ouvrages de prise ou de rejet d'eau) - S'oppose à l'amendement n° II-107 de M. Philippe de Bourgoing (recouvrement de la taxe par les agences financières de bassin) - (p. 4468) : demande le retrait de l'amendement n° II-103 de M. Jacques Oudin (régime fiscal particulier pour les ouvrages de prise d'eau ou de rejet d'eau implantés à l'intérieur des limites d'un parc naturel régional ou national) - S'oppose à l'amendement de coordination n° II-106 de la commission saisie pour avis.

SAUNIER (Claude), sénateur des Côtes-d'Armor (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - Discussion générale (p. 1002) : importance de ce projet pour l'avenir de la jeunesse - Modification d'un système quasiment centenaire - Loi d'orientation de juillet 1989 et rénovation complète du système éducatif - Poursuite de la concertation avec l'ensemble des partenaires en ce qui concerne l'enseignement supérieur dans le cadre des assises pour l'université de l'an 2000 - Nécessité de donner aux enseignants de tous niveaux la formation poussée et moderne dont ils ont un urgent besoin, sans oublier la formation pédagogique - (p. 1003) : favorable à cette idée nouvelle qui consiste à rassembler en un même lieu les enseignants de tous niveaux - Rappelle que les écoles normales étaient porteuses de valeurs civiques - Souhaite que les instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, en soient les héritiers - Favorable à la réintroduction de l'article 18 qui confie la maîtrise d'ouvrage de construction d'établissements d'enseignement supérieur aux collectivités territoriales à condition que cette réintroduction ne soit pas le prétexte pour l'Etat de se décharger sur les collectivités

locales de responsabilités qui sont et doivent demeurer les siennes - Nécessité d'affirmer le caractère national des diplômes et de préciser les intentions de l'Etat à propos du financement des universités, notamment des délocalisations universitaires - Estime que le financement de l'enseignement privé ne fait pas l'objet du débat et regrette que le rapporteur l'y ait ajouté - Rappelle que le groupe socialiste met un certain nombre de conditions techniques au vote de ce projet, exprimées par le dépôt d'un amendement - Sous réserve de l'adoption de cet amendement, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - Avant l'art. 19 (*subventions versées aux établissements d'enseignement pour leurs dépenses d'équipement*) (p. 1028) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 2 du Gouvernement (autorisation pour le comité d'organisation des jeux olympiques d'hiver de 1992, d'assurer partiellement ou totalement les missions de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics destinés à l'accueil de cette manifestation) - Après l'art. 27 (p. 1035) : souci de prendre en compte l'intérêt du service public et des enfants - Souhaite que les dispositions proposées par le Gouvernement ne s'appliquent qu'aux enseignants dont la date de mise à la retraite serait le 1^{er} novembre.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1288, 1289) : adaptation du service public des postes et télécommunications aux mutations de la société - Statut des personnels - Rôle stratégique du département des Côtes-d'Armor en matière de télécommunications - Commutation temporelle - Synthèse vocale - Minitel - Réseau numérique à intégration de services, RNIS - Création d'une banque de données destinée aux collectivités locales : SERVAl - Présence de La Poste en milieu rural - Aménagement du territoire - Elargissement des activités financières de La Poste - Propose que les bureaux de poste ruraux servent de relais à la diffusion des technologies nouvelles développées par France Télécom - (p. 1290) : avenir des personnels contractuels employés par le Centre national d'études des télécommunications, CNET, de Lannion.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4063, 4064) : résultats du tourisme français - Dynamique accentuée par la célébration du Bicentenaire de la Révolution - Marché du tourisme : place des exclus et dimension sociale - Evolution de la demande touristique : multiplication des séjours brefs ; diversification des produits proposés - Concurrence internationale - Formation ; brevet de technicien supérieur, BTS : place de la culture générale ; contrôle nécessaire de la prolifération d'écoles ou d'instituts ; propose la mise en place d'une formation de niveau ingénieur - Tourisme et aménagement du territoire - Vote de ce projet de budget par le groupe socialiste.

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4511, 4512) : intelligence de la population française - Démocratisation de l'enseignement - Lycéens - Familles monoparentales - Système éducatif - Créations d'emplois - (p. 4513) : enseignants - Démographie - Accroissement du nombre d'étudiants dans les universités - Antennes universitaires.

SCHIELE (Pierre), sénateur du Haut-Rhin (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire du Conseil national des services publics départementaux et communaux.
- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes pour l'exercice 1989-1990.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de

fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (*JO Lois et décrets du 20 décembre 1990*).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative à la coopération intercommunale et au développement local [n° 246 (89-90)] (19 avril 1990) - **Communes**.

SCHUMANN (Maurice), sénateur du Nord (RPR).

NOMINATIONS

- Président de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire du Conseil national de la cinématographie.
- Membre ès qualités du Haut comité du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature.
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion sur le projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec M. Charles Pasqua et des membres du groupe RPR et apparentés, tendant à définir les modalités de participation des collectivités territoriales au financement des investissements des établissements d'enseignement privés sous contrat [n° 476 (89-90)] (18 septembre 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - **Enseignement privé**.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 66 (*JO Débats du 31 mai 1989*) (p. 984) - Ministère : **Industrie - Application de l'arrangement multifibre et situation de l'industrie textile** - (Retirée : avril 1990) - **Industrie textile**.

n° 99 (*JO Débats du 9 juin 1990*) (p. 1438) - Ministère : **Industrie - Situation de l'industrie textile** - (Réponse : *JO Débats du 24 octobre 1990*) (p. 2935) - **Industrie textile**.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat [n° 4 (89-90)]** - (26 avril 1990) - **Art. 1^{er} (définition générale de la fondation)** (p. 591) : problème du recours au mécanisme de l'article 39-1-7 du code général des impôts si la fondation d'entreprise a un caractère non lucratif.

- **Projet de loi relatif à la Réunion des musées nationaux [n° 239 (89-90)]** - (9 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 689, 690) : diversification satisfaisante des activités de la Réunion des musées nationaux - Souhaite l'ouverture des musées nationaux les jours fériés.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 252 (89-90)]** - (22 mai 1990) - **Art. 18 (maîtrise d'ouvrage de construction d'établissement d'enseignement supérieur)** (p. 1026) : rappelle que le Sénat représentant des collectivités territoriales estime que ces dernières ou leurs groupements doivent pouvoir bénéficier du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, FCTVA - Souhaite, après l'adoption de ce texte, que les collectivités territoriales puissent bénéficier automatiquement du FCTVA - **Sur l'ensemble** (p. 1038) : amélioration du

texte du Gouvernement - Constate que les quatre conditions nécessaires pour rendre acceptable le dispositif proposé ont été satisfaites par les votes du Sénat - Stricté limitation aux dépenses de construction du concours financier des collectivités locales à l'exclusion de toute participation aux dépenses de fonctionnement - (p. 1039) : imposition de la prise en compte au prix du marché, pour le calcul de la participation des partenaires de l'Etat, de leurs éventuels apports immobiliers - Eligibilité des dépenses des collectivités territoriales au fonds de compensation de la TVA - Délégation de maîtrise d'ouvrage ne pouvant être consentie que pour des opérations qui figurent dans la carte des formations universitaires prévue par la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur - Souhaite que le Gouvernement tienne compte des suggestions essentielles présentées par le Sénat.

- **Projet de loi portant création de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger - Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Art. 6 (p. 2105) : Association nationale des écoles françaises de l'étranger, ANEFE.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la situation au Moyen-Orient [n° 473 (89-90)]** - (27 août 1990) (p. 2376) : réduction notable de la dépendance pétrolière de la France au cours des dix dernières années grâce au développement de la production d'énergie nucléaire - Hommage à l'action du Général de Gaulle et de M. Jean-François Pinat, ancien président du groupe sénatorial de l'énergie, dans le domaine de la politique énergétique.

- **Conférence des présidents** - (11 octobre 1990) - (p. 2659) : s'associe aux protestations de M. Jean-Pierre Fourcade contre l'organisation des débats.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - (11 octobre 1990) - **Avant le Titre I^{er}** (p. 2692) : se déclare favorable à l'amendement n° 37 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (retrait du tabac et des boissons alcooliques de la liste des produits servant à établir l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE).

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - **Art. 4 bis (journée annuelle sans tabac)** (p. 2727) : demande à M. Jean Delaune de retirer son amendement de suppression n° 115, déposé à titre personnel - **Avant l'art. 7** (p. 2730) : référence étrangère relative à l'alcoolémie légale - Demande l'adoption de l'amendement n° 48 de la commission des affaires culturelles saisi pour avis (diminution de l'alcoolémie légale pour les automobilistes).

- **Questions orales avec débat jointes : industrie textile** - (23 octobre 1990) (p. 2935) : président du groupe sénatorial de défense des industries textiles et de l'habillement - Importance de l'écart déficitaire entre exportations et importations - Retard de l'entrée dans le régime commun du GATT : difficultés de négociation de la clause de réciprocité - Opportunité de la conclusion d'un accord entre la Communauté économique européenne, CEE, et les Etats-Unis - Mesures fiscales souhaitables dans le budget pour 1991 : suppression de la règle du décalage d'un mois, mesures d'amortissement accéléré - Absence de déductibilité fiscale des frais de collection - (p. 2936) : lenteur des négociations avec la Commission des Communautés sur l'accès des industries textiles au bénéfice du plan productif - Déplafonnement de la « cotisation transports », diminution nécessaire du taux - (p. 2950) : nécessité d'une période transitoire indéterminée pour le retour des industries textiles dans le GATT.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3737) : soutient l'amendement n° I-123 de la commission des affaires culturelles (déduction possible du revenu des apports faits aux entreprises innovant en création, dans la limite de 200 000 francs par foyer fiscal).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 36 (relèvement du droit de consommation sur les tabacs)** (p. 3853) : soutient l'amendement n° I-1 de la commission des affaires culturelles (relèvement de 15 % du droit de consommation

des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991) - **Art. 42 (équilibre général du budget)** (p. 3880) : évoque le problème des industries textiles et de l'habillement - Renforcement des règles du GATT et problème de la concurrence déloyale.

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) (p. 3976) : rappelle le cadeau de la ville de Paris à l'Etat d'un terrain pour édifier la Bibliothèque de France - Enseignements artistiques - Insuffisance de l'effort consenti pour les enseignements artistiques - Intervient pour répondre à l'attaque du ministre contre le maire de Paris.

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) (p. 4382) : Fonds national pour le développement du sport, FNDS - Fonds national pour le développement de la vie associative, FNDVA - Souhaite l'adoption de l'amendement présenté par M. Daniel Hoeffel et les membres de l'Union centriste - **Examen des crédits - Après l'art. 87 (par priorité)** (p. 4387) : demande l'adoption de l'amendement n° II-54 de M. Daniel Hoeffel (institution d'un prélèvement sur les sommes mises au jeu et exploitées par la société France Loto).

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) - **Après l'art. 85** (p. 4621) : note l'approbation sur le fond, par le Gouvernement, de l'amendement n° II-113 de M. Gérard Delfau (nature des ressources commerciales des radios associatives admises).

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4715, 4716) : en son nom personnel - Industrie textile - Négociation du GATT, dite de l'*Uruguay round* - Dérive technocratique de la Commission de la CEE : récentes propositions du commissaire chargé de l'agriculture outrepassant les termes de son mandat.

Equipement, logement, transports et mer - V - Mer - (8 décembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4838) : port autonome de Dunkerque.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 66 (augmentation de l'avantage fiscal résultant du crédit d'impôt recherche)** (p. 4871) : son amendement n° II-3, soutenu par M. Xavier de Villepin : élargissement du champ du crédit d'impôt recherche ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 123 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Art. 1^{er} A (interdiction de prendre en compte le prix du tabac et des boissons alcooliques pour le calcul des indices de prix à la consommation)** (p. 5066) : respect de la loi et de l'esprit du législateur.

- **Conclusions du rapport de M. Adrien Gouteyron, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de résolution de MM. Ernest Cartigny, Daniel Hoeffel, Marcel Lucotte et Charles Pasqua (n° 1, 90-91) tendant à créer une commission de contrôle chargée de recueillir tous les éléments d'information possibles sur les manifestations des lycéens intervenues sur la voie publique en octobre et novembre 1990, sur les motifs quelle qu'en soit la nature, qui ont pu contribuer à provoquer ces manifestations, puis de soumettre ses conclusions au Sénat [n° 156 (90-91)]** - (13 décembre 1990) (p. 5079) : absence de relation entre les observations de M. Robert Pagès et l'objet de la constitution de la commission de contrôle défini par le rapport.

SEILLIER (Bernard), sénateur de l'Aveyron (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Vice-président de la délégation parlementaire pour les problèmes démographiques.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et à la lutte contre l'alcoolisme (18 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 248 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 283 (89-90)] (9 mai 1990) - *Etablissements de soins et de cure*.

Proposition de loi sur la santé de la personne humaine [n° 309 (89-90)] (22 mai 1990) - *Droits de l'homme et libertés publiques*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 374 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif

aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 402 (89-90)] (20 juin 1990) - *Personnes âgées*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 448 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées [n° 449 (89-90)] (28 juin 1990) - *Etablissements de soins et de cure*.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi [n° 19 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires [n° 40 (90-91)] (17 octobre 1990) - *Sécurité sociale*.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires [n° 79 (90-91)] (14 novembre 1990) - *Sécurité sociale*.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1947) - Ministère : *Education - Enseignements religieux et éthiques - Enseignement*.

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2906) - Ministère : *Affaires étrangères - Initiatives de la France au Liban - Politique extérieure*.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement* [n° 160 (89-90)] - *Suite de la discussion* - (4 avril 1990) - Après l'art. 3 (p. 65) : se déclare opposé à l'amendement n° 61 de M. Claude Estier (en cas d'échec de la procédure contractuelle, fixation du plan départemental par le représentant de l'Etat).

- *Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap* [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - Après l'art. 4 (p. 913) ; sur l'amendement n° 4 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (constitution de partie civile des associations ayant vocation à lutter contre l'exclusion des personnes en état de grande pauvreté ou en raison de leur situation de famille), son sous-amendement n° 27 ; retiré après modification du texte de l'amendement.

- *Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées* [n° 248 (89-90)] - (18 mai 1990) - Rapporteur - *Discussion générale* (p. 975, 976) : établissements d'hébergement ni conventionnés ni habilités ; exclusion du régime de la liberté des prix institué par l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 - Régime précaire de circulaires annuelles fixant le taux unique d'augmentation des tarifs - Dépôt du texte en projet suite à l'avis défavorable du Conseil de la concurrence sur un projet de décret en Conseil d'Etat - Loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales - Objectif de protection des personnes âgées - Dispositions proposées : contrat individuel préalable d'hébergement ; liberté des prix à l'entrée puis taxation de leur évolution annuelle par arrêté du ministre - Problème des personnes âgées dépendantes - Propositions de la commission : préservation du régime de la liberté des prix associée à un mécanisme de surveillance sous le contrôle du préfet - Art. 1^{er} (*obligation d'un contrat écrit dans certains établissements hébergeant des personnes âgées*) (p. 980, 981) : ses amendements n° 1 : modalités de

représentation de la personne âgée ; et n° 2, de coordination ; adoptés - Art. 2 (*durée et contenu du contrat*) : ses amendements n° 3 de forme et n° 4 de coordination ; adoptés - Art. 3 (*modalités de fixation des prix*) (p. 982) : son amendement n° 5 : liberté des prix au moment de la signature du contrat à l'ouverture de l'établissement ou lors de la création d'une prestation nouvelle ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 12 de M. Robert Vizet (rôle du conseil d'établissement) - Son amendement n° 6 : substitution d'un mécanisme de surveillance par le préfet à l'encadrement des tarifs par arrêté ministériel ; adopté - (p. 983) : s'oppose à l'amendement n° 13 de M. Robert Vizet (référence à l'évolution des pensions) - Art. 4 (*exception au principe de fixation du pourcentage d'augmentation des prix*) (p. 984) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - (p. 985) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Robert Vizet (pouvoir du conseil d'établissement en matière d'amélioration et de modification des prestations) - Art. 5 (*dispositions transitoires*) : s'oppose à l'amendement n° 15 de M. Robert Vizet (intervention du conseil d'établissement) - Ses amendements de coordination n° 8 et n° 9 ; adoptés - Après l'art. 6 (p. 986) : son amendement n° 16 : conditions de la prise en charge au titre de l'aide sociale ; adopté - **Seconde délibération** - Art. 3 : son amendement n° 1 : libre fixation du prix des prestations lors de la signature du contrat ou de la création d'une prestation nouvelle ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe [n° 278 (89-90)]** - (11 juin 1990) - Discussion générale (p. 1450, 1451) : régulation de l'immigration, préalable indispensable à la lutte contre le racisme - (p. 1452) : avortement, génocide silencieux - Rôle de l'éducation - Loi Jules Ferry ; demande la garantie pour chaque enfant d'un enseignement religieux ou humaniste.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 61, 62 et 63 de la Constitution et instituant un contrôle de constitutionnalité des lois par voie d'exception [n° 267 (89-90)]** - Suite de la discussion - (13 juin 1990) - Discussion générale (suite) (p. 1558) : considère que ce projet ne concerne pas un problème d'actualité brûlante - Dénonce les graves difficultés matérielles que connaît l'institution judiciaire - (p. 1559) : nécessité de délimiter avec précision les frontières et les effets de la réforme envisagée et de préserver l'équilibre dynamique entre les différents pouvoirs - Estime que le contrôle ne doit pas paralyser la souveraineté populaire qui s'exerce au travers du Parlement - Constate que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen se contente de juxtaposer les deux principes dans ses articles 3 et 16 - Rappelle que seul le suffrage universel fonde la légitimité du pouvoir politique - Nécessité de s'assurer que ce projet de loi ne fera pas d'entorse dans la hiérarchie des pouvoirs - Signale que depuis le revirement de jurisprudence du Conseil d'Etat intervenu en 1989 avec l'arrêt *Nicolo*, la Cour de cassation veut soumettre les lois françaises à l'autorité d'un règlement ou même d'une simple directive européenne - Redoute que la multiplication des comités de « sages » risque d'entacher du soupçon d'incompétence le pouvoir législatif - Nécessité d'un renforcement du rôle du Parlement - (p. 1560) : favorable à l'accroissement des droits du justiciable si le Parlement se voit reconnaître la plénitude de ses prérogatives et de ses responsabilités - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce projet, sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des lois.

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées - Deuxième lecture [n° 374 (89-90)]** - (21 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1968) : reprise par l'Assemblée nationale du mode de fixation des prix qu'elle avait adopté en première lecture : liberté des prix au moment de la signature du contrat - Favorable à un système déclaratif de prix assorti d'une procédure de contrôle des abus à l'échelon départemental - (p. 1969) : rôle des directions départementales des affaires sanitaires et sociales de l'Etat, DDASS - Estime que pour fixer un taux national d'évolution des prix, il faudrait disposer d'un indice fiable - Rappelle que le Président de la République et le Premier ministre sont favorables à une politique de déconcentration des pouvoirs des administra-

tions centrales au bénéfice des préfets - Propose de maintenir le mécanisme de surveillance des prix retenu lors de la première lecture au Sénat - Art. 2 : son amendement n° 1 : exclusion du préposé de l'établissement d'accueil désigné comme gérant de tutelle, de tout acte concernant le contrat ; adopté - Art. 3, Art. 4 et Art. 5 : ses amendements n° 2, n° 3, n° 4 et n° 5 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adoptés - Art. 7 (p. 1971) : son amendement n° 6 : fixation par le règlement départemental d'aide sociale des plafonds et des modalités de prise en charge à titre individuel de certaines personnes âgées hébergées dans des établissements privés ; adopté.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant [n° 358 (89-90)]** - (27 juin 1990) - Discussion générale (p. 2156, 2157) : droit de la famille en France - Responsabilité parentale - Proposition du Haut conseil de la population et de la famille - Réserve du Gouvernement français sur les procédures judiciaires - Déclaration interprétative relative aux minorités - Déclaration interprétative sur l'article 6 affirmant le droit inhérent à la vie de tout enfant : affirmation du droit à l'interruption volontaire de grossesse, IVG - Juge la législation française actuelle sur l'avortement, reposant exclusivement sur la volonté de la femme enceinte, incompatible avec la convention des droits de l'enfant - Participation des enfants de plus de quinze ans à des conflits armés - Vote du groupe de l'UREI contre cette convention.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture [n° 416 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2228) : déplore l'absence de temps de réflexion et de délai de concertation accordés au Sénat pour l'examen de ce projet en deuxième lecture - Rappelle que le Parlement n'est pas une chambre d'enregistrement - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption du projet de loi dans la rédaction proposée par la commission des lois.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration) [n° 417 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Discussion générale (p. 2240) : se félicite que la France soit le premier pays à ratifier l'accord instituant la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD - Approuve les réserves émises par le rapporteur concernant l'octroi d'aides de la BERD en faveur de la Roumanie - Souhaite une sorte de clause de sauvegarde visant à garantir l'engagement de la Roumanie sur la voie d'un plan de démocratisation - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 429 (89-90)]** - (29 juin 1990) - En remplacement de M. Claude Huriet, rapporteur de la commission mixte paritaire - Discussion générale (p. 2288) : se félicite de la réussite de la commission mixte paritaire, CMP - Approbation des dispositions adoptées par le Sénat - Amélioration des conditions de travail des enfants mannequins - Conformité de la législation française à la convention des droits de l'enfant - Renforcement de la protection des adultes mannequins - Choix d'un délai de neuf mois pour la fixation des salaires par décret - Se déclare favorable à l'adoption des conclusions de la CMP.

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation de prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées - Nouvelle lecture [n° 448 (89-90)]** - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2298) : persistance du désaccord sur le mode de fixation des prix des prestations des établissements privés assurant l'hébergement de personnes âgées - Reprise par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture d'un dispositif inadéquat et obsolète des prix administrés - Propose de revenir au dispositif précédemment adopté par le Sénat comportant un système déclaratif des prix assorti d'une procédure de contrôle des abus au niveau départemental -

Estime que le Gouvernement pouvait par une simple circulaire annuelle faire part aux préfets du taux d'augmentation maximal à ne pas dépasser - Art. 3 (p. 2299) : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en deuxième lecture ; adopté - Art. 4 et Art. 5 : ses amendements de coordination n° 2 et n° 3 ; adoptés.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2597, 2598) : oppose la logique concurrentielle imposée à l'agriculture à sa mission vitale et écologique inquantifiable - Dérive de la politique agricole commune, PAC, conduisant à la destruction du monde rural - Demande une conférence agricole nationale : désendettement ; fiscalité agricole ; aide aux revenus et accompagnement social ; zones défavorisées ; jeunes agriculteurs - Elevage ovin - Aménagement rural et lutte contre la désertification - Avenir dans la maîtrise du secteur agroalimentaire par les agriculteurs - Fermeté nécessaire dans les négociations du GATT - Place des agriculteurs dans la société française.

- **Projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires [n° 19 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2952) : procédure d'urgence - Assiduité des administrateurs des organismes du régime général de la sécurité sociale ; procédures de déchéance - Affirmation des pouvoirs du conseil d'administration de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, ACOSS, sur le réseau des URSSAF - Rapport de 1987 de l'inspection générale des finances - Election du président de l'ACOSS, fin de sa nomination par décret - Institution d'une procédure transitoire de désignation des administrateurs - Mandat de six ans - Elections en 1983 - Prorogation des mandats jusqu'au 31 mars 1991 par la loi du 10 juillet 1989 ; sérénité du débat sur l'avenir de la sécurité sociale - Paralysie de la mission confiée à M. Jean-Jacques Dupeyroux en janvier 1989 ; désaccord des partenaires sociaux - (p. 2953) : organisation difficile d'élections - Obtention par le Premier ministre, le 21 juin 1990, de l'accord de la plupart des organisations syndicales sur ce régime transitoire - Désignation par les organisations syndicales nationales en fonction du nombre de sièges obtenus lors des élections de 1983 - Mandat de trois ans - Principe de droit commun de l'élection des administrateurs - Difficulté du Gouvernement devant les problèmes posés par l'organisation et le financement de la sécurité sociale - Ouverture du débat de fond à l'occasion de l'examen du projet de contribution sociale généralisée - Amendement de la commission soulignant le caractère transitoire du régime institué - Après l'art. 1^{er} (p. 2955) : son amendement n° 1 : suppléance des représentants désignés par les organisations syndicales au conseil d'administration ; adopté - (p. 2956) : son amendement n° 2 : intervention du suppléant du président du conseil d'administration ; adopté - Art. 2 (*extension des pouvoirs de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale sur les unions de recouvrement*) (p. 2957) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Marc Boeuf (limitation de l'extension des pouvoirs de substitution de l'ACOSS sur les unions de recouvrement aux mesures destinées à rétablir la situation financière de celles-ci) - Art. 4 (*désignation, à titre transitoire, des administrateurs des organismes du régime général de sécurité sociale et durée du mandat*) (p. 2958) : son amendement n° 3 : caractère transitoire et non répétitif des dispositions ; adopté - Représentativité contestable de la répartition des sièges sur le fondement des résultats de 1983 ; mode de gestion de la sécurité sociale - (p. 2959) : accepte les amendements n° 5 et n° 6 du Gouvernement (représentation des travailleurs indépendants qui s'étaient présentés en 1983 à titre individuel et non sur la liste d'une organisation professionnelle) et son amendement de coordination n° 7.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3188) : concurrence européenne - Réduction de la diversité des professions judiciaires et juridiques qui nuit à leur

compétitivité externe - Importance pour l'exercice des professions libérales de la création de structures de grande taille - Dimension culturelle de la réforme - Atteinte à l'indépendance de la profession d'avocat par le recours sans précaution aux capitaux extérieurs - Importance de la proposition de la commission relative à l'arbitrage du bâtonnier du Conseil de l'ordre en cas de litige entre l'avocat salarié et son employeur - Rôle du Conseil supérieur des barreaux - Protection de l'usager du droit - (p. 3189) : réglementation de l'exercice du droit - Concurrence européenne et internationale - Lien entre la mise en application de ces lois et la réforme de l'aide légale - Qualité des travaux de la commission - Préservation des petites structures essentielles dans la vie locale - Dangers que représenterait la fermeture de tribunaux - Vigilance à accorder à toute compétition sauvage sur le territoire français - Cas de la France rurale - Au nom du groupe de l'UREI, votera le texte amendé par la commission - Nécessité de procéder simultanément à la réforme de l'aide judiciaire - Danger d'une centralisation de la justice et de ses structures.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]** - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3188, 3189).

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - (13 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3362) : nécessité de maîtriser le développement des télécommunications et d'offrir à tous les usagers un accès facile aux technologies pour un coût d'utilisation le plus bas possible - Diffusion du radiotéléphone - Souligne la très haute technicité de la France en matière de télécommunications - Problème de la diffusion des inventions et de leur commercialisation - Libéralisation des terminaux téléphoniques - Souci de satisfaire les exigences des libertés publiques et édification du régime juridique de la communication audiovisuelle - Nécessité d'une autorité indépendante - Evoque la Haute autorité, la Commission nationale de la communication et des libertés, CNCL, et le Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, et l'extension de la compétence de ce dernier dans le domaine du câble - (p. 3363) : dénonce l'usage abusif et à caractère pornographique des services « roses » des télécommunications - Désapprouve la limitation aux communes de plus de 10 000 habitants de la possibilité de confier à une régie l'exploitation d'un réseau câblé - Distinction de la fonction réglementaire de la responsabilité d'exploitation et nécessité de confier à une autorité indépendante la mission de veiller à la réalité de la séparation des fonctions dans son exercice - Propose la création d'un Haut conseil des télécommunications afin de rendre la législation conforme à la directive européenne - Principe de l'universalité des télécommunications - Favorable à l'unicité de l'exploitant en ce qui concerne le service téléphonique - Constate que l'établissement d'un cahier des charges contraignant freine l'extension du radiotéléphone en France par rapport à l'étranger - Libéralisation de la construction des réseaux internes mais établissement de contraintes étonnantes sur les réseaux indépendants - Estime que ce projet vise à asseoir le monopole de l'exploitant public sur les télécommunications - Favorable à la suppression du seuil de distance et à la création de réseaux indépendants - (p. 3364) : rappelle que le programme ESPRIT entend favoriser l'apparition de réseaux performants à l'échelle européenne - Au nom du groupe de l'UREI, se déclare favorable à l'adoption de ce projet, sous réserve du renforcement des garanties de séparation du pouvoir réglementaire avec celui de l'exploitant public, afin qu'une concurrence loyale puisse s'exercer entre les constructeurs de réseaux de télécommunications - Art. 4 (*régime juridique des réseaux des télécommunications*) - Art. L. 33-3 du code des postes et télécommunications (p. 3384) : son amendement n° 62 : libre établissement de tous les réseaux indépendants sans condition de distance ni de seuil ; adopté - (p. 3385) : son amendement n° 61 : absence de soumission des réseaux indépendants aux conditions techniques d'exploitation ; retiré.

- **Projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des**

organismes du régime général de sécurité sociale et à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 79 (90-91)] - (19 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3566) : octroi d'un pouvoir d'injonction à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, ACOSS, sur les URSSAF en vue du redressement de leur situation financière - Renouvellement, à titre transitoire, pour trois ans des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale par voie de désignation - Approbation par la commission mixte paritaire, CMP, des amendements du Sénat concernant le nombre de suppléants des administrateurs ; la limitation du pouvoir d'injonction de l'ACOSS sur les URSSAF ; les modalités de désignation des représentants des travailleurs indépendants - Abandon par la CMP de la possibilité, pour un président de conseil d'administration, représentant unique de son organisation, de faire participer son suppléant avec voie consultative.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4308) : politique familiale - Dérive de la solidarité à l'égard des familles - Affectation de la contribution sociale généralisée, CSG - (p. 4309) : politique familiale autonome - Modèle familial - Education.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits (p. 4369) : opposé avec les membres du groupe de l'UREI à l'adoption de ce projet de budget.

SERAMY (Paul), sénateur de la Seine-et-Marne (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de la Commission supérieure des sites.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles sur le projet de loi [n° 165 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 214 (89-90)] (4 avril 1990) - Communes.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 252 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 300 (89-90)] (16 mai 1990) - Enseignement.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi [n° 310 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture,

relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 336 (89-90)] (31 mai 1990) - Communes.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale [n° 352 (89-90)] (6 juin 1990) - Enseignement.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Enseignement scolaire - [n° 86 (90-91) tome 4] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 244 (JO Débats du 3 octobre 1990) (p. 2432) - Ministère : Education - *Livraison de 150000 nouveaux ordinateurs dans les écoles élémentaires* - Enseignement élémentaire.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges** [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 274) : approuve le principe de la suppression de la participation des communes au financement des collèges par le département mais déplore l'absence de contrepartie apportée par l'Etat aux charges supplémentaires incombant à ces derniers - (p. 275) : propose l'assouplissement des dispositions directives du projet de loi dans le sens d'une plus grande autonomie des départements - Diminution des dotations de l'Etat pour l'investissement dans les collèges malgré les principes de blocs de compétences et de compensation des charges transférées : exemple du département de la Seine-et-Marne - **Art. 1^{er}** (*extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement*) (p. 287) : son amendement n° 3 : prolongation du délai donné aux conseils généraux pour décider des modalités d'extinction de la participation des communes ; adopté - (p. 288) : s'oppose à l'amendement n° 16 de M. Lucien Lanier, rapporteur (légalisation des cessations de participation communale intervenues dès le 1^{er} janvier 1990) - Son amendement n° 4 : assouplissement du dispositif ; adopté - (p. 289) : son amendement n° 6 : liberté laissée au département de fixer le calendrier de décroissance de la participation jusqu'à la date de l'extinction ; retiré au profit de l'amendement n° 17 de la commission, sur le même objet - Son amendement n° 5 : suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990 ; adopté - **Art. 2** (*modalités de versement de la participation des communes aux dépenses d'investissement*) (p. 291) : son amendement n° 7 : convention entre le département et la commune ; adopté après modification par le sous-amendement n° 32 de la commission, qu'il accepte - **Art. 3** (*extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement*) (p. 292) : s'oppose à l'amendement n° 22 de la commission (suppression de la disposition adoptée par l'Assemblée nationale visant à ne faire bénéficier du dispositif d'extinction progressive de la participation communale que les dépenses nouvelles d'investissement) - (p. 294) : son amendement n° 9 : assouplissement du dispositif ; adopté - (p. 295) : son amendement n° 10 : suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990 ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale** [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 998) : problème du transfert aux instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM, des locaux des écoles normales et du transfert à l'Etat des responsabilités des départements à l'égard de ces écoles - (p. 999) : possibilité donnée aux départements de garder par convention leurs responsabilités actuelles à

l'égard de leurs écoles normales - Souhaite que les départements soient exactement informés de l'étendue des engagements qu'ils prendront - Constate qu'après l'adoption l'an dernier d'un texte relatif à la création des IUFM, les décrets nécessaires ne sont toujours pas publiés - Rappelle que le fonctionnement des IUFM est de la compétence du Gouvernement sous le contrôle du Parlement - Importance du concours des collectivités territoriales au financement des constructions universitaires - Estime que la délégation aux collectivités locales de la maîtrise d'ouvrage des constructions universitaires constitue un transfert de charges sans transfert de compétences, ni compensation - Redoute que les collectivités locales soient incitées à surenchérir les unes sur les autres - (p. 1000) : constate qu'en matière de carte des formations universitaires, l'Etat en fin de compte décide - Souhaite la limitation de la participation des collectivités aux dépenses d'investissement et la prise en compte dans le calcul de cette participation de leurs apports immobiliers - Limitation de la délégation de maîtrise d'ouvrage aux opérations prévues par la carte universitaire - Nécessité de rendre éligibles au fonds de compensation pour la TVA, les dépenses engagées par les collectivités ou les groupements délégataires de la maîtrise d'ouvrage - Participation des collectivités territoriales au financement des investissements de l'enseignement privé sous contrat dans le respect des principes de décentralisation et de parité - Trouve illogique que les collectivités locales puissent aider les lycées agricoles ou professionnels mais non ceux de l'enseignement général - Intitulé du Titre 1^{er} ; son amendement n° 12 : « Transfert à l'Etat des droits et obligations des départements à l'égard des écoles normales » ; adopté - Avant l'art. 1^{er} (p. 1015) : s'oppose à l'amendement n° 27 de Mme Danielle Bidard-Reydet (compétences de l'Etat en matière d'enseignement supérieur) - Art. 1^{er} (affectation des biens utilisés par les écoles normales primaires) (p. 1017) : son amendement n° 13 : 1°) affectation des biens meubles et immeubles utilisés par les écoles normales primaires et leurs annexes aux instituts universitaires de formation des maîtres ; adopté ; 2°) transfert à l'Etat des charges relatives à l'installation et au fonctionnement des écoles normales primaires ; adopté - Demande le retrait de l'amendement n° 37 de M. François Giacobbi (les biens meubles et immeubles de chacune des écoles normales primaires constituent le patrimoine mobilier et immobilier de chacun des centres localisés de l'institut universitaire de formation des maîtres) - Après l'art. 1^{er} (p. 1018) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 28 de Mme Danielle Bidard-Reydet (instituts universitaires de formation des maîtres dotés d'un conseil scientifique et pédagogique) - (p. 1019) : s'oppose à l'amendement n° 29 de Mme Danielle Bidard-Reydet (instituts universitaires de formation des maîtres structurés en départements internes gérés par un conseil élu) - Art. 2 (convention entre l'Etat et le département) : s'oppose à l'amendement n° 30 de Mme Danielle Bidard-Reydet (inclusion des logements de fonction des actuelles écoles normales primaires dans la dévolution des biens meubles et immeubles, aux instituts universitaires de formation des maîtres) - Art. 7 (évaluation des dépenses antérieurement supportées par le département) : ses amendements n° 14 : suppression de la référence aux dépenses de rénovation dans la liste des dépenses qui feront l'objet d'une compensation ; et n° 15 : exclusion des dépenses relatives à l'acquisition de matériels pédagogiques de la liste des dépenses qui font l'objet d'une compensation ; adoptés - Art. 8 (évaluation des dépenses) (p. 1021) : son amendement n° 16 : suppression du mécanisme de pondération des dépenses donnant lieu à compensation ; rejeté - Art. 12 (état des emplois affectés à l'entretien et à la gestion des écoles normales) (p. 1022) : son amendement n° 17 : établissement annuellement par convention entre le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil général d'un état des emplois et des agents affectés par le département à l'entretien et à la gestion des collèges ; adopté - Art. 13 (calcul annuel du montant des dépenses correspondant aux emplois pris en charge par l'Etat) (p. 1023) : son amendement de coordination n° 18 ; adopté - Art. 15 (compensation du transfert de charges de personnel) : son amendement n° 19 : subordination de la compensation des dépenses de personnel transférées à l'Etat au titre des écoles normales à la condition qu'elles soient supé-

rieures à celles afférentes à l'entretien et à la gestion des collèges ; adopté - Art. 18 (maîtrise d'ouvrage de construction d'établissement d'enseignement supérieur) (p. 1024) : sur l'amendement n° 1 du Gouvernement (possibilité pour l'Etat de déléguer la maîtrise d'ouvrage des constructions ou des extensions d'établissements d'enseignement supérieur aux collectivités territoriales), son sous-amendement n° 20 ; adopté - Après l'art. 18 (aides des collectivités territoriales aux établissements d'enseignement privé) (p. 1027) : son amendement n° 21 : définition des conditions dans lesquelles les communes, les départements, les régions pourront concourir aux dépenses d'investissement des écoles, collèges et lycées privés sous contrat situés sur leur territoire ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - Avant l'art. 19 (subventions versées aux établissements d'enseignement pour leurs dépenses d'équipement) (p. 1028) : son amendement n° 22 : bénéfice pour les départements et les régions du fond de compensation pour la TVA au titre des subventions versées aux collèges et aux lycées pour leurs dépenses d'équipement en matériel ; retiré - Accepte l'amendement n° 2 du Gouvernement (autorisation pour le comité d'organisation des jeux olympiques d'hiver de 1992, d'assurer partiellement ou totalement les missions de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements publics destinés à l'accueil de cette manifestation) - Après l'art. 19 (p. 1029) : accepte l'amendement n° 3 du Gouvernement (liste des sanctions disciplinaires pouvant être appliquées au personnel d'enseignement et aux usagers des établissements publics d'enseignement supérieur) - Art. 20 (organisation des sections disciplinaires des écoles normales supérieures, des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger) : accepte l'amendement de coordination n° 4 du Gouvernement - Art. 22 (conditions dans lesquelles le Conseil national de l'enseignement et de la recherche statue en premier et dernier ressort en matière disciplinaire) (p. 1030) : accepte l'amendement n° 5 du Gouvernement (modification de la rédaction de l'article 23 de la loi du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation afin de préciser les conditions de désignation du président de la juridiction d'appel) - Après l'art. 25 (p. 1031) : s'oppose aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet, n° 32 (création d'un plan exceptionnel d'intégration des chargés d'enseignement en éducation physique et sportive dans le corps des professeurs certifiés) et n° 33 (extension du bénéfice des dispositions relatives aux commissions administratives paritaires aux maîtres d'internat et aux surveillants d'externat) - (p. 1032) : s'oppose aux amendements de Mme Danielle Bidard-Reydet n° 35 et n° 36 relatifs à la revalorisation de certaines catégories d'enseignants - Art. 26 (suppression de l'indemnité logement pour le futur corps des professeurs des écoles) (p. 1033) : accepte l'amendement n° 40 du Gouvernement (diminution chaque année de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs versée par l'Etat aux collectivités territoriales pour assurer la charge du logement des instituteurs ou de l'indemnité représentative, en fonction de l'intégration de ces personnels dans le corps des professeurs des écoles) - Après l'art. 27 : accepte les amendements du Gouvernement n° 6 (prise en compte pour la liquidation des droits à pension civile de retraite des périodes durant lesquelles a été perçue l'allocation d'enseignement créée par la loi du 18 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation) et n° 7 (extension au personnel d'éducation et d'orientation en cessation progressive d'activité de la faculté offerte aux personnes enseignant de prolonger leur activité jusqu'à la fin de l'année scolaire ou universitaire) - (p. 1034) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 8 du Gouvernement (maintien en activité jusqu'à la fin de l'année scolaire des enseignants appartenant au corps des instituteurs et des professeurs des écoles atteignant l'âge d'ouverture du droit à pension en cours d'année sauf s'ils sont atteints par la limite d'âge) - (p. 1036) : accepte les amendements du Gouvernement, n° 9 (possibilité pour les professeurs du collège de France issus du corps des professeurs des universités-praticiens hospitaliers de cumuler leurs fonctions avec des fonctions hospitalières), n° 10 (élargissement à des personnalités extérieures des instances de recrutement du Conservatoire national des arts et métiers lorsqu'il est appelé à se prononcer sur une candidature à un recrutement d'enseignant-chercheur) et n° 11 (création par dérogation à l'article 14 de la loi n° 84-16

du 11 juin 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, d'une commission administrative paritaire unique compétente à l'égard des personnels enseignants appartenant au corps des instituteurs et des professeurs des écoles) - (p. 1037) : à titre personnel, se déclare favorable à l'amendement n° 41 du Gouvernement (validation de certains arrêtés pris en application du décret du 15 juin 1972 portant création d'un brevet à trois degrés d'éducateur sportif) - Intitulé : son amendement n° 23 : « Projet de loi relatif à l'affectation aux instituts universitaires de formation des maîtres des biens mobiliers et immobiliers affectés aux écoles normales d'instituteurs, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale » ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Deuxième lecture [n° 310 (89-90)]** - (7 juin 1990) - Rapporteur pour avis - Discussion générale (p. 1407, 1408) : mécanisme d'extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement : souhaite le rétablissement des dispositions assouplissant ce dispositif votées par le Sénat et supprimées par l'Assemblée nationale - Art. 1^{er} (p. 1409, 1410) : son amendement n° 2 : assouplissement du dispositif d'extinction progressive de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement ; adopté - Art. 3 : son amendement n° 3 : assouplissement du dispositif d'extinction de la participation communale aux dépenses d'investissement ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 352 (89-90)]** - (26 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2126, 2127) : accord en CMP - Distinction des dépenses de matériels pédagogiques ; lois de décentralisation - Problème de la compensation des dépenses des personnels techniques et administratifs liées au transfert de la charge des collèges aux départements - Délégation de maîtrise d'ouvrage et de construction d'établissements d'enseignement supérieur aux collectivités locales ou à leurs groupements ; éligibilité au Fonds de compensation pour la TVA des dépenses engagées à ce titre - Propose l'adoption des conclusions de la CMP.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (enseignement scolaire) (p. 4507) : lycéens - (p. 4508) : montée des effectifs - Pédagogie - Crise du recrutement des enseignants - Etude des langues étrangères dans l'enseignement primaire - Constructions scolaires et universitaires - (p. 4509) : prêts - Examen des crédits - Article 87 (suppression de l'allocation de scolarité : abrogation de l'article 62 de la loi de finances pour 1965 et du deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959) (p. 4557) : son amendement n° II-5 : suppression de cet article ; adopté.

SERUSCLAT (Franck), sénateur du Rhône (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

- Membre titulaire du conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la limitation de l'utilisation des techniques d'identification génétique par analyse de l'acide désoxyribonucléique (ADN) [n° 290 (89-90)] (10 mai 1990) - Vie, médecine et biologie.

Proposition de loi, déposée avec M. Claude Huriet, modifiant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales [n° 320 (89-90)] (23 mai 1990) - Santé publique.

Proposition de loi, déposée avec les membres du groupe socialiste et apparentés, relative aux traitements des données nominatives à caractère médical et médico-social, à des fins de recherches, d'études et d'amélioration de la protection de la santé [n° 53 (90-91)] (23 octobre 1990) - Santé publique.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 941) - Ministère : Solidarité - *Bénévolat du don du sang* - Sang et organes humains.

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3450) - Ministère : Education - *Plan d'urgence pour l'éducation* - Etudiants.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)]** - (18 avril 1990) - Discussion générale (p. 363) : projet décevant - Pérennisation de la spécificité de la maladie mentale - Prise en compte insuffisante des évolutions de la psychiatrie - Perception sociale de la maladie mentale - (p. 364) : lutte contre l'exclusion des malades mentaux - Expérience menée à Trieste, en Italie - Regrette l'absence de débat préalable sur la judiciarisation du placement - Indépendance de l'autorité judiciaire - Légalisation de l'hospitalisation libre - Exigence d'un double certificat médical pour les placements sous contrainte - Réintroduction de la procédure d'urgence dans le cadre du placement à la demande d'un tiers - Institution de commissions départementales de contrôle des établissements psychiatriques - Attente de mesures complémentaires permettant une meilleure perception sociale de la maladie mentale - Avant l'art. 1^{er} (p. 369) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Paul Souffrin (lutte contre les maladies mentales comportant des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale) - Après l'art. 1^{er} (par priorité) (p. 373) : se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (judiciarisation du placement sous contrainte des malades mentaux dans les établissements psychiatriques ; conditions dudit placement) - Art. 1^{er} (*Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux*) - Art. L. 326-3 du code de la santé publique (*droits des malades hospitalisés sans leur consentement*) (p. 381) : sur l'amendement n° 9 de M. Jean Dumont, rapporteur (information du malade hos-

pitalisé sur sa situation juridique et ses droits ; possibilité de recevoir librement la visite d'un ministre du culte de son choix), son sous-amendement n° 50 : remplacement du mot « proches » par les mots « personnes susceptibles d'agir dans l'intérêt du malade » ; adopté - (p. 384) : abstention des sénateurs socialistes sur l'amendement n° 9 de la commission précitée - *Art. L. 330 (désignation d'un curateur)* (p. 385) : son amendement de coordination n° 51 ; adopté - *Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales)* - *Art. L. 331 (établissements habilités à recevoir des malades sous placement)* (p. 386) : abstention des sénateurs socialistes sur l'amendement n° 69 de M. Paul Souffrin (habilitation des seuls établissements assurant le service public hospitalier) - *Art. L. 332 (transfert vers un établissement habilité)* (p. 390) : se déclare favorable à l'amendement n° 115 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (obligation de transférer tout malade hospitalisé qui répond aux conditions du placement sous contrainte ; transmission du certificat médical justifiant le transfert au directeur de l'établissement d'accueil qui en avise le préfet ainsi que la commission de contrôle des établissements psychiatriques) - *Art. L. 332-1 (règlement intérieur des établissements)* (p. 392) : son amendement rédactionnel n° 52 ; adopté.

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - *Art. 2 (suite) - Art. L. 332-2 du code de la santé publique (visite des établissements)* (p. 403) : se déclare opposé à l'amendement n° 163 de M. Henri Belcour (suppression des visites de contrôle du maire ou de son représentant) - (p. 404) : se déclare favorable à l'amendement n° 116 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (rôle des personnalités appelées à visiter les établissements) - *Art. L. 332-3 (composition et prérogatives de la commission départementale pluridisciplinaire)* (p. 407) : se déclare opposé à l'amendement n° 118 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (désignation par le préfet d'une personnalité qualifiée choisie sur une liste de trois noms établie par le conseil général) - (p. 408) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de M. Jean Dumont, rapporteur (désignation d'une personnalité qualifiée par le président du conseil général) - Sur l'amendement n° 14 de la commission (secret professionnel), son sous-amendement n° 54 ; devenu sans objet - (p. 409) : son amendement n° 53 : élection du président de la commission ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 119 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis - (p. 410) : son amendement n° 55 : droit de visite des établissements d'accueil ; adopté après modification par le sous-amendement n° 123 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis.

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - *Art. 2 (suite) - Art. L. 333 du code de la santé publique (définition du placement à la demande d'un tiers)* (p. 491) : son amendement n° 56 : remplacement des mots « membre de la famille » par le mot « parent » ; rejeté - (p. 492) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Jean Dumont, rapporteur (suppression de l'obligation de motiver la demande de placement), et favorable au n° 127 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (nature des relations existant entre la personne hospitalisée et celle qui formule la demande d'admission) - (p. 496) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 129 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (second certificat médical établi avant l'admission du malade par un psychiatre pouvant exercer dans l'établissement d'accueil) - (p. 497) : en raison du rejet de l'amendement n° 129 précité, se déclare favorable à l'amendement n° 19 de la commission (second certificat médical pouvant être établi par un médecin qui exerce dans l'établissement d'accueil) - (p. 498) : son amendement n° 57 : en cas d'urgence, hospitalisation possible du malade sans l'établissement du certificat médical émanant d'un médecin extérieur à l'établissement d'accueil ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 2 du Gouvernement - *Art. L. 334* (p. 501) : abstention des sénateurs socialistes sur l'amendement n° 131 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (allongement du délai de délivrance de ce certificat établi, selon les cas, soit par un psychiatre n'appartenant pas à l'établissement d'accueil, soit par un médecin psychiatre praticien hospitalier dudit établissement) - (p. 502) : ses amendements,

n° 58 : dès réception, envoi dudit certificat au préfet par le directeur de l'établissement ; suppression de l'envoi du bulletin d'entrée au maire de la commune où réside la personne placée ; adopté ; et n° 186 : transmission par le directeur de l'établissement au président du tribunal de grande instance ou à son délégué dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée ; devenu sans objet - *Art. L. 336 (placement dans un établissement privé)* (p. 505) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 133 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (en cas de placement dans un établissement privé n'assurant pas le service public hospitalier, désignation par le préfet d'un ou plusieurs psychiatres, choisis sur la liste établie par le procureur de la République, chargés de visiter la personne hospitalisée) - *Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement)* (p. 508) : son amendement de coordination n° 59 ; adopté - *Art. L. 342 (définition du placement d'office)* (p. 515) : son amendement n° 60 : placement d'office prononcé par arrêté préfectoral attesté par un certificat médical d'un médecin n'exerçant pas dans l'établissement d'accueil ; rejeté - (p. 516) : son amendement n° 187 : transmission du certificat médical au président du tribunal de grande instance ou à son délégué ; devenu sans objet - *Art. L. 343 (mesures provisoires en cas de danger imminent)* (p. 518) : son amendement n° 61 : danger imminent pour la sûreté des personnes attesté par un certificat médical ; adopté - (p. 519) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 82 de M. Paul Souffrin (suppression de la notion de notoriété publique) - *Art. L. 347 (mesures de placement d'office à l'égard des personnes placées sur demande)* (p. 521) : son amendement de coordination n° 62 ; adopté - *Art. L. 351 (procédure de référé)* (p. 525) : ses amendements, n° 63 de coordination ; adopté ; et n° 64 d'ordre rédactionnel ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 530, 531) : vote favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire [n° 238 (89-90)]** - (2 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 632, 633) : approbation ce jour par le Sénat de deux protocoles aux conventions de Paris et de Bruxelles relatives à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire - Déploie une logique privilégiant l'indemnisation de l'accident, plutôt que sa prévention - Office parlementaire d'évaluation des risques technologiques - Question sur les critères de définition des installations à risque réduit - Critères d'indemnisation - Risque nucléaire - Usine de retraitement des déchets de la Hague - Incidents et accidents de Gravelines, Dampierre-sur-Loire, Bugey - Défauts de conception ; centrale de Cattenom - Rapport de la CFDT sur l'accroissement des erreurs humaines - Rapport de M. Tanguy, inspecteur général pour la sûreté et la sécurité nucléaire - Malgré ses limites, votera ce projet de loi.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [n° 208 (89-90)]** - (10 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 736, 737) : nécessaire protection de l'enfant mannequin - Etablissement d'un contrat de travail - Respect de la dignité de l'individu - Enquête réalisée en 1980 sur les conditions de travail des « enfants de la publicité » - Dénonce certaines pratiques critiquables de la profession de mannequin - Conditions de travail des enfants : horaires, conditions de sécurité et d'hygiène, rémunération - Problème des présentations dites artistiques - Rémunération du droit à l'image - Souhaite une réglementation rigoureuse des agences de mannequins - *Art. 1^{er} (référence aux enfants mannequins dans le code du travail)* (p. 741) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de M. Roland Courteau (« Emploi des enfants dans la publicité, la mode et les présentations artistiques ») - *Art. 2 (exigence d'une autorisation ou d'un agrément pour l'emploi d'enfants comme mannequins)* (p. 744) : se déclare favorable à l'amendement n° 52 de Mme Marie-Claude Beaudou (attribution de l'autorisation individuelle subordonnée au respect des plus strictes conditions de moralité et aux capacités physiques du mineur engagé) - *Art. 3 (octroi et retrait de l'autorisation ou de l'agrément)* (p. 746) : soutient l'amendement n° 28 de M. Roland Courteau (compétence du juge des enfants sub-

tituée à celle du préfet) - **Après l'art. 7** (p. 759) : soutient l'amendement n° 35 de M. Roland Courteau (droit à l'image du mannequin ; rémunération) - **Art. 8 (relations juridiques entre les mannequins, les agences et les utilisateurs)** - **Art. L. 763-3 du code du travail (définition de l'exploitant d'une agence de mannequins, exigence d'une licence d'exploitation, incompatibilités)** (p. 760) : se déclare opposé à l'amendement n° 15 de M. Claude Huriet, rapporteur (suppression des incompatibilités entre l'exercice de la profession d'agence de mannequins et certaines autres activités) - **Après l'art. L. 763-4** (p. 763) : sur l'amendement n° 17 de la commission (salaire minimum des mannequins), se déclare favorable au sous-amendement n° 75 du Gouvernement - Sur l'amendement n° 18 de la commission (gratuité des consultations et de la formation dispensée par une agence aux mannequins qu'elle sélectionne ou emploie ; frais de promotion avancés par l'agence ; énumération de ces frais dans le contrat de travail), soutient le sous-amendement n° 37 de M. Roland Courteau - **Art. L. 763-7 (garanties financières des agences de mannequins)** (p. 765) : soutient l'amendement n° 36 de M. Roland Courteau (extension de la nature des garanties financières auxquelles doivent répondre les agences) - **Art. 9 (sanctions pénales)** (p. 766) : soutient l'amendement de coordination n° 38 de M. Roland Courteau - **Intitulé** (p. 767) : soutient l'amendement n° 39 de M. Roland Courteau (« Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequins ») - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 768) : vote favorable des sénateurs socialistes sur ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 245 (89-90)]** - (16 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 900, 901) : projet de loi tendant à réduire les motifs de discrimination - Souhaite la suppression de l'article 3 tendant à exclure les contrats d'assurance du champ d'application du texte - Danger de l'exclusion des séropositifs en matière d'assurance ; conclusions du Conseil national du SIDA tendant à interdire l'utilisation de tests de dépistage par les compagnies d'assurance - **Art. 1^{er} (sanction du refus du bénéfice d'un droit opposé par tout dépositaire de l'autorité publique à raison de l'état de santé ou du handicap)** (p. 904) : se déclare opposé à l'amendement n° 7 de M. Jacques Sourdilille, rapporteur (suppression de la référence aux moeurs) - **Art. 3 (exclusion du champ d'application de la loi de certains contrats d'assurance dont le facteur santé constitue un élément essentiel)** (p. 909) : son amendement de suppression n° 26 ; rejeté - **Art. 5 (interdiction de sanctionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé)** (p. 915) : sur l'amendement n° 6 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (extension du bénéfice de cet article aux personnes handicapées), auquel il se déclare favorable, son sous-amendement n° 31 : interdiction de sanctionner un salarié en raison de ses moeurs ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 919) : malgré son approbation du projet du Gouvernement, abstention du groupe socialiste sur ce texte en raison de l'adoption par le Sénat de l'amendement n° 14 de la commission (possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles) .

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1209) : rappelle que l'objectif essentiel du socialisme est la promotion de chaque individu - Constate que sur les huit amendements déposés par le Gouvernement, sept satisfont la commission des affaires sociales - Estime que le crédit-formation ne condamne pas le système éducatif même si des réformes s'imposent dès la maternelle - **Projet conforme** aux engagements pris par l'Etat en 1971 - Estime que sur les 62 000 organismes de formation, seulement 10 000 répondent aux critères de qualité - (p. 1210) : se félicite de l'ouverture à tous du crédit-formation et de sa prise en charge par l'Etat - **Gestion de la formation en alternance** par les partenaires sociaux, qu'il s'agisse des contrats de qualification ou des contrats d'apprentissage - Estime qu'il est indispensable pour tous d'acquérir une

culture scientifique et technique - Volonté de lutter contre l'inégalité face au savoir - **Art. 4 (la création du comité national d'évaluation de la formation professionnelle)** - **Art. L. 910-3 du code du travail** (p. 1220) : au nom du groupe socialiste, s'oppose à l'amendement n° 18 de M. Jean Madelain, rapporteur (attribution des tâches d'évaluation de l'offre de formation au comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de la formation professionnelle continue) et accepte l'amendement n° 51 du Gouvernement (création, composition et rôle du comité national d'évaluation de la formation professionnelle) - **Art. 13 bis (la présentation d'un rapport au Parlement sur les ressources des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle et sur l'évolution de la participation des employeurs à cette formation)** (p. 1228) : au nom du groupe socialiste, s'oppose à l'amendement de suppression n° 34 de la commission - **Art. 14 bis (la périodicité de la consultation du comité d'entreprise sur la formation professionnelle)** (p. 1229) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 35 de la commission - **Art. 14 ter (la périodicité de la négociation de branche sur la formation professionnelle)** : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 36 de la commission - **Art. 15 (contrôle de la formation professionnelle continue)** - **Art. L. 991-8** (p. 1232) : au nom du groupe socialiste, se déclare favorable à l'amendement n° 63 du Gouvernement (contrôle pouvant être opéré d'une façon inopinée en cas d'élément grave et concordant de nature à justifier une vérification immédiate) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1233) : au nom du groupe socialiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Conclusions du rapport de M. Claude Huriet, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur sa proposition de loi (n° 320, 89-90), déposée avec M. Franck Sérusclat, modifiant la date d'entrée en vigueur de la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales [n° 335 (89-90)]** - (11 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1465) : retard apporté à la publication des textes d'application - **Comités consultatifs de protection des personnes.**

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation - Deuxième lecture [n° 302 (89-90)]** - (11 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1470, 1471) : se déclare favorable à la judiciarisation des procédures d'hospitalisation sans le consentement de la personne - **Commission départementale des hospitalisations psychiatriques** - Insuffisante prise en compte de l'évolution de la psychiatrie et des possibilités de traitement hors de l'hôpital - **Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste** - **Art. 1^{er} - Art. L. 326-1 du code de la santé publique (consentement du malade)** (p. 1473) : son amendement de précision n° 28 ; adopté - **Art. L. 326-2 (hospitalisation libre)** (p. 1474) : son amendement n° 29 : suppression des dispositions traitant de la situation à la sortie d'hospitalisation ; adopté - **Art. L. 326-3** : sur l'amendement n° 2 de M. Jean Dumont, rapporteur (reprise du texte adopté par le Sénat en première lecture), son sous-amendement n° 30 ; adopté - (p. 1475) : sur le même amendement, se déclare favorable au sous-amendement n° 56 de M. Michel Dreyfus-Schmidt - **Art. L. 326-4 (protocole thérapeutique : référence aux règles déontologiques et éthiques)** : son amendement de suppression n° 31 ; rejeté - **Art. L. 327 (mise sous sauvegarde de justice)** (p. 1476) : son amendement n° 33 : suppression de l'information du préfet par le procureur de la République du lieu de traitement ; rejeté - **Art. L. 330** (p. 1477) : son amendement rédactionnel n° 34 ; adopté - **Art. 2 - Art. L. 332-3** (p. 1481) : ses amendements, soutenus par M. Michel Dreyfus-Schmidt, relatifs à la composition de la commission, n° 35 ; rejeté ; et n° 43 ; adopté - **Art. L. 333** (p. 1482) : son amendement n° 36, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : date du certificat médical ; rejeté - **Art. L. 333-2 (certificat unique en cas de péril imminent)** (p. 1483, 1484) : son amendement n° 38, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : deuxième certificat ; rejeté - **Art. L. 343** (p. 1488) : se déclare opposé à l'amendement n° 19 de la commission (substitution des termes « avis médical » aux termes « certificat médical ») - **Art. L. 348-1**

(procédures visant à mettre fin aux hospitalisations d'office) (p. 1489) : son amendement n° 40, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : avis de la DDASS : suppression du terme « conforme » ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 21 de la commission - Art. L. 349 (conditions d'information du Procureur de la République, du maire du domicile de la personne hospitalisée et de la famille) : son amendement n° 41, soutenu par M. Michel Dreyfus-Schmidt : réduction des délais ; rejeté - Art. 3 (évaluation des dispositions prévues par la loi) (p. 1491) : son amendement n° 42 : réduction du délai ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1492, 1493) : malgré certaines réserves, vote de ce projet de loi par le groupe socialiste.

- Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)] - (20 juin 1990) (p. 1847) : commercialisation de l'eau, sécheresse, pollutions nouvelles de dimension internationale : industrie, agriculture, recherche du rendement, centrales nucléaires et EDF - Souhait d'une politique de l'eau ne se limitant pas à des réponses techniques, juridiques et administratives - Solution dans la modification du comportement de l'usager, le développement de la prévention - (p. 1848) : pollution automobile, gaspillage - Réflexion générale : refus de l'augmentation du prix de l'eau, rôle de l'instruction, changement des comportements souhaitables.

- Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 344 (89-90)] - (20 juin 1990) - Discussion générale (p. 1878) : accord national interprofessionnel signé le 24 mars 1990 ; primat de la loi sur la négociation collective - Historique des conquêtes sociales ayant abouti à la reconnaissance de la notion de sécurité de l'emploi en 1968 - Prise en compte nécessaire des évolutions sociales : multiplication des emplois saisonniers ; aspiration à la mobilité - (p. 1879) : texte en projet - limitation et sanctions des abus - Formation - Prévention des accidents du travail touchant les salariés temporaires - Délai de signification des contrats de travail - Possibilité donnée aux syndicats d'ester en justice sans mandat du salarié - Vote par le groupe socialiste du texte adopté par l'Assemblée nationale.

- Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin - Deuxième lecture [n° 361 (89-90)] - (21 juin 1990) - Art. 8 - Art. L. 763-4-2 du code du travail (p. 1966) : son amendement n° 13, soutenu par M. Claude Estier : possibilité pour les deux contractants d'avoir une appréciation nette de leur engagement réciproque concernant notamment les avances sur frais et les conditions de remboursement ; retiré.

- Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap - Deuxième lecture [n° 407 (89-90)] - (22 juin 1990) - Art. 3 (p. 2040) : son amendement de suppression n° 1, soutenu par M. Claude Estier ; retiré.

- Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2674) : historique de l'introduction du tabac en France - Bienfaits et méfaits de l'utilisation du tabac au cours des siècles - Ancrage du tabac dans la société - (p. 2675) : place de l'alcool dans la société - Rôle de la religion - Rôle éducatif du législateur - Nécessité de prendre en compte les conséquences de l'alcoolisme et de faire preuve d'une grande vigilance en ce qui concerne la publicité - (p. 2676) : conséquences économiques à prendre en compte - Favorable au texte présenté - Art. 1^{er} (p. 2700) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (autorisation d'affichettes d'information à l'intérieur des débits de tabac) - Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 1^{er} de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 (définition des produits du tabac) (p. 2704) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (interdiction de vente de tabac à des mineurs de moins de 16 ans).

Suite de la discussion - (12 octobre 1990) - Art. 2 (modifications de la loi n° 76-616 du 9 juillet 1976 relative à la lutte contre le tabagisme) - Art. 16 de la loi n° 76-616 du 9 juillet

1976 (protection des non-fumeurs) (p. 2724) : son amendement rédactionnel n° 105, soutenu par M. Marc Boeuf ; retiré.

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques) (p. 2775) : intervient sur l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi) - Art. L. 19 (publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993) (p. 2827) : incohérence des sous-amendements et des amendements déposés et des votes intervenus - Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service) (p. 2824) : son amendement n° 110 : réglementation de la vente de boissons alcooliques dans les points de vente de carburant ; retiré au profit de l'amendement n° 150 du Gouvernement (réglementation de la vente des boissons alcoolisées dans les points de vente de carburant) - (p. 2827) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 98 de M. Guy Robert, retiré par son auteur et repris par M. Bernard Barbier - Après l'art. 7 (p. 2834) : contradiction entre la limitation de la publicité et le financement des actions de prévention - (p. 2836) : se déclare opposé à l'amendement n° 113 de M. Paul Souffrin (adoption de dispositions similaires par la Communauté économique européenne, CEE, préalable à l'entrée en vigueur de la loi) - Avant l'art. 8 : son amendement n° 112 : lutte contre l'alcoolisme sur les lieux de travail ; retiré.

- Projet de loi portant diverses dispositions en matière de pêches maritimes et de cultures marines [n° 325 (89-90)] - (16 octobre 1990) - Art. 6 (pêche sous-marine et pêche à pied) (p. 2802) : son amendement n° 9 : obligation de souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile et de détenir une licence pour la pratique de la pêche sous-marine non professionnelle ; retiré.

- Projet de loi relatif à l'organisation interprofessionnelle des pêches maritimes et des élevages marins et à l'organisation interprofessionnelle de la conchyliculture [n° 470 (89-90)] - (16 octobre 1990) Explication de vote sur l'ensemble (p. 2816) : avec ce projet de loi, amélioration et simplification du dispositif résultant de l'ordonnance d'août 1945 - Vote favorable du groupe socialiste à l'adoption de ce texte.

- Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)] - (15 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3446) : ordre du jour - (p. 3472, 3473) : préoccupations écologiques - Evolution des esprits entre la conférence de Stockholm en 1971 et la conférence de Genève en 1990 - Plan national pour l'environnement - Lien entre la protection de l'environnement et la recherche d'économies d'énergies, compétences de la nouvelle agence - Exemple de l'automobile : part de la consommation d'énergies fossiles, génératrice de gaz carbonique à l'origine de l'effet de serre - Rôle des surfaces goudronnées dans la pollution des sols - Voiture propre - Effet pervers de la place envahissante prise par l'automobile dans la vie - Transports en commun - Préconise l'encouragement de l'usage de la bicyclette en ville - (p. 3474) : demande l'intégration d'impératifs écologiques dans toute activité de production - Rôle du ministère de l'industrie - Vote de ce projet de loi par le groupe socialiste - Art. 1^{er} (création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence de l'environnement et des économies d'énergie) (p. 3481) : se déclare opposé à l'amendement n° 2 de la commission (compétences et organisation interne de l'Agence) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 20 de M. Pierre Dumas (délégations techniques) - Après l'art. 1^{er} (p. 3485) : se déclare opposé à l'amendement n° 21 de M. Louis Moinard (conseil d'orientation de l'Agence) - Abstention du groupe socialiste sur l'amendement n° 3 de la commission (modification de la composition).

- Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 4 (p. 3741) : ses amendements n° I-195, n° I-196 et n° I-197, soutenus par M. Paul Loridant, relatifs aux mesures fiscales

prises en faveur des entreprises de stockage de gaz liquéfié en cas de transfert ou d'une modification notable du stockage de gaz liquéfié d'au moins 200 tonnes ; retirés.

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) (p. 4306) : engagements du Gouvernement en matière de solidarité - Politique de santé publique - Lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - (p. 4307) : lutte contre le Sida et la toxicomanie - Réforme hospitalière - Relation entre le malade et l'hôpital - Rapport Lazar : démographie médicale, activités médicales libérales et activités de santé publique, enseignement médical - Maîtrise des dépenses de santé - (p. 4308) : handicapés - Objecteurs de conscience.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4419) : crédits de recherche - Institut national d'environnement industriel et des risques, INEIRIS ; indépendance, condition nécessaire de la crédibilité de l'organisme - Traitement des ordures ménagères - Intérêt et risques des biotechnologies - (p. 4420) : réflexion sur les formations professionnelles dans le domaine de l'environnement - Moyens de transport - Votera les crédits proposés.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Après l'art. 66 (p. 4872) : ses amendements, soutenus par M. Claude Estier, n° II-176 : incitation des entreprises de stockage de gaz liquéfié à transférer leurs installations ; adopté ; et n° II-177 : même objet assorti d'un accord préalable sur la durée d'amortissement des installations ; retiré.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé - Deuxième lecture** [n° 159 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Art. 2 (*dénomination des sociétés d'exercice libéral*) (p. 5321) : son amendement n° 10, soutenu par M. Michel Darras : restrictions réglementaires possibles par profession ; rejeté - Art. 4 (*règles de détention du capital social des sociétés d'exercice libéral*) (p. 5326) : son amendement n° 11 : limitation réglementaire possible du nombre de participations financières par profession ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 25 de M. Etienne Dailly - Art. 5 (*règles de détention du capital social des sociétés d'exercice libéral*) (p. 5328) : son amendement n° 12, soutenu par M. Michel Darras : exclusion de la profession pharmaceutique ; devenu sans objet.

SIGNE (René-Pierre), sénateur de la Nièvre (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

SIMONIN (Jean), sénateur de l'Essonne (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre du conseil d'administration de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette ; est nommé de nouveau membre de ce conseil le 10 avril 1990 (*JO Lois et décrets* du 11 avril 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990) ; puis nommé vice-président (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement (12 avril 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec les membres du RPR, tendant à élargir la procédure du vote par procuration [n° 349 (88-89)] (2 juin 1989) - Elections et référendums - Reprise le 16 octobre 1990.

QUESTIONS

Questions orales sans débat :

n° 189 (*JO Débats* du 13 avril 1990) (p. 300) - Ministère : Equipement - *Erreur d'aéroport d'un pilote d'Egypte-Air* - (Réponse : *JO Débats* du 5 mai 1990) (p. 679) - Transports aériens.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement** [n° 160 (89-90)] - (3 avril 1990) - Discussion générale (p. 35, 36) : transfert par l'Etat de charges nouvelles aux collectivités territoriales à travers ce projet de loi - Difficultés éprouvées par les cadres de l'armée en matière de logement : insuffisance du parc immobilier de l'armée, séparation forcée des familles - Construction de casernes de gendarmerie par les départements, avec la participation des communes - Action des départements et des communes en faveur du logement social - Conditions d'accès aux prêts aidés d'accession à la propriété, PAP - Réduction du nombre de prêts locatifs aidés, PLA - Vote de ce projet de loi par le groupe du RPR.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges** [n° 165 (89-90)] - (12 avril 1990) - Art. 1^{er} (*extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement*) (p. 287, 288) : se déclare opposé à l'amendement n° 16 de M. Lucien Lanier, rapporteur (légalisation des cessations de participation communale intervenues dès le 1^{er} janvier 1990) - Se déclare favorable à l'amendement n° 4 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (assouplissement du dispositif) - Art. 3 (*extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement*) (p. 297) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de la commission (présentation d'un rapport annexé au projet de loi de finances appréciant pour chaque département l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements de l'enseignement secondaire du premier cycle et l'état du patrimoine transféré) et, sur cet amendement, au sous-amendement n° 33 de Mme Hélène Missoffe (établissements d'enseignement privé sous contrat) - Exemple du département de l'Essonne.

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement - Nouvelle lecture** [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - Art. 13 bis (*exercice du droit de préemption*) (p. 572) : son amendement de suppression n° 16, soutenu par M. Serge Vinçon ; adopté - Art. 13 ter (*modalités d'attribution de logements d'HLM*) (p. 575) : son amendement de suppression n° 17 soutenu par M. Serge Vinçon ; adopté.

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés** [n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 701, 702) : succès des produits « de terroir » auprès des consommateurs - Intérêt économique des produits d'appellation d'origine contrôlée, AOC, pour les régions défavorisées - Réglementation communautaire future des appellations d'origine - Incertitudes du texte en projet : fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine, INAO ; protection des aires d'appellation - Nécessité d'assurer la protection des produits de l'agriculture biologique - Diminution inquiétante des surfaces agricoles dans la région d'Ile-de-France - Souhaite le renforcement des contrôles et de l'information sur les AOC - Vote par le groupe du RPR

de ce projet de loi amendé par la commission des affaires économiques.

- **Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants** [n° 208 (89-90)] - (10 mai 1990) - Art. 1^{er} (*référence aux enfants mannequins dans le code du travail*) (p. 741, 742) : soutient l'amendement n° 26 de Mme Hélène Missoffe (« Emploi des mineurs de moins de 16 ans dans la publicité et la mode ») - Art. 7 (*nature du contrat liant un mannequin à son employeur ; définition de l'activité de mannequin*) (p. 757) : soutient l'amendement n° 43 de M. Roger Husson (contrat de travail à durée déterminée).

- **Projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale** [n° 252 (89-90)] - (22 mai 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1038) : rappelle que du temps de Jules Ferry, les écoliers savaient l'histoire de leur pays et en étaient fiers - Constate que les élèves d'aujourd'hui ignorent jusqu'au sens du 8 mai 1945 - Estime que les modifications et les améliorations apportées au système éducatif doivent s'attacher à promouvoir l'enseignement des valeurs permanentes, des leçons du passé et de l'histoire de la France.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 36 (*création d'un Conseil national des postes et télécommunications*) (p. 1398) : son amendement n° 109 : représentation des établissements publics consulaires ; adopté.

- **Proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe** [n° 278 (89-90)] - (11 juin 1990) - Discussion générale (p. 1454, 1455) : mise en accusation de la politique coloniale de la France par l'exposé des motifs de la proposition de loi des députés communistes malgré son oeuvre civilisatrice : abolition de l'esclavage ; oeuvre humanitaire des missionnaires - Discours prononcé pendant la guerre par le général de Gaulle - Attitude des communistes lors de la signature du pacte germano-soviétique d'août 1939 - Massacre de Katyn - (p. 1456) : décision du conseil municipal socialo-communiste de Longjumeau visant à débaptiser la rue du bachaga Boualem - Harkis - Armée d'Afrique formée en 1943 ; bataille de Garigliano ; participation des Français d'Afrique du Nord - Vote de la question préalable par le groupe du RPR.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes** [n° 218 (89-90)] - (29 juin 1990) - Art. 1 (*interdiction de circulation en dehors des voies et chemins*) (p. 2324) : intervient sur l'amendement n° 14 de M. Louis de Catuelan (circulation des véhicules à moteur autorisée dans les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique après autorisation accordée par arrêté du maire) - Après l'art. 4 (*plan départemental des itinéraires de randonnées motorisés*) (p. 2331) : sur l'amendement n° 9 de la commission (établissement par le département d'un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisées), son sous-amendement n° 24 ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2332) : dénonce le déchaînement médiatique organisé autour de ce projet de loi après son adoption en conseil des ministres - Rappelle que les espaces naturels sont le bien de tous et doivent être protégés contre les randonnées inconsidérées - (p. 2333) : dénonce les lacunes de notre législation face au développement du « tout-terrain » comme activité sportive ou de loisir - Rapprochement avec la réglementation existant chez nos voisins - Renforcement du pouvoir des maires et des sanctions prévues - Favorable à une concertation entre le maire et les associations sportives afin de rendre les interdictions plus efficaces - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif au contrat de construction d'une maison individuelle** [n° 298 (89-90)] - (10 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2627) : aspiration des Français à posséder une maison individuelle - Ralentissement du rythme de construction de ces maisons - En 1990, notable baisse des

autorisations de prêts d'accèsion à la propriété, PAP - Stagnation des revenus des Français - Evolution des aides de l'Etat en faveur du logement - (p. 2628) : prix des terrains - Crainte des acheteurs potentiels d'affronter des pratiques abusives, voire illégales, de certains constructeurs - Responsabilité accrue des sociétés d'assurance et des établissements de crédit - Problèmes éventuels posés par la dénonciation des vices apparents postérieure à l'entrée dans les lieux - Garanties foncières de livraison - Nécessité d'élargir les possibilités d'intervention des petites entreprises du bâtiment - Rôle des prêteurs en matière de contrôle en ce qui concerne la validité de l'opération projetée - Art. 1^{er} (*modifications du code de la construction et de l'habitation*) - Art. L. 231-7 du code de la construction et de l'habitation (*dispositions diverses*) (p. 2643) : son amendement n° 30 : suppression du dernier alinéa du texte proposé pour cet article relatif à la possibilité pour le maître d'ouvrage de dénoncer les vices apparents non signalés lors de la réception dans le délai d'un mois ; devenu sans objet - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2652) : au nom du groupe RPR, votera les dispositions de ce projet de loi et réaffirme qu'il demeure attaché à l'accèsion à la propriété des familles.

- **Questions orales avec débat jointes : problèmes du veuvage** - (12 octobre 1990) : présente la question orale de M. Henri Belcour, sénateur (p. 2749, 2750) : difficultés de la réinsertion professionnelle des veuves - Nécessité pour les pouvoirs publics de prendre des mesures d'amélioration et de simplification des pensions de réversion - Hétérogénéité des taux de pensions dans les différents régimes - Droits propres du conjoint survivant - Affiliation à l'assurance vieillesse des mères de famille.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Art. 13 (*imposition des plus-values de cession de titres non cotés*) (p. 3784) : au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-142 de la commission.

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4524) : région d'Ile-de-France - Rénovation des établissements scolaires - (p. 4525) : constructions scolaires et universitaires - Département de l'Essonne - Culture - Communication audiovisuelle - Royaume-Uni - Italie - République fédérale d'Allemagne, RFA - Série d'émissions diffusées par Antenne 2 « l'amour en France » - Dégradation des moeurs - Enseignement privé - (p. 4726) : région de la Corse.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4742, 4743) : accroissement du déséquilibre entre la région parisienne et le reste de la France - Désaccord du conseil régional sur le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France : reprise de l'urbanisation et réduction accélérée de la surface des terres agricoles ; aménagement du plateau de Saclay ; politique du fait accompli dans la réalisation de la gare d'interconnexion des TGV de Massy ; opposition des élus de l'Essonne à la réalisation du « barreau sud » programmé par la SNCF.

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) - Après l'art. 85 (p. 4772, 4773) : soutient les amendements de M. Auguste Cazalet n° II-144, n° II-145, n° II-146, n° II-147 et n° II-174, modifiant l'échéancier de remboursement des certificats d'indemnisation des rapatriés - Soutient l'amendement n° II-148 de M. Auguste Cazalet (majoration des certificats d'indemnisation par des intérêts capitalisés) - (p. 4774) : soutient l'amendement n° II-149 de M. Auguste Cazalet (exonération des droits de succession sur les certificats d'indemnisation).

SOISSON (Jean-Pierre), ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (*JO Lois et décrets* du 29 juin 1988).

DÉPÔTS

En première lecture devant le Sénat :

Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 297 (89-90)] (15 mai 1990) - Participation des salariés.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires** [n° 344 (89-90)] - (20 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1868, 1869) : contrats à durée déterminée - Contrats de travail temporaire - Abus à l'origine de la circulaire de décembre 1988 - Incitation à la flexibilité interne - Accord national interprofessionnel signé le 24 mars 1990 - Primat de la loi sur la négociation collective - (p. 1870) : texte adopté par l'Assemblée nationale - Règles du recours à des contrats de travail temporaire en cas de commande exceptionnelle - Associations intermédiaires - Sanctions des infractions - Rôle accru des représentants du personnel et des syndicats - Congé formation des salariés sous contrat à durée déterminée ; couverture par prélèvement à la charge des employeurs - Secteur de l'agriculture - Mesures visant à améliorer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des employés précaires - Avantages sociaux - (p. 1871) : demande l'adoption de ce projet de loi - (p. 1880, 1881) : article 47 de l'accord national interprofessionnel - Recours aux contrats précaires en cas de commande exceptionnelle - Progression du nombre des accidents du travail - Bilan prévu à la fin de l'année 1991 - Travail féminin ; expériences de développement en préparation dans certaines régions - Formation professionnelle - **Art. 1^{er} A (finalité de la loi)** (p. 1882) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (suppression des deux derniers alinéas relevant de l'exposé des motifs et dépourvus de valeur normative) - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1883) : s'oppose à l'amendement n° 54 de M. Hector Viron (gestion prévisionnelle concertée de l'emploi) - **Art. 1^{er} (cas de recours au contrat à durée déterminée)** (p. 1884, 1885) : sur les amendements rédactionnels de la commission, accepte le n° 2 et demande le retrait du n° 3 - S'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 55 (accord des institutions représentatives du personnel dans le cas de conclusion d'un contrat à durée déterminée après départ définitif d'un salarié précédant la suppression du poste qu'il occupait), n° 56 et n° 58, limitant les cas de recours au contrat de travail à durée déterminée, et n° 57 (accord des institutions représentatives avant conclusion) - **Art. 2 (durée et renouvellement du contrat de travail à durée déterminée)** (p. 1886) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 59 (réduction de la durée totale du contrat) et n° 60 de cohérence - Accepte les amendements de précision de la commission, n° 4 et, après rectification, n° 5 - Accepte l'amendement rédactionnel n° 7 et s'oppose aux amendements du même auteur, n° 6 et n° 8, supprimant la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle - **Art. 3 (interdiction temporaire de recourir au contrat à durée déterminée après un licenciement pour motif économique)** (p. 1888, 1889) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 61 (allongement de la durée d'interdiction), n° 62 (extension aux postes non concernés par le licenciement) et n° 63 (suppression des dérogations, notamment dans le cas d'une commande exceptionnelle), ainsi qu'à l'amendement n° 10 de la commission (suppression de la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle) - **Art. 3 bis (cas d'interdiction du recours au contrat de travail à durée déterminée)** : accepte, après modification, l'amendement n° 11 de la commission (nouvelle rédaction des dispositions relatives aux travaux dangereux) - (p. 1890) : s'oppose à l'amendement n° 64 de M. Hector Viron (suppression du

droit d'autorisation à dérogation exceptionnelle conféré au directeur départemental du travail et de l'emploi) - **Art. 4 (caractère écrit du contrat de travail à durée déterminée)** (p. 1891) : s'oppose aux amendements de la commission n° 12 et n° 13, de précision, et n° 14 (délai de transmission du contrat de travail aux salariés) - **Art. 5 (rémunération du salarié sous contrat à durée déterminée)** : accepte l'amendement rédactionnel n° 15 de la commission - (p. 1892, 1893) : demande le retrait de l'amendement n° 82 de M. Louis Moinard (indemnité de congés payés : dérogation dans le cas d'un contrat à caractère saisonnier conclu dans le secteur agricole) - Accord national interprofessionnel du 24 mars 1990 : non-participation de la FNSEA - Concertation avec les représentants agricoles lors de la préparation du projet de loi - **Rappel au règlement**, de M. Etienne Dailly (p. 1894) : poursuite de la séance de nuit - **Art. 6 (indemnité de fin de contrat à durée déterminée)** (p. 1895) : accepte les amendements rédactionnels n° 16, n° 17 et n° 18 de la commission - S'oppose aux amendements n° 65 (montant de l'indemnité) et n° 66 (cas du travail saisonnier) de M. Hector Viron - (p. 1896) : s'oppose aux amendements n° 67 (cas du refus par le salarié d'un contrat de travail à durée indéterminée pour occuper un emploi équivalent) et n° 68 (privation en cas de faute lourde) du même auteur - Demande le retrait de l'amendement n° 19 de la commission (mention des associations intermédiaires) - **Art. 7 (dispositions de coordination)** : s'oppose à l'amendement n° 69 de M. Hector Viron (interdiction sans exception de tout recours à un emploi sous contrat à durée déterminée à l'expiration d'un précédent contrat de même nature) et accepte l'amendement rédactionnel n° 20 de la commission - **Avant l'art. 7 bis** (p. 1897) : s'oppose à l'amendement n° 21 de la commission (procédure accélérée de requalification du contrat à durée déterminée : rétablissement de la phase de conciliation) - **Art. 7 bis (procédure accélérée de requalification)** : accepte l'amendement n° 22 de la commission, de suppression en conséquence de l'adoption du n° 21 - **Art. 7 ter (droit d'ester en justice des organisations syndicales avec un mandat tacite de l'intéressé)** (p. 1898) : s'oppose aux amendements n° 47 de M. André Jourdain (mandat obligatoire du salarié ; organisations syndicales représentées dans l'entreprise) et n° 23 de la commission (mandat obligatoire des salariés) - **Après l'art. 8** : s'oppose à l'amendement n° 70 de M. Hector Viron (sanction du recours abusif au contrat à durée déterminée) - **Art. 9 (cas du recours au contrat de travail temporaire)** (p. 1899) : s'oppose aux amendements de M. Hector Viron n° 72 et n° 71 limitant les cas de recours au contrat de travail temporaire - Accepte l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - **Art. 10 (durée et renouvellement du contrat de travail précaire)** (p. 1900) : s'oppose à l'amendement n° 73 de M. Hector Viron (réduction de la durée totale du contrat) - Accepte les amendements de la commission n° 26 de cohérence et n° 27 de conséquence - S'oppose aux amendements de la commission n° 28, n° 29 et n° 30 supprimant la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle - **Art. 10 bis (cas d'interdiction du recours au travail temporaire)** (p. 1901) : accepte l'amendement n° 31 de la commission (nouvelle rédaction des dispositions relatives aux travaux dangereux) - S'oppose à l'amendement n° 75 de M. Hector Viron (suppression du droit d'autorisation à dérogation exceptionnelle conféré au directeur départemental du travail et de l'emploi) - **Art. 12 (interdiction de recourir à un contrat de travail temporaire après un licenciement économique)** (p. 1902) : s'oppose aux amendements n° 76 de M. Hector Viron (interdiction de tout recours au travail temporaire pendant six mois pour les entreprises ayant procédé au licenciement) et n° 33 de la commission (suppression de la limitation à l'exportation de la dérogation pour commande exceptionnelle) - **Art. 13 (mentions obligatoires du contrat de mise à disposition)** : accepte l'amendement de rectification n° 87 de la commission - **Art. 14 (mentions obligatoires du contrat de travail temporaire)** : accepte l'amendement de rectification n° 88 de la commission - **Art. 15 (indemnité de précarité d'emploi)** (p. 1903) : accepte les amendements rédactionnels de la commission, n° 34, n° 35 et n° 36 - S'oppose aux amendements de M. Hector Viron, n° 77 (montant de l'indemnité), n° 79 (cas du travail saisonnier) et n° 78 (privation en cas de faute lourde) - **Art. 17 (dispositions de coordination)** (p. 1904) : s'oppose à

l'amendement n° 80 de M. Hector Viron (interdiction sans exception de tout recours à un emploi sous contrat de travail temporaire à l'expiration d'un précédent contrat de même nature) - Avant l'art. 17 bis : s'oppose à l'amendement de cohérence n° 37 de la commission - Art. 17 bis (*instauration d'une procédure accélérée de requalification du contrat de travail temporaire en contrat à durée indéterminée*) : accepte l'amendement de suppression, pour cohérence, n° 38 de la commission - Art. 17 ter (*droit d'ester en justice des organisations syndicales avec l'accord tacite de l'intéressé*) : s'oppose à l'amendement n° 39 de la commission (mandat obligatoire du salarié) - Art. 18 (*congé de formation des salariés sous contrat à durée déterminée*) (p. 1906) : s'oppose aux amendements n° 83 de M. Louis Moinard (non-application au contrat à durée déterminée à caractère saisonnier conclu dans le secteur agricole) et n° 40 de la commission (non-application aux entreprises de production cinématographique, audiovisuelle ou des spectacles ; contribution forfaitaire) - (p. 1907) : accepte l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission - Art. 26 (*formation à la sécurité renforcée des salariés sous contrat à durée déterminée ou en mission d'intérim*) (p. 1909) : demande le retrait de l'amendement n° 84 de la commission (établissement de la liste des postes de travail par le directeur départemental du travail en cas de carence du chef d'établissement) - Art. 27 (*information périodique du comité d'entreprise*) : accepte l'amendement rédactionnel n° 89 de la commission - Art. 28 (*heures de délégation utilisées entre deux missions*) (p. 1910) : son amendement rédactionnel n° 91 ; adopté - Art. 29 (*coordinations*) : accepte l'amendement de forme n° 90 de la commission - Art. 31 (*répartition du coût des accidents du travail entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise agricole utilisatrice*) : son amendement rédactionnel n° 92 ; rejeté - Art. 31 bis (*rapport au Parlement sur l'évolution du travail précaire*) (p. 1911, 1912) : s'oppose aux amendements de la commission n° 45 (recul de la date) ; n° 85 (substitution des termes « concernant les contrats à durée déterminée et les contrats de travail temporaire » au terme « précaire ») ; et n° 86 (modification de la rédaction) - Intitulé : s'oppose à l'amendement n° 46 de la commission (« Projet de loi relatif au contrat à durée déterminée, aux contrats de travail temporaire, à la sous-traitance et au prêt de main-d'oeuvre illicite »).

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés, aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 297 (89-90)] - (25 juin 1990) - Discussion générale (p. 2050) :** projet, aboutissement d'une mission confiée par le Premier ministre en septembre 1989 à l'issue de ses entretiens avec les partenaires sociaux - Evoque l'avis rendu le 24 mai 1989 par le Conseil économique et social sur le rapport de M. Jean Bornard - Rappelle que le Général de Gaulle voyait en la participation un véritable principe d'organisation sociale - Estime que la participation financière est un facteur de justice dans la répartition des fruits de la prospérité et qu'elle facilite la formation d'une épargne salariale - Rappelle que les exonérations sociales sont la contrepartie des avantages consentis aux salariés et incitent les entreprises à développer l'intéressement - Rappelle que l'intéressement et la participation remontent aux ordonnances du 7 janvier 1989 et du 17 août 1967, reprises par celle du 21 octobre 1986 - (p. 2051) : souligne l'essor important de la participation financière des salariés dont le nombre de salariés concernés est passé de 400.000 en 1985 à 1 million à la fin de 1988 et à près de 1,5 million actuellement - Constate de fortes disparités en fonction de la taille de l'entreprise ou selon les catégories de salariés - Succès du plan d'épargne entreprise prévu par l'ordonnance du 21 octobre 1986 - Signale que 40 % des entreprises qui pratiquent la participation le font à titre volontaire et que près de 30 % des accords conclus sont des accords dérogatoires qui accordent des avantages supérieurs aux avantages légaux - Constate que la participation financière souffre d'abus et que l'intéressement peut être utilisé de façon immodérée voire dévoyée - Volonté de consolider l'existence de la participation financière, objet de ce projet - Elargissement du champ

de la participation obligatoire aux entreprises de 50 à 100 salariés - (p. 2052) : signale qu'un sondage récent publié par la Tribune de l'Expansion montre qu'une majorité de chefs d'entreprises est favorable à l'extension de la participation - Institution d'un système de plafonnement différencié - Maintien de l'esprit collectif de l'intéressement - Rappelle que l'intéressement doit profiter dans des conditions équitables à tous les salariés entrant dans le champ de l'accord et que le montant attribué à un même salarié ne pourra excéder 15 % du salaire brut pour un même exercice - Caractère aléatoire de l'intéressement - Conclusion des accords au cours du premier trimestre de l'exercice - Rappelle que l'ambition du Gouvernement est d'encadrer l'intéressement sans le brider et de donner un nouvel élan à la participation aux résultats - (p. 2058) : signale que selon une enquête récente au 1^{er} janvier 1990, 178 redressements ont été effectués par les URSAFF dont 118 ont donné lieu à des contentieux - Constate que 20 % des redressements sont dus à la méconnaissance de l'ordonnance de 1986 sur le caractère collectif et aléatoire de l'intéressement - Signale qu'un tiers des versements au titre de l'intéressement serait concerné par un plafonnement à 8 % - Développement de la politique contractuelle au sein de l'entreprise - Défavorable à l'idée d'instituer un code spécifique de la participation - Volonté du Gouvernement d'augmenter les bas et moyens salaires - Favorable à l'amendement de la commission qui oblige le Gouvernement à dresser un bilan annuel des formes de participation - Signale que les débats du Sénat de 1978 et 1980 concernaient l'actionnariat salarial - Fixation d'un cadre à l'intéressement par ce projet - (p. 2060) : souci de concilier l'intérêt économique et l'objectif social de l'intéressement - Nécessité de développer des investissements productifs - Avant l'art. 1 (*introduction d'un préambule dans les accords d'intéressement*) : accepte l'amendement n° 3 de la commission (obligation pour les partenaires sociaux d'inclure dans chaque accord d'intéressement un préambule précisant les motifs de celui-ci ainsi que les raisons du choix des modalités de calcul de l'intéressement et des critères de répartition de ses produits) - Art. 1 (*encadrement des accords d'intéressement*) (p. 2061) : s'oppose à l'amendement n° 4 de la commission (répartition de l'intéressement entre les salariés en fonction du salaire ou de la durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice) - (p. 2062) : s'oppose aux amendements n° 5 de la commission (suppression du plafonnement global prévu pour en revenir au plafonnement de 20 % de la masse salariale prévu actuellement et respect par l'entreprise de l'obligation d'engager annuellement une négociation salariale) et n° 11 de M. Jacques Bellanger (limitation de l'intéressement dans les entreprises dépourvues d'accords de salaires et élévation du montant global des primes distribuées aux salariés des entreprises dans lesquelles la négociation a été conclue) - (p. 2063) : s'oppose à l'amendement n° 6 de la commission (suppression du plafonnement à 15 % du salaire brut du montant des primes distribuées à un même salarié) et accepte son amendement n° 7 (absence de pénalisation des entreprises qui n'ont pas encore conclu d'accord pour l'exercice 1990) - Art. 2 (*possibilité de moduler les critères et les modalités de répartition du produit de l'intéressement*) (p. 2064) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 2 de M. Xavier de Villepin et à l'amendement n° 8 de la commission (réservation de la possibilité de moduler les critères et les modalités de répartition des primes d'intéressement aux entreprises de plus de dix salariés obligatoirement dotées d'au moins un délégué du personnel et non à celles faisant application d'un accord de salaire d'entreprise de moins de trois ans) - Art. 5 (*date d'entrée en vigueur*) (p. 2065) : s'oppose à l'amendement n° 12 de M. Xavier de Villepin (les dispositions des articles 1, 2 et 4 de la présente loi ne sont applicables aux accords conclus ou renouvelés qu'à compter du premier exercice ouvert après la publication de la loi) - Art. 6 (*codification*) (p. 2066) : s'oppose aux amendements n° 9 de la commission (codification de tous les textes législatifs relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et au plan d'épargne d'entreprise après avis de la commission supérieure de codification) et n° 13 de M. Xavier de Villepin (codification particulière des produits de l'intéressement et de la participation ne constituant pas un élément de salaire proprement dit) - Art. 7 (*rapport annuel sur l'intéressement*

et la participation): accepte l'amendement n° 10 de la commission (extension du contenu du rapport annuel ministériel sur l'intéressement et la participation au plan d'épargne d'entreprise et aux négociations salariales au sein des entreprises pratiquant l'intéressement) et s'oppose à l'amendement de suppression n° 14 de M. Xavier de Villepin.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires - Nouvelle lecture [n° 443 (89-90)] - (29 juin 1990) - Discussion générale (p. 2280): accord national interprofessionnel du 24 mars 1990 - Echec de la CMP - Art. 2 (p. 2281): s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (reprise du texte de l'accord interprofessionnel du 24 mars 1990, relatif à la commande exceptionnelle) - S'oppose à l'amendement de coordination n° 2 de la commission - Art. 7 bis A (étape de conciliation dans la procédure accélérée de requalification du contrat à durée déterminée) (p. 2282): s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 3 de la commission - Art. 7 bis: s'oppose à l'amendement de coordination n° 4 de la commission - Art. 7 ter (p. 2283): s'oppose à l'amendement n° 5 de la commission (rétablissement du texte adopté en première lecture par le Sénat) - Conseil constitutionnel - Art. 10: s'oppose à l'amendement de cohérence n° 6 de la commission - Art. 12: s'oppose à l'amendement de coordination n° 7 de la commission - Art. 17 bis A (étape de conciliation dans la procédure accélérée de requalification d'un contrat de travail temporaire en contrat à durée indéterminée) (p. 2284): s'oppose à l'amendement de rétablissement n° 8 de la commission - Art. 17 bis: s'oppose à l'amendement n° 9 de suppression pour coordination de la commission - Art. 17 ter: s'oppose à l'amendement de coordination n° 10 de la commission - Art. 18 (p. 2285, 2286): s'oppose aux amendements de la commission, n° 11 (exclusion des professions agricoles et des entreprises de production de spectacles du champ d'application des dispositions relatives au congé de formation) et n° 12 (contribution forfaitaire des entreprises de spectacles) - Art. 23 (sous-traitance et prêt de main-d'œuvre illicite; droit d'ester en justice des organisations syndicales en matière de droit de marchandage): s'oppose à l'amendement de coordination n° 13 de la commission - Intitulé (p. 2287): s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (« Projet de loi relatif au contrat à durée déterminée, au contrat de travail temporaire, à la sous-traitance et au prêt de main-d'œuvre illicite »).**

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié [n° 303 (89-90)] - (2 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2403): loi du 2 août 1989 sur la prévention du licenciement et le droit à la conversion - Possibilité pour le salarié de se faire assister par une personne extérieure à l'entreprise - Liste des conseillers publiée dans 94 départements - (p. 2404): forte proportion de salariés en activité et de surcroît membres d'une organisation syndicale sur les listes des conseillers du salarié - Lacunes de la loi - Nouvelles dispositions de cette proposition de loi concernant l'absence du salarié, la charge de la rémunération des conseillers, la protection du conseiller salarié contre le licenciement, l'obligation de secret professionnel, le droit à la formation des conseillers des salariés et le report possible de la date de l'entretien préalable - Application des dispositions de la loi du 2 août 1989 relative aux formations de longue durée qui font l'objet d'aides de l'Etat - Demande l'adoption de cette proposition de loi telle qu'elle ressort des délibérations de l'Assemblée nationale - (p. 2414): aménagement de l'entretien préalable - Choix entre le terme d'assistant et de conseiller - Composition des listes - Cas des PME - Formation professionnelle dans les PME - Problème de la représentation des salariés dans les PME - Concertation entre les partenaires sociaux - Négociation collective de branche pour l'application de la loi et des lois en projet - Précarisation du travail - Elaboration des listes des conseillers - Protection du salarié - Equilibre entre le chef d'entreprise et le salarié - Différence entre la situation actuelle et celle de la discussion du projet de loi de 1989 - Art. 2 (dispositions relatives à l'entretien préalable) - Art. L. 122-14 du code du travail (modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement) (p. 2415): son amendement n° 29: institution d'un délai automatique d'au moins cinq jours pour l'entretien pré-**

lable lorsqu'il n'existe pas d'institution représentative dans l'entreprise; rejeté - (p. 2416): s'oppose aux amendements de la commission, n° 1 (suppression de la notion de conseiller) et de coordination n° 2 - (p. 2417): s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Hector Viron (désignation du conseiller du salarié sur proposition des organisations syndicales représentatives des salariés) - Sur l'amendement n° 3 de la commission (mention sur la liste de l'entreprise, éventuellement de l'organisation syndicale, dont est issu le salarié et impossibilité pour les conseillers prud'hommes et les défenseurs prud'hommes d'exercer les fonctions d'assistant), son sous-amendement n° 28: seule exclusion des conseillers prud'hommes en activité des listes des assistants; rejeté - (p. 2418): s'oppose à l'amendement n° 3 de la commission - (p. 2419): s'oppose aux amendements de la commission n° 4 (préférence accordée au terme d'assistant) et n° 5 (possibilité pour l'employeur de récuser l'assistant choisi par le salarié) - Art. 2 bis (délai de notification du licenciement) - Art. L. 122-14-1 du code du travail (délai minimal entre l'entretien préalable et l'expédition de la lettre de licenciement) (p. 2420): s'oppose aux amendements de la commission, n° 6 (application de l'imputation du report de l'entretien préalable sur le délai de notification du licenciement en cas de licenciement d'un cadre) et de coordination n° 7 - Son amendement n° 30, de coordination avec son amendement n° 29; devenu sans objet - Son amendement rédactionnel n° 31; adopté - Art. 3 (sanctions applicables à l'employeur) - Art. L. 122-14-5 (cas des salariés de moins de deux ans d'ancienneté et de ceux des entreprises de moins de onze salariés) (p. 2421): s'oppose à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Art. 4 (création d'une division « conseiller du salarié »): s'oppose à l'amendement n° 9 de la commission (préférence accordée au terme d'assistant) - Art. 5 (autorisation d'absence) (p. 2422): s'oppose aux amendements n° 10 de la commission (limitation de l'application du nouveau statut envisagé aux seules entreprises de cinquante salariés) et n° 20 de M. Hector Viron (suppression de la limite de la durée de la mission du conseiller) - Art. 6 (maintien de la rémunération) (p. 2423): s'oppose à l'amendement de coordination n° 11 de la commission - Art. 7 (protection contre le licenciement): s'oppose aux amendements de la commission, n° 12 de coordination et n° 13 (suppression du second alinéa de l'article 7 relatif à l'accord préalable de l'inspection du travail en cas de licenciement du conseiller du salarié) - (p. 2424): s'oppose à l'amendement de suppression n° 26 de M. Roger Husson et à l'amendement n° 14 de la commission (réintroduction dans cet article de l'article L. 451-3 du code du travail qui définit les possibilités pour l'employeur de refuser le congé de formation de l'assistant) - (p. 2425): s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Hector Viron (formation des conseillers du salarié assurée uniquement par des centres spécialisés directement rattachés aux organisations syndicales les plus représentatives ou par des instituts d'université ou de facultés) - Art. 9 (secret professionnel): demande le retrait de l'amendement n° 15 de la commission (référence à l'article 378 du code pénal permettant de mieux garantir la confidentialité des informations) - Après l'art. 9 (p. 2426): oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 22 de M. Hector Viron (statut commun des salariés qui exercent les fonctions d'assistance ou de représentation devant des juridictions prud'homales et des conseillers du salarié) - Art. 10 (entrave à l'exercice des fonctions du conseiller du salarié): s'oppose à l'amendement n° 16 de la commission (allègement des sanctions pénales) - Art. 11 (extension du bénéfice des actions de formation aux salariés dont l'entreprise envisage le reclassement externe) (p. 2427): s'oppose à l'amendement de suppression n° 23 de M. Hector Viron - Demande le retrait de l'amendement n° 17 de la commission (caractère effectif du reclassement uniquement à la fin de la période d'essai) - Sur l'ensemble (p. 2428): création d'emplois et PME.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 35 (90-91)] - (31 octobre 1990) - Discussion générale**

(p. 3120) : accepte le texte de la commission mixte paritaire, CMP - Nécessité de donner un cadre légal à l'intéressement - Respect du principe des exonérations de charges - Définition précise des règles de l'intéressement - Plafond du montant global des primes par rapport aux salaires - Primes d'intéressement versées dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise - Renvoi du texte devant la commission supérieure de codification sur la demande de la commission des affaires sociales - Développement de l'intéressement et de la participation - (p. 3123) : plafond des sommes versées au titre de l'intéressement - Plans d'épargne d'entreprise - Déclaration du Gouvernement dans la presse - Accord entre l'Assemblée nationale et le Sénat - Accords d'intéressement - Souhaite que le Sénat adopte les conclusions de la CMP.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Deuxième lecture [n° 20 (90-91)]** - (31 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3125) : loi du 2 août 1989 sur la prévention du licenciement et le droit à la conversion - Cas des salariés qui ne peuvent être conseillés par aucun de leurs collègues - Liste des conseillers du salarié - Possibilité pour d'anciens magistrats fonctionnaires des services extérieurs du travail ou de conseillers prud'hommes d'assurer la fonction de conseiller du salarié - Forte proportion, sur les listes des conseillers, de salariés et de membres d'organisations syndicales - Lacunes des dispositions de la loi - Attitude des organisations syndicales - Texte adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale - Intérêt de l'autorisation d'absence accordée aux salariés, du remboursement par l'Etat de la rémunération des heures consacrées par le conseiller extérieur à sa fonction, de la protection du conseiller contre le salarié, de l'obligation de secret professionnel et du droit à la formation des conseillers du salarié - (p. 3126) : nouveau texte de l'Assemblée nationale concernant le report de la date de l'entretien préalable - Cas des conseillers prud'hommes en activité - Formations de longue durée pour les salariés dont l'entreprise envisage un reclassement externe : élargissement des possibilités de recours à des formations financées par l'Etat - Elaboration d'accords entre les partenaires sociaux - Souhaite que le Sénat adopte le texte de cette proposition de loi - **Art. 2 - Art. L. 122-14 du code du travail** (p. 3129 à 3130) : s'oppose à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller) et précise les conditions d'application de la loi du 2 août 1989 - S'oppose aux amendements de la commission, n° 2 de coordination, et n° 3 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - (p. 3131) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 4 de coordination et n° 5 (possibilité pour l'employeur de récuser le conseiller choisi par le salarié) - **Art. 3 - Art. L. 122-14-5** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 6 de la commission - **Art. 4** (p. 3132) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 7 de la commission - **Art. 5** : s'oppose à l'amendement n° 8 de la commission (limitation du bénéfice du crédit d'heures à des entreprises d'au moins 50 salariés) - **Art. 6** (p. 3133) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 9 de la commission - **Art. 7** : s'oppose aux amendements de la commission, n° 10 de coordination et n° 11 (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 8** : s'oppose à l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Art. 9** (p. 3134) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 13 de la commission - **Art. 10** (p. 3135) : s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture) - **Intitulé** : s'oppose à l'amendement n° 15 de la commission (« Proposition de loi relative à l'assistant du salarié »).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) (p. 4261) : grandes orientations du budget du ministère du travail - Montant des crédits du ministère - (p. 4262) : exemples de crédits d'intervention - Incidences des événements du Golfe sur l'évolution de l'emploi - Mise en place d'une direction d'administration générale au ministère - Rôle de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE, et de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, AFPA - Effort de formation continue - Apprentissage - (p. 4263) :

modernisation économique des entreprises - (p. 4277) : problème des chiffres du chômage - (p. 4278) : réforme de l'ANPE - Traitement du chômage - Décentralisation - Evolution des accidents du travail - Application des directives communautaires - Intéressement et participation des salariés - **Examen des crédits - Etat B - Titre III** (p. 4280) : situation des handicapés - Travail de nuit des femmes - Aide aux demandeurs d'emploi - Mise en oeuvre de l'apprentissage industriel.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Nouvelle lecture [n° 112 (90-91)]** - (12 décembre 1990) - **Question préalable** (p. 4987) : s'oppose à la motion n° 1 de M. Louis Souvet tendant à opposer la question préalable - Accord du Sénat - Position du groupe socialiste - Echec en commission mixte paritaire.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)]** - (12 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4987) : loi du 19 décembre 1989 - Aide à l'insertion professionnelle - Contrat de retour à l'emploi - Contrat emploi-solidarité - (p. 4988) : confédération générale des petites et moyennes entreprises - Demandeurs d'emplois insuffisamment qualifiés pour répondre à l'attente des entreprises - Nécessité de rapprocher l'offre et la demande d'emploi - Retard de notre pays dans le domaine de la qualification des travailleurs - Formation professionnelle - Petites et moyennes entreprises, PME - Evolution de l'emploi - Exonération fiscale - Réouverture du crédit d'impôt formation - Stages d'accès à l'emploi - Fonds national pour l'emploi - Aide au remplacement des salariés partis en formation - Gros sacrifice financier de l'Etat en faveur des entreprises - Dispositions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle - Extension du contrat de retour à l'emploi - Handicapés - Insertion par l'activité économique - Création d'un fonds de garantie d'emprunts destiné à cautionner les prêts finançant les besoins de fonds de roulement des entreprises d'insertion - Revalorisation de l'aide aux postes de travail - (p. 4989) : aide aux chômeurs créateurs d'entreprises - Essaimage - Temps de travail - Assouplissement du congé parental d'éducation - Mi-temps et temps complet - Temps partiel choisi - Compensation du travail de nuit - Equipes de fin de semaine, équipes de suppléance - Ordonnance du 16 janvier 1982 - (p. 4998) : retournement de la conjoncture - Entreprises d'insertion - Conseil national de l'insertion par l'activité économique - Essaimage - PME - Travail de nuit des femmes - Décentralisation - Régions - **Art. 1^{er} (création de stages d'adaptation à l'emploi)** (p. 4999) : sur l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la priorité accordée aux femmes et suppression de la référence à l'égalité professionnelle des hommes et des femmes), ses sous-amendements, n° 41 : permettre l'accès aux stages d'adaptation, aussi bien aux demandeurs d'emplois qu'aux salariés de l'entreprise ; adopté ; et n° 42 : rétablir la référence à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ; rejeté - **Après l'art. 1^{er}** (p. 5000) : sur l'amendement n° 2 de la commission (préciser les critères retenus pour l'accès aux stages), son sous-amendement n° 43 : femmes ayant assumé des charges familiales et désireuses de trouver une activité professionnelle ; rejeté - **Art. 2 (aide au remplacement des salariés des petites entreprises partis en formation)** (p. 5001) : s'oppose à l'amendement n° 30 de M. Hector Viron (supprimer le paragraphe III de l'article 2) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 4 de la commission (étendre le nombre des bénéficiaires de l'aide forfaitaire) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 5 de la commission (freiner le développement des entreprises de travail temporaire) - **Art. 2 bis (modalités de gestion de la rémunération des stagiaires pris en charge par l'Etat et les régions)** - **Art. L. 991-2 du code du travail** (p. 5002) : son amendement rédactionnel n° 44 ; adopté - **Après l'art. 2 bis** : demande le retrait de l'amendement n° 39 de M. André Jourdain (insérer un article additionnel : aide de l'Etat aux salariés qui créent ou qui prennent une entreprise industrielle) - **Art. 4 (extension et amélioration du dispositif des contrats de retour à l'emploi)** : accepte l'amendement n° 6 de la commission (extension du bénéfice des contrats de retour à l'emploi aux

femmes isolées et chargées de famille) - **Art. 6 (création d'un Conseil national de l'insertion par l'activité économique)** (p. 5005): s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression n° 8 de la commission - **Art. 7 (aide au développement des structures d'insertion par l'économique)** (p. 5006): accepte l'amendement n° 9 de la commission (ne pas laisser la voie ouverte au contrat à durée indéterminée) - **Art. 9 (aide aux bénéficiaires du RMI créateurs d'entreprises)** (p. 5007): accepte l'amendement n° 10 de la commission (renforcement du contrôle de la commission locale d'insertion) - **Après l'art. 9:** accepte l'amendement n° 11 de la commission (exonération des particuliers employant à leur domicile des personnels de maison ou des assistantes maternelles de l'indemnité de licenciement d'un salarié de plus de 55 ans); sur cet amendement, son sous-amendement n° 48; adopté - **Art. 10 (assouplissement du congé parental d'éducation)** - **Art. L. 122-28-1 - L. 122-28-2 - L. 122-28-3 - L. 122-28-4 - L. 122-28-5 et L. 122-28-7** (p. 5008): s'oppose à l'amendement n° 27 de M. Xavier de Villepin (prévoir expressément l'accord de l'employeur dans le cas où l'employé veut choisir une durée de travail atypique) - (p. 5009): s'oppose à l'amendement n° 31 de M. Hector Viron (possibilité pour l'employé de redéfinir librement la durée du travail qu'il a initialement choisie) - Accepte l'amendement n° 12 de la commission (modification de la durée du temps partiel avec l'accord de l'employeur) - **Art. 10 bis (modification de la durée du travail à temps partiel en cas de circonstance exceptionnelle)** - **Art. L. 122-28-2:** accepte l'amendement n° 13 de la commission (autoriser la reprise de l'activité initiale et soumettre toute modification de durée du temps de travail à l'accord de l'employeur); sur cet amendement, son sous-amendement n° 49: maintien du régime existant; rejeté - **Art. 10 ter (exercice du droit au congé parental d'éducation dans les entreprises de 50 à 100 salariés)** (p. 5010, 5011): s'oppose à l'amendement n° 14 de la commission (revenir au seuil de 100 salariés pour que le congé parental d'éducation puisse être pris sans accord du chef d'entreprise) et à l'amendement n° 32 de M. Hector Viron (abaisser le seuil à 11 salariés afin que le congé parental d'éducation soit un droit accessible à tous) - **Art. 10 quater (formation professionnelle lors de la reprise d'activité à l'issu d'un congé parental d'éducation):** s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 15 de la commission (ne pas rendre obligatoire une action de formation ou de réadaptation après un congé parental) - **Art. 11 (travail à temps partiel)** (p. 5012): accepte l'amendement n° 16 de la commission (préciser le contenu des conventions et des accords collectifs fixant les conditions de mise en place des horaires à temps partiel); sur cet amendement, son sous-amendement n° 47: maintien de la négociation par branche; adopté - **Art. 12 (assouplissement des modalités de fonctionnement des équipes de suppléance):** s'oppose à l'amendement n° 33 de M. Hector Viron (s'en tenir pour les équipes de suppléance à la législation en vigueur) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 17 de la commission - Demande le retrait de l'amendement n° 18 de la commission (contrepartie prévue par l'entreprise aux dérogations au repos du dimanche) - Demande le retrait de l'amendement n° 19 de la commission (date de mise en conformité avec la présente loi des conventions et accords collectifs et des accords d'entreprise ou détablissement) - **Art. 13 (extension des dispositions relatives aux équipes de suppléance aux entreprises agricoles ayant une activité à caractère industriel)** (p. 5015): s'oppose à l'amendement n° 34 de M. Hector Viron (permettre la constitution d'équipes de suppléance en fin de semaine pour les entreprises agricoles ayant un caractère industriel) - Accepte l'amendement rédactionnel n° 20 de la commission - Accepte l'amendement n° 22 de la commission (préciser qu'il s'agit d'accords d'entreprises ou d'établissements) - **Art. 13 ter (couverture sociale des vendeurs, colporteurs de presse et des porteurs de presse):** explication de la raison pour laquelle ces dispositions se trouvent dans le présent projet de loi - **Art. 14 (publicité et contrôle de la durée du travail)** (p. 5016): s'oppose à l'amendement n° 23 de la commission (réduire à deux ans la durée pendant laquelle les documents relatifs au décompte des heures de travail effectuées par chaque salarié doivent être conservés) - **Art. 15 (compensation du travail de nuit)** (p. 5017): l'article 15 ne s'applique pas aux person-

nels salariés de l'hôtellerie et de la restauration - S'oppose à l'amendement n° 35 de M. Hector Viron (compensation du travail de nuit par une majoration de la rémunération) - Accepte l'amendement n° 24 de la commission (distinguer établissements et entreprises car les différents établissements d'une même entreprise n'ont pas nécessairement les mêmes contraintes) - **Après l'art. 15** (p. 5018): s'oppose à l'amendement n° 36 de M. Hector Viron (insérer un article additionnel tendant à interdire le travail de nuit des femmes en supprimant les trois derniers alinéas de l'article L. 213-1 du code du travail) - **Art. 16 (suppression de la déclaration obligatoire d'emploi de certaines personnes)** (p. 5019): s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Hector Viron (maintenir la déclaration obligatoire d'emploi des enfants de moins de 18 ans ou des femmes) - **Art. 17 (dérogation d'âge pour l'exécution de travaux légers en agriculture):** s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Hector Viron (interdire aux enfants de moins de 14 ans d'accomplir un travail salarié) - **Art. 19 (financement des rentes d'accident du travail servis aux Français ayant vécu dans des pays placés sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France avant la date d'accession à leur indépendance)** (p. 5020): accepte l'amendement rédactionnel n° 25 de la commission - **Art. 20 (constatation des infractions au travail clandestin):** accepte l'amendement de coordination n° 26 de la commission.

- S'associe à l'hommage rendu à la délégation de parlementaires des Etats-Unis d'Amérique (12 décembre 1990) (p. 5013).

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 188 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5338): se félicite de l'accord entre les deux assemblées.

SOUCARET (Raymond), sénateur du Lot-et-Garonne (RDE).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO* Lois et décrets du 11 octobre 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement du second degré (*JO* Lois et décrets du 20 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - **Art. 1^{er} (modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine)** - **Art. 7-8 de la loi du 6 mai 1919 (composition et fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine, INAO)** (p. 716): sur l'amendement n° 18 de M. Bernard Barbier, rapporteur (remplacement du conseil permanent par une commission permanente chargée d'examiner toute question administrative et financière), son sous-amendement n° 40: représentation des organisations professionnelles; rejeté.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2584, 2585): crise du monde rural - Inadaptation de la politique agricole commune, PAC - Désengagement de l'Etat et de la CEE - Limites de la solidarité professionnelle et appel à la solidarité nationale - Nécessaire modernisation de l'indemnisation des calamités agricoles - Rôle économique de l'agriculture.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des**

communes [n° 22 (90-91)] - Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Après l'art. 14 bis (p. 3101) : se déclare opposé à l'amendement n° 35 du Gouvernement (organisation des conventions relatives aux activités du compte de commerce intitulé « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement, DDE ») - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3111) : vote de ce projet de loi par le groupe du RDE.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3677) : solutions à trouver au sein du Gouvernement pour faire face aux difficultés des agriculteurs - Désertification du monde rural - Puissance de la France en Europe liée à la puissance de ses régions - Apport de l'agriculture au commerce extérieur - Réduction des subventions de la Communauté économique européenne, CEE - Réforme nécessaire de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Nécessité de sauvegarder le secteur public, le commerce et l'artisanat en zones rurales - (p. 3678) : patrimoine architectural et culturel à préserver dans les régions - Solidarité nationale souhaitée par les agriculteurs.

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4182) : politique agricole - Aide aux agriculteurs en difficulté - Risques climatiques.

SOUFFRIN (Paul), sénateur de la Moselle (C).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme (18 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants (8 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées (22 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin (25 juin 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)] - (18 avril 1990) - Discussion générale (p. 356, 357) :** projet décevant se limitant à un « dépoussiérage » de la loi du 30 juin 1838 relative aux aliénés - Lien étroit entre la maladie mentale et les situations d'échec social - Problème de la réinsertion sociale des malades mentaux - Absence de politique globale en matière de psychiatrie - Coût de la sectorisation psychiatrique supporté par la sécurité sociale - Besoins du malade sacrifiés aux exigences de l'ordre social - Internement pour motif idéologique - Décision de placement confiée à l'autorité administrative - (p. 358) : émet des réserves en ce qui concerne la réadaptation ou la réinsertion sociale des personnes ayant fait l'objet d'un placement d'office ou sur demande d'un tiers - Absence de dispositions accordant un minimum d'autonomie économique au malade en cours de réintégration - Complémentarité des mesures sanitaires et sociales - Pouvoir des autorités administratives en cas d'urgence - Développement indispensable des dispositifs d'urgence en psychiatrie ; carences actuelles de ces services - Renouvellement périodique de la décision de placement d'office ; regrette que cette disposition n'ait pas été étendue aux malades placés sur demande d'un tiers - S'oppose à la responsabilité du préfet en matière de placement d'un délinquant malade mental ; compétence de l'autorité judiciaire - **Avant l'art. 1^{er} (p. 368) :** son amendement n° 65 : lutte contre les maladies mentales comportant des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale ; adopté - **Après l'art. 1^{er} (par priorité) (p. 374) :** au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 93 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (judiciarisation du placement sous contrainte des malades mentaux dans les établissements psychiatriques ; conditions dudit placement) - **Art. 1^{er} (Organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux) - Avant l'art. L. 326-1 du code de la santé publique (p. 375) :** son amendement n° 66 : prise en charge par l'Etat des dépenses engagées pour lutter contre les maladies mentales ; rejeté - **Après l'art. L. 326-1 (p. 376) :** son amendement n° 185 : protection des citoyens contre tout internement pour des idées religieuses, philosophiques ou politiques ; rejeté - **Art. L. 326-3 (droits des malades hospitalisés sans leur consentement) (p. 378) :** son amendement n° 158 : respect, en toutes circonstances, de la dignité de la personne hospitalisée ; adopté - (p. 379) : sur l'amendement n° 9 de M. Jean Dumont, rapporteur (information du malade hospitalisé sur sa situation juridique et ses droits ; possibilité de recevoir librement la visite d'un ministre du culte de son choix), son sous-amendement n° 67 : information obligatoire du malade sur sa situation juridique et ses droits, par le directeur de l'établissement ou son représentant, pendant toute la durée du placement ; rejeté - (p. 381) : son amendement n° 68 : possibilité pour le malade de recevoir des visites et de disposer de sa liberté de mouvement à l'intérieur de l'établissement, sous réserve du respect du règlement intérieur ; devenu sans objet - (p. 384) : abstention des sénateurs communistes sur l'amendement n° 9 de la commission précitée - **Art. L. 327 (mise sous sauvegarde de justice) (p. 385) :** au nom du groupe communiste, se déclare favorable à l'amendement n° 114 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (suppression de l'information du préfet par le procureur de la République du lieu de traitement) - **Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales) - Art. L. 331 (établissements habilités à recevoir des malades sous placement) (p. 386) :** son amendement n° 69 : habilitation des seuls établissements assurant le service public hospitalier ; rejeté - **Art. L. 332 (transfert vers un établissement habilité) (p. 389) :** son amendement n° 70 : suppression du caractère impératif du transfert ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - Art. 2 (suite) - Art. L. 332-3 du code de la santé publique (composition et prérogatives de la commission départementale pluridisciplinaire) (p. 405) : son amendement n° 71 : désignation par le procureur de la République du psychiatre, membre de la commission ; retiré - (p. 406) : son amendement n° 72 : sup-

pression de la présence au sein de la commission d'un juriste, désigné par le premier président de la cour d'appel ; adopté - (p. 407) : sur l'amendement n° 12 de M. Jean Dumont, rapporteur (désignation d'une personnalité qualifiée par le président du conseil général), son sous-amendement n° 73 : désignation faite sur proposition des associations de familles de personnes atteintes de troubles mentaux ; rejeté - (p. 409) : son amendement n° 74 : saisine obligatoire de la commission sur la situation des personnes hospitalisées au-delà de trois mois ; rejeté - (p. 411) : son amendement n° 75 : possibilité pour la commission de saisir le président du tribunal de grande instance en cas de placement abusif ; adopté.

Suite de la discussion - (24 avril 1990) - Art. 2 (suite) - Art. L. 333 du code de la santé publique (définition du placement à la demande d'un tiers) (p. 490) : se déclare opposé à l'amendement n° 37 de M. Jacques Bimbenet (placement sur demande lorsque le comportement de la personne compromet sa sécurité ou celle d'autrui) - (p. 492) : se déclare opposé à l'amendement n° 18 de M. Jean Dumont, rapporteur (suppression de l'obligation de motiver la demande de placement) - (p. 495) : se déclare favorable à l'amendement n° 129 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (second certificat médical établi avant l'admission du malade par un psychiatre pouvant exercer dans l'établissement d'accueil) - (p. 499) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 20 de la commission (délai d'établissement du certificat médical du médecin extérieur à l'établissement d'accueil, en cas de procédure d'urgence) - Art. L. 334 (délivrance du certificat médical postérieur à l'admission) (p. 500) : son amendement n° 76 : établissement dudit certificat par un psychiatre praticien hospitalier ; rejeté - (p. 502) : son amendement n° 77 : transmission par le directeur de l'établissement au président du tribunal de grande instance dudit certificat ainsi que du bulletin et de la copie des certificats médicaux d'entrée ; devenu sans objet - Art. L. 337 (contrôle médical périodique du placement sur demande) (p. 506) : sur l'amendement n° 3 du Gouvernement (renforcement du dispositif de contrôle ; levée automatique du placement en cas de défaut de production du certificat médical mensuel), son sous-amendement n° 188 ; adopté - Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement) (p. 509) : sur l'amendement n° 26 de la commission (possibilité pour la commission pluridisciplinaire de demander la levée du placement), son sous-amendement n° 190 : intervention limitée au placement excédant trois mois ; adopté - (p. 510) : sur l'amendement n° 140 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, rapporteur pour avis (en cas de contestation par le médecin de l'établissement sur la levée du placement, suppression du pouvoir du maire d'ordonner immédiatement un sursis provisoire à la sortie), son sous-amendement n° 80 : avis du médecin s'opposant à la mainlevée d'un placement limité aux seules raisons médicales ; rejeté - Art. L. 342 (définition du placement d'office) (p. 514) : son amendement n° 81 : judiciarisation de la procédure et du contrôle du placement d'office ; rejeté - Art. L. 343 (mesures provisoires en cas de danger imminent) (p. 517) : son amendement n° 159 : nouvelle rédaction de cet article ; rejeté - Suppression des notions de notoriété publique et de mesures provisoires - Meilleure protection des citoyens contre toute mesure provisoire abusive - Avis médical préalable à tout placement d'office - (p. 518) : son amendement n° 82 : suppression de la notion de notoriété publique ; rejeté - (p. 519) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 184 de M. François Lesein (suppression des dispositions prévoyant que faute de décision préfectorale, les mesures provisoires sont caduques au terme d'une durée de 48 heures) - Art. L. 344 (contrôle médical périodique des placements d'office) : sur l'amendement de coordination n° 189 du Gouvernement, son sous-amendement n° 78 ; adopté - Art. L. 350 (sortie d'essai) (p. 524) : ses amendements, n° 83 : dans le cas d'un placement sur demande d'un tiers, sortie décidée par le médecin chef du secteur concerné, après avis du psychiatre de l'établissement d'accueil et de la commission pluridisciplinaire ; et n° 84 : dans le cas d'un placement d'office, sortie décidée par le préfet sur proposition écrite et motivée du médecin chef du secteur concerné, après avis d'un psychiatre de

l'établissement d'accueil ; rejetés - Art. L. 351 (procédure de référé) (p. 525) : son amendement n° 85 : réintroduction du débat contradictoire dans la procédure de référé ; adopté - Art. L. 352 (sanctions pénales relatives aux entraves à la sortie des patients) (p. 526) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de la commission (peines d'emprisonnement et d'amende alternatives et non cumulatives) - Après l'art. 2 (p. 529) : son amendement n° 86 : exonération du paiement du forfait hospitalier des malades hospitalisés en raison de troubles mentaux ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 530) : abstention des sénateurs communistes sur le projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - Discussion générale (p. 901, 902) : projet de loi tendant à compléter le dispositif de répression des discriminations à raison de l'état de santé ou du handicap - Extension du champ d'application de la loi aux discriminations liées à l'embauche ou au licenciement de personnes malades ou handicapées - Problème de l'embauche des handicapés : insuffisance de la loi en faveur de l'emploi des handicapés du 10 juillet 1987 - Se déclare opposé à la non-application de ce texte aux contrats d'assurance - Art. 2 (sanction du refus d'un bien ou d'un service, du refus d'embauche, ou du licenciement en raison de l'état de santé ou du handicap) (p. 906, 907) : ses amendements n° 16 et n° 17 : caractère total et définitif de l'inaptitude médicale pouvant justifier le refus d'embauche ou le licenciement ; devenus sans objet - Sur l'amendement n° 9 de M. Jacques Sourdille, rapporteur (inaptitude physique constituant un motif légitime de refus d'embauche ou de licenciement ; référence à l'obligation légale d'emploi des handicapés), son sous-amendement n° 18, sur le même objet que ses amendements n° 16 et n° 17 précités ; rejeté - Art. 3 (exclusion du champ d'application de la loi de certains contrats d'assurance dont le facteur santé constitue un élément essentiel) (p. 909) : son amendement de suppression n° 19 ; rejeté - (p. 911) : se déclare favorable à l'amendement n° 10 de la commission (information du souscripteur d'un contrat d'assurance-vie sur l'existence d'un fichier des risques aggravés et sur les conditions d'accès à ce fichier) - Art. 5 (interdiction de sanctionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé) (p. 914) : ses amendements, n° 20 : caractère total et définitif de l'inaptitude médicale pouvant justifier la sanction ou le licenciement d'un salarié ; devenu sans objet ; n° 22 : extension du bénéfice de cet article aux personnes handicapées ; adopté ; et n° 21, sur le même objet que le n° 22 ; retiré - (p. 916) : sur l'amendement n° 6 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis, identique à son amendement n° 22, se déclare favorable au sous-amendement n° 31 de M. Franck Sérusclat (interdiction de sanctionner un salarié en raison de ses moeurs) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 919) : malgré son accord de principe sur le projet du Gouvernement, vote du groupe communiste contre ce texte modifié par la majorité sénatoriale.

- **Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants** [n° 219 (89-90)] - (17 mai 1990) - Art. 7 (application aux départements d'outre-mer) (p. 962) : son amendement n° 20 : substitution de l'allocation d'aide au versement des cotisations sociales des assistantes maternelles agréées employées par des particuliers à l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée ; rejeté - Art. L. 757-4 du code de la sécurité sociale (dispositions applicables aux DOM) : son amendement de coordination n° 21 ; rejeté - Art. 8 (régime fiscal des aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants) (p. 963) : son amendement de coordination n° 22 ; rejeté.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Art. 28 (statut du personnel de La Poste et de France Télécom) (p. 1381) : soutient les amendements de M. Félix Leyzour, n° 104 de suppression et n° 27 (maintien des catégories A, B, C et D de la fonction publique) - Art. 30 (possibilité d'employer des agents contractuels) (p. 1384) : soutient l'amendement de suppression n° 30 de M. Félix Leyzour - Art. 34 (création, compo-

sition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications (p. 1390) : soutient l'amendement de suppression n° 34 de M. Félix Leyzour - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1403) : opposition des sénateurs communistes à ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation - Deuxième lecture** [n° 302 (89-90)] - (11 juin 1990) - Art. 1^{er} - Après l'art. L. 326-1 du code de la santé publique (p. 1473) : son amendement n° 44, soutenu par M. Robert Vizet : protection des citoyens contre toute hospitalisation psychiatrique du fait d'un comportement s'éloignant des normes sociales dominantes ; rejeté - Art. L. 326-3 (p. 1474) : son amendement n° 45, soutenu par M. Robert Vizet : principe de la réinsertion dans le cadre de vie habituel ; rejeté - Art. L. 329 (mise sous tutelle ou curatelle) (p. 1476) : son amendement n° 46, soutenu par M. Robert Vizet : interdiction de choisir le tuteur parmi les membres du personnel de l'hôpital psychiatrique ; rejeté - Art. 2 - Art. L. 333-1 (procédure à respecter par le directeur de l'établissement) (p. 1483) : son amendement n° 47, soutenu par M. Robert Vizet : placement ordonné par le président du tribunal de grande instance ; rejeté - Art. L. 334 (p. 1484) : son amendement n° 48, soutenu par M. Robert Vizet : établissement du certificat médical postérieur à l'admission par un psychiatre praticien hospitalier ; rejeté - Art. L. 338 (levée du placement sur demande d'un tiers) (p. 1485) : son amendement n° 49, soutenu par M. Robert Vizet - non transmission du certificat médical à la personne ayant demandé l'hospitalisation ; devenu sans objet - Art. L. 339 : son amendement n° 50, soutenu par M. Robert Vizet : suppression de la référence à l'ordre public et à la sûreté des personnes ; rejeté - Art. L. 340 (notification de la sortie) (p. 1486) : son amendement n° 51, soutenu par M. Robert Vizet : suppression de la communication de renseignements aux autorités administratives ou judiciaires ; rejeté - Art. L. 342 : son amendement n° 52, soutenu par M. Robert Vizet : judiciarisation de la procédure et du contrôle du placement d'office ; rejeté - Art. L. 343 (p. 1487) : son amendement n° 53, soutenu par M. Robert Vizet : nouvelle rédaction de cet article inspiré par une idéologie sécuritaire ; rejeté - Art. L. 350 (p. 1490) : son amendement n° 54, soutenu par M. Robert Vizet : modification de la procédure ; rejeté.

- **Projet de loi créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, relatives aux fondations - Deuxième lecture** [n° 327 (89-90)] - (13 juin 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 1546) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux** [n° 342 (89-90)] - (19 juin 1990) - Art. 3 (classification des propriétés bâties) (p. 1781) : soutient les amendements de M. Robert Vizet n° 95 (classement des locaux d'habitation financés par un prêt d'accession à la propriété dans des sous-groupes distincts de ceux qui sont retenus pour les autres propriétés) et n° 94 (suppression du paragraphe III de cet article relatif à la détermination des sous-groupes et des catégories par décret en Conseil d'Etat) - Art. 5 (principes de détermination des tarifs) (p. 1782) : soutient l'amendement n° 109 de M. Robert Vizet (établissement des tarifs par commune, par sous-groupe ou catégorie de propriété) - Art. 7 (modalités de fixation des tarifs) (p. 1784) : soutient l'amendement n° 96 de M. Robert Vizet (majoration de la taxe d'habitation pour les logements dont la superficie est importante) - Art. 12 (obligations déclaratives des contribuables) (p. 1787) : soutient les amendements de M. Robert Vizet, n° 97 (obligation pour tout propriétaire de souscrire des déclarations précisant l'affectation, la nature, la situation et l'état de leurs immeubles quel qu'en soit le groupe) et n° 98 (suppression du second alinéa de cet article qui tend à pallier les carences du système déclaratif).

- **Conclusions du rapport de M. Hubert Haenel, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 54, 1989-1990) déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à l'introduction dans le code des assurances de dispositions**

particulières aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle [n° 330 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale : son intervention présentée par M. Jean-Luc Bécart (p. 1973).

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques relatif à la coopération pour la formation des hommes dans le domaine économique** [n° 313 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2110, 2111) : faiblesse des échanges de la France avec l'Union soviétique - Coopération culturelle - Enseignement du russe ; suppression de postes d'enseignants ; échanges scolaires ; exemple de la Moselle - Vote de ce texte par le groupe communiste - Explication de vote sur l'ensemble : vote du groupe communiste en faveur de cet accord.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes** [n° 287 (89-90)] - (2 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2403) : lacunes de la prévention et de l'action d'information contre la drogue - Au nom du groupe communiste, votera ce texte.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié** [n° 303 (89-90)] - (2 octobre 1990) - Art. 8 (formation du conseiller) (p. 2424) : soutient l'amendement n° 21 de M. Hector Viron (formation des conseillers du salarié assurée uniquement par des centres spécialisés directement rattachés aux organisations syndicales les plus représentatives ou par des instituts d'université ou de facultés) - Art. 11 (extension du bénéfice des actions de formation aux salariés dont l'entreprise envisage le reclassement externe) - Art. L. 322-7 du code du travail (actions de formation de longue durée) (p. 2427) : soutient l'amendement de suppression n° 23 de M. Hector Viron ; rejeté.

- **Conférence des présidents** - (11 octobre 1990) - (p. 2659) : s'associe à la protestation de M. Jean-Pierre Fourcade contre l'organisation des débats.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme** [n° 437 (89-90)] - (11 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2672) : favorable aux objectifs du projet de loi - Insuffisance des moyens de ce projet - Conséquences du tabagisme et de l'alcoolisme sur la santé et sur l'économie - Insuffisance des mesures isolées contenues dans ce projet - Echec de la « loi Veil » en ce qui concerne la consommation de tabac - Chute de la production française au profit de la production étrangère - Nécessité de changement de la politique sanitaire - (p. 2673) : effort financier insuffisant - Importance du cadre scolaire et universitaire dans le domaine de l'éducation pour la santé - Effectifs insuffisants pour la médecine scolaire - Avant l'art. 1^{er} (p. 2693) : son amendement n° 136, soutenu par M. Louis Minetti : obligation au médecin, lors de l'examen médical pré-nuptial d'informer le futur époux ou la future épouse des risques d'une consommation excessive de tabac ou d'alcool ; adopté - (p. 2694) : son amendement n° 137, soutenu par M. Louis Minetti : obligation pour le médecin d'informer la femme enceinte des risques encourus par une consommation excessive de tabac ou d'alcool ; adopté - Son amendement n° 138, soutenu par Mme Danielle Bidart-Reydet : formation du personnel enseignant dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et les toxicomanies ; adopté - (p. 2695) : son amendement n° 139, soutenu par Mme Danielle Bidart-Reydet : participation du système éducatif à l'éducation sanitaire et sociale et à la lutte contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie ; adopté - (p. 2696) : son amendement n° 140, soutenu par M. Louis Minetti : prise en charge par l'Etat des dépenses de prévention et de traitement du tabagisme et de l'alcoolisme ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques) (p. 2775) : intervient sur l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ

d'application des mesures prises par la loi) - *Art. L. 68 (interdiction de vente de boissons alcooliques dans les stations-service)* (p. 2826) : se déclare favorable à l'amendement n° 150 du Gouvernement (réglementation de la vente des boissons alcoolisées dans les points de vente de carburant) et opposé à l'amendement de suppression n° 98 de M. Guy Robert, retiré par son auteur et repris par M. Bernard Barbier - (p. 2830) : incohérence de l'ensemble de l'article 7 - *Après l'art. 7* (p. 2835) : son amendement n° 113 : adoption de dispositions similaires par la Communauté économique européenne, CEE, préalable à l'entrée en vigueur de la loi ; rejeté - Risque de surconsommation de produits tabacoles et alcoolisés d'origine étrangère au détriment de la production nationale - (p. 2836) : affirmation de l'importance de la coopération européenne - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 2837) : souci du groupe communiste de mesures préventives - Mesures de limitation de la publicité adoptées aux dépens d'une véritable politique de lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Nécessité d'un engagement financier de l'Etat dans le domaine de la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme - Conséquences économiques négatives pour les exploitants agricoles et la SEITA - Vote du groupe communiste contre ce texte.

- *Projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires [n° 19 (90-91)]* - (23 octobre 1990) - *Discussion générale* (p. 2954) : désaccord sur les reports successifs des élections à la sécurité sociale, et sur les raisons de ces reports - Nécessité d'un débat immédiat sur l'avenir de la sécurité sociale - Crainte des effets dévastateurs de la contribution sociale généralisée, CSG, sur le système de protection sociale - Problème du partage des responsabilités entre l'exécutif, le législatif, et les partenaires sociaux, dans la gestion de la sécurité sociale ; danger de l'adoption de la solution gouvernementale et d'une limitation des prérogatives des partenaires sociaux - Question du financement de la sécurité sociale : abandon progressif des cotisations et recours à la fiscalisation ; atteinte aux principes de la solidarité - (p. 2955) : branche maladie : volonté gouvernementale d'une maîtrise des dépenses - Nécessité d'un redéploiement d'une politique de santé - Refus du Gouvernement de satisfaire les demandes du personnel de la sécurité sociale - Branche famille : volonté de désengagement du patronat - Critique des « cadeaux » faits au patronat - Déplore l'absence d'élection à la sécurité sociale et de débat sur son avenir - Désaccord de la CGT - Votera contre ce projet de loi - *Art. 1^{er} (déchéance du mandat d'administrateur pour absence sans motif légitime)* : absentéisme - Temps de préparation des réunions - Report des élections - Problème du remplacement de l'administrateur défaillant par l'organisation syndicale à laquelle il appartient - *Art. 2 (extension des pouvoirs de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale sur les unions de recouvrement)* (p. 2957) : au nom du groupe communiste et apparenté, s'oppose à une tutelle excessive de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale sur les unions de recouvrement - *Art. 3 (élection du président de l'ACOSS)* : renforcement souhaitable de la représentation des assurés sociaux au sein du conseil d'administration de l'ACOSS - *Art. 4 (désignation, à titre transitoire, des administrateurs des organismes du régime général de sécurité sociale et durée du mandat)* (p. 2959) : crainte d'une remise en cause du principe des élections à la sécurité sociale.

- *Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)]* - Suite de la discussion - (19 novembre 1990) - *Art. 13 (comptes d'associés)* (p. 3590) : sur l'amendement n° 12 de la commission (rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale), soutient le sous-amendement n° 38 de M. Charles Lederman - *Art. 19 (décrets d'application)* (p. 3593) : soutient l'amendement de suppression n° 39 de M. Charles Lederman - *Explication de vote sur l'ensemble* (p. 3599) : incompatibilité entre le recours aux capitaux extérieurs et la déontologie de la profession - Dangers auxquels sont exposés les usagers du droit - Au nom du groupe communiste, votera contre le projet de loi.

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].*

Deuxième partie :

Solidarité, santé et protection sociale - (1^{er} décembre 1990) - **Rappel au règlement** (p. 4282) : utilisation par le Gouvernement de l'article 49-3 de la Constitution au cours du débat sur la contribution sociale généralisée, CSG à l'Assemblée Nationale - (p. 4303, 4304) : bilan de la politique sociale du Gouvernement - Injustice et danger de la CSG - Politique de santé - Remboursement des médicaments - Centres de santé - Lutte contre la pauvreté - Investissement hospitalier - Personnels hospitaliers - (p. 4305) : professions paramédicales - Personnes âgées - Solutions proposées dans le domaine de la protection sociale.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) (p. 4334) : laboratoires pharmaceutiques - **Examen des crédits - Art. 92 (institution d'une contribution sociale généralisée sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement)** (p. 4344) : évolution du système de protection sociale - Opposition du groupe communiste à la contribution sociale généralisée, CSG - **Art. 93 (assiette)** (p. 4349) : injustice de la CSG - Poids de la CSG sur les chômeurs et les retraités - Contrôle de la gestion du système de sécurité sociale - **Art. 96 (recouvrement et contentieux)** (p. 4355) : injustice de la CSG - **Art. 99 (taux des contributions et affectation des recettes)** (p. 4362) : fiscalisation - Désengagement du patronat de la protection sociale - **Art. 99 bis (rapport au Parlement)** (p. 4365) : opposé à l'adoption de cet article - (p. 4369) : vote hostile à l'adoption de ce projet de budget.

SOUPLET (Michel), sénateur de l'Oise (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

Est nommé membre suppléant du conseil supérieur du cheval (*JO Lois et décrets* du 30 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et des économies d'énergie (30 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait avec les membres du groupe de travail chargé de cette étude au nom de la commission des affaires économiques sur l'évolution des structures du secteur agro-alimentaire dans la perspective de 1992 [n° 439 (89-90)] (27 juin 1990) - **Agro-alimentaire**.

Proposition de loi, déposée avec MM. Amédée Bouquerel et Jean Natali, tendant à modifier les règles d'indexation de la dotation globale de fonctionnement [n° 468 (89-90)] (19 juillet 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 30 juin 1990) - **Communes**.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi [n° 6 (90-91)] portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie (urgence déclarée) [n° 73 (90-91)] (8 novembre 1990) - **Environnement**.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant création de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie [n° 121 (90-91)] (4 décembre 1990) - **Environnement**.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 20 avril 1990) (p. 428) - Ministère : Budget - **Mécontentement des élus sur la réforme de la dotation glo-**

bale de fonctionnement - Dotation globale de fonctionnement (DGF).

Questions orales sans débat :

n° 116 (JO Débats du 5 octobre 1989) (p. 2444) - Ministère : Intérieur - *Regroupement des élections régionales et cantonales* - (Réponse : JO Débats du 7 avril 1990) (p. 151) - Elections régionales.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Art. 1^{er} (*modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine*) - Art. 7-8 de la loi du 6 mai 1919 (*composition et fonctionnement de l'Institut national des appellations d'origine, INAO*) (p. 720) : sur l'amendement n° 18 de M. Bernard Barbier, rapporteur (remplacement du conseil permanent par une commission permanente chargée d'examiner toute question administrative et financière), se déclare favorable au sous-amendement n° 40 de M. Raymond Soucaret (représentation des organisations professionnelles).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2594, 2595) : crise du monde agricole - Engage le Gouvernement français à la fermeté dans les négociations du GATT contre les propositions de la Commission de la CEE visant à la réduction des soutiens à l'agriculture - Prévisible disparition d'exploitants en conséquence et désertification - Aménagement rural - Nécessaire diversification des ressources énergétiques : carburant agricole, éthanol.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3443) : regrette la brièveté des délais d'examen laissés à la commission - Crise du Golfe : nécessité de la diversité et de l'indépendance énergétique - Fusion de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA, de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - (p. 3444) : synergie entre la consommation d'énergie, la pollution de l'air et la gestion des déchets - Energies d'origine végétale : bois ; approvisionnement énergétique de l'agriculture - Représentation régionale de l'AFME - Compétences de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie ; nécessaire coordination avec les agences financières de bassin chargées de la lutte contre la pollution des eaux - Ressources ; taxes parafiscales envisagées ; projet de taxe sur la mise en décharge - Non-définition de l'autorité de tutelle ; implantation géographique ; inquiétude du personnel des trois agences - (p. 3445) : propose l'adoption de ce projet de loi, assorti des amendements de la commission - Art. 1^{er} (*création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence de l'environnement et des économies d'énergie*) (p. 3479) : son amendement n° 1 : modification de l'appellation : Agence de l'environnement et de l'énergie ; retiré au profit de l'amendement n° 8 de M. Roland Grimaldi (modification de l'appellation : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) - Son amendement n° 2 : compétences et organisation interne de l'Agence ; adopté après modification par les sous-amendements, qu'il accepte, de M. Pierre Dumas, n° 19 (incitation à la limitation de la production de déchets) et n° 20 (délégations techniques) - Sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 28 de M. Louis Moinard - Estime l'amendement n° 9 de M. Roland Grimaldi (développement des énergies renouvelables, notamment d'origine végétale) satisfait par l'amendement n° 2 de la commission - (p. 3481) : sur l'amendement n° 2 de la commission, s'oppose au sous-amendement n° 34 du Gouvernement - **Après l'art. 1^{er}** (p. 3482) : sur la création de délégations régionales de l'Agence, estime les amendements n° 24 de M. Pierre Dumas et n° 26 de Mme Danielle Bidard-Reydet, satisfaits par l'amendement n° 10 de M. Roland Grimaldi,

qu'il accepte - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 21 de M. Pierre Dumas (conseil d'orientation de l'Agence) - **Après l'art. 2 (par priorité)** : son amendement n° 4 : commission de surveillance de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; adopté après modification par le sous-amendement n° 30 de M. Louis Moinard, pour lequel il s'en remet à la sagesse du Sénat - (p. 3484) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 31 du même auteur et s'oppose au sous-amendement n° 27 de Mme Danielle Bidard-Reydet (représentation parlementaire de la commission de surveillance : principe de pluralisme) - **Art. 2 (composition du conseil d'administration de l'Agence)** (p. 3486) : son amendement n° 3 : modification de la composition ; adopté après modification par les sous-amendements n° 33 de M. Philippe François, et n° 13 et n° 14 de M. Roland Grimaldi, qu'il accepte - (p. 3487) : sur le même objet, s'oppose à l'amendement n° 12 du même auteur - **Art. 3 (ressources financières de l'agence)** : accepte l'amendement n° 23 de M. Pierre Dumas (moyens financiers des délégations techniques) - **Art. 4 (suppression de l'Agence pour la qualité de l'air, AQA, de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED)** (p. 3488) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 25 de M. Pierre Dumas (dévolution des biens de ces agences aux délégations techniques de l'Agence de l'environnement et de l'énergie) - (p. 3489) : demande le retrait de l'amendement n° 32 de M. Louis Moinard (avenir des sièges des agences dissoutes sous forme d'établissement de l'Agence française de l'environnement) - Intitulé : accepte l'amendement de coordination n° 18 de M. Roland Grimaldi - **Explication de vote sur l'ensemble** : se réjouit des conditions d'examen de ce projet de loi.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale :

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3680) : crise de l'agriculture française - Effort d'adaptation des agriculteurs pour assurer la sécurité alimentaire et pour parvenir à l'amélioration de la balance commerciale - (p. 3681) : aides aux jeunes agriculteurs - Désertification des zones rurales - Rôle social de l'agriculture : défense de la qualité de la vie, protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire - Soutient la politique agricole commune, PAC, et s'oppose à la politique agricole française - Conjoncture défavorable : sécheresse, chute spectaculaire des cours de la viande - Réforme des structures agricoles et négociations internationales de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, GATT - Réalisation d'économies budgétaires par la communauté économique européenne, CEE - Nécessité de soutenir le marché unique, le financement et la préférence communautaires - Modulation des aides publiques souhaitable - Endettement agricole des jeunes agriculteurs - Propose le lancement d'entreprises de transformation énergétique et industrielle - Possibilité de production d'éthanol moins coûteux - Désertification de la campagne - (p. 3683) : encouragement nécessaire de toutes les recherches et les expériences : bois, horticulture, productions spéciales - Suggère une adaptation de la fiscalité afin de promouvoir une double activité pour les agriculteurs - Incidences de la crise du Golfe persique - Lancement d'un programme d'installation de centrales nucléaires - Coût onéreux du bio-éthanol - Augmentation du prix du pétrole - Souhaite une orientation vers une autonomie énergétique de l'agriculture.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3709) : son amendement n° I-70, soutenu par M. Daniel Millaud : alignement du régime fiscal des exploitations agricoles à responsabilité limitée sur celui des autres sociétés civiles ; retiré.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 3** (p. 3718) : ses amendements, soutenus par M. Xavier de Villepin, n° I-80 : possibilité, à compter du 1^{er} janvier 1989, pour les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, de déduire chaque année de leurs bénéfices, soit une somme de 20 000 francs, soit 20 % de ce bénéfice dans la limite de 100 000 francs ; devenu sans objet ; et

n° I-81 : extension de la limite de la déduction pour investissement ouverte aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, aux opérations d'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles ; adopté - Art. 5 (*suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers*) (p. 3748) : son amendement n° I-74, soutenu par M. Louis Virapoullé : déductibilité totale de la TVA sur le fioul agricole dès le 1^{er} janvier 1991 ; retiré au profit de l'amendement n° I-136 de la commission - Avant l'art. 8 (p. 3758) : son amendement n° I-78, soutenu par M. Louis Virapoullé : intégration des bénéfices industriels et commerciaux ou bénéfices des professions non commerciales aux bénéfices agricoles des agriculteurs relevant du régime réel qui étendent leur activité à des opérations exercées dans le prolongement de l'activité agricole ; devenu sans objet - Après l'art. 8 (p. 3760) : son amendement n° I-83, soutenu par M. Louis Virapoullé : réduction progressive, au-delà du seuil d'exonération, de la plus-value taxable des entreprises en fonction du rapport existant entre la limite du forfait et le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise ; devenu sans objet - Avant l'art. 11 (p. 3777) : ses amendements, soutenus par M. Daniel Millaud, n° I-92 : simplification des règles fiscales applicables aux mutations à titre gratuit des biens supportant un bail à long terme ; et n° I-87 : élévation de 500 000 à 750 000 francs de la limite au-dessous de laquelle la première cession d'un bail rural donné à bail à long terme ou de parts de GFA bénéficie d'une exonération totale de droits de mutation ; retirés - Son amendement n° I-93, soutenu par M. Daniel Millaud : exonération des droits de mutation à titre gratuit des biens agricoles à concurrence de 100 000 francs sous réserve de leur conservation dans le patrimoine et du maintien de leur affectation durant au moins cinq ans ; adopté - Avant l'art. 11 (p. 3778) : son amendement n° I-94, soutenu par M. Daniel Millaud : exonération totale des droits de mutation à titre gratuit des biens professionnels agricoles valant moins de 500 000 francs et de 50 % lorsque leur valeur excède cette somme ; devenu sans objet - Art. 13 (*imposition des plus-values de cession de titres non cotés*) (p. 3784) : son amendement n° I-101, soutenu par M. Daniel Millaud : application des dispositions de cet article pour l'imposition des plus-values réalisées à compter du 1^{er} janvier 1991 ; devenu sans objet.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 23 (*suppression et aménagement d'aides fiscales*) (p. 3821) : son amendement n° I-110, soutenu par M. Xavier de Villepin : rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole ; adopté.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Art. 67 (*réouverture de l'option pour le crédit formation*) (p. 4874) : son amendement n° II-124, soutenu par M. Louis Virapoullé : extension du crédit d'impôt aux actions de formation des chefs d'exploitations agricoles ; retiré - Après l'art. 71 (p. 4881) : son amendement n° II-134, soutenu par M. Marcel Daunay : extension du paiement du différé fractionné relatif aux mutations à titre gratuit d'entreprises aux acquisitions à titre onéreux d'immeubles ruraux ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 4882) : son amendement n° II-135, soutenu par M. Marcel Daunay : allègement de la charge de la transmission pesant sur les biens professionnels transmis ; retiré - Après l'art. 73 (p. 4893) : son amendement n° II-138, soutenu par M. Marcel Daunay : incitation pour favoriser la transmission des exploitations ; retiré - Après l'art. 75 (p. 4900) : ses amendements, soutenus par M. Marcel Daunay, n° II-141 : régime transitoire des exploitants agricoles ; et n° II-142 : exonération des cessions de parts représentatives d'apports en numéraire ; adoptés.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 121 (90-91)]** - (11 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4952, 4953) : accord en CMP.

SOURDILLE (Jacques), sénateur des Ardennes (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre suppléant de l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'ensemble des services relevant de l'autorité du ministre de l'intérieur qui contribuent, à un titre quelconque, à assurer le maintien de l'ordre public et la sécurité des personnes et des biens (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes (6 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 245 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 284 (89-90) (9 mai 1990) - Handicapés.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 407 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 415 (89-90)] (22 juin 1990) - Handicapés.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 425 (89-90)] (25 juin 1990) - Handicapés.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 450 (89-90)], adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap [n° 452 (89-90)] (29 juin 1990) - Handicapés.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 10 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 51 (90-91)] (18 octobre 1990) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 57 (90-91)] (25 octobre 1990) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 72 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale,

en nouvelle lecture, organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 82 (90-91)] (15 novembre 1990) - Elections et référendums.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 174 (89-90)] de M. Charles Pasqua et plusieurs de ses collègues, relative aux pouvoirs des gardiens des parcs départementaux [n° 127 (90-91)] (5 décembre 1990) - Environnement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 896) : historique de la législation tendant à réprimer les discriminations - Projet de loi tendant à la pénalisation des discriminations fondées sur le handicap et la maladie - Accroissement des compétences des médecins du travail - Non-application du texte aux organismes d'assurance ; problème de l'exclusion des séropositifs - (p. 897) : extension de l'épidémie du SIDA : données statistiques, échec de la politique de prévention actuelle, exigences de l'éthique et des droits de l'homme - Texte en projet : sanction du refus du bénéfice d'un droit, sanction du refus d'un bien ou d'un service, dispositions relatives à l'emploi - (p. 898) : notion d'inaptitude médicale en droit du travail - Publicité des jugements - Problème des assurances : création d'un fichier des risques aggravés, situation des séropositifs - Dépôt par la commission des lois d'un amendement relatif à la responsabilité des autorités publiques dans la lutte contre les maladies transmissibles - **Art. 1^{er}** (sanction du refus du bénéfice d'un droit opposé par tout dépositaire de l'autorité publique à raison de l'état de santé ou du handicap) (p. 904) : son amendement n° 7 : suppression de la référence aux moeurs ; adopté - **Art. 2** (sanction du refus d'un bien ou d'un service, du refus d'embauche, ou du licenciement à raison de l'état de santé ou du handicap) (p. 906, 907) : ses amendements n° 8 : interdiction des discriminations fondées sur l'état de santé ou le handicap ; et n° 9 : inaptitude physique constituant un motif légitime de refus d'embauche ou de licenciement ; référence à l'obligation légale d'emploi des handicapés ; adoptés - S'oppose aux amendements de M. Xavier de Villepin n° 23 (suppression des dispositions relatives au droit du travail) et de M. Paul Souffrin n° 16 et n° 17, relatifs au caractère total et définitif de l'inaptitude médicale pouvant justifier le refus d'embauche ou le licenciement, et demande le retrait de l'amendement n° 1 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (référence à l'obligation légale d'emploi des handicapés) - (p. 908) : sur son amendement n° 9 précité, s'oppose au sous-amendement n° 18 de M. Paul Souffrin, sur le même objet que les amendements n° 16 et n° 17 précités - **Après l'art. 2** : son amendement n° 30 : expertise de médecin du travail en cas de litige portant sur l'inaptitude physique du plaignant à occuper un emploi ; adopté - **Art. 3** (exclusion du champ d'application de la loi de certains contrats d'assurance dont le facteur santé constitue un élément essentiel) (p. 910) : s'oppose aux amendements de suppression n° 19 de M. Paul Souffrin et n° 26 de M. Franck Sérusclat - Son amendement n° 10 : information du souscripteur d'un contrat d'assurance-vie sur l'existence d'un fichier des risques aggravés et sur les conditions d'accès à ce fichier ; adopté - **Après l'art. 3** (p. 911) : son amendement n° 11 : nécessité d'un accord de la victime pour la publication du jugement de condamnation ; adopté après modification par le sous-amendement n° 29 du Gouvernement, auquel il s'oppose (dissimulation, à sa demande, de l'identité de la victime lors de la publication du jugement) - **Art. 4** (constitution de partie civile des associations de défense des personnes malades ou handicapées) (p. 912) : son amendement n° 12 : élargissement aux discriminations concernant l'emploi ; adopté - **Après l'art. 4** (p. 913, 914) : s'oppose à, puis s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 4 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (constitution de partie civile des associations ayant vocation à lutter contre l'exclusion des personnes en état de grande pauvreté ou en raison de leur situation de famille) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 27

de M. Bernard Seillier - **Art. 5** (interdiction de sanctionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé) : accepte l'amendement n° 5, d'ordre rédactionnel, de M. Guy Penne, rapporteur pour avis, et s'oppose à l'amendement n° 20 de M. Paul Souffrin (caractère total et définitif de l'inaptitude médicale pouvant justifier la sanction ou le licenciement d'un salarié) - (p. 915) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 6 de M. Guy Penne, rapporteur pour avis (extension du bénéfice de cet article aux personnes handicapées) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 31 de M. Franck Sérusclat (interdiction de sanctionner un salarié en raison de ses moeurs) - **Après l'art. 5** (p. 916, 917) : ses amendements n° 13 : interdiction des distinctions faites entre les fonctionnaires pour raison de santé ou pour handicap ; et n° 14 : possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles ; adoptés.

Deuxième lecture [n° 407 (89-90)] - (22 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2037) : SIDA ; mission officielle du Sénat au congrès mondial de San Francisco - Conséquences sociales des ravages du SIDA en Afrique - Apports du Sénat au texte en projet - (p. 2038) : fonction publique - Possibilité de dérogation à la loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles : dissémination mondiale du SIDA ; urgence d'une stratégie de prévention accompagnée de la responsabilisation des malades - Insuffisance du financement aussi bien dans le domaine des soins que dans celui de la recherche - **Art. 1^{er}** (p. 2039) : son amendement n° 2 : reprise du texte adopté en première lecture par le Sénat ; adopté - **Art. 2 bis** (expertise de médecin du travail en cas de litige portant sur l'inaptitude physique du plaignant à occuper un emploi) (p. 2040) : son amendement de rétablissement n° 3 ; adopté - **Art. 3** : assurance et séropositifs - S'oppose à l'amendement de suppression n° 1 de M. Franck Sérusclat - Son amendement n° 4 : en cas de demande de tests sérologiques par un assureur, communication obligatoire des résultats à l'assuré ; adopté - **Art. 5** (p. 2041) : son amendement n° 5 : suppression de la référence aux moeurs ; adopté - **Art. 7** (possibilité pour les autorités publiques de déroger aux dispositions de la présente loi dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles) (p. 2042) : son amendement de rétablissement n° 6 ; adopté - **Art. 8** (dispositions relatives aux scooters des mers) (p. 2044) : ses amendements rédactionnels n° 7 et n° 8 ; adoptés - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2045) : demande l'adoption de ce projet de loi modifié par le Sénat.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges - Nouvelle lecture** [n° 418 (89-90)] - (26 juin 1990) - **Art. 3** (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement) (p. 2085) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (reprise du texte adopté en deuxième lecture par le Sénat) - Etablissements d'enseignement privé sous contrat.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap - Nouvelle lecture** [n° 450 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2292, 2293) : progrès du texte au cours du débat parlementaire - Divergences en CMP sur la possibilité de dérogation dans le cadre de la lutte contre la propagation des maladies transmissibles - SIDA - Révision coordonnée nécessaire des codes de santé des différents pays - Propositions de la commission : conditions de la prise en compte des discriminations fondées sur les moeurs - Litiges sur l'inaptitude physique du plaignant à occuper un emploi : exercice de la compétence du médecin du travail - Candidatures des séropositifs à des contrats d'assurance vie ; position de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL, sur l'existence d'un fichier de risques aggravés ; tests sérologiques ; information de l'assuré ; rôle du médecin expert de l'assurance - (p. 2294) : position de la commission sur le licenciement en raison des moeurs - Lutte contre les maladies transmissibles épidémiques : prévention des comportements disséminateurs ; possibilité de dérogation à la loi pour les autorités publiques - Echec de la stratégie de prévention libertaire, dite de San Francisco - Adoption à l'Assemblée nationale

d'un amendement autorisant les associations à agir en justice en cas de violences au sein des familles : en l'absence d'examen approfondi, propose la suppression de cette disposition étrangère au texte en projet - Art. 1^{er} (p. 2295) : son amendement n° 1 : exclusion du champ d'application des personnes morales prônant des comportements disséminateurs ; adopté - Art. 2 bis : son amendement de rétablissement n° 2 ; adopté - Art. 3 (p. 2296) : son amendement n° 3 : rétablissement du texte adopté en deuxième lecture par le Sénat ; adopté - Art. 5 : son amendement n° 4 : rétablissement du texte adopté en deuxième lecture par le Sénat ; adopté - Art. 7 : son amendement de rétablissement n° 5 ; adopté - Art. 8 (p. 2297) : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - Art. 9 (*possibilité pour les associations d'agir en justice en cas de violences au sein des familles*) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2298) : rôle du vote du Sénat dans le cadre d'un débat mondial.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes [n° 287 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - En remplacement de M. Paul Masson, rapporteur - **Discussion générale** (p. 2291) : exécution de décisions de tribunaux étrangers - Dans le domaine de la coopération internationale, action des Nations unies et loi de 1987 soutenue par M. Chalandon - (p. 2392) : Problème douloureux dont est témoin l'entourage des toxicomanes - Nombre considérable de toxicomanes en France comme ailleurs - Complexité du fléau qui s'appuie sur un réseau de distributeurs, eux-mêmes intoxiqués - Montant des sommes perçues par les distributeurs - Objectifs de la loi du 31 décembre 1987 : confiscation des biens des grands trafiquants, répression du blanchiment des sommes perçues, mise en place d'une structure permanente d'étude, d'information et de prévention - Insuffisance de décrets d'application - Présomption de culpabilité - Charge de la preuve - Structures de lutte contre la toxicomanie - Insiste sur l'adoption de l'amendement sur le renversement de la charge de la preuve - Art. 1^{er} (*champ d'application de la présente loi*) (p. 2394) : son amendement n° 1 : suppression du dernier alinéa de l'article 1^{er} relatif aux conditions de non satisfaction d'une demande de recherche ou de confiscation de biens de trafiquants ; adopté - Après l'art. 1^{er} : son amendement n° 2 : transformation du dernier alinéa de l'article 1^{er} relatif aux conditions de non satisfaction d'une demande de recherche ou de confiscation de biens de trafiquants en un article additionnel ; adopté - Art. 2 (*autorisation d'exécution d'une demande de recherche et d'identification*) : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - Art. 3 (*autorité chargée de donner effet à une décision de confiscation d'une juridiction étrangère sur le territoire français en application de la convention*) : son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - (p. 2395) : ses amendements, n° 5 rédactionnel ; n° 6 : caractère définitif et exécutoire selon la loi de l'Etat requérant de la décision étrangère ; et n° 7 rédactionnel ; adoptés - Art. 4 (*obstacles à l'autorisation d'exécution résultant des caractères de la décision ou de l'application de la loi française*) : ses amendements rédactionnels n° 8 et n° 9 ; adoptés - (p. 2396) : ses amendements rédactionnels n° 10 et n° 11 ; adoptés - Art. 6 (*procédure applicable devant le tribunal correctionnel*) : son amendement rédactionnel n° 12 ; adopté - (p. 2397) : ses amendements, n° 13 rédactionnel et n° 14 de coordination ; adoptés - Art. 7 (*transfert à l'Etat de la propriété du bien confisqué*) : son amendement n° 15 : possibilité d'un transfert à l'Etat de la propriété du bien confisqué qu'après la décision définitive ; adopté - Art. 8 (*mesures conservatoires*) : son amendement n° 16 : nécessité pour la demande d'exécution de porter sur une mesure conservatoire prononcée par une autorité judiciaire ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 28 du Gouvernement - Accepte l'amendement n° 28 du Gouvernement (nécessité pour la requête aux fins de mesures conservatoires d'émaner d'une autorité judiciaire) - (p. 2398) : ses amendements, n° 17 de forme et n° 18 : renversement de la charge de la preuve ; adoptés - (p. 2399) : ses amendements, n° 19 : application aux mesures conservatoires sollicitées par une autorité étrangère des conditions exigées pour le prononcé d'une telle mesure par la loi française ; et n° 20 : conditions dans les-

quelles l'exécution ne peut être prononcée ; adoptés - (p. 2400) : ses amendements, n° 21 et n° 23 de coordination et n° 22 et n° 24 rédactionnels ; adoptés - Art. 9 (*tribunal compétent*) : son amendement rédactionnel n° 25 - Art. 10 (*mesures conservatoires en droit interne des sommes résultant d'une opération de blanchiment*) - Art. L. 627-4 (*du code de la santé publique*) (*mesures conservatoires du droit interne*) (p. 2401) : accepte l'amendement de suppression n° 29 du Gouvernement - Avant l'art. 11 - Art. L. 629 (*confiscation des substances ou plantes saisies*) : accepte l'amendement n° 30 du Gouvernement (confiscation des plantes et substances saisies de ceux qui cèdent ou offrent des stupéfiants à une personne en vue de sa consommation personnelle) - Art. 11 (*confiscation des biens ayant servi à la commission de l'infraction de trafic et des produits provenant d'une opération de blanchiment*) - Art. L. 629-7 (*confiscation en droit interne*) : son amendement n° 26 : renversement de la charge de la preuve ; adopté - (p. 2402) : accepte l'amendement n° 31 du Gouvernement (confiscation des biens de petits trafiquants) - Intitulé : son amendement n° 27 : « *Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de l'article 5 de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes faite à Vienne le 20 décembre 1988* » ; adopté - Sur l'ensemble (p. 2403) : renversement de la charge de la preuve - Fléau que constitue le trafic de drogue - Problème du SIDA chez les toxicomanes.

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière [n° 2 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 2969) : contrôle préventif de l'alcoolémie - Crainte d'une justice expéditive - Sécurité routière sur les autoroutes et les routes à voies séparées : transferts opérés auprès des collectivités territoriales - Progrès technologiques en matière de freinage et de limiteurs de vitesse - Avis favorable du groupe RPR sur ce projet de loi.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)]** - (24 octobre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2980) : conditions du vote du projet de loi à l'Assemblée nationale - Rôle du Sénat - (p. 2981) : élections cantonales ; proposition de suppression du demi-renouvellement triennal et instauration d'un mandat de six ans - Abstention - Importance de la participation dans les cantons ruraux - (p. 2982) : inefficacité du regroupement des élections dans la lutte contre l'abstentionnisme - Se déclare opposé aux mesures transitoires proposées : report d'élection pour la moitié des conseillers généraux et réduction de mandat pour l'autre moitié - Découpage cantonal - Accroissement des responsabilités des conseillers généraux - Juge néfaste le regroupement des élections des conseillers généraux et des conseillers régionaux - Décentralisation - **Question préalable** (p. 3006) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Présidents de conseils généraux - Financement des collectivités locales - (p. 3007) : élections de 1988 - Abstentionnisme aux élections régionales - Attachement au maintien du scrutin uninominal à deux tours pour les élections cantonales - (p. 3008) : découpage cantonal - Répartition des compétences des différents niveaux d'administration - Rôle de réflexion du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]** - Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Après l'art. 10 (p. 3096) : se déclare favorable à l'amendement n° 30 de M. Albert Vecten (possibilité pour les collectivités territoriales d'accorder des rémunérations et primes calculées par référence aux dispositions appliquées par les administrations spécialisées de l'Etat) - Après l'art. 12 (p. 3097) : intervient sur l'amendement n° 34 du Gouvernement (intégration de la prime de feu dans le calcul de la pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels) - Cas des sapeurs-pompiers décédés au feu avant l'accomplissement d'une durée de service de quinze ans - Après l'art. 14 bis (p. 3101) : se déclare opposé à l'amendement n° 35 du Gouvernement (organisation des conventions relatives aux activités du compte de commerce intitulé « opérations industrielles et commerciales des

directions départementales de l'équipement, DDE ») - (p. 3103) : reprend l'amendement n° 20 de M. Roger Quilliot (logements de fonction des fonctionnaires territoriaux) ; adopté.

- **Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes - Deuxième lecture [n° 37 (90-91)]** ; (6 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3144) : navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale - Toxicomanie dans le monde - Problème du SIDA - Argent issu de la drogue - (p. 3145) : trafiquants de drogue - Article 8 de ce projet relatif à la charge de la preuve - Mesures conservatoires prononcées par le Président du tribunal de grande instance - Manque de coordination entre les différents services de lutte contre le trafic de drogue - Projet de création, sur initiative du Sénat, d'un institut de lutte contre le trafic de drogue - Problème de l'efficacité dans ce domaine - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3148) : vote unanime sur ce texte - Avis favorable sur ce projet malgré ses faiblesses.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux - Nouvelle lecture [n° 72 (90-91)]** - (16 novembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3501) : caractère électoral du projet de loi - Vote en l'état du projet du Gouvernement, par l'Assemblée nationale, en première lecture - Question préalable décidée et soutenue par une large majorité au Sénat - Echec de la commission mixte paritaire - Nécessité de deux séances pour l'adoption, en seconde lecture, du texte initial, par l'Assemblée nationale - Procédure d'urgence ; demande de scrutin public ; vote à main levée ; rappels au règlement - (p. 3502) : saisine du Bureau de l'Assemblée nationale - Majorité réduite - Sort des départements et de l'aménagement du territoire - Défense de la décentralisation - Refus des arguments gouvernementaux : abstentionnisme de circonstance ; prorogation injustifiée du mandat des conseils régionaux et généraux - Question préalable (p. 3503) : sa motion n° 1, tendant à opposer la question préalable ; adoptée - Eventuelle inconstitutionnalité du projet de loi - Intérêt suscité par les élections cantonales - Problème du mode de scrutin - Refus de l'argument de la lutte contre l'abstentionnisme - Nature différente de la région et du département - (p. 3506) : débat entamé au Sénat à l'initiative de la commission des lois - Absence de débat de fond sur le sort des départements - Discours du Général de Gaulle sur la décentralisation - Caractère indispensable de la structure cantonale pour l'efficacité d'une assemblée départementale - Inopportunité de la référence à l'Europe - Refus de la représentation proportionnelle - (p. 3507) : raisons de la question préalable.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage [n° 14 (90-91)]** - (16 novembre 1990) - Sur l'ensemble (p. 3508, 3509) : nécessité de nombreuses déclarations dans la lutte contre le dopage - Discretion souhaitable à l'égard des personnes contrôlées ; médias - Refus du dopage et des affaires d'argent dans le sport.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4537) : décentralisation - Fermetures de classe et transports scolaires - Rôle des communes en matière d'enseignement primaire - Structures diverses de l'enseignement spécialisé - (p. 4538) : problèmes liés aux transports scolaires - Contrats éducatifs localisés.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) (p. 4743, 4744) : déplore l'installation à Bruxelles du bureau européen de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, DATAR - Lien entre les affinités politiques et l'octroi des primes d'aménagement du territoire, PAT - Crise économique dans le département des Ardennes - Région d'Ile-de-France ; liaisons routières et ferroviaires avec l'Europe du Nord - Vote du groupe RPR contre ce projet de budget.

- **Proposition de loi relative aux pouvoirs des gardiens des parcs départementaux [n° 174 (89-90)]** - (13 décembre 1990) -

Rapporteur - Discussion générale (p. 5073) : président du conseil général ; règlement applicable aux parcs et jardins départementaux au titre de la police de la conservation du domaine des départements - Habilitation souhaitable des gardiens à constater par procès-verbaux les infractions aux règlements départementaux ; transmission au procureur de la République - Définition d'un cadre par le Conseil d'Etat ; agent de police judiciaire adjoint - Exemple de manquements - (p. 5075) : absence de référence à la création d'une police départementale - Limitation de la compétence des agents départementaux à la préservation et à la conservation de l'environnement - Modification de l'intitulé de la proposition de loi en ce sens.

SOUVET (Louis), sénateur du Doubs (RPR).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des affaires sociales.

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 303 (89-90)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative au conseiller du salarié [n° 481 (89-90)] (26 septembre 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - Travail.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 20 (90-91)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative au conseiller du salarié [n° 41 (90-91)] (17 octobre 1990) - Travail.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Travail, emploi et formation professionnelle - [n° 89 (90-91) tome 4] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié [n° 80 (90-91)] (14 novembre 1990) - Travail.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires sociales, sur la proposition de loi [n° 112 (90-91)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relative au conseiller du salarié [n° 138 (90-91)] (6 décembre 1990) - Travail.

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, relative à la recherche des personnes disparues [n° 198 (90-91)] (19 décembre 1990) - Disparition de personnes.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - Art. 5 (le fichier des organismes de formation) - Art. 900-4 du code du travail (p. 1220) : son amendement n° 41, soutenu par M. Roger Husson : absence de prise en compte de l'année de déclaration pour le calcul de la période d'inactivité d'un organisme de formation ; adopté.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)]** - (19 juin 1990) - **Art. 3 (classification des propriétés bâties)** (p. 1781) : soutient l'amendement n° 127 de M. Lucien Lanier (prise en compte dans la détermination des sous-groupes et catégories, de la spécificité des grands types d'activité et de forme commerciale) - **Art. 7 (modalités de fixation des tarifs)** (p. 1784) : soutient l'amendement n° 129 de M. Lucien Lanier (possibilité de réduire la superficie des propriétés à retenir pour l'application des tarifs, au moyen de coefficients conformes aux usages professionnels et judiciaires) - **Art. 8 (procédure de classement des propriétés)** (p. 1785) : soutient l'amendement n° 79 de M. Charles de Cuttoli (notification individuelle aux contribuables établis hors de France, des décisions de classement et d'attribution du coefficient prévu à cet article) - **Art. 12 (obligations déclaratives des contribuables)** (p. 1787) : soutient l'amendement n° 80 de M. Charles de Cuttoli (possibilité pour l'administration des impôts qui ne dispose pas des renseignements nécessaires pour la fixation de l'évaluation cadastrale de demander aux redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties de fournir ces renseignements dans un délai qui ne peut être inférieur à deux mois pour les contribuables français ayant leur résidence habituelle hors de France) - - **Après l'art. 15** (p. 1797) : soutient l'amendement n° 110 de M. Hubert Haenel (conditions de constructibilité dans les unités touristiques des zones de montagne).

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié [n° 303 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2404) : nouveau statut du conseiller du salarié proposé par l'Assemblée nationale - (p. 2405) : cas d'accident en dehors du lieu de travail - Pouvoirs des conseillers du salarié dans la loi du 2 août 1989 - Nouveau statut du conseiller prévu par la proposition de loi - Intervention d'un assistant extérieur à l'entreprise - Respect par la commission des deux objectifs de la proposition de loi, l'aménagement de la procédure d'assistance et la création d'un nouveau statut de salarié protégé - Rôle du conseiller - Préférence accordée au terme d'assistant - Incompatibilité entre la fonction d'assistant et celle de conseiller prud'homme ou de défenseur prud'homme - Instauration d'une catégorie nouvelle de salariés protégés sans véritable débat de fond - (p. 2406) : choix des conseillers du salarié parmi des personnes retraitées et expérimentées - Dérive dans l'application de la loi - Difficultés pour les petites et moyennes entreprises devant la création d'un statut supplémentaire - Amendement tendant à la limitation des crédits d'heures aux entreprises de plus de 50 salariés - Différence de statut entre l'assistant et les autres salariés protégés - Caractère disproportionné du régime d'autorisation administrative en cas de licenciement d'un conseiller - Congé de formation - Secret professionnel - Régime des sanctions - Nécessité de modifier le statut élaboré par l'Assemblée nationale - Souhaite que la navette parlementaire permette d'aboutir à un texte raisonnable et équilibré - **Art. 2 (dispositions relatives à l'entretien préalable)** - **Art. L. 122-14 du code du travail (modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement)** (p. 2415) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 29 du Gouvernement (institution d'un délai automatique d'au moins cinq jours pour l'entretien préalable lorsqu'il n'existe pas d'institution représentative dans l'entreprise) - Ses amendements, n° 1 : suppression de la notion de conseiller ; et n° 2 de coordination ; adoptés - (p. 2417) : s'oppose à l'amendement n° 19 de M. Hector Viron (désignation du conseiller du salarié sur proposition des organisations syndicales représentatives des salariés) - Son amendement n° 3 : mention sur la liste de l'entreprise, éventuellement de l'organisation syndicale, dont est issu le salarié et impossibilité pour les conseillers prud'hommes et les défenseurs prud'hommes d'exercer les fonctions d'assistant ; adopté - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 28 du Gouvernement (seule exclusion des conseillers prud'hommes en activité des listes des assistants) - (p. 2419) : ses amendements, n° 4 : préférence accordée au terme d'assistant ; et n° 5 : possibilité pour l'employeur de récuser l'assistant choisi par le salarié ; adoptés - **Art. 2 bis (délai de notification du licenciement)** - **Art. L. 122-14-1 du code du travail (délai minimal**

entre l'entretien préalable et l'expédition de la lettre de licenciement) (p. 2420) : ses amendements, n° 6 : application de l'imputation du report de l'entretien préalable sur le délai de notification du licenciement en cas de licenciement d'un cadre ; et n° 7 de coordination ; adoptés - (p. 2421) : accepte l'amendement rédactionnel n° 31 du Gouvernement - **Art. 3 (sanctions applicables à l'employeur)** - **Art. L. 122-14-5 (cas des salariés de moins de deux ans d'ancienneté et de ceux des entreprises de moins de onze salariés)** : son amendement de suppression n° 8 ; adopté - **Art. 4 (création d'une division « conseiller du salarié »)** : son amendement n° 9 : préférence accordée au terme d'assistant ; adopté - **Art. 5 (autorisation d'absence)** (p. 2422) : son amendement n° 10 : limitation de l'application du nouveau statut envisagé aux seules entreprises de cinquante salariés ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 20 de M. Hector Viron (suppression de la limite de la durée de la mission du conseiller) - **Art. 6 (maintien de la rémunération)** (p. 2423) : son amendement de coordination n° 11 ; adopté - **Art. 7 (protection contre le licenciement)** : ses amendements, n° 12 de coordination et n° 13 : suppression du second alinéa de l'article 7 relatif à l'accord préalable de l'inspection du travail en cas de licenciement du conseiller du salarié ; adoptés - **Art. 8 (formation du conseiller)** (p. 2424) : son amendement n° 14 : réintroduction dans cet article de l'article L. 451-3 du code du travail qui définit les possibilités pour l'employeur de refuser le congé de formation de l'assistant ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 26 de M. Roger Husson - (p. 2425) : s'oppose à l'amendement n° 21 de M. Hector Viron (formation des conseillers du salarié assurée uniquement par des centres spécialisés directement rattachés aux organisations syndicales les plus représentatives ou par des instituts d'université ou de facultés) - **Art. 9 (secret professionnel)** : son amendement n° 15 : référence à l'article 378 du code pénal permettant de mieux garantir la confidentialité des informations ; retiré - **Après l'art. 9** (p. 2426) : s'oppose à l'amendement n° 22 de M. Hector Viron (statut commun des salariés qui exercent les fonctions d'assistance ou de représentation devant des juridictions prud'homales et des conseillers du salarié) - **Art. 10 (entrave à l'exercice des fonctions du conseiller du salarié)** : son amendement n° 16 : allègement des sanctions pénales ; adopté - **Art. 11 (extension du bénéfice des actions de formation aux salariés dont l'entreprise envisage le reclassement externe)** (p. 2427) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 23 de M. Hector Viron - Son amendement n° 17 : caractère effectif du reclassement uniquement à la fin de la période d'essai ; retiré - **Intitulé** : son amendement n° 18 : « Proposition de loi relative à l'assistant du salarié » ; adopté - **Sur l'ensemble** (p. 2428) : suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Deuxième lecture [n° 20 (90-91)] - (31 octobre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3126) : délai entre les délibérations des deux assemblées - Suppression par l'Assemblée nationale des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture - Travail du Sénat sur ce texte - Amendements du Sénat retenus par l'Assemblée nationale : le premier, relatif à l'incompatibilité entre les fonctions d'assistant et celles de conseiller prud'homme, le second concernant l'imputation sur le délai de licenciement du report de l'entretien préalable - Dérive entre le texte souhaité par l'Assemblée nationale et la loi du 2 août 1989 - (p. 3127) : préférence accordée au terme d'assistant - Incompatibilité entre le rôle d'assistant et celui de défenseur prud'homme - Contrainte supplémentaire d'un nouveau statut pour les petites et moyennes entreprises, PME - Nécessité de limiter le champ d'application de l'article 5 relatif aux crédits d'heures - Divergences entre les souhaits de l'Assemblée nationale et ceux du Sénat - Refus d'assimiler le statut d'assistant à celui de salarié protégé - Regrette que la navette n'ait pas permis d'aboutir à un texte plus équilibré - **Art. 2** - **Art. L. 122-14 du code du travail** (p. 3128) : son amendement n° 1 : suppression de la notion de conseiller ; (p. 3130) : ses amendements, n° 2 et n° 4 de coordination et n° 3 : rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture ; adoptés - (p. 3131) : son amendement n° 5 : possibilité pour l'employeur de récuser le conseiller choisi par le salarié ; adopté - **Art. 3** - **Art. L. 122-**

14-5: son amendement de suppression n° 6; adopté - Art. 4 (p. 3132): son amendement de coordination n° 7; adopté - Art. 5: son amendement n° 8: limitation du bénéfice du crédit d'heures à des entreprises d'au moins 50 salariés; adopté - Art. 6: son amendement de coordination n° 9; adopté - Art. 7 (p. 3133): ses amendements, n° 10 de coordination et n° 11: rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture; adoptés - Art. 8: son amendement n° 12: rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture; adopté - Art. 9 (p. 3134): son amendement de coordination n° 13; adopté - Art. 10 (p. 3135): son amendement n° 14: rétablissement du texte adopté par le Sénat en première lecture; adopté - Intitulé: son amendement n° 15: « Proposition de loi relative à l'assistant du salarié »; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) - Rapporteur pour avis (travail et emploi) (p. 4267): évolution du chômage - Montant des crédits du ministère du travail - Adaptation des mesures proposées par le Gouvernement pour les créations d'emplois - (p. 4268): réorganisation nécessaire de l'Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Traitement social et économique du chômage - Renforcement des structures d'insertion - Orientations du 3^e plan pour l'emploi: exonérations des cotisations sociales pour l'embauche de salariés - Mesures en faveur des petites et moyennes entreprises, PME - Appel à la négociation collective - (p. 4269): évolution du chômage - Manque d'efficacité des plans emplois et du traitement économique du chômage - Interrogation relative au bilan des mesures proposées par le Gouvernement - Rôle du code du travail - (p. 4270): augmentation du nombre des accidents du travail.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié** - *Nouvelle lecture* [n° 112 (90-91)] - (12 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale**: son intervention présentée par Mme Hélène Missoffe (p. 4985 à 4986) - **Question préalable**: sa motion n° 1, soutenue par Mme Hélène Missoffe, tendant à opposer la question préalable; adoptée.

STIRN (Olivier), *ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

Fin de ses fonctions ministérielles le 5 juillet 1990 (JO Lois et décrets du 6 juillet 1990).

STOLERU (Lionel), *secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan* (nommé le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 189 de M. Jean Simonin: **Transports aériens (Erreur d'aéroport d'un pilote d'Egypte-Air)** (JO Débats du 5 mai 1990) (p. 679).

n° 194 de M. Michel Doublet: **Jeux et paris (Suppression des guichets de loto en milieu rural)** (JO Débats du 5 mai 1990) (p. 681).

n° 195 de M. Auguste Cazalet: **Montagne (Classement partiel en zone montagne de dix communes des Pyrénées-Atlantiques)** (JO Débats du 5 mai 1990) (p. 680).

INTERVENTIONS

- **Conclusions du rapport de M. Marcel Rudloff**, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 193, 89-90) portant diverses mesures d'harmonisation entre le droit applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et le droit applicable dans les

autres départements [n° 331 (89-90)] - (8 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1428): garantie de la spécificité d'un droit local alsacien-mosellan - Droit des incapables - Régimes matrimoniaux - Successions - Sûretés et publicité foncière - Hypothèque - Procédures collectives - Après l'art. 2 (p. 1429): s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Henri de Raincourt (adjudication des lots de chasse dans les forêts domaniales; introduction d'un droit de priorité au preneur en place, par analogie avec les régimes d'Alsace et de Moselle).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - IV - Plan - (2 décembre 1990) (p. 4394): réunification de l'Allemagne - Crise du Golfe - (p. 4395): marché unique européen - Education nationale - Aménagement du territoire - Protection sociale et contribution sociale généralisée, CSG - Renouveau du service public - Europe des Douze et mise en place du Marché unique - Europe de l'Est - (p. 4396): crise du Golfe persique - Planification régionale - Observatoire français des conjonctures économiques, OFCE.

T

TAITTINGER (Pierre-Christian), sénateur de Paris (UREI) - Vice-président du Sénat.

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.
- Membre titulaire de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

QUESTIONS

Questions orales avec débat :

n° 42 (JO Débats du 12 avril 1989) (p. 157) - Ministère : Défense - *Nécessaire actualisation de la loi de programmation militaire* - (Retirée : avril 1990) - Défense nationale.

n° 91 (JO Débats du 11 avril 1990) (p. 203) - Ministère : Défense - *Politique gouvernementale en matière d'armement et de contrôle des armements* - Défense nationale.

n° 115 (JO Débats du 6 octobre 1990) (p. 2562) - Ministère : Affaires sociales - *Politique en matière de santé* - Santé publique.

Questions orales sans débat :

n° 100 (JO Débats du 23 juin 1989) (p. 1835) - Ministère : Premier ministre - *Position du Gouvernement relative à l'harmonisation du droit d'asile* - (Caduque : avril 1990) - Réfugiés et apatrides.

INTERVENTIONS

En qualité de président de séance

- Remplacement de M. Jean-François Pintat, décédé, par M. Gérard César, en qualité de sénateur de la Gironde (15 juin 1990) (p. 1738).
- Nomination de M. Jean Faure aux fonctions de secrétaire du Sénat (30 octobre 1990) (p. 3086).
- Souhais de bienvenue à une délégation de parlementaires sud-africains (27 novembre 1990) (p. 3994).

En qualité de sénateur

- **Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat [n° 4 (89-90)]** - (26 avril 1990) - Discussion générale (p. 585) : favorable à une législation sur le mécénat - (p. 586) : loi du 23 juillet 1987 et création d'un statut pour les fondations reconnues d'utilité publique - Nécessité de permettre la création des fondations d'entreprise - Estime que ce texte ne répond pas aux ambitions et qu'il y a place pour une formule plus souple qui conviendrait mieux aux PME et aux personnes physiques ayant la qualité de commerçant - Se félicite de la modification de la réglementation sur la quotité disponible en matière de succession - Souhaite que la future loi soit appliquée avec toute la souplesse nécessaire - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet tel qu'il a été amendé par la commission.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - (29 mai 1990) - Discussion générale (p. 1090, 1091) : mouvements sociaux dans le secteur public ; SNCF - Anachronisme de l'ultra-étatisme industriel - Statut de Renault ; occasion perdue d'une expérience originale de gestion mixte.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - Discussion générale (p. 1270) : modernisation du service public des postes et télécommunications - Néces-

saire adaptation à l'environnement international - (p. 1271) : suppression des tutelles multiples - Autonomie de gestion - Avancées technologiques dans le domaine de la communication ; exemple japonais - Développement des activités financières de La Poste - Transport et distribution de la presse - Nécessité d'une présence postale en milieu rural - (p. 1272) : contrôle parlementaire - Suppression du budget annexe - Réforme incomplète pour affronter l'évolution technologique et l'environnement international.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4934) : remerciements à ses collègues - (p. 4935) : crise dans les lycées - Système socialiste de l'Europe de l'Est - Préparation de la France à l'échéance européenne - (p. 4936) : protection sociale - Problèmes de l'immigration - Nécessité d'une redéfinition de la fiscalité - Vote du groupe UREI favorable à l'adoption de ce projet de budget ainsi amendé.

TARDY (Fernand), sénateur des Alpes-de-Haute-Provence (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.
- Membre suppléant du comité consultatif du Fonds national des abattoirs ; est nommé de nouveau membre suppléant de ce comité (JO Lois et décrets du 20 septembre 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant diverses dispositions intéressant l'agriculture et la forêt (17 décembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)]** - (9 mai 1990) - Art. 1^{er} (*modification de la loi du 6 mai 1919 relative à la protection des appellations d'origine*) - Art. 7-4 de la loi du 6 mai 1919 (*appellations des produits agricoles et alimentaires*) (p. 708) : son amendement n° 42, soutenu par M. Aubert Garcia : dérogation par décret à l'interdiction de l'emploi du nom géographique constituant l'appellation d'origine pour des produits similaires ; retiré - Art. 7-5 (*définition des appellations par décret*) (p. 711, 712) : ses amendements, soutenus par M. Aubert Garcia, n° 43 : consultation des organisations syndicales et professionnelles intéressées ; devenu sans objet ; et n° 45 et n° 46 ; retirés - Sur l'amendement rédactionnel n° 5 de M. Bernard Barbier, rapporteur, son sous-amendement n° 44, soutenu par M. Aubert Garcia : délimitation de l'aire géographique d'élaboration du produit final ; retiré.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2577) : évolution inégale du revenu des agriculteurs - Crise de l'élevage - Bilan positif de la politique agricole communautaire, PAC - Défense du principe de l'agriculture ouverte et compétitive - Zones défavorisées : rôle des agriculteurs dans l'aménagement du territoire - (p. 2578) : aides mises en place par le Gouvernement - Conséquences aggravées de la sécheresse dans les départements du Midi - Concertation internationale nécessaire.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4164) : Budget annexe des prestations sociales agricoles, BAPSA - Aide aux agriculteurs en difficulté - Indemnité spéciale de montagne, ISM - (p. 4165) : enseignement agricole - Recherche - Créa-

tions et suppressions d'emplois - Institut national des appellations d'origine, INAO - Pollutions et nuisances - Environnement - Bâtiments publics - Salaires, traitements et indemnités - Investissements - Abattoirs - Irrigation - Elevage - Dépenses publiques - Etats-Unis d'Amérique.

TASCA (Catherine), ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication (nommée le 28 juin 1988 dans le deuxième Gouvernement Rocard) (JO Lois et décrets du 29 juin 1988).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. Ivan Renar : Radiodiffusion et télévision (*Situation de l'audiovisuel public et de la SFP*) (JO Débats du 22 juin 1990) (p. 1939).

de M. Marcel Rudloff : Cultures régionales (*Suppression d'émissions dialectales sur FR3 Alsace*) (JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2908).

de M. Guy Allouche : Radiodiffusion et télévision (*Situation à FR3*) (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5044).

de M. Jean-François Le Grand : Radiodiffusion et télévision (*Situation à FR3*) (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5044).

de M. Ivan Renar : Radiodiffusion et télévision (*Situation à FR3*) (JO Débats du 14 décembre 1990) (p. 5044).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 119 de M. Henri Le Breton : Collectivités locales (*Intentions du Gouvernement en matière de regroupements de communes*) (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2021).

n° 202 de M. Josselin de Rohan : Gaz (*Desserte en gaz naturel de certaines localités du Morbihan*) (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2022).

n° 216 de M. Henri Collette : Collectivités locales (*Création de divers services administratifs à Calais (Pas-de-Calais)*) (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2017).

n° 221 de M. Jean-Jacques Robert : Examens, concours et diplômes (*Création de centres d'examens spécifiques pour le baccalauréat*) (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2019).

n° 222 de M. Maurice Lombard : Sports (*Interventions de l'Etat dans la réalisation du circuit automobile de Magny-Cours (Nièvre)*) (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2020).

n° 223 de M. Henri Collette : Radiodiffusion et télévision (*Conditions de réception de la télévision dans le pays de Licques (Pas-de-Calais)*) (JO Débats du 23 juin 1990) (p. 2018).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)] - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 10 (compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel)** (p. 3406) : son amendement n° 83 : établissement de réseaux de distribution par câble des services de radiodiffusion sonore et de télévision dans les zones d'habitat dispersé, pouvant comporter une ou plusieurs liaisons radio-électriques ; rejeté (par priorité) - (p. 3407) : s'oppose aux amendements identiques, n° 29 de la commission (soumission à autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel de l'établissement et de l'utilisation de fréquences micro-ondes pour relier aux têtes de réseau câblé les zones d'habitat dispersé) et n° 59 de M. Serge Vinçon - Art. 12 (*limitation du rôle de consultation et du pouvoir de recommandation du CSA en matière de normes relatives aux matériels et aux techniques*) (p. 3409) : accepte l'amendement n° 77 de la commission (obligation pour les caractéristiques techniques

des signaux émis dans les bandes de fréquence des satellites de télécommunication et pour les émetteurs de terre d'être conformes à des spécifications définies par arrêté interministériel pris après avis du CSA) - Art. 14 (*usage des fréquences relevant du CSA*) : s'oppose à l'amendement n° 39 de la commission saisie pour avis (fourniture des services autorisés par le ministre chargé des télécommunications après accord du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur l'usage des fréquences) - Demande de réserve (p. 3410) : demande la réserve de l'amendement n° 30 jusqu'après l'examen de l'article 21 bis - Art. 15 (*services de radiodiffusion sonore ou de télévision transmis par satellites de télécommunication*) (p. 3411) : s'oppose à l'amendement n° 40 de la commission saisie pour avis (généralisation de l'exigence de l'agrément, fixation des modalités et du contenu des conventions d'agrément qui devront notamment garantir l'égalité de traitement des services et extension aux services agréés des dispositions anticoncentration) et, sur cet amendement, ses sous-amendements n° 79, n° 80 et n° 81 ; rejetés - Art. 16 (*dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles*) (p. 3414) : accepte l'amendement rédactionnel n° 78 de la commission - Art. 34 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 3415) : accepte l'amendement rédactionnel n° 41 de la commission saisie pour avis et s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement rédactionnel n° 53 de M. Jacques Bellanger - (p. 3416) : accepte l'amendement n° 42 de la commission saisie pour avis (autorisation dans les mêmes formes que l'autorisation initiale, des seules modifications de l'autorisation d'exploitation portant sur le nombre, la nature ou l'origine des services à distribuer) et, sur cet amendement, son sous-amendement n° 82 ; adopté - (p. 3419) : accepte l'amendement n° 51 de M. André Bohl (suppression du seuil de 10 000 habitants nécessaire pour obtenir l'autorisation d'exploiter un réseau câblé par une régie communale ou intercommunale ayant la personnalité morale et l'autonomie financière) - (p. 3420) : accepte l'amendement n° 44 de la commission saisie pour avis (possibilité pour le CSA d'imposer à l'exploitant du câble ou à son mandataire la distribution d'un nombre minimal de programmes édités par des personnes morales qui lui sont indépendantes) - (p. 3421) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Jacques Bellanger (obligation de distribuer des programmes d'action culturelle, éducative et de défense des consommateurs afin d'obtenir l'autorisation d'exploitation) - Art. 34-1 (p. 3422) : accepte l'amendement de coordination n° 45 de la commission saisie pour avis - Art. 34-2 : s'oppose à l'amendement n° 46 de la commission saisie pour avis (autorisation par le CSA des services de télécommunications permettant l'accès aux services audiovisuels distribués sur le câble) - Art. 17 bis (*sanctions pénales*) (p. 3424) : accepte l'amendement n° 47 de la commission saisie pour avis (possibilité de sanctionner les responsables d'un réseau qui l'exploitent dans des conditions non conformes à l'autorisation délivrée) - Avant l'art. 21 bis : son amendement n° 84 : attribution d'un délai d'un an aux réseaux existants pour se conformer aux nouvelles dispositions de l'article 34 de la loi de 1986 ; adopté - Art. 21 bis (*droit au câble*) (p. 3425) : s'oppose à l'amendement n° 32 de la commission (interdiction de raccordement individuel d'un locataire ou occupant de bonne foi, à un réseau câblé urbain, en cas de réalisation d'un réseau d'immeuble raccordé à un réseau câblé urbain) - Son amendement n° 85 : répercussion par le propriétaire qui a installé à ses frais soit une antenne collective, soit un réseau interne à l'immeuble raccordé à un réseau câblé fournissant un service collectif, des coûts d'établissement et d'entretien du câblage antérieur des immeubles, sur chaque usager acceptant de se raccorder à cette antenne collective ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Culture et communication - Communication - (5 décembre 1990) (p. 4599) : évolution du paysage audiovisuel français - Bilan du secteur public audiovisuel - Difficultés d'Antenne 2 et de FR3 - (p. 4600) : accroissement du financement public - Ressources propres - Politique de diminution des

ressources publicitaires - Développement de la radio ; de la présence outre-mer et internationale - Chaîne culturelle européenne - (p. 4601) : diffusion de la SEPT - Montée d'Antenne 2 sur satellite - TV5 - Développement de l'audiovisuel français en Europe de l'Est - Modernisation des structures de production régionale et développement des programmes régionaux de FR3 - Renforcement des solidarités du groupe audiovisuel public ; contrats d'objectifs - Crédits d'aide à la presse - Fonds d'aide à l'expansion à l'étranger - Tarification préférentielle du transport postal de la presse - (p. 4602) : accords Laurent - Grille tarifaire - (p. 4612) : numéro de commission paritaire - Allègement des charges téléphoniques pour la presse hebdomadaire régionale - Taux réduit de TVA pour la presse écrite - Article 39 bis du code des impôts ; incitation fiscale à l'investissement - Engagement gouvernemental sur le relèvement de la redevance audiovisuelle - Engagement de principe sur la prise en charge budgétaire des exonérations de redevance - Tutelle de l'Etat sur les entreprises de l'audiovisuel public ; abandon de la définition budgétaire des effectifs - Régie publicitaire d'Antenne 2 - (p. 4613) : action radiophonique ; amélioration de la présentation des crédits - Radios associatives : fonds de soutien aux radios associatives ; ressources ; information - Radio France - Institut national de l'audiovisuel - (p. 4614) : FR3 : autonomie ; émissions dialectales - Radios associatives ; conseil supérieur de l'audiovisuel - Développement international de l'audiovisuel public - Radio France internationale ; contrat d'objectifs - La SEPT - Montée d'Antenne 2 sur satellite - Avenir du système satellitaire ; système de sécurisation ; Eutelsat - Spécificité de l'audiovisuel public ; rôle éducatif - (p. 4615) : soutien à la production des programmes pour la jeunesse - Programmes scientifiques : agence Jules Verne - Développement de la liberté de communication - Ligne 48 de l'Etat E (redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision) (p. 4618) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-36 de la commission - Art. 65 (répartition de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision) (p. 4620) : s'oppose à l'amendement de suppression n° II-37 de la commission - Après l'art. 85 (p. 4621) : oppose l'article 45, alinéa 4, du règlement du Sénat à l'amendement n° II-113 de M. Gérard Delfau - Approbation sur le fond mais non sur la forme.

TAUGOURDEAU (Martial), sénateur d'Eure-et-Loir (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires sociales.

THYRAUD (Jacques), sénateur du Loir-et-Cher (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Juge titulaire de la Haute Cour de justice.

- Membre titulaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale.

- Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (24 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (3 avril 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 83 (89-90)] relatif à la propriété industrielle [n° 233 (89-90) (11 avril 1990)] - **Propriété industrielle.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 227 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 271 (89-90)] (2 mai 1990) - **Procédure civile et commerciale.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 249 (89-90)], adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rendre identique, pour les médicaments et les autres produits, la durée effective de la protection assurée par les brevets [n° 305 (89-90)] (17 mai 1990) - **Pharmacie.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 369 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 388 (89-90)] (14 juin 1990) - **Drogue.**

Rapport, fait au nom de la commission mixte paritaire, chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 424 (89-90)] (25 juin 1990) - **Drogue.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 372 (89-90)], modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la propriété industrielle [n° 477 (89-90)] (25 septembre 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - **Propriété industrielle.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 373 (89-90)], adoptée par l'Assemblée

nationale, relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service [n° 478 (89-90)] (25 septembre 1990 ; rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 27 août 1990) - **Propriété industrielle.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 5 (90-91)] insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules [n° 56 (90-91)] (25 octobre 1990) - **Police de la route et circulation routière.**

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Justice - Administration pénitentiaire** - [n° 90 (90-91) tome 5] (21 novembre 1990).

Rapport d'information, fait au nom de la mission d'information chargée d'étudier les problèmes posés par l'immigration en France et de proposer les éléments d'une politique d'intégration [n° 101 (90-91)] (27 novembre 1990) - **Immigration.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 124 (90-91)], modifié par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules [n° 144 (90-91)] (10 décembre 1990) - **Police de la route et circulation routière.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 186 (90-91)], adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service [n° 195 (90-91)] (18 décembre 1990) - **Propriété industrielle.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle [n° 83 (89-90)]** - (19 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 435) : existence d'une crise du brevet en France qui se situe au dernier rang des cinq premiers pays les plus industrialisés - Souligne la prédominance du Japon par la primauté en de nombreux secteurs de sa technologie - Importance du poids des brevets dans une grande entreprise ouverte sur le monde - Considère comme inquiétantes les conclusions de l'étude demandée à l'Institut national de la propriété industrielle, INPI, sur les brevets - (p. 436) : souligne l'utilité de l'INPI et de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, ANVAR - Importance des crédits que l'Etat met à la disposition de la recherche-développement - Lacunes de l'enseignement illustrées par le déficit dans la formation des ingénieurs - Estime que la procédure de contrefaçon en matière de brevet fait une part trop belle au contrefacteur - Dépôt d'amendements par la commission des lois tendant à renforcer la crédibilité du brevet et à insérer dans le projet des dispositions portant incitation à inventer - Renforcement de la protection des brevets et des sanctions contre les fraudeurs - **Art. 1^{er} (diffusion légale)** (p. 439) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - **Après l'art. 1^{er}** (p. 440) : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté - **Art. 2 (priorité interne)** : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - **Après l'art. 2 (documents présentés à l'appui de la demande)** : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Michel Darras (suppression du « certificat d'addition ») - (p. 441) : son amendement n° 4 : figuration obligatoire dans la demande de brevet de l'indication des travaux antérieurs sur la matière faisant l'objet du brevet, connus du demandeur ; retiré - **Art. 3 (substitution, dans la procédure de délivrance, du seul rapport de recherche à l'avis documentaire)** : son amendement n° 5 : possibilité pour le demandeur de formuler ses observations ; adopté - **Art. 5 (coordination)** (p. 442) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - **Après l'art. 5** : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Michel Darras (modification de l'article 32 de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention) - (p. 443) : son amendement n° 8 : réduction à dix ans du

délati de prescription de la demande en nullité totale ou partielle d'un brevet ; adopté - (p. 444) : s'oppose à l'amendement n° 45 de M. Serge Vinçon (présentation de la demande en nullité totale ou partielle même si le brevet communautaire s'est éteint) - **Art. 6 (interdiction provisoire)** : ses amendements n° 9 : extension du champ d'application de la procédure d'interdiction provisoire ; et n° 10 : compétence du président du tribunal saisi et statuant en la forme des référés pour conduire la procédure d'interdiction provisoire ; adoptés - **Après l'art. 6** : son amendement n° 11 : élargissement des conditions de preuve en matière de contrefaçon et actualisation de la procédure de saisie contrefaçon ; adopté - (p. 445) : sur son amendement n° 11, accepte le sous-amendement n° 47 du Gouvernement - **Art. 4 (coordination)** : son amendement de coordination n° 6 ; adopté (précédemment réservé p. 442) - **Après l'art. 6** (p. 446) : son amendement n° 12 : élévation de trois à dix ans du délai de prescription de l'action en contrefaçon ; adopté - (p. 447) : accepte les amendements n° 40 de M. Michel Darras (modification de l'article 58 bis de la loi du 2 janvier 1968 par suppression de toute référence à la notion de territoire français) et n° 42 de M. Pierre Laffitte (renforcement des peines applicables à l'usurpation de la qualité de propriétaire d'un brevet) - **Art. 7 (modalités de la diffusion légale)** (p. 448) : son amendement rédactionnel n° 13 ; adopté - **Art. 8 (avis documentaire)** : son amendement n° 14 : exclusion du principe de la délivrance d'un avis documentaire par l'Institut national de la propriété industrielle à la demande de l'autorité judiciaire ; adopté - (p. 449) : ses amendements, rédactionnel n° 15, et n° 16 : extension de la possibilité offerte au juge par le nouveau code de procédure civile de s'adresser à un simple consultant ; adoptés - **Après l'art. 9** (p. 451) : son amendement n° 17 : Titre I^{er} bis « dispositions portant incitation à inventer » ; réservé puis adopté (p. 455) - Son amendement n° 18 : rémunérations supplémentaires des inventeurs salariés ; adopté - (p. 454) : ses amendements n° 19 : conditions d'établissement de la rémunération supplémentaire de l'inventeur salarié ; adopté ; et n° 20 : bénéfice fiscal des inventions ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 10 (missions de l'Institut national de la propriété industrielle)** (p. 455) : son amendement rédactionnel n° 21 ; adopté - **Art. 12 (liste des personnes qualifiées)** (p. 456) : son amendement n° 24 : établissement et publication par l'Institut national de la propriété industrielle d'une liste de personnes qualifiées en matière de propriété industrielle ; adopté - **Art. 13 (conditions d'inscription sur la liste des personnes qualifiées)** : son amendement n° 25 : conditions d'apposition sur la liste des personnes qualifiées en matière de propriété industrielle de mentions de spécialisation ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 51 du Gouvernement - **Art. 14 (compagnie nationale des conseils en propriété industrielle)** : son amendement de suppression n° 26 ; adopté - **Art. 15 (monopole de représentation auprès de l'Institut national de la propriété industrielle)** : son amendement de suppression n° 27 ; adopté - **Avant l'art. 16** (p. 459) : son amendement n° 28 : définition du conseil en propriété industrielle et pénalité en ce qui concerne l'usage abusif du titre de conseil en propriété industrielle ; adopté - **Art. 17 (sociétés de conseil)** : son amendement de suppression n° 29 ; adopté - **Après l'art. 18** (p. 460) : son amendement n° 30 : création d'une compagnie nationale des conseils en propriété industrielle dotée de la personnalité morale et placée sous la tutelle de l'Institut national de la propriété industrielle ; adopté - **Art. 20 (inscription en qualité de conseil en propriété industrielle des actuels conseils en brevet)** (p. 461) : ses amendements, de coordination n° 31 et n° 32 : suppression du second alinéa relatif à l'inscription de la mention de spécialisation « brevets et licences » ; adoptés - **Art. 21 (inscription en qualité de conseil en propriété industrielle d'autres spécialistes)** : ses amendements n° 33 : demande d'inscription sur la liste des conseils en propriété industrielle au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la présente loi ; et de coordination n° 34 ; adoptés - **Art. 22 (démarchage et publicité en matière de propriété industrielle)** : son amendement n° 35 : précisions relatives à l'interdiction de démarchage ; adopté - **Avant l'art. 12** (précédemment réservé) : ses amendements de coordination n° 22 et n° 23 ; adoptés - **Après l'art. 24** : son amendement de coordination n° 36 ; adopté.

- **Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 815) :** réforme du code de la procédure civile dans les années 70 - Texte en projet : modernisation du droit des voies d'exécution - Travaux préparatoires de la commission Perrot - Intérêt des saisies conservatoires - Juge de l'exécution : rôle du juge d'instance ; conséquences de la loi du 31 décembre 1989 relative au surendettement des ménages - Humanisation de la procédure de saisie-vente - Réglementation du recouvrement amiable - (p. 816) : problème du recouvrement automatisé - Création de la saisie-attribution - **Art. 1^{er} (principes généraux)** (p. 819) : son amendement n° 1 : suppression de l'interdiction, pour le titulaire d'un titre exécutoire, de pratiquer une mesure conservatoire ; adopté après modification par le sous-amendement n° 139 du Gouvernement, qu'il accepte - **Art. 3 (inventaire des titres exécutoires)** (p. 820) : son amendement n° 2 : nouvelle rédaction de cet article ; mise à exécution des titres exécutoires dans les conditions prévues par la loi ; adopté - **Art. 4 (condition de liquidité de la créance)** (p. 821) : s'oppose à l'amendement n° 97 de M. Charles Lederman (nécessité d'une évaluation de la créance en argent) - **Art. 7 (institution d'un juge de l'exécution)** (p. 822) : son amendement n° 3 : conditions de délégation des fonctions de juge de l'exécution par le président du tribunal de grande instance ; adopté après modification par le sous-amendement n° 141 du Gouvernement, qu'il accepte - S'oppose à l'amendement n° 98 de M. Charles Lederman (établissement d'un tour de rôle annuel pour la désignation du juge de l'exécution dans chaque tribunal de grande instance) - **Art. 8 (compétence du juge de l'exécution)** (p. 823) : s'oppose à l'amendement n° 99 de M. Charles Lederman (suppression de la compétence du juge de l'exécution sur les contestations portant sur le fond du droit) - Ses amendements, n° 4 : compétence du juge de l'exécution sur le fond de toutes les difficultés relatives aux titres exécutoires ; n° 5 : suppression du caractère d'ordre public de la compétence du juge de l'exécution ; et n° 6 : suppression des dispositions relatives à l'appel des décisions du juge de l'exécution ; adoptés - **Art. 11 (rôle du procureur de la République)** (p. 824) : s'oppose à l'amendement n° 50 de M. Paul Graziani (obligation de procéder à un commandement de payer préalablement à toute exécution forcée ; délai de huit jours entre le commandement et la saisie) - **Art. 13 (principe de saisissabilité des biens du débiteur)** : son amendement n° 7 : réserve de l'action en distraction des biens saisis ; adopté - **Art. 14 (insaisissabilité de certains biens)** (p. 825) : accepte l'amendement n° 82 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (saisissabilité des provisions, sommes et pensions à caractère alimentaire pour le paiement des aliments déjà fournis par le saisissant à la partie saisie) et s'oppose à l'amendement n° 100 de M. Charles Lederman (insaisissabilité des éléments corporels d'un fonds de commerce) - **Art. 16 (concours de l'Etat à l'exécution des titres exécutoires)** : son amendement n° 8 : droit à réparation en cas de refus de l'Etat de prêter son concours ; adopté - **Art. 17 (concours de la force publique)** (p. 826) : son amendement n° 9 : possibilité pour l'huissier de justice chargé de l'exécution de requérir le concours de la force publique ; adopté - **Art. 18 (mission des personnes chargées de l'exécution)** (p. 827) : ses amendements, n° 10 de coordination ; adopté ; et n° 11 : absence de caractère obligatoire du concours de l'huissier de justice en cas de disproportion entre les frais répétables et l'intérêt de la voie d'exécution ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 134 de M. Etienne Dailly - (p. 828) : sur son amendement n° 11 précité, accepte les sous-amendements rédactionnels analogues n° 134 de M. Etienne Dailly et n° 142 du Gouvernement - S'oppose à l'amendement n° 51 de M. Paul Graziani (absence de caractère obligatoire du concours de l'huissier de justice en cas de disproportion entre le montant des frais répétables et la valeur de vente des biens saisis aux enchères publiques ; communication par l'huissier au juge de l'exécution d'un procès-verbal motivé en cas de refus de concours) - **Art. 19 (conditions d'exercice de ses prérogatives par la personne chargée de l'exécution)** : ses amendements de coordination n° 12 et n° 13 ; adoptés - Accepte après rectification l'amendement n° 52 de M. Paul Graziani (cas de difficultés d'exécution provenant d'un tiers) - **Art. 20 (pénétration dans le domi-**

cile du débiteur) (p. 829 à 831) : son amendement n° 14 : saisie-vente dans un local servant à l'habitation précédée d'un commandement de payer resté sans effet ; possibilité pour le débiteur de demander au juge de l'exécution l'autorisation de vendre volontairement ses biens ; retiré au profit des amendements identiques n° 77 de M. Louis Virapoullé et n° 135 de M. Etienne Dailly (possibilité, pour l'huissier de justice, de pénétrer dans un lieu servant à l'habitation à l'expiration d'un délai de huit jours à compter d'un commandement de payer resté sans effet) - S'oppose aux amendements n° 83 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, de suppression, et n° 101 de M. Charles Lederman (contrôle du juge de l'exécution sur la pénétration dans un lieu privé en l'absence de son occupant ou contre son gré) - **Après l'art. 20 (p. 833) :** demande le retrait de l'amendement n° 50 précité de M. Paul Graziani - **Art. 20 bis (cas d'absence ou de refus d'accès à son domicile du débiteur)** : son amendement de coordination n° 15 ; adopté - (p. 834) : accepte l'amendement n° 84 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (nécessité pour la personne chargée de l'exécution d'être munie d'un titre exécutoire ou de mettre en oeuvre une mesure conservatoire déjà autorisée en justice) - Son amendement de coordination n° 16 ; adopté - **Art. 21 (libre choix par le créancier des mesures d'exécution)** : demande le retrait de l'amendement n° 53 de M. Paul Graziani (condamnation des créanciers de mauvaise foi) - **Art. 22 (résistance abusive du débiteur)** (p. 835) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 102 de M. Charles Lederman - **Art. 23 (obligation pour les tiers d'apporter leur concours aux procédures d'exécution)** : s'oppose à l'amendement de suppression n° 103 de M. Charles Lederman - **Art. 29 (vente volontaire des biens saisis)** (p. 836) : son amendement de rétablissement n° 17 ; adopté - **Art. 30 (exécution d'un titre exécutoire à titre provisoire)** (p. 837) : accepte l'amendement n° 104 de M. Charles Lederman (suppression de la non-indemnisation du débiteur pour privation de jouissance en cas de modification ultérieure du titre exécutoire) - **Art. 31 (prise en charge des frais de l'exécution)** : son amendement n° 18 : en l'absence de convention contraire, possibilité pour le créancier de demander au juge de l'exécution de laisser à la charge du débiteur tout ou partie des frais exposés en vue d'un recouvrement amiable ; adopté - (p. 839) : s'oppose aux amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt, n° 85 (en cas de procédure de recouvrement sans titre exécutoire, mise à la charge du débiteur des frais exposés par le créancier, à l'exception de ceux de la première réclamation) et de M. Charles Lederman, n° 105 (mise à la charge du débiteur des frais de recouvrement exposés en matière prud'homale) et n° 106 (mise à la charge du débiteur des seuls frais de recouvrement taxables et légaux) - S'oppose à la demande de priorité de M. Michel Darras pour l'amendement n° 85 précité - **Après l'art. 31 (p. 841) :** son amendement n° 19 : sanction de l'abus des relances effectuées au moyen de traitements automatisés de données pour les recouvrements de masse ; fixation par décret du montant des frais réels pouvant être imputés au débiteur ; adopté - (p. 842) : son amendement n° 20 : subordination des coupures de gaz, d'eau et d'électricité consécutives à un défaut de paiement à l'obtention par le créancier d'un titre exécutoire demeuré sans effet ; adopté - **Art. 33 (caractères de l'astreinte)** (p. 843) : s'oppose à l'amendement n° 86 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour le juge de prononcer une astreinte définitive sans la faire précéder d'une astreinte provisoire) - **Art. 35 (conditions de liquidation des astreintes)** (p. 844) : accepte l'amendement n° 87 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (possibilité pour le juge de modérer l'astreinte en cas d'inexécution en provenance d'une cause étrangère) - **Art. 36 (versement d'une part des astreintes au fonds national d'action sociale)** (p. 845) : s'oppose aux amendements identiques n° 88 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et n° 108 de M. Charles Lederman (imputation de l'astreinte sur le montant définitif des dommages et intérêts) - Son amendement n° 21 : suppression de la possibilité de versement d'une part de l'astreinte au fonds national d'action sociale ; adopté - (p. 846) : s'oppose à l'amendement n° 89 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (caractère d'amende civile de la part de l'astreinte non versée aux créanciers) - **Art. 38 (mission du ministère public)** (p. 848) : son amendement de coordination n° 22 ; adopté - S'oppose à l'amendement de suppression n° 110 de M. Charles Leder-

man - Art. 39 (obligation de renseignement mise à la charge de certains établissements et entreprises) (p. 849) : son amendement n° 24 : obligation de renseignement mise à la charge des banques ; adopté après modification par le sous-amendement n° 143 du Gouvernement - S'oppose à l'amendement de suppression n° 111 de M. Charles Lederman - Art. 40 (confidentialité des renseignements obtenus) : ses amendements, n° 25 d'ordre rédactionnel, et n° 26 de coordination ; adoptés - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 56 de M. Paul Graziani (mention du procès-verbal dressé lors de la réquisition prévue à l'article 38) - Art. 42 (effets de la saisie-attribution) (p. 851, 853) : s'oppose aux amendements n° 113 de suppression de M. Charles Lederman et n° 90 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (1° publication des actes de saisie au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, BODACC ; 2° institution d'une procédure collective d'attribution en cas de pluralité des créanciers, à l'expiration d'un délai de huit jours francs à compter de l'acte de saisie) - Art. 43 (obligations du tiers saisi) (p. 854) : s'oppose à l'amendement n° 57 de M. Paul Graziani (sursis à la saisie en cas d'opposition de la part du tiers saisi) - Art. 44 (contestations relatives à la saisie) : son amendement n° 28 : fixation d'un délai de deux mois pour élever une contestation ; adopté - Art. 45 (paiement immédiat ou différé du créancier saisissant) (p. 855) : son amendement rédactionnel n° 29 ; adopté - Art. 46 (obligations spécifiques de l'établissement bancaire, tiers saisi) : son amendement n° 30 : établissement d'une liste limitative des opérations pouvant affecter le solde du compte saisi ; adopté - (p. 857) : accepte l'amendement n° 144 du Gouvernement (en cas de diminution des sommes rendues indisponibles, établissement d'un relevé de toutes les opérations ayant affecté les comptes depuis le jour de la saisie).

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Rapporteur - Art. 47 (saisie des rémunérations) (p. 869) : s'oppose à l'amendement n° 115 de M. Charles Lederman (révision annuelle des seuils de rémunération saisissables) - Son amendement n° 31 : application du régime de la franchise postale aux actes relatifs à la procédure de saisie des rémunérations ; adopté - (p. 870) : accepte l'amendement de coordination n° 59 de M. Paul Graziani - Art. 48 (conditions de la saisie-vente) : accepte les amendements n° 145 du Gouvernement (possibilité pour tout créancier de se joindre aux opérations de saisie par voie d'opposition) et n° 137 de M. Etienne Dailly (signification d'un commandement préalable à toute opération de saisie-vente) - S'oppose à l'amendement n° 116 de M. Charles Lederman (délai de trois mois après l'autorisation du juge de l'exécution préalable à toute saisie-vente) - Après l'art. 48 (p. 872) : accepte l'amendement n° 146 du Gouvernement (interdiction de procéder à une saisie-vente pour des créances de faible montant pouvant être recouvrées par voie de saisie d'un compte de dépôt ou de rémunération) - Art. 49 (conditions de la vente des biens saisis aux enchères publiques) (p. 873) : ses amendements, de coordination, n° 32, n° 33 et n° 34 ; adoptés - Art. 50 (modalités de la vente des biens saisis aux enchères publiques) (p. 874) : s'oppose à l'amendement n° 117 de M. Charles Lederman (mise à prix ne pouvant être inférieure à la valeur marchande du bien) - Art. 51 (créanciers admis à faire valoir leurs droits sur le prix de la vente) : accepte l'amendement de précision n° 147 du Gouvernement - Art. 53 (appréhension des meubles) (p. 875) : son amendement de coordination n° 35 ; devenu sans objet - Accepte les amendements n° 60 de M. Paul Graziani (possibilité pour le débiteur de transporter les meubles à ses frais) et n° 92 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (audition préalable, par le juge, du tiers en possession du meuble) - S'oppose à l'amendement de coordination n° 61 de M. Paul Graziani - Art. 54 (conditions de la saisie des véhicules) (p. 876) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 118 de M. Charles Lederman - Son amendement de coordination n° 36 ; adopté - Art. 55 (modalités de la saisie des véhicules) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 119 de M. Charles Lederman - Son amendement de coordination n° 37 ; adopté - Art. 56 (saisie des droits incorporels) (p. 877) : s'oppose à l'amendement n° 120 de M. Charles Lederman (délai de trois mois préalable à la vente des droits incorporels) - Art. 57 (créanciers admis à faire valoir

leurs droits sur le prix de vente des droits incorporels) : son amendement de coordination n° 38 ; adopté - Après l'art. 57 : s'oppose à l'amendement n° 121 de M. Charles Lederman (interdiction des clauses résolutoires pour non-paiement du loyer dans les contrats de location) - Avant l'art. 58 (p. 878) : s'oppose à l'amendement n° 122 de M. Charles Lederman (interdiction des saisies et des expulsions sans relogement des locataires de bonne foi) - Art. 58 (conditions exigées pour procéder à une expulsion) (p. 879) : s'oppose à l'amendement n° 62 de M. Paul Graziani (règles de procédure relatives aux expulsions) - Sur les amendements de M. Charles Lederman, accepte le n° 123 (suppression de la notion de disposition spéciale) et s'oppose aux n° 124 (suppression de la possibilité de procéder à une expulsion en vertu d'un procès-verbal de conciliation exécutoire) et n° 125 (interdiction des expulsions sans proposition de relogement) - Art. 59 (délai d'un mois après le commandement pour procéder à l'expulsion) (p. 880) : s'oppose aux amendements n° 126 de M. Charles Lederman (allongement de ce délai à deux mois) et n° 76 de M. José Ballarelo (substitution d'un droit fixe au droit proportionnel pour la taxation du commandement) - Son amendement de coordination n° 39 ; adopté - Art. 61 (cas particulier des expulsions de personnes entrées par voie de fait ou dans des immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril) (p. 881) : s'oppose à l'amendement n° 127 de M. Charles Lederman (versement d'une indemnité d'éviction au locataire expulsé en raison d'un arrêté de péril) - Art. 62 (sort des meubles situés dans le logement de la personne expulsée) : accepte l'amendement n° 93 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (nécessité d'un accord du créancier pour laisser les meubles sur place) - Son amendement de coordination n° 149 ; adopté - Art. 64 (conditions de l'exercice de la mesure conservatoire) (p. 882) : son amendement n° 40 : absence de commandement préalable à la mesure conservatoire ; adopté - Art. 65 (exception à l'autorisation judiciaire préalable à la mesure conservatoire) : son amendement de suppression n° 41 ; adopté - Art. 66 (rôle du juge en matière de mesures conservatoires) (p. 883) : s'oppose à l'amendement n° 128 de M. Charles Lederman (suppression de la compétence du tribunal de commerce) et accepte l'amendement n° 65 de M. Paul Graziani (mainlevée des mesures conservatoires en cas de constitution d'une caution bancaire) - Art. 67 (obligation pour le créancier ayant procédé à une mesure conservatoire d'engager ou de poursuivre une procédure au fond) : son amendement n° 42 : obligation pour le juge de constater la liquidité et l'exigibilité de la créance ; adopté après modification par le sous-amendement rédactionnel n° 148 du Gouvernement - Art. 69 (mainlevée de la mesure conservatoire) (p. 884) : son amendement de coordination n° 43 ; adopté - Art. 70 (paiement des frais résultant d'une mesure conservatoire) : s'oppose à l'amendement n° 66 de M. Paul Graziani (prise en compte des frais abusifs et notion de mauvaise foi du créancier) et accepte l'amendement n° 129 de M. Charles Lederman (compétence du juge du fond pour déterminer la personne sur qui doit peser la charge des frais) - Art. 72 (saisie conservatoire sur une créance portant sur une somme d'argent) : son amendement de coordination n° 150 ; adopté - Art. 73 (conversion de la saisie conservatoire en voie d'exécution forcée) (p. 885) : son amendement de coordination n° 44 ; adopté - S'oppose à l'amendement n° 130 de M. Charles Lederman (délai de trois mois entre la délivrance du titre exécutoire et la vente) - Art. 76 (aliénabilité des biens grevés d'une sûreté judiciaire) : s'oppose à l'amendement n° 131 de M. Charles Lederman (suppression des dispositions particulières applicables au cas des valeurs mobilières) - Avant l'art. 77 (p. 886) : son amendement n° 45 : institution auprès des huissiers de justice de clerks habilités à procéder aux constats à la requête des particuliers ; adopté - (p. 888) : ses amendements n° 46 : détermination par la loi des personnes habilitées à procéder à l'exécution forcée ; adopté ; et n° 47 ; retiré - Art. 78 (délais de grâce) : son amendement n° 48 : prise en compte par le juge de l'exécution des circonstances et des situations particulières du débiteur et du créancier pour l'aménagement de la dette ; adopté - Après l'art. 78 (p. 889) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Michel Dreyfus-Schmidt n° 94 (possibilité de mise en demeure par une simple lettre missive dans le cadre de l'article 1139 du code civil) et n° 95 (possibilité de mise

en demeure par une simple lettre missive dans le cadre de l'article 1146 du code civil) - **Art. 79** (avis à tiers détenteur) (p. 890) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 68 de M. Paul Graziani (suppression de la notification de l'avis à tiers détenteur par la voie postale) - **Art. 80** (compétence du juge de l'exécution en matière de dette fiscale) : son amendement de forme n° 153 ; adopté - **Après l'art. 80** : sur les amendements de M. Paul Graziani, s'oppose au n° 69 (nouvelle rédaction de l'article 600 du code de procédure civile) et accepte le n° 70 (rétablissement de l'article 608 du code de procédure civile) - **Art. 81** (compétence du tribunal de grande instance en matière de saisie immobilière) (p. 891) : s'oppose à l'amendement n° 132 de M. Charles Lederman (suppression de la référence au juge unique) - **Après l'art. 81** : accepte l'amendement n° 49 de M. Charles de Cuttoli (détermination par décret en Conseil d'Etat des conditions d'adaptation de la loi aux Français établis hors de France) - **Art. 86** (dispositions d'abrogation) (p. 892) : son amendement n° 23 : maintien des procédures de la saisie-gagerie et de la saisie-brandon ; retiré - (p. 893) : accepte l'amendement n° 152 du Gouvernement tendant notamment au maintien de l'article 551 du code de procédure civile et du droit spécial d'Alsace et de Moselle.

- **Proposition de loi tendant à rendre identique, pour les médicaments et les autres produits, la durée effective de la protection assurée par les brevets [n° 249 (89-90)]** - (23 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1046, 1047) : adaptation de la législation aux nouveaux domaines technologiques - Prolongation de la durée des brevets pharmaceutiques - Création d'un certificat complémentaire de protection - Spécificité des brevets pharmaceutiques - Dispositions devant permettre à l'industrie pharmaceutique française d'amplifier ses efforts de recherche et d'expérimentation - Réglementation en vigueur aux Etats-Unis et au Japon - Proposition de la Commission européenne - Avenir de l'industrie pharmaceutique française ; souhaite un retour à la liberté de fixation des prix - **Avant l'art. unique** (p. 1049) : son amendement n° 1 : insertion du certificat complémentaire de protection dans la liste des titres de propriété industrielle ; adopté - **Art. unique (certificat complémentaire de protection)** (p. 1050) : ses amendements, n° 2, d'ordre rédactionnel ; n° 3 : définition des produits brevetables susceptibles de bénéficier du certificat ; n° 4 : modalités de délivrance du certificat ; n° 14 : conditions de transposition du régime des brevets à celui des certificats ; et n° 5 : détermination des articles de la loi de 1968 sur la propriété industrielle applicables au certificat complémentaire de protection ; adoptés - (p. 1051) : son amendement de coordination n° 6 ; adopté - **Après l'art. unique** : son amendement n° 7 : publication de la date de l'autorisation de mise sur le marché ; adopté - (p. 1052) : ses amendements, n° 8 : insertion d'une division additionnelle : « Titre VI bis : Du certificat complémentaire de protection » ; n° 9 de coordination ; n° 10 : publicité du certificat complémentaire de protection ; et n° 11 : modalités de nullité dudit certificat ; adoptés.

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 369 (89-90)]** - (21 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 1980) ; estime que la drogue est le principal de tous les maux dont souffre la société contemporaine - Mise en place par la France d'un dispositif légal depuis 1970 inspiré par un souci de prévention, de soins et de répression - Rappelle que la dernière loi adoptée par le Parlement en matière de drogue date du 31 décembre 1987 et qu'elle n'a pas été totalement appliquée par l'exécutif - Rôle de la France dans l'édification des structures internationales de lutte contre la drogue - Rappelle le sommet de l'Arche de 1989 et la constitution du groupe d'action financière, GAFI - Texte de ce projet inspiré des 40 recommandations proposées par le GAFI - Contribution obligatoire des organismes financiers à la chaîne des renseignements - Création du service Tracfin le 9 mai dernier qui aura pour mission de recevoir les déclarations et de les exploiter - Possibilité pour le Tracfin de s'opposer à l'exécution d'une opération durant douze heures - Rappelle que les déclarations recueillies ne donneront lieu à l'établissement d'aucun fichier -

(p. 1981) : principe de la description obligatoire d'opérations inhabituelles - Souci de ne pas encourir la censure de la Cour européenne des droits de l'homme - Estime que les banquiers ne doivent pas être transformés en collaborateurs permanents de la police et des douanes - Souhaité que la communication des descriptions effectuées soit ponctuelle pour un client déterminé et non globale pour tous les clients de la banque - Problème de la reconnaissance de la responsabilité des personnes morales - Défavorable à la suppression de l'Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention des toxicomanies créé par la loi du 31 décembre 1987 - Rend hommage aux services des douanes, à la police, aux services sociaux et de santé - **Art. 1 bis (obligation pour certaines professions de déclarer au procureur de la République les opérations qui portent sur des sommes provenant du trafic de stupéfiants)** (p. 1989) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - Sur cet amendement, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le sous-amendement n° 44 du Gouvernement - **Art. 2 (obligation de déclarer les sommes paraissant provenir du trafic de stupéfiants et les opérations portant sur ces sommes)** (p. 1990) : son amendement rédactionnel n° 2 ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 29 (obligation pour les organismes financiers de déclarer à la Banque de France les opérations à caractère suspect), n° 30 (déclaration par les organismes financiers à la Banque de France des sommes inscrites dans leurs livres pour un montant supérieur à un seuil fixé par décret) et n° 31 (déclaration par les organismes financiers à la Banque de France des opérations qui d'une manière générale leur semblent inhabituelles qu'il s'agisse de réception de fonds ou d'opérations de crédits) - **Après l'art. 2 (obligation de déclaration de tout élément propre à détruire le soupçon déclaré)** : son amendement n° 3 : obligation pour l'organisme financier déclarant d'informer immédiatement l'organisme chargé de recueillir les déclarations de tout élément propre à détruire le soupçon déclaré mais finalement infondé ; adopté - **Art. 3 (institution d'un service chargé de recevoir les déclarations-informations du procureur de la République)** (p. 1991) : son amendement n° 4 : nouvelle rédaction de cet article relatif à la création, à la composition et au rôle d'un service placé sous l'autorité du ministre des finances, chargé de recueillir et de rassembler tout renseignement propre à établir l'origine des sommes ou la nature des opérations faisant l'objet de la déclaration ; adopté - S'oppose aux amendements de M. Robert Pagès, n° 32 (organisation des organismes financiers pour effectuer les déclarations prévues à l'article 2 et communication des informations au juge d'instruction ou au Procureur de la République), n° 33 (saisine des services fiscaux au même titre que l'administration des douanes en vue de procéder à des investigations pour la recherche et la constatation d'infractions), n° 34 (élargissement de la portée du texte à la recherche de toutes les infractions) et de coordination n° 35 - **Art. 4 (droit d'opposition à l'exécution d'une opération - Séquestre provisoire des fonds, comptes et titres concernés)** (p. 1992) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté - (p. 1993) : ses amendements n° 6 : obligation pour le service institué à l'article 3 d'accuser réception des déclarations qui portent sur des opérations déjà exécutées lorsqu'il a été impossible de surseoir à leur exécution ; et n° 7 : conditions d'exécution de l'ordonnance de prorogation du délai d'opposition ou de mise sous séquestre rendue par le Président du tribunal de grande instance de Paris ; adoptés - Sur ce dernier amendement, accepte le sous-amendement n° 47 du Gouvernement - S'oppose à l'amendement n° 36 de M. Robert Pagès (désignation d'un juge d'instruction dès le moment où existent des présomptions sérieuses d'opérations de blanchiment de capitaux provenant du trafic de stupéfiants) - **Art. 5 (sanction de l'obligation de déclarer)** (p. 1994) : son amendement n° 8 rôle de l'autorité disciplinaire de poursuivre ou de sanctionner l'organisme financier qui a manqué aux obligations de déclaration que lui imposent les règlements professionnels ; adopté - **Art. 6 (levée du secret professionnel et absence de responsabilité pénale civile ou disciplinaire des organismes financiers en cas de déclarations faites de bonne foi)** (p. 1995) : ses amendements n° 9 : protection des dirigeants et des préposés de l'organisme financier qui ont de bonne foi effectué la déclaration grâce à l'immunité pénale reconnue aux déclarants ;

adopté ; et n° 10 : couverture de l'organisme financier ou de ses mandataires par l'Etat en cas d'erreur et attribution de compétence au tribunal de grande instance ; rejeté - Art. 7 (*immunité pénale sous conditions pour les opérations exécutées après déclaration*) (p. 1996) : son amendement n° 11 : remplacer les mots « ou ses employés » par les mots « ou ses préposés » ; adopté - Art. 8 (*sanction pénale en cas de violation du secret de la déclaration par l'organisme financier*) : ses amendements, de coordination n° 12 ; et n° 13 : suppression du régime de responsabilité pénale de l'organisme financier, personne morale, en cas de violation du secret de la déclaration ; adoptés - Après l'art. 8 (p. 1997) : s'oppose à l'amendement n° 37 de M. Robert Pagès (mesures d'application prévues dans les articles précédents prises par le Conseil national du crédit après avis du comité de la réglementation bancaire et du comité des établissements de crédit, et dépôt chaque année d'un rapport sur le bureau de l'Assemblée nationale et du Sénat) - Art. 8 bis (*interdictions d'exercice de la profession bancaire*) : son amendement n° 14 : insertion de l'interdiction d'exercer la profession bancaire en cas de condamnation pour blanchiment des sommes provenant du trafic de stupéfiants dans l'article 13 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ; adopté - Art. 9 (*obligation de vérifier l'identité du client*) : accepte l'amendement n° 28 de M. Xavier de Villepin (obligation pour les organismes financiers avant d'ouvrir un compte de se renseigner sur l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles un compte est ouvert lorsqu'il leur apparaît que les personnes autres que celles visées au 1°, 2°, 4° et 5° de l'article premier de la présente loi qui demandent l'ouverture du compte pourraient ne pas agir pour leur propre compte) - Après l'art. 9 (p. 1998) : s'oppose à l'amendement n° 38 de M. Robert Pagès (interdiction des transactions financières commerciales en espèces au-delà d'un montant fixé en concertation avec les organismes professionnels et suppression de la l'anonymat lors des achats d'or et de bons du Trésor) - Art. 10 (*aménagement des dispositions relatives aux bons et titres soumis à un régime d'anonymat fiscal*) : s'oppose à l'amendement n° 39 de M. Robert Pagès (application des dispositions de l'article 9 aux bons et titres de toute nature) - (p. 1999) : accepte l'amendement n° 48 du Gouvernement (limitation de la portée de la restriction du droit de communication de l'administration fiscale aux transactions dont l'anonymat est maintenu) - Art. 11 (*obligation de vigilance particulière en cas d'opération inhabituellement complexe sans justification économique ou objets licites apparents*) : son amendement n° 16 : cas dans lesquels l'organisme financier est tenu à procéder à un examen particulier d'une opération complexe et information du client dont l'opération fait l'objet d'un examen particulier ; adopté - (p. 2001) : sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 53 de M. Michel Darras - Son amendement de coordination n° 17 ; adopté - Art. 12 (*conservation des documents relatifs aux clients et aux opérations - Droit de communication de ces documents*) (p. 2002) : accepte la première partie de l'amendement n° 49 du Gouvernement (1°) obligation pour les organismes financiers de conserver les documents relatifs aux opérations faites par leurs clients habituels ou occasionnels pendant cinq ans à compter de leur exécution) et s'oppose à la deuxième partie de cet amendement (2°) possibilité pour le service institué à l'article 3 et l'autorité de contrôle, de demander la communication des pièces dans le but de reconstituer l'ensemble des transactions faites par une personne physique ou morale et liées à une opération ayant fait l'objet d'une déclaration visée à l'article 2 ou de l'examen particulier prévu à l'article 11) - Après l'art. 12 : son amendement n° 19 : possibilité pour le service institué à l'article 3 et l'autorité de contrôle, de demander que le document établi en application de l'article 11 et ceux visés à l'article 12 leur soient communiqués dans le but de reconstituer l'ensemble des opérations effectuées par une personne physique ou morale ayant fait l'objet de la déclaration prévue à l'article 2 ; devenu sans objet - Art. 13 (*utilisation des informations recueillies aux seules fins prévues par la loi*) (p. 2003) : accepte l'amendement n° 50 du Gouvernement (exception au principe de confidentialité des informations lorsqu'une information judiciaire est ouverte, afin de permettre la poursuite des délits connexes à l'infraction princi-

pale) et, sur cet amendement, le sous-amendement n° 40 de M. Robert Pagès - Art. 15 A (*identification des clients des casinos*) (p. 2004) : son amendement n° 23 : conditions dans lesquelles les casinos doivent enregistrer les noms et adresses des joueurs ainsi que les modalités d'accès au registre institué à cet effet ; adopté - Sur cet amendement, accepte le sous-amendement n° 51 du Gouvernement - Art. 15 B (*suppression de l'Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanes*) : son amendement de suppression n° 24 ; adopté - Art. 17 (*coopération administrative internationale sur les opérations paraissant avoir pour objet le blanchiment de capitaux*) (p. 2005) ; son amendement de coordination n° 25 ; adopté - Art. 19 (*modalités d'application*) et Après l'art. 19 (p. 2006) : sur les amendements de M. Michel Darras, relatifs à la réglementation et au contrôle de la profession de changeur manuel, s'oppose à l'amendement n° 42 et accepte l'amendement n° 43 - (p. 2007) : accepte l'amendement n° 27 de M. Roger Chenaud (résultat des investigations de l'inspection générale des finances, porté à la connaissance, selon les cas, de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations ou de la Commission supérieure de la poste en cas de contrôle de ces deux organismes financiers) - Art. 20 (*infraction douanière spécifique pour les collectivités territoriales d'outre-mer*) (p. 2008) : son amendement n° 26 : suppression de la mention de la collectivité territoriale de Mayotte à laquelle le texte de droit commun est d'ores et déjà applicable ; adopté.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 424 (89-90)] - (29 juin 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2300) : rappelle les points essentiels de l'accord intervenu en commission mixte paritaire, CMP, notamment à l'article 11 où la difficulté a été surmontée par l'adoption de critères objectifs indiscutables - Clarification et correction de certains points afin de rendre le texte de loi plus cohérent - Constate que la CMP a pris position en faveur du maintien de l'Institut national de l'enseignement, de la recherche et de la prévention sur les toxicomanies - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- *Projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 442 (89-90)] - (29 juin 1990) - En remplacement de M. Philippe de Bourgoing, rapporteur - Discussion générale (p. 2307, 2308) : accord en CMP sur le régime d'indemnisation applicable aux étrangers et sur l'indemnisation des victimes du terrorisme dans les territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte pour les faits commis postérieurement au 31 décembre 1984 - Demande l'adoption des conclusions de la CMP.*

- *Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service [n° 373 (89-90)] - (5 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2532) : nécessité d'intégrer les principes et les procédures dans un ordre international en vue de la construction de l'Europe - Appréciation de la marque par l'industrie et le commerce - Définition de la marque - Rôle de l'Institut national de la propriété industrielle, INPI - Rôle des douanes européennes pour l'importation des produits contrefaits - Importance de la communication - Protection des collectivités territoriales et droit au respect de leur image - Distinction entre marque et brevet - Art. 1^{er} (*définition de la marque*) (p. 2533, 2534) : ses amendements, n° 1 : prise en considération de la marque comme signe distinctif ; et n° 2 : rôle d'identification de la marque ; retirés ; n° 3 : élargissement de la définition de la marque ; n° 4 : substitution des termes « un tel signe » au terme « marque » ; n° 5 : droit des marques et logiciels ; et n° 6 : cas des signes figuratifs caractérisant un service ; adoptés - Art. 2 (*caractère distinctif de la marque*) (p. 2535) : ses amendements, n° 7 : suppression de l'acquisition par l'usage du caractère distinctif d'un signe de nature à constituer une marque ; n° 8 : cas des signes ou dénominations dépourvus de caractère distinctif ; n° 9 : suppression de la notion de couleur imposée par la nature ; et n° 10 : notion d'usage ; adoptés - Art. 4 (*protection des droits antérieurs*) (p. 2536) : accepte l'amendement n° 36 de M. Lucien Lanier (notion de droits antérieurs) - Son amendement*

n° 11 : protection du nom, de l'image ou de la renommée d'une collectivité territoriale; adopté - Art. 5 (*acquisition de la propriété de la marque*): son amendement n° 12: effets de l'enregistrement pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable; adopté - Avant l'art. 7 (p. 2537): son amendement n° 13: possibilité pour toute personne intéressée de formuler des observations auprès de l'Institut national de la propriété industrielle pendant un délai de deux mois suivant la publication de la demande d'enregistrement; cas des collectivités territoriales; adopté - Art. 7 (*procédure d'opposition*): son amendement rédactionnel n° 14; adopté - Accepte l'amendement rédactionnel n° 37 de M. Lucien Lanier - (p. 2538): ses amendements, n° 15: possibilité donnée aux collectivités territoriales de former une opposition; et n° 16: rôle du directeur de l'Institut national de la propriété industrielle en matière d'opposition; adoptés - (p. 2539): son amendement n° 17: cas de suspension du délai, sur demande conjointe des parties; retiré au profit de l'amendement n° 39 du Gouvernement (cas de suspension du délai) - Après l'art. 9: son amendement n° 18: institution d'une procédure d'enregistrement provisoire; adopté - Art. 13 (*protection de la marque*) (p. 2540): ses amendements, n° 19 rédactionnel; adopté; et n° 20: faculté du propriétaire de s'opposer à tout acte de commercialisation s'il justifie de motifs légitimes; adopté - Art. 14 (*protection de la marque notoirement connue*): son amendement n° 21: substitution des termes «jouissant d'une renommée» aux termes «notoirement connu» afin de mettre le texte en conformité avec la directive européenne; adopté - Art. 17 (*auteur de l'action en contrefaçon; prescription*) (p. 2541): son amendement n° 22: cas d'irrecevabilité des actions en contrefaçon; adopté - Sur son amendement n° 22, s'oppose au sous-amendement n° 38 de M. Lucien Lanier - Après l'art. 17: son amendement n° 23: procédure d'interdiction provisoire en matière de contrefaçon; adopté - Art. 18 (*saisie-contrefaçon*) (p. 2542): ses amendements n° 24: droit de faire procéder par huissier assisté d'experts de son choix, soit à la description détaillée, soit à la saisie réelle; et n° 25, de coordination; adoptés - Art. 19 (*intervention des douanes*): ses amendements, n° 26: possibilité pour l'administration des douanes de retenir, après en avoir averti le Procureur de la République, certaines marchandises dans le cadre de ses contrôles; retiré; et n° 27: information du procureur de la République; adopté - (p. 2543): accepte l'amendement n° 40 du Gouvernement (limitation de la levée du secret douanier aux seuls éléments strictement indispensables aux actions en justice) - Art. 22 (*action en nullité*): son amendement de coordination n° 29; adopté - Art. 31 (*actions civiles relatives aux marques; compétences*) (p. 2544): son amendement n° 31: attribution de la compétence du contentieux de la présente loi à l'autorité judiciaire; retiré - Après l'art. 31: son amendement n° 32: recours à l'arbitrage; adopté - Art. 34 (*sanctions pénales*) (p. 2545): ses amendements, n° 33, rédactionnel; adopté; et n° 34: sanctions pénales pour qui aura sciemment détenu, vendu, mis en vente, fourni ou offert des produits ou des services sous une marque qu'il sait contrefaite; retiré - Accepte l'amendement n° 41 du Gouvernement (notion d'incrimination) - Art. 37 (*entrée en vigueur de la présente proposition*) (p. 2546): son amendement n° 35: entrée en vigueur le 28 décembre 1991 de la présente proposition à l'exception de l'article 7; adopté - Art. 38 (*application outre-mer*): déplore que les amendements qui sont l'expression légitime du droit de légiférer des parlementaires n'aient pas été soumis aux assemblées territoriales des collectivités territoriales - (p. 2547): accepte l'amendement n° 43 du Gouvernement (suppression de la mention «aux territoires d'outre-mer»).

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle - Deuxième lecture [n° 372 (89-90)]** - (5 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2548): rapport de l'Institut national de la propriété industrielle, INPI, relatif à l'avenir de l'industrie française en cause à la veille de l'ouverture du marché commun - Modestie de la création française - Rôle stimulateur du Sénat - Existence d'une infraction pénale de contrefaçon - Rôle du ministère public - Nouvelle profession de conseil en propriété industrielle - Art. 2 (p. 2549): son amendement rédactionnel n° 1; adopté - Art. 3: son

amendement n° 2: procédure selon laquelle est établi le rapport; adopté - Respect de la Constitution - Art. 5 bis A (p. 2551): accepte l'amendement rédactionnel n° 27 du Gouvernement - Après l'art. 6 (p. 2552): son amendement de coordination n° 3; réservé puis adopté (p. 2562) - Art. 6 ter: son amendement n° 4: rétablissement de cet article supprimé par l'Assemblée nationale, relatif aux sanctions pénales; adopté - Art. 7 (p. 2554): son amendement de coordination n° 5; adopté - Art. 8: son amendement n° 6: recours à des concours extérieurs en matière de contentieux; adopté - Après l'art. 8 (p. 2555): son amendement rédactionnel n° 7; adopté - Art. 9 ter: son amendement n° 8: rémunération supplémentaire des salariés auteurs d'une invention; retiré - Art. 16 A (p. 2557): son amendement n° 10: inscription sur la liste des conseils en propriété industrielle assortie d'une mention de spécialisation; adopté - Art. 16 B: son amendement n° 11: représentation des personnes devant l'Institut national de la propriété industrielle par l'intermédiaire de conseils en propriété industrielle; adopté - Art. 17 (p. 2559): ses amendements n° 12: conditions d'exercice en société de la profession de conseil en propriété industrielle; et rédactionnel n° 13; adoptés - Art. 21: ses amendements, n° 14: cas de représentation; et n° 15: obligation de bonne moralité pour être inscrit sur la liste spéciale établie par le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle; adoptés - Art. 22 (p. 2560): son amendement de suppression n° 16; adopté - Art. 23: ses amendements de coordination n° 17, n° 18 et n° 20; et, rédactionnel, n° 19; adoptés - Avant l'art. 24: son amendement n° 21: obligations de la profession de conseil en propriété industrielle; adopté - (p. 2561): sur son amendement n° 21, accepte le sous-amendement n° 28 du Gouvernement et l'amendement rédactionnel n° 29 du Gouvernement - Après l'art. 24: ses amendements de coordination n° 22 et n° 23; adoptés - Après l'art. 24 bis (p. 2562): ses amendements de coordination n° 24 et n° 25; adoptés.

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules [n° 5 (90-91)]** - (30 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 3079, 3080): nécessaire informatisation du fichier national du permis de conduire créé par la loi du 24 juin 1970 - Modification dans les modes de preuve - Avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL - Libertés publiques - Harmonisation européenne - Création d'un fichier national des immatriculations - Permis à points: non parution du décret fixant le nombre de points - Propose l'adoption de ce projet de loi assorti des amendements de la commission - Art. 1^{er} (*insertion dans le code de la route d'un titre VIII: enregistrement des communications des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules*) - Art. L. 30 du code de la route (*enregistrement des renseignements relatifs à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules*) (p. 3082): son amendement n° 1: enregistrement des décisions administratives à caractère définitif; adopté après modification par le sous-amendement n° 7 du Gouvernement qu'il accepte - (p. 3083): son amendement n° 2: enregistrement des décisions judiciaires à caractère définitif; adopté - Art. L. 32 (*durée de la conservation des informations*): ses amendements n° 3: effacement d'une mesure administrative annulée au jour de la décision judiciaire ou administrative prononçant cette annulation; n° 4 de conséquence; et n° 5: cas de réduction du délai de conservation des données; adoptés - Art. L. 35 (*accès aux informations relatives à l'existence, la catégorie et la validité du permis de conduire*) (p. 3084): son amendement n° 6: suppression de l'accès aux informations des autorités administratives civiles et militaires pour les personnes employées ou susceptibles d'être employées comme conducteur de véhicule terrestre à moteur; retiré - Informations sur le permis à points.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie:

Justice - (5 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (administration pénitentiaire) (p. 4574): insuffisance de la part de l'administration pénitentiaire dans ce projet de budget -

Manifestations de rues ; représentation nationale - Evolution favorable à l'administration pénitentiaire de ce projet de budget - Améliorations lentes mais progressives - Détention provisoire - (p. 4575) : milieu ouvert - Comités de probation et d'assistance aux libérés - Mesures alternatives à l'incarcération - Centres de semi-liberté autonomes - Personnels de l'administration pénitentiaire : protocole Bonne-maison ; alignement du régime de retraite sur celui de la gendarmerie et de la police - Malaise de la justice - Avis défavorable de la commission sur ce projet de budget.

- **Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules - Deuxième lecture [n° 124 (90-91)] - (11 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 4955) : Commission nationale de l'informatique et des libertés, CNIL ; fichier pour le recensement des automobiles géré par le syndicat des constructeurs automobiles - Propose l'adoption de ce projet de loi.**

- **Proposition de loi relative aux marques de fabrique, de commerce ou de service - Deuxième lecture [n° 186 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 5347) : coopération entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur les textes relatifs à la propriété industrielle - (p. 5348) : droit des collectivités territoriales - Accord sur la plupart des modifications apportées par l'Assemblée nationale - Institut national de la propriété industrielle - Noms géographiques - Protection de la personne privée - Souhait de voir bénéficier les collectivités territoriales des mêmes droits que les personnes privées - Prise en compte de la publicité - Vigilance de l'Institut national de la propriété industrielle - Art. 4 (p. 5349) : son amendement n° 1 : rétablissement des dispositions adoptées par le Sénat en première lecture ; adopté - Enrichissement du débat par les explications données par le ministre - Souhait de rapprocher la situation des collectivités territoriales de celle des personnes privées - Art. 13 (p. 5351) : son amendement rédactionnel n° 3 ; retiré.**

TIZON (Jean-Pierre), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

- Membre suppléant de la Commission supérieure de codification ; en démissionne (*JO Lois et décrets* du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (*JO Lois et décrets* du 20 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 238 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire [n° 259 (89-90)] (25 avril 1990) - Energie.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution [n° 226 (89-90)] de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une

commission d'enquête sur la pollution de l'eau et la politique nationale d'aménagement des ressources hydrauliques [n° 440 (89-90)] (27 juin 1990) - Eau.

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 286 (89-90)] portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 24 (90-91)] (10 octobre 1990) - DOM-TOM.

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Intérieur - Sécurité civile - [n° 90 (90-91) tome 3] (21 novembre 1990).

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 163 (90-91)] modifié par l'Assemblée nationale, portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 193 (90-91)] (18 décembre 1990) - DOM-TOM.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats* du 22 juin 1990) (p. 1951) - Ministère : Intérieur - Accident d'hélicoptère de la sécurité civile - Sécurité publique.

(*JO Débats* du 14 décembre 1990) (p. 5041) - Ministère : Equipement - Liaisons ferroviaires Caen-Rennes - Transports ferroviaires.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi modifiant et complétant la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures [n° 406 (88-89)] - (5 avril 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 96) : poursuite de l'harmonisation du droit français et sanction des infractions aux règles posées par les annexes II et III de la convention Marpol - Vise les substances nocives transportées en vrac et les substances nuisibles transportées sous emballage - Rappelle le contenu de la convention Marpol et celui de la loi de 1983 relative à la prévention de la pollution par les hydrocarbures - Poursuite de l'harmonisation de la législation française avec le droit international - (p. 97) : dépôt par la commission des lois d'amendements qui visent à étendre le dispositif législatif dans deux directions différentes - Extension du dispositif répressif quelles que soient les règles violées - Sous réserve de l'adoption de ses amendements, se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi - Art. 1^{er} (modification de l'intitulé de la loi n° 83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution de la mer par les hydrocarbures) (p. 101) : son amendement rédactionnel n° 1 ; adopté - Art. 3 (sanction des infractions commises dans les eaux intérieures navigables) : son amendement n° 2 : sanction des infractions commises par les capitaines de navires français dans les voies navigables jusqu'aux limites de la navigation maritime ; adopté - Après l'art. 4 (p. 102) : son amendement n° 3 : prise de sanctions contre les auteurs de pollution par les ordures des navires ; adopté - Art. 5 (sanction du non-respect de l'obligation d'établir, de transmettre des rapports sur les événements entraînant ou pouvant entraîner le rejet de substances nuisibles) : son amendement n° 4 : détermination du champ d'application du régime des répressions de diverses infractions commises par des capitaines de navires français ; adopté - Art. 6 (sanction des infractions commises par des navires étrangers dans les eaux soumises à la juridiction française) : son amendement de coordination n° 5 ; adopté - (p. 103) : accepte l'amendement n° 9 de M. Jean-Luc Mélenchon (application aux capitaines de navires étrangers du régime des répressions de certaines infractions déjà applicables aux capitaines de navires français) - Art. 7 (personnes habilitées à constater les infractions) ou à réunir des informations sur ces infractions) (p. 104) : son amendement de coordination n° 6 ; adopté - Art. 9 (date d'entrée en vigueur du dispositif sanctionnant les infractions à la règle 7 de l'annexe III) : son amendement de forme n° 8 ; adopté.**

- **Projet de loi modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire [n° 238 (89-90)]** - (2 mai 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 629) : approbation ce jour par le Sénat des protocoles modifiant les conventions de Paris et Bruxelles en date des 29 juillet 1960 et 31 janvier 1963 relatives au régime spécial de responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire à usage pacifique - Principes de la responsabilité objective de l'exploitant de l'installation nucléaire à l'origine de l'accident et de la limitation de cette responsabilité, avec réparation par allocation de fonds publics dans le cas où les dommages dépasseraient le montant de garantie couvert par l'exploitant - Suppression de la référence au cours officiel de l'or remplacé par les droits de tirages spéciaux, DTS, du Fonds monétaire international, FMI - (p. 630) : caractère d'installation unique reconnu aux installations à exploiter unique sur un même site - Dommages résultant de rayonnements ionisants - Transport de matières nucléaires - Adaptation au droit interne français par le texte en projet - Relèvement du montant de responsabilité, au-delà du montant maximal proposé par le protocole - Propose l'adoption de ce projet de loi - **Art. 8 (certificats d'assurance ou de garantie pour le transport de substances nucléaires)** (p. 634) : son amendement n° 1 : suppression de l'obligation pour les transports nationaux ; adopté - **Art. 10 (sanctions pénales et mesures administratives)** (p. 635) : son amendement n° 2 : aggravation des sanctions pénales applicables en cas de non-respect de l'obligation d'assurance ou de garantie financière ; adopté - **Art. 12 (conditions de l'indemnisation complémentaire par l'Etat en dehors de la période d'essai du protocole de 1982 modifiant la convention de Bruxelles)** : son amendement n° 3 : relèvement de l'indemnisation complémentaire ; adopté - **Art. 13 (abrogation d'articles de la loi du 30 octobre 1968)** : son amendement n° 4 : abrogation de l'article 21 ; adopté - **Art. 15 (régime transitoire de garantie)** (p. 636) : son amendement rédactionnel n° 5 ; adopté.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur la politique de l'eau [n° 409 (89-90)]** - (20 juin 1990) (p. 1855) : rappelle sa qualité de président d'un syndicat d'adduction d'eau potable - Campagne de presse, prise de conscience nationale - Sécheresse : augmentation des besoins et diminution des ressources en eau, pollution - Colloque organisé par M. Nallet du 8 mars 1990 au salon de l'agriculture « Eau et agriculture, ou les leçons d'une sécheresse » ; comité interministériel sur l'eau du 26 avril 1990 ; journées nationales de l'eau des 10 et 11 mai 1990 - Inadaptation et violation de la loi de décembre 1964 : insuffisance du nombre de périmètres de protection, lien nécessaire entre le permis de construire d'un bâtiment d'élevage et l'enquête d'utilité publique pour les zones d'épandage du lisier, statut des cours d'eau mixtes - (p. 1856) : agences de bassin - Convention entre les pouvoirs publics et EDF sur les réserves d'eau des barrages - Installations hydro-électriques d'EDF sur la Durance et le Verdon - Faiblesse des crédits affectés aux services de l'environnement et nécessité de créer un ministère autonome - Lutte contre les pollutions - Paiement de l'assainissement par le réajustement du prix de l'eau.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)]** - (17 octobre 1990) - Rapporteur - Discussion générale (p. 2850) : loi référendaire du 2 novembre 1988 - Elections aux assemblées de province - Engagements des accords de Matignon et d'Oudinot - Objectifs de ce projet de loi - Modalités d'entrée en vigueur de la loi - Effectifs de la chambre territoriale des comptes - Code des communes et loi du 8 juillet 1977 - Financement des communes : fonds intercommunal de péréquation et dotation globale de fonctionnement, DGF - Régime comptable des communes - Fonctionnement des trois provinces Nord, Sud et Iles Loyauté - Budget de ces provinces - Délibérations des assemblées de province - Rôle du Congrès du territoire - Budget et régime comptable du territoire - Nouvelles règles s'inspirant de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique, relative aux lois de finances et des dispositions de la loi du 2 mars 1982 applicables au budget des départements et régions de métropole - Proposition de rétablissement du droit de préemption de l'Agence de dévelop-

peur rural et d'aménagement foncier, ADRAF - Intégration des fonctionnaires du cadre de complément des douanes de Nouvelle-Calédonie dans les corps métropolitains - Lacunes de ce projet concernant la fonction publique communale et attente de l'avis du Conseil d'Etat sur ce sujet - Souhait de la commission de ne pas étendre au territoire les dispositions du code des communes relatives aux districts, aux communautés urbaines et aux syndicats de communes - (p. 2851) : maintien des dispositions relatives à la police municipale - Etude de la fiscalité communale - Nécessité de veiller à l'extension de la législation métropolitaine dans les territoires d'outre-mer - **Art. 2 (actualisation du code des communes)** (p. 2860) : ses amendements, n° 1 : obligation pour les maires des communes de plus de 5 000 habitants de mentionner sur la convocation l'ordre du jour de la séance du conseil municipal lors du renouvellement général des conseils municipaux ; adopté ; et n° 2 : abaissement de l'âge d'éligibilité aux fonctions de maire ; retiré - **Art. 10 (présentation du budget)** (p. 2863) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 11 de M. Dick Ukeiwé - **Art. 11 (autorisations de programme)** : son amendement rédactionnel n° 3 ; adopté - **Art. 27 (comptables des établissements publics)** (p. 2865) : s'oppose à l'amendement n° 14 de M. Dick Ukeiwé (possibilité pour les comptables spécialisés d'être nommés par le conseil d'administration des établissements publics) - Son amendement rédactionnel n° 4 ; adopté - **Art. 29 (règles applicables aux établissements publics provinciaux)** : accepte l'amendement n° 16 de M. Dick Ukeiwé (suppression des dispositions de l'article 26 et des alinéas de l'article 25 relatifs aux compétences de l'exécutif provincial) - **Art. 30 (règles applicables aux établissements publics territoriaux)** (p. 2866) : accepte l'amendement n° 17 de M. Dick Ukeiwé (application aux établissements publics à caractère administratif du territoire des dispositions du 2ème alinéa de l'article 56, qui traite de la matière budgétaire, et de l'article 58 de la loi du 9 novembre 1988) - **Art. 32 (adaptation des textes à l'organisation des établissements publics)** : son amendement n° 5 : soumission des établissements publics au contrôle budgétaire et au contrôle de légalité du Haut-commissaire de la République ; adopté - **Art. 33 (établissements publics interprovinciaux)** (p. 2867) : accepte l'amendement n° 40 du Gouvernement (composition du conseil d'administration et possibilité pour des personnalités extérieures aux assemblées de province d'y siéger) - **Art. 41 (institution d'un droit de préemption de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier, ADRAF)** : son amendement rédactionnel n° 6 ; adopté - **Art. 44 (opérations soustraites au droit de préemption)** (p. 2868) : son amendement rédactionnel n° 7 ; adopté - **Art. 45 (intégration des agents territoriaux des douanes dans les corps métropolitains des services extérieurs des douanes)** : son amendement n° 8 : suppression de la mention « et dépendances » abrogée en 1988 et conditions du maintien de ces agents sur le territoire ; adopté - **Après l'art. 45** (p. 2869) : accepte l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Mélenchon identique à l'amendement n° 18 de M. Dick Ukeiwé (insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre VI bis « Dispositions relatives à la prévention et à la répression de la conduite d'un véhicule en état alcoolique ») - (p. 2870) : accepte les amendements de M. Dick Ukeiwé n° 22 (insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre Vter « Dispositions relatives aux infractions à la réglementation de la chasse »), n° 23 (extension au territoire de la Nouvelle-Calédonie des peines accessoires en matière de chasse définies par le code rural) et n° 24 (homologation d'une délibération de l'assemblée territoriale réglementant la mise en vente, la vente, l'achat, le transport, le colportage et l'exportation du gibier et des animaux de même espèce que les différentes sortes de gibier né et élevé en captivité) - (p. 2872) : s'oppose aux amendements de M. Jean-Luc Mélenchon, n° 34 (sociétés coopératives agricoles), n° 35 (extension au territoire de Nouvelle-Calédonie des dispositions du code rural relatives aux sociétés coopératives agricoles) et n° 38 (extension au territoire de Nouvelle-Calédonie des dispositions du code rural relatives aux coopératives agricoles et plus particulièrement au rôle du Haut-commissaire de la République dans ce domaine) - **Avant l'art. 46** : accepte l'amendement n° 25 de M. Dick Ukeiwé (élaboration par les autorités compétentes du territoire du nouveau statut

des personnels des services communaux) - Avant l'art. 47 (p. 2873) : s'oppose à l'amendement n° 26 de M. Dick Ukeiwé (élaboration par le Congrès du territoire du statut du cadre territorial de l'enseignement secondaire et technique) - Après l'art. 47 (p. 2874) : accepte l'amendement n° 39 du Gouvernement repris par M. Jean-Luc Mélenchon sous le n° 36 (application dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie de la loi du 17 juillet 1978 améliorant les relations entre l'administration et le public et de la loi du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs) - Confirme que la substitution proposée par l'amendement n° 37 de M. Jean-Luc Mélenchon (remplacement du terme de « chef de division administrative » par celui de « commissaire délégué de la République ») a déjà été établie par la loi statutaire - Après l'art. 50 (p. 2875) : accepte l'amendement n° 27 de M. Henri Goetschy (compétence du territoire en matière de programmes radiophoniques et audiovisuels en langue régionale et dans le domaine de l'enseignement des langues et cultures régionales) - Intitulé (p. 2876) : son amendement n° 9 : « Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire » ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (26 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (sécurité civile) (p. 3935) : manifeste sa très vive indignation à la suite des récents événements de Montfermeil : guet-apens contre une brigade de sapeurs-pompiers de Paris - Triste bilan en 1989, 75 000 hectares de forêts détruits, 12 sauveteurs morts dans les opérations ; 1990 : 70 000 hectares de forêt détruits, 9 sauveteurs morts dans les opérations - 40 % de la forêt des Maures détruits - Forêt de Brocéliande gravement endommagée - Manifeste son souhait de voir le gouvernement mettre en forme une prochaine loi de programme sur la sécurité civile - (p. 3936) : politique de lutte contre les feux de forêts gênée par les divergences de vue sur la nature des appareils qu'il convient d'employer : avion ou hélicoptère - Orientation vers un renouvellement des onze canadiens existants - Urgence à commander le nouveau type d'appareils construit par la firme Bombardier - Problème du débroussaillage - Centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours, CODIS - Loi du 22 juillet 1987 - Nombre total de sapeurs-pompiers au 1^{er} janvier 1988 : 238 450 - Dispositions relatives aux sapeurs-pompiers non professionnels toujours en attente - (p. 3937) : risque de voir disparaître les sapeurs-pompiers volontaires - Proposition de loi de M. Hubert Haenel visant à étendre aux sapeurs-pompiers non professionnels les dispositions relatives aux accidents du travail - Faiblesse des crédits du budget de la sécurité civile - Nécessité d'une loi de programme - Avis défavorable sur le projet de budget présenté.

Culture et communication - **Culture** - (26 novembre 1990) (p. 3973) : grands travaux exécutés au détriment de la culture de notre pays - Bibliothèque de France - Bibliothèque universitaire - Opéra - Art lyrique - Cinéma - Théâtres subventionnés - (p. 3974) : créations - Productions cinématographiques.

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) (p. 4191) : calamités et catastrophes : sécheresse - Endettement des agriculteurs - Prix agricoles - Quotas - Négociations du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) dans le cadre de « l'Uruguay Round » - Quotas laitiers - (p. 4192) : environnement - Balance commerciale - Négociations du GATT - Réduction des aides directes - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - TVA sur le fuel - Pays-Bas - Royaume Uni - Charges sociales - Compétitivité économique.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire - Deuxième lecture [n° 163 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 5344) : extension à la Nouvelle-Calédonie des principes de la décentralisation - Etablissements publics territoriaux - Regroupement communal -

Coopératives agricoles - Sociétés coopératives ouvrières de production - Etude d'une réforme de la fiscalité locale.

TORRE (Henri), sénateur de l'Ardèche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Est nommé membre titulaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications (JO Lois et décrets du 6 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications (7 juin 1990).

DÉPÔTS

Avis, déposé au nom de la commission des finances, sur le projet de loi [n° 294 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 328 (89-90)] (29 mai 1990) - Postes et télécommunications.

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Postes et télécommunications - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 29] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications [n° 294 (89-90)]** - (5 juin 1990) - Rapporteur pour avis - **Discussion générale** (p. 1259) : nécessaire adaptation du service public des postes et télécommunications à l'évolution de ce secteur et à la concurrence nationale et internationale - (p. 1260) : autonomie juridique et financière de La Poste et de France Télécom - Réglementation communautaire - Renforcement du service public - Enumération des missions de service public des deux futurs exploitants - Participation à l'aménagement du territoire - Transport et distribution de la presse - Polyvalence administrative de La Poste - Incidences sur ce projet de la future réglementation communautaire des télécommunications - Cahiers des charges - Contrats de plan - (p. 1261) : perspectives et conditions de la viabilité des deux exploitants publics ; régime fiscal et financier - Mesures spécifiques de reclassification des personnels - Rémunération des missions de service public exercées par les deux exploitants - Transport de la presse - Elargissement des activités financières et encadrement du développement des activités concurrentielles de La Poste - Modalités d'assujettissement à la fiscale directe locale - Propose que le produit des impôts acquittés par les deux exploitants soit intégralement affecté à la dotation globale de fonctionnement, DGF - Révision future de l'abattement fiscal dont bénéficie La Poste - Contrôle parlementaire - Commission supérieure des postes et télécommunications - (p. 1262) : sous certaines réserves, propose au Sénat d'adopter ce projet de loi.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - Rapporteur pour avis - **Art. 2 (missions de La Poste)** (p. 1305, 1306) : activités financières de La Poste - Fidélisation de la clientèle - Maintien de la présence postale en milieu rural - Conséquences de l'élargissement des compétences de La Poste sur l'équilibre du marché bancaire - (p. 1311) : son amendement n° 1 : transport et distribution de la presse ; adopté - (p. 1313, 1314) : ses amendements, n° 2 : commercialisation de produits d'assurance par le biais de filiales spécialement constituées ; et n° 3 de coordination ; retirés - Son amendement n° 4 : rapport d'évaluation des conditions et implications d'une extension des activités financières de La Poste déposé devant le Parlement avant le 1^{er} janvier 1991 ; adopté après

modification par le sous-amendement n° 129 de la commission - Art. 5 bis (par priorité) (*participation de La Poste et de France Télécom à la politique d'aménagement du territoire*) (p. 1319) : son amendement n° 5 : polyvalence administrative des deux exploitants ; adopté après modification par les sous-amendements de M. Claude Estier, n° 78 et n° 79 - Art. 3 (*missions de France Télécom*) (p. 1325) : future réglementation des télécommunications - Art. 7 (*institution d'un cahier des charges*) (p. 1329) : conditions et modalités d'association du Parlement à l'élaboration de ce document fondamental - Art. 13 (*autonomie financière des deux exploitants*) (p. 1333) : responsabilité des deux exploitants publics en ce qui concerne l'équilibre financier de leurs activités - Art. 15 (*réglementation spécifique applicable à La Poste*) (p. 1336) : rémunération par l'Etat des activités financières de La Poste.

Suite de la discussion - (7 juin 1990) - Rapporteur pour avis - Art. 17 (*application de la fiscalité de droit commun aux deux exploitants*) (p. 1357) : assujettissement des deux exploitants à la fiscalité de droit commun reporté au 1^{er} janvier 1994 - Art. 18 (*situation fiscale des deux exploitants publics au cours de la période transitoire*) (p. 1358) : ses amendements, n° 6 d'ordre rédactionnel ; adopté ; et n° 7 : remplacement du prélèvement au profit du budget général par un versement ; retiré - Interroge le Gouvernement sur la nature et les modalités du prélèvement envisagé - TVA - France Télécom - Art. 19 (*assujettissement de La Poste à la taxe sur les salaires*) (p. 1360) : application du taux minimal en raison des missions de service public de La Poste - Exonération de TVA - Art. 20 (*modalités d'assujettissement à la fiscalité directe locale*) (p. 1362) : dérogations au droit commun de la fiscalité locale - (p. 1363) : dévolution du produit des impôts locaux acquittés par La Poste et France Télécom ; mécanisme retenu par l'Assemblée nationale - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - (p. 1367) : ses amendements, n° 8 : suppression de l'assujettissement aux taxes concernant le balayage et l'enlèvement des ordures ménagères ; et n° 9 de coordination ; adoptés - (p. 1368) : ses amendements, n° 10 et n° 12 d'ordre rédactionnel ; n° 13 de coordination ; n° 11 : taux d'abattement dont bénéficie la Poste en ce qui concerne la taxe professionnelle ; et n° 14 : produit des impôts acquittés par les deux exploitants ajouté à la dotation globale de fonctionnement, DGF, de l'exercice suivant ; adoptés - (p. 1369) : son amendement de coordination n° 15 ; adoptés - Art. 34 (*création, composition et prérogatives de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications*) (p. 1392) : son amendement n° 18 : création d'une commission de surveillance de la poste et des télécommunications ; retiré au profit de l'amendement n° 58 de la commission (nouvelle rédaction de cet article) - (p. 1393) : ses amendements, n° 19 : présence au sein de cette commission d'un membre du conseil de la concurrence ; devenu sans objet ; et n° 20 : compétences de ladite commission ; retiré.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Postes, télécommunications et espace - (4 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4481) : autonomie financière et de gestion de La Poste et de France Télécom - Institution du Conseil supérieur du service public des postes et télécommunications - Messageries - Comptes chèques postaux, CCP - Concurrence internationale - (p. 4482) : rôle du ministère en matière d'espace - Recherche spatiale - Rôle des Etats-Unis d'Amérique - Satellites de diffusion directe - Abandon de la filière Télédiffusion de France, TDF, et des satellites de forte puissance - Contrats de plan - Rôle de la Commission supérieure des postes et télécommunications.

TRAVERT (René), sénateur de la Manche (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires économiques.

TREGOUET (René), sénateur du Rhône (RPR).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires économiques.

- Secrétaire de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (*JO Lois et décrets* du 8 juin 1990) ; puis nommé secrétaire (*JO Lois et décrets* du 15 juin 1990).

- Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique.

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi sur la réglementation des télécommunications (21 novembre 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Recherche scientifique - [n° 87 (90-91) tome 6] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (recherche scientifique) (p. 4637) : retard de la recherche industrielle française - Produits de haute technologie - Insuffisance des crédits de paiement - Faiblesse de la part du PIB consacrée à la recherche - Vieillesse du corps des chercheurs ; rééquilibrage de la pyramide des âges - Faiblesse du taux de mobilité des chercheurs entre les organismes de recherche et l'industrie - Concentrations des entreprises innovantes - Insuffisance de l'aide à l'embauche des chercheurs dans l'industrie française - (p. 4638) : Agence nationale pour la valorisation de la recherche, ANVAR - Extension du crédit d'impôt recherche - Notion d'évaluation de la recherche - Echec de la décentralisation de la recherche ; projet de l'île Seguin à Boulogne-Billancourt - Au nom de la commission des affaires économiques, s'en remet à la sagesse du Sénat sur ce projet de budget.

TREILLE (Georges), sénateur des Deux-Sèvres (rattaché administrativement au groupe UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des lois.

TRUCY (François), sénateur du Var (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]

considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Défense - Dépenses ordinaires - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 46] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1650) :** souhaite savoir si en 1991 la France doit désarmer ou si elle doit augmenter, maintenir ou diminuer son budget de la défense - (p. 1651) : rappelle que c'est l'effort de défense qui soutient la présence de la France et lui permet d'assurer son rôle et de tenir son rang de grande puissance - Constate que la France n'a jamais pratiqué une politique de surarmement - S'interroge sur l'opportunité de désarmer et réduire les crédits de défense - Problème du désarmement en URSS - Signale que les accords de Vienne, s'ils sont appliqués loyalement, ne porteront que sur des matériels anciens et obsolètes - Problème de la réunification allemande et de l'avenir des armées de la RDA et de la RFA - Interrogation sur le sort des forces alliées en RFA - Evoque les événements actuels en Roumanie où les équipes au pouvoir hier y sont toujours en dépit d'une parodie de démocratisation - Dénonce le retard pris par la programmation militaire qui a supporté 40 milliards de francs de réduction - (p. 1652) : s'inquiète des propos de M. Mermaz qui réclame de nouvelles annulations de crédits militaires - Dénonce la surcharge de l'emploi des militaires en heures de travail et la baisse des effectifs - S'oppose au plan « armée 2000 » qui prévoit la suppression de 50 000 hommes et qui risque de réduire la signification du service militaire, tel qu'il est voulu en France - Favorable à une augmentation des crédits du titre III du projet de budget du ministère de la défense qui soit conforme aux besoins et fidèle aux engagements - Dénonce la baisse constante des crédits militaires qui sont passés de 1958 à nos jours de 6 % à 3,6 % du PIB - Constate que la France touche depuis longtemps « les dividendes de la paix » - Souligne l'action éducative de l'armée qui instruit 10 000 illettrés par an - Dénonce l'incohérence des déclarations des plus grands responsables de la défense - (p. 1653) : souhaite savoir s'il y aura une nouvelle réduction du budget de la défense pour 1990 et si le budget de 1991 appliquera la programmation militaire - Défavorable au désarmement de la France en 1991 et à la réduction de son budget de la défense.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) - Rapporteur spécial (dépenses ordinaires) (p. 4655, 4656) : visite des unités des armées et de la gendarmerie - Augmentation des dotations pour les rémunérations ; amélioration de la condition des personnels - Difficultés d'application de la réforme judiciaire du « plan Durafour » - Régression des crédits tenant aux conditions de vie et de travail et à l'entretien des matériels - Soudotation des chapitres de carburant - (p. 4657) : interrogation sur le service militaire - Service en association ; objecteurs de conscience - Amélioration de la condition militaire ; nouvelle loi de programmation militaire - La commission propose de rejeter les crédits du Titre III, dépenses ordinaires, de ce projet de budget - **Art. 46 (mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires du service militaire) (p. 4686) :** amendement de suppression n° II-30 de la commission ; adopté.

U

UKEIWE (Dick), sénateur de la Nouvelle-Calédonie (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)] - (17 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2857) :** propositions du Congrès du territoire - Suppression de la tutelle administrative a priori au bénéfice d'un contrôle a posteriori - Ressources des communes - Loi du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998 - Définition par le territoire de son régime fiscal - Répartition des compétences entre les pouvoirs législatif et réglementaire - Fiscalité communale - Gestion des affaires publiques - Importance de la réflexion menée au sein du Congrès du territoire - Dotations globales de fonctionnement et d'équipement, DGF et DGE - Moyens de développement économique supplémentaires pour le territoire - Qualification et mobilité du personnel - Elévation du niveau de formation des Calédoniens - (p. 2858) : exemple de la formation de 14 secrétaires de mairie - Etrangère du territoire - Mobilité des fonctionnaires territoriaux - Transformation de la fonction publique du territoire - Absence de statut des agents communaux - Intégration des fonctionnaires du cadre de complément des douanes de Nouvelle-Calédonie dans les corps métropolitains - Problème de leur retraite et de leur protection sociale - Cadre territorial de l'enseignement secondaire et technique - Prévention et répression de la conduite d'un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique : extension sur le territoire des moyens de contrôle de la métropole - **Art. 10 (présentation du budget)** (p. 2863) : son amendement de suppression n° 11 ; retiré - **Art. 27 (comptables des établissements publics)** (p. 2865) : son amendement n° 14 : possibilité pour les comptables spécialisés d'être nommés par le conseil d'administration des établissements publics ; retiré - **Art. 29 (règles applicables aux établissements publics provinciaux)** : son amendement n° 16 : suppression des dispositions de l'article 26 et des alinéas de l'article 25 relatifs aux compétences de l'exécutif provincial ; adopté - **Art. 30 (règles applicables aux établissements publics territoriaux)** : son amendement n° 17 : application aux établissements publics à caractère administratif du territoire des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 56, qui traite de la matière budgétaire, et de l'article 58 de la loi du 9 novembre 1988 ; adopté - **Après l'art. 45** (p. 2868) : son amendement n° 18 identique à l'amendement n° 28 de M. Jean-Luc Mélenchon : insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre VI bis « Dispositions relatives à la prévention et à la répression de la conduite d'un véhicule en état alcoolique » ; retiré - (p. 2870) : ses amendements, n° 22 : insertion d'une division additionnelle ainsi rédigée : « Titre VI ter « Dispositions relatives aux infractions à la réglementation de la chasse » ; n° 23 : extension au territoire de la Nouvelle-Calédonie des peines accessoires en matière de chasse définies par le code rural ; et n° 24 : homologation d'une délibération de l'assemblée territoriale réglementant la mise en vente, la vente, l'achat, le transport, le colportage et l'exportation du gibier et des animaux de même espèce que les différentes sortes de gibier né et élevé en captivité ; adoptés - (p. 2872) : à propos des amendements de M. Jean-Luc Mélenchon n° 34 : Sociétés coopératives agricoles, n° 35

(extension au territoire de Nouvelle-Calédonie des dispositions du code rural relatives aux sociétés coopératives agricoles) et n° 38 (extension au territoire de Nouvelle-Calédonie des dispositions du code rural relatives aux coopératives agricoles et plus particulièrement au rôle du haut-commissaire de la République dans ce domaine), interroge le Gouvernement sur le problème des sociétés coopératives agricoles - **Avant l'art. 46** : son amendement n° 25 : élaboration par les autorités compétentes du territoire du nouveau statut des personnels des services communaux ; adopté - **Avant l'art. 47** (p. 2873) : son amendement n° 26 : élaboration par le Congrès du territoire du statut du cadre territorial de l'enseignement secondaire et technique ; retiré.

V

VALADE (Jacques), sénateur de la Gironde (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.
- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Recherche et technologie - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 30] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière [n° 387 (89-90)]** - (14 juin 1990) (p. 1663) : rappelle que préparer l'avenir c'est d'abord investir dans la recherche - Reconnaît une majoration substantielle des crédits du budget civil de la recherche et du développement technologique et un effort en faveur de l'emploi scientifique public - Poursuite de l'aide à la recherche industrielle - Déploie le sort fait à la recherche universitaire et l'insuffisance de la dotation pour 1991 du budget civil de recherche et de développement technologique, BCRD - Rappelle que la France occupe le troisième rang dans le monde pour les programmes spatiaux civils - Estime que l'effort contributif français pour le budget de recherche et développement pour l'espace civil pourrait être remis en question par l'insuffisance des sommes consacrées à la préparation de l'avenir - (p. 1664) : situation préoccupante en matière de propulsion spatiale - Constate que le budget du Centre national d'études spatiales, CNES, n'est que de trente millions de francs - Rappelle l'échec du vol 18 d'Ariane qui a coûté deux milliards de francs aux contribuables - Souhaite une meilleure utilisation des crédits de recherche afin de doter la préparation de l'avenir de moyens suffisants et de permettre à la France de se maintenir dans le concert des nations technologiquement évoluées.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - Suite de la discussion - (16 octobre 1990) - Art. 7 (*modifications du code des débits de boissons - Mesures de protection contre l'alcoolisme*) - Art. L. 17 du code des débits de boissons (*principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques*) (p. 2767) : son amendement n° 126, identique aux amendements n° 58 de M. Bernard Barbier et n° 84 de M. Pierre Lacour : suppression de l'interdiction de la propagande ; devenu sans objet - Art. L. 18 (*contenu des messages publicitaires autorisés*) (p. 2780) : son amendement n° 131, soutenu par M. Bernard Barbier, identique aux amendements n° 64 de M. Bernard Barbier et n° 87 de M. Pierre Lacour : dispositions relatives à la publicité figurant sur le conditionnement ; adopté - Art. L. 19 (*publicités autorisées à compter du 1^{er} janvier 1993*) (p. 2784) : son amendement n° 135, soutenu par M. Bernard Barbier, identique aux amendements n° 67 de M. Bernard Barbier et n° 94 de M. Pierre Lacour : réglementation préalable des activités de parrainage ; devenu sans objet.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 29 (*réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières*) (p. 3838) : ses amendements, soutenus par M. Franz Duboscq, n° I-189 : fixation pour une valeur ajoutée compa-

nable d'un même taux pour les différentes branches d'activités taxées à la seule exception des papiers cartons ; retiré ; et n° I-190 : suppression de la taxation pour une même entreprise des produits intermédiaires qui entrent dans la fabrication de produits taxables ; adopté.

Deuxième partie :

Culture et communication - Culture - (26 novembre 1990) En remplacement de M. Raymond Bourguin, rapporteur spécial (p. 3963) : grands travaux - (p. 3964) : maîtrise insuffisante des objectifs culturels - Bibliothèque de France - Manipulation - Improvisation - Destin de la place de la Bastille - Opéra moderne populaire mais sans répertoire - Déclin de l'art lyrique en France - (p. 3965) : Bibliothèque de France - Bibliothèque nationale - Politique du spectacle - Politique de spectacle - Avis défavorable à l'adoption des crédits - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 3983) : soutient l'amendement n° II-7 de M. Raymond Bourguin tendant à réduire les crédits du Titre III - Etat C - Titre VI : soutient l'amendement n° II-8 de M. Raymond Bourguin tendant à réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Recherche et technologie - (6 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4633) : faiblesse de la progression du budget civil de la recherche et du développement - Retard de la recherche française - Insuffisance de la part financée par les entreprises - (p. 4634) : Conseil supérieur de la recherche et de la technologie, CRST - Fonds de la recherche et de la technologie, FRT - Recherche fondamentale ; programmes - Insuffisance de la croissance des crédits de paiement - Recherche universitaire ; problème de l'affectation et de l'insuffisance des crédits - Programmes relatifs au Sida - Centre national d'études spatiales, CNES - (p. 4635) : interrogations sur la poursuite du programme spatial communautaire - Projet Hermès - Répercussions de la diminution du projet de la NASA et de la remise en cause du projet de station orbitale Freedom - Demande de révision du programme Columbus par l'Académie des sciences - Emergence de concurrents nouveaux : Chine, URSS, Japon - Importance de l'industrie spatiale soviétique ; coopération franco-soviétique - Projet de réforme du CNRS - Suppression de l'enseignement de la physique et de la chimie dans les classes élémentaires du second degré.

VALLET (André), sénateur des Bouches-du-Rhône (rattaché administrativement au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 427) - Ministère : Equipement - Tracé du TGV Sud-Est Méditerranée - Transports ferroviaires.

INTERVENTIONS

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2609) : lien entre l'agriculture, l'environnement, et l'aménagement rural - Exemple du département des Bouches-du-Rhône - Classement de la plaine de la Crau comme site à protéger par la CEE - Conséquences sur l'équilibre écologique de l'éventuelle disparition des éleveurs de moutons - Demande l'extension aux éleveurs pratiquant la transhumance des primes octroyées aux éleveurs en zones de montagne - Augmentation des charges des éleveurs en cas de fermeture des abattoirs du département.

VALLON (Pierre), sénateur du Rhône (UC).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires culturelles.
- Membre titulaire de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.
- Membre titulaire du conseil de gestion du Fonds national pour le développement de la vie associative.
- Membre titulaire du Conseil national du tourisme.
- Membre titulaire de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.
- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi relative à la lutte contre le bruit [n° 189 (89-90)] (28 février 1990 ; rattachée pour ordre au procès-verbal de la séance du 22 décembre 1989) - Pollution et nuisances.

Proposition de loi, déposée avec MM. Georges Mouly, Jean Puech, Henri Collard et Josselin de Rohan, relative à l'organisation départementale du tourisme [n° 380 (89-90)] (13 juin 1990) - Tourisme et loisirs.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 414) - Ministère : Justice - *Le peuple français et la justice - Justice.*

(JO Débats du 16 novembre 1990) (p. 3451) - Ministère : Premier ministre - *Evénements du 12 novembre - Etudiants.*

Questions orales sans débat :

n° 107 (JO Débats du 28 septembre 1989) (p. 1564) - Ministère : Education - *Mesures pour assurer la diffusion d'un enseignement religieux non obligatoire dans les établissements scolaires - (Caduque : avril 1990) - Enseignement.*

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Après l'art. 26 (p. 3828) :** son amendement n° I-114, soutenu par M. Xavier de Villepin : bénéfice du taux réduit de TVA en faveur des entreprises de traitement des ordures ménagères ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) (p. 4067) : part du tourisme dans la production intérieure brute - Emission des initiatives - Incertitudes attachées à la mise en place de l'observatoire du tourisme - Insuffisance des crédits affectés à la formation ; rôle des syndicats professionnels - Actions de promotion de la Maison de la France : importance du marché intérieur - Adaptation nécessaire du secteur des agents de voyage aux contraintes de la législation européenne ; demande la mise en place de normes minimales de garanties financières et d'assurances de responsabilité civile et professionnelle - (p. 4068) : inadaptation des stations de montagne à un tourisme de classe moyenne ou modeste - Augmentation du coût des prestations pendant les périodes de vacances - **Tourisme associatif :** demande une majoration des crédits destinés à la rénovation des hébergements - **Aménagement du territoire - Année européenne du tourisme - Tourisme dans les départements et territoires**

d'outre-mer - Air-France - Tourisme de montagne : défaut d'enneigement - (p. 4069) : insuffisances du dispositif de prêts mis en place par l'Etat, départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes - Demandes de subventions d'équilibre formulées par certaines stations.

VECTEN (Albert), sénateur de la Marne (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.
- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement du second cycle de l'enseignement public du second degré (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990).
- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale (22 mai 1990).

DÉPÔTS

Avis, présenté au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Enseignement agricole - [n° 86 (90-91) tome 5] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 2994, 2995) :** avis défavorable du Conseil d'Etat sur le prolongement d'un an du mandat de la moitié des conseillers généraux - Abstentionnisme ; perte de confiance des Français vis-à-vis de la classe politique - Confusion et politisation accrue à attendre du regroupement des élections cantonales et régionales - **Votera la question préalable.**

- **Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3019, 3020) :** problèmes de la fonction publique territoriale - Crise du Centre national de la fonction publique territoriale, CNFPT, et du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, CSFPT - Lenteur de l'élaboration statutaire - Effort de parité avec la fonction publique d'Etat - **Problème de recrutement et de rémunération.**

Suite de la discussion - (25 octobre 1990) - **Rappel au règlement (p. 3044) :** propose le report de la discussion.

Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - **Après l'art. 4 (p. 3089) :** son amendement n° 25 : décentralisation des concours de recrutement des cadres A et B ; adopté - **Après l'art. 5 (p. 3091) :** son amendement n° 26 : assouplissement du dispositif de promotion interne ; adopté - **Art. 8 (stagiaires) (p. 3093) :** son amendement n° 27 : modification des dispositions relatives à la formation initiale ; adopté - **Après l'art. 10 (p. 3095) :** ses amendements de coordination n° 28 et n° 29 ; adoptés - Son amendement n° 30 : possibilité pour les collectivités territoriales d'accorder des rémunérations et primes calculées par référence aux dispositions appliquées par les administrations spécialisées de l'Etat ; adopté - **Après l'art. 12 (p. 3098) :** son amendement n° 31 : formation initiale des fonctionnaires territoriaux en début de carrière ; adopté - **Art. 13 (obligation de servir imposée aux bénéficiaires d'une formation initiale) :** son amendement n° 32 : suppression du lien entre la titularisation et l'accomplissement de la formation initiale ; adopté - **Après l'art. 13 :** son amendement de coordination n° 33 ; adopté - **Après l'art. 14 bis (p. 3101) :** se déclare opposé à l'amende-

ment n° 35 du Gouvernement (organisation des conventions relatives aux activités du compte de commerce intitulé « opérations industrielles et commerciales des directions départementales de l'équipement, DDE ») - Art. 26 (services départementaux d'archives) (p. 3109) : filière culturelle de la fonction publique territoriale - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3110) : vote de ce projet de loi par le groupe de l'Union centriste.

Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 77 (90-91)] - (20 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3611) : vote de ce texte par le groupe de l'Union centriste.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Agriculture et forêt - (29 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (p. 4159) : Communauté économique européenne, CEE - Enseignement agricole - Enseignement public - Créations et suppressions d'emplois - (p. 4160) : fonctionnaires et agents publics - Formation et apprentissage des jeunes agriculteurs - Animation rurale - Enseignement privé - Enseignement technique et professionnel - Investissements - Enseignement supérieur agricole - Enseignants-chercheurs - Comités régionaux de l'enseignement agricole - (p. 4161) : investissements - Enseignement privé.

VEZINHET (André), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

VIDAL (Marcel), sénateur de l'Hérault (S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Membre titulaire du conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

- Membre suppléant du conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4426, 4427) : plan national pour l'environnement - Pollution et protection de l'eau - Formation : préconise la création de sections de brevets de technicien supérieur, BTS, sur les métiers de l'environnement - Contrats de rivière - Forêt ; gardes forestiers et gardes champêtres - Plans municipaux pour l'environnement.

Equipement, logement, transports et mer - II - Transports intérieurs - (3 décembre 1990) (p. 4451) : disparité entre les zones urbaines et rurales du territoire français ; exemple du département de l'Hérault ; rôle des infrastructures et équipements routiers ; prochain aménagement de la RN 9 en autoroute A 75 - Nécessaire doublement de l'autoroute A 9 entre Orange et Narbonne - Concertation nécessaire afin d'assurer le désenclavement des zones défavorisées.

Equipement, logement, transports et mer - I - Urbanisme, logement et services communs - (8 décembre 1990) (p. 4813) : confusion entre le rôle de la ville et le rôle de la campagne - Logement social - Prêts locatifs aidés, PLA - Démographie - Etudiants.

VIGOUROUX (Robert-Paul), sénateur des Bouches-du-Rhône (rattaché administrativement au groupe S).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

DÉPÔTS

Proposition de loi relative au reboisement des zones incendiées [n° 39 (90-91)] (16 octobre 1990) - Bois et forêts.

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 19 octobre 1990) (p. 2903) - Ministère : Agriculture - Incendies de forêts - Bois et forêts.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Après l'art. 37 (p. 3858) : son amendement n° I-223, soutenu par M. René Régault : relèvement du taux de la taxe sur les allumettes et sur les briquets ; retiré.

VILLEPIN (Xavier de), sénateur des Français établis hors de France (UC).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Membre de la délégation parlementaire pour les Communautés européennes ; est nommé de nouveau membre de cette délégation (JO Lois et décrets du 8 juin 1990) ; puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 15 juin 1990).

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990) ; puis nommé vice-président (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (15 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 217 (89-90)] autorisant l'approbation de l'accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel [n° 263 (89-90)] (25 avril 1990) - Traités et conventions.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 417 (89-90)], adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration) [n° 434 (89-90)] (27 juin 1990) - Traités et conventions.

Proposition de loi, déposée avec les sénateurs représentant les Français établis hors de France, portant création d'un fonds de garantie permettant l'indemnisation des Français établis hors de France expulsés à raison de leur nationalité ou de départ obligatoire par suite d'événements politiques graves [n° 21 (90-91)] (9 octobre 1990) - Français de l'étranger.

Rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi [n° 466 (89-90)] autorisant l'approbation d'une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ensemble six annexes) [n° 43 (90-91)] (17 octobre 1990) - **Traités et conventions.**

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Défense** - Section commune - [n° 88 (90-91) tome 4] (21 novembre 1990).

Rapport d'information, fait au nom de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes, instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur l'Union économique et monétaire [n° 172 (90-91)] (13 décembre 1990) - **Communautés européennes.**

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa du règlement, sur les modalités et les conséquences du retrait des FFA (Forces Françaises en Allemagne) [n° 206 (90-91)] (20 décembre 1990) - **Défense.**

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 18 mai 1990) (p. 936) - Ministère: Action humaine - **Aide humanitaire au pays en voie de développement** - Pays en voie de développement.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord international de 1987 sur le caoutchouc naturel** [n° 217 (89-90)] - (2 mai 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 620, 621) : marché du caoutchouc naturel, caractérisé par l'insuffisance de la production - Limitation relative des fluctuations de prix - Mécanisme de stabilisation des cours : stock régulateur ; prix de référence - Contribution des pays membres, sans recours à l'emprunt - Récupération d'actifs par la France après la liquidation du précédent accord de 1979 - Possibilité de participation conjointe de la CEE et des Etats membres à tous les accords sur les produits de base - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap** [n° 245 (89-90)] - (16 mai 1990) - **Art. 2 (sanction du refus d'un bien ou d'un service, du refus d'embauche, ou du licenciement en raison de l'état de santé ou du handicap)** (p. 906) : son amendement n° 23, soutenu par M. Alphonse Arzel : suppression des dispositions relatives au droit du travail ; retiré - **Art. 5 (interdiction de sanctionner ou de licencier un salarié en raison de son état de santé)** (p. 914) : son amendement de suppression n° 24 ; retiré par M. Alphonse Arzel.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault** [n° 276 (89-90)] - (29 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1093) : insuffisance de l'information du Parlement sur l'accord Renault-Volvo, imposant l'adoption d'un texte de circonstance - (p. 1094) : évolution de la concurrence, notamment japonaise, dans le secteur de l'automobile - Politique de rapprochement des grands constructeurs - Stratégie de Renault - Modification de statut afin de permettre les échanges d'actions entre les deux entreprises - (p. 1095) : vote de ce projet de loi, assorti des amendements de la commission des finances, par le groupe de l'Union centriste.

Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1171) : accord Renault-Volvo - **Avis favorable des sénateurs de l'Union centriste** sur le projet de loi ainsi amendé.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications** [n° 294 (89-90)] - (5 juin

1990) - **Discussion générale** (p. 1283) : autonomie juridique de La Poste et de France Télécom - Statut du personnel - Contrôle parlementaire - (p. 1284) : rapport Prévot - Budget annexe - Autonomie de gestion - Maintien du statut de la fonction publique pour les personnels - Réforme insuffisante dans le contexte de l'Europe des télécommunications - Déréglementation du secteur des télécommunications en vigueur dans les autres pays européens, ainsi qu'au Japon - Endettement de France Télécom - Dénonce l'exploitation des télécommunications au profit du budget de l'Etat - Position stratégique de la France en matière de télécommunications - (p. 1285) : desserte postale en milieu rural - Mission de service public - Dangers d'une extension des activités financières de La Poste, notamment pour le secteur bancaire.

Suite de la discussion - (6 juin 1990) - **Art. 14 (régime comptable)** (p. 1335) : son amendement n° 91, soutenu par M. Paul Caron : établissement de comptes distincts pour chacune des activités des deux exploitants, à compter de 1994 ; retiré.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière** [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1664) : situation satisfaisante de l'économie française et de la croissance - Dénonce le déficit du solde industriel et la stagnation du taux de chômage - Lutte contre l'inflation et réduction de l'écart entre le taux d'intérêt en France et en RFA - Conséquences pour l'économie française de la réunification des deux Allemagnes - Rappelle les risques d'instabilité : dangers économiques et politiques en URSS ; aggravation de la situation dans de nombreux pays du tiers monde et au Moyen-Orient ; affaiblissement du yen au Japon et maintien des taux d'intérêt directeurs à des niveaux élevés pour une longue période - Souligne les handicaps des entreprises françaises par rapport à la concurrence : faiblesse de leur dimension, insuffisance de fonds propres, charges trop lourdes et manque de personnel qualifié - (p. 1665) : nécessité de rapprocher la fiscalité française de celle de nos grands concurrents - Problème de la taxation des plus-values à long terme des entreprises - Souhaite une répartition plus juste et plus économique de l'impôt sur le revenu - Institution d'un second impôt sur le revenu avec la création de la part départementale de la taxe d'habitation - Estime que la taxe professionnelle continue de peser anormalement sur les facteurs de production et sur l'emploi - Favorable à la suppression de l'impôt de Bourse et à un allègement des droits de succession sur l'outil de travail - Favorable à un renforcement et à un regroupement des petites et moyennes entreprises grâce à un statut juridique et fiscal adapté - Souhaite une forte présence de la France dans le monde, l'attribution d'une aide publique destinée aux pays intermédiaires suivant une nouvelle politique comportant à la fois plus de rigueur et de générosité - Souhaite que la France avec les partenaires européens fasse preuve de plus d'initiative et d'ambition afin d'encourager le mouvement vers la démocratie et vers l'Etat de droit et ne laisse pas le Sud dans le désarroi.

- **Projet de loi relatif à la répartition de l'indemnité versée par la République du Zaïre en application de l'accord du 22 janvier 1988** [n° 332 (89-90)] - (15 juin 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1693) : nécessaire protection des investisseurs français en Afrique.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (ensemble trois protocoles et trois déclarations)** [n° 272 (89-90)] - (15 juin 1990) - En remplacement de M. Michel Crucis, rapporteur - **Discussion générale** (commune avec le projet n° 273) (p. 1694) : convention de Bruxelles du 27 septembre 1968 ; adhésion de l'Espagne et du Portugal - Convention de Lugano entre les pays de la CEE et les Etats de l'Association européenne de libre échange, AELE - Espace judiciaire européen - Adhésion de l'Espagne et du Portugal à la convention de Bruxelles par la convention de San Sebastian du 26 mai 1989 - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant la ratification de la convention relative à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République**

portugaise à la convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, ainsi qu'au protocole concernant son interprétation par la Cour de justice avec les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion du Royaume du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les adaptations y apportées par la convention relative à l'adhésion de la République hellénique [n° 273 (89-90)] - (15 juin 1990) - En remplacement de M. Michel Crucis, rapporteur - Discussion générale (commune avec le projet n° 272) : voir intervention sous le projet n° 272 (p. 1694).

- **Projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre la République française et l'Etat de Koweït sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements (ensemble un protocole interprétatif) [n° 296 (89-90)] - (15 juin 1990) - En remplacement de M. Guy Cabanel, rapporteur - Discussion générale (p. 1697) : extension des dispositions de l'accord aux investissements réalisés en France par l'organisme public d'investissement koweïtien - Propose l'adoption de ce projet de loi.**

- **Projet de loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger [n° 306 (89-90)] - (15 juin 1990) - Discussion générale (p. 1716, 1717) : plan de modernisation - Revalorisation de la fonction enseignante - Couverture sociale des recrutés locaux français non titulaires - Agence pour l'enseignement français à l'étranger - Nécessaire augmentation du nombre des professeurs et des établissements - Insuffisance du nombre des écoles en Europe de l'Est - Office universitaire et culturel français en Algérie - Art. 1^{er} (création d'un établissement public administratif chargé de l'enseignement français à l'étranger) (p. 1721) : son amendement n° 29 : co-tutelle du ministère de l'éducation nationale ; adopté - Art. 2 (missions de l'agence) (p. 1723) : son amendement n° 30, soutenu par M. Jean-Pierre Cantegrit : contrôle de l'évolution des frais de scolarité ; adopté - Art. 3 (champ d'application de la compétence de l'établissement public) (p. 1724) : son amendement n° 31, soutenu par M. Jean-Pierre Cantegrit : prise en compte par le nouvel établissement public de la part patronale de la protection sociale des recrutés locaux ; devenu sans objet - Art. 4 (conventions passées avec les établissements privés) (p. 1726) : son amendement n° 32 : avis des délégués élus au Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE ; devenu sans objet - Art. 5 (composition du conseil d'administration) (p. 1730) : son amendement n° 33 : nouvelle rédaction ; retiré au bénéfice de l'amendement n° 5 de la commission (nouvelle rédaction, prévoyant en particulier une participation du Parlement) - Art. 6 (budget de l'Agence) (p. 1733) : son amendement n° 34 : limitation de la possibilité pour l'Agence d'émettre des emprunts ; retiré au profit de l'amendement n° 9 de la commission (possibilité pour l'Agence d'émettre des emprunts au bénéfice des établissements en gestion directe) - Agence nationale des écoles françaises à l'étranger, ANEFE - Après l'art. 6 (p. 1735) : son amendement n° 35 : rapport annuel de l'établissement public au Parlement ; adopté.**

- **Projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants [n° 369 (89-90)] - (21 juin 1990) - Discussion générale (p. 1982) : constate que la drogue est l'un des fléaux majeurs de la fin du XX^e siècle et que l'argent de la drogue représente des flux financiers considérables - Problème du recyclage de sommes énormes - Rappelle les 40 recommandations proposées par le groupe d'action financière, GAFI, sur le blanchiment des capitaux - (p. 1983) : projet adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale - Organisation d'une procédure de déclaration par les professions financières des opérations qui peuvent constituer un blanchiment de capitaux - Création d'un organisme spécial auprès du ministère des finances, appelé Tracfin, chargé du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins - Regrette que les membres du Tracfin ne soient habilités que par le ministère des finances et non par celui de la justice - Souhaite que les informations recueillies ne puissent être utilisées à d'autres fins que celles qui sont prévues par la présente loi - Problème de la levée du secret bancaire - Sous réserve de**

l'adoption des amendements déposés par la commission, se déclare favorable à l'adoption de ce projet, au nom du groupe de l'Union centriste - Art. 9 (obligation de vérifier l'identité du client) (p. 1997) : son amendement n° 28 : obligation pour les organismes financiers avant d'ouvrir un compte de se renseigner sur l'identité véritable des personnes au bénéfice desquelles un compte est ouvert lorsqu'il leur apparaît que les personnes autres que celles visées au 1^o, 2^o, 4^o et 5^o de l'article premier de la présente loi qui demandent l'ouverture du compte pourraient ne pas agir pour leur propre compte ; retiré.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés, aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 297 (89-90)] - (25 juin 1990) - Discussion générale (p. 2054, 2055) : développement limité de la participation des salariés depuis sa mise en place en 1959 en raison des contraintes dont elle était assortie jusqu'à l'ordonnance de 1986 qui a rendu possible l'augmentation très rapide des accords d'intéressement - Souci du Gouvernement de mieux encadrer le développement de l'intéressement - Réaffirmation du caractère aléatoire de l'intéressement - S'interroge sur l'opportunité de ce texte et de revenir sur le caractère libéral de l'ordonnance de 1986 - Favorable à l'élévation à 20 % du plafond pour le montant global des primes distribuées aux salariés et de porter à un an le délai obligatoire pour la conclusion des accords - Problème de l'insertion dans le code du travail des dispositions relatives à l'intéressement et la participation des salariés aux résultats de l'entreprise - Nécessité de créer un code spécifique - Signale que le groupe de l'Union centriste présentera des amendements visant à améliorer les dispositions de ce texte tout en se déclarant favorable aux conclusions du rapport de la commission des affaires sociales - Art. 1 (encadrement des accords d'intéressement) (p. 2064) : son amendement n° 1 : prolongation du délai de conclusion des accords d'intéressement de six mois à un an ; retiré - Art. 2 (possibilité de moduler les critères et les modalités de répartition du produit de l'intéressement) : son amendement de suppression n° 2 ; retiré - Art. 5 (date d'entrée en vigueur) (p. 2065) : son amendement n° 12 : les dispositions des articles 1, 2 et 4 de la présente loi ne sont applicables aux accords conclus ou renouvelés qu'à compter du premier exercice ouvert après la publication de la loi ; retiré - Art. 6 (codification) (p. 2066) : son amendement n° 13 : codification particulière des produits de l'intéressement et de la participation ne constituant pas un élément de salaire proprement dit ; devenu sans objet - Art. 7 (rapport annuel sur l'intéressement et la participation) : son amendement de suppression n° 14 ; retiré.**

- **Projet de loi portant création de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger - Nouvelle lecture [n° 420 (89-90)] - (26 juin 1990) - Discussion générale (p. 2098) : CMP - Co-tutelle de l'éducation nationale - Signature des conventions : chefs d'établissement - Actions de formation - Composition du conseil d'administration de l'agence - Art. 1^{er} (p. 2100) : vote par le groupe de l'Union centriste de l'amendement n° 1 de la commission (co-tutelle du ministère de l'éducation nationale) - Art. 4 (p. 2101) : vote par le groupe de l'Union centriste de l'amendement n° 2 de la commission (participation du représentant de l'organisme gestionnaire de l'établissement à la signature de la convention) - Art. 4 bis (compétences de l'agence au bénéfice des établissements scolaires participant à l'enseignement français à l'étranger) (p. 2102) : vote de l'amendement n° 3 de la commission par le groupe de l'Union centriste - Art. 5 (p. 2103) : vote par le groupe de l'Union centriste de l'amendement n° 4 de la commission (quotas de représentation des catégories d'utilisateurs) - Art. 6 (p. 2104, 2105) : intervient sur l'amendement n° 5 de la commission (reprise du texte adopté en première lecture par le Sénat) - Association nationale des écoles françaises de l'étranger, ANEFE - Capacité d'emprunter accordée à l'agence.**

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord de coopération scientifique, technique et culturelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la**

République démocratique populaire lao [n° 311 (89-90)] - (26 juin 1990) - En remplacement de M. Michel Crucis, rapporteur - **Discussion générale** (p. 2106, 2107) : effort d'ouverture politique, économique et en matière de relations extérieures du Laos - Dispositions de l'accord - Francophonie - Propose l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi autorisant l'approbation du traité sur l'enregistrement international des oeuvres audiovisuelles [n° 312 (89-90)]** - (26 juin 1990) - En remplacement de M. Guy Cabanel, rapporteur - **Discussion générale** (p. 2108, 2109) : convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques, signée en 1886 ; convention de Paris en 1971 - Création d'un registre international ; portée juridique - Structures - Autofinancement - Propose l'approbation de ce traité.

- **Projet de loi relatif à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications - Nouvelle lecture [n° 395 (89-90)]** - (26 juin 1990) - **Art. 2 (missions de La Poste)** (p. 2115, 2116) : soutient l'amendement n° 1 de M. Jean Cluzel (mission de service public du transport et de la distribution des journaux et périodiques disposant d'un numéro de commission paritaire).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur l'Europe [n° 436 (89-90)]** - (27 juin 1990) (p. 2188) : Banque européenne de reconstruction et de développement, BERD - Roumanie - (p. 2189) : union économique et monétaire de la CEE - Plan Delors, aboutissant à une monnaie unique avec pour corollaire une structure fédérale - Situation économique de la CEE : conjoncture favorable ; balance commerciale de la RFA ; poids de la réunification sur le budget de la RFA ; garanties bancaires ouest-allemandes à l'Union soviétique - Risque de domination du deutsch Mark : demande la défense de l'ECU.

- **Projet de loi constitutionnelle portant révision des articles 53, 54, 57, 61, 62 et 63 de la Constitution et tendant à renforcer les garanties attachées aux droits fondamentaux - Deuxième lecture [n° 416 (89-90)]** - (28 juin 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2228) : s'interroge sur la possibilité d'accueil de cette réforme par le système judiciaire en crise - Problème de l'harmonisation européenne quant à la protection des droits fondamentaux - Différence entre citoyen et justiciable - Regrette l'inscription si rapide de ce texte en deuxième lecture en fin de session - Au nom du groupe de l'Union centriste, confirme la position qu'il a adopté en première lecture sur ce projet.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration) [n° 417 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2236) : souligne la rapidité de la négociation sur ce projet et rend hommage au travail accompli par le Parlement en six jours - Rappelle que la CEE détiendra 51 % du capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, BERD, dont l'objectif essentiel est de faciliter le passage de l'économie collectiviste à l'économie de marché pour les pays de l'Est - Respect des conditions de l'environnement - Coopération de la BERD avec les autres organismes - Activités et organisation de la BERD dont le siège sera situé à Londres et le président, M. Jacques Attali - Se félicite de la prééminence donnée à l'Europe - Rappelle que le capital de la BERD sera libellé en ECU - (p. 2237) : craint un renforcement de la place de Londres - Souhaite que le Parlement soit informé du suivi de cette création - Problème de l'adhésion de la Roumanie - Au nom de la commission des affaires étrangères, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié [n° 303 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2413) : intrusion au sein de l'entreprise d'une personne étrangère - Réticence à l'égard de ce projet des organisations syndicales et des responsables des entreprises artisanales ou des PME - Avis défavorable sur ce projet - Nouvelles charges pour les entreprises - Remboursement par l'Etat de la rémunération des heures consacrées par les conseillers à leur mission - Droit à la formation - Sanctions pénales dans le cas de non application des dispositions de cette loi - Problème de la représentation du personnel dans les PME.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada [n° 362 (89-90)]** - (25 octobre 1990) - En remplacement de M. Jacques Golliet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 3049) : prise en compte des spécificités du système pénal canadien, *common law* - (p. 3050) : tâche du juge d'instruction menée par les services de police - Inexistence de la notion de commission rogatoire - Impossibilité, pour les autorités canadiennes, de citer à comparaître une personne demeurant à l'étranger et susceptible d'être jugée au Canada pour des faits commis dans ce pays - Inapplication de la convention à l'exécution des décisions d'arrestation et aux infractions militaires - Possibilité pour les autorités de police canadiennes de déposer des demandes d'entraide - Transmission des demandes d'entraide entre ministères de la justice des Etats cocontractants ; exécution de ces demandes conformément à la législation de l'Etat requis - Principe de spécialité des poursuites - Recours aux témoins et experts - Bonnes relations bilatérales franco-canadiennes - Accords réglant la question des quotas de pêche, et instituant un tribunal d'arbitrage pour le règlement du litige portant sur la délimitation des eaux territoriales au large de Saint-Pierre-et-Miquelon - Levée de l'obligation de visa - Accord du lac Meech - Augmentation des investissements français au Canada : accords conclus par l'Institut Mérieux et Alsthom - Avis favorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet.

- **Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (ensemble un échange de lettres), signé à Paris, le 12 décembre 1989 [n° 396 (89-90)]** - (25 octobre 1990) - En remplacement de M. Jacques Golliet, rapporteur - **Discussion générale** (p. 3051) : suite de l'accord portant sur les relations scientifiques, culturelles et techniques - Accord classique d'encouragement des investissements réciproques - Définition extensive des investissements - Principe de l'encouragement réciproque des investissements - Bénéfice du traitement le plus favorable - Protection des investisseurs contre toute dépossession éventuelle : nationalisation, expropriation - Libre transfert des revenus - Principe de la subrogation de l'Etat dans les droits des nationaux ou des sociétés, dont il a garanti les investissements - Règlement des litiges : accord amiable ; arbitrage du Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements, CIRDI - Rapport de M. Michel Crucis à l'occasion de l'examen, le 26 juin 1990, de l'accord signé entre la France et le Laos - Géographie difficile - Economie : extrême pauvreté ; agriculture, riz - Sous-exploitation des richesses minières ; potentialité en matière d'énergie hydroélectrique ; patrimoine forestier - Présence japonaise - Réduction de la part de l'Etat dans l'économie ; instauration d'un système de prix plus adapté aux contraintes du marché et à l'ouverture aux entreprises et capitaux étrangers - Régime politique inspiré du marxisme-léninisme - Signes de libéralisation - Reprise des relations diplomatiques avec la France en 1982 - Faiblesse des échanges commerciaux - Aide économique : assistance multilatérale ; soutien des réformes économiques par le Fonds monétaire international, FMI, la Banque mondiale, la Banque asiatique du développement - (p. 3052) : potentialité de développement commercial et économique vers la Thaïlande ; incidents frontaliers récurrents - Demande l'autorisation d'approbation de l'accord.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (ensemble six annexes) [n° 466 (89-90)]** - (25 octobre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 3053) : convention de Bâle du 29 mars 1989 - Elaboration sous l'égide des Nations unies - Interdiction totale des mouvements internationaux de déchets demandée par les Etats africains - Réglementation contraignante de contrôle des mouvements licites - Politique de déchets axée sur la limitation de la production, et sur l'autosuffisance nationale et régionale en matière d'élimination - Quatrième convention de Lomé entre la CEE et 66 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - Conférence spéciale dans le cadre de l'OUA, en décembre 1990, pour l'adoption d'une posi-

tion commune des Etats africains - Accroissement des flux désordonnés; raréfaction des sites d'élimination dans les pays industriels; opposition des opinions publiques; différence des coûts d'élimination - Rationalisation nécessaire - Droit souverain d'un Etat d'interdire l'importation des déchets dangereux sur son territoire - Notification préalable de toute exportation aux Etats de transit et d'importation - Elimination «écologiquement rationnelle»: définition ultérieure de critères techniques - Détermination des principes d'une politique de gestion des déchets: réduction de la production; structures d'élimination à proximité des sites de production dans l'objectif d'une suffisance nationale ou régionale - Intensification de la coopération internationale - Règlement des problèmes de responsabilité et d'indemnisation des pays producteurs et exportateurs de déchets toxiques par un protocole ultérieur - (p. 3054): nécessité d'un examen approfondi de la situation des Etats de transit bénéficiant d'une façade maritime - Convention de Bâle: premier instrument mondial de référence en matière de transports internationaux de déchets dangereux, base d'une politique mondiale minimale de gestion de ces déchets; point de départ d'un ordre international de l'environnement; système institutionnel ouvert et évolutif - Avis favorable de la commission des affaires étrangères.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 35 (90-91)] - (31 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3122):** déclaration prématurée du Gouvernement dans la presse - Plafond des sommes versées à titre de l'intéressement - Avis favorable du groupe de l'Union centriste sur ce texte malgré la crainte qu'une différenciation des taux des sommes versées au titre de l'intéressement ne constitue un frein.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Deuxième lecture [n° 20 (90-91)] - (31 octobre 1990) - Art. 2 (dispositions relatives à l'entretien préalable) - Art. L. 122-14 du code du travail (modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement) (p. 3129):** se déclare favorable à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Discussion générale:

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3673): conjoncture favorable au cours des trois dernières années - Incidences de la crise du Golfe persique sur le prix du pétrole - Baisse du cours du dollar - Aggravation du retard d'investissement français - Evolution préoccupante des économies de l'Union des républiques socialistes soviétiques, URSS, et des Etats-Unis d'Amérique, USA - Tendances inflationnistes - Augmentation du déficit budgétaire américain - (p. 3674): durcissement des négociations de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, GATT - Stabilité du franc français - Mesures fiscales en faveur des entreprises - Nécessité de favoriser la transmission des entreprises et d'aider les petites et moyennes entreprises, PME - Taux de croissance économique insuffisant et taux de l'inflation trop élevé - Budget pour 1991 déficitaire - Dépenses publiques trop importantes - Problème du chômage - Déploie qu'antérieurement le ministre de l'éducation nationale n'ait pas reçu suffisamment de crédits - (p. 3675): prévoit, pour le Gouvernement, des difficultés avec les agriculteurs, les étudiants, les professeurs, les agents de la justice, de la santé, et les fonctionnaires et agents publics - Préférerait voir les grandes entreprises nationalisées faire appel au financement du marché et ouvrir leur capital à d'autres actionnaires que l'Etat - Souhaite la vente de logements sociaux - Suggère le report de la construction de la « très grande bibliothèque » et s'oppose à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger - Nécessité du rétablissement de l'autorité morale dans les établissements d'enseignement - Croissance du chômage - Augmentation nécessaire de la compétitivité économique des entreprises - Caractère imprécis de la contribution sociale

généralisée, CSG - Pourcentage trop élevé des prélèvements obligatoires - Taux excessif de la TVA et fiscalité de l'épargne trop importante - Taux de l'impôt de solidarité sur la fortune, ISF, le plus élevé de tous les pays - Souhaite davantage de justice sociale pour motiver les Français.

Discussion des articles de la première partie:

(22 novembre 1990) - **Après l'art. 2 (p. 3705):** son amendement n° I-66, soutenu par M. Daniel Millaud: bénéfice pour les inventeurs d'une réfaction d'assiette égale à 50 % du montant des rémunérations perçues sur les brevets d'invention qu'ils ont déposés; adopté - **Après l'art. 2 ter (p. 3706):** son amendement n° I-162, soutenu par M. Daniel Millaud: déduction fiscale en faveur des souscriptions faites dans le cadre de la loi du 11 juillet 1985 sur le développement de l'économie sociale; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Art. 3 (réduction du taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués) (p. 3708):** son amendement n° I-68, soutenu par M. Daniel Millaud: abaissement du taux de l'impôt sur les bénéfices réinvestis pour la tranche de bénéfice inférieure à un million de francs; retiré.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - **Après l'art. 3 (p. 3719):** soutient l'amendement n° I-80 de M. Michel Souplet (possibilité, à compter du 1^{er} janvier 1989, pour les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, de déduire chaque année de leurs bénéfices, soit une somme de 20 000 francs, soit 20 % de ce bénéfice dans la limite de 100 000 francs) - (p. 3720): soutient l'amendement n° I-81 de M. Michel Souplet (extension de la limite de la déduction pour investissement ouverte aux exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition, aux opérations d'acquisition de parts ou actions de sociétés coopératives agricoles) - (p. 3723): soutient l'amendement n° I-185 de M. Louis Virapoullé (extension des dispositions prévues à l'article 72 du code général des impôts aux titulaires de bénéfices non commerciaux non soumis à l'impôt sur les sociétés) - (p. 3737): soutient l'amendement n° I-64 de M. Paul Caron (possibilité pour les entreprises industrielles, commerciales ou artisanales relevant de la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux, soumises à un régime réel d'imposition de déduire 10 % du montant des investissements réalisés en matériels amortissables pour le calcul du montant de l'impôt sur le revenu) - **Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers) (p. 3747):** son amendement n° I-72, soutenu par M. Daniel Millaud: suppression de la double imposition sur le fioul domestique utilisé comme combustible, sur le coke de pétrole, sur les huiles lubrifiantes ainsi que sur les préparations lubrifiantes; devenu sans objet - **Après l'art. 5 (p. 3751):** son amendement n° I-75, soutenu par M. Louis Virapoullé: remboursement mensuel intégral pour les exportateurs qui ont obtenu au cours de l'année précédente au moins deux remboursements de TVA; retiré - **Art. 6 (allègement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers afférente au fioul lourd à basse teneur en soufre) (p. 3753):** son amendement n° I-76, soutenu par M. Louis Virapoullé: réduction à quatre francs par quintal du taux de la taxe intérieure applicable au fioul lourd contenant moins de 1 % de soufre; retiré - **Après l'art. 7 (p. 3757):** son amendement n° I-61, soutenu par M. Louis Virapoullé: réduction de 30 à 18 % de la taxation des contrats d'assurance multirisques-habitation; retiré - **Après l'art. 8 (p. 3761):** ses amendements, soutenus par M. Louis Virapoullé, n° I-85: dispense du paiement du précompte pour les distributions imputées sur des produits de participation dans une société étrangère, prélevés sur des dividendes d'une filiale française; et n° I-86: abaissement du taux des droits d'enregistrement sur les cessions de parts ou d'actions constatés par un acte; retirés - (p. 3764): son amendement n° I-88, soutenu par M. Louis Virapoullé: perception du droit proportionnel immédiatement sur la part des réserves de la société absorbée directement incorporée au capital de l'absorbante, soit la différence entre l'augmentation de capital de l'absorbante et le capital de l'absorbée; retiré - **Art. 11 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune) (p. 3780):** son amendement n° I-95, soutenu par M. Daniel Millaud: exclusion de la résidence principale de l'assiette de l'impôt de solidarité

sur la fortune ; vote unique sur l'ensemble de l'article 11 (art. 44, alinéa 3, de la Constitution) - Art. 14 (*harmonisation des conditions d'imposition des professions non commerciales avec les professions commerciales*) (p. 3787) : son amendement n° I-102, soutenu par M. Louis Virapoullé : extension des dispositions de l'article 16-III de la loi de finances rectificative pour 1990 et du II de cet article aux professionnels exerçant leur activité sous la forme d'entreprises individuelles ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 20 (*imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés*) (p. 3813) : son amendement de suppression n° I-106 ; adopté - (p. 3817) : soutient l'amendement n° I-107 de M. Raymond Bouvier (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des organismes de sécurité sociale gérant un régime obligatoire d'assurance maladie et maternité qui affectent la totalité du produit des placements financiers à la couverture des risques maladie et maternité) - Soutient l'amendement n° I-108 de M. Paul Caron (exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur des fondations reconnues d'utilité publique) - Son amendement n° I-109 : exonération de l'impôt sur les sociétés en faveur de tous les organismes caritatifs, philanthropiques, éducatifs et scientifiques ; devenu sans objet - Art. 23 (*suppression et aménagement d'aides fiscales*) (p. 3820) : soutient l'amendement n° I-187 de M. Louis Virapoullé (suppression de l'application des dispositions du I de l'article 39 quinquies A du code général des impôts pour les immeubles acquis ou achevés à compter du 1^{er} janvier 1992) - Soutient l'amendement n° I-110 de M. Michel Souplet (rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole) - (p. 3823) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'amendement n° I-111 de M. Louis Jung (maintien de la réduction de 700 francs sur les droits de consommation dont bénéficient les petits producteurs d'eau de vie pour une quantité maximale de quinze hectolitres d'alcool par an) - Avant l'art. 26 (p. 3825) : soutient les amendements de M. Louis Virapoullé n° I-121 (institution d'une vignette pour tout propriétaire d'un véhicule à deux roues à moteur d'une cylindrée de 1500 cm³ ou plus fabriqué hors de France ou hors d'un Etat membre de la Communauté économique européenne) et n° I-122 (exonération du paiement de la taxe d'habitation en faveur de tout étudiant originaire d'un département ou d'un territoire d'outre-mer qui effectue des études supérieures dans une université située sur le territoire métropolitain) - Art. 26 (*assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des avocats, des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et avoués*) (p. 3826) : son amendement n° I-112 : soumission au taux minoré de la TVA des prestations effectuées par les avocats, les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et les avoués d'appel lorsqu'elle relève de leur activité spécifique telle qu'elle est définie par la réglementation applicable à leur profession ; retiré - Soutient l'amendement n° I-113 de M. Louis Jung (assujettissement des prestations des avocats à la TVA au taux minoré à compter du 1^{er} janvier 1992) - Après l'art. 26 (p. 3828) : soutient l'amendement n° I-114 de M. Pierre Vallon (bénéfice du taux réduit de TVA en faveur des entreprises de traitement des ordures ménagères) - Art. 29 (*réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières*) (p. 3838) : son amendement de suppression n° I-115 ; retiré au profit de l'amendement n° I-155 de la commission (réduction du taux de la taxe unique sur certains produits forestiers de 1,5 % à 1,3 %) - Art. 30 (*aménagement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée*) (p. 3843) : soutient l'amendement n° I-116 de M. Louis Jung (application du taux réduit de TVA aux droits d'entrée dans les expositions à but culturel) - Art. 36 (*relèvement du droit de consommation sur les tabacs*) (p. 3854) : soutient l'amendement n° I-117 de M. Paul Caron (relèvement de 15 % du droit de consommation des tabacs dès le 1^{er} janvier 1991) - Après l'art. 38 (p. 3861) : soutient l'amendement n° I-118 de M. Paul Caron (réduction de 8,9 % à 7,8 % du taux de la retenue pour pensions des fonctionnaires civils et militaires) - Art. 42 (*équilibre général du budget*) (p. 3877) : estime que le budget communautaire permet aux Nations

européennes de développer des actions importantes dont elles n'auraient vraisemblablement pas les moyens seules - Souligne le rôle du budget communautaire : assistance humanitaire et défense des intérêts vitaux - Regrette que la Communauté n'ait pas apporté son aide à des pays comme la Jordanie, la Turquie et l'Egypte - Aide aux pays en voie de développement - Constate que les dépenses communautaires s'élèvent à 1,05 % du PNB européen - Problème du contrôle démocratique des dépenses de la Communauté - Dénonce l'absence de contrôle du Parlement français sur ce qui se fait à Bruxelles - Approuve les initiatives prises par la délégation sénatoriale pour les affaires européennes pour tenter de remédier à cette situation - (p. 3878) : au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'approfondissement et à la poursuite de la construction européenne - Favorable à la création d'une monnaie unique - Explication de vote sur l'ensemble de la première partie (p. 3888) : considère comme exagérément optimiste les hypothèses économiques de ce projet de budget - Dérive de la dépense publique - Manque d'imagination sociale sur le chômage - Insuffisante préparation aux échéances européennes - Conséquences de la crise du Golfe persique - Réunification allemande - Excès spéculatifs du Japon - Ralentissement de la croissance - (p. 3889) : insuffisance des allègements fiscaux - Favorable à une réduction plus importante du déficit budgétaire, à un abattement sur les dépenses de fonctionnement et à la reprise du processus de privatisation - Se réjouit de l'accord obtenu en faveur des agriculteurs sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'article 42 relatif à l'équilibre du budget.

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - II - Services financiers - (25 novembre 1990) (p. 3907) : aggravation du déficit commercial ; Allemagne - Balance des paiements déficitaire - France : quatrième exportateur mondial ; produits technologiques - Points forts : agriculture, tourisme, ventes d'armes, Airbus et Ariane - Points faibles : dégradation de la balance industrielle - (p. 3908) : absence d'investissements dans les capacités de production, réseaux commerciaux - Uruguay round - Risque d'un échec avec des conséquences dramatiques pour l'agriculture, l'industrie, les services ; et d'un regain de concurrence internationale - Opportunité d'un retrait éventuel - Charte nationale pour l'exportation : affaiblissement de la volonté de poursuivre ; collaboration difficile entre les hommes du secteur privé et public - Volontaires du service national en entreprises, VSNE, et volontaires du service national actif, VSNA : réponse à la question écrite de M. Pierre-Christian Taittinger - Maintien souhaitable de ce type de service militaire avec une durée plus longue - Statistiques sur les Français expatriés - Coût du cadre français expatrié - Difficultés pour les jeunes à s'expatrier - (p. 3909) : réinsertion problématique des Français de l'étranger : cadres d'entreprises, fonctionnaires internationaux - Critique de la primauté donnée aux grands contrats ; créances irrécouvrables - Insuffisance de la dotation au commerce courant - Déficit en innovation et en création d'entreprises - Problème de la spécialisation, de la recherche et de la formation.

Coopération et développement - (27 novembre 1990) (p. 4001) : ampleur de la crise africaine - Action de la France en faveur de la démocratisation - Politique de dons et d'allègement des taux d'intérêt - Soutien de la coopération décentralisée - Environnement juridique et fiscal - Projet de budget : saupoudrage, micro-économie - Afrique : ouverture du dialogue avec le secteur privé ; protection des entreprises françaises contre les problèmes de paiement - Coopération inter-africaine ; Afrique du Sud - (p. 4002) : revue de la Caisse centrale de la coopération économique, CCCE, favorable au remplacement des Français par les autochtones - Incapacité de l'Afrique à assurer seule son développement - Insuffisance des crédits affectés à la coopération militaire ; Tchad - Avis favorable du groupe de l'Union centriste.

Services du Premier ministre - II - Secrétariat général de la défense nationale - (28 novembre 1990) (p. 4094) : souhai-

table retour de certaines attributions du Secrétariat général de la défense nationale, SGDND, à des ministères existants - Votera ce projet de budget.

Services du Premier ministre - III - Conseil économique et social - (28 novembre 1990) (p. 4096, 4097) : votera ce projet de budget.

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) (p. 4379) : désengagement de l'Etat envers le mouvement sportif - Insuffisance du budget - Subventions d'équipement aux collectivités locales et aux associations - Lutte contre la délinquance - Financement extrabudgétaire - Sport de masse - Loto sportif - Fonds national pour le développement du sport, FNDS - **Examen des crédits - Après l'art. 87 (par priorité)** (p. 4387) : défend l'amendement n° II-54 de M. Daniel Hoeffel (institution d'un prélèvement sur les sommes mises au jeu et exploitées par la société France Loto).

Services du Premier ministre - IV - Plan - (2 décembre 1990) (p. 4393) : centre d'études des revenus et des coûts, CERC - Centre d'études prospectives et d'informations internationales, CEP II - Europe de l'Est.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) (p. 4417, 4418) : insuffisante application, en matière d'environnement, du droit communautaire par les pays de la CEE : législation de la chasse ; déchets toxiques ; eau - Proposition de loi, d'initiative sénatoriale, tendant à développer l'utilisation des plastiques biodégradables - Pollution agricole ; nitrates ; eau - Prévention des pollutions accidentelles - Services départementaux d'incendie et de secours, SDIS - Ordures ménagères ; décharges sauvages ; tri des déchets recyclables - Pollution atmosphérique ; atteinte à la couche d'ozone - Vote de ce projet de budget par le groupe de l'Union centriste.

Défense - (6 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (section commune) (p. 4657, 4658) : rôle de la France dans la dissuasion globale en Europe - Maîtrise des armements stratégiques - Crise du Golfe persique - Problème de la relève du système de dissuasion nucléaire français : composante océanique stratégique ; composante stratégique air-sol - Insuffisance de ce projet de budget ; régression de la France dans la hiérarchie des puissances nucléaires - Missile déplaçable S 45 - Importance de la mise en place de la deuxième composante stratégique.

Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation) - (7 décembre 1990) - **Examen des crédits - Etat B** (p. 4702) : information fiscale des Français de l'étranger - Bâtiments de Bercy.

Industrie et aménagement du territoire - I - Industrie - (7 décembre 1990) (p. 4716, 4717) : progrès de la mentalité industrielle en France - Chambres de commerce et d'industrie à l'étranger ; exemple du Japon - Complexité du budget du ministère de l'industrie - Secteurs en difficulté - Commerce extérieur ; déficit du solde industriel - Endettement excessif des entreprises - Effet pervers de la politique de recherche de grands contrats - Petites et moyennes entreprises et industries, PME et PMI - Transmission des entreprises - Dotations en capital des entreprises nationales - (p. 4718) : négociations du GATT - Avenir de la construction navale : aides autorisées par la Commission de la CEE pour 1991 - Conséquences pour les chantiers navals français de la demande du Gouvernement allemand relative à un régime dérogatoire transitoire pour les chantiers de l'ancienne République démocratique allemande, RDA - Framatome - Vote de ce projet de budget par le groupe de l'Union centriste.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - **Art. 66 (augmentation de l'avantage fiscal résultant du crédit d'impôt recherche)** (p. 4871) : son amendement n° II-173 : élargissement du champ du crédit d'impôt recherche ; adopté - Soutient l'amendement n° II-3 de M. Maurice Schumann (élargissement du champ du crédit d'impôt recherche) - **Avant l'art. 70** (p. 4876) : son amendement n° II-125 : extension aux locataires de l'incitation fiscale aux travaux d'économie d'énergie ; retiré -

Art. 70 (aménagement des dispositions destinées à économiser l'énergie) (p. 4878) : son amendement de précision n° II-181 ; retiré - **Art. 72 (régime fiscal du capital risque)** (p. 4883) : son amendement n° II-183 : suppression des dispositions soumettant à certaines conditions l'exonération de retenue à la source pour les personnes morales étrangères ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 4884) : sur l'amendement de cohérence n° II-155 de la commission, son sous-amendement n° II-184 : exonération des produits des liquidités des organismes de capital-risque ; retiré - Son amendement n° II-136 : financement en fonds propres des entreprises ; devenu sans objet - (p. 4885) : son amendement n° II-185 : régime fiscal des sociétés de capital-risque et des fonds communs de placement à risques ; retiré - **Art. 73 (régime fiscal des sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie et des opérations de crédit-bail immobilier)** (p. 4889) : soutient l'amendement n° II-137 de M. Paul Caron (exclusion des bureaux du régime spécifique des SICOMI) - **Art. 74 (suppression du report de la date limite de paiement des impôts directs pour les communes de moins de 3 000 habitants)** (p. 4894) : son amendement de suppression n° II-139, identique à l'amendement de la commission n° II-162 ; adopté - **Art. 75 (mesures relatives aux sociétés coopératives agricoles, à leurs unions et aux sociétés d'intérêt collectif agricole)** (p. 4897) : son amendement n° II-140 : régime fiscal des coopératives assujetties à l'impôt sur les sociétés ; devenu sans objet.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)]** - (12 décembre 1990) - **Art. 10 (assouplissement du congé parental d'éducation)** - **Art. L. 122-28-1 - L. 122-28-2 - L. 122-28-3 - L. 122-28-4 - L. 122-28-5 et L. 122-28-7** (p. 5007) : son amendement n° 27, soutenu par M. Jean Madelain : prévoir expressément l'accord de l'employeur dans le cas où l'employé veut choisir une durée de travail atypique ; adopté - **Art. 11 (travail à temps partiel)** (p. 5012) : son amendement n° 28, soutenu par M. Jean Madelain : accord de l'employeur sur le temps partiel ; retiré - **Art. 15 (compensation du travail de nuit)** (p. 5018) : son amendement n° 29, soutenu par M. Jean Madelain : exclusion du champ d'application de l'article 15 les entreprises qui auraient déjà accordé des compensations à leur personnel ; retiré.

- **Conclusions du rapport de M. Daniel Hoeffel, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution déposée par M. Jacques Genton avec plusieurs de ses collègues (n° 274, 89-90) tendant à modifier l'article 29 du Règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci, après l'article 83, une division relative aux questions orales européennes avec débat [n° 107 (90-91)]** - (13 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5036) : intérêt du groupe de l'Union centriste pour la construction politique de l'Europe - (p. 5037) : démocratisation souhaitable des institutions communautaires - Amélioration de l'information du Parlement sur les affaires européennes par cette proposition de résolution - Avis favorable du groupe de l'Union centriste sur les conclusions de la commission.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - **Discussion générale** (p. 5186) : rentrées fiscales - (p. 5187) : chômage - Rôle du Parlement - Aggravation du déficit budgétaire - Croissance économique - Dette publique - Affectation de crédits à l'agriculture, en faveur des exploitations victimes de la sécheresse ou de la crise de l'élevage - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Dotation globale d'équipement, DGE - (p. 5189) : incidence de la crise du Golfe persique sur les besoins en crédits militaires - **Art. 7 (dépenses en capital des services militaires - ouvertures)** (p. 5208) : son amendement n° 21, identique à l'amendement n° 7 de la commission : suppression de la dotation en capital prévue pour le GIAT ; adopté - **Après l'art. 17** (p. 5212) : son amendement n° 5 : dépenses faites par les entreprises au titre de la normalisation ; adopté - **Art. 35 (modalités d'application de la règle du taux effectif)** (p. 5218) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° 13 de la commission - **Art. 39 (conséquences**

des erreurs affectant les procédures de contrôle fiscal (p. 5219) : son amendement de suppression n° 1 ; adopté.

VINÇON (Serge), sénateur du Cher (RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires culturelles.

- Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (*JO Lois et décrets du 20 décembre 1990*) ; puis nommé rapporteur (*JO Lois et décrets du 21 décembre 1990*).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(*JO Débats du 22 juin 1990*) (p. 1938) - Ministère : Affaires étrangères - *Position du Gouvernement face aux événements de Roumanie* - Politique extérieure.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle [n° 83 (89-90)]** - (19 avril 1990) - Après l'art. 5 (p. 443) : son amendement n° 45 : présentation de la demande en nullité totale ou partielle même si le brevet communautaire s'est éteint ; devenu sans objet - Art. 12 (*liste des personnes qualifiées*) (p. 456) : son amendement n° 46 : conditions d'établissement d'une liste de reconnaissance des qualifications ; retiré.

- **Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement - Nouvelle lecture [n° 253 (89-90)]** - (26 avril 1990) - Art. 13 bis (*exercice du droit de préemption*) (p. 572) : soutient l'amendement de suppression n° 16 de M. Jean Simonin - Art. 13 ter (*modalités d'attribution de logements d'HLM*) (p. 575) : soutient l'amendement de suppression n° 17 de M. Jean Simonin - Explication de vote sur l'ensemble (p. 581) : rappelle que les collectivités territoriales n'ont pas attendu ce projet pour venir en aide aux familles défavorisées - Ne peut approuver les dispositions inspirées par une certaine méfiance à l'égard des élus locaux, notamment des maires - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'un accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (ensemble deux annexes et une déclaration) [n° 417 (89-90)]** - (28 juin 1990) - Art. unique (p. 2242, 2243) : rappelle les conditions anormales d'examen de ce texte imposées par le Gouvernement - S'interroge sur les conséquences de la réunification de l'Allemagne - Craint que l'on ait hypothéqué l'avenir de la place financière de Paris au profit de celle de Londres - Se demande si l'on n'a pas troqué l'abandon du siège du Parlement européen à Strasbourg contre la présidence de la Banque européenne de reconstruction et de développement, BERD - Au nom du groupe du RPR, se déclare favorable à l'adoption de ce texte tel qu'il est présenté par le rapporteur.

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Art. 10 (*compétences du Conseil supérieur de l'audiovisuel*) (p. 3406) : son amendement n° 59 : soumission à autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, de l'établissement et de l'utilisation de fréquences micro-ondes pour relier aux têtes de réseau câblé les zones d'habitat dispersé ; devenu sans objet - Art. 16 (*dispositions relatives aux services de radiodiffusion sonore et de télévision distribués par câbles*) - Art. 34-2 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication (p. 3423) : soutient l'amendement n° 60 de M. Désiré Debavelaere (proposition par les communes ou groupements de communes, des nouveaux services autres que de radiodiffusion sonore ou de télévi-

sion fournis par les réseaux câblés et soumis à autorisation ministérielle).

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)].**

Deuxième partie :

Education nationale - (4 décembre 1990) (p. 4535) : redressement nécessaire du système éducatif - Qualité des enseignants - Instituts universitaires de formation des maîtres, IUFM - Revalorisation nécessaire de la fonction d'enseignant - (p. 4536) : éducation - Baccalauréats - Organisations syndicales.

VIRAPOULLE (Louis), sénateur de la Réunion (UC).

NOMINATIONS

- Vice-président de la commission des lois.

- Membre titulaire de la Commission nationale d'évaluation de la parité sociale globale (départements d'outre-mer).

- Membre suppléant du Conseil supérieur de l'aviation marchande.

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (*JO Lois et décrets du 8 juin 1990*).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner les modalités d'organisation et les conditions de fonctionnement des services relevant de l'autorité judiciaire (*JO Lois et décrets du 20 décembre 1990*).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides (23 mai 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap (21 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant le code de procédure pénale et le code des assurances et relatif aux victimes d'infractions (26 juin 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence (27 novembre 1990).

Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges (11 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française (13 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions

restant en discussion du projet de loi relatif à la participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux provenant du trafic de stupéfiants (21 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe (29 juin 1990).

DÉPÔTS

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi [n° 293 (89-90)], adoptée par l'Assemblée nationale, modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles [n° 318 (89-90)] (23 mai 1990) - **Départements et territoires d'outre-mer.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi organique [n° 461 (89-90)], adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la représentation des activités économiques et sociales de l'outre-mer au sein du Conseil économique et social [n° 26 (90-91)] (10 octobre 1990) - **Conseil économique et social.**

Rapport, fait au nom de la commission des lois, sur le projet de loi [n° 2 (90-91)], adopté par l'Assemblée nationale, portant diverses dispositions en matière de sécurité routière [n° 38 (90-91)] (16 octobre 1990) - **Sécurité routière.**

Avis, présenté au nom de la commission des lois, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - **Départements d'outre-mer** - [n° 90 (90-91) tome 7] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 431) - Ministère : Affaires étrangères - **Campagne électorale en Roumanie** - Politique extérieure.

Questions orales avec débat :

n° 88 (JO Débats du 22 février 1990) (p. 337) - Ministère : Départements et territoires d'outre-mer - **Initiatives du Gouvernement en faveur du développement économique et de l'égalité sociale à la Réunion** - **Départements et territoires d'outre-mer.**

Questions orales sans débat :

n° 113 (JO Débats du 3 octobre 1989) (p. 2438) - Ministère : Economie - **Mesures destinées à assurer un remboursement immédiat de la TVA aux collectivités territoriales** - (Réponse : JO Débats du 21 avril 1990) (p. 467) - **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA).**

n° 282 (JO Débats du 12 décembre 1990) (p. 4979) - Ministère : Education - **Mesures envisagées pour remédier à l'insuffisance du nombre d'enseignants à la Réunion** - **Enseignants.**

INTERVENTIONS

- **Projet de loi portant réforme des dispositions générales du code pénal - Deuxième lecture [n° 15 (89-90)]** - Suite de la discussion - (11 avril 1990) - Art. unique (Livre I^{er} : Dispositions générales) - Art. 132-18 du code pénal (*motivation spéciale des peines d'emprisonnement*) (p. 234) : se déclare favorable à l'amendement n° 49 de M. Marcel Rudloff, rapporteur (suppression de l'obligation pour la juridiction correctionnelle de motiver les courtes peines d'emprisonnement).

- **Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de**

celle des députés [n° 225 (89-90)] - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 264, 265) : votera ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 165 (89-90)]** - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 282, 283) : regrette le retard apporté à la discussion du texte en projet, organisant l'extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement et d'investissement des collèges transférés au département par les lois de décentralisation - Circulaire du ministère de l'intérieur en date du 5 février 1990, adressée aux préfets - Signes de désengagement financier de l'Etat ; problème du matériel informatique et des équipements sportifs - Départements d'outre-mer - Exemple des constructions de collèges décidées par le conseil général de La Réunion ; rappelle la responsabilité de l'Etat en matière de frais de fonctionnement ; manque de personnel - Votera ce projet de loi assorti des amendements des commissions du Sénat.

- **Projet de loi modifiant la loi n° 84-820 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française [n° 74 (89-90)]** - (17 avril 1990) - Discussion générale (p. 317) : importance des problèmes de la Polynésie française - Nécessité de doter la Polynésie d'une administration plus efficace et plus réaliste - Accroissement des pouvoirs de l'assemblée territoriale - Création de cinq conseils d'archipel - Souhaite la participation des maires des petites communes - Favorable à l'utilisation de la télécopie et du télex - Création d'un collège consultatif d'experts fonciers et d'une chambre territoriale des comptes - Constate que l'impôt n'existe pratiquement pas en Polynésie française - Souhaite la mise en place d'une loi de programme concernant le développement économique du territoire de la Polynésie française - Insuffisance de ce projet - Nécessaire instauration d'une coopération régionale dans le cadre de la décentralisation - (p. 318) : absence de résolution des vrais problèmes - Rappelle que « l'aristocratie, la bureaucratie et l'oligarchie » sont les trois grands fléaux de l'outre-mer - Nécessité d'aider complètement et courageusement tous les Polynésiens - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet de loi.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation [n° 45 (89-90)]** - (18 avril 1990) - Discussion générale (p. 364, 365) : considère qu'au-delà des convictions politiques, ce texte doit susciter une véritable réflexion personnelle sur la situation des malades mentaux - Regrette la timidité de ce projet ainsi que l'adaptation, plutôt que l'abrogation, de la loi de 1838 relative aux aliénés - Se déclare favorable à la judiciarisation du placement psychiatrique, déjà en vigueur en RFA - Protection du patrimoine du malade mental - Sous certaines réserves, votera ce projet de loi - Avant l'art. 1^{er} (p. 369) : se déclare favorable à l'amendement n° 65 de M. Paul Souffrin (lutte contre les maladies mentales comportant des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale).

Suite de la discussion - (19 avril 1990) - Art. 2 (*dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales*) - Art. L. 332-2 du code de la santé publique (*visite des établissements*) (p. 403) : se déclare opposé à l'amendement n° 163 de M. Henri Belcour (suppression des visites de contrôle du maire ou de son représentant).

- **Projet de loi relatif à la propriété industrielle [n° 83 (89-90)]** - (19 avril 1990) - Discussion générale (p. 437) : importance de ce projet - (p. 438) : souhaite un renforcement de la crédibilité du brevet et une stimulation de l'invention - Renforcement des moyens de l'Institut national de la propriété industrielle, INPI - Insuffisance des dépôts de brevets français par rapport aux autres pays industrialisés, notamment le Japon - Sous réserve de l'adoption des amendements déposés par la commission des lois, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - Après l'art. 6 (p. 446) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (élévation de trois à dix ans du délai de prescription de l'action en contrefaçon) - Art. 8 (*avis documentaire*) (p. 450) : se déclare favorable à l'amendement n° 16 de la commission (extension de la possibilité offerte au juge par le nouveau code de procédure civile de s'adres-

ser à un simple consultant) - Après l'art. 9 (p. 452) : se déclare favorable à l'amendement n° 18 de la commission (rémunérations supplémentaires des inventeurs salariés).

- Proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 229 (89-90)] - (24 avril 1990) - Discussion générale (p. 482) : se félicite de l'accord en CMP - Renforcement des délégations parlementaires pour les Communautés européennes - Construction européenne et souveraineté nationale ; amélioration de l'indispensable information du Parlement - Votera cette proposition de loi - Départements et territoires d'outre-mer ; aménagement de l'octroi de mer - Coopération régionale dans l'Océan indien.

- Proposition de loi modifiant la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger - *Deuxième lecture* [n° 235 (89-90)] - (24 avril 1990) - Discussion générale (p. 486) : rénovation du mode d'élection des membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger, CSFE - Consultation du Conseil : définition du domaine de compétence - Politique de l'expatriation ; cite un exemple des réalisations de certains Français en Arabie Saoudite.

- Projet de loi modifiant la loi n° 52-893 du 25 juillet 1952 portant création d'un office français de protection des réfugiés et apatrides [n° 220 (89-90)] - (25 avril 1990) - Discussion générale (p. 542, 543) : détournement du droit d'asile vers la recherche d'un asile économique - Abus des procédures devant l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, OFPRA, puis, de façon dilatoire, devant la commission des recours - Dépôt d'un amendement visant à donner force de loi aux décisions d'expulsion - Doute de l'efficacité des dispositions proposées - Avant l'art. unique (p. 545) : se déclare favorable à l'amendement n° 1 de M. Paul Masson, rapporteur (réduction du délai d'appel).

- Projet de loi visant à la mise en oeuvre du droit au logement - *Nouvelle lecture* [n° 253 (89-90)] - (26 avril 1990) - Art. 13 bis (*exercice du droit de préemption*) (p. 571) : estime que cet article réintroduit par l'Assemblée nationale porte atteinte aux pouvoirs du maire - Redoute un conflit de compétence entre le maire et le préfet - (p. 572) : estime que le maire doit rester l'autorité compétente et l'intervention du pouvoir exécutif inadmissible.

- Projet de loi relatif aux fondations et modifiant la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat [n° 4 (89-90)] - (26 avril 1990) - Discussion générale (p. 587) : déplore l'insuffisance du mécénat en France - Estime que les formalités prévues pour la création des fondations d'entreprise sont particulièrement souples et que le contrôle des fondations d'utilité publique sera plus sérieuse - Nécessité de rendre ce projet plus réaliste et plus crédible - Sous réserve de l'adoption des amendements déposés par la commission des affaires culturelles, se déclare favorable à l'adoption de ce projet - Art. 3 (*régime juridique des fondations d'entreprise*) - Art. 19-2 de la loi du 23 juillet 1987 (*durée et prorogation de la fondation d'entreprise*) (p. 595) : se déclare favorable à l'amendement n° 24 du Gouvernement (augmentation si besoin est de la dotation initiale par les fondateurs en cas de prorogation).

- Projet de loi modifiant la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 relative à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire [n° 238 (89-90)] - (2 mai 1990) - Discussion générale (p. 631, 632) : amélioration des conditions de réparation des préjudices causés par les accidents nucléaires - Déchets radioactifs : non-respect de la législation en ce domaine - Transport : rappelle les accords réglementant le transport international ; transit - Problème du dommage radioactif en l'absence d'accident - Vulnérabilité éventuelle des centrales nucléaires françaises à des tentatives d'attentat - Votera ce projet de loi.

- Projet de loi relatif à la Réunion des musées nationaux [n° 239 (89-90)] - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 688, 689) : projet de loi visant à moderniser le statut de la Réunion des musées nationaux et à favoriser le développement de ses activités commerciales - Richesse considérable du

patrimoine des musées français - Problèmes de l'entretien des musées nationaux et de la flambée des prix des oeuvres d'art - Votera ce projet de loi.

- Projet de loi relatif aux appellations d'origine contrôlée des produits agricoles et alimentaires bruts ou transformés [n° 198 (89-90)] - (9 mai 1990) - Discussion générale (p. 702, 703) : qualité et importance économique des produits agricoles des départements d'outre-mer - Souhaite que le rhum et la vanille réunionnais bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée, AOC - Votera ce projet de loi.

- Projet de loi modifiant le code du travail et relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants [n° 208 (89-90)] - (10 mai 1990) - Art. 3 (*octroi et retrait de l'autorisation ou de l'agrément*) (p. 748) : se déclare opposé à l'amendement n° 57 de Mme Marie-Claude Beaudeau (prise en compte des violations graves ou répétées aux dispositions légales auxquelles sont soumises les agences de mannequins) - Après l'art. 3 (p. 750) : se déclare opposé à l'amendement n° 58 de Mme Marie-Claude Beaudeau (exercice de l'activité de mannequin par un mineur interdit de 20 heures à 8 heures du matin) - Après l'art. 4 (p. 752) : se déclare opposé à l'amendement n° 31 de M. Roland Courteau (rémunération de la participation d'un enfant à des séances de présélection ou de sélection) - Dispositions risquant d'inciter les familles à multiplier les séances de casting - Explication de vote sur l'ensemble (p. 768) : vote favorable des sénateurs de l'Union centriste sur ce projet de loi.

- Profanation au cimetière juif de Carpentras - (11 mai 1990) (p. 775) : au nom du groupe de l'Union centriste, s'associe à la décision de suspendre la séance en signe de réprobation - Estime que de tels actes de barbarie sont inadmissibles sur le sol de la France - Souligne l'esprit de tolérance de la France à l'égard de toutes les races et de toutes les croyances - Estime qu'il est du devoir du Gouvernement de tout mettre en oeuvre pour que les coupables soient recherchés et punis.

- Projet de loi portant réforme des procédures civiles d'exécution [n° 227 (89-90)] - (15 mai 1990) - Discussion générale (p. 817, 818) : inadaptation actuelle du droit des voies d'exécution, basé sur le code de procédure civile de 1806 - Travaux préparatoires de la commission Perrot - Modernisation par ce projet de loi des procédures civiles d'exécution en matière mobilière - Création d'un juge unique de l'exécution : rôle du procureur de la République, surcharge du juge d'instance - Humanisation des procédures d'exécution : nécessité du respect du droit des obligations ; problèmes du développement de l'émission de chèques sans provision et du refus de paiement d'achats par correspondance - Votera ce projet de loi malgré son caractère précipité - Art. 20 (*pénétration dans le domicile du débiteur*) (p. 829, 830) : son amendement n° 77 : possibilité, pour l'huissier de justice, de pénétrer dans un lieu servant à l'habitation à l'expiration d'un délai de huit jours à compter d'un commandement de payer resté sans effet ; adopté - Art. 31 (*prise en charge des frais de l'exécution*) (p. 837) : son amendement n° 78 ; retiré au profit de l'amendement analogue n° 18 de M. Jacques Thyraud, rapporteur (en l'absence de convention contraire, possibilité pour le créancier de demander au juge de l'exécution de laisser à la charge du débiteur tout ou partie des frais exposés en vue d'un recouvrement amiable) - Après l'art. 31 (p. 841) : son amendement n° 79 : sanction de l'abus des relances effectuées au moyen de traitements automatisés de données pour les recouvrements de masse, après avis de la Commission nationale de l'information et des libertés, CNIL ; retiré - (p. 842) : sur l'amendement n° 20 de la commission (subordination des coupures de gaz, d'eau et d'électricité consécutives à un défaut de paiement à l'obtention par le créancier d'un titre exécutoire demeuré sans effet), se déclare favorable au sous-amendement n° 55 de M. Paul Graziani (extension aux coupures de téléphone).

Suite de la discussion - (16 mai 1990) - Art. 64 (*conditions de l'exercice de la mesure conservatoire*) (p. 882) : son amendement n° 80 : élargissement de la liste des mesures conservatoires ; retiré - Art. 65 (*exception à l'autorisation judiciaire préalable à la mesure conservatoire*) : son amendement n° 81 : mesures conservatoires sur les effets et prix des bâtiments et biens ruraux ; retiré.

- **Projet de loi modifiant le code de la sécurité sociale et relatif aux prestations familiales et aux aides à l'emploi pour la garde des jeunes enfants [n° 219 (89-90)]** - (17 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 951) : interroge le Gouvernement sur les conditions d'application dans les départements d'outre-mer, DOM, de ce projet de loi - Allocation de rentrée scolaire - Aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée - (p. 952) : place des DOM dans la nation française - Sous certaines réserves, votera ce projet de loi - **Art. 1^{er} (élargissement des conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire)** (p. 957) : son amendement n° 6 : allocation étendue aux bénéficiaires de la ligne budgétaire unique ; retiré - Prise en compte de la spécificité des DOM - **Art. 7 (application aux départements d'outre-mer)** - **Art. L. 757-4 du code de la sécurité sociale** (p. 962) : son amendement n° 7 : suppression d'un décret spécial en Conseil d'Etat pour l'application de ce projet de loi dans les DOM ; retiré - **Art. L. 757-5** : son amendement n° 8 : suppression d'un décret spécial en Conseil d'Etat pour permettre aux fonctionnaires des DOM de bénéficier de l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée ; retiré.

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault [n° 276 (89-90)]** - (29 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1099, 1100) : article 34 de la Constitution de 1958 : fixation par la loi des règles concernant les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé - Accord Renault-Volvo ; regrette la non-communication de la lettre d'intention - Conséquences sociales éventuelles - (p. 1101) : concurrence japonaise : question sur un accord éventuel Volvo-Mitsubishi - Avenir de Renault Véhicules industriels.

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)]** - (31 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 1211) : importance de ce débat pour la France et pour l'ensemble des départements d'outre-mer, DOM - Nécessité de donner à la formation des lettres de noblesse - Estime que la décentralisation du crédit-formation est une nécessité fondamentale et que les conseillers régionaux peuvent être les meilleurs artisans de la réforme - Rappelle que les DOM ne peuvent être compétitifs qu'au prix d'une « super qualification » - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet sous réserve de l'adoption des amendements de la commission des affaires sociales.

- **Proposition de loi modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles [n° 293 (89-90)]** - (7 juin 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 1415) : cyclones *Firinga* à la Réunion et *Hugo* à la Guadeloupe - Généralisation en métropole et dans les départements d'outre-mer de la garantie-tempête dans les contrats d'assurance - Application aux départements d'outre-mer de la loi du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles - Lacunes du texte en discussion : indemnisation des calamités agricoles dans les départements d'outre-mer ; exclusion du régime de garantie institué par la loi du 10 juillet 1964 - (p. 1416) : insuffisance du fonds de secours - Coût de l'assurance-tempête - Extension nécessaire des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles, PER, annexés aux plans d'occupation des sols, POS - Propose l'adoption de ce texte - **Art. 1^{er} (garantie-tempête dans les contrats d'assurance)** (p. 1418) : son amendement n° 1 ; adopté - **Après l'art. 2** : son amendement n° 2 : extension des dispositions en discussion aux collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte ; adopté.

- **Conclusions du rapport de M. Jacques Larché, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de résolution (n° 195, 89-90), de M. Henri de Raincourt, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à modifier les articles 16, 21, 48 et 70 du règlement du Sénat et tendant à insérer dans celui-ci un article 42 bis et un article 56 bis A [n° 433 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (4 octobre 1990) - **Après l'art. 1^{er}** (p. 2465) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de Mme Hélène Luc (discussion en commission de toute proposition de loi dans un délai maximum de trois mois après son dépôt sur le Bureau du Sénat).

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur les difficultés actuelles et les perspectives de l'agriculture française [n° 23 (90-91)]** - (9 octobre 1990) (p. 2611) : contraintes géographiques spécifiques à l'agriculture des départements d'outre-mer - Cyclones - Demande l'application de la loi sur les calamités agricoles - Cultures traditionnelles - Formation des hommes - Souhaite une intervention efficace des outils européens : programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insalubrité des départements d'outre-mer, POSEIDOM ; programme communautaire d'appui ; Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA ; Fonds européen de développement régional, FEDER.

- **Projet de loi portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et extension de dispositions diverses relatives à ce territoire [n° 286 (89-90)]** - (17 octobre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2877) : rapports entre les différentes communautés de Nouvelle-Calédonie - Engagements des accords de Matignon - Au nom du groupe de l'Union centriste, votera ce projet de loi.

- **Proposition de loi organique relative à la représentation des activités économiques et sociales de l'outre-mer au sein du Conseil économique et social [n° 461 (89-90)]** - (17 octobre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2884) : désignation des membres du Conseil économique et social - Répartition des sièges - Cas de Saint-Pierre-et-Miquelon - Terribles événements qui se sont produits dans certaines villes de l'archipel des Comores - Ere nouvelle dans laquelle vient d'entrer la collectivité territoriale de Mayotte - Récentes lois concernant le territoire de Mayotte - Choix des Mahorais de s'intégrer davantage dans les territoires français - Son amendement visant à créer un nouveau siège au Bureau du Conseil économique et social pour permettre au président d'être élu par l'assemblée plénière en toute indépendance par rapport au groupe auquel il appartient - (p. 2885) : composition du Bureau - Son amendement proposant une modification de l'intitulé de la présente proposition de loi organique - Priorité accordée à la représentation de Mayotte au sein du Conseil économique et social ; accepte en conséquence de retirer ses deux amendements - Prochaine proposition de loi organique qui satisferait son premier amendement - Demande l'adoption de la présente proposition de loi organique.

- **Projet de loi portant diverses dispositions en matière de sécurité routière [n° 2 (90-91)]** - (23 octobre 1990) - Rapporteur - **Discussion générale** (p. 2962) : importance de la sécurité routière - Augmentation du nombre de tués - Limitation de la vitesse maximale dans les agglomérations à 50 kilomètres à l'heure - Possibilité de modulation de la vitesse par les autorités communales - Jurisprudence de la Cour de cassation : devoir de ralentissement de l'automobiliste compte tenu des difficultés de circulation - Déclaration de M. Brice Lalonde en faveur des moteurs bridés - Crainte des répercussions d'une réglementation trop sévère sur l'industrie automobile française - Alcoolémie au volant - Article 11 de la loi n° 90-602 du 12 juillet 1990 sur les engins de plage motorisés - Atteinte portée aux libertés individuelles par les pouvoirs de contrôle transférés aux agents de police judiciaire - Pratique souhaitable du contrôle à deux - Sous-équipement en matériel : éthylotests, éthylomètres - (p. 2963) : port du casque obligatoire pour les utilisateurs de véhicules à deux roues motorisés ; immobilisation ; mise en fourrière - Absence de précision quant à l'autorité compétente pour décider l'immobilisation, et la nature des « équipements obligatoires » ; nécessité d'un décret - Amélioration du système de recouvrement des amendes forfaitaires impayées - Protection de l'acheteur d'un véhicule d'occasion : certificat de non-opposition au transfert du certificat d'immatriculation - **Art. 2 (immobilisation et mise en fourrière des véhicules à deux roues à moteur dont le conducteur circule sans casque)** (p. 2968) : son amendement n° 1 : suppression de la référence aux « équipements obligatoires destinés à garantir la sécurité » ; retiré - Promesse du Gouvernement de prendre un décret en Conseil d'Etat définissant « les équipements obligatoires » et de le porter à la connaissance de tous les membres de la commission.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux [n° 10**

(90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3001, 3002) : juge fondé le regroupement des élections régionales et des élections cantonales - Approuve le renouvellement général tous les six ans des conseils généraux, investis de nouvelles responsabilités - Département de la Réunion - Ne votera pas la question préalable.

- Conclusions du rapport de M. Roger Chinaud, fait au nom de la commission des finances, sur les propositions de loi, n° 207, (89-90), déposée par M. Jean Arthuis, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social pour le transfert d'entreprises du secteur public au secteur privé et permettre de mener à son terme le processus de privatisation, et n° 299 (89-90), déposée par M. Etienne Dailly, tendant à proroger le délai prévu à l'article 4 de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social [n° 9 (90-91)] - (25 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3039) : importance de la privatisation dans une économie forte et compétitive - « Privations, nationalisations » : volonté de substituer aux « ni, ni », le « oui, oui » - Caractère impératif pour le Gouvernement des dispositions de l'article 4 de la loi de 1986 - (p. 3040) : thèse du ministre des finances : possibilité d'abrogation d'une loi par une élection présidentielle - Régularisation d'une situation anormale par les deux propositions de loi - Avis favorable - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3043) : revendication de l'invention de la formule « oui-oui » - Avis favorable du groupe de l'Union centriste.

- Proposition de loi relative aux zones non aedificandi de la ville de Strasbourg [n° 370 (89-90)] - (30 octobre 1990) - Art. unique (abrogation de la loi du 21 juillet 1922 relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de la ville de Strasbourg ainsi que d'une disposition de la loi du 16 juillet 1927 portant déclassement des organisations défensives de la voie ferrée de Strasbourg à Kehl) (p. 3076, 3077) : vote de cette proposition de loi par le groupe de l'Union centriste.

- Projet de loi insérant au livre II (partie législative) du code de la route un titre VIII relatif à l'enregistrement et à la communication des informations relatives à la documentation exigée pour la conduite et la circulation des véhicules [n° 5 (90-91)] - (30 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3081) : fichier national du permis de conduire - Fichier national des immatriculations - Libertés publiques - Permis à points - Votera ce projet de loi.

- Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 35 (90-91)] - (31 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3120) : souplesse nécessaire aux entreprises - (p. 3121) : favorable au projet de loi tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale après les travaux de la commission mixte paritaire, CMP.

- Projet de loi portant adaptation de la législation française aux dispositions de la convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes - Deuxième lecture [n° 37 (90-91)] - (6 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3148) : nécessité de s'attaquer aux gros trafiquants - Respect de la présomption d'innocence dans le cas de la confiscation de biens - Avis favorable du groupe de l'Union centriste sur ce texte.

- Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 460) (p. 3190) : réforme de 1971 - Concurrence européenne - Grave problème de l'aide légale - Exclusion des notaires de la réforme - Graves incidences du salariat sur l'indépendance de l'avocat - Effets pervers de l'exercice des professions libérales sous forme de société - (p. 3191) : inviolabilité du droit de la défense - Devenir des cabinets traditionnels d'avocats ou de conseillers juridiques - Contrôle des connaissances des avocats étrangers à la Communauté européenne - Risque d'une prolifération de

grands cabinets américains - Place trop importante laissée au pouvoir réglementaire dans ce domaine - Fusion des professions d'avocat et de conseil juridique - Maintien de la Caisse nationale des barreaux français - Intérêt de la création du Conseil supérieur des barreaux - Art. 1^{er} (définition de la nouvelle profession d'avocat) (p. 3200) : débat parlementaire.

- Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé [n° 460 (89-90)] - (7 novembre 1990) - Discussion générale (commune avec celle du projet n° 457) : voir intervention sous le projet n° 457 (p. 3190, 3191).

- Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (8 novembre 1990) - Art. 2 (formule du serment des avocats) (p. 3216) : se déclare favorable à l'amendement n° 19 de la commission (ajout des mots « comme avocat » et suppression du terme de « probité ») - Rappel au règlement : organisation des débats - Après l'art. 2 (p. 3217) : se déclare favorable à l'amendement n° 20 de la commission (possibilité pour l'avocat de se déplacer librement pour exercer ses fonctions) - Art. 3 (modes d'exercice de la nouvelle profession) (p. 3222) : se déclare favorable à l'amendement n° 143 de M. Charles Lederman (possibilité pour l'avocat d'exercer sa profession, soit à titre individuel, soit au sein d'une association ou d'une société civile professionnelle, en qualité de collaborateur non salarié) - (p. 3235) : se déclare favorable à l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat) et sur ce dernier, au sous-amendement n° 184 de M. Michel Darras - (p. 3238) : intervient à propos de l'amendement n° 26 de la commission (absence dans le contrat de collaboration ou de travail de stipulations limitant la liberté d'établissement du collaborateur du salarié, à l'expiration dudit contrat) - (p. 3242) : se déclare favorable à l'amendement n° 27 de la commission (instance compétente pour le règlement des litiges nés à l'occasion de l'exécution d'un contrat de travail) - (p. 3244) : son amendement n° 139 : impossibilité d'insérer des dispositions contraires, une fois cet article adopté ; retiré puis repris par M. Etienne Dailly - Art. 5 (conditions d'accès à la profession d'avocat) (p. 3251) : sur l'amendement n° 29 de la commission (conditions de nationalité), intervient à propos du sous-amendement n° 8 de M. Daniel Millaud, et à propos de l'amendement n° 186 de M. Michel Darras (cas des avocats ayant la qualité de réfugié ou d'apatride) - Art. 6 (formation professionnelle) (p. 3254) : se déclare favorable à l'amendement n° 33 de la commission (passage de deux années de formation théorique à une seule) - (p. 3255) : intervient à propos de l'amendement n° 111 du Gouvernement (possibilité pour les élèves avocats d'assister aux délibérés des juridictions) - Après l'art. 6 (p. 3257) : se déclare opposé à l'amendement n° 151 de M. Charles Lederman (conditions d'accès à cette formation professionnelle) - Après l'art. 7 (p. 3261) : se déclare favorable à l'amendement n° 112 du Gouvernement (création d'un Centre national de la formation professionnelle) - Art. 8 (centres régionaux de formation professionnelle) (p. 3263) : se déclare favorable à l'amendement n° 192 de M. Michel Darras (nécessité d'une relation entre les universités et les organismes de formation professionnelle) - Art. 9 (attributions du Conseil de l'ordre relatives aux collaborations de travail) (p. 3266) : se déclare favorable à l'amendement n° 41 de la commission (soumission pour approbation au Conseil de l'ordre, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, des contrats de collaboration de travail) - Art. 10 (par priorité) (conseils régionaux des barreaux et Conseil supérieur des barreaux) (p. 3274) : se déclare favorable à l'amendement n° 43 de la commission (organisation du conseil supérieur des barreaux).

Suite de la discussion - (12 novembre 1990) - Art. 13 (responsabilités inhérentes à certaines activités des avocats) (p. 3306) : se déclare favorable à l'amendement n° 46 de la commission (affiliation des membres de la nouvelle profession à la Caisse nationale des barreaux français) - Art. 14 (convention collective applicable au personnel de la nou-

velle profession) (p. 3309) : se déclare favorable à l'amendement n° 47 de la commission (choix de la convention collective applicable) - Après l'art. 14 (p. 3311) : se déclare favorable à l'amendement n° 48 de la commission (conditions de la prévoyance sociale du personnel salarié de la nouvelle profession) - Art. 16 (accès des membres des anciennes professions d'avocats et de conseils juridiques aux autres professions judiciaires et juridiques) (p. 3313) : intervient à propos de l'amendement n° 50 de la commission (délai accordé pour l'accès aux autres professions juridiques et judiciaires) - Art. 17 (dispositions transitoires) (p. 3318) : inquiétude à l'égard des dispositions qui permettraient à une personne qui a obtenu un diplôme dans un Etat étranger d'exercer la profession d'avocat en France.

Suite de la discussion - (13 novembre 1990) - Art. 17 (suite) (p. 3341) : intervient à propos de l'amendement n° 169 de M. Michel Rufin (cas de certains conseils juridiques qui ont bénéficié jusqu'alors de la mention de spécialisation en matière fiscale) - (p. 3344) : intervient à propos de l'amendement n° 208 de M. Michel Darras (suppression du paragraphe XI de l'article 17 relatif aux anciens conseils juridiques qui exerçaient les activités de commissaire aux comptes) - (p. 3346) : se déclare favorable à l'amendement n° 68 de la commission (possibilité pour les anciens conseils juridiques qui renonceraient à entrer dans la nouvelle profession d'avocat pour accéder à celle de notaire d'obtenir une dispense totale ou partielle de diplôme et de stage sous certaines conditions).

- **Projet de loi sur la réglementation des télécommunications [n° 36 (90-91)]** - Suite de la discussion - (14 novembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3430) : se félicite de l'action conduite par le Gouvernement en faveur du département de la Réunion - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi portant création de l'Agence de l'environnement et des économies d'énergie [n° 6 (90-91)]** - (15 novembre 1990) - Discussion générale (p. 3446) : ordre du jour - (p. 3476) : graves conséquences de la transformation des paysages agricoles et industriels français - Décharge de Saint-Aubin dans le département de l'Essonne - Avenir dans l'île de la Réunion des antennes locales de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED, et de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME, à la suite de leur regroupement en une agence unique - Votera ce projet de loi - Art. 1^{er} (création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Agence de l'environnement et des économies d'énergie) (p. 3480) : soutient l'amendement n° 28 de M. Louis Moinard (compétences et organisation interne de l'Agence) - Après l'art. 2 (par priorité) (p. 3483, 3484) : sur l'amendement n° 4 de la commission, soutient les sous-amendements n° 30 et n° 31 de M. Louis Moinard et se déclare favorable au sous-amendement n° 27 de Mme Danielle Bidard-Reydet (représentation parlementaire de la commission de surveillance : principe de pluralisme) - (p. 3488) : soutient l'amendement n° 32 de M. Louis Moinard (avenir des sièges des agences dissoutes sous forme d'établissement de l'Agence française de l'environnement).

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques [n° 457 (89-90)]** - Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Art. 20 (réglementation de l'exercice du droit) (p. 3519) : cas de l'Association réunionnaise pour l'aide judiciaire aux familles et aux victimes en détresse - Son mode de financement - (p. 3523) : sur l'amendement n° 78 de la commission (nouvelle rédaction de cet article), soutient les sous-amendements n° 172 de M. Auguste Chupin, n° 173 de M. Daniel Hoeffel et n° 174 de M. Jacques Machet - (p. 3525) : sur ce même amendement de la commission, son sous-amendement n° 140 ; devenu sans objet - Après l'art. 25 (p. 3534) : son amendement n° 106, identique à l'amendement n° 116 du Gouvernement : émoluments des avocats exerçant dans les départements d'outre-mer ; adopté - Art. 26 (abrogations) (p. 3535) : sur l'amendement de cohérence n° 89 de la commission, son sous-amendement n° 107 ; adopté.

- **Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]**.

Discussion générale :

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3685) : conciliation des droits des ouvriers avec ceux des entreprises - Stabilité du franc français - Crise du Golfe persique imprévisible - Baisse du cours du dollar et, à un moindre degré, de celui du yen - Réalisations françaises : Airbus, TGV - Difficultés de l'industrie aérospatiale - Balance commerciale excédentaire de la République fédérale d'Allemagne, RFA - Difficultés de l'économie française : régression des tarifs portuaires, licenciements importants à la Régie Renault - Pouvoir d'achat diminué des petits et moyens élèves - Nécessité de favoriser l'investissement et une meilleure gestion des entreprises - (p. 3686) : souhaite une meilleure utilisation des deniers du contribuable en ce qui concerne les collectivités territoriales - Mesures fiscales prises en faveur des entreprises - Information insuffisante des Français à propos de : la sécurité sociale, le système de retraites, la contribution sociale généralisée, CSG - Puissance du Japon et de la République fédérale d'Allemagne, RFA.

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 3 (p. 3723) : son amendement n° I-185, soutenu par M. Xavier de Villepin : extension des dispositions prévues à l'article 72 du code général des impôts aux titulaires de bénéfices non commerciaux non soumis à l'impôt sur les sociétés ; adopté - (p. 3724) : se déclare favorable à l'amendement n° I-178 de M. Jacques Oudin (prise en compte pour le calcul du revenu global des déficits provenant d'une exploitation d'aquaculture marine) - Après l'art. 4 (p. 3744) : se déclare favorable à l'amendement n° I-71 de M. Jacques Moutet (exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile) - Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers) (p. 3749) : soutient l'amendement n° I-74 de M. Michel Souplet (déductibilité totale de la TVA sur le fioul agricole dès le 1^{er} janvier 1991) - Soutient l'amendement n° I-73 de M. Jacques Moutet (déductibilité totale de la TVA acquittée sur le fioul domestique par les entreprises hôtelières) - Après l'art. 5 (p. 3751) : soutient l'amendement n° I-75 de M. Xavier de Villepin (remboursement mensuel intégral pour les exportateurs qui ont obtenu au cours de l'année précédente au moins deux remboursements de TVA) - Art. 6 (allègement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers afférente au fioul lourd à basse teneur en soufre) (p. 3753) : soutient l'amendement n° I-76 de M. Xavier de Villepin (réduction à quatre francs par quintal du taux de la taxe intérieure applicable au fioul lourd contenant moins de 1 % de soufre) - Après l'art. 6 (p. 3754) : soutient l'amendement n° I-169 de M. Jacques Machet (diminution de moitié de la taxe intérieure de consommation applicable aux biocarburants) - Art. 7 (réduction du taux de la taxe sur les conventions d'assurance applicables aux contrats garantissant les risques afférents à certains véhicules utilitaires) (p. 3756) : soutient l'amendement n° I-77 de M. Jacques Moutet (diminution de la taxe sur les conventions d'assurance pesant sur les contrats) - Après l'art. 7 (p. 3757) : soutient l'amendement n° I-61 de M. Xavier de Villepin (réduction de 30 à 18 % de la taxation des contrats d'assurance multirisques-habitation) - Avant l'art. 8 (p. 3759) : soutient l'amendement n° I-78 de M. Michel Souplet (intégration des bénéfices industriels et commerciaux ou bénéfices des professions non commerciales aux bénéfices agricoles des agriculteurs relevant du régime réel qui étendent leur activité à des opérations exercées dans le prolongement de l'activité agricole) - Art. 8 (relèvement du plafond des comptes bloqués d'associés) : soutient les amendements n° I-163 de M. Claude Belot (bénéfice du prélèvement libératoire au taux de 25 % pour l'imposition des intérêts des sommes portées sur un compte bloqué individuel à condition qu'elles soient bloquées au profit de la société pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur versement à la société) et n° I-79 de M. Jacques Moutet (bénéfice du prélèvement libératoire au taux de 25 % pour l'imposition des intérêts des sommes portées sur un compte bloqué individuel à condition qu'elles soient bloquées au profit de la société pendant une durée minimale de deux ans, à

compter de leur versement à la société, l'engagement pris par l'associé ou l'actionnaire devant être constaté par une assemblée générale extraordinaire - Après l'art. 8 (p. 3760) : soutient l'amendement n° I-83 de M. Michel Souplet (réduction progressive, au-delà du seuil d'exonération, de la plus-value taxable des entreprises en fonction du rapport existant entre la limite du forfait et le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise) - (p. 3761) : soutient les amendements de M. Xavier de Villepin, n° I-85 (dispense du paiement du précompte pour les distributions imputées sur des produits de participation dans une société étrangère, prélevés sur des dividendes d'une filiale française) et n° I-86 (abaissement du taux des droits d'enregistrement sur les cessions de parts ou d'actions constatés par un acte) - (p. 3764) : soutient l'amendement n° I-88 de M. Xavier de Villepin (perception du droit proportionnel immédiatement sur la part des réserves de la société absorbée directement incorporée au capital de l'absorbante, soit la différence entre l'augmentation de capital de l'absorbante et le capital de l'absorbée) - (p. 3767) : son amendement n° I-89 : réduction de 14 % à 9,25 % du taux majoré de la TVA dans les départements d'outre-mer ; retiré - (p. 3768) : son amendement n° I-90 : réduction de 14 % à 9,25 % du taux de TVA appliqué aux véhicules automobiles dans les départements d'outre-mer ; retiré - Après l'art. 4 (suite) (p. 3772) : se déclare favorable, au nom du groupe de l'Union centriste, à l'amendement n° I-135 de la commission (exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne) - Art. 14 (*harmonisation des conditions d'imposition des professions non commerciales avec les professions commerciales*) (p. 3786) : son amendement n° I-186 : imposition au taux de 10 % pour les seules plus-values à long terme dégagées en cours d'exploitation ; adopté - (p. 3787) : soutient l'amendement n° I-102 de M. Xavier de Villepin (extension des dispositions de l'article 16-III de la loi de finances rectificative pour 1990 et du II de cet article aux professionnels exerçant leur activité sous la forme d'entreprises individuelles) - Après l'art. 14 (p. 3789) : se déclare favorable à l'amendement n° I-257 de M. Etienne Dailly (mesures fiscales tendant à favoriser la fusion des sociétés civiles professionnelles) - Art. 17 bis (*modification du régime des allègements de taxe d'habitation*) (p. 3797) : se déclare favorable à l'amendement n° I-148 de la commission (exonération de la taxe d'habitation pour les seuls titulaires d'un contrat d'insertion qui la demandent) - Après l'art. 17 (p. 3802) : soutient l'amendement n° I-104 de M. Paul Caron (élévation à 16,8 % du taux de prélèvement sur le produit net prévisionnel de la TVA en 1991 pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement).

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - Art. 23 (*suppression et aménagement d'aides fiscales*) (p. 3820) : son amendement n° I-187, soutenu par M. Xavier de Villepin : suppression de l'application des dispositions du I de l'article 39 quinquies A du code général des impôts pour les immeubles acquis ou achevés à compter du 1^{er} janvier 1992 ; retiré - Avant l'art. 26 (p. 3825) : ses amendements soutenus par M. Xavier de Villepin, n° I-121 : institution d'une vignette pour tout propriétaire d'un véhicule à deux roues à moteur d'une cylindrée de 1500 cm³ ou plus fabriqué hors de France ou hors d'un Etat membre de la Communauté économique européenne ; rejeté ; et n° I-122 : exonération du paiement de la taxe d'habitation en faveur de tout étudiant originaire d'un département ou d'un territoire d'outre-mer qui effectue des études supérieures dans une université située sur le territoire métropolitain ; irrecevable (article 40 de la Constitution).

Deuxième partie :

Industrie et aménagement du territoire - IV - Tourisme - (28 novembre 1990) Examen des crédits - Etat B (p. 4079) : promotion touristique de l'île de la Réunion.

Départements et territoires d'outre-mer - (28 novembre 1990) - Rapporteur pour avis (départements d'outre-mer) (p. 4111) : formation de la jeunesse des DOM - Défense des productions traditionnelles sur le grand marché européen - Fonds d'investissement des départements d'outre-mer,

FIDOM - Contrat de ville passé avec Saint-Denis de la Réunion - Effort vers la parité sociale globale ; fonction publique ; droits acquis des fonctionnaires - (p. 4112) : revenu minimum d'insertion, RMI - Importance des aides de la CEE - Demande le maintien de l'octroi de mer - Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, POSEIDOM - Chômage - Coopération régionale - Relations commerciales avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Défiscalisation - Tourisme - (p. 4113) : décentralisation - Rappelle son attachement à la départementalisation - Avis favorable de la commission des lois sur ce projet de budget.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) - Examen des crédits - Etat B (p. 4433) : carburant d'origine agricole : contrat passé avec EDF par une usine sucrière de la Réunion.

Justice - (5 décembre 1990) (p. 4581) : célébration du bicentenaire de la Cour de cassation - Budget globalement insuffisant - Crise de la magistrature - Cités judiciaires modernes - Centralisme parisien - Spécialisation des magistrats - Revalorisation de la fonction du personnel pénitentiaire - Détenition provisoire - Délinquance juvénile - Aide légale - (p. 4582) : dialogue souhaitable avec le Sénat.

Equipement, logement, transports et mer - III - Aviation civile - IV - Météorologie et budget annexe de la navigation aérienne - (8 décembre 1990) Examen des crédits - Art. 90 (*extension du champ d'application du budget annexe de la navigation aérienne, BANA*) (p. 4797, 4798) : concurrence entre les Airbus et les Boeing - Aéroports des départements d'outre-mer.

Articles non rattachés :

(10 décembre 1990) - Art. 67 (*réouverture de l'option pour le crédit formation*) (p. 4874) : soutient l'amendement n° II-124 de M. Michel Souplet (extension du crédit d'impôt aux actions de formation des chefs d'exploitations agricoles) - Après l'art. 75 ter (p. 4919) : se déclare favorable à l'amendement n° II-192 de M. René Monory (écrêtement de la taxe professionnelle).

- Projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature et relatif à l'amélioration de la gestion du corps judiciaire - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 147 (90-91)] - (18 décembre 1990) - En remplacement de M. Marcel Rudloff, rapporteur - Discussion Générale (p. 5260, 5261) : rôle du Parlement - Conseillers référendaires.

- Projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'approbation par la France du troisième amendement aux statuts du Fonds monétaire international [n° 164 (90-91)] - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5359) : situation de Madagascar - Votera ce projet de loi.

- Projet de loi autorisant la ratification de la quatrième convention ACP-CEE (et documents connexes), signée à Lomé le 15 décembre 1989, l'approbation de l'accord interne de 1990 relatif au financement et à la gestion des aides de la Communauté, fait à Bruxelles le 17 juillet 1990 ; l'approbation de l'accord interne relatif aux mesures à prendre et aux procédures à suivre pour l'application de la quatrième convention ACP-CEE [n° 105 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5392) : dénonce la souffrance des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ACP - Problème de l'éducation et de la formation des hommes - Nécessité de ne pas abandonner les départements d'outre-mer, DOM, et de leur permettre de jouer un rôle primordial - Nécessité de faire en sorte que les productions des DOM ne soient pas remises en cause par la concurrence des Etats ACP et d'éviter une guerre de la production - Se déclare favorable à l'adoption de ce projet.

- Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 201 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5418, 5419) : accord de la commission mixte paritaire, CMP, sur le projet de loi portant

réforme de certaines professions judiciaires et juridiques et sur celui relatif à l'exercice sous forme de société des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire, ou dont le titre est protégé - Estime qu'il est du devoir du Parlement que cette réforme s'applique dans de bonnes conditions - Information souhaitable de la commission des lois des projets de décrets - Rappelle l'engagement du Gouvernement de déposer prochainement un projet de réforme sur l'aide légale - Au nom du groupe de l'Union centriste, se déclare favorable à l'adoption des deux textes issus des travaux de la CMP.

- **Conclusions du rapport de M. Georges Othily, fait au nom de la commission des lois, sur sa proposition de loi (n° 95, 90-91) portant création, à Cayenne, d'une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France [n° 145 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Art. unique (p. 5429) :** se déclare favorable à l'amendement n° 1 du Gouvernement (une chambre détachée de la cour d'appel de Fort-de-France tient audience à Cayenne pour connaître en appel des décisions rendues par les juridictions du premier degré du département de la Guyane).

VIRON (Hector), sénateur du Nord (C).

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des affaires sociales.

- Membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence pour l'amélioration des conditions de travail.

Est nommé membre suppléant de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (*JO* Lois et décrets du 26 octobre 1990).

- Est nommé membre titulaire de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires (20 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation (11 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant les dispositions du code de la sécurité sociale relatives aux conseils d'administration des organismes du régime général de sécurité sociale et à l'agence centrale des organismes de sécurité sociale et portant dispositions transitoires (31 octobre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative au conseiller du salarié (6 novembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi (12 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (14 décembre 1990).

DÉPÔTS

Proposition de loi, déposée avec plusieurs de ses collègues, tendant à moderniser les dispositions du code du travail relatives au repos hebdomadaire [n° 223 (89-90)] (5 avril 1990) - Travail.

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au crédit-formation, à la qualité et au contrôle de la formation professionnelle continue et modifiant le livre IX du code du travail [n° 281 (89-90)] - (31 mai 1990) - Question préalable (p. 1202) :** soutient la motion n° 1 de Mme Hélène Luc, tendant à opposer la question préalable - Contesté la déclaration d'urgence sur ce texte et le dépôt en dernière minute de vingt amendements par le Gouvernement - Nécessité de consentir un effort sans précédent en faveur de la qualification des hommes - Dénonce la désindustrialisation et la fermeture du centre de production des usines Renault à Billancourt - (p. 1203) : rappelle que près de 200.000 jeunes sortent annuellement du système scolaire sans le moindre diplôme - Existence de 20 % de jeunes illettrés - Nécessité de mettre en place un plan de lutte réelle contre l'échec scolaire - Problèmes de la préscolarisation dès l'âge de deux ans, de la réduction des effectifs par classe, de la construction d'établissements scolaires à tous les niveaux, de la formation et du recrutement de dizaines de milliers d'enseignants - Dénonce la politique déficiente en matière de formation initiale ou de formation continue - Propose une réduction annuelle de 40 milliards de francs sur le budget militaire - Estime que rien ne saurait justifier un désengagement financier du patronat en faveur de la formation continue et que le crédit-formation ne doit être que l'un des moyens d'accès à la qualification des salariés et des jeunes - Constate que le dispositif proposé tend à substituer l'initiative de l'employeur en matière de formation à celle du salarié, au nom de l'individualisation des besoins et des parcours de formation - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé au texte de ce projet - (p. 1204) : dénonce le flou d'un très grand nombre d'articles de ce projet - Rappelle que devant la commission tous les partenaires sociaux ont désapprouvé ce texte qui remet en cause tout un passé contractuel - Rappelle que la France et son économie souffrent d'un manque de qualification - Regrette le recours à la procédure du vote unique par le Gouvernement à l'Assemblée nationale - Demande au Gouvernement de présenter dans les plus brefs délais un nouveau projet de loi qui réponde aux impératifs et aux nécessités de notre temps en matière de formation professionnelle - Art. 1^{er} (*les principes généraux du crédit-formation*) - Art. L. 900-3 du code du travail (p. 1213) : ses amendements n° 3 de suppression ; n° 4 : suppression du quatrième alinéa de cet article relatif à la reconnaissance dans les classifications d'une convention collective nationale de branche ; n° 40 : totale prise en charge du crédit-formation par l'Etat ; et n° 5 : modification du régime actuel du congé individuel de formation ; rejetés - Art. 2 (*le crédit-formation des salariés*) - Art. L. 931-1 (p. 1216) : son amendement de suppression n° 6, soutenu par M. Jean Garcia ; rejeté - Art. 3 (*le crédit-formation des jeunes de 16 à 25 ans*) - Art. 980-1-1 (p. 1217) : son amendement de suppression n° 7 ; adopté - Art. 3 bis (*le crédit-formation des jeunes en apprentissage*) - Art. L. 117 bis-1-1 : son amendement de suppression n° 8, soutenu par M. Jean Garcia ; adopté - Art. 4 (*la création du comité national d'évaluation de la formation professionnelle*) - Art. L. 910-3 (p. 1218) : ses amendements n° 9 : participation du comité national de la formation professionnelle et des organismes définis à l'article L. 910-1 du code du travail à l'évaluation des programmes de formation professionnelle ; rejeté ; et n° 10 : composition du comité national de la formation professionnelle à parts égales de représentants des pouvoirs publics, des organisations syndicales représentatives, des organismes de formation et des organisations patronales ; retiré - Après l'art. 11 (p. 1225) : son amendement n° 11 : modification des modalités actuelles de mise en oeuvre des formations, notamment du congé individuel de formation ; rejeté - Art. 13 (*la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue*) - Art. L. 950-2 et L. 950-2-2 (p. 1227) : son amendement n° 12 : augmentation de la contribution obligatoire des employeurs à la formation professionnelle ; rejeté - Son

amendement n° 13, soutenu par M. Jean Garcia : augmentation de la participation des entreprises aux dépenses de formation ; rejeté - **Art. 13 bis** (*la présentation d'un rapport au Parlement sur les ressources des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle et sur l'évolution de la participation des employeurs à cette formation*) (p. 1228) : au nom du groupe communiste, s'oppose à l'amendement de suppression n° 34 de la commission et se déclare favorable aux amendements du Gouvernement n° 58 et n° 59 relatifs à la présentation d'un rapport par le Gouvernement au Parlement avant le 31 décembre 1991 sur l'utilisation des ressources des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle continue et sur l'évolution de la participation des employeurs au développement de la formation professionnelle continue - **Art. 14 ter** (*la périodicité de la négociation de branche sur la formation professionnelle*) (p. 1229) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 36 de la commission - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1233) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi favorisant la stabilité de l'emploi par l'adaptation du régime des contrats précaires [n° 344 (89-90)]** - (20 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 1872, 1873) : responsabilité des gouvernements successifs depuis 1972 dans l'explosion du travail précaire - Propositions du groupe communiste : taxation des entreprises utilisatrices de main-d'oeuvre précaire - (p. 1874) : conditions strictement limitatives d'utilisation - Emplois saisonniers - Prime de précarité - Formation - Régression industrielle de la France dans le contexte du grand marché européen - Profits des entreprises - Rôle du CNPF dans la négociation de l'accord national interprofessionnel du 24 mars 1990 - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1883) : son amendement n° 54 : gestion prévisionnelle concertée de l'emploi ; rejeté - **Art. 1^{er}** (*cas de recours au contrat à durée déterminée*) (p. 1884, 1885) : ses amendements n° 55 : accord des institutions représentatives du personnel dans le cas de conclusion d'un contrat à durée déterminée après le départ définitif d'un salarié précédant la suppression du poste qu'il occupait ; n° 56 et 58, limitant les cas de recours ; et n° 57 : accord des institutions représentatives avant conclusion ; rejetés - **Art. 2** (*durée et renouvellement du contrat de travail à durée déterminée*) (p. 1886) : ses amendements n° 59 : réduction de la durée totale du contrat ; et n° 60 de cohérence ; rejetés - **Art. 3** (*interdiction temporaire de recourir au contrat à durée déterminée après un licenciement pour motif économique*) (p. 1888, 1889) : ses amendements, n° 61 : allongement de la durée d'interdiction ; n° 62 : extension aux postes non concernés par le licenciement ; et n° 63 : suppression des dérogations, notamment dans le cas d'une commande exceptionnelle ; rejetés - **Art. 3 bis** (*cas d'interdiction du recours au contrat de travail à durée déterminée*) (p. 1890) : son amendement n° 64 : suppression du droit d'autorisation à dérogation exceptionnelle conféré au directeur départemental du travail et de l'emploi ; rejeté - **Art. 5** (*remunération du salarié sous contrat à durée déterminée*) (p. 1893) : se déclare opposé à l'amendement n° 82 de M. Louis Moïnard (indemnité de congés payés : dérogation dans le cas d'un contrat à caractère saisonnier conclu dans le secteur agricole) - **Rappel au règlement** (p. 1894) : ordre du jour - **Art. 6** (*indemnité de fin de contrat à durée déterminée*) (p. 1895, 1896) : ses amendements n° 65 : montant de l'indemnité ; n° 66 : cas du travail saisonnier ; n° 67 : cas du refus par le salarié d'un contrat de travail à durée indéterminée pour occuper un emploi équivalent ; et n° 68 : privation en cas de faute lourde ; rejetés - **Art. 7** (*dispositions de coordination*) : son amendement n° 69 : interdiction sans exception de tout recours à un emploi sous contrat à durée déterminée à l'expiration d'un précédent contrat de même nature ; rejeté - **Après l'art. 8** (p. 1898) : son amendement n° 70 : sanction du recours abusif au contrat à durée déterminée ; rejeté - **Art. 9** (*cas du recours au contrat de travail temporaire*) (p. 1899) : ses amendements n° 72 et n° 71 visant à limiter les cas de recours ; rejetés - **Art. 10** (*durée et renouvellement du contrat de travail précaire*) (p. 1900) : son amendement n° 73 : réduction de la durée totale du contrat ; rejeté - **Art. 10 bis** (*cas d'interdiction du recours*

au travail temporaire) (p. 1901) : son amendement n° 75 : suppression du droit d'autorisation à dérogation exceptionnelle conféré au directeur départemental du travail et de l'emploi ; rejeté - **Art. 12** (*interdiction de recourir à un contrat de travail temporaire après un licenciement économique*) : son amendement n° 76 : interdiction de tout recours au travail temporaire pendant six mois pour les entreprises ayant licencié ; rejeté - **Art. 15** (*indemnité de précarité d'emploi*) (p. 1903) : ses amendements n° 77 : montant de l'indemnité ; n° 79 : cas du travail saisonnier ; et n° 78 : privation en cas de faute lourde ; rejetés - **Art. 17** (*dispositions de coordination*) (p. 1904) : son amendement n° 80 : interdiction sans exception de tout recours à un emploi sous contrat de travail temporaire à l'expiration d'un précédent contrat de même nature ; rejeté - **Art. 18** (*congé de formation des salariés sous contrat à durée déterminée*) (p. 1906, 1907) : se déclare opposé à l'amendement n° 40 de la commission (non-application aux entreprises de production cinématographique, audiovisuelle ou des spectacles ; contribution forfaitaire) - **Art. 24** (*sous-traitance et prêt de main-d'oeuvre illicite ; aggravation des sanctions pénales du marchandage*) (p. 1908) : son amendement n° 81 : nouvelles sanctions ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1912) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Proposition de loi relative au conseiller du salarié [n° 303 (89-90)]** - (2 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2409) : charges des entreprises et droits des salariés - Conséquences de la loi du 2 août 1989 - Politique de flexibilité et d'aménagement du temps de travail - Précarisation de la situation des salariés - Hésitation du Gouvernement sur ce sujet - (p. 2410) : statut et formation du conseiller du salarié - Incidences d'un licenciement sur la carrière professionnelle d'un salarié - Entretien préalable au licenciement - Représentation des salariés dans les petites et moyennes entreprises, PME - Procédure de licenciement - Au nom du groupe communiste, soutient le texte adopté par l'Assemblée nationale malgré ses faiblesses - Licenciement des délégués syndicaux - (p. 2411) : droits des salariés - Mode de désignation des conseillers du salarié - Rôle primordial des syndicats - Formation du salarié - Cas de refus du choix du salarié par le chef d'entreprise - **Art. 2** (*dispositions relatives à l'entretien préalable*) - **Art. L. 122-14 du code du travail** (*modalités de l'entretien préalable à toute procédure de licenciement*) (p. 2416) : se déclare opposé à l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller) - Son amendement n° 19 : désignation du conseiller du salarié sur proposition des organisations syndicales représentatives des salariés ; rejeté - (p. 2418) : se déclare opposé à l'amendement n° 3 de la commission (mention sur la liste de l'entreprise, éventuellement de l'organisation syndicale, dont est issu le salarié et impossibilité pour les conseillers prud'hommes et les défenseurs prud'hommes d'exercer les fonctions d'assistant) - (p. 2419) : au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (possibilité pour l'employeur de récuser l'assistant choisi par le salarié) - **Art. 5** (*autorisation d'absence*) (p. 2422) : son amendement n° 20 : suppression de la limite de la durée de la mission du conseiller ; rejeté - **Art. 7** (*protection contre le licenciement*) (p. 2423) : se déclare opposé à l'amendement n° 13 de la commission (suppression du second alinéa de l'article 7 relatif à l'accord préalable de l'inspection du travail en cas de licenciement du conseiller du salarié) - Son amendement n° 21 : formation des conseillers du salarié assurée uniquement par des centres spécialisés directement rattachés aux organisations syndicales les plus représentatives ou par des instituts d'université ou de facultés ; devenu sans objet - **Après l'art. 9** (p. 2426) : son amendement n° 22 : statut commun des salariés qui exercent les fonctions d'assistance ou de représentation devant des juridictions prud'homales et des conseillers du salarié ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2427) : souhaite que la navette rétablisse le texte adopté par l'Assemblée nationale et au nom du groupe communiste ; votera contre le texte tel qu'il résulte des travaux du Sénat.

- **Projet de loi relatif à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme [n° 437 (89-90)]** - **Suite de la discussion** - (16 octobre 1990) - **Art. 7** (*modifications du code des débits de boissons*

- *Mesures de protection contre l'alcoolisme* - Art. L. 17 du code des débits de boissons (principe d'interdiction de la publicité pour des boissons alcooliques) (p. 2775) : se déclare favorable à l'amendement n° 106 de M. Roland Courteau (exclusion du vin du champ d'application des mesures prises par la loi).

- *Projet de loi relatif à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes [n° 22 (90-91)]* - Suite de la discussion - (30 octobre 1990) - Art. 2 (*personnels scientifiques des musées classés*) (p. 3088) : soutient l'amendement n° 22 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (extension des dispositions de l'article aux personnels non scientifiques ; gardiens de musées classés) - Art. 7 (*mention de la spécialité des candidats sur la liste d'aptitude*) (p. 3092) : soutient l'amendement de suppression n° 23 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Après l'art. 12 (p. 3097) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 34 du Gouvernement (intégration de la prime de feu dans le calcul de la pension de retraite des sapeurs-pompiers professionnels), en raison de la surcotisation imposée aux sapeurs-pompiers professionnels - Art. 17 bis (*répression des bruits de voisinage*) (p. 3104) : soutient l'amendement de suppression n° 24 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Polices municipales - Police nationale - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3110) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- *Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 35 (90-91)]* - (31 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3121) : précarisation des rapports de travail - (p. 3122) : problème d'une rémunération liée de plus en plus aux résultats financiers des entreprises - Nécessité de procéder à un réexamen général des salaires - Elévation du SMIC - Dérèglement de l'économie et des relations du travail que peuvent engendrer l'intéressement et la participation - Au nom du groupe communiste, votera contre le texte issu des travaux de la commission mixte paritaire, CMP.

- *Proposition de loi relative au conseiller du salarié - Deuxième lecture [n° 20 (90-91)]* - (31 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3128) : importance de la présence du conseiller du salarié - Nombreux cas de licenciements abusifs - Préférence accordée au terme de conseiller - Divergences entre les souhaits de l'Assemblée nationale et ceux du Sénat - Droit pour l'employeur de récuser le conseiller du salarié - Au nom du groupe communiste, se déclare favorable au texte élaboré par l'Assemblée nationale et votera contre tous les amendements proposés par le Sénat - Art. 2 - Art. L. 122-14 du code du travail (p. 3129) : intervient sur l'amendement n° 1 de la commission (suppression de la notion de conseiller) - (p. 3131) : se déclare opposé à l'amendement n° 5 de la commission (possibilité pour l'employeur de récuser le conseiller choisi par le salarié) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 3135) : au nom du groupe communiste, votera contre le texte qui résulte des travaux du Sénat.

- *Projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)]*.

Deuxième partie :

Travail, emploi, formation professionnelle et services communs - (1^{er} décembre 1990) (p. 4273) : caractéristiques du budget du travail - Développement du travail clandestin - Missions des inspections du travail - Crédits destinés à la formation professionnelle - Evolution du chômage - (p. 4274) : insuffisance des créations d'emplois - Examen des crédits - Etat B - Titre III (p. 4281) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° II-29 de la commission (augmentation de la réduction du budget de l'AFPA).

- *Projet de loi tendant au développement de l'emploi pour la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi [n° 109 (90-91)]* - (12 décembre 1990) - Discussion générale (p. 4994) : déve-

loppement de la formation en entreprise - Aide à l'insertion sociale et professionnelle - Aménagement du temps de travail - Baisse de la croissance - Investissement productif - Croissance financière spéculative - Licenciements - Appareil productif français insuffisant - Pénétration des produits étrangers - (p. 4995) : pénurie de main d'oeuvre qualifiée - Retournement de la conjoncture - Agence nationale pour l'emploi, ANPE - Conseil supérieur de l'emploi - Précarisation du travail - Parcelisation de la formation professionnelle - Allocation d'insertion aux détenus libérés - Mesures d'assouplissement du congé parental d'éducation - Création de comités d'hygiène et de sécurité dans les lycées professionnels - Art. 2 (*aide au remplacement des salariés des petites entreprises partis en formation*) - Art. L. 942-1 nouveau (p. 5000) : son amendement n° 30, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : supprimer le paragraphe III de l'article 2 ; rejeté - Constitue une aide de l'Etat au patronat et favorise le recours au travail temporaire - Art. 4 (*extension et amélioration du dispositif des contrats de retour à l'emploi*) (p. 5003) : se déclare opposé à l'amendement n° 6 de la commission (extension du bénéfice des contrats de retour à l'emploi aux femmes isolées et chargées de famille) - Art. 6 (*création d'un Conseil national de l'insertion par l'activité économique*) (p. 5005) : se déclare opposé à l'amendement de suppression n° 8 de la commission - Art. 10 (*assouplissement du congé parental d'éducation*) - (p. 5008) : son amendement n° 31, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : possibilité pour l'employé de redéfinir librement la durée du travail qu'il a initialement choisie ; rejeté - Art. 10 ter (*exercice du droit au congé parental d'éducation dans les entreprises de 50 à 100 salariés*) (p. 5010) : son amendement n° 32, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : abaisser le seuil à 11 salariés afin que le congé parental d'éducation soit un droit accessible à tous ; devenu sans objet - Art. 12 (*assouplissement des modalités de fonctionnement des équipes de suppléance*) - Art. L. 221-5-1 (p. 5012) : son amendement n° 33 : s'en tenir pour les équipes de suppléance à la législation en vigueur ; rejeté - Art. 13 (*extension des dispositions relatives aux équipes de suppléance aux entreprises agricoles ayant une activité à caractère industriel*) (p. 5014) : artices 997 et 997-1 nouveau du code rural : son amendement n° 34 : permettre la constitution d'équipes de suppléance en fin de semaine pour les entreprises agricoles ayant un caractère industriel ; rejeté - Art. 14 (*publicité et contrôle de la durée du travail*) (p. 5016) : se déclare opposé à l'amendement n° 23 de la commission (réduire à deux ans la durée pendant laquelle les documents relatifs au décompte des heures de travail effectuées par chaque salarié doivent être conservés) - Art. 15 (*compensation du travail de nuit*) (p. 5017) : son amendement n° 35 : compensation du travail de nuit par une majoration de la rémunération ; rejeté - Après l'art. 15 (p. 5018, 5019) : son amendement n° 36 : interdiction du travail de nuit des femmes en supprimant les trois derniers alinéas de l'article L. 213-1 du code du travail ; rejeté - Art. 16 (*suppression de la déclaration obligatoire d'emploi de certaines personnes*) - Art. L. 620-1 du code du travail : son amendement n° 37 : maintenir la déclaration obligatoire d'emploi des enfants de moins de 18 ans ou des femmes ; rejeté - Art. 17 (*dérogation d'âge pour l'exécution de travaux légers en agriculture*) - Art. 18 de l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967 : son amendement n° 38 : interdire aux enfants de moins de 14 ans d'accomplir un travail salarié ; rejeté - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5021) : souhaite une véritable relance de l'emploi et non pas des mesures partielles - Ne votera pas le projet de loi.

- *Projet de loi portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales [n° 143 (90-91)]* - (14 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5100) : mesures disparates - Mise en place de la contribution sociale généralisée, CSG - (p. 5101) : discrimination entre salariés et retraités : pénalisation des retraités - Généralisation de la fiscalisation - Remise en cause du principe de solidarité - Transfert des charges - Désengagement du patronat du financement de la branche famille - Maîtrise des dépenses de santé - Centres de santé - Mode de tarification des établissements hospitaliers privés - (p. 5102) : mesures relatives aux régimes spéciaux - Revalorisation des pensions de

retraite - Votera, avec le groupe communiste, la question préalable - (p. 5104) : politique de l'emploi.

VIZET (Robert), sénateur de l'Essonne (C) - Secrétaire du Sénat.

NOMINATIONS

- Secrétaire de la commission des finances.

- Membre titulaire du conseil d'administration de la Caisse nationale de l'industrie.

Est nommé membre titulaire de la commission consultative appelée à émettre un avis sur la modification de la valeur du point de pension instituée par l'article L. 8 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 90-755 du 23 août 1990) (JO Lois et décrets du 26 octobre 1990).

- Est nommé membre de la commission chargée d'examiner la proposition de résolution tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Guy Allouche, sénateur du Nord (JO Lois et décrets du 8 juin 1990).

Est nommé membre de la commission de contrôle chargée d'examiner la gestion administrative, financière et technique de l'entreprise nationale Air France et des sociétés de toute nature comme des compagnies aériennes qu'elle contrôle puis d'en informer le Sénat (JO Lois et décrets du 20 décembre 1990); puis nommé secrétaire (JO Lois et décrets du 21 décembre 1990).

- Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (30 mai 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux (19 juin 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1991 (10 décembre 1990).

Est nommé membre suppléant de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1990 (17 décembre 1990).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - I - Services généraux - Economie sociale - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 32] (21 novembre 1990).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Services du Premier ministre - V - Environnement - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 36] (21 novembre 1990).

QUESTIONS

Questions au Gouvernement :

(JO Débats du 20 avril 1990) (p. 424) - Ministère : Budget - Collectif budgétaire pour rétablir les crédits de la dotation globale de fonctionnement - Dotation globale de fonctionnement (DGF).

Questions orales sans débat :

n° 205 (JO Débats du 15 mai 1990) (p. 859) - Ministère : Premier ministre - *Projet d'aménagement du plateau de Saclay (Essonne)* - (Réponse : JO Débats du 2 juin 1990) (p. 1241) - Aménagement du territoire.

n° 243 (JO Débats du 3 octobre 1990) (p. 2432) - Ministère : Solidarité - *Situation créée par la grève des employés de la Caisse primaire d'assurance-maladie de l'Essonne* - (Réponse : JO Débats du 13 octobre 1990) (p. 2743) - Conflits du travail.

INTERVENTIONS

- *Projet de loi organique relatif au financement de la campagne en vue de l'élection du Président de la République et de celle des députés [n° 225 (89-90)]* - (12 avril 1990) - Discussion générale (p. 262) : amnistie - Rappelle les propos tenus en novembre 1987 par M. Pierre Arpaillange, alors procureur général près la Cour de cassation, sur les juges « réduits au rôle de bouffons de la République » - Arrêt rendu le 4 avril 1990 par la commission d'instruction de la Haute Cour de justice concernant M. Christian Nucci et l'affaire « Carrefour du développement » - Attitude des grands médias d'information : regrette l'amalgame visant à étendre à tous les partis le discrédit de l'auto-amnistie rejetée par les communistes ; dangers d'une renaissance de l'anti-parlementarisme - (p. 263) : création d'une justice inégalitaire par les hommes politiques et à leur profit - « Dix de Renault » - Rappelle la discussion au Sénat de la loi du 15 janvier 1990 relative à l'amnistie - Avant le Titre I^{er} (p. 265, 266) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 2 (suppression de l'article 19 de la loi du 15 janvier 1990 relatif à l'amnistie) et n° 3 (suppression du paragraphe I de l'article 20 de la loi du 15 janvier 1990 dépenalisant les abus de biens sociaux) - Avant l'art. 1^{er} (p. 267) : soutient l'amendement n° 5 de M. Charles Lederman (date de référence pour l'application de l'article 10 de la loi du 15 janvier 1990) - Prévention de la multiplication intéressée de groupements politiques - Art. 1^{er} (réglementation des dépenses de campagne pour l'élection du Président de la République) (p. 268) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 6 (publication au journal officiel des déclarations de situations patrimoniales des candidats) et n° 7 (réduction du plafond de dépenses électorales) - Après l'art. 6 (p. 269) : soutient les amendements de M. Charles Lederman, n° 8 (meilleure information des citoyens des liens entretenus par les candidats aux élections politiques avec des entreprises ou sociétés) et n° 9 (abrogation de l'article L.O. 135-2 du code électoral limitant la possibilité de publier la déclaration de patrimoine).

- *Projet de loi relatif à la participation des communes au financement des collèges [n° 165 (89-90)]* - (12 avril 1990) - Art. 1^{er} (extinction de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement) (p. 290) : s'oppose à l'amendement n° 5 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990) - Soutient l'amendement n° 1 de Mme Hélène Luc (augmentation de la dotation générale de décentralisation versée aux départements) - Art. 3 (extinction de la participation des communes aux dépenses d'investissement) (p. 295) : vote du groupe communiste contre l'amendement n° 10 de M. Paul Séramy, rapporteur pour avis (suppression de la référence à la date du 1^{er} janvier 1990) - Soutient l'amendement n° 2 de Mme Hélène Luc (augmentation de la dotation départementale d'équipement des collèges) - (p. 297) : sur l'amendement n° 27 de M. Lucien Lanier, rapporteur (présentation d'un rapport annexé au projet de loi de finances appréciant pour chaque département l'évolution des charges résultant des transferts de compétences en matière d'établissements de l'enseignement secondaire du premier cycle et l'état du patrimoine transféré), vote du groupe communiste contre le sous-amendement n° 33 de Mme Hélène Missoffe (établissements d'enseignement privé sous contrat) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 299) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- *Profanation au cimetière juif de Carpentras* - (11 mai 1990) (p. 775) : au nom du groupe communiste, partage le sentiment unanime de réprobation face à la profanation des

tombes au cimetière juif de Carpentras, résultat du racisme et de l'antisémitisme - Souhaite la discussion urgente de la proposition de loi visant à renforcer la répression du racisme, adoptée par l'Assemblée nationale.

- **Projet de loi relatif aux conditions de fixation des prix des prestations fournies par certains établissements assurant l'hébergement des personnes âgées** [n° 248 (89-90)] - (18 mai 1990) - **Discussion générale** (p. 978, 979) : développement des établissements privés d'hébergement des personnes âgées : risque de discrimination - **Opération dite Mapi** menée par une filiale de la Lyonnaise des eaux - Contrat écrit d'hébergement préalable - Conteste les indices retenus pour l'évolution des prix - Conseil d'établissement - Régime de TVA et de taxe sur les salaires - Ampleur du problème du vieillissement ou de la dépendance - **Art. 1^{er} (obligation d'un contrat écrit dans certains établissements hébergeant des personnes âgées)** (p. 980) : son amendement n° 11 : examen du contrat par le conseil d'établissement ; rejeté - **Art. 3 (modalités de fixation des prix)** (p. 982) : son amendement n° 12 : rôle du conseil d'établissement ; devenu sans objet - (p. 983) : son amendement n° 13 : référence à l'évolution des pensions ; devenu sans objet - **Art. 4 (exception au principe de fixation du pourcentage d'augmentation des prix)** (p. 985) : son amendement n° 14 - pouvoir du conseil d'établissement en matière d'amélioration et de modification des prestations ; devenu sans objet - **Art. 5 (dispositions transitoires)** : son amendement n° 15 : intervention du conseil d'établissement ; rejeté - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 987) : vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Rappel au règlement** : chapitre VI du règlement ; conditions d'examen du projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (29 mai 1990) (p. 1091).

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault** [n° 276 (89-90)] - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - **Avant l'art. 1^{er}** (p. 1118) : articles 51 et 52 du règlement relatifs aux modes de votation - Articles 57, 63 et 64 du règlement relatifs aux délégations de vote - (p. 1136) : se déclare favorable à l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (développement des coopérations franco-françaises de la Régie Renault dans les différents domaines afin de contribuer au redressement du commerce extérieur de la France et à celui de l'industrie nationale) - Analyse la politique d'investissement du groupe Renault depuis dix ans - Forte propension à s'allier avec des groupes américains - **Exception d'irrecevabilité** (p. 1138) : intervient contre la motion n° 2406 du Gouvernement tendant à opposer l'exception d'irrecevabilité aux amendements n° 92 à n° 177, à l'exception du n° 130, présentés par les membres du groupe communiste - **Art. 2 (par priorité) (statut et organes dirigeants de la société anonyme)** (p. 1141) : inquiétude de certains députés et des grands médias nationaux sur la nature réelle de l'accord Renault-Volvo, à la suite d'un accord préalable passé entre Mitsubishi et Volvo - Cite quelques extraits de l'intervention de M. Rimareix, rapporteur à l'Assemblée nationale, relative au péril japonais - (p. 1142) : soutient l'amendement de suppression n° 13 de M. Charles Lederman - **Après l'art. 3** (p. 1164) : soutient l'amendement n° 87 de M. Robert Pagès (prérogatives et moyens identiques attribués au comité de groupe et au comité central d'entreprise) - **Après l'art. 5** (p. 1166) : soutient l'amendement n° 89 de M. Robert Pagès (formation professionnelle) - - **Vote unique** (p. 1168) : opposition des sénateurs communistes aux articles 4 et 6 de ce projet - Dénonce le non-respect du droit constitutionnel d'amendement - Informera les salariés de Renault du comportement « cynique et antidémocratique » de la majorité sénatoriale sur ce projet.

- **Projet de loi tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe** [n° 278 (89-90)] - (11 juin 1990) - **Question préalable** (p. 1461, 1462) : intervient contre la motion n° 1 de la commission, tendant à opposer la question préalable - **Propos tenus par M. René Pleven, Garde des Sceaux**, à l'occasion de la discussion au Sénat de la loi de 1972 - Accusations portées contre le parti communiste, parti des fusillés - Gages donnés par les groupes de droite de l'Assemblée nationale et du Sénat à M. Jean-Marie Le Pen

(p. 1463) : cite les propos tenus par Mme. Marie-France Stirbois, député du Front national, soutenant sa question préalable à l'Assemblée nationale - *Journaux National Hebdo, Présent, Rivarol* - Incidents racistes récents.

- **Projet de loi relatif aux droits et à la protection des personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux et à leurs conditions d'hospitalisation - Deuxième lecture** [n° 302 (89-90)] - (11 juin 1990) - **Art. 1^{er} (organisation générale de la lutte contre les maladies mentales et droits des malades mentaux)** - **Après l'art. L. 326-1** (p. 1473) : soutient l'amendement n° 44 de M. Paul Souffrin (protection des citoyens contre toute hospitalisation psychiatrique du fait d'un comportement s'éloignant des normes sociales dominantes) - **Art. L. 326-3 (droits des malades hospitalisés sans leur consentement)** (p. 1474) : soutient l'amendement n° 45 de M. Paul Souffrin (principe de la réinsertion dans le cadre de vie habituel) - **Art. L. 329 (mise sous tutelle ou curatelle)** (p. 1476, 1477) : soutient l'amendement n° 46 de M. Paul Souffrin (interdiction de choisir le tuteur parmi les membres du personnel de l'hôpital psychiatrique) - **Art. 2 (dispositions relatives aux établissements et aux modes de placement ; dispositions pénales)** - **Art. L. 333-1 (procédure à respecter par le directeur de l'établissement)** (p. 1483) : soutient l'amendement n° 47 de M. Paul Souffrin (placement ordonné par le président du tribunal de grande instance) - **Art. L. 334 (délivrance du certificat médical postérieur à l'admission)** (p. 1484) : soutient l'amendement n° 48 de M. Paul Souffrin (établissement du certificat médical postérieur à l'admission par un psychiatre praticien hospitalier) - **Art. L. 338 (levée du placement sur demande d'un tiers)** (p. 1485) : soutient l'amendement n° 49 de M. Paul Souffrin (non transmission du certificat médical à la personne ayant demandé l'hospitalisation) - **Art. L. 339 (personnes pouvant requérir la levée du placement)** : soutient l'amendement n° 50 de M. Paul Souffrin (suppression de la référence à l'ordre public et à la sûreté des personnes) - **Art. L. 340 (notification de la sortie)** (p. 1486) : soutient l'amendement n° 51 de M. Paul Souffrin (suppression de la communication de renseignements aux autorités administratives ou judiciaires) - **Art. L. 342 (définition du placement d'office)** : soutient l'amendement n° 52 de M. Paul Souffrin (judiciarisation de la procédure et du contrôle du placement d'office) - **Art. L. 343 (mesures provisoires en cas de danger imminent)** : soutient l'amendement n° 53 de M. Paul Souffrin (nouvelle rédaction de cet article inspiré par une idéologie sécuritaire) - **Art. L. 350 (sortie d'essai)** (p. 1490) : soutient l'amendement n° 54 de M. Paul Souffrin (modification de la procédure) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 1493) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Débat sur une déclaration du Gouvernement sur le rapport relatif à l'évolution de la situation économique et financière** [n° 387 (89-90)] - (14 juin 1990) (p. 1653) : estime important de savoir si le Gouvernement aura, ou non, recours à l'article 49-3 pour obtenir l'adoption du budget - Aggravation des inégalités sociales - Diminution du pouvoir d'achat des salaires de plus de 2 % depuis 1982 - Croissance des revenus du capital - Dénonce l'existence de 1 600 000 salariés smicards - Signale que le taux de chômage est de 9,4 % à la fin de 1989 contre 9,8 % à la fin de 1988, et que le quart des chômeurs ont moins de 25 ans - Constate que les profits des soixante plus grandes entreprises ont plus que quintuplé depuis 1984 et que le prétendu redressement de l'économie s'est fait au détriment du pouvoir d'achat des salariés - Ralentissement de la production de biens et de services - Diminution de la consommation des ménages relativement au PIB - (p. 1654) : augmentation de la dépendance de la France à l'égard de l'étranger - Signale que le déficit de la balance industrielle atteint un record historique et que les mouvements de capitaux se font au détriment des atouts nationaux - Poursuite de l'endettement des entreprises - Estime que la Bourse de Paris est une source important de plus-values - Poursuite de la régression sociale et nationale de la France - Instauration du rationnement, notamment en matière de santé, d'éducation et de logement social - Dénonce l'exclusion de dizaine de familles jetées à la rue à Paris et l'existence de 500 000 sans-abri - Signale que le Gouvernement refuse d'abroger la loi Méhaignerie - Dénonce la réduction inadmissible de la dotation globale de

fonctionnement, DGF, qui se traduira par une hausse des impôts locaux - Estime que la politique du « franc fort » est la source principale de toutes les inégalités - (p. 1655) : estime que ce projet de budget pour 1991 apparaît en décalage complet avec les besoins réels de la population - Réduction des impôts qui pèsent sur les entreprises - Création de la cotisation sociale généralisée, CSG - Atteinte au système social de garanties - Estime que la croissance doit être tournée vers la satisfaction des besoins sociaux - Souhaite que le SMIC soit porté à 6 500 francs et retrouve son rôle de norme minimale pour les salaires - Propose de porter le RMI à 3 000 francs par mois et l'extension de son bénéfice aux jeunes de moins de 25 ans et à ceux qui sont dépourvus de ressources - Suggère de prélever 40 milliards de francs sur les dépenses de surarmement chaque année pour les affecter au budget de l'éducation nationale - Exige que l'Etat prenne entièrement en charge le financement des universités - Souhaite que le logement social fasse partie des priorités budgétaires - Favorable à l'exonération de la TVA et de la taxe sur les salaires pour les offices d'HLM - Préconise une réforme démocratique du financement de la sécurité sociale qui exclut toute CSG - (p. 1656) : estime que la France doit soutenir l'action des pays du tiers monde et annuler ses propres créances sur les pays les plus pauvres.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des bases des impôts directs locaux [n° 342 (89-90)] - (19 juin 1990) - Discussion générale (p. 1758) :** révision des valeurs locatives cadastrales jugée indispensable par tous les acteurs politiques, économiques et sociaux - Rappelle que les dernières révisions des bases datent de 1961 pour les propriétés non bâties et de 1970 pour les propriétés bâties - Importante augmentation de la part de la taxe d'habitation de 1980 à 1986 - Constate que la décentralisation a conduit à une augmentation massive de la taxe d'habitation qui représente jusqu'à 25 % de l'impôt acquitté par les ouvriers - (p. 1759) : estime que le problème n'est pas celui d'une refonte de la fiscalité locale mais d'un réajustement des bases par rapport aux valeurs de marché - Dénonce l'insuffisance en personnels et en moyens de l'administration fiscale - Nombreuses suppressions d'emplois depuis 1984 aux services du cadastre - Estime que la notion d'égalité devant l'impôt local devient purement formelle - Dénonce la faillite du système déclaratif pour les impôts locaux - Souhaite une profonde révision générale des bases pour toutes les catégories de locaux - (p. 1760) : signale qu'en 1988, seulement 70 % des logements disposent de tout le confort - Problème de la représentation majoritaire des élus locaux et des contribuables dans les différentes commissions - Création d'une « taxe départementale sur le revenu » - Dénonce les « défauts » de ce nouvel impôt départemental - Propose d'aménager la taxe d'habitation, les taxes foncières et de créer un impôt territorial moderne liant l'activité économique et le développement social local - Nécessité de préférer à l'impôt local sur les bénéfices un impôt indiciaire qui favoriserait l'entreprise efficace - (p. 1761) : propose l'abrogation des articles 87, 89 et 90 de la loi de finances pour 1990 qui remettent en cause la localisation de la taxe professionnelle - Estime qu'il faut rendre aux conseils municipaux la liberté du vote des taux des quatre taxes locales - Signale que le vote final du groupe communiste dépendra du débat issu des travaux du Sénat - **Art. 1 (principes de la révision générale des évaluations cadastrales) (p. 1767) :** ses amendements n° 91 : fixation des conditions des révisions des évaluations cadastrales des immeubles bâtis et non bâtis ; et n° 92 : maintien de la notion de valeur locative ; devenus sans objet - **Art. 52 bis (par priorité) (abrogation de l'article 79 de la loi de finances pour 1990 et création d'un nouveau régime de taxation départementale des revenus) (p. 1770) :** son amendement n° 103 : exonération d'office de la taxe d'habitation des contribuables non imposables au titre de l'impôt sur le revenu et plafonnement de la taxe d'habitation à 2 % du revenu pour les autres contribuables ; irrecevable (article 40 de la Constitution) - (p. 1776) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 76 de la commission (suppression des alinéas II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu) - **Après l'art. 2 (p. 1778) :** son amendement n° 93 : établissement d'une seule taxe d'habitation par local d'habi-

tation ; rejeté - **Art. 3 (classification des propriétés bâties) (p. 1781) :** ses amendements n° 95, soutenus par M. Paul Souffrin : classement des locaux d'habitation financés par un prêt d'accession à la propriété dans des sous-groupes distincts de ceux qui sont retenus pour les autres propriétés ; devenu sans objet ; et n° 94 : suppression du paragraphe III de cet article relatif à la détermination des sous-groupes et des catégories par décret en Conseil d'Etat ; rejeté - **Art. 5 (principes de détermination des tarifs) (p. 1782) :** son amendement n° 109, soutenu par M. Paul Souffrin : établissement des tarifs par commune, par sous-groupe ou catégorie de propriété ; rejeté - **Art. 7 (modalités de fixation des tarifs) (p. 1784) :** son amendement n° 96 soutenu par M. Paul Souffrin : majoration de la taxe d'habitation pour les logements dont la superficie est importante ; rejeté - **Art. 12 (obligations déclaratives des contribuables) (p. 1787) :** ses amendements, soutenus par M. Paul Souffrin, n° 97 : obligation pour tout propriétaire de souscrire des déclarations précisant l'affectation, la nature, la situation et l'état de leurs immeubles quel qu'en soit le groupe ; et n° 98 : suppression du second alinéa de cet article qui tend à pallier les carences du système déclaratif ; devenus sans objet - **Art. 14 (répartition des propriétés non bâties en groupes, sous-groupes et classes) (p. 1794) :** son amendement n° 99, soutenu par M. Félix Leyzour : constitution de groupes différents pour les terres de culture et pour les terres d'élevage ; rejeté - **Art. 37 (possibilité de compléter la liste des sous-groupes entre deux révisions) (p. 1809) :** son amendement n° 100 : possibilité pour la liste des sous-groupes de culture ou de propriété dans le département d'être complétée entre deux révisions sans conditions de superficie ; rejeté - **Art. 43 (composition des commissions départementales des évaluations cadastrales) (p. 1816) :** son amendement n° 101 : participation d'un représentant de l'Office national des forêts à la commission départementale des évaluations cadastrales ; rejeté - **Art. 52 (neutralisation des conséquences de la révision pour les différentes catégories de contribuables) (p. 1822) :** son amendement n° 102 : possibilité pour les conseillers municipaux de déterminer librement le vote des taux pour chaque taxe ; devenu sans objet - **Après l'art. 52 bis :** son amendement n° 104 : abrogation des articles 87, 89 et 90 de la loi de finances pour 1990, relatifs à la taxe professionnelle ; adopté - **Art. 55 (majoration de 0,4 % du prélèvement pour frais d'assiette et de recouvrement) (p. 1824) :** son amendement de suppression n° 105 ; adopté - **Explication de vote sur l'ensemble (p. 1826) :** absence de révision générale - Aggravation des disparités fiscales - Absence de solution aux problèmes des rapports entre les quatre taxes - Estime que la décision intervenue sur la part départementale de la taxe d'habitation ne va pas dans le sens d'une amélioration de la justice fiscale pour l'ensemble des contribuables - Réserve d'un sort particulier aux productions hors sol et aggravation de l'injustice fiscale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi modifiant l'ordonnance du 21 octobre 1986 relative à l'intéressement et à la participation des salariés, aux résultats de l'entreprise et à l'actionnariat des salariés, et introduisant dans le code du travail les dispositions de cette ordonnance relatives à l'intéressement et à la participation [n° 297 (89-90)] - (25 juin 1990) - Discussion générale (p. 2056) :** dénonce l'ampleur considérable des dégâts occasionnés par la politique des différents gouvernements qui se sont succédés en France ces dernières années - (p. 2057) : estime que l'objectif avoué est la recherche des profits maximum des sociétés au détriment des profits de la société - Précarisation des rémunérations - Favorable à une revalorisation générale des salaires et à l'élévation du SMIC à 6500 francs - Rappelle que la réduction des inégalités, selon une récente enquête, est une des priorités de la majorité des Français - Poursuite de la baisse du pouvoir d'achat - Préconise des mesures spécifiques d'allègement des charges pour les petites entreprises - Dénonce l'insuffisance des salaires que proposent les entreprises françaises et signale l'exode des travailleurs français des départements frontaliers - Estime que le succès des accords de participation depuis quelques années est significatif de la volonté des patrons de lâcher du lest pour tenter de contourner les

revendications salariales - (p. 2058) : constate que la réalité dément dans les faits l'idée que la participation est un « plus » pour les salaires, en fait elle contribue à leur laminage - Signale que l'intéressement a tendance à se substituer à des compléments de salaire qui ont souvent un caractère permanent - Redoute la dévalorisation des qualifications - Estime que l'intéressement est une forme perverse de travail au rendement et qu'il participe au démantèlement de la protection sociale - Signale que les sommes versées au titre de l'intéressement ne sont prises en compte ni pour le calcul des droits à la retraite ni pour l'indemnisation du chômage - Au nom du groupe communiste, refuse l'inscription dans le code du travail des dispositions relatives à l'intéressement et à la participation de ce projet qu'il rejette.

- **Projet de loi portant règlement définitif du budget de 1988** [n° 386 (89-90)] - (28 juin 1990) - **Discussion générale** (p. 2247) : rappelle que le budget de 1988, second budget du gouvernement Chirac, accroissait la rigueur et la régression sociale, qu'il comportait des mesures en faveur des entreprises et favorisait la pénétration étrangère des exportations de capitaux - Privatisations et suppression de milliers d'emplois - Estime que le bilan budgétaire de 1988 confirme la nécessité d'une autre politique économique - Nécessité de dégager des moyens supplémentaires pour le logement, la santé, les transports et pour l'éducation nationale - Favorable à une véritable coopération franco-française, européenne et internationale - Nécessaire préservation de l'indépendance de la France contre les dominations exercées par les Etats-Unis et la RFA - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi relatif à la révision générale des évaluations des immeubles retenus pour la détermination des impôts directs locaux - Nouvelle lecture** [n° 444 (89-90)] - (28 juin 1990) - Art. 52 bis (p. 2264) : abstention du groupe communiste sur l'amendement n° 3 de la commission (suppression des paragraphes II à VI de cet article relatifs à l'institution d'une taxe départementale sur le revenu) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 2267) : absence de règlement des problèmes de la démocratisation et de la fiscalité locale - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce projet.

- **Projet de loi tendant à améliorer la transparence et la régularité des procédures de marchés et soumettant la passation de certains contrats à des règles de publicité et de mise en concurrence** [n° 338 (89-90)] - (4 octobre 1990) - **Discussion générale** (p. 2478) : nécessaire moralisation de la vie financière - Dénonce certaines irrégularités : entreprise Dumez - Nécessaire renforcement de la législation - Estime que le marché unique va augmenter les risques de fraude - Dénonce les financements occultes de certains partis politiques et l'usage des fausses factures - Evoque le scandale du départ du maire de Nice - Rappelle que seuls les parlementaires communistes se sont opposés à la loi d'amnistie pour les auteurs de fausses factures - Création d'une mission interministérielle d'enquête sur les marchés - Constate que le Gouvernement a pris pour habitude de s'appuyer sur des organismes qui court-circuitent les procédures traditionnelles : Conseil supérieur de l'audiovisuel, CSA, Haute autorité, Conseil constitutionnel - Attribution de pouvoirs d'enquête exceptionnels à la Commission des opérations de bourse - Création d'une cellule spéciale placée auprès du ministre de l'économie et des finances pour renforcer la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue - Accroissement des pouvoirs de la mission interministérielle d'enquête sur les marchés - Volonté de mise à l'écart de la justice - Nécessaire transparence et mise en concurrence des entreprises lors de la passation des marchés - Article 11 et restriction de la portée de la publicité - Constate que les contrats liés aux transports de toute nature, à l'énergie, à l'eau, et aux travaux déclarés secrets sont exclus de la réglementation - (p. 2479) : rappelle que la distribution d'eau est assurée en France par deux sociétés privées - Rappelle les scandales de la ville de Nice et de l'aménagement du port de Fréjus - Estime que la démocratie est la meilleure garantie de la transparence - Au nom du groupe communiste, se déclare d'accord sur les objectifs de ce texte mais reste sceptique sur les moyens proposés.

- **Projet de loi autorisant l'approbation d'une convention contre le dopage** [n° 14 (90-91)] - (16 novembre 1990) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3508) : recul de la convention sur la législation française de 1989 - Absence de disposition sur la prévention, sur la santé et sur la recherche médicale - Abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** [n° 457 (89-90)] - Suite de la discussion - (16 novembre 1990) - Avant l'art. 27 (p. 3536) : sur l'amendement n° 90 de la commission (affiliation des avocats salariés au régime général de la sécurité sociale), soutient le sous-amendement n° 164 de M. Charles Lederman - Art. 43 (*exercice de la profession de greffier des tribunaux de commerce sous forme de sociétés d'exercice libéral*) (p. 3550) : soutient l'amendement n° 165 de M. Charles Lederman (impossibilité de création de sociétés de capitaux avec apport direct ou indirect de capitaux extérieurs) - **Explication de vote sur l'ensemble** (p. 3555) : mauvaise image que présente le système judiciaire français - Importance de l'aide légale - Concurrence européenne - Contradiction entre le salariat de l'avocat et la déontologie de la profession - Au nom du groupe communiste, votera contre ce projet de loi - Invasion du droit anglo-saxon.

- **Rappel au règlement** - (21 novembre 1990) (p. 3617) : organisation des travaux du Sénat : s'élève contre la création d'une contribution sociale généralisée.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion générale :

Suite de la discussion - (22 novembre 1990) (p. 3676) : mesures à prendre afin de favoriser les petites et moyennes entreprises agricoles : favoriser la remontée des cours à la production et permettre l'allègement des charges fiscales - Environnement gravement menacé - Industrie agro-alimentaire dans les zones rurales - Risques de désertification : incendies de forêts dans le midi et érosion des sols - Situation difficile des éleveurs - Invite le Gouvernement à résister aux pressions des Etats-Unis d'Amérique, USA, qui souhaitent, dans le cadre des négociations de l'accord général sur les tarifs douaniers, GATT, imposer à la Communauté économique européenne la suppression des mesures de soutien à l'agriculture et en particulier à l'agriculture française - Financement des collectivités territoriales - Accroissement insuffisant de la dotation globale de fonctionnement, DGF - (p. 3677) : endettement des communes - Augmentation nécessaire de la dotation de l'Etat au fonds de péréquation de la taxe professionnelle - Propose que la DGF soit de nouveau indexée sur la TVA.

Discussion des articles de la première partie :

(22 novembre 1990) - Art. 2 (*barème de l'impôt sur le revenu et mesures d'accompagnement*) (p. 3698) : son amendement n° I-3 : révision du barème de l'impôt sur le revenu dans un sens de justice sociale ; devenu sans objet - Après l'art. 2 (p. 3701) : son amendement n° I-4 : calcul de l'impôt pour les contribuables dont les revenus se sont modifiés de manière imprévisible ; rejeté - (p. 3702) : son amendement n° I-5 : augmentation de l'abattement sur les pensions et retraites en faveur des personnes âgées ; rejeté - (p. 3705) : son amendement n° I-6 : revalorisation de 50 % de la déduction forfaitaire dont bénéficient les médecins conventionnés pour le calcul de l'impôt sur le revenu ; retiré.

Suite de la discussion - (23 novembre 1990) - Après l'art. 16 (p. 3719) : soutient l'amendement n° I-21 de M. Louis Minetti (possibilité pour les agriculteurs en difficulté, certifiés et assujettis au régime du bénéfice réel, de retenir une provision de 25 % sur la totalité du bénéfice et ce, dans la limite de 50 000 francs) - (p. 3720) : soutient l'amendement n° I-164 de M. Louis Minetti (élévation à compter du 1^{er} janvier 1991 du plafond de la déduction pour autofinancement, voté dans le cadre de la loi de finances pour 1987, à 25 % du bénéfice dans la limite de 50 000 francs) - Art. 4 (*plafonnement à 3,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise du montant de la cotisation de la taxe professionnelle*) (p. 3739) : son amendement de suppression n° I-7, soutenu

par Mme Paulette Fost ; rejeté - **Après l'art. 4** : son amendement n° I-9, soutenu par Mme Paulette Fost : suppression du bénéfice de l'abattement général de 16 % des bases de la taxe professionnelle pour les entreprises situées dans les communes où le taux de la taxe professionnelle est inférieur au taux moyen national ; rejeté - (p. 3743) : son amendement n° I-8 : exonération de la taxe sur les salaires en faveur des associations d'aide à domicile, des hôpitaux et des maisons de retraite ; rejeté - **Art. 5 (suppression des exclusions du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée portant sur certains produits pétroliers)** (p. 3747) : conséquences économiques et financières de la crise du Golfe persique - Dénonce les profits scandaleux réalisés par les compagnies pétrolières - Importance de la taxe intérieure sur les produits pétroliers - Propose de développer les coopérations d'intérêt mutuel avec les pays producteurs pauvres - (p. 3748) : soutient l'amendement n° I-165 de M. Louis Minetti (suppression de la limitation à 50 % de la déduction du montant de la taxe pour 1991) - (p. 3750) : son amendement n° I-10 : déductibilité totale de la TVA sur les achats de fioul effectués par les établissements publics assurant une mission de service public social ; rejeté - (p. 3751) : son amendement n° I-11, soutenu par Mme Paulette Fost : déductibilité totale de la TVA sur les achats de fioul effectués par les organismes et les associations de tourisme social et familial pour les hébergements collectifs qu'ils gèrent ; rejeté - **Après l'art. 6** (p. 3755) : son amendement n° I-12 : exonération totale de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxis salariés, dans la limite de 5 000 litres par an pour chaque véhicule ; retiré - **Après l'art. 8** (p. 3766) : ses amendements, n° I-13 : réduction à 18,60 % du taux majoré de TVA pour les véhicules automobiles fabriqués en France ; et n° I-14 : institution d'un taux 0 de TVA sur les dépenses de fonctionnement des communes ; rejetés - **Après l'art. 4 (suite)** (p. 3771) : se déclare favorable à l'amendement n° I-135 de la commission (exonération totale pour 1991 de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des exploitants agricoles dont les revenus ont été inférieurs à la moyenne nationale et de 50 % pour ceux dont les revenus ont été compris entre 100 % et 125 % de cette moyenne) - **Avant l'art. 11 A** (p. 3774) : son amendement n° I-15, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : élévation à dix mille francs au lieu de trois mille francs de la limite des frais funéraires déductibles de l'actif de la succession ; rejeté - **Avant l'art. 11** (p. 3778) : son amendement n° I-16, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : prise en compte des biens professionnels pour l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune lorsque leur valeur totale est supérieure à cinq millions de francs ; rejeté - **Art. 11 (aménagement de l'impôt de solidarité sur la fortune)** (p. 3780) : son amendement n° I-17 : relèvement de la taxe applicable aux tranches les plus hautes de l'impôt sur la fortune ; vote unique sur l'ensemble de l'article 11 (art. 44, alinéa 3, de la Constitution) - **Après l'art. 11** (p. 3781) : son amendement n° I-18 : prise en compte des biens professionnels dans le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune ; rejeté - **Après l'art. 13** (p. 3785) : son amendement n° I-19 : application d'un tarif progressif pour la taxation des plus-values retirées des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières inscrites à la cote officielle d'une bourse de valeurs ; rejeté - **Art. 15 (modification du critère de non imposition pour le bénéfice des dégrèvements d'impôts locaux)** (p. 3789) : son amendement de suppression n° I-20 ; adopté - **Après l'art. 17** (p. 3797) : son amendement n° I-24, soutenu par Mme Marie-Claude Beaudeau : dégrèvement d'office de la taxe d'habitation pour les contribuables qui occupent leur habitation principale dans les conditions prévues à l'article 1390 du code général des impôts et qui ont été exonérés de l'impôt sur le revenu l'année précédente ; rejeté - (p. 3798) : ses amendements, soutenus par Mme Marie-Claude Beaudeau, n° I-25, n° I-26, n° I-27 et n° I-29 relatifs à l'amélioration du calcul de la taxe d'habitation et aux mesures de dégrèvement en faveur de certains redevables afin d'assurer plus de justice fiscale ; rejetés - (p. 3800) : ses amendements, n° I-30 : revalorisation du plafond de la taxe d'habitation afin d'augmenter chaque année le nombre des bénéficiaires des mesures d'allègement ; n° I-22 : augmentation du taux d'imposition des plus-values réalisées par les entreprises à partir de leurs opérations immobilières ; et n° I-23 : exonération de toute

plus-value réalisée lors de la cession d'une résidence principale lorsque le prix de cession est inférieur à 3 millions de francs ; rejetés - (p. 3801) : ses amendements, n° I-28 : dégrèvement d'office de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les contribuables qui, au titre de l'année précédente, n'étaient pas imposables sur le revenu ; et n° I-31 : exonération de la taxe sur le foncier bâti pour une durée totale de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 1991 pour les immeubles achevés par les organismes publics de logements locatifs sociaux après le 31 décembre 1972 ; rejetés - (p. 3802) : son amendement n° I-166 : abrogation de l'article 47 de la loi de finances pour 1990 relatif à l'indexation de la dotation globale de fonctionnement ; rejeté.

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 20 (imposition des organismes sans but lucratif à l'impôt sur les sociétés)** (p. 3816) : se déclare favorable à l'amendement de suppression n° I-215 de M. Paul Loricant - **Art. 23 (suppression et aménagement d'aides fiscales)** (p. 3821) : soutient l'amendement n° I-167 de M. Louis Minetti (rétablissement du dégrèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers applicable à l'essence de pétrole et au pétrole lampant à usage agricole) - **Art. 26 (assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des avocats, des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation et avoués)** (p. 3826) : son amendement de suppression n° I-33 ; rejeté - (p. 3827) : son amendement n° I-34 : assujettissement à la TVA au taux de 5,50 % des prestations des avocats, avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et avoués lorsqu'elle relève de leur activité spécifique telle qu'elle est définie par la réglementation applicable à leur profession ; rejeté - **Art. 29 (réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières)** (p. 3837) : modification du code général des impôts en réponse aux exigences de la réglementation communautaire - Institution d'une taxe payée par les entreprises françaises de transformation du bois - **Après l'art. 30** (p. 3843) : son amendement n° I-35 : exonération de la taxe sur les salaires en faveur des organismes et des associations de tourisme social et familial à but non lucratif quel que soit leur régime d'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée ; rejeté - **Art. 31 (mesures en faveur des entreprises commerciales et artisanales)** (p. 3846) : ses amendements, soutenus par Mme Danielle Bidard-Reydet, n° I-36 : élévation de la limite du chiffre d'affaires conditionnant l'application de l'article 1649 quater D du code général des impôts à 300 000 francs toutes taxes comprises pour les entreprises prestataires de services et à un million de francs toutes taxes comprises pour les entreprises de vente par correspondance ; et n° I-37 : accroissement de la réduction d'impôt accordée aux adhérents à un centre agréé ou à une association agréée afin d'en multiplier le nombre ; rejetés - (p. 3847) : son amendement n° I-38 : élévation de 17 000 francs à 19 000 francs de la limite fixée au paragraphe I de l'article 154 du code général des impôts relative à la prise en compte pour déduction du salaire du conjoint de l'exploitant individuel ; rejeté - **Après l'art. 31** : son amendement n° I-39, soutenu par Mme Danielle Bidard-Reydet : extension de l'abattement de 20 % sur l'imposition des revenus de l'année 1990, aux professionnels soumis au régime forfaitaire ; rejeté - **Art. 37 (reconduction du prélèvement sur les entreprises pétrolières)** (p. 3858) : son amendement n° I-41 : élévation du taux du prélèvement exceptionnel sur les entreprises pétrolières à 25 % du bénéfice net imposable ; rejeté - **Art. 42 (équilibre général du budget)** (p. 3879) : constate une augmentation de plus de 17 % entre 1990 et 1991 du montant du prélèvement sur les recettes au profit de la Communauté et que le budget de la Communauté a augmenté de 141 % en dix ans - Incidence de l'unification allemande - Coût de l'évacuation des forces françaises de Berlin - Constate que le déficit commercial avec la Communauté économique européenne, CEE, est égal au déficit commercial total - Souhaite que la France ouvre la voie d'une véritable coopération en Europe - (p. 3880) : nécessaire réforme du système monétaire européen - **Explication de vote sur l'ensemble de la première partie** (p. 3889) : estime que les modifications apportées par la majorité du Sénat accentuent les aspects les plus négatifs de ce projet de budget à l'exception des dispositions relatives à l'agriculture - Déploie la décision du Sénat de refuser l'exonération totale de la taxe d'habitation

à plus de 50 % des allocataires du RMI - Dénonce l'institution de la contribution sociale généralisée, CSG, qui ne figure pas dans la première partie du projet de loi de finances - Déploie le manque de moyens accordés aux collectivités territoriales - Rejet des amendements communistes - Accentuation de l'austérité et accélération des projets les plus réactionnaires de réforme fiscale et sociale - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de la première partie du projet de loi de finances pour 1991.

Deuxième partie :

Services du Premier ministre - I - Services généraux et économie sociale - (28 novembre 1990) - Rapporteur spécial (économie sociale) (p. 4084, 4085) : bénévolat - Retard dans l'élaboration d'un compte satellite de l'économie sociale au sein de la comptabilité nationale - Evolution des crédits ; formation ; mise en oeuvre de la convention visant le développement de la formation des administrateurs bénévoles et des salariés de la coopération signée en 1989 - Fiscalité des entreprises d'économie sociale - Abattement consenti dans le cadre de la taxe sur les salaires ; conditions d'exonération des associations au titre de l'impôt sur les sociétés - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ces crédits.

Solidarité, santé et protection sociale - Suite de la discussion - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Art. 95 (*assujettissement des revenus non salariaux agricoles*) (p. 4353) : soutient l'amendement de suppression n° II-76 de Mme Marie-Claude Beaudeau - Financement du régime agricole - Revenu agricole - Art. 97 (*contribution sociale sur les revenus du patrimoine*) (p. 4358) : dépenses de santé - Art. 99 (*taux des contributions et affectation des recettes*) (p. 4363) : soutient l'amendement de suppression n° II-80 de Mme Marie-Claude Beaudeau - Affectation de la CSG - Prestations familiales - (p. 4364) : dénaturation du système de protection sociale.

Education nationale, jeunesse et sports - (2 décembre 1990) - Examen des crédits - Après l'art. 87 (par priorité) (p. 4387) : se déclare opposé à l'amendement n° II-54 de M. Daniel Hoeffel (institution d'un prélèvement sur les sommes mises au jeu et exploitées par la société France Loto) - Etat B - Titre III : aménagement sportif de la région parisienne.

Services du Premier ministre - IV - Plan - (2 décembre 1990) (p. 4394) : Europe de l'Est - Système de protection sociale - Plan.

Services du Premier ministre - V - Environnement - (3 décembre 1990) - Rapporteur spécial (p. 4413) : évolution des crédits ; prise en compte de la création d'un ministère de l'environnement doté d'une administration centrale - Gestion des eaux - Plan national pour l'environnement - Principe pollueur-payeur - Pollution atmosphérique - Etablissements publics : Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, ANRED - Agence pour la qualité de l'eau, AQA ; Agence française pour la maîtrise de l'énergie, AFME - Création d'une Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - Projet de création d'un Institut national de recherche sur l'environnement industriel et les risques, INEIRIS - Institut national de recherche chimique appliquée, IRCHA - Fonds d'investissement pour la qualité de la vie, FIQV - Bruit : isolation phonique des logements sociaux - Autoroutes - Conservatoire du littoral - S'en remet à la sagesse du Sénat pour ce projet de budget.

Economie, finances et budget - II - Services financiers (et consommation) - (7 décembre 1990) (p. 4700) : personnels du ministère des finances - Conflits sociaux de 1989 - Faiblesse des moyens de fonctionnement des perceptions - Personnels des cadastres.

Industrie et aménagement du territoire - II - Aménagement du territoire - (7 décembre 1990) - Examen des crédits - Etat B (p. 4749) : Ile-de-France : projets retenus par le Gouvernement sans concertation avec les élus locaux et au mépris de la population : extension des quartiers d'affaires de la Défense ; urbanisation du plateau de Saclay ; gare de Massy - Réalisation de l'autoroute B 12 à péage.

Budget annexe de l'Imprimerie nationale - (7 décembre 1990) (p. 4752) : inquiétude du groupe communiste sur

l'avenir de l'Imprimerie nationale, soumise à la concurrence - Menace sur le statut de droit public - Sous-traitance - Etablissement de Bondoufle - Abstention du groupe communiste sur ce projet de budget.

Economie, finances et budget - I - Charges communes (et rapatriés) - Comptes spéciaux du Trésor - Observations sur le rapport annuel de la Cour des comptes - (7 décembre 1990) (p. 4760, 4761) : fonds pour l'aménagement de l'Ile-de-France - Compte d'« opérations de liquidation de l'ancien secteur français de Berlin » - Fonds national pour le développement du sport, FNDS.

Vote sur l'ensemble :

(10 décembre 1990) (p. 4929) : procédure du débat budgétaire - Recours à l'article 49-3 de la Constitution par le Gouvernement - Droits et rôle du Parlement - (p. 4930) : diminution des crédits de la formation professionnelle - Insuffisance des crédits d'éducation nationale - Diminution des ressources des collectivités territoriales.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990 [n° 131 (90-91)]** - (17 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5189) : rappelle les termes de l'appel de l'Abbé Pierre lancé au Président des Etats-Unis et de l'Irak - Surcoût des opérations militaires menées hors métropole - Coût de la présence militaire française dans le Golfe persique - Souhaite que la France fasse entendre sa voix pour l'application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU proposant le règlement de la question palestinienne ou concernant le Liban - (p. 5190) : insuffisance des crédits affectés à l'éducation nationale - Augmentation du déficit budgétaire - Nombre insuffisant d'ingénieurs - Compétitivité des entreprises - Revenu minimum d'insertion, RMI - Accroissement de la grande pauvreté - Contrats de retour à l'emploi et contrats emploi-formation - (p. 5191) : mesures de soutien aux agriculteurs touchés par la sécheresse et la crise de l'élevage - Annulation de dettes en faveur des pays les plus pauvres - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5236) : se déclare opposé au présent projet.

- **Projet de loi de finances pour 1991 - Nouvelle lecture [n° 181 (90-91)]** - (18 décembre 1990) (p. 5248) : motion de censure - Politique économique et sociale.

- **Projet de loi relatif à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes - Nouvelle lecture [n° 176 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Art. 5 bis (p. 5337) : abstention du groupe communiste sur ce projet de loi.

- **Projet de loi tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 188 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5338) : vote du groupe communiste contre le texte issu des travaux de la CMP.

- **Projet de loi relatif à l'augmentation de la quote-part de la France au Fonds monétaire international et à l'approbation par la France du troisième amendement aux statuts du Fonds monétaire international [n° 164 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Discussion générale (p. 5355, 5356) : augmentation de la dette des pays en voie de développement - Politiques d'ajustement structurel imposées par le Fonds monétaire international, FMI, et la Banque mondiale ; déséquilibre croissant de l'économie mondiale au profit du capitalisme international - Propositions du groupe communiste pour de nouvelles relations de coopération d'intérêt mutuel - Vote du groupe communiste contre ce projet de loi.

- **Projet de loi d'actualisation de dispositions relatives à l'exercice des professions commerciales et artisanales - Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire [n° 197 (90-91)]** - (19 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5369) : problème délicat de la péréquation de la taxe professionnelle et de sa répartition entre les communes limitrophes au profit d'un fonds départemental d'adaptation du commerce rural.

- **Rappel au règlement** - (20 décembre 1990) (p. 5380) : article 36, alinéa 3, du règlement du Sénat : situation à FR3 -

Renforcement de la télévision régionale - Démission de M. Guillaume et absence de règlement du problème de fond - Nécessité d'accorder les moyens indispensables au fonctionnement des grandes chaînes de service public.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 1990** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 190 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5414) : malgré le succès de la commission mixte paritaire, CMP, maintien le vote négatif du groupe communiste sur cette loi de finances rectificative.

- **Projet de loi portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 201 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5424) : mise en place d'une justice à deux vitesses en France - Création du salaire de l'avocat - Mise en place des grandes surfaces du droit, cabinets employant des dizaines d'avocats salariés qui auront perdu toute indépendance professionnelle - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption des conclusions de la commission mixte paritaire.

- **Projet de loi relatif à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé** - *Conclusions du rapport de la commission mixte paritaire* [n° 202 (90-91)] - (20 décembre 1990) - Explication de vote sur l'ensemble (p. 5426) : se déclare opposé au principe de la mise en dépendance des cabinets d'avocats à l'égard de l'argent - Mise en cause des règles de l'indépendance des avocats - Au nom du groupe communiste, se déclare opposé à l'adoption de ce texte qui constitue un élément de réforme dangereuse pour l'avenir de la justice en France.

VOILQUIN (Albert), sénateur des Vosges (UREI).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des affaires étrangères.

- Vice-président de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ; est nommé de nouveau membre de cette commission (*JO Lois et décrets* du 11 octobre 1990) ; puis nommé vice-président (*JO Lois et décrets* du 18 octobre 1990).

DÉPÔTS

Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, en application de l'article 22, premier alinéa, du Règlement, sur la force aérienne tactique (FATAC) [n° 32 (90-91)] (10 octobre 1990) - Défense.

Participation au rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires étrangères, à la suite d'une mission effectuée à Berlin du 28 juin au 2 juillet 1990 [n° 33 (90-91)] (10 octobre 1990) - Berlin.

Avis, présenté au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - Défense - Section Air - [n° 88 (90-91) tome 7] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Deuxième partie :

Défense - (6 décembre 1990) - Rapporteur pour avis (section air) (p. 4660) : « dividendes de la paix » - Menace en Centre-Europe, crise du Golfe persique - Effort en faveur des personnels - Maintien du programme ACT-Rafale - (p. 4661) : suppressions d'emplois - Insuffisance des dotations pour les carburants et l'entretien des matériels - Emergence de conflits locaux d'un nouveau type - Réduction des crédits en matière de missiles - Transport aérien militaire - Projet européen d'avion de transport futur, ATF - Rempla-

cement des fusées du plateau d'Albion - Avis défavorable de la commission des affaires étrangères sur ce projet de budget - (p. 4671) : modification du contexte international ; nécessaire révision de la politique de défense française - Application du plan de revalorisation de la condition militaire ; gendarmerie - Caractère aléatoire de certains éléments du budget de fonctionnement - Réduction des effectifs - Problème du service national - Rupture avec les prévisions de la dernière loi de programmation militaire - Conséquences sur les programmes, sur les crédits d'études et de recherches - Réduction du corps de bataille blindé ; stabilisation du nucléaire - Ralentissement du renouvellement de la flotte d'avions de combat et de la force aéronautique - (p. 4672) : importance de l'armement nucléaire : force océanique stratégique ; missile balistique déplaçable ou vecteur piloté sur le territoire national - Révision de la programmation intéressant les forces conventionnelles à la lumière de la crise du Golfe - Budget insuffisant - Ne s'oppose pas personnellement à l'adoption de ce projet de budget - La majorité du groupe de l'UREI votera contre ce projet de budget.

VOISIN (André-Georges), sénateur de l'Indre-et-Loire (apparenté au groupe RPR).

NOMINATIONS

- Membre de la commission des finances.

- Membre titulaire du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération.

- Membre suppléant du comité directeur du Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDESTOM).

DÉPÔTS

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1990 [n° 58 (89-90)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Coopération et développement* - [n° 59 (89-90) tome 3 annexe 4] (21 novembre 1989).

Rapport spécial, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi de finances pour 1991 [n° 84 (90-91)] considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution - *Coopération et développement* - [n° 85 (90-91) tome 3 annexe 4] (21 novembre 1990).

INTERVENTIONS

- **Projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault** [n° 276 (89-90)] - Suite de la discussion - (30 mai 1990) - Art. 1^{er} (*statut de la Régie Renault*) (p. 1136) : se déclare opposé à l'amendement n° 12 de Mme Hélène Luc (développement des coopérations franco-françaises de la Régie Renault dans les différents domaines afin de contribuer au redressement du commerce extérieur de la France et à celui de l'industrie nationale) - Dénonce la politique d'obstruction du groupe communiste sur ce débat - Effondrement général de l'économie communiste dans le monde.

- **Projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux** [n° 10 (90-91)] - (24 octobre 1990) - Discussion générale (p. 3002, 3003) : se déclare opposé aux dispositions transitoires tendant à modifier la durée de mandat des conseillers généraux - Inconvénients du regroupement des élections cantonales et régionales, notamment en raison de la différence du mode de scrutin - Conseils généraux : attachement au mode de scrutin uninominal à deux tours ; exercice satisfaisant des responsabilités issues de la décentralisation ; rôle en milieu rural - Votera la question préalable.

- **Projet de loi de finances pour 1991** [n° 84 (90-91)].

Discussion des articles de la première partie :

Suite de la discussion - (24 novembre 1990) - **Art. 29 (réforme des taxes sur les produits des exploitations forestières)** (p. 3839) : ses amendements, soutenus par M. Franz Duboscq, n° I-191 : suppression de la taxe sur les produits forestiers versée au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles ; retiré ; et n° I-192 : déductibilité à titre transitoire de la taxe du Fonds forestier national, déjà acquittée sur les stocks de grumes et de sciages au 1^{er} janvier 1991, de la taxe foncière due en 1991 selon les nouvelles modalités ; adopté.

Deuxième partie :

Coopération et développement - (27 novembre 1990) - **Rapporteur spécial** (p. 3992) : budget en augmentation - **Progression des crédits pour les actions de coopération ; assistance technique** - Réduction du déficit des fonds de concours - Stagnation des crédits affectés aux bourses ; retour problématique des boursiers dans leur pays - Diminution des crédits consacrés à l'aide alimentaire - Majoration des crédits affectés aux concours financiers - Faible majoration des crédits à la coopération militaire - Tchad - Augmentation des crédits consacrés au volontariat - Augmentation de la dotation aux projets des organisations non gouvernementales, ONG - (p. 3993) : majoration des autorisations de programme du Fonds d'aide et de coopération, FAC - Diminution des crédits d'urgence à l'usage discrétionnaire du Gouvernement - Afrique Subsaharienne - Assouplissement de certains mécanismes de soutien par le FMI - Endettement - Sommets de Toronto, de Dakar et de La Baule - **Rapport Hessel** - Basilique de Yamoussoukro en Côte-d'Ivoire - (p. 3994) : Afrique - Passage d'une politique de prêts à une politique de dons - Avis favorable de la commission des finances sur ce projet de budget.